

TRAITÉ
DOGMATIQUE ET HISTORIQUE
DES EDITS,
ET DES AUTRES MOÏENS
SPIRITUELS ET TEMPORELS,

dont on s'est servi dans tous les temps, pour établir, & pour maintenir l'Unité de l'Eglise Catholique.

DIVISÉ EN DEUX PARTIES.

La 1. depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au IX. Siécle.
La 2. depuis le IX. Siécle jusqu'au dernier.

Par le feu P. LOUIS THOMASSIN, Prêtre de l'Oratoire.

Avec un Supplément, par un Prêtre de la même Congrégation.

Pour répondre à divers Ecrits séditieux & particulierement à L'HISTOIRE DE L'EDIT DE NANTES, qui comprend les huit derniers Regnes de nos Rois.





PREMIERE PARTIE.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCIII.




Digitized by Google

PREFACE.

QUAND le P. Thomassin composa ce Traité, il n'étoit pas assuré qu'il dût être autant de saison, qu'il l'est devenu aujourd'hui tout entier. Il en avoit déja publié une partie dans le tems qu'il jugea le plus propre, sous le titre de *l'Unité de l'Eglise & des Moïens, dont les Princes Chrétiens s'étoient servi, pour y faire rentrer ceux qui en étoient separez.* Il s'étoit contenté de les tirer particulierement des Codes de Theodose & de Justinien, & de les appuïer des sentimens des Peres Grecs & Latins, avec les adoucissemens qui leur sont ordinaires. Mais on a trouvé parmi ses Manuscrits, de-quoi augmenter considerablement ce Traité, en reduisant ce qui sera plus propre au besoin présent dans une Premiere Partie. Elle se trouvera toute differente de ce qui a paru, sans rien changer au fond de la Doctrine & des sentimens de l'Auteur.

On a trouvé de plus entre ces Manuscrits la valeur d'une seconde Partie, où l'Auteur, poussant plus loin ses recherches, a recueilli avec sa fidelité ordinaire, ce que l'on a fait de plus particulier depuis le IX. siecle de l'Eglise jusqu'au dernier, pour l'extinction des Sectes, qui sont survenuës en grand nombre. Comme elles ont plus de raport à celles de nôtre tems, dont elles ont jetté les semences; il prévit à la verité l'usage qu'on pourroit faire de ces moïens tant anciens que modernes, pour maintenir

le bien des conversions qu'on avoit commencées avant sa mort. Mais il ne pouvoit pas prévoir que le besoin en fût aussi grand, qu'il est devenu depuis, par la résistance de quelques esprits indociles, qui ont même tourné le remede en poison: c'est-à-dire qui font aujourd'hui leur principale objection du traitement, & des divers moïens qu'on a emploïez pour les faire penser serieusement à leur conversion: comme l'éprouvent tous les jours de leur part ceux qui travaillent à les instruire. Ces Mécontens nous opposent continuellement les Edits qu'on a publiez contr'eux, avec les peines qui les ont suivies, qu'ils traittent d'une injuste & violente persecution. De maniere que le plus grand besoin d'apresent est de répondre à ces plaintes importunes: ce que nôtre Auteur ne pouvoit pas prévoir au juste de si loin.

On peut dire néanmoins qu'il y a pourvû par avance en fournissant les moïens tant spirituels que temporels, qu'on a emploïez en pareils cas; quoiqu'il conseille par tout de les moderer, comme l'Eglise en a toûjours usé dans l'execution; & il n'a fait que suivre en cela le penchant, qu'il a montré dans tous ses ouvrages pour la paix & pour la douceur, selon l'esprit des Peres, dont il étoit rempli. Il ne pouvoit pas prévoir encore que cét esprit reviendroit aussi heureusement que nous le voïons au genie de ceux qui gouvernent avec tant de sagesse & de moderation l'Eglise & l'Etat. C'est ce que nous allons faire voir ici dans une espece de Sommaire des

deux parties qui composent ce Traité, & qui rempliront avec un dernier Supplément les deux justes volumes.

PREMIERE PARTIE.

ON a cru devoir commencer par l'établissement de l'Eglise Catholique dans toute son étenduë, c'est-à-dire dans son unité feconde, qui tient beaucoup de l'unité divine, selon les Peres, & qui produit son universalité dans tous les lieux, & sa perpetuité dans tous les temps; d'où l'on tire proprement son surnom de Catholique. Les preuves en sont répanduës dans tout le corps de cet Ouvrage. On les découvre aisément dans les témoignages des Historiens, & des Peres qu'ils ont citez, pour trouver les moïens, dont on s'est servi dans chaque temps, pour conserver cette admirable unité. On peut composer de leurs suffrages, une espece de tradition Ecclesiastique sur ce point, qui n'est guere moins important, que plusieurs autres, dont il maintient même l'inviolable perpetuité dans l'Eglise.

Eusebe le premier & le plus accompli de ces Historiens de l'Eglise, découvre encore plus haut son antiquité, avant même qu'elle eut un chef sur la terre, & qu'elle fit corps dans le Monde. Il la conduit ensuite sous les auspices des Apôtres, & des hommes qu'on appelle Apostoliques, qui sont les guides les plus seurs qu'on puisse suivre, pendant les trois siecles de persecution, jusqu'à son temps. Il est vrai, que dans toutes les attaques, qu'elle soutint

alors, tant de la part des Infideles, Juifs & Païens; que de la part des Heretiques & des Schismatiques, elle ne pouvoit guere se défendre par l'autorité des Edits, ni emploïer beaucoup d'autres moïens humains, qui sont toûjours ménagez par l'ordre secret de la divine Providence: & c'est le commencement de l'objection, que nous font si souvent nos Adversaires Protestants, pour déclarer ces moïens illicites dans l'usage de l'Eglise; puis-qu'elle ne s'en est pas servie dans les temps les plus purs. Mais rien n'est plus injuste que cette objection. Les Peres y répondront d'une maniere qui ne sera pas avantageuse aux Adversaires.

Car quant à la persecution des Infideles, on verra que les premiers Chrétiens, pouvant opposer des forces tres-considerables; n'ont opposé que les armes spirituelles de la priere, de l'humilité, & de la patience: à la difference de ces mêmes Adversaires, qui se sont non-seulement défendus, mais qui ont attaqué l'Eglise & l'Etat la plume & l'épée à la main. Nous verrons à la fin de cette Preface un aveu sincere de leurs derniers Auteurs touchant la difference de leur conduite, d'avec celle des premiers Chrétiens, dont ils appellent la soumission & la patience *outrées*.

Ces premiers Fideles opposérent encore tout au plus des Apologies tres-respectueuses; où ils exposoient simplement la plûpart des veritez de l'Eglise, que nous venons de toucher avec la force des miracles. Ils charmérent par ces moïens leurs Juges, & en tirérent quelques Rescrits avantageux, avec

d'autres faveurs, particulierement ſous Tibere, ſous Veſpaſien & Tite dés le premier ſiecle : & dans le ſecond ſous Trajan, ſous Hadrien, ſous Antonin, ſous Marc-Aurele, & ſous Commode même. Enfin dans le III. ſiecle ſous Alexandre fils de Mamée, ſous Philippe; & ce qui ſurprendra davantage, ſous Aurelien & ſous Diocletien & Maximien, qui furent d'ailleurs nos plus violens perſecuteurs. Car ces faveurs ne duroient pas long-temps, & il faut avoüer que les Edits contraires prévaloient preſque toûjours, mais ſans pouvoir nous ébranler.

Les Chrétiens de ces temps-là pouvoient alleguer des ſervices tres-importans, qu'ils avoient rendus à l'Etat, dont ils voïoient ſans envie que les autres profitoient. Mais ils ſe conſoloient aiſément à la vuë du bien qu'ils procuroient aux autres, dont ils ne recevoient que du mal; & ils attendoient d'autres récompenſes plus ſolides & plus ſtables: ce qui faiſoit toute leur conſolation & leur force en ce Monde.

A l'égard des Hérétiques & des Schiſmatiques de ces premiers temps, on leur a oppoſé pareillement d'autres armes toutes ſpirituelles; mais qui ſont encore plus contraires aux Proteſtants : telles que ſont principalement les preuves invincibles de l'unité, de l'univerſalité, & de la perpetuité de l'Egliſe, que l'Auteur leur fait ſentir tres-ſouvent dans ce Traité.

On n'a pas laiſſé dans le ſecond temps de l'Egliſe depuis Conſtantin, de recourir plus communément qu'autrefois à l'autorité des Edits, & aux autres

moïens temporels, que les Empereurs pouvoient emploier legitimement tant contre les Infideles que contre les Héretiques. Nos Historiens, aprés les saints Peres qu'ils citent fidelement, distinguent ces deux temps marquez par les figures & par les Propheties.

Le premier temps, dont nous venons de parler, lorsqu'il n'étoit pas possible d'attendre de grands secours des Puissances de la Terre, qui étoient presque toutes déchaînées contre l'Eglise. Car alors s'accomplissoit encore la premiere partie du second Pseaume : QUARE FREMUERUNT GENTES, &c. *Pourquoi les Nations se sont-elles élevées avec fureur? Et pourquoi les Peuples ont-ils machiné de vains projets? Les Rois de la Terre se sont roidis, & les Princes ont conspiré ensemble contre le Seigneur & contre son Christ.*

Epist. 204. » Ce Seigneur, dit S. Augustin entre les autres Peres, » vouloit recommander avant toutes choses l'humili-» té, *prius elegit commendare humilitatem*, de-peur-qu'on » n'attribuât ce grand ouvrage de l'Eglise à l'autorité » humaine, qu'il n'a pourtant pas dédaignée dans la suite, *Deinde potestatem.*

Et c'est la seconde partie du même Pseaume qui avoit commencé de s'accomplir un peu avant son temps, & qui continuë jusques au nôtre : ET NUNC » REGES INTELLIGITE, *&c.* Maintenant, com- » me l'explique encore saint Augustin, comprenez ô » Rois comment vous devez servir le Seigneur en » Rois, publiants de bonnes Loix, qui le fassent ser- » vir par les autres ; aprés l'avoir servi vous-même

comme hommes en gardant les siennes en vôtre particulier. C'est la double obligation des Souverains, selon les deux qualitez qu'ils remplissent.

Les autres Peres aprochent souvent dans ce Traité de ces excellentes Maximes, qu'ils fondent comme S. Augustin dans les Pseaumes & dans les autres Propheties expresses, particulierement dans celles d'Isaie & de Daniel; & dans les figures les plus claires, qui nous representent les Princes & les Princesses dans leur double état, comme les éleves de l'Eglise par leur soumission personnelle; & comme ses nourrissiers & ses patrons par la protection qu'ils lui accordent, en qualité de Souverains.

Nous verrons à la fin de cette Preface les derniers Prétendus Réformez se fâcher presque également contre les Prophetes & contre les Peres, qui ont fait de ces sortes d'allusions. Mais ce sont autant de preuves certaines du concert des uns avec les autres; & des confirmations solemnelles des mêmes veritez, avec les nouveaux jours qu'elles portent par tout dans ce Traité, pour former une ferme & constante tradition. C'est la maniere de traiter les affaires de Religion, en vrais Historiens Ecclesiastiques, en bons Jurisconsultes, & en parfaits Theologiens, qui ne doivent rien avancer que sur le consentement unanime de l'Ecriture & des Peres.

De ces principes une fois solidement établis, les Princes ont conclu qu'ils étoient en droit, & même en obligation de publier leurs Loix executoriales des Canons de l'Eglise, lesquelles serviroient d'une ma-

niere plus autentique à maintenir ſon unité. Ils ſe regardoient en cela comme les Evêques exterieurs, qui devoient veiller pour le bon ordre du dehors: & ils le faiſoient conſiſter particulierement à lever les obſtacles, qui s'y pouvoient oppoſer, ſoit de la part des Infideles, Juifs ou Païens; ſoit de la part des Héretiques ou des Schiſmatiques; ſoit enfin de la part de ſes autres Enfans rebelles à ſes ordres. Delà ſont venus ces Edits ſans nombre de Conſtantin le Grand, & de ſes ſucceſſeurs dans l'Empire, dont les Codes de Theodoſe & de Juſtinien ſont remplis, & dont on explique une bonne partie dans ce Traité. Ces Princes y déclarent eux-mémes, qu'ils ne les ont publiez qu'en conſequence de ces principes poſez par les Conciles, & par les Peres. Et ceux-ci ſont encore venus à l'appui, en les moderant autant qu'ils l'ont jugé à propos, pour l'heureuſe execution de tant de ſalutaires reglemens.

De cette maniere les inſtructions charitables tirées des Argumens de l'Egliſe qu'on ſuppoſe toûjours les premieres, ſeront comme le fondement, ou pour parler plus juſte, les racines de ce grand Arbre, qui compoſe le corps du Droit civil-Romain: d'où ſortiront encore, comme autant de branches fecondes, les Loix toute ſemblables des autres Princes Chrétiens dedans & dehors l'Empire, principalement celles de nos Rois tres-Chrétiens, qui rempliſſent diverſes compilations tres-anciennes ſur le même ſujet.

Voilà donc proprement le Corps de l'Ouvrage, &

& le Tronc, pour ainsi dire, de cet arbre immense de Loix tant Ecclesiastiques que Civiles, qui a produit enfin les fruits inestimables des Conversions en grand nombre tant d'Infideles que d'Héretiques dans tous ces païs-là. Et c'est par où l'on finit cette premiere Partie, en concluant avec les mêmes Peres qui nous y ont conduit, & qui nous aideront aussi à résoudre le peu d'objections que l'on tire de quelques Edits, qui paroissent contraires, & de quelques maximes plausibles en apparence, qui ont été alleguées par deux ou trois des anciens Auteurs. Nous verrons qu'ils ont fourni eux-mêmes, de-quoi y répondre suffisamment.

Ces difficultez étoient plus ordinaires dans les premiers siecles; lorsque la memoire des supplices affreux que les Princes Païens avoient fait souffrir, pour maintenir leur fausse Religion, étoit plus fraîche. On soutint avec raison, que ce n'étoit pas le moïen que Dieu avoit choisi pour établir sa sainte Religion; qu'elle doit être libre & non pas forcée, sur tout d'une force majeure & violente, qui contraigne & ne persuade pas. On doit donc user de persuasion, & non pas de contrainte & de commandement. Mais nôtre Auteur nous fera observer dans les saints Peres, & dans nôtre propre experience, qu'il y a differentes manieres de persuader. On persuade par des instructions, par des raisons, par des promesses, par des menaces & des peines douces. Il n'y a point de famille, ou les Peres les plus humains, & les Meres les plus tendres n'emploïent tous ces

moïens pour gouverner leurs enfans. Ce n'eſt point-là une contrainte ; ce n'eſt point faire violence à leur liberté ; mais la redreſſer & la regir d'autant plus amoureuſement, qu'on le fait avec plus de vigueur & d'empreſſement.

On ne peut rien dire de ſemblable des peines terribles, & des morts cruelles, que les Perſecuteurs de l'Egliſe firent ſouffrir autrefois aux Chrétiens. Ils inventoient & mettoient en œuvre toute ſorte de ſupplices les plus effroïables, avec une brutalité pluſque barbare. Ce n'étoient nullement des perſuaſions ; c'étoient des violences deteſtables. Mais quand l'Egliſe a ordonné des jeunes, des penitences, des retraites, & des éxils même, avec quelques autres petites peines contre ſes enfans revoltez, pour les faire rentrer dans leur devoir ; c'étoit veritablement des perſuaſions & des châtimens paternels, tres-propres à leur faire entendre, que punir de la ſorte, n'eſt pas punir, mais aimer.

Dieu même en a donné l'exemple. Il répand de ſalutaires amertumes en une infinité de manieres ſur les cupiditez illicites, pour ramener ſes enfans à leur devoir. Ses Miniſtres & tous ceux qui tiennent ſa place, doivent l'imiter, & entrer dans un ſaint zele de ſon honneur violé. C'eſt ce qu'on étendra dans cette premiere Partie juſqu'aux Converſions principales des Païens mêmes, & des premiers Heretiques, pendant environ le temps des huit premiers Conciles Generaux de l'Egliſe, c'eſt-à-dire juſque dans ſon IX. ſiecle ; ajoûtant encore quelques

exemples, qui ont ſuivi de prés, pour achever tout-d'un-coup cette importante matiere.

On y répond encore incidemment à quelques objections, qu'on nous fait aſſez ſouvent contre l'univerſalité, qui doit rendre proprement l'Egliſe Catholique, & qui a ſervi de fondement aux Princes pour défendre ſon unité ainſi expliquée. Et comme le principal argument des Adverſaires eſt tiré du temps des Ariens, où l'Egliſe a paru à quelques-uns preſque aneantie par leur bruit & par leur autorité; on s'attache principalement aux Auteurs du temps, qui font voir le contraire. On n'a qu'à ſuivre pas à pas S. Athanaſe, S. Hilaire, S. Jerôme, S. Epiphane, S. Baſile & S. Chryſoſtome, pour reconnoître que ſi quelques-uns ont donné lieu à la difficulté, ils l'ont eux-mêmes pleinement diſſipée. A plus forte raiſon ſi on les joint aux Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, & aux autres Peres, parmi leſquels S. Auguſtin a encore traité cette matiere le plus à fond : on ſera parfaitement convaincu de la verité de cette promeſſe infaillible, que Dieu a faite à ſon Fils, de l'univerſalité de ſon Egliſe, juſqu'à la fin des ſiecles, ſans aucune interruption.

On finit pour cela cette premiere Partie par la conſideration des grands ſchiſmes, & des autres ſeparations qui commencérent avec plus d'éclat dans les Egliſes Orientales dés le IX. ſiecle; & qui ont été imitées dans une partie du Nord avec plus de ſcandale dans ces derniers temps. On montre évidemment que cela n'empêche point l'execution conſtan-

te de la même promesse, tant par les retours frequens de la plûpart de ces Peuples, dont les principaux même ne se sont jamais veritablement separez; que par les dédommagemens, & par les conquêtes considerables que l'Eglise a faites depuis jusque dans un nouveau Monde.

Voilà l'ordre & l'économie toute entiere de cette premiere Partie; ou sur le point capital de la maniere de rappeller & de retenir dans l'Eglise ceux qui en étoient separez, nous nous trouvons assez heureux que de nous accorder parfaitement avec les esprits les plus moderez de tous les temps, jusques au nôtre: sans en excepter le fameux President de Thou, dont les Adversaires ont proposé la Preface dédiée au Roi Henri le Grand, comme une juste régle des sentimens équitables qu'on doit avoir sur ce sujet. Nous l'acceptons d'autant plus volontiers, qu'il propose lui-même S. Augustin comme l'esprit le plus doux & le plus juste qu'on puisse consulter là-dessus; non-seulement dans ses premiers sentimens, qu'il a retractez lui-même depuis; mais dans les derniers qu'il préfera, lorsqu'il se rendit à l'experience de tous ses Confreres, pour le temperament qu'il falloit embrasser. C'est de là qu'on a tiré les conformitez de l'Eglise de France de nos jours, avec l'Eglise d'Afrique de son temps.

Saint Augustin s'explique ainsi en deux mots dans sa lettre à Boniface: *Parcendum multitudini; sæviendum in peccata paucorum.* Et M. de Thou remonte un peu plus haut de cette maniere: on avance plus, dit-il,

par les instructions, que par les commandemens; «
par les avis moderez que par les menaces : c'est ainsi «
qu'il faut agir; lorsque c'est la multitude qui pê- «
che : & on ne doit user de severité, que lorsqu'il «
n'est plus question que d'un petit nombre. Il n'y a «
donc qu'à comparer le nombre des Protestans ou des Prétendus Réformez qui fourmilloit en France du temps de M. de Thou, avec celui qui restoit au temps de la révocation de l'Edit, pour en tirer la consequence qu'il a insinuée. Et pour en juger encore plus juste, en remontant au principe de S. Augustin qu'il a suivi : il ne faut que considerer, que le nombre des Donatistes d'Afrique ne cedoit guere à celui des Prétendus Réformez de France; lorsque saint Augustin loüa les Edits, qui tendoient à leur proscription, ou à leur conversion, qui arriva presque entiere incontinant aprés. On comptoit jusqu'à trois cens Evêques de leur Parti. Nous n'avons pas tant d'Evêchez en France; où il faut avoüer à la verité que la plûpart sont plus grands que n'étoient pas ceux d'Afrique. Mais ce grand Docteur ne laisse pas de compter avec admiration les Conversions d'un tres-grand nombre de Villes toutes entieres, qui se réjoüissoient de leur changement, & qui en rendoient mille actions de graces au Seigneur : ce qui convainquit de plus en plus ce Pere de l'utilité des Edits de son temps. Il n'y a qu'à en faire l'application à ceux de nôtre temps, selon le raisonnement de M. de Thou.

Aussi ce celebre President ne manque pas d'ajoû-

ter la diſpoſition que S. Auguſtin avoit conſeillée en ces temps-là dans l'éxercice d'une juſte vigueur: *Que ſi ceux,* dit-il, *qui ont l'autorité en main, ſont obligez quelquefois d'emploïer les menaces, ils le doivent faire avec regret.* C'eſt ce qu'on tire effectivement de la lettre du même Pere à Aurelius Evêque de Carthage; à laquelle nous ſouſcrivons pareillement, & aux autres conditions de moderation & d'adouciſſement que l'on en tire plus au long dans ce Traité, aprés M. de Thou.

Il faut ſeulement prendre garde à ce qu'il avance *de la ſainte Antiquité,* où *il n'y a point,* dit-il, *d'éxemples aprouvez de ſupplices d'Héretiques;* il le faut ſans doute entendre de la part de l'Egliſe, & non pas de la part des Princes. Car on en trouve divers éxemples dés la premiere Partie de ce Traité, & particulierement dans l'Afrique, tant contre les Donatiſtes, que contre les Manichéens. Les Peres n'ont eu garde de blâmer cet uſage du glaive, aprés S. Paul: & les Proteſtans ne l'ont que trop étendu juſque contre les Catholiques; ſans parler des Héretiques qui ſe ſont détachez de leur Secte.

Mais perſonne n'a parlé avec plus d'éxactitude que le Pape S. Leon au ſujet de l'éxemple de Priſcillien même, que M. de Thou allegue en particulier. Nôtre Auteur obſerve, que ce grand Pape l'aprouve tellement dans l'Empereur Maxime, à cauſe des effroïables maux, que cauſoit cet Hereſiarque avec ſes premiers Sectateurs dans l'Egliſe & dans l'Etat: qu'il n'a garde d'aprouver les Evêques Ithaciens, qui l'avoient pouſſé à cette rigueur. Et

ce sont justement les principes de Saint Augustin, que nôtre Auteur continuë de justifier par tout: ensorte-que ce Traité en est une juste Apologie, tissuë des aprobations des Peres & des Auteurs les plus éclairez dans tous les temps, jusqu'à M. de Thou dans le nôtre.

SECONDE PARTIE.

MAIS si dans cette autre Partie, qui est toute nouvelle, on trouve plus souvent de ces éxemples de supplices d'Héretiques, on en void en même temps les raisons, qu'on ne fait que rapporter fidelement, sans prétendre autoriser tous ces éxemples dans la pratique. On prétend seulement en inferer que la conduite présente qu'on garde en France, depuis les derniers mouvemens qu'on s'est donné pour les Conversions, est beaucoup plus moderée, que celle qu'on avoit suivie dans tous les siecles précedens. Et c'est encore ce que nous avons dit que l'Auteur de ce Traité posthume ne pouvoit pas prévoir; que son penchant pour la douceur reviendroit aussi heureusement, que nous le voïons au genie de ceux qui gouvernent avec tant de sagesse & de moderation l'Eglise, & l'Etat. Il sera même encore plus aisé de le justifier dans cette seconde Partie que dans la premiere.

On le pourra observer avec plus de facilité, si on se donne la peine de comparer ce qui se passe devant nos yeux, pour la réduction parfaite des nouveaux Convertis à leur devoir, avec ce qu'on a pratiqué

contre ceux qui s'en écartoient dans les siecles précedens. Alors on emploïoit le fer & le feu ; on envoïoit des armées, on formoit des Croisades pour réprimer les rebelles. Il est vrai qu'ils y donnoient sujet par leurs emportemens, & par leurs violences, qui tenoient souvent de la fureur. Mais graces au Ciel, nous ne sommes plus dans ces termes, nous sommes bien éloignez de ces extrémitez. Aussi faut-il avoüer que nous en sommes principalement redevables à la douceur du gouvernement du plus sage de tous les Rois.

Il est vrai encore, que quand on y voïoit plus de jour dans ces temps-là, on se servoit aussi de remedes plus benins, pour fermer les plaïes, que les Sectes avoient causées au Corps de l'Eglise. Entre ces moïens, peut-être que le nom d'Inquisition ne paroîtra pas tel à ceux, qui n'en ont d'idée, que par les excés de rigueur, où on l'a portée dans quelques Païs étrangers. Mais l'Auteur en donne ici une autre idée, en faisant voir que l'Inquisition, comme on l'a commença en France même, n'étoit qu'un renouvellement de l'ancienne Penitence canonique, qui venoit de s'éteindre, & qui ne pût être rétablie pour être salutaire sans quelque petite amertume ; mais non pas dans cet excés, dont nos mœurs n'ont jamais été capables. Celle de France consistoit plus dans les précautions necessaires, que les Prelats apportoient, pour empêcher les rechutes, que dans des peines plus sévéres contre les prévarications qui étoient déja arrivées. Ils recommandoient principalement

palement l'uniformité des Régles de l'Eglise, soit pour l'assistance au Service Divin; où on donnoit des instructions proportionnées aux besoins; soit pour la frequentation des Sacremens: de-peur que si on eût fait en cela de la difference entre les anciens & les nouveaux Catholiques, on eût entretenu une espece de schisme dans le sein même de l'Eglise: en distinguant ainsi un troupeau de l'autre, & laissant en quelque maniere aux derniers la permission de retenir leur Autel érigé contre Autel, avec un double poids dans le Sanctuaire même; ce que l'Ecriture condamne jusque dans le commerce profane.

Mais pour prévenir d'ailleurs la profanation des Sacremens, qu'on avoit sujet d'apprehender, on y apportoit le discernement que S. Paul recommande *1. Cor. 11.* si justement aux Corinthiens, & que l'Eglise a observé avec toute l'exactitude possible dans tous les temps. Elle obligeoit à la verité tout le monde indifferemment à s'y présenter. Mais outre les preuves de la bonne foi & de la probité d'un chacun, qu'elle tiroit par avance des sages précautions de son Inquisition Penitentielle, c'est-à-dire de la vigilance & de l'inspection continuelle des Pasteurs sur leurs troupeaux, elle obligeoit encore de commencer par la Confession sacramentelle, dans laquelle nous sommes persuadez que l'Apôtre a renfermé la principale épreuve pour la Communion. Là le Confesseur s'assuroit de plus en plus de la disposition des Penitens, tant entre les anciens, qu'entre les nouveaux Catholiques; soit pour l'absolution ou pour la Com-

munion, & même pour les autres Sacremens qu'on ne recevoit guere autrefois sans la divine Eucaristie, qui en est la perfection.

Si on reconnoissoit dans le Tribunal de la Penitence que les sujets n'en fussent pas dignes, soit faute de persuasion ou de devotion, on ne leur refusoit pas absolument les Sacremens; mais on les differoit, comme on le pratique encore si utilement aujourd'hui pour divers autres empêchemens; & pendant ce délai, on avoit soin de pourvoir aux besoins des Penitens par une plus ample instruction, tant pour leur créance, que pour leurs autres devoirs. Que si quelques-uns étoient assez temeraires pour passer outre dans l'impatience d'être traitez comme les autres, particulierement pour le Mariage, l'Eglise n'en étoit pas responsable, non plus que de tant d'autres sacrileges des hypocrites, qui se présentent parmi les anciens Catholiques. Il n'y a point de Loix qui ne donnent lieu aux prévarications; abolira-t-on les Loix pour cela? Faudra-t-il de même pour quelques abus changer toute la discipline la plus sainte de l'Eglise?

Enfin si d'autres moins pressez que les premiers négligeoient de s'avancer, malgré tous les secours qu'on leur offroit; s'ils n'avoient que de l'indifference, & même du mépris pour la sainteté de nos mysteres: loin de les obliger à s'en approcher, on les en excluoit par une espece d'excommunication, qu'ils s'étoient attirée volontairement; & s'ils demeuroient long-temps dans cet état d'indifference & de mé-

pris, on ne manquoit pas de les separer d'avec les autres, comme suspects, & même comme convaincus de rechute dans l'Heresie. Alors on ne pouvoit pas empêcher le Prince de faire son devoir, en les punissant par quelques peines temporelles, comme par des amendes pecuniaires, par des privations de charges, par des separations & des bannissemens, de-peur qu'ils ne fussent contagieux aux autres: mais on leur épargnoit autant qu'on pouvoit de plus rudes châtimens corporels.

Quand les Princes se sont vûs obligez d'en venir à cette extrémité, pour punir de plus grands excés, particulierement dans les chefs de parti; & dans les commencemens de revolte; l'Eglise n'y a point pris de part: bien moins dans le violement de la foi des Sauf-conduits, dont on les accuse, quoi-que à tort, comme l'Auteur le démontre ici en traitant des principaux exemples, qui ont fait le plus de bruit dans nos derniers temps. Il en justifie les Princes mêmes, & à plus forte raison l'Eglise. C'est l'avantage particulier qu'il remarque, qu'on peut tirer de sa conduite toûjours pure, toûjours innocente dans l'administration des divers Tribunaux, dont elle a été chargée. On entend par l'Eglise principalement les Prelats, qui l'a representent, & qui ont été les premiers Maîtres de la Penitence, sans y emploïer même le nom d'Inquisition, qui en étoit un reste. Tandis qu'elle est demeurée entre leurs mains, comme elle y subsiste encore en France, on y a éprouvé beaucoup plus de douceur qu'ailleurs. Faut-t-il s'é-

tonner qu'on en garde tant à present; puis-qu'on les consulte les premiers, & qu'on y suit leurs sentimens, comme il est bien juste dans ces matieres de leur ressort & de leur competance?

Mais c'est l'avantage general qu'il est aisé de tirer de toute cette déduction historique, que nôtre Auteur conduit presque jusqu'à nôtre temps, où l'on trouve infiniment plus de moderation non-seulement dans les Prelats, mais dans le Prince & dans la plûpart des Magistrats même; quand on les a comparez, comme on le peut faire ici aisément, avec les meilleurs de ceux qui les ont précedez dans les siecles passez. Si quelques particuliers ont excedé, particulierement dans les milices qui ont été necessaires dans les Provinces, on y a donné ordre, autant qu'on en a eu de connoissance: & on peut asseurer qu'on y a moins autorisé de mal, qu'on n'en éprouve dans la moindre guerre des Etrangers.

Revenons aux autres fruits sensibles de ce Traité, qu'il est aisé de tirer de l'éclat de la verité, qui y brille par tout: mais particulierement dans les frequentes reflexions que fait l'Auteur sur l'unité, l'universalité, & la perpetuité de l'Eglise Catholique; qu'il oppose si justement à toute la nouveauté, l'obscurité, l'inconstance, la varieté, la grossiereté, & l'ignorance des Sectes qu'il y a parcouruës: tandis que l'Eglise, dont il fait admirer la constance uniforme, se conserve seule & s'étend au milieu de tant d'agitations & de tumultes. Ce sont les principaux avantages, que les anciens & les nouveaux Catholiques en peuvent

tirer pour leur édification, pour leur consolation, & pour leur perseverance.

Ceux qui ne sont pas si bien convertis peuvent faire attention à ces reflexions judicieuses de l'Auteur, & les regarder comme un des meilleurs moïens, que la Providence leur offre pour leur conversion parfaite, & pour nous épargner les autres moïens, dont ce Traité est rempli. On en aura assurément plus de joïe qu'eux-mêmes, & ils ne peuvent pas causer une plus grande satisfaction à l'Eglise de la Terre, comme l'Evangile nous l'apprend expressément de l'Eglise du Ciel, qui doit être nôtre modele; lors qu'on nous l'a represente pleine d'allegresse pour la Conversion d'un seul pecheur. Combien en devons-nous donc ressentir pour la sincere Conversion de tant de personnes fideles, de laquelle on ne peut pas disconvenir; & dans l'esperance des autres, qui reviennent tous les jours de bonne foi?

On peut esperer en même temps la salutaire confusion de ceux qui par passion, ou par ignorance se sont portez à des Ecrits seditieux contre la conduite présente, jusqu'à traiter de persecution violente les moïens les plus innocens, dont on s'est servi pour les réduire & pour les tenir dans le devoir. Outre quelques pieces un peu plus anciennes, qu'on a déja suffisamment refutées: l'Histoire prétenduë de l'Edit de Nantes est un des plus fameux de ces Ecrits nouveaux. On asseure que l'Auteur est un nommé Benoît, cy-devant Ministre d'Alençon en Normandie, qui passa en Hollande environ le temps de la revo-

cation de l'Edit, dont il craignit les ſuites fâcheuſes, ſans parler des autres motifs de ſon évaſion. Il s'informa depuis de ce qui ſe paſſoit, principalement par le moïen des autres Refugiez, qui n'avoient pas eu moins de peur que lui, ſur les bruits vagues qui couroient d'une deſolation tragique du Parti, que les autres Miniſtres eurent grand ſoin d'éxagerer. Comme Benoiſt écrivoit mieux qu'eux tous, il offrit ſa plume aux Etats dans le temps de nos broüilleries: & quoi-qu'il vueille paſſer pour fort deſintereſſé & qu'il ſe donne la liberté de décrier la plûpart de nos Ecrivains comme de plumes venales, on ſçait de bonne part qu'il n'a commencé ſon hiſtoire qu'aprés être convenu d'une ſomme tres-conſiderable, qu'on lui a païée éxactement aprés l'éxecution telle qu'elle de ſon Ouvrage. On ne peut nier qu'il n'y raconte beaucoup de choſes fidelement, & aſſez fidelement pour nous donner l'avantage d'en rapporter pluſieurs dans ſes propres termes, que les Adverſaires auront moins de peine à croire. Il y en a pourtant un tres-grand nombre qui ſe détruiſent d'elles-mêmes, par les contradictions & par les fauſſetez qui ſautent aux yeux. D'autres ſont ſi remplies du venin & du fiel qu'il répand dans toute ſon Hiſtoire, qu'on a ſujet de la mettre entre les plus grands griefs qu'on ait à reprocher au Parti.

On a vû voler de tous côtez d'autres Ecrits ſemblables, qui ont pû impoſer aux eſprits foibles & ſuperficiels peu accoûtumez à aprofondir les choſes dans leurs veritables cauſes. Car enfin la Perſecution

comme le Martyre, de l'aveu de tout le Monde, dépend de la cause & non pas de la peine, ainsi-que les saints Martyrs l'ont reconnu depuis long-temps. C'est par où il falloit commencer: *Qu'ils prouvent avant toutes choses*, disoit encore plus tard Saint Augustin de quelques-uns de son temps, qu'*ils ne sont ni Hérétiques ni Schismatiques, & qu'ensuite lorsqu'ils souffriront quelque chose, ils osent s'appeller les Martyrs de Jesus-Christ*. Il en faut toûjours revenir là: car si la cause pour laquelle ils souffrent n'est pas bonne, la peine qu'ils souffrent n'est plus une persecution, mais une juste punition & un châtiment legitime. Il faut donc éxaminer encore une fois le fond de la cause des Protestants, pour juger sainement de leur peine. Et comme ceux de France l'ont renfermée dans la Confession de Foi qu'ils presentérent au Roy François II. nous en pourrons repasser les principaux articles, qu'on a peut-être passez trop legerement jusqu'ici. Delà il sera aisé de tirer des consequences decisives de ce grand differend, outre une infinité d'argumens invincibles pour la bonne cause, qu'on trouvera dans la suite de ce Traité contre les principaux articles de cette Confession de Foi.

L. 1. contra Ep'st. Parm. c. 19.

Il ne faudroit que le grand principe établi si souvent dans les Peres, que toute Confession qui ajoûte, ou qui retranche quelque chose, à celle dont l'Eglise étoit en possession, n'est plus une Confession de Foi, mais une profession Hérétique: parce-que le mot d'*Hérésie* ne signifie autre chose qu'une *élection* ou *un choix*. Et c'est ce que fait justement celui qui

veut embrasser un article, & non pas l'autre; ou qui en embrasse d'autres que ceux de l'Eglise la plus répanduë dans l'univers. Il choisit proprement selon son caprice, & ne croid pas, du moins d'une foi divine & surnaturelle, qui le porteroit à embrasser tout ce que croid cette Eglise visiblement autorisée de Dieu, à laquelle Jesus-Christ nous renvoïe. Il croid tout au plus d'une foi humaine ou naturelle, qui n'est qu'un jugement ou une opinion sujete à erreur, à laquelle il adhere par choix; & lorsqu'il s'attache opiniâtrément à ses articles erronez, il devient proprement Héretique : quand ce ne seroit que contre l'article seul de l'Eglise, qui fait partie de nôtre symbole, & qui renferme bien d'autres articles, qui y sont sous-entendus.

Aprés cela la seule considération, qui regne dans tout ce Traité, de la conduite uniforme des Princes les plus sages & les plus vertueux qui aïent jamais été, contre toutes les Sectes d'Hérétiques, qui tenoient une autre profession de foi que celle de l'Eglise, doit ouvrir les yeux aux derniers; & nous doit faire conclure, qu'on ne pouvoit pas les traiter avec plus de moderation qu'on a fait de nos jours; & qu'ils ont grand tort d'en faire tant de bruit dans leurs plaintes ameres, si souvent réïterées, contre le gouvernement.

On a préferé cette maniere douce & pacifique à celle qu'on eut pu tenir justement, pour répondre aux reproches & aux invectives les plus sanglantes de leurs nouveaux Ecrits, que tout le Parti ne peut plus desavouër

desavouër. Car outre qu'il en faudroit un desaveu solemnel & public, que nous n'avons point encore vû ; ces Messieurs au contraire les publient avec éloge par tout. C'est par eux que nous en avons connoissance, & ils les vantent comme des chefs-d'œuvres, dont ils font trophée. Ils ne pourront donc pas trouver mauvais, si on en tire seulement quelques maximes, qui portent leur condamnation avec elles, soit par les excés énormes ausquels leurs Auteurs s'emportent ; soit par les consequences terribles, qui en résultent naturellement ; soit enfin par les contradictions grossieres, dans lesquelles ils tombent insensiblement. Il suffit presque de les rapporter, pour les refuter. Ils ne se plaindront pas qu'on leur impose, ni qu'on parle sans preuves : puisqu'on ne parlera guere qu'aprés eux, & toûjours dans leurs propres termes.

Il est vrai qu'ils publiérent sur la fin de la derniere guerre *une Requête* en apparence plus respectueuse, pour obliger le Roi à rendre ses sujets Prétendus Réformez participans des fruits de la Paix, que SA MAJESTE' alloit donner à l'Europe. Mais outre le venin caché que nous y découvrirons, ils joignirent presque en même temps une espece de *Manifeste*, comme ils l'appellent dans l'*Avertissement*. Cet écrit est d'environ trois cens pages *in octavo*, avec ce Titre fastûeux : *La Balance de Religion & de Politique, ou Reflexions par lesquelles on fait voir que les Réformez de France ont droit de prétendre d'être compris favorablement, par la Médiation des*

Puissances Protestantes dans le Traité de paix, qui terminera cette guerre. Entre ces Reflexions l'Auteur met celle-ci dans l'Avertissement même, qui tient lieu de Préface, que *puisqu'aujourd'hui la Réformation a pour Défenseurs & pour Appuis sur la Terre des Puissances, qui ont un zele éclairé, & qui sont en état de lui faire rendre les droits & les libertez, dont on l'a tres-injustement dépoüillée : Il est bon*, continuë-t-il, *de faire voir non seulement, qu'elles peuvent lui rendre legitimement ce bon office : mais que même elles peuvent prendre des précautions & des mesures pour la mettre à couvert à l'avenir des insultes de sa Rivale, ou plutôt de son Ennemie implacable & cruelle.* C'est ainsi qu'il parle de la Religion Catholique toute revétuë qu'elle soit de la Puissance legitime de son Souverain; & tout cela au nom des Prétendus Réformez de France, qui ont publié ce *Manifeste*, ou pour mieux dire ce *Libelle :* en quoi je ne vois pas qu'ils aïent bien sçû allier la *Politique* avec la *Religion*, comme ils le prétendoient.

Ce qui peut encore surprendre davantage, c'est qu'ils ne gardent guere plus de mesures avec les *Puissances Protestantes*, qu'ils vouloient engager dans leurs interêts. Car dés l'article suivant, l'Auteur qui parle toûjours en leur nom dans ce Manifeste, reproche durement à ces mêmes Puissances, d'*avoir laissé perir les Eglises de Hongrie, de Bohëme, & plusieurs autres particulieres dans le reste de l'Europe.* Cet habile homme ne sçait-il pas, que c'est le sort ordinaire des Sectes de perir ainsi aprés quelque temps?

C'eſt dequoi on verra une infinité d'exemples dans ce Traité. Mais étoit-ce bien le moïen d'encourager ces Puiſſances, à relever l'Egliſe Prétenduë Réformée de France de ſa chute, que de leur repreſenter celles de tant d'autres Egliſes leurs ſœurs, à la chute deſquelles ces Puiſſances n'ont point eu de part? Bien moins ont-elles pû y apporter de remede, non plus qu'à la déroute de la Prétenduë Réformation de France, dont elles ne ſe ſont pas miſes plus en peine.

Le compliment, que l'Auteur du Manifeſte adreſſe enſuite à *ſes Freres*, qui ſont reſtez en France, ne paroit guere plus convenable. Car de *peur qu'ils ne mettent un empêchement invincible*, ſelon ſon avis, *au rétabliſſement de leur Religion en France, où ils paroiſſent*, dit-il, *tout Catholiques;* non ſeulement *il demande qu'ils ſe réveillent de cet aſſoupiſſement, où ils ſont depuis ſi long-temps:* Mais il ajoûte plus bas: *Nous faiſons voir aux Réformez que la patience & la ſoûmiſſion qu'ils ont, ſont de fauſſes vertus qui les trompent, ou par leſquelles ils penſent tromper les autres.*

Un peu aprés il excite *ces mêmes Freres & leurs parens, qui pouvoient être encore dans le ſervice de la France, a le quiter, non ſeulement pour ne pas choquer les Puiſſances étrangeres, qu'il vouloit engager à les ſervir: mais d'autant plus*, dit-il, *qu'ils doivent ſe ſouvenir de ce que Jehu fils d'Hanani le Voïant, dit autrefois à Joſaphat, au devant duquel il alla pour lui faire ce juſte reproche, de ce qu'il s'étoit joint à Achab contre Ramot de Galaad, que tu aïes aidé au méchant, &*

que tu aimes ceux qui haïssent l'Eternel. On entend assez sur qui il veut faire tomber ce discours, & si tout cela ne s'appelle *sonner le Tocsin*, il a beau s'en défendre aussi-tôt, je ne sçai pas ce qui peut en encourir le blâme. C'est beaucoup qu'il ait senti par avance combien cela pouvoit être odieux. Il nous donnera bien plus de droit de lui reprocher dans la suite les excez énormes où il est tombé sur ce sujet.

Cependant cet Auteur ne laisse pas de se loüer ainsi à la fin de son Avertissement, de la moderation qu'il croit avoir gardée avec ses Associez dans cet Ouvrage. *Nous n'avons pas même été si loin*, dit-il, *que les premiers Chrétiens: Nous aurions pû faire voir, qu'ils ne blâmoient pas quelquefois ceux, qui se tuoient, de peur de succomber ; & en conclure que s'ils ont pû croire, qu'on pouvoit se tuer, ils ont dû croire qu'on pouvoit tuer ceux qui nous contraignent de succomber.* Il ne faut qu'exposer ces maximes abominables, pour en inspirer de l'horreur, & pour faire voir, qu'on ne connoît point les vertus de patience, d'obéïssance, de fidelité, ni même d'humanité dans ce Christianisme Prétendu Réformé. Car sous prétexte de deux ou trois exemples de Vierges chastes, qui aimérent mieux autrefois se procurer la mort, que de succomber à leur deshonneur : (ce que les saints Peres n'ont pû excuser, que par un mouvement rare & extraordinaire du Saint Esprit ;) ces Messieurs les Prétendus Réformez portent indifferemment tout le monde au desespoir, à se tuer, & à tuer ; comme

ces furieux Donatiſtes qu'on appelloit Circoncellions, & que nous verrons déteſtez avec execration par Saint Auguſtin, & par les autres Peres.

Il eſt vrai que l'Hiſtorien de l'Edit de Nantes, auquel l'Auteur de la Balance nous renvoie plus bas, a été plus éclairé ſur le fait des premiers Chrétiens, & il nous ſervira à confondre plus fortement la temerité de celui-ci pour ce fait. Mais il n'a guere été plus moderé que lui pour le droit, en quoi il n'en ſera que plus coupable. Car examinant à fond, ce lui ſemble, la même queſtion touchant la conduite qu'on doit tenir dans la perſecution vraïe ou fauſſe, il commence par avoüer que toute l'Antiquité Chrétienne lui eſt contraire, & qu'elle s'eſt déclarée pour la patience & pour la ſoûmiſſion. *Le mal a commencé*, dit-il, *dés les premiers ſiecles du Chriſtianiſme. Les Empereurs faiſoient tant de mal aux Chrétiens, leſquels on ne manquoit pas de faire paſſer pour Ennemis de l'Etat, que ces pauvres perſecutez furent reduits à* OUTRER *les choſes, pour perſuader que leur Religion n'étoit pas contraire aux Puiſſances. Les paſſages de l'Evangile, les témoignages & les exemples du vieux Teſtament étoient mis en œuvre avec tout l'art d'une éloquence intereſſée, qui transferoit ſans reflexion tous les droits des Rois Juifs à tous les Princes du monde.* On auroit peine à croire un aveu ſi ſincere accompagné de tant d'abſurditez, ſi on ne les voïoit jointes enſemble dans ce peu de lignes, qui ſont toutes de lui. On ne laiſſe pas d'être fort obligé à cet Auteur, de nous abandonner comme il fait tant de grands hom-

Pref. du 2. vol.

mes, Martyrs, Confesseurs, Peres & Docteurs de tous les Ordres de l'Eglise, avec les Ecritures mêmes de l'ancien & du nouveau Testament, quoiqu'il semble les vouloir mieux expliquer. Mais ne s'agissant plus que de juger, lequel des deux sentimens est le plus raisonnable, du sien, ou de celui de tous ces grands Personnages, qui ont joint une profonde science à une éminente sainteté; il ne sera pas malaisé de se déterminer, en se rangeant du côté; où il y a une plus solide consolation dans la pratique de toutes les vertus, que tous les Saints ont exercées, & que les Sectaires ont rejettées.

Dévelopons un peu chaque mot de cet aveu si court; mais qui ne laisse pas de renfermer tant d'absurditez. *Le mal*, que l'Auteur déplore d'abord comme aïant *commencé dés les premiers siecles du Christianisme*, n'est pas celui de la persecution, dont il ne parle qu'un peu aprés; mais celui de la soûmission & de la patience, ou plutôt de la doctrine qui apprenoit à la pratiquer, & à se soumettre aux Puissances, qui nous faisoient souffrir : C'est ce que cet Auteur appelle OUTRER LES CHOSES : Et il ajoûte aussi-tôt qu'*on citoit à cette fin les passages de l'Evangile avec les témoignages & les exemples du vieux Testament, & qu'on transferoit, sans reflexion tous les droits des Rois Juifs, à tous les Princes du monde*.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Y a-t-il fait reflexion lui-même ? Les Rois Juifs avoient-ils plus de droit de tourmenter les Prophetes ou les autres gens-de-bien de leur temps, que les Princes Païens

de maltraiter les Apôtres & les autres Fideles ? Et ceux-ci ont-ils eu plus de tort de se soûmettre à leurs Souverains que les Juifs ? N'est-il pas évident au contraire que Dieu même ne souffrit qu'avec peine le droit des premiers Rois sur son peuple d'Israël, qu'il s'étoit particulierement reservé en propre comme son héritage. L'Ecclesiastique le reconnoit encore de son temps. *Dieu*, dit-il, *a établi un Prince sur chaque peuple, Mais Israël a été visiblement le partage de Dieu-même.* Enfin, dans l'Evangile Nôtre-Seigneur parle de la domination des Rois des Gentils, comme d'un droit établi entre-eux, dont il ne contestoit point l'exercice. Au contraire, il oblige les siens de s'y soûmettre expressément, à condition qu'ils n'y aspireront point entre-eux. Ainsi ce n'étoit pas transferer à ces Puissances les passages de l'Ecriture, qui les regardoient directement : *Reges Gentium dominantur eorum.* Ce n'étoit plus les Rois Juifs, qui commençoient à défaillir ; mais les Empereurs qui en prenoient la place : *Quæ sunt Cæsaris, Cæsari, &c.* Quelque abus qu'en fissent ces Princes, Jesus-Christ même & ses Apôtres obligeoient les Fideles à l'obéïssance & à la soûmission, non seulement pour les Impôts, & pour les autres droits utiles & honorables ; mais encore pour l'usage du glaive ; & non seulement *par la crainte* d'être plus maltraitez ; mais encore par Religion, & *pour la conscience*, estimant d'ailleurs *bienheureux ceux qui souffroient ainsi pour la Justice.*

1. Reg. 8. *Cap. 17. v. 14. 15.* *Luc. c. 22. v. 25.* *Matth. 22. v. 21.* *Rom. 13. v. 7. 1. Petr. 2.* *Item Rom. 13. v. 4. & seqq.* *1. Petr. c. 3. v. 14. c. 4. v. 13. & seqq.*

Il paroit que la nouvelle Réforme n'auroit pas

parlé comme Jesus-Christ, comme Saint Pierre, comme Saint Paul; quoi-que ses premiers Auteurs en aïent usé avec la plus grande rigueur pour le droit du glaive. Ils l'ont même défendu vigoureusement contre ceux qui leur étoient opposez dans les païs où ils étoient les plus forts. Ils l'ont autorisé par une infinité d'Edits; qu'ils continuënt encore aujourd'hui avec beaucoup de violence dans quelques païs; comme nous l'observerons à la fin du suplément à ce Traité. Mais il a plû à leurs derniers Auteurs, qui ont écrit contre nous, d'apeller la soumission & la patience des premiers Chrétiens OUTRE'ES, afin de s'en dispenser. Cependant ces premiers Héros du Christianisme ne faisoient que suivre les exemples des Apôtres & de leurs disciples, dont ils interpretoient ensuite les paroles beaucoup plus seurement. C'est ainsi que par la conformité d'usages & de pratiques, on entre mieux dans le sens de l'Ecriture, où elles nous conduisent comme par la main de la Tradition: & de cette maniere on voit aussi tout d'un coup combien les Sectaires sont éloignez de l'une & de l'autre: quoiqu'ils se vantent tant d'avoir au moins l'Ecriture pour eux.

Il ne faut pas laisser un seul mot sans examen dans ce premier reproche que fait leur Historien aux premiers Chrétiens d'avoir mis toute l'Ecriture en œuvre *avec tout l'art*, dit-il, *d'une éloquence interessée pour transferer sans reflexion tous les droits des Rois Juifs à tous les Princes du monde.* On pourroit demander

mander à cet habile Historien ou est donc *l'interêt de cet art & de cette éloquence* qui enseignoit à souffrir patiemment jusqu'à la mort? Pour moi je crois qu'il y a plus d'interêt dans l'éloquence de cet Auteur, qui enseigne à se défendre des souffrances par toute sorte de moïens; & qui regarde comme un tres-grand mal dans les premiers Chrétiens d'avoir commencé par donner des exemples contraires, comme s'ils avoient en cela *outré les choses*.

On ne doit pas s'attendre qu'il traite mieux les siecles suivans *des Peres;* quoi-qu'on y ait toûjours reconnu la doctrine la plus pure dans la plus profonde paix de l'Eglise. Voici comme il en parle dans l'article suivant: *Aprés que la conversion de Constantin eut élevé le Christianisme à l'Empire, le Clergé retint par un nouvel interêt, les maximes qu'il avoit tenuës par necessité: & comme il fit valoir extrémement par ambition & par avarice les passages, qui recommandent aux Princes de servir à l'Eglise de Peres & de Nourrissiers; il fut obligé de leur continuër, pour ainsi dire, par forme de dédommagement des avantages temporels, qu'il extorquoit d'eux, l'autorité, dont il avoit revêtu leurs Prédecesseurs.* On ne peut pas s'empêcher de se recrier encore contre cette suite d'absurditez. Car qui peut souffrir qu'on dise que *le Clergé ait revêtu les Prédecesseurs de Constantin de l'autorité, dont ils ont usé dans le monde?* Mais quel est ce Clergé dont il accuse *le nouvel interêt, l'avarice & l'ambition depuis Constantin?* Ne sont-ce pas, *ces anciens Prelats*, comme il les appelle un peu plus bas, qui composoient nos pre-

Ibid. Pref du 2. vol. de l'hist. de l'Edit de Nantes.

miers Conciles generaux & particuliers, où l'on expliquoit la foi de l'Eglise contre les Hérefies du temps, & où l'on formoit la discipline la plus pure & la plus desinteressée qui fut jamais? Nous ne disconvenons pas que quelques-uns n'aïent pu abuser des liberalitez que les Princes leur accordoient. Il y a toûjours eu des abus de cette nature dés le temps des Apôtres, & dans la compagnie de Jesus-Christ même. Mais cela doit-il empêcher qu'on n'applique à ce second temps, ce que les Prophetes avoient prédit *des Rois & des Reines qui devoient nourir & enrichir l'Eglise?* En quel autre temps nous montrera-t-on mieux l'accomplissement de ces Propheties?

Ce sont justement les Ambroises, les Chrysostomes & les Augustins, qui les ont appliquées à ce second temps, qu'ils voïoient devant leurs yeux, & qui entretenoient les Peuples dans la soumission qu'ils devoient à leurs Princes, quand ils n'y eussent point été obligez par le nouveau titre de reconnoissance pour leurs bienfaits. Dira-t-on que ces saints Docteurs aïent *extorqué* d'eux ces *avantages temporels*, eux qui ont tant témoigné de fois le desir sincere d'en être déchargez, pour vacquer uniquement aux exercices spirituels? Je laisse à penser au Lecteur équitable lesquels ont été les plus avares & les plus ambitieux; ou ces Peres si desinteressez, ou les Ministres Prétendus Réformez, qui se sont saisi tant de fois des deniers publics, pour se défendre contre les Princes, & s'élever contre leur autorité legitime, ainsi que leur Historien le reconnoîtra lui-même

dans son lieu. C'est ce qui fait que plein de cet esprit d'interêt, comme ses Confreres, il ne peut s'imaginer autre chose dans les Anciens, & dans les siecles les plus purs, soit avant, soit aprés Constantin : & ce qui confirme ce qu'on leur a reproché tant de fois de ne pouvoir s'accommoder d'aucun siecle de l'Eglise ; non-seulement pour les veritez contestées, mais encore pour les vertus & les pratiques de morale.

Il est assez inutile de passer outre, pour trouver en quoi *les Papes,* qu'il accuse si souvent de ne songer qu'à leur élevation, ont eu tort de confirmer les peuples dans la soumission qu'ils devoient à leurs Princes. Aprés nous avoir abandonné les premiers siecles les plus éclairez de la vive lumiere de la Religion ; nous ne doutons point de la suite toûjours constante & uniforme dans l'Eglise, au-moins pour l'essentiel. Et c'est ce qui forme nôtre tradition perpetuelle pour toutes les Doctrines Apostoliques, telle qu'est cette soumission. Nous sommes ravis d'en voir accuser les Papes par cet Auteur, qui ne sera pas suspect. Qu'il nous oppose donc, tant qu'il voudra, avant & aprés ces aveux, tous les raisonnemens humains de l'amour propre, sous prétexte qu'*il est permis de repousser la force par la force ;* qu'il en fasse même un droit des Peuples contre leurs Souverains ; & ce qui fait plus à nôtre question presente, qu'il étende ce droit jusqu'aux Partis & aux Sectes, qui se sont détachées du Tout ; enfin qu'il les rende tous Juges dans leur propre cause, pour les soulever con-

tre les Puiſſances les plus legitimes : Nous le laiſſons abonder en ſon ſens ; nous nous en tenons à la tradition contraire de tous les ſiecles, qu'il nous a accordée, à commencer dés les premiers temps ; quoiqu'il y répande tout le venin & tout le poiſon où ſa plume a trempé. Mais tout homme de bon ſens, aprés cet aveu, ne balancera plus à prendre parti avec tout ce qu'il y a eu de plus ſaints & de plus ſçavans perſonnages dans tous les ſiecles de l'Egliſe ; n'étant pas poſſible qu'un cœur & qu'un eſprit éclairé ne ſoit épouvanté de voir des hommes d'une ſcience mediocre, & de nulle vertu, ſe préferer à tant de lumieres éclatantes de l'Egliſe, les mieux fondées dans l'Ecriture même. C'eſt un grand préjugé pour le fond de nôtre cauſe, dont on n'a pu attaquer la forme ou la maniere de la défendre, qu'en combatant generalement tout ce qu'elle a eu de ſaints & de ſçavans défenſeurs, & en remontant juſqu'aux Apôtres & aux Prophetes, avec toutes les Puiſſances legitimes, auſquelles ils nous ont apris à nous ſoumettre.

Il ne faut pas s'étonner aprés cela que les Puiſſances Proteſtantes même aïent fait ſi peu d'état dans les Traitez de Paix, de ceux qui ſoutenoient des maximes auſſi oppoſées à leurs interêts, qu'aux principes du Chriſtianiſme. Les Sujets même les plus raiſonnables ne les ont pu ſouffrir : & loin de ſe laiſſer engager plus avant dans ce Parti ; pluſieurs s'en ſont détachez entierement par horreur de ces maximes outrées, & en ont fait un des motifs de leur

conversion. Ils n'ont pu s'imaginer que la veritable Religion de Jesus-Christ & de ses Apôtres pût se trouver avec une si étrange opposition aux sentimens & aux pratiques de Jesus-Christ & des Apôtres. Nous en avons vû revenir de tout âge, de tout sexe, & de toute condition, jusqu'à des Souverains, & des Officiers étrangers, sans interêt, mais au contraire avec perte considerable, dont ils se sont cru bien dédommagez par le salut de leurs ames. Ils nous ont avoüé que rien ne les a tant choquez que les Ecrits seditieux & emportez qu'on souffre & qu'on autorise dans le Parti; quoi-que la plûpart des honnestes-gens parmi eux les detestent & les abhorrent en leur particulier.

Nous eussions souhaité éviter ici de plus longues discutions de leurs Manifestes & de leurs Requêtes en apparence plus respectueuses, dans lesquelles ils sembloient se contenter de demander humblement au Roi le rétablissement de quelques Edits qu'ils appelloient de Pacification. Mais ils ont melé dans ces Requêtes tant de choses captieuses, & ils y repetent si souvent cette demande importune; *(Eh qu'avons-nous fait, pour nous attirer leur revocation?)* que nous n'avons pû nous empêcher d'y faire à la fin de ce Traité une courte mais forte réponse, qui en épargnera peut-être de plus longues à tous leurs Ecrits seditieux. Nous ne faisons qu'y rapporter fidelement ce que chaque Roi eut pu répondre à cette demande pour son Regne, depuis la naissance de leur Secte jusqu'à présent, par un abregé de leur Histoire, qui

ſera comme le Supplément à ce que nôtre Auteur en a laiſſé. Nous euſſions bien voulu leur épargner encore ce détail, en étouffant entierement le paſſé dans un éternel oubli, pour n'inſpirer juſqu'à la fin, que les ſentimens les plus pacifiques d'une parfaite rëünion, ſi tous en euſſent été capables.

Mais on en a vu de ſi prévenus, qu'ils ne peuvent ſeulement concevoir, qu'on puiſſe agir par un pur zele de leur converſion; entr'autres l'Auteur déja cité de l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes dés le commencement de ſa Preface du premier volume. Il reproche amerement au Clergé d'*avoir voulu exterminer de pauvres gens, qui n'étoient plus en état de lui diſputer ſes poſſeſſions & ſes privileges.* Il reconnoit donc au-moins en cela qu'ils l'avoient fait par le paſſé. Et puis il demande froidement comme l'Auteur de la principale Requête, *ce qu'ils ont fait pour s'attirer ces malheurs?* Et il ajoûte comme une bagatelle, qu'*ils n'avoient plus de differend avec le Clergé, que ſur le droit de croire & de prêcher en certains lieux, ce qui leur ſembloit de plus veritable:* comme ſi ce n'étoit pas là le plus grand differend, & la ſource de tous les autres. Il n'y a jamais eu d'Héretiques qui n'en euſſent pu dire autant, & qui n'euſſent par ce moïen extenué leurs differends avec l'Egliſe par *le ſimple droit de croire & de prêcher en certains lieux, ce qui leur ſembloit de plus veritable.* J'oſe ajoûter qu'il n'y en a guere eu, qui aient pouſſé ce prétendu droit plus loin que nos Héretiques, en attaquant plus de dogmes, ſinon ſur les premiers Myſteres, au-

moins ſur les derniers, qui en ſont la ſuite; & ſur un plus grand nombre de pratiques non-ſeulement contre l'Egliſe Latine leur Mere; mais encore contre toutes les autres Egliſes du Monde. Il faut avoir un furieux eſprit de contradiction, pour eſtimer cela le plus veritable. Ajoûtez les contradictions infinies & inévitables des uns avec les autres, chacun eſtimant ce qu'il croid le plus veritable: & ce qui eſt plus ſurprenant, chacun ne pouvant pas être longtemps ſans ſe contredire ſoi-même: dequoi nous verrons une infinité d'éxemples dans la ſuite.

Il en faut ſeulement donner encore un échantillon par avance tiré du même Auteur, qui n'a pas pu avancer juſqu'à la page ſuivante de ſa premiere Preface, ſans ſe contredire ainſi honteuſement. Car contre ce qu'il vient de nous dire ſi humblement en apparence de l'impuiſſance où étoient les pauvres gens de ſon Parti à nous faire aucun mal, lors-qu'on s'eſt aviſé, dit-il, de les exterminer, il s'en releve bien vite, en reprenant leur ancien ſtile de bravades accompagnées de menaces contre nous. Il dit donc bien-tôt aprés de ces pauvres gens: *ils compoſoient encore un peuple, qui pouvoit fournir plus de cent mille hommes capables de porter les armes, qui en pluſieurs lieux ſurpaſſoit les Catholiques en nombre, en richeſſes, en credit; qui ne manquoit pas d'Officiers braves, experimentez, pleins de Zele pour leur Religion, qui voïoit naître aſſez ſouvent des conjonctures favorables au rétabliſſement de leurs affaires.* Accordez cela avec ce qu'il venoit de dire de leur pauvreté, & de leur impuiſſance à nui-

re au Clergé, dequoi on ſçait qu'ils ont toûjours fait leur plus grande affaire. Il eſt de mauvais augure pour la ſuite qu'il n'ait pas pu commencer ſans ſe dementir ainſi lui-même : *Mentita eſt iniquitas ſibi.* Que ne doit-on donc pas attendre de tout le corps de ſon grand ouvrage que nous reſervons pour nôtre Supplément : Nous pouvons encore eſperer les mêmes avantages de l'éxamen de la Confeſſion de Foi par où nous y entrerons, & où l'on trouvera plus d'une fois des contradictions viſibles, juſque dans un même article.

Errata de la premiere Partie de ce Traité.

PAG. 44. *ligne* 21. Itenée, *liſ.* Irenée.
p. 61. *l.* 29 differens, *liſ.* differentes.
p. 64. *l.* 1. etrompé, *liſ.* trompé.
p. 73. *l.* 14. *cetera*, liſ. *catera.*
p. 75. *l.* 8. *Labario*, liſ. *Lalario.*
p. 108 *l* 19. la deſſus, *effacez.*
p. 133. *l.* 15 leurs intentions, *liſ.* leur intention.
p. 137. *l.* 17. *angebantur*. liſ. *angebatur.*
p. 140. *l.* 37. ne, *liſ.* ce
p. 146. *l.* 22. parores, *liſ.* paroles.
p. 148 *l.* 21. *Afferebat*. liſ. *Afferebant.*
p. 162. *l.* 36. Advairſaites, *liſ.* Adverſaires.
p. 247. *l.* 30 matiere, *liſ.* maniere.
p. 283. *l.* 8. XXII *liſ.* XXI. *& ajoutez, S. Chryſoſtme à S. Ambroiſe.*
p. 317. *l.* 25 *Teſtimonia*, liſ. *Teſtimonio.*
p. 413. *l.* 35. Azgathias, *liſ* Agathias.
p. 480. *l.* 8. *uodexeritur*, liſ. *unde exeritur.*
p. 538. *l.* 25. composée, *liſ.* composé.
p. 547. *l.* 12. d'aucuue, *liſ* d'aucune.
p. 564. *du Chap.* XLIV. *l* 24. *finita*, liſ. *finita.*
ibid. l. 22. *rſt*, liſ. *eſt.*
p. 576. *du même Chap. l.* 12. Conciie, *liſ.* Concile.
p. 615. *l.* 20. *aans*, liſ. *dans.*
ibid. l. 24. tous qui, *liſ.* tous ceux qui.
p. 6-6. *l.* 12 fins, *liſ* ſans.
p. 655. *l.* 15. euſt, *liſ.* eſt.
p. 660. *l.* 12. deſiteroient, *liſ* deſiroient.
ibid. l. 32. pouvoit, *liſ* pouvoient.
p. 667. *l.* 28. du, *liſ.* de.
p. 672. *l.* 18. la ſont eux-mêmes, *liſ.* le ſont eux-mêmes.
p. 696. *l.* 34. donceur, *liſ* douceur.
p. 714. *l.* 21. Lgat, *liſ.* Legat.
p. 718. *l.* 4. *nous*, liſ. *vous.*
p 730. *l.* 25 pêchâ, *liſ* prêcha.
p. 743. *l.* 19. tenvoia, *liſ* ruina.
p. 774. *l.* 2. Roiaumes, *liſ.* Roiaux.
p. 785. *l.* 2. Is, *liſ.* ils.

La Table des Chapitres & celle des Matieres des deux Parties de ce Traité ſe trouvent à la fin du ſecond volume. Et l'Examen de la Confeſſion de Foi au commencement du troiſiéme.

TRAITE'

TRAITÉ HISTORIQUE
DES EDITS,
ET
DES AUTRES MOIENS,

dont on s'est servi dans tous les temps, pour établir, & pour maintenir l'unité de l'Eglise Catholique.

PREMIERE PARTIE.

Où aprés l'établissement de l'Eglise dans toute son étenduë, on s'arreste particulierement aux Loix anciennes des differens Codes, & aux autres moiens, que les Peres & les Conciles ont soutenus en les modérant, pour les conversions des Infideles & des Heretiques, jusqu'au IX. *Siecle de l'Eglise : avec de fréquentes applications aux dernieres Sectes.*

CHAPITRE PREMIER.

Etat de l'Eglise des trois premiers Siecles, tiré de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe, & des hommes Apostoliques qu'il y cite ; principalement de S. Ignace, de Papias, & de S. Justin. Leurs sentimens sur l'unité & l'universalité de l'Eglise, & sur les premiers Edits qui la regardent, tirez pour la plusspart de Tertullien.

I. *Témoignage d'Eusebe appuié sur les Ecritures, & sur les anciens Peres pour l'antiquité, l'universalité, & la préeminence de l'Eglise : preuve autentique de la Divinité de J. C. & fondement solide de tout ce qui a esté accordé d'avantageux à la même Eglise. Naissance temporelle de son Divin Chef, avec la circonstance de l'Edit*

d'Auguste, qui fit accomplir plusieurs propheties, jusqu'à l'adoration des Rois. Autre naissance plus ancienne de l'Eglise. II. *Tibere aprés la resurrection de Jesus-Christ assez favorable aux Chrétiens, pour laisser seulement étendre l'Eglise dans tout le monde, & non pas pour l'établir par son autorité.* III. *Nouvelles preuves de l'étenduë de l'Eglise dans ses commencemens même. Le témoignage de l'Eglise, pour faire recevoir les Livres Canoniques.* IV. *Fondation des trois principales Eglises dans les trois Villes Capitales de l'Univers Rome, Alexandrie & Antioche.* V. *Celle de Jerusalem, avec d'autres témoignages pour les Ecritures.* VI. *Les peuples de l'Univers & les Empereurs même vinrent adorer Jesus-Christ prosternez devant les monumens de ses Apôtres. Combien de consequences contre les anciens & les nouveaux Heretiques.* VII. *La prédication & le sang des Apôtres par tout le monde. Les Livres Canoniques encore distinguez des autres par l'attestation & l'autorité de l'Eglise.* VIII. *La succession dans les Eglises Episcopales & dans les Sieges Apostoliques exactement observée, pour y recourir dans les questions excitées sur la doctrine de la foi, & sur le discernement des Livres Canoniques.* IX. *La même succession Apostolique, la perfection des Conseils Evangeliques, & les Traditions anciennes mises par écrit.* X. *Par ces moïens l'Eglise remplit bien-tôt toute la Terre: & il estoit impossible que toutes les Eglises tombassent dans l'erreur. Peu de succés de celle des Millenaires, commencée par Papias homme d'un genie mediocre.* XI. *Les Juifs même avoient vû dans le vieux Testament les promesses d'une societé répanduë par toute la Terre. Ils les attribuöient à la Synagogue, Saint Justin refute cette prétention dans ses propres ouvrages.* XII. *Ce Pere opposa aussi aux Gentils & à toutes les Heresies comme un argument invincible, l'étenduë promise à l'Eglise dans l'ancien Testament, & accomplie dans le Nouveau.* XIII. *Vaines attaques de ces trois sortes d'adversaires Juifs, Païens, Heretiques.* XIV. *Efforts aussi inutiles des deux premiers Empereurs qui ont commencé la persecution par des Edits publics, Neron & Domitien, dont nous nous glorifions.*

I. ON sçait assez qu'Eusebe de Pamphile Evêque de Césarée en Palestine a été un des plus sçavans hommes qui aient paru dans l'Eglise; & que l'Histoire Ecclésiastique, qu'il nous a donnée des trois ou quatre premiers siécles, est un des plus riches monumens de l'antiquité, & un modele le plus achevé d'une Histoire de Réligion. J'ay cru que le Lecteur seroit bien aise, que nous la parcourussions ici d'abord, pour y remarquer les plus

beaux ſentimens des premiéres Egliſes, & des hommes Apoſtoliques qui en furent l'ornement. Nous nous arrêterons particulierement aux preuves de l'unité & de l'univerſalité de l'Egliſe, de ſa ſainteté & de ſa perpetuité, enfin de ſa prééminence ſur toutes les autres ſocietez Chrétiennes, qui dans la ſuite des temps ſe ſéparerent de leur ſource, tarirent & ſe deſſechérent peu-à-peu : nous joindrons ces marques éclatantes de l'Egliſe aux autres moïens, dont la divine providence s'eſt ſervie pour l'étendre & pour la conſerver, malgré tous ſes differens ennemis.

Je tacheray, dit ce ſçavant homme, *de repreſenter ici, & de laiſſer à la poſterité les ſucceſſions, ſinon de tous les Apôtres, au moins des plus illuſtres d'entr'eux, dans les Egliſes qui ſont encore à preſent trés-celebres, ce que perſonne n'a fait avant moi.... Je veux même,* dit-il un peu plus bas, *faire connoitre l'antiquité & la Sainte Majeſté de l'Egliſe, contre ceux qui penſent qu'elle eſt nouvelle & étrangere.* Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui ſe mêlent d'écrire des Hiſtoires de Religion, commençaſſent par des projets ſemblables, & qu'ils ne donnaſſent point d'autres idées de l'Egliſe que par celle d'une ſucceſſion ſans interruption depuis les Apôtres. Mais nous verrons que les Sectaires ſeroient bien embaraſſez à trouver rien qui en approche parmi eux. *L.1.cap.1.& 2.*

Euſebe paſſe auſſi-tôt à la Naiſſance de J. C. qui eſt l'auteur & le chef de l'Egliſe, & qui en fait ſon propre corps, quoi-que cette naiſſance ſoit abſolument inexplicable, ſelon les Propheties. Saint Luc s'eſt contenté de faire naître le Sauveur à Bethleem, pour obéir à un Edit fameux du premier Empereur Romain, qui tenoit ſa place, & qui le repreſentoit donnant la paix générale au monde. Auguſte ſervoit ainſi en bien des manieres à la créche du Sauveur, ſelon la réflexion des Peres. Et Jeſus-Chriſt obéiſſoit encore plus volontiers à un ordre ſuperieur de ſon Pere Eternel, qui accompliſſoit par ce moïen pluſieurs autres Propheties trés-anciennes qui regardent la généalogie, la chronologie & la topographie de cette glorieuſe naiſſance, ſelon ſaint Juſtin, Tertullien & pluſieurs autres anciens *Ibid. & cap. 5.*

I. PARTIE. Chap. I.

Docteurs. Ils observent en même temps que Jesus-Christ ne laissoit pas de donner dés son entrée dans le monde l'éxemple de la soumission la plus parfaite qu'on doit aux Souverains. Quelques autres Peres rapportent encore à cette naissance temporelle du Sauveur celle de son Eglise, dont nous recherchons ici l'origine; *Videte Ecclesiæ surgentis exordium, Christus nascitur, &c.* dit saint Ambroise sur saint Luc. D'autres la retardent seulement jusqu'à l'adoration des Rois, qui furent les prémices de la Gentilité, marquée si souvent par les propheties, & dés le commencement de l'Evangile de saint Matthieu.

Ibid c. 2. Mais Eusebe s'attache particulierement vers la fin, à la „ Prophetie de Daniel, où est representé le fils de l'homme, „ porté sur les nuës, & se presentant à l'Ancien des jours qui „ est le même Pere Eternel, dont il est dit aussi-tôt, *qu'il lui donna la Principauté, l'honneur & l'Empire; que toutes les Nations, les Tribus & les langues le serviront; que sa puissance est une puissance éternelle, qui ne finira point, & que son Empire ne pourra être détruit.* On voit dans ces paroles d'Eusebe, ou plûtôt du Prophete Daniel, Jesus-Christ & son Empire qui est son Eglise, dont on voit aussi l'antiquité, l'étenduë, l'éternité. C'est la recompense de son obéïssance parfaite jusqu'à la fin de sa vie, selon les autres Ecritures, & l'observation frequente des Peres.

Ibid. c. 3. *La preuve*, dit ensuite Eusebe, *la plus grande & la plus évidente de la puissance toute divine de Jesus-Christ est, que c'est lui seul, qui jusqu'à present est appellé le Christ par tous les hommes qui habitent l'univers, & est réveré de leur consentement unanime, sans que ni les Grecs, ni les Barbares puissent lui refuser ce nom auguste. Ajoutez à cela, que tous ceux qui ont été rendus participans de ses mysteres par toute la terre, l'honorent comme Roi, l'admirent comme plus-que Prophete, le reconnoissent comme le seul & vrai Pontife de Dieu, enfin comme la sagesse éternelle à qui le Pere veut qu'on rende les mêmes adorations, qu'on rend à la Divinité.* Voila les pensées que les Peres & les Chrétiens des premiers siécles avoient de Jesus-Christ, & de son Empire, de

l'universalité de son Eglise par toute la terre & de sa perpetuité : Ils en faisoient un argument manifeste & certain pour prouver la Divinité de Jesus-Christ. Voila sur quels fondemens & sur quelles preuves la Religion Chrétienne a été établie dans le monde. Ceux donc qui n'accordent pas ces avantages à l'Eglise, sapent ses fondemens, & rétablissent l'Idolatrie sur toute la terre, autant qu'il est en leur pouvoir.

Mais pour ne rien dissimuler de ce qui regarde l'antiquité de l'Eglise, *Je confesse*, dit Eusebe, *que quand Jesus-Christ commença à se montrer au monde, il y parut une nation nouvelle, mais qui ne fut ni petite, ni foible, ni cachée dans un coin de la terre ; au contraire la plus nombreuse de toutes, la plus religieuse, & avec cela la plus invincible & inebranlable par l'assistance du secours divin, c'est celle qui porte par tout le nom de Jesus-Christ.* On ne pouvoit rien dire déja de plus fort pour l'étenduë & la perpetuité de l'Eglise. *Nous pourrions neantmoins*, ajoute Eusebe, *en remontant plus haut composer son antiquiié de tous les anciens justes depuis la naissance du monde. Car ils n'ont pû être justes ou sages sans la participation de Jesus-Christ en tant qu'il est le Verbe de Dieu, la justice & la sagesse éternelle. Avec cela nous trouverions que la Religion Chrétienne n'est ni nouvelle ni étrangere ; mais pour dire la verité, elle est manifestement la premiere, la seule & la veritable Religion.* On voit par là combien les premiers fideles & les anciens Peres se sont toujours piquez d'antiquité & du grand nombre. Ils n'ont jamais pû souffrir qu'on dît que l'Eglise étoit nouvelle, ou dans un coin de la terre seulement. Son antiquité & son étenduë s'est toujours augmentée depuis. La gloire de la nouveauté & du petit nombre est donc demeurée propre aux Heretiques. *Ibid. c. 4.*

II. Eusebe rapporte plus bas le passage de Tertullien tiré de son Apologetique & traduit en Grec : nous le tirerons ici du Latin de cet auteur, qui en a donné l'original. Il dit que Tibere aiant été informé de la Mort, de la Resurrection & des Miracles de Jesus-Christ, proposa au Se- *l. 2. c. 2.*

I. PART. Chap. I.

» nat, sur la relation de Pilate, de le faire honorer comme » Dieu, usant en cela même de son droit de premier suffrage, ajoute Tertullien plus bas, *cum prærogativa suffragii sui,* » ce qui devoit être d'un trés-grand poids; que cependant » le Senat n'y défera pas pour cette fois, sous pretexte que » la Relation ne lui avoit pas été adressée d'abord. Mais la » verité est que Dieu ne le permit pas, selon la remarque » expresse d'Eusebe, de peur qu'on n'attribuât le premier é- » tablissement de la prédication de l'Evangile à l'autorité des » hommes, ce que les Peres nous feront observer plus d'une fois sous les autres Empereurs.

Tibere neanmoins, continuë Eusebe aprés Tertullien, » persista dans son sentiment, qui tint lieu de sentence ou » d'arrest, & il n'ordonna jamais rien de facheux contre les » Chrétiens. Tertullien ajoute qu'il usa même de menaces » contre ceux qui les accuseroient. *Cæsar in sententia mansit, comminatus periculum accusatoribus Christianorum.* Ce » fut un autre ordre de la divine providence, conclut Euse- » be, afin que la doctrine de l'Evangile ne trouvant point » d'obstacle au temps de sa naissance, put s'étendre avec plus de facilité par tout le monde. Saint Justin & nos autres Apologistes ont fait à peu prés les mêmes remarques, fondez sur la relation constante des pieces, qui se conservoient dans les archives de Rome, & dont nous verrons encore plus tard que saint Jean Chrysostome fut informé, & s'en servit avantageusement.

l. 2. c. 3. III. *Ainsi*, poursuit Eusebe, *la lumiere de l'Evangile, aussi-bien que celle du Soleil se répandit aussi-tôt par tout le monde; & comme il avoit été prédit dans les Ecritures, le bruit de la doctrine des Evangelistes & des Apôtres fut porté par tout l'univers, & alla jusqu'aux extremitez de la terre. Ainsi dans toutes les villes & les villages les Eglises furent peuplées d'une infinité de gens, & ce furent comme des aires chargées de froment. Le paganisme s'abolit, les Dieux, ou plûtôt les Demons furent chassez de leurs temples. Corneille Centenier fut fait Chrétien dans Cæsarée de Palestine par saint Pierre; ce fut comme les premices de la gentilité. Un grand*

nombre de Gentils se convertirent à Antioche, & les fidéles s'y trouverent en si grand nombre, qu'on commença à les y appeller Chrétiens. La persecution qui s'éleva dans la Judée, fit que les disciples se disperserent & prêcherent par tout.

Dés le temps même de Claude, continuë Eusebe, *la providence divine conduisit à Rome saint Pierre, le plus grand & le plus généreux des Apôtres, entre lesquels sa vertu lui avoit donné la prémiere place. Ce genereux chef de la milice celeste de Jesus-Christ porta le riche tresor de la lumiere de la verité, de l'Orient dans l'Occident, & y fit voir le jour de la doctrine salutaire y annonçant l'Evangile. Les auditeurs de saint Pierre à Rome prierent Marc son disciple de mettre par écrit sa divine doctrine; il le fit, & Pierre inspiré d'en-haut examina cet ouvrage, l'agréa, le confirma de son autorité, & ordonna qu'on le leût dans les Eglises. C'est*, dit Eusebe, *ce que rapporte Clement d'Alexandrie.* C'est ainsi que les Ecritures & les Evangiles même ont pris cours dans l'Eglise, les Apôtres & ensuite l'Eglise les aiant reçûs, & les aiant fait lire par tout, pour fortifier les Fideles dans la même doctrine, qui leur avoit déja été prêchée. La prédication, & l'oracle de la vive voix a donc précedé les Ecritures, tant dans le Nouveau, que dans l'Ancien Testament. Aprés cela il ne faut plus s'étonner, si les Peres ont soutenu si souvent, que l'autorité de l'Eglise avoit fait recevoir par les Fideles les divins & veritables livres des Ecritures. *Marc*, dit enfin Eusebe, *alla ensuite prêcher l'Evangile dans Alexandrie où il fonda des Eglises avec des compagnies d'hommes & de femmes, qui vivoient séparement dans une trés-sublime perfection.* Ce qu'il décrit plus au long.

l. 2. c. 14. 15.

l. 2. c. 16. 17.

IV. Voila la fondation des trois premieres Eglises du monde, dans les trois villes, qui étoient aussi les capitales de l'Univers; Rome chef de l'Empire Romain, Alexandrie & Antioche maitresses de la Monarchie Grecque, qui avoit fleuri avant celle des Romains. Tout ce discours d'Eusebe, ou pour mieux parler, toute cette conduite de Dieu, des Apôtres & de l'Eglise primitive, ne nous fait pas voir l'Eglise de Jesus-Christ, dans le petit nombre, dans l'ob-

I. PARTIE. Chap. I.

ſcurité, dans un coin de la terre. On peut dire au contraire, que rien n'a été oublié pour la faire éclater dans une innombrable multitude, dans les plus puiſſantes villes du monde, dans les capitales des Empires, dans toutes les Citez, dans les villes & les villages, dans l'Orient & dans l'Occident, dans toutes les Provinces du monde. L'Ecriture l'a ainſi prédit, Jeſus-Chriſt a confirmé & augmenté ces Propheties, les Apôtres aprés Jeſus-Chriſt ont travaillé à la prémiere exécution de ce grand deſſein. Où ſont les Sectes, qui ſe vantent de leur petit nombre? il ne faut pas demander, où elles ſont; parce que leur petit nombre eſt le ſujet d'une vanité mal-entenduë, qui leur eſt commune à toutes: ou plûtôt c'eſt un caractére d'ignominie, & une marque de leur condamnation. Car l'Ecriture l'a ainſi prédit, que l'Egliſe ſeule domineroit dans tout le monde, & que Jeſus-Chriſt y regneroit juſqu'à la fin des ſiécles.

V. Euſebe n'a pas oublié que Jeruſalem étant la Capitale d'un aſſez grand Etat, l'Apôtre ſaint Jacques en avoit été fait Evêque, & qu'il y dreſſa un Siege & une Egliſe Apoſtolique. *C'eſt à lui*, dit Euſebe, *qu'on attribuë la premiere de ces Epiſtres, qu'on appelle Catholiques; quelques-uns la croyent ſuppoſée. Peu des Anciens la citent, auſſi-bien que celle de ſaint Jude, qui eſt auſſi une des ſept Epiſtres Catholiques. Nous ſçavons neanmoins*, ajoûte-t'il, *qu'elles ſont publiquement lûës dans la pluſpart des Egliſes.* C'étoit la marque qu'on donnoit d'une Ecriture Canonique, digne d'être comptée entre les Livres divins; d'où il eſt évident que ſi l'Ecriture donne de l'appui & du luſtre à l'Egliſe: elle en reçoit auſſi beaucoup de ſa part. Car on ne prouve qu'un Livre ſoit Canonique & d'une divine autorité, & on ne le diſtingue de ceux qui ne le ſont pas, que parce qu'il eſt reçû & lû dans l'Egliſe. Saint Irenée nous apprendra incontinant qu'il y avoit des Egliſes dans les païs Barbares, où les Fidéles & les Egliſes vivoient tres-ſaintement ſans Ecritures, parce qu'elles n'y avoient pas été portées, ou n'y avoient pas été traduites en la langue du païs.

l. 2. hiſt. c. 23.

païs. Il n'a pû se faire autrement dans les commencemens d'un grand nombre d'Eglises. Au moins on ne peut le nier des Livres du Nouveau Testament, qui n'étoient pas encore écrits; comme on vient de nous l'apprendre de l'Evangile de saint Marc. Les Livres de l'Ancien Testament ne peuvent pas avoir été communiquez à l'Eglise par une autorité plus grande, ou par un autre canal, que ceux du Nouveau Testament; c'est à dire par le canal d'une tradition non interrompuë. Car ce ne sont rien moins que des inspirations particulieres, ou les témoignages de quelques Docteurs, qui donnent cours à ces Livres divinement inspirez : c'est une Tradition ancienne & non discontinuée depuis que ces divins Livres ont été écrits, avec un caractere d'autorité que Dieu seul a pû leur communiquer, soit autrefois dans la Synagogue, soit depuis dans tout le monde, quand l'Eglise y a été répanduë.

VI. Il ne faut pas omettre ce qu'Eusebe rapporte de Caïus, qui défioit les Cataphryges, & les invitoit à *venir voir les Monuments, les Tombeaux, ou plûtost les Trophées de saint Pierre & de saint Paul Fondateurs de l'Eglise de Rome, pour y être couverts d'une salutaire confusion.* Dieu n'avoit rien promis de petit à l'Eglise, il l'avoit assûrée, que les Rois de la terre se dévouëroient à elle, & il commença dés le premier siecle à donner aux tombeaux des Apôtres de Jesus-Christ dans Rome, plus de gloire, plus de veneration, & plus d'admiration par le monde, que n'en avoient jamais eu les superbes Trophées des Empereurs Romains, dont les Successeurs vinrent enfin eux-mêmes se prosterner, & adorer Jesus-Christ devant les Tombeaux de ceux qui avoient le plus glorieusement versé leur sang pour lui. Nous verrons dans les siecles suivans les autres Peres opposer ces mêmes monumens à divers schismatiques & heretiques, non seulement comme des preuves du culte des saintes Reliques, mais comme des moïens de prouver notre communion, tant avec ces saints Apôtres aprés leur mort, qu'avec leurs successeurs vivans. En combien de manieres tout cela repugne-t-il à nos derniers heretiques,

l. 2. c. 25.

I. Partie. Chap. I. qui ont osé même nier, que le Prince des Apôtres eut jamais été à Rome, contre des attestations si authentiques de toute l'antiquité. Joignons-le à ses Collegues.

l. 3. c. 1. 3. » VII. Les Apôtres & les Disciples de nôtre Sauveur, » continuë Eusebe, prêcherent l'Evangile par tout le monde » ἐφ' ἅπασαν οἰκουμένην. Thomas, comme nous l'avons apris » de nos Ancestres, alla prêcher aux Parthes, André aux Scy- » thes, Jean à ceux de l'Asie; Pierre prêcha aux Juifs dans le » Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce, l'Asie, enfin à » Rome, où il fut crucifié. Que dirons-nous de Paul, qui » prêcha depuis Jerusalem jusqu'en Illyrie, & fut enfin mar- » tyrisé à Rome? La premiere des Epistres qu'on attribuë à » saint Pierre, est reconnuë de tout le monde, comme in- » dubitable; la seconde n'étoit pas reçûë des Anciens entre » les Livres du Nouveau Testament; mais la plûpart aïant » jugé qu'elle étoit tres-utile, on l'a lûë avec soin avec les » autres Livres de l'Ecriture. Le Livre des Actes de Pierre, » l'Evangile qui porte son nom, les Livres de ses Prédica- » tions & de ses Révélations, n'ont jamais été reçûs pour » des Livres Canoniques, puis qu'aucun des Ecrivains an- » ciens ou nouveaux n'en a cité aucun témoignage. *Je marquerai dans la suite,* conclut Eusebe, *avec les successions des Apôtres, quels Ecrivains Ecclesiastiques se sont servis des Passages des Livres qui sont douteux; & le jugement qu'ils ont fait tant des Ecritures Canoniques, qui sont reçûës du consentement de tous, que des autres qui n'ont pas le même avantage.* Je laisse ce qu'Eusebe dit ensuite de quelques autres Livres Canoniques. En voila assez pour achever de nous convaincre de quel poids a toûjours été l'attestation & l'autorité de l'Eglise universelle, ou du consentement de ses Docteurs, pour faire recevoir, pour faire rejetter, ou pour suspendre plusieurs Livres, qu'on proposoit comme des Ecritures.

VIII. Une des plus importantes remarques, qu'il y ait à faire dans Eusebe, est le soin qu'il a pris, comme il l'avoit promis, de nous faire l'énumération exacte de ceux qui ont succedé les uns aprés les autres dans les Siéges Apostoli-

ques aprés la mort des Apôtres; sçavoit dans les Eglises de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem & d'Ephese : les Apôtres Jacques & Jean aïant gouverné ces deux dernieres, & y aïant laissé la tradition de la doctrine de la foi, dans la succession continuelle des Evêques qui y remplirent leurs Sieges aprés eux. Il observe même que saint Jean gouverna l'Eglise d'Ephese, & y vêcut jusqu'au « temps de l'Empire de Trajan, & qu'ainsi cette Eglise fon- « dée par saint Paul, & regie si long-temps par saint Jean, « fut *un témoin & un dépositaire tres-riche de la tradition des Apôtres.* L. 3. c. 21. 22. 23.

Un peu aprés aïant fait le dénombrement d'un grand nombre de Livres, que les Héretiques avoient voulu faire passer sous le nom des Apôtres : il ajoûte qu'*aucun de ceux qui avoient fleuri dans l'Eglise par une continuelle succession depuis les Apôtres, ne les avoit approuvez, ni citez dans ses Ouvrages. Aussi la doctrine en étoit damnable, comme étant le plus souvent contraire à la doctrine Orthodoxe.* C'est à quoi tendoit cette succession si religieusement observée dans les Sieges Episcopaux, principalement dans les Apostoliques : afin que ce fût-là la regle, qu'on dût suivre dans le discernement qu'on feroit des Livres Canoniques, ou des Livres prétendus tels; & des sentimens qui paroîtroient nouveaux dans la doctrine. La créance & la tradition successive des Eglises & des Sieges Apostoliques, décidoit tout. On ne se regloit pas par la dispute, ou par la dialectique, qui rend les differens interminables. Encore moins s'en rapportoit-on à l'entousiasme, à l'esprit particulier, ou à l'érudition, pour ne pas dire, à l'ostentation de quelque Docteur nouveau : ce qui n'a jamais été, & ne peut être qu'une source feconde d'illusions & de chimeres. Mais on avoit recours à la tradition toûjours continuée des plus éminentes Eglises, où la succession n'avoit point manqué depuis les Apôtres. C'étoit là leur sçavante simplicité, & leur methode solide, pour examiner les questions de foi, & n'y prendre jamais le change. Ibid. c. 25.

IX. Ignace, dit le même Eusebe, le second Evêque « L. 3. c. 36.

I. Part. Chap. I.

» d'Antioche aprés saint Pierre, étant mené à Rome, pour
» y être martyrisé, exhortoit toutes les Eglises des Villes par
» où il passoit, de rejetter les opinions nouvelles des Heretiques, qui commençoient alors à paroître & à se multiplier, & *de demeurer inébranlables dans les traditions Apostoliques, qu'il jugea même à propos de mettre par écrit, afin que la posterité les apprît plus facilement, & les reçût encore plus volontiers, quand il les auroit confirmées par son témoignage.* C'est ce qui obligea saint Ignace à écrire plusieurs Lettres à diverses Eglises pour déposer dans leur sein, ou pour y fortifier encore davantage ce qu'il avoit apris des Apôtres, & ce qui devoit suffire dans la succession des siecles pour dissiper toutes les dangereuses nouveautez.

La sainteté de ces premiers Prédicateurs de la doctrine Evangelique, n'étoit pas moins admirable, que leur constance, à ne s'écarter jamais de la tradition & de la foi de ceux qui les avoient précedez. Eusebe asseure que la plûpart de ces divins hommes, *brûlans d'un amour extrême de la perfection, avoient accompli le commandement du Sauveur, en distribuant tous leurs biens aux pauvres; puis abandonnant leur patrie, ils alloient publier l'Evangile à des païs éloignez, où on n'en avoit jamais oüi parler, leur annonçant Jesus-Christ, & leur laissant les Livres des Evangiles. Aprés qu'ils avoient posé les fondemens de la foi dans ces païs éloignez & barbares, & qu'ils y avoient établi d'autres Pasteurs en leur place, ils alloient porter l'Evangile en d'autres contrées, où les miracles qu'ils faisoient, attiroient d'abord les peuples entiers. Je ne puis pas,* dit ensuite Eusebe, *rapporter ici tous les Evêques, ou les Prédicateurs, qui dans ces temps de la succession Apostolique, allerent fonder des Eglises par toute la terre: je ne parlerai que de ceux qui laisserent par écrit quelques monumens de leur doctrine.* On écrivoit donc, mais peu. Il étoit temps de faire, plûtost que d'écrire. Il faloit écrire le Nouveau Testament dans les cœurs, plûtost que sur le papier. La memoire, la succession, la tradition de main en main, est un garde & un dépositaire trés-fidéle, encore plus ancien que l'Ecriture. Les Apôtres parlerent

l. 3. c. 37.

& prêcherent sans cesse, & n'écrivirent que par occasion & dans la necessité. Les premiers Ecrivains Ecclesiastiques n'écrivirent que pour conserver même en cette maniere à la posterité, ce que les Apôtres avoient enseigné dans leurs prédications.

Papias, poursuit Eusebe, ne dit pas dans ses ouvrages, « qu'il a vû, ou entendu les Apôtres, mais qu'il avoit appris « la foi de ceux qui les avoient frequentez. *J'écrirai,* disoit « Papias, *ce que j'ai appris des Anciens, car je n'ai jamais suivi ceux qui parloient bien, mais ceux qui enseignoient la verité; ni ceux qui avançoient des choses nouvelles, mais les preceptes & les enseignemens de Jesus-Christ. Si je rencontrois quelqu'un de ceux qui avoient frequenté les Anciens, je les interrogeois avec beaucoup de curiosité, quels estoient leurs discours. Ce que disoit André, ce que disoit Pierre, ou Thomas, ou Philippe, ou Jean, ou Jacques, ou Matthieu; enfin ce qu'avoient accoûtumé de dire les autres Disciples du Seigneur: quelles étoient les Prédications du Prêtre Jean, ou d'Aristion. Car j'étois bien persuadé, que je ne pouvois pas tant apprendre de la lecture des Livres, que de la propre bouche de ces Oracles vivans.* Papias n'avoit donc conversé, dit Eusebe, qu'avec « les disciples des Apôtres, mais il avoit été auditeur d'Aris- « tion & de Jean Prestre, aussi inseroit-il avec leurs noms dans « ses Livres, les leçons qu'il avoit apprises d'eux. «

l. 3. c. 39.

X. Jamais la doctrine de l'Evangile ne prit de si grands accroissemens, que dans ces premiers temps; en sorte que dans un siecle elle se trouva répanduë presque par tout le monde. Voila neanmoins de quelle maniere on la debitoit & comment on la soutenoit, par la succession, pour ainsi dire, de pere en fils, par la tradition communiquée de main en main, par la succession des Disciples aux Apôtres, & des Auditeurs des Disciples aux Disciples mêmes, & ainsi des uns aux autres, & de siecle en siecle. Toutes ces successions & ces traditions de tant d'Eglises differentes, répondoient les unes aux autres, & par cette fidele & inviolable correspondance elles faisoient une attestation & une preuve infaillible de la perpetuité de la doctrine venuë des

I. Partie. Chap. I.

Apôtres & de Jesus-Christ. Car un Docteur particulier pouvoit se tromper, & tromper quelque autre ; à peine une Eglise entiere le pouvoit-elle, tant on avoit de respect pour la memoire des Apôtres encore toute fraîche, tant on étoit attentif à ne rien alterer dans leur doctrine. Quand une Eglise fut tombée dans l'erreur, toutes les Eglises n'eussent pû tomber, à moins qu'elles n'eussent concerté ensemble & n'eussent conspiré pour la même erreur. Or elles ne pouvoient pas convenir, ni conspirer pout cela, étant si éloignées les unes des autres, remplissant toute la terre, & conspirant au contraire toutes pour conserver la même Foi de l'antiquité.

Quand j'ai dit que quelque particulier pouvoit se ttomper, je considerois ce même Papias, qui tomba sans y penser avec quelques autres aprés lui, dans l'erreur que nous appellons des Millenaires. Ce n'étoit que manque d'entendre quelques paroles de l'Apocalypse, qui semblent dite que *Jesus-Christ viendra regner temporellement mille ans sur la terre aprés la resurrection generale*. Ce texte aïant été depuis consideré de plus prés, & les sentimens de toutes les Eglises, de toutes leurs traditions, & de tous leurs Docteurs, aïant été recherchez & confrontez plus soigneusement, le consentement universel a été contraire à Papias & au petit nombre de ses partisans ; ce qui a fait conclute, qu'il n'avoit pas bien compris les narrations figurées & mysterieuses des Apôtres, qui n'ont donné à Jesus-Christ qu'un regne spirituel, & divin, digne de lui, digne d'un Dieu, quoi-qu'ils l'eussent peut-être exprimé avec des symboles materiels, laissant le reste à la tradition, qui l'a expliqué. C'est le seul endtoit où Papias homme d'ailleurs assez simple, dit Eusebe, n'en fut pas assez instruit.

X I. Mais les Propheties de l'ancien Testament étoient si évidentes sur l'universalité de l'Eglise Catholique, & sur son étenduë dans toute la terre ; que les Juifs même se flattoient de cette pensée, qu'elles étoient actuellement accomplies par la dispersion de ceux de leur nation en diverses Contrées du monde. Saint Justin, dont parle Eusebe

en differens endroits, comme d'un homme égal à Papias, pour le temps, mais superieur en merite, fait voir dans ses propres ouvrages, que ce n'étoit qu'une illusion, dont ils se repaissoient; parce qu'il s'en falloit beaucoup que leur nation ne fût répanduë par toute la terre; & que l'Ecriture fait esperer à la Gentilité, & non à la Synagogue ce retour general à Dieu, & ces sacrifices purs & non sanglans, dont parle Malachie. *Vous vous abusez vous-même*, disoit ce Pere en parlant aux Juifs, *Et vous seduisez ensuite vos disciples, quand vous expliquez de ceux de vostre nation, qui sont dispersez parmi les Gentils, ce qui est écrit, Qu'en tout lieu on offre à Dieu des Hosties & des prieres pures: C'est une surprise que vous vous faites à vous-même, parce que presentement même il n'est pas veritable, que les Juifs soient répandus par toute la terre depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Il y a encore des païs, où aucun des vostres n'a habité. Or il n'y a aucune nation dans le monde, soit de Barbares, ou de Grecs, ou de quelqu'autre nom que ce soit, non pas même de ceux qui n'ont point d'autre maison que leurs chariots, & qui vont toûjours errans de Province en Province: paissans leurs troupeaux, & logeans sous des pavillons, il n'y a*, dis-je, *aucune de ces nations, où on n'offre au Pere & Createur de ce grand Univers, des prieres & des actions de graces*, εὐχαὶ καὶ εὐχαριστίαι, *au nom de Jesus-Christ crucifié.* Voilà, ajoûte ce pere, l'accomplissement veritable de la prédiction du Prophete Malachie.

Dial. cum Triphone.

Ce Pere avoit remarqué un peu auparavant, que c'étoit du grand Prêtre Jesus, que Malachie avoit parlé quand il avoit dit qu'*on offroit à Dieu des Victimes saintes par toute la terre.* Or par la dispersion des Juifs, ni les Prêtres, ni les Sacrifices n'avoient été portez dans toutes les contrées du monde, où ils ne pouvoient même les offrir, selon leur loi, qui ne les permettoit que dans le Temple. *Mais ce sont ces Sacrifices*, dit ce Pere, *que Jesus-Christ nous a commandé d'offrir dans l'Eucaristie du pain & du Calice, qui sont agreables à Dieu dans tous les païs du monde. Aussi Dieu avoit promis*, dit il, *à Isaac & à Jacob que toutes les nations de la*

Gentilité seroient benies en sa semence. Il avoit promis *que le Prince de la posterité de Juda ne manqueroit point, que toutes les promesses ne fussent accomplies en lui, & qu'il seroit l'attente des Gentils.* Nos adversaires Protestans peuvent remarquer en passant, le divin sacrifice de nos Autels joint à l'argument invincible de l'universalité : & l'un & l'autre point également contre eux, du moins autant que contre les Juifs, avec des consequences infinies, qui ne sont pas de ce lieu.

XII. Dans la seconde Apologie, que ce Pere dressa » pour la Religion Chrétienne, & qu'il presenta à l'Empe- » reur Antonin, il confesse *que le nom de Chrétien, étoit profané par quelques Sectes impures d'Heretiques : mais que celui de Philosophe n'étoit pas moins des-honoré par plusieurs voluptueux & impies, qui l'affectoient.* Il déclare en même temps, qu'*il avoit composé un Ouvrage contre toutes les hérésies, qui avoient paru jusqu'alors, & qu'il le lui presenteroit, s'il le vouloit souffrir.* Ainsi il ne faut pas s'étonner, si saint Justin avance dans tous les Ouvrages, qui nous restent de lui, ce grand principe, par lequel seul on peut renverser, non seulement l'Idolâtrie & le Judaïsme, mais aussi toutes les hérésies. Sçavoir, comme il est dit ici, que *dans les Livres prophetiques des Hebreux, nous trouvons qu'il a été annoncé, qu'il naîtroit d'une Vierge un Homme divin, qui gueriroit toutes sortes de maladies & d'infirmitez, rendroit la vie aux morts ; exposé à l'envie, mal reconnu & persecuté des siens, seroit mis en Croix, mourroit & ressusciteroit, retourneroit au Ciel, seroit nommé Fils de Dieu & le seroit veritablement ; que les Apôtres qu'il envoïeroit par tout le monde, annonceroient aux hommes tous ces mysteres, & que ce seroient principalement les Gentils, qui embrasseroient cette créance. Ces Propheties ont continué pendant plusieurs siecles successivement. Les unes sont anciennes de cinq mille années, les autres de trois mille, de deux mille, de mille & de huit cens ans. Moïse qui est le plus célébre de ces Prophetes dit, que le Prince de la souche de Juda ne manquera point, jusqu'à l'accomplissement des promesses, qui lui ont*

Apolog. 2.

ont été faites, & qu'il sera l'attente & l'esperance des Gentils, &c. Ces paroles, il sera l'attente des Gentils, montrent, que toutes les nations de la Gentilité l'attendront encore une fois. C'est ce que vous pouvez voir à l'œil, & ce que l'experience vous enseigne. Car de toutes les nations du monde on attend celui qui a été crucifié, ce qui fut suivi de la désolation de toute la Judée par les armées Romaines : & nous en allons voir plus bas le triomphe dans l'Eglise.

Ces paroles de saint Justin méritoient bien d'être rapportées au long, puis qu'elles contiennent un argument & une preuve invincible de la verité de la Religion Chrétienne & de l'Eglise Catholique, contre tout ce qu'il y a eu au monde de Païens, de Juifs & d'Heretiques depuis la publication de l'Evangile. Aussi est-ce le Sommaire de toutes les Ecritures de l'un & de l'autre Testament. L'Ancien contient ces Propheties & ces promesses dans les differens temps qu'elles ont été faites. Le Nouveau en fait voir une execution tres-fidéle & tres-exacte. Les livres de l'ancien Testament ont été connus des Païens & conservez par les Juifs plusieurs siecles avant que Jesus-Christ & son Eglise parussent au monde. Ainsi il ne peut pas même tomber dans la pensée, que Jesus-Christ, ou ses Disciples les aïent supposez. La conversion des Gentils, & leur entrée dans l'Eglise y a été marquée avec une évidence, à laquelle il ne se peut rien ajoûter.

Les Ecritures du Nouveau Testament ont renouvellé ces prédictions & ces promesses en même-temps qu'elles commençoient à s'accomplir visiblement dans le monde, & l'accomplissement parfait s'en est fait ensuite avec une rapidité surprenante. Saint Paul assure que dés son temps le bruit de la prédication & de la Doctrine Evangelique avoit retenti par toute la terre : *Numquid non audierunt? In omnem terram exivit sonus eorum* : Et dans le siecle suivant, saint Justin vient de nous dire, que le *Sacrifice non sanglant de la chair & du sang de Jesus-Christ étoit offert à Dieu par toute la terre, & chez les nations même les plus barbares & les plus reculées.* Dieu seul a pû prédire

tant de mysteres prodigieux plusieurs siecles avant qu'ils arrivassent. Lui seul a pû les accomplir avec tant de promptitude & de ponctualité, & rendre cét accomplissement visible & palpable dans tout l'Univers.

Aprés cela, les Païens ne peuvent pas, nier que l'Idolâtrie, dans laquelle tout l'Univers avoit été plongé, n'en ait été bannie par l'Evangile de Jesus-Christ, comme il avoit été prédit tant de siecles auparavant, que tous les Gentils reconnoitroient & adoreroient le même Dieu que les Israëlites. Et les Juifs ne peuvent pas ne point voir leur Temple, leur Etat & tout leur culte renversé, depuis que Jesus-Christ a paru au monde, & a attiré à lui & au culte de Dieu son Pere tous les Gentils, selon les Ecritures, dont la Synagogue étoit la dépositaire. Enfin quelque grand qu'ait été le nombre des Hérésies, qui sont sorties de l'Eglise, depuis que Jesus-Christ l'eût établie sur la terre par lui-même & par ses Apôtres : elles ne peuvent nier, que chacune d'elles ne soit resserrée dans un petit coin de la terre ; & que l'Eglise promise dans les Ecritures, ne soit celle dont l'étenduë & la durée n'est pas moindre que celle du monde.

XIII. Les trois sortes d'adversaires, que nous venons d'indiquer, l'attaquerent d'abord assez diversement. Les Juifs commencerent par deux violentes persécutions, qui firent sortir successivement de leur païs, les Disciples aprés la mort de Saint Estienne, & les Apôtres aprés celle de Saint Jacques, & la prison de Saint Pierre, pour aller répandre ailleurs la semence de la divine doctrine. Ils suivoient l'ordre exprés de J. C. dans l'une & l'autre dispersion. L'Empereur Claude les chassa ensuite, avec tous les Juifs de Rome, à l'occasion de leurs disputes au sujet de J. C. dont les Auteurs profanes même ont parlé, quoique assez confusément. Mais ce fut un autre ordre de la divine Providence, qui ramena les Apôtres jusqu'à Jerusalem, où ils tinrent le premier Concile marqué dans leurs Actes, pour y étouffer quelques commencemens d'Hérésies Judaïsantes dans leur naissance, & pour y regler les points

conteftez de Difcipline. C'eft un excellent modele entre tous les autres moïens d'extirper les Herefies, qui repoufferent avec bien plus de violence aprés la mort des Apôtres.

XIV. Les Empereurs Neron & Domitien en furent les principaux Auteurs par les premiers Edits de perfécution, qu'ils publierent contre les Chrétiens, avec des infultes outrageufes. Ils crurent même les avoir exterminez, & en firent eriger des trophées publics dans quelques Provinces éloignées, où ils fe font confervez tres-long-temps à leur confufion. Car Tertullien qu'Eufebe cite encore ici en deux endroits, fe glorifia depuis d'une telle dedicace de la perfécution, fous des monftres de cruauté & de brutalité auffi exécrables, que ces deux Empereurs ont paru au genre humain : & nous allons voir combien ils fe font trompez dans leur opinion de la deffaite pretenduë de l'Eglife, qui ne faifoit que commencer. Nous parcourerons fes progrez & fes Triomphes differens fur tous nos ennemis, avec le fecours même des autres Empereurs. C'eft une des premieres differences de la vraïe Eglife d'avec les fauffes, qui diminuent toûjours, & qui fuccombent enfin fous le fleau de la perfécution, qui devient même un jufte châtiment à leur égard : au lieu que la vraïe Eglife croît & s'éleve toûjours comme la palme, malgré l'oppreffion où on la voudroit tenir; ce qui lui tourne encore en palmes & en lauriers fimboles naturels de fes victoires, que nous allons decrire un peu plus amplement.

l. 2. c. 24.
l. 3. c. 15.

CHAPITRE II.

Suite de l'Etat de l'Eglife des trois premiers Siecles, tiré de l'Hiftoire d'Eufebe, & des principaux Auteurs qu'il a citez, particulierement de Saint Irenée & de Saint Clement d'Alexandrie.

I. *Le double triomphe de l'Eglife avec le fecours des Empereurs, dans la double deftruction de Jerufalem & de la Synogogue, avant celle de la Gentilité. Effets des Relations des Prefidens, des remontrances de nos Apologiftes, & des prieres des Chrétiens pour*

faire épargner le sang des fideles par les Rescrits des Empereurs. II. Autres triomphes de l'Eglise, par son étenduë surprenante, par la multitude de ses Apologistes & de ses autres Ecrivains contre la nouveauté des Hérésies. III. Leur naissance & leurs divisions presqu'au même temps de l'extinction du Judaïsme, & de la décadence du Paganisme, autant d'augures d'une fin semblable pour elles. IV. Toute Secte qui ne remonte pas jusqu'aux Apôtres par une succession continuelle de Pasteurs, & par une tradition non interrompuë de doctrine est insoutenable. Polycarpe & l'Eglise de Smyrne unie avec toutes les Eglises du monde. Hegesype & l'Eglise de Corinthe. V. Le discernement des livres Canoniques & de leur vrai sens se fait toûjours par cette tradition de l'Eglise contre les nouvelles Hérésies. VI. Témoins Pantænus, Clement d'Alexandrie & Rhodon contre l'ignorance & l'entousiasme des Auteurs de nouvelles Sectes. VII. Montan & les Cataphryges condamnez par les Eglises & les Conciles d'Asie, & ainsi par toutes les Eglises du monde, qui vivoient en communion avec les Asiatiques. Faux martyrs des Sectes. VIII. Irenée, Polycarpe, S. Jean, Jesus-Christ, succession sans interruption. Consentemens de toutes les Eglises, preuve constante qu'elles ne peuvent errer toutes ensemble. IX. Dans la question de la Pâque, la multitude des Eglises unie avec le Pape Victor l'emporta sur le petit nombre, sans rompre l'union. X. XI. Instructions importantes que l'on en tire pour ramener les Sectes des derniers siecles à l'Eglise Catholique. XII. Pourquoi on s'arreste particulierement aux principes de S. Irenée touchant la preéminence de l'Eglise Romaine entre toutes les autres Apostoliques. XIII. Vains pretextes des Ecritures qu'alleguent toutes les Sectes, & dont on eût pû absolument se passer selon S. Irenée. XIV. Suite de la succession dans les Sieges Episcopaux, contre lesquels nulle Reformation ne peut compenser les maux du Schisme, selon le même Pere. XV. Comment il reconnoit que la seule Eglise Catholique à la multitude & la charité des martyrs. XVI. Et comment la docte ignorance des simples est préferable à la science des Sçavans orgueilleux. XVII. Confirmation de tous ces sentimens par ceux de S. Clemens Alexandrin. XVIII. Comment la multitude des Hérésies fortifie nostre foi? XIX. Applications de tous ces principes aux besoins de nos derniers siécles par un grand nombre de reflexions.

I. MAlgré l'effort des persécutions, l'Eglise triomphoit alors en plusieurs manieres. Ce fut un trés-glorieux triomphe pour elle, quand l'Empereur Tite renversa Jerusalem, brûla le Temple, détruisit l'Etat des Juifs & de

la Synagogue, suivant la prédiction & la description en détail, que J. C. avoit fait par avance de cette desolation, afin de renverser tout ce qui pouvoit faire obstacle au regne pacifique de l'Eglise. Eusebe dit aprés Joseph qu'il perit en ce siege environ onze cens mille hommes par le glaive ou par la faim, & qu'il y en eut quatre-vingt-dix mille, qui furent vendus esclaves: ce que nous ne laissons pas de deplorer.

I. PARTIE. Chap. II.

l. 3. c. 5. 6. 7. 8.

Ce fut un autre triomphe, au rapport du même Eusebe, quand Trajan & Hadrien acheverent de détruire les miserables restes de Jerusalem & du peuple Juif en Orient. J. C. regnoit visiblement & avec une puissance formidable, quand il se servoit ainsi des Empereurs Romains & de toute la force de leur Empire, pour dissiper entierement les plus obstinez ennemis de sa gloire & de celle de son Eglise. Qu'on ne se vante donc plus du petit nombre, de la foiblesse & de l'obscurité. J. C. fonda son Eglise sur des promesses fort contraires, & les executa d'abord.

L. 4. c. 1. 2. 6.

Il est vrai que ces mêmes Empereurs persécuterent aussi les Chrêtiens: & si quelques-uns les épargnerent, comme Trajan, qui défendit par un Rescrit formel de les rechercher, cela ne dura pas long-temps, non-plus que les défenses semblables de ses successeurs, sur les relations avantageuses des Presidens ou Gouverneurs de Provinces. Il y avoit ordinairement dans ces Rescrits des restrictions, dont les peuples & les Juges mêmes abusoient, pour faire plus de mal aux Chrétiens: sur quoi Eusebe nous renvoïe encore à l'Apologetique de Tertullien, qui se jouë agreablement de la contradiction qui se trouvoit assez souvent dans ces Edits.

l. 3. c. 33.

Il y eut plusieurs autres Apologies plus respectueuses, qui ne contribuérent pas peu à adoucir de temps en temps l'esprit des Empereurs, particulierement celles de Quadratus, de Serain & d'Aristide Philosophe Chrétien d'Athenes sous l'Empire d'Adrien; celle de S. Justin autre Philosophe & martyr sous Antonin. On a ajoûté depuis à la fin de son Apologie les lettres de l'Empereur Marc Aurele au Senat, dont Eusebe fait mention plus bas. Elles sont

l. 4. c. 3. 8.

I. PART. Chap. II. L. 5. c. 5.

» foi de la délivrance miraculeuse de l'armée Romaine par » les prieres des Soldats Chrétiens, qui y combatoient dans » la Legion Melitine surnommée *fulminante*, contre les » Quades, les Sarmates & les Marcomans. Et quand ces lettres ne seroient pas les veritables, dont Apollinaire Evêque d'Hieraple & Tertullien Auteurs contemporains ne nous laissent pas lieu de douter dans leurs Apologies: Eusebe, qui cite tous ces témoignages, les confirme encore plus bas par un évenement qui ne peut être que l'effet de ces lettres; lorsque sous Commode un Esclave du Senateur Apollonius accusa son maître d'être Chrétien; dequoi l'Esclave fut puni lui-même en vertu de ces lettres ou de l'Edit, qui portoit défense expresse d'accuser personne pour ce sujet.

Ibid. c. 21.

Mais on détournoit toûjours cette bonne volonté des Princes par d'autres accusations, & on attribuoit à d'autres causes les services que les Chrétiens avoient rendus à l'Empire, & dont ils n'attendoient point de recompenses en ce monde; loin de se plaindre, comme ceux qui nous reprochent sans cesse, qu'on ne reconnoît pas leurs services. Dieu permettoit tout cela, pour donner plus de gloire, plus de force, & plus d'étenduë à son Eglise, qui demeura enfin seule victorieuse, & des Juifs qui n'ont plus guéres paru depuis, que dans la derniere humiliation; & des Gentils, qui sont devenus non seulement les adorateurs de celui, dont ils avoient été les persécuteurs, mais aussi ses invincibles martyrs en trés-grand nombre.

Ibidem.

II. Eusebe remarque plus haut un troisiéme triomphe, quand plusieurs Ecrivains Ecclesiastiques commencerent à écrire pour la défense de la verité, non seulement par des Apologies adressées aux Empereurs, dont nous venons de parler, mais encore par divers autres ouvrages Polemiques, *pour la Doctrine des Apôtres & des Eglises*. Depuis ce temps-là, cette maniere de parler fut consacrée parmi les Catholiques, *que la foi des Apôtres & des Eglises étoit la même : que la tradition Apostolique & Ecclesiastique étoit la même;* & que combattre ou écrire pour

L. 4. c. 7. 8.

l'une, étoit combatre & écrire pour l'autre. Les premieres Hérésies ne faisoient alors que de naître, & elles ne pouvoient pas se vanter avec la moindre apparence, d'avoir reçû la tradition, ou la doctrine des Apôtres ; puis qu'il s'étoit écoulé un si grand espace de temps depuis la mort des Apôtres jusqu'à leur naissance, qu'elles ne pouvoient rien avoir reçû d'eux, que par le canal des Eglises, qui avoient reçû & conservé un dépost tout contraire par une succession non interrompuë.

III. Mais quel succés pouvoient esperer ces nouvelles & petites Sectes, qui se faisoient honneur du nom Chrétien ; puisque la Providence voulut, qu'elles ne se montrassent au monde qu'environ les même temps, que le Judaïsme venoit d'être absolument aneanti par l'Empereur Adrien : & que le Paganisme qui avoit rempli & abusé toute la terre, en étoit presque entierement banni ; les Païens se desabusant eux-mêmes & entrant dans l'Eglise, ou se retirant dans les extrémitez du monde parmi les nations Barbares, qu'on pourroit plus justement dire brutales. Car il ne resta que de la brutalité dans les païs, qui n'entrerent pas dans la Monarchie Greque, ou Romaine, dont l'Eglise faisoit dés lors son partage. Que pouvoient se promettre les Hérésies, qui naissoient au temps fatal de la destruction du Judaïsme & du Paganisme, sinon qu'étant aussi les ennemies déclarées de l'Eglise Catholique, ou elles r'entreroient dans son sein, ou elles périroient.

C'est ce qu'Eusebe temoigne avoir esté accompli dés lors même. *Les nouveautez*, dit-il, *de nos Adversaires se refutérent aussi-tost & s'éteignirent d'elles-mêmes : les unes s'élevant sur les autres, & les premieres se dissipant & s'évanoüissant par la division, qui s'en faisoit continuellement en d'autres Sectes. Mais l'Eglise Catholique, qui est la seule veritable, toûjours constante & semblable à elle-même, prenoit tous les jours de nouveaux accroissemens : sa gravité, sa sincerité, sa liberté, sa modestie, enfin sa sainteté de vie ; attirant sur elle les yeux, & l'admiration de tous les Grecs, & des Barbares. Les diffamations, que les heresies avoient* L. 4. c. 8.

fait tomber sur nous, se dissiperent, & nostre Religion demeura enfin superieure & victorieuse du consentement du monde, l'emportant sur toutes les autres Sectes par sa modestie, par sa gravité, par les préceptes & les pratiques d'une divine sagesse.

Les Sectes Chrétiennes qui sont presentement dans le monde, ne peuvent prendre aucune part à tous ces avantages de l'Eglise Catholique, puisqu'elles n'en sont pas descenduës par une succession continuelle. Au contraire elles doivent se faire justice à elles-mêmes; & puis qu'elles se sont separées d'elle, comme les heresies des siecles passez s'en separérent, elles doivent s'attendre à un sort pareil, qu'on ne parlera non plus d'elles, qu'on parle presentement des Cerdonites, ou des Marcionites. Ce qu'Eusebe vient de dire des heresies anciennes, s'accomplit déja dans celles-ci; leurs divisions sans fin en un grand nombre d'autres Sectes toûjours nouvelles, ne les menacent de rien moins, que d'être pareillement anéanties.

» IV. Polycarpe (dit ensuite Eusebe, qui tire ce recit
» de saint Irenée) fut Evêque de Smyrne, où les Apôtres
l. 4. c. 14. » mêmes l'avoient ordonné. Il vêcut tres-long-temps, &
» fut couronné du martyre dans une extrême vieillesse. *Ce Polycarpe enseigna toûjours*, dit S. Irenée, *ce qu'il avoit appris des Apôtres, & ce que l'Eglise enseigne encore presentement, c'est aussi la seule verité; toutes les Eglises qui sont dans l'Asie en font foi, & tous ceux qui jusqu'à present ont succedé au siege de Polycarpe; qui est sans doute un témoin de la verité, bien plus digne que ni Valentin ni Marcion ni tous les autres Docteurs d'opinions nouvelles. Aussi le même Polycarpe venant à Rome au temps du Pape Anicet, fit rentrer dans l'Eglise plusieurs de ces Heretiques; leur protestant, que c'étoit-là la pure verité qu'il avoit apprise des Apôtres, & que l'Eglise enseignoit.* Ce langage d'Eusebe, de saint Irenée, ou même de saint Polycarpe, est certainement le même, que celui de l'Eglise Catholique à present, ce sont les mêmes principes, les mêmes maximes, les mêmes regles, pour enseigner ou pour confirmer la foi, par la succession

cession de l'Episcopat & par la tradition des Eglises, en remontant par degrez, mais sans interuption jusqu'aux Apôtres.

La methode des Heretiques est diametralement opposée. Et comment pourroient-ils se vanter de la succession des Eglises, n'en aïant point dans leur parti de plus de cent, ou de deux cens ans ? Ils cherchent & ramassent dans toute l'Antiquité de quinze ou seize siecles, tout ce qu'ils peuvent croire avoir la moindre convenance avec leurs sentimens. Mais quelles sont celles des anciennes heresies, que l'on ne puisse justifier par une conduite semblable ? Quel monstre nouveau peut-on se forger, dont on ne trouve quelques membres dans un si grand nombre de Sectes bizarres des siecles passez ? il est question d'une succession continuelle dans les Eglises Episcopales, unies de communion avec les autres Eglises du monde depuis les Apôtres. A moins de cela, toutes les Sectes anciennes & nouvelles sont absolument insoûtenables.

Cela paroît évidemment dans les deux premieres lignes de la Lettre, que l'Eglise de Smyrne écrivit sur le martyre de saint Polycarpe aux autres Eglises Catholiques répanduës par tout le monde. Eusebe la rapporte toute entiere au même endroit. En voici le commencement : l'*Eglise de Dieu qui est à Smyrne saluë tous les peuples de la sainte & Catholique Eglise, repanduë par toute la terre.* Il y est dit que Polycarpe prioit toûjours *pour la Paix & la tranquillité des Eglises de toute la terre.* Ἀνὰ πᾶσαν τὴν οἰκουμένην ἐκκλησίαν. C'étoient les termes propres de la Messe, qui y sont encore. *l. 4. c. 22.*

Un peu aprés, Eusebe rapporte les paroles d'Hegesippe qui disoit dans un de ses Ouvrages, qu'allant à Rome, il avoit visité plusieurs Evêques, & qu'il n'avoit trouvé en eux tous qu'une même doctrine ; que l'Eglise de Corinthe étoit toûjours demeurée dans la même foi, jusqu'à l'Evêque Primus, avec lequel il avoit conversé familierement en s'embarquant pour Rome ; qu'à Rome il avoit logé chez le Pape Anicet, dont Eleuthere étoit alors Dia- *Ibidem.*

I. PARTIE. Chap. II.

« cre; que Soter lui fucceda, & aprés lui Eleuthere: *Qu'au reste dans toutes les successions des Evêques, & dans toutes les Villes on conservoit la même doctrine, qui avoit esté annoncée par la Loi, par les Prophetes, & par Jesus-Christ même.*

V. Eusebe marque en détail l'origine de chaque heresie, qui commençoit à dogmatiser : mais il observe en même-temps qu'aussi-tôt *les Pasteurs des Eglises de tout le monde accouroient pour éteindre ce feu.* Les Encratites furent de ce nombre d'heretiques; Eusebe dit que *Severe s'étant jetté dans ce parti, on les appella depuis Séveriens; qu'ils admettoient la Loi, les Prophetes & les Evangiles; mais qu'ils leur donnoient un sens qui leur étoit propre & inconnu aux autres; qu'enfin ils rejettoient saint Paul avec toutes ses Epîtres, & ne recevoient pas même les Actes des Apôtres.* Quel autre remede à un si grand mal, & à une licence si extravagante, que la tradition de toutes les Eglises de l'Univers, & sur tout des Apostoliques, pour le discernement & la tradition des Livres Canoniques de l'Ecriture, & pour leur veritabe sens?

l. 4. c. 21. 29.

De là vient, qu'Eusebe met ensuite les paroles de saint Irenée, qui dit, *que saint Matthieu écrivit son Evangile pour les Hebreux en leur propre langue, en même temps que saint Pierre & saint Paul prêchoient à Rome, & y posoient les fondemens de cette Eglise: Que saint Marc fut le Disciple & l'Interprete de saint Pierre, & écrivit ce que cet Apôtre avoit prêché: Que saint Luc fut à la suite de saint Paul, & écrivit l'Evangile, qu'il avoit annoncé: Que saint Jean avoit reposé sur le sein du Seigneur, & qu'il écrivit son Evangile pendant son sejour d'Ephese en Asie.* Enfin aprés cela Eusebe remarque, que saint Irenée fait mention, & « cite des témoignages de saint Justin & de saint Ignace « martyrs. Tant les Apôtres, les Evangelistes & les Peres faisoient gloire de ne rien dire, que ce qu'ils avoient puisé d'une plus haute & plus pure source.

l. 5. c. 8.

VI. Pantænus fut une de ces lumieres de l'Eglise d'Alexandrie. Son amour pour Jesus-Christ le transporta dans

I. PARTIE. Chap. II.

l'Orient, & jusqu'aux Indes pour y prêcher l'Evangile. *Car il y avoit encore alors*, dit Eusebe, *plusieurs Predicateurs Evangeliques, qui furent animez d'un saint Zele, & qui à l'exemple des Apôtres allerent publier de tous costez la parole divine. Pantanus trouva qu'il y avoit déja des Chrétiens dans les Indes, & vit entre leurs mains l'Evangile de saint Matthieu, qui y avoit été porté par S. Barthelemi leur Apôtre. Enfin Pantanus revint à Alexandrie, où il continua le gouvernement d'une tres-illustre Ecole.* (*l. 5. c. 10.*)

Ce sont les paroles d'Eusebe, qui dit qu'aprés Pantænus parut saint Clement Prêtre d'Alexandrie, qui nomme dans l'un de ses Ouvrages, plusieurs de ces anciens Maistres, desquels il avoit appris la doctrine de la Foi, qu'il mettoit par écrit, afin que ce fût un jour le *viatique de sa vieillesse, & l'image, de cette doctrine efficace & animée, qu'il avoit reçûë de plusieurs saints Hommes.* Clement en nomme, ou en indique quelques-uns, & ajoûte, qu'ils *conservoient la tradition de la doctrine Apostolique, qu'ils avoient reçûë des Apôtres Pierre, Jacques, Jean & Paul, par une succession continuelle, comme les enfans de leurs peres, pour la transmettre à leurs successeurs.* (*l. 5. c. 11.*)

Eusebe n'a pas oublié Rhodon, ce sçavant Disciple du fameux Tatien, qu'il avoit connu à Rome, y étant venu de l'Asie. Il témoigne que de son temps les Disciples de Marcion se diviserent en plusieurs Sectes, dont il raconte une partie des inventions nouvelles & differentes. Il en interrogea un, pour sçavoir au vrai ses raisons : il lui répondit ingenûment, qu'il n'en avoit point, mais qu'il étoit excité à croire les choses de la sorte. Μὴ γινώσκειν, οὕτω δὲ κινεῖσθαι μόνον. Il avoüa qu'il ne sçavoit pas ce qu'il avançoit, mais qu'il le croïoit ainsi : Μὴ ἐπίστασθαι, τοῦτο δὲ πείθεσθαι. Rhodon dit qu'il se mocqua d'une si manifeste absurdité d'un Novateur, qui faisoit une nouvelle Secte, quoi-qu'il confessât, qu'il ignoroit ce qu'il enseignoit aux autres, & que toutes ses preuves consistoient à dire, qu'il le pensoit ainsi. Je ne sçai ce qu'on devoit le plus admirer, où l'insolence du maître, ou la stupidité de ses Auditeurs. (*l. 5. c. 13.*)

I. PARTIE. Chap. II.

Si nous examinions de prés les Auteurs des nouvelles Sectes depuis deux cens ans, & les Ministres qui les suivent, & qui y ajoûtent toûjours quelque chose du leur: je ne sçai si nous ne tirerions point de leur bouche quelque confession semblable. Nous le ferions sans doute, si nous trouvions en eux la même ingenuité. Car enfin s'ils sçavoient bien ce qu'ils avancent, & ce qu'ils opposent au torrent d'une doctrine & d'une autorité aussi grande, que celle de l'Eglise Catholique dans tout l'Univers depuis tant de siecles: comment feroient-ils eux-mêmes tant de changemens dans leur doctrine? Comment se separeroient-ils en tant de Sectes contraires? Comment la moindre de ces Sectes se repartageroit-elle en tant d'autres encore moindres? Comment la plus-part de leurs Docteurs trouvent-ils à y reformer tous les jours quelque chose? Si leur science est si petite & si flottante, comment ont-ils le front de l'opposer à toute l'Eglise Catholique, qui leur avoit conservé elle seule depuis tant de siecles, tout ce qu'ils ont de Sacremens, ou de principes de doctrine, ausquels ils n'ont rien changé?

L. 5. c. 16.

VII. Montan avec les deux fausses Prophetesses, qui le soûtenoient, fit voir de nouveaux monstres d'erreur dans la Phrygie. On appella ses Sectateurs Cataphryges. *L'esprit d'erreur leur apprenoit*, dit Eusebe, *à blasphemer l'Eglise universelle répanduë dans tout le monde.* τὴν καθόλου, καὶ πᾶσαν τὴν ὑπὸ τὸν οὐρανὸν ἐκκλησίαν. La raison en étoit que ses fausses Propheties ne trouvoient point d'entrée dans " l'Eglise: car les fideles, dit Eusebe, qui étoient dans l'A- " sie, s'assemblérent plusieurs fois & dans plusieurs lieux " d'Asie; & aïant examiné cette doctrine, ils la condamné- " rent: ce qui fit que ces heretiques furent chassez de l'E- " glise, & privez de la communion Catholique.

Ibidem.

On auroit pû s'étonner, qu'Eusebe aprés avoir dit, que les Montanistes furent condamnez par toute l'Eglise Catholique du monde, se contente de prouver cela par les Conciles qui furent tenus dans l'Asie, où ils furent condamnez. Mais nous en avons déja touché la raison. Les

Eglises d'Asie vivoient dans la communion & dans une parfaite intelligence avec toutes les autres Eglises Catholiques du monde. Elles étoienr bien informées, que ces nouveautez ne déplaisoient pas moins aux autres Eglises, qu'à elles-mêmes : le silence des autres Eglises confirmoit l'examen & le jugement que celles d'Asie en avoienr fait. Il est vrai que tout ce discours est bien plûtost d'un sçavant Ecrivain Catholique, qui avoit publié de fort beaux Ouvrages contre les Montanistes, & qui est ici rapporté par Eusebe, que d'Eusebe même. Ce que nous en avons tiré, est d'autant plus considerable.

Ce même Auteur ajoûtoit, que quand les réponses des Montanistes étoient épuisées, & qu'ils ne pouvoient plus « *Ibidem.* rien répliquer aux raisons dont on les combattoit, ils se « jettoienr sur les loüanges de leurs martyrs. Car ils avoienr « plusieurs martyrs, à ce qu'ils disoient. ***Mais cela même n'a « rien de solide***, répondoit cét Ecrivain. Car les autres heresies ont aussi leurs prétendus martyrs, à l'autorité desquels ni les Catholiques, ni les Montanistes ne déféroient pas. ***Les Marcionites entre les autres, disent qu'ils ont plusieurs martyrs : & neantmoins il est certain parmi nous, qu'ils ne croient pas même en Jesus-Christ.*** Les martyrs de Montan étoient aussi vraiement martyrs, que ses fausses Prophetesses étoient Prophetesses.

VIII. Eusebe n'a pas omis ce que saint Irenée avoit écrit de la joie qu'il avoit eüë d'avoir frequenté saint Polycarpe, d'avoir étudié toutes ses demarches, ses manie- « res, sa contenance, sa forme de vie, ses prédications, « *l. 5. c. 20.* ses enrretiens anciens avec saint Jean, & avec les autres, « qui avoient eu le bonheur de voir Jesus-Christ, les dis- « cours qu'il en rapportoit, & la conformité admirable qu'il « y avoit enrre ce que racontoit Polycarpe, & ce que les « Evangelistes avoient écrit. ***J'écoutois tout cela,*** disoit saint « Irenée, ***avec une avidité extrême, & je l'écrivois, non sur du papier, mais dans mon cœur ; & par la grace, je le repasse trés-souvent dans ma memoire ; & je puis asseurer, que si cét homme Apostolique eût entendu quelque chose de semblable***

à ce que disent les Heretiques de ce temps, il auroit fermé les oreilles, & se seroit écrié, comme il avoit accoûtumé de faire, O mon Dieu, pourquoi me reserver à un temps, où il faille souffrir ces choses? Ces paroles d'Eusebe, ou de saint Irenée, nous apprennent comment la doctrine de l'Eglise & la tradition de la foi s'étendoient d'un païs à un autre, & d'un siécle au siécle suivant, par la succession continuée des disciples aprés les maîtres, & par la doctrine vivante qu'ils recevoient de la bouche propre de ceux qui les avoient précedez, en montant toûjours jusqu'aux Apôtres, & jusqu'à Jesus-Christ.

Ce sacré dépost demeuroit toûjours dans le cœur des Evêques, & dans la créance des Eglises repanduës par tout le monde, qui se rendoient reciproquement à elles-mêmes un témoignage infaillible, que l'ancienne doctrine n'avoit pu être corrompuë; sur tout pendant qu'il y avoit encore plusieurs de ces saints Prêtres, dont la vie extraordinairement longue servoit à attester, que la foi presente étoit la même, que celle qu'ils avoient reçûë des disciples des Apôtres, ou des Apôtres même. Le monde avoit trouvé le même avantage dans la longue vie des anciens Patriarches, qui pouvoient témoigner à la posterité, ce qu'ils avoient appris de leurs peres, ou de leurs aïeuls de la création du monde, des Anges, & des principaux mysteres de la Religion.

IX. Cela paroîtra encore mieux dans la question de la Pâque, qui fut ensuite agitée, sçavoir s'il faloit la celebrer toûjours le quatorziéme de la Lune, ou le Dimanche suivant. Les Eglises de la Province d'Asie, c'est-à-dire du ressort d'Ephese, avoient un ancien usage de la celebrer toûjours le quatorziéme jour de la Lune avec les Juifs: *Mais les Eglises de tout le reste du monde,* dit Eusebe, *suivant la tradition des Apôtres, ne la celebroient que le Dimanche; il s'assembla plusieurs Conciles, lesquels d'un commun consentement déclarerent par leurs lettres aux fideles,*

L.5.c.23.24. » *que ce devoit être le Dimanche.* Le Pape Victor assembla » son Concile à Rome, & eut quelque pensée d'exclure les

Eglises d'Asie de la Communion de l'Eglise Romaine, si elles ne revenoient à l'usage commun de toutes les autres Eglises de la terre. Polycrate Evêque d'Ephese lui écrivit pour la défense de son Eglise, & de sa tradition particuliere, avec plus de fermeté, que la chose ne le meritoit. Car au fond ce n'étoit qu'un point de Discipline, dans laquelle il ne sembloit pas aussi necessaire de garder une uniformité inviolable dans tous les lieux & dans tous les temps comme dans la foi.

La verité est, que le Pape Victor avoit raison : & non seulement tous ces Conciles, dont Eusebe vient de parler, se déclarerent pour lui, mais aussi le grand Concile de Nicée, aprés que les chaleurs de part & d'autre furent éteintes. La Discipline est libre entre les Eglises, à parler en termes generaux : mais il y a des points d'une consequence toute extraordinaire, où cette liberté & la varieté seroit trés-dangereuse. Le jour de la Pâque en étoit un. L'Empereur Constantin déclara luy-même dans ses Lettres de convocation du Concile de Nicée, qu'une des plus importantes raisons de convoquer ce premier Concile Oécumenique, étoit pour finir les dissensions scandaleuses & les tumultes entre les fideles à cause de cette varieté ; ce qui exposoit toute l'Eglise aux insultes des infideles. Saint Irenée écrivit une Lettre à Victor pour temperer son zele sur ce point, & *pour l'empêcher de retrancher de sa Communion des Eglises entieres, qui suivoient la tradition de leurs Ancestres.* Ce sçavant Pere exposa au Pape un grand nombre d'autres diversitez dans les coutumes differentes des Eglises, qui n'avoient jamais empêché, qu'« elles ne vêcussent toûjours dans la même Communion, & « dans le lien d'une inviolable charité entr'elles & avec l'E- « glise Romaine. Le Pape Victor ceda à de si sages & si justes remontrances. Mais le Concile de Nicée ne laissa pas de rétablir l'uniformité dans toute l'Eglise sur ce point important de la Discipline. *Ibidem. c. 24.*

X. Les nouvelles Sectes, & ceux qui en sont nouvellement convertis peuvent trouver ici beaucoup d'instru-

I. PARTIE. Chap. II.

ctions tres-utiles. De part & d'autre toutes les Eglises ne s'arrêtoient qu'à la tradition de leurs Ancestres, en remontant jusqu'à son origine, c'est-à-dire jusqu'aux Apôtres. Ephese & les autres Eglises d'Asie se vantoient d'avoir reçû de saint Jean & de ses Successeurs dans l'Evêché d'Ephese, la coûtume de la Pâque Judaïque, qu'elles maintenoient. Il se pouvoit bien faire, que comme il y eut d'abord plusieurs Eglises Judaïsantes dans les commencemens, de l'agrément même des Apôtres, celle d'Ephese eût Judaïsé un peu plus long-temps que les autres, & que saint Jean même l'eust ainsi ou approuvé ou toleré. Ces Eglises d'Asie faisoient peut-être alors un Corps assez considerable, pour se maintenir en paix dans cet usage, qui leur étoit particulier. Mais quand les autres Eglises à leur exemple, commencérent à se diviser & à se broüiller sur ce point : quand toutes les Eglises eurent commencé à concerter & à tenir des Synodes sur ce different : quand tous ces Conciles en Occident & en Orient eurent reconnu & déclaré, qu'excepté les dépendances d'Ephese, toutes les autres Eglises de l'Univers suivoient & devoient continuer de suivre la tradition generale des Apôtres, qui fixoient cette Feste au Dimanche : il ne fut plus pardonnable, ni à Polycrate, ni à ses autres partisans, de ne pas ceder au consentement universel des Eglises & des Conciles.

On ne laissa peut-être pas encore d'user d'indulgence jusqu'au Concile de Nicée, pour le bien de la paix & de l'unité : mais c'est abuser de la bonté & de la charité de l'Eglise, que de ne pas se rendre à la verité quand elle a été suffisamment manifestée. C'est abuser de la liberté, que d'en user jusqu'aux dernieres extrémitez. Par cette conduite on s'embarque quelquefois si avant, qu'on n'en peut ensuite revenir. Aprés le Concile de Nicée, il y eut encore des Quartodecimains, c'étoit le nom de ces Schismatiques; mais ce ne fut qu'un trés-petit nombre de gens sans nom & sans mérite. Tous les Evêques d'Asie, ou du ressort d'Ephese, parurent toûjours depuis trés- orthodoxes;

doxes; persuadez sans doute, que saint Jean même dans une rencontre pareille eût cedé au consentement de tous les autres Apôtres, & eût enseigné à ses Brebis, qu'aprés les points immuables de la foi, la plus essentielle de toutes les traditions des Apôtres & de Jesus-Christ, étoit la fidele observance de la charité & de l'unité dans le corps de toutes les Eglises.

XI. Cette conduite des Eglises Asiatiques n'a rien de commun avec celle de toutes les Societez Chrétiennes, qui se sont separées de l'Eglise Catholique dans ces derniers siécles. Car celles-ci ont-elles quelque tradition constante & suivie depuis quelque Apôtre ? Ont-elles une suite de plusieurs Evêques, qui aient continuellement succedé aux Apôtres dans leurs Eglises, comme Polycrate disoit l'avoir dans l'Evêché d'Ephese ? Ont-elles commencé par un nombre d'Eglises, qui fissent gloire de n'avoir rien changé, dans ce qu'elles avoient reçû de leurs Ancêtres ? Quand elles auroient tout cela, elles seroient encore obligées de ceder à la conspiration universelle de toutes les autres Eglises du monde, à la multitude de leurs Conciles particuliers, à leur Concile Oécumenique, comme les Eglises d'Asie cedérent & se rendirent enfin, sans avoir déchiré l'unité Catholique de l'Episcopat.

Au contraire l'Eglise Catholique dans ces derniers siécles a emploié toutes les mêmes voies de sagesse & de charité envers elles, pour les ramener dans l'unique bercail de Jesus-Christ, qu'elle fit pour les Asiatiques dans les premiers temps. Elle a fait des déliberations & des consultations en toutes les manieres possibles; elle a assemblé beaucoup de Conciles particuliers; le saint Siege a prononcé plusieurs fois, & a déclaré l'ancienne tradition le l'Eglise Romaine; le Concile Oécumenique a été tenu, le consentement universel de toutes les Eglises Catholiques du monde a paru clair & constant. Que reste-t-il donc, si ce n'est qu'elles rentrent dans leur premiere origine, ce qui se fait toûjours avec gloire; & qu'elles n'attendent pas, que la longue revolution des temps les consume, comme

elle en a consumé tant d'autres plus nombreuses qu'elles?

XII. Saint Irenée est encore plus propre que nul autre à les aider à sortir de leur malheureux Schisme, comme il en empêcha plusieurs d'y tomber dans le siecle dernier : lorsque le Roi François I. s'étant laissé engager par complaisance à faire venir quelques nouveaux Docteurs d'Allemagne, le Cardinal de Tournon pour l'en détourner, parut avec un livre de saint Irenée à la main, ne doutant point que le Roi qui aimoit les livres, ne lui demandât ce que c'étoit, comme il arriva : & le Cardinal répondit que c'étoit une des plus grandes lumieres de nôtre Eglise Gallicane, qui avoit toûjours témoigné une extrême aversion des Docteurs & des Doctrines nouvelles & étrangeres à la Religion : surquoi le Roi, qui comprit le dessein du Cardinal, revoqua l'ordre qu'il avoit donné, & se déclara de plus en plus par ses Edits, & par toute sa conduite pour l'ancienne Doctrine. On ne sera peut-être pas fâché de voir justifier ce Cardinal par un plus long détail des principes de ce pere, que saint Jerôme appelle encore *un homme des temps Apostoliques.*

Voici comme ce saint martyr dans ses propres livres contre les Heresies prouve évidemment la tradition fidéle & constante de la doctrine des Apôtres, par le consentement des Eglises de tout l'univers qui l'ont reçûë. *Il est facile,* dit-il, *à ceux qui veulent connoître la verité, de voir la Tradition de la doctrine des Apôtres, qui a esté manifestée dans l'Eglise par tout le monde. Nous pouvons même compter ceux que les Apostres ordonnérent Evêques dans les Eglises, aussi-bien que leurs Successeurs jusqu'à nostre temps, dont aucun n'a rien enseigné, ni rien connu de ce que les Heretiques publient maintenant. Mais comme il seroit trop long de renfermer dans un seul volume les origines & les successions de toutes les Eglises : il nous suffit pour jetter dans la confusion toutes les Sectes, qui par une mauvaise complaisance pour elles-mêmes, ou par ambition, ou par aveuglement, ou par une doctrine erronée, font des assemblées schismatiques ; Il nous suffit,* dis-je, *de montrer les Traditions Apostoliques de l'Eglise Romaine, com-*

l. 3. c. 3.

me la plus grande de toutes, la plus ancienne & la plus connuë, fondée par les glorieux Apôtres Pierre & Paul: d'où vient aussi que la foi de cette Eglise a été celebrée dans tout le monde. Car il ne se peut faire que toutes les autres Eglises, & tous les fidéles qui en sont les enfans, n'accourent à cette Eglise, à cause de la puissance & de la primauté, qui y éclate, & parce que les fidéles de tout l'univers y conservent la Tradition des Apôtres.

Ce passage est de la derniere importance; & quoique j'aïe tâché de le traduire avec toute la fidelité, qu'il m'a été possible, j'ai jugé à propos de l'inserer ici tout entier de l'ancienne version Latine, qui nous tient lieu de l'Original Grec qui a été perdu: *Sed quoniam valde longum est, in hoc tali volumine omnium Ecclesiarum enumerare successiones, maximæ & antiquissimæ, & omnibus cognitæ à gloriosissimis duobus Apostolis Petro & Paulo Romæ fundatæ & constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab Apostolis traditionem, & annunciatam hominibus fidem, per successiones Episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos, qui quoquo modo, vel per sui placentiam malam, vel vanam gloriam, vel per cæcitatem & malam sententiam præterquam oportet colligunt.* AD HANC ENIM ECCLESIAM PROPTER POTENTIOREM PRINCIPALITATEM, NECESSE EST OMNEM CONVENIRE ECCLESIAM, *Hoc est, eos qui sunt undique fideles in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea quæ est ab Apostolis traditio.*

Ibidem. page. 211.

Tertullien, Saint Augustin, & quelques autres Peres nous apprendront pour leur temps, qu'une des marques de la Catholicité étoit d'être dans l'union, & dans la Communion des Eglises Apostoliques, dont l'origine & la fondation est rapportée dans les Actes & dans les Epitres des Apôtres. Quelques-unes de ces Eglises se sont éclipsées, celles particuliérement qui sont tombées sous la puissance des ennemis de la Religion Chrétienne. Ainsi il n'est plus en nôtre pouvoir d'avoir, ou de justifier une Communion reciproque avec elles; & il y a même

déja plusieurs siécles, que tel est le malheureux état de quelques-unes de ces Eglises, autrefois fondées par les Apôtres, ou par les hommes Apostoliques. Nous tâcherons d'éclaircir cette difficulté à la fin de cette premiere partie. Mais saint Irenée nous donne ici un éclaircissement, aprés lequel il n'y a quasi plus rien à désirer. Car il déclare, que pour reconnoître la veritable tradition de la doctrine des Apôtres, & en observer la succession jusqu'à nous, il n'est pas necessaire de rechercher les origines de toutes les autres Eglises Apostoliques: qu'il suffit de jetter les yeux sur la plus grande & la plus ancienne de toutes, celle qui est connuë de tout le monde, qui fut fondée par saint Pierre & saint Paul, & dont saint Paul dit lui-même dans son Epitre aux Romains, que la foi étoit celebre par tout le monde. La seule vûë de cette Eglise, selon saint Irenée, est capable de couvrir de confusion toutes les sectes posterieures, qui n'ont pû se separer d'elle sans se separer de la tradition & de la doctrine des Apôtres, qui y a été fidelement conservée par la succession non interrompuë des Evêques.

Il est donc vrai, selon ce Pere, que la seule Eglise de Rome, nous peut tenir lieu de toutes les autres Eglises Apostoliques, qui étoient émanées d'elle, & qui semblent en quelque maniére y être rentrées. Car saint Pierre fonda l'Eglise d'Antioche par lui-même, comme nous l'avons montré ailleurs & il fonda l'Eglise d'Alexandrie aussi, peut-être par lui-même, au moins par son disciple saint Marc. Aussi toute l'Antiquité a reconnu que l'éminente dignité de ces trois Eglises Patriarchales de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, ne venoit que de ce que celui que Jesus-Christ avoit déclaré le Chef & le premier des Apôtres & des Evêques de son Eglise, y avoit établi son siege, ou pour un temps, ou pour toûjours. Cette remarque a été necessaire, pour faire observer la conformité admirable de l'Eglise avec elle-même au temps de saint Irenée, & dans ces derniers siecles, quant à la majesté de l'Eglise de Rome, la suc-

Discipline de l'Eglise part. 1.

cession continuelle de ses Evêques, & la conservation de la doctrine & de la tradition des Apôtres, sans y faire jamais la moindre alteration. On y observe toûjours dans les points importans, au milieu & à la fin d'un siecle, ce qu'on y a crû, & ce qu'on y a observé dans le commencement. Le commencement d'un autte siecle se conforme toûjours à la fin du précedent, & ainsi soit dans le commencement, le milieu, ou la fin des siecles, on ne s'éloigne jamais de la foi qui a immediatement précedé. Plus cette Eglise est grande, & plus elle est jalouse de la succession & de l'antiquité de ses traditions, en quoi consiste sa veritable grandeur. Si elle changeoit, elle ne seroit plus ce qu'elle auroit été, ce seroit fait de son antiquité, de sa succession Apostolique, de sa Primauté : car tout changement est une nouveauté.

Aussi saint Irenée ajoûte cette remarque considerable, que les Fidéles qui furent répandus dans tout le monde depuis le temps des Apôtres, & qui y suivoient exactement la même doctrine & les mêmes traditions originales, depuis les premieres fondations de leurs Eglises, venoient de toutes parts à Rome, & trouvoient dans l'Eglise Romaine les mêmes traditions, qu'ils avoient autrefois reçûës des Apôtres, & qu'ils gardoient tous ponctuellement dans leur païs. Ainsi par ces pieux pélerinages toute l'Eglise Catholique du monde se trouvoit en abregé réünie dans Rome, comme dans sa source primitive, & les Fidéles joüissoient de la joïe sainte, de voir dans Rome, où ils étoient, & dans tout l'Univers d'où ils venoient, une unité & une correspondance parfaite dans la foi, dans la Morale, & dans les points capitaux de la Discipline. C'est ce me semble le sens véritable de ces paroles. ***Ad hanc Ecclesiam necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles ; in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea, quæ est ab Apostolis traditio.***

Il n'y a pas lieu de douter, que les Fidéles qui venoient de tous les endroits de l'Univers à Rome, n'y fussent attirez par les motifs, que ce Pere touche, qui étoient

I. Partie. Chap. II.

de voit l'Eglise la plus grande, & la plus ancienne, où les deux Princes des Apôtres, qui l'avoient fondée reposoient, & où ils sembloient encore vivre, & conserver la pureté de leur ancienne doctrine. Mais il est aussi sans doute, que ces Fidéles se fortifioient dans leur ancienne créance par la joïe qu'ils avoient de la voir dans la pureté de sa premiere source : & qu'en échange cette Eglise matrice goûtoit elle-même une joïe nouvelle, de voir les Fidéles des extrémitez du monde venir lui rendre témoignage, que la foï des Provinces les plus éloignées étoit la même que celle de Rome, & demeuroit par consequent la même par tout : ce qui n'eût pû se faire, si l'on n'eût gardé exactement par tout les traditions anciennes des Apôtres, & si ces traditions n'eussent été conformes entr'elles, & avec celles de saint Pierre & de saint Paul.

Je ne me suis pas arrêté à discuter la signification de ces paroles de saint Irenée, *à cause de la plus puissante primauté, propter potentiorem principalitatem.* Ceux qui les tirent de la grandeur de l'Empire Romain, & de la Ville Capitale de l'Empire, s'éloignent ce me semble du sens de saint Irenée, & des paroles où il a pris soin d'inculquer, qu'il ne consideroit que l'Eglise de Rome. Mais il n'importe, on ne peut au moins nier que les Apôtres n'aïent affecté d'établir les principales Eglises dans les Villes principales de l'Empire Romain. Les Eglises qui sont nommées dans les Actes, ou dans les Epîtres des Apôtres, & dans l'Apocalypse, étoient dans les Villes les plus puissantes, & les plus importantes de l'Empire. Cette même raison obligeoit les deux principaux Apôtres à fonder la principale Eglise du monde Chrétien dans la Capitale de l'Empire, & nous avons déja vû les grands avantages qu'en a tiré le premier de nos Historiens Eusebe.

Il y a prés de dix-sept cens ans, que l'Eglise Catholique se conduit par ces principes & par ces regles : sans qu'il y ait jamais eû d'autres contraventions, que celles qui sont venuës de la part des Novateurs. C'est ainsi que

je nomme ceux qui ont voulu enseigner ce qu'ils n'avoient point appris dans l'Eglise de leur temps, & ce qu'ils n'avoient pû apprendre d'aucun, qui pût faire voir qu'il eût succedé à quelqu'un des Successeurs des Apôtres dans l'Episcopat, & dans l'heritage d'une doctrine, qui eût toûjours été la même sans interruption, & qui pût être reconnuë par cette preuve pour une doctrine Apostolique. Si cet Evêque, ce Martyr, ce Docteur de l'Eglise des premiers siecles revenoit au monde, il trouveroit dans son Eglise de Lyon, dans l'Eglise Gallicane, dans toute l'Eglise Catholique les mêmes maximes fidelement observées, de la succession des Prelats dans les Siéges Apostoliques & Episcopaux, de la Mission ou de l'Ordination continuée des Pasteurs, de la tradition de la même foi, sans qu'aucun y prétende jamais rien alterer. Mais il n'est que trop visible, qu'il ne trouveroit pas la moindre ombre de toutes ces preuves dans les Sectes separées de nous, particulierement pour les Dogmes.

XIII. Elles se font honneur des Ecritures, comme la plûs-part des anciens Heretiques, dont parle saint Irenée dans la suite; mais ce n'est qu'en y appliquant tel sens qu'il leur plaît; en les détournant en autant d'opinions bizarres & differentes, qu'il y a de païs divers, ou même qu'il y a d'hommes; quelquefois en les appliquant en un sens contradictoirement opposé à la lettre, même dans les Points capitaux : comme quand nos derniers Heretiques disent, que le sens de ces paroles, ***Ceci est mon Corps***, ***est***, ***Ceci n'est pas mon Corps, mais la figure de mon Corps***. Rejetter toutes les traditions, pour ne déferer qu'à l'Ecriture, & expliquer l'Ecriture de cette maniere, n'est-ce pas se faire un jeu, ou un phantôme de l'Ecriture & de toute la Religion?

Mais que seroit-ce, ajoûte saint Irenée, *si les Apôtres ne nous avoient point laissé d'Ecritures, ne faudroit-il pas suivre la tradition, qu'ils ont laissée à ceux, à qui ils confioient les Eglises? C'est la disposition qui a été suivie par plusieurs Nations Barbares, qui ont crû en Jesus-Christ, &* l. 3. c. 4.

qui portent la Doctrine du salut écrite dans leur cœur par le Saint Esprit sans lettres & sans encre, & qui gardent fidelement l'ancienne tradition de la créance en Dieu & en Jesus-Christ. Ceux qui ont reçû cette foi sans lettres & sans écritures, sont barbares à nôtre égard, pour ce qui est du langage : mais quant à ce qui regarde la doctrine, les usages, & les mœurs, ils sont tres-sages, & tres-agreables à Dieu; parce que la justice, la chasteté & la sagesse éclatent dans toute leur conduite. Or si quelqu'un leur alloit rapporter en leur langue les nouveaux dogmes des hérétiques, ils fermeroient aussi-tost leurs oreilles, & s'enfuiroient au plus loin, pour ne pas entendre ces blasphêmes. Tant il est vrai que l'ancienne tradition des Apôtres les a rendus incapables de rien comprendre, ou de rien admettre de ces doctrines monstreuses.

Ce discours de saint Irenée nous apprend, que la vraïe Religion a pû subsister quelque temps & en quelques endroits sans Ecritures; mais qu'elle n'a pû s'établir sans les traditions vivantes des Apôtres, ou de leurs successeurs dans l'Episcopat. Le Saint Esprit a suppléé aux Ecritures avant qu'on eût rien mis par écrit, & avant qu'elles eussent été communiquées aux Provinces les plus éloignées. Mais ce n'a été que par la prédication de la parole divine, & par les traditions qui en demeuroient écrites dans les cœurs de tous les fidéles, qui se trouvoient par ce moïen prémunis contre toutes les doctrines nouvelles & étrangeres. Car Valentin, Marcion, Menandre & les auautres Gnostiques, qui ne se sont pas tenus à l'ancienne tradition, ne vinrent que fort tard, & long-temps aprés les commencemens de l'Eglise, contre laquelle ils s'élevérent par leur Apostasie : *Omnes hi multò posterius mediantibus jam Ecclesiæ temporibus insurrexerunt in suam apostasiam.* Les Protestans sont venus bien plus tard avec leurs apostasies.

Ibid. c. 4. *Ce monde dans lequel nous habitons*, dit saint Irenée, *est divisé en quatre parties, selon les quatre principaux vents; & l'Eglise qui a été répanduë par tout le monde, a dû avoir aussi ses quatre Evangiles, qui sont comme les quatre colomnes de la verité, d'où sort de tous côtez un divin souffle qui donne*

donne la vie & l'incorruptibilité. Ce Pere dit ensuite qu'il y avoit des hérétiques qui rejettoient alors quelques-uns de ces quatre Evangiles, & que d'autres en admettoient un plus grand nombre, ou en retranchoient souvent une partie. On ne pouvoit donc les convaincre de la verité de ces quatre Evangiles, que par l'autorité de la tradition, & par le consentement des Eglises, qui les avoient reçûës des Apôtres mêmes, ou des autres Auteurs Canoniques, & les avoient transmises à la posterité, avec ce témoignage solennel, que les Descendans recevoient toûjours de leurs Ancestres immediats, que c'étoient les seuls quatre Evangiles, que les Apôtres avoient laissez à l'Eglise. C'étoit donc sur ce fondement de tradition, qu'étoient appuiez les Evangiles, avec toutes les veritez, qui y sont contenuës. *l. 3. c. 11.*

La liberté qu'avoient prise les hérétiques de rejetter une partie des Livres Canoniques de l'Ecriture, ou d'y faire quelque retranchement, ou d'en ajoûter d'autres, faisoit voir, ajoute saint Irenée, *qu'ils n'étoient plus les disciples, ni de l'Eglise, ni des Apôtres, mais seulement d'eux-mêmes. Aussi sont-ils partagez en une infinité d'opinions & de sectes contraires. Au lieu que l'Eglise dans toute la terre, demeurant ferme dans la doctrine, qu'elle a reçûë des Apôtres dés le commencement, conserve toûjours les mêmes sentimens de Dieu & de son Fils. Quelque diverses, & quelque contraires que fussent entre elles toutes ces sectes, elles se vantoient toutes de suivre les Ecritures; mais elles les détruisoient par les differentes interpretations, qu'elles leur donnoient.* RELIQUI OMNES FALSO SCIENTIÆ NOMINE INFLATI, SCRIPTURAS QUIDEM CONFITENTUR, INTERPRETATIONES VERO CONVERTUNT. Il n'y avoit pas d'autre remede à ce mal, que de faire rapporter toutes ces sectes à l'Eglise, d'où elles étoient sorties, & de qui elles tenoient les Ecritures: ou de les faire convenir toutes de quelque chef de sectes, en rejettant tous les autres, ce qui ne se pouvoit; car le moien de ne pas plûtost se tenir à la seule autorité si ancienne & si éminente de l'Eglise universelle? *l. 3. c. 12.*

I. Partie. Chap. II.

l. 3. c. 19.

XIV. *Cette unité constante de la foi & de la doctrine de l'Eglise par toute la terre, a été marquée,* continuë S. Irenée, *par la descente du saint Esprit au jour de la Pentecôte, & par son effusion sur toutes les Nations, dont il se rendit le maître, pour les introduire dans la vie & dans les veritez du nouveau Testament: d'où vient qu'elles conspirérent dés lors à chanter à Dieu un Hymne de loüanges en toutes sortes de langues; ce divin Esprit reduisant à l'unité toutes sortes de langues, & offrant à Dieu le Pere les prémices de toutes les nations du monde.* Ce Pere ajoûte plus bas, *que quand Gedeon sauveur de l'ancien Peuple, fit premierement descendre la rosée sur une fort petite quantité de laine, & demanda ensuite qu'au lieu de cela elle couvrît toute la terre; il nous figura que la doctrine celeste de la veritable Religion ne seroit d'abord, que pour la Synagogue, resserrée dans un petit coin du monde; mais qu'ensuite elle se repandroit dans tout le monde. Car la Loi de liberté doit bien avoir une autre étenduë, que celle de servitude; & c'est pour cela qu'elle ne s'est pas étenduë dans un seul païs, mais dans tout le monde.*

l. 4. c. 22.

Quoi-que les Juifs soient reduits fort à l'étroit depuis plusieurs siecles, je ne sçai s'ils n'ont point encore plus d'étenduë, que plusieurs de nos Sectes nouvelles; ce qui suffit pour leur faire connoître, qu'en se separant de l'Eglise Catholique, elles se sont excluës des benedictions & & des propres avantages du nouveau Testament. En tout ceci il n'y a que des marques visibles de la vraie Eglise, & des preuves convaincantes de la necessité de s'attacher à elle seule, pour ne s'éloigner jamais de la verité orthodoxe & du chemin du salut. On ne donne pas le moindre lieu du monde, à l'esprit ou à la doctrine des particuliers, ou aux Eglises particulieres & separées des autres: bien moins à une Eglise invisible de seuls prédestinez; ou à une Assemblée imaginaire de quelques particuliers, qui auront été dans les mêmes égaremens d'esprit, & dans un pareil Schisme les siecles passez. On veut ici une Eglise répanduë dans tout l'Univers, qui ait conservé la succession & la tradition de la doctrine depuis les Apôtres dans les sie-

ges des Evêques, qui sont leurs successeurs, & par ce seul titre les dépositaires de leur doctrine, leurs vrais disciples, & par consequent les seuls veritables maîtres des fidéles, par eux-mêmes, ou par leurs Envoïez.

Voici les paroles de saint Irenée, qui parle le même langage, que saint Paul, lequel use du nom d'Evêque, ou de Prêtre assez indifferemment, parce-que ces deux Ordres, quoi-que fort differens, ne faisoient alors qu'un seul College, comme on le voit encore dans le sacré College de l'Eglise de Rome. *Il faut donc obéir aux Prêtres,* dit ce Pere, *qui sont dans l'Eglise, à ceux,* dis-je, *qui ont la succession des Apôtres, comme nous l'avons montré, & qui ont reçû avec la succession de l'Episcopat le don de la veritable doctrine, selon le bon plaisir de Dieu le Pere.* Ces paroles nous aprennent, qu'il ne faut pas seulement de la doctrine, il faut être Evêque, il faut l'être par une longue succession, qui remonte jusqu'aux Apôtres, parce-qu'il a plû à celui, qui est le Pere de la verité éternelle, de ne communiquer sa verité & la Religion du salut, que par son Fils, & par ceux qui recevans l'ordination & la succession de son Fils, deviennent Peres dans l'Eglise pour honorer sa divine Paternité. Nous avons vû ailleurs, que saint Epiphane appelle l'Ordination une generation; & que comme baptiser c'est engendrer des enfans à l'Eglise : aussi ordonner des Evêques, ou des Prêtres, c'est lui engendrer des Peres. *l. 4. c. 43.* *Discipl. de l'Egl. 2. p.*

Mais pour les autres Docteurs, ajoûte saint Irenée, *qui sont separez de cette principale succession, & qui font leurs Assemblées où il leur plaît : nous devons les tenir pour suspects, ou comme Heretiques; amateurs d'une mauvaise doctrine, & de la division; enflez d'orgueil, n'aïant de complaisance, que pour eux-mêmes; hypocrites, ne faisans rien que pour la gloire, ou pour le gain. Tous ces gens-là s'éloignent entierement de la verité, portent à l'Autel des doctrines étrangeres, comme un feu profane, & sont menacez du même supplice, que Nadab & Abiu. Enfin ils excitent les autres contre l'Eglise, ce qui doit leur faire apprehender le* *Ibidem.*

I. Partie. Chap. II.

même supplice, & le même abysme, où Coré, Dathan, & Abiron furent engloutis. Tous ces malheurs ne viennent, que de ce qu'ils n'avoient point de part à la principale succession, & qu'ils faisoient de nouvelles Assemblées, où il leur plaisoit: *Absistunt à principali successione, & quocumque loco colliguntur.*

l. 4. c. 62. *Le Jugement terrible de Dieu,* dit plus bas ce Pere, *tombera sur ceux qui sont Auteurs des Schismes, qui sont inhumains, sans amour de Dieu, faisans plus d'état de leur utilité particuliere, que de l'Unité de l'Eglise. Pour des raisons petites & frivoles ils déchirent & divisent le grand & glorieux Corps de Jesus-Christ, & lui ravissent la vie autant qu'il est en leur pouvoir: Ils ont la paix dans la bouche, & font une cruelle guerre.* CAR LE BIEN ET LA REFORMATION, QU'ILS PRETENDENT FAIRE SERA TOÛJOURS MOINDRE, QUE LE MAL, QUE CAUSERA LEUR SCHISME PERNICIEUX. *Dieu sera le Juge de tous ceux qui sont hors de l'Ecole de la verité; c'est à dire, hors de l'Eglise. Mais pour l'Eglise, il n'y a personne qui puisse juger d'elle; car elle a toute la perfection de la foi, & de la Religion.* Toutes ces paroles de saint Irenée sont d'un grand poids, & ce sont autant de foudres contre toutes les Sectes, & toutes les personnes separées de l'Unité de l'Eglise: *Non habentes Dei dilectionem, suamque utilitatem potiùs considerantes, quàm unitatem Ecclesiæ. Propter modicas & quaslibet causas magnum & gloriosum corpus Christi conscindunt & dividunt.* NULLA AB EIS TANTA FIERI POTEST CORREPTIO, QUANTA EST SCHISMATIS PERNICIES. *Judicabit eos omnes Deus, qui sunt extra veritatem, hoc est, extra Ecclesiam, &c.*

Tous les Auteurs de nouveautez dans l'Eglise, s'érigent d'abord en reformateurs, soit dans la foi, soit dans la Discipline. Saint Irenée leur oppose deux veritez, qui ne souffrent point de replique. La premiere est que le Schisme est une blessure mortelle faite au corps de l'Eglise, qui en souffre incomparablement plus de mal, qu'elle ne peut attendre de bien de cette pretenduë reformation. La se-

conde est, que la pureté de la doctrine & de la morale de l'Eglise, ne lui est venuë, & ne pourra jamais lui venir, que de la succession non discontinuée des Apôtres, qui se communique par les Sieges de l'Episcopat, & se conserve dans une constante uniformité par toute la terre. Voilà la condamnation manifeste & réïterée de tout ce qu'il y a jamais eu d'heresies, ou de Schismes, ou de compagnies separées de l'Eglise Catholique : *Agnitio vera est Apostolorum doctrina, & antiquus Ecclesiæ status in universo mundo, & character corporis Christi, secundùm successiones Episcoporum, quibus illi eam quæ in unoquoque loco est Ecclesiam tradiderunt, quæ pervenit usque ad nos.*

l. 4. c. 63.

Saint Irenée ne voïoit pas encore devant lui une succession de deux cens ans dans l'Episcopat des plus anciennes Eglises; & il parloit neantmoins avec une confiance capable de nous surprendre, & prétendoit par là arrêter toutes les nouveautez. Qu'auroit-il dit, s'il avoit vû ce que nous voïons maintenant, une succession non-interrompuë d'Evêques depuis plus de seize cens ans aprés la premiere fondation de l'Eglise ? Que n'auroit pas dit ce Pere, s'il avoit vû ce que nous voïons, & avec quelle force n'auroit-il pas repoussé toutes les nouvelles Sectes ? Je confesse neanmoins, qu'il n'eût peut-être pas parlé avec plus de force, ni avec plus de confiance : parce-qu'il ne peut pas y en avoir de plus grande, que celle qui est soutenuë des paroles du Fils de Dieu montant au Ciel ; *Allez, prêchez l'Evangile par toute la Terre, & je serai avec vous jusqu'à la fin des siecles.*

XV. *L'Eglise qui est par tout le monde,* dit encore ce Pere, *est la seule qui ait l'amour de Dieu, & qui en tout temps lui envoie une multitude de Martyrs : Ecclesia in omni loco, quam habet erga Deum dilectionem, multitudinem Martyrum in omni tempore præmittit ad Patrem. Les Sectes ,* ajoûte ce Pere, *qui se sont écartées de l'Unité & de la foi de l'Eglise, n'ont jamais fait de ces saintes offrandes à Dieu : si ce n'est quelquefois, qu'un ou deux des leurs se soient joints à nos Martyrs, & aient souffert avec eux, s'étant comme cachez* *Ibidem.*

I. PARTIE. Chap. II.

dans cette sainte Troupe. Car il n'appartient qu'à l'Eglise, de souffrir persecution pour la justice, & d'essuier tous les tourmens, que peut endurer une ardente charité pour Dieu, & pour la confession du nom de son Fils ; d'où vient qu'elle se trouve quelquefois comme épuisée, & aussi-tost aprés elle recouvre & elle augmente même le nombre de ses membres, ce qui lui rend sa premiere vigueur. L'Eglise Catholique a toûjours continué depuis, & elle continuë encore d'avoir ses Martyrs en divers endroits du monde, où elle fait de nouvelles conquestes, & attire à Jesus-Christ les Idolâtres, & les Barbares, à qui il n'avoit jamais été annoncé. Saint Irenée vient de nous rendre témoignage des anciennes Sectes; leurs martyrs étoient tres-rares, & ne leur eussent pas fait grand honneur, quand la cause en eût été bonne. Pour celles de ces derniers siecles, nous ne pouvons pas nier qu'elles n'aient souvent répandu leur sang, mais ce n'a été qu'aprés qu'elles avoient versé le nôtre, & que la justice des Princes Catholiques s'armoit pour arrêter, ou pour venger leurs cruelles hostilitez contre l'Eglise. C'est de quoi il sera parlé dans la seconde partie de cet Ouvrage.

l. 4. c. 68. » L'Ancien Testament, continuë S. Irenée, promettoit » un nouveau Prince & un nouveau Legislateur, qui banniroit la guerre, pacifieroit le monde, transformeroit toutes les armes en instrumens de Paix : aucun Roi de Juda, » aucun Prince du monde n'a accompli ces propheties : Jesus-Christ les a parfaitement accomplies dans son Eglise. *Si la loi de liberté,* dit ce Pere, *c'est à dire la parole Divine, aiant été annoncée par les Apôtres, qui sortirent de Jerusalem pour aller prêcher dans tout le monde, il s'est fait un si grand changement dans toute la terre, que les hommes ont eux-mêmes changé leurs épées & leurs lances en charruës & en autres instrumens de paix : s'il y a des hommes à present, qui ne sçavent plus combatre, & qui étant frappez sur une jouë, presentent aussi-tôt l'autre, sans doute ces Propheties ont été accomplies en Jesus-Christ.* Saint Irenée veut bien que nous ajoûtions, *& en son Eglise :*

puis qu'elle est aussi le Corps de Jesus-Christ.

Il ne faut pas trouver mauvais, que les sectateurs de ces Societez Chrétiennes & non Catholiques, ne s'exposent point au martyre; puis qu'elles ne pourroient souffrir, ni pour la verité, ni pour la charité; parce-que *c'est Jesus-Christ, selon les Prophetes,* dit saint Irenée, *qui a répandu sur toute la terre ces divines vertus, y aïant envoïé ses Apôtres; & l'Eglise seule les a reçûës dans tout le monde, les a fidelement conservées, & en a fait part à ses enfans.* L. 5. c. 1.

La Charité est incompatible avec ces divisions, qui font les heresies & les schismes, & elle est au contraire inseparable de l'unité d'un corps de Religion toûjours uni, & toûjours répandu dans tout l'Univers. Les divisions ne sont pas moins opposées à la verité, qu'à la charité. Car le moïen que tant de sectes opposées les unes aux autres possedent la verité? Au contraire l'unité d'une Eglise qui est demeurée toûjours unie, toûjours la même depuis Jesus-Christ & ses Apôtres, n'a pû s'éloigner de la verité. Il n'y a donc eu que l'Eglise Catholique, qui en tout temps ait pû avoir des Martyrs; il n'y a qu'elle, qui en ait eû. Il n'y a que la verité même, qui puisse inspirer une constance aussi invincible, & aussi universelle, qu'a été celle de nos Martyrs dans tous les siecles & dans toutes les contrées du monde. L'opiniâtreté & l'obstination n'a jamais rien pû produire, qui en approchât. Il n'y a que la charité fondée sur la conviction de la verité, comme parle saint Augustin, qui ait pû inspirer cette force insurmontable à une infinité de Martyrs. La prévention de l'Esprit & la violence d'une passion peut faire, que quelque particulier souffre la mort par une brutalité indomptée: mais elle ne donnera, & elle n'a jamais donné cette fermeté à une multitude innombrable de gens pendant tant de siecles, comme on l'a trouvé dans la seule Eglise Catholique: quoi-qu'en aïent voulu dire quelques Protestans modernes, qu'on a refutez solidement par toute l'antiquité.

XVI. Enfin saint Irenée avant que de finir son Ou-

I. PARTIE. Chap. II.

vrage contre les heresies, déclare *qu'elles ont paru bien plus tard que les Evêques, à qui les Apôtres avoient commis les Eglises : Omnes valde posteriores sunt quàm Episcopi, quibus Apostoli Ecclesias tradiderunt. C'est ce qui force les Heretiques de reconnoître, qu'ils sont des aveugles, qui cherchent la verité; & qui prenant tantôt un chemin & tantôt un autre, sont toûjours dans l'égarement : aussi ne voit-on de tous côtez, que des traces errantes de leur doctrine. Mais le chemin qui est suivi par les enfans de l'Eglise, embrasse tout l'Univers, & demeure toûjours ferme dans la tradition reçûë des Apôtres, ne proposant à tous qu'une foi toûjours la même : Eorum autem qui ab Ecclesia sunt semita, circuiens mundum universum, quippe firmam habens ab Apostolis traditionem.*

Ibidem.

Ceux qui quittent l'Eglise, conclud ce Pere, *se moquent de l'ignorance de nos saints Prêtres, & ne considerent pas, qu'il est bien plus avantageux d'être moins sçavant, mais plus religieux, que de faire ostentation d'une impudente Dialectique. Tels sont tous les Heretiques, qui esperent follement de pouvoir trouver quelque chose de plus que la verité :* QUI SE PLUS ALIQUID PRÆTER VERITATEM INVENIRE PUTANT. Ces dernieres paroles me paroissent d'un grand sens & d'une extrême importance. Il n'y a rien de plus aisé, rien de plus clair, que la doctrine necessaire au salut, puis que Jesus-Christ l'a communiquée à ses Apôtres, & par eux à son Eglise répanduë dans tout le monde. C'est-là la verité; il n'en faut pas d'avantage, il ne faut pas se fatiguer l'esprit à chercher toûjours, comme si on vouloit trouver quelque chose de plus que la verité. Si aprés avoir trouvé la verité, on cherche encore quelque chose, on cherche le mensonge, & on le trouvera. Ces Prêtres pieux & peu sçavans, dont les Heretiques se divertissoient, étoient au fond plus sçavans qu'eux; parce qu'aïant trouvé la verité dans la doctrine de l'Eglise étenduë dans tout le monde, ils sçavoient s'y arrêter, & n'en chercher pas davantage.

XVII. Saint Clement, qu'Eusebe nous a proposé comme

me la lumiere de la plus sçavante Ecole du monde, qui fut celle d'Alexandrie, vers la fin du second siecle de l'Eglise, confirme encore toutes ces veritez, quand il dit dans ses propres ouvrages : *Nous ne devons donc plus recourir à la doctrine des hommes, puisque le Verbe même est descendu du Ciel, pour venir à nous. Il n'est plus besoin d'aller à Athénes, ou dans la Grece, ou dans l'Ionie, si nous avons maintenant pour Maître, celui qui a rempli toutes choses de puissances saintes, de productions salutaires, de bienfaits, de saintes Loix, de Propheties, de doctrine. Ce celeste Maître remplit maintenant tout le monde, de ses instructions : Tout le monde est presentement pour le Verbe Divin, ce que la ville d'Athénes & la Grece étoit pour les sciences humaines.* τὸ πᾶν ἤδη Ἀθῆναι καὶ Ἑλλὰς τοῦ λόγου. *Comme si le Soleil n'étoit pas, les Astres n'empêcheroient pas que tout le monde ne fût enseveli dans une profonde nuit : aussi si nous n'avions connu le Verbe, & si nous n'avions reçû la lumiere, nous ne serions point differens des oiseaux, ou des autres animaux privez de raison.* D'où il faut conclure, selon ce Pere, qu'avant Jesus-Christ il y avoit eû en divers endroits des Patriarches, des Prophetes, de saints Rois, & d'autres personnes éminentes en pieté ; mais que ce n'étoient que comme des Astres, qui ne peuvent verser qu'une tres-petite quantité de lumiere, qui laisse encore tout le monde dans les tenebres. *Le Fils de Dieu,* ajoûte-t-il, *est venu comme un Soleil ; dés qu'il a paru, tout le monde a été rempli de la lumiere de son Evangile & de son Eglise. Jesus-Christ n'a pû ne point ressembler à son Pere, qui fait lever son Soleil sur tous les hommes, & répand generalement par tout la rosée de la verité.*

Admonitio ad Gentes.

Voila comme l'universalité de l'Eglise, est fondée sur la nature même & sur les avantages du Verbe humanisé. Car comme le Verbe éternel & increé éclaire tous les Anges & tous les Hommes ; parce-que par sa nature même & par sa proprieté personnelle il est la lumiere intelligible de la sagesse & de la verité : ainsi le même Verbe incarné, pour être toûjours semblable à lui-même, ver-

I. Partie. Chap. II.

sa en tres-peu de temps la lumiere de son Evangile sur tout le genre humain. Raisonner de la sorte avec ce saint Prêtre d'Alexandrie, c'est monter jusqu'au premier principe des veritez Chrétiennes: & c'est verifier ce que disoit saint Irenée, qu'il y avoit dans l'Eglise Catholique de simples Prêtres, dont les Heretiques se rioient, mais qui possedoient une doctrine tres-éminente dans les mystere sde la Religion. Aussi saint Clement ajoûte, qne Jesus-Christ est *le seul Grand-Prêtre du seul vrai Dieu, qui est son Pere; le Médiateur des hommes, qui les appelle tous à lui. Ecoutez, ô Nations innombrables, tous tant que vous estes, hommes doüez de raison, Grecs ou Barbares: j'appelle à moi tout le Genre humain, dont je suis le Créateur par la volonté du Pere. Venez à moi, pour être soûmis & rëünis à Dieu seul & à son Verbe seul; & ne vous contentez pas de vous distinguer des bêtes par vôtre raison; mais élevez-vous au-dessus de tous les hommes mortels, par les fruits d'une sainte & heureuse immortalité.* Un esprit penetré de ces lumieres & de ces sentimens, ne donnera jamais dans les idées des Eglises desunies, divisées entre-elles, reduites à quelques petits coins de la terre. Le monde a été converti à Jesus-Christ par des principes plus grands & plus élevez, enfin plus proportionnez à la majesté de l'Eglise, qui doit avoir plus de proportion, ou avec le Soleil de la verité & de la Justice, qui éclaire tous les hommes; ou avec Dieu son Pere, qui fait lever indifferemment son Soleil sur tous, soit bons, soit méchans.

XVIII. C'est ce que ce Pere confirme encore pour l'universalité de l'Eglise dans le Livre intitulé des Tapisseries: *Il n'y a que la doctrine de l'Eglise*, dit-il, *qui vienne de la tradition divine, & c'est d'elle que coulent toutes les fontaines de sagesse, qui émanent de la verité & tendent à elle. Jesus-Christ a été annoncé, figuré, prophetisé, par la Loi, par les Prophetes, par saint Jean, en mille manieres differentes. Les Philosophes n'ont plû qu'aux Grecs, & n'ont eu leurs Ecoles que parmi eux. Mais la doctrine de nôtre celeste Maître ne s'est pas arrêtée dans la Judée, comme celle des Phi-*

Strom. l. 6.

losophes dans la Grece, elle s'est etenduë par tout le monde, parmi les Grecs, aussi-bien que parmi les Barbares; elle a persuadé ses veritez aux nations, aux villages, aux villes entieres, aux familles, aux particuliers; plusieurs des Philosophes même les ont déja embrassées, ἔχωθη ἀνὰ πᾶσαν τὴν οἰκουμένην.

Il ne se peut rien dire de plus clair pour l'étenduë de l'Eglise universelle pat tout le monde, & pour l'avantage qu'elle en tiroit contre les Gentils & les Juifs. Les nouvelles Sectes ne font donc pas assez de réflexion, que c'est rétablir le Paganisme & le Judaïsme, que de s'opposer à cette universalité de l'Eglise, qui a été leur ruïne. Mais voici ce que ce Pere dit en particulier des Philosophes paiens, & ce qu'on peut dire leur avoir été commun avec les heretiques. *Si le Magistrat,* dit ce Pere, *fait des défenses contre quelque Philosophie que ce soit, aussi-tôt elle s'éteint. Mais la doctrine de l'Eglise a été défenduë & persecutée depuis le commencement par les Rois, par les tyrans, par tous les Princes, & les Magistrats, & par des troupes innombrables, qui nous ont déclaré la guerre, & ont fait tous leurs efforts pour nous faire perir. Et neantmoins la doctrine de l'Eglise a toûjours été d'autant plus florissante. Elle ne peut ni se détruire, ni se flétrir; parce-que ce n'est pas la doctrine des hommes; mais un don de Dieu, qui ne manque jamais de vigueur, & dont le progrés ne peut être empêché; quoi-que les persecutions nous aient été predites.*

Si ce saint Docteur ci-devant se déclaroit nettement & fortement pour la pureté & la virginité de l'Eglise, & pour son universalité; il ne parle pas ici moins avantageusement de sa perpetuité, & de l'impossibilité qu'il y a qu'elle perisse, ou même qu'elle souffre jamais aucune interruption. C'étoit dans ces commencemens, qu'elle étoit plus menacée d'une foule horrible d'heresies & de persecutions; & voilà comme les témoins oculaires en parloient sur les plus grands theâtres du monde. Comment a-t-on donc pû dans la suite des siecles s'abandonner à des défiances, ou à des diffamations contraires, aprés que les

I. PARTIE. Chap. II.

Empereurs & les Rois de la terre ont fait gloire d'être ſes enfans, & de la proteger ; & que tant de brillantes lumieres, tant de ſçavans Peres ont tellement éclairci ſa doctrine, & ſur tout les preuves de ſon infaillibilité : qu'il n'y a plus que les aveugles volontaires & opiniâtres, qui puiſſent encore combatre contre cette évidence.

Ibidem.

Saint Clement s'oppoſe plus bas cette multitude d'hereſies, qui ſemblent défigurer la face de l'Egliſe, & mettent dans quelque incertitude ceux qui ne ſçavent quel » parti prendre dans une ſi grande diverſité. Il répond que » l'Ecriture a prédit qu'*il y auroit des hereſies* : elles ne doi- » vent donc pas ébranler nôtre foi ; mais l'accompliſſement » de cette Prophetie doit la fortifier. Il répond encore, que » toutes ces oppoſitions ſont des marques de l'excellence » & de la pureté de la doctrine Catholique. Il y a toûjours » peu de perſonnes capables d'une excellence & d'une pu- » reté extraordinaire : quelque bon grain qu'on ſéme, il » s'y mêle toûjours de l'ivraie. Il répond auſſi, que les Se- » ctes contraires, & pour ainſi dire les hereſies qui ſe trou- » vent entre les Medecins, n'empêchent pas qu'on ne s'en » ſerve, pour ſe faire traiter de quelque maladie que ce ſoit : » mais elles ſont qu'on donne plus de ſoin à bien choiſir » celui à qui on veut confier ſa vie. Cette diverſité d'he- » reſies doit donc, non pas nous rebuter, mais nous ren- » dre plus diligens, pour bien demêler ceux qui diſent, non » ce qu'ils ont appris & reçû de leurs predeceſſeurs, en re- » montant juſqu'aux Apôtres, mais ce qu'ils ont inventé.

Ces Heretiques, dont il parle, s'appelloient Gnoſtiques, » c'eſt-à-dire Connoiſſeurs & intelligens, parce qu'ils pre- » tendoient avoir, non la foi & la tradition de ce que l'E- » gliſe croit ; mais la connoiſſance & l'intelligence des ve- » ritez ; quoi-que ces connoiſſances fuſſent purement chime- » riques ; & que le bon parti fût toûjours de ſe tenir à la » verité de la tradition & à l'Egliſe ancienne, qui avoit pré- » cedé toutes ces nouveautez. On dit que Circé, ajoûte-t-il,

Ibidem. pag. 142.

„ transformoit les hommes en bêtes : c'eſt le même mal- „ heur de celui, qui ceſſe d'être fidele & enfant de Dieu,

parce-qu'il quitte la tradition de l'Eglise, τὴν ἐκκλησιαστικὴν « παράδοσιν. Il est vrai que les Heretiques déferent aux « Ecritures, mais non pas à toutes; & quand ils y déferent, « ils y font des retranchemens à leur gré; ce choix même « les rend Heretiques; car le nom d'heresie, *αἵρεσις*, *electio*, « signifie cela. Ce n'est que la tradition de l'Eglise qui nous « détermine quels sont les Livres des veritables Ecritures.

I. PART. Chap. II.

Ce n'est qu'une passion démesurée de la gloire, dit aprés cela ce sçavant Homme, *qui pousse ceux qui par une fausse apparence de sagesse corrompent les divines Ecritures, & les traditions qui nous ont été laissées par les Apôtres & par les Docteurs; leur opposent d'autres traditions: & par des inventions humaines resistent à la tradition divine. Car aprés tant de grands hommes, qui possedoient toute la science Ecclesiastique, que restoit-il à dire, à Marcion, par exemple, à Prodicus, & autres semblables, qui se sont éloignez du chemin droit? Car ils n'ont pû surpasser en sagesse ceux qui les avoient précedez; ni trouver d'autres veritez, que celles qu'ils avoient avancées. C'auroit bien été assez pour eux, s'ils eussent pû sçavoir & retenir, ce qui leur avoit été enseigné. Il ne faut donc donner la qualité de Gnostique, ou de sçavant & d'intelligent, qu'à celui qui a vieilli dans les Ecritures, gardant toûjours la regle des dogmes des Apôtres & de l'Eglise, & menant une vie conforme à l'Evangile.*

Ibidem. pag. 147. 148.

Il ne faut que changer les noms, & adresser ces discours de S. Clement d'Alexandrie à Luther, à Carlostad, à Zuingle, à Calvin, & à tous ceux qui ont fait tant d'innovations depuis un ou deux siecles, pour les convaincre, qu'ils se sont donné les mêmes libertez, que tous les anciens Heretiques. Les mêmes raisons & les mêmes armes, dont les Peres se sont autrefois servis pour les défaire, ont encore la même force pour détruire toutes ces pernicieuses nouveautez. Il nous suffit de demeurer fermes & immobiles dans la doctrine de l'Eglise; dans les traditions des Apôtres & des Evêques, ou des Docteurs qui leur ont succedé, & qui nous ont précedé de siecle en siecle. C'est le chemin sur pour demeurer dans l'unité &

I. PARTIE. Chap. II.

dans la verité : Ceux qui s'y affermissent, composent l'Eglise Catholique, toûjours une, & toûjours la même qu'elle a été dans tous les siecles passez. Les Novateurs que nous venons de nommer, n'ont pas voulu suivre ce chemin, aussi se sont-ils separez non seulement de l'Eglise, mais les uns des autres, autant animez les uns contre les autres, que contre les Catholiques, qui ont un bien plus juste sujet de l'être contre eux tous.

Pour convaincre d'erreur toutes ces Societez égarées, il ne faut que considerer dans quel temps elles ont commencé, aprés la naissance & les premiers progrés de l'Eglise ; car elle a été d'abord établie par Jesus-Christ & par les Apôtres dans la possession de la verité : tous ceux qui lui sont demeurez unis, se sont aussi conservez dans la même possession ; les premiers qui s'en separérent dans la suite, furent aussi les premiers, qui s'éloignérent de la verité, & formérent des heresies. *Il n'est pas necessaire*, dit S. Clement, *d'apporter beaucoup de preuves, pour montrer, que les conciliabules des Heretiques ont commencé bien plus tard que l'Eglise Catholique. Car Jesus-Christ se montra au monde avec son Evangile les dernieres années de l'Empire d'Auguste, & il consomma sa divine course vers le milieu de l'Empire de Tibere. Les prédications des Apôtres, & les courses de saint Paul même finirent au temps de Néron. Or les auteurs des premieres heresies ne parûrent, que plus tard, vers le temps de l'Empire d'Adrien, & il en survint d'autres sous l'Empire d'Antonin l'ancien. Cela étant ainsi, il est manifeste, que ces nouvelles heresies, & celles qui sont encore plus nouvelles se separérent de l'ancienne & veritable Eglise ; & qu'étant beaucoup posterieures, elles ont pris un caractere de doctrine fort different. Et de là il faut encore conclure, qu'il n'y a qu'une veritable Eglise, celle qui est veritablement ancienne, dans laquelle sont compris ceux qui sont vraiement justes selon le bon plaisir de Dieu. Car n'y aiant qu'un Dieu & un Seigneur, il faut bien que ce qu'il y a de plus excellent & de plus venerable, soit aussi établi dans l'unité, afin d'imiter l'unité du premier principe. Il est donc*

Ibidem. pag. 149.

vrai que par la participation de la premiere unité, l'Eglise est une, & que c'est inutilement, que les Heresies tâchent de la diviser, & d'en faire plusieurs. Nous disons donc qu'il n'y a qu'une Eglise, qui est l'Eglise Catholique & ancienne, &c.

XIX. Ce discours de saint Clement d'Alexandrie est si clair, si fort, & si convaincant, qu'il seroit à mon avis tres-difficile de n'en être pas persuadé, si on avoit encore quelques sentimens contraires au consentement de l'Eglise ancienne & universelle. 1. Car si saint Clement d'Alexandrie se prévaloit si fort d'une antiquité de quelques années depuis l'Empire de Neron jusqu'à celui d'Adrien, ou d'Antonin : quel avantage n'auroit-il pas tiré d'une antiquité de seize, ou de dix-sept siecles entiers ? Avec combien plus de raison & de force auroit-il repoussé nos derniers Auteurs de nouveautez, qui ont la présomption de croire qu'ils en sçavent plus, que tous ceux qui les ont précedez, non pas pendant l'espace d'environ un demi-siecle, comme depuis Néron jusqu'à Adrien ou Antonin, mais pendant plus de seize ou dix-sept cens ans ? 2. Si ces raisons, si ces convictions étoufférent enfin tout ce qu'il y avoit alors de Valentiniens, de Marcionites, d'Hermogeniens & d'autres Heretiques, qui succombérent enfin sous le poids de l'autorité de l'Eglise plus ancienne qu'eux : comment les partis nouveaux formez par Luther, par Carlostad, par Zuingle, & par Calvin, ne s'éteindroient-ils pas bien-tôt, si on faisoit un peu de reflexion à la force d'une antiquité de tant de siecles ? Car quand l'autorité se prend de l'antiquité, il est visible, qu'elle a d'autant plus de poids, que l'antiquité est plus grande.

3. Ces nouveaux Auteurs de Sectes ont beau dire, qu'ils n'enseignent que ce que la premiere & la plus ancienne Eglise enseignoit. Comment le prouveront-ils ? Dans les choses de cette importance, il ne faut rien avancer, que ce qu'on peut prouver, & ce qu'on peut prouver d'autant plus fortement, que la présomption du contraire est plus grande & la possession de l'Eglise est plus forte. Nous avons

I. PARTIE. Chap. II.

montré dans tout ce qui a été dit, que la seule preuve, qui étoit ici admise, étoit la succession, la tradition ancienne, & en même temps immediate, sans aucune interruption. Que répondront-ils à cela ? 4. Les anciens Heretiques avoient la plus-part la même prétention : Ils n'ont pas laissé d'être forcez de ceder enfin à l'évidence & à l'autorité suprême de l'antiquité de l'Eglise, telle qu'elle paroissoit en leur temps par tout le monde.

5. Si ces démonstrations des anciens Défenseurs de l'Eglise n'étoient pas assez fortes, comment ont-elles toûjours prévalu contre toutes les heresies de chaque siécle ? Et si elles l'ont emporté sut toutes ces heresies, pourquoi n'auront-elles pas la même force contre les nouvelles Sectes ? Elles l'auront sans doute, & elles l'ont déja par la puissance & la misericorde infinie du celeste époux de l'Eglise. 6. Si ces armes, si ces démonstrations de saint Justin, de saint Irenée, de saint Clement, & de tous les autres Peres n'ont rien de convainquant ; il faut donc briser les armes, & renoncer aux victoires de l'Eglise des premiers siecles ; il faut retirer de leurs tombeaux Ebion, Cerinthe, Cerdon, Marcion ; & leur avoüer que nos nouveaux Auteurs de sectes ont enfin découvert aprés quinze, ou seize siecles, qu'on les avoit opprimez sans raison. Mais si cela étoit, à laquelle de ces anciennes heresies les Novateurs de nôtre temps se joindroient-ils ? Car elles étoient contraires entr'elles, & elles s'entre-condamnoient toutes reciproquement.

7. Les Heretiques que ces Peres combatoïent, auroient bien pû répondre, que la tradition & la succession de la verité & de la doctrine Evangelique avoit été interrompuë depuis la fin de l'Empire de Neron, qui étoit le temps, où presque tous les Apôtres avoient fini leur carriere : & qu'ils avoient renoüé cette divine chaine. Mais ils ne disoient rien de semblable. Tous les esprits étoient encore trop prémunis contre ces vaines & presomptueuses imaginations. On étoit encore trop persuadé de la succession necessaire & de la tradition des sieges Episcopaux depuis les

les Apôtres. Le souvenir des promesses de Jesus-Christ pour la perpetuité de son Eglise, étoit encore trop recent, & trop vivement imprimé dans les esprits. Les Fideles n'étoient pas encore si susceptibles de l'erreur & des chimeres, pour en croire à leur parole, ceux qui auroient voulu passer pour les nouveaux createurs de la foi & de toute la doctrine de l'Eglise éreinte.

8. Et si ces Heretiques de la fin du premier & du second siécles eussent eu recours à cette défaite, auquel d'eux eût-on ajoûté foi ? Car ils étoient contraires les uns aux autres, & ils se fussent tous prétendus Réparateurs de l'ancienne foi de l'Eglise. Il n'y en eût eû qu'un au plus qui eût pû l'être : tous les autres se fussent élevez contre lui. Tant de témoignages contre un, qui ne recevoit témoignage que de lui-même, l'eussent sans doute emporté : mais par dessus tout le témoignage de l'Eglise ancienne contre eux tous, & la possession où elle avoit toûjours été, & dont il étoit impossible qu'elle pût être dépoüillée par le témoignage, qu'un seul homme se rendoit à lui-même, ou par plusieurs témoignages tous contradictoires entr'eux : cette possession, dis-je, eût enfin incontestablement prévalu.

9. Ce que j'ai dit des Heresies de la fin du premier, & du second siecle, je le dis maintenant de celles du troisiéme & du quatriéme siecles. Car si la doctrine de l'Eglise Catholique étoit saine à la fin du second siecle, quel pretexte pouvoient prendre les Heretiques du troisiéme & du quatriéme siecles, pour s'en separer & pour l'alterer ? Dés le moment qu'ils ouvroient la bouche pour innover, toute l'Eglise s'élevoit contr'eux : les restes de toutes les Sectes anciennes en faisoient autant. Ainsi l'Antiquité demeuroit toûjours victorieuse, par le témoignage de ses propres Adversaires. Nous en verrons bien-tôt un exemple dans l'heresie d'Artemon, mais qui fut aussi-tôt dissipée.

10. Il est vrai, que les Donatistes vers la fin du troisiéme siecle, & dans tout le quatriéme, prétendirent, que l'Eglise ancienne avoit été corrompuë de leur temps, & qu'eux seuls gardoient sa pureté ancienne, son batême,

I. PARTIE. Chap. II.

& sa communion exemte de toute tache. Mais outre que cette pretention ne regardoit pas les dogmes de la foi, mais seulement la pureté de la communion Catholique, qu'ils pensoient pouvoir être soüillée par le mélange des méchans avec les bons; comme si on disoit que le froment se change en paille, quand il est mêlé avec elle: Disons sans nous arrêter à cela, que ces imaginations des Donatistes parurent d'abord si ridicules & si extravagantes à toute la Chretienté,(car ils n'occupoient qu'un coin de l'Afrique); qu'ils furent aussi-tôt condamnez par tous les Evêques du monde, par tous les Juges ausquels ils appellerent, par les Empereurs mêmes; sans avoir jamais pû trouver de support qu'auprés de Julien l'Apostat.

11. Il ne faut que suivre la même methode de siécle en siécle, ou de cinquante en cinquante ans; pour demeurer convaincu, qu'il n'auroit pû s'introduire, ou se proposer de doctrine de foi contraire à l'Ancienne, c'est-à-dire, à celle qui avoit immediatement précedé, sans que toute l'Eglise se fût animée de son ancien zéle, pour éteindre dans ses commencemens un feu si dangereux. Nos nouveaux Auteurs de Sectes ne peuvent pas se cacher dans ce grand nombre de siécles, qui se sont écoulez depuis l'Eglise Primitive. Car si de siécle en siécle, on leur prouve, que ces erreurs n'ont pû s'y glisser, & que c'est toûjours la même foi & la même Eglise au milieu & à la fin d'un siécle, qui étoit au commencement: leur prétention de corruption, de nouveauté, d'interruption, d'éclipse dans la doctrine de la foi de l'Eglise, sera aussi frivole, & aussi insoûtenable dans le dix-septiéme siécle, que dans le second.

12. Les Heresies même nous fournissent cette invincible preuve contre elles. Car il n'y a point eu de siécle où il ne s'en soit élevé. L'Histoire Ecclesiastique & Profane font foi de leur naissance, du bruit qu'elles ont fait, des combats qu'on leur a donnez, des victoires qui nous en sont demeurées, des armes dont on s'y est servi; soit en general par ces prescriptions tirées de l'unité, la per-

petuité, & l'universalité de l'Eglise ; soit en particulier par les autoritez & les raisons propres contre chacune de leurs nouveautez. Il n'a donc pû arriver, qu'il se soit fait quelque interruption, ou quelque changement considerable dans la foi de l'Eglise, & toute cette multitude d'Heresies en est une preuve convaincante.

13. En effet, comment auroit-il pû arriver qu'à la fin-même du second siécle, il se fut fait un changement semblable dans tout le corps de l'Eglise Chatholique ; puis que ce corps étoit déja répandu dans le monde universel ? Si une Province eût agreé ce changement, les autres voisines l'auroient condamné ; les plus éloignées n'en auroient pas même oüi parler. Un petit païs peut avoir de l'estime & de la déference pour quelque nouveau dogmatiste : mais un Roiaume, mais plusieurs Roiaumes, mais tout l'Univers ne peut s'en laisser prévenir. Il a du respect pour Jesus-Christ, pour ses Apôtres, pour ses Martyrs, pour leurs miracles, pour leur constance invincible : & une créance une fois ainsi établie par tout le monde, ne peut renoncer à elle-même en faveur d'un nouvel homme, connu à peine aux environs, inconnu au reste de la terre, qui n'apprend ordinairement ses erreurs, que parce qu'elle en apprend la condamnation.

14. Ce n'est pas, que ces premiers Introducteurs de nouveautez ne fassent du bruit dans des païs éloignez ; mais le cours de leur renommée est fort lent, & de fort peu de durée ; si nous en considerons chaque Auteur & ses erreurs. Ce n'est qu'en de petits païs, où ils sont alors même fort contredits & par les Catholiques & par les autres Sectes. Enfin ce n'est jamais qu'en un tres-petit nombre de personnes, qu'on ne peut pas dire avec la moindre ombre d'apparence avoir rempli tout le monde. Quel peut avoir été le nombre des Cerdonites, des Marcionites, des Gnostiques, des Hermogeniens, des Montanistes, dans l'Espagne, dans la France, dans l'Italie, dans l'Allemagne ? Il pouvoit y en avoir quelqu'un, ou quelque petite troupe cachée: mais tout cela étoit infiniment éloigné de l'infinie multi-

tude des Catholiques, & des autres Sectes Chrêtiennes, qui leur étoit contraires. Il en étoit comme il en est à present de ces riches & puissans Marchands, qui ont porté le Calvinisme jusque dans quelques côtes d'Afrique, d'Asie & d'Amerique. Ils ont à mon avis trop bon sens, pour en pretendre tirer vanité, & s'attribuer le nom d'Eglise Catholique, comme étant universellement répandus par tout. Quand les Peres des premiers siécles nous ont expliqué ci-dessus cét avantage de la veritable Eglise, ils nous ont dit qu'elle peuploit les Campagnes, les Villages, les Villes entieres, les Provinces, l'Univers. Ils nous ont fait comprendre que c'étoit le juste prix du sang de Jesus-Christ versé pour tout le monde.

15. Saint Augustin en son temps traita de ridicules les Donatistes, à cause de leur petit nombre, qui se dissipa effectivement tout à fait peu de temps aprés: de sorte que si nous en avons encore quelque connoissance, nous n'en avons l'obligation qu'à l'Histoire & à ces Ouvrages immortels de saint Augustin & des autres Peres; ce qu'on peut dire à proportion de tous les Schismatiques des siécles suivans. Car il semble que Dieu ne permit la naissance & tous les desordres de ces anciennes Sectes, qu'afin que l'Eglise, qui étoit alors dans sa fleur, & dans son plus beau lustre, forgeât contre eux des armes invincibles, capables de lui assûrer la victoire sur tous les schismes & sur toutes les heresies des siécles à venir, puis qu'il n'y a point d'heresies sans schisme. Il est vrai que les Donatistes compterent dans les Conciles, ou les Conferences de leur temps jusqu'à environ trois cens Evêques de leur parti. Et ce fut neantmoins alors même, que leur petit nombre dans ces Conferences publiques leur jetta une confusion éternelle sur le visage, & ils n'en disconvenoient pas eux-mêmes, tâchant de se consoler sur les avantages du petit nombre. Concluons de là que les Marcionites & les Valentiniens, que Saint Clement d'Alexandrie & saint Irenée combattoient, & les Sectes nouvelles de nos temps, ne peuvent tirer qu'une gloire vaine & frivole, ou de leur

petit nombre, ou de la disperſion qui s'eſt faite de quelques-uns de leurs membres dans quelques côtes de l'Ocean. Qu'eſt-ce que cela, diſoit ſaint Auguſtin aux Donatiſtes, contre tout l'Univers?

16. Saint Clement inſiſte toûjours ſur l'unité de l'Egliſe, qui ne fait pas moins ſa diſtinction, que ſon univerſalité. Elle eſt une, parce que Dieu eſt un, Jeſus-Chriſt eſt un, le ſacré College des Apôtres étoit un, l'Epiſcopat a été établi par eux dans l'unité; enfin elle n'oublie jamais rien pour ne ſe pas diviſer dans tout le monde & dans tous les temps. Les Hereſies ne peuvent ſe montrer ſans violer cette unité, qui ſe déclare auſſi à l'heure même contre elles. Dire qu'on eſt venu pour reparer l'ancienne créance de l'Egliſe, qui avoit été obſcurcie ou alterée, c'eſt d'abord s'élever contre l'unité de l'Egliſe; c'eſt d'une en faire deux ou trois. Tout le contraire de ce qu'a fait Jeſus-Chriſt, qui de deux n'en fit qu'une. Ceux donc qui d'une en font deux ou trois ne viennent pas dans ſon eſprit. Car celle qui avoit été la premiere, étoit une: celle qui depuis ſe laiſſa corrompre dans la foi, en étoit une autre. Enfin cette Egliſe Prétenduë-Reformée en eſt une autre. Ce ſont donc trois Egliſes, & parce que c'en ſont trois, il n'y en a plus du tout. Car la vraie Egliſe, ſelon ſa propre créance, eſt eſſentiellement une, comme étant ſelon la penſée de ſaint Clement, la plus excellente production de celui qui eſt l'eſſence de l'unité.

17. J'ai eu tort de dire, qu'il y auroit trois Egliſes. Je devois dire, qu'il y en auroit une infinité, toutes differents, & toutes animées les unes contre les autres. Car pourquoi Cerinthe aura-t-il droit de faire un nouveau, je veux dire, un different corps d'Egliſe, ou de Secte, & que Carpocras ne l'aura pas? Pourquoi Montanus, Hermogene, Cerdon, Marcion, Valentin ne l'auront-ils pas? Chacun d'eux prétend qu'il l'a ſeul, & que tous les autres ne l'ont pas. Avant qu'aucun d'eux pût avoir fait le moindre progrés, tous les autres le condamnoient; & s'il les condamnoit auſſi tous, ce n'étoit que pour épargner

I. PARTIE. Chap. II.

à l'Eglise la peine de les combatre & de les terrasser; & pour faire voir combien elle étoit, & seroit toûjours insurmontable; puis que tous ses Adversaires même combattoient pour elle; & que plus étoit grand le nombre de ses ennemis, plus étoit grand aussi celui de ses Défenseurs contre chacun d'eux. Car ces ennemis ne combattent jamais tous ensemble contre elle; puis que celui de ses dogmes, qui est attaqué par chacun d'eux, est soûtenu par tous les autres avec elle.

18. C'est ce que saint Clement vient de nous dire dans l'Orient, presque en même temps, que saint Irenée nous le disoit dans les Gaules. Comme l'Eglise a pris son origine de l'unité, les Heresies prennent la leur de la division. Le progrés ressemble aux commencemens. L'Eglise demeure toûjours tres jalouse de son unité, parce que c'est son origine, c'est son naturel. L'Heresie commence par la division, & continuë de même. Pourquoi cedera-t-elle à quelque autre secte, puis qu'elle n'a pas cedé à l'Eglise Catholique? Pourquoi ses Sectateurs particuliers respecteront-ils davantage leur premier Docteur, qu'il n'a respecté lui-même les anciens Maîtres & les Peres de l'Eglise? Pourquoi n'encheriront-ils pas sur lui seul, s'il a prétendu encherir sur toute l'Eglise universelle depuis tant de siécles? Pourquoi craindront-ils de diviser le corps & la compagnie, qui a divisé le corps de Jesus-Christ & son Eglise? Pourquoi se tiendront-ils inviolablement au témoignage que se rend à lui-même leur premier Auteur; s'il n'a pas lui-même déferé au témoignage, que tant de Saints & sçavans hommes ont rendu à l'Eglise, ou que l'Eglise leur a rendu? Ces consequences sont si justes & si infaillibles, que jusqu'à present, il n'y a point eu de secte separée de l'Eglise, qui n'en ait produit beaucoup d'autres dans son propre sein, & qui n'ait verifié par sa ruine, ce que le Fils de Dieu a prononcé dans son Evangile, *que tout Etat qui se divise contre lui-même, sera desolé.*

19. Finissons toutes ces refléxions avec le même saint Clement qui nous les a fournies, & disons encore avec

lui, que *l'excellence de l'Eglise & sa distinction vient de l'Unité, aussi-bien que son origine ; & en cela l'Eglise surpasse toutes les autres societez humaines, & il n'y en peut avoir aucune, qui lui soit semblable, ou égale.* C'est-à-dire, que le fondement de l'Eglise, & le faiste de sa perfection est l'unité ; parce que ce ne peut jamais être qu'un seul Corps, sçavoir le Corps de Jesus-Christ. Les Heresies ne peuvent jamais rien avoir de semblable ; parce qu'elles ne naissent & ne subsistent, que par le schisme & la division. Or un corps divisé ne peut être le Corps de Jesus-Christ. *Ibidem, l. 6. Strom.*

20. Aussi ce Pere disoit plus haut, que *les Heretiques avoient cela de commun avec quelques-uns des Philosophes Païens, qu'ils reveroient le nom de Dieu, & celui de Jesus-Christ : quoi-que ni les uns ni les autres ne connussent pas neantmoins, ni le vrai Dieu, ni Jesus-Christ. Dieu n'est veritablement connu & honoré que par son Fils, & par le Corps de Religion qui compose le Corps de son Fils, & auquel ni les Philosophes, ni les Heretiques n'ont point de part. Le Dieu des Philosophes n'est pas ce Dieu, ce Pere, que Jesus-Christ a fait connoître au monde ? & le Christ des Heretiques n'est pas celui, que les Prophetes ont annoncé devoir être le Roi de l'Univers, & le Prince d'un Empire éternel.* *Ibidem.*

Nos nouveaux Convertis doivent se détromper sur ce point, s'ils ne le sont pas encore. S'ils ne croioient en Jesus-Christ, que parce que leurs Ministres le leur prêchoient, & s'ils le croïoient tel qu'ils le leur prêchoient, ils ne croïoient pas vraïment en Jesus-Christ, & ils n'étoient pas vrais Fideles. Les Chrétiens veritables, les Fideles sont ceux qui ont la foi : or la foi est un don de Dieu, au-dessus de toutes les forces & les persuasions humaines. Ceux qui ne croïent de Jesus-Christ, que ce que leur Ministre leur en a dit, & parce qu'il le leur a dit, n'ont point la foi de Jesus-Christ : ils auroient crû le contraire, si leur Ministre le leur avoit dit : comme il eut pû le faire, n'étant qu'un particulier sujet à tromper &

à être erompé. La créance qu'on a à un homme seul, est trompeuse, & n'est qu'une opinion ou une foi humaine, qui ne peut rien avoir d'inébranlable, comme la foi divine, qui nous rend Fideles & Chrétiens Catholiques. Cette foi ne s'appuïe pas sur l'autorité d'une personne, ou d'une petite compagnie de gens, qui pourroient avoir été surpris & surprendre les autres : elle se repose sur l'autorité de l'Eglise universelle, évidemment prédite dans les Prophetes, manifestement formée par Jesus-Christ au temps prédit, tres-certainement répanduë dans tous les siécles & par tout le monde, comme il avoit été prédit; enfin aussi visible que le soleil, & la plus autorisée qui soit au monde : afin que la providence & la sagesse de Dieu se justifie elle-même, aïant donné à tous les hommes un moien facile & certain pour se sauver, sans en exclure les plus simples & les plus grossiers.

Chapitre III.

Suite de l'Etat de l'Eglise des trois premiers siécles tiré de l'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe, & des plus celebres Auteurs de ces temps-là, Tertullien, Origene, saint Cyprien, Denis d'Alexandrie, &c. On y ajoûte les differens Edits qui furent publiez pour & contre l'Eglise.

I. *Artemon commence à nier la divinité de Jesus-Christ & à pretendre que l'ancienne foi se corrompit sous le Pape Zephirin. Impossibilité de cette corruption. II. Prescriptions generales, que Tertullien venoit d'opposer contre toutes les heresies, qui corrompent en differentes manieres les Ecritures; sçavoir l'antiquité & la distinction des Eglises Apostoliques; l'Universalité & la multitude des Fideles, attestée au même temps par Minutius Felix, & par les Païens même. III. Origene tâche de l'augmenter par la conversion de l'Imperatrice Mamée, & par la consideration de l'établissement miraculeux de l'Eglise. Marques sensibles de l'éducation Chrétienne de l'Empereur Alexandre son fils dans tout ce qu'il fit en faveur de la Religion. IV. Jugement d'Origene sur les livres de l'Ecriture & sa differente conduite envers l'Evêque*

l'Evêque Borille qui reconnut son erreur, & les heretiques Elcesaïtes qui permettoient de renier la foi. V. Condamnation des erreurs & des pretenduës reformations de Novatien, à qui Denis d'Alexandrie remontre l'excellence du Martyre pour ne pas diviser l'Eglise, pour quelque sujet que ce soit. VI. Suffisance de la tradition contre les Evêques & les Conciles qui vouloient rebatiser les Heretiques. Consequences contre les derniers de nôtre temps. VII. Utilité des principes de Saint Cyprien pour l'Unité de l'Eglise dans ces sortes de differends, & à plus forte raison contre toutes les erreurs des Schismes & des Heresies, qui ne sont survenuës qu'au deffaut de l'Idolâtrie, & contre l'unité du siege de Pierre établi par J. C. & reconnu dans toute la suite par S. Cyprien. VIII. Source de l'unité de chaque Eglise particuliere en Dieu, & à plus forte raison, de l'Eglise universelle. Prelude de cette discipline dans le Schisme qui se forma à Capharnaum selon le même Pere, justement appliqué aux dernieres Sectes. IX. Refutation du phantôme nouveau de l'Eglise chimerique qui reunit toutes les Sectes même les plus inaliables, par les diverses comparaisons & les differentes qualitez que ce Pere donne de la veritable Eglise. X. Usage de ces principes dans la contestation susdite touchant le Batême des heretiques. XI. Comparaison des Assemblées sacerdotales de tout l'Univers, qui condamnerent Paul de Samosate, avec celles de nos Protestans. Loüanges que donne Eusebe au jugement de l'Empereur Aurelien, auquel les Evêques eurent recours contre l'heresiarque. XII. Differences des Edits que les Empereurs Diocletien & Maximien publiérent contre les Manichéens, d'avec ceux qui achevérent la persecution des trois premiers siécles contre les Chrétiens, laissant l'Eglise plus glorieuse que jamais, selon nos Historiens & les Peres.

I. EUSEBE rapportant les paroles d'un Ecrivain plus ancien que lui, nous apprend que les Disciples d'Artemon, qui ne faisoit de Jesus-Christ qu'un pur homme, « disoient que tous les anciens & les Apôtres même avoient « été dans ce même sentiment jusqu'au temps du Pape « Victor, qui avoit été le treiziéme qui eût succedé à saint « Pierre dans l'Eglise de Rome; enfin que ce ne fut que « sous Zephirin successeur de Victor, que la verité de l'an- « cienne foi fut corrompuë. *Mais cette prétention,* dit cet Au- « teur, *est constamment refutée par les Ecritures, & par les Ouvrages des Peres, qui furent composez avant le temps de* *L. 5. c. 28.*

Victor, sçavoir Justin, Miltiade, Tatien, Clement, & plusieurs autres, dont les livres rendent témoignage à la Divinité de Jesus-Christ. Car qui ignore les écrits d'Irenée, de Meliton, & de plusieurs autres qui ont representé Jesus-Christ comme Dieu & Homme? Les Pseaumes, les Cantiques & les Chansons spirituelles, que les fideles ont composées de » *tout temps, confirment la même créance.* Enfin cet Auteur » ajoûtoit, que Victor ne pouvoit avoir été contraire à la » Divinité de Jesus-Christ, puis que ce fut lui qui priva de » la communion de l'Eglise Theodore le Corroyeur, qui » l'avoit osé nier le premier.

On voit ici que les premiers Auteurs de la prétenduë interruption de la bonne Doctrine de l'Eglise, furent les ennemis déclarez de la Divinité de Jesus-Christ. Si toute l'Eglise étoit dans la créance de sa Divinité depuis Victor & Zephirin, comment ces impies pouvoient-ils deviner, qu'auparavant elle avoit crû le contraire? Comment toutes les Eglises Episcopales du monde eussent-elles pû convenir d'un changement de cette importance? Les mouvemens qui se firent dans la question de la Pâque, qui étoit d'une consequence beaucoup moindre, font bien voir combien les Eglises & les Provinces particulieres même, étoient éloignées d'une legereté semblable. Enfin on voit ici comment l'autorité & le consentement des Peres faisoit une preuve certaine de la créance de l'Eglise en leur temps, de la Divinité de Jesus-Christ, & de l'impossibilité, que l'ancienne foi de l'Eglise eût été interrompuë.

II. Tertullien, qu'Eusebe a cité si souvent depuis le commencement de son Histoire, vient ici dans son rang, pour nous fournir des moïens generaux dans ses propres ouvrages, & particulierement dans ses Prescriptions contre toutes les heresies: *Les Heretiques*, dit-il, *n'ont leur recours qu'aux Ecritures. Mais il faut voir auparavant quel droit ils ont de les alleguer, à qui elles appartiennent, à qui appartient la foi? Par qui a été instituée la Religion Chrétienne, par le ministere de qui, en quel temps, à qui elle a été pre-*

Lib. de præscr.

mierement confiée ? Car où nous trouverons le Corps où la société à qui la Religion & la foi Chrétienne a été premierement enseignée, là-même nous trouverons les veritables Ecritures, le sens des Ecritures, & les traditions Chrétiennes. C'est sans doute l'Eglise ancienne & originale, à qui tout a été donné par Jesus-Christ & par ses Apôtres : les sectes ne peuvent rien tenir que d'elle, & n'aïant pû recevoir que d'elle les Livres saints & le sens qui y est renfermé, elles ne peuvent pas s'en servir contre-elle. NUNC *solum disputandum est, quibus competat fides ipsa ? Cujus sint Scripturæ : à quo, & per quos, & quando, & quibus sit tradita disciplina, qua fiunt Christiani. Ubi enim apparuerit esse veritatem disciplinæ & fidei Christianæ ; illic erit veritas Scripturarum, & expositionum, & omnium traditionum Christianarum.*

Et plus bas, *les Heretiques,* dit-il, *sont des étrangers, lesquels trouvent l'Eglise en possession des Ecritures qui lui appartiennent, & qui ne peuvent être communiquées que par elle. Le sens des Ecritures n'a pas été moins laissé en dépost entre les mains de l'Eglise seule. Car si tout est abandonné à la subtilité ou à la stupidité de l'esprit humain, quelle exposition de l'Ecriture certaine & constante pourra-t-on jamais esperer ? Si on reçoit les Ecritures, ou on ne les reçoit pas entieres, ou on leur donne des explications, qui les rendent encore plus méconnoissables, que si on en retranchoit, ou corrompoit une partie.* SI *recepit, non recepit integras : & si aliquatenus integras præstat, nihilominus diversas expositiones commentata convertit :* TANTUM VERITATI OBSTREPIT ADULTER SENSUS, QUANTUM ET CORRUPTOR STYLUS. *Ibidem.*

Il y avoit des Heretiques qui disoient, que dés le temps des Apôtres les Eglises avoient commencé de tomber dans l'erreur, & qu'ainsi on pouvoit apprendre quelque chose des nouveaux Reformateurs. Tertullien répond, *que si saint Paul a fait la reprimende à quelques Eglises, elles en ont profité : Qu'il en a loüé d'autres qui étoient sans reproche : & puis que celles-ci & celles-là vivoient dans une parfaite unité, il en falloit conclure, qu'elles étoient toutes de-* *Ibidem.*

I. PARTIE. Chap. III.

meurées dans le sentier de la verité. Mais quand toutes les Eglises auroient erré, quand l'Apôtre leur rendant un témoignage avantageux se seroit trompé : quand le saint Esprit auroit negligé de les conduire sûrement dans la verité, quoique Jesus-Christ l'eût envoïé, quoi-qu'il l'eût pour cela demandé à son Pere, afin qu'il fût le Docteur de la verité : quand cet envoïé de Dieu, quand ce Vicaire de Jesus-Christ eût negligé son office, laissant tomber les Eglises dans des sentimens & des dogmes contraires à ceux que Jesus-Christ avoit prêché ; est-il possible, ou est-il vrai-semblable qu'un si grand nombre d'Eglises & de grandes Eglises, en s'égarant soient toutes tombées dans un même chemin ? jamais tant d'égaremens ne peuvent se réunir en un même lieu. Si tant d'Eglises erroient, leurs erreurs auroient été differentes les unes des autres. Ce qui est un & uniforme dans une multitude, n'est pas un égarement, mais une tradition. CÆTERUM QUOD APUD MULTOS UNUM INVENITUR, NON EST ERRATUM, SED TRADITUM.

Ibidem. *Il est constant,* dit Tertullien, *que les heresies ne sont nullement anciennes : elles ne parurent, que vers l'Empire d'Antonin : Faut-il donc croire que jusqu'alors l'Evangile a été mal annoncé, la foi mal prêchée, tant de milions de Fideles mal batisez, tant de Sacremens mal administrez, tant de vertus, tant de graces inutiles, tant de fonctions Sacerdotales steriles, tant de martyres sans couronnes ?* Ce discours de ce sçavant Homme a encore toute sa même force contre les Sectes nouvelles. Nous ne pouvons rien dire contre elles, qui n'ait déja été avancé par les Peres contre les anciennes Heresies : & elles n'ont rien pû inventer, qui n'eût déja été cent fois détruit par les Ouvrages des Peres contre les Heretiques des premiers siecles.

Ibidem. *Dans l'Evangile,* poursuit Tertullien, *la bonne sémence fut jettée la premiere en terre, l'yvroïe ne fut sémée qu'aprés. La premiere sémence est la verité de l'Evangile, l'yvroïe marque les Heresies qui sont venuës aprés. Leur nouveauté est une preuve de leur fausseté : comme l'antiquité de l'Eglise est une marque qu'elle a appris la verité de Jesus-Christ*

même, & de ses Apôtres. Si ces sectes se prétendent anciennes, continuë le même Pere, *qu'elles nous fassent donc paroître les origines de leurs Eglises; qu'elles nous apprennent la suite de leurs Evêques, & leur succession continuée depuis le commencement. En-sorte-que le premier de ces Evêques, ait été un des Apôtres, ou des hommes Apostoliques. Car c'est ainsi que les Eglises Apostoliques montrent leur suite & leur genealogie, comme Smyrne reçût Polycarpe de saint Jean, Rome Clement de saint Pierre.* EDANT ORIGINES ECCLESIARUM SUARUM: EVOLVANT ORDINEM EPISCOPORUM SUORUM, ITA PER SUCCESSIONES AB INITIO DECURRENTEM, *&c.*

Ce n'est pas, dit-il ensuite, *qu'il n'y ait des Eglises plus nouvelles; mais elles sont toutes anciennes & toutes Apostoliques, en ce qu'elles vivent toutes dans la foi & la communion de celles, qui sont incontestablement Apostoliques.* Les sectes separées ne peuvent honorer leurs Eglises du titre d'Apostoliques, ni en l'une, ni en l'autre de ces deux manieres, n'aïant point été fondées par les Apôtres, ou par quelqu'un de leurs Disciples, & ne joüissant point de la communion d'aucune des Eglises Apostoliques. Ces Eglises separées pourroient bien se vanter de la foi ancienne des Eglises Apostoliques; mais ce seroit un discours en l'air, & tous les Heretiques de tant de differentes sectes se donneroient la même gloire. Il faut prouver cette unité de foi, par la communion qu'on entretient avec les Eglises Apostoliques presentes. PROBENT SE QUAQUA PUTANT APOSTOLICAS, SED ADEO NEC SUNT, NEC PROBARE POSSUNT QUOD NON SUNT: NEC RECIPIENTUR IN PACEM ET IN COMMUNICATIONEM AB ECCLESIIS QUOQUO MODO APOSTOLICIS. *Ibidem.*

Pour bien entendre ceci, il est bon d'établir par le même Tertullien la distinction des deux especes d'Eglises Apostoliques: *Les Apôtres*, dit-il, *aïant reçû le Saint Esprit, prêcherent premierement la foi de Jesus-Christ dans la Judée, & y fonderent des Eglises; & puis s'étant répandus* *Ibidem.*

I. Partie. Chap. III.

dans tout l'Univers ils prêcherent aux Gentils la même Doctrine, fonderent aussi des Eglises dans toutes les Villes, desquelles les autres Eglises emprunterent depuis, & empruntent tous les jours la sémence de la Doctrine, pour devenir elles-mêmes des Eglises. Ainsi toutes ces Eglises posterieures sont Eglises Apostoliques, comme aïant été engendrées par celles qui étoient Apostoliques. Il faut necessairement que toute la propagation des Eglises, aussi-bien que celle des familles remonte toûjours jusqu'à son origine. Ainsi les Eglises quoi-que si nombreuses & si éminentes en dignité, ne sont qu'une même Eglise, & celle-là même qui fut la premiere fondée par les Apôtres, de laquelle elles sont toutes sorties. Ainsi elles sont toutes premieres, toutes Apostoliques, parce qu'elles demeurent toutes inseparables de l'unité. OMNE GENUS AD ORIGINEM SUAM CENSEATUR NECESSE EST. ITAQUE TOT AC TANTÆ ECCLESIÆ, UNA EST ILLA AB APOSTOLIS PRIMA, EX QUA OMNES. SIC OMNES PRIMÆ, ET OMNES APOSTOLICÆ, DUM UNAM OMNES PROBANT UNITATEM.

Ibidem.

» Si cela est ainsi, dit-il ensuite, il est certain que toute » doctrine qui convient avec ces Eglises Apostoliques, qui » ont été comme les matrices & les origines de la foi, doit » être estimée conforme à la verité; puis qu'elle tient ce que » les Eglises ont receu des Apôtres, les Apôtres de JESUS-» CHRIST, JESUS-CHRIST de Dieu; & que par un » préjugé necessaire toute autre doctrine vient du mensonge, étant contraire à la verité des Eglises, des Apôtres, » de JESUS-CHRIST, & de Dieu. *Si hæc ita sunt, constat proinde omnem doctrinam, quæ cum illis Ecclesiis Apostolicis matricibus & originalibus fidei conspiret, veritati deputandam, id sine dubio tenentem, quod Ecclesia ab Apostolis, Apostoli à Christo, Christus à Deo suscepit: reliquam vero omnem doctrinam de mendacio præjudicandam, quæ sapiat contra veritatem Ecclesiarum, & Apostolorum, & Christi & » Dei.* Pour nous, dit-il ensuite, nous avons communion » avec les Eglises Apostoliques; de quoi ne peut se glori-

fier toute doctrine contraire, c'est-là le témoignage de la « verité. ***Communicamus cum Ecclesiis Apostolicis, quod nulla doctrina diversa, hoc est testimonium veritatis.*** «

Enfin Tertullien passe à ces Eglises Apostoliques; Voulez-vous, dit-il, exercer une salutaire curiosité, parcourez les Eglises Apostoliques, où les chaires mêmes de Apostres se voïent encore remplies par leurs successeurs, où on lit leurs lettres, où il semble encore qu'on entend leur propre voix, & qu'on voit leur visage. Estes-vous proche de l'Achaïe, vous avez Corinthe. Si vous n'êtes pas loin de la Macedoine, vous avez Philippes & Thessalonique. Si vous pouvez aller en Asie, vous avez Ephese. Si vous approchez de l'Italie, vous avez Rome, d'où nos Eglises d'Afrique s'autorisent aussi. Heureuse Eglise, dans laquelle les Apôtres ont versé toute leur doctrine avec leur sang; où Pierre est mort sur une croix, comme JESUS-CHRIST; où Paul a eu la tête tranchée, comme Jean-Baptiste; où Jean l'Apostre aprés avoir été plongé dans une cuve d'huile boüillante sans en être endommagé, fut relegué dans une isle. FELIX STATU ECCLESIA, CUI TOTAM DOCTRINAM APOSTOLI CUM SANGUINE SUO PROFUDERUNT, &c. *Ibidem.*

Il est vrai, qu'une partie des Eglises Apostoliques, que Tertullien avoit désignées, ont été désolées, & n'ont pû conserver la gloire de cet ancien privilege, comme nous l'avons déja remarqué plus haut. Mais ce n'a été qu'aprés qu'une infinité d'autres Eglises sont devenuës elles-mêmes Apostoliques, par leur longue communion & leur fidele confederation avec celles, qui étoient originairement Apostoliques, principalement avec celle de Rome, qui est la premiere origine & le centre de toute cette unité. Tertullien aprés avoir parlé ailleurs des mêmes Eglises fondées immediatement par les Apôtres, Corinthe, Philippes, Tessalonique, Ephese, Rome, à qui saint Pierre & saint Paul laisserent l'Evangile scellé de leur sang: ajoûte que toutes les autres Eglises Catholiques participent au même avantage par leur communion &

I. PARTIE. Chap. III.

l. 4. contra Marcion.

" leur societé avec les Eglises Apostoliques. *Sed & caterarum generositas recognoscitur. Dico itaque apud illas nec solas jam Apostolicas, sed apud universas, quæ illis de societate Sacramenti confœderantur,* adjoûtez que quelques-unes même de ces antiennes Eglises Apostoliques entretiennent encore quelque sorte de communion avec l'Eglise Romaine, autant que la division des Etats l'a pû permettre, comme on le verra à la fin de cette premiere partie.

l. 5. cont. Mar.

L'Apôtre nous apprend, que dés son temps l'Evangile avoit été prêché dans tout le monde. *Pervenit ad nos, sicut & in totum mundum. Si dés lors,* dit Tertullien plus bas, *l'Evangile avoit été publié dans tout l'Univers, combien davantage maintenant? Or si cette Eglise universelle est la plus ancienne de toutes, & est veritablement Apostolique, que deviendront toutes les Heresies, qui sont toutes nouvelles, & sur tout celle de Marcion, qui n'a paru que sous l'Empire d'Antonin? Quand la Secte de Marcion aura rempli tout le monde, elle ne pourra pas encore prétendre à être une Eglise Apostolique. Car ce Titre n'appartient qu'à celle, qui aura la premiere rempli tout l'Univers.* EAM ENIM ET SIC CONSTABIT ESSE, QUÆ PRIOR MUNDUM REPLEVIT.

Contra Herm. p. 551.

Si cét argument tiré de l'Antiquité & de l'Universalité de l'Eglise avoit tant de force dés la fin du second siécle, que dirons nous de la fin du dix-septiéme? Il a paru si fort à Tertullien, qu'il l'a employé contre toutes les heresies. Il commence par là la refutation d'Hermogenes, qui faisoit la matiere éternelle & coéternelle à Dieu. C'est une maniere abregée, dit-il, de convaincre
" toutes les Heresies de fausseté par leur nouveauté. Car la
" verité est toûjours la premiere, ce n'est que dans la sui-
" te du temps qu'on tâche de la corrompre; elle a même prédit qu'il y auroit des heresies, ainsi elle les a prédites & condamnées par avance. *Solemus hæreticis compendii gratiâ de posteritate præscribere. In quantum enim veritatis regula prior, quæ etiam futuras hæreses prænunciavit.* Et ailleurs refutant Praxeas, *Peraquè adversùs universas hæreses*

Adversus Praxeam infra.

jam

jam hinc prajudicatum sit, id esse verum, quodcumque primum : id esse adulterum, quodcumque postremum.

Il est vrai que cet Auteur dit en un autre endroit, qu'on refute les heresies, moins par leur nouveauté, que par la force de la verité : *Hæreses non tam novitas, quàm veritas revincit.* Mais outre qu'il commençoit à s'égarer, c'est en parlant du voile des Vierges, & en traitant un point de discipline, à laquelle on peut ajoûter toûjours quelque nouveau degré de perfection. Mais la foi, selon Tertullien même en cet endroit, est toûjours la même, toûjours immuable, & nullement susceptible de reformation. REGULA QUIDEM FIDEI UNA OMNINO EST, SOLA IMMOBILIS, ET IRREFORMABILIS, *&c. Hac lege Fidei manente, cetera jam disciplinæ & conversationis admittunt novitatem correctionis, operante scilicet & proficiente usque in finem gratiâ Dei.* [*De velandis Virgin.*]

Nous le pouvons donc confesser en ce sens : il y a lieu de reformer quelquefois, & de porter à une plus haute perfection les mœurs des fideles. Mais c'est sans toucher le moins du monde à l'ancienne foi. C'est, non en décriant l'Eglise, & en deshonorant la chaste & incorruptible Epouse de Jesus-Christ, comme ont fait les pretendus Reformateurs des derniers siécles : mais en avoüant comme fait ici Tertullien, que c'est la grace de Dieu, qui conduit toûjours l'Eglise & la fait avancer en grace & en vertu jusqu'à la fin : *operante scilicet & proficiente gratia Dei usque in finem.* En reconnoissant avec Novatien même, dans l'Ouvrage de la Trinité, qui a été quelquefois attribué à Tertullien, que le saint Esprit corrige les méchans, détruit les heretiques, & conserve toûjours l'Eglise pure & incorruptible, dans une virginité perpetuelle & dans la sainteté veritable : *Improbos quoque corrigit; Ecclesiam incorruptam & inviolatam, perpetuæ virginitatis, & veritatis sanctitate custodit.* [*L. de Trinit.*]

Mais d'entreprendre de reformer l'Eglise contre le gré de l'Eglise même, en la calomniant, en déchirant son unité : ce seroit imiter le même Tertullien dans ses der-

I. PARTIE. Chap. III.

niers égaremens, quand il s'arma contre elle aprés l'avoir défenduë, & qu'il décria cette multitude innombrable de fideles dispersez dans tout le monde, à laquelle il avoit autrefois donné des éloges selon les Ecritures : *Secundum majorem vim Imperitorum, apud gloriosissimam scilicet multitudinem Psychicorum.* Il avoit de bien plus nobles sentimens dans son Apologetique, quand il disoit aux Romains encore Païens, *Nous sommes des étrangers, & nous avons neanmoins rempli tout vôtre Empire, vos Villes, vos châteaux, vos bourgs, vos assemblées, vos Camps, vos Tribus, vos Décuries, le Palais, le Senat, la Place publique. Nous ne vous avons laissé que vos Temples, &c. Si tous les Chretiens s'étoient retirez en quelque endroit du monde, vous seriez étonnez vous-mêmes de vôtre solitude & de vôtre silence; vous penseriez que tout fût mort, & vous chercheriez les Villes ausquelles vous avez commandé. Il vous seroit demeuré plus d'ennemis, que de citoiens. Mais presentement le nombre de vos ennemis n'est pas grand, parce-que la multitude des Chretiens, qui sont tous vos citoïens, est innombrable.* Il insinuë en cela ce que d'autres Apologistes ont dit plus clairement, que si les Chrétiens eussent voulu se revolter, ils eussent été indubitablement les plus forts: mais on ne les trouva jamais dans aucune revolte dans ces temps de troubles & de confusion. Ils se contentoient de faire remarquer leur multitude, & d'obtenir misericorde pour ceux qui le reconnoissoient si mal, comme le dit le même Tertullien.

L. de jejuniis

Apolog.

Ibid.

Minutius Felix, qui vivoit alors, confirmera ces sentimens, en nous aprenant que les Païens nous faisoient seulement reproche, de ce que le nombre des Chrétiens s'augmentoit tous les jours. *C'étoit*, dit-il, *nous faire une accusation de nos propres loüanges. Car la sainteté de vie d'une societé fait qu'on s'y attache, & qu'on l'augmente par sa perseverance à y demeurer: Et quod in dies nostri numerus augetur, non est crimen erroris, sed testimonium laudis. Nam in pulcro genere vivendi & perstat, & perseverat suus, & accrescit alienus.* On croid que cet Octave Cecile mê-

In Dial. cum Octavio.

me, qui étoit Païen, avec lequel il tenoit ces Dialogues, se rendit à ses raisons, & fut pour lui de ces nobles conquestes qu'on faisoit tous les jours à Jesus-Christ. Enfin que c'est de lui, dont saint Cyprien, que nous verronns bientôt sur les rangs, prit le surnom de Cecile.

III. Origene doit passer auparavant avec ses conquestes innombrables de disciples de l'un & l'autre sexe pour l'accroissement de l'Eglise. Je ne puis pas suivre Eusebe dans toute l'étenduë qu'il lui donne. Mais il ne faut pas taire d'abord, ce qu'il dit de l'Illustre Mamée mere de l'Empereur Alexandre, qui conçut de la grande reputation d'Origene, une ardente passion de le voir & de l'entendre. Elle lui envoïa une escorte pour la venir trouver à Antioche, où ce sçavant homme l'entretint long-temps pendant le sejour qu'elle y fit, lui expliquant grand nombre de veritez salutaires *sur la gloirè de Jesus-Christ & sur la puissance de la divine prédication de l'Evangile.* εἰς τὴν τοῦ κυρίου δόξαν &c. Ces paroles m'ont paru pouvoir se rapporter à ce que nous avons déja découvert de la maniere, dont Jesus-Christ a été prophetisé lui & son Eglise; ce qu'il a prophetisé lui-même; l'accomplissement ponctuel de tout cela; l'établissement miraculeux de l'Eglise dans tout le monde en tres-peu de temps, malgré les effroïables persecutions qu'elle souffrit: que tout cela, dis-je, est quelque chose de convaincant pour la Religion Chrétienne, tant contre les Juifs, que contre les Païens & les Heretiques.

l. 6. hist. c. 21.

Origéne ne pouvoit rien dire de plus à propos à l'Imperatrice Mamée, sur tout s'il y ajoûta comme il est fort probable, que les mêmes propheties déja accomplies dans la conversion de la plûpart de l'Univers annonçoient aussi la conversion des Empereurs, des Rois, & des Reines, qui seroient les nourrices temporelles de l'Eglise en leur temps, comme elle seroit leur mere spirituelle pour l'éternité.

L'Empereur Alexandre son fils en donna quelque esperance, non seulement en souffrant les Chretiens, mais

I. PART. Chap. III.

Lamprid. in Alex.

» voulant même ouvrir une temple à Jesus-Christ, si on ne » lui eut representé, comme on avoit fait autrefois à l'Em- » pereur Hadrien, qu'il faudroit fermer tous les autres, dit Lampridius dans sa vie : tant on étoit persuadé, que la veritable Religion qui possede tout en un seul, ne souffre point de partage. Alexandre se contenta de conserver l'image de Jesus-Christ avec plusieurs autres illustres dans son grand Oratoire, *in suo Labario,* dit le même Auteur, & d'ajuger aux Chrétiens une place publique, que des Cabaretiers de Rome leur disputoient. Il insera dans le Rescrit, qu'*il valoit mieux que Dieu y fût honoré de quelque maniere que ce soit : Rescripsit melius esse ut quomodocumque illic Deus colatur.* Il publioit aussi par tout de vive voix & par écrit cette belle sentence de N. S. *de ne faire à autrui, ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait.* Il falloit qu'il l'eut aprise des Chrétiens & non pas des Juifs; dequoi Lampridius semble douter. Alexandre imita encore nôtre discipline dans les Elections des Magistrats, à peu prés comme Origéne la representoit alors écrivant contre Celse. Tout cela fait juger que cet Empereur avoit profité de l'éducation Chrétienne, que sa mere avoit tirée du même Auteur; auquel il nous faut revenir par rapport à nôtre principal sujet; le temps n'étant pas encore venu de voir tout l'Empire soumis à Jesus-Christ.

l. 6. c. 22.

IV. Le jugement qu'Origéne faisoit de tous les Livres de l'Ecriture, est rapporté fort au long par Eusebe. Parlant de la premiere Epitre de saint Pierre, il dit que c'est lui, qui est *le fondement, sur lequel est bâtie l'Eglise de Jesus-Christ, contre laquelle les portes de l'enfer ne prevaudront jamais.* Il ajoûte que de ses Epitres, il n'y en a qu'une, *qui soit reçûë du consentement de tout le monde.* » Que pour l'Epitre aux Hebreux, il croit que c'est la do- » ctrine de saint Paul, mais que la composition est de quel- » qu'autre, qui a voulu mettre par écrit ce que cet Apô- » tre avoit dit ; qu'au reste si quelqu'un la croit de saint » Paul, il mérite des loüanges ; car ce n'est pas sans raison

que nos Ancêtres ont crû qu'elle étoit de lui. C'est la sage suspension dont on usoit, jusqu'à-ce qu'on eût pû tout connoître & tout balancer, pour apprendre quel étoit le consentement le plus universel des Eglises, sur tout des principales, sur les Livres qu'on devoit tenir pour Canoniques.

Origene se servoit de tous ces moïens pour confondre « les erreurs de son temps, en épargnant les Auteurs, tel « que fut Berylle Evêque de Bostres en Arabie, lequel s'en « dédit publiquement, au rapport d'Eusebe. Cet Historien « fait aussi mention de l'heresie des Helcesaïtes, qui ne pa- « rut pas plûtôt qu'on la vit disparoître. Elle soutenoit, « qu'on pouvoit renier la foi de bouche, pourveu qu'on la « gardât dans le cœur. Elle debitoit je ne sçai quelle Let- « tre descenduë du Ciel, qui effaçoit les pêchez de tous « ceux qui la recevoient. Tant est profond l'abysme de nos « tenebres, de nos extravagances & de nos impietez, quand nous abandonnons ce guide celeste, que Dieu nous a donné, le consentement general de l'Eglise Catholique, sans lequel nous ne pouvons pas même bien deméler, quelles sont les veritables Ecritures. Mais qu'y a-t-il de plus horrible, que cette infame liberté de renier la foi de celui, qui a dit si clairement, qu'il nieroit celui qui l'auroit nié?

l. 6. c. 33. 37. 38.

V. Eusebe n'avoit garde d'oublier l'illustre Denys Evêque d'Alexandrie, sous lequel finit plus heureusement Origéne, qu'il n'avoit commencé sous ses predecesseurs. Ce sçavant Prélat écrivant contre les Novatiens, qui ne faisoient que de naître, & qui nioient, que l'Eglise eût le pouvoir de remettre les pechez, & de rétablir dans son sein ceux qui étoient tombez dans la persecution : Denys, dis-je, refutoit ainsi ces prétendus Reformateurs ; *Nous avons*, disoit-il, *ces divins Martyrs, qui sont maintenant assis avec Jesus-Christ dans son Trône, qui sont participans de sa Roïauté & de sa puissance de juger ; étant encore ici avec nous, ils ont reçû ceux qui étoient tombez, & qui avoient sacrifié aux Idoles ; les voïant touchez d'un sincere repentir, ils les ont reçûs dans leur compagnie & dans leur*

l. 6. c. 42.

I. PARTIE. Chap. III. *communion. Suivrons nous leurs sentimens & confirmerons-nous la grace, qu'ils ont accordée ? Ou si nous revoquerons leur jugement, & les effets de leur clemence, en renversant l'ordre, qu'ils ont établi ?* Ces paroles de Denys font voir, qu'on decidoit les questions recentes, & qu'on condamnoit toutes les nouveautez, par les sentimens presens de l'Eglise, & de ceux qui y avoient une aprobation plus generale.

l. 6. c. 43. Eusebe ajoûte, que contre cette ostentation d'une pure- „ té imaginaire, on assembla à Rome un Concile de soi- „ xante Evêques, & d'un beaucoup plus grand nombre de „ Prêtres & de Diacres ; que les Evêques s'assemblérent aussi „ dans les Provinces, & d'un commun accord condamné- „ rent cette dureté de Novatien, qui ne vouloit composer „ son Eglise, que de personnes saintes & innocentes. Le Pa- „ pe Corneille écrivit une Lettre à Fabius Evêque d'An- „ tioche, où il lui apprit ce qui avoit été resolu par le Con- „ cile Romain, & par tous les Evêques d'Italie & d'Afri- „ que, outre plusieurs autres Provinces. A tout cela Eusebe „ ajoûte, qu'on avoit aussi publié les Lettres de saint Cy- „ prien & des autres Evêques d'Afrique, qui s'étoient as- „ semblez. On ne pouvoit donner une plus belle idée de l'universalité & de la conspiration de l'Eglise, pour étouffer les Heresies naissantes, dans un grand nombre de Conciles particuliers, & dans une infinité d'Eglises Episcopales.

Ibidem. l. c. 6. 45. Il est encore fort important d'inserer ici la Lettre du même Denys Evêque d'Alexandrie à Novatien. *Il vous auroit été*, dit-il, *beaucoup plus avantageux de souffrir les dernieres rigueurs des tourmens, que de déchirer l'Eglise.* IL NE VOUS EÛT PAS MESME ÉTÉ MOINS GLORIEUX DE SOUFFRIR LE MARTYRE, POUR NE PAS DIVISER L'EGLISE, QUE POUR NE PAS SACRIFIER AUX IDOLES. *Au contraire ce martyre eût été d'autant plus illustre, qu'il est plus glorieux de souffrir le martyre pour toute l'Eglise, que pour son propre salut seulement.* Ceux qui sont separez de l'Eglise, & qui ont si peu d'empressement à s'y réünir, devroient serieusement penser à un avis si salutaire. Car ceux qui prétendent que l'Eglise est

dans leur Secte, & qu'ils n'en sont pas separez, sont dans la même illusion, que toutes les autres Sectes, soit de ces derniers siécles, soit des siécles passez, qui se flattent de la même pensée, que la seule & vraie Eglise est la leur. En ce point chacun de ces Sectes voit fort clairement l'erreur de toutes les autres, qui ne jugent pas plus favorablement d'elle, & l'obligent à se condamner elle-même, avec autant de justice, qu'elle condamne les autres.

Que si elles s'abusent de cette vaine esperance, que leur Secte n'est pas si differente de l'Eglise Catholique dans les points capitaux, qu'on ne puisse s'y sauver : on les détrompera facilement en leur representant, que si jamais une Secte Chretienne approcha des sentimens & des pratiques de l'Eglise Catholique, ce fut celle des Novatiens: & neanmons ils furent condamnez par un grand nombre de Conciles par toute la terre; & le sçavant Denys leur déclara, qu'*il leur eût été plus avantageux de souffrir les dernieres rigueurs des tourmens, que de se separer, comme ils avoient fait de l'Eglise.* Les Novatiens ne differoient des Catholiques, qu'en ce qu'ils refusoient de reconcilier les penitens : tous les Evêques de l'Eglise en furent neantmoins si indignez, que cela même les obligea à se réünir tous encore plus étroitement contre eux, comme Eusebe le tire des Lettres du même Denys d'Alexandrie, qui nommoit les plus illustres de ces Evêques, & les Provinces innombrables, qui étoient entrées dans cette nouvelle union.

VI. La question du Batême survint : on disputa s'il faloit rebatiser les Heretiques, qui demandoient à rentrer dans l'Eglise. Saint Cyprien avec ses Evêques d'Afrique, Firmilien avec ceux de Cappadoce, jugérent & décidérent dans leurs Conciles, qu'il faloit les rebatiser. *Le Pape Etienne s'opposa à cette innovation, & voulut qu'on se tint inviolablement à l'ancienne tradition; de ne point réiterer le Batême des heretiques.* Ce sont les paroles d'Eusebe, qui venoit de dire, que *c'étoit l'ancienne Coûtume, que pour recevoir les heretiques, qui revenoient à l'Eglise,* l. 7. c. 4. 5.

I. PARTIE. Chap. III.

on n'emploie que l'imposition des mains & la priere. Ce sçavant Historien ne dit pas que ce fut l'ancienne foi de l'Eglise, il parle exactement, & dit que c'étoit l'*Ancienne Coûtume*, *παλαιοῦ κεκρατηκότος ἔθους*. Aussi n'étoit-ce pas un different sur la Foi, mais sur un point important de la Discipline, dans lequel saint Cyprien & Firmilien crûrent être en liberté de garder l'usage de leurs Eglises particulieres, qu'ils croïoient ancien, sans blesser le respect qu'ils devoient aux autres Eglises, & sans diviser l'unité de la Communion Catholique. En effet toutes ces Eglises differentes dans un usage, plûtôt que dans un dogme de doctrine, demeurérent toûjours dans une parfaite unité, & dans la même communion avec les Sieges Apostoliques.

Euseb. histor. lib. 7. cap. 2.

Ces divisions entre les Evêques & les Eglises Catholiques, peuvent apprendre aux Societez separées de ces derniers siecles, qu'il y peut avoir des contestations justes, ou au moins pardonnables dans le sein même de l'unité Catholique : mais qu'il ne peut jamais y avoir d'occasion de faire un schisme, ni de se separer de l'Eglise, ce qui n'est rien moins que déchirer son corps. Saint Cyprien & Firmilien étoient des plus sçavans Prelats de l'Eglise ; ils avoient dans leur parti un assez bon nombre d'Evêques ; la doctrine qu'ils firent éclater dans leurs Conciles pour la défense de leur cause, nous donne encore de l'admiration aprés tant de siécles. Et neanmoins il est indubitable que la doctrine devoit ceder à l'autorité, la nouveauté à l'antiquité, le moindre nombre d'Eglises à l'universalité, qui l'emporta enfin dans le Concile de Nicée & dans les siecles suivans. Ce n'est pas que saint Cyprien ne se vantât d'une antiquité de plusieurs années, aussi-bien que du consentement d'un bon nombre d'Eglises. Mais la Posterité & l'Eglise Catholique a jugé, qu'il devoit se rendre avec tous ses Partisans à la seule autorité de l'Eglise universelle de tout le monde, & à l'antiquité qui se compte depuis les premiers commencemens de l'Eglise. Nous allons voir au moins qu'il garda toûjours la paix.

l. 7. c. 7.

VII.

VII. Il faut recourir pour cela aux propres ouvrages de ce saint; dans lesquels il avoit établi solidement, que l'union ou la réunion avec l'Eglise Catholique est le preservatif ou le correctif de toutes les erreurs pernicieuses au salut. Il dit d'abord que les Demons souffrants avec impatience que la predication de l'Evangile eût renversé leurs temples & leurs idoles, suscita les Heresies & les Schismes pour détruire la Foi, pour corrompre la verité, & déchirer l'unité; ainsi il trompa & jetta dans de nouveaux égaremens ceux qu'il ne pouvoit plus retenir dans leur ancien aveuglement. *Videns Diabolus idola derelicta, & per nimium credentium populum sedes suas ac templa deserta, excogitavit novam fraudem, ut sub ipso Christiani nominis titulo fallat incautos, Hareses invenit & Schismata, quibus subverteret fidem, scinderet unitatem, &c.*

I. PARTIE. Chap. III.

Lib. de unitate Ecclesia.

Or ce malheur n'est arrivé, mes tres-chers freres, dit ce Pere un peu plus bas, *que parce qu'on ne remonte pas jusqu'à l'origine de la verité, on ne cherche pas celui qui est le chef, & on ne garde pas la doctrine de ce divin Maistre qui nous est venue du Ciel. Car cette consideration pourroit suffire, & aprés cela on n'auroit pas besoin de beaucoup de discours, ou de longues disputes. On y trouveroit une preuve courte & facile pour découvrir la vraie foi. Le Seigneur dit à saint Pierre : Je vous dis que vous êtes Pierre, & sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'enfer ne la renverseront pas. Je vous donnerai les clefs du Roiaume du Ciel; tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le Ciel; & ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le Ciel. Le même Fils de Dieu lui dit encore aprés sa resurrection; Paissez mes oüailles: & quoi-qu'aprés sa resurrection il donna une pareille puissance à tous les Apôtres, disant : Comme mon Pere m'a envoié, ainsi je vous envoie, recevez le saint Esprit; si vous remettez les pechez à quelqu'un, ils lui seront remis; si vous les retenez, ils seront retenus : pour déclarer neanmoins l'unité qu'ils devoient garder, il établit par son autorité divine l'origine de cette unité, qui commence par un.* Les autres Apôtres étoient cer-

Ibidem.

I. PARTIE. Chap. III. *Ibidem.*

tainement ce que Pierre étoit, dans la participation de la même dignité & de la même puissance : mais le premier commencement venoit de l'unité, pour faire voir qu'il n'y avoit qu'une Eglise : Hoc *erant utique & cæteri Apostoli, quod fuit Petrus, pari consortio præditi & honoris & potestatis. Sed exordium ab unitate proficiscitur, ut Ecclesia una monstretur.*

Il faut remarquer dans ces paroles de saint Cyprien, 1. Que les Heresies & les Schismes ont succedé à l'Idolatrie, par la malignité du Demon, auteur de tous ces maux, comme absolument contraires au salut éternel. 2. Que les Heresies & les Schismes ne viennent que de ce qu'on se separe de l'Eglise, dans laquelle Jesus-Christ a mis l'origine & le chef de l'unité & de la foi. Car comme il a promis que les portes de l'enfer, les erreurs, les heresies & les schismes ne l'emporteront jamais sur l'Eglise; celui qui s'attache inseparablement à elle, n'a rien à craindre de tout cela. 3. Qu'ainsi il n'est pas necessaire à tous les Fideles de faire de grandes études, ou de penibles recherches de la verité, aprés quoi même ils pourroient n'y pas arriver. Dans l'unité de l'Eglise on a une preuve abregée, facile, & infaillible de la verité de la foi, il suffit donc de s'y attacher fidélement. Sans cette soumission la multitude des peuples grossiers & occupez necessairement aux arts & aux besoins de la vie presente, ne pourroit jamais arriver à la verité de la foi, ou n'y arriveroit que par hasard. 4. Cette unité de l'Eglise a reçu de Jesus-Christ son commencement, son chef, son origine, quand il dit à saint Pierre, qu'*il étoit la pierre, sur laquelle il édifieroit son Eglise, & qu'il lui donneroit les clefs du Roiaume du Ciel*, c'est-à-dire de l'Eglise de la terre, qui n'en fait qu'une avec celle du Ciel; ou qui est la porte unique pour entrer dans celle du Ciel.

Il est vrai que Jesus-Christ aprés sa resurrection donna une puissance toute semblable aux autres Apôtres, qui devoient aller fonder les Eglises particulieres par toute la terre, & en être les peres & les chefs, les Evêques

leur aiant succedé ; mais il voulut que toutes ces Eglises n'en fissent qu'une, & que tous ces chefs particuliers n'eussent qu'un seul chef entre eux, celui à qui il avoit dit, *Paissez mes oüailles ; à qui il avoit promis de donner les clefs* avant sa resurrection, ne parlant alors qu'à lui seul ; à qui il les donna ensuite conjointement avec les autres Apôtres, pour leur montrer ouvertement, « qu'ils devoient « tous vivre, agir, prêcher & fonder les Eglises en unité : « en-sorte que toutes ensemble elles n'en fissent qu'une, « comme aiant toutes pris l'origine de leur admirable unité « en Pierre seul, & ensuite leurs progrés dans les autres « Apôtres. *Super istam Petram ædificabo Ecclesiam, Pasce oves meas. Ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem, ab uno incipientem sua authoritate disposuit. Exordium ab unitate proficiscitur, ut Ecclesia una monstretur.* Ibidem.

Quand ces paroles ne seroient pas aussi évidentes qu'elles le sont, le livre des Actes des Apôtres seroit une preuve convaincante de l'explication que nous venons de leur donner. Les Apôtres y sont tous unis, saint Pierre se trouve toûjours à leur tête ; il fait les premieres predications, & les plus nombreuses conversions : il commence à faire entrer les Gentils dans la doctrine de la foi, & à les unir aux Juifs dans une même Eglise : les autres Apôtres vont fonder des Eglises particulieres, toûjours dans l'union & dans la communion entre-eux & avec saint Pierre : pour les questions difficiles ils se reünissent tous, en déliberent ensemble, & les décident avec saint Pierre, qui avoit déja commencé à batiser le Centenier Corneille Païen sans l'obliger à la Circoncision, conformément aux loix d'une unité parfaite.

Saint Pierre a eu des successeurs, & les autres Apôtres aussi, ce sont les Evêques qui ont gouverné les Eglises dans les siecles suivans avec un semblable pouvoir, soit dans Rome, ou dans les autres Citez Episcopales de l'Univers. Ils ont vêcu, & vivent encore d'intelligence & en unité entre-eux, & avec celui, ou le successeur de celui que JESUS-CHRIST avoit établi comme le premier

I. PARTIE. Chap. III.

& le chef de tous les Evêques, pour les conserver tous dans l'unité; tous les peuples fideles étant attachez à leur Evêque, & les Evêques à celui qui a été déclaré par la bouche propre du Fils de Dieu, le premier d'eux tous, & leur centre d'unité. Il n'en faut pas davantage pour demeurer ferme & inébranlable dans la vraïe foi; soit qu'on soit instruit de tous les points particuliers de la doctrine & de la discipline, ou qu'on ne le soit pas : le chemin court & facile, dit saint Cyprien, *est de s'en rapporter à cette Eglise, qui ouvre les portes du Ciel, contre laquelle les portes de l'enfer, ni les erreurs, ni les tyrans, ni les demons ne peuvent l'emporter.*

l. 1. Ep. 3. Saint Cyprien écrivoit vers ce temps-là au Pape Corneille, qu'il s'étonnoit aprés cela, comment les Schismatiques avoient osé recourir à Rome, & à la chaire de Pierre, non pas pour y deferer, mais pour y faire recevoir leurs erreurs : ne se souvenant pas, que c'est cette Eglise qui a la primauté d'où a pris commencement l'unité du Sacerdoce. Ils n'ont pas fait reflexion, ajoûte-t-il, que ce sont ces Romains, dont la foi a été loüée par l'Apôtre, & auprés de laquelle la mauvaise doctrine ne peut avoir d'accèz : *Eos esse Romanos, quorum fides Apostolo prædicante laudata est, ad quos perfidia habere non possit accessum.* Voilà comme la chaire de Pierre & l'Eglise Romaine est la source primitive de l'unité de tout l'Episcopat dispersé dans l'Univers, à laquelle les Sectes separées ont quelquefois voulu porter leurs mensonges, & faire agréer leur separation, mais sans y pouvoir reussir. Nous avons déja vu, que c'est principalement cette Eglise Apostolique, dont saint Irenée & Tertullien disoient que les Heretiques ne pouvoient obtenir la communion : & nous verrons qu'Optat & saint Augustin se moqueront pareillement des vains efforts des autres Sectes pour cela.

l. 1. Ep. 6. 8. VIII. Revenons à saint Cyprien, qui dit dans la suite de ses lettres, que l'Eglise est une, le troupeau & le Pasteur sont un, comme le Pere & le Fils dans la Trinité sont un. Et comment, ajoûte-t-il, se pourra dire Pasteur,

« celui qui voiant l'ancien Pasteur d'une Eglise, & l'y voiant « présider par l'ordination qu'il y a reçûë de ceux qui l'y « avoient aussi reçûë de leurs prédecesseurs, veut y présider lui-même ne succedant à personne, se donnant lui- « même commencement, tout étranger qu'il est, profane, « & ennemi de la paix, & de l'Unité divine. *Et idcirco* « *Dominus insinuans nobis unitatem de divinâ autoritate venientem, ponit & dicit : Ego & Pater unum sumus : ad quam unitatem redigens Ecclesiam suam, denuò dicit : Et erunt unus grex & unus Pastor. Si autem grex unus est, quomodo potest gregi annumerari, qui in numero gregis non est? aut Pastor haberi quomodo potest, qui manente vero Pastore & in Ecclesia Dei ordinatione succedanea præsidente, nemini succedens & à seipso incipiens, alienus fit & profanus, Dominicæ pacis ac divinæ unitatis inimicus?*

Quoi-que saint Cyprien parlât peut-être ici d'une Eglise particuliere, où il ne peut y avoir qu'un Evêque, dont le siége ne peut en même temps être occupé par un autre qui vienne en diviser l'unité : ce qu'il en dit convient neantmoins à toute l'Eglise, & lui convient avec bien plus de gloire & de majesté. Car il est bien plus vrai que l'Eglise universelle, qui est le Corps tout entier de Jesus-Christ, est une & indivisible, & qu'elle tient son unité de l'unité divine du Pere & du Fils; & qu'elle a été fondée par Jesus-Christ sur la Pierre, sur saint Pierre, sur la foi que saint Pierre venoit de confesser. Car tous ces sens sont approuvez par les Saints & ils sont tous veritables. Chaque Eglise particuliere est renduë participante de cet avantage & de cette divine unité, parce qu'elle en est une portion : mais l'Eglise que Jesus-Christ fondoit, étoit sans doute principalement l'Eglise universelle dispersée dans tout le monde & dans tout les siécles à venir. Il ne faut pas se former de moindres images de la Grandeur, de l'Immensité, de l'Eternité & de la toute-puissance du verbe incarné. Le prix de son sang, & son grand ouvrage n'est rien de petit, c'est l'Eglise de tout l'Univers & de tous les siécles. Il est bien d'une autre im-

I. PARTIE. Chap. III.

portance d'établir l'unité de l'Eglise de toute la terre & de tous les temps, que celle d'une Eglise particuliere. La paix de l'Eglise universelle enferme, & soûtient celle de toutes les autres. Si Jesus-Christ a donné un Evêque, & un Chef à chaque Eglise, pour en maintenir l'unité; comment n'auroit-il pas donné un Chef & un lien d'unité à toute son Eglise? Aussi quoi-qu'il soit assez clair, qu'il a donné les Apôtres, & les Evêques leurs successeurs, pour être les Chefs des Eglises particulieres: il n'est pas moins manifeste dans l'Evangile, qu'il a établi lui-même saint Pierre pour Chef, tant du College Apostolique, que de tout l'Episcopat, qui succede à l'Apostolat de l'Eglise universelle.

Lors qu'il se fit un schisme dans l'Auditoire de Jesus-Christ, & que plusieurs s'étant déja retirez, il demanda » aux Apôtres, s'ils ne vouloient point aussi se retirer: saint » Pierre répondit pour tous, & retint tous les Apôtres & » toutes les Eglises qu'ils representoient, dans l'unité & dans leur union inviolable avec celui qui étoit le Fils de Dieu, & qui avoit les paroles de la vie éternelle. En ce-

l. 4. Ep. 9. » la, dit saint Cyprien, Pierre sur qui l'Eglise devoit être » édifiée, nous apprit que bien qu'une troupe d'obstinez & » d'orgueilleux se retire, l'Eglise Chrétienne ne se retire » point, & cette Eglise est le peuple uni à son Evêque, le » troupeau inseparable de son Pasteur. Car vous devez sça- » voir, que l'Evêque est dans l'Eglise, & l'Eglise dans l'E- » vêque; & que ceux qui ne sont pas avec l'Evêque, ne sont » pas dans l'Eglise; enfin que ceux-là se trompent, qui » étant privez de la paix & de la communion de leur Evê- » que, se flattent d'être en communion avec d'autres: par- » ce qu'il n'y a qu'une Eglise Catholique, qu'elle ne souf- » fre point de division, & que tous les Evêques sont tres- » étroitement liez & unis entre-eux. *Loquitur illic Petrus,*

Cyprian. pag. 257. 258. *super quem ædificanda fuerat Ecclesia, docens quia etsi contumax ac superba obaudire nolentium multitudo discedat, Ecclesia tamen Christianorum non recedit, & illi sunt Ecclesia & plebs Sacerdoti adunata, & Pastori suo grex ad-*

hærens. Unde scire debes Episcopum in Ecclesiâ esse, & Ecclesiam in Episcopo: & sic qui cum Episcopo non sint, in Ecclesiâ non esse: & frustrà sibi blandiri eos, qui pacem cum Sacerdotibus Dei non habentes obrepunt, & latenter apud quosdam communicare se credunt: cum Ecclesia, quæ Catholica una est, scissa non sit, neque divisa; sed sibi utiquè connexa, & cohærentium sibi invicem Sacerdotum glutino copulata. Rien ne pouvoit mieux convenir aux dernieres Sectes, qui ne pouvant, non plus que les Capharnaïtes & les Disciples apostats souffrir qu'on leur imposât le joug de la foi de la realité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucaristie, se retirérent, & firent bande à part, imitant ce premier Schisme.

IX. Mais rien ne se peut dire, ni de plus fort, ni de plus clair contre cette Eglise chimerique, dont on nous parle quelquefois, composée de toutes les Sectes Chrétiennes, quoi-qu'elles se detestent & s'anathematisent les unes les autres; ou au moins de celles qui veulent bien se tolerer. C'est un phantôme nouveau, dont il ne paroît pas la moindre ombre dans toute l'antiquité. L'Eglise n'avoit garde de tolerer les Sectes qu'elle excommunioit. Elles ne se fussent pas excommuniées les unes les autres, si elles eussent pû se tolerer. Moins l'Eglise les toleroit, moins elles toleroient l'Eglise. Il ne paroît aucun vestige de cette tolerance reciproque des Sectes dans les Peres, les Conciles & les Historiens anciens. Ces Sectes n'ont-elles donc commencé à faire une Eglise commune, qu'aprés qu'elles ont été éteintes? Il falloit que ces nouveaux Docteurs les ressuscitassent, s'ils vouloient les réunir. Mais comment cette Eglise imaginaire seroit-elle un troupeau? Comment seroit-elle sous un seul Pasteur? où en seroit la succession depuis les Apôtres? où en sont les Evêques? ou la liaison avec le siége de Pierre, avec le centre d'unité, &c.

Tout cela est bien different de cette Eglise, dont parle le même saint dans le premier endroit, *& que le saint Esprit nous a designée dans le Cantique des Cantiques, disant en la personne de* JESUS-CHRIST, *Ma colombe est une, elle est parfaite,* *Rursum in l. de unit. Eccl.*

I. PARTIE. Chap. III.

fille unique & la bien-aimée de sa mere. Celui qui ne tient pas cette unité de l'Eglise, croit-il tenir la foi? Celui qui s'oppose & qui resiste à l'Eglise, pense-t-il être dans l'Eglise? Car l'Apôtre saint Paul nous montre ce mystere d'unité, quand il dit, Un corps & un esprit, une esperance de nôtre vocation, un Seigneur, une foi, un batême, un Dieu. Nous qui sommes Evêques & qui presidons dans l'Eglise, nous devons plus particulierement & plus fermement embrasser cette unité & la défendre, afin que nous fassions voir que l'Episcopat est un & indivisible. Que personne ne surprenne ses freres par le mensonge; que personne ne corrompe la verité de la foi. l'Episcopat est un, & chacun des Evêques en tient solidairement une partie. L'Eglise est une, quoi-que sa fecondité lui donne de l'etenduë, & une multitude de peuples. NEMO *fraternitatem mendacio fallat, nemo fidei veritatem perfida prævaricatione corrumpat. Episcopatus unus est, cujus à singulis in solidum pars tenetur. Ecclesia una est, quæ in multitudinem latiùs incremento fœcunditatis extenditur.* HANC ECCLESIÆ UNITATEM QUI NON TENET, TENERE SE FIDEM CREDIT? &c.

Ibidem.

Comme le Soleil, ajoûte S. Cyprien, *a plusieurs raïons, mais ce n'est qu'une lumiere. Comme un arbre a plusieurs branches, mais il n'a qu'un tronc, qui est affermi & attaché à la terre par de profondes racines. Comme une fontaine a plusieurs ruisseaux, mais l'unité est dans la source, quoi-que la multitude & l'abondance des eaux se donne beaucoup d'étenduë. Separez un raion du corps du Soleil, l'unité de la lumiere demeurera la même, sans division: rompez une branche & separez-la du tronc, elle ne pourra plus rien produire. Détournez un ruisseau de sa source, il se sechera. Ainsi l'Eglise revêtuë de la lumiere de* JESUS-CHRIST, *répand ses raions par tout le monde; ce n'est neantmoins qu'une lumiere qui se répand par tout, sans que le corps du Soleil soit divisé. Elle étend ses branches par toute la teravec une fecondité admirable; elle répand ses ruisseaux au large de tous côtez; ce n'est neanmoins qu'un Chef, une origine, & une mere chargée des fruits de sa fecondité. C'est d'elle*

d'elle que nous naissons. C'est de son lait que nous sommes nourris. C'est par son esprit que nous sommes animez. L'Epouse de Jesus-Christ *ne peut être soüillée, sa pudicité est incorruptible. Elle ne connoît que l'unique maison de* Jesus-Christ *son Epoux, elle y garde avec une chaste & inviolable pudeur la sainteté de son lit nuptial.* Ces veritez sont si belles & si charmantes d'elles-mêmes, que saint Cyprien n'a pû les exprimer qu'avec beaucoup d'agrément & d'élegance en Latin. Mais il seroit trop long de les rapporter encore une fois en cette Langue.

Tout s'y ●duit à mettre dans son jour l'unité, l'universalité, la fecondité toûjours nouvelle, & l'incorruptibilité de l'Eglise. L'unité est la source de tous ces merveilleux avantages. C'est pour cela que Jesus-Christ a pris tant de soin de la bien affermir, & de la faire bien connoître. Mais ce n'est pas une unité sterile, comme pourroit être celle de quelque autre Secte; c'est une unité semblable à celle du Soleil, qui produit tant de raïons; à celle d'un arbre, qui porte tant de branches; à celle d'une source, d'où sortent tant de ruisseaux. La fecondité des Sectes particulieres est semblable à celle d'un raïon seul, d'une branche coupée, d'un ruisseau separé de sa source; elle ne peut se donner de grande ou de longue étenduë en comparaison de l'Eglise Catholique. La merveille digne de l'Epouse de Jesus-Christ, est qu'elle est une & universelle; une, nonobstant son étenduë par tout le monde; parce que toutes les Eglises particulieres & Catholiques du monde tiennent toutes à un même Soleil, comme autant de raïons; à un même tronc, dont elles sont les branches; à une même source, dont elles sont les ruisseaux; elles tiennent toutes au Chef, à Pierre, au successeur de Pierre, au centre de la communion ou de l'unité Catholique. C'est cette même Eglise déja étenduë par tout le monde au temps de saint Cyprien, dont il dit qu'elle ne peut être soüillée, que sa pudeur, sa pudicité, sa sainteté est incorruptible dans tous les siecles. ***Adulterari non potest sponsa Christi, incorrupta est & pudica.***

I. PARTIE. Chap. III.

Ibidem.

Hors de cette Eglise, continuë ce Pere, *il n'y a non plus de salut, que pour ceux qui étoient hors de l'Arche au temps du deluge. C'est elle qui nous conserve pour Dieu, qui engendre des enfans pour le Roiaume du Ciel, & qui les y conduit. Celui qui se sépare de l'Eglise, & se joint à une adultere, ne peut avoir de part aux promesses qui ont été faites à l'Eglise. Celui qui laisse l'Eglise de* JESUS-CHRIST, *ne doit plus prétendre aux promesses de* JESUS-CHRIST. *Il est étranger, il est profane, il est ennemi.* CELUI QUI N'A PAS L'EGLISE POUR MERE, NE PEUT PLUS AVOIR DIEU POUR PERE. *Si celui qui étoit hors de l'Arche a pû échaper les eaux du deluge, celui qui sera hors de l'Eglise, pourra éviter la damnation. Le Fils de Dieu nous avertit, & nous dit, Quiconque n'est pas avec moi, est contre moi: quiconque n'amasse pas avec moi, dissipe. Celui qui rompt la paix de* JESUS-CHRIST, *& la concorde, fait contre* JESUS-CHRIST. *Quiconque amasse hors de l'Eglise, dissipe. L'Eglise de* JESUS-CHRIST. *Le Fils de Dieu dit, Moi & mon Pere nous sommes un. Il est aussi écrit du Pere, du Fils, & du saint Esprit. Ils sont trois, & ils ne sont qu'un. Quelqu'un pourra-t-il croire aprés cela, que l'unité de l'Eglise, qui est une émanation de l'unité divine, communiquée aux hommes par de celestes sacremens, puisse être déchirée; & se separer d'elle-même par un combat de volontez contraires? Celui qui n'embrasse pas cette unité n'embrasse pas la loi de Dieu, n'embrasse ni la foi du Pere & du Fils, ni la vie, ni le salut.* HÆC *nos Deo servat; hæc filios regno, quos generavit, assignat. Quisquis ab Ecclesia segregatus adulteræ jungitur, a promissis Ecclesiæ separatur.* NEC PERTINET AD CHRISTI PRÆMIA, QUI RELINQUIT ECCLESIAM CHRISTI. ALIENUS EST, PROFANUS EST, HOSTIS EST. HABERE JAM NON POTEST DEUM PATREM, QUI ECCLESIAM NON HABET MATREM, &c. Ce seroit vouloir ajoûter de nouveaux raïons au Soleil, que de vouloir donner à ces paroles admirables de S. Cyprien quelque nouvel éclaircissement.

Il vaut mieux ajoûter ici ces paroles suivantes. JESUS-

Christ *nous donne dans son Eglise*, dit ce Pere, *cet avertissement salutaire : Il n'y aura qu'un troupeau & qu'un Pasteur. Quelqu'un pourra-t-il donc s'imaginer qu'il y puisse avoir quelque part ou plusieurs pasteurs, ou plusieurs troupeaux ? L'Apôtre saint Paul nous insinuant la même unité, nous prie & nous exhorte, disant, Je vous conjure, mes freres, au nom de nôtre Seigneur* Jesus-Christ, *que vous disiez tous la même chose, & qu'il n'y ait point entre vous de schismes; mais que vous soiez tous d'accord dans les mêmes sentimens & la même doctrine. Et encore ailleurs : Vous supportans les uns les autres, soigneux de garder l'unité de l'esprit dans la societé de la paix.* Peut-on souhaitter rien de plus fort & de plus formel contre l'Eglise imaginaire qui seroit composée de Sectes de differens sentimens, si on en croïoit les derniers Ministres?

Ibidem.

X. Ce saint & sçavant Prelat étoit si persuadé, qu'il falloit toûjours se tenir immuablement attaché à l'unité de l'Eglise que Jesus-Christ a édifiée sur saint Pierre, lequel il avoit aussi choisi le premier; que dans la contestation même qu'il eut avec le Pape Estienne sur le batême des heretiques, à laquelle il faut revenir pour y appliquer ces principes, il fit la même déclaration. Il temoigna qu'il eût desiré, que le Pape Estienne eût gardé la même moderation, & fait paroître la même humilité que saint Pierre, qui ne voulut pas se prevaloir de sa Primauté dans la dispute qu'il eut avec saint Paul sur la necessité de la Circoncision, n'entreprit pas de la decider lui seul, & ne pretendit pas que saint Paul n'étant qu'aprés lui, dût necessairement s'en tenir à son avis, mais il l'écouta amiablement. Il presupposoit toûjours qu'il ne s'agissoit que d'une affaire de discipline, comme nous avons vû dans Eusebe; mais il finit à l'ordinaire par la reconnoissance de l'unité de l'Eglise fondée sur saint Pierre, de même qu'il n'y a qu'un batême & un esprit: *Quando & baptisma unum sit & spiritus sanctus unus, & una Ecclesia à Christo Domino super Petrum origine unitatis & ratione fundata &c.*

Epist. 71.

I. PARTIE. Chap. III.

Saint Augustin a fort bien remarqué de plus, que jamais saint Cyprien n'a mieux fait paroître de quelle importance il étoit à son avis de demeurer toûjours dans cette unité de la communion Catholique, que quand on lui demanda quel avoit été le sort de ceux qui jusqu'à son temps aïant été batisez par des Heretiques, étoient rentrez dans l'Eglise, sans y recevoir un nouveau batême. Car saint Cyprien leur repondit, que Dieu avoit assez de puis-

Ep. 73.

» sance & de misericorde pour pardonner & ne pas refuser
» la participation des faveurs qu'il fait à son Eglise, à ceux
» qui y étoient entrez avec simplicité : *Potens est Dominus misericordiâ suâ indulgentiam dare, & eos qui ad Ecclesiam simpliciter admissi sunt, ab Ecclesiæ muneribus non separare.*

Ce qui suit dans la même lettre, n'est pas de moindre consideration, quand saint Cyprien dit que pour lui il

Ibidem.

» étoit resolu de ne pas rompre avec les autres Evêques dans
» ces differens avis sur la validité du batême donné par les
» Heretiques ; qu'il vouloit toûjours garder avec eux la con-
» corde & la paix que Jesus-Christ nous a tant recomman-
» dée. Que ceux qui pousseroient cette contention trop loin,
» ne lui paroîtroient pas agir dans l'esprit de l'Eglise. Que
» pour lui il garderoit inviolablement la charité du cœur,
» le respect du College Episcopal, le lien de la Foi, & la
» concorde du Sacerdoce : *Servatur à nobis patienter & firmiter charitas animi, collegii honor, vinculum fidei, & concordia sacerdotii.* Cet endroit merite servir de sceau à toute
» son admirable doctrine. C'est ce qui se repandit jusque dans l'Orient, où nous avons vû qu'Eusebe rend justice à nôtre Saint pour la paix ; quoiqu'il ne soit pas de son sentiment pour le batême des Heretiques.

XI. Paul de Samosate n'en usa pas de même, au rap-

l. 7. c. 27. 29. 30.

port d'Eusebe, dans une contestation capitale qu'il renouvella aprés Artemon contre la Divinité de Jesus-Christ. L'importance de la cause fit assembler les Evêques de tous
» côtez à Antioche où il tenoit son siege, & où il promit
» de se corriger. Mais n'en aïant rien fait, il s'y tint un se-
» cond Concile d'un tres-grand nombre d'Evêques, la nou-

velle Heresie y fut condamnée, & Paul retranché du corps de l'Eglise repandu dans tout le monde τῆς ὑπὸ τὸν οὐρανὸν καθολικῆς ἐκκλησίας, dit Eusebe : & il ajoûte que tous ces Evêques adresserent leur lettre Synodale *à Denis Evêque de Rome, à Maxime Evêque d'Alexandrie, à tous les Evêques, tous les Prêtres & tous les Diacres du monde universel, & à toute l'Eglise Catholique sous le Ciel.* Où sont maintenant ces nouvelles Sectes, qui ne sont composées que de Laïques? Sont-ce-là les successeurs des Apôtres? Sont-ce les Pasteurs assis sur les trônes des anciens Evêques de tout le monde? Sont-ce-là les sieges Apostoliques, qui ont toûjours été les principales colomnes de la Foi? Je croi qu'ils en rougissent eux-mêmes, & qu'ils couvrent d'une fausse apparence de modestie l'obscurité de leur compagnie. Un Historien semblable à Eusebe, auroit eu bien de la peine à se resoudre à faire leur histoire, lui qui a fini son septiéme Livre, en disant, qu'il avoit jusqu'alors écrit, comme il avoit promis, l'histoire de la succession des Evêques pendant trois cens-cinq années depuis la naissance de Jesus-Christ, jusqu'à l'Edit de Diocletien & de Maximien, qui firent abattre toutes les Eglises. Voilà l'Eglise, voilà la matiere de l'histoire de l'Eglise, la succession des Evêques depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'au temps present. Nous ne voions rien de semblable dans les nouvelles histoires des Protestans.

Nous y trouvons bien plus de difference d'avec les premiers Chrétiens pour la moderation & la fidélité; qui éclatent dans toute l'histoire d'Eusebe jusqu'à ces derniers Edits de Dioclétien, par lesquels nous allons finir son abregé.

Il faut achever auparavant avec le même Eusebe ce qui regarde Paul de Samosate. Ce perfide Heresiarque aïant osé resister aux deux Conciles que nous venons de voir contre lui, comme feront toûjours les Heretiques obstinez; les Peres eurent recours à l'Empereur Aurelien qui se trouva fort à propos sur les lieux, pour le faire chasser de son Eglise, & mettre Domnus à sa place. *L'Em-*

I. PARTIE. Chap. III.

l. 7. c. 30. *pereur ordonna tres-sagement*, dit Eusebe, *que l'Eglise seroit livrée à celui des deux pretendans, auquel les Evêques d'Italie, & nommément celui de Rome l'ajugeroient par leurs lettres: & de cette maniere*, ajoûte nôtre Auteur, *cette Homme impie fut chassé honteusement de l'Eglise, par la puissance seculiere, qui fit paroître en cela autant d'affection pour nous, qu'elle avoit montré de justice dans son jugement.* Car la sagesse, dont le loüe Eusebe, ne vient que de la bonne opinion, qu'il eut que les Chrétiens proprement étoient ceux qui étoient en unité de communion avec les Provinces même les plus reculées, & principalement avec le chef & le premier Evêque du nom Chrétien, comme il l'avoit pû aprendre pendant son sejour de Rome, ou par les Fidéles même de l'Orient. Si la providence, qui gouverne l'Eglise, se déclara alors en sa faveur par la bouche d'un Empereur Païen, & en fit un defenseur de son unité : quel sujet aura-t-on de se deffier, qu'elle n'ait inspiré les Loix que nous allons voir des Empereurs & des Rois tres-Chrétiens pour la même cause ? Au reste cet » Exemple est d'autant plus surprenant, conclut Eusebe, » que cet Empereur étoit tout prest d'éclater par des Edits » bien differens contre les mêmes Chrétiens, en quoi il n'eût pas le même succés.

XII. Finissons par un exemple encore plus extraordinaire en la personne de Dioclétien même, au sujet des Manichéens, dont Eusebe ne parle que dans le chapitre suivant, comme d'un essain dangereux, qui étoit sorti de la Perse, pour se répandre dans l'Empire. Il ne parle point de la Loi par forme de Rescrit adressé à Julien Proconsul d'Afrique, où la Secte avoit déja penetré de son temps, & où nous verrons qu'elle causa de si grands ravages depuis. Ce Rescrit avoit pourtant été inseré dans le Code Gregorien; d'où le sçavant M. Pithou la tiré pour le publier avec ses notes dans son *Paralelle des loix Mosaiques & Romaines*, & son petit fils M. le Pelletier Ministre d'Etat l'a fait inserer encore plus exactement à la fin de la belle édition des observations de MM. Pithou sur le

(margin beside "Manichéens": l. 7. c. 31.)

Code & les Novelles de Justinien dediées à feu M. Bignon Conseiller d'Etat. Quoi-que cet Edit vienne en partie de la politique des Empereurs & de la haine qu'ils portoient à la nation de Perse leur ennemie, comme ils le déclarent; il ne falloit point d'autre motif de la Loi, que les abominations, qu'ils alleguent d'abord, de cette Secte impie, qui l'avoient fait condamner en Perse même avec son Auteur, lequel y avoit été écorché vif. *pag. 55.*

En consequence de ces abominations, les Empereurs Dioclétien & Maximien condamnent pareillement les Maîtres & les livres de cette Secte au feu, & les Sectateurs à d'autres peines de mort, avec confiscation de leurs biens, même contre les personnes qualifiées, qu'ils se contentent d'envoïer travailler aux Minieres: *Jubemus namque auctores quidem ac principes una cum abominandis scripturis suis severiori pœnæ subjici, ita ut flammeis ignibus exurantur: consentaneos verò & usque adeò contentiosos capite puniri præcipimus, & eorum bona fisco nostro vindicari sancimus: Honoratos etiam forensibus vel proconensibus metallis dari.* Nous avons cru ne devoir rien obmettre d'essentiel de cette Loi, qu'on peut regarder comme un prejugé de tout ce que les Princes Chrétiens ont pû ordonner de plus rigoureux contre cette abominable Secte, qui n'a eu que trop de rejettons jusque dans ces derniers temps: nous verrons la peine extrême qu'on a euë à les exterminer. *pag. 56.* « « « «

C'est ainsi qu'on n'a point fait de difficulté d'emprunter ces Loix avec quelques autres des Empereurs Païens nos plus grands ennemis, & d'en inserer plusieurs dans les Codes suivans: ce que le Pape saint Gregoire a justifié en les citant lui-même expressément comme des restes de l'équité & de la droiture naturelle dans le cœur de ces Princes. On n'a pas dedaigné même tres-long temps de marquer leurs années dans nos actes, quoi-que l'on sceut fort bien qu'elles avoient été souillées par d'autres Edits tres-injustes, qui avoient produit & aboli autant qu'il étoit en eux les actes de nos Martyrs. Il est vrai qu'on aima mieux en Egypte cotter les années de ces Martyrs,

I. Partie. Chap. III. dont ils avoient été la cause par leurs sanglans Edits, & ils crurent même, comme nos premiers Persecuteurs, avoir exterminé la Religion Chrétienne, dequoi ils érigerent des monumens dans des Provinces tres-éloignées, mais qui sont encore retombez à leur plus grande confusion. Car cette Religion, qu'ils croioient avoit abolie, étoit à la veille de triompher plus glorieusement que jamais : & ils eurent le temps & le déplaisir de la voir regner sous Constantin : ou plûtôt *jamais elle ne triompha plus glorieusement, que pendant qu'elle ne put être vaincuë par dix années entieres de la plus furieuse persecution de ces Empereurs*, comme en parle Severe Sulpice, *nusquam gloriosiùs vicimus, quam cum dirissimæ persecutionis decennio vinci non potuimus*. Enfin disons que l'Eglise a encore plus glorieusement vaincu par une invincible patience & une inviolable fidelité pendant les dix Persecutions entieres, qui ont rempli ces trois cens ans d'histoire, que l'on peut voir plus amplement dans Eusebe. Ce sont les differens effets des bons & des mauvais Edits, outre une infinité d'excellens fruits qu'ils ont produit, & que nous allons voir dans les Peres des siécles suivans.

l. 2.

Chapitre IV.

Suite de l'Etat des premiers siécles de l'Eglise, sous les premiers Empereurs Chrétiens, tirée de l'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe, & de ses autres ouvrages. L'on y examine particulierement comment la Religion doit être libre, selon Lactance & Arnobe même.

I. *Philippe & Constantin premiers Empereurs Chrétiens & Catholique pour la gloire de Jesus-Christ & de son Eglise.* II. *Conduite admirable de Constantin dans les causes de la Foi & de la Discipline de l'Eglise, leçon pour la posterité.* III. *Le Concile de Nicée, ses décisions : autorité des Conciles, consentement universel des Eglises : quelle part l'Empereur avoit à tout cela.* IV. *Comment l'Empereur Constantin étant l'Evêque exterieur de l'Eglise, abolit absolument l'Idolâtrie, & étendit par tout le Christianisme.*

stianisme. V. En quel sens il est vrai que la Religion doit être libre selon Lactance & Arnobe même. Comment un Dieu, un Seigneur, un pere, un mari, se fait aimer sans contrainte, après s'être fait craindre & servir par force. VI. Constantin se regardoit, comme un Prédicateur universel, qui devoit faire retentir sa voix par toute la terre, & y reveiller la Religion que Dieu avoit semée dans le fond du cœur de tous les hommes. VII. L'étenduë & la paix generale de l'Empire Romain par tout le monde, servirent à la vitesse avec laquelle l'Eglise s'établit par tout; & l'amour de la paix inspiré par la Religion affermit par tout l'Empire Romain. VIII. Cette paix, cette unité, cette universalité de l'Eglise & de l'Empire Romain, également contraire aux superstitions de l'Idolâtrie & aux Heresies. IX. Confirmation de ces veritez par Lactance, particulierement contre les Heresies. X. La seule histoire de l'Eglise, qu'on a tirée d'Eusebe, fait son Apologie; comme l'histoire des Heresies suffit pour leur refutation : a plus forte raison, si on joint ici les autres ouvrages du même Auteur, où les demonstrations historiques & morales sont aussi claires & aussi certaines que celles des Mathematiques, & en quelque maniere plus palpables. XI. Utilité & necessité de la foi avant toutes choses pour tous les Articles de la Foi, jusqu'à celui de l'Eucaristie; & pour tous les hommes depuis le peché; tous n'aiant ni les qualitez ni le loisir necessaire pour les examiner. Entre ces veritez également proposées, choisir les unes, rejetter les autres, c'est ce qu'on appelle Heresie. XII. L'universalité de l'Eglise est une demonstration également invincible contre les Juifs, les Gentils, & tous les Heretiques; & ne peut convenir à aucun des ces partis.

I. IL ne se passa pas beaucoup de temps entre la visite qu'Origéne rendit à l'Imperatrice Mamée, dont nous avons parlé, & la conversion de l'Empereur Philippe à la Religion Chrétienne. Cette conversion fût si sincere, « au rapport d'Eusebe, que l'Evêque du lieu où l'Empereur se « trouva la veille de Pasque, ne l'admit point dans l'Eglise, « jusqu'à ce qu'il eût fait une penitence publique des « crimes dont il étoit coupable. Ce Prince se soumit à cette « Loi, & fit voir par cette soumission qu'il n'étoit pas indigne de commander à l'Univers, & de proteger l'Eglise, qui le remplissoit presque tout entier, comme nos Auteurs nous l'ont déja appris. Mais on peut dire, qu'elle n'é- *l. 6. c. 34.*

prouva encore qu'un essai de protection sous ce Prince, que quelques Critiques modernes croïent avoir été confondu par Eusebe avec Philippe Prefet Augustal d'Alexandrie. Il est malaisé que cet Historien se soit ainsi trompé si proche de son temps. Ce n'est qu'une conjecture à Baronius d'avoir cru que Dieu ne permit la conversion de cet Empereur, qu'afin que l'an mille de la Republique, qui tomba de son temps, ne fut point souillé par les sacrifices ordinaires du Paganisme.

L'Empire du grand Constantin suivit demi-siécle aprés, & ce fut alors qu'on vid pleinement l'accomplissement des Ecritures prophetiques, qui promettoient de donner à l'Eglise les Rois de la terre pour ses enfans, ses gardes & ses défenseurs. Nous n'en toucherons ici que quelques exemples avec Eusebe. Les Donatistes en fournirent la premiere occasion au-dedans, par leur Schisme scandaleux, qui ne rebuta pourtant point la patience de ce Prince. Ils lui porterent eux-mêmes le jugement de leur differend avec l'Eglise. Il en écrivit au Pape Melchiade, & voulut que le jugement s'en fit devant lui assisté de trois de nos Evêques des Gaules à Rome, où quelques autres Evêques des deux partis d'Afrique devoient se rendre. Le Pape & le Concile aïant prononcé contre les Donatistes, ils ne se rendirent pas encore : il falut que cet Empereur convoquât un autre Concile tres-nombreux à Arles, où l'universalité de l'Eglise Catholique fut assez bien representée. Voilà en abregé la discipline de l'Eglise soutenuë par les Empereurs mêmes. Voilà le premier siége suivi de tous les Evêques qui prononce contre les Donatistes. Nous verrons cet argument relevé & soutenu bien autrement dans la suite par les raisonnemens des Peres, & par les Loix des Princes.

L. 10. c. 5.

II. Rien n'étoit plus grand pour la gloire, & pour la seureté de l'Eglise, que la maniere dont se conduisoit Constantin dans les Assemblées d'Evêques & dans les causes de l'Eglise. Il est bon d'observer quels exemples & quelles leçons les Eglises & les Empereurs donnérent alors

aux Empereurs & aux Chrétiens des siecles suivans, quand il est question d'affermir la foi, la paix & l'unité de l'Eglise ébranlée, ou menacée par ses ennemis. Eusebe dit dans la vie de Constantin, que *cet Empereur prenant un soin tout particulier de l'Eglise, & y voïant des dissensions dans les Provinces, il agissoit comme un Evêque commun établi de Dieu, & qu'il assembla des Conciles. Qu'il ne crût pas même se deshonorer en prenant séance entre les Evêques, s'informant des causes qu'on agitoit, & leur procurant à tous la paix.* L. 1. c. 44.

L'Empereur Licinius ennemi déclaré des Chrétiens, leur défendit au contraire de tenir des Conciles; ce qui ne pouvoit être que tres-préjudiciable : car *on ne peut sans Synode*, dit Eusebe, *terminer les controverses de grande importance.* Il étoit ordinaire dans ces premiers siécles de donner le nom de Synodes aux Assemblées d'un Evêque avec ses Prêtres & ses Diacres : le nom leur en est encore demeuré. Mais les grands differens demandoient le concours de plusieurs Evêques. Aussi assembloit-on, quand on le pouvoit, des Conciles fort nombreux : ou l'on y suppleoit par les Lettres & les souscriptions de plusieurs Evêques absens, comme on a pû remarquer ci-dessus. Ibid. c. 51.

III. Mais pour revenir à Constantin, il écrivit à Alexandre Evêque d'Alexandrie, & a Arius Prêtre de la même Eglise, qui avoit commencé d'y broüiller; il écrivit, dis-je, que *la forme de la veritable lumiere, & la Loi de la vraïe Religion, avoit commencé de luire dans l'Orient, & avoit en même-temps éclairé toute la terre; ce qui l'avoit obligé d'assembler les Evêques, esperant qu'ils seroient les Guides du salut des nations.* Il convoqua le Concile de Nicée de toutes les Provinces du monde, dont Eusebe fait ici une longue énumeration; assûrant, que ce fut *comme l'image du sacré College des Apôtres.* L'Arianisme y aïant été condamné, & le jour de la Pâque fixé d'un consentement unanime, Constantin crût en cela avoir *remporté une victoire importante : aussi en fit-il une fête pour en rendre la gloire à Dieu.* Ibid. l. 2. c. 67. de vita Constant. L. 3. c. 6. 7. c. 14

I. PARTIE. Chap. IV.

Dans la Lettre qu'il écrivit aux Eglises sur le Concile de Nicée, il déclare que le reglement de la Pâque y avoit été fait d'*un consentement unanime*. Il ajoûte, qu'*il étoit honteux qu'à l'occasion de cette fête, qui nous avoit tous réünis, on vit tant de dissentions parmi nous; parce-que Jesus-Christ avoit voulu que l'Eglise Catholique demeurât toûjours une*. Il exhorte ensuite les restes des Quartodecimains, qui s'attachoient opiniâtrement au quatorziéme de la Lune, *de suivre plûtôt la coûtume uniforme des Eglises du Septentrion & du Midi, de l'Ocident, & quelques-unes même de l'Orient. Enfin il dit qu*'ON NE POUVOIT PAS DOUTER, QUE TOUT CE QUI ÉTOIT RESOLU DANS LES CONCILES PAR LES EVÊQUES, NE DÛT ÊTRE RAPPORTÉ A LA VOLONTÉ DE DIEU MÊME.

c. 18.

c. 20.

» Les Evêques du Concile aïant été congediez, ils s'en » retournerent dans leurs Eglises, n'aiant tous qu'un même » sentiment, dont ils étoient convenus en presence de l'Em» pereur; ceux qui s'étoient separez, étant revenus à l'u» nité de l'Eglise.

IV. Cet Empereur bâtit la ville de Constantinople & l'honora de son nom, la rendant capitale de l'Empire. Mais aprés y avoir bâti un grand nombre d'Eglises & d'Oratoires en l'honneur de Jesus-Christ & des Martyrs, dit Eusebe, » il en bannit entierement les Idoles & tout leur culte. Dans » les autres villes de l'Empire, il n'oublia rien pour abolir » les superstitions & les temples des faux Dieux, il en dé» poüilloit les vestibules, il en faisoit enlever les portes, » ruiner le toit, ôter les tuiles. Les plus fameuses statuës » des Dieux étoient transportées pour être exposées à la » risée publique, & pour ne plus servir que d'ornemens » prophanes, qui rendissent le Paganisme ridicule dans tous » les siécles à venir. Cela fit que les Païens voïant la dé» molition de leurs Temples, ou se firent Chrétiens, ou » ils n'eurent plus que du mépris pour leurs superstitions » precedentes.

l. 3. c. 48. 54.

Enfin aprés diverses autres tentatives depuis le commencement de son Regne, Constantin voïant tout bien

" disposé, fit fermer autant qu'il put de Temples dans tout " l'Empire Romain, afin que ni le peuple, ni les soldats " n'y pussent entrer. Il envoïa aussi à tous les Gouverneurs " des Provinces la Loi, qu'il avoit faite pour faire celebrer " par tout le Dimanche. Enfin par le commandement du " Prince tous furent obligez d'observer les fêtes des Martyrs, " & de garder religieusement toutes les autres solemnitez " de l'Eglise. Eusebe a renfermé tout cela dans un seul Chapitre, parce-que c'étoient les suites de ce que cet Empereur disoit un jour aux Evêques ausquels il donnoit à manger. *Vous êtes Evêques pour le dedans de l'Eglise, & moi je suis Evêque établi de Dieu pour le dehors. Aussi gouvernoit-il tous les sujets de l'Empire, avec une solicitude Episcopale, les excitant à la pieté en toutes les manieres qu'il le pouvoit faire.* Il ne se contenta pas pour cela d'abolir tout le culte public, il en interdit tout l'exercice secret & particulier jusqu'aux Divinations, &c.

Je confesse que tout cela ne regarde que l'Idolâtrie : mais ce n'est pas peu, & je pourrois en rapporter bien davantage tiré de sa seule vie, pour detromper ceux qui ont crû que Constantin avoit laissé une entiere liberté de Religion; & qui ne l'ont cru, que parce qu'ils l'ont peut-être desiré; tous les témoignages de l'antiquité étant contraires à cette vaine pretention. Or si Constantin n'eut jamais la pensée qu'il fut du devoir d'un Souverain de laisser une entiere liberté de Religion; il ne fut peut-être guere moins contraire aux Heretiques qu'aux Idolâtres. Car si d'un côté l'Heresie paroît moins criminelle que l'Idolâtrie : de l'autre côté les Heretiques n'étant que des fugitifs & des deserteurs de l'Eglise, ou des enfans revoltez contre leur mere, elle a un droit plus évident & plus incontestable de ne les point laisser en repos, qu'ils ne rentrent dans leur devoir. Ils ont receu par leur bâtême le sceau de la celeste milice de Jesus-Christ, qui n'en peut souffrir d'autre que celle de son Eglise. Aussi Eusebe rapporte les Ordonnances de ce premier Empereur Chrétien contre toutes les Heresies, même contre les Nova-

Ibid. c. 25.

L. 3. c. 64. 65. 66.

tiens, dont l'erreur & la separation sembloient plus tolerables. Nous en verrons le détail en son lieu.

V. Il est temps d'examiner dans celui-ci, comment *la Religion, la pieté, la justice doivent être libres;* Il en faut demeurer d'accord. Mais si comme saint Paul le dit, *Toute Puissance est ordonnée de Dieu; si c'est lui qui a mis le glaive entre les mains des Rois & des Juges; si les Empereurs & les Rois ne sont que les Ministres de Dieu, & de Jesus-Christ,* comment pourroient-ils laisser l'impieté & l'injustice impunies? Rendre à des Idoles, à des Dieux de bois & de pierre, les honneurs qui ne sont dûs qu'au vrai Dieu, n'est-ce pas la plus damnable de toutes les impietez, & le plus détestable de tous les crimes? Comment les Magistrats, les Ministres de Dieu, les Rois le pourront-ils donc laisser impuni, sans se rendre eux-mêmes coupables, & sans s'exposer à la vengeance divine? Quand on dit que la Religion doit être libre, veut-on qu'il soit libre à chacun de faire les derniers outrages à Dieu & à Jesus-Christ? Car n'est-ce pas le dernier outrage fait à Dieu que d'adorer en sa place, de la terre, du bois, ou un métail? Doit-il être libre à une femme d'honorer, ou de mépriser son mari: à un enfant d'aimer, ou de haïr son pere: à un serviteur de respecter, ou de deshonorer son maître? Tout cela doit être libre, parce que tout cela se doit faire avec un amour, qui n'ait rien de contraint, rien de gêné. Mais si cet amour manque, la crainte & la force doivent necessairement venir au secours. Ce sera pour le salut même de ceux qui seront ramenez à leur devoir: ils en reconnoîtront l'importance & la justice; & s'y étant accoûtumez, ils en goûteront la douceur & l'aimeront ensuite. C'est ainsi que la Religion doit être libre; c'est ainsi que les maris, les peres & les maîtres en usent parmi les hommes, & comme ils se font aimer, aprés s'être fait craindre.

C'étoit la solicitude Pastorale & Episcopale, dont Constantin même se sentoit chargé pour tous les sujets de l'Empire: C'est ainsi que l'Idolatrie fut par lui bannie du mon-

de ; & comme il le purgea aussi des Heresies. Les Heretiques qui croient pouvoir se prévaloir de cette maxime, que *la Religion doit être libre :* doivent considerer, que si elle étoit vraie au sens qu'ils la prennent, la plûpart de l'Empire Romain seroit encore plongé dans l'Idolâtrie, & peut-être n'en seroient-ils pas eux-mêmes sortis. Ils ne doivent donc pas compter sur une regle, qui les auroit laissé eux & une grande partie du Genre-humain dans la plus profonde impieté, pour ne les pas contraindre ; heureux s'ils en sortent entierement, par ces salutaires réflexions, dignes du premier Empereur Chrétien.

Il est vrai que Lactance & Arnobe qui vivoient au même temps & dans la cour de Constantin semblérent favoriser ce sentiment, en soutenant que rien n'est plus volontaire que la Religion, qui ne subsiste plus dés le moment que l'esprit en a de l'aversion. Ce sont les paroles du premier. *Nihil tam voluntarium quam Religio, à qua si animus aversus est, jam sublata, jam nulla est.* Le second dit à peu prés la même chose. Mais outre qu'ils n'étoient que Neophytes dans la Religion Chrétienne, & qu'ils ne sont pas exacts en beaucoup d'autres points : il est certain que tout-grands Orateurs qu'ils fussent, ils ne persuaderent point celui-ci à Constantin, ni aux autres sçavans hommes qui étoient auprés de lui ; bien moins aux Peres nos Auteurs que nous rapporterons fidelement dans leur lieu, ne dissimulant rien de part ni d'autre.

Il faut l'avoüer, ce sentiment étoit plus ordinaire aux premiers siécles, sur tout à la fin du troisiéme & du regne de Dioclétien & de Maximien, lorsque ces deux Auteurs l'avancérent. La raison en est, que ces Princes idolâtres faisoient les derniers efforts pour contraindre les Chrétiens à embrasser les erreurs & les impietez du Paganisme, & qu'ils emploïoient pour cela les peines les plus rigoureuses & les morts les plus cruelles. Or il est vrai que c'est une extrême injustice d'en user de la sorte. Mais cela n'a rien de semblable avec la matiere que nous traitons. La Religion Chrétienne & l'unité de l'Eglise n'a rien que

I. PARTIE. Chap. IV.

de plausible, de pieux & d'aimable, même dans les apparences exterieures & dans les premieres propositions qui s'en font. La violence qu'on a pû faire quelquefois pour y porter les hommes, n'a rien eu que d'humain & de doux. Elle n'a rien fait pour cela, que ce que les peres font pour contenir leurs enfans dans le devoir, ou pour les y rappeller, par des raisons, par des prieres, par des récompenses, par des menaces, par de legeres peines, qui viennent de l'amour, & non de la colere, ou ne viennent que de la colere d'un pere.

Il est vrai que quand il s'agit de la Religion, on n'use ni de contrainte, ni de commandement, mais de persuasion. Mais il y a bien des manieres differentes de persuader. On persuade par des discours, des raisons, des promesses, des menaces & des peines douces. Il n'y a point de famille, où les peres les plus humains & les meres les plus caressantes n'emploïent tous ces moïens pour gouverner leurs enfans. Ce n'est point là une contrainte, ce n'est point leur faire violence, ce n'est point faire injure à leur liberté, mais la redresser & la regir d'autant plus amoureusement, qu'on le fait avec plus de vigueur & plus d'empressement. On ne peut rien dire d'approchant des peines effroïables, ou des morts cruelles dont les Persecuteurs de l'Eglise userent autrefois contre les Chrétiens : ils inventoient & emploïoient toute sorte de supplices les plus terribles avec une inhumanité toute barbare : ce n'étoient nullement des persuasions, c'étoient des violences horribles, & c'est ce que Lactance & Arnobe detestoient. Mais quand l'Eglise a ordonné des jeûnes, des penitences, des exils même contre ses enfans revoltez pour les rappeller dans sa verité ou dans son unité, c'étoient vraïment des persuasions & des châtimens paternels tres-propres à leur persuader que punir de la sorte, n'est pas punir, mais aimer.

De laudib. Constantini, &c. pag. 631.

VI. Constantin avoit des sentimens bien differens de ceux des Persecuteurs, selon Eusebe. *Il se regardoit dans son Palais comme le premier interprete & le premier Prédica-*

teur

teur du Dieu Souverain, à la connoissance duquel il appelloit tout le Genre humain, faisant retentir cette importante verité de son Palais par toute la terre. C'est à quoi servit le Palais Imperial depuis la conversion de Constantin ; usage bien different de celui auquel jusqu'à lors on l'avoit vû servir. Ce sont les paroles d'Eusebe dans le discours qu'il fit des loüanges de Constantin, où il remarque aussi que *ce même Dieu qui avoit jetté les semences de la veritable Religion dans l'ame de tous les hommes en les formant, envoïa aussi des Apôtres vers tout le Genre-humain, pour renouveller & faire fructifier ces semences par toute la terre.* Ce fut apparemment cette convenance entre la veritable Religion & le fond de l'ame raisonnable, tel que Dieu l'a formé, qui fit ces prodigieuses & rapides conversions de tous les Païens au Christianisme. On en rapportera d'autres exemples dans la suite. *pag. 654.*

VII. Eusebe poursuit ainsi. Le dessein que Dieu avoit « de faire entrer tout le genre humain dans l'Unité de son « Eglise étenduë par toute la terre, ne parut pas moins dans « le soin qu'il prit de former un Empire qui dominât par « toute la terre, & y dominât en paix ; en même temps qu'il « établissoit son Eglise sur toute la terre, & y confirmoit « par son Evangile cette paix temporelle & universelle, y « ajoûtant l'amour & l'esperance d'une paix spirituelle & « éternelle. Les plus petites Nations & presque toutes les « Familles se faisoient auparavant la guerre les unes aux « autres par tout le monde : l'Empire Romain les soûmit « toutes à sa puissance, & les pacifia par ce moïen. En même « temps la Religion Chrétienne se répandit dans tout « le monde, & inspira à tous les hommes un amour encore « plus noble d'une paix sainte, universelle & inviolable. Auparavant « autant de païs, autant de Princes, autant de « guerres : tout fut en même temps réüni dans l'étenduë « sans bornes de l'Empire Romain & de l'Eglise. *Ibidem.*

VIII. Toutes les superstitions de tant de Nations differentes « ont été éteintes, ajoûte cet Ecrivain, la connoissance « & la Religion du vrai Dieu a été prêchée par toute « la terre : il s'est établi un Empire seul qui domine l'uni- « *Ibidem.*

I. PART. Chap. IV.

» vers, & tout le Genre-humain s'y trouve en paix & en con-
» corde : tous les hommes rentrent dans les sentimens de
» leur nature & reconnoissent qu'ils sont tous freres les uns
» des autres. Aussi a-t-on dressé des Autels par toute la terre,
» on y a consacré des Eglises, on y voit un Sacerdoce pur,
» qui offre à Dieu dans tout le monde un sacrifice tres-saint
» & raisonnable, tous les sacrifices sanglans aiant été abolis.

Toutes ces déclarations ne sont pas moins évidentes, & ces démonstrations ne sont pas moins convaincantes contre toutes sortes d'Heresies, que contre les Païens. L'unité & l'universalité de l'Eglise donne aussi l'exclusion à tous les Hérétiques, puisque leurs Sectes & leurs divisions lui sont également contraires. Ce n'est plus un même Empire, ce n'est plus une même Eglise, ce n'est plus la paix, ou l'unité universelle, que Jesus-Christ est venu établir dans tout le monde, puisqu'on y voit tant de divisions. Ce n'est pas seulement la paix de l'Empire & l'unité de l'Eglise qu'elles troublent, mais la propre gloire de Jesus-Christ, & la plus magnifique preuve de sa Divinité, comme le dit le même Eusebe dans un autre endroit.

l. 10. hist. chap. 4.

Car Jesus-Christ nôtre Sauveur, dit cet Auteur, *est le seul, entre tous ceux qui ont jamais été, qui soit adoré par les Empereurs du monde ; non pas comme un Roi d'entre les hommes : mais comme le Fils propre & naturel du vrai Dieu. Et cela avec justice. Car qui est celui entre les Rois qui ont jamais été, qui soit monté à un si haut comble de puissance, qu'il ait rempli de la gloire de son nom les oreilles & les langues de tous les mortels ? Qui est le Roi, qui ait publié des Loix si saintes & si sages, qu'on les lise continuellement à tous les hommes depuis une extremité du monde jusqu'à l'autre ? Qui est celui qui par la douceur de ses Loix ait apprivoisé & civilisé les nations les plus sauvages ? Qui est celui qui aiant été contredit & combatu pendant si long-temps, a fait paroître une puissance si invincible, & a rendu son Empire de jour à autre plus florissant ? Qui est-ce qui a établi non pas en un coin du monde, mais dans tous les païs que le Soleil éclaire, un peuple, le Christianisme, dont on n'avoit*

jamais oui parler ? Qui est-ce qui a rendu ses combatans si invincibles par les armes de la pieté, qu'ils sont encore plus à l'épreuve du fer que le diamant ? Qui est le Roy, qui aprés sa mort ait acquis tant de puissance, ait dressé tant de trophées sur ses ennemis : ait rempli toutes les campagnes, les provinces & les villes de ses Palais roiaux & de ses divins Temples ?

Voilà la gloire de Jesus-Christ & de son Eglise, contre laquelle toutes les heresies se sont manifestement déclarées. Mais elles ne peuvent nier, qu'autant de lignes dans ces sortes de témoignages des Peres, ne soient autant de victoires contr'elles. Nous ferons voir ensuite, que les autres Peres tiennent le même langage. Ce sont ces raisonnemens & ces armes, qui ont aboli l'Idolatrie, & qui ont fait adorer Jesus-Christ par tout le monde. Or toute la force de ces raisonnemens & de ces armes, est la même contre toutes les Sectes separées de l'Eglise; si ce n'est qu'elle paroît encore plus grande contre les dernieres, qui ont aboli jusqu'au divin sacrifice, qu'on releve ici si justement, comme reveré par toute la terre.

IX. L'Orateur Chrétien Lactance plus instruit par sa propre experience, que nous ne l'avons vû un peu plus haut, nous confirmera ces veritez principalement contre les Heresies, dont il marque les caracteres tout differens de ceux de l'Eglise. Il demande quel est le domicile de la verité, « puis-qu'il y a tant d'Heresies, qui s'en font honneur, & « qui s'en sont éloignées : ou par des motifs d'ambition, « leurs Chefs n'aïant pû souffrir, que d'autres leur eussent « été préferez dans la poursuite d'un Evêché : *Affectabant summum sacerdotium, & à potioribus victi, secedere cum suffragatoribus suis maluerunt :* ou pour n'avoir pû comprendre « & défendre la profondeur des mysteres de la Religion, « qu'ils devoient simplement croire : *Nec enim vim rationemque penitùs pervidebant.* Ainsi ils ont pris les divers noms de leurs nouvelles Sectes, & ne se nommant plus du nom de Jesus-Christ seul, ils ont cessé d'être Chrétiens : *Christiani esse desierunt, qui Christi nomine amisso, humana &*

l. 4. Instit. c. 30.

I. Part. Chap. IV. „ *externa vocabula induerunt.* Il n'y a donc que l'Eglise Catholique, qui ait reçû la veritable Religion ; c'est la fontaine de la verité, le domicile de la foi, le Temple de Dieu : ceux qui n'y entrent point, & ceux qui en sortent, n'ont rien à esperer dans l'éternité du salut & de la vie bienheureuse : *Sola igitur Catholica Ecclesia est, quæ verum cultum retinet. Hic est fons veritatis, hoc est domicilium fidei, hoc Templum Dei : quò si quis non intraverit, vel à quo si quis exiverit, à spe vitæ ac salutis æternæ alienus est.* Plusieurs Sectes se vantent, ajoûte cet Auteur, d'être l'Eglise Catholique ; mais il faut sçavoir que c'est celle, où se trouve la Penitence & la remission des péchez. (*Ibidem.*) Cette observation regarde à mon avis les Montanistes, ou les Novatiens, qui ôtoient à l'Eglise le pouvoir de remettre les péchez ; mais ce sont encore plûtôt les Novatiens, qui ne differoient de l'Eglise Catholique, qu'en cela seulement. Ces Heresies avoient cours au temps de Lactance, & rien n'est encore plus propre à nos dernieres Sectes, qui ont dogmatisé là-dessus sur le même sujet.

X. Il y a long-temps qu'Eusebe nous entretient dans son histoire, parce qu'il a parlé en même-temps par la bouche d'un grand nombre d'hommes Apostoliques & de Docteurs incomparables des premiers siécles, & qu'il nous a donné l'exemple de les citer plus au long. Cette histoire de l'Eglise, est sa plus forte & sa plus excellente Apologie. Il en est de l'Eglise Catholique bien autrement que des Heresies & des Sectes desunies ; faire son histoire, c'est faire son éloge & son apologie : faire leur histoire, c'est en faire la refutation. Il est temps maintenant de passer au moins legerement sur les autres Ouvrages d'Eusebe. Il rapporte d'abord dans le premier Livre & dans le premier Chapitre de sa Preparation Evangelique, les mêmes passages de l'ancien Testament, qui prédisoient l'entrée de toutes les nations du monde dans l'Eglise. Ce sont les mêmes que saint Augustin & les autres Peres ont fait valoir. Et il conclud que le *Verbe descendant du Ciel & se faisant homme, avoit accompli ces Propheties, faisant con-*

Prep. Evan. l. 1. c. 1.

nôtre Dieu à toutes les nations de la Gentilité.

I. PARTIE. Chap. IV. *Ibid. c. 3.*

Je pourrois, dit Eusebe, *entasser ici un fort grand nombre d'Ecrivains, de Commentateurs, d'Apologistes, qui ont mis nôtre Religion dans la plus grande évidence qu'on puisse désirer, semblable à celles des démonstrations Mathématiques. Mais qu'est-il besoin de paroles*, ajoûte-t-il, *quand les choses mêmes parlent? Car nôtre Sauveur n'a pas seulement prédit, que sa doctrine s'étendroit de tous côtez, par tout où les hommes habitent; mais aussi que cette Eglise, qui s'assembleroit en son nom de tout l'Univers, ne pourroit jamais être renversée par quelque puissance que ce fût, non pas même par la mort; mais qu'elle demeureroit inébranlable, parce qu'il la soûtiendroit de son bras, comme si elle étoit fondée sur un rocher ferme & immobile. L'accomplissement visible de cette prédiction doit fermer la bouche aux plus obstinez de nos calomniateurs. Peut-on nier, que cette prédiction n'ait été accomplie par la seule puissance de Dieu qui a pû, & prévoir & prédire & faire, ce qu'il pouvoit faire lui seul? Car la lumiere de l'Evangile a rempli autant de terres, que le Soleil en éclaire: les peuples & les nations accourent tous les jours, & l'Eglise prend toûjours une nouvelle étenduë. Cette prédiction de Jesus-Christ se lit dans l'Evangile, quand il dit qu'il bâtira son Eglise sur la pierre, & que les portes d'Enfer ne prévaudront jamais contre elle. Les Ecritures anciennes & Hebraïques sont pleines de semblables promesses; comme quand Jéremie dit, Seigneur, les nations viendront à vous des extremitez de la terre: & diront, Nos peres n'ont adoré que le mensonge dans leurs Idoles; Un homme fera-t-il des Dieux? & seront-ce des Dieux, si ce sont les ouvrages de ses mains?*

Ce sont là les demonstrations de la verité du Christianisme & de l'Eglise, selon Eusebe. Certainement elles n'ont ni moins d'évidence, ni moins de certitude, que ces sciences qu'on appelle Mathématiques. Car n'est-il pas tres-évident & tres-certain, que Dieu seul sçait les évenemens de tous les siécles avenir? que Jesus-Christ n'a pû se prédire lui-même, avant qu'il fut au monde? Qu'il a été pré-

I. PARTIE. Chap. IV.

dit plusieurs siécles avant que de naître, & que son Eglise a été promise dans tous les Livres de l'Ancien Testament, avec une évidence à laquelle il est impossible de resister ? Que la conversion de tous les Gentils par tout le monde, leur retour au vrai Dieu, leur entrée dans l'Eglise y est prédite : & que cette conversion a été encore prédite & promise par Jesus-Christ même, quand il publia son Evangile, au même-temps qu'elle fut prête de s'accomplir ? Que les Juifs nos plus irreconciliables ennemis rendent témoignage & de ces Ecritures & de ces prédictions, non par la bouche de quelques particuliers, mais par tout le corps de la Nation, qui ne semble subsister dans le monde, qu'afin de rendre ce témoignage important, pour la gloire de Jesus-Christ & de l'Eglise, & pour leur propre confusion ? Que l'Eglise commença à s'établir dés le vivant de Jesus-Christ, & qu'en moins d'un siécle ou deux, la plûpart des Gentils y entrérent par toute la terre ? Que les Histoires Païennes rendent elles-mêmes ce témoignage ? Que l'Histoire de tout le Genre-humain a toûjours continué depuis, & continuë encore de rendre ces veritez évidentes & palpables ?

L'évidence & la certitude de ces sortes de veritez historiques & morales, ne cede guéres à celle des Mathematiques. Il y a des faits dans le monde qui ne sont pas moins incontestables, que les propositions démontrées des Nombres & des Lignes. La conviction que le Genre humain en a, est si grande, qu'il n'y en peut guere avoir de plus grande. Pour ne pas nous arrêter à l'avantage qu'ont ces veritez historiques, d'être visibles & palpables, & d'être écrites sur le front même de toutes les Nations : Car rien n'est plus visible ou plus palpable, que cet entassement d'avantages qu'Eusebe attribuë ici à l'Eglise : son » étenduë dans tout l'Univers, la réunion de toutes les Na- » tions dans son sein, sa perpetuité & sa fermeté inébran- » lable contre toutes les insultes de l'enfer, & contre tou- » tes les attaques de ses ennemis ; l'évidence de ses victoi- » res sur tant de persecuteurs, de sorte qu'on ne peut dou-

Ibid. c. 4.

« ter que ce ne soit la vertu & la puissance de Dieu même « qui la soûtient; enfin l'évidence de ses veritez & de sa « sainteté, puisqu'elle n'eut pas plûtôt paru au monde qu'elle « le gagna tout entier par ces divins charmes de la verité & « de la sainteté : ce furent là les armes, qui lui subjuguérent tous les peuples. «

XI. Il est vrai qu'on nous reprocha, que c'étoit la crédulité des peuples qui les attiroit à l'Eglise, plûtôt que les démonstrations, qu'on leur proposoit. Mais c'étoit en cela même que consistoit la divine sagesse de ces premiers Prédicateurs de l'Evangile. Car on ne peut douter que la pieté, la Religion, le salut ne soit absolument pour tous les hommes. Or tous les hommes sont-ils capables de comprendre & de pénétrer toutes les demonstrations, qu'on pourroit leur apporter de l'existence de Dieu & de ses autres perfections de l'immortalité de l'ame, & de la plus pure morale? La grossiereté, la stupidité, l'infirmité de l'âge, ou du sexe, la petitesse de l'esprit, l'embarras & la servitude de cent autres occupations, des métiers & des besoins de la vie, rendent la plûpart des hommes incapables de la discussion & de l'intelligence de ces importantes veritez : & quand tout cela ne seroit pas, la brièveté de la vie y apporteroit un obstacle invincible pour la plûpart d'eux. Soit donc qu'ils pûssent un jour parvenir à cette intelligence, ou qu'ils ne le pûssent jamais; il falloit cependant les inviter à croire ces veritez, & à les prendre pour la regle de leur conduite, afin que la Foi les conduisît au salut, puis qu'ils n'étoient pas capables d'y être conduits par l'intelligence. C'est le solide raisonnement d'Eusebe dans cet endroit, où il ajoûte, qu'*il en étoit, comme d'un malade, qui mourroit sans doute & seroit emporté par la violence de son mal, s'il n'en pouvoit guerir, qu'aprés avoir pris connoissance des causes de sa maladie, & de tous les remedes que le sage Medecin lui appliquera. Son salut demande absolument, qu'il croie ce qu'il ne peut entendre, & qu'il se laisse traiter, dans la créance & l'esperance que le sçavant & charitable Medecin le guerira par des remedes où il ne comprendra rien.*

Ibid. c. 5.

Ibidem.

I. PARTIE. Chap. IV.

Il est donc vrai que la Foi ne donne pas l'évidence des choses qu'elle propose ; mais c'est une verité évidente, qu'il est absolument necessaire de croire les veritez du salut, avant que de les entendre : puis qu'il y en a si peu qui aïent autant d'esprit, qu'il faut pour les entendre, autant de loisir, autant de moïens, autant de vie ; & qu'il est cependant necessaire de conformer toute sa vie aux regles de la Religion. Rien n'est donc plus sage que cette Foi qu'on traittoit de folie. Les plus sages du monde n'eussent jamais appris la sagesse, s'ils ne se fussent dabord confiez par la foi à la sagesse de ceux qui étoient plus avancez qu'eux. Ce sont là les maximes solides de l'Eglise Catholique, on y entre par la foi, & la foi a toûjours été la porte de l'Ecole de toute la sagesse divine & humaine. Quand les Sectes trop libertines se separent de l'Eglise, parce-qu'elles ne veulent plus croire ce qu'elle leur propose ; elles ne considerent pas, que par ce même principe, ou plûtôt par ce même libertinage elles retomberoient enfin dans le premier abîme du Paganisme, dont tout le Genre-humain est sorti, & dont il est sorti par la foi, & non par l'intelligence. La réalité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucaristie, n'est pas le seul article, où la foi soit necessaire ; elle l'a été pour bien d'autres points, & peut-être pour tous ceux de la créance Catholique, au moins à l'égard de la plûpart des hommes ; tant ont été profondes les ténébres de l'ignorance, où le peché a jetté le genre humain. La plûpart des hommes ont eu besoin du secours de la foi, pour croire qu'il y eût un Dieu, qu'il n'y en eût qu'un, qu'il fût sans corps, tout bon, tout sage, tout puissant, juste Juge de la conduite vertueuse, ou vitieuse de tous les hommes, enfin distributeur des justes peines, ou des récompenses qu'on aura meritées. Tous ces points ont été combatus par des Philosophes, & par des Heretiques. C'est la seule Foi de l'Eglise qui les a rendu incontestables dans le Genre-humain. Il y a des raisons tres-solides pour démontrer tout cela : mais la plûpart des hommes n'en sont pas susceptibles ; ou ne le sont que tres-imparfaitement.

Or

Or cette même Foi & cette même autorité de l'Eglise Catholique, qui a rendu ces points indubitables, & de qui les Heretiques même les ont appris, nous propose la realité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucaristie, & nous oblige de la croire. Pourquoi accepterons-nous la créance de ces autres veritez, & non celle de la realité ? Quel droit avons-nous de choisir entre les differens points, que Dieu nous propose par son Eglise ? Ce choix est ce que les Grecs, & les Latins aprés eux, & enfin toutes les langues dérivées du Latin, ont appellé *Heresie*, αἵρεσις. Entre plusieurs choses que Dieu propose par son Eglise, choisir les unes, & les croire; rebuter les autres, & ne les pas croire, c'est ce que depuis seize siécles nous appellons *Heresie* : parce-que ce n'est pas croire, mais choisir; ce n'est pas déferer à l'autorité de Dieu, ou de l'Eglise, mais à son propre caprice : c'est se croire soi-même, & non pas Dieu & son Eglise; car de la part de Dieu & de l'Eglise la même autorité est interposée, aussi bien pour ce point, que pour les autres. Si nous lui manquons de respect pour ce point, ce n'est plus une Foi divine, mais humaine & capricieuse, même pour tous les autres points. On ne les croit plus par la foi, mais par le choix, qu'on en a voulu faire.

En effet la plus-part de ceux qui font ce discernement injurieux à l'autorité & à la foi de l'Eglise, seroient certainement forcez de reculer aussi bien sur les autres points qu'ils font semblant de croire, s'ils étoient vivement poussez par quelque subtil Heretique, ou Dialecticien. Ils n'ont ni assez de force d'esprit, ni assez de science pour soûtenir contre un rude adversaire, ou la providence divine, ou l'immortalité de l'ame, ou les autres veritez semblables. Il leur faudroit sans doute recourir à l'autorité de la Foi & de l'Eglise. Or comment y auroient-ils recours pour un point, s'ils lui avoient tourné le dos pour un autre ? L'Eglise aura-t-elle du credit quand il leur plaira, & n'en aura-t-elle plus quand il ne leur plaira pas qu'elle en ait ? Ont-ils assez de presomption pour croire qu'ils puissent

faire une discussion exacte de tous les points de foi proposez & transmis jusqu'à nous, & jusqu'à leurs Ancêtres encore Catholiques ? Veulent-ils confier leur salut à cette discution sans la moindre crainte de s'y être mépris ? La vie de l'homme suffiroit à peine à cela. Il faudroit de plus une force, une lumiere d'esprit & une science extraordinaire. Ces avantages sont rares, cependant le salut est pour tous. Les moïens necessaires du salut doivent être faciles, & à la portée de tous. Ce ne pourront donc jamais être, que des efforts temeraires & vains de vouloir tout discuter avant que de croire. Ce ne pourra être qu'un choix arbitraire, de vouloir discuter un point plûtôt que les autres : ou sans le discuter s'en croire soi-même plûtôt que l'Eglise, de qui on a reçû tout le reste. C'est-là ce me semble le raisonnement d'Eusebe, que j'ay un peu étendu.

l. 2. c. 5.

XII. Il dit encore plus bas que *tout le genre-humain étant enseveli dans la nuit d'une profonde ignorance, il n'a pû en sortir que par la lumiere de l'Evangile de Jesus-Christ: parce-qu'elle n'a pas été renfermée dans quelque endroit de la terre, ou dans un coin du monde; mais qu'elle s'est répandue par toute la terre, & par tout où les hommes habitent : elle a montré, qu'elle étoit le Soleil des natures intelligentes & raisonnables, aïant dissipé les tenebres d'une infinité d'erreurs & de superstitions, tant parmi les Grecs, que parmi les Barbares.*

Nous avons déja dit, qu'il ne faloit pas s'étonner, si les anciens Apologistes de la Religion Chrétienne, insistoient si fort & si souvent sur cet argument de l'universalité de l'Eglise de Jesus-Christ. Puis que cette seule démonstration suffisoit pour rendre l'Eglise en même temps victorieuse des Gentils, des Juifs & de tous les Heretiques de quelque Secte qu'ils fussent. Car cet établissement de l'Eglise par tout le monde aïant été prédit tant de siecles auparavant, & enfin par Jesus-Christ même : il a été visible que Dieu seul avoit pû prévoir, prédire, & exécuter un si grand Ouvrage, qui ruïnoit le Judaïsme par les Li-

vres propres des Juifs; ruïnoit l'Idolâtrie, par la conversion des Gentils dans toute la terre; ruïnoit toutes les Heresies futures, lesquelles n'étant que l'ouvrage des hommes, ne pourroient jamais se donner cette vaste étenduë dans tout l'Univers; & étant si divisées entre-elles, chacune d'elles ne pourroit jamais s'approprier qu'une portion de terre. I. PARTIE. Chap. IV.

Ce même sujet a été traité au long par le même Eusebe dans sa Démonstration Evangelique. Il y remarque que « Dieu avoit borné la Synagogue dans un tres-petit pais, « & l'avoit mise dans l'impossibilité de s'étendre beaucoup, « ne lui aïant donné qu'un seul Temple dans le monde, « aïant défendu de sacrifier ailleurs, & aïant commandé à « tous les Juifs d'y venir plusieurs fois chaque année. Cet- « te conversion universelle de toutes les nations du monde, « prédite dans les Ecritures, ne pouvoit donc convenir à « la Synagogue : puis qu'il étoit impossible, que tout l'U- « nivers s'assemblât chaque année dans le Temple de Jerusalem. *Demonst. Evang. l. 1. c. 1. 2. 3. 4.* Eusebe rapporte les mêmes passages des Pseaumes & des autres Livres de l'Ecriture, pour la conversion des nations de tout le monde, d'où les Juifs devoient aisément conclure que leur Loi & leur Temple n'étoit plus de saison : & qu'il faloit se rendre à la parole de Jesus-Christ, qui disoit que Dieu ne vouloit plus de ces adorateurs asservis à un lieu : mais des adorateurs qui l'adoreroient en esprit & en verité, ce qui se peut également faire en tout lieu.

Aussi ce même Fils de Dieu allant quitter la terre, commanda à ses Disciples, d'aller enseigner toutes les Nations, *Docete omnes gentes* : & de leur faire observer non les Loix de Moyse, mais ce qu'il leur avoit commandé, *Quacunque præcepi vobis*. Il est évident que c'étoit leur promettre la destruction de la Gentilité, tous les Gentils devant entrer dans l'Eglise; & devant faire monter l'Eglise à un point de gloire, qui seroit la condamnation de toutes les Heresies à venir: puis que nulle d'entre elles ne pourroit convertir toutes les Nations du monde, qui se-

I. PARTIE. Chap. IV.

roient déja depuis long-temps converties. Ainsi nulle d'entre-elles ne pourroit avec la moindre apparence se dire l'Eglise de Jesus-Christ, que l'Ecriture désigne par cette glorieuse marque, d'avoir converti & attiré à Jesus-Christ toutes les Nations du monde.

Il tombe quelque-fois dans l'esprit, que l'Idolatrie a été universelle, aussi-bien que l'Eglise, & peut-être encore plus. Mais cette pensée est frivole & trompeuse ; parce que bien que les Gentils convinssent tous en general à adorer la Creature, au lieu du Createur; il est certain neantmoins qu'ils étoient divisez en autant de diverses Sectes & en autant de Religions, qu'il y a de differentes creatures, & que les unes de ces Sectes avoient en exécration la plus-part des autres. Qui peut ignorer les insultes, que les autres Païens faisoient aux Egyptiens, qui rendoient les honneurs divins aux herbes, aux plantes, aux serpens, aux insectes & aux plus viles creatures? Les Conquerans étoient deïfiez aprés leur mort; & qui peut douter, que si leurs sujets avoient du respect pour eux, les païs qu'ils avoient desolez, ne les eussent en horreur? La plusparr de ces Divinitez n'étoient connuës que dans un païs particulier, demeurant inconnuës dans tous les autres. Rien n'est donc plus faux, que de dire que la Religion des Idolatres a été universelle dans tout le monde; il est au contraire veritable, que c'étoient autant de differentes sortes de Religions prophanes, qu'il y avoit de creatures diverses, de Provinces & de Rois differens.

On tomberoit dans une absurdité pareille, si on vouloit de toutes les Heresies ensemble faire un Corps de Religion, & dire que ce Corps rempliroit une grande partie du monde. Ce ne pourroit être qu'un dessein phantastique & extravagant de réunir en un Corps, une infinité de membres déclarez & armez les uns contre les autres. Il n'y a donc que l'Eglise Catholique, que Dieu avoit promise, que Jesus-Christ commença de faire voir au monde, & qu'il a toûjours continué d'étendre par ses Apôtres & par leurs Disciples successivement les uns aprés les

autres : il n'y a, dis-je, que l'Eglise Catholique, qui ait été un Corps de Religion répandu par toute la terre, dans une parfaite union de foi, & de charité, de sentimens & de communion. De là il s'ensuit qu'il n'y a qu'elle, à qui la perpetuité ait été promise & donnée par la même Ecriture & par la même toute-puissance de Dieu, qui lui a donné, & lui conservera à jamais son universalité dans tous les siécles, & dans tous les païs du monde.

Dieu vouloit un jour détruire le Judaïsme : ce fut pour cela qu'il le resserra dans un petit païs, & l'assujettit à un seul Temple. Ce Temple étant abatu, & l'Etat renversé par les Romains, tout fut renversé ; & il n'en est resté que de tristes débris, pour faire foi de l'accomplissement de nos Ecritures anciennes & nouvelles ; pour rendre éternellement sensible la difference de la Loi & de l'Evangile, de la Synagogue & de l'Eglise. Chaque Secte d'Idolatres a été resserrée dans un païs particulier : la multitude, la contrarieté, l'animosité des unes contre les autres, donna d'autant plus de facilité à l'Eglise, pour les éteindre toutes. Les Romains ne combattirent pas pour la défense des Dieux de l'Egypte, dont ils faisoient avec justice tant de railleries ; & les Egyptiens ne s'armerent pas pour soûtenir les Dieux de Rome, qu'ils avoient ou ignorez ou detestez. Chaque Secte entre les Societez qui se disent Chrétiennes, si elle veut raisonner juste & de suite, s'interessera fort peu à la défense de toutes les autres, qu'elle condamne au fond, & qui la condamnent. Les Eutychiens abhorrérent les Nestoriens, & en furent abhorrez : les uns & les autres eurent encore plus d'aversion des Ariens, & ainsi des autres Sectes anciennes, qui sont toutes en horreur à celles de ces derniers temps : lesquelles ne leur auroient pas été moins odieuses en leur temps, si elles leur avoient été connuës. Car comme les dernieres Sectes ne touchent point à la divinité de Jesus-Christ, ni à l'unité de sa divine personne dans ses deux natures distinctes, & condamnent par consequent toutes les anciennes : aussi les anciennes aïant conservé la même créance & le même res-

I PARTIE. Chap. IV.

peƈt qu'elles avoient appris dans l'Eglise Catholique, pour tous les Sacremens, pour les Puissances Ecclesiastiques, & pour les ceremonies sacrées : elles auroient sans difficulté rejetté toutes les Seƈtes de nos derniers temps, si elles avoient pû les connoître. Il est donc impossible de faire entrer toutes ces Seƈtes dans un seul corps de Religion ; ainsi chacune d'elles s'est éteinte, n'aïant jamais fait de bruit que dans un petit lieu. C'est donc l'Eglise seule qui est veritablement Catholique, étenduë dans tous les lieux & dans tous les temps, & partant invincible, universelle & perpetuelle, comme les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament l'avoient prédit.

l. 1. c. 6.

l. 2. c. 1. 2. 3. &c.

l. 3. c. ult.

Voilà comme j'ai crû devoir exposer & étendre un peu les raisonnemens d'Eusebe dans sa Démonstration Evangelique ; si on n'aime mieux dire, que je les ai abregez : car en beaucoup de choses il s'est beaucoup plus étendu. Les » Apôtres, dit-il ailleurs, pouvoient apprehender une in- » finité d'oppositions insurmontables de la part des Sçavans » du monde & des Puissans. Jesus-Christ les arma, & les en » rendit viƈtorieux eux & leurs disciples dans tous les sié- » cles suivans, en leur disant seulement deux paroles, *Allez, enseignez toutes les Nations : il faut que cet Evangile soit prêché dans tout le monde en témoignage à toutes les Nations*. L'effet ou l'exécution suivit ce commandement » ou cette promesse, qui n'a point cessé depuis, & qui ne » cesse point encore de s'accomplir dans des Roiaumes nou- » veaux & dans un nouveau monde. Cela ne regardoit que l'Eglise : les Heresies n'ont point eu de part à ces promesses, aussi n'en ont-elles point à l'exécution qui s'en fait.

C'est la derniere reflexion d'Eusebe, que nous n'avons fait que toucher plus haut, & qui peut bien servir ici de conclusion à sa démonstration Evangelique. *Quand je pense*, dit-il, *à ce nombre tres-grand d'Eglises, que les Apôtres & leurs Disciples ont bâties par toute la terre, non seulement à la campagne, ou dans les petits lieux, mais dans les plus grandes villes, comme dans Rome, qui en est la Reine, dans Alexandrie, dans Antioche, dans l'Egypte, dans l'Eu-*

rope, dans l'Asie; je suis contraint de reconnoître, que ç'a été par la divine puissance de Jesus-Christ & de ces paroles éfficaces. Enseignez toutes les Nations en mon nom, & je serai avec vous jusqu'à la consommation des siécles. C'est donc s'opposer à la Divinité de Jesus-Christ, que de contester à l'Eglise l'universalité & la perpetuité, qui en a toûjours été la preuve évidente, & une vraie démonstration Evangelique, comme l'a appellée nôtre premier Auteur avec les garends qu'il en a allegué de temps-en-temps, & les autres moïens que Dieu a emploiez, pour la conserver.

I. Partie. Chap. V. pag. 138.

Chapitre V.

Sentimens de Saint Athanase, sur l'unité, l'universalité & la perpetuité de l'Eglise, & sur l'autorité des Princes, pour la maintenir par leurs Edits,

I. II. La Divinité de Jesus-Christ, la ruine de la Gentilité & des Heresies établie sur cette universalité de l'Eglise. III. Combien est grand l'avantage d'être nommez seuls Chrétiens & Catholiques. IV. Toutes les Heresies ont cité les Ecritures dans un sens renversé. V. Les vraies confessions de Foi suivent les Conciles generaux, ou la créance de toutes les Eglises du monde. VI. L'unité & la constance d'une même Foi par tout & toûjours, preuve de la verité. VII. En vain les Heretiques se vantent d'avoir des Peres & des Conciles dans leur parti. VIII. Pour condamner une erreur, il suffit de dire, que ce n'est pas la doctrine de l'Eglise; qu'elle est contraire aux Peres & aux Conciles. IX. Dans les choses un peu élevées les Simples & les Ignorans, ne doivent s'attacher qu'à la foi de l'Eglise; à moins de cela leur perte est certaine. X: Autorité des vrais Conciles, aprés lesquels il est pernicieux de méditer des définitions de foi nouvelles. XI. Raisonnemens de saint Athanase contre ceux, qui croient, qu'aprés de longues interruptions la Foi peut commencer à revivre. XII. Aprés un Concile general, il est impie de ne s'y pas arrêter, & d'en demander d'autres. On avoit dit contre le Concile de Nicée, tout ce qui fut dit depuis contre celui de Trente: ces Conciles s'autorisent toûjours de plus en plus, les calomnies se dissipent. XIII. Derniers sentimens de saint Athanase

I. PARTIE. Chap. V.

pour l'autorité des Princes contre les Schismatiques & les Heretiques en faveur de la Foi, sous l'Empire de Jovien : comme il l'avoit aprouvé d'abord sous Constantin, contre les Idolâtres, & contre les Juifs.

Orat. contra Gentes.

I. SAINT Athanase n'a pas fait des Apologies moins sçavantes, ni moins fortes, qu'Eusebe pour la défense de l'Eglise, contre les Gentils, contre les Juifs & contre toute sorte d'Heresies. *Si aprés l'avénement & la Croix de Jesus-Christ*, dit-il, *tout le culte des Idoles a été aboli, si les illusions des démons sont repoussées par le signe de la Croix : si Jesus-Christ est le seul qui soit adoré dans le monde : comment pourra-t-on penser que ce soit là l'ouvrage d'un homme, & pourquoi ne reconnoîtra-t-on pas plûtôt, que c'est le Verbe Divin & le Sauveur de tous, qui est monté sur la Croix? Celui qui persiste à nier une chose si divine, est semblable à ceux qui calomnieroient le Soleil couvert d'un nuage, & qui admireroient neantmoins sa lumiere, dont tout l'univers seroit éclairé. Car comme la lumiere est belle, mais que le Soleil, qui en est le Pere, est encore plus beau : aussi puisque c'est une chose divine d'avoir rempli tout l'univers,* πᾶσαν τὴν οἰκουμένην, *de la connoissance du vrai Dieu ; il faut confesser, que celui qui a été l'Auteur d'une si grande & si sainte merveille, est le même Dieu & le Verbe de Dieu*. Voilà la Divinité de Jesus-Christ prouvée par l'Eglise universellement étenduë dans tout le monde, contre tous ses adversaires, qui l'oseroient nier.

l. de Incarnat. p. 60. 61. 65. 66. 68.

Il est visible, dit ailleurs saint Athanase, *que Jesus-Christ appellant à soi tous les jours de tous côtez, tant de Grecs, & de Barbares, & par tout une si grande multitude d'hommes ; & leur persuadant d'entrer dans son Eglise, d'embrasser sa foi & ses préceptes, on ne peut douter qu'il ne soit ressuscité, qu'il ne vive, & qu'il ne soit lui-même la vie. Un homme mort peut-il forcer tant de gens à suivre ses preceptes & à l'adorer? Est-ce être sans vie & sans action, que de faire que tant de gens renoncent tous les jours aux adulteres, aux homicides, aux fraudes? C'est ce que fait Jesus-Christ.* Il dit plus bas, que les Patriarches & les Propheres, Abraham & Moyse furent en

en Egypte, mais qu'ils n'en bannirent pas l'Idolatrie. Que Jesus-Christ y est allé, & l'y a abolie. *Toutes les Nations de la terre ont quitté leurs anciennes superstitions, & ont embrassé la foi & le culte de Jesus-Christ.* L'Ecriture avoit prédit, que tous les Païens de la terre adoreroient le même Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour en voir l'accomplissement.

II. Ce sont-là les raisonnemens de saint Athanase, ce sont les Propheties de l'Ecriture accomplies. Rien de tout cela ne peut accommoder les Heresies, resserrées dans quelque païs particulier. L'Ecriture promet que toute la Gentilité sera convertie, & que ce sera la preuve de la divinité de Jesus-Christ. La Synagogue occupoit plus d'espace, qu'une partie des Heresies. Le privilege de l'Eglise ne subsiste plus, si on la reduit dans de petits lieux; la raison en est, qu'elle est vraiment l'Eglise du Verbe incarné, qui remplit tout l'Univers de sa lumiere & de sa gloire. *Quand est-ce*, dit plus bas ce Pere, *que les hommes ont abandonné les superstitions des Idoles, si ce n'est lors que le Verbe divin s'est fait homme? Quand est-ce que les Oracles des Grecs & de toutes les nations ont été condamnez au silence, si ce n'est quand Jesus-Christ s'est montré au monde? Quand est-ce que la sagesse des Gentils a été confonduë, si ce n'est quand la sagesse increée de Dieu s'est fait voir aux hommes? Autrefois tout le monde avoit été seduit par le culte des Idoles : maintenant tout le monde a abandonné les Idoles, & adore Jesus-Christ.* Ibid. 73. 74.

Quelle autre doctrine a-t-on jamais annoncée dans le monde, dit saint Athanase, *qui ait été portée d'un bout de la terre à l'autre, & ait rempli l'Univers de la Religion? Qui a jamais été le Roi, lequel je ne dis pas aprés sa mort, mais pendant sa vie ait pû remplir tout l'Univers de sa doctrine? Quels sont les Philosophes, qui aïent attiré tous les hommes à leur Secte, ou à leur Ecole? Jesus-Christ les a tous obscurcis, a tout attiré à lui, & a rempli ses Eglises. Qui est-ce qui a persuadé la virginité, & tant d'autres vertus excellentes à tant de gens, & aux plus jeunes-mêmes? Qui est-ce qui* Ibid. p. 76.

I. PARTIE. Chap. V. *a pû parcourir tant de païs, la Scythie, l'Ethiopie, la Perse, l'Armenie, les païs des Goths, les païs d'au delà des mers, & au delà de l'Hircanie, l'Egypte, la Chaldée? Il y en avoit dans ces païs qui étoient enflez de leurs sciences, de leur magie, de leurs superstitions : qui est-ce qui les a tous parcourus, pour leur apprendre la vertu, la temperance, l'adoration du vrai Dieu, au lieu des Idoles? C'est ce que Jesus-Christ a fait.*

» III. Tout le monde étoit si persuadé de la verité d'un
» seul Dieu, que lors qu'Arius commença à mettre le Ver-
» be Divin au nombre des creatures, il n'osoit en ouvrir la
contra Arian. Orat. p. 124. & 125. » bouche publiquement au rapport de saint Athanase. Dans
» le Concile de Nicée tous les Evêques fermerent leurs oreil-
» les, pour ne pas entendre cette impieté, qu'on lisoit dans
» ses Livres. Cette heresie fut condamnée de tous, *comme*
» *contraire à la foi de l'Eglise.* Ἀλλοτρίας, καὶ ξένην τῆς ἐκκλη-
» σιαστικῆς πίστεως. Le commun consentement des Chrétiens
» commença à les appeller, non Chrétiens, mais Ariens.
Orat. 2. pag. 131. 136. » *Pour nous*, dit ce Pere, *nous n'avons pas pris nôtre nom des Apôtres, qui nous ont enseignez, ni des autres Ministres de l'Evangile, mais de Jesus-Christ. Ceux qui ont une autre origine, prennent avec raison un autre nom. Nous étions tous, & nous étions aussi tous nommez Chrétiens, lors que Marcion commença à publier sa nouvelle heresie; tous ceux qui demeurerent avec celui qui condamna Marcion, continuerent à se nommer Chrétiens : au lieu que ceux qui suivirent Marcion, ne furent plus nommez Chrétiens, mais Marcionites. Il en fut de même de Valentin, de Basilide, de Manichée, de Simon le Magicien, leurs disciples tirerent leurs noms d'eux. De la même maniere les Novatiens furent nommez de Novat, les Meletiens de Melece, aprés que l'Evêque & Martyr Pierre l'eut chassé. On ne les nomma plus Chrétiens, mais Meletiens. Ainsi les Partisans d'Arius ont pris le nom d'Ariens, & ont laissé le nom de Chrétiens à ceux qui sont demeurez avec l'Evêque Alexandre. Ceux qui laissent le Paganisme pour entrer dans l'Eglise, ne prennent pas le nom de ceux qui les ont catechisez,*

mais celui du Sauveur, & au lieu de Gentils, ils s'appellent Chrétiens. Mais ceux qui de Gentils se sont Ariens, ne prennent point le nom de Chrétiens, mais celui d'Ariens; aussi bien que ceux qui quittent l'Eglise pour se jetter dans ce nouveau parti. Ce sont les paroles de saint Athanase.

Cette marque de l'ancienne & de la vraïe Eglise a été observée dans tous les siécles, parce qu'il ne peut se faire autrement, que ceux qui ont porté le nom de Chrétiens, ou de Catholiques, ne continuënt de le porter, nonobstant qu'une nouvelle compagnie tres-peu nombreuse commence à vouloir l'usurper, & à s'approprier un avantage, dont eux seuls sont en possession depuis plusieurs siécles. Les Auteurs d'une nouveauté, laissent toûjours leur nom à ceux qui les suivent; & les ennemis de cette nouveauté, ce qui fait tout le reste du genre humain, n'ont garde de les nommer autrement. Quand Marcion commença à innover, pourquoi les anciens Catholiques auroient-ils cedé ou communiqué leur nom à ses Disciples? Rien n'étoit plus juste, que de donner aux Sectateurs d'un nouveau parti le nom de celui, dont ils avoient préferé l'estime, & la doctrine particuliere à toute l'Antiquité, & à l'universalité de toutes les Eglises. Ce n'est pas que les Heretiques n'aient autrefois senti ce coup mortel, que tout le genre-humain leur portoit : ils ont fait divers efforts pour retenir le nom de Chrétiens ou de Catholiques, & pour donner aux anciens Catholiques d'autres noms nouveaux, afin de faire que tout fût égal. Mais le genre humain a fait justice aux uns & aux autres; a laissé aux anciens leurs anciens noms, a donné aux nouveaux les nouveaux noms qu'ils meritoient : parce que dans ces sortes de choses on peut surprendre un petit nombre de gens : mais on ne peut imposer au genre-humain.

IV. Comme quelques-uns donnoient encore aux Ariens *pag. 119.*
le nom de Chrétiens, parce qu'ils leur voioient citer les Ecritures : saint Athanase les avertit, que les Manichéens, « à qui personne ne donnoit le nom de Chrétiens, citoient « aussi eux-mêmes quelques endroits des Ecritures. Il les «

» avertit encore, que ce n'est rien moins que citer l'Ecriture, que de l'expliquer à son caprice, & la détourner toute entiere aux fantaisies, & aux préjugez, dont on s'est prevenu soi-même. *Car en user de la sorte*, ajoûte-t-il, *ce n'est pas regler ses sentimens sur l'Ecriture, mais se faire soi-même la regle de tout ce qu'elle dit. Or les explications, que les Ariens donnent aux Ecritures, en sont évidemment le renversement. Car qui est-ce, qui dans les premieres instructions qu'il a reçûës de la foi, apprenant que Dieu avoit un Fils, & qu'il avoit tout fait par son Verbe, n'a conçû ce que l'Eglise en enseigne presentement? Qui est-ce qui entendant les premiers discours des Ariens, ne s'est recrié, & n'a protesté que tout cela étoit contraire à ce qu'il avoit appris dans le Catéchisme?* Tous ces raisonnemens de saint Athanase contre les Ariens, ont la même force contre les nouvelles Sectes de ces derniers temps. Qui est-ce qui n'avoit pas conçû que ces paroles de Jesus-Christ en benissant le pain, *Ceci est mon Corps*, signifioient que c'étoit son propre Corps, & non la figure? Qui est-ce qui n'avoit pas appris cela dans son Cathéchisme? Il est aussi évident, que ces paroles, *ceci est mon corps* signifioient, que c'est le propre Corps de Jesus-Christ; comme il est clair, que quand on lit dans l'Ecriture, & on dit dans l'Eglise, que Dieu a un Fils, cela s'entend d'un Fils propre, naturel, & veritable.

pag. 176.

V. Nous lisons dans les Oeuvres de saint Athanase la confession de foi de l'Eglise Romaine contre Apollinaire, lequel ôtoit à Jesus-Christ, ou l'ame, ou la raison qui lui est commune avec les autres hommes. *Il faut*, disoit le Pape Damase, *mon frere Athanase, que vous souscriviez à cette confession, qui contient la foi, qui est enseignée dans l'Eglise Sainte, Catholique & Apostolique; afin que nous soions assurez, que vous tenez la même foi que nous.* Saint Athanase donna sans peine contentement à ce Pape; mais il envoia une confession de foi bien plus étenduë à l'Empereur Jovien, qui la lui demanda au commencement de son Empire. Ce Pere lui écrivit que la Foi du Con-

pag. 197.

cile de Nicée se tenoit & se prêchoit par tout. Voici l'exorde de cette Confession de foi, envoiée à Jovien par Athanase, *Sçachez donc ô Empereur*, dit ce Pere, *que c'est ici la foi, qui a été prêchée dés le commencement, que les Peres du Concile de Nicée l'ont reconnuë, & qu'elle est suivie par toutes les Eglises du monde, soit en Espagne, ou en Angleterre, dans les Gaules, dans tout l'Italie, dans la Dalmatie, la Dace, la Mysie, la Macedoine, tout la Grece, tout l'Afrique, la Sardaigne, Chypre, Candie, la Pamphylie, la Lycie, l'Isaurie, l'Egypte, la Libye, le Pont, la Cappadoce. Il faut ajoûter à cela toutes les Eglises qui nous sont voisines, aussi bien que celles d'Orient, excepté un fort petit nombre, qui sont dans le parti des Ariens. Nous connoissons tous ceux que nous venons de nommer, & encore d'autres plus éloignez, nous avons même de leurs lettres. Au reste, Sacrée Majesté, ces Heretiques étant en si petit nombre, ne peuvent aucunement déroger à la foi Apostolique.* πάσης οἰκουμένης τὴν ἀποστολικὴν πίστιν κρατούσης. Il est bon de remarquer qu'il parle avec cette confiance de l'universalité Catholique aprés le Concile de Rimini tenu sous Constance; de quoi nous parlerons à fonds plus bas dans les Chapitres de saint Hilaire & de saint Jerôme. pag. 399.

VI. Dans un autre petit Ouvrage sur les Decrets du Concile de Nicée contre les Ariens, saint Athanase assûre « que le Formulaire de Foi, qui y fut dressé, fut souscrit « de tous les Evêques, même des Partisans d'Eusebe, qui y « avoient resisté, & qui s'éleverent depuis contre; qu'Eu- « sebe même Evêque de Cesarée, s'y étant opposé au terme « de Consubstantiel, y souscrivit le lendemain, & déclara « hautement, *que c'étoit la foi de l'Eglise & la tradition des* « *Peres. C'est une preuve,* dit saint Athanase, *de la bonne doctrine, quand tous disent la même chose, & demeurent d'accord entre-eux & avec leurs Ancêtres. Ceux qui ne sont pas tels, sont plûtôt les maîtres du mensonge, que de la verité. Les Païens sont toûjours en dissension les uns contre les autres, aussi la verité n'est nullement leur partage. Les Saints au contraire sont les Docteurs de la verité, parce qu'ils sont tous* pag. 402. 403.

dans les mêmes sentimens, & ne disconviennent jamais. Quoi-qu'ils aïent vécu en divers temps, ils tendent pourtant tous à un même but, comme étant les Prophetes d'un même Dieu, & les Predicateurs du même Verbe. Ce que Moïse a enseigné, avoit été observé par Abraham, par Noé & Enoch, &c. Les termes de Substance & de Consubstantialité ne signifient, que ce que les Peres nous ont appris, dit ensuite saint Athanase, *& ce qu'ils avoient appris eux-mêmes des Peres qui les avoient precedez.*

VII. Les Ariens se vantoient d'avoir eu Denys Archevêque d'Alexandrie dans leurs sentimens. Saint Athanase
pag. 423. leur répond que c'est une calomnie, puisqu'il n'en a jamais été convaincu par les autres Evêques, & qu'il ne s'est point separé de l'Eglise, en défendant quelques erreurs; mais qu'il y est mort en paix & que sa memoire y est celebrée avec celle des autres Peres. Dans la Lettre à Epi-
pag. 429. ctete Evêque de Corinthe, saint Athanase dit, que dans plusieurs Conciles tenus en France, en Espagne, & à Rome, on a condamné les restes des Ariens, Auxence, Ursace, Valens & Gajus: parce qu'ils se vantoient de quelques Conciles en leur faveur; quoique la verité soit, qu'il n'y a point d'autre Concile dans l'Eglise Catholique, que celui de Nicée, qui est comme un trophée de gloire, élevé contre toutes les Heresies, particulierement contre celle des Ariens.

VIII. Cette Lettre étoit principalement écrite contre les Apollinaristes, qui faisoient la chair de Jesus-Christ consubstantielle au Verbe, comme si la substance propre du Verbe avoit pû s'épaissir, & se transformer en chair.
pag. 454. 455. *Qui est-ce, qui a jamais oüi dire cela dans l'Eglise,* dit S. Athanase. *Ces Auteurs sont si impudens, & ces erreurs si grossieres, qu'il ne faut pas se donner la peine de les refuter au long: il suffit de leur dire, que ce n'est point là la doctrine de l'Eglise Catholique, & que les Peres n'ont jamais eû des sentimens semblables.*

C'étoit là le langage des anciens Peres de l'Eglise & des plus sçavans hommes de l'Antiquité parmi les fideles.

Dans toutes les difficultez, dans toutes les disputes entre les Evêques, entre les Fideles, contre les Heresies on s'en rapportoit à la foi de l'Eglise, à la doctrine commuue entre les Catholiques, à ce que les Peres avoient enseigné, à ce qu'ils avoient appris des plus anciens Peres; aux Conciles Oécumeniques, comme celui de Nicée: aux autres Conciles, conformes aux Conciles Generaux, & qui pouvoient passer pour en être une suire: enfin on s'en rapportoit au consentement unanime des Eglises, des Peres, des Conciles. On étoit bien loin de présumer qu'un particulier pût avoir plus de lumiere, plus de communication du saint Esprit, plus de connoissance de la verité, plus de droit à attirer des Sectateurs, & à dominer sur les esprits credules, que les Pasteurs ordinaires, les assemblées d'Evêques, les Conciles particuliers conformes aux generaux, les Peres anciens de l'Eglise, & le consentement des Peres. Ceux qui ont avancé ces maximes dans ces derniers siecles, sonr manifestemenr aussi contraires à l'ancienne Eglise, qu'à la nouvelle: & ils ne peuvenr prétendre à être, ou à se dire Chrétiens, qu'au sens qu'il leur a plû de se forger eux-mêmes, contre tout ce qu'il y avoit eû de Chrétiens dans tous les siécles passez.

I. Partie, Chap. V.

IX. Dans le Traité, que saint Athanase a fait contre Paul de Samosate sur l'Incarnation du Verbe, il étale d'abord cette maxime, qui est la plus importante de toutes, quand il commence à se faire des innovations dans la doctrine de la Foi. C'est que *quand les choses sont grandes & difficiles à comprendre, on ne peut y atteindre, que par la foi. Et de là vient: que ceux qui n'ont pas beaucoup d'intelligence, tombent dans le précipice, s'ils ne sont bien persuadez & bien resolus de demeurer dans la foi, & d'éviter les questions curieuses.* Cette regle est si manifeste, qu'elle n'a pas besoin d'explication. Que les veritez étant élevées au-dessus de la capacité de l'esprit, c'est par la seule foi, que les ignorans peuvent s'y arrêter: & que s'ils se donnent la liberté d'en disputer, ou d'écouter ceux qui en disputent, il n'y a erreur si pernicieuse, où on ne les fasse tom-

pag. 461.

I. Partie. Chap. V.

ber. Cela n'a lieu qu'au commencement des innovations ; car quand alors on n'a pas gardé cette regle, & qu'on s'est laissé aller aux nouvelles opinions contre l'ancienne foi, rien n'est plus dangereux, que de suivre cette regle, & se fermer par une constance mal-entenduë le retour à la verité, qu'on a auparavant abandonnée, ou qui a été abandonnée par ceux qu'on a suivis. Il n'y a point de Secte qui ne tombe d'accord de cette regle à l'égard de tous ceux, qui l'aïant une fois choisie, balancent & déliberent s'ils ne la quitteront point. Et en cela même nous avons un argument invincible contre toutes les Sectes, tiré d'elles-mêmes, pour prouver qu'elles ne devoient point quitter l'Eglise Catholique au commencement de leur separation. Car ce ne fut que manque de foi, qu'ils la quitterent & la firent quitter à une foule de gens simples & grossiers.

Saint Athanase avoit été consulté sur des questions nouvelles, touchant la doctrine de la foi. Il répond encore une fois ensuite, *Qu'il y a peu de personnes qui puissent faire une exacte discussion de ces choses ; mais qu'il est du devoir commun de tous les Chrétiens de conserver la foi, & de se faire par là un grand sujet de merite. Car celui qui veut pénétrer les choses qui sont au-dessus de ses forces, marche sur sur le bord d'un precipice : mais celui qui s'attache aux traditions anciennes, est hors de tout danger. Je vous conseille donc,* dit ce Pere, *ce que je me conseille à moi-même, de retenir la foi que nous en avons reçûë, d'éloigner de vous ces nouveautez profanes, & de recommander aux autres d'avoir en horreur ces recherches curieuses.*

X. Je laisse tout ce que j'eusse pû tirer des Apologies que saint Athanase dressa pour lui-même, c'est-à-dire pour la cause de la foi & de l'Eglise, car c'est veritablement de quoi il étoit chargé. Il y rapporte trois Conciles tenus en Egypte, à Rome, & à Sardique, & il ajoûte que plus de trois cens Evêques avoient souscrit à ce dernier de toutes les Provinces du monde, dont il fait un long dénombrement. Dans sa lettre aux Solitaires, il confesse que

Apol. 2.

Constance

Constance força plusieurs Evêques à souscrire contre lui, & usa de menaces & d'exils, pour les contraindre de se joindre au petit nombre des Heretiques. Enfin il dit que les Evêques à qui on faisoit violence, protestants à Constance, que cela étoit contre les Canons; il leur répondit, qu'il vouloit, *que ses volontez tinssent lieu de Canons :* QUOD EGO VOLO PRO CANONE SIT. Dans le petit Traité que saint Athanase fit sur les Conciles de Rimini & de Seleucie, il demanda d'abord, *quelle necessité il pouvoit y avoir eu pour faire de nouvelles déclarations de foi, comme si avant cela la foi de l'Eglise avoit été imparfaite.* Il remarque que *les Heretiques dans leur nouvelle confession de foi, marquérent les Consuls, c'est à dire l'année, le mois & le jour, comme s'ils n'avoient pû nier que leur Secte & leur doctrine changeoit avec le temps, & que cette foi qu'ils exposoient, n'avoit commencé que sous l'Empire de Constance.* Il est vrai, dit saint Athanase, que les Prophetes ont marqué l'année & le temps des Rois sous lesquels ils prophetisoient; *mais ils ne jettoient pas en cela les fondemens de la Religion; car elle étoit avant eux, & avant la création du monde, & elle est toûjours telle que Dieu nous l'a preparée en Jesus-Christ: ils ne marquoient pas non plus les temps de leur foi; parce qu'avant ces temps-là il y avoit eu des hommes pleins de foi :* mais ces Prophetes faisoient connoître le temps qu'ils avoient commencé à prêcher ou à écrire.

" ———
"I. PART.
" Chap. V.

Pag. 671.

XI. Ces amateurs de nouveautez parloient, ou écrivoient, comme si aprés une longue interruption la vraie foi eût commencé à revivre par eux dans leur Secte. Saint Athanase s'éleve contre-eux, & leur dit, *si c'est-là le commencement de la foi, que deviendront les Peres, & les bienheureux Martyrs? Que deviendront ceux qu'ils ont instruits dans la foi, & qui sont morts avant ce temps? Comment pourront-ils les faire revenir au monde, pour leur faire oublier ce qu'ils avoient appris : & pour leur apprendre ce qu'on vient d'inventer? Le Concile de Nicée a été doublement utile; parce que les peuples de Syrie, de Cilicie & de Mesopotamie, ne celebroient pas la Pâque au jour qu'il faloit; &*

Pag. 672.

I. Partie. Chap. V.

parce que l'heresie Arienne s'étoit élevée contre l'Eglise. Tout l'univers s'assembla dans ce Concile; le jour de la Pâque y fut reglé pour tous, & l'Arianisme y fut condamné. Il est vrai que pour le jour de la Pâque on usa de ces termes, il nous a semblé, à l'exemple des Apôtres, afin que tout le monde obeït : mais on usa pas de ces termes pour regler la foi : on y dit au contraire, l'Eglise Catholique croit : aussi-tôt on ajoûta la confession de foi entiere, pour montrer que ce n'étoit pas une doctrine nouvelle, mais celle des Apôtres : & que ce qu'ils mettoient par écrit, ne venoit pas de leur invention, mais des Apôtres.

Dans tout ce discours de saint Athanase, il n'y a rien qui ne puisse servir à nos besoins presens, & à l'instruction de ceux, qui viennent de sortir de quelqu'une des nouvelles Sectes, ou qui n'en sont pas encore sortis. Il n'a jamais été permis de penser, ou de dire, qu'il y ait eu quelque interruption dans la foi, ou dans l'Eglise : la foi presente de l'Eglise est celle des Apôtres; l'Eglise presente est la même que celle que les Apôtres formerent; dire que l'Eglise Catholique croit quelque chose, c'est dire que c'est la foi pure & incorruptible, qui nous a été transmise depuis les temps des Apôtres; les Peres & les Martyrs qui sont morts avant les nouvelles Sectes, sont autant de témoins ou de Juges, qui les condamnent. Nous parlons presentement contre les nouvelles Sectes le même langage, que Saint Athanase parloit contre les Ariens; nous nous servons contre-elles des mêmes armes, qu'il emploioit contre-eux : elles ont la même force, & elles auront enfin le même sort contre toutes les Societez, qui se separent de l'Eglise.

XII. L'Ecriture autorise l'Eglise, & nous commande de l'écouter & de la suivre. Qu'est-il donc besoin de tant de nouveaux Conciles, que les Heretiques demandent continuellement? *Si les Conciles étoient necessaires*, dit saint Athanase, *nous avons celui de Nicée, qu'on s'y arrête. Ils ne veulent pas s'y tenir, c'est donc comme s'ils disoient, Nous qui nous opposons aux sentimens de nos Peres, & qui sommes les prévaricateurs des traditions anciennes, nous de-*

pag. 673.

mandons de nouveaux Conciles. C'est encore l'image des contestations du dernier siécle. On fit tous les efforts possibles, pour avoir un Concile general; il fut tenu, il prononça, le Pape n'y eut pas plus de pouvoir, que l'Empereur Constantin dans celui de Nicée; ces deux Conciles de Nicée & de Trente ont eu presque le même sort; ceux qui furent condamnez à Trente, firent ce que font ordinairement ceux qui perdent leur cause : ils accusérent leurs Juges de cabales, de brigues, & d'injustice : on eût pû les défier d'en dire autant, que les Ariens en avoient dit du Concile de Nicée. La posterité a fait justice, les siécles suivans ont vû dissiper toutes ces calomnies, l'autorité du Concile de Nicée s'augmenta toûjours à proportion de son ancienneté, nous éprouvons évidemment la même chose du Concile de Trente.

Les Evêques Catholiques selon saint Athanase, firent cette excellente réponse aux Ariens assemblez avec eux : *Si vous venez d'écrire vôtre foi, comme si vous commenciez maintenant à croire, vous n'êtes donc pas Clercs, bien loin d'être Evêques; puis-que vous venez d'apprendre les élemens de la foi. Mais si vous êtes venus ici pour le même dessein que nous, accordons-nous tous, condamnons les heresies, arrêtons-nous à la doctrine des Peres, ne demandons plus de nouveaux Conciles; puis-que le Concile de Nicée nous a prevenus, & a fait tout ce qui se pouvoit faire pour la foi Catholique.* C'est-là une excellente Apologie de l'Eglise presente, & du Concile de Trente contre les nouvelles Sectes. Elles approuvent tout ce qui a été dit par saint Athanase contre les Ariens, parce qu'elles ont été tres-éloignées de l'Arianisme; pourquoi ne permettront-elles donc pas, que saint Athanase leur parle encore par nôtre bouche, & leur tienne les mêmes discours?

Enfin saint Athanase dans sa lettre à ceux d'Afrique, demande encore aux Ariens, *Qu'a-t-il pû manquer au Concile de Nicée, pour en demander d'autres? Les Indiens même ne l'ignorent pas, & tous les Chrétiens des païs Barbares le reverent. C'est donc se fatiguer en vain que d'assembler*

I. PARTIE. Chap. V.

tous les jours de nouveaux Conciles, comme ils font, en aïant déja tenu plus de dix, ajoûtant toûjours quelque chose aux nouveaux, & retranchant aux anciens; écrivant, & effaçant ce qu'ils ont écrit, sans rien avancer; parce que toute plante, que le Pere celeste n'a point plantée, sera arrachée. Mais la parole du Seigneur, qui a parlé par le Concile Oecumenique de Nicée demeurera à jamais. Et si vous considerez le nombre, le Concile de Nicée surpasse autant tous ces Conciles particuliers, que le tout surpasse la partie. Il n'y a encore qu'à changer le nom de Nicée en celui de Trente, pour opposer à nos adversaires la difference qui se rencontre entre cette Ecumenique assemblée & les Synodes sans fin des protestans.

XIII. Mais saint Athanase donna encore sur la fin de sa vie un juste sujet de faire de semblables applications pour l'autorité qu'ont les Princes de maintenir celle de l'Eglise contre les Schismatiques & les Heretiques qui s'y opposent aprés un temps considerable. *Il y a cinquante-cinq ans,* dit ce Pere, *que les Mélétiens formérent leur Schisme: Il y en a trente-six que les Ariens ont été declarez Heretiques par le Concile universel. Nous sommes persuadez que l'Empereur tres-pieux n'aura pas plûtôt appris leurs malices, qu'il les reprimera.* Ce compte d'années tombe justement au commencement du Regne de Jovien Prince en effet trés-Religieux, qui ne manqua pas de confondre la malice des Ariens, lesquels vouloient encore renouveller leurs calomnies contre saint Athanase, mais inutilement; ce bon Prince l'aïant fait revenir de son exil avec tous les autres Catholiques, & le consultant comme l'Oracle de son temps, pour la foi qu'il devoit embrasser: saint Athanase n'avoit garde de lui en proposer d'autre que celle du Concile de Nicée, que l'Empereur professa toûjours. S'il ne fit pas d'avantage pour reprimer les Heresies, & s'il sembla même les tolerer, au rapport de Socrate, il faut l'attribuer au peu de temps que dura son regne; & se donner bien de garde d'attribuer ce peu de temps & sa mort prématurée à sa tolerance, comme ont fait quelques Auteurs

Orat. 1. cont. Arian.

L. 3. c. 21.

modernes. Il nous suffit d'avoir montré ici les sentimens de saint Athanase sur cette matiere.

Nous n'entrons point encore dans le détail des Edits des autres Empereurs de son temps, & de ceux qui suivirent, tel qu'on le verra, quand nous aurons atteint le temps du Code Theodosien, qui ne prit son nom que de l'Empereur Theodose le jeune, lequel le fit recueillir & publier. Il y mêla les Edits que Constantin avoit faits d'abord contre les Païens & contre les Juifs; ausquels saint Athanase n'avoit garde de trouver à redire dans les Ecrits qu'il a composez contre-eux. Quoi-que plusieurs de ces Empereurs n'aïent pas si bien traité ce Pere ensuite, que fit Jovien, écoutans trop les Heretiques, sans en excepter Constantin le grand, & son fils Constance: nous verrons pourtant que leurs intentions dans leurs Edits étoit meilleure, qu'elle n'a paru à quelques-uns; & peut-être la foi de Constance même plus pure, que saint Athanase ne la croioit luimême, à suivre ses propres principes touchant les mots de *consubstanciel* & de *semblable en substance*, qu'il tenoit dans le fond equivalens; de même que saint Hilaire le plus zelé défenseur du Concile de Nicée aprés lui, & le plus conforme d'ailleurs à tous ses sentimens, pourveu qu'il soit bien entendu, ainsi que nous allons voir.

CHAPITRE VI.

Sentimens de saint Hilaire Evêque de Poitiers sur le même sujet de l'autorité des Princes à conserver & à étendre l'unité de l'Eglise. Ce qu'il a cru de son universalité au fort même de l'Arianisme.

I. En quel sens & en quel temps saint Hilaire n'agrée pas qu'on use de contrainte pour les affaires de la Religion. II. Conduite differente de Dieu même, & de toute l'Eglise, aprouvée par saint Ambroise, & par saint Augustin, qui avoit parlé comme saint Hilaire avant qu'il eût acquis plus d'experience. III. Attention particuliere de saint Hilaire à l'antiquité, à la perpetuité, & à

la fermeté inébranlable de l'Eglise, au milieu même des plus rudes attaques, il ne laisse pas de reclamer l'Empereur, & ses Officiers dans cette occasion. IV. Les confessions de foi cent & cent fois changées parmi les Ariens, aussi bien que parmi les Protestans, autant de preuves que ce n'est plus la foi des Evangiles, mais celle des temps. V. Toutes les Heresies s'autorisent de l'Ecriture, en lui donnant autant de sens differens. Necessité d'un depositaire public de son veritable sens. VI. Plusieurs Peuples étoient Catholiques, quoique leurs Evêques fussent Ariens. VII. Autre témoignage de saint Augustin sur le sens qu'il faut donner à saint Hilaire touchant les Apostasies du temps des Ariens. VIII. Nouveaux témoignages de saint Hilaire même pour l'unité & l'universalité de l'Eglise, fondez sur l'Ecriture.

I. Il est vrai que saint Hilaire s'éleva d'abord contre les Princes & contre les Evêques, qui par leurs Edits, ou par leurs Conseils emploioient la violence, les exils & les prisons dans la cause de la Religion. *Dieu nous a enseigné,* disoit ce Pere, *à le connoître, il ne nous y a pas forcé :* DOCUIT, NON EXEGIT : *il a autorisé ses preceptes par les miracles, mais il a méprisé les respects & les services forcez qu'on lui rendroit. Si pour établir la Foi Catholique on usoit de contrainte, les Evêques sçavans s'y opposeroient, & diroient, Le Dieu de l'Univers, n'agrée pas d'être servi par force, il ne veut point une confession de son nom arrachée par contrainte. Il ne veut pas qu'on le trompe, mais qu'on gagne son amitié. S'il demande nos respects, c'est plûtôt pour nôtre avantage, que pour le sien.* C'est ce que ce Pere écrivoit à l'Empereur Constance. *Ad Const.*

Voici ce qu'il écrivoit contre Auxence Evêque Arien de Milan, qui se fortifioit de l'autorité & des armes de l'Empereur contre les Catholiques. *L'Eglise,* disoit saint Hilaire avec indignation, *se rend formidable par les exils & par les prisons, & veut forcer les gens à croire sa doctrine, elle qui l'a autrefois établie par sa constance à souffrir les exils & les prisons. Elle met en fuite les Evêques, quoi-que dans les siecles passez elle ait pris ses accroissemens de la proscription de ses Prélats.* *contra Aux.*

Il est vrai encore, que c'étoit alors un Empereur seduit

par les Heretiques & par des Evêques de Cour, qui persecutoient les Evêques Catholiques, & emploioient la violence pour arracher d'eux des Confessions Ariennes, ou approchantes. Si saint Hilaire n'eût blâmé que cela, ou s'il s'en étoit ainsi expliqué, nous ne serions pas en peine de l'expliquer lui-même, quand il semble condamner toute sorte de contrainte. Enfin il est vrai que c'est toûjours un mal, que de contraindre au mal; mais c'est souvent un bien de contraindre au bien. Les Peres contraignent souvent leurs enfans, & les Maîtres leurs serviteurs à faire leur devoir; & ils pécheroient, si par une excessive douceur, & par une longue impunité, ils les laissoient devenir incorrigibles, faute de les avoir corrigez à temps. Dieu est le Pere & le Maître des hommes, pourquoi n'useroit-il donc pas de cette conduite, & pourquoi n'en donneroit-il pas l'exemple? Mais n'en donne-t-il pas & les leçons & les exemples, quand il châtie si souvent les bons, ou les méchans par des adversitez, qui les forcent en quelque maniere, d'avancer dans la vertu, ou de quitter le vice? Et où sont les justes, qui n'aïent été contraints de se détacher des douceurs trompeuses du siécle par les salutaires amertumes, que Dieu y méloit? Pourquoi donc un Prince Chrétien, pourquoi l'Eglise Catholique ne se reglera-t-elle pas sur ce divin modele? Nous allons voir qu'elle s'y est conformée en effet.

II. Saint Hilaire ne pouvoit rien ignorer de cela: mais apparemment il se mettoit devant les yeux l'état & la disposition, où Dieu avoit voulu que son Eglise passât ses trois premiers siécles, d'où on ne faisoit que de sortir. Car si dés qu'elle commença de proposer sa doctrine au monde, elle eût usé de contrainte, d'exils & de tourmens, elle en eût donné plus d'aversion que d'admiration; plus de haine, que d'amour. On eût dit que c'étoit la violence & non la force de la verité qui l'avoit établie, & répanduë dans le monde. Mais depuis que par la seule lumiere de ses divines veritez, par sa douceur, par sa charité, par son invincible constance dans toutes sortes de tourmens, elle

eut desarmé ses ennemis, lassé ses persecuteurs, attiré dans son sein ses plus opiniâtres ennemis, banni l'Idolâtrie & le vice du monde, & que par ces voïes merveilleuses elle se fut étenduë dans toute la terre, n'y aïant plus personne alors, qui pût dire, que la Religion Chrétienne s'étoit établie par la puissance des armes, plûtôt que par celle de la verité : alors il fut temps de changer de conduite : & l'Eglise Catholique étant devenuë la Mere de presque tout le Genre-humain, il fut alors tres-certainement à propos, que comme elle avoit la parfaite charité d'une Mere, elle en prît aussi l'autorité, en usant quelquefois de legers châtimens.

C'est ce qu'elle commença à faire sous l'Empire de Constantin, comme nous avons déja montré par plusieurs preuves tirées des Peres & des Historiens du temps. Cet Empereur éteignit l'Idolâtrie presque dans tout son Empire, Theodose acheva de faire ce qui lui étoit échappé. Il fit même des Loix sevéres & douces en même temps contre les Heretiques, & il fut imité par les Empereurs Chrétiens, qui lui succedérent, comme nous continuerons de le justifier. On ne pouvoit pas dire alors, que la Religion Chrétienne s'établissoit dans le monde, & s'y étendoit par la violence des tourmens, & par les cruautez qu'on exerçoit contre la Religion Païenne. Car le Christianisme étoit déja affermi & répandu dans tout l'Univers par les seules forces & par les attraits de la verité, de la prédicadication de l'Evangile, de l'humilité, de la douceur, de la charité, de la patience, de la constance dans les persecutions, par les miracles, par toutes les vertus heroïques. Mais encore une fois, aprés que l'Eglise eut pris toute son autorité & toute son étenduë par cette conduite, qui lui avoit acquis tant d'enfans par tout le monde; la raison, la justice, & l'exemple même de la divinité, l'obligérent d'user de son autorité & de celle de ses enfans pour la conversion de ce qui restoit d'infideles, & pour la correction des méchans. Saint Hilaire parloit encore le langage des trois premiers siécles dans les endroits, que nous venons

venons d'en rapporter, & il y étoit porté par la ressemblance du temps & de la persecution contre l'Eglise qu'il soutenoit. I. Partie. Chap. VI.

Mais saint Ambroise successeur d'Auxence dans l'Evêché de Milan, tenoit un langage bien different avec tout son miel, quand il écrivoit ainsi à l'Empereur Gratien. *Vous avez rendu la paix à l'Eglise, vous avez fermé la bouche aux infideles; plût à Dieu que vous eussiez pu changer leur cœur: & en cela vous n'avez pas fait moins paroître l'ardeur de vôtre foi, que l'autorité de vôtre puissance.* Reddidisti *mihi quietem Ecclesiæ, perfidorum ora, atque, quod utinam, & corda clausisti, & hoc non minore fidei quam potestatis autoritate fecisti.* Et quand il disoit dans l'Oraison funebre du grand Theodose: *J'aime ce grand homme, lequel étant prêt de quitter la terre, étoit plus en peine de l'état de l'Eglise, que de ses propres interêts:* Magis *de statu Ecclesiarum, quàm de suis periculis angebantur.* Et un peu plus bas, *Qui est-ce qui a celebré la Pâque du Seigneur avec plus de gloire, que celuy qui a banni de la terre l'erreur & le sacrilege? qui a fermé les Temples, a abattu les Idoles? C'est pour cela que Josias a été preferé à tous les autres Rois du peuple de Dieu.* Qui *sacrilegos removit errores, clausit Templa, simulacra destruxit. In hoc Josias Rex superioribus antelatus est.* Ce Pere nous en dira d'avantage dans son propre chapitre plus bas. Epist. 26.

Saint Augustin disciple de saint Ambroise & interprete de saint Hilaire sur divers chefs, n'avoit pu d'abord surmonter sa douceur naturelle pour celui-ci. Il avoit preferé le langage de saint Hilaire. Mais l'experience, aidée de l'exemple de toute l'Eglise de son temps, lui fit ensuite connoître qu'il faloit retracter ce qu'il avoit dit là-dessus. *Dans mon premier livre contre le parti de Donat,* dit ce Pere dans ses Retractations, *j'ai dit que je ne trouvois pas bon que la puissance seculiere usât de violence, pour forcer les Schismatiques à rentrer dans la communion de l'Eglise. C'étoit effectivement alors mon sentiment; parce que l'experience ne m'avoit pas encore apris, combien l'impunité leur* L. 2. Retr. c. 5.

I. PARTIE. Chap. VI.

donnoit d'audace, & causoit de mal, & combien pouvoit contribuer à leur conversion une discipline plus exacte. VERUM *tunc mihi non placebat, quia nondum expertus eram, vel quantum mali eorum auderet impunitas; vel quantum eis in melius mutandis conferret* DILIGENTIA DISCIPLINÆ. Ce mot de DISCIPLINE PLUS EXACTE sera confirmé dans la suite par les peres les plus exacts. Et il est à presumer que saint Hilaire les auroit imitez, s'il eût pu voir de meilleurs temps; puisque sous Constance même il avoit tenté, de le tourner avec ses Officiers de ce côté là en faveur de la bonne cause, qu'il avoit si solidement établie, ainsi que nous allons voir.

III. C'est dans ses livres de la Trinité, où il soutient » que la foi qu'il venoit d'exposer, étoit attestée par l'au- » torité des Evangiles & par la doctrine des Apôtres, par » les combats même que les Heretiques ne cessoient de lui » livrer. Parce-que les fondemens en sont inébranlables, en- » sorte que ni les vents, ni les pluies, ni les torrens, ni les » tempêtes ne pourront jamais les abatre, ni les inondations » les submerger; enfin que l'excellence de ce divin Edifice » est telle, que jamais aucune violence ne pourra l'ébranler. *Commendat autem Fidei hujus integritatem, & Evangelica autoritas, & Apostolica doctrina, & circumstrepentium undique Hæreticorum odiosa fraudulentia. Stat enim hoc fundamentum validum & immotum adversus omnes ventos, pluvias torrentes; non flatibus pellendum, non stillicidiis penetrandum, non inondationibus subruendum: & optimum est quidquid à plurimis incursatum, à nullo tamen poterit impelli.*

l. 2. p. 31.

Que pouvoit-on dire, ou que pouvoit-on desirer de plus formel & de plus fort tout ensemble pour declarer l'antiquité & la perpetuité de la Foi & de l'Eglise Catholique? Ce Pere parloit ainsi au plus fort des tempêtes, que les Ariens avoient excitées contre l'Eglise; & bien loin d'en être étonné, il se fortifioit d'autant plus dans la défense des Catholiques; parce que ces orages de la part des Heretiques avoient été prédits, & ils s'accomplissoient comme ils avoient été prédits, c'est-à-dire que les tem-

pêtes étoient grandes & violentes, & ne servoient qu'à faire éclater davantage les forces invincibles de la verité, de la foi, de l'Eglise, & des promesses de Jesus-Christ en sa faveur.

I. PARTIE. Chap. VI.

Immediatement aprés, ce Pere dit, que comme il y a « des medicamens dont la vertu n'est point bornée à une « espece de maladie, mais qu'elle les attaque & les détruit « toutes également : ainsi la foi Catholique est un remede « certain contre toutes sortes d'infirmitez, de quelque es- « pece, & en quelque grand nombre qu'elles soient; leur « diversité ne pouvant jamais empêcher, que ce seul medi- « cament ne les surmonte toutes. On ne sçauroit trop ad- « mirer cette vertu d'un seul remede victorieux de tant de « maladies, & composé lui-seul d'autant de veritez, qu'il « y a d'heresies par le monde *: ita & fides Catholica non adversum singulas tantùm pestes, sed contra omnes morbos opem medelæ communis impertit non infirmanda genere, non vincenda numero, non diversitate fallenda; sed una atque eadem adversum singula omniaque consistit, &c.*

Voilà l'éloge de l'Eglise & de la foi Catholique, revêtuë en quelque façon de la vertu toute puissante & infinie du Verbe incarné, auquel elle est incorporée, & par consequent participante de sa force invincible. Ce que dit ici saint Hilaire, ne se pourroit pas dire de la seule créance de la Consubstantialité du Fils avec son Pere. On pourroit la tenir, & être heretique en plusieurs autres manieres. Mais l'Eglise Catholique, qui commence son culte par la confession du Pere vraiment Pere, & du Fils vraiment Fils, tire de là & des promesses de Jesus-Christ, une force & une fermeté victorieuse de toutes sortes d'heresies, quelles qu'elles soient. Saint Hilaire ne nioit pas, qu'il n'y eût « plusieurs Eglises dans presque toutes les Provinces de l'Em- « pire Romain, qui fussent déja infectées de l'Arianisme. « *Multis jam per omnes fermè Romani Imperii Provincias Ecclesiis, morbo pestiferæ hujus prædicationis infectis :* & qu'il ne fût d'autant plus difficile de les ramener, que leur nombre sembloit leur donner de l'autorité; & de la confusion,

L. 6. initio.

s'il faloit revenir. Mais il ne laissoit pas de protester toûjours hautement, que l'Eglise étoit invincible & inébranlable, ce qui n'eût pas été, si le plus grand nombre des Eglises fut tombé dans l'erreur : si elle eût été entierement éclipsée, ou si elle eût été reduite à une petite troupe de gens obscurs, comme sont pour l'ordinaire les Sectes separées.

Aprés avoir rapporté la Confession, que saint Pierre „ fit de la Divinité de Jesus-Christ, cette foi, dit ce Pere, „ est le fondement de l'Eglise; par elle les portes d'Enfer „ perdent leurs forces. *Hæc fides Ecclesiæ fundamentum est : per hanc fidem infirma adversùs eam sunt portæ Inferorum.* Cette „ foi ne peut être considerée, que dans le cœur & dans la „ bouche de Pierre, & de ceux qui le suivent. Car c'est ain„ si que Jesus-Christ pria & obtint, que cette foi ne manquat jamais. *Beatæ senectutis fideique martyrem & martyrem Petrum, pro quo Pater rogatus est, ne fides ejus in tentatione deficeret.* Aussi Pierre aprés son reniement même „ merita d'entendre ce commandement de Jesus-Christ, Pais„ sez mes brebis : *Ter meruit audire, pasce oves meas.* Le Pere „ a revelé cette verité, & c'est là le fondement de l'Eglise. „ *Hæc revelatio Patris est, hoc Ecclesiæ fundamentum.* Si Jesus„ Christ n'étoit qu'une creature, & un fils adoptif : pour„ quoi le Pere ne l'auroit-il pas revelé à saint Pierre ? Il lui „ a peut-être envié cette gloire; & a supprimé si long-temps „ cette importante verité, afin de vous la reserver à vous, „ qui êtes ces nouveaux Prédicateurs. Je veux bien que ce „ soit une autre foi, s'il y a d'autres clefs du Roiaume du „ Ciel. Que ce soit une autre foi, s'il y a une autre Egli„ se, contre laquelle les portes d'Enfer ne puissent rien. „ Qu'il y ait une autre foi, s'il y a un autre Apostolat, qui „ lie & délie tout sur la terre & dans le Ciel. *Sit sanè fides alia, si aliæ claves Regni Cœlorum sunt. Sit fides alia, si Ecclesia alia est futura, adversum quam portæ Inferi non prævalebunt. Sit fides alia, si erit alius Apostolatus, ligata & soluta per se in terra ligans in Cælo atque solvens.* Ces paroles de saint Hilaire montrent évidemment, que ne n'est

pas seulement à la foi, mais à l'Eglise que Jesus-Christ a promis une fermeté immuable, & une perpetuité constante, & sans interruption. Car s'il y avoit des interruptions, aprés la chûte de la premiere Eglise, il s'en élevroit une autre plus ferme, ce qui ne tomboit pas alors dans l'esprit ni de saint Hilaire, ni des Heretiques même qu'il combatoit. Ces paroles montrent, que la Foi, l'Apostolat, l'Eglise sont trois choses inseparables, ou une même chose, qui ne peut se détruire.

Mais voici un autre discours admirable de ce Pere, un peu long, aussi ne ferai-je que le traduire. Toutes les Heresies des siécles passez & à venir y sont terrassées par le seul poids de l'Eglise, de son unité, de sa perpetuité, de son infaillibilité, de sa distinction & de son excellence incomparable au-dessus de toutes les Sectes. *C'est le propre de l'Eglise,* dit ce Pere, *de vaincre, quand on l'attaque : d'éclater, quand on la blâme : de l'emporter, quand elle semble abandonnée. Elle desireroit bien que tous demeurassent avec elle dans son sein : & qu'elle ne fût jamais forcée de chasser personne de sa paix & de son calme, à quoi l'obligent quelquefois des enfans indignes d'habiter avec une si excellente mere. Mais quand les Héretiques se retirent, ou sont rejettez de sa societé; si elle perd les occasions de sauver des hommes, elle ne perd pas les preuves manifestes, que le salut & la felicité éternelle ne se trouvent que dans elle. Cela se voit facilement par les sorts differens des Heretiques mêmes. Car l'Eglise, que Jesus-Christ a établie, & que les Apôtres ont fortifiée, étant toûjours une, & embrassant tout le monde; les heresies & les erreurs diverses se separent d'elle; & il est manifeste, que cela ne vient que des mauvais sens qu'on donne à l'Ecriture : lors-que chacun tourne à ses préjugez ce qu'elle dit : au lieu de soûmettre ses sentimens à ce qu'elle enseigne. Il arrive de là que tous ces partis differens étant contraires les uns aux autres; ils donnent en cela un grand avantage & un grand éclaircissement à la doctrine de l'Eglise. Car toutes les Sectes s'élevant contre elle seule par sa seule unité elle les refute & les surmonte toutes. Les Heresies s'arment donc tou-* L. 7. p. 132.

I. PARTIE. Chap. VI.

tes contre l'Eglise, mais se détruisant les unes les autres par leurs contrarietez, il ne leur demeure aucune victoire pour elles. Car leur victoire qui consiste à se contrarier & à se défaire les uns les autres, est le triomphe de l'Eglise sur toutes ces Sectes : chaque heresie ne combattant dans toutes les autres que ce que la foi de l'Eglise condamne. Les Heretiques n'ont d'ordinaire rien de commun entre-eux ; ainsi en se contrariant mutuellement les uns les autres, ils fortifient la doctrine de l'Eglise. Sabellius confondant les personnes divines en une seule, combat pour l'Eglise contre Arius, qui les separe. Arius au contraire fait pour l'Eglise contre Sabellius. Qu'ils vainquent donc, comme il leur plaira ; parce que la victoire, qu'ils remportent les uns sur les autres, les terrasse tous. VINCANT *ut volunt, quia se invicem vincendo, vincuntur.*

Pag. 134.

Enfin ce Pere prioit l'Empereur Constance d'épargner, » & de laisser en leur liberté, ceux qui disoient, *je suis Chrétien, je suis Catholique, j'aime mieux mourir, que de ceder à la violence des particuliers, qui veulent me faire corrompre la chaste virginité de la verité ;* CASTAM *veritatis vir-* » *ginitatem corrumpere*. Commandez plûtôt, ajoûte-t-il, aux » Gouverneurs des Provinces de ne faire point de grace, ou » de faveur aux Heretiques : *Non favorem, non gratiam Hæreticis gravissimis præstent*. C'est la même chose, que de les traiter à la rigueur : à quoi ce Pere revient comme les autres, quand il en void de veritables raisons. Tout dépend de la cause, & de l'objet, aussi-bien que du sujet, tels qu'étoient les Heretiques obstinez, contre lesquels il excite comme il doit l'Empereur ; sans doute avec la moderation, qui lui étoit naturelle, & qui a toûjours fait le caractere de l'Eglise.

l. contra Constant.

» IV. Depuis qu'ils ont commencé, dit-il plus bas, à cher- » cher plûtôt une nouvelle doctrine, qu'à retenir celle qu'ils » avoient reçûë, *accepta retinere* : ils n'ont pû, ni retenir » l'ancienne, ni soûtenir la nouvelle ; ce n'est plus la foi de » l'Evangile, laquelle ils avoient reçûë, mais celle du temps. *Facta est fides temporum potiùs, quam Evangeliorum.* Il est

l. ad Const.

pitoïable, qu'il y ait autant de differences dans la foi que dans les volontez. *Tot nunc fides existere, quot voluntates.* La foi n'est plus que ce que l'on veut ; ou on ne l'entend, que comme l'on veut. *Dum aut ita fides scribuntur, ut volumus : aut ita ut volumus, intelliguntur.*

I. PART. Chap. VI.

Que pouvoit-on dire, qui convint mieux à cette multitude de Sectes & de Confessions de foi diverses, qui ont parû depuis un ou deux siécles ? Ce n'est plus la foi ancienne & toûjours uniforme de l'Eglise. Il n'y a plus de confession de foi commune à toutes les Eglises, si ce n'est parmi les Catholiques : ailleurs on a fait cent innovations, & ensuite cent changemens à ce qu'on avoit innové. Ce n'est plus la Foi de l'Evangile, qui ne peut être qu'une ; c'est la Foi des temps & des volontez des hommes, changeantes selon le changement des temps : ce n'est plus la foi universelle & commune du monde Chrétien ; c'est la Foi de chaque Province, de chaque Ville, de chaque Ministre, qui en change lui-même, selon son esprit interieur & particulier : c'est souvent la Foi de chaque particulier, qui suit aussi son esprit interieur, ou son entousiasme, ne croïant pas se devoir plus gêner à suivre celui de son Ministre, que son Ministre ne se gêne pour suivre les sens & l'esprit de l'Eglise universelle en tous lieux & en tous temps. Saint Hilaire a donné le principe de toutes ces illations : s'il n'en a pas donné tout le détail, c'est qu'il a falu plusieurs siécles aux amateurs mêmes de nouveautez pour en imaginer de tant de sortes, & de si étranges.

V. Je conserve, dit plus bas saint Hilaire, ce que j'ai reçû : je ne change rien à ce que Dieu m'a donné en dépôt. Mais souvenez-vous, qu'il n'y a point d'Heretique, qui ne prétende prêcher purement ce qui est dans l'Ecriture, quoi-que ses prédications soient des blasphêmes. *Quod accepi, teneo ; nec demuto quod Dei est. Sed memento tamen neminem Hæreticorum esse, qui se nunc non secundum Scripturas prædicare ea, quibus blasphemat, mentiatur.* Marcel, Photin, Montan, Sabellius, Marcion alleguent les Ecritures pour eux. Mais ils ne prennent que les termes

Ibid. 245.

» des Ecritures, sans en prendre la doctrine. Ils se prévalent » de la foi, & ne l'ont pas. Parce que les Ecritures ne consistent pas dans les termes, mais dans l'intelligence; elles » ne tendent pas à la division & à la revolte, mais à la charité. *Omnes Scripturas sine sensu loquuntur, fidem sine fide prætendunt. Scripturæ enim non in legendo sunt, sed in intelligendo; neque in prævaricatione sunt, sed in charitate.* C'est à dire que ce ne seroit rien, que la Providence divine eût donné les Ecritures, si tous les particuliers étant mortels, elle n'avoit aussi donné une societé & une succession immortelle d'Interpretes & de dépositaires de son vrai sens. A moins de cela la lettre de l'Ecriture pour les mysteres de la Religion pouvant souffrir beaucoup de sens differens, ne sera qu'une source de disputes & de divisions; comme elle l'est effectivement aux Sectes diverses des Heretiques, qui ne veulent s'attacher qu'à la lettre & à leur sens particulier.

Pag. 358. 9. VI. Dans l'Ecrit que ce Pere fit contre Auxence, il remarque, que dans les lieux même, où les Evêques Ariens dominoient, les Peuples ne laissoient pas d'être Catholiques, & de composer cette Eglise Catholique & universelle, qui est l'heritage de Jesus-Christ, aussi étendu que le monde. Les peuples Chrétiens vivent, dit ce Pere, sous les Evêques de l'Antechrist, parce que leur simplicité leur fait croire sans peine, que la foi de leurs Pasteurs répond » à leurs paroles. Ces faux Pasteurs donnent à Jesus-Christ » le titre de Dieu, & de Fils de Dieu : le peuple croit, qu'ils » ne doutent donc pas de sa Divinité & de sa divine naissance. » Ils disent que Jesus-Christ est avant les temps; le Peuple » croit que c'est la même chose que s'ils disoient, qu'il est » Eternel. Les oreilles du peuple sont plus pures & plus » saintes, que les cœurs de ces faux Evêques. Ce n'est donc » qu'un déguisement & une imposture, qui fait qu'on pen- » se, que l'Arianisme regne. Voici les paroles de saint Hi-

Pag. 348. 9. laire que je viens de paraphraser. *Et hujus quidem usque adhuc impietatis occasio per fraudem perficitur, ut jam sub Antichristi Sacerdotibus Christi populus non occidat; dum hoc putant*

putant illi, fidei esse, quod vocis est : Audiunt Deum Christum, putant esse quod dicunt. Audiunt Filium Dei, putant in Dei nativitate inesse Dei veritatem. Audiunt ante tempora, putant idipsum ante tempora esse, quod semper est. Sanctiores aures plebis, quàm corda sunt Sacerdotum.

VII. Saint Augustin a rendu ce même témoignage à saint Hilaire, que quand il semble avoir réduit l'Eglise si « à l'étroit, & avoir donné tant d'étenduë à l'Arianisme, il « ne parloit que des dix Provinces d'Asie, où les Ariens étoient « plus nombreux ; quoi-qu'il n'y parlât peut-être que des mé- « chans, sans avoir égard aux bons : ou qu'il exagerât la « chose, pour réveiller les bons de leur assoupissement. C'est dans sa Lettre à Vincent. *Hilarius ergo decem Provinciarum Asianarum aut Zizania non triticum arguebat; aut ipsum etiam triticum, quod defectu quodam periclitabatur, tantò vehementiùs, quantò utiliùs arguendum putabat.* Saint Augustin ajoûte, qu'en ces temps fâcheux, les peuples ne « laissoient pas d'être Catholiques, sous des Evêques Ariens, « dont ils prenoient les paroles en un sens Catholique : *Quis nescit illo tempore obscuris verbis multos parvi sensus fuisse delusos, ut putarent hoc credi ab Arianis, quod etiam ipsi credebant.*

Il est donc constant, selon saint Hilaire, que la prétenduë diminution, ou interruption de l'Eglise au temps des Ariens, n'a été qu'une illusion, & une inadvertance de ceux qui se sont arrêtez à l'écorce, & n'ont pas voulu passer plus avant pour pénetrer le sens des choses, & des paroles. Les peuples sçavoient qu'ils avoient été batisez au Nom du Pere, du Fils & du saint Esprit, & que Jesus-Christ a toûjours été appellé Dieu & Fils de Dieu, par tous ceux qui portent le nom de Chrétiens. C'étoit assez pour les peuples incapables de duplicité, & de raffinement, de sçavoir qu'il n'y avoit nulle inégalité entre ces personnes Divines, & que Jesus-Christ étoit vraiment ce que toute l'Eglise disoit qu'il étoit. Jesus-Christ a dit aussi que son Corps étoit dans l'Eucaristie, il n'en faut pas davantage pour les peuples simples & fideles de tout

I. PARTIE. Chap. VI. l'univers. Il ne leur tombera jamais dans l'esprit, que le Corps de Jesus-Christ ne soit que la figure de son Corps.

VIII. Il en est de même de ces autres paroles de Jesus-Christ à ses Disciples, & à tous leurs successeurs. *Qu'il seroit avec eux jusqu'à la fin des siécles.* Tous comprennent d'abord que l'Eglise sera perpetuelle & infaillible jusqu'à la consommation du monde, parce que Jesus-Christ sera toûjours avec elle; il cesseroit d'être avec elle, s'il y avoit une interruption, ou une apostasie generale. *Cum Discipulis se futurum esse cùm promittit, & illos ostendit semper esse victuros, & se nunquam à credentibus recessurum.* C'est ce que saint Hilaire dit sur saint Mathieu. Mais expliquant les paroles du second Pseaume; *Demandez-moi, & je vous donneray les nations pour vôtre heritage, & la terre jusqu'à ses extremitez pour vôtre domaine* : ce Pere dit que ce n'est plus le seul Israël qui est la portion du Seigneur: mais toutes les nations, qui étoient auparavant partagées entre les Anges, & qui ne sont plus que le seul peuple de Dieu : *Sed gentes omnes secundum numerum Angelorum antè divisæ : nunc jam unius, atque unus omnis hæc universitas gentium Dei populus est.*

In Matth. Can. 33. *In Psal. 2.*

In Psal. 14. Expliquant ailleurs ces parores d'un autre Pseaume: *O Dieu des armées, que vos Pavillons sont aimables : Le Prophete*, dit saint Hilaire, *ne desire pas le Pavillon sacré de Moyse, ni celui de David, ni celui de Salomon : Il en desire un nombre innombrable; parce-que encore qu'il ni ait qu'une Eglise dans tout le monde, chaque Ville a neanmoins son Eglise; & toutes ensemble elles ne font qu'une Eglise, quoiqu'elles soient en grand nombre, parce-qu'elle est toûjours une dans ce grand nombre.* Et ailleurs sur ces paroles, *Seigneur élevez-vous au-dessus des Cieux, & vôtre gloire s'étendra sur toute la terre.* « Aprés que Jesus-Christ fut monté au Ciel, dit saint Hilaire, il remplit toute la terre de la gloire de son Saint Esprit; parce que la portion du Seigneur n'est plus comme autrefois la seule famille de Jacob, mais la terre toute entiere. *Sed terræ plenitudo jam Dei fit.*

In Psal. 55.

Saint Augustin expliquoit en même sens ces passages des

Pseaumes contre les Donatistes : on en pourroit sans doute donner un autre sens litteral. Mais il paroît par les Peres, qu'il y a un sens plus élevé, plus mysterieux, plus digne de Jesus-Christ & de la grandeur de la Religion Chrétienne ; & c'est le sens de la tradition de l'Eglise, qui a été verifié par l'évenement, & qui se verifie encore tous les jours par la conversion continuelle de nouvelles Nations. Les Heretiques sont souvent attachez au seul sens de la lettre, ferment les yeux à l'évidence-même, qui nous fait voir la gloire de l'Eglise sur toute la terre.

CHAPITRE VII.

Sentimens de saint Jerôme, sur l'unité, & l'universalité de l'Eglise, dans le même temps de l'Arianisme.

I. Dés le temps des Apôtres l'Ecole d'Alexandrie envoïoit des Missionaires aux Indes, & les Apôtres même les y avoient prévenus. II. Les Luciferiens animez d'un autre esprit pour couvrir leur petit nombre, disoient, que l'Eglise étoit déja perie. III. Saint Jerôme prouve par les Ecritures, sa perpetuité & son immense étenduë. IV. Quelle est la foi qui sera rare sur la terre, selon saint Jerôme. V. Quelle fut l'occasion du schisme des Luciferiens : Confession de foi frauduleuse, proposée au Concile de Rimini. Preuves que les Evêques du Concile de Rimini furent toûjours Catholiques. VI. Nouvelles preuves que ces Evêques furent toûjours Catholiques. Le Concile d'Alexandrie & tout l'Occident le déclara de la sorte. VII. De quelle importance il est de demeurer toûjours dans l'unité, & dans la Communion de l'Eglise universelle. VIII. Hilaire n'étant que Diacre forma aussi un Schisme & une nouvelle Secte. Mais n'aïant pû ordonner personne, sa Secte s'éteignit avec lui. Une Eglise ne peut subsister sans Clergé, & sans Sacerdoce. IX. Avertissement aux nouvelles Sectes.

I. JE commencerai par le témoignage que saint Jerôme rend à Pantænus, conformément à ce que nous en avons déja rapporté d'Eusebe. Il dit qu'il étoit si sçavant « dans les Lettres divines & humaines, selon la coûtume « de l'Eglise d'Alexandrie, où il y avoit toûjours plusieurs « Docteurs Ecclesiastiques : que Demetrius Evêque d'A- «

De scriptor. Eccles. in Pantæno.

I. PART. Chap. VII.

» lexandrie le pria d'aller faire la fonction de Missionaire dans » l'Inde. Il trouva que saint Barthelemy y avoit déja prê» ché l'Evangile, conformément à celui que saint Mar» thieu avoit écrit en langue Hebraïque. Nous apprenons de là avec quelle vitesse l'Evangile se répandit d'abord par tout le monde, & quelle étoit la fin de l'Institution de l'Ecole d'Alexandrie dés le temps de saint Pierre & de saint Marc, *ubi à Marco Evangelista Ecclesiastici semper fuere Doctores*. C'étoit pour envoïer des Missionaires Apostoliques jusqu'au bout du monde, où ils trouvoient souvent, que les Apôtres les avoient prévenus: Et c'est une image de ce qui se pratique encore dans l'Eglise Catholique, laquelle conserve toûjours le même zele pour la propagation de la foi, qu'on ne trouve point dans les Communions separées.

Dialog. adv. Lucifer.

II. Saint Jerôme refutant les Luciferiens, nous fait voir que ces Schismatiques, au lieu de s'accroître, perissoient, & ne pouvant autrement défendre leur petit nombre, disoient » que tout le monde étoit retombé sous la puissance du De» mon: il leur étoit même assez ordinaire de dire, que l'E» glise n'étoit plus qu'un lieu d'impudicité: *Asserebat universum mundum esse Diaboli: & ut jam familiare est eis dicere, factum de Ecclesiâ Lupanar.* Les Chefs des nouvelles Sectes trouveront ici, que leurs noires calomnies contre l'Eglise Catholique ne sont pas nouvelles: mais il leur arrivera sans doute ce qui est arrivé aux Auteurs de toutes ces anciennes diffamations, de perir & de s'éteindre, en sorte que la memoire en demeure à peine dans les Livres: au lieu que l'Eglise prend toûjours de nouveaux accroissemens de gloire & de puissance.

Ibidem.

III. *Mais à Dieu ne plaise*, dit plus bas saint Jerôme, *que la mort d'un Dieu ait été infructueuse. Le fort a été lié, & tout ce qu'il avoit lui a été enlevé. La promesse du Pere à Jesus-Christ a été accomplie. Demandez-moi, & je vous donnerai toutes les nations pour être vôtre heritage, & vôtre partage sera étendu jusqu'au bout du monde. Jesus-Christ est ce Soleil qui a son pavillon dans le Ciel, à la lumiere & à*

la chaleur duquel rien ne se peut soustraire. Le Psalmiste plein d'un divin esprit, chante : Les ennemis sont desarmez, vous avez détruit leurs villes. Où sont donc maintenant ces prétendus RELIGIONAIRES, *ou plûtôt ces* PROPHANES, *qui ne veulent pas communier avec l'Eglise Catholique, de peur de se soüiller, & qui disent qu'il y a plus de Synagogues, qu'il n'y a d'Eglises sur la terre ? Si cela étoit, comment les villes du démon auroient-elles été détruites ? Comment les Idoles ont-elles été renversées, jusqu'a la fin du monde même ? Si Jesus-Christ n'a point d'Eglise, ou s'il n'en a que dans la Sardaigne, dont Lucifer étoit Evêque ; & où il se retira avec les Sectateurs de son schisme, Jesus-Christ est donc devenu bien pauvre. Si le démon possede les Isles Britanniques, les Gaules, l'Orient, les peuples des Indes les nations Barbares, & enfin tout l'Univers : comment a-t-il pû se faire, que les trophées de la Croix, qui étoient dispersez par toute la terre, aient été renfermez dans un petit coin.* SED *absit, ut frustra Deus mortuus sit. Alligatus est fortis, & vasa ejus direpta sunt. Allocutio Patris impleta est ; Postula à me, & dabo tibi gentes, hæreditatem tuam ; & possessionem tuam, terminos terræ. Apparuerunt fontes aquarum : & revelata sunt fundamenta orbis terrarum. In sole posuit Tabernaculum sum, nec est qui se abscondat à calore ejus. Deo plenus psalmista canit : Inimici defecerunt frameæ in finem, & civitates eorum destruxisti. Et ubi quæso isti sunt nimium* RELIGIOSI, *imò nimium* PROPHANI, *qui plures Synagogas asserunt esse, quàm Ecclesias, &c.*

I. PARTIE. Chap. VII.

IV. Si ces Schismatiques, continuë saint Jerôme, se flattent & tirent avantage de ce qui est écrit dans l'Evangile, « *Pensez-vous que le Fils de l'homme venant sur la terre y trouve de la foi.* » *Il faut sçavoir que la foi dont il est ici parlé, & qui sera rare, est cette foi forte & vigoureuse, dont le Sauveur disoit, Vôtre foi vous a sauvé : & ailleurs, parlant du Centenier, Je n'ai point trouvé une foi si ferme dans Israël : & parlant au Apôtres, Que craignez-vous, gens de petite foi ? La foi dont il est ici parlé, n'est pas celle, qui regarde le mystere de la Trinité, mais la simplicité du*

Ibidem.

cœur, & la devotion de l'ame attachée à Dieu. Car cette femme disoit dans son cœur, Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie. C'est cette foi, que Jesus-Christ a déclaré être toûjours rare. C'est cette foi, qui se trouve rarement parfaite, dans ceux même dont la foi est saine. HÆC *est fides, quam rarò inventam Deus pronunciavit. Hæc est fides, quæ etiam apud eos qui bene credunt, difficilè perfecta invenitur.*

V. Ce Pere explique ensuite, quel fut le pretexte du » schisme des Luciferiens. Ce fut une Confession de foi frau- » duleuse. *Sub nomine unitatis & fidei infidelitas scripta est,* » *ut nunc agnoscitur.* On étoit alors persuadé, que rien n'é- » toit plus juste, ou plus convenable au service de Dieu, » que de demeurer dans l'unité, & ne se pas separer de la » communion de tout le monde. *Nam illo tempore nihil tam pium, nihil tam conveniens servo Dei videbatur, quam unitatem*sequi, & à totius mundi communione non scindi.* Cette regle étoit trés-sainte : mais il ne faloit pas se laisser surprendre par les Heretiques. Ursace & Valens Evê- » ques Ariens au fond, & en apparence Catholiques, dres- » serent une Confession de foi artificieuse, dont toutes les » paroles pouvoient avoir un sens tres-orthodoxe : mais » sous lesquelles ces perfides cachoient leur venin. *Cum superficies expositionis nihil sacrilegum præferret.* On y enten- » doit les plus magnifiques éloges du Verbe, & les Evê- » ques du Concile de Rimini ne doutoient pas, que la Con- » substancialité du Verbe n'y fût exprimée. *Sonabant verba pietatem, & inter tanta præconia, nemo venenum insertum* » *putabat.* On n'y parloit point du mot de substance οὐσίας, » & on en donnoit une raison plausible, que ce terme ne se » trouve pas dans l'Ecriture, qu'il étoit un sujet de scandale » aux Simples. On jugea à propos de le taire. Les Evêques se » mettoient peu en peine d'un terme, pendant que le sens en étoit à couvert. *De Usia verò nomine abjiciendo, verisimilis ratio præbebatur; quia in Scripturis, aiebant, non invenitur, & multos simpliciores novitate suâ scandalisat. Placuit auferri, non erat cura Episcopis de vocabulo, cùm sensus esset in*

suto. Le Fils de Dieu y étoit declaré Eternel avec son Pere, & non pas une creature comme les autres. On ne se défia point qu'il y eût un piege caché sous ses paroles, *comme les autres*. « —— « I. PART. « Chap. VII.

Le Concile étant fini, continue ce Pere, Valens & Ursace commencerent à découvrir leur artificieuse malignité & à publier leur trompeuse victoire, comme n'aiant pas dit, que le Verbe n'étoit pas une creature, mais qu'il n'étoit pas une créature semblable aux autres. *Dicentes se Filium non creaturam negasse, sed similem cæteris creaturis*. Ce fut alors, dit saint Jerôme, que le nom de substance fut aboli, alors on se vanta d'avoir étouffé la foi du Concile de Nicée: alors l'Univers gemit, & s'étonna de se voir Arien. *Tunc Usiæ nomen abolitum est, tunc Nicænæ fidei damnatio conclamata est. Ingemuit totus orbis, & Arianum se esse miratus est*. Cet étonnement est celui dont on est saisi, quand une chose paroît être, & qu'on est convaincu qu'elle n'est pas. Ces Evêques n'étoient pas devenus Ariens par la surprise que les perfides Ariens leur avoient faite; ils croïoient au contraire les avoir tous gagnez, parce qu'ils ne se défioient pas de leur duplicité. « *Ibid. c. 5.*

Aussi ajoûte saint Jerôme, les Evêques qui étoient tombez dans ce piege, & qu'on disoit être heretiques, quoique dans le fond ils en fussent trés-éloignez (*Ariminensibus dolis irretiti*, SINE CONSCIENTIA HÆRETICI FEREBANTUR) protesterent tout haut, par le Corps de Jesus-Christ, & parce qu'il y a de plus saint dans l'Eglise, qu'ils n'avoient pas conçû ce qu'il y avoit de malin & d'artificieux dans la Confession de foi, qu'on leur avoit lûë: *Se nihil mali in sua fide suspicatos*. Nous pensions, disoient-ils, que le sens répondoit aux paroles, & nous ne croyions pas que dans l'Eglise de Dieu, où la simplicité & la sincerité doit regner, on eût des pensées cachées dans le cœur, contraires aux paroles qu'on proferoit. Nous n'avons été trompez, que parce que nous avons eu bonne opinion de ceux, qui étoient méchans. Nous ne pensions pas que les Evêques de Jesus-Christ combatissent contre lui. « *Ibidem.*

I. PART. Chap. VII.

" Voilà ce qu'ils disoient, prêts de condamner leur prmiere " souscriprion, & toutes les impietez de l'Arianisme : *Putavimus sensum congruere cum verbis : nec in Ecclesia Dei, ubi simplicitas, ubi pura confessio est, aliud in corde clausum esse, aliud in labiis proferri timuimus. Decepit nos bona de malis existimatio : Non sumus arbitrati Sacerdotes Christi adversus Christum pugnare.*

VI. Il est manifeste par tout ce narré de saint Jerôme, qui parle sur les propres Actes du Concile de Rimini, & au temps duquel il restoit encore des personnes qui y avoient assisté, les Arriens même ne disconvenoient pas de cela (*Supersunt homines qui illi Synodo interfuerunt; ipsi Ariani hæc ita, ut diximus, gesta non denegant.*) Il est manifeste, dis-je, que ces Evêques sortirent du Concile de Rimini aussi Catholiques qu'ils y étoient entrez ; qu'ils crurent au contraire, quoi-qu'avec un peu trop de simplicité, que Valens & Ursace renonçoient à l'Arianisme & revenoient à l'Eglise Catholique. En cela il pouvoit y avoir de l'imprudence, mais non pas de l'erreur. *Que le Verbe ne soit pas une creature comme les autres,* c'est une proposition, qui peut avoir deux sens : *ou qu'en façon quelconque il n'est point creature, ou qu'il l'est, mais une creature plus excellente que les autres.* Ces Evêques Catholiques devoient raisonnablement penser, que c'étoit dans le premier sens, que Valens avançoit cette proposition : puisque ce qu'il y ajoûtoit du même Verbe, étoit si avantageux pour en inferer son égalité avec le Pere.

Ibidem.

» Que faloit-il donc faire de ces Evêques, à qui les ar- » tificieux Ariens avoient fait cette surprise, demande saint » Jerôme, Faloit-il les déposer, & leur en substituer d'au- » tres ? C'est ce qu'on tâcha de faire, & de le leur faire trou- » ver bon à eux-mêmes. Mais où sont les Evêques, qui se » sentant innocens, se laissent volontairement déposer ? sur » tout quand les peuples passionnez pour eux, ne menacent » de rien moins que de lapider, & de massacrer ceux qui » entreprendroient de les déposer ? *Quotusquisque bene sibi » conscius patitur se deponi ? Præsertim cùm omnes populi, Sacerdotes*

cerdotes suos diligentes, pene ad lapides, & ad interemptionem eos deponentium convolaverint.

Les autres Evêques devoient-ils priver ceux-là de leur „ communion, & les obliger de se contenter de la com- „ munion de leur Eglise? Mais n'auroit-ce pas été une in- „ justice & une cruauté, qui eût livré toute la terre au de- „ mon? *Mansissent, aiunt, intra suam communionem: hoc est dicere, irrationabili crudelitate orbem totum diabolo condonassent.* Saint Jerôme parle de la sorte, parce que l'excom- *Ibidem.* munication, selon le langage de saint Paul, livre les hommes à Satan. Or c'étoit une espece d'excommunication, quand un Evêque étoit privé de la communion des autres Evêques, & qu'il communioit dans son Eglise seulement. Ce Pere ajoûte que de traiter si rudement ces Evê- „ ques, c'eût été les condamner comme des Ariens, quoi- „ qu'ils ne le fussent pas, c'eût été déchirer l'Eglise, & rom- „ pre la concorde, sans qu'on eût blessé la foi; c'eût été par „ une dureté hors de saison, pousser ces Evêques à se faire „ Ariens. CUR DAMNASSENT EOS, QUI ARIANI NON „ ERANT? *Cur Ecclesiam scinderent in concordia fidei permanentem? Cur denique credentes bene, obstinatione sua facerent Arianos?*

Enfin ce Pere ajoûte, qu'on tint aprés cela un Concile *Ibidem.* à Alexandrie, où il fut resolu, qu'excepté seulement les „ chefs de l'Heresie, qui ne pouvoient pas s'excuser d'avoir „ été surpris, ceux qui témoigneroient du repentir de leur „ faute, demeureroient dans leur dignité & dans leur Egli- „ se: non qu'ils pussent être Evêques, aprés avoir été He- „ retiques: mais parce qu'il étoit constant, que ceux qu'on „ recevoit, n'avoient jamais été heretiques. L'Occident „ joignit son consentement à ce Concile d'Alexandrie, & „ ainsi le monde fut retiré du pouvoir du demon, qui l'al- „ loit engloutir. *In Alexandrina postea Synodo constitutum est, ut exceptis autoribus hareseos, quos error excusare non poterat, pœnitentes Ecclesiæ sociarentur: non quod Episcopi possint esse, qui haretici fuerant: sed quod constaret eos, qui reciperentur, hareticos non fuisse. Assensus est huic sententia*

Occidens, & per tam necessarium concilium, Satanæ faucibus mundus ereptus est.

I. PARTIE. Chap. VII.

VII. Tout ce discours de saint Jerôme nous apprend, 1. Que ni les Evêques du Concile de Rimini, ni les autres, qui tombérent dans de semblables surprises, ne furent certainement jamais, ni eux, ni leurs troupeaux, autres que Catholiques, toûjours d'autant plus éloignez de l'Arianisme, qu'ils étoient plus animez contre les artifices, dont les Ariens usoient pour les surprendre, & pour les faire passer pour Ariens par leurs impostures. 2. Que jamais il ne parut plus clairement de quelle importance il étoit de ne jamais rompre la paix & la communion de l'Eglise; & combien il est necessaire pour le nœud de la Catholicité, que non seulement chaque Pasteur joüisse de la communion de son Eglise; mais aussi que tous les Pasteurs des Eglises du monde universel vivent dans une même communion, & dans les liens d'une charité indissoluble. 3. Que cette unité & cette communion ne doit jamais se rompre, sous quelque pretexte que ce soit. Les Evêques qui étoient demeurez fermes & inébranlables contre les menaces de Constance, & contre toutes les attaques des Ariens; ceux même d'entre-eux, qui avoient été releguez pour cela, ne se separérent pourtant pas de la communion de ceux, qui avoient usé de condescendance pour la suppression du terme de substance & de consubstanciel; & qui avoient admis les Ariens dans leur communion, faute d'avoir bien penetré leurs déguisemens. Saint Athanase, Eusebe de Verceil, tous ces illustres Confesseurs qui assistérent au Concile d'Alexandrie, donnérent cet important exemple à la posterité, de tout sacrifier à l'amour de l'unité & de la communion de l'Eglise Catholique. Il n'y eut que Lucifer Evêque de Cagliari en Sardaigne, qui se retrancha dans son Eglise particuliere, & se separa de la communion du reste de l'univers: ce que tous les Peres de l'Eglise blâmérent, & ce qui demanderoit une plus longue discussion, à laquelle nous ne pouvons pas nous arrêter maintenant.

VIII. Le Diacre Hilaire, dont saint Jerôme parle ensuite, se separa aussi de l'Eglise pour la même occasion, & fit une Secte à part, qui porta son nom, quoi-quil ne fût que Diacre. C'étoit une hardiesse insoûtenable, qu'un Diacre s'élevât contre tant d'Evêques, tant de Confesseurs, tant d'excellens Docteurs, dont saint Athanase étoit le guide; enfin qu'il s'élevât contre toute l'Eglise de l'univers, & prétendît lui seul avoir plus de lumiere, plus de sagesse, plus de zele, plus de pureté, plus de Catholicité. La faute que fit Lucifer ne fut gueres plus pardonnable. Car quoi-qu'il fut Evêque, il n'étoit pas le College Episcopal de toute l'Eglise, il n'étoit pas le seul qui eût reçû la succession & l'heritage des Apôtres : il n'étoit pas le seul à qui Jesus-Christ eût promis d'être avec lui & avec ses successeurs jusqu'à la fin du monde : il n'étoit pas lui seul l'Eglise bâtie sur la pierre : il n'étoit pas lui seul tout l'heritage, que le Pere avoit promis à son Fils, & que le Fils avoit acheté de tout son Sang. Mais s'il est étonnant, que Lucifer & Hilaire aïent voulu se faire une Eglise à part, & aïent osé prétendre qu'elle seroit cette Eglise unique & universelle de Jesus-Christ; il n'est pas moins étrange, qu'ils aïent pû trouver des Sectateurs, & des Disciples assez aveuglez, pour préferer l'attache & l'autorité d'un Diacre, d'un homme seul, à celle de toute l'Eglise. *Ibidem.*

Aussi ces nouvelles Sectes perirent-elles aussi-tôt, & celles qui se sont élevées de nos jours avec une audace aussi déraisonnable, ne peuvent que fort témerairement se promettre un meilleur sort & une fort longue durée. « Hilaire n'étoit que Diacre, dit un peu aprés saint Jerôme, & il se croïoit être lui seul l'Eglise de tout le monde. Mais il ne pouvoit ni consacrer l'Eucaristie, ni ordonner des Evêques & des Prêtres, ni donner le Batême sans l'Eucaristie. Aussi étant mort, sa Secte est tombée & s'est éteinte avec lui; parce que n'étant que Diacre, il ne put ordonner le moindre Clerc. Or il n'y a point d'Eglise, où il n'y a point de Sacerdoce. » *Ibid. p. 154.* *Hilarius cùm Diaconus de Ecclesia recesserit, solusque, ut putat, turba sit mundi; neque Eu-*

chariſtiam conficere poteſt, Epiſcopos & Presbyteros non habens : neque Baptiſma ſine Euchariſtia tradere. Et cùm jam homo mortuus ſit, cum homine pariter interiit & ſecta ; quia poſt ſe nullum Clericum Diaconus potuit ordinare. Eccleſia autem non eſt, quæ non habet Sacerdotem.

IX. Que répondront à cela les dernieres Sectes de l'Occident depuis deux ou trois ſiécles au plus ? celui qui les a inſtituées ſe croïoit-il être toute l'Egliſe ? Pouvoit-il lui ſeul ſe donner cette qualité, ou la donner à une tres-petite troupe de ſes amis & de ſes diſciples ? Etoit-il Evêque ? en pouvoit-il ordonner lui ſeul d'autres, pour ſe donner des Succeſſeurs ? S'il n'étoit pas Evêque, pouvoit-il ordonner des Prêtres & des Clercs ? Il n'y a point d'Egliſe ſans Sacerdoce. *Eccleſia non eſt, quæ non habet Sacerdotem.* Si ce n'étoit qu'un Laïque, comme il eſt ſouvent arrivé, commenr entreprenoit-il, ce qu'Hilaire Diacre ne pouvoit eſperer de faire réüſſir ? Les Auteurs de ces nouvelles Societez ont ſenti la force de cette verité, & n'aïant point de Sacerdoce, ni ne pouvant eux-mêmes s'en donner un hors de l'Egliſe, ils l'ont aboli. Mais ce Sacerdoce eſt celui de Jeſus-Chriſt même, c'eſt celui qu'il a exercé ſur la terre, celui qu'il exercera éternellement, ſoit dans le Ciel par lui-même, ſoit dans l'Egliſe univerſelle de la terre par ſes Miniſtres. Par conſequent ce Sacerdoce ſubſiſte, & ſubſiſtera éternellement à la honte de ceux, qui ont prétendu l'avoir aboli.

Il eſt ſi vrai qu'ils ne l'ont aboli en certains païs, que parce que leurs Auteurs ne l'avoient point : qu'au contraire où ils ont cru l'avoir, ils ont tâché de le conſerver, juſqu'à l'Epiſcopat même : ce qui a cauſé d'autres Schiſmes éternels parmi eux. Mais qu'ils ne ſe flattent ni les uns ni les autres d'un veritable Sacerdoce, qui ne peut ſubſiſter ſans le ſacrifice exterieur, qui en eſt l'objet & la fin : & c'eſt ce qui leur manque par tout, outre le centre & la ſource du Sacerdoce & de toute la ſucceſſion Apoſtolique, qui ſont tous deffauts eſſentiels, ſelon les principes indubitables des Anciens. Ajoûtez que le plus ou le

moins des pratiques capitales à la Religion n'a dépendu parmi eux que du hazard des lieux & des climats, aussi-bien que du caprice des particuliers.

CHAPITRE VIII.

Suite de la Doctrine de saint Jerôme sur l'unité, l'universalité, la perpetuité & l'infaillibilité de l'Eglise, sans negliger le secours des Princes.

I. Comparaison de l'Eglise & de l'Arche, selon saint Jerôme : Autre comparaison du bon & du mauvais grain dans le champ de l'Eglise. II. Le mélange des bons & des méchans inévitable dans l'Eglise. Saint Cyprien voulut l'éviter en condamnant le batême des heretiques. Il ne rompit pourtant jamais l'unité de la Communion. III. Raisonnemens de saint Jerôme contre Hilaire & contre les Luciferiens, qui ont la même force contre les Protestans. IV. Le Soleil de l'Eglise, selon saint Jerôme, suffit pour dissiper toutes les Hérésies. L'universalité, la perpetuité de l'Eglise, est la regle de la foi, dont tous les simples & les ignorans sont capables, comme ils sont incapables de la discussion des Ecritures. V. Dans les Ecritures, & dans les Confessions de Foi, les Ariens, les Origenistes & les autres heretiques, lisent & disent quelquefois les mêmes paroles que les Catholiques, mais ils leur donnent un sens tres-different. VI. Nouveaux éloges de la Sainteté & de l'étenduë universelle de l'Eglise, avec le secours des Princes ; & de leurs loix selon saint Jerôme. VII. Fin des quatre Monarchies, la paix donnée au monde en faveur de l'Eglise ; dont l'union est necessaire sous un Chef. VIII. Autre necessité de recourir aux Edits des Empereurs reconnuë par saint Jerôme contre les Origenistes en particulier.

I. LAissons, dit saint Jerôme, ce petit nombre de gens qui sont en même-temps pour eux-mêmes, & Laïques, & Evêques, & voïons quels sentimens il faut avoir de l'Eglise. *Sed omissis paucis homunculis, qui sibi ipsi & laici sunt & Episcopi, ausculta, quid de omni Ecclesia sentiendum sit.* L'Arche de Noé fut la figure de l'Eglise, selon saint Pierre, qui dit, qu'ils étoient peu, & seulement huit dans l'Arche, où ils se sauvérent sur les eaux, ce

a Ibidem adv. Lucifer.

I. Part. Ch. VIII. » qui represente nôtre Batême. Comme il y avoit dans » l'Arche toutes sortes d'animaux ; ainsi dans l'Eglise, il y a » des hommes de toutes les nations & de toutes les coûtu- » mes du monde. Comme les leopards & les chevreaux, » les loups & les agneaux étoient mêlez dans l'Arche ; ain- » si sont mêlez dans l'Eglise les justes avec les pecheurs : » les vases d'or & d'argent avec ceux de terre & de bois. » L'Arche essuïa beaucoup de dangers pendant le déluge, » l'Eglise en essuïe aussi dans le monde : *Periclitata est Arca in Diluvio, periclitatur Ecclesia in mundo.*

Ibidem. L'Eglise, continuë saint Jerôme, est un Champ cou- » vert de toutes sortes de bonnes & de mauvaises herbes : » Jesus-Christ a semé les bonnes, l'ennemi les mauvaises. » Le Seigneur s'en est reservé le discernement : *Sibi servans palearum & frumenti discretionem.* Personne ne peut s'at- » tribuer la prerogative de Jesus-Christ, & le pouvoir de » juger des hommes. Si l'Eglise étoit déja toute purifiée, que resteroit-il à faire au Fils de Dieu ? *Nemo potest Christi palmam sibi assumere, nemo ante diem judicii de hominibus judicare. Si jam mundata est Ecclesia, quid Domino reservamus ?*

II. S. Cyprien, ajoute S. Jerôme, voulut éviter ce mé-

Ibidem. lange de bons & de méchans, & ce fut pour cela qu'il ne » voulut pas tolerer le Batême des heretiques : il tint sur » cela un Concile en Afrique, dont il envoïa le résultat au » Pape Etienne, qui étoit le vingt-sixiéme Evêque de Ro- » me depuis S. Pierre : mais ses efforts furent vains ; les Evê- » ques même qui l'avoient suivi, changérent depuis, reve- » nant à l'ancienne coûtume, en firent un nouveau Decret : *Ad antiquam consuetudinem revoluti, novum emisere Decre-* » *tum.* Si les disciples d'Hilaire, qui sont maintenant des bre- » bis sans Pasteur, *oves sine Pastore,* veulent pour rebatiser » les Ariens, s'autoriser de l'exemple de S. Cyprien ; qu'ils

Ibidem. » sçachent, continuë ce Pere, que ce Saint expliquant ses » pensées, n'a jamais frappé d'anathême, ni separé de sa » communion, ceux qui étoient dans les sentimens con- » traires : *Sciant hæc illum non cum anathemate eorum, qui se*

sequi noluerant, edidisse. Si quidem in communione eorum permansit, qui sententiæ ejus contraierant.

Saint Jerôme rapporte ensuite les lettres de saint Cyprien au Pape Etienne, où il se déclare pour cette honnête liberté. Nous ne faisons, disoit-il, violence à personne, nous ne faisons la loi à personne, chacun aura toûjours sa liberté dans le gouvernement de son Eglise, chacun rendra compte au Seigneur de toute sa conduite. *Qua in re non vim cuiquam facimus, aut legem damus, quin &c.* Le Concile de Nicée se déclara depuis, contre cette liberté de reïterer le Batême donné par les heretiques. Mais au temps de saint Cyprien la chose n'étoit pas encore assez éclaircie : & ce que saint Cyprien vient de dire, & ce qu'il repeta encore, selon S. Jerôme même, dans sa lettre à Jubaïan, a toûjours un bon sens, quand il s'agit d'éviter le schisme. Car alors il vaut sans doute mieux souffrir quelques pratiques vicieuses dans ce qui n'est pas de l'essence des Sacremens, que de diviser l'Eglise, & rompre le lien de la Communion. C'est aussi dequoi il étoit question dans la dispute de saint Jerôme contre Lucifer & Hilaire. *Ibidem.*

III. Car comme ce Pere dit en termes formels dans la suite du même discours, Hilaire avant le Concile de Rimini & l'exil de Lucifer, étant Diacre de l'Eglise Romaine recevoit les heretiques sans les rebatiser, pourquoi a-t-il donc voulu rebatiser les Ariens, comme s'ils étoient les seuls heretiques ? L'Eglise eût pû dire à Hilaire, selon saint Jerôme, & par la même raison elle pourroit dire à tous ceux qui ont commencé à innover contre ses usages & contre ses maximes anciennes : *Si un Ange, ou un Apôtre vous avoit appris ces nouveautez, je ne vous dirois rien. Mais si étant né dans mon sein, si aïant été nourri du lait de mes mamelles, vous vous armez contre moi, rendez-moi ce que vous tenez de moi, & soïez Chrétien si vous le pouvez, par quelque autre maniere. Je suis une prostituée, dites-vous, mais je suis vôtre mere. Je n'ai pas conservé la pureté de la couche nuptiale : mais j'étois dé-* *Ibidem.*

ja telle, quand vous avez été conçû. S i *verò in sinu meo natus, si uberum meorum lacte nutritus, adversum me gladium levas, redde quod dedi, & esto si potes aliter Christianus. Meretrix sum, sed tamen mater tua sum. Non servo unius thori castitatem; talis eram quando conceptus es.*

Les nouvelles Sectes ne peuvent se défendre de cet argument. L'Eglise est telle presentement, que quand elles ont commencé à paroître au monde. Si elle étoit la vraïe Eglise, pourquoi en sont-elles sorties? Pourquoi se sont-elles armées contre elle? Si elle n'étoit plus la vraie Eglise: comment sont-elles Chrétiennes, de qui ont-elles reçû le Batême? Si elle étoit plongée dans l'erreur, dans l'Heresie & dans l'Idolâtrie: comment ont-elles pû y recevoir le Batême, & le pouvoir de le donner? Car de qui peuvent-elles avoir appris que d'elle, que le Batême donné par les heretiques, est valide, & ne doit point être réiteré? S'ils la croïent en cela, que ne la croïent-ils aussi dans tout le reste? S'ils disent que c'est l'Ecriture, qui leur a appris, que le Batême des heretiques est bon: qu'ils en alleguent un seul passage clair; sera-t-il plus clair, que ceux qui furent alleguez au contraire par saint Cyprien, par Firmilien & par leurs Conciles? Entendent-ils mieux les Ecritures, que ces deux grands hommes? Mais les entendent-ils mieux que saint Augustin, qui confesse, que les Apôtres n'ont rien écrit sur la validité du Batême des heretiques; mais qu'on étoit persuadé, que la coûtume, qu'on opposoit à saint Cyprien, venoit de leur tradition: comme il y a plusieurs autres choses, qui sont observées par l'Eglise universelle, & que l'on croit avec raison à cause de cela, avoir été ordonnées par les Apôtres, quoiqu'on ne les trouve pas écrites. *Apostoli autem nihil quidem exinde preceperunt: sed consuetudo illa, quæ Cypriano opponebatur, ab eorum traditione exordium sumpsisse credenda est: sicut sunt multa, quæ universa tenet Ecclesia, & ob hoc ab Apostolis præcepta benè creduntur, quanquam scripta non reperiantur.*

l. 5. de Bapt. Con. Donat. c. 23.

Ibidem. contra Lucif.

IV. Mais revenons à saint Jerôme: ce Saint conclut son discours

discours contre les Luciferiens, en disant, que le Soleil de l'Eglise suffit lui seul pour faire tarir & pour finir toutes les contestations des Heretiques: *poteram omnes propositionum rivulos uno Ecclesiæ sole siccare.* Que le précis de tout ce qui se peut dire, est qu'il faut préseverer dans l'Eglise qui a été fondée par les Apôtres, & qui dure jusqu'à present: *Brevem tibi apertamque animi mei sententiam proferam, in illa esse Ecclesia permanendum, quæ ab Apostolis fundata, usque ad diem hanc durat.* Voilà la perpetuité & l'infaillibilité de l'Eglise bien prouvée; c'est une regle de foi & une voie de salut, que tout le monde peut connoître, que tous peuvent suivre avec facilité: ce qu'on ne peut pas dire de l'intelligence des Ecritures, dans lesquelles plusieurs veritez importantes ne sont pas comprises, comme S. Augustin vient de le dire; & quand elles y seroient comprises, la plus grande partie du Genre-humain n'est pas capable d'en faire une simple lecture; bien loin d'en faire un examen exact, si on considere l'esprit, l'âge, le sexe, la condition, le loisir, les embarras, les servitudes de la plûpart des hommes.

I. PART. Ch. VIII. *Ibidem contra Lucif.*

Aussi S. Jerôme dit un peu aprés, qu'on ne se flatte donc pas des Ecritures; puis que le Diable même les a citées, & qu'elles ne consistent pas dans la simple lecture, mais dans l'intelligence: *Nec sibi blandiantur, si de Scripturarum capitulis videntur sibi affirmare quod dicunt: cùm & Diabolus de Scripturis aliqua sit locutus: & Scripturæ non in legendo consistant, sed in intelligendo.* Ces raisons & ces regles des saints Peres sont convaincantes; mais il est plus aisé de convaincre que de persuader les ennemis obstinez de la verité; comme le dit le même saint Jerôme: *Apprimè novi, faciliùs eos vinci posse, quàm persuaderi.* Que dirons-nous donc de ceux de nôtre temps, qui n'ont pas seulement la lettre de l'Ecriture pour eux, & qui en paroissent plus entêtez, que ne furent jamais les Anciens? Il n'y a que celui, qui en est l'Auteur, qui les puisse persuader, & qu'on doive bien invoquer pour eux.

Ibidem.

V. Entre les lettres de saint Jerôme on rencontre celle

de saint Epiphane contre Jean de Jerusalem; si saint Jerôme n'en a pas été l'Auteur, il en a été l'interprete, & » elle est fort de son goût. Saint Epiphane y dit, que s'il y » a eu quatre-vingts heresies, qui sont sorties de l'Eglise, il y en a eu tout autant, qui ont prétendu puiser dans les » plus pures eaux de l'Ecriture, l'infection de leur mauvai- » se doctrine, parce qu'elles en ont détourné le sens & les » paroles à leurs préjugez, au lieu de corriger leurs préju- » gez sur ces paroles toutes divines. *Cùm alius procul dubio sensus divinæ Scripturæ sit, quam ille in heræsin suam malignâ interpretatione detorquet. Quod faciunt, & Manichæi, & Gnostici, & Ebionitæ, & Marcionis sectatores; & aliæ Hæreses numero octoginta; quæ de purissimo Scripturarum fonte assumentes testimonia, non ita interpretantur ut scripta sunt, sed simplicitatem sermonis Ecclesiastici id volunt significare, quod ipsi sentiunt.*

Saint Jerôme parlant lui-même dans sa lettre à Pammaque contre le même Jean, oû plûtôt contre Origéne, » dit que quand les Origenistes parloient de la Resurre- » ction, usant même pour cela des termes de l'Ecriture, ils di- » soient des choses que les peuples entendoient en un sens » fort Catholique, quoi-que ce ne fût, dans le sens d'O- » rigene, que des erreurs contraires à la foi orthodoxe: *Hæc audiens indoctum vulgus nullas strophas, nullas insidias suspicatur. Credit esse quod dicitur. Sanctiores enim sunt aures populi, quàm Sacerdotis animus.* Ce sont les mêmes termes, dont usoit ci-dessus saint Hilaire contre les déguisemens des Ariens, qui prêchoient l'Arianisme; quoi-que les peuples par une plus docte simplicité n'entendissent rien sous leurs paroles, que de Catholique.

Saint Jerôme en dit autant dans sa lettre à Pammaque & à Ocean sur le même sujet, parlant des souscriptions & des Confessions de foi, qu'on exigeoit des Origenistes pour les admettre à la communion de l'Eglise: ils affe- » ctent tant d'ambiguité dans ce qu'ils disent, que c'est nô- » tre Confession aussi bien que celle de nos Advairsaires: » de sorte que les même termes ont un sens tout different

dans l'esprit des Catholiques & dans celui des Heretiques: *Sic verba temperant, sic ordinem vertunt, & ambigua quæque concinnant; ut & nostram, & adversariorum confessionem teneant; ut aliter hæreticus, aliter Catholicus audiat.*

VI. Ce Pere dit encore dans sa lettre à Ruffin, que celle qui est quelquefois appellée Prostituée dans l'Ecriture, « est la Synagogue, & non pas l'Eglise: au moins ce n'est « que l'Eglise avant qu'elle eût été retirée du milieu de la « Gentilité, & non dans l'état present, où elle est sans ta- « che & sans ride: *Prudens quærat auditor, quomodo meretrix sit Ecclesia, quæ non habet maculam, neque rugam. Non dicimus Ecclesiam permansisse meretricem, sed fuisse.* Comment « l'Eglise ne seroit-elle pas pure, pleine de grace & « de sainteté; puis qu'elle ne fait qu'une personne avec Je- « sus-Christ même, lequel porte sur ses lévres cette pleni- « tude de grace, qui de là s'est répanduë sur toute la terre, « & l'a remplie en fort peu de temps. Noé & Moyse, & « les autres Prophetes n'avoient eu qu'une petite porrion de « cette grace; aussi n'avoient-ils jamais eu, qu'un fort pe- « tit troupeau de fideles. Le Trône de ce divin Epoux, dit « plus bas ce Pere, est éternel; & son Eglise, l'Eglise Ca- « tholique fondée sur la stabilité de la pierre, qui est Jesus- « Christ même, est une, Colombe, parfaite, placée à sa « droite, n'aïant rien en elle qui ne soit droit: *Cujus thronus in sæculum sæculi est. Quæ autem jam super Petram Christum stabili radice fundata est Catholica Ecclesia, una, Columba, perfecta & proxima stat à dextris, & nihil in se sinistrum habet.*

Dans la lettre de ce Pere à Algasia, l'universalité & la fermeté inébranlable de l'Eglise, n'est pas moins heureusement exprimée. La Gentillité étoit figurée par cette méche fumante, que Jesus-Christ n'a pas éteinte, mais qu'il « a au contraire allumée, pour en faire un embrasement « general, qui porte ses flames dans tout le monde: *De parva scintilla & penè moriente, maxima excitavit incendia, ita ut totus Orbis arderet igne Domini Salvatoris, quem venit mittere super terram, & in omnibus ardere desiderat.* Quæst. 2.

I. PART. Ch. VIII. *Homil. 1.* » Enfin dans la premiere des deux homelies d'Origene, » que saint Jerôme à mises en Latin; ce parfum qui s'est ré- » pandu par toute la terre, est le nom de Jesus-Christ, qu'on » annonce par tout le monde. Le nom de Moyse n'étoit con- » nu, que dans la Judée; à peine les Gentils en ont-ils par- » lé : mais dés que Jesus-Christ a commencé à luire sur la » terre, il y a fait éclater la Loi & les Prophetes, & ce ce- leste baume s'est fait sentir par tout l'Univers: *Statim ut Jesus radiavit in mundo, eduxit secum Legem & Prophetas, & verè completum est; Unguentum effusum nomen tuum.*

Je ne m'arréterai pas beaucoup à rapporter ce que ce Pere à écrit sur Isaïe, qu'on peut dire avoir été le Panegyriste de l'Eglise. Saint Jerôme l'explique en même sens que les autres Peres, qui ont été ci-dessus alleguez. Je ne puis neanmoins omettre ce témoignage si clair : *In c. 12. Isaïæ* *faiez dans la joie, & benissez Dieu, demeure de Sion. Le sens litteral est, que Dieu qui paroissoit n'être Dieu que pour Sion, & s'être renfermé dans les bornes étroites de la Judée, a maintenant rempli toute la terre de sa connoissance; & Jesus-Christ étant ressuscité, regne parmi les nations, & tous les Gentils l'adorent, en sorte qu'il ne lui reste plus que de se* *In cap. 45.* » *rendre le Maître des Israëlites dispersez.* Les Eglises, dit » plus bas ce Pere, qui ont été assemblées de la Gentilité, » sont ces Isles, qui sont exposées aux persecutions & aux » tempêtes; mais qui étant fondées sur la pierre, ne peu- » vent être ébranlées: *Quod persecutorum rabiem, procellasque sustineant, & fundata supra petram nulla turbinum* *In c. 52.* *mole quatiantur.* Ce ne fut pas aux Juifs, mais aux Apô- » tres, qu'il fut commandé d'aller prêcher l'Evangile *par* » *tout le monde.* Car Jesus-Christ a fait un seul Troupeau » de tout l'Univers : *De orbe terrarum unum gregem fecit:* pour accomplir la priere qu'il avoit faite à son Pere, afin qu'ils soient un en nous, comme vous & moi ne sommes qu'un.

In c. 55. *L'Eglise,* dit encore plus bas S. Jerôme, *ne sera plus veuve, son Créateur en sera le Dominateur absolu, lui qui est le tout-puissant; lui qui regne, non dans la seule nation des Juifs,*

mais dans tout l'Univers. Celui qui l'a faite, l'a rachetée de son sang, & il sera nommé le Dieu de toute la terre. Ces paroles ne sont donc pas adressées à Jerusalem, qui n'a jamais dominé sur toute la terre : mais à l'Eglise, dont l'heritage est la possession de tout le monde. Ex quo *patet nequaquam dici ad Jerusalem, quæ nunquam in toto orbe dominata est : sed ad Ecclesiam Christi, cujus hæreditas mundi possessio est.* La maison de Dieu est nommée *la maison de priere. Cette maison de priere,* dit saint Jerôme, *est l'Eglise, qui est étenduë dans tout le monde,* ECCLESIA *est, quæ in toto orbe dividitur;* Non le Temple de Jerusalem, qui n'étoit que dans la Judée. Toutes les nations, nommeront l'Eglise une maison de prieres : non dans la Judée, non dans Jerusalem, mais dans tout le monde. *Sed in toto orbe terrarum.* *In cap. 56.*

Nous disons, poursuit plus bas ce Pere, que ce qui a été détruit dans la Synagogue, a été édifié dans l'Eglise, non pour un peu de temps, mais pour toûjours. *Quæ deserta fuerant in Judæis, dicimus ædificari in Ecclesiis : non ad breve tempus, sed in perpetuum.* Et quand Isaïe dit, que *les Etrangers bâtiront les murailles de Jerusalem,* Saint Jerôme dit, que ces Etrangers sont les nations païennes, qui se couvertissent, & bâtissent des Eglises, où leurs Princes & leurs Rois mêmes assistent avec respect, & offrent leurs services à Jesus-Christ. Ce qui se peut entendre même corporellement; puis que nous voïons les Empereurs Romains soûmis au joug de l'Evangile, bâtir des Eglises à leurs dépens, & publier des Loix, contre les persecutions des Païens, & contre les embûches des Heretiques: *Alienigenæ autem & peregrini propriè significant populum nationum, qui verè extruxerunt Ecclesiam Christi : in tantum ut Reges eorum & principes ministrent, sive assistant ei. Quod vel carnaliter accipitur, vel spiritualiter. Si carnaliter, videmus Cæsares Romanos Christi jugo colla submittere, ædificare Ecclesias expensis publicis, & adversus persecutiones gentium, atque insidias Hæreticorum Legum scita pendere.* *In c. 58.* *In cap. 60.* *In cap. 60.*

Un peu plus bas ce même Pere paraphrasant les paro-

I. PARTIE. Chap. VIII.

roles d'Isaïe, *Les Rois*, dit-il, *verront la gloire de celui, qui a été glorifié par la croix, & qui a soûmis à son Empire tous les Roïaumes. Jerusalem & Sion prendront un autre nom, & ce sera celui que Jesus-Christ déclara à saint Pierre, quand il lui dit, Tu es Pierre, & sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.*

VII. A la fin des quatre grandes Monarchies, dit ailleurs saint Jerôme, une Pierre, selon Daniel, se détachera de la montagne, & deviendra une grande montagne, & remplira toute la terre. C'est le Sauveur du monde. *Et contritis omnibus Regnis, factus est mons magnus, & implevit universam terram.* Le même Pere expliquant la haute montagne du Prophete Michée, qui est élevée sur la pointe de toutes les autres montagnes; dit que c'est Jesus-Christ, ou l'Eglise, à qui tous les peuples accourent, à qui les nations se joignent, dont enfin toute la terre embrasse la créance : *Populis festinantibus gentes quoque plurimæ ibunt ad montem, totus scilicet orbis in eum credens.*

In Dan. c. 2.

In c. 4. Michea.

Enfin, selon ce même Prophete, *la paix sera alors general dans l'Univers*; parce que, comme il a déja été remarqué ci-dessus, les guerres que nous y voions encore, sont comptées pour rien, au prix de celles qui s'allumoient continuellement entre toutes les Provinces & les Villes particulieres, avant que l'Empire Romain les eût toutes renfermées dans son sein. En les subjugant, il leur rendit le calme, & aprés cela on ne vit plus de guerre, que vers ses frontieres. Cette tranquillité publique fut donnée de Dieu, pour donner un libre cours à l'Evangile par toute la terre. *Postquàm autem ad imperium Christi singulare Imperium Roma sortita est; Apostolorum itineri pervius factus Orbis, & aperta sunt eis portæ urbium, & ad prædicationem unius Dei singulare Imperium constitutum est.*

Plus l'Eglise devoit avoir d'étenduë, plus elle avoit besoin d'un Chef, qui la tint toute réunie; de peur que ce ne fût plus une Eglise universelle & invincible; mais plusieurs Eglises, d'autant plus foibles, qu'elles seroient

plus divisées. C'est pour cela que Jesus-Christ dit à saint Pierre, *Tu es Pierre & sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise.* Car comme Jesus-Christ étant la lumiere du monde, voulut aussi faire part de ce nom & de cette fonction à ses Apôtres : il voulut aussi étant lui-même la Pierre, que saint Pierre fût en sa maniere la Pierre, sur laquelle l'Eglise fut bâtie. Et il facilita ensuite l'exercice de ces qualitez par le moïen de la Ville, qui avoit plus d'étenduë de jurisdiction dans le monde, & qui en acquit encore plus par la Religion, selon la doctrine des Peres, que saint Jerôme a solidement expliquée dans ses lettres au Pape Damase, mais qui ne sont pas de ce lieu. Il y fait moins d'état de la grandeur Romaine que de l'humilité de la croix, & de la succession du pescheur ; reconnoissant aprés les Peres citez plus haut, que quiconque se trouve hors de cette Arche pendant le deluge, perit ; que qui mange l'agneau hors cette maison est un profane ; enfin que quiconque ne recueille avec le Pape à qui il écrit, répand & perd son grain.

I. Partie. Chap. VIII.

In Matth. c. 16.

VIII. Aprés l'union de tout le monde sous le Pape contre les Origenistes, saint Jerôme jugea encore necessaire de recourir aux Edits des Empereurs pour les chasser des lieux, qu'ils infectoient de leurs erreurs. Voici ce qu'il en écrivit dans sa propre Apologie contre Ruffin qui penchoit de ce côté là. Il lui demande ce que deviendront donc les lettres de Theophile Patriarche d'Alexandrie où l'erreur avoit éclaté, & celles du Pape Anastase qui avoient été portées par toute la Terre, & y poursuivoient Origéne comme un heretique ? *Quid facient Epistolæ Theophili Episcopi ? Quid Papæ Anastasii in toto orbe terrarum Hæreticum persequentes ?* Et plus bas, si vous pensez, lui dit-il, que tout ce qui est dit contre Origene & contre ses Sectateurs, est dit contre vous, donc les lettres de l'Archevêque Theophile, celles d'Epiphane & des autres Evêques, qu'ils m'ont commandé de traduire depuis peu, vous attaquent & vous déchirent. Vous direz aussi, que c'est à ma sollicitation que les Empereurs ont publié des Edits, pour faire chasser les Origenistes d'Alexandrie &

I. PARTIE. Chap. VIII. *Ibidem.*

de toute l'Egypte: *Alioqui si quidquid contra Origenem & Sectatores ejus dicitur, in te dictum putas : Ergo & Epistolæ Papæ Theophili &. Epiphanii, & aliorum Episcoporum, quas nuper ipsis jubentibus transtuli, te petunt, te lacerant. Imperatorum quoque scripta, quæ de Alexandria & Ægypto Origenistas pelli jubent, me suggerente dicta sunt.*

CHAPITRE IX.

Sentimens de Saint Epiphane sur l'unité, & sur les autres prerogatives de l'Eglise, contre toutes les Heresies, qui avoient precedé.

I. Liaisons de ce Saint avec saint Jerôme contre les Heretiques. II. Les Apostactiques prenans les conseils Evangeliques pour des preceptes, ne pouvoient se multiplier ; ainsi ils ne pouvoient composer l'Eglise Catholique. III. Perpetuité, & universalité de l'Eglise, selon ce Pere. IV. Preuves tirées des Confessions de foi. V. La fermeté immuable de l'Eglise. VI. Unité, virginité, antiquité, perpetuité de l'Eglise. VII. Eloges de la pureté, de la sainteté, de la virginité de l'Eglise, quoi-que la dépravation des mœurs fût déja extrême. Combien les Peres ont été éloignez des médisances & des emportemens des Heretiques contre l'Eglise. VIII. Dans tous les siécles les bons trouvent des sujets d'édification, les méchans en trouvent de scandale, chacun cherche & treuve son semblable. IX. Saint Epiphane très-bien informé des desordres & des chûtes de quelques Conciles & de quelques Assemblées de son siécle, n'a jamais parlé que tres-respectueusement de l'Eglise. X. Differences de l'Eglise & des Sectes. Que l'Eglise, dont ce Pere parle, n'est pas celle du Ciel ou des Prédestinez. XI. Les traditions non écrites, également contraires aux anciennes & aux nouvelles Heresies. XII. Abregé de la doctrine de Saint Epiphane touchant l'Eglise. Sa perpetuité & son étenduë contre les Ariens & les Donatistes.

I. NOus joignons ici saint Epiphane immediatement aprés saint Jerôme : à cause de leur liaison étroite, non seulement contre les Origenistes, qui furent foudroiez de leur temps, & depuis par toutes les puissances Eccle-

siastiques

siastiques & seculieres : mais encore contre toutes les autres Heresies qui les avoient précedez, & dont saint Epiphane a fait un long dénombrement, que saint Jerôme nous a abregé par avance. Ils ont eu beaucoup d'autres rapports dans la Palestine ; & nous allons voir qu'ils ont beaucoup de conformité dans leurs sentimens, qui sont des moïens uniformes de combattre toutes les Sectes. Les plus spirituels entre ces moïens sont toûjours les meilleurs, & ils doivent être au gré de tout le monde. C'est aussi par où il faut toûjours commencer.

II. Les Heretiques entre les autres, qui se nommoient Apostoliques ou Apostactiques, au rapport de saint Epiphane, tiroient ce nom de la profession qu'ils faisoient de condamner les nôces, & la possession de tous les biens de la terre, obligeant leurs disciples à renoncer au mariage & à tous les biens de ce monde. C'est à dire, que d'un double conseil Evangelique, ces Heretiques faisoient un double precepte de necessité ; & de là il s'ensuivoit, qu'ils n'étoient & ne pouvoient être qu'un tres-petit nombre ; les préceptes de perfection ne pouvant jamais être proportionnez à la multitude ; quoi-qu'ils ne soient bien gardez qu'au milieu de la multitude, c'est à dire au milieu de l'Eglise Catholique. Car Jesus-Christ a promis à son Eglise une multitude innombrable de Fideles, parfaits, ou imparfaits, mais fideles, & tous unis ensemble avec lui par le lien de la foi. Aussi saint Epiphane dit, que ces prétendus Apostoliques *habitoient dans un petit païs de la Phrygie, de la Cilicie, & de la Pamphylie. Quoi donc ?* dit ce Pere, *sera-t-il vrai, que l'Eglise, qui s'étend de part & d'autre jusqu'aux extrémitez de la terre, a été éteinte ? N'est-il plus veritable, que le bruit de la prédication de l'Evangile se répand jusqu'au bout du monde, & que la parole divine retentit dans tout l'Univers ? Eh a-t-on pû rendre inefficace cette parole du Sauveur, Vous me rendrez témoignage jusqu'aux extremitez de la terre ?*

Hæres. 61. n. 2.

C'est ainsi que ce Pere combat cette Heresie par un argument general tiré de l'universalité de l'Eglise, qui ne

I. PARTIE. Chap. IX.

se trouvoit pas parmi eux, puis-que leur Secte n'occupoit qu'une partie de quelques petites provinces : & par une preuve particuliere, tirée de la doctrine de ces Heretiques, qui n'étoit pas compatible avec cette foule de nations & de peuples, que l'Ecriture promet à l'Eglise. Aussi ce Pere ajoûte, que *l'Eglise a dans son sein des vierges & des continens de tout sexe; mais qu'elle ne fait pas un précepte general d'une vertu qui seroit moins éclatante, si elle n'étoit rare.* Il en dit autant de la Pauvreté Evangelique, c'est un trop haut degré de perfection, pour esperer que le commun des hommes s'y éleve. La Religion, le salut, l'Eglise, le Roïaume du Ciel est neanmoins pour tous.

Hæres. 69. n. 27. III. La Perpetuité de l'Eglise n'a pas été attestée moins clairement par ce Pere, quand il dit, que *comme le Pere est dans le Fils, & le Fils dans le Pere: ainsi le Pere & le Fils sont & seront dans l'Eglise, & l'Eglise en eux par la pureté incorruptible de sa foi, selon les paroles du Fils de Dieu dans saint Jean.* *Ibid. n. 66.* Ce pere remarque encore, que le Fils de Dieu ne parla pas seulement la langue Hebraïque sur la Croix, mais aussi la Syriaque; parce-que le temps étoit venu, que la foi devoit se répandre dans toutes les nations & dans toutes les langues du monde. Aussi ajoute-t-il ensuite, » que tout le Pseaume, dont Jesus-Christ prononça quelques » versets sur la croix, est rempli de témoignages clairs de » la future conversion de tous les Gentils.

Hæres. 72. n. 3. IV. Saint Epiphane rapporte ailleurs la profession de foi de Marcel Evêque d'Ancyre, sur laquelle il fut reçû entre les Evêques Catholiques. C'étoit apparemment une Confession de foi alors ordinaire, quand on vouloit se purger de tout soupçon d'heresie. *C'est ici la foi*, disoit Marcel, *que je prêche dans l'Eglise, que je confesse entre vos mains, que nous avons apprise de nos ancêtres, & que nous avons tirée des Lettres saintes.*

Hæres. 73. n. 2. Les demi-Ariens du faux Concile d'Ancyre, voulant passer pour Catholiques, firent aussi cette déclaration ordinaire aux Catholiques : *Quand nos Adversaires sçauront, que nous sommes resolus, de conserver & de défendre nôtre*

celeste patrimoine, c'est-à-dire la foi que nous avons reçuë depuis les temps des Apôtres par une succession continuée : ou ils rougiront & prendront un plus sage conseil : ou s'ils demeurent obstinez, l'Eglise les condamnera.

V. En un autre endroit saint Epiphane refutant Aërius chef d'une faction nouvelle d'Ariens, & d'une doctrine, qui changeoit toûjours avec le temps, lui represente au contraire la fermeté immuable de la foi de l'Eglise, & sa perpetuité, appuïée sur les promesses immuables de Dieu. *Elle est tres-ancienne*, lui dit-il, *elle est dés le commencement, elle ne vieillit point, elle ne change jamais, elle est appuïée sur un fondement immobile; parce-que son Seigneur est au-dessus des temps. Aussi n'est elle point sujette au temps; elle se trouve toûjours avec les Anges, & elle fait l'ornement de tous les justes.* *Hær. 76. n. 3.*

VI. Mais enfin saint Epiphane étant prêt de finir son histoire des Heresies, dit qu'on peut les reduire à quatre-vingt, ou à soixante & quinze, qu'on peut dire être representées par les Concubines du Roi Salomon, outre lesquelles il y avoit *une chaste Epouse, une colombe, une parfaite Eglise.* Il déclare ensuite, que *bien que les Héresies se couvrent du nom de Iesus-Christ, elles ne lui appartiennent point; les unes en étant fort éloignées, les autres s'en étant separées pour des causes fort legeres : ce qui n'empêche pas qu'elles ne soient toutes étrangeres, & excluës de l'heritage de Iesus-Christ avec tous leurs enfans, n'aïant rien de Chrétien, que le nom.* Aprés cela ce Pere vient à expliquer, *quelle est cette Colombe unique, tant renommée dans le Cantique des Cantiques* : & il dit qu'*elle est plus ancienne que toutes les Heresies; parce que l'Eglise est cette chaste & sainte Epouse, que Jesus-Christ épousa, en se revêtant de nôtre nature. Elle a été figurée & connuë dés le commencement par Adam, par Abraham, par Moyse, par Isaïe : enfin Jesus-Christ la fit voir sur la terre, comme étant née avec lui. Il est vrai, qu'il y a dans les Cantiques quatre-vingt concubines, soixante Reines; mais il n'y a qu'une Vierge chaste, une Epouse une Colombe, compagne digne de l'Agneau, la foi, la sainte Cité de Dieu, le soutien de la verité, la pierre ferme, con-* *Hær. 80. n. 10.* *Ibid. n. 11.*

tre laquelle les portes d'Enfer ne prévaudront point.

I. PARTIE. Chap. IX. *Exposit. fidei* §. 1.

VII. Saint Epiphane a ajoûté à son grand Ouvrage contre les Herefies un petit Traité, qu'on nomme l'Exposition de la Foi Catholique, & qu'il a lui-même intitulé, *Discours veritable & abregé de la foi de l'Eglise Catholique & Apostolique. Aprés tant de travaux,* dit-il, *nous commençons à voir la Cité sainte, la vraie Jerusalem, la Vierge & l'Epouse de Iesus-Christ, la base & la pierre tres-solide, nôtre veritable Mere. Adressons-nous à elle,* dit ce Pere, *& disons-lui, avec l'Epoux même, Venez du Liban, ô Epouse, parce-que vous êtes toute belle, & en vous il n'y a point de tache : Vous estes le Paradis du Créateur Souverain, la Cité du Roi saint, l'Epouse de Jesus-Christ, qui est la pureté & la sainteté même, la Vierge tres-chaste, consacrée par la foi à l'unique & divin Epoux, éclatante comme l'Aurore, belle comme la Lune, choisie comme le Soleil, redoutable comme une armée qui est bien rangée, parée de tres riches ornemens, dans laquelle il n'y a ni obscuritez ni tenebres, à qui un heritage & un patrimoine celeste est promis dans le Ciel.* Par ces ravissemens, s'il est permis de parler ainsi, saint Epiphane nous apprend & il apprend à tous les Chrétiens, quelle doit être leur vénération, leur admiration, leur tendresse pour l'Eglise de Jesus-Christ ; bien loin de ces insultes & de ces diffamations, avec lesquelles les Heretiques l'attaquent incessamment.

Le siécle où saint Epiphane vivoit, avoit fait voir autant d'erreurs nouvelles, autant de dissensions, autant de passions emportées, autant de desordres, autant d'ambition & d'autres vices en quelques Prelats ; autant de dépravation dans les mœurs de la plûpart des Fideles, qu'il en ait jamais parû dans aucun autre siécle de l'Eglise. Cependant saint Epiphane publioit & reconnoissoit sincerement que l'*Eglise étoit pure, chaste, vierge, Epouse de Jesus-Christ, digne compagne de l'Agneau, belle comme la Lune, comme l'Aurore, comme le Soleil.* C'est qu'il ne consideroit alors que les fromens, qui y sont toûjours en grande quantité, sans détourner la vûe vers la quantité bien plus

grande de paille. Il ne consideroit que les justes, qui font la beauté, la pureté & le prix de l'Eglise, & dont la multitude est toûjours tres-grande; quoi-qu'elle ne paroisse pas telle, quand on la compare à la foule plus grande sans comparaison des méchans. Le sacré College des Apôtres, étoit toûjours sacré & saint, lors même que les Apôtres disputoient encore entre-eux de la primauté; lors qu'ils étoient encore timides; lors que Judas ne s'en étoit pas encore separé. La Sagesse & la pieté oblige tous les Fideles, elle oblige même tous les hommes à conformer leurs pensées & leurs paroles à saint Epiphane dans les rencontres semblables; & à emploier plûtôt leur esprit & leur langue, à aimer & à loüer les bons, qu'à haïr & déchirer les méchans. Les méchans ne le seront peut-être pas toûjours; nous ne sommes pas leurs Juges; nous ignorons les pensées & les desseins de Dieu sur eux; nous ne serons jamais condamnez pour avoir tourné nos yeux plûtôt sur nos fautes & sur nos miseres, que sur celles d'autrui. Le Souverain Juge nous pardonnera plûtôt d'avoir trop épargné la réputation des autres, que d'avoir exercé sur eux une censure cruelle & impitoïable : de nous être entretenus de pensées de bonté & de douceur, que de nous être nourris de fiel, d'amertume & de médisance.

VIII. Il faut encore observer dans ces paroles de saint Epiphane les qualitez admirables, qui font la distinction de l'Eglise d'avec toutes les autres societez Chrétiennes. Son unité, son étenduë dans tout l'univers, sa perpetuité, son infaillibilité, sa pureté, sa sainteté, sa virginité, sa fermeté inébranlable contre toutes les attaques de l'enfer & du mensonge. Je le dis encore une fois, De tous les siecles passez de l'Eglise jusqu'au nôtre, celui de saint Epiphane étoit un de ceux, où un esprit envenimé & une langue médisante eût trouvé plus de matiere à son avis & à son goût, propre à faire les satyres les plus sanglantes, contre l'Eglise, contre ses Prélats, contre ses Conciles, contre son Clergé, contre ses Peuples Fideles. Il ne faut qu'avoir pris quelque teinture de l'histoire Ecclesiasti-

que, ou profane de ce temps-là pour n'en point douter. Mais dans quel siécle ne trouve-t-on pas une matiere infinie d'invectives, si on la cherche? La raison en est, que dans chaque siécle, sans se donner la peine de le comparer aux autres, il y a une infinité de gens de bien, il y a une infinité sans comparaison plus grande de méchans. Chacun y trouve ce qu'il y veut trouver, & laisse le reste. Chacun y trouve ordinairement ses semblables; parce qu'il les y cherche, & laisse les autres. Les bons cherchent les bons, & les trouvent. Les méchans cherchent les méchans, & les trouvent encore plus facilement; parce que les bons se cachent, & les méchans font du bruit & se montrent. *Soiez bon*, disoit souvent saint Augustin, *& vous trouverez grand nombre de bons*. Si les premiers qui se separérent de l'Eglise dans ces derniers siecles, n'eussent cherché que les gens de bien, ils y en auroient trouvé un assez bon nombre, pour ne pas se separer d'eux. Mais aïant l'esprit aigri & envenimé contre l'Eglise, contre le Clergé, contre les les Religieux, contre les Puissances Ecclesiastiques, ils ne considérerent que les défauts qu'ils y voïoient, ou qu'ils pensoient y voir, fermérent les yeux à tout le reste, & crûrent avoir trouvé une occasion de déchirer cet ancien & formidable Corps, & de dire en tâchant de le détruire, qu'ils vouloient le reformer. Saint Epiphane vient de nous parler de quelques Reformateurs anciens, qui pratiquoient eux-mêmes la continence perpetuelle, & la renonciation de tous les biens terrestres; mais parce qu'ils se separoient de la foi, de la discipline universelle, & de l'unité de l'Eglise, il les a condamnez, & toute leur reforme a été anéantie avec leur Secte. Que peut-on attendre de celles, qui n'ont rien de cette premiere pureté?

IX. Ce ne sont pas seulement les vices des particuliers, que les Heretiques épient: mais aussi toutes les fâcheuses conjonctures, les calamitez, les dissensions qui arrivent dans l'Eglise, ses obscurcissemens, & ses défaillances dans quelque Assemblée, & dans quelque Province particuliere; pour s'en forger des idées désavantageuses, des éclipses,

des chûtes & des interruptions imaginaires dans tout le Corps de l'Eglise. Ils croient avoir trouvé tout cela, parce qu'ils l'ont cherché, & ont pris des ombres pour des veritez. Saint Epiphane sçavoit aussi-bien qu'homme de son siecle, tout ce qui s'y étoit passé. Il en étoit témoin oculaire. Il connoissoit l'Orient & l'Occident, & en étoit connu. Il sçavoit ce qui étoit arrivé de fâcheux dans les Conciles d'Antioche, de Sirmisc, d'Ancyre, de Rimini, & dans ce grand nombre d'autres Assemblées, où les Ariens dominerent, ou parurent dominer pendant un assez grand nombre d'années. Mais cela n'empêcha pas, qu'il n'ait cent & cent fois protesté, que l'Eglise étoit une, chaste, pure « & parfaite colombe; la parfaite, l'Epouse de Jesus-Christ, « la base, la pierre immobile, l'inébranlable, l'invulnera- « ble à tous les traits du pere du mensonge. Si ce Pere eût été d'humeur à chercher des éclipses & des interruptions dans l'Eglise, il en auroit trouvé assez de pretextes. Il n'en eût pas tant falu aux calomniateurs de l'unité & de l'universalité de l'Eglise dans ces derniers siécles. Les Puissances Seculieres ont été bien plus moderées, & plus respectueuses envers l'Eglise & envers les Conciles dans ces derniers temps, qu'elles ne le furent dans les premiers. C'est ce qui les a mises aussi en butte dans les libelles & dans les histoires satyriques de nos Pretendus Reformez: en quoi ils sont bien éloignez de l'esprit des premiers Peres.

X. *L'Eglise,* dit encore plus bas S. Epiphane, *est une, à cause de l'unité de la foi qui l'a engendrée, & du Saint Esprit qui l'a mise au monde; elle est unique & la bien-aimée. Les Societez qui sont venuës aprés elle, ou qui l'ont precedée, sont nommées concubines. Elles ont eû quelque part à la parole divine, mais non pas à l'heritage. Telles sont les quatre-vingt Heresies dont je viens de parler, & dont il ne faut pas s'étonner, si en chaque Province elles ont des noms differents. Il faut même remarquer, que chacune d'elles est ordinairement encore divisée en plusieurs Sectes.* Mais outre toutes ces Sectes partagées, *Il y a une Eglise,* dit ce Pere, *sainte & Catholique, qui est veritablement la Religion Chré-* *Ibid. c. 6.*

tienne, qui a été en Adam & avant lui, étant dans tous les siécles avec Jesus-Christ par la volonté du Pere, du Fils & du Saint Esprit.

On ne peut pas de ces paroles prendre occasion de dire, que saint Epiphane parle *de l'Eglise celeste des Prédestinez.* Car il n'est pas vrai que ce soit là *vraiement ce qu'on appelle la Religion Chrétienne :* Χειμανισμὸς ὄντως ὀνομαζομένος ἀπαρχῆς. Il n'est pas vrai, que ce soit elle, à qui sont comparées, & à qui *sont postposées les quatre-vingt concubines,* dont parle Salomon, c'est-à-dire les quatre-vingt Heresies, qui avoient paru jusqu'alors, & dont saint Epiphane a fait un precis. Cette Eglise, cette Epouse, est une Compagnie visible comme elles, mais pure & sainte, universelle & perpetuelle, ce qui ne leur convient pas. Il n'est pas vrai que ce soit l'Eglise des Prédestinez seulement, de qui saint Epiphane expose la Foi dans ce petit Abregé de la Foi de l'Eglise Catholique. Car cet Abregé contient effectivement un sommaire de la Foi & de la Discipline de l'Eglise sur la terre. Il n'est pas vrai que ce soit l'Eglise des Prédestinez, dont saint Epiphane dit immediatement aprés, qu'il est aisé *de la faire trouver à tout le monde : parce que c'est celle, qui est la plus honorée de toutes, qui commande à tous, la plus excellente, l'élûë, dont les enfans sont les heritiers du Roi.* Il n'est pas vrai, que ce soit l'Eglise invisible & celeste des Prédestinez, *qui se nourrit,* comme ajoûte ce Pere, *& se fortifie, par la foi & par l'esperance ; qui se perfectionne par la charité, par la confession, par les mysteres, ou par les sacremens, par le Batême : Allez,* dit-il, *Batisez au nom du Pere, du Fils & du Saint Esprit.* Il est évident, que tout cela ne se peut dire, que de l'Eglise visible sur la terre. Et cela n'est pas moins clair dans la suite, où il dit, *voilà la foi de l'Eglise Catholique, qui est l'unique, la colombe : il faut maintenant parler succinctement de ses constitutions, & de ses Loix, de ses observances passées & presentes, qui sont en partie des préceptes, & en partie des conseils. La virginité est le plus noble fondement de la discipline de l'Eglise, & plusieurs s'y attachent, principalement les*

Ibid. n. 7.

cap. 21.

Religieux

Religieux & les Religieuses. Je laisse le reste de cette admirable description de toute la police de l'Eglise, telle qu'elle florissoit au temps de saint Epiphane; & telle qu'elle se pratique encore dans l'Eglise Catholique par tout le monde. Ce qui ne peut s'attribuer à l'Eglise celeste des Prédestinez : & bien moins aux dernieres Sectes prétenduës Réformées.

X I. C'est aussi des seulles Eglises répanduës par toute la terre, que ce Pere dit ailleurs, que *les Apôtres leur ont confié les traditions necessaires, parce-qu'il y a bien des choses, qu'on ne peut tirer des Ecritures. C'est ce que saint Paul dit lui-même : comme je vous l'ai donné par tradition. Et ailleurs, c'est ce que j'enseigne ; & ce que j'ai laissé par tradition aux Eglises.* Une seule Eglise ne seroit peut-être pas une suffisante dépositaire des traditions Apostoliques. Mais quand plusieurs attestent, quand elles conspirent toutes, la preuve en est invincible : car d'où pourroit venir que des Apôtres, une tradition uniforme entre tant d'Eglises d'un point, qui ne viendroit ni des Ecritures, ni des Conciles. *Hær. 60. n. 6.*

Le même saint Epiphane en fournit ailleurs un exemple dans les prieres, que toutes les Eglises font pour les morts. *L'Eglise,* dit-il, *s'acquite necessairement de ce devoir, parce-que c'est la tradition qu'elle a reçuë de ses Ancêtres. Peut-on impunément violer l'ordonnance d'une mere, ou la loi d'un pere? Ecoute, mon fils, dit le Sage, les preceptes de ton pere, & garde les enseignemens que ta mere te donnera. Ce qui montre, que plusieurs enseignemens nous ont été donnez par écrit, & sans écrit, tant de Dieu le Pere, de son Verbe & de son saint Esprit; que de nôtre mere qui est l'Eglise, qui a reçû de Dieu ce dépôt, que nulle force ne pourra jamais lui arracher.* En cela ce saint Docteur ne combat pas seulement les Heresies de son temps; mais il semble avoir prevû les dernieres, avec tous leurs efforts aussi vains contre des traditions si anciennes. *Hær. 75. n. 8.*

XII. Dans un autre Ouvrage plus abregé, S. Epiphane a déclaré la même doctrine sur l'Eglise, avec moins d'étenduë à la verité, mais avec autant d'évidence & de force. *Voilà,* dit-il, *la confession de la foi necessaire au salut, qui se con-* *In Ancherato n. 83.*

serve depuis la loi, & les Prophetes, depuis les Evangiles, les Apôtres, & les temps Apostoliques jusqu'à nôtre temps, étant toûjours demeurée incorruptible dans l'Eglise Catholique. Dans tous les temps il y a eu de l'envie, de la jalousie, des troubles contre cette Foi unique & veritable de la part des Heresies; elle en a été persecutée: mais cette Foi, cette esperance, ce salut a toûjours été immobile dans la veritable Eglise: & au contraire les Heresies se sont elles-mêmes détruites, en se separant de l'Eglise Catholique.

La Perpetuité de cette Eglise ne pouvoit pas recevoir un témoignage plus glorieux, dans le siécle même où les Ariens sembloient quelque-fois triompher d'elle, & où les Donatistes y croïoient remarquer des interruptions. Toutes ces calomnies ont été dissipées, toutes ces Heresies ne subsistent plus depuis long-temps, l'Eglise demeura toûjours alors & demeure encore la même. *Il faut donc*, dit plus bas ce Pere, *que les Heretiques cessent d'attaquer cette pure Vierge de Jesus-Christ, cette chaste Epouse, l'Eglise nôtre mere, dont les enfans ont reçû de leurs saints Peres, c'est-à-dire des Apôtres, la pureté de la foi, pour la garder, & pour la faire passer à leurs enfans. Que les Catholiques enseignent & inculquent aux Catechuménes la foi, que cette sainte Vierge l'Eglise a reçûë des Apôtres.* Tout cela nous prepare aux autres moïens que les Princes prenoient alors pour conserver l'unité Catholique, & à la doctrine des autres Peres pour justifier cette conduite.

Ibidem. n. 119.

Chapitre X.

Sentimens de Saint Pacien Evêque de Barcelone en Espagne, & de Saint Optat Evêque de Mileve en Afrique, sur l'unité & sur les autres qualitez de l'Eglise Catholique, contre toutes les Sectes jusqu'à leur temps.

I. Proximité de ces deux Peres avec saint Augustin, & premierement celle de saint Pacien touchant les prerogatives du nom de Catholique, contre toutes les Heresies depuis les Apôtres. II. Affermissement de ce nom par l'autorité d'un tres-grand nombre d'hom-

mes Apostoliques, Martyrs & Confesseurs, selon saint Pacien. III. Il en tire l'étymologie de son unité universelle, selon les temps, & selon les lieux, encore plus que de la sainteté ou de la perfection Apostolique, qui ne lui a jamais manqué. IV. Il la confirme en particulier contre le Schisme des Novatiens par les mêmes passages de l'Ecriture, dont se servirent presqu'au même temps saint Optat & saint Augustin en Afrique, contre celui des Donatistes: pendant que les Princes les appuioient de leurs Edits, qui desoloient toutes ces Sectes. V. Preuves d'Optat contre les Donatistes, qui cherchoient des argumens, comme font tous les autres Heretiques, au deffaut de bonnes raisons, pour soutenir leur nouvauté. VI. Extravagance des Donatistes, commune encore à tous les Heretiques, qui excluent de l'Eglise tous les lieux où ils ne sont pas. VII. Promesses toutes contraires du Pere éternel pour l'heritage immense de son Fils. VIII. Lien de toutes les Eglises du monde dans l'unité de la chaire de Pierre & de ses successeurs, comme au centre de la communion Catholique. IX. La communion même aux tombeaux des Apôtres à Rome, étoit encore un symbole de quelque consideration.

I. NOus pouvions continuer ces preuves par les Auteurs de Catalogues d'Heresies, qui sont la plus-part assez semblables à celui de S. Epiphane : mais il vaut mieux nous aprocher de S. Augustin qui est un des principaux, en joignant ici deux autres Auteurs non seulement du même temps, mais presque du même païs, & encore plus proches par la conformité de leurs sentimens avec les siens sur tous les moïens, qu'on a emploiez contre les Heresies, depuis le commancement de l'Eglise jusqu'à eux. Saint Pacien, le premier d'entre-eux commence par le nom de *Catholique*, & il prétend qu'il est seul une preuve de la verité & de l'excellence de l'Eglise, & de sa distinction d'avec toutes les Sectes, qui ont chacune à part leurs noms particuliers, tirez, ou de leur Auteur, ou du petit païs, « où elles ont été renfermées : au lieu que l'Eglise Chrétienne & Catholique n'a point d'autre Auteur que Jesus-Christ, & se répand universellement dans tout le monde. « *Epist. 1.*

Cela a été necessaire, dit ce Pere, aprés la naissance « des Heresies, qui se disoient toutes en commun Sectes « *Ibidem.* Chrétiennes depuis les Apôtres, & chacune d'elles se di- «

I. PART. Chap. X

» ſtinguoit, comme elle ſe diſtingue encore des autres par » le nom propre de ſon auteur ; au lieu que l'Egliſe veritable ſe diſtingue d'elles toutes par le nom qu'elle portoit » déja avant qu'elles paruſſent au monde, ſçavoir d'Egliſe » Catholique. Quelque artifice dont aïent pû uſer les Heretiques ou Schiſmatiques pour participer au nom d'Egliſe Catholique, & quelque effort qu'ils aïent fait, ils n'ont » pû réüſſir dans ce deſſein ; ils n'ont pû impoſer au genre-humain, qui a été témoin oculaire, comme il l'eſt encore, & de l'antiquité de l'Egliſe avant eux tous, & de » ſon univerſalité en comparaiſon d'eux tous. *Cùm poſt Apoſtolos hæreſes extitiſſent, diverſiſque nominibus columbam Dei, atque Reginam, lacerare per partes & ſcindere niterentur : nonne cognomen ſuum plebs Apoſtolica poſtulabat, quod incorrupti populi diſtingueret unitatem ; ne intemeratam Dei virginem error aliquorum per membra laceraret ? &c.*

» II. Faiſons-nous ſi peu de cas, dit enſuite ſaint Pacien, (*Ibidem p. 51.*) » des hommes Apoſtoliques, des premiers Evêques de l'Egliſe, du bienheureux Cyprien Martyr & Docteur de l'Egliſe ? Sommes-nous plus ſages que lui ? Nôtre orgueil nous » fera-t-il élever contre celui, que ſon noble ſang & la glorieuſe couronne de ſon martyre a rendu un témoin invincible de nôtre Dieu ? Mais quelle eſtime ne devons-nous » pas faire de tant d'Evêques de differens endroits de tout » le monde, que le lien d'une paix inviolable a uni avec le » même Cyprien ? quel reſpect n'aurons-nous pas pour tant » d'anciens Evêques, tant de Martyrs, tant de Confeſſeurs ? » Si tous ces grands hommes n'ont pas eu aſſez d'autorité » pour prendre le nom de Catholique, en aurons-nous aſſez pour le faire perdre ? *Quid ? Parva nobis de Apoſtolicis viris, parva de primis ſacerdotibus authoritas ? Quid tot annoſi Epiſcopi, tot Martyres, tot Confeſſores ? Age : ſi illi, uſurpando nomini huic authores idonei non fuerint, nos idonei erimus negando ?*

III. Pacien dit enſuite que le nom de Catholique vient (*Ibid. p. 52.*) » ou de la perfection de la doctrine & de la vie Apoſtolique, ou de l'étenduë de l'Egliſe par tout le monde, ou

plûtôt de l'une & de l'autre. Nous avons déja montré que l'Eglise Catholique étoit la seule, où tous les Conseils Evangeliques se fussent toûjours pratiquez par quelques-uns de ses plus excellens membres. Mais les preuves ont été bien plus claires & plus fortes, pour montrer que les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament ont attesté son universalité dans tous les siecles & dans toutes les contrées du monde. *Catholicus ubi unum, vel ut doctiores putant, obedientia omnium nuncupatur mandatorum scilicet Dei.* Et un peu aprés : *Quare ab Haretico nomine noster populus hac appellatione dividitur, cum Catholicus appellatur : sed & si Catholicus ubique unum est, sicut superiores putant : idipsum David indicat dicens : Astitit Regina in veste aurata & varietate : hoc est, una in omnibus. Et in Cantico Canticorum sponsus hac loquitur : Una est columba mea, perfecta mea, una est matri suæ, electa genitrici suæ. Et iterum, Adducentur Regi virgines post eam. Et adhuc : Adolescentulæ, quarum non est nmerus. Ergo in omnibus una, & una super omnia. Si rationem nominis quaris, apparet.* C'est donc là la signification & la force du nom de Catholique, selon ce Pere, d'être une Eglise, qui soit vraiement une, & qui soit tout ensemble par tout & toûjours, en tous lieux & en tous temps. Comme Dieu, comme Jesus-Christ est un & tout en toutes choses. *Ut sit Deus omnia in omnibus. Omnia & in omnibus Christus,* dit saint Paul. Ce n'est pas une unité pauvre & sterile, mais féconde, opulente & universelle. Les parties se multiplient, & sont nombreuses, le tout ne peut être qu'un. C'est ainsi que Dieu est un, que Jesus-Christ est un, & que par la participation de cette divine unité l'Eglise est une ; parce-qu'elle est universelle, renfermant toutes les Eglises en un seul corps indivisible. Ce sont les sentimens de saint Pacien.

L'Eglise, dit ce Pere dans une autre Lettre, est un « corps plein, un corps accompli & solide, déja étendu par « toute la terre : de même qu'une Cité, dont toutes les par- « ties sont réünies en un seul corps, & non pas comme vous « autres, ô Novatiens, qui n'êtes qu'une petite portion, & « *Epist. 3.*

I. PART. Ch. X.

» comme une excrescence separée du reste du corps. L'E-
» glise est le Temple de Dieu, mais certes un Temple ma-
» gnifique; c'est une grande maison, qui a des vases d'or
» & d'argent, mais qui en a aussi de bois & de terre; elle
» a des vases d'honneur; elle en a plusieurs de fort magni-
» fiques, destinez à differens usages. L'Eglise est une vierge
» sainte, dont tous les sens sont tres-purs; c'est l'Epouse
» de Jesus-Christ. Elle est vierge, il est vrai, mais elle
» est mere. Elle est épouse, mais dans un tres-chaste ma-
» riage. Aussi a-t-elle été tirée du côté de son celeste Epoux.
» Aussi est elle l'os de ses os, la chair de sa chair. C'est d'elle
» que David a dit, Vôtre épouse est comme une vigne fe-
» conde qui environne vôtre maison; vos enfans sont comme
» de jeunes oliviers à l'entour de vôtre table. Cette Vierge
» a donc conceu & mis au monde beaucoup d'enfans, sa li-
» gnée est innombrable, tout le monde en est peuplé, un
» essain de peuple en sort continuellement, & inonde la
» terre. *Ergo Ecclesia plenum est corpus, & perfectum, & soli-dum, & toto jam orbe diffusum. Sicut enim civitas, inquam, cujus partes in unum, non ut vos estis, Novatiani, quadam insolens portiuncula tuberque collectum, & reliquo corpore separatum, &c.*

Voilà quels sentimens les Peres des quatre premiers sié-cles avoient de l'Eglise Catholique & de son étenduë par tout le monde dés leur temps même, *Corpus toto jam orbe diffusum*, vient de dire Pacien. Elle s'étendoit neanmoins toûjours de plus en plus par les nouvelles conversions qui se faisoient, ou de nouveaux Catholiques dans les mêmes Provinces, ou des Provinces entieres, qui commençoient à recevoir la lumiere de l'Evangile. L'Ecriture nous apprend que l'Eglise doit s'étendre par tout le monde: mais elle nous apprend aussi, que jusqu'à la fin du monde elle croîtra & fera toûjours de nouveaux progrés. Il faut accorder ces deux propositions, & on le peut faire sans difficulté. En comparaison de toutes les autres Sectes, l'Eglise est déja répanduë par tout le monde; mais en comparaison d'elle-même, elle s'augmente & s'étend continuellement par la

conversion des villes, des provinces & des roiaumes, qui entrent de nouveau dans son sein.

IV. Enfin saint Pacien exhorte Sympronien de la secte des Novatiens, à qui il adresse son ouvrage, de ne pas « fuir dedaigneusement la grande multitude des Catholi- « ques, & d'entrer dans un plus juste mépris du petit nom- « bre des Novatiens, qui ne sont que comme le rebut des « Chrétiens; de considerer avec attention les Eglises nom- « breuses des Catholiques, & les vastes campagnes du mon- « de qui en sont peuplées. Vous dites, Où il y en a un, Je « m'y trouve sans peine : & où il y en a deux, là est l'E- « glise. Où il y en a un en concorde; où il y en a deux en « paix. Mais je vous répons, *Si où il y en a un, c'est l'E- « glise, combien davantage, où il y en a plusieurs ? Deux valent mieux qu'un, dit l'Ecriture ; & un cordon triple ne se rompt pas facilement. Ecoutez le Psalmiste qui dit, Je chanterai vos loüanges dans une grande & nombreuse compagnie. Et ailleurs : Je vous loüerai au milieu d'un grand peuple. Et encore ailleurs : Le Dieu des Dieux a parlé, & a appellé la terre depuis le lever du Soleil jusqu'au couchant. Que direz-vous de la semence d'Abraham, qui est comparée à la multitude des étoiles, & aux sablons de la mer ? Pensez-vous que vôtre petit nombre puisse être suffisant pour cela ? En vous seront benies toutes les tribus de la terre, est-il dit ailleurs à* JESUS-CHRIST, *qui est cette veritable semence d'Abraham. Ce que le Fils de Dieu a rachetté de son sang, ne se reduit pas à si peu; ni* JESUS-CHRIST *n'est pas si pauvre. Apprenez-donc, mon frere, que l'Eglise de Dieu, selon le Prophete Isaïe, a élargi son pavillon, & qu'elle a mis au large à droite & à gauche les pieux, où ses tentes sont attachées, parce que le nom de Dieu est maintenant adoré du levant au couchant.* COGNOSCE *jam Frater, Ecclesiam Dei dilatantem tabernacula sua, & aulaorum palos dextra sinistraque figentem intellige, ab ortu Solis usque ad occasum laudabile nomen Domini.*

Ibid. p. 68. 69.

Telle étoit la doctrine constante des Peres & des Evêques Catholiques, en même temps que les Empereurs

I. Partie. Chap. X.

Chrétiens faisoient les Loix que nous avons déja rapportées, & que nous rapporterons plus au long du Code Theodosien, pour inviter tous leurs sujets qui s'étoient separez de l'unité de l'Eglise à y rentrer, & leur faire même pour cela une douce violence. Ces Peres ne disoient rien qui ne fût trés-évident dans les Ecritures, & qui ne fût même visible aux yeux du corps, quand ils parloient de l'Eglise Catholique generalement étenduë dans tout le monde. Les siecles suivans ont rendu cette verité encore bien plus visible & plus palpable, principalement nôtre siécle & ceux qui l'ont immediatement precedé. Il se fait tous les jours de nouvelles découvertes, & de nouvelles conversions de Provinces & de Roïaumes. Jesus-Christ l'a promis dans l'Evangile, & il accomplit continuellement lui-même ce qu'il a une fois promis. Mais il n'accomplit ces magnifiques promesses, & il ne fait ses nouvelles conquêtes par le monde que pour l'Eglise, & par l'Eglise. Les Sectes étrangeres & retranchées de nôtre communion, loin d'augmenter l'Empire de Jesus-Christ, par de nouvelles acquisitions, diminuënt tous les jours elles-mêmes. Ces Loix des Empereurs Chrétiens, n'étoient donc pas seulement justes, mais charitables, quand ils contraignoient ces petits ruisseaux, qui alloient tarir par eux-mêmes, de se joindre aux grandes Eglises, qui étoient comme de grandes rivieres, qui augmentoient tous les jours l'abondance de leurs eaux.

L. 1. V. Saint Optat que nous joignons ici, fait d'abord une remarque que nous ne devons peut-être pas tout-à-fait negliger. C'est que ceux qui se sont separez de l'Eglise, sont ordinairement plus curieux & plus empressez pour rechercher des preuves de leur Religion nouvelle, que ceux qui se reposent sur l'antiquité, l'autorité & l'étenduë de l'Eglise, toute autre que celle que peuvent avoir toutes les Sectes particulieres. Ceux qui ont sujet de se » confier sur leurs propres forces, dit Optat, ne vont pas » mendier ailleurs du secours. La verité ne cherche pas des » argumens. C'est à un malade à chercher des remedes. C'est à

un lâche ou à un imbecille de demander du secours. Le mensonge qui se void sans fondement & sans appui, en cherche dans les argumens. *De se secura virtus forinsecus non quærit auxilia. Veritas non desiderat argumenta: ægroti est remedia quærere: inertis & imbecillis est auxilia comparare: mendacis est argumenta conquirere.* I. PART. Chap. X.

Ce n'est pas qu'il ne soit bon de s'instruire le plus qu'on peut de la Religion. Mais les necessitez de cette vie mortelle, & l'embarras des occupations de la plûpart des hommes, & de celles mêmes qui sont presque inévitables, ne permettent qu'à tres-peu de personnes d'approfondir tant-soit-peu les grandes veritez. C'est aussi pour cela que Dieu nous a donné le moïen de devenir aussi sçavans, qu'il nous est necessaire pour le salut, en nous attachant simplement à l'autorité & à la doctrine de l'Eglise, que nous sçavons avoir été prédite & promise pendant plusieurs siécles, & depuis établie & soûtenuë sur la terre, avec une ferme assurance de s'étendre toûjours de plus-en-plus par le monde, jusqu'à ce qu'elle le remplisse tout-entier avant la fin des siécles: avec une ferme assurance, dis-je, de sa grandeur & de sa perpetuité future, fondée sur la parole inviolable du même Dieu, qui a déja accompli tant de grandes choses, qu'il avoit prédites d'elle dés-avant qu'elle fût; ou qu'il lui avoit promises à elle-même dans ses premiers commencemens.

C'est pour cela qu'Optat avant saint Augustin avoit remarqué que l'Eglise véritable est une & universelle; afin que les plus simples pussent toûjours la reconnoître & la distinguer d'avec toutes les autres Sectes, s'attacher à elle seule & à sa doctrine, & ne faire nul cas de toutes les autres, ou de tous leurs argumens, qui n'auront jamais rien qui approche de ceux de l'Eglise universelle dans les Ecritures. JESUS-CHRIST, dit Optat, *n'est l'Epoux que d'une Eglise, comme il le témoigne lui-même dans le Cantique des Cantiques. Quand il en loüe une, il condamne toutes les autres. Parce-que excepté celle-là seule qui est la veritable Eglise Catholique, toutes les autres qui sont aux Heretiques,* *Ibidem p. 329.*

I. Part. Chap. X. » *n'ont que l'apparence d'Eglises, mais ce n'en sont pas. Aussi* » *dit-il dans les mêmes Cantiques, que sa Colombe est unique; que la même est une Epouse éluë, un jardin clos, une fontaine scellée.*

VI. *Vous pensez*, dit Optat adressant sa parole à Parmenien Chef des Donatistes, *que l'Eglise est chez vous seule; ce qui ne vient que de l'arrogance, avec laquelle vous vous attribuez une sainteté toute particuliere, afin que l'Eglise soit où il vous plaira, & qu'elle ne soit pas où il ne vous plaira pas qu'elle soit. Ainsi, afin qu'elle puisse être dans un petit païs de l'Afrique, où vous êtes, elle ne sera pas dans une autre contrée de la même Afrique, où nous sommes. Elle ne sera pas dans l'Italie, dans l'Espagne, & dans les Gaules, parceque vous n'y êtes pas. Si vous voulez que l'Eglise ne soit que chez vous, elle ne sera donc pas dans les trois Pannonies, dans la Dace, dans la Mysie, dans la Thrace, dans l'Achaïe, dans la Macedoine & dans toute la Grece; puisque vous n'y êtes pas, elle n'y sera pas. Afin qu'elle puisse être chez vous, elle ne sera plus dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans la Pamphylie, dans la Phrygie, la Cilicie, dans les trois Syries, dans les deux Armenies, dans toute l'Egypte & dans toute la Mesopotamie; puisque vous n'y êtes pas, elle n'y sera pas. Dans un nombre innombrable d'Isles & d'autres Provinces, comme vous n'y êtes pas, elle n'y sera pas non plus.* Ibidem. EAM *tu, frater Parmeniane, apud vos solos esse dixisti, nisi fortè quia vobis specialem sanctitatem de superbia vindicare contenditis, ut ubi vultis, ibi sit Ecclesia: & non sit, ubi non vultis, &c. Et per tot innumerabiles Insulas, & cæteras Provincias quæ numerari vix possunt, ubi non estis, non erit.* Sur quoi il est bon de remarquer encore, que ce Pere parloit avec cette confiance de l'étenduë immense de l'Eglise Catholique un peu aprés les tempêtes de l'Arianisme; marque qu'il ne s'apercevoit pas de son Eclipse dans le monde, non plus que les autres Peres que nous avons déja citez sur ce sujet. Et si cela eût été, les Donatistes n'auroient pas manqué d'en triompher, ce qu'ils n'ont pourtant jamais fait de ce côté là.

Mais c'étoit une prétention aussi ridicule, que presomptueuse des Donatistes, de vouloir sous le seul pretexte de leur pureté, que Jesus-Christ & son Eglise eussent abandonné toutes les autres Provinces du monde Chrétien, pour s'aller renfermer dans leur païs seul, quelque petit qu'il fût, dans un coin seulement de l'Afrique, qui leur étoit même disputé par les Rogatistes & les Maximianistes, qui avoient encore leur petite communion à part. Il est difficile d'imaginer rien de plus vain, ou de plus extravagant : & il est constant néanmoins que toutes les Sectes qui commencent à se separer de l'Eglise, commencent toutes par une semblable extravagance. Car comme on leur objecte d'abord leur petit nombre & leurs bornes étroites, & qu'on les combat par l'étenduë majestueuse de l'Eglise Catholique, & par l'éclat admirable de l'Epouse du Roi du ciel & de la terre; elles sont comme forcées de dire ce que disoient les Donatistes, avec aussi peu de vrai-semblance, que si elles disoient que le Soleil s'est éteint, & que la terre habitable a été abîmée; ou plûtôt avec encore plus de fausseté, puisque le Fils de Dieu a dit que le ciel & la terre passeroient, mais que ses paroles ne passeroient pas. C'étoient ces divines paroles, avec lesquelles il posoit les fondemens de l'Eglise.

Mais si ce que vous dites est veritable, continuë Optat, parlant au même Parmenien, *que deviendra le nom de Catholique dans sa propre signification, puisque l'Eglise a été nommée Catholique, de ce qu'elle est répanduë dans les Nations, & étenduë par tout. Car si vous resserrez l'Eglise selon qu'il vous plaît, si vous lui ôtez toutes les Nations, où sera le prix des merites du fils de Dieu ? où sera cette liberalité que le Pere lui a faite, dont il est parlé dans le second Pseaume, Je vous donnerai les Nations pour vôtre heritage, & vôtre domaine s'étendra jusqu'au bout de la terre ? Pourquoi detruisez-vous une si riche promesse ? Pourquoi renfermez-vous dans un lieu si étroit, comme dans une prison, la vaste étenduë de tant de Roiaumes ? Pourquoi vous opposez-vous à la liberalité du Pere ? Pourquoi disputez-vous contre* L. 2. p. 37.

I. PARTIE. Chap. X.

les merites du Fils ? Souffrez que le Pere accomplisse ses promesses. Pourquoi les bornez-vous ? Le Pere aiant promis au Sauveur toute la terre, on n'en peut excepter aucune partie, pour la soustraire à sa domination. Toute la terre a été donnée à JESUS-CHRIST *avec toutes les Nations. C'est là son unique heritage, comme il est encore dit dans le Pseaume soixante-onziéme, Il dominera d'une mer à l'autre, & depuis les fleuves jusqu'aux extremitez du monde. Quand le Pere donne tout, il n'excepte rien : & vous pour donner un peu, vous ôtez tout ; & vous tâchez encore de persuader aux hommes que l'Eglise n'est que parmi vous, aprés avoir ôté à* JESUS-CHRIST *ses merites, aprés avoir rendu nulles les promesses du Pere. O ingratitude ! ô folie ! ô presomption !* JESUS-CHRIST *vous invite avec les autres à la participation de son Roïaume celeste, & il vous exhorte à vouloir être ses coheritiers, & vous vous efforcez de le priver de la plus grande partie de l'heritage que son Pere lui a donné, puisque vous ne lui laissez qu'une partie de l'Afrique, & que vous lui refusez tout le reste du monde, qui lui a été donné par son Pere.*

Ibidem p. 316.

VII. L'universalité n'est pas la seule marque de la veritable Eglise, ou le seul privilege qu'elle ait selon Optat; il y faut ajoûter l'unité d'un premier siege. Vous ne » pouvez nier, dit ce Pere à Parmenien, que vous ne sçachiez que la Chaire Episcopale a été donnée premierement à saint Pierre dans la ville de Rome, dans laquelle a été assis Pierre le Chef de tous les Apôtres, d'où il a été nommé Céphas; afin que dans cette unique Chaire tous les autres conservassent l'unité, & que chacun des autres Apôtres ne s'attribuât pas des chaires distinguées; en sorte que celui qui éleveroit une autre chaire contre cette premiere chaire unique, ne pût être estimé qu'un schismatique & un pecheur. Pierre a donc été assis dans cette chaire unique, qui est le premier des avantages de la vraie Eglise. A Pierre succeda Lin, à Lin Clement, & ainsi des autres successivement & sans interruption jusqu'à Damase, à qui Sirice a succedé en nos jours, avec le-

quel tout le reste du monde est lié, aussi-bien que nous, « par le commerce des lettres formées, & par la societé in- « divisible d'une même communion. Dites-nous l'origine de « de vôtre premier siege Episcopal, vous qui pretendez vous « approprier l'Eglise. Vous dites que vous avez dans Rome « quelques personnes de vôtre communion. C'est une bran- « che de vôtre Secte errante, une extension du mensonge, « & non de la racine de la verité. Si on demande à Macrobe, « qui est l'Evêque Donatiste que vous avez mis à Rome, « dans quelle chaire il est assis, pourra-t-il dire que c'est « dans la Chaire de saint Pierre? Je ne sçai s'il l'a jamais « veuë; il ne va jamais reverer le tombeau de Pierre, par- « ce qu'il est schismatique, & qu'il fait contre l'Apôtre, « qui dit, Aïant communication avec les monumens ou « les tombeaux des Saints. Les monumens des deux Apô- « tres Pierre & Paul se voïent à Rome, dites-moi si vôtre « Evêque y a pû entrer, ou s'il a pû offrir dans le lieu où « sont les monumens des Saints. *Igitur negare non potes, scire se in urbe Roma Petro primo Cathedram Episcopalem esse collatam : in qua sederit omnium Apostolorum Caput Petrus, unde & Cephas appellatus est : in qua una Cathedra unitas ab omnibus servaretur; ne cæteri Apostoli singulas sibi quisque defenderent :* UT JAM SCHISMATICUS ET PECCATOR ESSET, QUI CONTRA SINGULAREM CATHEDRAM, ALTERAM COLLOCARET. *Ergo Cathedra unica, quæ est prima de dotibus, sedit prior Petrus; cui successit Linus, Lino successit Clemens, &c. Damaso Siricius hodie, qui noster est socius; cum quo nobis totus orbis commercio formatarum in una societatis communione concordat.*

Il est indubitable que plus un corps a d'étenduë, plus il a besoin d'un chef, qui lie & reünisse tous ses membres. Optat reconnoît que JESUS-CHRIST donna saint Pierre aux Apôtres pour chef, & il asseure que ce chef des Apôtres, ausquels les Evêques succederent, alla établir sa Chaire à Rome, qui étoit la Capitale de tout l'Empire Romain; enfin que les autres Eglises de tout l'Univers vivoient en union & en communion avec les successeurs de Pierre à

Rome, & étoient en commerce de lettres avec eux, ce qui n'étoit pas d'un petit secours pour l'unité du corps de l'Eglise universelle. Car quoi-que les autres Apôtres eussent aussi fondé des Eglises, dans lesquelles les Evêques leur ont succedé, ils étoient toûjours demeurez, eux & leurs Eglises sous leur premier chef. *In qua unica Petri Cathedra unitas ab omnibus servaretur, ne cæteri Apostoli singulas sibi quisque defenderent.* Les Donatistes tâchérent de contrefaire ce mystere de l'unité Catholique, & voulurent avoir à Rome un de leurs Evêques : mais ce ne put être là qu'une petite branche qui se dessécha & perit bientôt, *ramus est vestri erroris*, leur dit Optat, *de mendacio protensus, non de radice veritatis;* au lieu que la gloire du tronc de cet arbre mysterieux que JESUS-CHRIST a planté sur la terre, subsiste, croît & s'augmente encore tous les jours dans l'Univers.

On estimoit encore alors qu'il étoit de quelque consideration, de posseder les tombeaux des deux Princes des Apôtres à Rome. Parce que c'étoit une preuve qu'ils avoient fondé cette Eglise, & lui avoient laissé l'heritage de leur primauté ; qu'ils y étoient encore comme vivans dans leurs cendres, cheris & respectez de tous les Catholiques; sans que les Heretiques, ou les Schismatiques y pussent avoir le moindre accés: parce-qu'ils s'étoient separez de l'unité de cette premiere Chaire de Pierre, à qui JESUS-CHRIST avoit donné la primauté dans le College des Apôtres. *Ecce presentes sunt ibi duorum memoriæ Apostolorum*, ajoûte Optat, *dicite si ad has ingredi potuit; aut obtulerit illic, ubi sanctorum memorias esse constat*, & un peu plus haut, *quasi schismaticus contra Apostolum faciens, qui ait, memoriis sanctorum communicantes.* Cette doctrine & ces expressions même d'Optat se lisent souvent dans les autres Peres, & nous avons déja vu que ce sont autant de propositions contraires aux derniers Heretiques en plusieurs chefs.

CHAPITRE XI.

Sentimens d'Optat sur le pouvoir & l'obligation des Princes Chrétiens, à faire rentrer dans l'Unité de l'Eglise ceux qui en sont separez.

I. Loüanges qu'Optat donne à Constantin, d'avoir rétabli la paix & l'unité dans l'Eglise, en éteignant le culte des Idolatres, & relegnant les Donatistes, qui convenoient alors, que Dieu avoit mis l'Eglise sous la protection des Princes Chrétiens, & qu'on pouvoit avoir recours à eux. II. Julien l'Apostat relâcha les Donatistes de leur exil, en même temps qu'il ouvrit les temples des Idoles. III. L'Empereur Constant avoit envoïé Paul & Macaire en Afrique, avec des ornemens pour les Eglises, & des aumônes pour les pauvres; maniere injurieuse dont les receut Donat. IV. Ceux qui se sont une fois élevez contre Dieu & contre son Eglise, s'emportent facilement contre les Princes, qui sont les Ministres de Dieu & les Protecteurs de l'Eglise. V. En quel sens l'Eglise est dans l'Empire, ou l'Empire dans l'Eglise. VI. Optat raconte, que ce ne fut que pour reprimer les insolences, & les resistances criminelles des Donatistes aux ordres de l'Empereur, qu'on envoïa des troupes armées dans l'Afrique; & que si elles y firent des desordres, ou des executions sanglantes, on ne pouvoit les imputer qu'aux Donatistes. L'Eglise n'avoit point demandé l'envoi de ces troupes. VII. Combien il est utile, d'appliquer à ce qui se passe dans nôtre siecle les évenemens passez tout-semblables, les Loix des Princes, les apologies, ou les censures des Peres, de tout ce qui se faisoit. VIII. IX. X. Réponses d'Optat aux plaintes des Donatistes, que les soldats qu'on avoit envoïez étoient de méchans hommes, & avoient commis beaucoup de désordres. L'Eglise n'avoit point de part à ces maux, dont Dieu avoit tiré le grand bien de l'unité: & il y mêle divers incidens également contraires à ses derniers ennemis, qui sont parmi nous. XI. Que ceux qui furent tuez alors, ne pouvoient passer pour Martyrs, selon le même Optat. XIII. Discordes & calomnies de ceux qui fuïent l'unité contre l'Eglise. Leurs sermons commençoient par l'Evangile, continuoient & finissoient par des invectives contre l'Eglise Catholique & contre ses Ministres. XIV. De la Communion avec les anciennes Eglises Apostoliques.

I. PARTIE. Chap. XI.

I. IL est temps de venir aux sentimens d'Optat sur l'autre article, que nous avons entrepris d'éclaircir principalement dans cet ouvrage, de l'autorité des Princes Chrétiens & de leurs soins pour faire revenir à l'unité de » l'Eglise ceux qui s'en étoient éloignez. Il faut, dit Op- » tat, rappeller la memoire de Constantin Empereur Chré- » tien, & considerer quel service il rendit à Dieu, quelle » passion il eût d'éteindre les Schismes, d'étouffer toutes les » dissensions; afin que l'Eglise vit tous ses enfans par tout » le monde reünis en un corps d'unité. Il rendit l'unité de » communion à toute l'Eglise, aux maris leurs femmes, aux » peres leurs enfans, les freres aux freres. Dieu même avoit » de la joie de cette unité, puisqu'il est dit dans les Pseau- » mes, *Voiez combien il est doux & agreable que les freres ha-* » *bitent ensemble.* Pendant que les peuples d'Afrique, ceux » des païs Orientaux, ceux qui sont au delà des mers, » étoient unis dans une profonde paix, & que l'unité ser- » rant tous les membres de l'Eglise, lioit tout ce divin » Corps; le Demon étoit dans la douleur, & dans les tour- » mens que cette paix lui causoit, étant comme emprison- » né dans ses temples & abandonné dans ses idoles sous un » Empereur Chrétien. En même temps les Chefs & les Prin- » ces des Donaristes avoient été releguez selon leurs meri- » tes, Dans l'Eglise il n'y avoit point de Schismes, les Paiens » n'avoient aucune liberté d'exercer leur religion impure & » sacrilege, Tous les peuples Chrétiens étoient dans la paix, » les Demons pleuroient dans leurs temples, & les Dona- » tistes dans les païs étrangers, où ils avoient été releguez.

Ibidem l. 2. p. g. 341.

» *Redeat in memoriam Constantinus Imperator Christianus: quem famulatum exhibuerit Deo, quæ habuerit vota, ut remotis schismatibus, intermortua omni dissensione, sub toto cælo filios suos gaudens in uno videret sancta Mater Ecclesia, &c.*

Il est donc constant, selon Optat, que l'Empereur Constantin condamna les Donatistes, qui l'avoient pris pour Juge de leurs differends avec l'Eglise Catholique; & voïant qu'aprés cela ils broüilloient encore, il relegua tous leurs Chefs leurs Evêques & leurs Ministres. Ainsi il mit l'E-

glise

glise en paix, faisant rentrer dans son unité les brebis égarées, qui avoient de la docilité, & exilant tous les chefs du schisme. Ce même Empereur défendit les sacrifices des Païens, & leur ôta l'exercice de leur prophane superstition; en quoi il apprit aux Empereurs & aux Princes Chrétiens qui le suivroient, ce qu'ils pouvoient & ce qu'ils devoient faire pour l'Eglise de Jesus-Christ, qu'il a mise lui-même sous leur protection, de l'aveu des Heretiques & des Schismatiques. Car les Donatistes recoururent au jugement de Constantin, & y aïant été condamnez, ils appellérent encore à lui-même.

a *Ibidem.*

II. Aprés cela il vint un autre Empereur, dit Optat aux Donatistes, qui vous favorisa, parce-que semblable à vous, de serviteur de Dieu il devint ministre du demon, & par ses Edits il se déclara lui-même apostat. Vous le priâtes de vous rappeller de vôtre exil. Vous ne pouvez pas nier la requeste que vous lui presentâtes, parce-qu'elle est entre nos mains. Julien l'Apostat ne trouva point de difficulté dans vôtre demande, il envoïa selon vos desirs, ceux qu'il sçavoit être pleins de fureur, & propres à troubler la paix. Vous en rougiriez, si vous êtiez encore susceptibles de quelque pudeur. C'est le même Empereur & la même bouche qui vous a rendu la liberté, & qui fit ouvrir en même temps les temples des Idoles. Ce fut presque en un même moment, que vous retournâtes tout furieux dans l'Afrique, & que le Diable fut relâché de ses prisons. Et vous ne rougissez pas d'avoir eu en-même-temps des joies communes avec l'ennemi de Dieu. *Deinde alter, ut omnibus notum est, secutus Imperator, vobiscum vota sinistra concipiens, ex famulo Dei factus est minister inimici, Apostatam se edictis suis testatus est. Quem precibus rogastis, ut reverti possetis. Quas preces si vos negatis misisse, nos legimus. Nec difficultatem præbuit; quem rogasti, ire præcepit pro voto suo, quos intellexerat ad disturbandam pacem cum furore esse venturos. Erubescite, si ullus est pudor. Eâdem voce vobis libertas est reddita, quâ voce idolorum patefieri jussa sunt templa. Eisdem penè momentis vester furor in Afri-*

I. PARTIE. Chap. XI.

cam revertitur, quibus Diabolus de suis carceribus relaxatur. Et non erubescitis, qui uno tempore cum inimico communia gaudia possidetis.

Ibidem p. 248.

III. Optat remontant plus haut, assure que tout le » monde sçavoit, & que la ville de Carthage étoit elle-mê- » me témoin, que l'Empereur Constant avoit premierement » envoïé Paul & Macaire, non pour y travailler à l'unité » des Eglises, mais avec des aumônes pour soulager leur » pauvreté & pour fournir aux pauvres des vêtemens & de » la nourriture. Etans venus vers Donat, dont vous vous dites » les enfans, & lui aïant dit le sujet de leur arrivée, Do- » nat saisi de sa fureur ordinaire leur dit : *Pourquoi l'Empe- » reur se mêle-t-il des affaires de l'Eglise ?* & en même-temps, il » profera quantité d'injures & de maledictions ; de même » qu'une autre fois contre un nommé Gregoire, à qui il » écrivit en ces termes : *Gregoire la honte du Senat, le des- » honneur des Prefets, & autres choses semblables*, à quoi ce » Prefet répondit avec une patience d'Evêque. Le conte- » nu de ces lettres est dans la bouche & entre les mains » d'une infinité de gens.

Dés-lors Donat s'exerçoit à traiter avec injures les Puis- » sances de la terre, & les Rois mêmes, contre les prece- » ptes de l'Apôtre, auquel s'il eût voulu obeïr, il eût tous » les jours prié pour eux. Car voici ce que saint Paul or- » donne : *Priez pour les Rois, & pour les Puissances, afin que » nous vivions en paix, & en tranquilité avec eux.* Car la » Republique n'est pas dans l'Eglise, c'est au contraire l'E- » glise, qui est dans la Republique, c'est à dire dans l'Em- » pire Romain, à qui JESUS-CHRIST donne le nom de » Liban dans le Cantique des Cantiques, où il dit : *Venez » mon Epouse, venez du Liban, c'est-à-dire de l'Empire Ro- » main*, dans lequel on honoroit le sacerdoce, la pudicité, » la virginité, à quoi les nations barbares n'avoient rien de » semblable. C'est donc avec raison que saint Paul veut qu'on » prie pour les Rois, & pour ceux qui sont en puissance; » quoique l'Empereur vécut alors comme les Païens. Com- » bien d'avantage lors qu'il est Chrétien, qu'il craint Dieu,

« & qu'il est religieux, & liberal aux pauvres, comme on le « void par les effets. Car Constant avoit envoïé des ornemens pour les Eglises, des aumônes pour les pauvres ; mais « rien pour Donat, qui déclara dans sa fureur qu'il avoit écrit « dans toutes les contrées, pour empècher qu'on ne fit aucune distribution d'aumônes dans les Provinces. Donat se « croïoit être Prince de Carthage, & n'y aïant que Dieu seul « qui soit au-dessus de l'Empereur ; lors que Donat s'élevoit « au-dessus de l'Empereur, il s'estimoit déja quelque chose « plus qu'un homme ; il s'estimoit être un Dieu & non un « homme, ne redoutant point celui qui aprés Dieu est redouté de tous les hommes : Et un peu aprés ; *Carthagini Principatum se tenuisse crediderat : & cum super Imperatorem non sit, nisi solus Deus, qui fecit Imperatorem ; dum se Donatus super Imperatorem extollit, jam quasi hominum excesserat metas ; ut se, ut Deum, non hominem æstimaret, non verendo eum, qui post Deum ab hominibus timebatur.*

IV. Il sera bon de remarquer ici l'insolence de ce faux Evêque de Carthage, non seulement contre Dieu & son Eglise, mais contre l'Empereur. C'est à quoi on se porte facilement, quand on s'engage dans le Schisme. S'étant une fois élevé contre Dieu, contre Jesus-Christ & contre son Eglise, on s'emporte, dis-je, facilement contre les Empereurs & les Rois, qui sont obligez de soûtenir de toute leur autorité & de tout leur pouvoir le culte de Dieu & l'Eglise, où il veut recevoir ce culte. C'est pourquoi ce Schismatique & ce furieux ne pouvoit souffrir que l'Empereur se mêlât des affaires & de la protection de l'Eglise. *Quid est Imperatori cum Ecclesia ?* Constant marchoit sur les glorieuses traces de Constantin, & ces deux Empereurs donnoient exemple à tous les Empereurs qui monteroient aprés eux sur le Trône.

V. Quant à ce que dit Optat, que l'Empire n'est pas dans l'Eglise, mais que l'Eglise est dans l'Empire ; je croi qu'il considere l'origine de l'Eglise beaucoup posterieure à celle de l'Empire. Car l'Empire Romain avoit déja fleuri pendant plusieurs siecles dans le monde sous les Rois,

sous les Consuls & sous les Empereurs; lorsque l'Eglise commença à se former dans une petite Province de l'Asie, dans la Judée, & s'étendit peu à peu sur la terre. Ainsi il est vrai que l'Empire n'étoit pas dans l'Eglise, mais l'Eglise dans l'Empire : quoi-que dans la suite des siécles l'Empire Romain ait été renversé, plusieurs moindres Etats s'étant élevez sur ses rüines, & que l'Eglise au contraire se soit toûjours fortifiée, toûjours étenduë de plus en plus dans l'Univers. De là il est arrivé que si l'Empire Romain subsistoit encore dans toute la grandeur qu'il peut jamais avoir euë, il seroit certainement dans l'Eglise; & il s'y trouveroit si au large, au milieu de plusieurs grandes Nations, que les Romains n'ont jamais connuës; qu'il auroit sujet de benir Dieu de s'être donné à lui-même un Empire & une Eglise, qui eût plus de proportion à sa grandeur, que n'en ont jamais eu tous les Etats de la terre.

VI. Le même Optat fait voir encore plus au long dans la suite, que les insolences de Donat avoient obligé l'Empereur Constant d'envoïer des troupes dans l'Afrique, pour les arrêter, & pour reprimer les violences des autres Donatistes. Il s'ensuivoit de là que toutes les justes vengeances, que ces troupes avoient exercées, & tous les desordres qu'elles avoient pû commettre, devoient être imputez à Donat, & qu'il étoit ridicule d'en charger les Catholiques. » Il est constant, dit Optat, que Donat est cause de » tous ces maux; & que toute la rigueur qu'on a pû exer- » cer en procurant l'unité aux Eglises, ne peut être attri- » buée qu'à lui seul. Vous dites, que ce sont les Catholiques » qui ont demandé ces Soldats : Si cela étoit, d'où vien- » droit que dans la Province Proconsulaire on n'en a vû au- » cun qui eût des armes ? Paul & Macaire venoient pour » assister les pauvres, & exhorter tout le monde à la paix. » Mais lors qu'ils approchérent de la ville de Bagaï; alors » un autre Donat qui en étoit Evêque, voulant empêcher » que l'unité ne se fit, & que ces Officiers des Empereurs » ne vinssent, envoïa des messagers & plusieurs de ceux qu'ils » appellent Circoncellions dans tous les Marchez, pour met-

tre tout en trouble & en confusion. Vos Evêques voïant « que la haine en retomboit sur eux, écrivirent, à ce qu'on « dit, au Comte Taurin, que c'étoient des gens que l'E- « glise ne pouvoit corriger, & le prierent de prendre lui- « même le soin de les châtier. Taurin aïant receu ces Let- « tres, envoïa des Soldats armez dans les lieux de Marché, « où la fureur des Circoncellions avoit accoûtumé de s'é- « tendre & de se décharger davantage. Dans le lieu nom- « mé Octave il y en eut plusieures de tuez, quelques-uns de « blessez. D'un autre côté ceux qui portoient le tresor d'au- « mônes, que l'Empereur avoit donné à distribuer, apprehen- « dant les incursions des Circoncellions, jugérent à propos « de prier le Comte Sylvestre de leur donner dans cette ne- « cessité quelques troupes armées; non pour faire violence à « personne; mais pour empêcher celle que Donat avoit des- « sein de leur faire. Voilà à quelle occasion on vit des gens « armez dans l'Afrique. *Unde constat Donatum omnium malarum fontem fuisse causarum. Quidquid itaque in unitate facienda asperè potuit geri, vides, frater Parmeniane, cui debeat imputari. A nobis Catholicis petitum militem esse dicitis. Si ita est, quare in Provincia Proconsulari tunc nullus armatum militem vidit, &c. Hac ratione factum est, ut miles videretur armatus.*

VII. Si nous avions une histoire aussi fidele & un détail aussi précis de toutes les Heresies, que nous en avons ici des Donatistes; je ne doute pas que nous n'y rencontrassions des évenemens fort semblables de l'intervention des Princes temporels, pour arrêter les nouveautez dans la doctrine, les Heresies, les Schismes, qui troublent l'Eglise, & ébranlent quelquefois l'Etat: des Loix Imperiales souvent publiées; des armées mêmes quelquefois emploïées pour conserver, pour affermir, pour établir l'unité: quoique les armes n'aïent presque jamais produit autre chose que du trouble & des desordres, si ce n'est lorsque les ennemis de la paix & de l'unité avoient eux-mêmes commencé à répandre le sang qu'il falloit arrêter.

Le Lecteur s'apperçoit bien que ce n'est pas sans raison

fait du mal au coupable, & qu'il punit le larron qui a volé. *A Deo commendatam noluisti libenter excipere unitatem, chariorem æstimantes hæreditatem schismatis, quàm præcepta proposita Salvatoris. Arguistis operarios unitatis : ipsam unitatem improbate, si potestis. Nam æstimo vos non negare, unitatem summum bonum esse. Quid nostra, quales fuerint operarii, dummodò quod operatum est, bonum esse constet? Nam & vinum à peccatoribus operariis & calcatur, & premitur : & sic inde Deo sacrificium offertur. Oleum quoque à sordidis, & nonnullis malè viventibus & immunda loquentibus conficitur : & tamen in sapore, in lumine, etiam in sancto Chrismate simpliciter erogatur, &c.* Outre l'amour de l'unité Catholique qui éclate ici, à la confusion de tous ceux qui l'ont rompuë; on y void encore incidemment divers usages tres saints, qui nous sont communs avec les Saints Peres, & qui n'étoient pas même abolis par les premiers Schismatiques, mais qui sont combatus seulement par les derniers : ce qui leur doit faire encore plus de confusion, particulierement le Sacrifice & le Chrême. Il est vrai que le même Optat reproche encore par occasion aux Donatistes, d'avoir prophané l'un & l'autre chez les Catholiques d'une maniere qui attira la vangeance divine sur le champ; les chiens, à qui on avoit jetté ces augustes Sacremens, s'étant ruez sur les propres Auteurs du sacrilege, pour les mettre en pieces. Voilà ce qui devroit bien arrêter nos adversaires dans la lecture qu'ils font des anciens Peres.

I. PART. Ch. XI.

IX. Vous dites, continuë Optat parlant aux Donatistes, « que les ministres de l'unité ne devoient faire de mal à personne. Et nous vous répondons, que vos Evêques ne devoient pas violer les commandemens de Dieu. Or Dieu commande, *Cherchez la paix, & ne vous lassez point de courir aprés elle*; & en un autre endroit, *O qu'il est bon & agreable que les freres habitent ensemble*; & ailleurs, *Bienheureux les pacifiques, parce qu'on les nommera enfans de Dieu*. Ceux qui n'ont pas voulu écouter ces preceptes, & les ont encore moins voulu accomplir, ont été eux-mêmes la cause de tout ce qu'ils ont souffert : & si c'est un »

Ibidem.

I. PARTIE. Chap. XI. *Ibid. p. 552.*

mal d'être tuez, ils ont été les auteurs de ce mal. *Nemo erat lædendus ab operariis unitatis ? sed nec ab Episcopis mandata divina contemni debuerant, quibus præceptum est, Quære pacem, & consequeris eam. Et iterum : Quàm bonum est, quàm jucundum habitare fratres in unum ! Et iterum : Fœlices pacifici, quia ipsi filii Dei vocabuntur. Hoc qui nec libenter volebant audire, nec devotè facere voluerunt, quidquid potuerunt pati, si occidi malum est, mali sui ipsi sunt causa.*

Ibidem. pag. 553.

» X. La vengeance, dit Optat, est toûjours precedée du » crime. Moïse, Elie & Phinées ont exercé des vengeances : » Macarius en a aussi exercé. Si ceux, qui ont été tuez, n'a» voient point commis d'offenses, Macarius est coupable de » ce qu'il a fait à nôtre insçu, quoi-que vous l'eussiez irrité. » Pourquoi rejettez-vous sur nous la haine des actions des » autres ? *Nunquam sequitur vindicta, nisi ejus antecesserit causa. Vindicavit, ut diximus Moyses, vindicavit Elias, vindicavit Phinees, vindicavit Macarius. Si nihil offenderant qui occisi esse dicuntur, sit Macarius reus ; in eo quod solus nobis nescientibus, & vobis provocantibus fecit. Quare nobis sit invidia, cùm aliena sint facta.*

Ibidem. pag. 554.

XI. C'est à tort, ajoûte Optat, que vous donnez le » nom de Martyrs à ceux qui ont été tuez de la sorte, & » que vous les comparez à ceux qui perdirent la vie dans » la persecution de Florus. Cette comparaison n'est pas ju» ste. Sous Florus on commandoit de renier JESUS-CHRIST, » & d'adorer les Idoles. Au contraire sous Macarius on con» juroit tout le monde d'adorer tous ensemble le seul veri» table Dieu dans l'Eglise. Ces Martyrs que vous proposez, » n'ont pû l'être, parce-que n'aïant pas voulu reconnoître » leurs freres ils ont été sans charité. *Sub Floro dicebatur ut negaretur Christus & Idola rogarentur. Contrà sub Macario commonebantur omnes, ut Deus unus pariter in Ecclesia ab omnibus rogaretur.* Et un peu aprés : *Quos dicitis debere appellari Martyres, quia noluerunt fratres agnoscere, nullam habuerunt charitatem.*

Ibidem.

XII. Vivez-vous en concorde avec vos freres, deman» de encore ce même Pere aux Donatistes ; car vos freres

sont

sont aussi les Catholiques. Vivez-vous en communion avec « l'Eglise, qui garde son unité par tout le monde? joüissez- « vous de la communion des sept Eglises, qui sont recom- « mandées dans l'Apocalypse, & des monumens de saint « Pierre & de saint Paul à Rome? si cela est, vous avez « embrassé l'unité de l'Eglise. *Concordasti cum fratre tuo, & « cum una Ecclesia quæ est in toto orbe tarrarum? Communicasti septem Ecclesiis & Memoriis Apostolorum? amplexus es unitatem.*

Mais bien loin de cela, continuë Optat, il semble qu'on « vous ait choisis, afin qu'étant assis dans la chaire Episco- « pale, vous detractiez de nous, qui sommes vos freres, par- « ce-que, comme je vous l'ai déja dit, c'est une seule me- « re l'Eglise, qui nous a engendrez; c'est un même Dieu « nôtre Pere, qui nous a reçûs dans son sein. Il n'y en a point « entre vous qui ne fasse dans ses Sermons des invectives con- « tre les Catholiques, qui ne commence son sermon par un « sujet, & ne le continuë par un autre. Vous commencez par « la lecture des Ecritures, & la suite de vôtre discours n'est « qu'une longue suite d'injures contre nous. Vous proposez « l'Evangile, & ensuite vous chargez d'outrages vos freres « absens. Vous versez de cruelles aversions dans l'esprit de « vos Auditeurs, vous leur inspirez des inimitiez. *Electi estis, « qui sedentes populum doceatis, & detrahitis nobis, utique fratribus vestris; quoniam sicut suprà dixi, una nos mater Ecclesia genuit, unus Deus pater excepit. Nullus vestrûm est, qui non convitia nostra suis tractatibus misceat. Qui non aliud initiet, & aliud explicet. Lectiones Dominicas incipitis, & tractatus vestros ad nostras injurias explicatis. Profertis Evangelium, & facitis fratri absenti convitium. Auditorum animis infunditis odia, inimicitias docendo suadetis.* On sçait assez, que c'est ainsi qu'en usoient les Ministres. L. 4. p. 338.

XIII. Pourquoi traitez-vous les Catholiques, continuë « ce Pere, comme des gens impurs & soüillez? Est-ce à « cause que nous avons obeï à la volonté & au commande- « ment de Dieu, en aimant la paix, en conservant la com- « munion des Eglises de toute la terre, en vivant en societé « L. 6. p. 381.

I. PART. Chap. XI.

» avec les fideles de l'Orient, où JESUS-CHRIST est né selon la chair, où ses divines traces ont été marquées, où ses pieds adorables ont marché, où il a fait un si grand nombre de miracles, où les Apôtres le suivirent toûjours, où sont ces sept anciennes Eglises qu'ils fonderent, desquelles non seulement vous ne déplorez pas de vous être separez, mais il semble même que vous vous en réjoüissiez ? Vous nous appellez impurs, parce-que nous avons aimé l'unité, parce-que nous sommes demeurez dans la même foi & la même communion, que les Corinthiens, les Galates, les Thessaloniciens, dont les Eglises ont été honorées des predications & des Lettres des Apôtres. *Unde est quod Catholicos quasi pollutos appellas ? An quia voluntatem & jussionem Dei secuti sumus amando pacem, communicando toti orbi terrarum sociati Orientalibus : Ubi secundùm hominem suum natus est Christus, ubi ejus sancta sunt impressa vestigia, ubi ambulaverunt adorandi pedes, ubi ab ipso factæ sunt tot & tantæ virtutes : ubi eum sunt tot Apostoli comitati : ubi est septiformis Ecclesia : à qua concisos esse non solùm non doletis, sed quodammodo gratulamini ? Quia unitatem Deo placitam amavimus, & pollutos vocas, quia Corinthiis, Galatis, Thessalonicensibus assensum accommodavimus, communionemque conjunximus.*

Ce qu'Optat vient de nous dire, que les Evêques separez de l'Eglise Catholique avoient beaucoup plus de soin de décrier l'Eglise & les Prelats Catholiques, que d'instruire leurs peuples de la doctrine & de la morale de l'Evangile ; c'est ce qui a été ordinaire aux Sectes égarées dans les siecles suivans, sans en excepter le nôtre. Ce n'étoit rien moins que l'amour sincere de la verité, toûjours inseparable de la charité, qui les animoit. La charité les eût bien plûtôt portez, ou à ne prêcher que l'Evangile, ou à n'exhorter qu'à la charité & aux bonnes mœurs, à étouffer toutes les haines & les animositez, à desirer, & à faire desirer la concorde & la bonne intelligence, les conferences amiables, les témoignages d'amitié, les efforts frequens de renoüer la concorde, & de rentrer tous dans l'u-

nité. C'est ainsi qu'en usoient saint Augustin, Optat & les autres Evêques d'Afrique; c'est ainsi que les Evêques Catholiques en ont usé dans nos jours, & qu'ils en usent encore. Les dissensions viennent encore plus souvent de la volonté que de l'entendement. La charité manque plus souvent que la lumiere. La passion domine plus souvent & plus puissamment que la raison. On est en discorde, parce-qu'on veut y être. La paix est proscrite, & il est difficile de la ramener, parce-qu'on a des interests & des passions contraires. Dés-que les interests ne subsistent plus, ou qu'il y en a de contraires: dés-que les passions, les aversions, les haines sont assoupies, la concorde devient aisée, la paix est au gré de tout le monde, la verité s'éclaircit, l'amitié se renouvelle, on rentre avec joie & avec empressement dans l'unité, dans le sein de l'ancienne Eglise, & de la mere commune de toutes les Sectes Chrétiennes, qui s'en étoient separées & qui y reviennent enfin toutes, les unes aprés les autres. Or pour ôter cet obstacle, & pour effacer ces haines inveterées des parties contraires; il n'y a pas de moïen plus propre, ni plus efficace, que de n'en plus parler, & de supprimer tous les discours qui rallumoient à tous momens le feu de la discorde. Le silence les fait oublier, & le cœur se porte ensuite comme naturellement à suivre les attraits de la charité, de l'unité, de la bonne intelligence & de l'amitié. C'est la derniere tentative d'Optat, que nous reservons au Chapitre suivant.

Chapitre XII.

Suite de la doctrine d'Optat sur l'unité de l'Eglise, & sur les moïens les plus doux d'y réünir, & d'y maintenir ceux qui s'en étoient separez.

I. Nouveaux moïens d'Optat contre ceux qui divisent l'Eglise, pour se separer des méchans; qu'ils feroient mieux de reserver tout au jugement de Jesus-Christ, & de ne le point usurper par avance. II. Autres moïens tirez de l'exemple de Jesus-Christ même, &

I. PARTIE. Chap. XII.

de ses premiers Apôtres. III. Plusieurs autres exemples tant de l'ancien que du Nouveau Testament : conformité de la doctrine de saint Augustin. IV. Dernier moïen, par lequel Optat avoit commencé de marquer sa charité, en donnant le nom de freres à ceux même qui sont sortis de l'Eglise, ou qui tardent d'y rentrer : il prouve que nous le pouvons même malgré eux par Isaïe. V. Il le prouve encore par l'unité du bâtême, & par celle du Pere Celeste qui nous est commun. VI. Il le prouve enfin par l'unité de l'Eglise, qui est nôtre mere commune. VII. Saint Augustin en usoit comme Optat sur la même autorité d'Isaïe, & par les effets. VIII. Que ces moïens valoient bien ceux des Loix, que les Princes ne laissoient pas de publier toûjours utilement, mais que l'Eglise adoucissoit.

I. POUR trouver ces moïens, il est bon de reprendre le discours d'Optat, que nous avons interrompu. JESUS-CHRIST a commandé, dit-il, que dans son champ » qui est tout le monde, dans lequel est l'Eglise, on laissât » croître sa semence, & celle de l'ennemi ; aprés que l'une » & l'autre aura crû, le jour du jugement viendra, qui est » le temps de la moisson des ames ; le Fils de Dieu sera dans » son trône comme Juge, & il reconnoîtra ce qui est de lui, & » ce qui est de son ennemi. C'est à lui à choisir ce qu'il doit » enfermer dans le grenier, & ce qu'il doit jetter au feu ; » ceux à qui il a destiné des tourmens éternels, & ceux à qui » il doit donner les couronnes promises. Reconnoissons que » nous ne sommes tous que des hommes. Que personne ne » presume de s'attribuer & d'exercer la puissance & la fon- » ction du Juge. *Pariter jussit Christus in agro suo per totum orbem terrarum, in quo est una Ecclesia, & semina sua crescere, & aliena. Post crementa communia, venturus est judicii dies, qui messis est animarum. Sedebit judex Filius Dei, qui agnoscit quid est suum, & quid alienum. Illius erit eligere quid condat in horreo, & quid tradat incendio : quos ad interminata tormenta destinet, & quibus promissa præmia repræsentet. Agnoscamus nos omnes homines esse. Nemo sibi usurpet divini judicii potestatem.*

l. 7. Bibl. patr. To. 5. p. 389.

C'est ce que ce Pere dit contre les nouvelles Sectes qui se separent de l'Eglise universelle, sur le pretexte trompeur des abus & des vices, quelquefois même de ses Pre-

lats; & ne considerent pas qu'il n'est peut-être pas difficile de conserver quelque pureté de mœurs dans un petit nombre, en un petit lieu, pendant un peu de temps: mais qu'il est impossible qu'elle se garde pendant la vie presente dans une multitude infinie, dans une fort grande étenduë de terre, dans une suite de plusieurs siecles; & que Jesus-Christ nous a prémunis contre cette tentation en mille rencontres dans ses Ecritures, particulierement dans l'Evangile, où il dit que par tout le monde les bons & les méchans seront mêlez ensemble jusqu'à la fin du monde, & que l'infaillible discernement, & la separation ne s'en fera qu'au dernier jugement. Ce ne peut donc être qu'un orgueil insupportable d'entreprendre sur la fonction du souverain Juge avant que son temps soit venu, & pendant qu'il souffre les impies, parce-qu'il voit combien de justes en naîtront dans la suite.

II. Jesus-Christ n'a pas seulement laissé l'avaricieux « & le traître Judas dans le College de ses Apôtres, sans « vouloir l'en retrancher; mais aprés que Pierre l'eut renié, « il ne laissa pas de le déclarer Chef de cette divine Societé. Pour le bien de l'unité, dit Optat, Pierre à qui il suf- « *Ibidem.* fisoit aprés avoir renié Jesus-Christ, d'obtenir le par- « don de son offense, merita d'être preferé à tous les Apô- « tres, & receut lui seul les clefs du Roïaume, qu'il faloit « communiquer aux autres. On peut encore comprendre « combien il est necessaire pour le bien de la paix, d'ense- « velir les pechez dans l'oubli, selon ce que dit l'Apôtre saint « Paul, que la *charité peut couvrir la multitude des pechez.* « *Supportez*, dit-il, *reciproquement vos charges.* Et en un au- « tre endroit: *La charité*, dit-il, *est magnanime, la charité* « *n'est jamais touchée de jalousie, la charité ne s'enfle point,* « *Elle ne cherche point ses propres interêts.* Et tout cela est trés- « bien dit, parce-que saint Paul l'avoit vû dans les autres « Apôtres, lesquels pour le bien de l'unité & par le motif « de charité, n'avoient point voulu se retirer de la commu- « nion de saint Pierre, aprés qu'il eut renié Jesus-Christ. « *Hæc enim omnia viderat in Apostolis cæteris, qui bono uni-*

I. Partie. Chap. XII.

tatis, per charitatem noluerunt à communione Petri recedere, ejus scilicet qui negaverat Christum.

Ibid. p. 390. Le chef des Apôtres saint Pierre, ajoûte ce Pere, eût » pû se gouverner de la sorte, qu'il ne fit rien qui eût pû » lui causer de la douleur : mais il commit une faute dans » laquelle on peut remarquer plusieurs pechez, afin que ce » fut une illustre preuve, que pour le bien de l'unité il faut » tout reserver à Dieu. *Potuit utique Caput Apostolorum ita se gubernare, ut nihil incurreret quod doleret : sed ideo in uno titulo ejus multa videntur errata, ut posset ostendi bono unitatis omnia debere Deo servari.*

Ibidem. » Les autres Apôtres avoient tous conservé l'innocence, » poursuit Optat. Pierre seul étoit tombé dans le peché, » & lui seul receut les clefs du Roïaume du Ciel, pour don- » ner un modele parfait de l'unité. La sage Providence vou- » lut qu'un pecheur ouvrît la porte aux innocens ; de peur » que les innocens ne la fermassent aux pecheurs, & que » l'unité si necessaire à l'Eglise ne se dissipât. *Stant toti innocentes, & peccator accipit claves, ut unitatis negotium formaretur. Provisum est, ut peccator aperiret innocentibus, ne innocentes clauderent contra peccatores : & quæ necessaria est unitas, esse non posset.* Ces preuves que ce Pere tire de l'Ecriture, des paroles & des actions du Fils de Dieu même, sont si évidentes & si fortes, que je ne pense pas qu'on puisse demander quelque chose de plus convainquant, pour être persuadé, que Jesus-Christ qui a voulu établir, & en effet a établi son Eglise dans tout l'Univers, ait voulu n'y admettre que des Justes.

Epist. 162. III. Il ne sera pas mal à propos de confirmer cette doctrine d'Optat par celle de saint Augustin, qui l'a encore suivi en tant d'autres rencontres. Aaron, dit saint Augustin, tolera la multitude des Israëlites, qui exigea de lui » une Idole, la forgea & l'adora. Moïse toléra tant de mil- » liers de murmurateurs, toûjours soûlevez contre le saint » nom de Dieu. David tolera Saül son persecuteur, soüillé » de tant de crimes, violateur de la loi, pour suivre les ré- » ponses infernales des Magiciens ; il respecta même toûjours

l'onction sacrée qu'il avoit receuë, enfin il vengea sa mort. « Samuël tolera les enfans d'Heli, il tolera même la perversité des siens, & le peuple qui ne voulut pas les tolerer, « merita que Dieu lui en fit une reprimande; enfin Samuël « tolera ce peuple superbe, qui méprisoit les ordres de Dieu. « Isaïe reprocha aux Juifs les crimes les plus énormes, sans « se separer jamais d'eux. Jeremie les tolera aussi, & souffrit de leur part les derniers outrages. Zacharie tolera les « Pharisiens & les Scribes de ce temps-là, dont l'Ecriture « a fait une si étrange peinture. Je laisse beaucoup d'autres « exemples rapportez dans l'Ecriture, où on trouvera que les « justes ont toûjours toleré les impies mêlez dans la foule du « peuple, vivans toûjours neanmoins avec eux dans la communion des mêmes Sacremens; & loin de se soüiller de leur « commerce, en tirans au contraire un exercice trés-louable « de patience, tâchans, comme dit l'Apôtre, de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. «

Le Fils de Dieu, ajoûte ce Pere, toléra Judas, qui s'étoit abandonné aux demons, qui le voloit, qui le vendit : il lui permit même de recevoir avec les autres Apôtres, qui étoient sans crime, ce que les Fideles sçavent être « le prix de nôtre rachapt. Les Apôtres toleroient les faux « Apôtres, & ceux qui avoient plus d'attache à leurs propres « interêts, qu'à ceux de Jesus-Christ. Saint Paul, l'homme du monde le plus desinteressé, conversoit avec une « admirable patience avec ceux, qui étoient esclaves des interêts & des passions de la chair. Dans l'Apocalypse on « loüe l'Ange, c'est-à-dire l'Evêque, qui avoit de la haine « pour les méchans, & qui les toleroit neanmoins pour l'amour de Jesus-Christ. Enfin que les Donatistes se considerent eux-mêmes, ne tolerent-ils pas les meurtres & les « incendies que commettent les Circoncellions, qui rendent « le culte des Martyrs à ceux qui se sont precipitez du haut « des rochers ? sans parler des maux incroiables que le seul « Optat Donatiste a fait pendant plusieurs années, dont toute « l'Afrique a gemi. *Ad summam seipsos interrogent, nonne tolerantur ab eis cædes & incendia Circumcellionum ? &c.*

Ibidem.

I. PARTIE. Chap. XII.

Quelque petit que soit le nombre de ceux qui suivent les nouvelles Sectes, elles ne peuvent éviter que les méchans ne s'y mêlent : puis-qu'il s'en mêla dans le College des Apôtres & dans l'Eglise primitive, & qu'ils y furent tolerez, sans que les autres en fussent soüillez, & sans qu'ils se separassent de leur compagnie. Ce mêlange des méchans & des gens perdus n'est donc jamais un juste sujet d'invectiver contre l'Eglise Catholique, bien moins de se separer d'elle, ou de dire que cette contagion puisse faire perir l'Eglise. Si cela pouvoit être, elle seroit perie il y a plusieurs siecles, & toutes ces nouvelles Sectes n'auroient pû naître d'elle, ni recevoir d'elle le batême & les Ecritures.

L. 3. de bapt. c. 2. 3.

Il y avoit encore quelque chose de plus pressant, ce semble, contre les Donatistes, dans ce que saint Augustin leur disoit en un autre endroit, » Que saint Cyprien » estimant que le batême donné par les heretiques étoit » nul, & le réïterant, demeuroit neanmoins, & déclaroit » qu'il faloit toûjours demeurer dans la même commu- » nion avec ceux qui croïoient ce batême valide, & ne le » réïteroient pas. Quand même, dit saint Augustin, je ne » pourrois pas resoudre les argumens de saint Cyprien con- » tre le batême des heretiques, je demeurerois toûjours » dans la communion de la même Eglise, dans laquelle il de- » méura, avec ceux dont les sentimens & les usages des Sa- » cremens étoient si contraires aux siens. *In Ecclesia manebo securus, in cujus communione cum eis qui sibi non consenserant, mansit ipse Cyprianus.*

Ibidem.

» Si l'Eglise n'étoit ni perie, ni interrompuë, dit saint » Augustin, bien que le batême des heretiques y fût receu » ou toleré, quoi-que saint Cyprien le crût nul aussi-bien » que les Donatistes aprés lui ; donc les bons & les méchans » peuvent être mêlez dans l'Eglise dans une même commu- » nion. S'il n'y avoit plus d'Eglise alors, parce que la coû- » tume generale étoit d'y recevoir les heretiques sans ba- » tême : de quelle Eglise est donc venu Donat, auteur de » toute la secte, de quelle terre est-il sorti, de quelle mer s'est

s'est-il élevé, de quel endroit du ciel est-il tombé ? Pour « nous, comme je disois, nous demeurons fermes & sans « crainte dans la communion de l'Eglise, dans l'universali- « té de laquelle se fait maintenant, ce qui s'y faisoit avant « Agrippin Evêque de Cartage, qui commença à batiser « ceux que les heretiques avoient déja bâtisez ; & entre « Agrippin & saint Cyprien, qui continua la même prati- « que, sans que ni Agrippin, ni saint Cyprien se soient ja- « mais separez de cette universalité de l'Eglise, ni ceux qui « entrerent dans leurs sentimens, quoi-que leurs sentimens « fussent fort differens de ceux des autres : mais ils demeure- « rent immobiles dans la même communion de l'unité avec « ceux qui avoient des sentimens contraires. Quant aux Do- « natistes, ils doivent considerer où ils sont, & quels ils sont ; « puis-qu'ils ne peuvent dire leur origine ; si dés-lors il n'y « avoit plus d'Eglises ; parce-que les heretiques & les schis- « matiques y aïant été reçûs sans batême, l'avoient entiere- « ment soüillée par leur communion contagieuse, contre « le sentiment de saint Cyprien, qu'ils citoient pour eux. Il paroît de là que non seulement les mauvaises mœurs des particuliers ne peuvent jamais ni soüiller, ni corrompre, ni faire perir l'Eglise ; mais qu'il faut dire la même chose des opinions ou des pratiques, qu'on croît défectueuses dans l'usage des Sacremens, dont elles ne touchent point l'essence. La charité & l'union inviolable de l'Eglise universelle couvre & absorbe tout cela, selon les sentimens de saint Cyprien, qui a precedé Optat, & de saint Augustin, qui l'a suivi.

C'est pour cela aussi que la Providence divine a rendu « cette universalité de l'Eglise si visible, si manifeste, si pal- « pable dans toute l'Ecriture & dans tout le monde. *Nôtre grand livre,* disoit saint Augustin, *est l'Univers même, dans lequel je lis l'accomplissement de ces promesses, que je lis dans le livre de Dieu, qui est l'Ecriture. Le Seigneur m'a dit, Vous êtes mon Fils, je vous ay engendré aujourd'hui ; demandez-moi, & je vous donnerai toutes les Nations pour vôtre heritage, & toute la terre jusqu'à ses extrémitez pour*

Ibidem Epist. 162.

vôtre domaine. Quiconque n'est pas dans la communion de cet heritage, doit être persuadé qu'il est des-herité, MAJOR *liber noster Orbis terrarum est. In eo lego completum, quod in libro Dei lego promissum, &c.* HUIC HÆREDITATI QUI NON COMMUNICAT, QUOSLIBET LIBROS TENEAT, EXHÆREDATUM SE ESSE COGNOSCAT. Voilà deux livres dignes de Dieu, dignes de l'Eglise, l'Ecriture & le Monde entier; dans le premier se lisent les promesses de l'Eglise; dans le second l'execution des promesses, l'universalité, & la perpetuité de l'Eglise, d'un bout du monde à l'autre, depuis la publication de l'Evangile jusqu'à la fin des siécles.

IV. Nous avons assez prouvé que le caractere de l'Eglise est l'unité, que nous ne pouvons pas distinguer de la charité, non plus que de la verité. Il n'y a qu'une verité opposée sur quoi-que-ce-soit à une multitude de mensonges. En nous unissant les uns aux autres, nous nous entr'aimons, & c'est cette union d'amour que nous appellons la charité. Les Prelats de l'Eglise, & à leur exemple les autres Fideles, ont continué de donner le nom de Freres à ceux qui s'étoient separez de leur corps, sans avoir égard à leur aversion pour ce nom, aussi-bien que pour l'Unité & la charité, dont ce nom est un sincere témoignage. C'est ainsi qu'en usoit ce même Optat Evêque de Mileve en Afrique, écrivant contre les Donatistes; dont l'opiniâtreté & le Schisme avoit déja dégeneré en Here-

l. 1. Bibl. Patr. To. 4. pag. 326. 327.

„ sie. Il ne faut pas croire, dit ce Pere, que je parle inconsiderément, quand je les appelle nos freres, puisque nous „ ne pouvons pas être blâmez de parler le même langage, „ que celui du Prophete Isaïe. Il est vrai, & ils ne nient pas „ pas eux-mêmes, qu'ils l'ont en exécration, & qu'ils ne „ peuvent souffrir que nous les nommions *nos freres.* Mais „ la crainte de Dieu, & le saint Esprit qui nous l'inspire, nous oblige d'écouter le Prophete Isaïe, qui dit, *Vous qui craignez le nom du Seigneur, écoutez le nom du Seigneur: Ceux-ci qui n'ont que de la haine & de l'exécration pour vous, & ne veulent pas que vous les nommiez vos freres, ne*

laissez pas de leur dire, Vous êtes nos freres. Ce sont donc « sans doute, ajoûte Optat, nos freres, mais de mauvais fre- « res. C'est pourquoi il ne faut pas que personne soit sur- « pris, si je leur donne le nom de freres, puis qu'ils ne peu- « vent pas n'être pas nos freres. *Sunt igitur sine dubio fratres, quamvis non boni. Quare nemo miretur, eos me appellare, qui non possunt non esse fratres.*

I. PART. Ch. XII.

V. Comment ne seroient-ils pas nos freres, dit Optat « immediatement aprés, puis-qu'ils ont la même naissance « spirituelle que nous ? mais leurs actions ne répondent pas « à leur naissance: *Est quidem nobis & illis una spiritualis « nativitas, sed diversi sunt actus.* Quand vous ne voudriez « pas être nôtre frere, dit plus bas Optat à Parmenien Evê- « que Donatiste, je commencerois moi-même à être im- « pie, si je n'usois pas de ce nom. Car vous êtes nos freres, « & nous les vôtres: puisque le Prophete dit, *N'est-ce pas « un même Dieu, qui vous a créez, & un même Pere, qui vous a engendrez ?* Il ne se peut faire que vous ne soiez nos fre- « res, puis-qu'il est écrit, *Vous êtes tous des Dieux, & les « enfans du Tres-haut.* C'est à vous & à nous qu'il a été com- « mandé, *N'appellez point vôtre pere qui-que-ce-soit sur la « terre, parce-que vous n'avez tous qu'un Pere, qui est dans le Ciel,* JESUS-CHRIST *nôtre Sauveur.* Il n'y a qu'un « seul Fils de Dieu par naissance; mais & nous, & vous, « avons été faits enfans de Dieu d'une même maniere, com- « me il est écrit dans l'Evangile : *Le Fils de Dieu est venu, « il a donné à tous ceux qui l'ont reçû, la puissance de deve- « nir enfans de Dieu.* Nous avons été faits enfans de Dieu, « & nous en portons le nom; vous avez aussi été faits en- « fans de Dieu, mais vous ne portez pas ce nom; parce-que « vous n'êtes pas amateurs de la paix, & vous ne voulez pas « entendre le Fils de Dieu qui dit, Bien-heureux les paci- « fiques, parce qu'ils seront nommez enfans de Dieu. «

Ibidem.

l. 4. p. 345.

VI. Vous ne voulez pas, dit-il un peu aprés, avoir la « paix avec nous, c'est-à-dire avec vos freres. Car il ne se « peut faire que vous ne soïez nos freres; puis-qu'il n'y a « qu'une seule Eglise, nôtre mere, qui nous a engendrez, «

Ibidem.

» comme il n'y a qu'un seul Dieu nôtre Pere, qui nous a » adoptez. *Vos nobiscum, id est, cum fratribus vestris, pacem habere non vultis. Non enim potestis non esse fratres, quos iisdem sacramentorum visceribus una mater Ecclesia genuit;* » *quos eodem modo adoptivos filios Deus Pater excepit.* Il est » donc bien juste que vous viviez en paix & en concorde » avec vos freres & avec cette Eglise, qui n'est qu'une, quoi- » qu'elle soit répanduë par toute la terre. Il est bien juste que » vous viviez dans la communion des sept Eglises, où on re- » vere les tombeaux des Apôtres. Par ce moïen vous aurez embrassé l'unité des Eglises. C'est ce que Saint Optat nous a déja fait tirer plus haut des mêmes principes, qu'on ne sçaroit trop répeter, avec de nouvelles applications.

VII. Saint Augustin n'étant encore que Prêtre, & écrivant à Maximin Evêque Donatiste, le traita aussi de frere, *Honorabili fratri:* & il lui en donna la même raison, qu'Optat vient d'alleguer: parce-que Dieu nous a commandé de nommer toûjours nos freres, ceux même qui disent opiniatrément qu'ils ne le sont pas: *Fratrem ut vocem, non te latet praceptum nobis esse divinitùs, ut etiam eis qui negant se fratres nostros esse, dicamus, Fratres nostri estis, &c.*

VIII. Ces paroles si obligeantes des Evêques Catholiques envers les Donatistes étoient suivies de leurs effets, que nous verrons plus bas dans leur propre lieu aprés les Codes; quand ils se porteront serieusement à adoucir les peines, qui étoient imposées aux schismatiques par les Loix quoi-que tres-sages & tres-utiles des Empereurs: & nous verrons jusques au bout, que ç'a toûjours été l'esprit de l'Eglise Catholique, qui n'a jamais aprouvé les excez, où se sont portez quelques particuliers sur ce sujet.

Chapitre XIII.

Sentimens de Saint Basile sur les mêmes sujets.

I. Le nom de Chrétien, de Catholique, d'Orthodoxe vient du Ciel. Les Heretiques prennent leur nom de la Terre, & offrent leurs vœux hors de Jerusalem. II. Discours de l'Heresiarque Euno-

mius pour empêcher qu'on ne deférat a la multitude, à l'autorité, à l'antiquité des Evêques Catholiques. III. C'est rendre chaque fidele, même les plus simples, & les plus ignorans, les femmes & les enfant, juges de toutes les questions de la foi, sans déferer ni aux Peres, ni aux Conciles, ni à toute l'Eglise. C'est joindre l'extravagance à l'impieté. IV. Cette insolence est commune à tous les Chefs de nouvelles Sectes. V. Réponse de saint Basile à Eunomius, qui revient à cela. VI. Eunomius pretendoit avoir des demonstrations pour sa doctrine contre l'Eglise. Preuves que les simples Fideles en sçavoient plus que lui. VII. Preuves qu'il en est de Zuingle & de Calvin, comme d'Eunomius. Preuves que la foi des simples Fideles a plus d'élevation & de solidité sur la realité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucaristie, que les démonstrations prétenduës de ces Novateurs. VIII. Quelque differents que soient les points de foi, les manieres de les attaquer & de les défendre sont les mêmes. Combien la simplicité des peuples est seure, sous l'autorité de l'Eglise. IX. Avant l'Incarnation on ne devoit pas déferer à la multitude; aprés on l'a dû faire. Raisons de cette diversité. X. Saint Basile distingue deux sortes de veritez dans la doctrine de l'Eglise, les unes fondées sur l'Ecriture, les autres sur les traditions non écrites. XI. Entre les traditions non écrites est le Gloria Patri, &c. *d'où nous inferons la divinité du saint Esprit. XII. L'autorité des Peres selon saint Basile est la tradition, qui monte par eux jusqu'aux Apôtres. XIII. Exemple de ces traditions, leurs liaisons avec les points de foi, le profond respect des Peres pour elles. XIV. Argument invincible contre ceux qui donnent aux Catholiques un autre nom que celui de Catholiques. XV. Conspiration admirable des Evêques d'Orient & d'Occident, & leur mutuelle déference. XVI. La Communion reciproque de tous les Evêques d'Orient & d'Occident, preuve certaine de la Catholicité. XVII. Qu'il est faux, que l'Arianisme ait jamais eu beaucoup d'étenduë, en comparaison de l'Eglise.*

I. NOus allons voir quelque chose d'aprochant des sentimens des Peres Latins dans les Peres Grecs: quoique ceux-ci n'eussent pas le même secours des Loix sous l'Empire de Valens: qu'on avoit en Occident sous son frere Valentinien. Saint Basile entre les autres expliquant ce qui est dit des impies dans les Pseaumes, *Qu'ils ont donné leurs noms à leurs terres, ou en ont eux-mêmes pris le nom,* dit que cela se peut expliquer des Hérétiques, qui prennent leurs

In psalm. 48.

„ noms des Hereſiarques, comme de Valentin, ou de Mar-
„ cion; ou des autres, qui ne ſe ſont fait connoitre, que par
„ leurs innovations. Ils tirent leur nom de la terre, au lieu de le tirer de Jesus-Chriſt. Le nom de Chrétien, de Catholique, d'Orthodoxe, a été déja occupé par d'autres, avant la naiſſance de chaque Hereſie; elle a été prevenuë, elle ne pourra prétendre à aucun de ces auguſtes noms déja conſacrez dans l'Egliſe. Quelque effort que faſſent les nouvelles Sectes, elles ne feront pas plus heureuſes, que les anciennes, qui n'ont fait que des efforts inutils, pour avoir quelque part à la gloire & à la ſainteté de ces noms.

in Pſal. 115. *Je rendrai mes vœux*, dit ailleurs le Pſalmiſte, *en preſence de tout vôtre peuple, au milieu de Jeruſalem. Les ſacrifices ne ſe ſont pas*, dit S. Baſile, *en ſecret, & dans des lieux cachez. Le lieu des ſacrifices, eſt celui qui eſt le plus expoſé à la vüë de tous. Ecoutez vous tous, qui laiſſez l'Egliſe, & qui vous aſſemblant dans des lieux prophanes, faites des diviſions dans le Corps de Jeſus-Chriſt. Apprenez, qu'il faut rendre vos vœux & prier au milieu de Jeruſalem, c'eſt à dire de l'Egliſe. Car l'antien culte ne permettoit pas que chacun eût ſon Autel; mais il y avoit un Autel deſigné pour tous ceux qui vouloient offrir des ſacrifices. Et vous au contraire, vous elevez un Autel, opposé à celui, que vos Peres vous avoient laiſſé.* ou plûtôt vous n'en élevez point du tout, comme les Juifs hors de Jeruſalem.

l. 1. contra Eun. To. 1. II. Mais c'eſt dans les Livres contre Eunomius, que ſaint Baſile a le mieux declaré ſes ſentimens ſur les nouvelles doctrines. Voici les paroles d'Eunomius qu'il rapporte d'abord: *Je demande avant toutes choſes*, dit cet Héreſiarque, *à ceux qui entendront preſentement mon diſcours, ou qui le liront dans la ſuite du temps, qu'ils ne donnent pas l'avantage au plus grand nombre, & qu'ils ne diſtinguent pas la verité d'avec le menſonge par la multitude; qu'ils ne ſe laiſſent pas éblouïr à la dignité des perſonnes, qui pourroit offuſquer leur eſprit; enfin qu'ils ne ſe laiſſent pas tellement prevenir par les premiers, qu'ils aïent les oreilles fermées à ceux qui ne parlent qu'aprés eux.* Cet exorde eſt commun à tous ceux qui inventent des opinions nouvelles. C'eſt à dire qu'il ne fau-

droit avoir nulle déference pour le plus grand nombre des Evêques dans les Conciles, ou dans l'Eglise : ni respecter davantage l'autorité preéminente des successeurs des Apôtres & des Siéges Apostoliques : ni s'en tenir à l'antiquité, aux sentimens des anciens Conciles & des Peres, aux plus anciennes traditions de l'Eglise. C'est tout d'un coup renverser, & détruire tout ce que depuis seize ou dix-sept cens ans les Conciles, & les Peres; les plus anciennes & les plus éminentes Eglises; enfin tous les Evêques du monde Chrétien, ont pû regler sur la foi & sur les mœurs d'un commun & unanime consentement. C'est justement par ou commençoit la Confession de foi, qu'on attribuë à Calvin, & dont se servoient les P. R. de France. *Art. 5. 6.*

III. Rien n'est plus effroiable, que les suites de cette proposition ; qui surprend neanmoins d'abord les esprits, & qui a quelque chose de plausible, à cause de la secrete vanité, & de la présomption naturelle des hommes, qui se flattent volontiers, qu'ils ont de l'esprit & du discernement, & qu'ils pourront bien deméler ce differend entre la multitude & le petit nombre, entre l'antiquité & la nouveauté, entre la subtilité & l'autorité.

Mais quelque plaisir que les hommes prennent de se repaître de la bonne opinion, qu'on leur donne d'eux-mêmes; il n'y en a presque point d'entr-eux, qui rentrant un moment en lui-même, ne voie fort clairement, & ne confesse enfin, que s'il prête l'oreille à de subtils & habiles Novateurs, sans avoir plus d'égard pour l'ancienne foi & pour l'Eglise, pour l'ancienne doctrine des Peres & des Conciles, pour la succession & la tradition ancienne & universelle des points de Foi, que nous tenons : il deviendra en tres-peu de temps, Arien, ou Macedonien, Nestorien, ou Eutychien, & peut-être successivement tout cela, au gré de celui qui en sçait plus que lui; mais qui n'est pas pour cela en droit de croire, qu'il sçache beaucoup. Ainsi cet exorde quoi-que plausible en apparence, est au fond la chose la plus extravagante du monde, & il n'y a point de fidele, qui par le premier instinct de sa

foi n'en conçoive de l'indignation & de l'horreur.

Quoi, tous les Fidéles de quelque sexe, de quelque âge, de quelque profession qu'ils soient, les Laboureurs, les Artisans, les Matelots, les Marchands; enfin les plus grossiers & les plus simples, consentiront-ils à se voir établir Juges entre Eunomius, ou quelqu'autre Auteur de nouvelle Secte que ce soit; & entre tous les Peres, tous les Conciles, tous les Docteurs & tous les Evêques de l'Eglise Catholique depuis tant de siecles, pour prononcer qui a raison, & qui merite le mieux d'être suivi, dans un demélé, où il y va de la foi, du salut, de l'éternité bien-heureuse, ou mal-heureuse? Pour peu qu'un fidele ait de bon sens, de modestie, de conscience & de religion, il s'estimera sans doute incapable de cette discussion; & ne pouvant pas entrer en connoissance de cause, il cedera sans hesiter à l'autorité de tant de Conciles, de Peres, d'Evêques, d'Eglises, de siecles; & prononcera hautement qu'Eunomius, Luther, Calvin, Zuingle sont montez au comble de l'impudence, & de l'extravagance, quand ils ont pensé, que les hommes déféreroient plus à leur parole & à leur autorité, qu'à celle, qui dominoit dans tout le monde Chrétien; ou qu'eux-mêmes rendroient tous les hommes capables d'un examen rigoureux & exact de tant de grandes & difficiles propositions.

IV. Le Lecteur me pardonnera, si j'ai un peu differé la réponse, que saint Basile va faire à celle d'Eunomius. Je n'ai pû m'empêcher de crier un peu contre une insolence aussi surprenante que celle-là. Il faut neanmoins avoüer qu'au fond elle est commune à tous les premiers Chefs de parti contre l'ancienne Religion. Ils veulent tous qu'on balance l'estime qu'on fait d'eux, avec l'autorité de toutes les Eglises du monde & de tous les siecles: qu'on les écoute, qu'on suspende son esprit, & qu'on juge de quel côté est la raison & la verité. Ils veulent que tous ceux qu'ils voudroient attirer à leur parti, c'est à dire tous les Chrétiens, sans en excepter un seul, s'estiment capables d'examiner, de juger, & de terminer un tel differend, & qu'ils hazardent leur salut au jugement qu'ils en feront.

Il

Il est difficile d'imaginer rien de plus incroïable & de plus étrange que cela. Cette extravagance toute visible qu'elle est, n'a pas empêché, que plusieurs ne se soient laissez surprendre à des propositions si déraisonnables. La raison en est, qu'en tout temps & en tout païs il y a des temeraires, des inconsiderez, des presomptueux, des passionnez, des amateurs de nouveautez, qui embrassent inconsiderément les occasions de se joüer de la Religion, qui n'a peu-être jamais été qu'un joüet pour eux.

V. Je viens donc à la réponse de saint Basile. *Que dites-vous*, replique-t-il, *On ne donnera rien à l'antiquité ? on n'aura point de respect pour la multitude des Chrétiens, tant de ceux qui sont, que de ceux qui ont été depuis que l'Evangile a été annoncé ? N'aurons-nous point d'égard à la dignité de ceux, qui ont été florissans en toute sorte de graces spirituelles & ausquels vous avez declaré la guerre ? Vostre puissance seroit bien grande, si vôtre seul commandement pouvoit faire ce que le Diable n'a pu faire par tous ses artifices : c'est à dire si par vos persuasions vous pouviez faire, que nous preferassions vos imaginations à la tradition de la foi, qui a été victorieuse jusqu'à present de tous ses adversaires, étant soûtenuë de tous ces grands hommes. Vous voulez aussi que la posterité ait pour vous la même déference. O impudence insupportable ! &c.* Ibidem pag. 698.

VI. Eunomius mettoit une grande inégalité entre le Pere, qu'il aimoit mieux appeller *ingenit* ou *innascible*, & les deux autres personnes de la Trinité. C'étoit ruïner la Trinité, & par consequent détruire la Divinité, qui n'est autre que cette divine & incomprehensible Trinité dans une tres-simple unité. En cela Eunomius en sçavoit moins que la multitude des Fidéles, à qui suffisoit le verset qui se chante dans l'Eglise à la gloire du Pere, du Fils, & du saint Esprit, & qui exprime parfaitement la parfaite égalité des trois personnes. La simple tradition venuë des Apôtres avoit appris cela à toute la multitude de l'Eglise, & l'avoit mise au-dessus de toutes les disputes d'Eunomius. La forme du Batême qu'ils avoient reçû, leur ap-

I. PARTIE. Chap. XIII.

prenoit, que les trois personnes divines n'avoient qu'un seul nom, une substance & une Divinité.

Eunomius ne pouvoit plus leur demander qu'ils se rendissent Juges de son differend avec l'Eglise. Il pretendoit avoir compris, que le Pere est vraiment Dieu, parce-qu'il est seul *ingenit*, *innascible*, sans principe; ce qui ne convient pas aux autres personnes, & en quoi il faisoit neanmoins consister l'essence de la Divinité. Il prétendoit même rendre les peuples capables de cette prétenduë démonstration. Mais les peuples fideles se croioient plus capables de foi, que d'intelligence & de démonstrations. Ils comprenoient que l'essence de la Divinité est incomprehensible, & que ce n'étoit donc pas ce qu'Eunomius se vantoit d'avoir compris. Ils sçavoient que la Divinité & la Trinité dans l'unité ne seroit pas un grand mystére, si les peuples le pouvoient comprendre. Ils sçavoient, que plus une verité est haute & incomprehensible, plus elle est digne de Dieu; quand d'ailleurs elle se trouve dans l'Ecriture, ou dans la tradition, & dans la créance ancienne de l'Eglise.

VII. Zuingle & Calvin tombérent dans un semblable égarement; quand ils commencérent à nier la réalité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucaristie. Ils crûrent avoir des démonstrations Physiques, qu'un corps ne pouvoit être en plusieurs lieux, ni en un seul lieu sans ses dimensions & son étenduë. Ils voulurent que les peuples en jugeassent par eux-mêmes. Mais ceux qui n'étoient pas seulement fidéles de nom, mais en verité, se souvinrent d'abord, qu'ils étoient hommes à la verité, mais Chrétiens: raisonnables, mais fidéles: que la foi ne seroit plus foi, si elle n'étoit au-dessus de la raison; que l'Eglise n'étoit pas une Ecole de Dialecticiens, mais une sainte Societé de Fideles: que Jesus-Christ étoit venu nous enseigner, ce que la raison ne pouvoit comprendre; qu'il avoit dit en termes formels, que le Pain consacré étoit son Corps: que les Evangelistes & saint Paul le déclaroient de la sorte; que l'intelligence de l'homme est infiniment au-dessous de la puissan-

ce divine, & que Dieu peut faire ce que nous ne pouvons pas entendre; que ce monde corporel même est un monde de merveilles, que nous pouvons admirer, mais où nous ne pouvons presque rien comprendre; que la plûpart des mysteres de Jesus-Christ, ne sont guéres moins incomprehensibles, que l'Eucaristie: que l'Eglise a appris du Ciel non pas à penetrer ces divins mysteres, mais à les croire & à les adorer; qu'elle a toûjours adoré dans l'Eucaristie le Corps de Jesus-Christ, & qu'il n'étoit plus temps aprés plus de seize-cens ans de possession, de mettre la chose en doute: enfin que ce seroit ruiner la foi, la religion & l'esperance du salut des Fideles simples & grossiers, ce qui en fait le plus grand nombre, que de la mesurer à leur force d'esprit & à leur intelligence.

VIII. Ces deux points de nôtre foi sont fort differens, mais les manieres de les attaquer, ou de se défendre de ces attaques sont fort semblables: comme on peut toûjours remarquer beaucoup de convenance & aussi beaucoup de disconvenance entre toutes les Heréfies, & entre tous les Schismes. Les points de la doctrine qui ont été combatus, ont été fort divers: les armes dont on les a combatus, ou défendus, ont toûjours été, & sont encore fort semblables. Eunomius commençoit ses disputes contre la Divinité du Saint Esprit de la même maniere: priant ses lecteurs, ou ses auditeurs, *de ne pas suivre les opinions de la multitude sans les examiner, mais de s'arrêter toûjours à la doctrine des Saints.* Cette derniere clause étoit un reste du langage de l'Eglise, qui vouloit qu'on se tint ferme dans la doctrine des Saints Peres: mais les Héretiques qui gardoient les paroles, n'en retenoient pas le sens.

Ibid. l. 3. pag. 731.

Ceux qu'Eunomius appelloit les Saints, étoient apparemment les plus fameux partisans d'Arius, ou des autres Chefs de cette Secte. Arius, Eudoxius, Ætius & Eunomius furent les quatre têtes de ce monstre horrible. Mais les veritables Saints & les Peres de l'Eglise, étoient ceux que la multitude des Fideles suivoit. Car les sçavans ou demi-sçavans peuvent innover, & faire des partis & des

I. PARTIE. Chap. XIII.

Sectes. Mais la multitude des simples Fidéles demeure presque necessairement & inseparablement attachée à ce qu'il y a de plus éminent en autorité, aux anciens Peres, aux Trônes Apostoliques, à l'Episcopat répandu dans tout le monde, & dans toute la succession des siécles, à l'Eglise universelle. Eunomius ne veut pas, dit saint Basile, qu'on *s'arrête à la pureté & à la sûreté de la foi de la multitude : Il veut qu'on s'attache à ses subtilitez. Il méprise les peuples, qui glorifient le Saint Esprit :* c'est à dire qui chantent la même Gloire au Pere, au Fils & au Saint Esprit; & reconnoissent par là leur égalité, comme ils l'ont appris des anciens Chrétiens & des anciens Peres; mais *non pas de ces pretendus Saints dont Eunomius se loüoit, & qu'il n'osoit nommer*, comme ajoûte saint Basile.

Ibidem.

IX. Avant l'incarnation du Verbe la multitude ne pouvoit pas passer pour une preuve, ou un préjugé de la bonne Religion, parce que le genre humain n'avoit pas encore été retiré de sa premiere condamnation. Mais depuis que Jesus-Christ par sa mort a détruit l'Empire du peché & de la mort, a versé son sang pour le salut de tous les hommes, a publié son Evangile & la foi, dont les plus simples sont susceptibles, a fait publier sa doctrine par toute la terre, & a assemblé une Eglise aussi étenduë que l'univers, & aussi nombreuse que les sablons de la mer: il n'en est plus de même qu'auparavant. Cette multitude innombrable de Fideles, la plûpart grossiers & charnels, attachée à un petit nombre de Saints & de sçavans hommes, à ses Evêques & à ses autres Pasteurs, est le prix du sang de Jesus-Christ, l'heritage que son Pere Eternel lui avoit promis, qu'il lui a donné & qu'il lui conservera jusqu'à la fin des siécles. Et cette multitude toûjours attachée aux saints Peres, aux Conciles, & à l'Eglise, & l'Eglise même avec ses Pasteurs, est une preuve invincible de la veritable Religion. Aussi Eunomius est peri avec ses subtils & audacieux disciples. J'en dis autant de tous les autres Heretiques des siécles passez; & cette multitude de Fidéles subsiste & subsistera jusqu'à la fin du monde : croïant.

& adorant ce qu'elle n'entend pas; & rendant un honneur d'autant plus grand à la grandeur, à la Nature, & à la Puissance incomprehensible de Dieu.

Ce n'est, dit ailleurs saint Basile, que *depuis que Jesus-Christ, la vraie lumiere, s'est montré à nous, que les nations du monde qui étoient auparavant dans les ténébres, ont commencé à voir, que le bois n'étoit que du bois, & les pierres des pierres, & non des Dieux.* Voilà ce qu'a fait Jesus-Christ, ce que fait la lumiere de la foi; elle a fait que la multitude des ignorans appuiée sur une autorité infaillible, croit tout ce qu'elle est incapable d'entendre, & fait son salut. Si les Héretiques s'opposent à cette regle de Catholicité, ou pour la Trinité, ou pour l'Eucaristie, ils renversent tous les fondemens de la Religion, & il n'y a plus de Christianisme au monde; car il est visible, que les simples & les ignorans ne peuvent rien comprendre à ces mysteres. *In cap. 2. Isaia tom. 2. pag. 90.*

X. Le même saint Basile dans son Ouvrage du saint Esprit, dit *qu'il y a deux sortes de dogmes, & d'enseignemens Ecclesiastiques : que nous tenons les uns des Ecritures, & les autres de la Tradition des Apôtres, qui nous a été laissée en secret; que les uns & les autres ont la même vertu pour la pieté, qu'on ne peut s'y opposer en façon quelconque, pour peu qu'on sçache quelles sont les loix de l'Eglise. Car si nous rejettons les Coûtumes,* ajoûte ce Pere, *qui ne se trouvent point dans l'Ecriture, comme n'étant pas d'une grande importance : nous faisons sans y penser un trés-grand préjudice à l'Evangile : ou plûtôt il ne nous restera plus que le nom de la doctrine Evangelique.* *cap. 27.*

Ce Pere donne pour exemple de ces traditions Apostoliques, non écrites, mais confiées à l'Eglise, « comme à un fidéle dépositaire, le signe de la Croix, la coûtume de « se tourner à l'Orient pour prier, plusieurs paroles de la « consecration de l'Eucaristie, outre celles qui se lisent dans « l'Ecriture, la consecration de l'eau du Batême, de l'huile, « & du crême, les trois immersions du Batême, les renoncemens « au demon. *D'où vient tout cela*, dit saint Basile, « *Ibidem.*

I. PARTIE. Chap. XIII.

si ce n'est d'une tradition secrete, & qui n'a point été publiée ? Si ce n'est de la doctrine, que les Peres nous ont conservée dans un silence respectueux, & éloigné de toute curiosité ? Ils ne pouvoient rien faire de mieux, étant bien persuadez, que la sainteté des mysteres se conserve dans le silence. Il y avoit dans l'ancien Testament des lieux saints & secrets, où le peuple n'étoit point admis. Aussi les Apôtres & les Peres au commencement de l'Eglise prescrivirent certaines cérémonies, & voulurent que les mysteres fussent respectez & conservez dans le silence.

XI. Quand les Catholiques lisent ces endroits de saint Basile, & toutes ces anciennes cérémonies, que ce Pere fait descendre des Peres plus anciens & des Apôtres même, ils s'y reconnoissent, ils n'y trouvent rien de nouveau: tout cela est encore en usage parmi nous; l'Eglise est encore telle qu'elle étoit au temps de saint Basile, au temps de ceux, que saint Basile nomme les Peres; au temps des Apôtres. Mais à tout cela les nouvelles Sectes sont étrangeres: ainsi elles sont aussi étrangeres aux plus anciens Peres, & aux Apôtres qu'à nous. Elles n'ont pas eu plus de déference pour les dogmes de la foi, que pour les points de discipline: aussi saint Basile vient de les égaler en quelque sorte.

Ibid. c. 29.

C'est ce qu'on verra encore plus clairement, quand il examine un peu aprés ces deux paroles de la doxologie, ou conglorification qu'on chantoit à la Trinité à la fin des Pseaumes : *Avec le saint Esprit.* Car ce Pere en infere contre les Macédoniens & les Eunomiens l'égalité du saint Esprit avec le Pere & le Fils. Il confesse que *ces paroles ne sont pas de l'Ecriture, mais de la Tradition, autorisée par les Apôtres.* Il assûre que *c'est là une de ces traditions prescrites dés le commencement, & laissées à la posterité : d'où il est arrivé, que le long usage, & la longue accoûtumance, les a profondément enracinées dans l'Eglise.*

Ibidem.

XII. *Les anciens dogmes*, dit encore saint Basile, *doivent être reverez, parce-que leur antiquité leur donne comme les cheveux blancs d'une sainte vieillesse, & les fait respecter. Pour moi*, dit-il, *je conserve cette parole, comme l'heritage*

de mes peres; l'ayant reçûë d'une personne, qui avoit vieilli dans le service de Dieu, de qui j'ai aussi reçû le Batême, & les Ordres. Mais pour remonter plus haut, ajoûte saint Basile, *je dirai que je tiens cette tradition d'Irenée, de Clement & de Denis Evêques de Rome, de Denis Evêque d'Alexandrie.* Ce Pere cite aussi-tôt Eusebe Evêque de Cesarée, Origéne, saint Gregoire Thaumaturge, qu'il appelle *Gregoire le Grand,* & dont il dit qu'*il faut mettre les paroles, avec celles des Apôtres & des Prophetes, parce-qu'il a été animé d'un même esprit.*

Saint Basile met ensuite un petit abregé de la vie & des merveilles de cet homme miraculeux, qui ne sera peut-être pas au goût des nouveaux amateurs de leur propre sens, non plus que nos autres vies anciennes des Saints, quoique celle-ci ait été écrite par saint Gregoire de Nysse. Mais aprés cela saint Basile dit, que l'Eglise de Neocesarée, qui avoit été formée par saint Gregoire Thaumaturge, n'avoit absolument rien changé aux traditions & aux dogmes, qu'elle avoit reçûs de lui, entre lesquels étoit cette Hymne de Gloire pour la Trinité, où étoient ces paroles, *Avec le Saint Esprit.*

XIII. J'ai été bien-aise de faire voir par cet exemple, quelles étoient les Traditions de l'Eglise, de quelle importance on les estimoit, quelle étoit leur ancienneté, comme on les soûtenoit de l'autorité des plus anciens & des plus saints Evêques, & des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, en les faisant remonter jusqu'aux Apôtres, quelle déference on avoit pour elles, les consequences qu'on en tiroit pour les Articles de foi. Cela étant ainsi, peut-on concevoir qu'il y ait eu des gens assez audacieux pour traiter de profanes superstitions, & pour abolir, autant qu'il a été en leur pouvoir, ces sacrées Reliques de l'Antiquité, les Traditions des Apôtres, ce que les hommes & les temps Apostoliques avoient conservé avec tant de respect, ce que les Peres de l'Eglise avoient si étroitement lié avec les dogmes de la foi, ce qui leur fournissoit des preuves pour affermir & pour défendre les plus importantes veritez de la Theo-

I. PARTIE. Chap. XIII.

logie Chrétienne, enfin ce que l'Eglise universelle avoit conservé avec tant de zéle depuis tant de siécles.

Le Batême que nous donnons & que nous recevons, dit ailleurs le même saint Basile, *est conforme aux paroles de Jesus-Christ, nôtre foi est conforme au Batême. L'Hymne de gloire pour la Trinité est conforme à la foi. Demeurez donc fermes dans cette foi. Considerez tout l'univers, & voiez combien est petite la portion de la terre, qui est infectée de cette mauvaise doctrine : l'Eglise universelle, qui a reçû l'Evangile depuis un bout du monde jusqu'à l'autre, embrasse nôtre doctrine saine & incorruptible.* Epist. 72.

XIV. Dans une autre Lettre ce Pere se rit des Heretiques, qui au lieu de nous appeller *Catholiques*, nous donnoient le nom de *Consubstantialistes* : Ὁμοουσιαστὰς ἡμᾶς ἀποκαλοῦσι. C'étoient les Ariens seuls, & cela suffisoit pour leur confusion : car tous les autres Heretiques, qui convenoient avec nous pour la Consubstantialité, n'avoient garde de nous donner ce nom ; ils nous en donnoient d'autres, qui marquoient le dogme particulier qu'ils n'approuvoient pas en nous. Et en cela ils se condamnoient aussi eux-mêmes. Car c'étoit une preuve que ces Sectes avoient premierement toutes été unies à l'Eglise Catholique, jusqu'à ce qu'elles s'en fussent separées chacune pour quelque point particulier : Ainsi chacune d'elles condamnoit toutes les autres, & en étoit condamnée pour le point, qui avoit fait leur separation d'avec l'Eglise Catholique, & ne condamnoit l'Eglise que pour l'Article, qu'elle seule avoit voulu lui contester, Epist. 73.

XV. Dans plusieurs Lettres suivantes saint Basile souhaite avec beaucoup d'ardeur, que les Evêques d'Occident voulussent assister les Orientaux, pour rétablir la paix entre-eux ; pour désigner ceux qui ne renonçoient à l'Arianisme que de bouche, & les obliger de se réunir sincerement à la foi de l'Eglise, ou ordonner aux autres de se separer d'eux. Ce Pere assûroit les Occidentaux, que plus ils étoient éloignez, plus ils auroient de credit sur les esprits des peuples d'Orient ; & que s'ils convenoient en Epist. 74.

grand

grand nombre dans l'Occident, tout l'Orient se tendroit à leur resolution. Rien n'est plus propre à faire voir l'unité des esprits & des cœurs, & la bonne intelligence, dans laquelle vivoient tous les Evêques de l'Eglise Catholique, & la déference reciproque des Orientaux & des Occidentaux. Il paroît même que les peuples d'Orient étoient dans ce profond respect & dans cette haute estime des Evêques d'Occident, à cause du S. Siege par excellence, qu'ils reconnoissoient parmi eux. S. Basile témoigne lui-même qu'il faisoit une grande distinction du Pape; quoiqu'il n'ait pas toûjours eu sujet d'en être content.

Enfin ce Pere vouloit que les Occidentaux écrivissent à « toutes les Eglises d'Orient, que les Corrupteurs de la foi « *Ibidem.* Orthodoxe ne fussent reçûs à la Communion, qu'aprés « avoir detesté leurs erreurs: s'ils refusoient de le faire, qu'ils « se separassent d'eux. Que peut-on imaginer, & que peut-on desirer de plus grand & de plus beau, que cette charité, cette unanimité, cette déference mutuelle de tous les Evêques Catholiques d'Orient & d'Occident? Voilà l'esprit, le génie & la sainteté de l'Eglise Catholique. Que peut-on esperer de semblable ou d'approchant dans les Sectes qui s'en sont separées?

XVI. Dans une autre Lettre saint Basile dit, que s'il « *Epist. 75.* y a quelques Evêques dont la conduite ne soit pas droi- « te, il ne faut point avoir d'égard à eux, mais à la multi- « tude des Evêques de tout le monde, qui lui sont unis de « communion, & qui en cela rendent témoignage à sa Ca- « tholicité. Voici la longue énumeration qu'il en fait. *Il « faut juger, non par un ou deux, qui ne marchent pas droit dans les sentiers de la verité : mais par la multitude des Evêques de tout le monde, qui par la grace de Dieu nous sont unis. Ce sont ceux de la Pisidie, de la Lycaonie, d'Isaurie, de la Phrygie, des deux Armenies, ceux de la Macedoine, qui sont nos voisins; de l'Achaïe, de l'Illyrie, des Gaules, des Espagnes, de toute l'Italie, de la Sicile, de l'Afrique; ceux qui sont encore Orthodoxes dans l'Egypte & dans la Syrie. Car tous les Evêques de ces Païs-là nous écrivent & reçoi-*

vent nos lettres : tout ce qu'ils nous écrivent, & ce que nous leur écrivons, fait foi, que nous avons tous les mêmes sentimens & la même créance. Si quelqu'un donc se separe de nôtre Communion, il se separe aussi de celle de toute l'Eglise.

Epist. 293. XVII. Ecrivant à quelques Evêques d'Egypte exilez, & tâchant de les consoler, il les assûre, *qu'ils ne doivent pas croire qu'ils soient les seuls Evêques Catholiques d'Orient; qu'ils ne doivent point douter, qu'il n'y en ait un grand nombre dans l'Orient : mais que pour l'Occident, il est entierement Catholique.* Il n'a pas été inutile de rapporter ces témoignages évidens de saint Basile, aprés plusieurs autres, pour faire voir, que ce ne sont que de faux préjugez, dont quelques-uns se sont laissé prévenir, que l'Arianisme avoit donné atteinte par la multitude de ses Partisans, à l'universalité de l'Eglise Catholique, & à sa prérogative particuliére sur toutes les autres Societez Chrétiennes.

Saint Basile vient de nous déclarer le contraire en plusieurs endroits de ses Ouvrages, où il nous a fait voir la Foi Catholique seule & dominante dans tout l'Occident sans mélange d'Ariens : & pour l'Orient il nous a fait le dénombrement de la plûpart des Provinces, qui le composoient, & où la foi du Concile de Nicée l'emportoit. Enfin autant qu'Eunomius avec ses Ariens, car la difference des Ariens & des Eunomiens n'étoit pas grande; autant, dis-je, qu'Eunomius se retranchoit dans le petit nombre, autant S. Basile se glorifioit de la multitude & de l'universalité. Aussi a-t-il ramassé dans une autre Lettre un grand
Epist. 391. nombre de passages de l'Ancien Testament, où l'Eglise de Jesus-Christ est representée comme un Empire aussi étendu, que tout l'Univers. Comme quand il est dit que *Jesus-Christ sera l'attente des Gentils, & non pas d'une petite portion de la terre.* Je laisse le reste, qui seroit trop long.

XVIII. Il ne faut plus que tirer de sa premiére Lettre à Amphilochius la distinction des Sectes, qui s'opposent en général à cette universalité de l'Eglise, & qui ne sçauroient la rüiner. Il appelle les premiéres proprement LES HÉRÉSIES, qui attaquent directement la foi & la Divi-

nité même; & il met dans ce rang les Manichéens, les « Valentiniens, les Marcionites & les Montanistes, sans par- « ler des autres. Il met au second rang les SCHISMES, qui « naissent pour des causes Ecclesiastiques, c'est-à-dire pour « la discipline seulement, & qui ne sont pas sans remede; « tels étoient les Novatiens sur la matiére de la Penitence. « Les dernieres Sectes enfin étoient les PARASYNAGOGUES « ou CONVENTICULES qui se font par des Evêques, ou « par des prêtres rebelles, lesquels aïant été déposez juste- « ment du sacré ministére pour des crimes, continuoient de « s'y ingérer, & se faisoient suivre par des peuples igno- « rans, jusqu'à ériger autel contre autel. «

Cette division que fait saint Basile de ceux qui se sont separez de l'Eglise, n'est pas tout-à-fait celle que nous suivons maintenant. Car nous appellons Schismatiques ceux qu'il nomme conventicules ou assemblées illegitimes. Ceux qu'il appelle Schismatiques, sont mis présentement entre les Hérétiques : parce-qu'ils dogmatisent sur des points de discipline; quoi-qu'ils ne soient pas irrémédiables comme il dit. Mais il y a en effet grande difference entre ces Hérétiques & les autres. Car quelle comparaison de ceux qui attaquoient la Divinité même, ou du Pere, ou du Fils, ou du saint Esprit, comme les Sabelliens, les Ariens, & les Macedoniens; & ceux qui ne dogmatisoient que sur un point de discipline, comme les Novatiens sur la Pénitence. Tertullien l'avoit fort bien distingué dés le second siécle, ***prius de Deo aliquis Hæreticus fit, deinde de instituto.*** Mais l'opiniatreté sur les choses d'institution Ecclesiastique même, ne laisse pas de dégénérer en Heresie, comme il est arrivé à son propre parti des Montanistes, que saint Basile même a mis parmi les Hérétiques. A plus forte raison quand les partis sous prétexte de Reforme vont jusqu'à des points essentiels à la Religion, comme il est arrivé aux dernieres Sectes sur le Sacrifice & sur les autres Sacremens.

Au reste la lettre citée de saint Basile avec la seconde au même Amphilochius fait partie du droit Canonique

I. PARTIE. Chap. XIV. des Grecs aprés les Conciles généraux, que les Princes faisoient exécuter chez-eux dans les bons temps avec toute la rigueur des Loix.

CHAPITRE XIV.

Sentimens de Saint Gregoire de Nazianze, & de Saint Gregoire de Nysse, sur l'unité, & l'universalité de l'Eglise, soutenuë par les Edits des Princes.

I. Selon saint Gregoire de Nazianze, la veritable foi est toûjours celle des Peres, celle de l'Eglise universelle. II. Quand ce Pere prend la défense du petit nombre contre la multitude, il parle de quelque Eglise particuliere. III. Ce n'est pas tant de la multitude, que l'Eglise tire sa gloire, que des promesses que Dieu en avoit faites tant de siécles auparavant, & de leur accomplissement miraculeux. IV. Selon saint Gregoire de Nysse la verité des Mysteres de la Religion, est le Saint des Saints, inaccessible aux peuples, proposé seulement à leur foi, & à leurs respects. V. Dieu même & son Verbe s'étant renfermé dans nos Mysteres, il ne se peut faire, qu'ils ne soient au-dessus de tout ce que nous pouvons comprendre. VI. La tradition & la succession des Eglises, est la regle, sur laquelle nous nous reposons pour le discernement des vraïes Ecritures, d'avec les fausses. VII. Il en est de même du vrai sens des Ecritures. VIII. Les Hérétiques ont besoin de démonstrations. Les Catholiques se contentent des traditions des Apôtres, venuës jusqu'à eux par les Peres. IX. La preuve démonstrative de la verité du Christianisme, est le changement qu'il a fait dans tout l'univers, l'impieté du Paganisme détruite, la sainteté de l'Eglise établie par tout. X. Le tout autorisé par les Loix des Princes.

I. S. Gregoire de Nazianze ami inséparable de S. Basile & de S. Gregoire de Nysse son frere, déclare que si nôtre foi embrasse & adore une Divinité & une trés-simple Unité en trois personnes distinctes, c'est parce-que *c'est le sacré dépôt, que nous avons reçû de nos Peres: adorant le Pere, le Fils & le S. Esprit: adorant le Pere dans le Fils: connoissant le Fils dans le S. Esprit, au nom desquels nous avons été batisez.* Ce Pere aïant dit ailleurs quelque chose des illusions d'Origéne, touchant la préexistence des ames avant les corps, rejette enfin toutes ces absurditez par cette rai-

Orat. 31. pag. 505.

son, que tout cela est éloigné de la foi & de la doctrine de l'Eglise, οὐκ ἐκκλησιαστικόν. C'est sans doute de l'Eglise universelle, que ce Pere parle, parce-qu'une Eglise particuliere pourroit avoir donné dans les erreurs d'Origéne. I. PARTIE. Chap. XIV.

II. Au contraire il faut reconnoître que ce Pere ne parloit que de son Eglise particuliere de la ville de Constantinople où les Ariens dominoient alors, & l'emportoient en multitude & en puissance, quand il disoit dans un autre discours, *Où sont ceux qui nous reprochent nôtre pauvreté & qui font ostentation de leurs richesses ? Ceux qui n'estiment l'Eglise, que par la multitude, & méprisent le petit nombre ? Ceux qui mesurent la Divinité, & pésent les peuples comme dans une balance ? ceux qui font beaucoup de cas des sablons de la mer, & qui méprisent le nombre beaucoup moindre des étoilles ?* Il est certain que cela ne regardoit que la seule ville de Constantinople, où la foi Catholique avoit été presque entierement éteinte : quoi-que d'ailleurs elle regnât & dominât dans tout le reste de l'Univers, & principalement dans tout l'Occident, comme saint Basile vient de nous le confirmer. Car il faut bien mettre d'accord ces deux grands hommes, ces deux amis singuliers, saint Basile & saint Grégoire de Nazianze. Or saint Basile vient de nous assûrer & de nous prouver par des pieces authentiques, que l'Eglise universelle étoit répanduë & florissoit dans tout l'Univers, pendant que les Eunomiens tiroient vanité de leur petit nombre. Et tous nos autres Auteurs citez & à citer, rendent le même témoignage du temps même où l'Arianisme florissoit davantage. Orat. 24. pag. 421.

III. Au fond ce n'est pas tant de la multitude de ses peuples, que l'Eglise Catholique tire sa gloire, comme de l'accomplissement des Propheties & des promesses, qui en avoient été faites dans tout l'ancien Testament, tant de siécles auparavant, & qui avoient été renouvellées par Jesus-Christ même, au moment qu'elles alloient s'accomplir. Ces promesses ne parloient, que d'un Empire saint & d'une Eglise, qui renfermeroit toutes les nations du monde. Ces prédictions & leur accomplissement font une preuve invin-

cible de la verité de l'Eglise Catholique, & elle ne peut convenir à aucune Secte particuliere entre les Chrétiens : d'où il paroît qu'elles sont l'ouvrage des hommes ; au lieu que l'Eglise ne peut être que l'ouvrage de Dieu Eternel & tout-puissant, à qui seul il appartient de prédire tant de siécles auparavant, ce qu'il veut faire ; & de faire ce qu'il a prédit, quelque longue & forte résistance qu'on lui fasse. Voilà en quel sens l'Eglise Catholique fait quelquefois montre de sa multitude, ainsi promise par avance, & exécutée en effet. Elle compte aussi pour quelque chose l'étenduë de l'Empire de Jesus-Christ, & le prix infini de son sang qu'on ne peut réduire à l'étroit, sans lui faire outtage.

Orat. 25. pag. 444. C'est au même sens, qu'il faut prendre ces autres paroles du même saint Grégoire de Nazianze, parlant des Ariens : *Ils ont les maisons, nous avons celui qui y habite : les Temples sont à eux, Dieu est avec nous ; Ils ont les peuples, nous avons les Anges.* Cela ne regardoit que la ville de Constantinople, & l'état où les Eglises s'y trouvoient alors. Si ce Pere ne s'est pas prévalu d'un nombre innombrables des Eglises Catholiques de tout l'Univers, & si en cela il n'a pas imité saint Basile, il a pû le faire par un principe de sagesse & de modestie, qui l'a porté à dissimuler ses propres avantages, pour ne pas donner de la jalousie, ou de fâcheuses défiances à ceux qui dominoient alors dans cette ville Imperiale.

Tom. 1. De vita Mosis, pag. 227. IV. Saint Grégoire Evêque de Nysse frere de saint Basile, dit que *dans l'ancien Tabernacle & dans le Temple de Salomon, le Sanctuaire le plus reculé, & qu'on nommoit le Saint des Saints, étoit inaccessible à la multitude, & qu'il figuroit la verité : Parce que la verité de nos Mysteres est une chose sainte, c'est le vrai Saint des Saints, elle est incompréhensible à la multitude. Cette verité renfermée dans le fond du Tabernacle doit être cruë & reçûë, sans aucune curiosité : car il faut toûjours croire, que la chose est comme l'Eglise la prêche ; qu'elle ne peut pas se montrer aux yeux de tout le monde ; mais que la verité demeure toûjours indubitable dans le fond du cœur.* Tous ceux qui commencent à se détacher

de l'unité & de la foi de l'Eglise Catholique, pour former de nouvelles Sectes ne sont poussez à le faire, que parce-qu'ils ne peuvent comprendre, ce que la foi de l'Eglise leur propose. Or ils devroient considérer, que les mystéres de la foi ne seroient pas beaucoup à estimer, s'ils n'étoient au-dessus de l'intelligence des hommes: que ce n'est plus la véritable Divinité, dés que nous la pouvons comprendre; que nous ne pouvons atteindre les choses grandes & divines: enfin qu'il n'y a plus de foi, plus d'Eglise, plus de Religion, si chacun n'a de créance pour les choses divines, qu'autant qu'il en a d'intelligence. Car dequoi est capable l'esprit de la plus part des hommes, même dans les choses naturelles?

V. Aussi saint Grégoire de Nysse commence son second discours contre Eunomius, par cette admirable remarque, *Que la foi des Chrêtiens, que Jesus-Christ a commandé aux Disciples de prêcher à toutes les nations, ne vient pas des hommes, & ne se soûtient pas par les hommes, mais par Jesus-Christ nôtre Seigneur, qui est le Verbe de Dieu, la vie, la lumiere, la verité, la sagesse, & qui est tout cela par sa propre nature.* On peut juger, de quelle élevation sont les mystéres, que le Verbe Eternel est venu nous annoncer, dans lesquels il s'est renfermé lui-même, dont il est lui-même le fond, la substance, la plénitude: & s'il est juste que nous en rejettions tout ce qui est au-dessus de nos lumiéres & de nos forces: enfin s'il est digne que nous le croyions, quoi-que nous ne comprenions pas ce qu'il nous dit. Car la verité est, que *le Verbe s'est incarné, & a conversé parmi les hommes, afin que les hommes ne suivent plus leur caprice, ou leurs opinions vulgaires de la grandeur de Dieu, & qu'ils ne prennent plus leurs legeres conjectures pour de constantes veritez. Mais qu'ils soient bien persuadez, que le Verbe s'est revetu de nôtre chair, qu'il nous a appris le veritable mystére de pieté, & l'a déclaré à ses Apôtres pour nous l'apprendre, sans que dans la suite des temps nous y ajoûtions rien.*

To. 2. Contra Eunom. Orat. 2.

VI. Les Ariens, & les Eunomiens vouloient qu'on crût & qu'on batisât au nom d'un Dieu seul & véritable, pour

I. PARTIE. Chap. XIV. pag. 411.

ne donner cette qualité qu'au Pere seul, & en exclure le Fils, & le saint Esprit. Saint Grégoire de Nysse leur réplique, que *cela n'est point dans les Evangiles, s'ils n'ont eux-mêmes quelque Evangile, qui leur soit propre & particulier. Car les Evangiles que nous avons, & qui nous sont venus des Anciens par la tradition des Eglises jusqu'à nous, ne contiennent rien de semblable.* Dequoi-ne nous reposerons-nous pas sur la Foi, sur la tradition, & sur la succession des Eglises depuis le commencement jusqu'à nos jours, si c'est-là la régle que nous suivons pour le discernement qu'il faut faire des vraies & des fausses Ecritures, sur la forme de nôtre Batême, sur la créance de l'unité de Dieu, & de la Trinité de ses personnes ? Il en est de même de la foi des autres mystéres & des autres Sacremens, particuliérement de celui de l'Eucaristie, qui est le mystére de foi par excellence, comme on l'a toujours appellé.

Ibid. pag. 421.

VII. Ce Pere dit plus bas, que ces paroles de l'Evangile de saint Jean, *Que le Pere ne juge personne, mais qu'il a donné le pouvoir de juger au Fils;* que ces paroles, dis-je, sont reconnuës par les Catholiques, qu'il appelle Ecclesiastiques, & par les Hérétiques. Mais que le sens qu'ils leur donnent, sont bien differens. *Car le Catholique*, ajoute-t-il, *entend que tout pouvoir de juger a été donné au Fils : au lieu que l'Hérétique diminuë ce pouvoir, & le met dans la sujétion.* Je ferai deux remarques sur ce passage; la premiére, que les esprits des Peres & de tous les Fidéles étoient tellement prévenus de cette verité, que l'Eglise étoit la maîtresse & l'oracle de la Foi Catholique, que dans le langage commun, une doctrine Ecclesiastique & une doctrine Catholique, n'étoit qu'une même chose.

La seconde, que ce seroit peu que l'Eglise fût la dépositaire, & la garde fidéle des Ecritures, si elle ne l'étoit aussi du sens & de l'interprétation qu'il faut leur donner. Car les Ariens, les Eunomiens & les autres Hérétiques n'avoient ordinairement que l'Ecriture dans la bouche : mais le malheur étoit, qu'ils lui donnoient des sens trés-éloignez de celui de l'Eglise Catholique & de la vérité. Entre

tre tant de Sectes diverses, il n'y en avoit point qui ne tirât les paroles de l'Ecriture à son propre sens, & à ses préjugez. Il étoit donc absolument necessaire, qu'il y eût un Oracle vivant, qui démêlât toutes ses explications differentes, & fit connoître quelle étoit la véritable.

VIII. Dans le discours suivant, ce Pere semble dire, que les Hérétiques demeuroient d'accord, que l'Eglise avoit crû « que Dieu avoit un Fils, non adoptif, mais propre & naturel; « mais qu'ils disoient qu'elle s'étoit trompée. Ce Pere leur « répond, *qu'il faut qu'ils donnent de bonnes démonstrations de ce qu'ils disent. Mais que pour les Catholiques, on n'avoit pas droit d'exiger d'eux des raisons, ou des démonstrations. Parce-qu'il nous suffit au lieu de démonstrations d'avoir la tradition, venuë depuis les Peres jusqu'à nous, comme un héritage que nous avons reçû des Apôtres, par la succession des saints Peres, qui les ont suivis. Tant que ces Hérétiques ne nous conteront, que de vains discours sans démonstrations; nous nous en rirons*, dit ensuite ce sçavant Pere, *parce-qu'ils voudroient que nous préferassions leurs propositions non démontrées, à la doctrine des Evangelistes & des Apôtres, & de ceux qui ont été aprés eux les lumiéres de l'Eglise.* C'est la régle certaine: ceux qui viennent pour innover, & pour changer une créance, ou une discipline prescrite depuis tant de siécles, ne doivent point être reçûs, s'ils n'apportent des démonstrations. Mais ceux qui demeurent dans la paisible possession de la doctrine enseignée par Jesus-Christ, par ses Apôtres, & transmise par leurs Disciples jusqu'à eux: ne peuvent être forcez à donner d'autres preuves, que leur possession, & le témoignage de tant de siécles & de toute la terre.

Orat. 3.

IX. *L'état present & la face de l'Univers*, dit ailleurs ce Pere, *est une preuve, que le Verbe Eternel le Fils unique de Dieu est venu au monde & s'est fait homme. Car qui ne sçait que toute la terre étoit couverte des superstitions & des impostures des demons, qui dominoient sur tout le Genre-humain par le culte impie des Idoles, à qui tous les hommes offroient des sacrifices. Mais depuis que la grace de Dieu nôtre Sauveur a parû au monde en prenant nôtre nature, toutes ces impietez*

Tom. 3. pag. 74. Oratio Catech. c. 8.

I. PARTIE. Chap. XIV.

sont allées en fumée; on n'a plus parlé d'Oracles, ni de divinations; tous les sacrifices sanglans ont été abolis; dans la plûpart des Nations il n'y a plus ni Autels, ni Temples, ni aucunes marques de ces anciennes superstitions diaboliques. En leur place on voit dans tout le monde des Eglises consacrées à Jesus-Christ, des Temples, des Autels, un Sacrifice vénérable & non sanglant, une pureté de vie admirable, qui consiste plus en actions, qu'en discours; peu d'estime pour la vie presente, le mépris de la mort, qui a paru dans les Martyrs, lesquels ont souffert tant de tourmens & de morts si cruelles, & qui ne l'eussent pas fait, s'ils n'eussent eu une entiere assûrance de la venuë de Jesus-Christ au monde. Voilà l'Eglise établie par J. C. dans tout le monde, victorieuse de la Gentilité, victorieuse du Judaïsme, comme ce Pere le dit ensuite, victorieuse des persécutions; aprés quoi il n'est pas à douter, qu'elle ne demeure aussi victorieuse de toutes les Hérésies. Puisque la puissance invincible de Jesus-Christ, qui lui avoit promis toutes ces victoires, & les lui a fait remporter; lui a donné autant de preuves indubitables de celles qui lui restent à gagner sur tous ses ennemis jusqu'à la fin du monde, & particuliérement sur ceux qui devoient combattre *ce sacrifice adorable & non sanglant*, que ces Peres regardoient comme un gage de leurs victoires.

X. Ils ne négligeoient pas avec cela les secours temporels, que les Princes pouvoient donner pour en achever l'exécution. Nous verrons plus bas dans une autre occasion les loüanges que saint Grégoire de Nysse donne à l'Empereur Constance, pour avoir banni les Eunomiens dans la Phrygie, païs de la naissance d'Eunomius, afin qu'ils n'en infectassent pas d'autres. Cet Edit fut confirmé depuis par Théodose le grand, lequel favorisa, autant qu'il put, ces deux saints Grégoires de Nysse & de Nazianze, depuis son avénement à l'Empire; & protégea hautement la Foi Catholique contre toutes les Hérésies, avant & aprés le II. Concile général, où elles furent proscrites; principalement par les soins de ces deux illustres Peres, à qui on attribuë la meilleure partie des Decrets, qui y furent publiez.

L. 1. contra Eunom.

Chapitre XV.

Sentimens de S. Chrysostome sur l'unité, & l'universalité de l'Eglise ; & sur les divers moïens même temporels, dont Dieu s'est servi pour l'établir & pour l'augmenter.

I. Avantages de l'Eglise selon saint Chrysostome sur les Philosophes, par son excellence, son universalité, sa perpetuité, sa sainteté. II. Combien la foi est necessaire, quand c'est Dieu qui enseigne. III. Preuves de l'universalité de l'Eglise, tirées de l'Ecriture & des Prieres publiques. IV. Toutes les Hérésies condamnées par l'établissement de la Primauté de saint Pierre dans toute l'Eglise. V. L'Eglise est l'Empire universel & éternel de Jesus-Christ. VI. L'universalité miraculeuse de l'Eglise, preuve de la divinité de Jesus-Christ. VII. L'Eglise comparée à une montagne & au Soleil, à cause de sa fermeté & de son évidence. VIII. La paix temporelle de l'Empire Romain servit à étendre l'Eglise, & l'Eglise servit à affermir la paix. Explication de cette paix. IX. Témoignage de saint Chrysostome, de la fermeté inébranlable de l'Eglise, contre ses chûtes imaginaires, de sa gloire, de sa pureté, de son évidence. X. L'Eglise n'a plus besoin de miracles, elle est elle-même un miracle perpetuel, & le plus grand de tous les miracles. XI. Les miracles qui se font encore par la conversion des Gentils & la guerison des ames, incomparablement plus merveilleux, que ceux des premiers siécles. Alors-même la conversion du monde étoit le plus grand des miracles. XII. La divinité de Jesus-Christ invinciblement prouvée par l'universalité de l'Eglise. XIII. Si l'universalité & la perpetuité de l'Eglise n'est pas telle que nous la disons ; la divinité de Jesus-Christ a été mal-prouvée, on a imposé aux nations &c. XIV. Nouvelles preuves de la fermeté invincible de l'Eglise. XV. Jesus-Christ aiant prédit la destruction de la Synagogue, & l'étenduë immense de son Eglise, l'un & l'autre s'est accompli & s'accomplit toûjours.

I. Nous faisons suivre ici saint Jean Chrysostome ; parce-qu'il a écrit la plûpart de ses Homélies au même temps & contre les mêmes adversaires, n'étant encore que prêtre. Que les Gentils rougissent, disoit ce Pere, dans une de ses Homélies au peuple d'Antioche ; *& loin de tirer avantage de leurs Philosophes, qu'ils en aient de la con-* *To. 1. pag. 230.*

I. PARTIE. Chap. XV. *Hom. 19. ad pop. Antioch.*

fusion, puis-que leur sagesse n'a été que folie, & qu'ils n'ont jamais pû gagner qu'un tres-petit nombre de disciples, qui ont encore été dissipez à la premiére ombre du danger. Les Disciples de Jesus-Christ au contraire, quoi-que ce ne fussent que des Pescheurs, des Publicains, des faiseurs de tentes, en peu d'années ont converti tout le monde, πᾶσαν τὴν οἰκουμένην; *& leur doctrine non seulement n'a pû s'éteindre au milieu des persecutions; mais elle a été de jour en jour plus florissante, & a enseigné la plus haute & la plus sainte Philosophie aux plus grossiers, aux Laboureurs, & aux Bergers.* Ce sont les paroles de saint Chrysostome, que j'ai traduites; c'est le propre avantage de l'Eglise, auquel ni les Païens, ni les Philosophes, ni les Juifs, ni les Hérétiques n'ont jamais eu de part: d'avoir converti tout le monde, c'est son universalité: d'avoir enseigné la verité à tout le genre-humain, c'est son infaillibilité: d'être demeurée invincible dans toutes les persécutions, c'est ce qui fait sa perpetuité: d'avoir enseigné une Philosophie, une Morale, une Sagesse trés-sainte à tous les mortels de tout sexe, de tout âge & de toute condition, c'est ce qui montre sa sainteté.

De incompr. hom. 2. pag. 340. 341.

II. *Les Eunomiens, ou les Anoméens*, dit-il ailleurs, *se fâchent, de ce qu'on les appelle infidéles. Qu'ils changent de conduite, & nous leur changerons ce nom. Quand Dieu assûre quelque chose; il faut croire, & non pas vouloir pénétrer la chose. C'est-là la sage folie, dont saint Paul parle, & qu'il dit être la sagesse de Jesus-Christ; lors-que nous étouffons nos pensées & nos préventions humaines, & que nous rejettons tout ce qui pouvoit nous être resté des doctrines humaines, pour recevoir de bonne foi tout ce que Dieu nous enseigne, sans vouloir l'approfondir.* Ces paroles de saint Chrysostome contiennent les premiérs élemens de la doctrine Chrétienne: & si Eunomius, & Zuingle s'y étoient attachez, le premier auroit crû sincérement, que Dieu avoit un Fils égal à lui; & le dernier auroit continué de croire, que l'Eucaristie contenoit réellement le Corps de Jesus-Christ.

III. *Malachie*, dit ailleurs ce même Pere, *a prophetisé que Dieu seroit adoré parmi les Gentils, en tout lieu, depuis*

l'Orient jusqu'au Couchant, & qu'on y offriroit un sacrifice pur. Les Juifs n'ont jamais rien vû de semblable pour eux. C'est l'Evangile de Jesus-Christ, qui a fait connoître Dieu d'un bout du monde à l'autre, & qui a fait offrir un sacrifice non sanglant. C'est cet Evangile, qui a éclairé des raïons de la verité, tout ce que le Soleil éclaire sur la terre. Nous trouvons par tout nôtre Auguste Sacrifice, & il seroit aisé d'en faire une perpetuité & une tradition constante, qui emporteroit avec soi les autres veritez contestées sur l'Eucaristie.

I. PARTIE. Chap. XV. *Advers. Judaos. l. 5. pag. 492.*

Dans l'éloge que ce Pere fit d'Eustathius Evêque d'Antioche, il dit qu'il emploïa trés-saintement le temps de son « exil à aller visiter & à consoler toutes les Eglises, qui étoient « aussi persecutées, *persuadé qu'un Evêque ne devoit pas seu- « lement avoir la solicitude de l'Eglise, qui lui a été particuliérement commise, mais de l'Eglise universelle étenduë dans tout le monde. Il avoit appris cela des Prieres mysterieuses, qui se font à la Messe. Car si on y fait des prieres pour l'Eglise universelle depuis un bout du monde jusqu'à l'autre; il est encore bien plus juste de donner la même étenduë à nos soins, & à nôtre Zele pour elle.* Ces Prieres se lisent, ou se chantent encore tous les jours dans la Liturgie de toutes les Eglises : parce-que rien n'est plus digne de l'Eglise Catholique, que de ne paroître jamais devant Dieu qu'avec le monde entier, qu'elle a peuplé de ses enfans, qui sont aussi les enfans de Dieu.

Ibid. p. 646.

IV. Dans le premer Livre de la Pénitence ce Pere remarque, que le Fils de Dieu condamna les Hérésies, quand il donna saint Pierre pour Chef au College des Apôtres, « & pour être par consequent le centre de l'unité dans tou- « tes les Eglises: mais qu'il condamna encore plus particu- « liérement les Heresies, qui se piquent insolemment de pureté & de reformation, & invectivent cruellement « contre les vices, qu'ils voient dans l'Eglise, ou qu'ils y « pensent voir. Il les condamna, dis-je, *quand il rétablit « saint Pierre dans son premier rang, & dans la Primauté de toute l'Eglise, nonobstant sa chûte.* Nous voïons ici les mêmes sentimens dans l'Orient que dans l'Occident, com-

Ibid. pag. 616.

I. PARTIE. Chap. XV.

comme il nous a paru particuliérement dans les Afriquains.

V. Saint Chrysostome remarque ailleurs, *que dans les Ecritures le nom de Montagne est souvent donné à l'Eglise, à cause de sa fermeté immobile.* L'étenduë de l'Eglise, aussi bien que sa fermeté, est l'étenduë & la fermeté du régne de Jesus-Christ. Les Hérétiques ôtent à son Empire, ce qu'ils ôtent à son Eglise. *Jesus-Christ est un grand Roi selon les Ecritures,* & saint Chrysostome dit, que *c'est parce qu'avec onze Apôtres, pauvres & destituez de tout secours humain, il a subjugué toute la terre, & l'a délivrée du mensonge & de l'impieté qui y dominoit. C'est être un grand Roi que de se donner des sujets par sa propre puissance; dire & faire tout par le seul commandement; dire, Allez, prêchez par toute la terre, & faire effectivement toutes ces conversions miraculeuses.*

in Psal. 9. pag. 135. pag. 246.

In Psal. 46.

VI. Le Fils de Dieu aïant dit une fois, *que les portes d'Enfer ne prévaudroient pas contre son Eglise : les Empereurs,* dit ailleurs ce Pere, *les Rois, les peuples, les villes, les demons eurent beau s'élever contre elle, toutes ces puissances furent renversées, & se dissipérent; l'Eglise prit des accroissemens toûjours nouveaux, & s'éleva plus haut que les Cieux. Comme lors-que Dieu dit au commencement du monde, Croissez, & multipliez-vous, & remplissez la terre : cette divine parole se répandit par tout le monde, & y répandit tout le Genre-humain. Aussi quand il dit long-temps aprés, Allez & enseignez toutes les nations; & cet Evangile sera prêché dans tout le monde; ce commandement eut son effet & remplit toute la terre en trés-peu de temps.* Ce discours de saint Chrysostome, que je viens de traduire, & ce que nous disons de l'universalité miraculeuse de l'Eglise Catholique est si manifeste & si convainquant, qu'on ne peut s'y opposer, sans se déclarer contre la plus illustre démonstration, la plus forte preuve de la grandeur & de la toute-puissance de Jesus-Christ. *La multiplication du Genre-humain sur la terre,* ajoûte ce Pere, *étoit un ouvrage de la nature, aussi le succés en fut lent : mais au temps des Apôtres ce n'étoit plus la Loi de la nature, mais la grace*

In Psal. 147. Tom. 3. pag. 605. 606.

Ibidem.

qui faisoit ces accroissemens; aussi en un jour vit-on trois mille hommes convertis, en l'autre cinq mille, puis des troupes innombrables, enfin tout l'univers.

I. PARTIE. Chap. XV.

VII Ce Pere representant ailleurs la perpetuité & la fermeté inébranlable de l'Eglise, dit que *c'est pour cela que l'Ecriture la compare à une montagne, contre laquelle quand des armées innombrables combatroient avec toutes sortes d'armes & de machines, & avec toute la fureur possible, elle n'en recevroit pas la moindre atteinte, elle demeureroit toûjours la même, immobile, & insurmontable, & les obligeroit enfin de se retirer avec confusion. Si les Montagnes expriment la fermeté de l'Eglise, le Soleil n'est pas moins propre pour representer son évidence.* C'est à dire que la gloire de l'Eglise & ses grands avantages ne brillent pas avec moins d'éclat, que le Soleil avec la splendeur de ses raïons.

In cap. 2. Isaie pag. 666.

Ibid. pag. 671.

VIII. Ce que saint Chrysostome ajoûte de la paix universelle, qu'Isaïe & les autres Prophetes avoient promise au régne de Jesus-Christ & à son Eglise, n'est pas moins important. *L'Empire Romain*, dit-il, *aïant subjugué tout le monde, l'avoit aussi pacifié, & on n'entendoit plus parler de guerre, que vers les frontieres; tout le milieu de l'Empire joüissant d'une profonde paix, pour favoriser les commencemens de l'Eglise & ses admirables progrés; qui servirent encore extrêmement à confirmer cette paix & à l'étendre davantage; en éteignant les passions violentes de l'esprit, & inspirant à tous les hommes l'amour de la Justice, la charité & le desir ardent d'une paix éternelle.* Il ajoûte, que Dieu a *laissé encore quelques guerres sur la terre, pour châtier ceux dont l'opiniâtreté incorrigible auroit encore besoin de ce fleau; mais qu'on conviendra, que presentement sous les grandes Monarchies, qui ont partagé le monde, tout l'univers est en paix, en comparaison des guerres continuelles, qui se faisoient avant la naissance de Jesus-Christ, entre les petits Etats, entre les Provinces, entre toutes les Villes. Quoi-que la confédération qui regne entre tous les Princes Chrétiens, qui occupent la plus grande partie de l'Univers, n'en écarte pas toûjours toutes les guerres: il est certain neanmoins qu'elle en prévient,*

I. PARTIE. Chap. XV. *en adoucit, & en termine plusieurs. La providence n'a pas jugé à propos de faire ce qui lui étoit fort aisé, de les éteindre absolument toutes ; parce que les désordres d'une longue paix sont tres-dangereux, & qu'il faloit qu'il y eût quelque difference entre la paix que nous possedons dans la vie presente, & celle que nous esperons dans l'autre. Enfin celle-là pourroit avec le temps nous faire oublier celle-ci, dont le desir au contraire se renouvelle & s'enflamme davantage par les interruptions de celle-là.* C'est en abregé ce que dit saint Jean Chrysostome dans cet endroit.

In Psal. 44. pag. 769. IX. *Jesus-Christ a promis*, dit-il en un autre endroit, que *les portes d'Enfer ne l'emporteroient pas sur l'Eglise. Ce n'est pas le lieu, que nous appellons l'Eglise, mais la foi, & le genre de vie : non les murailles, mais les Loix. Il n'y a rien qui lui soit comparable. Ne me parlez point de murailles, ou d'armes, elles vieillissent & se consument avec le temps. L'Eglise ne vieillit point. Les Barbares démolissent les murailles, les démons n'ont pû abattre l'Eglise. Ce n'est point-là une vaine ostentation : les choses parlent. Combien grande a été la multitude & la puissance de ceux qui ont combatu contre l'Eglise ? Elle subsiste toûjours, & ils se sont évanouïs. Les combats, les blessures, les insultes la rendent plus forte & plus florissante.* Voilà ce que dit encore saint Chrysostome. Que pourront répondre ceux qui se forgent dans l'esprit des chûtes, des éclipses, des interruptions dans les siécles passez de l'Eglise ? Ceux qui étoient les témoins oculaires de tout ce qui s'y passoit, & les Auteurs d'une partie de ce qui s'y passoit de plus grand, protestent hautement du contraire.

Ibid. p. 771. *Mettez*, dit-il plus bas, *vôtre esperance & vôtre salut dans l'Eglise ; elle est plus élevée que le Ciel & plus étenduë que la terre. Elle ne sent point les approches de la vieillesse ; sa jeunesse & sa vigueur ne passent point. C'est pour cela que l'Ecriture pour montrer son inébranlable fermeté, l'appelle une Montagne. Pour faire voir sa pureté incorruptible, elle la nomme une Vierge. Elle lui donne le nom de Reine, à cause de sa magnificence & de sa gloire. Elle lui donne celui de Fille, pour montrer*

son

son alliance avec Dieu; Pour faire connoître sa nombreuse posterité, elle dit, que c'est la sterile, qui eut ensuite sept enfans. Enfin elle lui a donné mille noms differens, pour désigner sa haute noblesse. Comme Jesus-Christ a reçû cent noms differens dans les Ecritures, pour déclarer ses innombrables perfections. Il en est de même de cette multitude de noms, qu'elle attribuë à l'Eglise. Cette traduction toute simple qu'elle est, montre encore assez bien, à quoi saint Chrysostome avoit consacré son amour & son éloquence; sçavoir à faire admirer les perfections de Jesus-Christ & celles de son Eglise, contre laquelle au contraire se sont déchaînez les Auteurs des nouvelles Sectes. Mais qui est-ce, qui n'aimera pas mieux prendre saint Chrysostome pour son modele & pour son guide que tous ces Novateurs?

X. *Ne considerez pas*, dit ailleurs ce Pere, *que quand Jesus-Christ disoit, que les portes de l'Enfer ne l'emporteroient pas sur son Eglise, c'étoit une parole: Mais considerez que c'étoit la parole & le Verbe de Dieu, qui a créé tout cet univers, & qui a affermi la terre sur les eaux. Cet édifice de l'Eglise, qui s'éleve par toute la terre, a été fondé par les Apôtres, non dans une profonde fosse, mais sur les anciens fondemens, que les Prophetes avoient posez; car la doctrine des Evangiles est fondée sur celle des Prophetes. L'Eglise est encore comparée à une plante, à laquelle on donne beaucoup de soin pendant qu'elle est nouvelle; mais aprés qu'elle a pris racine, & qu'elle s'est fortifiée, on l'abandonne à ses propres forces. Il se faisoit beaucoup de miracles au commencement, même par des personnes indignes. Maintenant à peine les plus dignes en font-ils. L'Eglise s'étant élevée jusqu'au Ciel, & aïant rempli tout l'univers, elle n'a plus besoin de ces témoignages.* *Tom. 5. pag. 169. & seq.*

L'Eglise même, dit Saint Chrysostome ailleurs, *ainsi étenduë & fortifiée dans tout le monde, est un miracle permanent & perpetuel, qui embrasse & qui surpasse tous les autres. Car elle n'auroit pas pû s'établir sans miracles. Ainsi il importe peu, que les miracles soient passez, ou presens; puisque les effets prodigieux des miracles passez sont encore visibles &* *p. 522.*

I. PARTIE. Chap. XV.

presens dans tout le monde. Ainsi, car il faut le dire encore une fois, l'Eglise étenduë dans tout le monde, est elle-même le plus grand de tout les miracles : & elle renouvelle & rend comme présens, tous ceux qui ont été faits dans ses premiers siécles.

Tom. 5. pag. 514.

XI. *Les miracles,* dit encore ailleurs saint Chrysostome, *sont pour les Infidéles, selon saint Paul, & non pour les Fidéles. Les hommes étoient alors grossiers & hebetez : Ils n'eussent jamais crû sans miracles. Ils étoient frappez de voir, que ceux qu'on venoit de batizer, parloient toutes sortes de langues par un don du Saint Esprit, qui se répandoit par eux. Maintenant les Fidéles beaucoup plus spirituels, sont encore davantage touchez de voir, que par le Batême l'Eglise s'étant étenduë dans tout le monde, parle les langues de toutes les Nations du monde, & n'aiant par tout qu'un Corps, un cœur, un esprit & une langue, elle benit Dieu dans toutes les langues de l'Univers.* Il est donc vrai, que quand Dieu a fait cesser cette foule de miracles, c'est un témoignage honorable qu'il a donné à nôtre foi, & à nôtre pieté desormais assez forte, pour se passer de miracles, & pour ne se réjoüir, que de ceux qui se passent dans les ames, par la guérison de toutes sortes de maladies spirituelles ; quoique le bras du Seigneur ne soit pas racourci pour en accorder quelques autres, quand il lui plaît.

Ibid. pag. 595.

N'est-ce pas le plus grand de tous les miracles, dit ce même Pere, *d'avoir inspiré à un Artisan, tel qu'étoit saint Paul, le courage & la force de vaincre le monde ? Un homme vil & obscur, qui travailloit en cuirs, fit de si grands Exploits, qu'en moins de trente ans il soûmit au joug de la verité les Romains, les Perses, les Parthes, les Médes, les Indiens, les Scythes, les Ethiopiens, les Sarmates, les Sarrasins, enfin tout le Genre-humain. D'où est-ce que cet Artisan avoit appris cette divine sagesse, qu'il possedoit, & qu'il apprenoit aux autres, aux nations, aux villes, aux provinces, n'aiant ni les sciences, ni l'éloquence des hommes ?*

Ibid. pag. 601.

Saint Chrysostome dit encore un peu plus bas des Philosophes & de leurs Sectes, ce que nous pouvons dire de

toutes les Héréfies. *Elles se sont toutes dissipées, quoi-qu'elles fussent rarement, ou tres-peu persecutées. Parce-que telle est la nature de l'erreur; bien qu'on ne lui fasse point d'obstacle, elle vieillit, & périt d'elle-même. Telle est au contraire la constance de la vérité; quelque résistance qu'on lui fasse, elle s'éleve, & se fortifie toûjours davantage.* Cette comparaison de la Philosophie, & de l'Héréfie, n'est pas tirée de trop loin. Car qu'est-ce que l'Héréfie, sinon une passion de tout examiner, & de ne rien croire? Elle se consume en cherchant, & ne trouve rien; parce-que c'est par l'autorité & par la foi, que les mystéres incomprehensibles de la Religion se trouvent.

Les Apôtres, dit Saint Chrysostome, *peuvent être nommez des Consuls & des Magistrats, bien autres, que les ordinaires. Ce n'étoit pas quelques Provinces, ou quelques villes, qu'on avoit confiées à leur conduite, mais tout l'Univers ensemble. Comme les Empereurs faisant leur séjour dans une ville, leurs Loix & leurs commandemens pénétrent d'un bout du monde à l'autre; Ainsi les Apôtres n'étant qu'en un lieu, la force de leurs Loix & de leurs sentences perçoit tout le monde, & montoit jusqu'au dessus des Cieux.* *Ibid. pag. 681.*

XII. *La premiére vérité qu'il faut prouver de Jesus-Christ, c'est sa Divinité*, dit en un autre Ouvrage ce même Pere. *Mais comment la prouverons-nous ?* ajoûte-t-il, *Dirons-nous aux Gentils, qu'il a créé le ciel & la terre ? Ils n'en croiront rien, & auront de la peine à nous écouter. Leur dirons-nous qu'il a ressuscité des morts, rendu la vûë aux aveugles, chassé les démons ? Ils s'en riront. Qu'y a-t-il donc, qu'ils ne puissent nier que Jesus-Christ n'ait fait ? Qu'il a établi le Christianisme sur la terre : car ils ne peuvent nier, que Jesus-Christ n'ait fondé les Eglises sur toute la terre. Nous tirerons-donc de là la démonstration de la puissance & de la divinité de Jesus-Christ. Car il n'est pas au pouvoir d'un homme, purement homme, de faire de si grandes choses en si peu de temps dans tout le monde, sur la terre & sur la mer; & de délivrer de tant de maux, non seulement les Romains & les Perses, mais aussi toutes les nations barbares.* Ce n'est *Tom. 5. pag. 833. L. 1. Quod Christus sit Deus.*

I. PARTIE. Chap. XV.

là qu'une simple traduction d'un passage du premier Livre que ce Pere écrivit pour prouver la Divinité de Jesus-Christ.

Il n'y oublie pas les endroits de l'ancien Testament, où ce retour de toutes les nations à Jesus-Christ est prophetisé. Des anciennes Propheties il vient à celles de l'Evangile, où le Fils de Dieu promet que toutes les puissances de l'Enfer ne pourront l'emporter sur son Eglise. *Il n'est pas seulement étonnant*, dit ce Pere, *qu'il ait bâti son Eglise par tout le monde: mais qu'il l'ait renduë invincible, quoique tant de guerres s'élevent contre-elle. Car c'est ce qui est signifié par ces portes d'Enfer. Considerez combien c'est une grande chose, qu'en si peu de temps toute la terre, que le Soleil éclaire, soit remplie de tant d'Eglises; que tant de nations embrassent la foi, se laissent persuader d'abroger leurs Loix & leurs Coûtumes anciennes, de renoncer à leurs voluptez; de détruire leurs Temples & leurs Idoles; d'élever de nouveaux Autels au vrai Dieu, dans l'Empire des Romains, des Perses, des Scythes, des Maures, des Indiens, & au delà de nôtre Continent; car les Isles Britanniques ont ressenti, & reconnu la toute-puissance du Verbe, & ont dressé des Autels & des Eglises à Jesus-Christ.*

pag. 245.

XIII. Si l'Eglise de Jesus-Christ n'est pas universelle dans tout le monde, si elle n'est pas perpetuelle dans tous les temps, si elle n'est pas invincible, si elle disparoît, si elle est quelquefois interrompuë, si elle est quelquefois réduite à un petit coin du monde, comme le prétendent les Heresies: la Divinité de Jesus-Christ est ébranlée; les preuves, que les Peres & les plus illustres Prédicateurs en ont données, sont détruites; & on a imposé à toutes les nations du monde, à qui on a donné ces preuves de nôtre Religion. Les Auteurs des nouvelles Sectes n'ont sans doute pas eu dessein d'aller si loin. Mais ces consequences sont évidentes; & quand par mégarde on est allé trop loin, il n'y a pas d'autre parti à prendre, que de reculer, & de rentrer dans le droit chemin de la verité. Puis donc que les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament promettent &

déclarent cette universalité & cette perpetuité de l'Empire de Jesus-Christ, qui est son Eglise, & la proposent comme une marque de la Divinité de Jesus-Christ; puis que les Saints l'ont ainsi appris des Apôtres, & l'ont ainsi enseigné à la posterité par une tradition & une succession continuelle : puisque la chose a été ainsi prêchée, & ainsi reçûë par tout le monde, & que ç'a été l'établissement du Christianisme : il faut demeurer d'accord que toutes Hérésies sont ennemies déclarées de la Divinité de Jesus-Christ, de son Eglise, & de toute la Religion Chrétienne.

XIV. Qu'auroit pû penser, & qu'auroit pû dire saint Chrysostome, s'il avoit vû les Eglises de Jesus-Christ non seulement au delà de toute la mer Mediterranée, à l'entour de laquelle, comme autour d'un admirable canal, la Providence avoit étendu toutes les Provinces de l'Empire Romain; non seulement au delà de l'Ocean, qui separe nôtre Continent des Isles Britanniques : mais au delà de ce grand & immense Ocean, qui separe de nous ce Nouveau Monde si peu connu de l'Ancien, ou plûtôt que les Anciens n'ont peut-être jamais connu? Dieu parle toûjours dans l'Ecriture, comme préparant à son Fils un Empire digne de lui, autant étendu que le Monde, & insurmontable. Jesus-Christ a aussi promis, qu'il seroit avec son Eglise jusqu'à la consommation des siécles. *Depuis que cette parole a été prononcée :* dit saint Chrysostome, *l'Eglise est toûjours demeurée ferme, stable, invincible, florissante, éclatante prenant de jour en jour plus de vigueur, & de nouveaux accroissemens, & donnant à tous les Fidéles jusqu'au second avenement de Jesus-Christ, le pouvoir de recevoir d'elle de tres-grands biens, & des avantages ineffables. Ceux qui nous ont precedé & ceux de qui ils avoient été precedez eux-mêmes, ont connu sa stabilité, la voïant accablée de calamitez, de tumultes, de guerres, de flots & de tempêtes; mais voïant aussi que nonobstant tout cela, elle ne pouvoit être ni submergée, ni vaincue, ni éteinte; & qu'au contraire elle fleurissoit, croissoit, & s'élevoit toûjours davantage.* pag. 852

XV. *Nous pourrions*, dit ce Pere, *fortifier cette preuve*

I. Partie. Chap. XV. pag. 853.

par cette autre prédiction, que fit Jesus-Christ de la désolation & de la déstruction totale de Jerusalem, du Temple, de la Synagogue. Tout cela fut renversé bien-tôt aprés, & depuis n'a pû être relevé, quoi-qu'il se soit depuis écoulé tant de siécles. La Synagogue n'a été renversée, que pour faire place à l'Eglise. Et l'évenement si manifeste, si certain, & si prompt de cette prédiction de la rüine de la Synagogue, est une preuve constante, que l'autre prédiction du même Fils de Dieu, si avantageuse à l'Eglise, ne sera pas moins certainement accomplie; que l'Eglise subsistera, fleurira & croîtra toûjours jusqu'à la fin du monde; enfin que toutes les Eglises, si on veut les appeller telles, qui n'ont pas cette étenduë dans tous les lieux & dans tous les temps, mais qui sont bornées à de petits païs, ou à de petits espaces de temps, ne sont point l'Eglise de Jesus-Christ, & n'ont rien de ces avantages, que l'Ecriture lui attribuë,

pag. 855. *Le Temple*, dit plus bas Saint Chrysostome, *ne se rebâtira jamais: L'Eglise ne périra jamais; parce-que c'est la même vertu toute-puissante de Jesus-Christ, qui a détruit le Temple, & qui a fondé l'Eglise.* Mais comme il n'a pas dedaigné le secours des Princes, dont il étoit le premier auteur, pour la déstruction du Temple, ainsi que Tite même le reconnut; aussi ne rejette-t-il point ces secours humains qu'il inspire lui-même aux Princes pour conserver & accroître son Eglise.

Chapitre XVI.

Continuation des sentimens de Saint Jean Chrysostome sur les mêmes sujets.

I. La premiere Prédication de saint Pierre, digne commencement de la conversion de toutes les nations. II. Les enfans de l'Eglise sont seuls Chrétiens, Catholiques, fidéles, faisans profession de croire, non de discuter tout, ils n'ont point d'autre maître, que Jesus-Christ, de qui ils prennent leur nom. III. Les fidéles ont été quelquefois nommez, mais un peu de temps du nom de leurs Evêques orthodoxes. IV. Pourquoi les Apôtres ne s'arrêtoient que

dans les grandes villes. V. Difference des Catholiques & des Philosophes. Convenance des Hérétiques & des Philosophes. VI. La seule force de la verité a converti l'univers, sans éloquence, sans appui de la part des hommes. Les Philosophes avec leur science & leur éloquence n'ont rien fait d'approchant. VII. Quel avantage l'Eglise tire des Martyrs. Quel outrage les Hérétiques font à Jesus-Christ, feignant des interruptions dans l'Eglise. VIII. Réponse de saint Chrysostome à ceux qui demandent encore des miracles : quels sont les miracles qui se font encore. IX. La sainteté de vie des fidèles convertissoit les infidèles, aussi-bien que les miracles. X. Les miracles furent d'abord necessaires, & ne le furent plus aprés que l'Eglise devenant universelle, fut elle-même le plus grand des miracles. Cette universalité s'augmente toûjours. La pratique perpetuelle des vertus Evangeliques peut passer pour un miracle continuel. XI. Dès le temps de saint Paul, le consentement de l'Eglise étoit un argument, dont il se servoit lui-même pour prévenir toutes les nouveautez. XII. L'excellence & la necessité de la foi, puisque les mystéres sont si incomprehensibles, & nôtre intelligence si petite. XIII. Suite du même raisonnement ; que la multitude du Genre-humain ne peut atteindre les veritez divines, & faire son salut, que par la foi, qui s'attache à une autorité éminente, distinguée, infaillible. XIV. Avantages de cette methode. XV. La passion de lire les Ecritures est loüable : mais si chacun les explique selon son sens particulier, ce sera une semence de disputes & de dissensions.

I. DANS les Homelies que ce Pere a écrites sur le livre des Actes des Apôtres, qu'il regarde comme l'Evangile du S. Esprit, ce second Consolateur, que le Fils de Dieu avoit promis ; dans ces Homelies, dis-je, il revient souvent sur cette matiere miraculeuse & toute divine, dont Jesus-Christ établit son Eglise, & l'étendit par tout le monde. Les Apôtres étoient destituez de tous les avantages humains, sans lettres & sans science : les Orateurs, les Philosophes, les Platoniciens, les Stoïciens, les Peripateticiens leur étoient étrangement opposez ; *Saint Pierre les prit tous comme si c'eut été des poissons. Tous ces Philosophes demeuroient muets, Platon se taisoit ; & Pierre parloit, & il étoit écouté & suivi, non-seulement des siens, mais des Parthes, des Medes, des Elamites, des Indiens, enfin des habitans de toute la terre jusqu'à ses extremitez.* Voilà quelle

Hom. 4. in Acta.

I. PARTIE. Chap. XVI.

est la gloire de l'Eglise, & l'éternelle confusion pour toutes les Sectes; qui font tous leurs efforts pour durer & pour s'étendre; mais se voyant toûjours réduites au petit nombre, & à de petits lieux, elles se font une fausse gloire des marques de leur ignominie : & relevent leur petit nombre au-dessus de la multitude, comme si Dieu n'avoit pas promis à Jesus-Christ des peuples aussi innombrables, que les grains de sable de la mer, & que les étoiles du Ciel.

II. Aussi Dieu n'a pas permis que ces Sectes jalouses de la gloire de Jesus-Christ, & ennemies de la grandeur, de l'étenduë, & de la perpetuité de son Empire, aïent jamais véritablement porté le nom de Chrétiens. C'est ce que le » même saint Chrysostome remarque en un autre endroit. » Car les vraïs Chrétiens portent ce nom, & celui de Ca- » tholiques & de fidéles; parce qu'ils font une profession sin- » cere, non de raisonner, & de discuter toutes choses, mais » de croire ce que Jesus-Christ a enseigné & a transmis jus- » qu'à nous par ses Apôtres, & par la succession continuelle » de leurs disciples, sans s'attacher à aucun autre maître qu'à » Jesus-Christ. Les Hérétiques au contraire dés le moment » qu'ils viennent au monde, veulent tout examiner : accep- » tent ce qui leur plaît de l'ancienne créance, rejettent le » reste : & ne peuvent empêcher, que le Genre-humain ne » leur donne le nom de celui, qui a innové dans la doctri- » ne, & déchiré l'Eglise dans laquelle il étoit né, & auquel ils » s'attachent. Ce ne sont plus des Chrétiens au langage des anciens Peres, ce sont des Valentiniens, des Marcionites, & autres noms semblables, empruntez de ceux, qui ont les premiers formé ces petits Corps, separez de l'ancienne Eglise, qui est toûjours demeurée sans division.

Hom. 33. in Acta.

Les Hérétiques disent de nous ce que nous disons d'eux, continuë ce Pere, & c'est une difficulté qu'il s'objecte, mais à laquelle il satisfait aussi-tôt de la sorte : *Comment cela se pourroit-il faire ? Nous sommes-nous separez de l'Eglise ? Avons-nous des Héresiarques ? Avons-nous pris nôtre nom d'un homme ? Avons-nous un Chef que nous suivions tous, autre que Jesus-Christ, comme entre les Hérétiques, les uns*

Ibidem.

uns ont Marcion, les autres Manichée, les autres Arius, ou quelqu'autre ? Que si nous sommes nommez du nom de quelqu'un, ce n'est pas comme d'un Chef de Secte, mais de l'un de ceux qui nous président, & qui gouvernent l'Eglise. I. Partie. Chap. XVI.

III. Cette derniere clause est remarquable, & elle semble regarder les fidéles d'Antioche, qui étoient nommez Eustathiens, Meletiens, Evagriens, du nom des Evêques Catholiques d'Antioche, entre lesquels ils avoient été partagez, pour quelques mésintelligences, qui ne regardoient ni la foi, ni l'unité de l'Eglise Catholique; mais qui divisoient une Ville entre plusieurs Evêques Orthodoxes. C'est ce que saint Chrysostome insinüoit, & ce que nous expliquerons plus au long en son lieu, où nous dirons aussi qu'aprés l'injuste jugement d'exil prononcé contre saint Jean Chrysostome même, il y eut une petite compagnie de ses plus illustres défenseurs, qui porterent le nom de Joannites, quoi-qu'ils n'eussent ni d'autre foi, ni d'autres Eglises, que celles des autres Catholiques.

IV. Ce Pere remarque plus pas, que saint Paul & les autres Apôtres passoient par les petites Villes, mais que ce n'étoit que pour aller & pour s'arrêter dans les grandes: non par un esprit d'ostentation, mais parce que le Fils de Dieu leur avoit commandé de prêcher son Evangile dans tout le monde: ce qui s'accomplissoit plus facilement en publiant & affermissant la Foi dans les principales Villes & dans les Capitales, d'où elle se répandoit ensuite dans tout le voisinage. Saint Paul & ceux de sa compagnie passerent par Amphipolis, & par Apollonie, pour venir à Thessalonique, qui étoit la Capitale de tout le païs, & pour s'y arrêter; & ainsi des autres lieux. *Ibidem.*

V. Dans la premiére Homelie sur la premiére Epître de saint Paul aux Corinthiens, saint Chrysostome remarque, que s'il y avoit des opinions peu Catholiques entre les Corinthiens convertis, ce n'étoit qu'à cause du mélange des Philosophes, qui leur avoient appris à douter de la Résurrection, & à se diviser entre-eux. *Car les Philosophes*, dit ce Pere, *étoient tous divisez les uns contre les* *Hom. 1. in Ep. 1. ad Cor.*

autres à cause de la passion de commander & de l'amour de la gloire, à laquelle ils tâchoient de s'élever par de nouvelles opinions, & en inventant quelque chose de leur chef, qui n'eût pas été connu de ceux qui les avoient precedez. Or tout cela venoit de qu'ils s'abandonnoient à leurs raisonnemens. C'est la difference d'un Chrétien & d'un Philosophe, d'un Heretique & d'un Catholique; l'un raisonne, l'autre croit: l'un aime la gloire, la distinction & le commandement; l'autre se repose humblement dans le sein de l'Eglise, parmi la foule des fidéles disciples de Jesus-Christ: l'un invente toûjours quelque chose; l'autre se contente de ce qu'il a appris des anciens fidéles, qui l'ont précedé, & qui ont tenu la même régle que lui: enfin l'un aime la division afin de régner dans un parti, ne pouvant se rendre le maître de tout; l'autre est persuadé, qu'il est bien plus glorieux & plus avantageux d'être simplement un membre de l'Eglise, qui domine dans tout le monde, que de dominer dans un coin du monde sur une petite partie, qu'on aura démembrée de ce grand & illustre Corps.

Hom. 3. in Epist. 1. ad Corint.

» VI. Ce Pere dit encore ailleurs, que dans une dispute » d'un Chrétien avec un Païen, le Chrétien prétendant que » saint Paul avoit été sçavant & éloquent, le Païen soûte- » noit le contraire; & qu'il y avoit cela de merveilleux, que » le discours du Païen étoit plus avantageux pour saint Paul, » & pour la Religion Chrétienne, que celui du Chrétien. » Car il n'y auroit pas grand sujet de s'étonner, si les Apô- » tres avoient attiré beaucoup de disciples par l'abondance » extraordinaire de leur science & par leur éloquence. Mais » si n'étant que douze, n'étant ni sçavans, ni éloquens, ils » ont attiré à eux toutes les Ecoles de Platon & des autres » Philosophes, ce n'a pû être que par la force victorieuse de » la verité. Si n'aïant ni force, ni richesses, ni amis, ils ont » surmonté tout l'Univers, les Rois, les Tyrans, les Gentils, » les Sophistes, les Orateurs, les Philosophes, les persecuteurs, » les boutreaux, & ont soûmis toute la terre à Jesus-Christ, » ce n'a pû être que par une puissance toute divine.

Qui est plus habile, ou plus éloquent, dit encore ailleurs

ce Pere, *ou celui qui persuade ce qu'il veut à un fort grand nombre, ou celui qui ne le persuade qu'à trés-peu de gens, ou à personne? Combien Platon & tous ses disciples se sont-ils donné de peine pour persuader que l'ame étoit immortelle? Il mourut neanmoins sans l'avoir persuadé à personne. Mais la Croix de Jesus-Christ a persuadé cela à toute la terre, & l'a persuadé par le ministere des ignorans; enfin elle leur a persuadé non seulement cela, mais tout ce qui concerne la pieté, la Religion, les vertus Evangeliques, le Jugement à-venir; enfin de laboureurs, & de toute sorte d'ignorans elle a fait d'excellens & de divins Philosophes.* C'est ainsi « que la folie de la Croix est plus sage que tous les hom- « mes, & sa foiblesse plus invincible que toutes leurs for- « ces. Comment est-elle plus invincible? *C'est qu'elle a vain-* « *cu tout le monde, & a forcé tous les hommes de se rendre à* « *elle.* Les Philosophes se sont quelquefois vantez de leur « constance dans les tourmens; mais montrez-m'en un seu- « lement, qui ait souffert des supplices cruels pour la Re- « ligion: comment en montreriez-vous donc un nombre in- « nombrable par toute la terre? «

I. PARTIE. Chap. XVI.

Hom. 4. in Ep. 1. ad Corinth.

VII. Les seuls Catholiques peuvent se nourrir de cette pensée & de cette joïe sainte & consolante, qu'ils sont les membres d'un Corps, dont cette multitude innombrable de Martyrs par toute la terre, étoient aussi les membres; & qu'entre les membres d'un Corps, il y a une grande communication de tous leurs avantages reciproques. Les Auteurs & les Sectateurs des nouvelles Societez n'ont rien de semblable; ils démembrent tous les siécles passez de l'Eglise; ils y font non pas des momens d'obscurité, mais des éclipses générales, même de plusieurs siécles. L'Eglise des premiers temps étoit déja tombée dans l'erreur & peut-être même dans l'idolâtrie, selon qu'ils le jugent à propos, & Jesus-Christ avoit perdu tout son Empire, où il le voïoit réduit fort à l'étroit. Ainsi ils ne se tourmentent guéres des fruits qu'ils pourroient retirer des Martyrs de ces siécles-là. Quel cas feront-ils du sang, ou du témoignage des Martyrs, si le premier principe de leur Secte est que le fruit,

I. PARTIE. Chap. XVI.

& le prix de tout le Sang de Jesus-Christ peut avoir été aneanti par les interruptions de son Eglise?

Hom. 6. in Ep. 1. ad Cor.

VIII. *Si vous demandez des miracles*, dit en un autre lieu S. Chrysostome, *nous vous en ferons voir. L'accomplissement d'une infinité de prédictions, sur une infinité de choses differentes. La conversion de l'univers, la pratique des hautes vertus par des nations auparavant barbares, les Sauvages humanisez, des progrés surprenans dans la pieté. On ne peut attribuer à l'imposture, ou au hazard, que l'Evangile ait été publié par tout le monde, & que cela eût été auparavant prédit. Comment tant de Martyrs eussent-ils enduré de si cruelles morts, s'ils eussent pû se défier, que l'Evangile n'étoit qu'une fable? Comment la foi eût-elle été reçûë d'abord par tout le monde, s'il ne s'y fût pas fait de miracles? Comment ces histoires saintes de l'Eglise eussent-elles pû penétrer dans les Indes, & aux extremitez de l'Ocean, si ceux qui les publioient n'eussent pas été dignes de foi? Il y a un fort grand nombre de prédictions de Jesus-Christ, qui s'accomplissent tous les jours, & s'accompliront jusqu'à la fin du monde. Par exemple, qu'il sera avec nous jusqu'à la fin des siecles: Qu'il bâtira son Eglise sur la pierre: Que les portes d'Enfer ne l'emporteront pas sur elle: Que l'Evangile sera prêché dans tout le monde: Que la pieuse action de Madeleine y sera publiée, & autres semblables. Si ce n'étoient que des fables, d'où vient que l'évenement a fait voir, que c'étoient des veritez? Comment les portes d'Enfer ont-elles pû si longtemps & si horriblement combatre l'Eglise, sans pouvoir l'abatre? N'est-il pas évident, que Jesus-Christ est demeuré avec nous? Car s'il n'étoit pas demeuré avec nous, l'Eglise ne seroit pas demeurée victorieuse. L'Evangile n'a-t'il pas été prêché par toute la terre? N'est-il pas vrai que tout le monde l'a reçû d'un commun consentement? Si la grace du Saint Esprit n'eût pas dominé, ce consentement n'eût pas été si universel d'un bout du monde à l'autre.* Tout ce discours n'est qu'une traduction des paroles de saint Chrysostome, où l'unité, l'universalité, & la perpetuité de l'Eglise sont si évidentes, qu'on n'y peut rien ajoûter.

IX. *Comment*, continuë ce Pere, *le mensonge eut-il pû faire tant de grandes choses ? Ne voïez-vous pas, que l'univers entier est venu à nous, que les erreurs en ont été dissipées, que la divine Philosophie des Solitaires est plus éclatante que le Soleil ? Ne voïez-vous pas ces chœurs innombrables de Vierges, la pieté & la Religion, qui regne parmi les Barbares ? Ne voïez-vous pas tout le monde soûmis à un même joug de pieté ? Tout cela avoit été prédit non seulement par les nôtres, mais plusieurs siecles avant nous, par les Prophetes des Juifs. Ces Livres des Ecritures sont gardez & attestez par les Juifs nos ennemis, ils ont été traduits en Grec par les Grecs mêmes. D'où vient donc, qu'il en reste qui ne sont pas convertis ?* Saint Chrysostome répond que *ce n'étoient pas seulement les miracles, qui faisoient tant de conversions, mais aussi la sainteté de vie des Chrétiens. Car le Fils de Dieu avoit dit : Qu'ils voïent vos bonnes œuvres, & ils glorifieront vôtre Pere celeste. Tous les fideles n'avoient qu'un cœur, tous les biens étoient communs entr'eux. Si nous vivions presentement de la sorte, nous convertirions toute la terre, même sans miracles.* Ibidem.

X. Ces endroits de saint Chrysostome nous donnent lieu de faire les réflexions suivantes. 1° Que les miracles étoient necessaires au commencement de l'Eglise, à cause du grand nombre de simples & d'ignorans, qui se laissent bien plus toucher d'un miracle, que de la force du raisonnement qu'on tire de l'accomplissement des prédictions de l'ancien & du nouveau Testament, en faveur de Jesus-Christ & de son Eglise. Quoi-que l'évidence & la force de cette preuve soit grande, & ne demande qu'une attention mediocre, & un peu de sincerité : la preuve des miracles est neanmoins plus courte, & plus populaire.

2° Qu'aprés que l'Eglise eut été fort étenduë dans le monde d'une maniere si miraculeuse, par la victoire que des gens grossiers en petit nombre, avoient remportée sur les Orateurs, sur les Sçavans, sur les Philosophes, sur les Rois, sur les tyrans, sur les idoles, sur les vices, sur les voluptez, sur leurs persecuteurs, sur les tourmens les plus

I. PART. Chap. XVI.

cruels; qu'aprés cela, dis-je, il ne falut plus d'autres miracles, au moins ne furent-ils plus necessaires; l'universalité, l'unité, la perpetuité, & la fermeté inébranlable de l'Eglise étant elle-même un miracle perpetuel, & le plus grand de tous les miracles.

3° Non seulement Jesus-Christ avoit prédit que son Eglise auroit une stabilité invincible, parmi toutes les differentes sortes de persecutions, mais aussi qu'elle s'étendroit toûjours davantage, & seroit de jour en jour plus florissante. Afin que cela s'accomplît, il faloit qu'il y eût des degrez dans l'étenduë & dans l'universalité de l'Eglise, quoi-qu'elle fût nommée & Catholique & universelle dés le commencement. Quoi-qu'elle fût étenduë par toute la terre, elle y faisoit toûjours de nouveaux progrés; & c'est ce que le Fils de Dieu même avoit signifié, quand il disoit, qu'il seroit avec nous jusqu'à la fin du monde, avant laquelle il faloit que son Evangile fût publié par toute la terre.

4° La sainteté de vie a quelquefois tenu lieu de miracles, & c'est ce qui se voit encore dans l'Eglise, où les conseils Evangeliques sont encore pratiquez par une infinité de saintes Vierges & de Pauvres volontaires, qui marchent sur les pas des Apôtres, tant par la pratique de ces vertus parfaites, que par les travaux Apostoliques ausquels ils se consacrent, s'appliquant avec zele à la conversion des Païens, ou des Heretiques. Je ferai voir dans la suite, que dans tous les siecles les Missionaires Catholiques ont ainsi doublement imité les Apôtres, par la pratique des conseils, & par la prédication de l'Evangile, dans les lieux où il n'avoit point encore été annoncé. Les Heretiques n'ont jamais eu rien d'approchant parmi eux: la pratique des conseils de perfection leur a toûjours été inconnuë; ce zele Apostolique, qui travaille à la conversion des Païens, n'a jamais été de leur goût.

Hom. 37. in Epist. 1. ad Corinth.

XI. En un autre endroit S. Chrysostome fait voir, que saint Paul s'est beaucoup prévalu du consentement des Eglises déja fondées en son temps, donnant exemple à ses

disciples de s'en prévaloir encore davantage, quand les Eglises se seroient multipliées par toute la terre. Car si lors qu'il y avoit quelque differend dans une Eglise, saint Paul l'exhortoit à se conformer à toutes les autres; avec combien plus de justice maintenant, que les Eglises sont étenduës par tout le monde, devons-nous presser & exiger rigoureusement cette uniformité & cette paix dans les choses qui sont de quelque importance? Voici comme ce Pere joint & explique ces passages de saint Paul. *La parole divine, dit cet Apôtre aux Corinthiens, a t-elle commencé par vous, ou n'a t-elle été prêchée qu'à vous seuls? Car l'Apôtre apporte pour exemple les autres Eglises, qui suivoient déja la Loi, qu'il vouloit établir à Corinthe; & pour prévenir les tumultes que la nouveauté pouvoit causer, il rapporte l'exemple de plusieurs Eglises, ce qui rendoit son discours plus plausible. Cet Apôtre dit encore ailleurs, parlant de son cher disciple. Il vous fera ressouvenir de mes préceptes & de ma conduite en Jesus-Christ, & des enseignemens que je donne par tout dans toutes les Eglises, & encore ailleurs. Dieu n'est pas un Dieu de dissension, mais de paix, comme il paroît dans toutes les Eglises des Saints. C'est le même que ce qu'il dit ici: La parole de Dieu n'a pas commencé par vous, & ne s'est pas terminée à vous. C'est à dire, vous n'êtes pas les premiers, ni les seuls fideles; mais c'est tout l'univers. Enfin, c'est ce qu'il disoit encore aux Colossiens, l'Evangile fleurit & fructifie dans tout le monde.* C'est ainsi que, selon saint Chrysostome, ou plutôt selon tous ces passages clairs & évidens de saint Paul, dés le commencement de l'Eglise, on a toûjours fait de son universalité & de son consentement unanime un argument pressant & fort, pour empêcher les divisions & les schismes dans l'Eglise; chaque Eglise ne pouvant se dispenser de suivre la même foi, & la même discipline que toutes les autres.

I. PART. Chap. XVI.

Ibidem.

Je laisse ce que saint Chrysostome dit ailleurs, conformement à Tertullien, & à Eusebe, rapportez déja ci-dessus, de la proposition que l'Empereur Tibere fit au Senat Romain de mettre Jesus-Christ au nombre des

Hom. 26. in Epist. 2. ad Corinth.

I. PART. Chap. XVI.

Dieux, & du refus qu'en fit le Senat, parce que l'on n'avoit pas attendu son Decret, pour adorer par toute la terre cette nouvelle Divinité. Il vaut mieux rapporter ce que saint Chrysostome dit sur les paroles déja citées de saint Paul aux Colossiens. *La parole divine a été portée jusqu'à nous comme dans tout le monde. La plûpart des hommes prennent de nouvelles forces, quand ils considerent, qu'ils ont beaucoup d'autres condisciples de la même doctrine. C'est pour cela que l'Apôtre dit: Comme dans tout le monde. Car l'Evangile est par tout, domine par tout, demeure ferme par tout. Il fructifie & croît, comme en nous. Il fructifie par les œuvres, & il croît, parce qu'il gagne toûjours de nouveaux Sujets & s'affermit toûjours davantage.*

Hom. 1. in Ep. ad Coloss.

XII. *Qu'est-il besoin*, dit ailleurs ce Pere, *de douter, de disputer, & de chercher toûjours. Si on a la foi, il n'y a plus de questions, ni de recherches à faire. Ces disputes ruinent la foi; car celui qui cherche, n'a pas encore trouvé. Les grandeurs, les mysteres de Dieu, les dons qu'il nous prépare, sont infiniment au dessus de nôtre intelligence. La Foi est donc necessaire; car la Foi est le plus grand & le plus salutaire médicament de nos ames. Les disputes sont donc contraires aux mysteres de Dieu. Car qu'est-ce que fait la Foi, si ce n'est de recevoir les bienfaits de Dieu avec reconnoissance, & de nous rendre meilleurs? Elle ne permet pas qu'on doute, ou qu'on dispute de rien. Elle met l'esprit en repos sur toutes choses. Or les recherches curieuses renversent tout l'édifice & tout le fruit de la Foi; parce que la dispute & la recherche ne finissent jamais, & bannissent la Foi du cœur.*

Hom. 1. in Epist. 1. ad Timoth.

XIII. Ces paroles de saint Chrysostome contiennent de grandes instructions, on peut dire même qu'elles contiennent le fondement de toute la Religion Chrétienne. Car les hommes étant tombez par le peché dans un si profond abîme de tenebres, d'ignorance, de passions, de foiblesses & de petitesses d'esprit; & d'ailleurs par la misericorde de Dieu aïant été destinez au salut éternel, & à un commerce sacré avec Dieu par la Religion, il étoit impossible, qu'ils pussent jamais y arriver, s'ils étoient abandonnez

abandonnez à leurs propres lumieres, aux efforts de leur esprit, à leurs disputes, & à leurs recherches. Tout ce qui est grand & divin est au dessus de nôtre capacité. Ce que tous les hommes peuvent entendre, ne peut être que quelque chose de fort bas, ou de fort mediocre. Dans cette foule innombrable d'hommes, qui composent le genre humain, combien y en a-t'il qui soient capables d'une recherche, ou d'une discussion un peu longue & un peu difficile? Le plus grand nombre de cette multitude, est de gens grossiers, stupides, ignorans, faciles à se tromper & à se laisser tromper, à se prévenir, à s'obstiner; la penetration & la justesse d'esprit sont des qualitez tres-rares, & tres-necessaires à ces recherches de la verité. Si donc la Religion, si le salut, si l'esperance de la bien-heureuse patrie dépend de là, combien petit sera le nombre de ceux qui pourront y prétendre? Le sexe, l'âge, les infirmitez du corps, les occupations & les servitudes de la vie, sont encore des obstacles invincibles pour la plûpart des hommes. Si le Salut dépend donc de la Religion, & si la Religion embrasse les veritez & les mystéres sublimes de la Divinité, il n'a pas été possible, que les hommes y parvinssent & s'y attachassent autrement, que par la foi. Car quelque foibles & simples qu'ils soient, ils peuvent croire ce qu'ils ne peuvent comprendre; & ils sont d'autant plus disposez à croire, qu'ils le sont moins à comprendre. Il est seulement besoin, que cette créance leur soit proposée par une autorité, qui ne puisse ni se tromper ni les tromper.

Il ne faut donc rien de moins qu'une autorité divine, qui se fasse appercevoir aux hommes, ou par la Personne du Verbe incarné, ou par des miracles que Dieu seul puisse faire pour se rendre témoignage à lui-même, ou par un Corps de Religion, qui soit déja établi sur la terre d'une maniere si miraculeuse, que Dieu seul en ait pû être l'Auteur, & qu'elle soit elle-même un miracle perpetuel, & le plus grand des miracles. C'est ce que nous avons justifié de l'Eglise Catholique, par les prédictions

I. PARTIE. Chap. XVI.

des deux Testamens accomplies, par les conversions surprenantes de tout l'univers, par les miracles, par les martyres, par les triomphes de l'Eglise sur les persecuteurs, sur les tyrans, sur les Philosophes, sur les Heretiques des siecles passez, sur tous les Demons élevez contr'elle. Tous les hommes quels qu'ils puissent être, sont capables de comprendre, que cette autorité est grande, étonnante, divine, & qu'ils doivent absolument se reposer sur elle de tout le soin de leur salut, sans écoûter aucune autre Societé, ou aucun particulier, sans s'écoûter eux-mêmes; puis-qu'en tout cela il ne paroît aucun de ces illustres avantages de l'Eglise Catholique.

Ibid. Hom. 2.

XIV. Voilà le raisonnement de saint Chrysostome, qui observe un peu plus bas, que cette maniere d'établir » la foi, sur l'autorité de l'Eglise universelle, est extrémement » propre à noüer l'amitié, & à faire regner la charité » entre tous les hommes, qui deviennent tous nos freres » d'une maniere nouvelle & admirable, étant tous aussi » bien que nous, les membres de ce divin Corps de l'Eglise » Catholique, que Dieu a voulu être l'oracle & l'interpréte » de ses veritez pour chacun de nous, le soûtien & l'instrument » de la Religion, & de nôtre salut. Il n'y auroit jamais » eu d'hérésie, dit ensuite saint Chrysostome, si cette charité » avoit été fidellement observée; & si on avoit toûjours » fidellement respecté & aimé cette societé de tous les fideles » du monde. *Le mépris de la charité a engendré toutes les Hérésies. Ils n'aimoient pas leurs freres, ils ont porté envie à leurs prosperitez. Cette envie a engendré l'ambition, l'ambition a produit les Hérésies.*

Hom. 9. in Epist. ad Hebraeos.

XV. Ce Pere veut bien qu'on ait une ardente & sainte passion pour lire les Ecritures: mais il est visible, qu'il n'entend pas que chaque particulier s'arrête au sens, ou à l'explication qu'il pourra lui donner, & qu'il fonde sur cela l'esperance de son salut. Car combien y en a-t-il qui puissent distinguer les vrais Livres des Ecritures, d'avec les faux, s'ils n'ont recours à l'Eglise universelle, qui les a reçûs par la tradition de tous les siecles? Combien y en a-

t-il, qui ne peuvent pas même apprendre à lire, faute d'esprit, de loisir, ou de moïens ? Et qui est-ce qui a assez de loisir pour lire toute l'Ecriture, & pour la penetrer ? La vie est souvent trop courte. Mais le moïen necessaire du salut & de la Religion ne manque jamais. N'est-il pas visible, que l'Ecriture abandonnée aux sens de tous les particuliers, ne fournira qu'une matiere de contestations & de divisions interminables ? l'esprit particulier, dont chacun se flatera, ne fera qu'une infinité, non de fideles, mais de Fanatiques. Tout au plus donc chaque particulier pourra apprendre des Ecritures la regle infaillible de toute la foi, en y apprenant à se soûmettre à l'Eglise universelle, qui est tres-évidente, & que Dieu lui donne pour maîtresse, & pour regle de foi.

Nous verrons plus bas dans le Chapitre de Theodoret & des autres Historiens contemporains, les derniers moïens que S. Chrysostome approuva, se conformant assez à Saint Ambroise, pour la maniere douce & vigoureuse de reprimer les Héresies avec le secours des Princes.

CHAPITRE XVII.

Sentimens de Saint Ambroise, sur les mêmes qualitez de l'Eglise, contre tous ses Adversaires.

I. L'éclat de l'Eglise n'a souffert d'éclipse que par les persecutions des Tyrans qui l'ont rendue plus illustre. II. Sa fermeté contre tous les orages. III. Son unité & sa virginité opposées à la multitude monstrueuse de sectes dont quelques-uns la veulent composer. IV. La ruine de Dathan & d'Abiron, augure certain de celle de tous les schismes qui s'élevent contre Jesus-Christ même. V. Ce qu'on entend par la durée & l'étenduë du regne de Salomon. VI. Celle de l'Empire Romain pour l'Eglise même. VII. Elle est le corps & la personne de Jesus-Christ & de toute la sainte Trinité. VIII. L'Eglise encore representée par la Femme forte de Salomon. IX. Les enrichissemens de sa robe sont les gens doctes. Leur prix ne vient que de l'attache qu'ils ont à l'Eglise, de la charité. S'ils s'en separent, ils deviennent trop vils. X. Suite des éloges de l'Eglise & de sa perpetuité. XI. Ses victoires dans tout le monde. XII. Qualitez toutes differentes des Héresies.

I. PARTIE. Ch. XVII.

I. SAint Ambroise suit ici fort à propos les Peres Grecs de son temps, ausquels il s'est fort attaché, & particulierement à S. Basile, comme les autres se sont attachez à lui. Dans les Cantiques, dit Saint Ambroise, » l'Eglise est belle comme la Lune, parce qu'elle éclaire tout » l'Univers, & qu'elle dissipe les tenebres de la nuit. *Merito speciosa sicut Luna Ecclesia, quæ toto mundo refulget, & tenebras sæculi hujus illuminans, &c.* L'Eglise a eu ses diminu» tions, & ses augmentations de lumiere; mais ses diminu» tions & ses éclipses même lui ont donné encore plus d'é» clat, lorsque les persecutions la diminuoient, & que les » martyres la rendoient toûjours plus illustre & plus glorieuse. *Ecclesia sicut Luna defectus habet, & ortus frequentes: sed defectibus suis crevit, & his meruit ampliari: dum persecutionibus minuitur, & Confessorum martyriis coronatur.*

Hexam. l. 4. c. 8.

Ibidem.

Elle n'emprunte sa lumiere, continuë ce Pere, que de » Jesus-Christ, qui est le Soleil de Justice: ainsi ceux qui » par leurs médisances tâchent de l'obscurcir, font injure à Jesus-Christ, aussi-bien qu'à elle. *Fulget Ecclesia non suo, sed Christi lumine &c.* Voilà tous les obscurcissemens, que saint Ambroise peut trouver dans l'Eglise, voilà ses Eclipses; ce ne sont pas de longues interruptions, ou des chûtes qui l'aïent fait tomber dans l'erreur: ce ne sont que les persecutions des Tyrans, qui lui ont donné des Martyrs, & ont fait de ses persecutions des triomphes.

De benedict. Patriarch.

II. Les Héretiques & les Juifs, dit ailleurs ce Pere, » flotent au milieu des mers, toûjours exposez à la tem» pête & au naufrage. L'Eglise demeure immobile sur le » rivage, sur les fondemens de la foi, considerant les dangers » & les naufrages des autres, qui ont rejetté celui qui tenoit » leur gouvernail. L'Eglise est donc proche de la mer, mais » elle n'est point ébranlée par les flots; elle est au contraire » toûjours prête à secourir ceux qui sont dans les dangers. » Si quelqu'un battu de l'orage, cherche à se retirer dans le » port, elle se presente pour le recevoir, comme au port de

salur, qui invite tous les hommes à entrer dans son calme. *Sicut est sacro-sancta Ecclesia, radicata atque fundata in fide, spectans hæreticorum procellas, & naufragia Judæorum, quoniam gubernatorem, quem habuerant, abnegarunt. Circa fluctus itaque habitat, non fluctibus commovetur, magisque ad subveniendum parata, quàm periculo obnoxia; ut si qui tempestatibus acti gravibus confugere ad portum velint, præstò sit Ecclesia tamquam portus salutis, quæ expansis brachiis in gremium tranquillitatis suæ vocet periclitantes, locum fidæ stationis ostendens.* Ces paroles sont trop belles pour en rien retrancher. Ambr. l. 5. 2.

III. Salomon, dit saint Ambroise en un autre ouvrage, voulant exprimer les mysteres de l'ame & du Verbe, ou bien de l'Eglise & de Jesus-Christ; & par consequent parlant de la virginité de l'ame & de l'Eglise, disoit: Ma Sœur, mon Epouse est un Paradis, ou Jardin clos, une Fontaine scellée. *Et quia mysteria exprimit vel animæ & Verbi, vel Christi & Ecclesiæ, ideo ait de virgine anima, vel Ecclesia, quam volebat virginem castam assignare Christo: Paradisus conclusus; Soror mea sponsa, Paradisus conclusus, Fons signatus.* Enarrat. ad Sabinum.

Je ne sçai comment se peuvent accommoder de ces expressions de l'Ecriture & des Peres, ceux qui veulent que l'Eglise où on peut faire son salut, soit celle qui embrasse invisiblement plusieurs Sectes, qui tiennent les Points Capitaux de la Foi; quoi-qu'elles n'aïent point de communion entr'elles. Car si elles abhorrent la communion les unes des autres, comment peut-on les comparer à l'Arche, où tout étoit tres-uni, & à laquelle les Peres comparent l'Eglise? Comment peut-on dire, que ce soit une Eglise, une Epouse, une Colombe, une Parfaite, un Paradis, un Jardin clos, une Fontaine scellée? Jesus-Christ a-t-il plusieurs Epouses? y a-t-il plusieurs Paradis? Sera-ce une Vierge chaste, si elle embrasse tant de Sectes diverses, & visiblement ennemies les unes des autres? Tous les Peres conviennent de cela, tous les fideles ont succé cette doctrine avec le lait, qu'il n'y a qu'une Eglise,

I. PARTIE. Ch. XVII.

où on fasse son salut. On a beau dire, qu'elles conviennent des points capitaux. Il est certain au contraire, qu'elles n'en conviennent point, qu'elles ne conviennent pas même quels sont ces points capitaux; enfin qu'elles disconviennent en beaucoup d'articles, qui ne peuvent pas ne point passer pour essentiels à une foi, laquelle doit être une & pure, & qui ne le peut être dans un mélange d'erreurs.

Pag. 605.

IV. *Dathan & Abiron*, dit ailleurs saint Ambroise, *signifioient les Auteurs des heresies & des schismes, qui méprisent l'autorité de l'Evêque, se separent de lui, élevent d'autres Eglises, d'autres Autels, introduisent d'autres mœurs: comme Novatien & Apollinaire, qui méprisant ce que Dieu a déja établi, cherchent à établir leurs vaines nouveautez. La terre engloutit les heretiques & les schismatiques; Aaron, ou plutôt Jesus-Christ le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedec, fait la fonction de Médiateur & appaise Dieu; parceque son Sacerdoce est éternel, & qu'il est éternellement vivant pour être toûjours nôtre Mediateur.*

On ne pouvoit rien dire de plus clair, ni de plus fort pour la ruine certaine & inévitable de tous les Schismes, & de tous leurs Auteurs, qui s'élevent contre les Pasteurs anciens, établis avant eux dans l'Eglise; ou plutôt contre Jesus-Christ, qui est le Pasteur & le Prêtre éternel par lui & par ses ministres: ce Sacerdoce étant éternel, & ne pouvant jamais être interrompu. C'est ainsi que les saints Peres & tous les Ecrivains Catholiques ont toûjours entendu ces prérogatives éminentes de l'Eglise, sa perpetuité, sa virginité, son infaillibilité, son universalité. Les Adversaires ne cessent de la calomnier, parce-qu'ils n'y considerent que des hommes; au lieu de ne considerer que Jesus-Christ revétu de son Eglise, lui communiquant, & exerçant par elle ses divins pouvoirs. Ainsi tout ce qu'on ôte à l'Eglise, on l'ôte à Jesus-Christ, qui s'est dérobé à nos yeux, & ne se montre que par elle.

Apolog. David. posterior. cap. 4.

IV. *Comment*, poursuit Saint Ambroise, *peut-on appliquer à Salomon, ce qui est écrit: Qu'il subsistera autant que le Soleil, & la Lune, aux siecles des siecles, puisque sa vie a*

été si courte ? Et comment est-il dit, qu'il dominera d'une mer à l'autre, puis qu'il ne regna que dans la Syrie ? Jesus-Christ est le seul qui ait étendu son Empire jusqu'aux extremitez de la terre. Il est le seul, de qui il est dit dans les Pseaumes : Que les Rois des Arabes & de Saba lui offriront leurs presens ; que tous les Rois de la terre l'adoreront, & que tous les Gentils le serviront. Car nous sçavons que c'est lui, qui commande aux Nations & à tous les Gentils, qui a un Empire sans bornes, & une puissance sans fin. Solus *Christus usque in orbis totius terminos suum propagavit Imperium &c. Hunc novimus Gentibus universis, & nationibus imperantem, incircumscripto Imperio, interminâ potestate.*

VI. Sur ces paroles d'un autre Pseaume : *J'annoncerai vôtre nom dans une grande Eglise, ou Assemblée*, le même Saint Ambroise dit, que *l'Eglise est appellée grande, parce-qu'auparavant elle n'étoit pas grande ; mais qu'elle l'est devenue, quand elle a été assemblée de toutes les parties du monde : quand les Gentils de l'Orient, de l'Occident, du Septentrion & du Midi y ont été appellez.* Quid *est quod addidit* Magna, *nisi quia fuit antè non magna ? Quæ est magna, nisi de totius orbis terrarum partibus congregata ? quando ab Oriente, &c.* In Psal. 39.

Les persecutions, dit-il ailleurs, servent à éprouver « l'Eglise, sans pouvoir jamais la vaincre. *Persecutionibus* « *suis non vincitur Ecclesia Dei, sed probatur.* Les Apôtres furent dispersez, pour répandre par tout la semence de l'Evangile, & afin que toutes les Nations étans assemblées, fissent voir toutes sortes de fruits dans le champ de l'Eglise, qui est tout l'Univers : *Gentes congregatæ diversis fructibus refulgerent toto orbe terrarum.* In Psal. 43.

Aprés la bataille Actiaque, dit ce Pere plus bas, *l'Empire Romain fut déferé à Auguste, & les guerres civiles furent terminées : afin que les Apotres pussent parcourir tout le monde, & accomplir le commandement de Jesus-Christ. Allez, prêchez & enseignez toutes les Nations. Les Roïaumes Barbares & reculez au delà des montagnes leur furent ouverts, les Indes à Thomas, à Matthieu la Perse. C'est à quoi servit la* In Psal. 45.

grande étenduë de l'Empire Romain, au temps de la naissance de l'Eglise. Tous les hommes réunis sous le même Empire, apprirent à reverer l'Empire du Dieu Tout-Puissant. Didicerunt omnes homines sub uno terrarum Imperio viventes, unius Dei omnipotentis Imperium fideli eloquio confiteri.

in Psal. 118. Oct. 2. VII. Par la concorde & par la douceur, dit ailleurs » ce saint Docteur, l'Eglise de Jesus-Christ commença à » être portée par tout le monde. Nous voyions Jesus-Christ, » dit-il encore ailleurs, comme dans son ombre, lors-que la » Foi étoit encore nouvelle sur la terre. Maintenant il éclaire » tout le monde, & neanmoins nous le voïons encore par » l'ombre de son Corps, qui est l'Eglise; nous ne le voïons » pas encore face à face. Car les yeux du corps ne peuvent » pas souffrir l'éclat de la Divinité. Cette ombre même *Ibid. Oct. 29.* » couvre continuellement toute la terre. *Vidimus ergo eum in umbra ejus, cùm adhuc fides prima procederet. Sed nunc jam totum illuminat mundum, & tamen adhuc eum per sui corporis, quæ est Ecclesia, umbram vidimus, nondum facie ad faciem. Neque enim oculi corporis Divinitatis possunt recipere fulgorem.*

C'est une verité, que nous avons déja plusieurs fois touchée; que l'Eglise est veritablement le Corps de Jesus-Christ: qu'en la voïant, on le voit; en honorant Jesus-Christ, on honore l'Eglise; en la deshonorant, on le deshonore; en l'appellant impudique & prostituée, on fait tomber ces mêmes outrages sur lui; en la divisant, on le déchire; en la faisant disparoître par des interruptions imaginaires, on le détruit lui-même: & au contraire en reconnoissant qu'elle est belle comme la Lune, brillante comme le Soleil, qu'elle éclaire toute la terre de ses raïons, & qu'elle l'échauffe d'un feu celeste, c'est confesser que ces divins avantages sont en Jesus-Christ avec une abondance & une efficacité, qui se répand sur tout son Corps, sur toute son Eglise répanduë dans tout le monde. Car nôtre mortalité n'étant pas encore capable de soûtenir la vûë de la Majesté de Jesus-Christ immediatement en lui-même: il se montre cependant à nous dans

dans son Eglise, dans laquelle nous voïons si clairement les divins traits de sa puissance, de sa sagesse, de sa sainteté, de sa bonté, de sa charité. C'est donc une erreur damnable, de prétendre honorer Jesus-Christ, par les insultes & les outrages qu'on fait à son Eglise, qui est son Epouse, son Corps, une même Personne avec lui, un autre lui-même.

Aussi quand nous disons que l'Eglise est perpetuelle, infaillible, immobile, inébranlable, pure, & incorruptible, nous disons que c'est Jesus-Christ qui est tout cela en elle, en tant qu'il est revêtu d'elle, en tant qu'il reside en elle, avec son Pere & son Saint Esprit. L'Eglise, dit saint Ambroise, ne peut jamais faire naufrage, quoi-que les tempêtes la menacent & l'agitent souvent, parce que les trois Personnes de la Trinité sainte, s'appliquent à gouverner & à conduire ce Vaisseau mysterieux. *Quæ etsi undarum fluxibus, aut procellis sæpe vexatur, tamen nunquam potest sustinere naufragium; quia in arbore ejus, id est, in cruce Christus erigitur, in puppi Pater residet gubernator, proram Paraclitus servat Spiritus.* *a Ibidem.*

VIII. La femme forte, dont Salomon fait dans les Proverbes une peinture si admirable, n'est autre selon le même Pere, que l'Eglise dont la force a paru dans ses Martyrs. Car si elle n'eût pas été forte, ses enfans eussent manqué de courage. *Nisi enim ipsa fortis esset, pignora ejus in passione defecissent.* Mais comment, dit saint Ambroise, Salomon a-t-il pû demander: Qui est-ce qui la trouvera? Est-il si difficile de la trouver? Il est au contraire tres-difficile de ne la pas trouver. N'est-elle pas cette Ville bâtie sur la montagne, qui ne peut être cachée? *Difficile est invenire eam? Immo difficile est nescire eam. Nonne ipsa est Civitas supra montem posita, quæ abscondi non potest?* Mais avant que Jesus-Christ l'eût fondée sur la Montagne, elle étoit cachée, couverte d'erreurs & de pechez avec toute la Gentilité. Il est aisé de la voir placée sur la Montagne; mais auparavant il n'étoit pas facile de la trouver. Il est pourtant dit: Qui la trouvera? Parce qu'il n'y en a qu'un, *in cap. 31. Proverb.*

I. PARTIE. Ch. XVII.

il n'y a que Jesus-Christ, qui ait pû la trouver & la fonder. *Quis enim, quia unus, non quia nec unus.*

Or ces paroles: Qui trouvera la femme forte, s'entendent non d'une Eglise qui fût déja, & qu'il fût seulement besoin de découvrir; mais de l'Eglise que Jesus-Christ a trouvée, en la formant & la fondant lui-même; en-sorte qu'elle ne peut plus être inconnuë à personne. C'est celle-là qu'il faut celebrer par nos loüanges. Elle est l'Epouse de Jesus-Christ, elle est la mere de tous les enfans de Dieu. *Mulierem fortem, quis inveniet, nolite putare de Ecclesia dici quæ latebat: Sed de Ecclesia, quæ jam inventa est, ut neminem lateat. Hæc ergo describatur, laudetur, commendetur. Est enim unius uxor, &c. Est quoque mater, &c.* C'est celle-là qui est la Cité sur la montagne, qui en trouvera une qui lui soit égale? Personne. *Mulierem ergo fortem, jam inventam, jam conspicuam, jam suprà montem positam, æqualem isti, quis inveniet? quasi dicat, nullus.*

Ibidem.

IX. *La robe de cette Femme forte est enrichie de pierreries: qui signifient*, selon Saint Ambroise, *les personnes doctes. Mais ce sont des pierres de grand prix, pendant qu'elles sont attachées à sa robe. Or il y en a qui s'en separent. Cyprien étoit une de ces pierreries, & il est toûjours demeuré attaché à cette robe. Donat en étoit une, & il s'en est détaché. Cyprien n'a voulu être aimé qu'en elle: Donat a cherché sa propre gloire en se separant d'elle. Le premier demeurant avec elle, n'a attaché son troupeau qu'à elle: l'autre s'éloignant d'elle, a dispersé le troupeau au lieu de le réunir.* Voila les Peres & les Docteurs de l'Eglise. Il y en a toûjours eu, & il y en a toûjours: *Sunt semper, semper fuerunt.* Les uns sont plus sçavans que les autres; mais l'importance est, que les uns ne se separent jamais de l'Eglise, & ce sont les vrais Docteurs, qu'il faut suivre; les autres s'en separent, & ce sont des pestes qu'il faut fuïr.

Ibidem.

Les prétextes de cette separation sont differens, mais la vraïe cause est toûjours la même; s'aimer plus soi-même que l'Eglise; s'estimer plus qu'elle; vouloir rendre son nom celebre, donner son nom aux disciples qu'on

attire. *Ne me demandez pas*, dit saint Ambroise, *si je suis plus sçavant qu'un tel. Quelque docte qu'il soit, quelque précieuse que soit cette pierre, si elle est détachée de l'Eglise, elle n'a plus de beauté, elle n'a plus d'éclat; il faut demeurer attaché à la robe de cette Femme forte, qui est elle-même plus précieuse que les pierres précieuses mêmes. Ces pierres sont appellées précieuses, parce qu'elles ont la charité. Dés que la charité est perduë par la separation, elles sont viles; elles ne sont plus de prix.* Isti *lapides dicuntur pretiosi, quia charitate valent. Jam vilis est, jam pretium perdidit, qui non habet charitatem.* I. Partie. Ch. XVII. Ibid. tom. 1. pag. 1780.

Le cœur de son Epoux se confie en elle, est-il dit ensuite dans les Proverbes. Il s'y confie, dit saint Ambroise, *afin de nous apprendre, à nous y confier aussi. Car il a rendu son Eglise recommandable jusqu'aux extremitez du monde, parmi toutes les Nations, & d'une mer à l'autre. Si elle ne perseveroit pas jusqu'à la fin, le cœur de son mari ne se confieroit pas à elle. Mais il se confie en elle, comme sçachant l'avenir, & ne pouvant être trompé. Il n'est pas dit que le cœur de ses enfans se confie en elle; parce que ses enfans étant petits peuvent être trompez. Mais le cœur de son mari ne souffre point de mensonge. Dieu ne peut se tromper. L'Eglise perseverera donc sans fin.* Sequitur *confidit in eâ cor viri ejus. Planè confidit, & ut confidamus & nos, docuit. Est enim Deus verax, ut inquit Apostolus, seduci non potest. Perseverabit ergo Ecclesia sine fine.* Ibidem. pag. 1781.

XI. Enfin, conclut Saint Ambroise, *cette Femme forte ne manque point de dépoüilles, parce-qu'elle dépoüille tout le monde, & qu'elle enleve tous les jours des trophées au demon. Comment manqueroit-elle de dépoüilles, puis-qu'elle enleve, qu'elle entraîne, & qu'elle acquiert de tous côtez? Elle prend les dépoüilles de tout le monde, elle enleve les Gentils.* Undique *mundum spoliat, rapit undique trophaea diabolo. Undique rapit, undique trahit, undique acquirit. Expoliat mundum, gentes rapit.* On ne pouvoit pas exprimer avec plus de force les divines qualitez & les marques manifestes de l'Eglise Catholique, que nous tâchons d'éclaircir.

I. Partie. Ch. XVII.

XII. Les paroles suivantes de Salomon ne sont pas moins propres pour faire connoître les Heresies, & leur distinction d'avec l'Eglise : *Plusieurs Filles sont devenuës riches & puissantes, mais vous les avez toutes surpassées.* Les Heresies sont appellées *Filles, parce qu'elles sont sorties de cette Femme forte*, dit saint Ambroise, *selon les paroles de saint Jean : Ils sont sortis d'avec nous. Ce sont donc des Filles, mais de mauvaises Filles ; Filles non par la pureté de leurs mœurs, mais par la ressemblance de leurs Sacremens. Car elles ont nos Sacremens, elles ont nos Ecritures, elles ont nôtre* Amen, *nôtre* Alleluya. *La plûpart ont nôtre Symbole, nôtre Batême. Ces Filles sont nommées Epines dans les Cantiques, & l'Eglise est comme un lis entre les épines. Les épines aussi deviennent puissantes. Ne voïez-vous pas comme les heresies prient, jeûnent, donnent l'aumône, loüent Jesus-Christ. Je puis dire, qu'il y a même de faux Prophetes, qui feront des miracles, pour attirer, s'il se pouvoit, les élûs dans l'erreur. N'avons-nous pas prophetisé, & chassé les démons, disent-ils dans l'Evangile. Les épines ont aussi des fleurs, mais elles ne portent point de fruit. La Femme forte les surpasse toutes, parce qu'elle n'a pas seulement des fleurs, mais aussi des fruits. C'est cette voïe plus excellente, dont parle saint Paul. Ce n'est pas le don des langues, ce n'est pas de sçavoir les mysteres, de donner tout aux pauvres, d'exposer son corps aux flâmes ; c'est la charité, sans laquelle tout cela n'est rien, tout cela n'est qu'enflure.* C'est ainsi que j'ai traduit, & un peu abregé les paroles de saint Ambroise. Quelque bonne opinion que les Societez separées aïent d'elles-mêmes ; quand elles auroient tous ces autres avantages, elles manquent certainement de charité ; puisque par le Schisme elles se separent de la communion de toutes les Eglises Catholiques du monde : & si elles disent qu'elles s'en separent, pour ne pas se soüiller de leur impureté & de leurs erreurs ; elles donnent par ces noires médisances, autant de nouvelles marques, qu'elles manquent de charité.

Ibid. c. 12.

Chapitre XVIII.

Suite des sentimens de saint Ambroise sur le même sujet, avec ses réponses aux objections.

I. L'infaillibilité promise à la seule Eglise, non aux particuliers. II. Comment elle est comparée à une Femme pechereße. III. Comment sa foi peut devenir rare. IV. Les autres marques de la fin du monde. V. Triomphe de Jesus-Christ inseparable de son Eglise. VI. Progrés de la foi exprimé par la rosée de Gedeon. VII. Il n'est jamais permis de se separer de la communion de l'Eglise Romaine, ou du College des Evêques Catholiques, selon saint Ambroise & son frere Satyre, au sujet du schisme de Luciferiens. VIII. Pourquoi les Schismatiques ne sont pas censez fideles. IX. Immobilité de l'Eglise. X. Fondemens qui ont rendu saint Ambroise & son disciple saint Augustin si fermes, pour la faire défendre par les Princes mêmes.

I. L'Infaillibilité de la doctrine & l'assistance de l'esprit de verité, n'a été promise qu'à l'Eglise, & non aux particuliers, qui ne sont exempts d'erreur qu'en s'attachant à elle, & non à l'esprit, ou à la science de quelque Docteur que ce soit. Les Compagnies donc qui se separent d'elle & qui l'accusent d'erreur, donnent en cela même une preuve évidente qu'elles sont dans l'erreur ; puisque ce n'est pas avec les Chefs de ces Sectes, ou avec leurs disciples, mais avec son Eglise, que Jesus-Christ a promis de demeurer jusqu'à la fin du monde. S. Ambroise confirme ainsi ces veritez. *De tous les coûpables,* dit ce Pere, *les Heretiques sont les seuls qui se punissent eux-mêmes en se separant de la Compagnie des Saints.* IPSE *enim se damnat hæreticus, cùm de Ecclesia ipse se projicit, & de cœtu sanctorum nullo repellente recedit ipse, enim ostendit, quid mereatur à cunctis, qui suo judicio separatur à cunctis.* *In Joann. serm. 2.*

II. S. Ambroise étoit si persuadé de la sainteté, de la virginité, & de l'incorruptibilité de l'Eglise ; que lors-même qu'il lui applique ce que l'Ecriture raconte de quelques femmes impudiques, comme Rhaab, il en détourne tous les termes & toutes les expressions à un amour celeste & *In Lucam c. 3.*

I. PART. Ch. XVIII. divin. *Rhaab illa typo meretrix, mysterio Ecclesia.* L'amour » spirituel dont elle brûle pour tant de monde, la rend d'au- » tant plus veritablement pure, chaste, vierge, sans tache. *Quo conjunctior pluribus, eo castior; immaculata, virgo sine* » *ruga, pudore integra, amore repleta.* C'est une Vierge fe- » conde, qui a enfanté toute une multitude, qui est le fruit » de ses chastes amours, sans la moindre atteinte d'impureté, *Virgo fœcunda quæ hanc genuit multitudinem, cum fructu amoris, sine usu libidinis.*

In Cap. 7. Luc. Si l'Eglise, dit ce S. Docteur, paroît quelquefois comme » une pecheresse, c'est comme Jesus-Christ a pris l'apparen- » ce d'un pecheur. Aussi personne ne peut tant aimer, que » celle qui aime tous les hommes. *Quæ meritò speciem accipit peccatricis, quia Christus quoque formam peccatoris accepit. Et ideò nemo potest tantùm diligere, quantùm illa quæ in pluribus diligit.*

In Cap. 11. » L'Eglise, *dit-il plus bas*, étant placée sur une haute mon- » tagne, qui est Jesus-Christ, ne peut jamais être envelopée » dans les tenebres & dans les ruïnes du monde; mais étant » revétuë de la lumiere du Soleil de l'éternité, elle nous » remplit de l'éclat d'une grace spirituelle. *In illo altissimo omnium locata monte, hoc est Christo, non potest tenebris & ruinis hujus mundi abscondi: sed fulgens candore Solis Æterni, luce nos gratiæ spiritualis illuminat.*

In Cap. 18. III. Ce Pere confesse, qu'il s'éleve quelquefois des persecutions si violentes, que la foi est alors rare; mais il ne dit pas qu'il se fasse jamais d'éclipses, ou d'interruptions dans l'Eglise. Cette foi même, qui devient alors si rare, est plûtôt la justice & la pieté que la foi. *Tunc Antichristus tenet, tunc justitia exulat, iniquitas regnat. Tum fides rara, ut ipse quasi addubitans Dominus dixerit, Veniens filius hominis nunquid inveniet fidem in terra: vel in nostra utique terra, vel in orbe terrarum.*

In Cap. 23. » IV. Jesus-Christ, dit plus bas S. Ambroise, mene comme » en triomphe les nations du monde, *ovantes populos natio-* » *num:* les armes de la foi & ses victoires embrassent tout » le monde: *Fidei arma, victoriarumque jura toto orbe cur-*

rentia. Le triomphe de Jesus-Christ a fait triompher presque tous les hommes du demon. *Unus Dei triumphus fecit omnes propè jam homines triumphatores.*

Desirons, dit plus bas ce même Pere, que l'Evangile « soit prêché par tout, afin que la fin du monde arrive; « quoi-qu'elle ne puisse pas beaucoup tarder, puisque nous « voïons déja les Goths & les Armeniens convertis? *Prædicetur Evangelium, ut sæculum destruatur. Sicut enim præcessit in orbem terræ Evangelii prædicatio, cui jam & Gothi, & Armeni crediderunt, & ideò mundi finem videmus, &c.* Il est visible, que ce Pere n'auroit pas trouvé bon, que les nouvelles Societez differassent la fin du monde, & prolongeassent le regne du peché, jusqu'à ce que leur créance eût été prêché par tout l'Univers.

In Cap. 24.

V. Les portes du Ciel s'éleverent & s'élargirent, dit « saint Ambroise, quand Jesus-Christ y entra triomphant; « parce que tout le monde y entra avec lui. *Quia non unus* « *homo, sed totus in omnium Redemptore mundus intrabat.* C'est l'idée que les Peres se formoient de l'Eglise, c'est celle que les Ecritures mêmes leur en avoient tracée. C'est la même personne de Jesus-Christ, c'est Jesus-Christ même revêtu de son Eglise, auquel par consequent il ne faut pas refuser, ni même disputer cette vaste étenduë dans tout le monde, ni la perpetuité dans tous les siecles, ni la gloire & l'évidence, ni la sainteté, ni la fermeté immobile, ni enfin l'infaillibilité, qui est inseparable de tout cela. Ce n'est pas à des hommes particuliers, ce n'est pas à des Sectes, ou à des Societez particulieres, qu'on refuse ces avantages, mais à Jesus-Christ même, quand on les refuse à son Eglise.

Ibidem.

VI. La rosée de la foi, & de la doctrine celeste, dit « ailleurs ce Pere, fut autrefois resserrée dans la Judée seule; « mais elle se répandit aprés cela sur toute la terre, selon la « figure de Gedeon. *Ros fidei humentis exaruit in pectoribus* « *Judæorum, meatusque suos fons ille divinus in corda gentium derivavit. Inde est quod fidei rore totus orbis humescit.* Les « Ecritures nous avoient promis une pluïe spirituelle, qui «

Prologo in l. 1. de Spiritu sancto.

I. PARTIE. Ch. XVIII.

arroseroit toute la terre à l'avenement de Jesus-Christ. La même chose est repetée dans le Traité des Veuves. *Cum Ecclesiam sanctam ex omnibus terrarum partibus congregatam Prophetica nubes & salutaris imber Apostolicus irrigarent.* Combien Jesus-Christ a-t-il batisé & purifié de » fideles dans Rome, dans Alexandrie, dans Antioche, dans » Constantinople, dans tout le monde ? Car ce n'est pas » Damase, ce n'est pas Pierre, ce n'est pas Ambroise, ce » n'est pas Gregoire qui les a purifiez ; c'est Jesus-Christ. » Ce sont ses Sacremens, dont nous ne sommes que les » Ministres. C'est ce que ce Pere dit dans la Préface du premier Livre du Saint Esprit.

VII. Dans l'oraison funebre que saint Ambroise fit pour son frere Satyre, il dit qu'aprés avoir experimenté un » effet miraculeux de l'Eucaristie, qu'on lui attacha au cou » dans un naufrage, il resolut de se faire batiser au plûtôt, » afin de sentir encore mieux la vertu de ce Pain celeste. » Il fit donc venir l'Evêque du lieu, & lui aïant demandé, » s'il étoit dans la communion des Evêques Catholiques, » c'est à dire, de l'Eglise Romaine, & aïant appris qu'il » étoit engagé dans le Schisme de Lucifer Evêque de » Cagliari, il passa outre & differa son Batême. *Percunctatus ex eo est, utrumnam cum Episcopis Catholicis, hoc est cum Romana Ecclesia conveniret: & fortè ad id locorum in Schismate regionis illius Ecclesia erat. Lucifer enim se à nostra tunc temporis communione diviserat.*

Par ces paroles de saint Ambroise il est clair, 1° Que c'est la même chose de communier avec les Evêques Catholiques, & de communier avec l'Eglise Romaine. Soit que tous les Evêques considerant le Pape comme leur Chef, & se tenant tres-étroitement unis à lui, comme au centre de l'unité & de la communion Catholique, on ne puisse être en communion avec tous ces Evêques, sans l'être avec leur Chef: & qu'on ne puisse l'être avec ce Chef qu'on ne le soit avec eux. Soit que pour faciliter la preuve, qu'on est en communion avec tous les Evêques Catholiques, l'usage ancien ait été, de justifier qu'on joüis-

soit

soit de la communion du Siege Apostolique, avec lequel on ne peut douter, que tous les Evêques Catholiques ne soient étroitement unis.

2° Il n'est pas moins clair, qu'en nul cas il n'est permis de se separer de l'unité de l'Eglise Catholique. Car si jamais Schisme pût passer pour plausible, ou pour pardonnable au moins, ce fut celui de Lucifer. Saint Ambroise confesse lui-même qu'il avoit été banni pour la foi, & que ses disciples n'avoient appris de lui, que la foi orthodoxe: *Quanquam pro fide exulasset, & fidei suæ reliquisset hæredes.* Ni Satyre, ni saint Ambroise ne crûrent pourtant pas, que ce prétexte pût être legitime; ni qu'on pût conserver la foi dans le Schisme. NON PUTAVIT TAMEN FIDEM ESSE IN SCHISMATE. Quoi-que la lâcheté, ou l'imprudence des Evêques du Concile de Rimini eût terriblement scandalisé l'Eglise; elle ne laissa pourtant pas de les retenir dans sa communion, & de les conserver dans leurs Ordres; & ceux qui s'obstinérent contre cette Indulgence, monttérent plus de chaleur que de sagesse dans leur zele: ceux qui se separérent plûtôt de la communion de l'Eglise, que de souffrir dans leur communion ceux de Rimini, furent vraiment schismatiques: & quoi-qu'ils ne fissent aucun changement dans leur foi précedente, ils cessérent d'être fideles.

VIII. C'est ce qui merite d'être remarqué, & ce que saint Ambroise explique au même endroit. *Satyre ne crût pas*, dit ce Pere, *que la foi pût être dans les schismatiques. Car quoi-qu'ils conservassent la créance du vrai Dieu, ils ne conservoient pas celle de l'Eglise de Dieu, de laquelle ils laissoient diviser & déchirer les membres. Car Jesus-Christ aïant souffert pour l'Eglise, & l'Eglise étans le Corps de Jesus-Christ, ce n'est pas être du nombre des fideles de Jesus-Christ, que de rendre sa Passion inutile, & démembrer son Corps.* Ces paroles sont trop belles pour n'être pas repetées en Latin, qui a encore plus de beauté & de force. *Nam etsi fidem erga Deum tenerent, tamen erga Dei Ecclesiam non tenerent, cujus patiebantur velut quosdam artus dividi, &* Ibidem.

Mm

I. PARTIE. Ch. XVIII. *membra lacerari. Etenim cum propter Ecclesiam Christus passus sit, & Christi corpus Ecclesia sit, non videtur ab his exhiberi Christo fides, à quibus evacuatur Christi passio, Corpusque distrahitur.*

Dans le Symbole des Apôtres aprés la créance d'un Dieu en trois personnes, nous faisons profession de nous tenir unis à l'Eglise Catholique. Les Schismatiques ne peuvent donc pas se vanter de tenir le Symbole. Ils ne peuvent pas même dire avec assez de sincerité, qu'ils croïent en Dieu. Ils peuvent avoir des raisons, des démonstrations, des opinions sur la Divinité, conformes à la Foi Catholique. Mais la vraïe foi est celle qui est fondée sur la revelation divine, ou sur l'Ecriture, qui nous est proposée & expliquée par l'Eglise Catholique, ou par cette Societé sainte & miraculeuse, qui a autant d'étenduë que le monde, autant de durée que les siecles, & qui est en un sens le Corps & la Personne même de Jesus-Christ. Si nôtre Foi n'a pas ce fondement, elle n'en a point du tout, & n'est pas la vraïe foi. Si elle a ce fondement, elle embrassera également tous les Articles, que l'autorité de l'Eglise propose, comme revétuë de l'autorité propre de Jesus-Christ, qui a quitté la terre sans la quitter, nous dérobant son Corps visible, & nous donnant en même temps son Esprit, & promettant d'être avec nous jusqu'à la fin du monde.

Epist. 44. » IX. C'est par ce même principe, conclut S. Ambroise, » que l'Eglise demeure toûjours ferme & immobile dans la » verité des dogmes de la Foi; parce qu'elle a été fondée sur » les Apôtres & sur Jesus-Christ même, afin que tous les ora» ges du siecle & des demons, les heresies & les schismes, ne puissent jamais l'ébranler le moins du monde. *Itaque non immeritò inter tot mundi freta Ecclesia Domini tanquam supra Apostolicam Petram, immobilis manet, & inconcusso adversum impetus sævientis sali perseverat fundamine.*

X. Saint Ambroise fondé lui-même sur ces principes incontestables, qui sont tous tirez de l'Ecriture, se trouva plus en état qu'aucun autre, de soûtenir les bonnes Loix

des Princes, de faire de vigoureuses remontrances à ceux qui les violoient, ou qui en publioient de contraires. C'est ce que nous allons bien-tôt voir à l'occasion des Historiens & des Codes où se trouve la Loi de l'Empereur Valentinien l'aîné, & quelques autres qui ont exercé le zele inflexible de ce saint Docteur. On peut enfin remarquer qu'il a jetté en tout cela les semences de la doctrine de son disciple Saint Augustin, qui nous les developera davantage dans la suite : ou plutôt l'évidence de ces principes de saint Ambroise, nous épargnera la peine d'en developer quelques-uns dans Saint Augustin, ou il en restera un assez grand nombre à éclaircir. Mais il faut avant d'y passer, faire une petite revûë sur ce qui nous reste à voir dans l'Histoire du quatriéme siecle.

CHAPITRE XIX.

Suite de l'état où se trouva la Religion dans le quatriéme siecle, selon les trois Historiens Ecclesiastiques posterieurs, avec les sentimens des Auteurs du temps sur la puissance que les Empereurs ont exercée, pour maintenir, ou pour rétablir la foi, & l'unité de l'Eglise.

I. Exhortation de Julius Firmicus aux enfans de Constantin, Constance & Constant, contre ce qui restoit d'Idolâtrie. II. Aprés la petite interruption que causa Julien l'Apostat, l'Empereur Jovien declaré contre la liberté de conscience & de Religion. Comment il en usa envers les Heretiques. III. Constance admirable de Marc Evêque d'Arethuse à détruire le Temple des Idoles, & à souffrir plutôt le martyre que de le rebâtir. IV. C'est à tort que ce Prelat a été suspect d'Arianisme. V. Le progrés que firent les Empereurs dans la destruction de l'Idolâtrie depuis Constantin jusqu'à Theodose, qui l'abolit entierement, & en renversa les Temples. VI. Autre recit du zele de Marc d'Arethuse & de quelques autres saints Evêques. VII. De quelle importance il a été d'abatre les Temples des Idoles. VIII. Les Loix & les peines de mort contre les Idolâtres n'étoient publiées que pour donner de la terreur. Les Heretiques fatiguez de leurs propres divisions, revenoient à la foi des Empereurs. IX. Jovien se declarant pour la foi du Concile de Nicée, une foule d'Heretiques y revint. En quel sens on a écrit,

I. Partie. Chap. XIX.

que cet Empereur laissa chacun dans la liberté de sa Religion. Valens même rendit Ariens, les infideles qu'il subjugua. X. La conversion des Sarrasins à l'Eglise Catholique. La primauté du Pape toûjours reconnuë. XI. Pourquoi Gratien souffrit quelques Sectes & bannit les autres. XII. Theodose également declaré contre toutes les Sectes. Quels efforts il fit pour les ramener toutes à l'unité Catholique.

I. ON ne peut nier qu'il ne demeurât encore quelques restes d'Idolâtrie aprés la mort de Constantin, & que ce n'ait encore été pendant quelque temps la matiere du zele de ses enfans & de ses autres successeurs jusqu'à la fin du quatriéme siecle. Julius Firmicus y exhorta Constance & Constant dans le petit Ouvrage *de l'erreur des Religions profanes*, qu'il leur adressa. *La Loi de Dieu*, dit-il, *vous commande, ô Empereurs, de venger & de punir ce crime, & de poursuivre avec severité les restes de l'Idolâtrie. Ecoûtez, & gravez dans vôtre cœur, ce que Dieu commande.* Et aprés avoir rapporté pour cela les paroles du Deuteronome: *Cette Loi*, ajoûte-t'il, *ne souffre point qu'on épargne son propre fils, ou son frere; elle arme même la main du mari contre l'épouse qu'il a le plus aimée. Elle anime l'ami contre son ami, elle arme les peuples même contre les sacrileges. Si les villes entieres sont adonnées à ces abominations, elle veut qu'on les démolisse; en voici la Loi tirée du même Deuteronome, &c.* Voïons-en maintenant l'execution parfaite dans l'Eglise.

Cap. ult.

II. Il est temps de reprendre pour cela l'histoire Ecclesiastique que Socrate, Sozoméne & Theodoret continuérent dans le siecle suivant, en remontant seulement où Eusebe l'avoit laissée. Nous reservons le détail des conversions de peuples pour la fin. Mais Socrate nous apprend d'abord combien les Empereurs Chrétiens & les Grands de l'Empire étoient persuadez, qu'on ne devoit point laisser aux Gentils la liberté de conscience & de Religion; quand il dit qu'aprés la mort de Julien l'Apostat, l'Empire aïant été presenté à Jovien, il le refusa; & les soldats voulant l'y contraindre, il declara à haute voix, qu'il étoit Chrétien, & qu'il ne vouloit point prendre le gouvernement

Socrat. l. 2. c. 14.

L. 3. c. 19.

d'une Armée Païenne. Ils protesterent tous qu'ils étoient Chrétiens, & alors il accepta l'Empire. *Nolle se hominum gentilitatem profitentium Imperium suscipere. Ubi omnes una voce confessi sunt se esse Christianos, capessit Imperium.*

Jovien fit fermer aussi-tôt tous les Temples des Païens, « que Julien l'Apostat avoit ouverts; les Gentils se cachérent, « les Philosophes qui étoient encore Païens, quittérent le « superbe manteau de cette profession, prirent l'habit com- « mun ; & les sacrifices sanglans qui avoient recommencé « sous Julien, furent entierement abolis. Quant aux Here- « tiques : cet Auteur ajoûte, que les Evêques de differentes « Sectes se hâtérent à l'envi de faire leur cour à Jovien, & de « tâcher de l'attirer à leur parti : ce Prince leur déclara qu'il « avoit toûjours suivi la foi du Consubstantiel, & qu'il ne « s'en separeroit jamais. *Ibid. c. 26.*

III. Theodoret nous a laissé dans son Histoire un « exemple memorable du zele des Evêques, à seconder les « saintes intentions des Empereurs contre les Idolâtres. Marc « Evêque d'Arethuse détruisit sous l'Empire de Constantin « le Temple de sa ville, & y bâtit une Eglise. Quand Julien « fut parvenu à l'Empire, Marc crût devoir fuïr, pour ne pas « s'exposer à la fureur des Païens. Mais aïant appris que « quelques-uns des siens avoient été saisis en sa place, il « revint dans sa ville. Il y souffrit des tourmens effroïables, « & enfin on lui donna le choix, ou de rebâtir le Temple « des Idoles, ou de fournir à la dépense qu'on y feroit; à « son refus, ils lui en demandérent la moitié, ou une fort « petite partie. Il persista à refuser avec une constance, qui « les étonna d'abord, puis les porta à se faire eux-mêmes « Chrétiens. Cet exemple n'est pas à mon avis si singulier, qu'il n'y en ait eu beaucoup d'autres semblables. Nous apprenons de là, s'il est à propos de donner liberté de Religion aux Païens, & quel est le succés du genereux refus qu'on leur en fait. Jovien d'un seul mot ramena toute son Armée. Marc gagna à Jesus-Christ tous les Idolâtres de sa ville. Il lui en coûta, mais il ne pouvoit acheter trop cher la gloire du martyre. *L. 3. c. 6.*

I. PARTIE. Chap. XIX.

IV. Je sçai que plusieurs ont crû, que ce Prélat avoit eu quelque engagement au parti des Ariens. Mais si les Lecteurs ont la curiosité d'aprofondir cette question, ils trouveront certainement, que Marc a toûjours été tres-orthodoxe, que les plus habiles Critiques de ces derniers temps lui ont enfin fait justice, & que la méprise des autres n'est venuë, que de ce que peu de personnes ont pû penetrer assez avant dans l'histoire de l'Arianisme & dans les dogmes de la Theologie, pour bien démêler les Confessions de foi. Car il y en avoit, qui étoient au fond tres-Catholiques, quoi-que quelques-uns moins habiles s'en défiassent, comme si l'Arianisme y eût été caché. Aprés tout, il est presque inoüi que les Ariens, ou les autres Heretiques aïent jamais eu la constance des Martyrs; la verité seule aïant le pouvoir de l'inspirer, au moins de la maniere héroïque que le souffrit Marc d'Arethuse, comme les autres historiens Ecclesiastiques nous le vont confirmer incontinent.

V. Le même Theodoret nous a appris dans un autre endroit, ce que firent pour la Religion les Empereurs depuis Constantin le Grand jusqu'au grand Theodose. Car *l'Empereur Constantin*, dit-il, *qu'on ne sçauroit assez loüer, défendit bien à la verité d'immoler aux Idoles; mais il n'abatit pas leurs Temples; il empêcha seulement, qu'on n'en approchât. Ses enfans imitérent ses exemples. Julien l'Apostat rétablit l'idolâtrie. Jovien défendit le culte des Idoles. Valentinien l'ancien en demeura aussi là. Valens son frere donna une pleine liberté de Religion à tout le monde, excepté aux Catholiques. Ainsi pendant tout son regne, le culte des faux Dieux fut rétabli avec tous ses sacrifices. Theodose fut le premier qui se donna tout entier à éteindre le Paganisme, il en renversa tous les Temples, il n'en laissa pas les moindres racines, & il l'ensevelit dans un entier oubli.* Ce sont les paroles de Theodoret que je n'ai fait que traduire.

l. 5. c. 20.

VI. Sozomene raconte un peu autrement que Theodoret, l'histoire & le martyre de Marc Evêque d'Arethuse. Ce n'est pas ici le lieu de les mettre d'accord; il

me suffira de dire que Sozoméne confesse aussi, que ce genereux Prélat attira sur lui la haine & la persecution de ses ennemis; *parce qu'il avoit beaucoup plus contribué, que l'Empereur Constance même, à la conversion des Païens d'Arethuse à la Religion Chrétienne*: qu'il souffrit des tourmens incroïables; enfin qu'il merita l'admiration des Païens, & leurs loüanges même, pour n'avoir pas voulu païer la somme, à laquelle Julien l'avoit condamné, pour le rétablissement du Temple qu'il avoit démoli.

Cet Historien n'a pas oublié en un autre endroit les conversions frequentes des Païens par les soins de saint Athanase, & d'Eleusius Evêque de Cysique, sous l'Empire même de Julien, qui ne manqua pas de leur faire sentir les effets de son indignation. Il raconte plus bas les accroissemens encore plus grands, que prenoit l'Eglise Catholique sous son successeur par la conversion des Heretiques, qui s'y réunissoient, ne pouvant plus suporter les dissensions, qu'ils voïoient parmi eux, & par celle de plusieurs Païens aussi. Car l'Empereur, dit Sozoméne, dés le commencement de son Empire défendit d'aprocher des Temples des Idoles, & avec le temps il en abatit plusieurs. Ce qui fit, que n'y aïant plus de Temple, on s'accoûtuma avec le temps à venir aux Eglises. Car il n'étoit pas permis de sacrifier même en secret, comme faisoient les Païens, ce crime aïant été défendu par les Loix, sut peine de la vie & de la confiscation des biens.

l. 5. c. 14.

l. 7. c. 20.

VII. Il semble d'abord que ce ne soit rien, que d'abatre les Temples materiels de l'erreur; c'est néanmoins la verité, que cela est d'une extrême consequence, & que les suites en sont tres-avantageuses. On oublie ce qu'on ne voit plus: on perd les idées & l'amour d'un culte qu'on n'exerce plus, on ne peut absolument se passer long-temps de Religion, faute de Temples on s'accoûtume à venir à l'Eglise; l'experience la fait connoître toute autre, qu'on ne l'avoit imaginée, la desacoûtumance du mensonge fait qu'on ouvre les yeux à la verité, & qu'on en goûte peu-à-peu les douceurs. Quelques opiniâtres resisteront toûjours;

I. Partie. Chap. XIX.

mais si on y prend garde de prés, ce sont la plûpart des gens sans conscience, qui sont bien aise de vivre à leur liberté. Ceux qui ont quelque reste de Religion dans le cœur, ne peuvent pas passer long-temps sans quelque exercice public; sur tout quand ils sont assez heureux, pour en découvrir la verité. Au moins leurs enfans n'auront pas le malheur d'être élevez dans des pratiques qui y soient contraires, & ils seront d'autant plus capables d'y revenir parfaitement. Nous en verrons plusieurs autres exemples dans la suite.

VIII. Je ne pense pas que ces peines de mort dont parle Sozomene aïent été frequentes; la terreur en étoit utile, & apparemment plus utile que n'en eût été l'execution; au moins c'étoit le jugement qu'en faisoient les Empereurs mêmes, qui publioient les Loix; puis-qu'ils ont bien voulu que ces Loix brillassent dans leurs Codes; mais qu'ils n'ont pas souffert que l'Histoire de leur regne rougit de ces executions sanglantes. Aussi ce même Historien dit plus bas, que les enfans de Theodose marchérent

l. 8. c. 1.

„ aprés sa mort sur ses glorieux vestiges, donnérent beau„ coup aux Eglises; que les Païens tournant leurs yeux sur „ eux, embrassérent le Christianisme; & que les Heretiques „ se réunirent à l'Eglise Catholique, fatiguez de leurs divi„ sions; car plusieurs concevoient fort clairement, que leurs „ discordes entr'eux, étoient autant de preuves de leur mau„ vaise doctrine; ce qui les portoit à se réunir à la même „ créance que les Empereurs tenoient.

IX. Quoi-que nous n'aïons eu dessein jusqu'à present, que de parler du culte des Idoles aboli par les Empereurs Chrétiens avec beaucoup de sagesse & de Religion; avec beaucoup de vitesse, si on ne considere que l'extinction du culte & de l'exercice; avec beaucoup de lenteur, si on à égard au renversement des Temples: Il n'a pû se faire neanmoins que nous n'aïons dit quelque chose des Heresies éteintes. C'est de quoi il faut maintenant parler plus à fond, & en entendre parler ces Historiens. Socrate nous a dit que Jovien au commencement de son Empire

l. 3. c. 20. 21.

se

se trouva environné d'Evêques de toutes les diverses Sectes, qui étoient accourus, pour le prévenir chacun en leur faveur. Il leur répondit, qu'il prefereroit toûjours la foi du Concile de Nicée. Il n'en falut pas davantage pour faire que les Sectateurs d'Acacius s'assemblassent avec Melece, & tinssent un Concile à Antioche, où ils se déclarérent pour la Consubstantialité du Verbe, & en envoïérent leur déclaration à l'Empereur.

Si Themistius a crû, & Socrate aprés lui, que cet Empereur laissa chacun dans la liberté de sa Secte, ils se sont tous deux également trompez. Ce que Socrate en raconte lui-même, est contraire à cette prétention. Les Acaciens n'eussent pas embrassé la foi de Nicée, si tout eût été indifferent à Jovien. Tout ce que Themistius a pû dire, est que Jovien n'en usa pas pour sa créance, comme Constance, Valens & Julien avoient fait, les deux premiers pour l'Arianisme, le dernier pour le Paganisme; c'est à dire, qu'il n'emploïa pas comme eux la derniere violence. L'Empire de Jovien fut tres-court, & ne lui donna pas le temps de faire éclater pour l'Eglise Catholique tout le zele, que ses commencemens avoient promis. Nous en avons assez parlé dans les Chapitres de Saint Athanase, qu'il défendit vigoureusement contre ses calomniateurs.

Valens au rapport de Socrate, secourut quelquefois les Barbares les uns contre les autres, & engagea par ce bienfait ceux qu'il rendit victorieux, à entrer non pas dans l'Eglise, mais dans la Secte des Ariens. Ce fut une conjoncture semblable, qui jetta les Goths dans l'Arianisme. *Ibid. l. 4. c. 27.*
Il en sera parlé à la fin de cette premiere Partie, parmi les conversions de divers peuples entiers dedans & dehors l'Empire Romain.

X. Dans ce nombre nous dirons seulement en passant ici aprés Socrate, que les Sarrazins furent les plus heureux. Car leur Reine Mauvia, dit-il, aïant oüi parler avantageusement des vertus extraordinaires & des miracles du solitaire Moïse, demanda aux Romains avec qui elle avoit *Cap. 29. 30.*

I. Partie. Chap. XIX.

eu des démêlez, qu'ils le lui donnassent pour Evêque de sa Nation, leur promettant en même temps la paix. Moïse lui fut accordé; Lucius Evêque Atien d'Alexandrie voulut l'ordonner, Moïse s'en défendit, & lui aïant reproché ses cruautez, alla se faire sacrer dans les montagnes, par les Evêques qui y étoient exilez. C'est ainsi que les Sarrasins se firent Chrétiens, Catholiques, & amis ensuite des Romains. Nous en verrons un plus grand détail plus bas avec les autres conversions.

Ibidem. Pierre qui étoit le vrai Evêque d'Alexandrie, revint alors de Rome, & en apporta les Lettres du Pape Damase, qui le confirmoient dans la possession de l'Eglise d'Alexandrie, aussi bien que Moïse dans celle de la nouvelle Eglise des Sarrasins. Il paroît de là que nonobstant les broüilleries & les persecutions, qui troubloient alors les Eglises d'Orient, la primauté de l'Eglise Romaine étoit toûjours reconnuë dans tout l'Univers, & que le Pape étoit toûjours consideré comme le centre de l'unité Ecclesiastique, au dela même de l'Empire Romain, comme les Peres de ces temps-là l'ont souvent éprouvé & reconnu.

XI. Socrate remarque en general dans la Préface de son Livre V. que *depuis qu'il y eût des Empereurs Chrétiens, les affaires de l'Eglise commencérent à relever beaucoup d'eux, d'où venoit aussi que c'étoit de leur avis que les grands Conciles avoient été convoquez, & l'étoient encore.* Ce sont

L. 5. c. 2. ses termes. Il ajoûte qu'aprés la mort de Valens, Gratien se voïant seul Maître de tout l'Empire avec son frere Valentinien le jeune, il voulut que toutes les Sectes Chrétiennes eussent la liberté de s'assembler dans leurs Oratoires, excepté les Eunomiens, les Photiniens & les Manichéens. Immediatement aprés il ajoûte, que Gratien reconnoissant l'état foible & languissant de l'Empire Romain, attaqué de tous côtez par les Barbares, se resolut de choisir quelque grand homme pour se décharger sur lui d'une partie du faix de l'Empire, & qu'il jetta les yeux sur le grand Theodose, qui se distinguoit le plus par ses grandes qualitez. Ce ne fut donc que cette foiblesse

de l'état present de la République, qui obligea Gratien d'user de ce temperament & de souffrir l'exercice des autres Sectes, excepté celles des Eunomiens, des Photiniens, & des Manichéens. Par la condamnation absoluë de celles-ci Gratien témoigna assez, ce qu'il eût desiré de faire contre toutes les autres; puis qu'enfin toutes les Heresies déchirent le Corps de Jesus-Christ. Mais enfin nous verrons bien-tôt dans le Chapitre XXII. le sentiment de S. Ambroise sur ces Loix extorquées dans la necessité des affaires publiques.

XII. L'intention de Gratien se peut entierement justifier par le choix qu'il fit de Theodose pour se l'associer à l'Empire; car Theodose fut également l'ennemi declaré de toutes les Hérésies. Dans le grand Concile de Constantinople il fit tous ses efforts pour réunir les Macedoniens à l'Eglise Catholique, comme le rapotte Socrate. N'y aïant pû réussir, il resolut peu de temps aprés d'assembler les Evêques de toutes les Sectes, pour les engager à une paix generale, & à l'unité d'une même doctrine. Il voulut prendre sur cela l'avis de Nectarius Archevêque de Constantinople. Ce Prelat en aïant déliberé avec d'autres, dit à l'Empereur, qu'il faloit demander à tous les Chefs de Sectes, s'ils vouloient s'en tenir à la doctrine des Peres, qui avoient précedé la division des Eglises, ou s'ils les rejettoient. Que s'ils les rejettoient & prononçoient contr'eux l'anathême, sans doute ils seroient eux-mêmes abandonnez & condamnez par la multitude de leurs Sectateurs. Que s'ils déferoient à l'autorité des anciens Peres, il faloit leur en produire les livres & les témoignages évidens pour la Foi Catholique. Theodose approuva cet avis, continuë Socrate, & proposa simplement d'abord aux Evêques des Sectes separées, s'ils approuvoient la doctrine des Peres, qui avoient precedé la division des Eglises. Comme ils les eurent reconnus pour leurs Maîtres, il leur demanda s'ils vouloient s'attacher à leur doctrine, & les reverer comme les fideles témoins & les dépositaires de la doctrine Chrétienne. Cela les jetta dans un étrange

L.5.c.8.9.10.

Ibidem.

I. PARTIE. Chap. XIX.

embarras. *Car ils avoient tous*, dit Socrate, *des sentimens differens les uns des autres : les uns disoient que la voïe de paix proposée par l'Empereur devoit être suivie, les autres protestoient qu'elle étoit contraire à leurs principes: Car ils avoient des sentimens fort éloignez les uns des autres sur les Ouvrages des Saints Peres, & ils ne convenoient pas entr'eux. Ce n'étoient pas seulement les Sectes, qui se trouvérent contraires les unes aux autres ; mais les partisans d'une même Secte étoient divisez entr'eux. C'étoit une image de l'ancienne division des Langues & de la confusion de la Tour de Babel. L'Empereur voïant leurs dissentions, & le peu de cas qu'ils faisoient de l'ancienne foi des Eglises, leur commanda de lui donner une Confession de leur foi par écrit : il prit ces Confessions, il les lût à l'écart, il pria Dieu, il déchira toutes les autres, & ne retint que celle où il trouva la Foi de la Consubstantialité du Verbe.*

Ibidem.

Voila le discours de Socrate, qui ajoûte que depuis ce » temps-là les seuls Novatiens qui étoient aussi pour la » Consubstantialité du Verbe, eurent la liberté de tenir leurs » Assemblées dans les Villes, aussi bien que les Catholiques ; » que les Evêques des autres Sectes tombérent dans le mépris » de leurs propres troupeaux à cause de leurs divisions : que » plusieurs d'entr'eux se joignirent aux Catholiques, & que » ceux qui s'obstinérent dans leurs erreurs ne pûrent se con- » soler que sur cette pitoïable défaite : Que *plusieurs étoient appellez, selon l'Evangile, mais que le nombre des Elûs étoit toûjours petit. Ils ne disoient pas cela*, ajoûte Socrate, *lorsque la tyrannie & la persecution de Constance & de Valens contre l'Eglise Catholique, avoit si fort augmenté leur nombre.* Ce n'est pas qu'il eût jamais aproché de celui des Catholiques, ainsi que le même Historien la prouvé aprés les Peres, & avec les autres Historiens ses confreres. En effet ce dechet si subit des Ariens est une derniere preuve qu'ils n'avoient jamais été en si grand nombre, que nos adversaires le prétendent.

Chapitre XX.

Suite du même sujet. De la puissance que les Empereurs ont exercée, pour maintenir, ou pour rétablir la Foi & l'unité de l'Eglise, pendant le quatriéme Siecle, & au commencement du cinquiéme.

I. Sous Theodose les Heretiques autant ennemis de l'Etat, que de l'Eglise. Cet Empereur ne décerna néanmoins de peines que contre Eunomius qu'il exila, comme avoit fait Constance. II. Diverses conduites des Evêques Catholiques contre les Heretiques. III. Les peines temporelles n'étoient décernées que par les Princes temporels. Quelle doit être la pureté d'intention des Evêques, quelle leur douceur, & par la douceur leur puissance. IV. Divers témoignages du zele de Constantin pour la défense de la Foi contre les Heresies. V. Preuves que l'Empereur Constance fut toûjours Catholique, toûjours Défenseur de la Foi du Concile de Nicée. VI. Ce qui excita Theodose à défendre les Assemblées des Heretiques. VII. Narration de Socrate, comment les Heresies s'éteignoient peu-à-peu, faute d'exercice. VIII. Zele des enfans du grand Constantin contre les Païens, les Heretiques, les Juifs. Les termes de Consubstantiel & de Semblable en substance, signifioient au fond la même chose. Ainsi plusieurs de ceux qu'on a crû Ariens étoient Catholiques. IX. Confirmation de ce qu'on vient de dire des termes de Consubstantiel & de Semblable en substance. Le Concile de Rimini. X. Theodose aussi-tôt après son batême publie un Edit contre toutes les Heresies. XI. Il ajugea le nom de Catholique à l'Eglise seule, à la multitude de laquelle celle des Ariens n'étoit nullement comparable. XII. Pourquoi Theodose ne reconnut pour Catholiques que ceux qui seroient dans la Communion du Pape Damase, & de Pierre Archevêque d'Alexandrie.

I. PEndant le temps que Theodose étoit allé combattre le tyran Maxime, les Heretiques firent voir qu'ils n'étoient pas moins ennemis de l'Etat que de l'Eglise, par les faux bruits qu'ils firent courir à Constantinople, de la victoire de Maxime, & de la défaite de Theodose, au rapport de Socrate. Les Ariens étoient les plus animez de tous; parce-qu'ils ne pouvoient souffrir qu'avec une extrême douleur, que les Catholiques, qu'ils avoient aupara- *L. 5. c. 13.*

II. PART. Chap. XX.

vant persecutez, fussent devenus les Maîtres de toutes les Eglises de Constantinople. Le retour de Theodose victorieux couvrit de confusion les ennemis irreconciliables de la paix de l'Eglise & de l'Empire. Il ne décerna neanmoins des peines que contre Eunomius qu'il exila, comme avoit fait Constance; parce-qu'il avoit tenu ses Assemblées à Constantinople dans sa propre maison, y avoit fait ostentation de ses Livres, & avoit infecté plusieurs personnes de ses terres.

Ibid. c.20.

L. 7. c.2. 3.

II. Ce même Historien parlant plus bas d'Atticus Evêque de Constantinople, dit qu'on admira avec raison „ sa prudence, en ce qu'il ne persecuta point les Hereti- „ ques; mais les contint dans leur devoir, & dans la paix, „ tantôt par la fraïeur, tantôt par la clemence. Qu'au con- „ traire Theodose Evêque de Synade dans la Phrygie Paca- „ tienne, fit une rude persecution aux Macedoniens, les „ aïant chassez non seulement de sa Ville, mais aussi de la „ campagne. En cela, dit Socrate, il ne suivoit pas la coû- „ tume de l'Eglise Catholique, ni n'agissoit point par le zele „ de la foi orthodoxe, mais pour tirer de l'argent des Here- „ tiques; il arma son Clergé contr'eux, il les traîna devant „ les Tribunaux des Juges seculiers; enfin il s'en alla à Con- „ stantinople, pour les détruire avec le secours qu'il en „ ameneroit. Cependant Agapet Evêque Macedonien de la „ même Ville, se réunit avec tout son peuple à l'Eglise „ Catholique, se saisit du Siege de Theodose absent, y „ prêcha la foi orthodoxe, & gagna tellement les cœurs des „ anciens & des nouveaux Catholiques de cette Ville, que „ Theodose étant de retour en fut exclus, & retourna à „ Constantinople, où le sage Atticus lui persuada de joüir „ du repos le reste de ses jours, & de préferer l'utilité publi- „ que à ses avantages particuliers.

III. Ce recit de Socrate nous apprend deux veritez importantes. La premiere est, que les Evêques ne joüissant alors que de la puissance spirituelle sur leurs Eglises, il ne leur appartenoit pas d'exciter de leur chef des persecutions temporelles contre les Heretiques; mais de les

gagner par la douceur, par la sainteté de leur vie, par leurs prédications, par la lumiere de la verité, par les attraits de la charité, laissant aux Princes temporels à faire leur devoir, s'il y a des châtimens corporels à exercer; que les peines ou pecuniaires, ou corporelles n'avoient été décernées contre les Heretiques, que par les Empereurs. La seconde, qu'on ne doit rien entreprendre contre les nouvelles, ou anciennes Sectes, que par un amour pur de la verité, de l'unité, de la charité, du bien public & du salut éternel des ames : & que les bons & fideles Pasteurs dans l'Eglise Catholique doivent toûjours être prêts à sacrifier leurs propres interêts pour le salut de leur troupeau.

On n'eût pas sujet de croire, selon le même Socrate, que Nestorius fut poussé d'un zele si pur, quand il dit à l'Empereur Theodose le jeune, qui l'avoit élevé sur le siege Episcopal de Constantinople : *Empereur, donnez-moi la terre purgée d'Heretiques, & je vous ouvrirai le Ciel: assistez-moi à ruiner l'Heresie, & je vous assisterai à dompter les Perses.* La conduite, que cet Heresiarque tint aprés cela, donna fondement aux défiances qu'on eut ensuite d'un discours si hardi. Il paroît toûjours de là, que c'est aux Princes temporels à exercer la puissance temporelle contre les Heretiques; & que ceux-ci se laissent plus facilement gagner par la charité des Pasteurs, que par leurs menaces. C'est ce que dit encore Socrate en parlant de Proclus Evêque de Constantinople, le comparant à Atticus. Car il dit qu'Atticus donnoit de la terreur aux Heretiques, quand il le jugeoit à propos; mais que Proclus n'eût jamais que de la douceur & de l'humanité pour eux, persuadé qu'il les gagneroit plutôt par ces attraits, que par la violence. C'étoient les sentimens qu'avoient laissé à leurs successeurs les Peres du quatriéme Siecle, ausquels il nous faut borner maintenant.

L. 7. c. 29.

Ibid. c. 41.

IV. Theodoret a rendu ce témoignage au grand Constantin, qu'il *porta les Evêques, lesquels il regardoit comme ses Peres, à maintenir toûjours l'unité & le consentement unanime de la doctrine des Apôtres.* Dés le commencement

L. 1. c. 7. 11. 12. & hist. Relig. c. 25.

I. PART. Ch. XX.

de son histoire Religieuse, il l'appella justement le Zorobabel de l'Eglise, aïant comme lui rapellé de l'exil & de la captivité tous ses illustres membres, rebâti les Temples du vrai Dieu, convoqué le Concile de Nicée, comme une nouvelle Jerusalem, & une assemblée Apostolique à la reserve de six ou sept qui se démentirent. C'est à l'occasion de Saint Jacques de Nizibe, qui s'y signala plus par son zele pour la foi Catholique, qu'il ne fit depuis par ses miracles, ou par ses victoires sur les Perses.

Le Concile de Nicée même cité par Theodoret au premier endroit, confessa dans sa Lettre synodale, que c'étoit Constantin qui l'avoit convoqué, & qu'on avoit examiné en sa presence les impietez d'Arius. Eusebe Evêque de Cesarée écrivit en même temps une Lettre à ses Diocesains, au raport du même Theodoret, où il assure que Constantin même attesta, que *la foi du Concile de Nicée étoit la veritable foi, que c'étoit sa créance, & commanda ensuite que tout le monde s'y rendît, & qu'on y souscrivit.* La foi étant commune à tous les Fideles, les Laïques mêmes pouvoient assister à la discussion qui s'en faisoit, quoi-que le droit d'opiner fut reservé aux Evêques, à l'exclusion même des Empereurs.

L. 1. c. 25. 29. Ce même Historien aprés avoir raporté ailleurs la Lettre que Constantin écrivit à Sapor Roi de Perse sur la Providence, qui gouverne cet Univers, remarque que cet Empereur prenoit soin de tous les Chrétiens, & de ceux même qui n'étoient pas ses sujets. Qu'au reste, il y en eut d'entre les Barbares, qui se soûmirent volontairement à son Empire; que les autres furent contraints de le faire par le sort de la guerre, qu'on voïoit par tout ses trophées, & que pour les Eglises il faisoit paroître une sollicitude Apostolique Ἀποστολικὰς φροντίδας : pendant que quelques Evêques y troubloient la paix. Aussi écrivit-il aux Evêques du Concile de Tyr, *qu'ils traitassent toutes choses sans que la haine, ou la faveur eut aucune part à leur conduite; qu'ils délivrassent l'Eglise d'erreurs, & qu'ils le soûlageassent dans les soins qu'il prenoit pour elle.*

La

La Lettre synodale que le Concile de Rimini écrivit à l'Empereur Constance, avant qu'il eût souffert de sa part aucune violence, porte chez le même Theodoret, que *l'Empereur Constantin, dont la posterité reverera toujours la memoire, donna tous ses soins, afin que la foi du Concile de Nicée fut tres-exactement exposée : qu'il étoit étrange que cet Empereur étant mort aprés avoir reçû le batême, & joüissant de la paix éternelle qu'il avoit meritée, on voulût innover quelque chose dans cette foi. Que cela ne se pouvoit faire que par un mépris sacrilege de tant de Confesseurs & de tant de Martyrs, qui avoient été les Auteurs & les Défenseurs de cette doctrine, & qui avoient tenu, & avoient conservé jusqu'à la mort les anciens sentimens de l'Eglise Catholique; qui étoient ceux mêmes qui avoient été suivis jusqu'à l'Empire de Constance, à qui Dieu avoit soûmis l'Univers.* Ces Evêques invitoient Constance à suivre les pas de Constantin, & à ne point souffrir qu'il se fit aucune alteration dans la foi du Concile de Nicée. *l.2.c.19.*

V. Avant que de faire voir par l'Histoire de Theodoret, & par plusieurs autres témoignages des Peres, que Constance répondit mieux aux intentions de ce Concile qu'on ne s'imagine d'ordinaire : on pourroit nous opposer d'abord & nous arrêter tout court par la Lettre de Saint Athanase aux Solitaires, où il s'emporte contre les violences que cet Empereur fit contre les Catholiques, pour les entraîner ce semble dans le parti des Ariens. Mais nous allons justifier que Constance vécut & mourut Catholique, qu'il soûtint toûjours la Foi du Concile de Nicée; & que s'il poussa quelquefois les Evêques Orthodoxes, ce ne fut que pour les faire consentir à la suppression du terme de Consubstantiel, & à substituer en sa place celui de Semblable en substance, qui a la même force, dans l'esperance que plusieurs Ariens, ou Demi-Ariens reviendroient & se rejoindroient à l'Eglise, si on usoit de cette condescendance à leur égard. Saint Athanase tombe d'accord lui-même dans l'Orient, aussi-bien que saint Hilaire dans l'Occident, que ces deux termes

étoient équivalens, & que ceux qui confessoient sincerement le Fils semblable en substance au Pere devoient passer pour Catholiques.

On peut donc encore nous objecter, que Constance avoit d'autant moins de raison de persecuter les Evêques Catholiques ; puis-qu'au vrai il étoit dans les mêmes sentimens qu'eux, quoi-qu'il usât de termes un peu differens. Nous avoüons aussi de bonne foi, que ce n'étoit pas sans sujet que saint Athanase invectivoit contre lui. Mais la raison en étoit, que ce que Constance faisoit, il le faisoit de son chef, & non en execution de quelque Concile, ou de quelque Decret general des Evêques ; comme nous avons montré jusqu'à present, qu'on n'a loüé les Empereurs Chrétiens, que parce-qu'ils s'armoient & publioient des Loix & des Edits pour faire executer, ce que les Conciles avoient ordonné. C'est ce qu'on a pû constamment observer dans tous les exemples, que nous avons raportez jusqu'à present, & dans ceux que nous raporterons. Or ces vexations que Constance faisoit aux Evêques, ne tendoient pas à mettre en execution le Concile de Nicée. Elles tendoient au contraire à suprimer le terme de Consubstantiel, que ce Concile avoit autorisé.

Il est vrai que l'usage de ce mot, plutôt que d'un autre pour signifier la même chose, étoit un point de police Ecclesiastique, qu'un Concile posterieur eût pû changer, si l'utilité évidente, ou la necessité pressante de l'Eglise l'eût ainsi demandé. Mais c'étoit à l'Eglise à parler la premiere, & à décider la chose ; & il n'apartenoit nullement à quelques Evêques factieux qui dominoient sur l'esprit du Prince, de regler eux seuls une affaire d'une aussi grande consequence. C'étoit à l'Eglise à user de dispensation & de bonté envers quelques particuliers foibles, à qui le mot de Consubstantiel faisoit peur ; quoi-qu'ils se fussent familiarisez avec un autre terme, qui avoit toute la même signification. Il n'étoit pas au pouvoir d'une faction d'Evêques, ou secretement Ariens, ou suspects de l'être, de pousser l'Empereur à user d'autorité, & emploïer toute sa

puissance pour extorquer des autres Evêques un tel changement dans les termes de la Confession de foi, & le faire contre le sentiment d'une bonne partie des Evêques de l'Orient, & contre le consentement de tous ceux de l'Occident. Car saint Hilaire & saint Athanase n'ont pas dit, qu'il falût s'abstenir du mot de Consubstantiel dans l'Eglise Catholique : ce seroit trop donner à l'esprit de nouveauté, & ne pas assez respecter le Concile de Nicée. Mais ils ont fort sagement pensé, que quand des particuliers plus scrupuleux que sçavans, plus foibles qu'obstinez, ne se rebutoient que de ce mot, prêts d'en subroger un autre de même sens & de même force, il faloit les recevoir à bras ouverts, & donner cette dispense à la charité Catholique, & à l'amour de l'Unité.

Voilà, ce me semble, la juste mediocrité qu'il faut garder, pour blâmer & ne pas trop blâmer Constance; pour l'excuser, & ne l'excuser pas trop : pour concilier les Peres, dont les uns l'ont traité avec beaucoup d'aigreur, les autres ont été ses Apologistes. Toutes les vexations que fit Constance, n'eussent été que l'usage d'une puissance legitime, s'il n'eût rien fait qu'en execution des Decrets d'un Concile general, ou de la multitude des Evêques Catholiques du monde. Mais la verité étoit, qu'il agissoit plutôt contre le consentement de la plus grande partie des Evêques Catholiques; quoi-qu'il fût tres-éloigné de vouloir établir l'Arianisme, qui lui a été quelquefois faussement imputé. Il est vrai qu'il en donnoit occasion; mais ce n'étoit, que parce-qu'il ne prévoioit pas que les Ariens cachez, aprés ce premier avantage gagné sur le Concile de Nicée, en faisant abolir le mot de Consubstantiel, en esperoient un second, de faire aussi abolir le dogme signifié par ce terme.

Si on a peine à me croire sur ce ménagement que je propose, on en croïra au moins saint Gregoire de Nazianze, *Orat. 3.* lequel aïant à se plaindre de l'Empereur Constance, qui avoit élevé le Prince Julien, qui fut depuis cet infame Apostat, qui tâcha de replonger le monde dans l'Idolâtrie,

I. PARTIE. Chap. XX.

parle de la sorte. *Ecoûtez ceci, vous, ô ame de Constance, ô esprits des Empereurs Chrétiens, qui l'avez precedé: mais sur tout l'ame de Constance, qui avez crû avec l'Eglise, & avez emploïé toutes vos forces pour son agrandissement, & qui l'avez fortifiée pendant une longue suite d'années, en quoi vous avez surpassé en gloire tous les autres Empereurs; vous avez néanmoins peché par ignorance, vous avez élevé, étant Chrétien, l'ennemi de Jesus-Christ.* Voilà le seul reproche que ce grand homme ait fait à Constance. Ce n'est pas qu'il n'y remarquât bien le même défaut, dont saint Athanase se plaignoit; mais le peu de temps qui s'étoit écoulé depuis les persecutions de Constance, avoit un peu temperé la chaleur & l'indignation, qu'on en concevoit dans le temps même, & avoit donné le loisir de considerer les ménagemens, dont nous venons de parler.

Ibid. p. 64.

Saint Gregoire de Nazianze s'étendant plus au long dans la suite sur les loüanges de Constance, assure, que *l'amour de la Religion Chrétienne étoit sa plus forte passion; que ses interêts & ses progrés lui étoient plus chers que l'honneur de sa famille, & l'augmentation de l'Empire: Que personne n'aima jamais rien avec tant d'ardeur que Constance aima l'agrandissement, la gloire & la puissance du Christianisme: Que ni les victoires sur les Barbares, ni les prosperitez de la République, ni les richesses, ni la gloire, ni enfin toutes les felicitez humaines, ne lui donnérent jamais tant de plaisir que de se voir, & de nous voir fleurir avec lui & par lui auprés de Dieu, & devant les hommes; & de voir nôtre puissance demeurer toûjours ferme & inébranlable. Car par une sagesse vraiment Roïale, & par une lumiere au dessus du commun, il voïoit fort bien que la grandeur de l'Empire Romain s'étoit affermie avec la Religion Chrétienne; que la Monarchie Romaine étoit née presque en même temps que Jesus-Christ, n'aïant pas été auparavant possible, de mettre cette vaste puissance entre les mains d'un seul Souverain.* Tout ce discours est de saint Gregoire de Nazianze, où il paroit aussi combien ce Pere étoit persuadé de la necessité de bien unir l'Empire avec l'Eglise.

Ce Pere ne dissimule pourtant pas, que Constance *n'ait paru ébranler la foi Orthodoxe ; mais il assure que ce crime doit être rejetté sur les importunitez & la perfidie des Grands de la Cour, lesquels aïant trouvé une ame simple & peu affermie dans la pieté, & qui ne prévoioit pas les précipices ausquels on l'exposoit, le menérent où il leur plût ; & sous prétexte d'une plus grande exactitude dans les choses de la foi, firent éclater leurs passions & leur malignité. Mais pour nous qui ne considerons que Constantin son Pere, lequel avoit été le premier Fondateur de l'Empire Chrétien, & avoit introduit la Religion Chrétienne dans sa famille Imperiale : & qui voions même que Constance aïant reçû ce riche & saint héritage, a regné avec une incorruptible justice, & a fini sa vie dans la pieté, laissant l'Empire aux Chrétiens ; nous accompagnions ses funerailles avec honneur.* Voilà le sage jugement qu'a fait ce Pere de toute la conduite de Constance.

Saint Gregoire de Nysse écrivant contre Eunomius rend encore ce témoignage glorieux à Constance, qu'il relegua par un Edit exprés les Eunomiens en Phrygie, où étoit la patrie d'Eunomius, de peur que s'ils avoient liberté d'habiter où il leur plairoit, ils n'infectassent trop de monde de leurs erreurs, qui n'étoient guere differentes de celles d'Arius. Cet Edit fut suivi par Theodose même, ainsi que nous l'avons déja vû plus haut.

Theodoret revient ici dans son rang pour achever de justifier Constance. Car commençant à parler de l'Empire de Julien l'Apostat, il dit, *qu'il n'osa d'abord se déclarer contre l'Eglise, par la crainte principalement des soldats qui étoient instruits de la doctrine veritable de la foi ; parce que Constantin les avoit délivrez des superstitions de l'idolâtrie, & les avoit parfaitement instruits de la doctrine de la verité. Ses enfans avoient fortifié dans l'esprit de la milice, ce qu'il y avoit semé. Car quoi-que Constance par la seduction de quelques-uns n'aprouvât pas le terme de Consubstantiel, il en suivit toûjours la doctrine, & crût sincerement le Fils égal au Pere.* Theodoret par ses paroles a pris soin de rendre justice à ce Prince. Car dans la haute élevation, où les L. 3. c. 2.

Princes sont placez, & dans la foule des grandes affaires qu'ils manient, il est difficile qu'on ne leur fasse quelques surprises, & qu'ils ne tombent quelquefois eux-mêmes dans un chemin si glissant & si long. Mais leur zele pour la gloire de l'Eglise, & leurs saintes intentions pour la Religion, doivent effacer de nos esprits le souvenir des foiblesses humaines, qui se trouvent comme absorbées dans la gloire de tant de grandes vertus, & de tant de services rendus à l'Eglise.

La même chose se confirme par la réponse que toute » l'Armée fit à Jovien, lors qu'il refusoit l'Empire, pour » ne pas s'embarrasser de commander à des gens formez de » la main d'un Empereur Apostat & Idolâtre. Ils lui ré- (l. 4. c. 1.) » pondirent tous, qu'il ne commanderoit qu'à des Chré- » tiens, & à des gens penetrez des sentimens d'une sincere » pieté; parce-que ceux qui étoient les plus âgez d'entr'eux » avoient été instruits par Constantin, les plus jeunes par » Constance: enfin que le temps de l'Empire de Julien avoit » été si court, que l'impieté qu'il auroit répanduë dans les » esprits, n'auroit pû y jetter de profondes racines. Ce furent leurs propres termes.

VI. Je ne puis laisser, ce que Theodoret raconte plus (l. 5. c. 16.) » bas du saint Evêque d'Icogne Amphilochius. Aprés avoir » fait la reverence au grand Theodose, il laissa Arcadius » son fils, sans lui faire aucun honneur. En aïant été averti » par l'Empereur même, comme si ce n'avoit été que par » mégarde, il répondit, que c'étoit assez d'avoir honoré » l'Empereur le Pere. Theodose s'en fâcha, & alors le saint » Prélat lui repartit, qu'il *ne devoit donc pas souffrir, que les Heretiques refusassent au Fils de Dieu les honneurs, qu'ils rendoient à son Pere.* L'Empereur comprit fort bien la pieuse adresse du Prélat, & publia une Loi qui défendoit aux Heretiques de faire aucunes Assemblées.

VII. Je reviens au grand Constantin & à un discours assez curieux qu'en fait Sozoméne sur le sujet de toutes » les Heresies. Il n'y avoit point encore, dit cet Historien, (l. 2. c. 29.) » de corps separé, qu'on appellât les Ariens; tous vivoient

dans la même communion que les autres fideles, excepté « les Novatiens, les Cataphryges, les Valentiniens, les Mar- « cionites, les Pauliens, & quelques autres Sectateurs des « anciennes Héresies. L'Empereur Constantin les condamna « tous, leur ôta leurs Temples & leurs Eglises, & leur défen- « dit de s'assembler, tant en particulier, qu'en public. Il les « exhorta même de se réunir tous à l'Eglise Catholique. « Par la publication de cette Loi la mémoire de ces Héresies « fut pour la plûpart éteinte. Sous les Empereurs précedens, « tous ceux qui portoient le nom de Chrétiens, se joignoient « & se confondoient souvent les uns avec les autres; la per- « secution les empêchant souvent de se reconnoître, & de « pouvoir se bien distinguer les uns d'avec les autres. Mais « aprés cette Loi publiée, les Evêques & les Ecclesiastiques « furent fort vigilans & exacts à observer ceux qui venoient à « leurs Eglises. Ce qui fit que les Héretiques en étant exclus, « & ne pouvant s'assembler ailleurs, se joignirent la plûpart à « l'Eglise Catholique; les autres plus opiniâtrement atta- « chez à leur Secte, ne pouvant s'assembler nulle part, ni en- « seigner, ni se donner des disciples sans beaucoup de danger, « moururent sans successeurs. Voilà le discours de Sozoméne, que j'ai peut-être un peu abregé, mais sans y rien changer. Tout m'y paroît fort vrai-semblable.

I. PART. Ch. XX.

VIII. Cét Historien n'a pas privé les enfans du grand « Constantin des loüanges, qui leur étoient dûës pour leur « ardeur à imiter leur auguste Pere, à achever de détruire « les restes de la Gentilité, à défendre les Sacrifices, & tout « autre exercice du Paganisme, à faire fermer les Temples « des Idoles, dans les villes & aux champs, & à les attribuer « aux Eglises, quand il étoit à propos de le faire. Ils reprimé- « rent le Judaïsme avec la même severité: il n'en coûtoit « pas moins que la vie & la perte des biens, si n'étant pas « Juif d'origine, on se faisoit circoncire. «

L. 3. c. 16.

Quant aux Héresies, ces Empereurs furent aussi attachez « à la foi du Concile de Nicée, Constant y persevera jusqu'à « la mort, Constance s'y arrêta aussi long-temps, il se laissa « ensuite gagner par ceux qui n'aprouvoient pas le terme de «

I. PART. Ch. XX. » Consubstantiel; mais il confessa toûjours, que le Fils étoit » Semblable en substance au Pere. Il ne faut pas user d'une critique trop rigoureuse contre ces paroles de Sozoméne; parce qu'au fond il convient avec tout ce que nous avons raporté de Theodoret sur le même sujet.

La verité est selon Saint Athanase & les plus habiles des anciens Peres, selon les plus sçavans Theologiens même de ces derniers temps, que ces deux termes sur lesquels il s'éleva autrefois tant de dissensions dans l'Eglise, *Consubstantiel* & *Semblable en substance*, ὁμοούσιον & ὁμοιούσιον, revenoient à la même signification; & il est certain que le Fils ne peut être parfaitement semblable à son Pere, s'il ne lui est Consubstantiel; s'il est du nombre des créatures, il lui est même tres-dissemblable: s'il n'est pas une créature, c'est la même substance que celle du Pere, & il lui est parfaitement égal.

Il faut donc beaucoup rabatre de cette multitude innombrable d'Ariens, dont on s'est quelquefois trop legerement prévenu. Ce que nous avons dit ci-dessus de Marc Evêque d'Arethuse, ce que nous venons de dire de Constance, montre qu'au fond ils ont toûjours été Catholiques; & sans m'arrêter aux particuliers, un nombre tres-grand de ceux qui n'avoient aversion que du nom de Consubstantiel, & qui demeuroient d'accord de la chose, & la signifioient par le terme de Semblable en substance: tout ce nombre, dis-je, certainement tres-grand, ne comprenoit aussi que des Catholiques.

Cap. 17. » IX. Sozoméne confirme encore une fois, que ce ne fut » qu'un changement de termes, que fit l'Empereur Constan- » ce, sans avoir rien changé dans la foi de Nicée. Il ajoûte,
Cap. 18. » qu'il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque les Peres du » Concile de Rimini sans avoir la moindre pensée de rien » alterer à la foi du Concile de Nicée, reçûrent le terme de » Semblable en substance, le jugeant de même force & de
l. 4. c. 17. » même signification que celui de Consubstantiel. Ce n'est pas qu'il n'y eût des Ariens déguisez, qui tendoient à détruire la foi de Nicée, en faisant semblant de n'en vouloir

qu'au

qu'au terme de Consubstantiel, & d'acquiescer sincerement à celui de Semblable en substance. Mais la malice étudiée de ces perfides ne pouvoit nuire à la pieuse simplicité des autres, qui comprenoit également par l'un & l'autre de ces deux termes, la parfaite égalité du Fils avec son Pere, La pureté de nôtre foi ne peut dépendre des malicieuses interpretations des autres.

X. Dés que le grand Theodose, selon le même Historien, eût été batisé à Thessalonique par le saint Evêque du lieu, nommé Ascholius, il s'informa de lui quel étoit l'état de l'Eglise, & apprit que tous ceux de l'Illyrie étoient exempts de l'Arianisme, qu'il en étoit de même des autres nations Occidentales jusqu'à la Macedoine; que depuis là tout l'Orient étoit rempli de tumultes & de divisions, le peuple étant partagé en diverses Sectes, principalement dans Constantinople. Il ne differa plus aprés cela d'envoïer; & de faire publier à Constantinople un Edit, par lequel il déclaroit, *qu'il vouloit que tous les sujets de l'Empire Romain suivissent la même Religion, que le Prince des Apôtres S. Pierre avoit enseignée aux Romains dés le commencement, & qui étoit alors conservée à Rome par le Pape Damase, & par l'Evêque Pierre à Alexandrie; enfin qu'on ne donneroit le nom d'Eglise Catholique, qu'à celle qui confessoit, que les trois divines Personnes, n'avoient qu'une même substance; & que ceux qui s'attacheroient à des sentimens contraires, seroient nommez Hérétiques, infames, & punissables.* Theodose prit ensuite le chemin de Constantinople, & peu à peu il y fit rendre toutes les Eglises aux Catholiques. *l. 7. c. 4.*

XI. Cét Empereur voïant d'ailleurs, que toute l'Eglise Occidentale étoit Catholique, avec le successeur de saint Pierre, Chef de l'Eglise universelle, & que l'Orientale étoit à la verité un peu mêlée, mais que les Catholiques y prévaloient de beaucoup; ce qu'il ne pouvoit ignorer, tant la chose étoit évidente, comme nous l'avons déja montré, & le montrerons encore: Cét Empereur, dis-je, les choses étant disposées de la sorte, ne pouvoit pas hésiter sur

I. Partie. Chap. XX.

l'attribution du nom d'Eglise Catholique, ni l'attribuer à d'autres, qu'à ceux qui le possedoient alors, & l'avoient possedé dés le commencement; les Heretiques même n'osans s'en flater, sans se rendre ridicules à la face du genre-humain, tant à cause de leur petit nombre, qu'à cause de l'ancienne & universelle possession où en étoient les Catholiques. Car si une Secte se donnoit ce nom, il lui étoit ôté non seulement par les Catholiques, mais aussi par toutes les autres Sectes.

XII. Il y a encore une autre remarque à faire sur la même Loi de Theodose. C'est qu'il *oblige tous les sujets de l'Empire, à vivre dans la Religion que saint Pierre a prêchée, & que le Pape Damase tient de lui par la succession continuée jusqu'à lui depuis saint Pierre.* Si les Heretiques avoient déja inventé des chûtes, ou des interruptions dans les Eglises Episcopales, sur tout dans les Apostoliques, l'Eglise avoit méprisé ces impostures, & elle étoit ici soûtenuë dans sa perpetuité toute visible par la Loi de Theodose, qui ne servoit qu'à faire respecter, ce qui étoit déja établi dans l'Eglise sur des fondemens inébranlables.

Aprés Damase, Pierre Evêque d'Alexandrie est ici nommé seul, entre tant d'autres Evêques Catholiques; parce que l'Eglise de cette Ville avoit aussi été fondée par Saint Pierre, comme nous l'avons dit ailleurs: ou parce qu'il faloit alors donner aux Catholiques d'Orient un centre de communion plus proche d'eux, que le Siege Romain, d'où ce Pierre d'Alexandrie ne faisoit que revenir. L'Eglise d'Antioche, qui étoit aussi de la fondation de Saint Pierre, & qui avoit été pareillement son Siege pendant quelques années, me paroît avoir été omise dans cette Loi; parce qu'elle avoit été divisée entre plusieurs Sectes, & qu'il y avoit même plus d'un Evêque Catholique, dequoi nous avons déja parlé.

CHAPITRE XXI.

Objection tirée des Auteurs Païens touchant les Loix de Valentinien & de Valens pour la liberté de Religion. Réponse de nos Auteurs, & principalement de Theodoret, de S. Ambroise, & de S. Jean Chrysostome.

I. Quelle peinture Ammien Marcellin nous a fait de l'Empereur Valentinien, pour l'indifference & la liberté de toutes sortes de Religions. II. Réfutation de ce recit touchant Valentinien, & de ce libertinage de Religion. Preuves du contraire. III. Réfutation de ceux qui décrient une doctrine, parce qu'elle est suivie & soûtenuë par l'Empereur. IV. Nouvelles preuves pour Valentinien contre Ammien Marcellin, & contre l'indifference des Religions. V. Etrange surprise de Valentinien, qui par une autre Loi sembla tolerer le paganisme. VI. Combien cette Loi étoit contraire à celles des Empereurs Chrétiens qui l'avoient precedé. VII. On fait voir par S. Ambroise, comment Gratien & Valentinien le Jeune aïant succedé à Valentinien leur Pere, reparérens les dommages que sa connivence avoit portez à l'Eglise. VIII. Paroles admirables de Saint Ambroise contre les Païens, qui sous ce prétexte de liberté de Religion, redemandoient leurs Temples, & leurs Idoles. IX. Suite du même sujet. Prétentions de Symmaque & des autres Païens. Dans leurs principes toutes les fausses & monstrueuses Divinitez étoient la même chose que le veritable Dieu. X. Sur ce même principe étoit fondée la liberté prétenduë de toutes sortes de Sectes, sous Valentinien & Valens. XI. La seule verité jalouse de son unité, plus riche que le mensonge dans sa multitude. XII. Nouvel exemple du refus genereux que fit S. Ambroise d'une Eglise en faveur des Arriens, sous Valentinien le Jeune. XIII. Autre exemple de S. Gregoire de Nazianze, à qui Theodose le Grand accorde plus qu'il ne lui demandoit. XIV. Dernier exemple de S. Jean Chrysostome, plus semblable à celui de S. Ambroise, contre la tolerance des Heretiques, même aprés des services considerables. XV. En quel sens il a dit qu'on n'a jamais fait de violence dans l'Eglise pour la Religion.

I. QUelque severes que puissent avoir été les Loix des Empereurs, ou des Rois tres-Chrétiens contre les deserteurs de la foi & de l'unité de l'Eglise ; nous y remarquerons toûjours de la moderation & de la douceur ;

I. Partie. Chap. XXI. parce-que ces Princes avoient ordinairement des Evêques dans leurs Conseils, & qu'ils étoient eux-mêmes animez de l'esprit de l'Eglise, qui n'est autre que la charité. Mais

l. 30. c. 9. „ Ammien Marcellin en abuse, quand il dit que l'Empereur „ Valentinien se rendit recommandable par cette modera„ tion, qui lui fit garder comme le milieu entre tant de diffe„ rentes Sectes; qu'il n'inquieta personne, & ne pancha pas „ plus pour une Secte, que pour une autre; qu'il ne fit ni Loix „ ni menaces, pour obliger les autres à suivre le même par„ ti qu'il avoit choisi; mais qu'il laissa tous les partis dans le „ même état, où il les avoit trouvez en prenant les rênes de „ l'Empire: *Hoc moderamine principatus inclaruit, quod inter Religionum diversitates medius stetit, nec quenquam inquietavit; neque ut hoc coleretur imperavit, aut illud; nec interdictis minacibus subjectorum cervicem, ad id quod ipse coluit, inclinabat: sed intemeratas reliquit has partes, ut reperit.*

II. Cette image d'un Prince indifferent pour toutes sortes de Sectes Chrétiennes, & qui les balance toutes, sans se déterminer, ou sans déterminer ses sujets à aucune en particulier plûtôt qu'à une autre; cette image, dis-je, paroit belle à certains esprits, qui se plaisent à se repaître d'un libertinage de religion, plutôt que d'une religion veritable. Car la religion ne peut être qu'une, non plus que la verité, à qui elle s'attache. Floter ainsi entre plusieurs Sectes, c'est floter entre la verité & le mensonge, & peut-être entre plusieurs mensonges sans verité. Aussi n'est-il point veritable que Valentinien ait gardé ce milieu; tous les Historiens du temps font foi, qu'il se déclara d'abord pour le Concile de Nicée; qu'il fut toûjours tres-attaché à Saint Ambroise; qu'il fit gloire de profiter de ses remontrances; & qu'il le pria d'appliquer à ses maux & à ses méprises les remedes qu'il jugeroit necessaires, selon que la Loi divine lui en donnoit le pouvoir: *Quare sicut divina prescribit lex, nostrorum animorum erratis medicinam facito.*

l. 4. c. 6. Ce sont ses paroles que nous lisons dans l'histoire de Theo„ doret, qui ajoûte, que cet Empereur aïant appris, qu'il y „ en avoit qui mettoient en dispute les articles de la Foi

dans l'Asie & dans la Phrygie, il convoqua un Concile " d'Evêques dans l'Illyrie ; & les Evêques y aïant confirmé " la foi du Concile de Nicée dans leurs Decrets, il les en- " voïa à ceux qui avoient commencé ces disputes, & leur " écrivit des Lettres, dont il fit part à son frere même, pour " les exhorter à s'attacher inviolablement aux Decrets de " ce Concile d'Evêques. "

III. Theodoret rapporte aprés cela l'Edit de Valentinien publié par tout l'Empire, pour faire recevoir les Decrets de ce Concile, confirmatif de celui de Nicée ; cet Empereur s'y plaignoit de ceux qui prétendoient décrediter la foi orthodoxe, en disant que c'étoit la foi de l'Empereur ; " quoi-que ce fut veritablement la Religion & la doctrine " du Roi du Ciel & de la Terre, reconnuë par les Evêques, " & publiée par l'Empereur de la Terre, afin que tous l'em- " brassassent. Enfin Valentinien prononce l'*anathême contre* " *ceux qui tiendront une doctrine contraire, & contre ceux même qui par une indifference criminelle ne leur diront pas anathême.*

IV. C'est donc sans fondement qu'Ammien Marcellin a voulu faire passer Valentinien pour un Prince indifferent à toutes sortes de Religions ; puis-qu'il paroît par ses propres Edits, par les Actes d'un Concile qu'il fit tenir, & par le témoignage de Theodoret, mieux instruit que cet Historien Païen, qu'il fut tres-fortement attaché à la foi du Concile de Nicée ; qu'il la fit confirmer par un nouveau Concile ; qu'il la publia par tout l'Empire, y exhorta tout le monde ; & fit des reproches à quelques Evêques d'Asie, qui la revoquoient en doute. Ammien Marcellin étant Païen étoit interessé à ne rien trouver de plus beau, & à ne rien tant recommander dans son histoire que cette liberté de Religion, sans la moindre contrainte de la part du Prince. Il voïoit que depuis Constantin les Empereurs Chrétiens avoient toûjours tendu à détruire le Paganisme, & à établir dans toute la terre le culte seul du veritable Dieu. C'étoit donc à son interêt, & non à l'amour sincere de la verité de l'histoire, que cét Historien avoit égard

dans les paroles que nous avons raportées de lui. Car il voïoit bien que si Valentinien ne permettoit pas qu'il y eût differentes Sectes entre les Chrétiens, il auroit bien plus d'éloignement de souffrir le Paganisme. C'est à quoi doivent bien penser ceux qui presentement veulent se servir de l'exemple de Valentinien & des paroles d'Ammien Marcellin, pour soûtenir cette liberté de toutes sortes de Sectes Chrétiennes. Car en cela ils se servent des mêmes armes & des mêmes autoritez, dont les Païens se servoient pour ne pas laisser abolir le culte profane de la Gentilité, & pour rendre les Princes Chrétiens même, non seulement complices, mais aussi défenseurs de cette impieté.

V. Aussi alleguent-ils la Loi du même Valentinien, qui est inserée dans le Code Theodosien, toute differente qu'elle soit de celle qu'Ammien lui a attribuée. Il est vrai, que cet Empereur par une étrange surprise y dit, qu'il ne prétend point comprendre les Augures avec les Malefices, & que toutes les Religions que les anciens Empereurs ont aprouvées, ne passent point pour criminelles dans son esprit. Témoins les Loix qu'il a promulguées au commencement de son Empire, où il a permis à chacun d'attacher son culte & sa Religion à quoi il voudroit; qu'ainsi il ne blâme pas la science & l'exercice des Augures, mais qu'il défend de s'en servir pour des malefices. C'est manifestement donner liberté de conscience, même à l'égard de l'Idolatrie. Car l'art & la science des Augures contenoit toutes les superstitions & toutes les impietez du Paganisme; & un Empereur Chrétien ne peut dire qu'il n'y trouve rien de criminel, que par une horrible surprise. Voici cette Loi de Valentinien. *Haruspicinam ego nullum cum maleficiorum causis habere consortium judico; neque ipsam, aut aliquam praeterea concessam à majoribus religionem, genus esse criminis; testes sunt leges à me in exordio Imperii mei datæ, quibus unicuique, quod animo imbibisset, colendi libera facultas tributa est. Nec haruspiscinam reprehendimus, sed nocenter exerceri vetamus.*

L. 9. T. 16. c. 9.

VI. Dans le même Titre du Code sont raportées les Loix du grand Constantin & de Constance son fils contre les Augures, qui y sont envoïez au dernier suplice, bien loin d'y être tolerez. Il y a même de l'aparence qu'il faut étendre aux Augures la derniere Loi du même Titre contre « les Mathematiciens, lesquels y sont condamnez à remettre « tous leurs Livres entre les mains des Evêques, qui les « feront brûler; & à leur promettre d'embrasser la Religion « Catholique, & de ne l'abandonner jamais, à moins dequoi « ils seront chassez de Rome & de toutes les Villes de l'Em- « pire; dans lesquelles si on les rencontre, ils seront exilez « dans les Isles, ou dans les lieux les plus reculez. *Deporta-* « *tionis pœnam excipiant.* Ces Mathematiciens ne sont autres que les Astrologues, qui prétendent pouvoir lire dans le Ciel les évenemens futurs, aussi-bien que les Haruspices & les Augures. Ainsi les Empereurs Chrétiens qui ont precedé Valentinien, ou qui l'ont suivi, ont fait des Loix contraires à la sienne, qui se trouve unique en son espece.

VII. Saint Ambroise nous apprendra avec quelle sa- *Tom. 3.* gesse & quelle constance les Empereurs Gratien & Valentinien le Jeune reparérent l'injure que la connivence de Valentinien leur Pere avoit faite à l'Eglise. C'est dans *pag. 700. 701.* l'Eloge que ce Pere fit de Valentinien le Jeune aprés sa mort. Il y represente comment les Députez de la ville de « Rome se couvrant même du nom du Senat, vinrent de- « mander au jeune Valentinien le rétablissement des Idoles « & des Temples. Tous ceux qui étoient dans le Consistoire, « soit Chrétiens, ou Païens, étoient d'avis qu'on leur ac- « cordât leur demande. Ce jeune Empereur animé du même « esprit que l'étoit autrefois Daniel, accusa ces Chrétiens de « perfidie, & répondit aux Païens: *Comment voulez-vous, que* « *je vous rende ce que la pieté de mon frere vous a ôté, puis qu'en cela je blesserois & la Religion & mon frere; dont il déclaroit en même temps qu'il tâcheroit toûjours d'imiter la pieté.* Et comme ils le pressoient par l'exemple de son Pere, sous l'Empire duquel on ne leur avoit rien ôté, il leur répondit: *Vous loüez mon Pere de ce qu'il ne vous a rien*

ôté; je ne vous ai non plus rien ôté moi-même. Mon Pere vous a-t'il rendu quelque chose, pour me demander qu'à son exemple je vous fasse la même grace? Enfin quand mon Pere vous auroit rendu vos Temples & vos Idoles, mon frere vous les a ôtez. En cela j'aimerois mieux être l'imitateur de mon frere. Est-ce que mon Pere a été Empereur, & que mon frere ne l'a pas été? L'un & l'autre merite les même respects, & la République est également obligée à l'un & à l'autre. Pour moi je suis resolu d'imiter l'un & l'autre, & de ne vous point rendre ce que mon Pere n'a pû vous rendre, parce-que personne ne vous l'avoit ôté: & de maintenir ce que mon frere a ordonné. Que Rome demande d'ailleurs tout ce qu'elle desirera. Je dois avoir de l'affection pour mon Pere & pour elle; mais sans comparaison davantage pour celui, qui est l'Auteur du salut éternel.

VIII. Je ne crois pas qu'aprés cela on puisse insister sur l'exemple & sur les Loix de Valentinien le Pere. L'Eglise parloit ici par la bouche de S. Ambroise, & se loüoit autant de la conduite de Gratien & du jeune Valentinien, qu'elle eût eu sujet de se plaindre de celle de leur Pere, si par le même principe de liberté de Religion, il se fut montré aussi favorable aux Héretiques qu'aux Païens. Le même Saint Ambroise écrivit une Lettre à ce même Valentinien le fils; quand on le pressoit le plus de remettre le Temple & l'Idole de la Victoire, & d'y emploïer les mêmes deniers qu'on avoit tirez de leur confiscation. *Ce ne sera pas*, disoit ce Pere, *leur donner du leur, mais du vôtre, puisque tout a été ajugé au fisc ou au tresor du Prince. Ils se plaignent des pertes que nous leur faisons souffrir, eux qui n'ont jamais épargné nôtre sang, quand ils ont eu le pouvoir de le répandre; eux qui ont renversé un si grand nombre de nos Eglises. Ils nous demandent des privileges, eux qui depuis peu nous ont ôté la liberté de parler & d'enseigner, par les Loix de Julien l'Apostat. Ils redemandent des privileges, lesquels ne leur aïant été accordez que par de facheuses surprises, ou dans les temps perilleux de la République, ont servi à la chute de plusieurs Chrétiens, même sous des Princes Chrétiens.*

Epist. 30.

tiens; parce-que tous ceux qui portent le nom de Chrétiens, n'en ont pas la vertu ni la force. Il est bon de raporter ici ses paroles Latines, parce-qu'elles sont tres-propres à être appliquées à de pareilles requêtes pour le rétablissement des privileges extorquez par force ou par surprise. *Et de dispendiis queruntur, qui nunquam nostro sanguini pepercerunt; ipsa Ecclesiarum ædificia subruerunt. Petunt etiam, ut illis privilegia deferas, qui loquendi & docendi nostris communem usum Juliani lege proximâ denegarunt: & privilegia illa quibus sæpè decepti sunt etiam Christiani. Nonnullos enim illis privilegiis partim per imprudentiam, partim propter publicarum necessitatum molestias declinandas irretire voluerunt, & quia non omnes fortes inveniuntur, etiam sub Principibus Christianis plerique sunt lapsi.*

IX. Saint Ambroise dit ensuite, que puisque l'Empe- « reur ne forçoit personne pour adorer ce qu'il n'eût pas « voulu: *Invitum non cogitis colere quod nolit,* il n'étoit pas « raisonnable qu'on lui fit violence à lui-même sur le même « sujet, en l'obligeant de faire un Edit pour le rétablisse- « ment d'un Temple & d'une Idole, & pour permettre les « sacrifices. C'est sacrifier aux Idoles que de donner de tels « conseils, & de faire des Edits de cette nature. *Quisquis* « *hoc suadet, sacrificat, & quisquis hoc statuit.*

Aprés cette Lettre de Saint Ambroise, on a inseré la demande de Symmaque Prefet de Rome, & Païen. Je n'en raporterai ici que ce qui regarde Valentinien l'ancien, & la liberté de toutes les Sectes, contraire à l'unité de l'Eglise. *Qu'on compte,* disoit Symmaque, *les Empereurs des Sectes contraires de diverse Religion, l'un des derniers a adoré les Idoles à l'exemple de ses Peres, le dernier ne les a pas ôtées. Si on ne défere pas à la Religion de nos Aieux, que Julien a suivie; qu'on respecte & qu'on imite au moins la sage dissimulation & la tolerance de Valentinien le pere.*

Pour la liberté de toutes les Sectes & des Religions contraires, voici ce que Symmaque en pensoit, & ce qu'il en débitoir en public. *Il est juste,* disoit-il, *de croire que tout ce qu'on adore, n'est qu'un même Dieu. Nous élevons tous les*

yeux aux mêmes astres, le Ciel nous est commun à tous, le même monde embrasse tous les hommes. Qu'importe qu'elle recherche fasse chaque particulier de la verité? C'est un secret si grand & si étendu, qu'il y a necessairement plus d'un chemin pour y pouvoir arriver. Voila l'idée specieuse, mais étrangement trompeuse, dont plusieurs doctes Païens se nourrissoient: Que toutes les Divinitez de l'idolatrie, revenoient à une, que c'étoient les Astres, les Cieux, le Monde, les Idoles, les Dieux de la fable: que l'immensité du vrai Dieu renfermoit tout cela, & que c'étoit ce qui faisoit tant d'opinions & tant de voïes differentes dans la Religion.

X. Nous avons montré que Valentinien ne donna pas à la verité dans cette idée, mais il ne s'y opposa pas, comme avoient fait les Empereurs Chrétiens qui l'avoient precedé, & comme firent encore avec plus de zele ceux qui le suivirent. Nous avons aussi fait voir que sur le même principe Valentinien tolera toutes les Sectes des Heretiques, c'est à dire, qu'il ne décerna aucunes peines contre elles, & suspendit l'execution de celles qui avoient été décernées par les Empereurs precedens. Il n'excepta que les Manichéens, dont nous avons vû que les abominations avoient fait horreur aux Païens mêmes: & il nous le confirmera, quand nous en ferons au détail du Code Theodosien, dont nous n'avons déraché ici par avance que ce qui étoit necessaire pour nôtre sujet.

Valens son frere avec lequel il avoit partagé l'Empire, lui cedant l'Orient, suivit en ce point la même conduite,
» comme il paroît par le discours du Philosophe The-
» mistius, selon le témoignage de Socrate & des autres Histo-
» riens, qui disent que ce Philosophe lui representa, & lui
» persuada que toutes ces Sectes contraires ne laissoient pas
» d'honorer la Divinité en leur maniere, & que puisque Dieu
» les toleroit, c'étoit une marque qu'elles ne lui déplaisoient
» pas, & qu'il pouvoit bien aussi les tolerer. On a publié
» depuis peu la harangue entiere de Themistius pleine d'ar-
» tifices specieux sur ce sujet.

Aussi Paul Diacre raconte, que Valens s'étant arrêté long-temps à Antioche, il y donna une pleine liberté de l'exercice de toutes sortes de Religions, aux Païens, aux Juifs, & à tous les Héretiques. *Interea Valens in Antiochia plurimo tempore commoratus omnibus licentiam dedit sua sacra celebrandi; Gentilibus scilicet, atque Judæis, necnon omnibus Hæreticis.* Voilà à quoi se terminoient ces pitoïables Loix & ces fausses idées de liberté pour toutes les differentes Sectes de Chrétiens. Sur le même principe on faisoit revivre le Judaïsme & le Paganisme, c'est à dire, qu'on renversoit tous les trophées, que Jesus-Christ & son Eglise avoient dressez sur les débris de toutes les fausses Religions.

L. 12. Hist. mist.

XI. Il n'y a que la verité qui soit jalouse de son unité; le mensonge au contraire s'accommode de la varieté & de la multitude. La verité est toûjours une, mille mensonges s'oposent à elle, & elle en demeure victorieuse. Lorsque Symmaque & Themistius demandoient la liberté de Religion entre tant de Religions contraires, & lorsque Valentinien & Valens accordoient cette demande, il est visible que ni les uns, ni les autres n'avoient aucune fermeté dans la Religion. Le Judaïsme, le Paganisme & le Christianisme s'entre-condamnent, & se détruisent reciproquement: l'exercice libre qu'on leur donneroit, seroit donc plûtôt un combat & une condamnation, qu'un exercice de Religion. Les diverses Sectes du Christianisme se disent aussi reciproquement anathême les unes aux autres. La liberté generale, qu'on leur donnera, ne sera donc qu'une horrible confusion de doctrines, qui se detesteront & se détruiront les unes les autres.

Lorsque Valens permettoit à Antioche la liberté d'exercer tant de Religions contraires, ou il n'en avoit, & n'en exerçoit aucune lui-même; ou dans la créance & dans l'exercice de la sienne, il condamnoit toutes les autres, & en étoit condamné. Ainsi il condamnoit ce qu'il permettoit, & il permettoit ce qu'il condamnoit. Il ne faut pas tant considerer dans cette rencontre celui qui exerce la

Religion, que la Religion même. Un esprit superficiel peut se forger & embrasser un phantôme de Religion, à qui toutes les Religions sont indifferentes; mais ces Religions sont tres-certainement incompatibles en elles-mêmes, & vouloir les joindre toutes, c'est les aneantir toutes; puis-qu'il n'y en a aucune d'entr'elles, contre laquelle toutes les autres ne soient armées. C'est pour cela que les Princes Chrétiens qui ont fait des Loix en differens temps pour la paix & la défense de l'Eglise, n'ont jamais pensé qu'il y pût avoir plus d'une Eglise, comme il n'y a qu'un Dieu, & une Foi, dit l'Apôtre; ainsi que nous continuerons de le montrer, aprés avoir continué d'en établir les fondemens solides dans la tradition des Peres.

XII. L'histoire de l'Empereur Valentinien le Jeune, & de sa mere Justine fait trop à nôtre sujet, pour n'être pas ici briévement touchée; car elle seroit trop longue, si nous voulions la raconter comme Saint Ambroise même la raporte, lui qui en fit la plus belle partie. Il fit bien voir, si les Princes peuvent user de leur autorité, pour faciliter l'exercice des differentes Religions opposées à l'unique veritable. Ce jeune Empereur seduit par l'Imperatrice Justine sa mere, extrêmement attachée à la secte Arienne, sans considerer que Valentinien son Pere avoit restitué toutes les Eglises aux Catholiques, dans le temps que nous l'avons vû entierement soûmis à Saint Ambroise; ce jeune Empereur, dis-je, fit une Loi pour donner la liberté de s'assembler à ceux, à qui l'Empereur Constance l'avoit autrefois laissée aprés le Concile de Rimini, où l'Arianisme sembla avoir triomphé du Concile de Nicée; quoi-que ce ne fut qu'une fausse & trompeuse apparence.

Cette Loi fut suivie d'un commandement, qu'on fit de la part du Prince à S. Ambroise, de donner une des Eglises de Milan aux Ariens, & de s'en aller où il desireroit, avec ceux qui voudroient le suivre. Le peuple craignit qu'Ambroise ne quitât l'Eglise, mais ce genereux Prelat le rassura, protestant qu'il avoit répondu : » Qu'il ne pouvoit » pas avoir la volonté de quiter une Eglise; parce-qu'il

craignoit plus le Seigneur de l'Univers, que l'Empereur du siecle. *Deserendæ Ecclesiæ mihi voluntatem subesse non posse; quia plus Dominum mundi, quàm sæculi hujus Imperatorem timerem.* Ce saint Evêque protesta dans un Sermon qu'il fit à la même occasion: Qu'il rendoit à Dieu ce qui étoit à Dieu, & à Cesar ce qui étoit à Cesar. *Le tribut,* disoit-il, *appartient à Cesar, nous ne le nions pas. L'Eglise appartient à Dieu, il ne faut donc pas l'abandonner à Cesar; parce que le Temple de Dieu ne peut pas être du droit de Cesar. On ne peut nier, que je ne parle avec le respect que je dois à l'Empereur. Car que peut-on dire de plus honorable de lui, que de dire que l'Empereur est le fils de l'Eglise? Quand il est nommé de ce nom, il est nommé sans peché, ce nom même lui donne de la grace. Car un bon Empereur est dans l'Eglise, non pas au dessus de l'Eglise.* IMPERATOR ENIM BONUS INTRA ECCLESIAM, NON SUPRA ECCLESIAM EST. *Ambros. post epist. 32.*

Qu'avons-nous à craindre, disoit ce Pere, *étant armez du nom de* JESUS-CHRIST? *si ce n'est que nous soïons touchez de ce qu'ils disent; l'Empereur ne doit-il donc pas avoir une Eglise, pour y aller prier? Ambroise veut-il avoir plus de pouvoir que l'Empereur?* Les Comtes & les Tribuns pressant cet Evêque de donner au plûtôt une Eglise, parceque l'Empereur usoit de son droit, puisque toutes choses sont en son pouvoir. *Je répondis,* ajoute S. Ambroise, *s'il me demandoit ce qui est à moi, mes fonds, mon argent, il n'y a rien que je puisse refuser, quoi-que tous mes biens soient aux pauvres. Mais les choses divines ne sont pas au pouvoir des Empereurs:* QUANQUAM *omnia quæ mea sunt, essent pauperum. Verùm ea quæ divina, Imperatoriæ potestati non esse subjecta.* *Ibidem.*

Il est bon de considerer, que l'offre que faisoit le saint Prelat, d'abandonner à l'Empereur ses biens, son corps, sa vie, tous les biens temporels de l'Eglise même, donne encore plus de poids au refus, qu'il lui faisoit de lui accorder une Eglise. Les Eglises une fois consacrées à Dieu, lui appartiennent tout autrement que les autres biens. Mais au fond, ce qu'on consideroit encore plus, étoit qu'on

I. PARTIE. Chap. XXI.

ne demandoir cette Eglise, que pour y celebrér le culte, ou plutôt le sacrilege des Ariens. C'est à quoi ni Ambroise, ni le peuple, ni la milice ne pouvoient consentir : & afin qu'on ne croïe point, que ce soit entêtement dans ce genereux Prélat, nous pouvons lui joindre ici deux autres Peres de son temps, dont nous avons pareillement raporté les sentimens sur les qualitez de l'Eglise. Ce sont S. Gregoire de Nazianze & Saint Jean Chrysostome, qui furent à la verité tous deux exclus depuis differemment de leur Eglise de Constantinople, mais nullement pour le sujet, dont nous parlons, ils eurent au contraire le bonheur de persuader à leurs Princes sur celui-ci, ce qu'ils voulurent.

XIII. On ne doute pas, que pendant le regne de Constance & de quelques-uns de ses successeurs, les Ariens n'eussent saisi les Eglises de Constantinople, comme Auxence avoit fait celles de Milan; puisque quand Saint Gregoire de Nazianze prit en main le gouvernail de l'Evêché de Constantinople, les Catholiques n'y en avoient pas une seule, & qu'il falut que cét autre genereux Prélat emploïât toute la puissance & l'autorité de l'Empereur Theodose, pour se mettre en possession d'une seule de tant d'Eglises de la ville Imperiale, qu'il appella son *Anastasie*, pour y avoir ressuscité la foi. C'est ce que les » Historiens en racontent aprés lui. Mais Theodose n'en » demeura pas là, il envoïa aussi-tôt ses ordres à Demo- » phile Evêque Arien de Constantinople, qui en tenoit » toutes les Eglises, pour lui commander d'embrasser la foi » du Concile de Nicée, & de rapeller le peuple à la con- » corde, ou d'abandonner les Eglises. Démophile convoqua » le peuple, declara le commandement de l'Empereur, & » promit de prêcher le lendemain hors la ville; parce-que » la Loi divine commande, quand on vous chasse d'une ville, » de vous enfuir dans une autre. Aprés cela il ne prêcha » plus que hors la ville. C'est le recit qu'en fait Sozoméne, où l'on peut remarquer la difference conduite de cet Evêque, d'avec celle de Saint Ambroise, en partie à cause de la foiblesse de sa cause, & en partie par le défaut de cou-

l. 7. c. 5.

rage pour tenir plus long-temps contre un ordre si juste & si précis.

Cet Historien n'a pas oublié dans la suite de son histoire l'entretien de Saint Chrysostome & de Gaïnas, que Theodoret va nous raconter, avec des circonstances pleines d'une vigueur Episcopale, qui ne cede point à celle de Saint Ambroise; mais Sozoméne ajoûte, que Saint Jean Chrysostome montra la Loi du grand Theodose, dont nous venons de parler, par laquelle bannissant toutes les Sectes de Constantinople, il leur défendit d'y tenir jamais leurs Assemblées; & se tournant du côté de l'Empereur Arcade son fils, & lui adressant la parole, l'exhorta de maintenir dans sa vigueur la Loi de son Pere, qui avoit été publiée contre toutes les autres Hérésies, *lui conseillant de quiter plûtôt l'Empire, que de trahir un des Temples du vrai Dieu, ce qui ne se pouvoit faire sans impieté.* *l. 8. c. 3.*

XIV. Il faut reprendre l'origine de cette Histoire dans Theodoret, qui l'attribuë à la surprise que Gaïnas Scythe „ & Arien pensa faire à cet Empereur, dont il avoit la „ milice en son pouvoir; ce qui le rendoit formidable à „ son Prince même. Arcadius ne pût donc refuser à Gainas „ une Eglise dans Constantinople, il la lui promit, & aïant „ envoïé querir Saint Jean Chrysostome, qui en étoit alors „ Archevêque, il lui exposa la demande de Gainas, ses for- „ ces, sa violence, & ses desseins d'envahir l'Empire; le „ priant de lui accorder un Temple pour appaiser sa fureur: „ c'est alors que cét illustre Prélat répondit à l'Empereur: „ *Ne lui promettez pas cela, & ne jettez point aux chiens les choses saintes. Car je ne souffrirai jamais que ceux qui chantent les loüanges du Verbe Dieu égal à Dieu son Pere, soient chassez d'une Eglise, afin de la donner à ceux qui le blasphement.* *Theodoret. l. 5. c. 32.*

Ensuite ce genereux Prélat demanda seulement de parler lui-même à Gaïnas pour le desarmer, & le faire départir de ces demandes impies. Gainas étant appellé, & „ proposant ses demandes, Saint Chrysostome lui répondit, „ qu'il n'étoit pas permis à l'Empereur, qui faisoit pro- „ *Ibidem.*

I. Part. Ch. XXI. » fession de pieté, de rien entreprendre contre la pieté. » Gaïnas repliquant qu'on devoit lui donner une Eglise ; » Chrysostome lui repartir, que l'Eglise étoit ouverte, & » que personne ne l'empêchoit d'y aller faire ses prieres. *Mais je suis d'une autre Secte*, répondit Gaïnas, *& je demande une Eglise pour ceux de ma Secte, cette recompense est bien duë à mes services passez.* Le Prélat reprenant alors » la parole, & usant de son éloquence ordinaire, representa » si vivement à ce traître les recompenses & les faveurs dont » il avoit été comblé, qu'il lui imposa silence, en sorte qu'il » ne demanda plus d'Eglise, ni d'autres faveurs pour sa » Secte. Cela peut bien être appliqué à ceux qui alleguent perpetuellement leurs grands services pour la Couronne, dont ils voudroient être récompensez aux dépens de la Religion, qui n'en est pas réponsable.

Homil. de S. Babyla & contra Gent. tom. 1. pag. 738.

XV. Aprés cela il ne sera pas malaisé de penetrer le sens des paroles du même S. Chrysostome, écrivant dans » un autre endroit, que les Chrétiens étant devenus maî- » tres de l'Empire, ne firent jamais la guerre à leurs Adver- » saires, à cause de leur Religion, ni ne donnérent con- » tr'eux aucun Edit sanglant, comme ceux-ci en avoient » fait contre nous. *Ils étoient persuadez*, dit-il, *que ce n'est pas la violence ou la necessité, mais les persuasions & les raisons qui font entrer la Religion dans le cœur.* La Gentilité n'a pas laissé de tomber & de s'éteindre d'elle-même, sans être persecutée : Il en est de même des Héresies, les unes aprés les autres : les moindres peines qu'elles prennent pour des persecutions, quoi-qu'elles ne le soient pas, les abatent & les ruinent enfin entierement sans autre rigueur. Le Christianisme au contraire s'est deplus en plus fortifié au milieu des persecutions. Ce Pere ne pouvoit pas ignorer les Loix de Constantin & de Theodose, que nous venons de lui voir citer : il persuada à Arcade d'en faire d'autres toutes conformes, tant contre les Païens, que contre les Héretiques, & nous verrons qu'il les envoïa bien loin contre les Marcionites.

Ce qu'il vient de dire n'est donc pas contraire à ces Loix, qui

qui n'étoient effectivement, comme nous avons vû, & comme nous l'allons encore prouver avec Saint Augustin, que des persuasions, telles que celles dont use un Pere envers ses enfans, un Maître envers ses disciples, un Pere de famille envers ses serviteurs. Les châtimens même, qui sont emploïez en ces rencontres, servent aux persuasions; & on ne peut dire, que d'en user de la sorte ce soit faire violence, & imposer une dure necessité. S'il y a eu des peines de mort décernées, elles n'ont été le plus souvent que des menaces & des terreurs. Si l'execution a quelquefois suivi, il y avoit quelqu'autre crime atroce, joint à la fausse Religion. On n'a jamais fait mourir un Païen ou un Héretique, pour n'avoir pas voulu confesser de bouche, ou par écrit la verité de la Religion Chrétienne ou Catholique; mais s'ils ont broüillé dans l'Eglise, ou dans l'Etat, s'ils ont contre les défenses des Loix multiplié leurs disciples, corrompu les Catholiques, rendu leur Secte formidable, enfin troublé la paix publique, les Rois, les Princes & les Magistrats, ont été obligez malgré eux d'user du glaive, qu'ils tiennent de Dieu pour châtier les Rebelles, & pour les faire même mourir, s'ils se rendent incorrigibles, sans que l'Eglise ait eu la moindre part à ces executions sanglantes. Nous verrons comme elle a blâmé quelques particuliers entre ses Ministres, qui y ont eu part. Mais elle s'est bien donné de garde de blâmer les Princes, qui ont empêché, quand ils ont pû, la tolerance ou la liberté des differentes Religions.

Chapitre XXII.

La Doctrine de Saint Augustin sur l'unité, l'universalité, la perpetuité de l'Eglise, & sur la tolerance en general.

I. Conformité de la doctrine de saint Augustin avec celle de tous les autres Peres. II. Selon ce Pere, si l'Eglise presente n'est pas encore tout à fait sans tâche, c'est parce-qu'elle a encore des membres imparfaits. III. Regles excellentes de saint Augustin, sur les Heretiques & les Schismatiques, les méchans & les scandaleux qu'on

I. Partie. Ch. XXII.

tolere quelquefois. Regles de cette tolerance, dont le blâme ne peut jamais tomber sur l'Eglise. IV. Des bons, qui sont quelquefois calomniez, & chassez de l'Eglise. Consolation pour eux. Justification de l'Eglise, forcée de souffrir les méchans. Condamnation des nouvelles Sectes, qui se sont separées elles-mêmes de l'Eglise. V. Si les premiers Chefs des Sectes n'ont pû se separer, les autres n'ont pû les suivre : personne n'a pû, sans un entier renversement de la raison, & sans un crime détestable, ne pouvant se conduire que par l'autorité d'autrui dans le choix de la Religion, préferer l'autorité de qui que ce soit, à celle de l'Eglise Catholique. VI. L'Eglise nommée Catholique par ses Adversaires mêmes. VII. La multitude du genre-humain non seulement ne peut pas examiner par les Ecritures tous les Points contestez ; mais elle ne peut pas même distinguer les vraïes Ecritures d'avec les fausses sans l'autorité de l'Eglise. VIII. L'autorité de l'Eglise, n'est pas une autorité purement humaine, la Providence divine & la promesse de Jesus-Christ la soûtenant. L'Eglise vers la fin du monde sera obscurcie, comment. Elle embrasse tout le monde, mais puis-qu'elle fructifie toûjours, il reste encore des peuples a acquerir. IX. En vain les Heretiques promettent de prouver tout par raison. Le celeste Medecin sauve la foule des ignorans, sauve le genre-humain, par le secours de la Foi, dont ils sont susceptibles. X. L'Eglise est un Soleil exposé aux yeux de tout le genre-humain, comme la voie du salut, auquel Dieu appelle tous les hommes.

I. J'Ai quelquefois hesité dans les Chapitres précedens, si ce n'étoit point plûtôt Saint Augustin, que je copiois, que Saint Cyprien ou Saint Ambroise, tant leur doctrine & leur langage est semblable. J'aurois pû dire quelque chose d'aprochant dans ce que j'ai recueilli de la plûpart des autres Peres Grecs & Latins, jusqu'à Saint Jean Chrysostome, qu'on a justement appellé l'Augustin des Grecs, comme Saint Augustin le Chrysostome des Latins. Il est vrai que c'est avec justice, qu'on est persuadé que Saint Augustin a le mieux écrit de tous sur l'Eglise. Mais il ne laisse pas d'être tres-veritable, qu'il n'a debité que la doctrine ancienne & commune des autres Peres ; comme on le va justifier plus amplement, avant & aprés le Code Theodosien, par une discution exacte de toutes les matieres, qui ont été déja avancées par les plus anciens Peres.

II. Saint Augustin faisant donc une exacte révision & une censure de ses propres Ouvrages, déclare que s'il a dit « en quelques rencontres, que l'Eglise étoit sans ride & sans « tache, cela se doit entendre, non pas comme si elle avoit « déja atteint cette parfaite pureté ; mais parce-qu'elle y « aspire, & qu'elle y parviendra, quand elle sera dans la « gloire. Car maintenant elle a quelques membres, qui gémissent « dans des ignorances, & des foiblesses, dequoi elle « gémit aussi tous les jours toute entiere, & dit : *Remettez-* « *nous nos offenses*. Voila la juste médiocrité avec laquelle il faut parler de l'Eglise presente : elle est vierge, elle est chaste, elle est pure, mais elle n'est pas encore tout à fait sans tache, parce que ses membres ne sont pas encore entierement délivrez de tous les restes d'ignorance & d'infirmité, dont la vie presente des Justes même ne sera jamais entierement exempte ; cét avantage étant reservé à la gloire du Ciel. Si on s'en étoit tenu-là, on ne se seroit pas emporté à ces excés effroïables d'outrages & de calomnies contre l'Eglise de Jesus-Christ.

I. PART. Ch. XXII. *Retract. l. 2. cap. 18.*

III. Dans le Livre de la veritable Religion, ce Pere dit, qu'il y a des Hérétiques, dont les Sacremens sont les « mêmes que les nôtres, mais dont les dogmes sont differens. « Qu'il y en a d'autres, dont ni les dogmes, ni les « Sacremens ne conviennent pas avec les nôtres. Mais que « les Schismatiques conservant les mêmes dogmes & les « mêmes Sacremens, auroient pû être tolerez dans l'unité « de l'Eglise jusqu'au dernier jugement, si leur orgueil & « leur legereté ne les eût portez eux-mêmes à se separer de « nous. *Nam de iis qui schismata fecerunt, alia est quæstio : possent enim eos area Dominica usque ad tempus ultima ventilationis velut paleas sustinere, nisi vento superbiæ nimiâ levitate cessissent, & sese à nobis ultrò separassent.* Voila expressément ce que Saint Basile nous a distingué exactement plus haut. Voïons les mêmes conformitez avec les autres Peres, particulierement avec Saint Epiphane, dans ce qui suit immediatement dans Saint Augustin.

Cap. 5.

Il ne faut point chercher la vraïe Religion, ajoûte plus

I. Part. Ch. XXII. Ibidem.

» bas ce Pere, ni parmi les Païens, ni parmi les Hérétiques, » ni parmi les Juifs ; mais parmi les Chrétiens seuls, qui se » nomment Catholiques, ou Otthodoxes, comme conser- » vans une foi droite & entiere. Car cette Eglise Catholi- » que répanduë dans tout le monde avec beaucoup de » vigueur, tire avantage de tous ceux qui sont dans l'erreur, » & les attire à la verité, pourveu qu'ils veuillent sortir de » leur assoupissement. *Hæc enim Ecclesia Catholica per totum orbem validè latéque diffusa, omnibus errantibus utitur ad profectus suos, & ad eorum correctionem, cùm evigilare voluerint.*

Ibid. c. 6.

» Pour les charnels, dont la vie & les sentimens tiennent » plus de la chair, que de l'esprit, elle les souffre, comme » on souffre la paille dans l'aire ; afin que le froment se » conserve mieux, jusqu'à ce qu'il soit temps de le retirer » de ce mélange où il est caché. Mais comme dans cette » aire chacun a la liberté d'être ou du froment, ou de la » paille, on y tolere les crimes, ou les erreurs de chaque » particulier, jusqu'à ce qu'il trouve un accusateur, ou qu'il » soûtienne ses mauvais sentimens avec obstination. Tout cela est traduit de Saint Augustin, qui nous y apprend comment l'Eglise pat une sage & necessaire dispensation tolere dans son sein les errans & les méchans parmi les bons & vrais Catholiques ; comme Jesus-Christ tolera Judas, comme les Apôtres tolerérent les charnels, & le grand nombre de ceux qui avoient plus d'attache à leurs interêts, qu'à ceux de Jesus-Christ. L'Eglise ne les tolere, que pendant qu'ils sont cachez, & qu'il n'y a point d'accusateurs : dés qu'ils sont accusez, ou notoires & scandaleux, on leur fait leur procés, & ils se corrigent, ou on les chasse.

Si les Pasteurs ne s'acquitent pas de ce devoir & n'executent pas les Loix, que l'Eglise a faites pour cela jusqu'à present, même dans le Concile de Trente, & dans les Conciles particuliers qui l'ont suivi ; on ne peut s'en prendre à l'Eglise, qui a fait son devoir, & qui renouvelle souvent ces saintes Loix. Toute la faute tombe sur ces Pasteurs

lâches, ou negligens; à moins qu'ils ne s'abstinssent sagement d'obeïr à ces Loix & d'user de ces rigueurs, par une juste crainte de porter ces opiniâtres au desespoir, & de les jetter dans le schisme, qui seroit un mal sans comparaison plus grand, que celui qu'on voudroit éviter. Si les negligences, ou les lâchetez de ces Pasteurs se multiplient, ou c'est la faute des Pasteurs superieurs, qui n'usent pas de la puissance, que l'Eglise leur donne; ou c'est une sage & charitable tolerance de l'Eglise, qui aime mieux laisser ces crimes impunis, que de donner occasion en les punissant à une funeste separation, qui jetteroit enfin les innocens avec les coupables, dans les desordres presque irreparables du schisme.

IV. Car comment l'Eglise, poursuit Saint Augustin, « ne souffriroit-elle pas dans son sein les méchans, soit « Pasteurs, soit autres, plutôt que de donner ouverture au « Schisme; puisque les particuliers, qui bien que justes & « innocens sont quelquefois chassez de l'Eglise par les « factions de quelques hommes charnels, souffrent cette « separation odieuse & infamante, en esprit de paix & de « charité, sans rien entreprendre contre la paix & l'unité « de l'Eglise; disposez au contraire à se sacrifier entierement pour le salut de leurs persecuteurs, & pour la défense de la Foi, qu'ils sçavent qu'on enseigne dans l'Eglise « Catholique. *Testimonia juvantes eam fidem, quam in Ecclesia Catholica prædicari sciunt.* Le Pere celeste, qui les « voit en secret, les couronne en secret. Il semble que ces « exemples soient rares; & neanmoins on n'en manque pas: « le nombre en est même plus grand, qu'on ne sçauroit croire. « *Hos coronat in occulto Pater, in occulto videns. Rarum hoc videtur genus. Sed tamen exempla non desunt. Imò plura sunt, quàm credi potest.*

Ibidem.

Ce nombre étoit grand, parce qu'il est impossible, que dans une si grande multitude d'Evêques & de Juges d'Eglise, il n'y en ait quelques-uns qui s'acquitent mal de leur devoir, ou qui se laissent surprendre aux impostures des accusateurs malins & artificieux, ou des faux témoins.

I. Partie. Ch. XXII.

Si ces Catholiques innocens souffroient avec patience, avec humilité & charité leur separation de l'Eglise, plûtôt que de la mettre en danger de quelque schisme ; comment l'Eglise même ne souffrira-t-elle pas dans la Societé des Fideles, ceux qui devroient en être retranchez, si ce retranchement ne se peut faire, sans peril de schisme ? Car il est bien plus juste de souffrir des méchans parmi les Justes, que de laisser les Justes & les innocens honteusement rejettez de la compagnie des bons, & exterieurement livrez à Satan. On doit se consoler dans les vûës de la Providence éternelle, aux yeux de laquelle ces justes opprimez, & separez de l'Eglise, ajoûtent en cela même un nouvel éclat à leur couronne : & aux yeux de laquelle au contraire ces scelerats, qui ne continuent de joüir de la Communion de l'Eglise, que par la juste apprehension de quelque malheur encore plus funeste, allument de plus en plus le feu de la colere & de la vengeance de Dieu contr'eux.

Ce sont là les regles que l'Eglise a toûjours suivies, & qu'elle suit encore presentement ; & ausquelles on ne peut imaginer rien de plus contraire, que l'audace des premiers Auteurs des Societez separées de l'Eglise Catholique, qui commencérent à se separer eux-mêmes d'avec elle. Ils n'auroient pas dû s'y resoudre, quand les Prélats de l'Eglise par quelque surprise, ou même par quelque injuste animosité, auroient entrepris de les retrancher de ce divin Corps, hors duquel il n'y a point de salut, que pour ceux qui aprés une injuste condamnation, ne laissent pas de lui être toûjours secretement attachez par la sincerité de leur charité & de leur foi, toûjours la même que celle de l'Eglise. *Usque ad mortem defendentes, & testimonio juvantes eam fidem, quam in Ecclesia Catholica prædicari sciunt.*

V. Quand je parle des Auteurs des nouvelles Sectes, & de leur conduite insoûtenable dans leur separation d'avec nous, je comprens necessairement tous leurs sectateurs dans la même cause. Car il est évident, que si Zuingle, Luther, & Calvin n'ont pû se separer de l'Eglise sans com-

mettre le plus deteſtable de tous les crimes, ils n'ont pû ſans crime être ſuivis, ni imitez de perſonne. S'il n'eſt jamais licite de ſe précipiter le premier dans un abîme, comment ſeroit-il permis de ſuivre celui qui s'y ſeroit précipité? L'exemple d'un crime n'excuſe pas ceux, qui s'en rendent les imitateurs. Quoi-qu'ils ne ſoient peut-être pas ſi coûpables, ils le ſont toûjours neanmoins, & ils tombent dans le même précipice de la damnation éternelle. On peut même dire en un ſens, qu'ils ſont encore plus coûpables. Car les premiers Chefs de la ſeparation ſont d'ordinaire habiles, quoi-qu'encore plus orgueilleux qu'habiles : & c'eſt leur ſcience préſomptueuſe qui les éleve, & les emporte contre l'Egliſe. On peut dire qu'il eſt encore moins pardonnable de s'élever contre la même Egliſe, par la bonne opinion qu'on a, non de ſa propre ſcience, mais de celle d'un autre. C'eſt ſans doute un crime damnable, de déferer plus à ſes propres lumieres, qu'à celle de tous les autres Catholiques enſemble, & qu'à l'autorité de l'Egliſe univerſelle. Mais c'eſt une choſe ou également damnable, ou au moins encore plus déraiſonnable, n'aïant point de ſcience, ou de lumiere propre, ou n'en aïant pas aſſez, & étant forcé de ſuivre l'autorité des autres, de ſuivre plûtôt celle d'un particulier, que celle de l'Egliſe univerſelle, dans une affaire d'une auſſi grande importance, qu'eſt celle du ſalut éternel.

Quoi-qu'il ſoit difficile de rien concevoir de plus déraiſonnable, ou de plus pernicieux, c'eſt néanmoins une choſe dont il y a autant d'exemples, qu'il y a de têtes dans chaque nouvelle Secte. Car excepté le premier Auteur, & un tres-petit nombre d'amis qu'il peut avoir eus, qui n'auroient jamais eu la hardieſſe de commencer, mais qui ont eu celle de ſuivre : tous les autres qui compoſent ces nouvelles Societez, ne nous paroîtront être dans un grand nombre d'exemples ſuivans, que des Artiſans, des Laboureurs, des enfans, des filles, des hommes groſſiers & ignorans, ſans étude, ſans eſprit, ſans loiſir, occupez depuis leur enfance, & occupez jour & nuit à des pro-

fessions & à des travaux terrestres, qui rabaissent toûjours davantage l'esprit. Or ces sortes de gens ne peuvent que par un renversement visible de la raison, préferer l'autorité de Calvin, ou de quelqu'un de ses disciples, qui est leur Ministre, à l'autorité de l'Eglise universelle, qui est la plus grande, de la plus grande étenduë, & de la plus longue durée, qu'il y ait eu depuis la publication de l'Evangile. Ce n'est pas la connoissance du fond de la cause, ce n'est pas l'intelligence profonde des Ecritures, qui conduit cette foule innombrable de gens simples & ignorans. Ils en sont même incapables, & dans une entiere impossibilité d'y jamais parvenir. Ce n'est donc que l'autorité de Calvin, ou d'un Ministre qui les entraîne, & leur fait méprises celle de toute l'Eglise, qui est si ancienne & si étenduë, & qui enferme dans son sein tant de Conciles & tant de Peres anciens & nouveaux. C'est faire l'usage le plus déraisonnable de sa raison, & le moins pardonnable, que d'en user de la sorte.

Ce raisonnement est si simple & si clair, que les plus simples & les plus ignorans en sont capables, tels que doivent être les raisonnemens qui sont necessaires au salut; puisque le salut est pour tous, même pour les ignorans, les simples & les enfans. Et au contraire les raffinemens qu'on propose pour persuader aux simples, qu'ils peuvent juger par eux-mêmes, & par la penetration qu'ils auront des Ecritures, que Calvin, ou un de ses disciples doit être preferé à toute l'Eglise de l'Univers, sont si évidemment de pures illusions, que les plus ignorans peuvent d'abord s'en appercevoir; & ne peuvent pas même ne s'en point appercevoir. Car comment des enfans, de jeunes filles, ceux qui n'ont jamais appris à lire, ceux qui passent leur vie dans les arts & dans la culture de la terre, ne s'appercevront-ils pas, qu'ils ne peuvent pas juger par eux-mêmes, & juger par la discussion de toutes les Ecritures, si Calvin a eu raison, ou l'Eglise universelle dans tous les points contestez? Comment ne s'apercevront-ils pas, qu'il faut necessairement qu'ils s'en raportent à l'autorité d'autrui : & qu'il

qu'il n'y a rien de plus déraisonnable, que ce que veut Calvin, que la regle de la foi soit le jugement, que chaque particulier forme sur l'Ecriture, & qui rejette absolument l'autorité humaine, quelle-qu'elle-soit. Enfin, il n'y a personne, quelque simple & ignorant qu'il soit, qui ne voïe clairement, que s'il est necessaire, qu'il se repose de sa créance, & de son salut sur l'autorité, ou de quelque particulier que-ce-soit, ou de l'Eglise universelle; il n'y a pas à balancer. Car il est évident que l'Eglise universelle est la plus grande autorité qu'il y ait sur la terre, seule capable de soûtenir, & de réunir en un Corps de Religion tout le genre-humain: au lieu que s'il est libre à chaque particulier de s'en raporter à qui il lui plaira, il y aura autant de Religions que de têtes, tres-opposées les unes aux autres.

VI. Saint Augustin a donc raison de conclure, qu'il « faut s'atacher à l'Eglise Catholique, qui est, dit-il, & qui « est nommée Catholique, non seulement par les siens, mais « aussi par ses ennemis. Car les Héretiques mêmes & les « Schismatiques, quand ils ne parlent pas avec les leurs, mais « avec les étrangers ne peuvent s'empêcher de nommer « l'Eglise Catholiquo *Catholique:* parce qu'on ne les entendroit pas, s'ils lui donnoient un autre nom, que celui que « toute la terre lui donne. *Tenenda est nobis Christiana religio, & ejus Ecclesia communicatio, quæ Catholica est, & Catholica nominatur, non solum à suis, verùm etiam ab omnibus inimicis. Velint enim nolintve ipsi quoque Hæretici, & Schismatum alumni, quando non cum suis, sed cum extraneis loquuntur, Catholicam nihil aliud quam Catholicam vocant. Non enim possunt intelligi, nisi hoc eam nomine discernant, quo ab universo orbe nuncupatur.*

De vera Relig. c.7.

VII. Ceux qui rejettent l'autorité de l'Eglise, comme une autorité purement humaine, & sujette à faillir, & qui ne veulent s'en raporter qu'aux Ecritures divines: ne considerent pas, je ne dis pas que la plûpart du Genre-humain est absolument incapable de la lecture, de la discussion & de l'intelligence des Ecritures sur tant de points contestez par tant de diverses Heresies: au lieu qu'elle est tres-dif-

I. Partie. Ch. XXII.

posée à se reposer sur l'autorité de l'Eglise universelle; mais je dis, qu'ils ne considerent pas, qu'on ne peut sçavoir quelles sont les Ecritures veritables, que par le témoignage & l'autorité de cette même Eglise, la plus ancienne & la plus éclatante de toutes les Societez Chrétiennes. C'est ce que Saint Augustin répondit aux Manichéens, qui avoient d'autres Ecritures, & qui rejettoient les nôtres. Ce differend, quelles étoient les vraïes Ecritures, ou les fausses; quels étoient les exemplaires veritables, ou les corrompus; on peut dire la même chose des versions: ce differend, dis-je, ne peut se décider par les Ecritures; mais il faut necessairement recourir aux attestations de l'Eglise universelle, à qui tout ce sacré dépôt a été confié dès le commencement de la prédication Evangelique. Voici ce que Saint Augustin disoit aux Manichéens: *Egone de illa Scriptura, quam constanter latissimè divulgatam video, & Ecclesiarum per totum orbem dispersarum contestatione firmatam dubitabo miser? Et quod est miseriùs, te Autore dubitabo? Cùm si exemplaria proferres altera, tenere non deberem, nisi ea quæ plurium consensione commendarentur?* Ce ne sont donc pas seulement les livres des Ecritures en general, dont nous ne pouvons être assurez que par le témoignage de l'Eglise; mais aussi les exemplaires, les versions, & en considerant le texte plûtôt, que la division, les Chapitres, les Versets même des Ecritures.

VIII. C'est pour cela même, que cette autorité de l'Eglise universelle, ne doit pas être regardée comme une autorité purement humaine. La seule toute-puissance de Dieu l'a pû établir & la soûtenir dans tout le monde malgré tant de differentes & de si violentes persecutions. La seule Providence a pû donner au Genre-humain une societé & une autorité si éminente, comme le guide certain & necessaire, pour conduire les plus simples & les plus grossiers au salut. Cela suffit pour montrer, que cette autorité n'est pas purement humaine, & qu'on la peut nommer divine par l'assistance infaillible, que Jesus-Christ lui a promise de son Empire.

I. PARTIE. Ch. XXII.

Il est bien dit dans une lettre du même saint Augustin, que l'Eglise ne paroîtra pas, *Ecclesia non apparebit*, au temps des persecutions effroïables de l'Antechrist; mais ce n'est que parce-qu'on y verra tomber les étoiles du Ciel, c'est à dire, que quelques justes éminens en pieté tomberont, & les fideles en seront troublez: *Quoniam multi, qui gratiâ fulgere videbantur, persequentibus cedent, & cadent: & quidam fideles firmissimi turbabuntur.* Mais cela ne marque que les persecutions sanglantes des tyrans, & non les héresies; les lâchetez, non les erreurs: *plusieurs* de ceux qui éclatoient le plus, tomberont, non pas tous; *quelques-uns* des plus fermes se laisseront abatre, non pas tous; enfin l'Eglise sera obscurcie, *Sol obscurabitur*, mais sa lumiere ne sera pas éteinte: ce ne sera rien moins qu'une extinction, une apostasie, une interruption entiere. *Epist. 80.*

Un peu plus bas ce Pere dit, que selon les promesses des Ecritures, l'Eglise embrassera toutes les Nations du monde, mais non pas tous les particuliers de chaque Nation. Car la Foi n'est pas un don que tous les hommes aïent reçû. *Omnes enim gentes promissæ sunt, non omnes homines omnium gentium. Non enim omnium est fides.* Saint Paul disoit, que l'Evangile croissoit & fructifioit dans tout le monde: il n'avoit donc pas encore rempli tout le monde; mais il alloit, & il va encore toûjours croissant, jusqu'à ce qu'il ait rempli l'Univers. *Fructificare illud in universo mundo dixit, & crescere, ut ita significaret, quousque fuisset fructificando & crescendo venturum.* C'est donc ainsi, que l'Eglise Catholique est étenduë dans toute la terre, en sorte néanmoins qu'elle y fait toûjours de nouveaux progrés, ou en attirant à soi de nouvelles Nations, ou en éclairant de jour à autre un plus grand nombre de particuliers de chaque Nation. Mais il n'en faut pas davantage pour donner à l'Eglise Catholique une éminence & une distinction au dessus de toutes les Sectes, qui ne sont qu'en un petit coin de la terre, sans faire aucun progrés considerable dans les païs éloignez; & qui perissent enfin dans un certain nombre d'années: ce qui n'arrive, *Ibidem.*

I. PARTIE. Ch. XXII. que parce-qu'elles vont toûjours en diminuant dans le païs étroit même, où elles regnent; bien loin d'aller toûjours comme l'Eglise Catholique, en croissant, & en fructifiant. Cette éminence de l'Eglise par dessus toutes les autres Sectes, a été necessaire, selon Saint Augustin, pour le salut des foibles & des ignorans, qui peuvent se rendre à cette autorité; mais qui ne pouroient arriver à la verité de la doctrine de salut par les raisons, par la discussion des raisons, par les argumens & les disputes.

Epist. 56. „ IX. Ceux qui se disent Chrétiens, dit ce Pere, & qui „ ne sont pas dans l'unité, ou dans la communion Catho- „ lique, se rient de la credulité des Fideles, & pensent a- „ voir raison de les traiter d'ignorans: quoi-que ce soit la „ verité, que Jesus-Christ ce celeste Medecin est venu au „ monde, pour sauver les peuples grossiers par la Foi. Mais „ ils sont contraints d'en venir là, parce-qu'ils voïent bien „ que leur cause est perduë, si on vient à comparer leur au- „ torité avec l'autorité Catholique. Ils tâchent donc de se „ mettre au dessus de l'autorité inébranlable d'une Eglise, „ dont les fondemens sont si fermes, par les apparences, „ & les vaines promesses de tout prouver par raisons. Car „ c'est là la présomption ordinaire de tous les Héretiques. „ Mais la clemence de ce Roi celeste, qui est venu fon- „ der sur la terre un Empire de foi, a fortifié & muni son „ Eglise par des Assemblées tres-nombreuses de peuples & „ de nations, & par les Sieges Apostoliques, qui sont com- „ me autant de remparts d'autorité, & il n'a pas laissé de „ donner à son Eglise un nombre de gens pieux, doctes, „ spirituels, qui sont armés de raisons invincibles pour leur „ défense, & pour celle des autres. Mais la Loi sainte de „ l'Eglise est de renfermer tous les ignorans dans le sein de „ la foi, comme dans un fort impenetrable; afin qu'aprés les „ avoir mis à couvert, les doctes combatent par la force „ des raisons.

C'est donc un malheur commun à toutes les Hérefies, & c'est l'origine commune, dont elles sont toutes émanées, que de n'avoir jamais compris le secret de la Religion

Chrétienne, & la fin veritable pour laquelle Jesus-Christ est venu au monde. Sçavoir que le Genre-humain aprés sa chûte n'étant presque plus composé, que de gens grossiers, ignorans, peu susceptibles de raison & de doctrine pour les choses tant-soit-peu élevées, telles que sont celles de la Religion & du salut éternel : il lui a plû de sauver le monde par la foi des choses, qu'il n'eût jamais sçû comprendre ; & a appuïé cette foi des Simples sur une autorité tres-remarquable, & distinguée de toutes les autres par son antiquité, sa durée, son étenduë. Les Héretiques & les Schismatiques n'aïant jamais pû rien proposer à leurs Sectateurs, qui approchât le moins du monde de cette autorité éminente, ont fait esperer des raisons, & des discussions exactes & claires de l'Ecriture ; comme si ce moïen de parvenir à la verité de nos mysteres & au salut, avoit quelque proportion avec des hommes de tout âge, de tout sexe, de toute profession. Cela n'est donc pas propre aux dernieres Sectes ; toutes les anciennes Héresies ont été reduites à la même necessité, n'aïant point d'autorité suffisante, sur laquelle les simples & les ignorans se reposassent, dequoi seulement ils étoient capables. Elles leur ont fait esperer des raisons & des examens, dont ils étoient manifestement incapables. OMNIUM ENIM HÆRETICORUM QUASI REGULARIS EST ISTA TEMERITAS.

Rien n'étoit plus contraire au sens commun, & à la modestie. Mais l'esprit humain aime à être flaté, & à se flater lui-même de l'esperance & de la prétention de pouvoir penetrer les raisons de nos mysteres, les verités de la Foi, le sens veritable des Ecritures, à quoi un petit nombre de ceux qui ont le plus d'esprit, le plus de loisir & le plus d'étude a bien de la peine à pouvoir parvenir. Quelque extravagante que soit cette vanité, elle a été commune à tout ce qu'il y a eu de Schismes & d'Héresies dans le monde ; parce-que rien n'est plus ridicule, & en même temps rien de plus commun, que la vanité & l'orgueil.

X. Puis-que Dieu appelloit tous les hommes au salut, même les enfans, les grossiers, les plus simples ; il faloit

qu'il leur fournit un moïen de salut, qui fut à leur portée. C'est l'Eglise, car elle est un Soleil, que tous les hommes & toutes les Nations du monde voïent, & le voïent avec toute l'évidence & toute la facilité possible. *In omnem terram exivit sonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum. In sole posuit tabernaculum suum. Ipsa est Ecclesia in sole posita; hoc est in manifestatione omnibus nota usque ad terminos terræ.*

Epist. 166.

Chapitre XXIII.

Suite de la doctrine de Saint Augustin.

I. L'Eglise, selon l'Ecriture expliquée par Saint Augustin, est le Soleil, la Cité sur la montagne, exposée aux yeux de tout le monde. II. L'Eglise seule nous apprend à faire le discernement des Livres Canoniques de l'Ecriture & de leur veritable sens. III. Quelles sont, selon Saint Augustin, les regles de ce discernement entre les Livres Canoniques & les autres. Tout y dépend du jugement, du nombre, de la dignité plus ou moins grande des Eglises, qui reçoivent ces Livres. Rien n'est donné au choix ou à l'esprit particulier. IV. Les Sectes separées de l'Eglise ne tiennent les Ecritures que de l'Eglise Catholique, & de ses Traditions. Pourquoi n'en tiendront-elles donc pas aussi les autres articles de foi? V. En un sens veritable les Hérétiques ne croïent ni en Dieu, ni en Jesus-Christ. La créance de l'Eglise est dans le Symbole. VI. Réponses de Saint Augustin à ceux qui calomnient les charnels, & les spirituels même de l'Eglise. VII. Contre les éclipses prétenduës de l'Eglise, on oppose les accroissemens nouveaux & continuels qu'elle prend. VIII. Condamnation des Assemblées obscures, particulieres, secretes des Heretiques & des Schismatiques.

Epist. 170.

I. Le même S. Augustin écrivant à un de ses parens, qui étoit engagé dans le Schisme des Donatistes, use de ces termes, que nous pourions mettre fort à propos presentement dans la bouche de plusieurs Catholiques, pour dire à leurs proches. *Il est bien déplorable qu'étant proches, selon la chair, nous ne soïons pas unis en une même Societé dans le Corps de Jesus-Christ; principalement puis-qu'il vous est si facile de voir la Cité bâtie sur la montagne, de laquelle*

le Seigneur dit dans l'Evangile, qu'elle ne peut être cachée. C'est l'Eglise Catholique, nommée Catholique, parce que son étenduë n'est pas moindre que celle du monde. Il n'est pas permis à personne de l'ignorer. C'est pour cela que, selon la parole de Jesus-Christ, elle ne peut être cachée. Le parti de Donat est resserré dans la seule Afrique, & ne laisse pas de noircir tout l'Univers de ses calomnies; ne considerant pas, qu'en se condamnant à la sterilité, & se privant des fruits de la paix & de la charité, il s'est separé de la tige des Eglises Orientales, d'où l'Evangile fut autrefois porté dans l'Afrique. Si on lui apporte de la terre du voisinage de Jerusalem, il adore Jesus-Christ qui l'a honorée de ses divines traces: & s'il en vient des Fideles, il tâche d'éfacer par un nouveau batême les traces du divin batême qu'ils avoient déja reçû. Ce n'est qu'une traduction de Saint Augustin, avec un peu d'explication vers la fin où elle étoit necessaire.

Je ne vois pas au reste que ni nos Nouveaux Convertis puissent rien demander de plus clair, ou de plus fort pour se fortifier dans la grace qu'ils viennent de recevoir; ni ceux qui déliberent encore pour finir tous leurs doutes. Car il n'y a qu'à tourner les yeux vers ce Soleil, qui éclaire tout le monde, vers l'Eglise Catholique, dis-je, que Dieu a exposée aux yeux de tous les hommes; parceque c'est elle qui est le chemin du salut, auquel Dieu appelle tous les hommes: & que c'est pour cela qu'elle est étenduë dans tout le monde, qu'on ne peut la cacher, qu'on ne peut l'ignorer. *Quod abscondi non posśit. Quod per totum orbem terrarum diffunditur. Hanc ignorare nulli licet. Abscondi non potest.*

Voila cette Eglise dont on a fait souscrire la Confession aux Nouveaux Convertis; parce-qu'elle est dans le Symbole des Apôtres, & qu'elle contient en elle tous les autres articles de la Foi Orthodoxe, qui ne sont manifestés que par elle à tous les Fideles, ou au moins à la plûpart d'eux. C'est comme si on les avoit obligés de souscrire, qu'ils confessent qu'il y a un Soleil. Aussi ceux qui ne voient pas ce Soleil, sont comme ces aveugles, qui ne

I. PARTIE. Ch. XXIII.

voïent pas le Soleil corporel des yeux en leurs corps. C'est ce Soleil même de l'Eglise, qui nous apprend à distinguer les Livres Canoniques des Ecritures, d'avec ceux qui ne le sont pas; & non seulement les Livres, mais les Chapitres, & les Versets aussi.

Ibidem.

II. Les Manichéens, selon Saint Augustin, (& il en faut dire autant de plusieurs autres Héretiques, selon la remarque que nous en avons déja faite) rejettoient les Actes „ des Apôtres, & quelques autres Livres de l'Ecriture; & „ dans ceux qu'ils admettoient, ils faisoient encore de grands „ retranchemens, n'en recevant que les endroits, qui leur „ étoient favorables, selon leurs interpretations. *Non accipiunt omnia, sed quod volunt; & libros eligunt, quos accipiant, aliis improbatis: sed in singulis quibusque libris loca distinguunt, quæ putant suis erroribus convenire. Cætera in eis pro falsis habent. Actus Apostolorum repudiant.*

Le discernement entre les Livres, les Chapitres, les passages, vrais, ou supposez, ne pouvoit pas se faire par les Ecritures mêmes: c'étoit la seule Eglise, son autorité, sa tradition perpetuelle, qui en pouvoit rendre un témoignage certain & incontestable. Les Héretiques ne pouvoient rien repliquer à cela, qui eût la moindre apparence de probabilité. Ils ne pouvoient avoir recours qu'à leur esprit particulier, c'est à dire, à leur choix, & à leur caprice, à leur présomption, à leur hardiesse insoûtenable de dire tout ce qui leur venoit dans l'esprit, & de le vouloir faire passer pour des Oracles du Saint Esprit: *Accipiunt quod volunt, & libros eligunt, quos accipiant.* C'est comme nous l'avons déja dit, de ce choix arbitraire, sans raison, & sans fondement, *electio*, αἵρεσις, que les Héresies ont pris leur nom. Car elles en ont usé pour les dogmes de la Foi, comme pour les Livres des Ecritures; elles en ont pris ce qu'elles ont voulu, *quod volunt*, sans autre raison, que parcequ'elles l'ont voulu; au lieu de recevoir tout également de la main de l'Eglise, de laquelle elles en recevoient une partie.

Les regles de l'Eglise & de Saint Augustin étoient bien differentes

differentes de ce choix capricieux. Ce Pere veut, que celui qui s'aplique aux Ecritures, lise premierement tous les Livres Canoniques, & tâche de les entendre; mais qu'il ne lise d'abord que ceux qui sont Canoniques : ***Erit igitur divinarum Scripturarum solertissimus indagator, qui primò totas legerit, notasque habuerit : & si nondum intellectu, jam tamen lectione, duntaxat eas quæ appellantur Canonicæ.*** Saint Augustin parle à ceux qui recevoient la regle de leur foi, de l'autorité, & de la tradition de l'Eglise. Qu'auroit-il donc exigé de ceux qui ne veulent la tenir que des Ecritures ? Et combien y en a-t-il néanmoins de ceux-ci, qui aïent lû toutes les Ecritures; & qui les aïent lûës avec cette forte application, ***Solertissimus indagator;*** & qui aïent approfondi quels en sont les Livres Canoniques, ***dumtaxat Canonicæ;*** Et qui les aïent entenduës, ce que Saint Augustin ne juge pas facile, ***si nondum intellectu?*** Car dans les Livres qu'on n'auroit pas lûs, il pourroit y avoir, ou des lumieres, ou des contrarietez qu'il faudroit necessairement avoir lûs, pour l'intelligence des autres. De s'en fier à un Ministre, ou à un Docteur particulier, c'est presque s'en fier à soi-même & à son propre choix; car on a choisi ce Ministre, & il a choisi ce qu'il a voulu, ***quod volunt.***

I. Part. Ch.XXIII

De Doctrin. Chr. l.2.c.8.

III. La regle constante, sage, & religieuse, que les Catholiques suivoient, selon Saint Augustin, dans le discernement des Livres Canoniques d'avec les autres, étoit de suivre l'autorité du plus grand nombre des Eglises Catholiques; entre lesquelles sont sans doute celles, qui ont eu des Sieges Apostoliques, & à qui les Apôtres ont adressé quelques-unes de leurs Lettres : ***In Canonicis Scripturis Ecclesiarum Catholicarum quamplurium auctoritatem sequatur, inter quos sanè illæ sunt, quæ Apostolicas sedes habere, & Epistolas accipere meruerunt.*** En cela même, il y a encore des degrés à observer. Car il faut préferer les Livres Canoniques, qui sont reçûs de toutes les Eglises Catholiques, à ceux qui ne sont pas admis de quelques-unes. ***Tenebit autem hunc modum in Scripturis Canonicis, ut***

Ibidem.

I. PARTIE. Ch. XXIII.

eas quæ ab omnibus accipiuntur Ecclesiis Catholicis præponat eis, quas quædam non accipiunt. Ce Pere ne dit pas qu'il faille absolument rejetter les Livres, qui ne sont pas reçus de toutes les Eglises Catholiques; mais qu'il faut leur préferer ceux qui sont reçus de toutes. Car les Livres qui n'étoient pas reçus comme Canoniques dans quelques Eglises Catholiques, povuoient y être respectés & lûs, comme utiles & édifians pour les mœurs; comme reçus par d'autres Eglises, avec lesquelles celles-ci étoient jointes de foi & de communion; enfin comme élevés à un degré d'autorité mediocre, au dessus des autres Livres Canoniques; mais au dessus d'un grand nombre d'autres, qu'on lisoit souvent dans les Assemblées publiques de l'Eglise. L'histoire Ecclesiastique d'Eusebe nous en a fourni un tres-grand nombre d'exemples.

Ibidem.

Entre les Livres mêmes, continuë Saint Augustin, qui » ne sont pas reçus de toutes les Eglises, il faut donner la » préference à ceux qui sont admis par les Eglises les plus » nombreuses & les plus graves; au dessus de ceux qui n'ont » cours que dans un moindre nombre d'Eglises, & dans » celles dont l'autorité n'est pas si éminente: *In eis verò quæ non accipiuntur ab omnibus, præponat eas, quas plures gravioresque accipiunt, eis quas pauciores, minorisque auctoritatis Ecclesiæ tenent.* Que s'il y a des Livres qui soient » reçus par un grand nombre, & d'autres qui soient admis » par celles qui sont en moindre nombre, mais qui ont » plus de dignité, quoi-qu'à mon avis, cela ne se puisse » jamais trouver, je pense qu'il faut les mettre en même » rang d'autorité: *Æqualis authoritatis eas habendas puto.*

En tout cela il n'y a point de choix arbitraire, point d'esprit particulier, point d'entousiasme; tout y est digne de Saint Augustin, tout y est digne de la sagesse, de la maturité, & de la moderation de l'Eglise Catholique. Tout y vient de la tradition & de la succession des Evêques & des Eglises Catholiques, qui reçurent originairement ces saints Livres de la main des Apôtres, ou de leurs Fondateurs, hommes Apostoliques. Il a falu du temps

pour reduire toutes ces Eglises à un consentement uniforme sur tous ces Livres, quoi-que dés le commencement ils fussent tous reçus par elles toutes, ou par un consentement formel, ou par la charité, & la communion indissoluble, qu'elles entretenoient les unes avec les autres. Ce fut aussi ce qui fit qu'elles convinrent enfin toutes pour l'acceptation generale de tous ces divins Livres. Car il ne fut pas difficile de faire que le plus petit nombre revint au plus grand, que les moindres Eglises se conformassent avec le temps à celles qui avoient plus d'étenduë, plus d'antiquité, ou plus d'autorité qu'elles: enfin qu'elles se resolussent toutes à suivre l'exemple de celles qui étoient Apostoliques, & qui l'étoient de la maniere la plus noble qu'elles pussent l'être. Je le dirai encore une fois, l'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe est une pleine justification de cette doctrine si bien concertée de Saint Augustin.

IV. On peut juger de là, quelle dignité, & quelle autorité le Saint Esprit a voulu donner à toutes les Eglises Catholiques en particulier, & encore plus à l'Eglise universelle: puis qu'étant lui-même le seul principal Auteur des Ecritures divinement inspirées, il a voulu qu'elles ne fussent reçuës que par l'interposition de l'autorité de l'Eglise; & il a tellement disposé le Genre-humain, & le cours des siecles, qu'il n'en peut être autre chose; à moins de se laisser aller aux illusions de l'esprit interieur, autant contraire à lui-même, & à la verité, qu'il y a de Sectes contraires entre-elles. Les Compagnies Chrétiennes, qui ne sont pas unies à l'Eglise Catholique, ne peuvent avoir reçu que d'elle les Ecritures; puisque elle seule les possedoit toutes depuis tant de siecles, & que toutes ces Sectes sont si nouvelles. Elles ne tiennent donc les Livres Canoniques, que de la maniere que l'Eglise Catholique les tenoit, par la tradition & la succession des Eglises, & de leurs Sieges, soit Apostoliques, soit seulement Episcopaux. S'il y avoit donc eu quelque défaut dans ces Regles, que Saint Augustin vient de nous expliquer, & si l'erreur s'y étoit glissée; non seulement nos Ecritures, mais celles

I. Partie. Ch. XXIII.

même de ces Sectes n'auroient plus rien de certain & d'infaillible. Ces Sectes ne peuvent donc entierement rejetter la tradition & la succession des Pasteurs dans les Eglises; puisque le discernement des vraïes Ecritures en a toûjours dépendu parmi les Catholiques, de qui ces Sectes les tiennent. Si la tradirion & la succession a lieu dans ce point capital, qui comprend tous les autres : Donc tous les autres articles de leur créance fondés sur les Ecritures dépendront de la tradition & de la succession Catholique qui a conservé les Ecritures, de qui elles prétendent les tirer. Ces Sectes ordonneront-elles, que les traditions de l'Eglise ne soient certaines & incontestables, que quand cela leur plaira, ou les accommodera ?

De fide & Symb. c. 10.

» V. Nous croïons, dit ailleurs Saint Augustin, la sainte » Eglise, sans doute l'Eglise Catholique ; car les Héretiques » & les Schismatiques appellent aussi leurs Assemblées du » même nom d'Eglises. Mais les Héretiques violent la foi » par les mauvais sentimens qu'ils ont de Dieu ; & les Schis- » matiques, bien-qu'ils croïent ce que nous croïons, se sont » néanmoins separés de la charité fraternelle par leurs divi- » sions. Ainsi ni l'Héretique n'apartient point à l'Eglise » Catholique, parce-qu'elle aime Dieu ; ni le Schismatique, » parce-qu'elle aime le prochain. Ces paroles de Saint Augustin sont tirées du Livre, qu'il composa de la Foi & du Symbole. C'étoit donc, comme c'est encore, & ç'à toûjours été un article du Symbole des Apôtres, de croire l'Eglise Catholique, comme la Maîtresse de la doctrine du Salut ; & cét article seul embrassoit en quelque façon tous les autres.

Mais afin qu'on ne passe pas trop legerement sur ces paroles de Saint Augustin, que les Héretiques blessent la Foi, par la fausseté des sentimens, qu'ils ont de Dieu : *Haeretici de Deo falsa sentiendo, ipsam fidem violant :* Il faut joindre à cela ce que ce même Pere dit dans son Manuel, que Jesus-Christ est le propre fondement de l'Eglise, quoique quelques-uns pensent, que ce fondement nous est commun avec les Heretiques. Mais la verité est, que les

Héretiques, quels-qu'ils soient, & quoi-qu'ils se disent Chrétiens, n'ont que le nom de Jesus-Christ, & ils n'en ont point la verité: *Si enim diligenter quæ ad Christum pertinent cogitentur, nomine-tenùs invenitur Christus apud quoslibet Hæreticos, qui se Christianos vocari volunt, reverà ipse non est apud eos.*

Il en faut dire autant de la créance & du nom de Dieu: les Héretiques se vantent de l'avoir, mais c'est sans fondement qu'ils le font; & on le justifie par les mêmes raisons, que celles qui les excluent au vrai du nom & de la créance de Jesus-Christ. L'heresie ne croit pas ce que Dieu revele, mais ce qu'elle veut. Elle choisit ce qui lui plait, dans les articles revelés de Dieu, & proposés par son Eglise, & elle rejette les autres. Ainsi elle rejette tout, sans en excepter la créance de Dieu même; parceque ce n'est nullement croire en Dieu, que de ne le point croire en tout; ce n'est pas même croire en Dieu, que de ne point croire l'Eglise Catholique, puisque c'est un article du Symbole revelé de Dieu. Aussi le même Saint Augustin dit, que l'Eglise est nommée Catholique, parcequ'elle est parfaite en tout, ne cloche en quoi-que-ce-soit, & est étenduë dans tout le monde: *Catholica dicitur ex eo, quia universaliter perfecta est, & in nullo claudicat, & per totum orbem diffusa est.* (*l. de Gen. ad l. imperf. c. 1.*)

VI. L'Eglise Catholique, dit encore ce Pere, répanduë par tout le monde, *per totum orbem longè latéque diffusa*, a surmonté ses persecuteurs par sa patience; elle se rit, & donne facilement la resolution des questions qu'on propose contre-elle: & elle se met peu en peine des invectives qu'on fait contre les méchans, qui sont dans sa Societé, comme la paille parmi le froment: parce-qu'elle sçait fort-bien distinguer le temps de la moisson, où tout est mêlé; le temps de l'aire, où on commence à separer la paille d'avec le froment; & le temps du grenier, où le froment est pur, sans aucun mélange de paille: *Criminatores palearum suarum non curat; quia tempus messis, & tempus arearum, & tempus horreorum cautè diligenterque custodit?* Mais pour (*De agone Christ. c. 13.*)

I. PART. C.XXIII. » ceux qui font des invectives contre les Justes, qui sont le » froment; ou elle les détrompe, s'ils ne pechent que par » ignorance : ou s'ils pechent par envie, elle les méprise; » parce-qu'elle sçait bien, que ces calomniateurs ne sont » que des épines & de l'ivraïe: *Criminatores autem frumenti sui, aut errantes corrigit: aut invidentes, inter spinas, & Zizania computat.*

Ce Pere ne pouvoit rien dire de plus à propos, pour nous consoler, & pour nous fortifier contre les accusations & les calomnies, dont les Adversaires de l'Eglise chargent continuellement, non seulement les charnels, mais aussi les plus spirituels de ses enfans. Il y a eu des Héresies dans tous les siecles, & elles ont toûjours été emportées & envenimées contre l'Eglise & contre tous ses enfans: elle n'a pas laissé de demeurer toûjours victorieuse, non seulement par la force de la verité contre leurs erreurs; mais aussi par sa charité, sa patience, & son innocence contre

Ibidem. » leurs détractions. L'Eglise est sainte, dit plus bas ce Pere, » mais d'une sainteté Catholique & universelle comme elle, » *Catholicæ sanctitatis est :* Les entrailles de misericorde ne » sont nulle part plus necessaires que dans l'Eglise Catholi- » que, laquelle comme une veritable Mere, ne peut insulter » avec dureté à ses enfans qui pechent; ni refuser de leur » pardonner, quand ils se corrigent. Car ce n'est pas sans » raison que Pierre qui avoit peché, & avoit eu besoin de » pardon, a été choisi pour representer l'Eglise, & recevoir » pour elle les clefs du Ciel. C'est la réponse, que Saint Augustin semble avoir faite pour nous à ces orgueilleux Réformateurs, qui ne peuvent souffrir, qu'on traite avec douceur les pecheurs dans l'Eglise, ou dans l'esperance qu'ils se corrigeront; ou dans la crainte, que la guerison malconcertée d'une maladie ne la rende encore plus incurable, & ne la répande dans tout le Corps.

Ibid. c.29. » VII. Mais puisque l'Evangile, selon la parole du Fils » de Dieu, doit être prêché parmi toutes les Nations, & » alors la fin viendra, dit encore Saint Augustin : Comment » les Donatistes peuvent-ils dire, que toutes les autres

Nations ont déja abandonné la Foi ; & que l'Eglise n'est « I. Part.
demeurée que dans le seul parti de Donat ? Car il est « C. XXIII.
certain que depuis que les Donatistes se sont separés de «
l'Eglise, quelques Nations nouvelles ont crû en Jesus- «
Christ ; & qu'il y en a d'autres, qui n'ont pas encore crû, «
mais à qui on ne cesse de prêcher l'Evangile : *Cum manifestum sit, ex quo ista pars ab unitate præcisa est, nonnullas gentes posteà credidisse ; & adhuc esse aliquas, quæ nondum crediderant, quibus quotidie non cessatur Evangelium prædicari.* Peut-on n'être pas surpris, qu'il y ait des Chré- «
tiens si emportés contre la gloire de Jesus-Christ, qu'ils «
ne craignent pas de dire, que toutes les Nations, qui «
entrent maintenant dans l'Eglise, & témoignent de l'em- «
pressement pour se soûmettre à la foi de Jesus-Christ, ne «
font rien qui puisse être utile à leur salut, parce-que ce «
n'est pas des Donatistes, qu'elles reçoivent le batême: «
Quis non miretur esse aliquem qui se Christianum dici velit, & adversus Christi gloriam tantâ impietate rapiatur, ut audeat dicere &c.

Nous pouvons faire ce même reproche à toutes les nouvelles Societés Chrétiennes separées de l'Eglise, en disant que l'Eglise s'étoit éclipsée pendant quelques siecles ; elles détruisent tout l'ancien Empire, que Jesus-Christ avoit acquis par son Sang ; elles lui ôtent toutes les Nations qui se sont converties, & ont embrassé sa Foi pendant ces prétenduës éclipses ; elles s'oposent à l'accomplissement des promesses de l'Evangile, qui a prédit que la Foi iroit toûjours en s'étendant, bien-loin de s'éteindre, jusqu'à la fin du monde ; elles disent que le Soleil s'est éteint, lors qu'il est le plus brillant, & qu'il éclaire quelques nouveaux peuples, qui avoient été jusques alors dans les tenebres ; elles travaillent à troubler & à corrompre l'ancienne Eglise, au lieu d'en aller planter de nouvelles parmi les Païens ; enfin elles demeurent steriles & obscures dans le païs étroit, où elles sont resserrées, & ne mettent leur gloire qu'à calomnier l'Eglise universelle, qui ne cesse de faire des conquêtes toûjours nouvelles pour Jesus-Christ

I. PARTIE. Ch. XXIII.

L. 1. Qq. in Evang. c. 38.

VIII. Quand le Fils de Dieu dit dans l'Evangile, qu'il *se montrera comme un éclair, qui traverse avec une incroïable vitesse depuis l'Orient jusqu'à l'Occident:* Saint Augustin dit, que l'Orient & l'Occident signifie l'Eglise, qui doit s'y étendre par tout: *Orientis & Occidentis nomine totum orbem voluit significare, per quem futura erat Ecclesia.* Mais aprés avoir établi par toute la terre, dit Saint Augustin, l'autorité claire & manifeste de l'Eglise, Jesus-Christ avertit ensuite ses Disciples, & tous les Fideles à-venir, de ne s'attacher point aux Heretiques, ou aux Schismatiques, qui occupent un petit lieu, ou un petit païs dans le monde; ou s'assemblent dans des lieux cachés & obscurs, pour surprendre les Amateurs de nouveautés. Ces deux sortes de gens sont signifiés dans les paroles suivantes de Jesus-Christ: *Si quelqu'un vous dit, Jesus-Christ est ici ou là;* ce qui marque les petits païs, que les Heretiques & les Schismatiques occupent dans les Provinces: ou, si on vous dit: *Il est dans les lieux cachés, ou dans le desert:* ce qui signifie les Assemblées secretes & inconnuës des Heretiques. Quand le Fils de Dieu dit, qu'il paroitra dans son Eglise depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, il condamne ceux qui n'occupent que de petits coins de terre, & disent que Jesus-Christ y est renfermé avec eux. Et quand il dit, qu'il paroitra comme un éclair, il s'oppose aux Assemblées secretes & peu nombreuses dans les maisons retirées, ou dans les deserts. Car cét éclair nous fait voir la clarté & la manifestation de l'Eglise, dans la plus profonde nuit, & dans les tenebres du siecle, puisque c'est alors que les éclairs brillent le plus.

Il me semble que l'Ecriture ainsi expliquée par Saint Augustin, contient une peinture si naïve & si belle de toutes les Societés Heretiques ou Schismatiques, qui ont jamais été; & particulierement de celles de l'Europe dans ces derniers siecles; & en contient en même temps une réfutation si forte par la seule opposition de l'évidence & de l'universalité de l'Eglise Catholique, qu'on n'y peut rien ajoûter; sinon un grand mépris des sens ridicules, qu'elles y donnent.

CH. XXIV.

CHAPITRE XXIV.

Suite de la doctrine de l'Eglise expliquée par Saint Augustin, sur l'unité de l'Eglise même, & sur son universalité.

I. S'il faloit reconnoître la veritable Eglise dans quelque Secte particuliere, il faudroit parcourir tout le monde & examiner toutes les Sectes. Ce travail seroit infini & impossible à la plûpart des hommes, aussi-bien que celui de la discussion des Ecritures. II. Mais si la vraïe Eglise est celle qui est universelle, & répanduë dans tout le monde, rien n'est plus aisé à trouver; & c'est ce que nous devions attendre de la Providence divine, pour le salut de tous les hommes. L'Ecriture ne rend témoignage à aucune Secte particuliere, mais à l'Eglise universelle seule. III. Preuves de l'universalité de l'Eglise, tirées d'Isaïe, expliqué par Saint Paul. IV. Autres passages d'Isaïe pour cela même. Un nouveau monde découvert au lieu de quelques Provinces, que l'Hérésie débauchoit à l'Eglise Catholique. V. Ce ne sont plus là des Propheties, ce sont les choses mêmes presentes & manifestes. VI. Autres Propheties de l'universalité de l'Eglise manifestement accomplies. VII. Il est évident que le prix du Sang de Jesus-Christ n'est rien moins que l'Empire de tout le monde. Les Ecritures sont tres-claires sur l'universalité de l'Eglise. L'accomplissement en est encore plus manifeste. VIII. On ne peut entendre de Salomon ces magnifiques promesses. IX. Le commandement & la prédiction de Jesus-Christ, que son nom seroit prêché par toute la terre, en commençant par Jerusalem, commença à s'accomplir dés-lors même. Les Apôtres & leurs successeurs ont prêché & prêchent encore son nom par tout le monde. Cette gloire est propre à l'Eglise Catholique; les Sectes separées n'y ont jamais eu de part. X. Prodigieux accroissemens qui se font encore presentement, de l'Eglise de Jesus-Christ par les Missionnaires Apostoliques.

I. APrés avoir raporté dans les Chapitres precedens, ce que j'ai trouvé de plus propre à mon sujet, dans les premiers Ouvrages de S. Augustin: j'ai crû qu'il étoit à propos de choisir aussi quelques endroits du Livre qu'il fit contre les Donatistes *sur l'unité de l'Eglise*, laquelle doit *l. de unit. c. 2. 3.* être la fin de tous les moïens que nous recherchons dans

ce Traité. *S'il faloit chercher la veritable Eglise*, dit ce Pere, *dans quelque Secte particuliere, il faudroit parcourir toute la terre, y examiner toutes ces Sectes, chacune dans la Province, ou dans le Roïaume où elle est renfermée, & faire choix de la meilleure; mais ce travail seroit sans fin, & par consequent sans fruit.* Car qui est-ce qui a le pouvoir, ou le temps, ou les moïens & les forces de courir d'un bout du monde à l'autre? & qui est-ce qui a assez de force & de penetration d'esprit pour démêler toutes les contestations de tant de Sectes differentes, & irreconciliables les unes avec les autres? Cela est encore plus difficile que ce que nous avons dit de la discussion de toutes les Ecritures dans leurs differentes éditions.

» II. Mais si l'Ecriture sainte nous montre évidemment, Ibid. c. 3. 4. » poursuit Saint Augustin, que la veritable Eglise est répan- » duë par toute la terre, & qu'elle est l'unique Epouse de » Jesus-Christ, une comme il est un, une comme Dieu est » un; nous serons délivrez de cette recherche infinie, & nous » n'aurons qu'à embrasser cette Eglise unique & universelle, » dans le lieu même où la Providence nous a placez. C'est » indubitablement l'Eglise Catholique; puisque le nom » Grec de Catholique est le même que celui d'universelle, » qui est tiré du Latin. La bonté ineffable de celui qui veut » que tous les hommes soient sauvez, & qui prend aussi » bien soin du salut de chaque particulier, que de tout le » Genre-humain ensemble, comme il gouverne tout le » Genre-humain ensemble avec la même facilité que cha- » que particulier; cette bonté ineffable, dis-je, a donné à » l'Eglise autant d'étenduë qu'à toute la terre: parce-qu'elle » est la porte unique du salut, & la maîtresse unique de » la doctrine du salut, pour tous les hommes répandus par » toute la terre. Il ne faut donc pas nous arrêter aux autres » Sectes Chrétiennes, ou aux autres Eglises particulieres; » quoi-qu'elles se disent être les seules qui possedent Jesus- » Christ dans un coin de la terre. Mais il faut s'atacher uni- » quement à l'Eglise, qui porte le nom de Catholique, ou » universelle & qui l'est, parce-que toutes les Ecritures de

l'ancien & du nouveau Testament nous assurent, que l'E- « glise de Jesus-Christ sera répanduë par tout le monde. « Les autres Eglises se peuvent rendre témoignage à elles- « mêmes, pour se mettre en credit dans le petit païs qu'elles « occupent. Mais il n'y en a aucune qui puisse montrer par « les Ecritures, que c'est dans ce païs seul & particulier que « l'Eglise doit se trouver. Il n'y a que l'Eglise universelle « qui soit démontrée & autorisée par les attestations claires « & évidentes, & en même temps invincibles des divines « Lettres. L'Ecriture ne nous parle que de Jesus-Christ en « qui sont tous les tresors de la sagesse & de la science de « Dieu. Il n'y a rien qu'on n'entende dans l'Ecriture, quand « on y voit Jesus-Christ; mais c'est Jesus-Christ tout entier « qu'on y voit, le Chef & le Corps. Le Fils unique de « Dieu est le Chef; son Corps est l'Eglise; l'Epoux & l'E- « pouse, deux dans une chair, par le lien indissoluble du « divin mariage de Jesus-Christ & de son Eglise. «

I. PART. C.XXIV.

C'est la paraphrase un peu longue que j'ay crû devoir faire de ces paroles de Saint Augustin & du raisonnement qu'il y a fait comme en abregé : *Quis autem possit singulas quasi hæreses enumerare gentium singularum ? Si autem Christi Ecclesia canonicarum Scripturarum divinis & certissimis testimoniis in omnibus gentibus designata est : quidquid attulerint & undecumque recitaverint qui dicunt : Ecce hic Christus, ecce illic, audiamus potius, & si oves ejus sumus, vocem pastoris nostri dicentis : Nolite credere. Illæ quippe singulæ in multis gentibus, ubi ista est, non inveniuntur; hæc autem, quæ ubique est, etiam ubi illæ sunt invenitur: Ergo in Scripturis sanctis Canonicis eam requiramus. Totus Christus caput & corpus est. Caput unigenitus Dei Filius, & corpus ejus Ecclesia; Sponsus & Sponsa duo in carne una.*

L. de unitate Eccl. c. 3. 4.

III. Imposons silence, dit Saint Augustin, aux con- « testations violentes & dangereuses des hommes, prêtons « l'oreille à la parole de Dieu; qu'Isaïe nous dise où il a vû, « où il a prévû l'Eglise, écoûtons ce qu'il prédisoit de loin, « & ce qui nous est maintenant present. *Toute la terre*, dit-il, « *est remplie de la connoissance de Dieu, comme elle est quelque-*

Ibid. c. 7.

fois inondée des eaux de la mer. On verra en elle la racine de Jessé, & ce sera sur celui qui s'élevera pour prendre l'empire sur les Nations, que les Gentils mettront leur esperance. » Nul Chrétien ne peut ignorer que Jesus-Christ né de la » posterité de David, est cette racine de Jessé. Et si on vou- » loit en disputer, Saint Paul finiroit la dispute, parce-qu'il » s'est servi pour cela de ce passage même. *Sileant humanarum contentionum animosa & perniciosa certamina, inclinemus aurem verbo Dei. Dicat Isaïas ubi Ecclesiam sanctam Deo revelante praviderit, & in verbis futura dicentis jam nunc præsentia videamus. Repleta est, inquit, universa terra, ut cognoscat Dominum, ut aqua multa operiat mare. Et erit in illa die radix Jesse, & qui exurget principium habere in nationes, & in eum gentes sperabunt. Radicem Jesse Christum esse ex semine David secundum carnem natum, nullus quoquomodo Christianus ignorat. Et si contentiosus est, cum Apostolo contendat, qui hoc testimonio in litteris suis utitur.*

Ibidem.

» Cherchons l'Eglise, continuë ce Pere, dans l'Ecriture, » qui est l'oracle de la verité, & nous la trouverons par » toute la terre. Prenons encore un passage dans Isaïe, que » le même Saint Paul ait expliqué de l'Eglise. Les Hereti- » ques ne trouveront point de faux-fuïant. *Réjoüissez-vous,* dit Isaïe, *vous qui êtes sterile & sans enfans, tressaillez d'allegresse, & dites, que celle qui étoit délaissée a maintenant plus d'enfans, que celle qui avoit un mari.* Où êtes- » vous maintenant, vous qui vous glorifiez du petit nom- » bre? N'est-ce pas ce grand nombre, dont il a été dit un » peu devant: *Il possedera une grande multitude dans son héritage?* Quel est l'héritage de Jesus-Christ, si ce n'est » l'Eglise? Les enfans, dit-il, de celle qui étoit abandonnée, » sont en plus grand nombre que ceux de celle qui a un » mari; c'est à dire, la Synagogue des Juifs, qui avoit un » mari, c'est à dire, la Loi. En voila assez pour terminer » nôtre differend: Que les Donatistes d'Afrique comparent » leur multitude avec celle des Juifs qui sont dispersez par » toute la terre, & qu'ils voïent combien leur nombre est » petit en comparaison des Juifs. Comment pourra-t'on

donc appliquer ces paroles aux Donatistes, celle qui étoit « délaissée a plus d'enfans que celle qui a un mari ? Mais « comparons aprés cela la multitude des Chrétiens de tout « l'Univers, avec lesquels les Donatistes n'ont point de « communion : & qu'ils voïent combien le nombre des « Juifs est petit aux prix de ces Chrétiens ; & ils compren- « dront enfin que c'est de l'Eglise Catholique, que cette « Prophetie se doit entendre. Aussi lisons-nous ensuite dans « Isaïe, ajoûte Saint Augustin : *Prenez un lieu plus grand* « *pour dresser vos tentes, étendez le plus que vous pourrez les peaux qui les couvrent, rendez-en les cordages plus longs, & les pieux bien affermis. Vous vous étendrez à droit & à gauche, vôtre posterité sera l'héritiere des Nations, & elle habitera les villes desertes. Celui qui vous a creé, vous dominera ; son nom est le Dieu des armées ; & le Saint d'Israël, qui vous rachetera, s'apellera le Dieu de toute la terre ; car le Seigneur vous a appellée à lui, comme une femme qui étoit abandonnée.*

I. PART. C.XXIV.

Isa. c. 54.

IV. Cette description de l'Eglise tant de siecles auparavant qu'elle parût au monde, donne de l'étonnement, & ne cause pas moins de joïe à ceux, qui en voïent l'accomplissement depuis tant de siecles, qu'elle va toûjours en s'augmentant ; en sorte que si les dernieres Héresies depuis un peu moins de deux cens ans en ont arraché quelques membres considerables, la Toute-puissance de son divin Epoux lui a ouvert & lui a soûmis à elle seule un nouveau monde, sans que les autres Sectes y aïent aucune part considerable, au moins pour la Religion. Ce n'est pas ce qui les y attire. Il n'y a que l'Eglise qui ait ce zele. C'est encore l'accomplissement de ce que le même Saint Augustin raporte d'Isaïe un peu aprés : *Les Nations verront vôtre Juste, tous les Rois verront vôtre Prince éclatant de gloire, on ne vous appellera plus la repudiée, & vôtre terre ne sera plus la terre deserte, mais vous serez appellée ma bien-aimée, & vôtre terre, la terre habitée, ou la terre universelle, ou tout le monde ;* selon que portoit la version des Septante, que les Peres ont suivie pendant les premiers siecles.

Ibidem.

I. PART. C.XXIV. *Ibidem.*

» V. Ceux qui nous resistent en ce point, poursuit Saint » Augustin, s'oposent non à un homme, mais à l'esprit de » Dieu, & à une verité tres-évidente ; ce sont ceux même, » qui portent le nom de Chrétiens, qui portent envie à la » gloïre de Jesus-Christ, & ne veulent pas croire, que ce » qui en a été prédit si long-temps auparavant, s'accomplisse » maintenant ; quoi-que nous ne l'entendions plus prédire, » mais qu'on nous le montre, que nous le voyïons, que nous » le tenions : *Ecce ex uno Propheta quàm multa, quàm clara : & tamen resistitur & contradicitur, non cuiquam homini, sed Spiritui Dei, & evidentissimæ veritati. Et tamen ab eis qui nomine Christiano gloriari volunt, gloriæ Christi ipsius invidetur, ne ista quæ tantò antè de illo prænuntiata sunt, credantur impleri, cùm jam non prænuntiantur, sed ostenduntur, videntur, tenentur.*

Ibidem.

» VI. Quel peut être le prix de la Croix de Jesus-» Christ, ajoûte ce Pere ? Quelle élevation pourra être la re-» compense d'une si grande humilité ? Qu'est-ce que le sang » tres-innocent de ce divin Agneau aura merité, si ce n'est » ce qui est marqué dans le Pseaume de David : *Toutes les extremitez de la terre se convertiront au Seigneur, toutes les Nations de la Gentilité rendront leurs adorations en sa presence, parce que l'empire appartient au Seigneur, & il dominera sur la Gentilité ?* L'Apôtre n'a-t'il pas expliqué des » Prédicateurs de l'Evangile ce qui est écrit dans un Pseau-» me : *Le bruit de leur parole s'est répandu par toute la terre, & leurs Prédications se sont étenduës jusqu'aux derniers confins du monde ?* De qui est-ce qu'on peut entendre, si » ce n'est de Jesus-Christ, ce qui est encore écrit ailleurs : *Le Dieu des Dieux, le Seigneur a parlé, & a appellé la terre ; sa gloire s'est répanduë de Sion par tout le monde, depuis le Levant jusqu'au Couchant du Soleil ?* QUID *autem hujus crucis pretio, quid tantæ celsitudinis tanta humilitate : quid illo innocentissimo & divino sanguine comparatum est, nisi quod illic in consequentibus dicitur, commemorabuntur & convertentur ad Dominum universi fines terræ ? &c.*

VII. Ce n'est donc pas comprendre le prix du Sang

& de la Croix de Jesus-Christ, que de ne pas confesser que ce n'est rien de moins que la conversion de toute la terre, & l'Empire du monde entier. C'est ne pas voir ce qui est tres-visible dans tout l'Univers depuis qu'il y a été accompli, & ce qui étoit déja tres-manifeste avant qu'il fut accompli : tant la Loi, les Prophetes & les Pseaumes ont donné d'évidence & de force à leurs prédictions sur l'étenduë de l'Eglise future & du regne de Jesus-Christ. Resserrer l'Eglise & l'Empire de Jesus-Christ en un seul païs de la terre, c'est presque anéantir le fruit de ses souffrances ; c'est en quelque façon éteindre le Soleil de l'Ecriture, qui n'a rien de si lumineux, ni de si éclatant, que la gloire, la majesté, l'Empire, & l'étenduë de l'Empire de Jesus-Christ, & de son Eglise ; soit dans ses prédictions dans l'ancien Testamenr, soit dans ses démonstrations dans le nouveau. Car ce que l'Ancien avoit prédit, le Nouveau a commencé de le faire voir, comme Saint Augustin nous l'a déja dit, & nous le dira encore dans la suite : & ce que toute l'histoire confirme encore plus clairement.

VIII. Il y auroit de l'extravagance à vouloir appliquer au regne de Salomon ce que les Pseaumes & les Ecritures plus anciennes disoient de la gloire & de l'Empire du Messie dans toute la terre, & sur les Gentils. Salomon ne possedа jamais gueres plus de terre, qu'il y en a dans une des grandes Provinces du Roïaume de France. Il ne seroit pas moins ridicule d'apliquer à la gloire de la Synagogue aprés le retour de la captivité, ce que Saint Augustin vient de raporter d'Isaïe, & cent autres passages qu'il en tire, & que j'ai omis. Car il ne faut que lire le Livre d'Esdras & de Nehemie, pour demeurer convaincu que la Synagogue fut alors reduite fort à l'étroit, dans la pauvreté, dans la misere, dans des oppressions & des persecutions continuelles ; bien-loin de s'étendre plus loin, & d'augmenter son domaine. Plus le temps du Messie & de son Evangile approchoit, & plus Dieu humilioit la Synagogue ; afin qu'elle fut forcée de reconnoître que

ces magnifiques promesses d'Isaïe, des Pseaumes & des autres Livres Prophetiques devoient s'entendre, non d'un Empire terrestre & temporel; mais du regne spirituel de la verité, de la justice, de la paix & de la charité, que le Fils de Dieu tout-puissant viendroit établir sur toute la terre, en commençant, comme il dit lui-même, par Jerusalem, par la Judée, par la Province de Samarie, & de là successivement par toute la terre habitée.

IX. Le Fils de Dieu prêcha lui-même, & commença à établir son Empire spirituel, qui est son Eglise, dans Jerusalem, dans la Judée & dans la Samarie. Ses Apôtres continuérent ce divin ouvrage, & commencérent dès leur temps à prêcher toutes les Nations du monde assemblées à Jerusalem le jour de la Pentecôte; puis de là se répandirent eux-mêmes par tout le monde, & se donnérent des disciples & des successeurs, qui marchérent sur leurs pas, & continuérent leurs conquêtes. C'est ce que les Annales du monde ont attesté dans tous les siecles de l'Eglise, & ce qu'elles attestent encore dans ces derniers siecles & dans le temps present. Ce n'ont pas été les Sectes des Héretiques ou des Schismatiques, qui ont fait ces conversions miraculeuses; ç'a été la seule Eglise Catholique, qui a porté le nom de Jesus-Christ, & qui a étendu son Empire dans toutes les Nations, qui se sont de temps en temps converties dans la longue revolution de seize siecles.

L'Eglise Catholique possede donc l'Univers, & ne possede que ses conquêtes propres. Les Sectes errantes lui ont quelquefois arraché des Villes, ou des Provinces, ou même des Roïaumes entiers: mais ces pertes comparées à toute son étenduë ont été petites; elle les a souvent reparées, & a reconquis ce qu'on lui avoit enlevé: elle ne cessera de reprendre ce qui lui étoit échapé, jusqu'à la fin du monde. Ce que nous voïons presentement devant nos yeux en France, & ce qui se passe dans les Roïaumes voisins, en sont des preuves convaincantes. Elle se console de ses pertes par les nouvelles & prodigieuses acquisitions qu'elle fait dans le nouveau Monde, & dans les

les nouvelles découvertes qui se font en Orient & en Occident. Le Sang d'un Dieu incarné ne peut être privé d'un prix & d'un fruit qui ait quelque proportion à son merite ; ce qui ne peut être rien de moins que le monde tout entier.

X. Loin de croire que l'Eglise Catholique puisse souffrir quelque diminution de son universalité, nous sommes persuadez au contraire, & l'histoire presente du Genre-humain nous le confirme tous les jours, que la fin du monde sera suspenduë ; jusqu'à ce que l'Evangile ait été porté & publié dans les Provinces les plus éloignées & les plus barbares. Nous voïons tous les jours partir de nos Villes, de nos Ports, de nos Seminaires, de nos maisons Religieuses, de nos Monasteres un grand nombre de Missionnaires Apostoliques, qui vont porter le nom & la gloire de Jesus-Christ & de son Eglise encore plus loin que les Apôtres n'ont fait. Ainsi comme Jesus-Christ disoit à ses Apôtres, que ses Disciples feroient de plus grands miracles que lui : Aussi pouvons-nous dire, (& pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque nous le voïons ?) que les disciples des Apôtres font quelque chose de plus miraculeux, que ce qu'ils ont fait eux-mêmes. C'est à dire, pour parler plus correctement, que comme Jesus-Christ a fait quelquefois par ses Apôtres quelque chose de plus grand, que ce qu'il a fait par lui-même : ses Apôtres ont aussi par leurs disciples conquis à Jesus-Christ des Provinces plus reculées & plus barbares, & qui leur avoient été inconnuës à eux-mêmes.

Il est vrai, qu'on a vû quelquefois de nos Sectaires aller aprés ces Hommes Apostoliques, jusque dans les païs les plus éloignez : mais ce n'a été nullement dans le même dessein d'y porter l'Evangile ; bien-moins de l'y prêcher au dépens de leurs biens, de leurs vies, & de toutes choses. On sçait au contraire, qu'ils n'y sont allez que pour leurs interêts ; & que pour y satisfaire, ils ont même ruiné le Christianisme en quelques endroits, par les moïens les plus iniques & les plus odieux qu'on puisse s'imaginer ; au grand scandale de la Religion. Et quand ils en conserveroient

I. Partie. Ch. XXV.

quelque chose en d'autres endroits, cela n'approche nullement de cette vaste étenduë, qui lui a été promise, & qui ne s'accomplit depuis le commencement, que par la seule Eglise Catholique. Il n'y a qu'elle qui prenne de justes mesures pour cette fin. Tout cela est de notorieté publique.

Chapitre XXV.

Continuation des preuves de l'Universalité de l'Eglise, tirées de S. Augustin, qui les avoit tirées des Ecritures.

I. Nouvelles preuves des Pseaumes pour l'Universalité de l'Eglise. Que ces endroits magnifiques ne peuvent s'entendre du Regne de Salomon. II. Nouvelles preuves tirées des paroles de Jesus-Christ dans Saint Luc ; que sa parole seroit prêchée par toute la terre, en commençant par Jerusalem. III. Que cette Jerusalem n'est pas celle du Ciel, ni cette Eglise celle du Ciel, mais celle de la terre. Autrement on pourroit aussi dire, que Jesus-Christ au même endroit n'a souffert & n'est ressuscité qu'en figure. IV. Nouvelles preuves tirées des dernieres paroles de Jesus-Christ sur la terre allant monter au Ciel, & declarant l'Universalité future de son Eglise. V. Accomplissement de cette promesse de Jesus-Christ, rapporté dans les Actes des Apôtres & dans leurs Epitres. VI. Comment les Donatistes défendoient leur petit nombre & leur petite étenduë par les exemples de l'Ecriture. VII. Réponse de Saint Augustin, qu'il faut croire tout ce qui est raporté des Ecritures, ou par les Donatistes sur ces faits particuliers, ou par les Catholiques sur l'Eglise Universelle ; il n'y a nulle contrarieté entre tous ces passages. S'ils disent que l'Eglise Universelle a été ; mais que tout a apostasié, excepté le parti de Donat, il faut qu'ils prouvent cela même par les Ecritures, ou qu'ils cedent aux Ecritures. VIII. La separation des dix Tribus d'avec les deux qui restérent au Roïaume de Juda, ne fut ni une hérésie, ni un schisme ; ce fut un changement dans l'Etat, non dans la Religion. IX On ne peut objecter à l'Eglise, ni la desolation de la Synagogue, à laquelle elle a été substituée : ni le petit nombre des bons ; parce-qu'il est en soi fort grand, quoi-que moindre que celui des méchans.

I. Il est temps de revenir à S. Augustin, afin qu'il donne quelque nouveau jour à nos éclaircissemens mêmes. Ecoûtez, dit-il, ce qui suit dans ce Pseaume : *Seigneur élevez-*

Ibid. lib. de unit. Eccl. c. 8. n.

vous au dessus des Cieux, & que vôtre gloire éclate sur toute la terre. C'est ainsi que J. C. qui s'étoit comme endormi dans « sa passion, monta aprés être ressuscité au dessus des Cieux. « Et comment est-ce que sa gloire a éclaté sur toute la terre, « si ce n'est que son Eglise s'est étenduë par toute la terre? Je « ne veux que ces deux paroles pour ramener à l'Eglise Ca- « tholique tous ceux qui s'en sont separez. *Elevez-vous, Sei-* « *gneur, au dessus des Cieux, & que vôtre gloire éclatte sur* « *toute la terre.* Pourquoi prêchez-vous Jesus-Christ élevé « au dessus des Cieux, pendant que vous n'êtes pas en unité « de communion avec son Eglise sur toute la terre? «

Le Pseaume 71. porte dans son titre le nom de *Salo-* « *Ibidem.* *mon*, ajoûte Saint Augustin. Mais ce qui y est dit, convient « si peu à ce Roi temporel, qui tomba depuis dans des cri- « mes énormes, que c'est une preuve invincible même con- « tre les Juifs, que c'est de Jesus-Christ qu'il faut l'expli- « quer. Il n'y a point de Chrétien qui le nie. Les choses « qui y sont dites, sont si grandes, qu'on ne peut douter « qu'elles ne soient propres à Jesus-Christ. Car voici ce « qui y est dit, & ce qui fait connoître l'Eglise étenduë par « tout le monde, aprés que les Rois même ont été subjuguez « par Jesus-Christ. *Il dominera*, dit-il, *d'une mer à l'autre,* « *& depuis le grand fleuve jusqu'aux extremitez de la terre.* Et un peu aprés : *Tous les Rois de la terre se prosterneront devant lui, & en lui seront benies toutes les tribus du monde, tous les Gentils le glorifieront. Beni soit le Dieu d'Israël, qui fait lui seul ces merveilles, & beni soit son nom glorieux à jamais. Toute la terre sera remplie de sa gloire. Ainsi soit-il.* Allez maintenant, ô Donatistes, & criez: Non, cela n'est « pas ainsi. La parole toute-puissante de Dieu est demeurée « victorieuse de vous, quand elle a dit: Cela est ainsi, cela « est ainsi. Voila comment dans les Pseaumes on voit ma- « nifestement l'Eglise répanduë par toute la terre, & com- « ment repose sur elle la gloire de son Roi. «

II. Voiez, dit plus bas le même Saint Augustin, com- « *Ibidem.* ment Saint Luc dans son Evangile, aprés avoir parlé de « Jesus-Christ, parle de son Eglise, & empêche qu'on ne «

» puisse se tromper, ni dans l'Epoux, ni dans l'Epouse. *Il faut*, dit-il, *qu'on prêche en son nom la penitence dans toutes* » *les Nations, en commençant par Jerusalem.* Que pouvoit-on » souhaiter de plus veritable, de plus divin, & de plus ma- » nifeste? J'ai peine à emploïer mes discours pour sa défense; » & ils n'ont point de honte de l'attaquer. Qu'ils disent, s'il » leur plaît, que ce que j'ai raporté de la Loi, des Prophetes » & des Pseaumes a de l'obscurité, & qu'on peut y donner » un sens figuré: quoi-que j'aïe montré autant qu'il m'a été » possible, qu'ils ne peuvent rien dire de semblable. Mais » diront-ils, que ce que Jesus-Christ a prononcé de sa propre » bouche est obscur, & a un sens énigmatique; lors-qu'il a » dit: Que conformément aux Ecritures, il faloit que le » Christ soufrit, & qu'il ressuscitât le troisiéme jour, & qu'on » prêchât en son nom la penitence & la remission des pechez, » en commençant par Jerusalem.

» III. Embrassons donc cette Eglise, continuë ce Pere, » que Jesus-Christ nous a designée de sa propre bouche, » & qu'il a dit devoir commencer par Jerusalem, & s'éten- » dre dans toutes les Nations. Si quelqu'un replique, que » cette Jerusalem n'est pas celle qu'on voïoit sur la terre, » mais la Jerusalem spirituelle, dont l'autre n'étoit qu'une » figure; de sorte qu'il faille entendre par là l'Eglise celeste » & éternelle, dont une partie est encore dans le pelerinage » sur la terre: Celui-là pourra dire ensuite, que ce n'est aussi » qu'en un sens figuré, qu'il est dit au même endroit: Qu'il » faloit que Jesus-Christ souffrit, & ressuscitât le troisiéme » jour; ce qu'on ne peut dire, si on ne renonce au nom de » Chrétien. Comme il est donc certain que ce qui y est dit » de Jesus-Christ, est dit en un sens propre & litteral: il en » faut dire autant de l'Eglise de toutes les Nations, en » commençant à Jerusalem. Jesus-Christ a expliqué de lui- » même ces textes de la Loi, des Pseaumes & des Prophetes. » Cette exposition ne pouvoit pas être figurée, autrement » ce ne seroit pas une exposition. Ajoûtez à cela, que si » Jerusalem dans le sens spirituel & figuré, signifie l'Eglise » universelle, comment est-ce que l'Eglise universelle com-

Ibid. c. 9.

mencera par l'Eglise universelle, comme si on disoit que « Jerusalem commence par Jerusalem ? Il est donc évident « que cela s'entend proprement de la Jerusalem terrestre, où « l'Eglise prit aussi commencement; le Fils de Dieu prenant « soin de montrer si clairement son Eglise, que les déguisemens « & les défaites des Hérétiques ne pourront jamais « l'obscurcir. *Teneamus ergo Ecclesiam ex ore Domini designatam, unde cœptura, & quousque perventura esset; cœptura scilicet ab Hierusalem, & perventura in omnes gentes, &c.* «

I. PART. C. XXV.

IV. Nous sommes extrêmement touchez, dit plus bas « Saint Augustin, des paroles que dit le Fils de Dieu, que « nous ne pouvons refuser de croire sans sacrilege & sans « impieté : des paroles, dis-je, qu'il dit les dernieres sur « la terre, & qu'il laissa à son Eglise primitive, comme ses « derniers & plus importans enseignemens. Car aprés les « avoir dites, il monta aussi-tôt au Ciel, aïant ainsi prémuni « nos oreilles contre ceux dont il avoit prédit auparavant, « que dans la suite des temps il s'éleveroit des hommes qui « diroient : *C'est ici qu'est le Christ, c'est-là :* ausquels il nous « a avertis de ne *pas ajoûter foi*. Aprés cela il ne nous reste « plus d'excuse, si nous les croïons, contre la parole de nôtre « Pasteur si claire, si évidente, si manifeste; qu'aucun ne peut « dire, quelque hebeté qu'il puisse être, qu'il ne l'a pas comprise. « Car qui est-ce qui ne comprend pas : *C'est ainsi qu'il faloit que le Christ souffrit, & qu'il ressuscitât le troisiéme jour, & qu'on prêchât en son nom la penitence & la remission des pechez dans toutes les Nations du monde, en commençant par Jerusalem ?* Qui est-ce qui ne comprend pas : « *Vous rendrez témoignage de moi en Jerusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, & jusques dans toute la terre?* Aprés ces paroles il s'éleva au Ciel, un nuage le reçut, « & ils le virent aller au Ciel. Qu'est-cela, je vous prie? « Les dernieres paroles d'un homme mourant, & qui va aux « enfers sont écoûtées, & personne ne dit, qu'il a menti : « l'héritier passe lui-même pour un impie, s'il méprise ces « paroles : Comment éviterons-nous donc la colere de Dieu, « si manque de foi, ou par mépris nous rejettons les der- «

Ibid. c. 10.

I. PART. C. XXV. » nieres paroles de ce Fils unique de Dieu, qui est nôtre » Seigneur & nôtre Sauveur ; lors-qu'il étoit sur le point de » monter au Ciel, & d'aller y observer ceux qui les negligeroient, ou qui les observeroient fidelement, & venir ensuite » nous juger ? ***Movet etiam nos plurimùm, quod Dominus noster ait, cui non credere sacrilegum & impium est, novissimis verbis suis quæ habuit in terra, hac primitiva Ecclesia documenta salubria & novissima dereliquit, &c.***

Ibidem. » V. Le Livre des Actes des Apôtres, pursuit Saint Augustin, raporte l'accomplissement de ces ordres donnez par » le Fils de Dieu, quand il dit, que *les Eglises étoient en paix dans toute la Judée, la Galilée, & la Samarie, s'instruisant toûjours de plus en plus, & se confirmant dans la crainte du Seigneur ; ce qui ne se faisoit pas sans une grande plenitude* *Act. c. 9. 10.* » *des consolations du S. Esprit.* Peu aprés il y est raconté, que » le Centenier Corneille fut converti & batisé avec toute sa » maison, qui étoit composée de Gentils comme lui ; ce qui » fut precedé de la vision de S. Pierre, qui vid toutes sortes » d'animaux immondes, qu'on lui commandoit de tuer & de » manger. Cét Apôtre comprit dés-lors, comme il l'expliqua » ensuite, qu'elle signifioit toute la Gentilité qui ne feroit plus » immonde, aïant été purifiée par le Batême. Les quatre coins » de ce linge signifioient les quatre parties de l'Univers, où les » Gentils habitoient, & où ils furent enfin convertis.

» Saint Paul commença aussi à prêcher aux Juifs : mais » en aïant été rejeté, il leur protesta, qu'il avoit falu commencer par eux ; mais que puis-qu'ils se rendoient indignes » de la vie éternelle, il s'en iroit vers les Gentils, selon le » commandement du Seigneur, & selon la Prophetie d'Isaïe : ***Je vous ai établi pour être la lumiere des Gentils, & le salut des hommes jusqu'aux extremitez du monde.*** Saint Paul se déclare lui-même l'Apôtre des Gentils : *Ut minister sim Christi Jesu in Gentibus.* Il dit lui-même qu'*il a prêché l'Evangile depuis Jerusalem & les païs voisins jusqu'en Illyrie.*

Les Eglises qui furent dés-lors fondées, & qui sont nommées dans les Actes & dans les Epîtres des Apôtres, ou dans l'Apocalypse, étoient les membres de l'Eglise Catholique,

& autant de marques de son universalité. Nous verrons peut-être dans la suite comment elles sont encore la plûpart dans l'Eglise Catholique; & comment, s'il y a eu quelques desunions, les réunions ont bien-tôt suivi, comme nous l'avons montré dans la Discipline de l'Eglise. Ces desunions mêmes marquent la prodigieuse étenduë & la grandeur de l'Eglise, à laquelle il est par consequent difficile, qu'il ne s'échape de temps en temps quelque chose; quoi-qu'aprés ces petits démembremens elle ne laisse pas toûjours d'être universelle, & d'une incroïable grandeur en comparaison de chaque autre Secte. Mais les réunions qui s'en font peu de temps aprés, principalement celles dont nous sommes presentement les témoins oculaires, montrent manifestement, que ce n'ont toûjours été que de petites parties d'un tres-grand troupeau, faciles à s'en égarer, & souvent encore plus faciles à s'y rejoindre; en-sorte-qu'assez souvent cette separation semble n'avoir servi qu'à leur faire mieux connoître combien l'unité est salutaire, & combien la charité de l'Eglise Catholique pour eux est inalterable.

I. PART. Ch. XXV.

VI. Les Donatistes, au raport de Saint Augustin, disoient que l'Eglise étoit perie dans le reste du monde, & qu'elle n'étoit demeurée que dans le parti de Donat. Ils alleguoient l'exemple d'Enoch, qui plût uniquement à Dieu entre tous les hommes; aussi fut-il transporté au Ciel. Aprés cela l'Univers aïant été abîmé dans le deluge, Noé seul avec sa femme, ses enfans & ses brus en fut retiré. Loth à Sodome, Abraham, Isaac & Jacob parmi les idolâtres furent les seuls qui plurent à Dieu. Enfin quand le peuple se fut multiplié dans la Terre promise, & que le Roïaume eut été établi, de douze Tribus il n'en resta que deux au fils de Salomon; les dix autres s'étant separées, en faveur de son serviteur, & étant toûjours demeurées dans leur schisme, & leur animosité contre Jerusalem. Nous sommes, disoient les Donatistes, ces deux Tribus qui sont demeurées fideles à Dieu, le reste du monde Chrétien est tombé dans l'Apostasie. Il en arri-

Ibid. c. 12.

I. PART. Ch.XXV. » va autant aux soixante & douze Disciples, il n'en resta » que les douze Apôtres auprés de Jesus-Christ. *Voila*, dit S. Augustin, *comment les Hérétiques croïent justifier leur petit nombre, & blasphément contre la multitude de l'Eglise Catholique, qui remplit tout le monde.* Ce sont à peu-prés les mêmes objections, que nous font ceux de nôtre temps.

Ibidem. VII. Mais nous leur répondons à tous avec ce Pere, » que s'ils ajoûtent foi à tous ces exemples, parce-qu'ils » sont raportez dans l'Ecriture sainte, ils doivent aussi ajoûter » foi à la même Ecriture, qui rend des témoignages si clairs » & si authentiques à l'universalité de l'Eglise par tout le » monde. Nous croïons tout ce qu'ils raportent des Ecri- » tures; qu'ils croïent donc aussi ce que Jesus-Christ y dit, » qu'on *prêchera son Evangile dans toutes les Nations, com-* » *mençant par Jerusalem.* Qu'ils croïent ce qu'il a dit lors » qu'il alloit monter au Ciel: *Vous me rendrez témoignage dans Jerusalem, dans la Judée, dans la Samarie & jusqu'au* » *bout de la terre.* Qu'on ajoûte foi à ce qu'ils recitent des » Ecritures, & à ce que nous en recitons, & il n'y aura plus » de contestation entre nous; car ces autoritez ne se détrui- » sent pas les unes les autres. *Nous croïons*, disent-ils, *&* » *nous confessons que tout cela a été accompli: mais toute la terre* » *s'est précipitée ensuite dans l'apostasie, la seule communion de* » *Donat est demeurée.* Qu'ils nous lisent & nous raportent » cela des Ecritures, comme ils en alleguent ce qu'ils disent » d'Enoch, de Noé, d'Abraham, d'Isaac & Jacob, & des deux » Tribus qui demeurérent fermes aprés la separation des dix » autres, & des douze Apôtres qui restérent avec Jesus- » Christ, les autres apostasians; qu'ils lisent semblablement » dans les Ecritures le reste de ce qu'ils avancent, & nous » ne leur ferons plus de resistance. Mais s'ils n'en trouvent » rien dans les Ecritures, & que ce ne soit que dans leurs » disputes que ces allegations aïent été faites, je ne croi » rien de ce que la vanité des Hérétiques met en avant.

Ibidem. VIII. *Nos adversaires se trompent néanmoins*, dit Saint » Augustin, *s'ils pensent que cette separation des douze Tribus en deux Roïaumes, ait été ou un Schisme ou une Hérésie.* Car

« Car Dieu commanda lui-même cette separation pour « punir le Roïaume de Juda. Or on sçait bien que Dieu « ne commande jamais ni l'héresie, ni le schisme. Aussi ce « fut dans Israël, ou dans les dix Tribus, que se trouvérent « les Prophetes, & le plus illustre de tous Elie, à qui Dieu « dit : *Je me suis reservé sept mille hommes, qui n'ont point* « *fléchi le genou devant Baal.* Dieu avoit donc voulu qu'on « divisât le Roïaume, & non la Religion ; comme nous « voïons tant de Roïaumes qui se divisent dans le monde, « sans la moindre division de l'unité Chrétienne ; parce-que « ce n'est de part & d'autre que la même Eglise Catholi- « que. *Nam & in illa parte, quam pro exemplo perditionis ponunt, id est, in Israël, fuerunt sancti Prophetæ. Ibi erat ille memorabilis Helias, ut de aliis taceam, cui etiam dictum est: Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal. Ideo nequaquam pars illa populi, tanquam hæresis fuisset, deputanda est. Deus enim easdem Tribus jusserat separari, non ut Religio, sed ut regnum divideretur, & hoc modo vindicaretur in regnum Juda. Deus autem nunquam jubet schisma vel hæresim fieri. Neque enim quia & in orbe terrarum plerumque regna dividuntur, ideo & Christiana unitas dividitur, cùm in utraque parte Catholica inveniatur Ecclesia.*

IX. Ce ne peut être, dit encore ce Pere plus bas, que « *Ibidem.* leur ignorance ou leur malignité, qui pour prouver que « l'Eglise est perie, leur fait alleguer ce qui est dit dans les « Ecritures, ou de la desolation de la Synagogue, ce qu'on « ne peut appliquer à l'Eglise, laquelle au contraire lui a été « substituée ; ou du grand nombre des méchans en compa- « raison du petit nombre des bons, qui sont mêlez avec eux, « & semblent disparoître, quand on les compare ensemble. « C'est pour cela que l'Ecriture parle quelquefois, comme s'il « n'y avoit plus de Justes sur la terre, quoi-qu'ailleurs elle « fasse connoitre que le nombre en est encore assez grand en « lui-même, bien-qu'il ne soit pas comparable à celui des mé- « chans. Lors donc que nous disons que l'Eglise Catholique « est répanduë par toute la terre, nous ne prétendons pas, «

I. PART. C.XXVI. » que ce ne soient que des Justes qui y joüissent de la participation des Sacremens ; nous sçavons au contraire qu'ils » y sont mêlez avec un bien plus grand nombre d'impies. » L'Ecriture nous fournit un nombre infini de témoignages » & d'exemples de ce mélange des méchans avec les bons » dans la communion des mêmes Sacremens ; comme Judas » dés le commencement fut mauvais, & conversa toûjours » neanmoins avec les autres onze Apôtres, qui étoient du » nombre des Justes ; les mêmes témoignages de l'Ecriture » nous instruisent parfaitement du petit nombre des bons, » en comparaison du nombre beaucoup plus grand des méchans, & de la grande multitude des bons, considerée en » elle-même.

CHAPITRE XXVI.

On continuë avec Saint Augustin de prouver l'Universalité de l'Eglise par les Ecritures, contre les Sectes qui ont traité les autres petites Sectes, comme nous les avions traitées elles-mêmes.

I. II. Saint Augustin prouve par l'Evangile le mélange des bons & des mauvis jusqu'à la fin du monde, & le grand nombre des bons, quoi-que moindre que celui des méchans. III. Les Donatistes se vantoient de leur petit nombre : celui des Rogatistes & des Maximianistes, qui s'étoient separez d'eux, étoit encore plus petit. IV. Toutes les Sectes separées de l'Eglise Catholique, se sont ensuite divisées dans elles-mêmes, & ont fait à leurs membres divisez les mêmes argumens & les mêmes traitemens que l'Eglise leur avoit fait d'abord avec plus de justice. V. Suite des preuves du mélange des bons & des méchans, & de leur nombre. VI. Réponse à cette objection : Que vers la fin du monde il y aura peu de Fideles. Il y en aura toûjours beaucoup, mais cachez, foibles, peu de tres-forts. VII. Suite de la même réponse, que si les Fideles manquent, les Donatistes manqueront aussi, n'aiant point de privilege pour eux dans l'Evangile. VIII. Réfutation du passage que les Donatistes alleguérent enfin, pour autoriser leur Eglise dans l'Afrique seule. IX. Quel avantage l'Eglise Catholique tire de la pratique des conseils Evangeliques, qui lui est propre à elle seule dans ses plus excellens enfans, sans que toutes les autres Sectes y aient

aucune part. X. L'Eglise universelle promise dans les Ecritures, n'est pas encore perie, puis qu'elle n'a pas encore converti toutes les Nations les plus reculées, & qu'elle seule en convertit tous les jours de nouvelles. XI. Ces preuves de l'Ecriture peuvent servir contre toutes sortes de Sectes, & particulierement contre les dernieres qui n'ont rien de ce zele Apostolique. XII. Et quand elles l'auroient toutes, il faudroit qu'elles le montrassent par l'Ecriture, ce qu'elles n'ont jamais fait. XIII. La maniere de se recevoir sans batême n'est pas non plus à la verité dans l'Ecriture ; mais l'usage & la décision de l'Eglise suffit pour nous, selon Saint Augustin, & devroit suffire pour toutes les difficultez pareilles. XIV. Pourquoi Dieu a tant donné d'autorité à nos deux Oracles, l'Ecriture & l'Eglise. XV. Autre avis important de Saint Augustin dans les dissensions & les calomnies semées contre des innocens. XVI. Conclusion tirée du silence de l'Ecriture sur la chûte de l'Eglise.

I. IL n'y a point de Chrétien, dit le même Pere, qui ne « convienne que c'est de l'Eglise qu'il faut entendre ce « qui est dit dans le Cantique des Cantiques : *Ma bien-aimée* « *est au milieu des Vierges, comme un lis au milieu des épines.* « Pourquoi sont-elles appellées des épines, si ce n'est à « cause de leurs mœurs dépravées ? & pourquoi sont-elles « nommées des vierges, si ce n'est à cause de la communion « des Sacremens ? Jesus-Christ même parlant de l'*yvraie* « *semée sur le bon grain*, commande de les *laisser croître tous* « *deux ensemble jusqu'à la moisson*, c'est à dire, le froment « & l'yvraïe. Il declare lui-même, que *la moisson est la fin du* « *monde*, & que *le champ* où l'un & l'autre a été semé, *est le* « *monde*. Il faut donc que jusqu'à la fin du monde l'un « & l'autre croisse par toute la terre. Il n'est donc pas per- « mis de penser ou de dire, ce que disent les Donatistes, qu'il « n'y a plus de Justes dans le monde, que dans la secte de « Donat ; car c'est manifestement contredire à ces paroles « si évidentes de Jesus-Christ : *Le champ est le monde, laissez* « *croître l'un & l'autre jusqu'à la moisson, la moisson est la fin du monde.*

Ibid. de unit. Eccles. c. 13.

II. Il y a encore une autre parabole tres-claire du mé- « lange des bons & des méchans dans la communion des « mêmes Sacremens, continuë Saint Augustin, nôtre Seigneur «

Ibidem.

I. PART. Ch. XXVI. » la proposa & l'expliqua lui-même, quand il compara le » Roïaume des Cieux à un filet qu'on jette dans la mer, » & qui se remplit de toutes sortes de poissons, & aprés » s'être assis, on choisit les bons, qu'on mit à part dans des » vases, & on rejetta les mauvais; il en sera de même dans » la consommation des siecles, les bons Anges sortiront & » separeront les méchans du milieu des Justes, & les jette- » ront dans une fournaise ardente; là il y aura des pleurs » & des grincemens de dents. Le mélange des méchans ne » fait donc jamais peur aux bons, pour rompre le filet & les » faire sortir de l'Assemblée de l'unité, afin de ne pas souffrir » dans la participation commune des Sacremens, des gens » qui n'ont rien à esperer au Roïaume des Cieux. Parce- » que lors-qu'on sera venu au rivage, c'est à dire, à la fin des » siecles, la separation qui doit se faire, se fera, non par le » choix temeraire des hommes, mais par le Jugement de » Dieu même.

Ibidem. » III. Jesus-Christ, poursuit Saint Augustin, n'a pas dis- » simulé le petit nombre des bons, quand il a dit: *Combien* » *large & aisé est le chemin qui conduit à la perdition, & qu'un* » *grand nombre de gens y marche! Combien étroite est la porte,* » *& le chemin serré, qui conduit à la vie, & qu'il y en a peu* » *qui y passent!* Les Donatistes croïent être eux-mêmes ce » petit nombre, & c'est pour cela qu'ils disent que le reste » du monde est perdu, & qu'ils sont demeurez eux seuls » dans ce petit nombre, loüé par Jesus-Christ. Mais nous » leur faisons voir que les Rogatistes & les Maximianistes, » qui sont deux petites Sectes, qui ont suivi Rogat & Maxi- » mien pour leurs Chefs, & se sont separées des autres » Donatistes, sont bien moins nombreuses, ce qui fait » qu'elles se vantent avec bien plus de Justice de leur petit » nombre. *Istos paucos Donatistæ se putant esse, & ideo dicunt periisse orbem terrarum, se autem in hac paucitate quam laudavit Dominus, remansisse: Qui quando comparantur cum eis, longè pauciores Rogatistas aut Maximianistas objicimus, qui se ab eis separaverunt, si existimant sibi de paucitate esse gloriandum.*

I. PARTIE. Ch. XXVI.

IV. Il faut remarquer sur ces paroles de Saint Augustin, que c'est par une bonté & par une Providence de Dieu toute particuliere, que les Sectes Hérétiques & Schismatiques ont souffert les mêmes divisions & les mêmes démembremens, qu'elles avoient causé à l'Eglise Catholique; & qu'elles ont justifié par le traitement qu'elles ont fait à ceux qui s'étoient separez d'elles, le même traitement qu'elles avoient reçû de l'Eglise; quand elles la déchirérent, pour faire un Corps de Religion à part. Rogat d'un côté & Maximien de l'autre n'eurent pas plus de respect pour Donat & pour son parti, qu'il en avoit eu pour l'Eglise; ils se firent un corps d'Eglise separé, & attaché à eux seuls, qui condamnoit tous les autres Donatistes, & en étoit condamné; se vantoit de son petit nombre, comme d'une preuve certaine du salut; s'autorisoit des mêmes preuves & des mêmes exemples de l'Ecriture, que les grands Donatistes. C'étoit un miroir fort clair & fort brillant, que Dieu leur mettoit à tous momens devant les yeux; pour les faire revenir à la premiere tige de l'unité, dont Donat & les siens s'étoient premierement separez.

Dans la suite des siecles toutes les Sectes separées de l'Eglise Catholique, ont experimenté les mêmes divisions en elles-mêmes, & ont éprouvé la verité de ce que Jesus-Christ avoit dit: *Que tout Roïaume de Satan étant divisé periroit*, que son Eglise seule étant bâtie sur la pierre solide & inébranlable de l'unité ne periroit point, & que ce seroit en vain qu'elles l'attaqueroient. Toute l'histoire Ecclesiastique fait foi de ces divisions dans toutes les Sectes particulieres, & ensuite de leur dissipation. Celles qui se sont élevées dans l'Europe depuis moins de deux cens ans, ne sont pas des preuves moins palpables, ni moins convaincantes de cette division inévitable à tous ceux qui se sont eux-mêmes divisez de l'unité & du corps indivisible de l'Eglise. C'est pourquoi on est toûjours en droit de leur mettre les mêmes miroirs devant les yeux, afin qu'ils s'y reconnoissent.

V. Je reviens à Saint Augustin, qui dit que l'*Ecriture* *Ibidem.*

s'est expliquée fort souvent & fort clairement sur ce petit nombre des bons, qui n'est petit qu'en comparaison de la multitude innombrable des méchans. La posterité d'Abraham y est » comparée aux étoiles du Ciel, & aux grains de sable de la mer. Or l'Apôtre dit, que dans la Genese même cette posterité d'Abraham si nombreuse vient d'Isaac ; parce-que ce ne sont pas les enfans nez selon la chair, qui sont reputez être la semence d'Abraham, mais ceux qui sont nez selon la promesse. D'où vient aussi que dans Isaïe les enfans de celle qui avoit été sterile & délaissée, sont en plus grand nombre que ceux de celle qui avoit un mari. D'où vient aussi, que Jesus-Christ dit dans Saint Matthieu, que plusieurs viendront de l'Orient & de l'Occident, & seront assis à la table avec Abraham, Isaac & Jacob dans le Roïaume du Ciel, & que les enfans du Roïaume, c'est à dire, les Juifs incredules, seront mis dehors & jettez dans les tenebres. L'Apocalypse dit aussi, qu'il y a des milliers de saints enfans de l'Eglise. Ce sont donc les mêmes Justes, dont il est dit dans l'Ecriture, que le nombre est grand, & qu'il est petit ; il est grand, si on les considere en eux-mêmes ; il est petit, si on le compare à celui des méchans.

» VI. Les Héretiques, dit ensuite ce même Pere, nous » objectent ces paroles du Fils de Dieu : *Pensez-vous que quand le Fils de l'homme viendra il trouve de la foi sur la terre?* Nous expliquons cela, répond Saint Augustin, ou » d'une foi parfaite, qui est si rare parmi les hommes, que » même dans les Saints les plus dignes d'admiration, comme » dans Moïse, on trouve qu'ils ont quelquefois hesité, ou » qu'ils ont pû douter ; ou du nombre incroïable des mé» chans, celui des bons étant au contraire si petit. Aussi » Jesus-Christ a dit cela comme en doutant. Car il n'a pas dit : *Le Fils de l'homme venant ne trouvera point de foi sur la terre* ; mais, *pensez-vous, qu'il trouve de la foi sur la terre?* Pour lui, comme il sçavoit & prévoïoit toutes cho» ses, il ne lui convenoit pas de douter ; mais son doute » figuroit nôtre doute ; parce-que les Fideles foibles de» voient un jour douter & parler de la sorte, à la vuë de

Ibidem.

tant de scandales qui arriveront vers la fin du monde. « I. PART. Ch. XXVI.
Propterea enim tanquam dubitans hoc Dominus dixit, &c.

VII. Mais il y a certainement beaucoup de sujet de « *Ibidem.* s'étonner, dit ensuite Saint Augustin, de ce que les Donatistes prenent avantage de ces paroles de Jesus-Christ : *Le Fils de l'homme venant, pensez-vous qu'il trouve de la foi dans la terre ?* comme si l'Afrique n'étoit pas de la terre. Car s'il a dit cela, comme n'en devant point trouver nulle part : ou s'il l'a dit de quelque terre, sans marquer laquelle, ils ne trouveront point qu'il ne l'ait pas dit de l'Afrique. Mais c'est à eux à prendre bien garde, qu'il n'ait marqué dans la suite, des personnes qui leur sont fort semblables. Car comme s'il avoit prévû, qu'il y auroit d'orgueilleux Héretiques, ausquels aprés s'être separez de l'unité du monde universel dans un coin de la terre, il leur tomberoit dans l'esprit une pensée vaine & présomptueuse, qu'ils sont eux seuls les Justes, toutes les autres Nations, qui font l'étenduë de l'Eglise universelle, aïant quité la Foi : l'Evangeliste ajoûte aussi-tôt : *Que le Fils de Dieu parloit à certaines personnes, qui se croïoient Justes, & qui méprisoient les autres*, & leur dit la parabole du Pharisien & du Publicain, qui fait voir d'un côté un orgueilleux enflé de ses bonnes œuvres, & de l'autre un penitent qui confesse humblement ses pechez. Il faut donc, que ces deserteurs de l'Eglise ne nous proposent plus ces passages de l'Ecriture, qui nous sont communs avec eux, pour montrer la damnation de ceux qui sont figurez par l'yvraïe, ou par la paille, ou par les méchans poissons à la fin du monde. Mais comme nous avons apporté des témoignages tres-clairs pour l'étenduë de l'Eglise par tout l'Univers ; qu'ils nous en montrent d'aussi clairs, que les autres Nations du monde aïant perdu la foi, elle subsistera dans la seule Afrique, & dans les Evêques qui en seront envoïez.

VIII. Les Donatistes pressez d'autoriser leur Eglise d'Afrique, par des témoignages de l'Ecriture, aussi clairs que ceux qu'on leur alleguoit pour l'Eglise Catholique

I. Partie. Ch. XXVI. étenduë dans tout le monde, trouvérent enfin un verset du Cantique des Cantiques, où il est dit, que l'Epouse se
Ibidem. „ repose au midi : *Ubi cubas in meridie*. Saint Augustin leur „ répondit, que ce midi seroit plûtôt dans l'Egypte que dans „ l'Afrique ; puisque l'Eglise Catholique se repose en effet „ tres-doucement dans ces innombrables troupes des Solitaires d'Egypte, où ils vivent dans une sainte Societé, & „ dans la pratique des conseils de la perfection Evangelique. „ Combien le Fils de Dieu & son Epouse s'y reposeroient-ils „ plus convenablement avec eux, que parmi les troupes tumultueuses & furieuses des Circoncellions, ce qui est un „ mal tout propre à l'Afrique ? *Multo probabilius Ecclesia Catholica in his membris suis hoc agnosceret, quæ sunt in Ægypto, in millibus servorum Dei ; qui per eremum, sancta societate vivunt, perfectionem præcepti Evangelici studentes tenere, quod dictum est, Vis perfectus esse, vade, vende omnia quæ habes, & da pauperibus, & habebis thesaurum in cælis, & veni sequere me. Quanto enim melius ibi secretiùs pascere & accubare, id est, requiescere Filius Dei dici potest, quàm in turbis inquietis furiosorum Circumcellionum, quod malum Africæ proprium.*

IX. Il ne faut pas trop legerement passer cette doctrine de Saint Augustin. La pratique des conseils Evangeliques a toûjours été propre à l'Eglise Catholique seule, où elle a été suivie par une multitude, & avec une perfection & une pureté toute autre que dans toutes les autres Sectes. C'est parmi ces troupes de Parfaits de l'un & de l'autre sexe, que l'Epoux & l'Epouse trouvent leurs délices, parmi ces vierges, ces continens, ces pauvres volontaires, ces martyrs de la penitence. Toutes les Eglises particulieres, qui composent l'Eglise Catholique dans tout le monde, sont peuplées de ces Anges terrestres ; toute la terre est embaumée des parfums de leurs excellentes vertus. Il n'y eut jamais rien de semblable dans les Sectes des siecles passez, & encore moins dans celles de ce temps. Comment peuvent-elles dire qu'elles font profession de l'Evangile ; puisqu'elles font profession d'exclure de leur compagnie, ce qu'il

qu'il a de plus parfait ? Chaque particulier n'est pas obligé de suivre les conseils ; mais il est obligé de les estimer, de les respecter, d'estimer & de respecter ceux qui s'y attachent. Ce n'est pas être Héretique, que de ne point pratiquer ces divins conseils ; mais de les exclure, de les mépriser, d'en détracter, de calomnier aveuglément & opiniâtrement ceux qui s'y attachent.

Est-ce prêcher l'Evangile, ou le corrompre, que de le prêcher autrement que le Fils de Dieu ne l'a prêché ? Le premier & le plus divin Sermon de Jesus-Christ sur la montagne propose, & inculque tous les conseils. Les Apôtres, les Peres de l'Eglise dans la succession des siecles ont toûjours parlé, & toûjours écrit sur le modele que le Fils de Dieu leur avoit laissé. Les Conciles, les Prédicateurs & les Ecrivains Catholiques de ces derniers siecles, ont marché & marchent encore sur les sacrez vestiges de Jesus-Christ, des Apôtres, & des Peres. Quelle ressemblance peuvent avoir avec ces admirables Originaux les Sectes, qui font ouvertement profession du contraire ? Et ce qui est plus étrange avec des outrages, dans leurs propres confessions, qui font horreur.

X. Je reviens encore à Saint Augustin. Le Seigneur assure, dit ce Pere, que *son Evangile sera prêché par tout* « *le monde, en témoignage contre les incredules, & alors la fin* « *viendra*. Comment est-ce donc que toutes les Nations « aïant reçû la foi, cette foi des Nations s'est éclipsée, excepté « dans l'Afrique ; puis-que la foi &, la conversion de toutes « les Nations n'a pas encore été accomplie ? Si ce n'est qu'ils « soient encore assez superbes, pour dire, que la prédication « de l'Evangile par toute la terre ne s'accomplira pas par les « Eglises, dont les Apôtres ont été les Fondateurs ; mais que « celles-là aïant été perduës, elles seront reparées, & le reste « des Nations sera converti par celle du parti de Donat dans « l'Afrique. Je croi que si les Donatistes entendoient dire « cela, ils en riroient eux-mêmes ; & néanmoins s'ils ne disent « cela, quoi-qu'ils ne puissent le dire sans rougir, ils ne peuvent rien dire. Mais que nous importe ? Nous ne portons « *Ibid. c. 11.*

I. PART. Ch. XXVI. » envie à personne. Qu'ils nous lisent dans les Ecritures ces » avantages merveilleux de leur Eglise, comme nous y lisons » l'étenduë de l'Eglise Catholique par toute la terre, & nous » les croirons. *Puto quod ipsi etiam rideant, cum hoc audiunt : & tamen nisi hoc dicant, quod erubescunt si dicant, non habent omnino quod dicant.* LEGANT NOBIS HOC DE SCRIPTURIS SANCTIS, ET CREDIMUS.

XI. Cette doctrine de Saint Augustin est fort importante, & d'une grande étenduë. Car il a été assez ordinaire à toutes les petites Sectes; & il est vrai qu'elles sont toutes petites, quand on les compare à l'Eglise Catholihue : Il leur a été, dis-je, assez ordinaire, quand elles se consideroient reduites si à l'étroit, de tirer vanité de ce qui devoit les humilier, & de chercher dans les Ecritures tous les avantages du petit nombre, & de s'en faire honneur. Ce que l'Evangile dit du petit nombre des Justes à la fin du monde, leur paroît fort propre pour soûtenir leur cause. Ainsi ils ne craignent pas d'abreger la durée du monde, & de rompre le cours des siecles, pour donner de l'appui à leur Corps. Mais Saint Augustin leur répond, aussi-bien qu'aux Donatistes, que la fin du monde n'est pas encore si proche; puis-qu'il s'en faut beaucoup que l'Evangile n'ait été publié par tout le monde, selon la parole du Fils de Dieu, qui promet par là à son Eglise des accroissemens toûjours nouveaux, à la honte de toutes les petites Sectes, dont la durée ne pourra être gueres plus grande que l'étenduë; mais qui nous porteroient toutes bien loin la fin du monde, s'il faloit attendre qu'ils eussent porté par tout l'Evangile, qu'ils n'ont pas encore proprement commencé de prêcher, du moins dans les païs éloignez, & de cette maniere toute Apostolique.

Ibid. de unit. Eccles. c. 16. » XII. Contre tant d'autoritez de l'Ecriture, dit Saint » Augustin, qui nous disent avec toute l'évidence possible, » que l'Eglise de Jesus-Christ s'étendra par toute la terre, » & qu'elle s'étendra toûjours davantage dans les païs nou» veaux, où elle n'avoit pas encore été connuë; qu'on nous » montre un seul passage évident, qui nous dise qu'elle doit

perir par tout ailleurs, & se trouver renfermée dans un seul « I. PART.
païs, d'où elle fera ensuite de nouveaux progrés, pour aller « Ch. XXVI.
publier l'Evangile par tout où il ne l'a pas encore été. Car «
il n'est pas à croire, que l'Ecriture eût tant pris de soin de «
nous instruire d'une Eglise qui devoit bien-tôt perir, & «
qu'elle n'eût pas parlé clairement, au moins en quelque «
endroit, de celle qui devoit en reparer les ruïnes, & lui «
donner des Prédicateurs jusqu'à la fin des siecles & jusqu'au «
bout du monde. Si vous ne pouvez nous rien raporter de «
semblable, soûmettez-vous à la verité, renoncez à vos em- «
portemens, & ouvrez les yeux pour voir cette Eglise veri- «
table, si grande, si visible, & si éclatante par toute la terre: «
TALE ALIQUID PROFERTE VEL UNUM, *&c.* Il y a long-temps qu'on demande aussi inutilement à nos Protestans, qu'ils montrent un seul article de leur confession de foi dans l'Ecriture, & sur tout celui-ci de leur Eglise, qui seroit décisif pour tous les autres articles.

XIII. Les Donatistes demandoient pourquoi on ne les « *Ibidem.*
rebatisoit pas, quand ils rentroient dans l'Eglise Catholi- «
que; & de quoi leur servoit cette union avec l'Eglise, si «
elle n'étoit accompagnée d'aucun Sacrement. Saint Au- «
gustin leur répondoit qu'aïant déja reçû le Batême, il ne «
leur manquoit que la Justice & le lien de la paix. Car le «
Batême & la Justice sont necessaires pour le salut. Celui «
qui méprise le Batême, ne peut pas être juste. Le Batême «
peut bien être dans un injuste, mais il ne peut lui être utile. «
Car comme Jesus-Christ a dit: *Celui qui n'a point été regeneré dans l'eau & par le Saint Esprit, n'entrera point dans le Roïaume des Cieux:* Aussi a-t-il dit: *Si vôtre justice n'est plus abondante que celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Roïaume du Ciel.* Ce qui fait voir «
que ce n'est pas le Batême seul, qui est necessaire pour «
ouvrir la porte du Ciel, mais la Justice aussi. Or la Justice «
est la charité même & le lien de la paix. «

Quelque clair que paroisse ce passage de Saint Augustin, il demande un peu d'explication. Il y faut donc remarquer que le Batême des Donatistes aïant toûjours

I. PARTIE. Ch. XXVI.

été le même que celui des Catholiques, on n'avoit seulement pas la pensée de le leur reïtérer, quand ils se réunissoient à l'Eglise. S'ils étoient Penitens dans leur premiere Secte, l'Eglise les mettoit avec ses Penitens; s'ils étoient dans la Clericature ou dans les Ordres, elle les y laissoit. S'ils n'avoient été parmi eux ni du nombre des Penitens, ni de celui des Clercs, on les recevoit dans l'Eglise par la seule abjuration de leurs erreurs precedentes, & par la profession de demeurer éternellement unis à l'Eglise Catholique répanduë par tout le monde. S'ils demandoient à quoi leur servoit cette union avec l'Eglise Catholique, on leur répondoit que c'étoit-là la charité même de Dieu & du prochain, laquelle est toute nôtre justice. Cette réponse bien considerée, étoit claire, certaine & démonstrative. Car il est évident que ceux qui se separent de l'union ou de la communion de l'Eglise universelle étenduë dans tout le monde, déchirent le Corps de Jesus-Christ, & se separent de l'union & de la charité de tous ses membres. Ils n'ont donc ni la charité de Dieu, ni celle du prochain; je ne dis pas qu'ils se separent de quelque particulier, ce qui seroit déja un grand peché; mais de tous les Catholiques de l'Univers, ce qui ne peut être qu'un tres-grand crime & une extrême injustice. L'Ecriture nous apprend que toute nôtre Justice, & toute la Loi divine ne consiste que dans la charité de Dieu & du prochain. Celui donc qui revient de l'Héresie, ou du Schisme, & qui se réunit à l'Eglise, rentre en même temps dans l'union & dans la communion des Catholiques répandus par toute la terre; il rentre dans la charité du prochain, & par consequent dans celle de Dieu & de Jesus-Christ, dont il cesse de déchirer le Corps.

Ibidem.

» Si quelqu'un demandoit qu'on lui prouvât par quelque
» texte exprés de l'Ecriture, que c'étoit-là comme il faloit
» recevoir les Héretiques dans l'Eglise, Saint Augustin leur
» avoüoit, qu'il n'y avoit rien d'exprés, de clair & de précis
» là-dessus dans l'Ecriture; non plus que de la maniere dont
» les Héretiques recevoient les nouveaux-venus dans leur

secte. Mais que pour lui il les recevoit comme il voïoit, « que l'Eglise Catholique les recevoit, à qui l'Ecriture sainte « rend tant d'illustres témoignages. Car peut-on mieux faire « que de consulter dans ces sortes de doutes reciproques, « celui qui est le confident de Jesus-Christ, & à qui lui & « son Ecriture rendent tant de témoignages. Ce confident « n'est autre que l'Eglise, attestée par tant de témoignages « rendus par Jesus-Christ, & par ses divines Ecritures. *Dicat* « *mihi nunc hæreticus : Quomodo me suscipis ? Cito respondeo : Sicut suscipit Ecclesia, cui Christus perhibet testimonium &c.*

Cette regle de Saint Augustin est incontestable, que dans les doutes qu'on a de la peine à resoudre par les Ecritures, le plus court & le plus seur est, de consulter & d'écoûter l'Eglise Catholique étenduë dans tout l'Univers, à qui Jesus-Christ a rendu, & à qui l'Ecriture rend continuellement tant de témoignages. Saint Augustin ne parloit ici que d'un doute, dont l'Ecriture ne dit rien, & sur lequel les Protestans sont pourtant d'accord avec nous. Mais il est visible que son raisonnement & son principe, ont le même lieu dans tous les doutes, dont l'Ecriture ne parle pas si clairement, qu'on n'en conteste encore. Car Jesus-Christ étant lui-même la verité, & nous aïant commandé de nous attacher inviolablement à lui & à son Eglise, il nous a assûrez, que nous ne nous éloignerions jamais de la verité, tant que nous serions attachez à son Eglise ? Il n'auroit pas attaché nôtre salut à nôtre inseparable union avec une Eglise, qui auroit été capable de tomber dans l'erreur & dans le mensonge, & de nous y attirer avec elle.

Voila ce qui m'a engagé à m'étendre sur cet article de l'unité & de l'universalité de l'Eglise, hors laquelle il n'y a point de salut. Les points de doctrine contestez entre les Catholiques & les Sectes diverses, sont en fort grand nombre, & souvent fort embarassez. On en dispute depuis plusieurs siecles, & apparemment on en disputera jusqu'à la fin du monde. Qui est le fidele capable de démêler tant de difficultez ? Au moins il faut confesser que

c'est un travail qui surpasse les forces & l'intelligence de la multitude des Fideles, à qui neanmoins on ne peut nier que Dieu n'ait préparé un salut éternel, & qu'il ne leur en ait donné les moïens. C'est donc l'Eglise universelle, leur mere & leur maîtresse, à laquelle ils doivent se raporter de tous leurs doutes, se reposant entierement sur les promesses que Jesus-Christ lui fait dans ses Ecritures, de l'étendre, de la soûtenir & de l'éclairer jusqu'à la fin des siecles.

XIV. Ce sont les deux Oracles que Dieu a établis dans l'Univers pour le salut de tout l'Univers, l'Eglise & l'Ecriture. Il a revêtu l'une & l'autre de tant d'éclat & de tant de gloire dans toute la terre, que rien ne leur est semblable, il n'y a rien même qui en approche. La Providence divine qui veille sur toutes ses creatures, & encore plus particulierement sur les natures raisonnables, nous auroit ce semble donné sujet de nous plaindre d'elle, & de dire qu'elle nous auroit jettez elle-même dans l'erreur, si en donnant, ou laissant prendre une autorité si éminente & si distinguée de toutes les autres, à l'Ecriture sainte & à l'Eglise Catholique, l'une ou l'autre eut pû se tromper, ou nous tromper dans la doctrine necessaire au salut. De tous les Livres l'Ecriture sainte est le plus ancien sans comparaison, & le plus universellement, aussi-bien que le plus justement respecté dans l'Univers. Avant-que Moïse eut commencé à écrire les Livres Canoniques du Pentateuque, les hommes, sur tout les Justes du peuple de Dieu vivoient assez long-temps, pour rendre la tradition des veritez necessaires de la foi & de la Religion aisée & courte. Depuis que la vie des hommes eut été si fort racourcie, la Providence misericordieuse de Dieu jugea à propos de confier ces veritez importantes à un Livre, qu'elle rendit aussi illustre parmi les differentes Religions, que le Soleil l'est dans ce monde visible.

Le peuple Hebreu fut assez étendu & assez ferme pour conserver pendant quelques siecles le sacré dépôt de ce divin Livre, qui promettoit évidemment deux tres-grandes

choses, le Christ & l'Eglise Catholique. Tous les Juifs nous paroissent dans l'Evangile fort persuadez de l'avenement du Christ ; & Jesus-Christ ne cessa en se manifestant lui-même, d'établir & de manifester son Eglise, & de lui promettre une étenduë aussi vaste que le monde. Depuis ce temps-là l'Ecriture & l'Eglise se sont rendu un témoignage reciproque l'un à l'autre, & se le rendent encore dans tout l'Univers. L'Ecriture a prédit plusieurs siecles auparavant cette Eglise, qui devoit remplir l'Univers ; & dans tous les siecles suivans jusqu'à la fin du monde l'Eglise publie, soûtient & explique les Ecritures. L'Eglise n'a pû composer ces divins Livres du vieux Testament, qui sont plus anciens qu'elle de plusieurs siecles : & elle y a toûjours trouvé ensuite des preuves d'autant plus incontestables de ses celestes prérogatives. L'Ecriture n'auroit pû se porter elle-même dans les païs les plus reculez jusqu'aux extremitez de la terre ; mais en prédisant l'Eglise & la montrant ensuite en son temps, elle lui a concilié une autorité & une éminence de pouvoir, qui fait & fera recevoir & reverer ses divins Livres jusqu'au bout, & jusqu'à la fin du monde.

Ces veritez sont historiques, évidentes & palpables. Les peuples, les charnels, les grossiers les comprenent sans peine. Ils y trouvent en même temps une regle divine de leur foi, de leur morale & de leur vie. Il est difficile qu'ils n'en conçoivent pas du respect & de la gratitude pour la Providence de celui qui appelle tous les hommes au salut, à la foi, à l'Eglise, & leur ouvre un chemin si proche, si aisé, si lumineux, ou par l'Eglise attestée dans les Ecritures, avant qu'elle fût, & depuis qu'elle a été : ou par les Ecritures attestées par l'Eglise universelle, qui est l'accomplissement manifeste & visible de ce qu'elles avoient prophetisé plusieurs siecles auparavant.

XV. J'ai encore un avis tres-important de Saint Augustin a donner. C'est qu'il y a quelquefois des dissensions dans l'Eglise, qui troublent les foibles : mais qui ne peuvent au fond leur nuire ; parce-que ce ne sont que des

I. PARTIE. Ch. XXVI. *Ibidem.*

particuliers qui y sont calomniez, sans que ces médisances donnent la moindre atteinte à l'Eglise Catholique. Un faux » Concile, dit-il, condamna la personne de Cecilien; plu- » sieurs bons Catholiques furent surpris par ces impostures » personnelles: mais quand ils virent que ces calomniateurs » commencérent à faire un Corps separé de l'Eglise univer- » selle, prétendant que l'Eglise étoit éclipsée dans le reste » du monde, & qu'il n'y restoit plus que leur communion: » alors ces Catholiques, voïant qu'il ne s'agissoit plus sim- » plement de Cecilien Archevêque de Carthage, mais de » l'Eglise universelle dont on se démembroit, reconnurent » la fausseté de ces calomnies, & reçurent Cecilien & les » siens, comme participans de la même foi & de la com- » munion Catholique.

Ibidem.

XVI. Enfin Saint Augustin conclud ce Livre de l'Unité de l'Eglise, en repetant ce qu'il avoit déja dit, qu'il ne » pouvoit se faire qu'une Eglise de tant de Nations de si » peu de durée, eût été prédite avec tant d'évidence, tant » de gloire & tant de certitude: & que cette autre Eglise » resserrée dans un petit païs, & qui doit durer à ce qu'ils » disent, jusqu'à la fin du monde, eût été laissée dans le » Silence. Car il faut se ressouvenir de ce qui fut dit au » mauvais riche, quand étant dans les tourmens de l'enfer, » il demandoit que quelqu'un des morts fut envoïé vers ses » freres: *Ils ont*, lui fut-il dit, *Moïse & les Prophetes;* & » comme il suposoit, qu'ils n'ajoûteroient point de foi si » quelqu'un des morts ne leur étoit envoïé, il lui fut en- » core dit: *S'ils n'écoûtent ni Moïse, ni les Prophetes, ils ne croiroient pas non plus, quand quelqu'un des morts ressusciteroit.* NEQUE *enim, sicut jam dixi, ullo modo fieri posset, ut Ecclesia, sicut dicunt, & quod absit, tam cito ex tot gentibus peritura, tot testimoniis tam sublimiter, & tam indubitanter prædicaretur: & de ista, quam volunt, sua, quæ usque in finem sicut contendunt permansura fuerat, taceretur, &c.* Il ne faut que changer les noms, pour appliquer tout cela à nos dernieres Sectes.

CHAPI-

Chapitre XXVII.

Fin de la Doctrine de S. Augustin, sur l'Unité, sur l'Evidence, & sur l'universalité de l'Eglise. Raisons qui l'y ont retenu, & qui y doivent retenir tous les autres.

I. Confirmation de la Doctrine précedente de Saint Augustin par ses autres Ouvrages, & premierement de la verité de l'Eglise par son universalité, & par le soin continuel de s'accroître. II. Des Héretiques cachez & mêlez dans l'Eglise parmi les Catholiques; ce qui n'est encore que trop frequent. III. Nous ne croirions pas, que Jesus-Christ fût venu, nous ne croirions pas qu'il y eût de divines Ecritures, si l'un & l'autre n'étoit attesté que par des Sectes nouvelles & peu nombreuses. Nous croions l'un & l'autre, comme attesté par l'innombrable multitude des peuples Catholiques, & par leur succession depuis l'avenement de Jesus-Christ. IV. L'autorité necessaire pour conduire les peuples au salut. La Providence ne manque pas dans ces importans besoins. Les miracles, l'Eglise même le plus grand des miracles. V. Discours admirable de Saint Augustin sur les raisons, qui l'arrêtoient dans l'Eglise Catholique, & qui lui faisoient rejetter toutes les Sectes. VI. Aïant reçû les Ecritures de l'autorité, du témoignage, de la tradition, de la succession non interrompuë de l'Eglise universelle; c'est de là même que nous devons recevoir tous les autres articles de foi. VII. Application de ce qui a été dit aux nouvelles Sectes. Necessité de la tradition & de la succession pour la reception des Livres Canoniques. Exclusion de l'esprit particulier. VIII. Vocation, communion, convenance avec l'Eglise necessaire à Saint Paul même. L'esprit particulier refuté. IX. Exemple de Saint Paul opposé à tous les Novateurs, ou prétendus Réformateurs, anciens & nouveaux. Ses Conferences avec le Chef de l'Apostolat. X. Nouvelles instances contre les Manichéens; & contre toutes les Sectes separées. XI. La charité, l'unité, l'universalité de l'Eglise, digne de Jesus-Christ. XII. Ne pas voir l'éminence de l'Eglise, c'est ne pas voir une montagne & broncher contre elle. Pourquoi on ne raporte pas ici les autres sentimens plus severes de Saint Augustin sur les Edits des Princes.

I. IL nous seroit fort aisé de faire voir la même doctrine de Saint Augustin dans tous ses autres Ouvrages. Je ne tirerai qu'un mot du Livre qu'il a fait du *Com-*

I. Partie. Ch. XXVII. *bat du Chrétien*, où il confirme de la même maniere par les Pseaumes de David, que l'héritage que le Pere a donné à

De Agone Christiano, c.29. » son Fils incarné & ressuscité, est la gentilité & le monde » universel ; que les Donatistes disent bien que toutes les » Nations ont été converties, & qu'elles sont depuis retom- » bées, excepté le parti de Donat ; mais que Dieu avoit » vengé cette injure faite à son Fils, en laissant former tant » de divisions & tant de partages dans le parti de Donat, » qu'il étoit comme anéanti. Ce sont les pitoïables défaites non seulement des Donatistes, mais aussi de toutes les Sectes particulieres, qui devroienr une fois bien comprendre, que ces réponses sont d'autant plus évidemment fausses, qu'elles leur sont communes à toutes ; & qu'elles sont par consequent contestées à chacune d'elles par toutes les autres, aussi bien que par l'Eglise Catholique.

Ibidem. Mais S. Augustin nous aide encore a ruiner ces réponses, par la consideration des Eglises qui se forment tous les jours dans tous les païs & dans tous les Roïaumes nouvellement convertis, & la plûpart nouvellement découverts. Peut-on nier que la veritable Eglise ne soit celle qui a subjugué à l'Evangile & à l'empire de Jesus-Christ tant de vastes païs depuis les Apôtres, & dans tous les siecles suivans, & lui en subjugue encore de nouveaux dans ces derniers siecles, & dans le present même ? N'est-ce pas la vraïe Eglise, qui accomplit seule ce que Jesus-Christ a prédit & promis dans son Evangile ? Peut-on sans effronterie se dire Chrétien, pendant qu'on lui ravit la gloire de tant de Nations nouvelles qui se convertissent, parce-qu'elles n'entrent pas dans le parti de Donat, ou de quelque autre particulier. *Quomodo isti dicunt, quod jam cæteræ omnes gentes ceciderunt à fide, & in sola parte Donati remansit Ecclesia, cùm manifestum sit, ex quo ista pars ab unitate præcisa est, nonnullas gentes postea credidisse : & adhuc esse aliquas, quæ nondum crediderunt, quibus quotidie non cessatur Evangelium prædicari ? Quis non miretur esse aliquem, qui se Christianum dici velit, & adversus Christi gloriam tanta impietate rapiatur, ut audeat dicere omnes populos gentium,*

qui modo adhuc accedunt Ecclesia Dei, & in Dei Filium festinanter credunt, inaniter facere, quia non eos aliquis Donatista baptizat. Ces paroles de Saint Augustin semblent faites pour nous, il n'y a que ce dernier mot de *Donatiste* à changer en celui de *Protestant*.

I. PARTIE. Ch. XXVII.

II. Il ne faudroit donc point d'autre moïen que cette évidence & cette universalité de l'Eglise, pour convaincre toutes ces Societez, qui se disent Chrétiennes, & qui sont néanmoins si ennemies de Jesus-Christ, qu'aprés seize siecles de victoires & de conquêtes, elles veulent le renfermer encore avec elles dans leurs petits coins de terre, ou dans leurs maisons cachées; quoi-que Jesus-Christ ait d'abord protesté, qu'il avoit annoncé sa doctrine en public, & qu'il n'avoit jamais rien enseigné en secret, selon l'aplication qu'en fait ailleurs Saint Augustin à nôtre sujet: *Ego palam locutus sum mundo, & in occulto locutus sum nihil.* Et quoi-que dés le premier siecle de l'Eglise, sa gloire ait été répanduë dans tout le monde, comme Saint Paul, & tous les Peres de l'Eglise nous l'ont déclaré ci-dessus.

L. 1. Q. in Evang. c. 38.

Les derniers qui tiennent leurs Assemblées en secret, & dans les lieux cachez, ou retirez, sont quelquefois mêlez exterieurement parmi les Catholiques, & veulent passer pour tels, quoi-qu'ils n'en soient pas moins, ou Heretiques, ou Schismatiques. Saint Augustin parle encore d'eux, quand il dit, que pour être Schismatique, ou Heretique, il n'est pas necessaire d'être separé corporellement de l'Eglise. Parce-que si on s'attache à quelque fausse opinion de la Divinité, ou contraire à quelque autre article de la Foi de l'Eglise, non pas pour en déliberer, ou pour s'en informer, *non quærentis cunctatione*, mais par une créance ferme, & par une erreur obstinée, on est Heretique, & on est d'esprit & de cœur hors de l'Eglise; quoi-que corporellement on paroisse être dedans: *Hæreticus est, & foris est animo, quamvis corporaliter intus videatur.* L'Eglise en suporte beaucoup de semblables: *Multos tales portat Ecclesia.* C'est encore une de ces tolerances de l'Eglise, dont nous avons parlé plus haut avec Saint Augustin:

Q. in Matth. c. 11.

I. PARTIE. Ch. XXVII. parce-qu'ils ne soûtiennent pas leurs erreurs, en-sorte qu'ils attirent une troupe de Disciples; car s'ils le faisoient, on les chasseroit.

l. De Catech. rudib. c. 8. Dans le Catechisme que ce Pere dressa, ou dans l'Instruction qu'il donna aux Catechistes, il leur préscrivit, » que si entre les Catechumenes ils en rencontroient, qui » se fussent laissez surprendre par la lecture de quelque Li- » vre des Héretiques, ne s'apercevant pas qu'il y eût des » hérésies, ils leurs opposassent aussi-tôt, pour les retirer de » l'erreur, l'autorité de l'Eglise universelle, & des autres » hommes doctes, qui ont fleuri dans son unité par leurs » discours & par leurs ouvrages. *Sedulo edocendus est, prælatâ authoritate universalis Ecclesiæ, aliorumque doctissimorum hominum, & disputationibus & scriptionibus in ejus veritate florentium.*

» Porphyre, ce fameux Platonicien avoit écrit, qu'il n'a- » voit point encore trouvé dans l'Histoire une voïe, ou une » méthode generale de procurer le salut & la liberté des ames : *Universalem viam animæ liberandæ.* Saint Augustin lui repliquoit, qu'elle étoit manifeste dans l'Eglise, qui avoit embrassé tout l'Univers, & qui y dominoit par l'éminence de son autorité : *Quæ universum orbem tanto apice authoritatis obtinuit.* Voila donc le moïen le plus efficace pour la conserver. *De Civ. Dei, l. 10. c. ult.*

» III. N'aïant pas vû Jesus-Christ de mes propres yeux » sur la terre, dit ailleurs Saint Augustin, je n'ai crû, qu'il » étoit venu au monde, que parce-que j'ai déferé à la créance » qu'en ont tant de peuples & tant de Nations, & au bruit » qui s'en est répandu depuis si long-temps : *Nullis me video credidisse, nisi populorum atque gentium confirmatæ opinioni, ac famæ admodum celeberrimæ.* Ce sont les peuples qui composent l'Eglise Catholique : *Hos autem populos Ecclesiæ Catholicæ mysteria usquequaque occupasse.* *l. de utilit. credend. c. 14.*

S'il y a donc quelque autre verité à apprendre de Jesus-Christ, pourquoi, continuë ce Pere, ne l'apprendrai-je pas plûtôt de ceux-mêmes qui m'ont pû apprendre eux seuls, qu'il étoit venu au monde? Si vous m'aviez dit, ô Hére- *Ibidem.*

tiques & Schismatiques, qu'il a paru sur la terre, je ne l'aurois pas crû, parce-que je n'ai ajoûté foi, qu'à une créance déja fortement établie par son antiquité, par un consentement fort étendu, & par la renommée qui s'en est répanduë parmi tant de peuples; mais pour vous, qui êtes en si petit nombre, si turbulens, & si nouveaux; qui ne voit, que vous ne pouvez rien dire, qui soit digne d'être crû? *Hoc ego credidi famæ, celebritate, consensione, vetustate roborata. Vos autem, & tam pauci, & tam turbulenti, & tam novi, nemini dubium est, quin nihil dignum authoritate præferatis.* Quelle plus grande extravagance, que de dire, quand il est question, si Jesus-Christ est venu, & s'il faut croire en lui, croïez-en les Catholiques: mais quant à ce qu'il faut croire de lui, croïez nous-en nous mêmes, plûtôt qu'eux? Comment vous croirai-je plûtôt qu'eux, puisque s'ils n'étoient pas, je ne croirois pas même qu'il falût croire en lui? Mais il faut croire, direz-vous, à l'Ecriture? Je répons, que s'il y en a pour qui l'Ecriture soit un Livre nouveau, dont ils n'aïent pas encore oüi parler: ou si elle leur est attestée par un petit nombre de gens, sans alleguer aucune raison: ce sera ajoûter foi non pas à l'Ecriture, mais à ce petit nombre de gens. S'il n'y a donc que vous, qui nous proposiez ces Ecritures, étant en si petit nombre, & si inconnus, nous ne croirons pas: *Si Scripturas istas vos profertis, tam pauci & incogniti, non libet credere.*

IV. Les ignorans & les gens grossiers, continuë ce Pere, ne peuvent pas être conduits aux choses divines par la lumiere de la raison & de la sagesse; ils n'en sont pas encore susceptibles. Il n'y a que l'autorité qui puisse les exciter à aspirer & à courir aprés la sagesse: *Sola est authoritas, quæ commovet stultos, ut ad sapientiam festinent.* L'autorité des hommes peut tromper, mais aprés que la vuë & l'admiration de ce grand Univers nous a convaincus, qu'il y a un Dieu, & une Providence, il est juste d'esperer qu'elle aura établi une autorité éminente, qui élevera jusqu'à Dieu ceux qui se reposeront sur elle: *Non est desperandum ab eodem ipso Deo authoritatem aliquam consti-* *Ibid. c. 10.*

I. PARTIE. Ch. XXVII. *tutam, quâ velut gradu certò innitentes, attollamur in Deum.*
„ Il eſt tres-difficile aux ignorans de comprendre les rai-
„ ſons des grandes choſes, *difficillimum eſt:* l'autorité nous
„ les perſuade, ou par les miracles, ou par la multitude de
„ ceux qui y ſont attachez : *partim miraculis, partim ſequen-*
„ *tium multitudine.* Par l'une, ou l'autre de ces deux voïes
„ l'autorité portera les ignorans, & les foibles, c'eſt à dire,
„ preſque tous les hommes à embraſſer la foi & la morale,
„ qui purifiera l'ame : & l'œil de l'ame étant purifié pourra
„ comprendre les raiſons, & joüir de la lumiere de la
„ ſageſſe; ſans avoir beſoin d'y être excité par les miracles,
„ ou par la multitude innombrable des Fideles purifiez, qui
„ eſt elle-même un tres-grand miracle.

„ Les autres miracles ont ceſſé, dit Saint Auguſtin, parce-
„ que s'ils avoient continué, ils ſeroient devenus com-
Ibid. c. 17. „ muns, & ne ſeroient plus des miracles. Mais n'eſt-ce
„ pas un plus grand miracle, de voir que ce n'eſt plus un
„ petit nombre de doctes & de gens choiſis; mais un peuple
„ groſſier, des hommes & des femmes, de tant, & de ſi diffe-
„ rentes Nations, qui crôïent, & qui confeſſent que Dieu
„ n'eſt rien de corporel ; que l'abſtinence juſqu'à ſe reduire
„ au pain & à l'eau, & à prolonger quelquefois le jeûne
„ juſqu'à pluſieurs jours; la chaſteté preferée aux douceurs
„ & aux fruits du mariage; les patrimoines diſtribuez aux
„ pauvres; la patience dans les tourmens, le mépris de tout
„ ce monde, juſqu'au deſir de la mort; que tout cela, dis-je,
„ n'a rien que de facile & de doux ? Il y en a peu qui par-
„ viennent à cette haute perfection : mais les peuples mêmes
„ s'en rendent participans par l'eſtime qu'ils en font, par
„ leur admiration, leur amour pour elle, par leurs deſirs de
„ pouvoir y arriver eux-mêmes, par leur regret de ne le pou-
„ voir pas. *Et aprés ces merveilles héſiterons-nous encore, & tarderons-nous à nous jetter dans le ſein de cette Egliſe, qui eſt montée au plus haut comble d'autorité par les Sieges Apoſtoliques, par les ſucceſsions des Evêques, par le conſentement des peuples, par la majeſté des Conciles, par les miracles, enfin par le ſilence qui a été impoſé à tant de ſortes*

d'Hérétiques? Tout ce discours est traduit de Saint Augustin, quoi-qu'il soit un peu abregé. I. PARTIE. Ch. XXVII.

V. Il y a dans l'Eglise Catholique, dit ailleurs Saint Augustin contre les Manichéens, qui vouloient qu'on ne s'en tint qu'aux raisons, & non à la foi : *Il y a,* dis-je, *dans l'Eglise une haute sagesse & une profonde science, capable de n'agir que par lumiere, & par raisons : mais il n'y a qu'un petit nombre de personnes spirituelles, qui puissent y atteindre : la multitude ne trouve sa sureté, que dans la simplicité de la foi, non dans la force de l'intelligence.* CÆTERAM *turbam non intelligendi vivacitas, sed credendi simplicitas tutissimam facit. Mais pour ne point parler de cette haute sagesse, dont vous voulez croire, que l'Eglise est destituée,* ajoûte-t-il, *il y a bien d'autres choses, qui m'arrêtent avec justice dans son sein. J'y suis arrêté par le consentement des peuples & des Nations, par une autorité, qui a commencé par les miracles, & qu'ensuite l'esperance a nourrie, la charité a augmentée, l'antiquité a fortifiée. J'y suis arrêté par la succession des Evêques, depuis l'Apostolat de Pierre, à qui Jesus-Christ aprés sa Resurrection recommanda son troupeau, jusqu'à l'Episcopat present. Enfin, j'y suis arrêté par le nom même d'Eglise Catholique, qui n'est pas demeurée sans raison à cette seule Eglise entre tant d'héresies; en-sorte-que bien-que tous les Hérétiques veüillent qu'on les appelle Catholiques; si un étranger néanmoins passe & demande, où est le lieu où s'assemblent les Catholiques, il n'y a aucun des Hérétiques qui ose montrer sa Basilique, ou sa maison.* Ce n'est encore qu'une traduction de ces belles paroles, qui meritent d'être leües tout au long dans S. Augustin : MULTA SUNT ALIA, dit-il, QUÆ IN EJUS GREMIO ME JUSTISSIME TENEANT, &c. Rien n'est plus propre à retenir dans le sein de l'Eglise, ceux qui ont eu le bonheur d'y naître ou d'y rentrer.

Contra Epist. Manichæi, c. 4.

VI. Je ne croirois pas, dit ensuite Saint Augustin, que « l'Evangile de Saint Matthieu fût un veritable Evangile, « si je n'étois porté à le croire par l'autorité de l'Eglise, qui « l'a reçû d'abord & le conserve depuis tant de siecles. *Ego* « *Evangelio non crederem, nisi Ecclesiæ Catholicæ me commo-*

Ibid. c. 5.

I. PART. Ch. XXVII. » *veret authoritas.* Si j'ai donc crû les Catholiques, ajoûte » ce Pere, quand ils m'onr dit : *Recevez cet Evangile :* pourquoi ne les croirai-je pas, quand ils me diront : *Rejettez Manichée & tous les autres semblables Auteurs de Sectes?* » Si Manichée dit, que le Saint Esprit l'a éclairé, & lui a » fait connoître ce qu'il enseigne, & qu'on doit par consequent le croire ? il nous montre en cela la difference qu'il y » a entre connoître & croire ; & que ceux qui l'en croironr, » n'auront nullement la connoissance qu'il prétend avoir, » mais ils l'en croiront. Or si ses Sectateurs ne peuvent » jamais avoir que la foi de ce qu'il leur aura dit ; il sera » sans doute bien plus sûr & plus avantageux de croire, ce » qui est déja crû par une multitude innombrable de Sçavans & d'ignorans, & ce qui est affermi dans l'esprit » de tous les peuples par le poids d'une autorité tres-excellente.

» Saint Augustin refute une Lettre que les Manichéens » disoient avoir été écrite par Jesus-Christ méme, pendant » qu'il étoit sur la terre : & il la refute par cét argument, » que s'il l'avoit écrite, il n'auroit pû se faire, qu'elle n'eût » été lûë & reçûë dés-lors, & élevée au plus haut comble » d'autorité dans l'Eglise, qui prit naissance de lui, & fut » étenduë par les Apôtres, à qui les Evêques ont succedé » jusqu'au temps present. Si Saint Paul même que le Fils » de Dieu appella du Ciel aprés qu'il y fût monté, n'eût » trouvé les Apôtres vivans, avec lesquels il pût communiquer & conferer de l'Evangile, & prouver par là qu'il » étoit de la même Societé qu'eux : l'Eglise ne l'eût jamais » crû. Mais comme elle vit, qu'il annonçoit la même » doctrine, qu'eux : & qu'il vivoit dans leur communion, » & dans leur unité, sans dire qu'il faisoit les mêmes miracles qu'eux, sur ce témoignage divin il merita l'autorité, » dont il joüit, que ses paroles sont écoûtées dans l'Eglise, » comme si c'étoit Jesus-Christ même qui eût parlé par sa » bouche : *Ita eum Domino commendante, meruit authoritatem : Ut verba illius hodie sic audiantur in Ecclesia, tanquam in illo Christus, sicut ipse verissimè dixit, locutus audiatur.*

Con. Faust. l. 28. c. 4.

VII. L'apli-

VII. L'aplication de cette doctrine à nôtre sujet est si facile & si évidente, que les Lecteurs m'auront sans doute prévenu dans les reflexions suivantes. 1°. Que les Livres mêmes, ou les Lettres que le Fils de Dieu auroit pû écrite, n'auroient pû avoir cours dans l'Eglise, ni être accreditez dans les siecles suivans, que par la publication & la reception, qui s'en seroit faite par les Apôtres dans les Eglises, & par les Evêques successivement, qui en autoient laissé la tradition à la posterité. Si l'Eglise est une dépositaire d'une si grande autorité pour les Livres divins, & pour ceux même, que Jesus-Christ auroit écrits: comment ne lui confiera-t-on pas sans peine le dépôt de tous les autres points de la doctrine orthodoxe?

2°. Par quel autre argument les Auteurs, ou les Disciples des nouvelles Sectes auroient-ils pû refuter & rejetter absolument ces prétendus Livres Canoniques & divins, ptoposez par les Manichéens? S'y seroient-ils mieux pris que Saint Augustin? Auroient-ils accepté & suivi en ce point l'autorité de l'Eglise Catholique & sa tradition perpetuelle? Pourquoi ne la suivent-ils donc pas dans tout le reste? Sera-t-elle capable, ou incapable d'errer, selon qu'il leur plaira? Elle l'est également pour tout ce qui regarde la Foi, ou elle ne l'est pas. Leur esprit interieur leur auroit-il inspiré, quels sont les Livres divins, & quels sont les apocryphes? Ce n'est pas là la regle du discernement, que Saint Augustin propose. Ils ont été prévenus par les Manichéens, qui n'avoient point de tradition & de succession semblable à celle de l'Eglise, & qui se vantoient comme eux d'être inspirez du Saint Esprit. Comment nos nouvelles Societez l'auroient-elles emporté sur les Manichéens, qui étoient en même droit qu'elles d'alleguer les inspirations particulieres? Pourquoi n'attendentelles pas aussi les mouvemens de l'esprit particulier sur tous les Auteurs Canoniques, & sur tous les autres points de la doctrine necessaire au salut? Pourquoi cherchentelles à en être instruites par leurs Ministres, ou par la lecture des Livres, au lieu de la premiere autorité?

VIII. 3°. Vicleph, Jean Hus, Zuingle, Luther, Calvin, ont-ils été appellez au ministere & à la prédication de l'Evangile, par une vocation plus marquée, & plus autentique, que celle de Saint Paul ? Cependant Saint Paul n'eût été ni écoûté, ni reçû, ni autorisé dans l'Eglise, par ceux qui en étoient déja les Pasteurs, s'il n'eût conferé, s'il n'eût été en communion & en Societé avec eux : à moins de cela jamais l'Eglise ne l'eût crû : *Ecclesia illi omninò non crederet.* Si Saint Paul donc fut admis & écoûté dans l'Eglise, parce-qu'il prêchoit les mêmes veritez, que ceux qui l'avoient precedé ; parce-qu'il étoit en communion & en unité avec eux ; parce-qu'il faisoit les mêmes miracles : comment les quatre, ou cinq Novateurs, que je viens de nommer, prétendoient-ils que l'Eglise dût les recevoir, n'aïant aucune de ces marques, & en aïant de toutes contraires ? Et s'ils n'ont pû prétendre d'y être reçûs, comment ce petit nombre de personnes, qui s'est attaché à eux, a-t-il pû le faire ? Ont-ils eu plus de sagesse & plus de charité, que toute l'Eglise primitive au temps des Apôtres ?

4°. Il ne faut pas s'imaginer, que nous ne comptions ici, que sur le raisonnement, ou sur l'autorité de Saint Augustin. Car ce Pere n'a exprimé que les sentimens communs des Peres & de l'Eglise de son temps. Par quelle autre voïe eût-on pû repousser les nouvelles Ecritures, & le nouvel Apostolat de Manichée, qui se disoit aussi Apôtre de Jesus-Christ. Les raisons de Saint Augustin en ce point & ses reflexions, sont toutes marquées dans les Actes des Apôtres & dans les Epîtres de Saint Paul même. Il y est marqué, comme il vint chercher les Apôtres, comme il communiqua avec eux, comme il confera de l'Evangile, comme il fut associé à leur compagnie, à leur communion, à leur unité, & comment tout cela étoit necessaire, afin que l'Eglise l'écoûtât. Les Novateurs des derniers siecles, n'ont pas pris le nom d'Apôtres ; mais ils en ont usurpé le ministere, & se sont appellez eux-mêmes *Gens de façon extraordinaire*, sans aucun de ces

caracteres, que l'Ecriture a remarquez dans Saint Paul. Ils se vantent d'une impulsion interieure du Saint Esprit. Saint Paul avoit une vocation interieure & exterieure de Jesus-Christ, & il ne se dispensa pourtant pas de passer par toutes ces épreuves du sacré College des Apôtres, & de l'Eglise. Si on en use autrement, combien de nouveaux Apôtres, ou de faux Apôtres se seroient-ils presentez? L'esprit interieur ne manque jamais aux esprits audacieux.

IX. 5°. Il est bon même de considerer, que les Apôtres qui avoient précedé Saint Paul dans l'Apostolat, & ausquels il fut obligé de se joindre & de s'unir en toutes choses, n'avoient pas une grande antiquité au dessus de lui. Il n'y avoit que très-peu de temps, que Jesus-Christ étant mort & ressuscité avoit fondé son Eglise, & donné la derniere perfection à l'Apostolat. Comment est-ce donc que Manichée deux ou trois cens ans aprés, Luther & Calvin aprés quinze cens ans, ont prétendu s'ériger en Apôtres, ou en Réformateurs de la foi & des mœurs de l'Eglise, sans passer par ces épreuves, dont Saint Paul n'avoit pas été exempt? Saint Augustin ne parle pas ici du soin particulier, que prit Saint Paul de conferer & de s'unir avec Saint Pierre, déclaré par Jesus-Christ même Chef du College des Apôtres. Mais Saint Paul n'a pas oublié lui-même cette circonstance, & Saint Augustin a bien pû l'entendre, quand il a parlé de Societé, de communion, d'unité, où le Chef a plus de part que les autres membres du Corps. Si donc Saint Paul appellé à la principauté même de l'Apostolat, appellé par Jesus-Christ immediatement à l'Apostolat des Gentils, a déclaré qu'il avoit conferé avec Saint Pierre en particulier: Comment ces derniers Novateurs ont-ils pû témoigner tant d'éloignement des successeurs de Pierre dans le Siege Apostolique, avec lequel tout le College Episcopal de l'Univers, & toute l'Eglise Catholique conserve une sainte & indissoluble union?

6°. Simon le Magicien prétendit aussi à l'Apostolat: mais

I. PARTIE. C.XXVII. Saint Pierre à qui il s'adressa, le rejetta, agissant comme le Chef de tout le ministere sacré. Simon ne laissa pas de s'y ingerer, & d'amasser des disciples & une Secte de son nom : on le regarde même comme le Chef de tous les Hérétiques du nouveau Testament : le Démon comme le singe du Sauveur, aïant voulu avoir un Simon qu'il opposât à Simon Pierre. Mais un édifice sans fondement tomba bien-tôt de lui-même.

Con. Fauſt. l. 32. c. 21. » X. Si quelqu'un nioit, dit plus bas ce même Pere aux » Manichéens, que les Livres, que vous dites être de Manichée, fussent de lui : que feriez-vous ? Ne vous contenteriez-vous pas plutôt de vous rire de lui, & de son impudence à nier une chose confirmée par des preuves si liées, & par la longue suite de la succession ? *Contra rem tanta connexionis & successionis serie confirmatam*. Comme il est donc certain, que ces Livres sont de Manichée, & que c'est s'exposer à la risée de venir long-temps aprés faire opposition à cette créance : aussi faut-il n'avoir que du mépris, ou de la douleur pour les Manichéens, qui font une semblable opposition à l'autorité de nos Ecritures Canoniques ; quoi-qu'elle soit si bien fondée depuis les temps des Apôtres jusqu'à present, & conservée jusqu'à nous par les successions incontestables. Il faut étendre aux dogmes orthodoxes, ce que Saint Augustin dit si souvent des Livres Canoniques de l'Ecriture ; puisque la verité de ces Livres est elle-même une verité Orthodoxe. Si ces dogmes n'étoient Orthodoxes, ils ne seroient pas descendus depuis les Apôtres jusqu'à nous. Et au contraire il faut dire, avec ce Pere, des Livres & des dogmes qui sont propres aux Sectes divisées d'avec nous : Si ces dogmes, ou ces » Livres étoient descendus des Apôtres, ils auroient été re» çûs par l'Eglise, laquelle depuis leur temps par une longue » succession d'Evêques jusqu'au nôtre est encore la même qu'elle étoit. *Quæ si illorum essent, recepta essent ab Ecclesia, quæ ab illorum temporibus per Episcoporum successiones certissimas usque ad nostra & deinceps tempora perseverat.*

Con. Adverſ. leg. & Proph. l. 1. c. 20.

XI. Où est le salut, demande Saint Augustin, si ce n'est dans la charité ? Et où est la charité, si ce n'est dans l'unité ? Et quelle est l'unité, ou la charité, proportionnée à la majesté de Jesus-Christ, & de son Eglise, si ce n'est celle qui embrasse tout l'Univers, & qui est aussi évidente, & aussi éminente que le Soleil ? Revenez-donc, disoit Saint Augustin aux Donatistes, revenez à cette unité tres-évidente de tout le monde : *Redite ad hanc evidentissimam totius Orbis unitatem.* Les ennemis de l'Eglise n'aiment pas cette étenduë si vaste de l'unité & de la charité, ils se vantent tous de leur petit nombre ; mais cela leur est commun avec tous les Héretiques, conjurez contre l'Eglise, toûjours feconde, & étenduë dans toute la terre ; elles tirent toutes gloire du petit nombre, & font néanmoins tous leurs efforts pour attirer à eux la multitude, & pour s'en faire honneur : *Omnes de paucitate gloriantur : & seducere si possint, multitudinem quærunt.*

I. Part. C. XXVII.

Con. lit. Peil. l. 2. c. 97.

Ibid. c. ult.

Ceux qui ont dit que Saint Augustin s'est formé une idée trop grande de l'universalité de l'Eglise, ne l'auroient peut-être pas dit, s'ils avoient consideré, que Tertullien, Justin, Clement d'Alexandrie ne se l'étoient pas formée moins vaste, & n'en avoient pas parlé en termes moins magnifiques ; quoi-que l'Eglise de leur temps ne fût pas encore si étenduë, qu'au temps de Saint Augustin. Ils ne l'auroient pas dit, s'ils avoient consideré, que ces Peres, & les autres qui les ont suivis, n'ont parlé que le langage de Saint Paul, lequel dés son temps disoit que l'Eglise étoit répanduë par tout le monde. Saint Augustin n'a point exageré la chose ; parce-que cette doctrine lui étoit commode, pour confondre le petit nombre des Donatistes. Mais quoi-que le nombre des Donatistes fût beaucoup plus grand, que celui de plusieurs autres Sectes, puis-qu'ils ont eu dans leur parti plus de trois cens Evêques : ce Pere a emploïé cét argument contr'eux, parce qu'il a été emploïé, par les autres Peres contre les Sectes les plus nombreuses.

XII. *Les Juifs,* dit Saint Augustin, *ne connurent pas*

In Evang. Joan. Tr. 4.

I. Partie. C. XXVII.

Jesus-Christ, parce-que ce n'étoit encore qu'une petite pierre : elle n'avoit pas encore crû, & n'avoit pas rempli tout le monde, comme il a fait depuis par son Eglise. Que dirons-nous donc de ceux, qui bronchent contre une montagne ? Ce sont ceux qui nient l'Eglise répanduë par toute la terre. L'orgueil, conclut-il plus bas, *divisa les Langues à Babel, l'humilité les a toutes rassemblées dans l'Eglise. D'une Langue l'arrogance en fit plusieurs ; de plusieurs Langues l'Eglise n'en fait qu'une. L'Eglise rassemble ce que la Tour de Babel avoit dissipé. Il y a encore plusieurs Langues ; mais ce n'est qu'un cœur, un Dieu, une paix.* Nous ne pouvions mieux finir ce grand argument de Saint Augustin, que par ces sentimens pleins de la charité, dont il étoit animé. Nous n'y ajoûterons ses sentimens en apparence plus severes, mais au fond émanez de la même ardente charité, qu'aprés que nous aurons vû la necessité où se crurent les Empereurs un peu aprés sa mort, de ramasser dans leurs Codes les Edits qui avoient déja été publiez pour maintenir l'unité Catholique, avec l'aprobation de ce saint Docteur.

Ibidem.

Chapitre XXVIII.

Sentimens de Saint Cyrille d'Alexandrie, & du Concile d'Ephese, sur l'unité, l'universalité, la perpetuité, & l'infaillibilité de l'Eglise.

I. II. III. IV. Preuves de toutes ces qualitez de l'Eglise par les Ecritures. V. Regle de la Foi contre Nestorius. VI. La même pour l'Eucaristie, que pour l'Incarnation. Comment Saint Athanase est appellé la Regle de la Foi. VII. L'union indissoluble des Evêques de tout le monde. VIII. Nestorius ne s'égara comme tous les autres Héretiques, que parce-qu'il s'estima plus lui seul que tous les Peres. IX. Réunion de tous les Evêques du monde avec le Pape même avant le Concile contre Nestorius. Quelle part avoient les peuples dans ce consentement universel. X. Les nouvelles Sectes ont été condamnées de la même maniere, que le fut le Nestorianisme, lequel elles condamnent aussi ; ce qui les engage à se tenir pour canoniquement condamnées. XI. Nouvelles preuves du consentement universel, contre les Nestoriens, & contre toutes

les nouvelles Sectes. XII. Derniere monition signifiée à Nestorius avant le Concile universel. XIII. Nestorius pouvoit se former une tradition chimerique, toute semblable à celle de Luther & de Zuingle, & l'opposer à celle de l'Eglise. Difference de ces traditions. XIV. Concorde de la tradition de l'Eglise avec l'Ecriture. XV. Autorité merveilleuse de la doctrine, non seulement des anciens Peres, mais aussi des Ecrivains Catholiques du même siecle. XVI. L'Eglise toûjours sans tache & sans erreur. XVII. Autorité des Peres, qui sont comme les luminaires de l'Eglise. XVIII. L'infaillibilité de Jesus-Christ même, reconnuë dans l'Eglise par le Concile d'Ephese. XIX. Consentement des deux Eglises dans le même Concile, opposé à la maniere des Prétendus Réformateurs. XX. Le Concile d'Ephese est le premier des Conciles generaux, dont les Actes nous aient été conservez. Il a fait gloire d'imiter le Concile de Nicée. Ainsi nous pouvons juger des Actes du Concile de Nicée, par ceux du Concile d'Ephese.

I. SAint Cyrille Archevêque d'Alexandrie est encore un des Peres reconnus dans la Confession de Foi des P. R. de France. Or il dit expressément qu'*il n'y a qu'une Eglise, & un Sacerdoce, & que le sacrifice même sera profane & detestable, sans pouvoir jamais plaire à Dieu, s'il n'est offert dans l'Eglise; ce qui étoit figuré dans la Loi, qui défendoit de sacrifier hors du Tabernacle.* Ce Pere dit ailleurs, que *quand Isaïe assure, que la Montagne du Seigneur sera en vuë, & que la maison de Dieu sera élevée sur les hautes montagnes, cela se peut entendre de la Sion des Juifs, qui étoit bâtie sur des montagnes; mais plus spirituellement de l'Eglise, qui est elle-même comparée à une montagne; parce-qu'elle est vraiment élevée & illustre, & tres-connuë à tout le monde. Elle est encore fort élevée, parce-qu'elle n'a point de sentimens terrestres; elle contemple la gloire de Dieu, autant qu'elle le peut avec les yeux de l'ame; enfin elle se glorifie de n'avoir que des sentimens fort sublimes de Dieu.*

Tom. 1. De adoratione, l. 13. p. 474.

Tom. 2. in Isaïam Orat. 2. pag. 31. 36.

II. *Or voïons*, dit ensuite ce Pere, *quelle est l'utilité de cette évidence & de cette élevation éminente de l'Eglise sur les montagnes. C'est ce que ce Prophete déclare aussi-tôt aprés, que toutes les Nations du monde viendront à elle, & diront: Venez & montons sur la montagne du Seigneur, & à la mai-*

Ibid. pag. 39.

I. PARTIE. C.XXVIII.

son du Dieu de Jacob, & il nous apprendra ses voïes, & nous y marcherons. Or que toutes les Nations aïent été assemblées, & aïent été recueillies dans l'Eglise par la foi, c'est ce qui ne demande pas d'être expliqué par nos paroles; puis-que l'évenement même de la chose en est un témoin irreprochable. La même prophetie, ajoûte ce Pere, *déclare que les guerres finiront, & que les armes se changeront en instrumens de paix, parce-que sous l'Empire de Jesus-Christ, qui est lui-même la paix, les dissensions & les guerres ont été éteintes.* Ce que Saint Cyrille entend à mon avis, comme Saint Chrysostome & les autres Peres, que dans la vaste étenduë de l'Empire Romain, & dans l'Empire Chrétien composé de plusieurs Souverainetez Chrétiennes, il y a incomparablement moins de guerres, qu'il n'y en avoit auparavant; quand chaque Province, ou chaque ville faisoit un état, & que les hommes étoient encore à moitié sauvages; ni les Lettres, ni les Arts, ni la Religion ne les aïant point encore civilisez, ni conciliez les uns aux autres.

III. Saint Cyrille n'a pas exprimé moins heureusement la fermeté immobile & la perpetuité de l'Eglise, quand il a dit aprés Isaïe, que *c'étoit un pavillon, dont les cordes ne se pouvoient rompre, & dont les pieux étoient bien enfoncez dans la terre, ce qui marque l'immobilité de l'Eglise. Jesus-Christ*, dit-il ailleurs, *a fondé son Eglise, & il en est lui-même le fondement. L'Eglise est donc inébranlable, comme aïant Jesus-Christ pour son fondement, & pour sa base immobile.* Il dit encore aprés; que *ces Isles, dont parle le Prophete, sont les Eglises, battuës de vagues & de tempêtes, & toûjours immobiles; ce qui leur donne une extrême joïe par toute la terre, où elles sont étenduës.* La multitude innombrable de ceux qui doivent peupler l'Eglise par toute la terre, est representée de tous côtez & en mille manieres dans Isaïe. Saint Cyrille n'oublie pas tous ces endroits, & il ajoûte, que *tout l'Univers a été pris dans les filets des Apôtres; & que leurs Evangiles & leurs Prédications ont gagné à Jesus-Christ les habitans de toute la terre.*

Ibid. pag. 353. 453. 464. 612.

pag. 678. 9. 680.

Ibid. pag. 757.

IV. Aprés *que la Religion eut reçû du Ciel son divin Epoux*

Epoux par l'Incarnation du Verbe, dit encore ailleurs Saint Cyrille, *ses enfans s'étant multipliez sans nombre, Dieu lui commanda d'élargir & d'alonger ses tentes, & d'en bien arrêter les cloux, afin de nous faire remarquer la base solide & inébranlable de l'Eglise des Gentils. Le monde est plein d'Eglises. Dieu a donné des gardes & des murailles à son Eglise, ce qui marque la stabilité de ses dogmes, contre lesquels les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais. Les Eglises*, dit-il sur le Prophete Sophonias, *sont comparées à des Isles, qui sont continuellement battuës des tempêtes, sans pouvoir être submergées*. Les Sectes separées, & ceux qui les suivent, ne considerent pas assez, qu'ils déshonorent Jesus-Christ en flétrissant son Eglise ; toutes les injures faites à l'Eglise retombent sur son divin Epoux : si elle n'est ni universelle, ni invincible, ni perpetuelle, ni infaillible ; les propheties & les promesses de l'Ecriture, & celles de Jesus-Christ sont demeurées sans effet ; il n'est pas vrai que la prédication & la doctrine des Apôtres ait retenti par toute la terre ; il n'est pas vrai que Jesus-Christ demeure avec les siens jusqu'à la fin des siecles ; il n'est pas vrai que les portes d'Enfer ne doivent jamais prévaloir contre-elle. *Mais quoi-qu'en disent les Hérétiques*, dit plus bas ce Pere, *l'Evangile est annoncé non seulement dans l'Empire Romain, mais aussi dans tous les païs barbares ; ainsi on voit par tout des Eglises, des Pasteurs, des Docteurs, des Catechistes, des Sacrificateurs, des Autels, où l'Agneau mysterieux est immolé, jusque dans l'Inde & l'Ethiopie. Et c'est ce que Dieu disoit par le Prophete Malachie, je suis un grand Roi, mon nom est glorifié parmi les Nations, & en tout lieu on m'offre un sacrifice pur.*

I. Partie. C.XXVIII. *Ibid. p. 757.*

Tom. 5. pag. 601. 617. 667. 718.

V. Dés que Saint Cyrille commença à écrire contre les nouveautez de Nestorius pour la défense de la Foi du mystere de l'Incarnation ; il commença à faire connoître quelle étoit la regle & l'oracle de la foi, qu'il faloit écouter & suivre dans toutes les contestations, qui s'élevent sur la doctrine. *Les Hérétiques*, dit-il, *méprisent la tradition de la foi tres-ancienne pour suivre leurs opinions particulieres*,

I. Partie. C.XXVIII. *& des raisons humaines.* C'est ce qu'il dit dans son Dialogue de l'Incarnation. Et aprés avoir raporté les raisons des

Tom. 5. part. 1. pag. 688. 689.

Heretiques Apollinaristes : *Nous répondrons*, dit-il, *premierement, que nous ne pouvons pas refuser de reconnoître la singuliere perfection de l'ancienne foi, & de la tradition, qui est venuë depuis les Apôtres jusqu'à nous. Nous dirons encore qu'il ne faut pas soûmettre à nôtre examen, ce qui surpâsse de beaucoup nôtre entendement ; qu'il ne faut pas nous rendre les arbitres des œuvres de Dieu, ni y faire des distinctions, & dire, que de ces grandes choses les unes sont bien, les autres seroient mieux autrement ; mais qu'il faut laisser à un Dieu, qui est la Sagesse même, la disposition de ses celestes conseils, sans nous donner la temeraire liberté de desaprouver, ce qu'il a aprouvé.*

VI. Ce qui nous apprend, que, selon ce Pere, quand nous traitons des conseils de Dieu & de ses mysteres, de l'Incarnation du Verbe & du grand Sacrement de l'Eucaristie, il faut nous attacher par la foi à ce qu'il en a apris de sa propre bouche, ou par la tradition venuë depuis les Apôtres jusqu'à nous, & sacrifier à sa grandeur Divine & incomprehensible toutes les repugnances, que nous pourrions y sentir.

Dial. Quod unus sit Christus, p. 773.

Pourquoi Nestorius veut-il, dit ailleurs ce Pere, *laisser le nom d'unité, & prendre celui de conjonction, en parlant des deux natures de Jesus-Christ dans l'unité de sa personne ; puisque le terme d'unité a été emploïé par les Peres, & est venu d'eux à nous.*

Hom. Paschali, 8. To. 5. part. 2 pag. 102. 296.

Il s'est fait, dit ailleurs ce même Pere, *selon S. Athanase, que nous suivons comme la regle tres-certaine de la foi, il s'est fait, dis-je, une union de deux natures fort differentes, la divinité & l'humanité.* Si S. Athanase est ici appellé la regle certaine de la foi, ce n'est qu'entant qu'il suivoit la chaîne de la tradition des Apôtres jusqu'à son temps avec son Eglise d'Alexandrie ; & qu'aïant été diversement agité durant tout le temps de son Episcopat, il avoit visité la plûpart des Eglises, & en avoit reçû une approbation universelle. Dans l'Homelie que ce Pere fit dans le Concile d'Ephese sur les loüanges de la Vierge Mere de Dieu,

il dit, que c'est par l'Incarnation du Verbe qui s'est faite dans son sein, que *l'univers a été délivré du culte des Idoles, que les Eglises ont été fondées par toute la terre, que les Gentils ont été attirez à faire penitence.*

VII. Ce sçavant Pere écrivant aux Moines d'Egypte, parmi lesquels le bruit de la nouvelle doctrine de Nestorius avoit jetté le trouble, déclare, qu'*il eût été à souhaiter, que ces questions nouvelles n'eussent jamais été touchées; mais qu'il faloit de necessité s'en instruire maintenant, afin de s'affermir dans la foi, que les Apôtres donnérent autrefois par tradition aux Eglises.* Dans une autre Lettre il dit, que *Nestorius aïant souffert qu'en sa presence on prononçât un Anathême contre ceux qui diroient, que la Vierge Marie étoit Mere de Dieu; c'étoit comme s'il eût prononcé l'Anathême, non seulement contre Cyrille & ses Evêques, mais aussi contre tous les autres Evêques du monde, qui étoient encore vivans, & contre les Saints Peres, qui étoient sortis du monde pour aller à Dieu. Si les Evesques d'Orient & d'Occident*, ajoûte ce Pere, *viennent à sçavoir qu'il les a tous frapez d'Anathême; (car ils appellent tous la Vierge Mere de Dieu,) n'en concevront-ils pas une juste indignation contre l'Auteur, moins pour eux-mêmes, que pour les saints Peres, dans les Ouvrages desquels la sainte Vierge est souvent apellée Mere de Dieu?* *Epist.* 1. *Epist.* 7. *Epist.* 6.

VIII. *Nestorius pense-t-il*, écrivoit encore ce Pere au Clergé de Constantinople, *que ceux qui l'ont precedé, ne sçavoient pas la doctrine de la foi? Est-il plus éloquent, que Jean Chrysostome? Egale-t-il, ou surpasse-t-il la sagesse d'Atticus? Que ne confesse-t-il que sa doctrine est si nouvelle, & si absurde, que jamais nos Ancêtres ne l'ont proposée aux Eglises, & que les Fideles n'en ont jamais oüi parler?* Et dans sa Lettre au Pape Celestin: *Nestorius doit sçavoir*, dit-il encore, *que les Evêques d'Orient, loin d'aprouver sa doctrine, en sont offensez, particulierement les Evêques de Macedoine. Il n'ignore pas cela; mais il se croit plus habile qu'eux tous; il croit avoir lui seul trouvé le but & le sens de l'Ecriture sainte; il pense avoir lui seul la connoissance* *Epist.* 8. *Epist.* 9.

I. PARTIE. C.XXVIII.

du mystere de Jesus-Christ. Ne devroit-il pas plûtôt reconnoître, que tous les Evêques qui sont répandus par toute la terre, & tous les Fideles laïques, confessant que Jesus-Christ est Dieu, & que sa Mere est Mere de Dieu, il est lui seul dans l'erreur? Voilà l'esprit particulier de tous les Héresiarques; ils n'auroient pas attenté sur la foi ancienne & reçuë communément dans l'Eglise, s'ils n'avoient été pleins de cette extravagante vanité, que le Saint Esprit s'étoit manifesté à eux seuls, plus qu'à tout le reste de l'Eglise. Il n'y a point d'hérésie, qu'on ne bâtisse sur ce fondement. C'est ce qui fit alors le Nestorianisme; c'est ce qui avoit déja enfanté l'Arianisme; c'est d'où l'Eutychianisme sortit peu aprés. Saint Cyrille dit tres-sagement, que Nestorius eût raisonné plus juste, s'il eût reconnu, que tous les Evêques du monde, & tous les Fideles laïques lui étant contraires, il étoit lui seul dans l'égarement.

Epist. 9.

IX. Ce n'est pas la seule multitude, ou des Evêques, ou des Laïques, que Saint Cyrille oppose au seul Nestorius; mais les promesses de Jesus-Christ & ses prédictions, que les portes de l'Enfer, qui sont principalement les erreurs, ne prévaudroient point contre l'Eglise. Or l'Eglise n'étoit pas Nestorius, mais l'universalité des Evêques Catholiques, ou l'universalité des Fideles unis aux Evêques & à leurs Pasteurs. C'est en ce dernier sens, que S. Cyrille à joint les Laïques aux Evêques; parce-qu'ils composent effectivement étant soûmis à leurs Evêques, cette Eglise universelle, à qui Jesus-Christ a promis qu'il seroit toûjours avec elle jusqu'à la fin des siecles. Aprés cela Saint Cyrille prie le Pape Celestin, *de déclarer, si on doit encore avoir communion avec Nestorius; ou si on lui doit faire sçavoir, que personne n'en aura plus avec lui, s'il ne renonce à cette impie doctrine; qu'il est même à propos, qu'il fasse sçavoir son sentiment par Lettres aux Evêques de Macedoine & à tous les Evesques d'Orient.* C'est ainsi que tout l'Episcopat se tenoit réuni avec son Chef, condamnoit les erreurs, & faisoit la fonction des Conciles generaux, lors-qu'on ne pouvoit pas encore les assembler.

Le Pape Celestin écrivant à Saint Cyrille, le chargea de toute l'autorité du Siege Apostolique de Rome, & le fit executeur de sa Sentence contre Nestorius, qui portoit « que si dans dix jours il ne retractoit sa mauvaise doctrine, « & ne promettoit de suivre celle de l'Eglise Romaine, celle « de l'Eglise d'Alexandrie, & celle qu'on prêchoit dans toute « l'Eglise Catholique, on lui donnât un successeur dans le « Siege de Constantinople. *Nostræ sedis autoritate ascitâ, « nostrâque vice & loco cum potestate usus, ejusmodi sententiam exequeris, ut nisi decem dierum intervallo nefariam doctrinam anathematizet, eamque de Domini nostri Jesu Christi generatione fidem imposterùm confessurum se spondeat, quam & Romana, & tuæ sanctitatis Ecclesia, & universa denique Religio Christiana prædicat, illicò sanctitas tua illi Ecclesiæ prospiciat.* Voilà le consentement de l'Eglise universelle, voilà sa doctrine proposée par celui qui en est le Chef, comme la tradition de son Eglise, des autres Eglises Apostoliques, de l'Eglise universelle. Voilà ce qui préceda le Concile general d'Ephese, & ce qui y fut confirmé bientôt aprés.

I. Partie. C.XXVIII.

Epist. 10.

X. Il seroit bon que ceux qui ont encore de l'attache, ou quelque estime secrete pour les nouvelles Sectes, considerassent serieusement, si l'Eglise ne s'est pas conduite à leur égard depuis deux ou trois siecles, de la même maniere qu'elle fit envers Nestorius; si les Evêques, si les Eglises particulieres, si les Conciles provinciaux, si les Papes, si les sçavans Evêques n'ont pas examiné leurs nouveautez & prononcé contre-elles; si tout cela n'a pas été suivi par les Conciles generaux de toute l'Eglise; si on n'a pas toûjours opposé ce consentement general de tous les Evêques & de tous les peuples de l'Eglise Catholique par tout le monde, à leur esprit particulier, & à leur prétention orgueilleuse, de posseder dans un seul Ministre, ou dans une petite Secte, une plus grande abondance du Saint Esprit, que l'Eglise universelle. Si le Nestorianisme fut étouffé, si ces nouvelles Sectes en sont exemptes, c'est parce-qu'elles l'ont trouvé étouffé

I. PARTIE. C. XXVIII.

avant leur naissance, étouffé, dis-je, par cette conspiration universelle de toutes les Eglises, avec le secours des Empereurs que nous verrons à la fin.

XI. S'il leur tombe dans la pensée, que les Papes, les Evêques & les Conciles anciens, en usoient autrement que dans ces derniers siecles, elles feront voir, qu'elles ont plus d'animosité contre l'Eglise presente, que de connoissance, de ce qui s'est passé dans l'ancienne. Le Concile de Nicée, celui d'Ephese, & les Evêques qui s'y trouvérent, ne furent pas moins calomniez, ni moins déchirez, que l'ont été ceux qui se trouvérent au Concile de Trente, & que l'a été ce Concile même. Le temps a déja purgé la plus grande partie de ces impostures, il achevera enfin de les dissiper; & il n'en faudra pas tant, qu'il s'en est passé depuis le Concile d'Ephese, contre lequel on a encore écrit depuis peu d'années.

Saint Cyrille prévit bien qu'on attribueroit à des interêts particuliers, & à sa haine contre Nestorius, tout ce qu'il feroit pour la défense de la foi contre la nouvelle Héresie. C'est ce qu'il a témoigné lui-même dans les Lettres qui viennent d'être citées, & dans celle qu'il écrivit à Jean Archevêque d'Antioche, auquel il fait part de ce qui avoit été décidé contre Nestorius dans le Concile Romain, où les Evêques d'Occident s'étoient assemblez avec le Pape Celestin. Saint Cyrille ajoûte, qu'*on ne peut se dispenser d'obéir à ce Decret du Concile Romain contre Nestorius, si on ne veut se laisser priver de la communion de tout l'Occident.* Enfin, il dit que *le Concile de Rome a écrit sur cela à l'Archevêque de Thessalonique, qui présidoit à tous les Evêques de la Macedoine, & à l'Archevêque de Jerusalem. Que pour lui il est résolu de suivre ce Jugement rendu à Rome; parce-qu'il apprehenderoit beaucoup de perdre la communion de tous ces grands hommes.*

tom. 5. part. 2. pag. 43.

XII. Dans sa Lettre à Acacius Evêque de Berée, Saint Cyrille dit, que *Nestorius n'a pas seulement excommunié les Evêques presens, mais aussi les anciens Peres, qui ont tous confessé, que la Vierge étoit Mere de Dieu, Theophile,*

Basile, Gregoire, Atticus, & plusieurs autres ; car aucun des Orthodoxes n'a douté d'appeller la Vierge Mere de Dieu, puisque Jesus-Christ est Dieu. Enfin Saint Cyrille écrivit à Nestorius même, que *le Concile Romain & le Pape Celestin l'aiant condamné, il le conjuroit par cette troisiéme monition, de se réunir à la saine doctrine, qui a été laissée par tradition aux Eglises par les Apôtres & par les Evangelistes, qui ont été les spectateurs & les Ministres du Verbe incarné ; que s'il n'obeïssoit dans le temps déterminé par le Pape, il n'auroit plus de part, ni de place, ni de commerce avec les autres Evêques de l'Eglise.*

XIII. Nestorius eût pû répondre, que dans les siecles passez, Ebion, Artemon, Paul de Samosate, Photin, & quelques autres avoient debité les mêmes sentimens, & avoient des disciples & des Eglises, & que la mémoire n'en étoit peut-être pas encore éteinte : comme dans ces derniers siecles Zuingle, Carlostad, Calvin, & les autres ennemis de la realité du Corps de Jesus-Christ, & de son Sacrifice dans l'Eucaristie, ont été déterrer dans l'antiquité, ou dans les temps moïens, Berenger & quelques autres, qui les avoient prévenus dans ces impietez foudroïées par l'Eglise. Mais Nestorius comprenoit peut-être fort bien, que la tradition descenduë des Apôtres, & confiée aux Eglises qu'on lui proposoit, & à laquelle on lui ordonnoit de se conformer, n'étoit pas une tradition chimerique de cette nature, cent fois interrompuë, cent fois condamnée par l'Eglise Catholique, memorable seulement par les Anathêmes lancez sur ceux qui avoient si souvent tâché de la recommencer ; mais une tradition continuelle, suivie depuis les Apôtres, & suivie par les successions des Evêques, des Eglises Apostoliques, ou de celles qui étoient en communion avec elles jusqu'alors dans tout l'Univers. Ces deux sortes de traditions sont aussi éloignées l'une de l'autre, que le Ciel l'est de la terre, & que la verité l'est du mensonge. C'est à quoi devoient avoir pensé ces Auteurs de nouvelles Sectes ; c'est à quoi doivent serieusement penser, ceux qui ont commencé à

I. PARTIE. C.XXVIII.

se détromper, & à remarquer les surprises dangereuses qu'on leur a faites. Car la tradition que l'Eglise oppose à ces nouvelles Sectes, est de même nature, que celle qu'elle opposoit alors à Nestorius.

XIV. Cette tradition toûjours ancienne & toûjours nouvelle, parce-qu'elle est toûjours vivante dans les Eglises pendant la longue suite des siecles : cette tradition, dis-je, qui enferme le consentement des Eglises, & les sentimens uniformes des Peres, n'est nullement préjudiciable à l'autorité de l'Ecriture. Elle est au contraire la dépositaire & l'interprete de son veritable sens, qui à moins de cela seroit le sujet, non pas de nôtre Religion, mais de nos contestations éternelles. C'est ce qui paroit dans une autre Lettre de Saint Cyrille à Nestorius : Et dans sa premiere Lettre à Successus. Les Nestoriens sentoient le poids de cette autorité des Peres, qui avoient combatu leur hérésie avant sa naissance, & ne pouvant en éluder l'évidence & la force, ils tâchoient de corrompre ces divins Ouvrages, & d'y inserer furtivement des clauses qui leur fussent favorables. C'est ce que Saint Cyrille nous apprend dans la même Lettre, de la Lettre de Saint Athanase à Epictete : car au lieu que l'erreur de Nestorius y étoit manifestement condamnée, on y fit voir des dépravations qu'une main étrangere y avoit faites.

Ibid. p. 6. 15. 47. & seqq.

XV. Dans le Traité de la Foi, que ce Pere adressa aux Reines, il declara semblablement, qu'*il faloit que les Nestoriens prissent l'un des deux partis, ou de charger d'infamie les anciens Ecrivains, & de traiter comme des maîtres du mensonge, les Maîtres du monde, à qui Jesus-Christ commanda d'aller enseigner toutes les Nations ; ou s'ils avoient horreur de le faire, qu'ils revinssent à la saine doctrine de l'Eglise. Il est tres-indigne,* dit-il plus bas, *de soûmettre à de nouvelles disputes la tradition tres-ancienne des Eglises, qui est venuë des Apôtres jusqu'à nous.* Enfin, pour justifier que le nom de Mere de Dieu a été donné à la sainte Vierge par les Saints Peres, il raporte les passages de Saint Athanase, d'Atticus, d'Antiochus, d'Amphilochius, d'Ammon, de

de Saint Jean Chrysostome, de Severien, de Vitalius, de Theophile. Saint Athanase étoit le plus ancien de ces Evêques, & il s'en faloit beaucoup, qu'il y eût cent ans qu'il fut mort. De là on apprend la déference que l'Eglise avoit pour la doctrine unanime des Evêques du même siecle, ou du siecle precedent, & pour les termes qu'on pouvoit emploïer dans l'exposition de la doctrine de la Foi; où les termes mêmes sont quelquefois d'une extrême consequence pour le dogme, comme il paroît par cét exemple même du nom DE MERE-DE-DIEU. I. PARTIE. C.XXVIII.

XVI. *Nestorius veut*, dit ce Pere dans un autre lieu, *que la Vierge soit appellée Mere de Christ, & non pas Mere de Dieu : comme il prétend que Jesus-Christ porte Dieu en lui, mais qu'il n'est pas Dieu. Il est le seul, à qui il ait plû de parler ce langage, si different du langage & du sentiment de tous les autres hommes. Car l'Eglise Catholique, que Jesus-Christ a préparée & formée lui-même, est entierement exempte des rides, & des taches de ce nouveau Docteur; parce-qu'elle est pure, & qu'elle conserve la doctrine irreprehensible de Jesus-Christ, ce qui fait la tradition de la foi.* C'est ainsi que Saint Cyrille refute les Ecrits de Nestorius, qu'il dit plus bas avoir enseigné, que *c'étoit seulement par son operation, que le Verbe s'étoit uni à nôtre nature, bien-que toutes les Eglises du monde, & les Saints Peres qui nous ont donné les pures & saines définitions de la foi, étant animez du Saint Esprit, aïent entendu que le Verbe s'est veritablement fait homme.* Tom. 6. pag. 10. Ibid. pag. 100.

XVII. *L'esprit*, dit ailleurs Saint Cyrille écrivant contre les objections des Orientaux, *reviendra facilement de ses égaremens, s'il s'aplique à aprofondir les Ouvrages des Peres, dont la pureté & la certitude des dogmes a été admirée de tous. Car tous ceux qui ont de la sagesse, s'éforcent de suivre leurs sentimens; parce-qu'eux-mêmes, aprés avoir rempli leurs esprits des traditions des Apôtres & des Evangelistes, & aprés avoir exposé la Foi conformément aux Ecritures, sans que personne y trouvât à redire, sont devenus les flambeaux du monde.* Enfin ce Pere dit encore plus bas: In Apolog. ad Orient. pag. 177. 178.

I. PARTIE. C.XXVIII. *Ibid. p. 253. & seqq.*

Qu'on ne peut nier que ce n'ait été par un orgueil insuportable, que Nestorius ait entrepris de deshonorer tous les Evêques du monde, en les censurant tous & les excluant de sa communion : & qu'il s'est porté à lui-même plus de préjudice qu'à eux, en se separant de leur unité. Il pouvoit, dit-il, *nous accuser dans le Concile d'Ephese, s'il eût connu que nous enseignassions une doctrine contraire aux dogmes Ecclesiastiques.* Voila les principaux endroits, qui nous ont paru propres à la matiere que nous traitons dans les ouvrages de S. Cyrille, jusqu'aprés le Concile general celebré à Ephese, qui ne fit que confirmer ses sentimens. Outre ce qui en a déja été tiré, nous en allons parcourir les actes pour ce qui fait à nôtre même sujet.

Conc. Ephes. part. 1. c. 31.

XVIII. Il paroit d'abord une Lettre un peu mortifiante de l'Empereur Theodose le Jeune à Saint Cyrille, dont ce Prince ne connoissoit pas encore assez la pureté d'intention, & le zele pour la conservation de l'ancienne » foi de l'Eglise. Cet Empereur proteste que les commen» cemens & les progrés de la foi n'ont pas été soûtenus par » l'autorité des Princes temporels, mais par les Decrets des » Saints Peres, & des Conciles. Qu'il avoit assemblé celui» ci à Ephese, afin-que les Evêques qui avoient été con» voquez de tous côtez décidassent le different survenu dans » la doctrine de la Foi.

Ibid. Act. 2.

Dans la seconde Session de ce Concile, on lût la Lettre qui lui avoit été écrite par le Pape Celestin ; où il disoit que *ce Concile representoit le Sacré College des Apôtres : Jesus-Christ*, ajoûte-t-il, *fut toûjours present à ses Apôtres, comme leur Seigneur & leur Maître, les rendant eux-mêmes les Maîtres du monde ; il leur enseignoit, ce qu'ils devoient enseigner ; c'étoit lui qui parloit & enseignoit par leur bouche : cette mesme charge de prêcher & d'enseigner a été commise en general à tous les Evêques ; c'est un héritage, dont ils sont tous chargez ; ils ont tous succedé aux Apôtres, à qui le Fils de Dieu disoit : Allez, enseignez toutes les Nations.* Ce sont les propres termes du Pape Celestin traduits en nôtre Langue.

Voila manifestement l'infaillibilité de l'Eglise, la même que celle de Jesus-Christ, qui parle par sa bouche, qui prêcha & parla par les Apôtres, qui prêche & enseigne encore par les Evêques, qui sont leurs successeurs. Il est vrai que Dieu seul est infaillible : mais les nouveaux Auteurs de Sectes ne peuvent nier, que Jesus-Christ étant Dieu ne soit aussi infaillible, & n'ait promis aux Apôtres *de leur donner une bouche & une sagesse, à laquelle leurs Adversaires ne pourroient resister : d'être toûjours avec eux jusqu'à la fin des siecles ; de mettre son Saint Esprit dans leur bouche, en-sorte-que ce fut ce divin Esprit qui parlât, & non eux : & que qui les écoûteroit, l'écoûteroit lui-même.* Voilà donc l'infaillibilité de Jesus-Christ communiquée à l'Eglise Apostolique : Or l'Eglise est toûjours Apostolique, les Evêques aïant succedé aux Apôtres, & aïant été chargez des mêmes fonctions qu'eux : puis-qu'il est visible que Jesus-Christ ne vouloit pas fonder une Eglise, qui se bornât à un siecle, ou à la vie des Apôtres.

Jesus-Christ selon le Pape Celestin, & selon les termes de l'Ecriture même, a dit à tous les Evêques, ce qu'il disoit aux Apôtres : *Allez, enseignez toutes les Nations.* Cela s'accomplit successivement dans la longue revolution des siecles, & s'accomplit jusqu'aux extremitez du monde, & ne peut s'accomplir sans une participation de l'infaillibilité de Jesus-Christ, communiquée à ses Apôtres, aux successeurs de ses Apôtres, à l'Eglise universelle, à l'Episcopat universel, répandu dans tout le monde. Aussi tous les Evêques du Concile d'Ephese s'écriérent *au nouveau Paul Celestin : au nouveau Paul Cyrille : au garde de la foi Celestin.* Ce qui nous montre que les Prélats de l'Eglise, principalement ceux des Sieges Apostoliques, succedent aux fonctions & aux preéminences de l'Apostolat, & que Jesus-Christ est avec eux, selon sa promesse faite aux Apôtres. L'Archevêque de Cesarée en Cappadoce remar- « qua aussitôt aprés, que le Pape Celestin avoit auparavant « écrit aux Evêques des autres Sieges Apostoliques, d'A- « lexandrie, de Jerusalem, de Thessalonique, de Constanti- «

I. PART. CXXVIII. » nople, & d'Antioche, & que le Concile avoit suivi ce » même Jugement.

XIX. La présidence du Pape & des autres Sieges Apostoliques n'empêchoit pas, que le Jugement ne fût rendu par le Concile general des Evêques d'Orient & d'Occident. C'est ce qui paroît clairement dans le discours de Philippe Legat du Pape : *Ce Jugement,* dit-il, *rendu contre Nestorius demeurera ferme; parce-que les Evêques de l'Eglise Orientale, & Occidentale sont ici presens, ou par eux-mêmes, ou par leurs Déleguez.* Arcade qui étoit le second Legat du Pape, déclara que ce Jugement avoit été rendu conformément *aux enseignemens donnez dés le commencement par les Apôtres, & par l'Eglise Catholique; car ils enseignoient ce qu'ils avoient reçû de Jesus-Christ.* L'Evêque Projectus, qui étoit aussi Legat du Pape, déclara que l'hérésie de Nestorius étoit *contraire à la foi des Evangiles, & à la doctrine des Apôtres, qui avoit toûjours été maintenuë par l'Eglise Catholique de tout l'Univers.*

Saint Cyrille ajoûte, que ces trois Legats du Pape, *qui tenoient la place du Pape & de tout le Concile des Evêques* » *d'Occident*, avoient executé la Sentence & le Decret du » Pape Celestin contre Nestorius, & avoient consenti à ce » qui avoit aussi été ordonné contre lui dans le Concile » d'Ephese. Dans la relation que le Concile envoïa à » l'Empereur, il déclara que tous les Evêques d'Occident » n'aïant pû venir à Ephese, ils s'étoient assemblez à Rome » avec le Pape Celestin, y avoient enseigné la même foi, » que celle des Evêques d'Orient, & avoient déposé les Partisans des sentimens contraires; que le Pape Celestin en » avoit écrit à Saint Cyrille, avant que le Concile d'Ephese s'assemblât, & l'avoit deslors chargé de remplir sa » place dans le Concile; qu'ainsi ces Evêques aïant ajoûté » au Concile d'Ephese le consentement de tout le Concile » Occidental, Sa Majesté Imperiale devoit s'assurer, que le » Jugement qu'il avoit rendu étoit celui de tous les Evêques » de l'Univers.

Dans une autre Relation que les Evêques Catholiques

envoïérent à l'Empereur, pour le prévenir contre les impostures des Partisans de Nestorius & de Jean Evêque d'Antioche, ils lui témoignoient, que dans le Concile *se trouvoient les Evêques de tout l'Univers, réunis dans les mêmes sentimens; que l'Evêque de Rome y assistoit; que ceux d'Afrique y étoient aussi representez par Cyrille Archevêque d'Alexandrie; qu'ils étoient plus de deux cens Evêques, assemblez de toute la terre, & soûtenus du consentement de tout l'Occident.* Un petit nombre d'Evêques attachez à Nestorius & à Jean, aïant prononcé une Sentence de déposition contre Cyrille, & contre Memnon Evêque d'Ephese, le Concile écrivit à l'Empereur, *que le Concile Oecumenique n'avoit point eu de part à cela; qu'au reste le Concile embrassoit tout l'Occident avec le Siege Apostolique de Rome, toute l'Afrique & l'Illyrie.* Tout ce que je viens de recueillir, montre évidemment, que les Empereurs, les Papes, les Conciles, tous les Evêques conspiroient à établir l'universalité & l'étenduë infinie de l'Eglise Catholique pour la déclaration, & pour l'affermissement de la Foi Orthodoxe.

Le monde n'avoit point encore oüi parler de ces Réformateurs, de ces Hommes extraordinaires, qui se prétendent envoïez du Ciel, pour rétablir l'Eglise, & pour supléer par leur esprit particulier, & par leurs entousiasmes à l'impuissance de tous les Evêques, de tous les successeurs des Apôtres, & de leurs Conciles. On voit ici au contraire, que tout est déféré au Jugement des Sieges Apostoliques, à la multitude des Evêques, aux Conciles nombreux, au consentement universel des Prélats d'Orient & d'Occident. Nestorius étoit le seul qui pût être suspect de vouloir passer pour un Homme extraordinaire, sur le seul témoignage qu'il se rendoit à lui-même, & sur la bonne opinion qu'il avoit de son sçavoir, qui se trouva enfin entierement obscurci, quand il vint se comparer avec les Evêques de toute la Chrétienté.

XX. On me pardonnera facilement la longueur de ce Chapitre, si on considere que des Conciles Oecumeni-

ques, celui d'Ephese est le premier, dont les Actes sont venus jusqu'à nous. Si nous avions ceux du Concile de Nicée, il y a tout sujet de croire, que nous en tirerions les mêmes avantages pour l'unité, l'universalité, & l'infaillibilité de l'Eglise dedans & dehors ses Conciles; & pour la necessité indispensable de s'y soûmettre dans les disputes de la foi: ce qui feroit tout d'un coup étouffer les Héresies dans leur naissance même. Mais nous pouvons dire que le Concile d'Ephese nous tient lieu des Actes du Concile de Nicée, dont la mémoire étoit toute recente, n'y aïant guere qu'un siecle entre les deux Conciles. Il y eut des intrigues à la verité dans l'un & dans l'autre, autant du moins que dans le Concile de Trente. Mais l'esprit de Dieu les dissipa, & fit enfin concourir toutes les Puissances à son heureuse execution. Nous verrons bientôt les Edits fulminans de Theodose le jeune à la fin de son Code, & la fin du differend des Evêques d'Orient & d'Egypte dans son propre lieu.

CHAPITRE XXIX.

Vincent de Lerins confirme authentiquement la doctrine de l'unité, & de l'universalité de l'Eglise, dans le même sens, & pour tous les temps.

I. Pour ne point errer, il faut s'attacher à l'Ecriture, & à la tradition de l'Eglise Catholique: suivre ce qui a toûjours été crû, & par tout; se tenir à l'universalité, à l'antiquité, & au consentement, selon Vincent de Lerins. II. L'Antiquité admirablement soûtenuë par le Pape Etienne. Tous les nouveaux Docteurs veulent qu'on les croïe sur leur parole. Ils cherchent quelque ombre de faveur dans les Anciens: Mais on demande ici une Antiquité, soûtenuë d'une tradition continuelle depuis les premiers siecles. III. Les Conciles ne changent rien à l'ancienne doctrine, ils l'éclaircissent & la fortifient seulement. IV. L'Eglise étant répanduë dans tout le monde, il est impossible que les Conciles fassent aucun changement dans l'ancienne foi. Ils ne seroient pas agréez dans toutes les Eglises dispersées par le monde. V. Réponse à l'objection: Que les Conciles n'ont qu'une autorité & une lumiere humaine. VI. Ceux

qui rejettent les Conciles, ressuscitent toutes les Héresies qui ont été condamnées, les admettent à leur Societé comme non condamnées, s'engagent à les examiner toutes, &c. VII. Combien ce nouvel examen seroit difficile & impossible. Quand il seroit fait, ce ne seroit qu'un Jugement humain sujet à faillir, auquel les autres hommes ne se rendroient pas. VIII. Nouvelles instances contre ce nouvel examen des anciennes Héresies. IX. Tout cela a encore plus de force contre les disciples, & contre les peuples, qui ne font que suivre les Ministres. X. Les premiers Chefs qui s'engagérent à des nouveautez si hardies, n'en avoient probablement pas prévû les consequences. XI. Zuingle & Calvin n'avoient pas apparemment assez approfondi les Conciles & les Héresies des siecles passez, pour en faire un tel jugement. S'ils n'ont pas embrassé les anciennes Héresies, ils n'en ont l'obligation qu'à l'Eglise. XII. Il est insupportable, qu'on ôte à l'Eglise le Jugement des Héresies dans ses Conciles, & qu'on le commette à une infinité de particuliers, qui ne pourront jamais le faire. XIII. Ce n'est que par une foi humaine & trompeuse, que les Protestans tiennent les points, qui ont été contestez par toutes les anciennes Héresies. XIV. Si nos Conciles generaux sont sujets à se tromper, comment les Synodes des Protestans ne le seroient-ils pas? Combien plus encore leurs Ministres, & leurs instincts particuliers? XV. Dés le commencement l'Eglise affecta de tenir des Conciles contre les Héresies, & d'en tenir de tres nombreux. Où étoit donc l'esprit particulier? XVI. Nestorius disoit contre le Concile d'Ephese, ce que les Protestans ont dit contre celui de Trente.

I. CE seroit une espece de crime, d'omettre le celebre Vincent Religieux & Prêtre du Monastere de Lerins, qui écrivit si spirituellement sur ce sujet trois ans aprés le Concile d'Ephese, comme il le dit lui-même, & par consequent environ autant aprés la mort de S. Augustin, qui fut l'an 431. mais presque en tout dans le même sens que lui; quoi-que quelques-uns en aïent voulu douter. Il assure qu'aïant recherché avec soin, comment on pouvoit s'affermir dans la pureté de la Foi Catholique, & s'éloigner de toutes sortes d'Héresies; il avoit enfin reconnu que c'étoit en s'attachant à l'autorité de l'Ecriture, & à la tradition de l'Eglise Catholique: *Primum divinæ Legis authoritate, tum deinde Ecclesiæ Catholicæ traditione.* Mais qu'il avoit aussi apris, que quelque suffisante & parfaite

Comm. 1. c. 1. 2.

I. PART. C. XXVIII.

» que soit l'Ecriture, il étoit necessaire d'y joindre l'autorité » de l'intelligence Ecclesiastique : *Ut ei intelligentiæ Ecclesiasticæ jungatur authoritas :* parce-que l'Ecriture étant en » elle-même tres-élevée, tous ne l'expliquent pas en même » sens ; & il y a souvent autant d'explications differentes, » qu'il y a d'hommes : *Ut penè quot homines sunt, tot illinc sententiæ erui posse videantur.*

Ibid. c. 3.

Cét Auteur ajoûte, que dans l'Eglise Catholique il » faut avoir un soin tout particulier de suivre, ce qui a été » crû de tous, par tout, & toûjours : *Ut id teneamus, quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.* Car » c'est-là proprement cette universalité, qui est marquée » dans le nom de Catholique, de suivre l'Universalité, » l'Antiquité, le Consentement : *Si sequamur universitatem,* » *antiquitatem, consensionem.* On suivra l'Universalité, si on » se tient à la foi, que toute l'Eglise Catholique embrasse » dans le monde : *Quam tota per orbem terrarum confitetur* » *Ecclesia.* On se tiendra à l'Antiquité, si on suit les senti- » mens de nos Ancêtres & de nos Peres : *Si à sensibus non* » *recedamus, quos sanctos majores, ac Patres nostros celebrasse* » *manifestum est.* Enfin, on s'arrêtera au consentement, si » on embrasse la doctrine de tous les Prélats anciens, & de » tous les Docteurs de l'Eglise, ou de presque tous. *Omnium,* » *vel certè penè omnium Sacerdotum ac Magistrorum.*

Ibid. c. 4.

» Si l'erreur infecte une partie de l'Eglise, dit-il ensuite, » il faut s'attacher au tout. Si la nouvelle erreur tâche d'in- » fecter le tout, *totam pariter Ecclesiam commaculare conetur:* » Il faut alors s'attacher à l'Antiquité. Il donne un exemple de cela dans l'Arianisme, qui s'éforça à la verité d'infecter toute l'Eglise : mais nous avons fait voir par Saint Jerôme, par Saint Augustin, & par quelques autres Peres, qui l'entendoient mieux que Vincent de Lerins : & par les Historiens du temps, plus versez que lui dans les affaires de leur siecle, combien il s'en faloit que le venin de l'Arianisme ne se fût répandu dans toute l'Eglise, ou même dans la plus grande partie.

II. Vincent remarque mieux que l'Antiquité fut admirablement

rablement soûtenuë par le Pape Etienne dans la question « I. Part.
du Batême donné par les Heretiques. Ce Pape, dit-il, « C. XXIX.
décida la question avec les autres Evêques, mais à la tête «
d'eux tous : *Cum cæteris quidem Collegis suis, sed tamen præ* « *Ibid. c. 9.*
cæteris : il les surpassa autant par la ferveur de sa foi, que «
par l'éminence de son Siege : & la décision fut qu'on «
s'en tiendroit à l'antiquité : *Nihil novandum, nisi quod* «
traditum est.

Tous les Heretiques, ajoûte-t-il plus bas, disent ce que « *Ibid. c. 14.*
disoient les Pelagiens : C'est nous qui sommes les maîtres «
& les chefs, c'est nous qui expliquons l'Ecriture : sur nôtre «
parole condamnez ce que vous teniez ; tenez ce que vous «
condamniez ; rejettez vôtre ancienne foi : *Nobis authoribus,* «
nobis principibus, nobis expositoribus, damnate quæ tenebatis ; tenete quæ damnabatis. C'est ce qu'on ne peut ni penser, ni dire sans être monté au comble de l'impudence. Et néanmoins c'est ce qu'ont dit presque tous les Inventeurs de nouvelles Sectes.

Ceux qui sont venus les derniers ont eu honte de cette insolence, & ils ont cherché quelque ombre de faveur dans l'Antiquité, dans la vaste étenduë de laquelle il étoit difficile qu'ils ne trouvassent quelque fausse lueur qui leur parût favorable. Ils s'en sont donc vantez, comme s'ils n'eussent fait que renouveler une ancienne doctrine, qui eut été quelque temps interrompuë. C'est se jetter dans une extravagance, en voulant éviter une autre. Car l'Antiquité, dont tous les Saints Peres, & dont toutes les Eglises Catholiques ont toûjours fait gloire, est celle qui a passé depuis les Apôtres jusqu'à nous par la longue succession d'Evêques & de Docteurs de tous les siecles, sans que cette tradition ait jamais été interrompuë. A moins de cela, quelle sera la nouveauté, qui ne se dise ancienne ? Mais l'Antiquité dont nous parlons, est certainement l'ouvrage de Dieu, & l'effet de la promesse de Jesus-Christ, la verité éternelle. Les mêmes Prétendus Réformateurs se sont défiez d'eux-mêmes là-dessus dans leur Confession de Foi, où ils se déclarent assez ouvertement

I. PARTIE. d'abord contre la multitude & contre toute l'Antiquité.

C.XXIX. » III. L'Eglise de Jesus-Christ, dit plus bas Vincent de

Ibidem c. 32. » Lerins, garde fidelement le dépôt des dogmes, qui lui » ont été confiez, sans y rien changer, sans rien ajoûter, sans » rien diminuer : *Nihil in his unquam permutat, nihil minuit, nihil addit.* Ses Conciles n'ont jamais eu d'autre des» sein que de faire en-sorte-que ce qui se croïoit aupara» vant avec simplicité, se crût à l'avenir avec plus d'intel» ligence; que ce qui se prêchoit avec moins d'ardeur, se » prêchât avec plus de zele; & que ce qu'on avoit reçû de la » seule tradition de nos Ancêtres, fût transmis par écrit à la » posterité : *Nec quidquam praterea Hareticorum novitatibus excitata, Conciliorum suorum decretis Catholica perfecit Ecclesia; nisi ut quod priùs à majoribus sola traditione susceperat, hoc idem posteris etiam per scriptura chirographum consignaret.*

Ce n'est pas sans raison que les nouvelles Sectes, qui refusent de se soûmettre à l'Eglise Catholique, rejettent aussi ses Conciles; puisque les Conciles generaux ne sont autre chose, que la même Eglise assemblée & réunie dans les seules personnes de ses Pasteurs; puisque les Conciles ne travaillent jamais qu'à éclaircir, & à confirmer la même foi de l'Eglise, qui a été receuë dans tout le monde & dans tous les siecles passez : & puisque c'est dans ces Conciles, que les Héresies ont toûjours été & seront toûjours foudroïées par la seule constance à retenir l'ancienne foi, sans addition, ou diminution quelconque, c'est à dire, la foi, qui avoit toûjours regné dans l'Eglise jusqu'à la naissance de l'hérese contre laquelle le Concile s'assembloit. C'est là le lait dont toutes les Eglises, & tous les Catholiques particuliers ont fait gloire de se nourrir depuis la naissance de l'Eglise Catholique, de conserver l'ancienne foi, sans y faire le moindre changement du monde.

IV. L'étenduë universelle de cette foi par toute la terre, est une preuve convaincante de son antiquité, & pour ainsi dire de son immutabilité. Car si on y changeoit quelque chose dans une Province, ou dans un Concile; cette

Province ne seroit plus en unité de foi, ou de communion avec les autres, qui n'agréeroient pas, & ne pourroient pas même agréer toutes ensemble ce changement. Les Evêques de ce Concile retournant dans leurs Eglises, & y proposant le changement qu'ils auroient fait, y trouveroient sans doute de la resistance dans leur Clergé, ou dans leur peuple même, ou par tout, ou en la plûpart des endroits. Ce ne peut donc être que la foi ancienne & primitive depuis les Apôtres, qui soit universellement étenduë dans toute la terre : & il est impossible selon le cours des choses humaines, que s'il y étoit arrivé du changement, ce changement en un même point eût été agréé & reçû dans un nombre infini d'Eglises.

Chaque Héresie est une conviction de ce que je dis. Car chaque hérefie a proposé un changement à faire dans la foi ancienne, c'est à dire, dans celle qui dominoit alors dans l'Eglise : Or nulle hérefie n'a été reçuë dans toutes les Eglises du monde, & il a été impossible qu'elle y fut reçuë par tout. Cette impossibilité se verifie par les experiences uniformes d'un si grand nombre d'hérefies, qui n'ont pû s'étendre, que dans un tres-petit païs, en comparaison de l'Eglise Catholique. Elle se verifie encore par cette raison évidente, qu'il ne se peut faire qu'un changement arbitraire fait par le caprice de quelques particuliers, plaise à tous les autres particuliers de l'Univers, sur tout si tous ces particuliers étoient prévenus d'un préjugé ferme & ancien, qu'il ne faut rien changer. Enfin, la nature même du changement peut nous persuader la même chose. Car, ce qui change reçoit de la diversité en divers lieux ; mais ce qui est universellement reçû depuis long-temps dans tous les lieux, ne peut être tel, que parce-qu'il n'est pas sujet au changement. Disons enfin, qu'il est absolument impossible, que l'autorité particuliere de quelques Novateurs ait été de même poids dans les esprits par toute la terre, que l'autorité suprême de l'Eglise universelle, soûtenuë par tant de miracles, tant de martyres, tant de vertus héroïques, qui étoient autant de miracles ; tant

de Sieges Apostoliques, ou Episcopaux, tant de Peres, tant de Docteurs.

V. Ce n'est donc pas sans raison, que Vincent de Lerins dressant une instruction courte & facile contre toutes les Hérésies, a joint l'antiquité à l'universalité de l'Eglise, & a lié l'une & l'autre aux Conciles generaux. Si les nouvelles Sectes rejettent les anciens Conciles, comme fondez sur une autorité purement humaine, & par consequent sujette à faillir : je ne leur dirai pas, que les Ecritures du nouveau Testament donnent certainement une autorité plus qu'humaine aux Assemblées des Apôtres & des Evêques qui leur ont succedé : puis qu'elles ont dit d'abord : *Il a semblé bon au Saint Esprit, & à nous* : & puisque Jesus-Christ a promis qu'*il se trouveroit au milieu de ces Assemblées* : comme il promet ensuite, qu'*il seroit avec son Eglise jusqu'à la fin du monde*. Mais je leur demanderai, si leurs Synodes, si leurs Ministres, si leur esprit particulier, si leur instinct, & leurs inspirations données à chaque particulier, ont quelque chose de plus qu'humain, de plus divin, de plus infaillible ?

VI. Cette matiere des Conciles nous meneroit trop loin. Je me contenterai donc de representer à ces nouveaux Docteurs, qui en rejettent l'autorité, qu'ils font peut-être plus qu'ils ne pensent, & ce qu'ils n'oseroient faire, s'ils y avoient pensé. Car ce n'est rien moins, que faire revivre toutes les anciennes Hérésies, les faire toutes sortir de leur tombeau, les absoudre & les relever de la condamnation que les Conciles en avoient faite, & par consequent s'engager à les réxaminer toutes, à les juger & à les condamner, & jusqu'à ce temps-là les tenir pour non condamnées, & les recevoir dans leur communion & dans leur Eglise. L'entreprise est grande & impossible à un particulier. Elle est au moins de tres-longue haleine. Jusqu'à la conclusion de cét examen & de ce nouveau jugement, l'Eglise nouvelle de ces nouveaux Juges sera un mélange confus & effroïable de toutes les anciennes Hérésies, & des posterieures même, toutes contraires les

unes aux autres, toutes condamnées les unes par les autres, toutes armées de l'anathême les unes contre les autres. Ce sera là une Eglise digne des Adversaires de l'Eglise Catholique, digne des Prétendus Réformateurs de l'ancienne foi.

VII. Mais qui sera celui d'entre-eux, qui sera assez témeraire, ou qui se pensera assez habile, & assez éclairé, pour entreprendre l'examen de toutes les anciennes Hérefies depuis tant de siecles jusqu'à nôtre temps, en former un jugement grave & équitable par la discussion de toutes les Ecritures, de toutes leurs versions, de toutes leurs Editions, de toutes leurs interpretations données par les anciens Peres & par les nouveaux Interpretes, puis qu'une aussi grande & importante affaire merite bien qu'on n'y oublie rien, & qu'on s'y donne de tous côtez tous les éclaircissemens possibles? Ni la capacité, ni la vie d'un seul homme ne peut manifestement suffire pour cela. Il y aura toûjours plus de temerité, & plus de présomption de soi-même, que de sagesse & de succés, quand un seul homme entreprendra de faire plus que tous les anciens Peres & tous les Conciles n'ont fait.

Quand cét examen & ce jugement auroit été fait aussi solidement, & aussi équitablement qu'il le puisse être: ce ne sera toûjours qu'une lumiere & une autorité humaine. Comment pourra-t-on donc y déferer, si on ne défere pas à celle de l'Eglise universelle, & à celle de tous les Conciles, parce-que ce n'est qu'une autorité humaine? Ne faut-il pas avoir entierement perdu le sens & l'esprit, pour faire une telle entreprise, pour esperer d'y réussir, pour se promettre que les autres y acquiesceront? Où trouvera-t-on des gens si perdus de jugement, qu'ils se rendent à un jugement particulier ainsi rendu par un seul homme, aprés avoir refusé de se soûmettre aux décisions des anciens Peres & des Conciles même, par cette raison, que ce n'étoient que des hommes? Ce seroit autant que de dire, que pour devenir plus qu'homme & infaillible, il suffit de s'ériger en Auteur de nouvelle Secte.

I. PARTIE. Ch. XXIX.

VIII. Quand cela seroit, ce nouveau Fondateur de Secte, ne seroit pas seul. Il y a eu avant lui, & il y aura encore aprés lui bien d'autres Fondateurs, & bien d'autres Sectes. Chacun d'eux recommencera-t-il à examiner toutes les précedentes Héresies, avec tout ce soin & tout ce travail ? Qui est le seul d'entre-eux qui puisse se promettre une assez longue vie, & d'assez fortes & longues études pour cela ? Et aprés tout cela conviendront-ils entre-eux ? N'est-il point à craindre, qu'il y ait autant de jugemens contraires, qu'il y aura de Juges ? Et quand ils s'accorderoient tous, ce ne seroit encore qu'un Jugement humain, sujet à faillir, & que leur seule présomption pourra leur faire préferer à celui de tous les Peres & des Conciles anciens.

IX. Si nous passons aux peuples & aux disciples de ces Maîtres nouveaux, pourront-ils avoir quelque raison, ou quelque esperance, de pouvoir faire par eux-mêmes un examen, & prononcer un Jugement de cette importance ? Ne seroit-ce pas la plus haute insolence & la plus insupportable temerité ? Leurs Ministres & leurs Docteurs oseroient-ils leur conseiller rien de pareil ? Si ces peuples ne peuvent juger une telle cause pas eux-mêmes, & qu'ils se voïent contraints de s'apuïer sur le Jugement & l'autorité de quelqu'autre : qui trouveront-ils dans le monde, de qui l'autorité merite d'être préferée à celle de tous les Peres, de tous les Conciles, & de toute l'Eglise jusqu'à leur temps ? Ne seront-ils pas coupables de la plus déraisonnable & de la plus visible injustice, si quand il y va de leur salut, ils se conduisent avec si peu de discernement & si peu d'équité ? S'ils ne s'arrêtent pas à l'autorité des Conciles, parce-qu'elle est purement humaine & sujette à faillir : pourquoi s'arrêteront-ils à celle de leurs Docteurs, ou à leur propre discussion, puisque tout cela est humain, & visiblement encore plus sujet à faillir ? Chacun d'eux croira-t-il avoir, ou pourra-t-il trouver dans son Ministre la plus grande science, ou la plus grande autorité qui soit sur la terre, pour lui donner la préference sur

toutes les autres, & sur un tel choix hazarder son salut? Les Ministres & les Docteurs mêmes, s'ils ont de la conscience, oseront-ils conseiller à leurs Sectateurs de faire un tel jugement, ou de courir risque de leur salut, en faisant un tel choix?

X. Il est comme indubitable, que ni les Fondateurs de ces Sectes, ni leurs disciples n'avoient point pensé à tout cela, quand ils ont commencé à débiter, ou à embrasser ces nouveautez, & à se charger de si terribles consequences. On s'engage souvent en de mauvaises affaires avec précipitation: & quand on y est engagé, on va plus loin, qu'on n'avoit pensé, & qu'on n'eût jamais fait, si la passion eût donné le loisir d'y penser. Au moins devoit-on s'en tenir provisionellement au jugement rendu par les Peres & par les Conciles contre les Hérésies précedentes, jusqu'à ce qu'on eût pris le temps d'aprofondir les questions, & de concerter avec quelque maturité un jugement nouveau. Mais de prononcer comme ont fait les nouveaux Chefs de Sectes, & souvent des Magistrats tout seculiers, sans avoir encore pris connoissance de la cause, ou n'en aïant pû prendre qu'une tres-legere, & prononcer un jugement contraire à celui de tant de Conciles, de toute l'Eglise, de toute l'antiquité, & de la tradition constante de tant de siecles; c'est une audace & une présomption, qu'il est difficile de concevoir, bien-loin de trouver des paroles qui puissent l'exprimer.

XI. Il n'est pas même probable, que Viclef, Luther, Zuingle, Calvin, aïent jamais fait un serieux examen de toutes les anciennes Hérésies, ausquelles ils ont refusé la revocation de leur condamnation passée. S'ils n'ont été ni Ariens, ni Macedoniens, ni Nestoriens, ni Eutychiens, ni Monothelites; ce n'est pas qu'ils eussent penetré jusqu'au fond, ou ces Hérésies, ou les Conciles, qui les ont exterminées. Ils les ont trouvées éteintes, quand ils sont venus au monde, & s'en sont tenus-là, se reposant sur l'Eglise & sur les Conciles, qui les avoient condamnées. J'en dis autant des autres Hérésies, dont il ne leur a pas plû

I. PARTIE. Ch. XXIX. de s'embarasser la tête, ou de se laisser infecter. Ils ont mieux aimé avoir la fausse gloire & la pernicieuse satisfaction de faire une Secte à leur mode, que de bien étudier, ou de suivre les inventions des autres. C'est donc à l'Eglise qu'ils ont l'obligation de n'être ni Ariens, ni disciples des autres anciens Héresiarques. Ils reconnoissent mal cette obligation, aussi bien que celle d'avoir reçû d'elle les vraies Ecritures, & les premiers Sacremens. Car ils ont certainement reçû d'elle seule, tant les vrais Livres de l'Ecriture Canonique, que les condamnations des anciennes Héresies, sans se fatiguer d'un examen, qui eût demandé plus de force d'esprit & de corps, plus d'étude & de vie, qu'ils ne pouvoient raisonnablement en esperer.

XII. Si cela est ainsi, je ne dirai pas, pourquoi détractent-ils donc de nos Conciles? Mais pourquoi mettent-ils les choses dans un état si peu raisonnable, que le jugement des Héresies ne pourra jamais se faire, ni par les Juges que Dieu a établis pour cela, ni dans le temps qu'il seroit juste de le faire? Dieu a établi les Apôtres, puis les Evêques, Juges des causes Ecclesiastiques. Ce n'est gueres que dans les Conciles, que les Evêques ont jugé & condamné les Héresies de leur temps. Ces nouveaux Docteurs n'ont jamais eu, ni de rang, ni de succession dans l'Episcopat. C'est pour cela qu'ils le rabaissent. Mais quelle apparence, que le jugement & la condamnation des Ariens, & de toutes les Héresies des premiers siecles, n'aïent pû se faire selon la parole de Dieu, qu'aprés un si long-temps; & aprés que leurs défenses, & leurs ouvrages ne paroissoient presque plus au monde? Il faut donc le dire encore une fois, quelque mauvaise opinion que ces Novateurs fassent semblant d'avoir des anciens Conciles; la Providence les force de s'y tenir, ne leur donnant pas assez de vie, ou assez de loisir, pour tout discuter; & leur aïant soustrait la meilleure partie des anciens monumens, qui eussent pû leur en donner une plus juste connoissance.

XIII. Qu'ils ne se flatent pourtant pas trop, de ce que je dis, que ce n'est que sur la foi & la tradition de l'Eglise Catholique, qu'ils condamnent les anciennes Héresies, sans les avoir beaucoup examinées. Quoi-que cela soit veritable en un sens; il est néanmoins constant, qu'il y a une extrême difference entre les Catholiques, & les Auteurs, ou les disciples de ces Societez separées de nous. Car pour nous, si nous ne sommes pas Ariens, c'est une foi divine, qui nous a appris l'égalité du Pere & du Fils par les Ecritures, expliquées par l'Eglise Catholique, que nous embrassons par une foi divine, exprimée dans le Symbole. Mais pour eux, ce n'est que par une foi humaine & sujette à erreur, qu'ils ne sont pas Ariens, parce qu'ils s'attachent, ou à nos Conciles, qu'ils n'estiment être que de foi humaine; ou à leur étude, ou à l'étude & à la sincerité de leurs Ministres, ce qui ne peut aussi être qu'une foi humaine, & encore plus sujette à tromper, ou à se tromper. Cela s'étend en general à toutes les anciennes Héresies: ce n'est que par une foi humaine, souvent trompée, souvent trompeuse en d'autres points, que ces Ministres ne sont ni Ariens, ni Macedoniens, ni Nestoriens, ni Eutychiens, enfin qu'ils croïent vraïement en Dieu & en Jesus-Christ.

XIV. S'ils recourent à leur esprit particulier, qui les inspire & les conduit tous, soit Ministres, soit simples disciples: pourquoi ont-ils tenu tant de Synodes de divers ordres? Quel besoin pouvoient-ils avoir de Synodes provinciaux, ou generaux, si l'esprit interieur suffit pour enseigner toutes choses? Ce n'est plus l'esprit particulier, quand c'est un Synode qui délibere, & qui décide. Mais comment cét esprit instruiroit-il en secret les particuliers; & comment les abandonneroit-il, quand ils seroient assemblez? l'Evangile ne fait-il pas plûtôt esperer l'assistance du Saint Esprit, quand ou les peuples, ou les Pasteurs sont assemblez, que quand ils sont seuls? Pourquoi tenir des Synodes, s'ils sont sujets à errer, aussi bien que nos Conciles, selon leur sentiment? Ou comment pourroient-ils donner à leurs Synodes une autorité infaillible, aprés

I. Partie. Ch. XXIX.

avoir refusé cet avantage aux Conciles generaux de l'Eglise; parce-que ce ne sont que des Assemblées humaines, qui ne peuvent avoir qu'une autorité humaine, qui ne sera nullement infaillible? Voila comment pour avoir quité le chemin par où nos anciens Peres ont toûjours marché, on s'égare; & plus on marche, plus on s'égare.

XV. Toute l'antiquité de l'Eglise Catholique, tenoit des maximes bien differentes, vraïement saintes, vraïement raisonnables. Les Apôtres tenoient leurs Assemblées sur les questions qui se presentoient; & tout s'y décidoit par une sage déliberation, comme il est porté par leurs Actes. Ces Assemblées, ou ces Conciles se continuérent toûjours dans le second & le troisiéme siecles; les nouvelles erreurs y furent examinées & condamnées dans le temps même des persecutions; lors-qu'on ne s'assembloit qu'avec danger, & qu'il eût été commode d'avoir une voïe plus courte de tout décider. Dés que la liberté fut donnée toute entiere à l'Eglise, on assembla des Conciles generaux, & on affecta d'en assembler de fort nombreux. Le Concile de Nicée fut nommé le Concile des trois cens dix-huit Evêques: celui de Constantinople, le Concile des cent cinquante: celui d'Ephese, le Concile des deux cens: enfin, le Concile de Calcedoine fut nommé le Concile des six cens trente. Si tout se décidoit par entousiasme, par inspirations interieures, par l'esprit secret & particulier, à quoi serviroit ce grand nombre? Ne pouvoit-on pas s'épargner ces fatigues, ces dépenses, ces absences de Pasteurs loin de leurs Eglises.

XVI. Mais revenons à Vincent de Lerins. Cét Auteur prend le premier Concile d'Ephese, comme le plus nouveau en son temps, pour nous y faire remarquer les traits d'un veritable Concile, auquel tous les Peres furent presens en esprit, & par les allegations qu'on y fit de leur doctrine. C'est à dire, que l'Eglise universelle s'y trouva dans la personne de ses Evêques, & des Peres Grecs & Latins, qui y décidérent tout. Nestorius qui y fut condamné, ne laissa pas de s'en moquer, & de dire à peu prés

Ibid. c. 42.

les mêmes choses, que disent les nouvelles Sectes contre le Concile de Trente : d'où vient aussi que Vincent de Lerins combatit Nestorius par les mêmes armes, dont nous nous sommes servis jusqu'à present. *Nous nous sommes élevez contre la présomption criminelle de Nestorius, qui se vante d'être le premier & le seul qui ait entendu l'Ecriture ; en quoi il traite d'ignorans, tous les éloquens hommes qui ont été avant lui les maîtres : sçavoir tous les Evêques, tous les Confesseurs, les Martyrs ; dont les uns ont expliqué l'Ecriture, les autres ont suivi leurs explications. Enfin, Nestorius dit, que toute l'Eglise est dans l'erreur, & y a toûjours été ; puis-qu'elle a toûjours suivi & qu'elle suit encore des Docteurs, qu'il estime ignorans, & maîtres de l'erreur.* Ce sont les paroles de Vincent de Lerins, par lesquelles nous finissons cette matiere jusqu'à son temps.

Chapitre XXX.

Détail des principales Loix du Code Theodosien, pour maintenir l'unité Catholique. De leur usage en France.

I. Publication du Code Theodosien, par Theodose le Jeune, avec un nouveau degré d'autorité. II. Avertissement sur le degré d'autorité qu'il a pû avoir en France. III. Et tout de suite le Code & les Novelles de Justinien. IV. La premiere Loi du Code Theodosien au Titre des Héretiques, les exclut avec tous les Schismatiques, de tous les privileges accordez à la Religion. V. Cette Loi peut passer pour une persuasion. VI. La Loi suivante épargnoit les seuls Novatiens ; parce-qu'ils tenoient la consubstantialité. Diverses remarques sur cette Loi, en faveur de l'unité de l'Eglise Catholique. VII. Objections contre cette Loi, & les réponses. Si les Novatiens avoient perdu leurs Eglises avant Constantin. VIII. Autres Loix du même Constantin, rapportées par Eusebe, où il condamne tous les Héretiques, & les Novatiens même ; leur défend tout exercice de Religion public, ou secret ; adjuge leurs Eglises aux Catholiques, & leurs autres lieux au public. IX. Loi de Valentinien l'Ancien contre les Manichéens. Loix de Gratien, défenses aux Héretiques de s'assembler : leurs lieux d'assemblée

I. PARTIE. Ch. XXX.

adjugez au public. X. Une fâcheuse necessité aïant extorqué à Gratien un Rescrit favorable aux assemblées des Hérétiques ; il le revoqua lui-même peu aprés. XI. Cette surprise faite à Gratien fut reparée par lui-même, & encore plus avantageusement par le Grand Theodose, qui lui succeda. Loi de cét Empereur qui revoqua tout ce qui avoit été extorqué en faveur des Hérétiques, & leur ôta leurs assemblées & leurs Eglises. XII. Autre Loi commune à ces deux Empereurs pour reconnoître deux centres de communion à Rome, & à Alexandrie, où ont été les deux principaux Sieges de saint Pierre.

I. CE n'est pas assez d'avoir raporté de temps en temps les Edits des Princes, qui se sont presentez naturellement dans les Historiens Ecclesiastiques, & dans les Peres que nous avons parcourus, par raport à l'unité Catholique. Si nous n'eussions apprehendé d'interrompre trop souvent cette importante matiere de l'unité, que nous regardons comme la fin de ce Traité ; nous eussions pû inserer beaucoup plus de ces religieuses Loix ; puis-qu'il n'y a guere d'années, qu'on n'en ait publié un tres-grand nombre, contre tous les Adversaires de cette unité, & particulierement contre les Hérétiques. Mais il est temps d'entrer dans le détail des principales Ordonnances, que l'Empereur Theodose le Jeune se vit obligé de faire compiler en un Code nouveau, qui fut appellé Theodosien de son nom. Il est datté des Consuls qui reviennent à l'an 435. de Jesus-Christ, justement un an aprés que Vincent de Lerins eut publié son dernier Commonitoire contre toutes les Hérésies. Il y avoit déja des exemples de ces sortes de Codes sous les Empereurs Païens mêmes, entre-autres ceux de Gregorien & d'Hermogene, dont les Chrétiens ne dédaignoient pas de se servir en ce qui regarde l'équité naturelle, ainsi que nous avons vû. Mais celui-ci de Theodose renferme les Loix les plus considerables des Princes Chrétiens, depuis Constantin jusqu'à lui ; à quoi nous nous restraignons ici, à cause du choix qu'il en fit faire par de tres-habiles Jurisconsultes, & du nouveau poids d'autorité qu'il y ajoûta par sa promulgation. Il en acquit encore une plus grande, quand il fut re-

digé dans un ordre un peu plus exact sous Justinien, dont il prit ensuite le nom pareillement. I. PARTIE. Ch. XXX.

II. Nous ne prétendons point par là leur donner plus d'autorité en France qu'elles n'en ont eu jusqu'à present; nous traitons la chose historiquement; observant seulement, que si ce ne sont des Loix, ce seront des exemples, qui pourront n'être pas suivis; mais qui serviront pour la justification des Princes, si on les vouloit blâmer de les avoir imitez. Car qui oseroit blâmer un Prince Chrétien, qui voudroit imiter pour la défense de la Religion ou Constantin le Grand, ou Theodose le Grand, ou Marcien, ou Justinien, aprés avoir vû dans le VI. Concile general les acclamations que les Peres firent à l'Empereur Constantin Pogonat, en ces termes: *Longues années au nouveau grand Constantin, au nouveau Theodose, au nouveau Marcien, au nouveau Justinien?* C'est principalement à cause de leurs sages Loix.

Sçavoir maintenant quel cours ont eu leurs Codes en France, c'est ce que les Jurisconsultes François expliqueront mieux que nous. Je me contenterai de dire aprés un des plus sçavans Prélats de ce siecle, & des plus versez dans le Droit François (C'est feu M. de Marca Archevêque de Paris) que le Code Theodosien étoit en vigueur dans les Gaules pour les causes Ecclesiastiques, pendant la premiere race de nos Rois, qui commença à regner peu de temps aprés sa promulgation; & que c'étoit ce qu'on appelloit *la Loi Romaine*, LEX *Romana constituit*, dans le premier Concile d'Orleans celebré sous Clovis au commancement du siecle suivant, & dans le second Concile de Tours sur la fin du même siecle. Il semble neanmoins par un Edit de Clotaire de l'an 560. que cela ne regardoit que ses sujets Romains, c'est à dire, les Gaulois, qu'il avoit trouvez accoûtumez aux Loix Romaines: *Inter Romanos negotia causarum Romanis legibus præcipimus terminari.* On s'en sert pour expliquer un endroit pareil d'Aagathias.

Cependant par les paroles d'Hincmar qui vivoit beaucoup plus tard, & que M. de Marca n'a pas omises, il

L. 1. de Concord. c. 8. n. 2.

Can. 1.

Can. 2.

L. 1. Histor.

L. 3. de Concord. c. 6. n. 2.

paroît que l'Eglise continuoit à joindre ces Loix avec les Canons pour sa discipline, il cite le seiziéme Livre du Code Theodosien : *Sextus decimus liber Legum, quibus una cum sacris Canonibus sancta moderatur Ecclesia :* Mais ailleurs il distinguoit *le droit Ecrit, du droit Coûtumier.* Le droit Ecrit n'étoit autre que les *Loix Romaines,* dont nous venons de parler : Le droit Coûtumier étoit composé des *Loix Saliques* pour les François, & des *Loix Gombaudes* pour les Bourguignons, qui tenoient une partie des Gaules. Il concluoit seulement que dans un Roïaume Chrétien elles devoient toutes être Chrétiennes & soûmises à la Loi de Dieu. *Deffendant se quantum volunt qui hujusmodi sunt, sive per Leges, si ulla sunt, mundanas : sive per consuetudines humanas : Tamen si Christiani sunt, sciant se in die Judicii, nec Romanis, nec Salicis, nec Gundobadis, sed Divinis Apostolicis Legibus judicandos. Cum in Regno Christiano etiam ipsas Leges publicas opporteat esse Christianas.*

L. 3. de Concord. c. 1. pag. 41.

On ne doutera pas que celles de Saint Loüis n'eussent ce caractere. M. Baluse en a inseré une dans le même Livre de la Concorde de M. de Marca son Patron, qui fut publiée contre les Héretiques. Il y paroît beaucoup de traces du Code Theodosien, & des Loix que nous en allons extraire sur ce sujet. Mais la severité y est un peu plus grande & plus approchante des rigueurs des derniers siecles en ce point. Nous en examinerons les raisons dans nôtre seconde partie au sujet principalement des Albigeois.

L. 2. de Concord. c. 11. n. 5.

III. Voïons tout de suite quel a été l'usage dans ce Roïaume du Code & des Novelles de Justinien, qui semblent n'y avoir pas été connuës de si bonne heure. M. de Marca ne laisse pas de découvrir qu'elles y avoient au moins le même credit dés le IX. Siecle par ces paroles du même Hincmar : *Sed & Leges Romanæ ab Imperatore Justiniano promulgatæ, quas probat Ecclesia, decernunt, &c.* Nous verrons à la tête de nôtre seconde Partie, comment Hincmar reconnoît particulierement celles, qui regardoient les Héretiques avant & aprés leur conversion. Il faloit qu'il y

remarquât les qualitez Chrétiennes, qu'il a demandées plus haut dans les Loix, sur tout pour un Roïaume tres-Chrétien. M. de Marca cite enfin Ives de Chartres, autre grand Canoniste de France pour les Novelles de Justinien en general, comme approuvées & pratiquées par l'Eglise Romaine : *Dicunt instituta legum Novellarum, quas commendat & servat Romana Ecclesia.*

Epist. 280.

M. Bosquet Evêque de Montpellier, autre sçavant Jurisconsulte François dit sur les loix de Justinien, que ses Novelles aïant été écrites d'abord en Grec, furent long-temps inconnuës à l'Occident : mais que le fameux Jurisconsulte Julien en aïant fait une traduction abregée, les Gaulois, les Italiens, les Espagnols, & plusieurs autres s'en servirent. Il ajoûte que dans les Capitulaires de Charles le Chauve le Concile *apud Pistas* les cita : qu'Hincmar de Reims s'en servit encore au même temps dans ses Lettres contre Hincmar Evêque de Laon son neveu. Enfin, que le Concile de Paris, apparemment du même siecle en tira, ce que Ives de Chartres & Gratien en ont cité. Voilà ce que nous avons trouvé de plus authentique pour toutes ces Loix. Entrons maintenant dans le détail des principales.

Cap 30.

Grat. 23. q. 5. c. de Illicita.

IV. La premiere Loi du Code Theodosien dans le Titre qui regarde les Hérétiques, est de l'Empereur Constantin, & elle déclare que les privileges qui ont été accordez en faveur de la Religion, ne doivent servir qu'aux Catholiques ; mais que pour ceux qui sont engagez dans le schisme ou dans l'heresie, non seulement ils ne doivent pas être admis à la participation de ces privileges, mais qu'il faut au contraire les soûmettre à de nouvelles servitudes. *Privilegia quæ contemplatione religionis indulta sunt, Catholicæ tantùm legis observatoribus prodesse oportet. Hæreticos autem atque Schismaticos non tantùm ab his privilegiis alienos esse volumus, sed etiam diversis muneribus constringi & subjici.*

Cod. Theod. L. 16. t. 5. l. 1.

V. Cette Loi ne donne pas seulement l'exclusion de tous les Privileges aux Hérétiques ; mais elle les soûmet

I. PARTIE. Ch. XXX.

aussi non pas à de grandes peines, mais à celles que nous avons dit pouvoir passer pour des persuasions, comme nous persuadons sagement & utilement beaucoup de bonnes choses aux enfans par de legers châtimens : *Diversis muneribus constringi & subjici.* Dans l'ancien Style des Loix, on donne ce nom de *munera* aux Charges, qui sont veritablement à charge, qui reduisent à l'étroit la liberté, qui diminuent les biens, enfin qui sont opposées aux *Immunitez*, qui prennent leur nom de là même.

VI. La Loi suivante est du même Constantin, & elle fait une exception qui nous donnera beaucoup de lumiere. Les Novatiens y sont exceptez des rigueurs de la Loi précedente; parce-qu'ils tenoient la même foi, que le Concile de Nicée confirmoit touchant la Consubstantialité du Verbe avec son Pere. On leur conserve donc leurs Eglises & leurs cimetieres, s'ils les possedoient depuis long-temps ; mais à condition qu'ils ne pourront garder les lieux qui appartenoient aux Eglises d'une éternelle sainteté, c'est à dire, à l'Eglise Catholique, avant leur separation d'avec elle. *Novatianos non comperimus prædamnatos, ut iis quæ petiverunt crederemus minimè largienda; itaque Ecclesiæ suæ domos & loca sepulcris apta sine inquietudine eos firmiter possidere præcipimus ; ea scilicet quæ ex diuturno tempore vel exempto habuerunt, vel quâlibet quæsiverunt ratione ; providendum erit, ne quid sibi usurpare conentur ex his quæ ante discidium ad Ecclesias perpetuæ sanctitatis pertinuisse manifestum est.*

Ibid. c. 2.

Il importe beaucoup de remarquer sur cette Loi. 1°. Qu'elle condamne absolument toutes les autres Sectes, soit Hérétiques, ou Schismatiques, & qu'elle les condamne, comme aïant déja été condamnées sans doute par l'Eglise, & non par les Empereurs, puisque Constantin fut le premier Empereur Chrétien. Les seuls Novatiens sont ici épargnez, comme n'aïant point encore été condamnez : *Novatianos non comperimus prædamnatos.* 2°. Et de là il s'ensuit que ceux que l'Eglise déclaroit retran-

chez

chez de sa foi & de son unité, étoient regardez par les Empereurs comme condamnez & foudroïez par leurs Edits. Aurelien même en avoit usé de la sorte, & Constantin aprés cela ne pouvoit pas témoigner moins de zele, ni donner des exemples moins religieux à ses successeurs. 3°. Cet Edit de Constantin abat toutes les Eglises des Hérétiques & des Schismatiques, quels qu'ils pussent être; puisqu'il n'épargne que celles des Novatiens. Il leur ôte aussi leurs cimetieres, ce qui sembloit être une suite de la destruction des Eglises. 4°. Ainsi ce Prince ôta aux Hérétiques tous les Temples qui leur avoient été laissez, ou confirmez par la longue tolerance des Empereurs. Il n'y eut que les Novatiens, à qui on permit de conserver les Eglises, qu'ils possedoient depuis long-temps, *ex diuturno tempore.* 5°. Mais cet Edit ne permet pas aux Novatiens même de rien posseder de ce qui avoit été possedé par l'Eglise Catholique avant leur separation. 6°. Enfin, c'est la seule Eglise Catholique, qui est le domicile d'une éternelle & inviolable sainteté, *Ecclesia perpetuæ sanctitatis;* afin qu'on reconnoisse que la seule Eglise Catholique est aussi sainte, qu'elle est une; ce qui fait qu'elle ne se mêle jamais avec quelque Secte que-ce-soit; parce-que ce mélange seroit également préjudiciable à sa sainteté & à son unité.

VII. Mais comment cet Empereur peut-il dire, qu'il n'a point appris que les Novatiens aïent encore été condamnez? La Lettre du Pape Corneille, qui est raportée par Eusebe, ne nous apprend-t-elle pas que les Novatiens avoient été condamnez dans un Concile Romain de soixante Evêques & d'autant de Prêtres? Depuis ils furent encore condamnez en diverses Provinces. Le Concile de Nicée même traita les Novatiens comme une Secte separée de l'Eglise. On a déja répondu à cette difficulté, ou que Constantin fut surpris dans la publication de cette Loi, ou que les termes en doivent être expliquez autrement que nous n'avons fait, & autrement qu'ils ne paroissent d'abord devoir être entendus. On veut donc que le sens

L. 6. c. 35.

I. PARTIE. Ch. XXX.

en soit, qu'on n'a pas encore appris, que les Novatiens aïent été condamnez, *prædamnatos*, en sorte qu'il faille rejetter toutes leurs demandes, & abatre leurs Temples.

Cette explication pourroit peut-être paroître avoir plus de subtilité, que de solidité. Mais voici une preuve, ce me semble, convaincante de sa solidité & de sa conformité avec l'histoire du temps. Le Concile de Nicée ordonna dans son huitiéme Canon, que si les Evêques & les Prêtres Novatiens vouloient se réunir à l'Eglise Catholique, ils y seroient reçûs en-sorte-que si dans le même lieu il n'y avoit point d'Evêque ou de Prêtre Catholique, ils demeureroient seuls Evêques & Prêtres de leurs Eglises précedentes; mais s'il y avoit déja un Evêque Catholique, l'Evêque Novatien auroit lieu entre ses Prêtres, & pourroit même être honoré du nom & du titre d'Evêque. Cette disposition suppose manifestemenr, que les Evêques & les Prêtres Novatiens n'avoient point été chassez de leurs Eglises, & qu'ils ne le seroient pas.

Eusebe. de vita Const. l. 3. c. 61.

VIII. Mais Eusebe, que nous avons reservé exprés pour ce sujet jusqu'ici, nous fournit des preuves invincibles; aussi-bien-que les Loix même de Constantin contre les Novatiens, comme contre tous les autres Hérétiques ou Schismatiques, avec défenses de faire aucun exercice » de leur Religion, soit en public, soit en particulier. Cet » Empereur les invite tous à se réunir à l'Eglise Catholi- » que, dans la communion de laquelle ils trouveroient en » même temps la sainteté & la verité; parce-que la felicité » presente de l'Empire ne semble plus pouvoir souffrir les » soüillures, qu'elle a souffertes depuis si long-temps de tant » de Sectes infectées de l'Hérésie ou du Schisme. Un peu

Cap. 63.

» auparavant il avoit nommé les principales de ces Here- » sies, qui sont celles des Novatiens, des Paulianistes, des » Valentiniens, des Marcionites, & des Cataphryges.

Ibidem.

» Enfin, il ajoûte les termes, qui leur défendent tous leurs » conciliabules, ajugent à l'Eglise tous leurs Oratoires & » leurs lieux d'assemblées; & pour les autres lieux publics, » ils sont attribuez à la République.

IX. La Loi qui se presente ensuite dans le même titre du Code Theodosien, est de Valentinien l'Ancien, & défend absolument toutes les assemblées des Manichéens, « soûmet leurs Docteurs à de grandes peines, leur ôte leurs « Temples & leurs maisons, & les adjuge au fisc. Ce qui « montre encore que cet Empereur ne souffroit pas toutes sortes d'Héretiques ; mais qu'au moins il abolissoit la Secte des Manichéens, qui étoit la plus abominable de toutes. L. 16. tit. 5. c. 3.

La Loi suivante nous donne un bien plus juste sujet de satisfaction; puisque l'Empereur Gratien y condamne, & y « défend toutes les assemblées des Héretiques, qui se sont « separez de l'Eglise Catholique ; ordonne que tous leurs « lieux d'assemblées soient donnez au public ; enfin, il se « plaint que la même Constitution aïant déja été faite, elle « n'ait pas été executée par la negligence des Juges, & par « la malice de quelques particuliers. *Olim pro religione Catholicæ sanctitatis, ut cœtus hæreticæ usurpationis conquiescerent, jussimus ; sive in oppidis, sive in agris, extra Ecclesias, quas nostra pax obtinet, conventus agerentur, publicari loca omnia, in quibus falsò religionis obtentu altaria locarentur ; quod dissimulatione judicum, seu prophanorum improbitate contigerit, eadem erit ex utroque pernicies.* Ibid. c. 4.

X. Il est vrai qu'il y a quelque fondement de croire, que lorsque Gratien passa dans la Pannonie, il y permit par un Rescrit toutes les assemblées des Héretiques, excepté celles des Manichéens, des Photiniens, & des Eunomiens : la necessité de quelque malheureuse conjoncture peut lui avoir arraché un semblable Rescrit. Mais il ne tarda gueres à le revoquer, en publiant la Loi qu'on lit ensuite dans le même Titre du Code, où il condamne & dé- « fend generalement toutes les Héresies ; leur ôte la liberté « d'enseigner, soit que leurs Docteurs prennent le nom d'E- « vêques, ou de Prêtres, ou de Diacres, eux qui ne pas- « sent pas pour être Chrétiens; enfin il revoque ce Rescrit « qu'on lui avoit surpris dans la Pannonie. *Omnes vetitæ* « *Legibus & divinis & imperialibus Hæreses perpetuo conquiescant.* Et un peu aprés: *Omnesque perversæ illius super-* Ibid. c. 5.

I. Partie. Ch. XXX. *stitionis magistri pariter & ministri; seu illi sacerdotali adsumptione Episcoporum nomen infamant; seu quod proximum est Presbyterorum vocabulo religionem mentiuntur, seu etiam se Diaconos, cum nec Christiani quidem habeantur, appellant; hi conciliabulis damnatæ dudum opinionis abstineant, denique antiquato rescripto quod apud Sirmium nuper emersit.*

XI. Voila comme on extorquoit quelquefois des Edits favorables aux Hérétiques, & on les extorquoit aux Empereurs les plus Catholiques & les plus pieux, comme Gratien. Mais ces mêmes Princes ne tardoient pas de les revoquer; & l'Eglise recevoit ensuite, ou d'eux-mêmes, ou de leurs successeurs des témoignages plus favorables que jamais de leur bienveillance, & de leur roïale protection. C'est ce qui paroît dans la Loi suivante du même Code, où l'Empereur Theodose déclare, que quelque Rescrit qu'on eût obtenu par fraude pour de nouvelles Religions, nuls Hérétiques n'auroient plus la liberté de s'assembler, tous ces Rescrits seroient tenus pour nuls; il n'y auroit plus de culte que pour l'Eglise Catholique, & pour la foi du Concile de Nicée; que les Ariens, les Photiniens, & tous les autres Hérétiques, ne pourroient plus être écoutez, ni avoir des Eglises; qu'on leur ôteroit celles qu'ils avoient, soit dans les Villes, ou à la campagne; & qu'on les rendroit aux Catholiques, défenseurs de la foi du Concile de Nicée. (Ibid. c. 6.) *Nullus ad Hæreticos mysteriorum locus, nulla ad exercendi animi obstinatioris dementiam pateat occasio. Sciant omnes etiam si quid speciali quolibet rescripto per fraudem elicito ab hujusmodi hominum genere impetratum est, non valere: arceantur cunctorum Hæreticorum ab inlicitis congregationibus turbæ: unius & summi Dei nomen ubique celebretur. Nicanæ fidei dudum à majoribus traditæ & divinæ religionis testimonio quique adsertione firmatæ observantia semper mansura teneatur.* Et plus bas: *Ab omnibus summoti Ecclesiarum limine penitus arceantur, cum omnes Hæreticos inlicitas agere intra oppida congregationes vetemus.* Et encore plus bas: *Ut cunctis orthodoxis Episcopis qui*

Nicænam fidem tenent Catholicæ toto orbe reddantur Ecclesiæ. Il y a des termes dans cette Loi qui semblent dire, que Theodose même s'étoit laissé surprendre par les Heretiques quelques concessions contraires à sa pieté, & à la dignité de l'Eglise. Les Historiens du temps en disent aussi quelque chose; mais ils ne taisent pas, ce qu'on voit évidemment dans cette Loi, que ce grand Prince retracta ce qu'il avoit fait en ce point, proscrivit entierement tous les Héretiques; & leur ôta tout exercice de Religion, même dans les villages où ils s'étoient retirez, aprés avoir été chassez des Villes.

XII. Pour effacer encore mieux les impressions que les termes alleguez pourroient laisser dans les esprits, contre l'integrité de ces deux grands Princes Gratien & Theodose, il faut finir ce Chapitre par une Loi qui leur est commune dans le même Code Theodosien. Elle porte un remede general contre toutes les Héresies, en ordonnant, « que tous les peuples embrassent la Religion, que l'Apôtre « Saint Pierre enseigna aux Romains, comme la tiennent « encore ses Successeurs, jusqu'au Pape Damase; aussi bien « que Pierre Evêque d'Alexandrie, le nom de Chrétiens Catholiques ne pouvant plus appartenir qu'à eux. Nous avons expliqué plus haut en son lieu, pourquoi la distinction de ces deux Sieges de Pierre, avant que cette Loi fût encore plus autorisée par le Code Theodosien: outre le poids que lui avoient donné ses deux premiers Auteurs, voici ce qu'ils en concluent, que tous les autres « souffriront la juste confusion d'être nommez Héretiques, « & que leurs Eglises ne passeront plus que pour des Con- « ciliabules: aprés quoi ils doivent apprehender non seule- « ment la vengeance du Ciel, mais aussi les peines arbi- « traires, que les Empereurs de leur propre mouvement ins- « piré du Ciel, pourront décerner contre-eux. *Reliquos verò* « *dementes vesanosque judicantes, Hæretici dogmatis infamiam sustinere: nec Conciliabula eorum Ecclesiarum nomen accipere: Divina primùm vindicta; post etiam motus nostri, quem ex cælesti arbitrio sumpserimus, ultione plectendos.*

Lib. 16. tit. 1. c. 2.

CHAPITRE XXXI.

Suite des Loix Imperiales du même Titre du Code Theodosien.

I. Theodose ôte aux Hérétiques le pouvoir de tester, & de transmettre leurs héritages, même à leurs enfans, s'ils ne sont Catholiques. II. Les enfans de Theodose, Arcadius & Honorius, firent aussi diverses Loix, qui sont raportées dans le même Code; pour ôter aux Hérétiques tout exercice de Religion, public, ou secret; & ne leur laisser ni Temples, ni Assemblées, ni le pouvoir de tester, ou de succeder. Ces peines étoient medecinales. III. Autres Loix, les mêmes défenses. La création des Ministres interdite. Défense d'imiter en quoi que ce soit l'Eglise Catholique. IV. La Loi qui privoit du droit de tester & de succeder, demandée aux Empereurs par les Evêques & les Conciles d'Afrique. V. Les Hérétiques encore plus particulierement exclus de la ville Imperiale, que de toutes les autres. L'ordination des Ministres défenduë. Le pouvoir de tester rendu aux Eunomiens. VI. Diverses reflexions sur cet adoucissement envers ces Hérétiques seuls. VII. Les Loix d'Arcadius, qui défendoient aux Hérétiques tout culte de Religion, sur tout celui qui approchoit le plus de l'Eglise. La milice, les dignitez leur sont interdites, les Eglises leur sont ôtées, &c. VIII. Le sejour des Villes leur est défendu, & tout pouvoir de s'assembler. Leurs Livres brûlez. IX. Reflexions generales sur toutes les Loix precedentes. Les Peres de l'Eglise les plus pieux, les plus doux, & les plus éclairez en ont été les Approbateurs.

L. 16. tit. 5. c. 7.

I. Il y a quelque chose de fort étonnant dans la Loi suivante du même Theodose, où il prive les Manichéens du droit de donner, ou de recevoir quoi-que-ce-soit par Testament; sans que les enfans mêmes puissent rien recevoir de la succession de leurs Peres, s'ils n'ont renoncé à leur superstition, & s'ils n'ont embrassé la Foi orthodoxe. *Quoniam hisdem sub perpetua justæ infamiæ nota testandi ac vivendi jure Romano omnem protinus eripimus facultatem; neque eos aut relinquendæ aut capiendæ alicujus hæreditatis habere sinimus potestatem, totum fisci nostri viribus imminentis indagatione societur.* Et un peu aprés : *His tantùm*

filiis paternorum vel maternorum bonorum successio deferatur, qui licèt ex Manichæis orti, sensu tamen & affectu propriæ salutis admoniti, ab ejusdem vitæ professionisque Collegiis pura semet dediti religione devoverint, tali immunes à crimine.

Quand j'ai dit qu'il y avoit quelque chose de fort étonnant dans cette Loi, j'ai eu égard à nos temps, & aux préjugez dont nous sommes maintenant prevenus. Car nous verrons plus bas, que Saint Augustin trouvoit ces sortes de Loix fort équitables & fort conformes aux principes de l'Evangile. Il nous dira que ce n'est pas par le droit divin que nous possedons nos héritages, mais par le droit humain & par les Loix de la République, dont les Empereurs sont les Maîtres.

II. Les Loix suivantes du méme Theodose, & de ses enfans, Arcadius & Honorius, gardent toûjours la méme moderation, mais sans se relâcher aussi de l'ancienne severité, à ne point souffrir de Temples, point d'Eglises à quelques Heretiques que ce fût; ne leur permettre point de créer de Ministres, d'Evéques, de Prétres, de Diacres; ne leur laisser aucun exercice de leur Religion, ni en public, ni en particulier; confisquer les maisons ou les fonds où ils se seroient assemblez pour le faire; leur défendre absolument d'enseigner ou d'étendre leur perverse doctrine; les priver quelquefois du droit de tester, ou de recueillir quelque succession, ou quelque legat; ne point souffrir qu'ils s'assemblassent en public, ou en particulier, ni dans les Villes, ni dans les villages, ni dans les champs; leur imposer des amendes pecuniaires, ou les envoïer en exil, quand ils contrevenoient à ces Loix. Je confesse que c'étoit user de severité, mais comme Dieu en use, lorsque par des traverses & des amertumes continuelles il nous convie à retourner vers lui, faisant une douce violence à nôtre liberté, afin qu'elle se mette en état de recouvrer la veritable liberté des enfans de Dieu, & qu'elle puisse profiter de la crainte des peines, pour embrasser les Loix & les douceurs de la charité. Dieu veut sauver les pecheurs,

Ibid. c. 8. 9. 10.

& c'est pour cela qu'il les punit sans les faire mourir, afin que fatiguez de tant d'adversitez, ils se jettent entre ses bras & s'abandonnent à sa Loi & à sa grace. L'Eglise ne porta jamais aussi les choses à l'extremité, les Empereurs suivant son instinct épargnerent les peines de mort, & n'emploïerent contre tous les deserteurs de l'Eglise, que des peines medicinales pour les guérir, & non pour les tuer.

Ibidem. » III. La Loi onziéme du même Code Theodosien est » de Theodose, qui y nomme plusieurs Sectes ausquelles il » défend de s'assembler, ou d'attirer des peuples, ou d'imi- » ter en quoi-que ce soit l'Eglise Catholique, ce qui lui » seroit injurieux & deshonoreroit sa sainteté. *Omnes omnino quoscumque diversarum hæreseum error exagitat, id est Eunomiani, Arriani, Macedoniani, Pneumatomachi, Manichæi, Encratitæ, Apotactitæ, Saccofori, Hydroparastatæ nullis circulis coëant, nullam colligant multitudinem, nullum ad se populum trahant, nec ad imaginem Ecclesiarum pariter privatos ostendant, nihil vel publicè vel privatim quod Catholicæ sanctitati officere posit, exerceant.*

Ibidem. » La Loi suivante défend à toutes les Sectes, que l'Eglise » Catholique condamne, de faire leurs Assemblées dans les » Villes, dans les villages, aux champs, ou d'y bâtir des » Eglises, ou de faire des Ordinations de Ministres, ou de » celebrer des Fêtes. *Vitiorum institutio Deo atque hominibus exosa, Eunomiana scilicet, Arriana, Macedoniana, Apollinariana, ceterarúmque sectarum, quas veræ religionis venerabili cultu Catholicæ observantiæ fides sincera condemnat, neque publicis, neque privatis aditionibus intra urbium atque agrorum ac villarum loca, aut colligendarum congregationum aut constituendarum Ecclesiarum copiam præsumat, nec celebritatem perfidiæ suæ vel solemnitatem diræ communionis exerceat, neque ullas creandorum Sacerdotum usurpet atque habeat ordinationes.*

Les deux premiers termes de cette Loi nous apprennent, que *les Temples des Hérétiques étoient les Ecoles du vice, & de toute sorte de crimes;* car quelle vertu y a-t-il hors de

de l'Eglise, hors de l'Ecole de Jesus-Christ? ou quel vice peut-on veritablement éviter, quand on se tient opiniâtrement éloigné de Dieu, qui est la source & la regle de toutes les vertus? Comme l'Eglise de Jesus-Christ est l'Ecole des vertus, aussi les Assemblées qui lui sont contraires, sont en même temps abandonnées à tous les vices, qui suivent necessairement l'orgueil & l'opiniâtreté, d'où naissent toutes les héresies. Dans la suite de la même Loi les Héretiques, qui auront enseigné leurs erreurs, ou fait des Assemblées, sont condamnez à se retirer dans le lieu de leur naissance, & de s'y arrêter, comme étant exilez du reste du monde.

IV. La Loi dix-septiéme prive les Eunomiens du droit de tester, & de recevoir quoi-que-ce-soit par testament, « en quelque maniere que cela se pût faire: & donnoit même « à cette Loi un effet retroactif pour le passé. Les Evêques « d'Afrique qui tinrent un Concile à Carthage en 404. firent un Decret pour demander aux Empereurs l'extension de cette Loi, ou d'une semblable aux Donatistes, qui s'opiniâtreroient dans leur Schisme. *Petendum etiam ut Lex, quæ hæreticis, vel ex donationibus, vel ex testamentis aliquid capiendi, vel relinquendi denegat facultatem, ab Imperatorum quoque pietate hactenus repetatur; ut eis relinquendi, vel sumendi jus adimat, qui pervicaciæ furore cæcati in Donatistarum errore perseverare voluerint.* *Ibidem.*

V. Quoi-que les Empereurs ordonnassent en general, que les Héretiques, & leurs Ministres principalement fussent chassez des Villes & des villages; ils avoient un soin tout « particulier de ne les pas souffrir dans la ville Imperiale, ni « même dans ses Fauxbourgs, où ils avoient accoûtumé de « se retirer; parce-que le Prince étant le Défenseur de la « Foi, il doit encore moins souffrir dans son voisinage ceux « qui en sont les ennemis déclarez. *Hii, qui sævi dogmatis « retinent principatum, hoc est, Episcopi, Presbyteri, Diaconi, atque lectores, & qui Clericatus velamine religionis maculam conantur infligere, sub cujuslibet hæresis, sive erroris nomine constituti, & funestis conciliabulis, seu intra urbem, seu in* *Ibid.c.18.19.*

I. PARTIE. Ch.XXXI. *suburbanis esse videantur, omnimodo propellantur.*

" Cette Loi étoit du grand Theodose, c'est la dix-neuviéme du même Titre du Code. Dans la vingt-uniéme " Theodose condamne à dix livres d'or d'amende tous les " Héretiques, qui auront ordonné des Clercs, ou des Mi-" nistres, ou qui se seront laissez ordonner. *In Hæreticis erroribus, quoscumque constiterit vel ordinasse Clericos, vel suscepisse officium Clericorum, denis libris auri viritim mulctandos esse censemus : locum sanè, in quo vetita temperantur, si cohibentia Domini patuerit, fisci nostri viribus adgregari.*

Ibidem.

" La vingtroisiéme Loi rend aux Eunomiens la faculté " qui leur avoit été ôtée par les Loix precedentes, de don-" ner, ou de recevoir quelque chose par Testament. *Eunomianis ne caperent aliquid, vel relinquerent testamento legem dudum credidimus promulgandam : quam quidem nunc consilio pleniore revocamus. Vivant jure communi, scribant pariter ac scribantur hæredes.*

VI. Il est donc certain que cét Empereur changea quelquefois ses dispositions précedentes, sur le point des Testamens, ou des donations des Héretiques. Il ne le fit qu'avec beaucoup de sagesse. C'est ce qu'il déclare lui-même par ces termes, *Consilio pleniore.* Il faut en effet beaucoup de déliberation; quand il s'agit d'épargner les ennemis de l'Etat, ou de l'Eglise, aussi-bien que quand il est question de les mortifier. Nous ne pouvons pas deviner la raison particuliere de cét adoucissement dans cette conjoncture envers les Eunomiens seuls. C'est peut-être que les Loix qui cassoient les Testamens des Héretiques, n'étoient pas observées à l'égard des autres Sectes; mais seulement à l'égard des Manichéens & des Eunomiens, dont les Sectes étoient plus détestables que les autres; & que Theodose jugea à propos de ne pas exclure les Eunomiens de cette grace, mais les Manichéens seuls, encore plus odieux qu'eux. Ou bien ce grand & sage Empereur voulut faire voir par cét essai, qu'il étoit tres-disposé à revoquer toutes les peines; si les Héretiques eussent été eux-mêmes disposez à profiter de cette clemence pour leur salut.

Ces sortes de Loix, soit de douceur, soit de rigueur pour les Heretiques, ne sont jamais absolument irrevocables: il est toûjours au pouvoir des Princes de les revoquer, ou de les confirmer; de les adoucir, ou de les rendre encore plus rigoureuses; comme il est de leur sagesse & de leur pieté de n'user de ce pouvoir que par les motifs de l'utilité publique de l'Etat, ou de l'Eglise, & selon les regles de la Justice & de la charité. Si les Préfets du Prétoire, si les autres Ministres des Empereurs leur faisoient des surprises, & changeoient les Loix par l'instinct secret de leurs cupiditez particulieres, c'est ce que nous ignorons, & ce qui peut bien se soustraire à nôtre connoissance; mais non pas à la Providence, qui tient le cœur & la main des Princes en son pouvoir, & ne peut faire que du bien par leur ministere, lors-même-qu'ils ne font pas bien. Il ne tenoit qu'aux Héretiques de bien user, tantôt de la rigueur, tantôt de la douceur des Loix. Quelque dessein qu'on eût dans le Conseil du Prince, le dessein de Dieu étoit toûjours qu'ils en usassent bien pour leur salut.

VII. Les Loix suivantes sont des enfans de Theodose, qui confirment & réïterent toutes les défenses que leur Pere d'auguste memoire avoit faites aux Heretiques. L'exercice entier de leur Religion leur est interdit; parceque de quelque maniere qu'ils le fissent, plus leurs ceremonies étoient approchantes de celles de l'Eglise, plus on avoit de peine qu'elles fussent ainsi profanées: *Profana mente omnipotentis Dei contaminare mysterium*. La liberté des Testamens y est conservée, ou confirmée aux Eunomiens, selon la Loi de Theodose. On y déclare que pour peu qu'il y ait de disconvenance des Sectes & des personnes avec l'Eglise Catholique, cela suffit pour faire une Héresie: *Qui vel levi argumento à judicio Catholicæ religionis & tramite detecti fuerint deviare*. *Ibid. c. 26. 27.*

La vingt-neuviéme Loi est d'Arcadius, lequel à l'imitation de son Pere exclut tous les Héretiques de toute sorte de milice, & par consequent de toutes les Charges & Dignitez, soit dans le Palais, soit dans les affaires.

I. PARTIE. Ch.XXXI. *Ibidem.* *Sublimitatem tuam investigare præcipimus, an aliqui Hæreticorum, vel in scriniis, vel inter agentes in rebus, vel inter Palatinos cum legum nostrarum injuria audeant militare: quibus exemplo divi Patris nostri omnis & à nobis negata est* » *militandi facultas.* Non seulement la milice leur est in» terdite, mais il leur est même défendu de demeurer dans » Constantinople: *Non solùm militia eximi, verùm etiam extra mœnia urbis hujusce jubebis arceri.* C'est par où cét Empereur signala les premices de son Empire. La Loi » suivante ôta aux Héretiques tous les lieux qu'ils posse» doient dans Constantinople, *Ecclesias, Diaconica, Decanica,* » les maisons particulieres mêmes; en chassa tous leurs » Clercs, & leur défendit absolument de chanter à l'avenir » des Litanies, soit de jour, soit pendant la nuit: *Interdicatur ad Litaniam faciendam, &c.*

VIII. La trente-quatriéme Loi du même Titre du Code est du même Empereur Arcadius, & elle porte bien plus loin la severité. Les Eunomiens & les Montanistes y » sont bannis des Citez & des Villes; s'ils entreprennent d'en» seigner ou de tenir des Assemblées à la Campagne, ils sont » condamnez au plus rigoureux exil, *perpetuò deportentur;* » l'Intendant de la maison où elles auront été tenuës, sera » puni du dernier suplice; *ultima animadversione plectantur;* » & la maison confisquée. Les Livres de leur doctrine seront » recherchez avec toute la diligence possible, & brûlez en » public; ceux qui les auront cachez & retenus, sont con» damnez à perdre la tête: *Capite esse plectendos.* Ces peines de mort étoient tres-rares dans les Loix, & nous avons prouvé que l'execution en étoit encore plus rare. Il est toûjours bon d'en voir le Droit établi depuis long-temps.

IX. Avant que de venir aux Loix d'Honorius contre les Donatistes, il sera bon encore de remarquer, que les Loix precedentes ont été publiées par les Empereurs au temps que les plus grands, les plus sçavans, les plus pieux & les plus humains des Saints Peres éclairoient encore le monde, & influoient souvent dans les Conseils des Princes temporels. Saint Athanase, Saint Basile, Saint Gregoire

de Nazianze, Saint Ambroise & Saint Augustin, ont été les spectateurs & les approbateurs de toutes ces Ordonnances Imperiales : peut-être en ont-ils été les promoteurs contre les auteurs, contre les Ministres, contre les sectateurs de toutes les Sectes opposées à l'unité & à la foi de l'Eglise ; contre leurs Eglises, leurs Oratoires, leurs lieux « d'assemblées, contre les ordinations de leurs Ministres, « contre leurs prédications à la Ville & à la Campagne, contre « tout exercice public ou particulier de leur Religion, contre « leur liberté prétenduë de conscience ; quelquefois même « contre leur séjour dans la ville Imperiale, ou dans les Citez « & les autres Villes ; enfin, contre les Testamens & les dona- « tions qu'ils faisoient ou qu'on faisoit en leur faveur. Les « Peres les plus celebres de l'Eglise, loin de desaprouver ces Loix Imperiales, en ont fait l'éloge, s'en sont servi en quelques rencontres, les ont défenduës, comme nous dirons plus bas, par les Ecritures ; quoi-qu'ils aïent souvent tâché d'en adoucir la rigueur dans les châtimens corporels & dans les amendes pecuniaires.

Chapitre XXXII.

Suite des Loix Imperiales, qui ont été faites avec l'approbation des Conciles, des Peres, & des Papes, pour faire rentrer & perseverer dans l'unité de la Foi & de l'Eglise, ceux qui s'en étoient separez.

I. Témoignage de Ruffin sur la Loi de Theodose, qui ôtoit aux Heretiques tous leurs Temples, & les rendoit aux Catholiques. Combien cette Loi étoit juste & douce. II. Saint Augustin loüa ces Loix, & approuva les peines pecuniaires contre les Ministres des Heretiques. III. Ce Pere approuva les Loix qui ôtoient aux Donatistes tous leurs Temples ; & remarqua que Julien l'Apostat avoit été le seul des Empereurs, qui eût fait des Loix en faveur des Heretiques. Loüanges execrables, que les Donatistes donnérent à cet Apostat. Approbation de l'amende de dix livres d'or. IV. Ce Pere approuva la Loi qui ôtoit aux Donatistes le pouvoir de Tester, & de donner quoi-que-ce-soit. Douceur de l'Eglise dans l'execution de ces Loix. V. Les Conciles d'Afrique approuvérent aussi ces Loix ; quoi-

I. PARTIE. Ch. XXXII.

qu'ils tâchassent toûjours d'y apporter quelque adoucissement. VI. Honorius fit afficher dans les lieux publics le Rescrit que les Donatistes avoient obtenu de Julien l'Apostat en leur faveur ; il leur rendoit les Eglises que l'Empereur Constant leur avoit ôtées. VIII. Reflexions de Saint Augustin sur ce Rescrit, & sur le recours à un Apostat, pour détruire ce que Constantin avoit fait. VIII. Ce Pere autorise par les Ecritures les Edits, que font les Rois pour l'Eglise Catholique, soit de leur propre mouvement, ou à la demande des Evêques. IX. Les Conciles, les Peres, les Ecritures attribuent aux Empereurs la puissance & l'obligation de soûtenir l'Eglise par leurs Edits. Edit de l'Unité publié par Honorius dans toute l'Afrique, pour ne plus souffrir d'autre exercice de Religion, que celui de l'Unité Catholique. X. Autre Loi tres-severe du même Honorius, qui dépoüilloit de tous leurs biens les Manichéens, les Montanistes & les Priscillianistes, & adjugeoit ces biens à leurs proches, exempts de ces hérésies. XI. Leur exclusion de tous les Offices du Palais & de toutes les Dignitez.

» I. RUffin a fait mention, ce semble, de la Loi du grand » Theodose, qui imposoit une amende de dix livres » d'or à ceux, qui ordonnoient des Clercs ou des Ministres » dans les Sectes separées de l'Eglise ; à ceux mêmes qui » étoient ordonnez ; & à ceux qui recevoient dans leurs mai- » sons leurs Assemblées, outre la confiscation des lieux où » l'Assemblée s'étoit tenuë. L'Empereur Honorius confirma & publia une Loi toute semblable. Voici comment Ruffin parle de Theodose : *Igitur ad Orientem regressus, ibique, ut ab exordio principatûs sui, summâ curâ, summoque studio pulsis Hæreticis, Ecclesias Catholicis tradere, idque eâ moderatione agere, ut ultione contemptâ, tantùm Catholicis de Ecclesiarum restitutione consuleret, quò fides recta absque prædicationis impedimento proficeret.* Les Héretiques avoient souvent usé d'insolence & de cruauté pour usurper les Eglises sur les Catholiques. Theodose travaillant pour l'Eglise selon l'esprit de l'Eglise, n'eut pas même la pensée de venger les injures, qu'elle avoit reçûës, & se contenta de lui rendre ses Temples, & d'en chasser les profanateurs, afin de donner un libre cours à la prédication de l'Evangile.

L. 2. c. 19.

II. Une peine pecuniaire pouvoit passer pour une mo-

deration, aprés les insolences & les cruautez exercées par les Héretiques. Saint Augustin fit l'éloge de cette Loi en écrivant contre Parmenien, & on est assez persuadé qu'il ne l'eût pas fait, s'il n'eût été convaincu qu'elle étoit fort juste & fort moderée. *Qui peut ignorer*, dit-il, *la Justice & les Loix des Empereurs contre-eux; entre lesquelles il y en a une generalement contre tous ceux, qui se font honneur du nom de Chrétien, & ne sont pas dans la communion de l'Eglise Catholique, faisant leurs assemblées à part. Elle contient que le Ministre qui ordonne & celui qui est ordonné paieront dix livres d'or d'amende, & qu'on adjugera au fisc le lieu où se font ces Assemblées impies & schismatiques.* *L.1. Cont. Ep. Parm.*

III. Il sera bon de reprendre la chose de plus haut, & d'apprendre de Saint Augustin au même endroit, qu'on publia dans l'Afrique les Loix des Empereurs Chrétiens, qui ôtoient aux Donatistes non seulement les Eglises qu'ils nous avoient enlevées, mais aussi celles qu'ils avoient eux-mêmes bâties dans leur Schisme. *En cela la puissance Roïale*, dit ce Pere, *vengeoit les injures qu'elle avoit reçuës de ces rebelles. Car que pouvoient posseder avec justice les ennemis de la Justice même? Aussi nul Empereur n'a jamais rien promulgué en leur faveur, si ce n'est Julien l'Apostat, à qui la paix & l'unité de l'Eglise déplaisoit beaucoup, parceque la Religion, de laquelle il avoit apostasié, ne pouvoit lui plaire. Les Donatistes s'adressérent à lui, & lui firent des demandes, ils en obtinrent aussi des graces, dont ils firent leur raport aux Juges publics, pour les faire mettre en execution. Ils lui donnérent pour cela des loüanges en quelque façon plus détestables, que ne fut la complaisance qu'eurent pour lui, ceux qui le suivirent dans son apostasie. Car ils lui dirent qu'il étoit le seul, auprés duquel la Justice pût avoir accés. C'étoit certainement lui dire, que toute la sainteté de la Religion n'étoit pas une Justice, puis-qu'elle n'avoit point d'accés auprés de lui.* *Ibidem.*

Voila ce que Saint Augustin dit de la Loi de Julien l'Apostat en faveur des Donatistes. Voici ce qu'il dit au contraire des Loix des autres Empereurs, & sur tout de

I. PARTIE. Ch. XXXII.

celle de Theodose, dont nous parlions. *Aliorum autem Imperatorum justitiam legesque, quæ vehementes apud eos latæ sunt, quis ignorat? In quibus una generalis adversùs omnes qui Christianos se dici volunt, & Ecclesiæ Catholicæ non communicant, sed in suis separatim conventiculis congregantur, id continet, ut vel ordinator Clerici, vel ipse ordinatus denis libris auri mulctentur. Locus verò ipse quò impia separatio congregatur, redigatur in fiscum.*

Ibidem.

IV. Aprés cela Saint Augustin ajoûte, qu'il y a encore » d'autres Loix generales qui ne permettent pas aux Héreti- » ques de donner ou de recevoir quoi-que-ce-soit par des » donations ou par des Testamens. Il raconte même qu'un » homme de qualité aïant presenté une requête à l'Empereur » contre sa sœur, qui suivoit le parti de Donat, & qui » avoit beaucoup donné à ceux de sa communion, princi- » palement à un Evêque nommé Augustin: il fut ordonné » selon cette Loi generale, que tout seroit rendu au frere. » Il y étoit aussi parlé des Circoncellions, & de quelle ma- » niere il faudroit les abatre & les repousser, s'ils faisoient » de violentes oppositions à leur ordinaire. Car ils étoient » si connus par les combats qu'ils avoient donnez, qu'il » falut presenter requête à l'Empereur, & il ne pût s'em- » pêcher de prononcer contre-eux. Les choses étant ainsi, » & les Donatistes aïant été condamnez par les Loix divi- » nes & humaines; l'humanité des Catholiques fut néan- » moins si grande, que non seulement on leur laissa garder » les Basiliques, qu'ils avoient bâties depuis leur separation; » mais qu'ils ne rendirent pas même toutes celles qu'ils » avoient usurpées sur l'unité de l'Eglise.

V. C'est encore une preuve de ce que nous avons dit, que bien-que les Loix contre les Héretiques fussent déja fort moderées; on ne les executoit pas même à la rigueur; la douceur de l'Eglise les relâchoit toûjours un peu, & faisoit agréer ces adoucissemens aux Empereurs. Or ce n'étoient pas seulement les Evêques particuliers; mais les Conciles entiers, qui approuvoient ces Loix Imperiales, & les peines qui y étoient décernées contre les Héreti-

ques

ques, quoi-qu'ils s'efforçassent toûjours d'y apporter quelque temperament. Tel fut le Concile, qui députa, selon le raport de Saint Augustin, vers l'Empereur, pour obtenir de lui, que cette amende de dix livres d'or n'eût pas lieu contre tous les Evêques & tous les Clercs des Donatistes ; mais seulement contre ceux dont les Clercs, les Circoncellions, ou les peuples auroient fait quelque violence aux Catholiques : *Decretum est in Concilio nostro, Legati ad Comitatum missi sunt.* Et dans une autre Lettre : *Ex Concilio autem nostri Episcopi Legatos ad Comitatum miserunt, qui impetrarent, ut omnes Episcopi vel Clerici partis vestræ ad eandem condemnationem decem librarum auri, quæ in omnes Hæreticos constituta est, tenerentur : sed hi soli, in quorum locis aliquas violentias à vestris Ecclesia Catholica pateretur.* On ne peut nier aprés cela, que ces grands Evêques & ces Conciles mêmes n'aprouvassent ces Loix rigoureuses des Empereurs Chrétiens, contre tous ceux qui s'étoient divisez de l'unité de l'Eglise ; bien-qu'ils fissent toûjours quelques efforts pour en moderer les peines. Epist. 50. Epist. 61.

VI. Entre les dix-huit Loix que l'Empereur Honorius publia contre les Hérétiques, il y en a une qui ordonnoit, que le Rescrit, que les Donatistes avoient obtenu de Julien l'Apostat, fût affiché dans les lieux publics & les plus frequentez, avec l'Acte juridique qui en avoit été dressé, & où il étoit inseré ; afin que tout le monde reconnût la sage retenuë & la constance des Catholiques, & l'extrême perfidie du parti de Donat. *Rescriptum quod Donatistæ à Juliano tunc Principe impetrasse dicuntur, proposito programmate celeberrimis in locis volumus anteferri : & gesta, quibus est hujuscemodi allegatio inserta, subnecti : quo omnibus innotescat, & Catholicæ confidentiæ stabilita constantia, & Donatistarum desperatio fucatæ perfidiæ.* Cap. 51.

VII. Nous avons vû qu'Optat a fait mention de ce Rescrit de Julien l'Apostat, qui ordonnoit qu'on rendit aux Donatistes les Eglises, que l'Empereur Constantin venoit de leur ôter. Saint Augustin leur reprochoit aussi d'avoir imploré le secours d'un Prince païen & apostat, Cont. liter. Petil. l. 2. c. 97.

I. PARTIE. C. XXXII. pour détruire ce qu'avoit ordonné un Empereur Chrétien & Catholique: *Cum homini Imperatori pagano & apostatæ* » *dixistis, quod apud eum sola justitia locum haberet.*

» Ce Pere ne se plaint pas qu'ils eussent imploré le secours » de l'Empereur pour avoir leurs Eglises: mais il ne peut » souffrir, qu'ils se fussent adressez à un Empereur païen & » apostat; & qu'ils eussent obtenu de lui la revocation de » ce que Constantin avoit autrefois ordonné: *Sed nec vos ipsos, quod ab Imperatore Basilicæ ut vobis redderentur petistis,* » *arguimus &c.* Ce Pere proteste qu'il ne veut pas leur re» procher d'avoir preferé Julien à Constantin: *Non jam* » *Constantinum & Julianum comparamus.* On sçait que » Constantin qui fut le premier Empereur Chrétien, fut » aussi le premier qui condamna les Donatistes, aprés que » les Conciles & les Papes les eurent condamnez.

Ibidem.

VIII. Mais aussi Saint Augustin ne souffre pas que » les Donatistes reprochent aux Evêques Catholiques, les » Rescrits favorables, qu'ils ont demandé à Constantin, » & aux autres Empereurs Chrétiens; ou que les Empe» reurs mêmes ont accordé de leur propre mouvement, sans » qu'on leur en eût fait aucune demande; parce-qu'ils » n'ignoroient pas le compte rigoureux qu'ils en devoient » rendre à Dieu, qui a commis l'Eglise à leur garde, comme » il paroît si clairement & si souvent dans l'Ecriture. *Multo minus nos criminari à vobis debemus, tanquam speremus in homine, & in Principe; si quid à Constantino, vel à cæteris Christianis Imperatoribus nullâ sacrilegâ adulatione petivimus. Aut si quid ipsi non petentibus nobis, memores rationis quam Domino reddituri sunt, sub cujus verbis tremunt, cum audiunt quæ ipse commemorasti: Et nunc Reges intelligite, &c. Et alia multa: ultro pro Ecclesia Catholica unitate constituunt.*

Ibidem.

IX. Il est donc certain que selon les Ecritures, selon les Conciles, selon les Peres, selon la pratique constante & uniforme de l'Eglise dans tous les siecles, Dieu a établi les Princes temporels pour la défense de la Religion & de son Eglise, qui a toûjours eu recours à eux dans ses oppref-

sions : quoi-que le plus souvent la pieté des Princes ait prevenu ses demandes, sur tout pour la défense de l'unité de l'Eglise, & l'étenduë de sa foi par toute la terre. C'est ce qui se voit encore dans la Loi trente-huitiéme, qui est de l'Empereur Honorius contre les Manichéens & les Donatistes : *Una sit Catholica veneratio, una salus sit ; Trinitatis par sibi congruens sanctitas expetatur.* Cét Empereur fit encore publier par toute l'Afrique un Edit, qui déclaroit qu'il n'y avoit qu'une seule veritable foi Catholique, que tout le monde devoit embrasser : *Edictum quod per Africanas regiones Clementia nostra direxit, per diversa proponi volumus, ut innotescat Dei omnipotentis unam & veram fidem Catholicam, quàm recta credulitas profitetur, esse retinendam.* C'est ce qui fut depuis appellé dans les Conciles d'Afrique, *l'Edit de l'Unité,* UNITATIS EDICTUM. Nous pouvons bien appeller de ce nom, ceux qui ont été publiez de nos jours en France, pour y rétablir & pour maintenir l'Unité Catholique.

L.16. T.11. c.2.

Codex Af. c. 99.

X. La quarantiéme Loi du même Code Theodosien dans le Titre des Héretiques est du même Honorius, & elle veut qu'on traite les Héretiques, comme atteints d'un crime public, parce-que ce qu'on commet contre la Religion, offense tout le monde : *Ac primum quidem volumus esse publicum crimen, quia quod in religione divina committitur, in omnium fertur injuriam.* Mais c'est principalement contre les Manichéens, les Phrygiens & les Priscillianistes que cette Loi fut publiée. Elle les priva de tous leurs biens, qu'elle adjugea à leurs proches jusqu'au second degré, pourvû-qu'ils ne fussent pas soüillez de la même erreur. C'est un modele de desinteressement & de moderation, qu'on a encore surpassé en France de nos jours, comme nous verrons plus bas en son lieu.

L.16. T.11. c.40.

XI. L'Empereur Honorius bannit aussi de tous les Offices de son Palais, tous ceux qui étoient ennemis de la Religion Catholique, ne pouvant lui-même avoir de liaison avec ceux qui n'en avoient point avec l'Eglise de Jesus-Christ : *Eos qui Catholicæ sectæ sunt inimici, intra*

Ibid. c.42.

I. PARTIE. C.XXXIII.

Palatium militare prohibemus. Nullus nobis sit aliqua ratione conjunctus, qui à nobis fide & Religione discordat. Il n'y a point de Charge, d'Office, ou de Dignité dans les Villes, dans les Provinces, & dans les Etats, qui ne soient une émanation, & comme une participation de la Roïauté. Ainsi un Prince Catholique est en droit d'en exclure tous ceux, qui lui sont contraires dans la matiere la plus importante de toutes, qui est celle de la Religion, que des Officiers peuvent corrompre encore plus facilement que les autres.

Ibid. c. 43.

La Loi suivante donne à l'Eglise tous les bâtimens des Hérétiques, des Donatistes mêmes, *Ædificia quoque Ecclesiis vindicentur.* Pour tomber dans cette peine, il suffit de se déclarer Donatiste, & de fuir la communion des Catholiques, quelque semblant qu'on fasse d'être Chrétien. *Pœna vero lege proposita veluti convictos tenere debebit eos, qui Donatistas se confessi fuerint, vel Catholicorum communionem refugerint, sævæ religionis obtentu, quamvis Christianos esse se simulent.* Cela est conforme aux sentimens des plus anciens Peres, qui faisoient difficulté de reconnoître pour Chrétiens, ceux qui ne reconnoissoient pas l'Eglise Catholique marquée dans le Symbole.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des mêmes Loix du Code Theodosien, contre toutes les Sectes separées de l'Eglise Catholique.

I. Pourquoi les mêmes Loix sont si souvent rëiterées. Diverses causes de l'inexecution. On les renouvelloit bientôt. II. Theodose le Jeune ôte aux Eunomiens le droit de tester, ou de succeder, de donner, ou de recevoir. III. Dans une occasion perilleuse Honorius avoit rendu aux Hérétiques l'exercice libre de leur Secte : dès que le danger fut passé il revoqua cette Loi, & en fit une encore plus severe que les précedentes. IV. Ces revocations des anciennes rigueurs pouvoient avoir gagné les Hérétiques ; mais comme ils demeuroient inflexibles, on renouvelloit les rigueurs. V. Tout culte rendu à Dieu hors de l'Eglise paroissoit un crime à ces Empereurs ; ainsi ils ne croïoient

pas pouvoir le tolerer. VI. Comment ces revocations des Edits severes venoient en même temps d'une triste necessité, & d'un desir sincere de tenter les voïes de douceur. VII. Aprés la Conference de Carthage les Donatistes furent encore plus inexcusables. Aussi l'Empereur publia contre eux une Loi encore plus fulminante, toutes les anciennes peines y furent renouvellées, toute leur Secte détruite. Les peines de mort y furent épargnées, on se contenta des exils & & des amendes. VIII. Saint Augustin fut l'Apologiste de cette Loi. On y adjugeoit aux Catholiques les Temples & les biens des Temples des Donatistes. IX. Autre Loi semblable, qui ôtoit aux Donatistes une partie de leurs biens, selon leurs diverses conditions. Apologie de cette Loi par Saint Augustin. Les principaux articles de la Loi & de son Apologie. X. Suite de la même Apologie, sur les Testamens cassez, & les pertes temporelles. XI. Loi de Theodose le Jeune, qui renouvelle les Loix & les peines precedentes. En quel sens toutes les Sectes sont également impures & insoûtenables. XII. Loi du même Empereur contre Nestorius & les Nestoriens. XIII. Pourquoi on ne presse pas encore aux Loix semblables du Code de Justinien.

I. IL ne faut pas s'étonner si les mêmes Loix étoient si souvent réïterées. L'execution en étoit souvent negligée par les Magistrats, les Evêques mêmes y apportoient du retardement, ou des modifications, pour gagner plûtôt les ennemis de l'Eglise par la clemence, que par la rigueur : enfin les Empereurs même touchez de compassion sembloient conniver à ces desobéïssances. Les Donatistes se prévaloient de cette inexecution des Loix, & recommençoient souvent à outrager les Catholiques. Honorius renouvella par une Loi suivante toutes les precedentes; déclara que c'étoit en vain que les ennemis de l'Eglise, les Donatistes, les Juifs, les Païens se vantoient, que les Loix étoient demeurées sans vigueur : Enfin, il commanda à tous les Juges & à tous les Magistrats, de r'allumer le feu de leur zele pour l'execution de ces Loix, & de toutes les peines qui y étoient contenuës: *Ne Donatistæ, vel cæterorum vanitas Hæreticorum, aliorumque error, quibus Catholicæ communionis cultus non potest persuaderi, Judæi, atque gentiles, quos vulgò Paganos appellant, arbitrentur legum antè adversùm se datarum constituta tepuisse : ne-*

L. 16. tit. 11. c. 46.

I. PARTIE. C.XXXIII. *verint judices universi præceptis earum fideli devotione parendum, & inter præcipua quidquid adversùs eos decrevimus non ambigant exsequendum.*

„ Ce fut sur ce sujet que Saint Augustin écrivit au Pro„ consul d'Afrique, pour l'exciter à executer les Loix, & les „ legeres peines qui y étoient ordonnées, afin que les Do„ natistes ne crussent plus qu'elles fussent abolies, & ne „ prissent pas occasion de là de traiter outrageusement les „ Catholiques. Il assuroit, qu'il importoit extrêmement, que „ ces opiniatres ennemis de l'unité sçussent & éprouvassent „ quelquefois, qu'il y avoit des Loix contre-eux: *Citò interim per Edictum excellentiæ tuæ noverint Hæretici Donatistæ manere Leges contra Hæresin suam latas, quas jam nihil valere arbitrantur & jactant, ne vel sic nobis parcere aliquatenùs possint.*

Ibidem. „ II. Dans la quarante-neuviéme Loi du même Titre, „ Theodose le Jeune confirme les Edits précedens d'Arca„ de son Pere contre les Eunomiens, qu'il déclare incapa„ bles de tester, de donner, de recevoir, si ce n'est dans „ les successions *ab intestat*, afin qu'on ne crût pas que les „ enfans de l'Eglise épioient ces occasions, pour profiter des „ héritages caducs des Héretiques. Enfin, si les héritiers „ manquoient absolument, la Loi faisoit succeder le fisc. *Manentibus his quæ in Eunomianos lex divi patris clementiæ nostræ jam dudum constituit, nihil deinceps invicem sibi vel donare, vel ipsos donatione consequi, nihil item relinquere, nec capere testamento decernimus. Careant emolumentis, quæ ex donationibus, vel morientium voluntate alternis solebant inlecebris fraude & circumventione percipere; ut in totum utriusque juris communione priventur, tantúmque eis ab intestato succedant: quod ad succedendi jus proditus veteribus legibus ordo præscribit: ita ut si nullus ex his superstes fuerit, qui jure ab intestato ad hæreditatem vocetur, tunc bona in hac superstitione defuncti ad fiscum nostrum pertineant.*

Ibidem. III. La Loi cinquante-uniéme est beaucop plus remarquable. Honorius y revoque un Edit, *Oraculum*, qui lui

avoit été arraché par une fâcheuse occurrence, & par le- « I. PART.
quel il permettoit l'exercice libre des Sectes Heretiques. Il C.XXXIII.
avoit eu sujet d'apprehender que le Tyran Attalus ne les attirât dans son parti, à cause du déplaisir où elles étoient, de se voir continuellement battuës par tant de Loix severes. Mais aussitôt qu'Attalus eut été abatu lui-même, « Honorius cassa & revoqua, ce qu'il n'avoit ordonné que « par force, défendant tout exercice de Religion aux Sectes « separées de l'Eglise, & ajoûtant à son Edit des peines de « proscription & de mort. *Oraculo penitus remoto, quoad ritus* « *suos hæreticæ superstitionis obrepserant, sciant omnes sanctæ* *Ibid. c.51.* *legis inimici, plectendos se pœna & proscriptionis & sanguinis, si ultra convenire per publicum execranda sceleris sui temeritate tentaverint.*

Peu de mois aprés cét Empereur envoïant le Comte « Marcellin pour assister à la Conference fameuse de Car- « thage entre les Catholiques & les Donatistes, il lui donna « des instructions, dans lesquelles il fait mention de la Loi « qu'on lui avoit extorquée, & de celle qu'il avoit faite en- « suite, pour remettre toutes choses dans leur premier état. « Tout cela est raporté dans les Actes de la Conference de « Carthage. *Nec sanè latet conscientiam nostram sermo cœ-* « *lestis Oraculi, quem errori suo posse proficere sæva Donatistarum interpretatio profitetur. Qui quamvis depravatos animos ad correctionem mitius invitaret, aboleri eum tamen etiam antè jussimus, ne qua superstitionibus præstaretur occasio. Nunc quoque excludendam surreptionem simili authoritate censemus : illudque meritò profitemur, libenter nos ea quæ statuta fuerant submovere, ne in divinum cultum nobis se quisquam auctoribus æstimet posse peccare.*

V. Voila donc deux revocations bien formelles d'une Loi, que la necessité du temps avoit arrachée à cet Empereur. Car il paroit bien par celle-ci, qui fut la seconde, qu'à moins d'une inévitable necessité, il n'eût jamais consenti à la liberté de conscience pour les Heretiques. Aussi la revoqua-t-il dés le moment que la necessité fut passée. La raison, qui touchoit cét Empereur, ne doit pas être

I. PARTIE. C.XXXIII. legerement passée. Il se croïoit chargé de tous les crimes qu'on commettoit dans l'exercice d'une Religion & d'une Secte qu'il toleroit, quoi-que l'Eglise la detestât, & la déclarât détestée de Dieu même : *Ne in divinum cultum nobis se quisquam auctoribus æstimet posse peccare.* C'est le style des Peres : Tout culte que l'Eglise condamne, tout culte qui se rend hors de l'Eglise, dans laquelle seule Jesus-Christ a déclaré qu'il vouloit être honoré, n'est pas un culte rendu à Dieu, mais un crime, & une profanation de son veritable culte.

VI. Il ne faut pas oublier dans ces instructions qu'Honorius donna au Comte Marcellin, de quelle maniere les Donatistes expliquérent cette Loi qui avoit paru les favoriser, & de quelle maniere elle fut interpretée par l'Empereur même. Ils prétendirent que l'exercice libre de leur Religion & de leurs ceremonies leur étoit permis; & l'Empereur prétendoit au contraire, que cette douceur pourroit les gagner & les ramener dans l'Unité Catholique : *Quamvis depravatos animos ad correctionem mitius invitaret.* Ce n'est pas que nous n'aïons déja souscrit à la pensée du Cardinal Baronius, que ce fût pour ne pas s'attirer en même temps la fureur du Tyran Attalus, & celle des Donatistes, qu'Honorius fit publier cette Loi d'indulgence. Mais c'est parce-que ces deux motifs n'ont rien d'incompatible ; & cét Empereur aïant dessein d'essaïer une fois, si la douceur pourroit ramener ces insensez à leur devoir, prit occasion de le faire au même temps qu'une autre raison l'y invitoit aussi. Au reste, si Saint Augustin & les autres Evêques Catholiques demandérent la modification des amendes pecuniaires ; il n'y a pas même lieu de douter, qu'ils ne fissent de grands efforts pour arrêter ces peines de mort, qui étoient ici fulminées.

VII. Aprés la fameuse Conference de Carthage les Donatistes furent certainement beaucoup plus inexcusables qu'ils n'avoient été auparavant. Aussi Honorius publia contre-eux la cinquante-deuxiéme Loi du même *Ibidem.* Titre,

Titre, où il revoqua encore une fois tous les adoucissemens qu'avoient pû obtenir les Héretiques ; & il condamna à de grosses amendes les Clercs & les Laïques mêmes, s'ils ne quitoient leur Schisme, & s'ils ne rentroient dans le sein & dans la foi de l'Eglise Catholique. Ceux qui étoient qualifiez *Illustres*, devoient païer au fisc cinquante livres d'or ; *les Spectables* quarante, *les Senateurs* trente, *les Clarissimes* vingt, *les Sacerdotaux*, qui étoient les premiers des Decurions, préposez aux jeux Sacerdotaux trente, *les Principaux* vingt, *les Decurions* cinq, *les Marchands* cinq, le peuple cinq, *les Circoncellions* dix livres d'argent. Ceux, qui aprés cela demeureroient incorrigibles, seroient privez de tous leurs biens par une proscription generale : *Facultatum omnium publicatio subsequetur.* Les serviteurs & les gens de labour devoient être retirez de leur mauvaise Religion par les reprimandes de leurs Maîtres, & par de frequens châtimens corporels. *Servos etiam dominorum admonitio, vel colonos verberum crebrior ictus à prava religione revocabit.* Leurs Clercs, leurs Ministres & leurs Prêtres étoient bannis de toute l'Afrique, qu'ils avoient si long-temps profanée par leurs sacrileges ceremonies, & on devoit donner à chacun d'eux quelqu'un, qui les conduisit jusqu'au lieu de leur exil : *Clerici verò ministrique eorum, ac perniciosissimi Sacerdotes amoti de Africano solo, quod ritu sacrilego polluerunt, in exilium viritim ad singulas quasque regiones sub idonea prosecutione mittantur.* Enfin, leurs Eglises, leurs lieux d'Assemblées, leurs fonds étoient entierement ajugez à l'Eglise Catholique. *Ecclesiis eorum, vel Conventiculis, prædiisque, si qua in eorum Ecclesias hæreticorum largitas prava contulit, proprietati potestatique Catholicæ, sicut jam dudum statuimus, vindicatis.*

I. PART. C.XXXIII.

VIII. Les Evêques Catholiques pourroient bien avoir été les promoteurs de cette Constitution Imperiale, puis qu'ils en furent les Apologistes. Saint Augustin se déclara d'abord dans la Lettre qu'il écrivit à Boniface. *La Loi*, dit-il, *avoit déja été promulguée, que l'hérésie des Donatistes, qui avoit exercé tant d'horribles cruautez, ne fut plus tolerée, &* *Epist. 50.*

I. PARTIE. C.XXXIII.

ne subsistât plus nulle part sans châtiment. On épargna néanmoins les peines de mort, pour témoigner encore de l'humanité à ceux qui en étoient les plus indignes. On se contenta de peines pecuniaires, & de l'exil pour leurs Evêques & leurs » Ministres. Dans le même endroit ce Pere raporte & justifie » au long l'article de cette Loi, qui ajugeoit à l'Eglise Ca» tholique tout ce que les Donatistes avoient possedé au » nom de leurs Eglises: *Quidquid ergo nomine Ecclesiarum partis Donati possidebatur, Christiani Imperatores legibus religiosis cum ipsis Ecclesiis ad Catholicam transire jusserunt.*

» IX. La cinquante-quatriéme Loi du même Titre est » du même Honorius, & elle declare les Donatistes & les » autres Héretiques qu'il avoit tolerez jusques alors, infa» mes, bannis de toute societé & de toute compagnie, privez » de leurs Temples, & de tout ce qu'ils y possedoient, ce qui » est ici ajugé à l'Eglise: leurs Evêques, leurs Prêtres & autres » Ministres dépoüillez de tous leurs biens, & releguez dans » des Provinces & dans des Isles separées, les Laïques de l'un » & de l'autre sexe privez en partie de leur patrimoine, & » condamnez à l'amende, qui est ici diversement reglée, selon les divers degrez de dignité. Saint Augustin a souvent pris la défense de cette Loi, comme tres juste & tres équitable, mais principalement dans sa Lettre à Vincent Donatiste, qui eût voulu que Saint Augustin, comme plus éclairé que les autres, se fut opposé à ces Loix Imperiales & aux douces violences qu'on faisoit aux Donatistes, pour les faire rentrer dans l'Eglise. *Devois-je,* dit Saint Augustin, *m'oposer à la privation que vous souffrez de vos biens, vous qui proscrivez Jesus-Christ, & lui ôtez son patrimoine, en niant que Dieu lui ait donné toute la terre pour son héritage? Devois-je vous procurer la liberté de tester, vous qui par vos calomnies tâchez de rendre nul le Testament que Dieu même a fait, & où il a donné toutes les Nations de la terre à Jesus-Christ & son Eglise, aussi étenduë que la terre même? Devois-je vous conserver dans la liberté de vendre, d'acheter & de contracter, afin que vous pussiez partager entre nous les héritages de l'Eglise, que Jesus-Christ a ache-*

Epist. 48.

tez, & pour lesquels il a été vendu ? Devois-je procurer que les donations que vous feriez fussent valides, & que cependant vous déclarassiez invalide la donation que Dieu a fait de toute la terre à ses enfans ? Devois-je empêcher qu'on ne vous bannit de vôtre patrie, vous qui tâchez de bannir Jesus-Christ du Roïaume qu'il a acquis par son Sang, dont le prix n'est rien moins que toute la terre jusqu'à ses dernieres extremitez ? Non certes, il n'étoit pas juste de s'oposer à ces Loix, puisque les Rois doivent servir Jesus-Christ en Roïs, en publiant des Loix pour sa gloire. Imò *verò serviant Reges terræ Christo, etiam leges ferendo pro Christo.* I. Partie. C.XXXIII.

X. Dans un autre endroit ce Pere a encore representé « combien il étoit raisonnable, que ceux qui reduisent si à « l'étroit le Testament, l'héritage, l'Eglise de Jesus-Christ, « & qui ne lui ôtent rien moins que tout l'Univers, per- « dissent eux-mêmes quelque chose, & fussent excitez par « leurs pertes à reparer les pertes qu'ils lui ont causées. « *Vigilate, Hæretici, audite à Pastore Testamentum pacis, venite ad pacem. Irascimini Christianis Imperatoribus, quia testamenta vestra valere noluerunt in domibus vestris; videte quàm digna sit pœna ? Et quid est quod testamentum vestrum non valet in domo vestra ? Quid est ? Quantum est ? Dolor iste admonitio est, nondum damnatio.* *De Ovibus. c. 13.*

XI. Les Loix suivantes sont de Theodose le Jeune en Orient, & de Valentinien III. en Occident. Theodose y renouvelle contre les Montanistes toutes les rigueurs des « Loix anciennes contre les Héretiques, leurs Assemblées « sont défenduës; les Clercs, les Evêques, les Prêtres & les « Diacres qui les tiendront, sont exilez; les lieux où on les « aura tenuës, sont confisquez; leurs mysteres sont déclarez « execrables; s'ils ont des Eglises, qui doivent plûtôt être « nommées des antres ou des cavernes pour des bêtes feroces, elles sont ajugées aux Catholiques. Les biens des « particuliers sont épargnez. Je confesse qu'on attribuoit aux « Montanistes des impietez si grandes & des impuretez si « execrables, qu'on n'est pas surpris de voir traiter de la sorte leurs Temples & leurs ceremonies: *Execrabilia myste-* *Cod. Theod. l. 16. tit. 12.*

I. Partie. C.XXXIII. *ria, antra feralia.* Mais il faut considerer qu'on fait à peu prés le même traitement à toutes les autres Sectes. La La raison en est, que l'Eglise est comme l'Arche, hors de laquelle on ne peut trouver qu'un déluge d'iniquitez & la damnation. L'Eglise est le regne de Jesus-Christ; hors de là ce n'est plus que l'empire du demon. C'est en se separant de l'Eglise, que toutes ces infames Sectes sont tombées dans ces impuretez. Quelque ressemblance qu'il y puisse avoir d'ailleurs entre quelques Sectes & l'Eglise, leur seule separation fait cette extrême difference, qu'il est plus facile de penser que d'exprimer; sçavoir la même que celle qui est entre la charité & la cupidité, la verité & le mensonge, entre le Roïaume de Jesus-Christ & le Roïaume du demon.

XII. Cela se confirmera authentiquement par la derniere Loi de ce Titre du Code Theodosien. Car il n'est point necessaire de nous arrêter aux autres Edits, soit de Theodose le Jeune, soit de Valentinien III. puis-qu'ils ne contiennent qu'une réïteration de toutes les anciennes Loix, & les peines décernées par les Empereurs précedens depuis Constantin jusqu'à Arcadius, contre toutes les Sectes Héretiques & Schismatiques, sans en excepter aucune, sans infliger jamais la mort, mais sans épargner aussi les autres moindres peines.

C'est donc la quarante-sixiéme & la derniere Loi de ce Titre, qui fut publiée par Theodose le Jeune contre Nestorius & ses Sectateurs, que le Concile general d'Ephese venoit de condamner. Nestorius ruïnoit l'unité de personne en Jesus-Christ, & disoit que sa divine Mere n'étoit pas mere de Dieu, mais de Jesus-Christ. Quant au reste, il convenoit de tout avec l'Eglise. Et néanmoins le Concile, l'Eglise & l'Empereur ne laissérent pas de le traiter comme un abominable, & tres-indigne du nom de Chrétien. L'Edit de Theodose parle de sa doctrine, comme d'une erreur monstrueuse, défend de donner le nom de Chrétiens à lui & à ses Sectateurs. Et comme la Loi de Constantin contre Arius avoit donné le nom de Porphy-

riens à ses disciples : Theodose ordonne, que les Nestoriens seront nommez Simonjens, du nom de Simon le Magicien. Cét Edit défendoit en même temps d'avoir, de lire, ou de copier les Livres que Nestorius avoit écrits contre l'Eglise & contre le Concile d'Ephese ; commandoit qu'on en fit une curieuse recherche, & qu'on les brûlât tous ; & ne souffroit point qu'on disputât de cette doctrine, ni qu'on en tint aucunes Assemblées, publiques ou secretes. La peine des contrevenans étoit la confiscation de tous leurs biens.

XIII. Il faudroit maintenant passer du Code Theodosien à celui de Justinien, & en parcourir les Loix pour y découvrir le même esprit d'une severité paternelle, qui sçait joindre la douceur à l'exactitude ; & faire succeder les menaces aux caresses, les châtimens aux bienfaits. C'est ce que nous ferons aprés avoir raporté un peu plus au long l'Apologie que Saint Augustin & les autres Peres & Conciles ont continué de faire de ces Loix, ou Edits des Empereurs Chrétiens, & la conformité qu'ils y ont découverte, avec les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament. Nous y trouverons de nouvelles Loix de l'un & de l'autre Code, & d'autres posterieures, toutes semblables aux precedentes, & également approuvées des Peres.

CHAPITRE XXXIV.

Suite de la doctrine de Saint Augustin sur les moïens que les Princes Chrétiens peuvent prendre pour faire rentrer dans l'unité de l'Eglise, ceux qui s'en étoient separez, & pour les y maintenir.

I. Saint Augustin choisi de Dieu pour faire l'Apologie des Loix des Empereurs pour l'Unité de l'Eglise, & la démonstration claire & convaincante de la même Eglise. II. Selon ce Pere l'Eglise est la Cité bâtie sur la montagne qui est Jesus-Christ, afin qu'elle soit vuë, & qu'on y accoure de toute la terre. III. L'Eglise est cette multitude infinie, que Saint Jean vit dans son Apocalypse : le grand

I. Partie. C.XXXIV.

nombre des charnels l'obscurcis quelquefois : mais elle est toûjours lumineuse dans une grande quantité de bons. IV. Le mélange des bons & des méchans dans l'Eglise durera jusqu'à la fin du monde, la separation s'en fera alors ; le nombre des Fideles & des Justes sera encore fort grand à la fin du monde. Preuves des Ecritures & de Saint Augustin. V. Réponse de S. Augustin sur ceux d'entre les Catholiques qui prennoient l'occasion des Loix Imperiales, pour usurper les biens des Donatistes. VI. L'Eglise souffre avec douleur ces méchans : mais l'Ecriture dit que leur separation d'avec les bons ne se fera qu'à la fin du monde. VII. L'Eglise universelle, à qui toutes les divines Ecritures rendens témoignage de son étendue par toute la terre, ne doit pas être abandonnée pour les témoignages vrais ou faux, que des hommes rendent contre ses Prelats. VIII. Les Donatistes avoient les premiers recouru aux Empereurs. Les Loix qu'ils avoient implorées se tournérent contre-eux, comme les lions de Daniel contre ses ennemis. Effets admirables de ces Loix dans les Donatistes convertis. IX. Des Loix diverses des Princes temporels pour le culte, ou contre le culte de Dieu ; les unes tres-justes, les autres tres-injustes. X. La persecution n'est pas une marque de la Justice, c'en est une épreuve. Les méchans sont quelquefois persecutez, aussi bien que les bons. L'Eglise persecute les méchans, & en est persecutée. C'est pour la verité & par l'éguillon de la charité qu'elle persecute : les méchans au contraire.

I. Ce n'est pas sans une Providence particuliere sur l'Eglise, que Dieu a choisi Saint Augustin le plus doux & le plus éclairé de tous les Peres, pour être l'Apologiste des Loix sévéres des Empereurs contre les Héretiques, & pour faire voir dans toute son évidence l'unité & l'universalité de l'Eglise, qui en est le fondement, & qui ne se distingue pas moins par l'abondance de sa gloire & de sa lumiere entre les differentes Sectes de Religion, que le Soleil entre les Astres. Les Loix des Empereurs Chrétiens contre les Hérétiques étoient encore assez douces, si Saint Augustin les a jugées telles. Nous avons déja vû plus haut au sujet de Saint Hilaire & de Saint Ambroise, le penchant naturel qu'il avoit à la clemence, & les difficultez qu'il ressentit à retracter ses premiers sentimens sur ce sujet. Ce ne fut qu'une longue experience, confirmée par une infinité d'exemples, & par les sentimens con-

traires de tous ses Confreres, qui l'obligérent à changer les siens. Et alors il fut encore plus confirmé dans son changement par les bons effets que produisirent les Edits sans nombre, qu'on accordoit tous les jours contre les Sectaires. Il releva encore la chose davantage par ses grands principes de l'unité & de la visibilité de l'Eglise, qui l'avoient déja convaincu, & qui doivent convaincre toutes les personnes raisonnables. Car personne ne peut dire avec verité qu'il ne voit pas l'excellence de l'Eglise Catholique au dessus de toutes les autres Sectes Chrétiennes, si Saint Augustin a montré qu'elle étoit sur la terre ce que le Soleil est dans le Ciel, sans qu'il puisse jamais y avoir rien d'égal, ni rien qui en approche. C'est en expliquant ces paroles du Psalmiste *in sole posuit tabernaculum suum, &c.* *L. 2. Retract. c. 6.*

II. Saint Augustin applique encore à ce sujet les paroles du celeste Epoux dans le Cantique des Cantiques, où il exhorte l'Epouse à se connoître elle-même; parce-qu'elle est cette cité bâtie sur la montagne, & qui par consequent ne peut être cachée, afin que toutes les Nations du monde puissent s'y réunir. Car Jesus-Christ, qui ne fait qu'un Corps avec son Eglise, est cette montagne, dont Isaïe a fait la description, & dont il a dit qu'elle étoit élevée au dessus de la pointe des autres montagnes, & sur laquelle tous les peuples de la terre s'assembleroient. C'est la réponse du divin Epoux à son Eglise, pour l'avertir de se considerer elle-même, non dans les calomnies que les méchans publieront d'elle, mais dans les témoignages de l'Ecriture, qui l'assure qu'elle prendra de jour à autre plus d'étenduë. *O responsio dulcissimi sponsi: Nisi cognoveris temetipsam, inquit, &c.* *Epist. 48.*

III. L'Eglise, poursuit Saint Augustin, est *cette innombrable multitude*, que Saint Jean vid dans son Apocalypse, *composée de toutes les tribus & de toutes les langues du monde, avec des robes blanches & des palmes, marques de leurs victoires.* C'est cette Eglise qui est quelquefois *obscurcie* & comme couverte d'un nuage, quand il s'éleve une troupe *Ibidem.*

I. Partie. C.XXXIV. de personnes scandaleuses, ou d'impies qui persecutent les Justes, *comme dans une profonde nuit.* Et néanmoins alors » même l'Eglise n'est point cachée, son éminence paroît » toûjours dans les amateurs inébranlables de la Justice. » Ou si nous voulons faire la distinction des bons & des » méchans, les bons seront *ces étoiles* que Dieu promit de » faire naître de la posterité d'Abraham, & les méchans » seront *les sablons de la mer,* qu'il lui promît en même tems, » afin que les étoiles du Ciel marquent les Fideles, dont le » nombre est moins grand, mais dont la constance & la clarté » est tres-grande; & que les sables de la mer figurent la mul- » titude innombrable de foibles & de charnels.

Ibidem. » IV. Le nom de Jesus-Christ, ajoûte ce Pere, aïant été » glorifié, il n'a pû se faire que plusieurs méchans ne se » soient glissez dans la participation de ses Sacremens, & » qu'ils n'aïent même perseveré dans leur malice; mais ce » sont-là les pailles, qui ne seront separées du froment » qu'à la fin du monde. Cette quantité de pailles ne pourra » jamais étouffer le froment. Ce froment represente les » Justes, dont la multitude n'est pas si grande que celle des » méchans; mais elle ne laisse pas d'être fort grande en » elle-même, & au temps du dernier Jugement même elle » se trouvera répanduë par toute la terre, comme l'Evan- » gile nous en assure, quand il dit qu'alors les Elûs s'assem- » bleront des quatre coins du monde. Ces Fideles, qui per- » severeront jusqu'à la fin du monde, seront alors même ré- » pandus par tout le monde, comme le bon grain avec » l'yvraïe est mêlé dans toute l'étenduë du champ. C'est » cette Eglise qui est representée par le filet mysterieux de » l'Evangile, dans lequel il y a une infinité de poissons, tant » bons que mauvais, qui ne sont separez les uns des autres » que par la diversité de leurs cœurs & de leurs mœurs; ce » qui suffit pour faire que l'Eglise de Jesus-Christ est toû- » jours pleine de gloire, sans tache & sans ride. Pour la se- » paration corporelle des bons & des méchans, elle l'attend » sur le rivage, comme il est dit dans l'Evangile, c'est à dire, à » la fin du monde, corrigeant ceux qu'elle peut, tolerant ceux qu'elle

qu'elle ne peut corriger; mais l'iniquité des impies qu'elle « I. PART.
ne peut corriger, ne lui fait jamais quitter l'unité & la so- C.XXXIV.
cieté des Justes. «

V. Les Justes qui sont le froment de l'Eglise, ajoûte « *Ibidem.*
Saint Augustin, & qui sont mêlez avec la paille, de la- «
quelle ils souffrent beaucoup par tout le monde, parce- «
que Dieu a appellé à soi tout l'Univers depuis l'Orient «
jusqu'au couchant du Soleil, où ses enfans benissent de «
toutes parts son nom: ces Justes, dis-je, vous protestent «
que s'il y en a d'entre les Catholiques, qui prennent occa- «
sion de ces Loix Imperiales de vous persecuter, non par «
un amour sincere de vous corriger, mais par une injuste «
passion de vous nuire, nous en avons du déplaisir: *Qui-* «
cumque vos occasione hujus legis temporalis, non dilectione «
corrigendi, sed inimicandi odio persequitur, displicet nobis. «
On ne peut douter que les fonds & tous les biens de la «
terre ne soient à nous ou par *le droit divin*, selon lequel «
tout appartient aux Justes; ou par *le droit humain*, dont «
les Rois de la terre sont les moderateurs. De là vient aussi «
que c'est à tort que vous appellez vos biens ce que vous «
possedez, puisque vous n'avez pas la Justice qui donne le «
droit de les posseder, & que les Loix des Princes de la «
terre vous ont condamnez à les perdre. De là vient aussi «
que c'est en vain que vous dites: C'est par nôtre travail «
que ces biens avoient été amassez, puis-qu'il est écrit: «
Lès Justes ont profité des travaux des impies. Labores ini- «
quorum Justi edent. Tout cela est dit selon la Jurisprudence «
& l'usage du temps de Saint Augustin. «

Quiconque néanmoins, ajoûte-t-il, prend occasion de « *Ibidem.*
ces Loix publiées par les Rois qui honorent Jesus-Christ, «
pour reprimer vos impietez: quiconque, dis-je, en prend «
occasion de satisfaire son avarice en prenant vos biens, «
nous ne le souffrons qu'avec beaucoup de douleur. Qui- «
conque prend le bien destiné à nourrir les pauvres, & «
attaché à des Basiliques, que vous teniez sous le nom de «
l'Eglise, quoi-que tout cela ne fût dû qu'à la veritable «
Eglise de Jesus-Christ: quiconque, dis-je, prend & retient «

I. PART. C.XXXIV. » ces biens, non par ordre de la Justice, mais pour contenter sa convoitise, il nous déplaît. Voila ce que les fro-» mens, c'est à dire, les Justes de l'Eglise vous disent par » ma bouche. *Sed tamen quisquis ex occasione hujus Legis, quam Reges terræ Christo servientes ad emendandam vestram impietatem promulgaverunt, res proprias vestras cupidè appetit, displicet nobis. Quisquis denique ipsas res pauperum, vel basilicas congregationum, quas sub nomine Ecclesiæ tenebatis, quæ omnino non debentur nisi Ecclesiæ quæ vera Christi Ecclesia est, non per justitiam, sed per avaritiam tenet, displicet nobis.*

Ibidem. » VI. Mais vous n'avez pas, continuë Saint Augustin, » des preuves assez fortes pour verifier tout cela; & quand » vous en auriez; nous vous répondons qu'il y en a quel-» ques-uns parmi nous que nous tolerons avec patience, » parce-que nous n'avons pas la puissance de les corriger » ou de les punir, quoi-que nous n'abandonnions pas l'aire » du Seigneur à cause de la paille, & que nous ne rompions » pas les filets de Jesus-Christ à cause des méchans poissons, » & que nous ne quitions pas le troupeau que Dieu nous » a confié, à cause des boucs qui n'en seront separez qu'à la » fin du monde; enfin quoi-que nous ne sortions pas de la » maison du Seigneur, à cause des vases destinez à l'igno-» minie. *Sed nec facilè ista monstratis, & si monstretis, nonnullos toleramus, quos corrigere vel punire non possumus: neque propter paleam relinquimus aream Domini; neque propter malos pisces rumpimus retia Domini; neque propter hædos in fine segregandos deserimus gregem Domini; neque propter vasa facta in contumeliam migramus de domo Domini.*

Epist. 50. ad Bonif. VII. Dans une Lettre suivante Saint Augustin dit, » que c'étoit sans raison que les Donatistes s'étoient sepa-» rez de l'Eglise à cause des crimes de Cecilien & de quel-» ques autres Evêques. Car sans examiner presentement, » dit-il, la cause de Cecilien, supofant même qu'il ait été » coupable, Jesus-Christ ne doit pas pour cela avoir perdu » son Eglise. Il est aisé à un homme de croire les crimes, » vrais ou faux, qu'on impute à un autre homme; mais ce ne

peut être que l'effet d'une impudence criminelle, de vouloir condamner & quiter la communion du monde Chrétien, à cause des crimes d'un homme, que vous ne pouvez pas faire apparoir à toute la Chrétienté. Si Cecilien fut fait Evêque par ceux qui dans la persecution avoient livré aux Païens les Livres sacrez, c'est ce que je ne sçai pas, je ne l'ai pas vû, je l'ai oüi dire; mais c'est à ses ennemis. On ne nous le prouve point, ni par les paroles de la Loi de Dieu, ni par les Prédications des Prophetes, ni par le Livre saint des Pseaumes, ni par les Epîtres de Saint Paul, ni par les discours de Jesus-Christ.

Mais que l'Eglise, de la communion de laquelle Donat s'est separé, soit répanduë par toute la terre, c'est ce qui est attesté par les témoignages uniformes de toutes les Ecritures. Les livres de la Loi disent, quand Dieu parle à Abraham & lui promet le Messie futur & son Eglise: *En ta semence toutes les Nations du monde seront benits.* Dans le Prophete Malachie Dieu dit : *Depuis le Levant du Soleil jusqu'à son Couchant on offre à mon Nom un Sacrifice pur, parce-que mon Nom est glorifié parmi les Gentils.* Dieu dit dans les Pseaumes parlant de Jesus-Christ : *Il dominera depuis une mer jusqu'à l'autre, & depuis le fleuve jusqu'aux extremitez de la terre.* Le Seigneur a dit par la bouche de l'Apôtre, parlant de la parole de Dieu : *Elle fructifie & elle croît par tout l'Univers.* Le Fils de Dieu a dit de sa propre bouche à ses Apôtres : *Vous porterez témoignage de moi dans Jerusalem, dans toute la Judée, dans Samarie, & jusqu'au bout du monde.* Ce sont des hommes qui ont intenté des procés contre Cecilien Evêque de Carthage. Mais ce sont les divines Ecritures qui témoignent que l'Eglise de Jesus-Christ est établie dans tout l'Univers. La verité, la pieté, la charité ne nous permettent pas de recevoir contre Cecilien le témoignage des hommes, que nous ne voïons pas dans l'Eglise, à laquelle les Ecritures ont tant de fois rendu témoignage. Car ceux qui ne reçoivent pas le témoignage de Dieu même, ne meritent pas que nous recevions leur témoignage.

I. Partie. C.XXXIV. VIII. Je laisse ce que ce Pere dit ensuite des Donatistes, & ce qui se peut dire de tous les Adversaires de *Ibidem.* l'Eglise Catholique : Qu'ils l'accusent d'avoir recouru » aux Princes Chrétiens pour être protegée, quoi-qu'ils se » soient aussi eux-mêmes tres-souvent donné la même li- » berté, quand ils l'ont pû, pour se soûtenir & pour oppri- » mer les Catholiques. Les Donatistes furent les premiers » qui porterent leurs accusations contre Cecilien devant » l'Empereur Constantin, depuis ils recoururent à Julien » l'Apostat. Toutes les Sectes jusqu'à ces derniers siecles en ont usé de même, & ont armé pour leur cause les Souverains qui les favorisoient. Ces moïens étoient bons & justes; mais la cause, pour laquelle ils les emploïoient, étoit tres-injuste; puisque c'étoit pour ruïner l'ancienne Religion & desunir les Eglises de tout l'Univers, que Jesus-Christ avoit unies & cimentées de son sang. *Et quod in nobis modò reprehendunt, ut decipiant imperitos, dicentes, non debere Christianos contra inimicos Christi aliquid à Christianis Imperatoribus postulare, ipsi priores fecerunt. Quod etiam in collatione, quam simul apud Carthaginem habuimus, negare non ausi sunt : imò & gloriari ausi sunt, quàm apud Imperatorem majores eorum criminaliter Cæcilianum fuerint insequuti, insuper addentes mendacium, quod eum illic vicerint fecerintque damnari.*

Ibidem. » Il est arrivé aux Donatistes, dit ensuite ce Pere, la » même chose qu'aux persecuteurs de Daniel. Car com- » me les lions se tournerent contre ceux, qui vouloient » le leur faire devorer : aussi les Loix que les Donatistes » avoient attirées contre un innocent qu'ils vouloient oppri- » mer, ont été tournées contre-eux. Si ce n'est que nous » disions que la misericorde de Jesus-Christ a fait, que ces » Loix que les Donatistes pensoient leur être contraires, » leur soient tres-favorables : puis-qu'il y en a un grand » nombre d'entre-eux qui se sont corrigez, & qui se cor- » rigent tous les jours, & enfin qui rendent graces d'avoir été » délivrez d'une division si pernicieuse. Ceux qui nous haïs- » soient auparavant, nous aiment maintenant; & autant

« que durant leur frenesie ils déteſtoient ces Loix qui leur étoient tres-ſalutaires : autant preſentement qu'ils ſont gueris, ils s'en réjoüiſſent ; & tranſportez de la même charité que nous envers les autres, avec leſquels ils ſe feroient perdus, ils nous excitent à leur faire les mêmes inſtances. Car un Medecin eſt toûjours facheux à un malade qui eſt dans la frenesie ; & un Pere eſt toûjours incommode à un fils débauché ; le premier employe les liens, le ſecond les coups, mais ni l'un ni l'autre ne ſuit que les mouvemens de la charité. S'ils negligeoient de les traiter de la ſorte, & s'ils les laiſſoient perir à leur gré, ce ne feroit au vrai qu'une fauſſe douceur, & une cruauté veritable. *Si autem illos negligant & perire permittant, iſta potius manſuetudo falſa, crudelitas eſt.*

I. PART. C.XXXIV.

IX. Quand les Empereurs, continuë Saint Auguſtin, « font d'injuſtes Loix pour le menſonge contre la verité, ce ſont des épreuves pour ceux qui ont de la foi ; ce ſont des Couronnes pour ceux qui y perſeverent. Au contraire, quand ils font de bonnes Loix pour la verité contre le menſonge, ceux qui faiſoient auparavant de violens attentats ſont effraïez, commencent à connoître la verité & ſe corrigent. Quiconque refuſe donc d'obeïr à la Loi des Empereurs, qui eſt oppoſée à la verité de Dieu, merite une grande recompenſe. Mais quiconque ne veut pas déferer aux Loix des Empereurs conformes à la verité de Dieu, eſt digne d'un grand ſuplice. Car au temps des Prophetes on blâme tous les Rois dans le peuple de Dieu, qui n'ont pas empêché, ou même qui n'ont pas démoli tout ce qui avoit été fait contre le commandement de Dieu : & on éleve au deſſus des autres par de juſtes loüanges ceux qui l'ont empêché, ou l'ont renverſé. Nabuchodonoſor en deux differens temps fit deux Loix tres-differentes ; la derniere ne ſouffroit plus d'autre culte que celui du vrai Dieu ; ceux qui la mépriſérent, & en païérent la peine, pouvoient dire ce que ceux-ci diſent : Qu'ils étoient juſtes, parce-qu'ils étoient perſecutez par la puiſſance & par les Loix du Prince. Sans doute ils l'auroient dit, s'ils avoient été auſſi inſenſez

Ibidem.

I. PART. C.XXXIV.

que les Donatiſtes, qui diviſent les membres de Jesus-
» Chriſt, déclarent ſes Sacremens inutils, tirent gloire de la
perſecution qu'ils ſouffrent; qui lorſque les Loix des Em-
» pereurs les empêchent de faire tout le mal qu'ils vou-
» droient faire, ſe vantent d'une fauſſe innocence; & ne
» pouvant eſperer de Dieu la gloire des Martyrs, tâchent
» de l'obtenir des hommes. *Quia & Imperatores, quando pro falſitate contra veritatem conſtituunt malas Leges; probantur bene credentes, & coronantur perſeverantes. Quando autem pro veritate contra falſitatem conſtituunt bonas Leges terrentur ſævientes & corriguntur intelligentes. Quicumque ergo legibus Imperatorum, quæ contra veritatem Dei feruntur, obtemperare non vult, acquirit grande præmium. Quicumque autem Legibus Imperatorum, quæ pro Dei veritate feruntur, obtemperare non vult, acquirit grande ſupplicium. Nam temporibus Prophetarum, &c.*

Ibid.c.42. » X. Agar, dit-il enſuite, fut perſecutée par Sara, une
» méchante femme par une vertueuſe: David fut long-
» temps perſecuté par Saül, un homme de bien par un impie.
» Il y a bien de la difference entre David & Agar; non en ce
» que David ſouffroit, mais en ce qu'il ſouffroit pour la juſti-
» ce. Jeſus-Chriſt fut crucifié avec deux larrons; la peine
» étoit ſemblable, la cauſe en étoit tres-differente. Auſſi faut-
» il appliquer aux vrais Martyrs le verſet du Pſeaume, où ils
» demandent d'être diſtinguezd'avec les faux martyrs. *O Dieu,*
» *ſoïez mon Juge, & mettez difference entre ma cauſe, & celle de*
» *cette Nation impie.* Il ne dit pas: Diſtinguez ma peine;
» mais, diſtinguez ma cauſe. Car la peine peut être toute
» ſemblable, mais la cauſe eſt toûjours tres-differente entre
» les Martyrs & les impies. *Sed quos paſsio jungebat, cauſa ſeparabat. Ideo in Pſalmo vox illa intelligenda eſt verorum Martyrum, volentium ſe diſcerni, à Martyribus falſis: Judica me Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non ſancta: Non dixit, Diſcerne pœnam meam, ſed, diſcerne cauſam meam. Poteſt enim eſſe impiorum ſimilis pœna, ſed diſsimilis eſt Martyrum cauſa.*

Ibidem. » Si nos Adverſaires diſent, ajoûte Saint Auguſtin, que

la veritable Eglise est celle qui souffre la persecution, & « non celle qui la fait : qu'ils demandent à l'Apôtre Saint Paul, quelle Eglise étoit figurée par Sara, quand elle per- « secutoit sa servante. Car l'Apôtre dit fort clairement, que « Sara representoit nôtre mere, libre & noble, la Jerusalem « celeste, c'est à dire, la veritable Eglise, quand elle châtioit « sa servante. Si nous approfondissons un peu davantage la « chose, nous dirons encore mieux, que c'étoit plutôt Agar, « qui persecutoit Sara, en s'élevant orgueilleusement contre- « elle, que Sara ne persecutoit Agar en reprimant son in- « solence. Car Agar faisoit injure à sa maîtresse, qui ne tra- « vailloit qu'à arrêter & à guerir son orgueil. Mais je demande « encore : Si les bons & les Saints ne persecutent jamais per- « sonne, mais souffrent plutôt eux-mêmes la persecution : de « qui pensent les Donatistes, que soit cette parole d'un « Pseaume : *Je persecuterai mes ennemis, je les saisirai, & « ne les quiterai point jusqu'à ce qu'ils soient reduits à rien.* « Si nous voulons donc connoître & dire la verité, il y a une « persecution injuste, que les impies font à l'Eglise de Jesus- « Christ; & il y a une persecution juste, que l'Eglise fait aux « impies. L'Eglise est donc aussi elle-même bien-heureuse, « en souffrant persecution pour la justice, ce qu'on ne peut « dire de ceux qui souffrent pour l'injustice. La Justice per- « secute les méchans, parce qu'elle est charitable; & l'in- « justice persecute les bons, parce-qu'elle est cruelle. La « Justice persecute ceux qu'elle veut corriger; l'injustice « ceux qu'elle veut détruire. Celle-là veut retirer les hom- « mes de l'erreur; celle-ci veut les y précipiter. Enfin, la « Justice persecute ses ennemis, afin que leurs inimitiez se « perdent dans l'unité, & qu'ils se sauvent eux-mêmes dans « la verité. Mais les impies rendans le mal pour le bien, au « lieu que nous leur procurons le salut éternel, cherchent à « nous ôter la vie temporelle; si passionnez d'ailleurs pour « commettre des homicides, qu'ils les exercent sur eux- « mêmes, quand ils ne peuvent pas le faire sur d'autres. « Personne n'ignore que ce sont-là les mœurs des Circon- « cellions, non depuis que les Loix Imperiales ont éclaté «

» contre-eux, mais long-temps auparavant, & du temps même des Païens, dont ils alloient avec fureur troubler
» les Fêtes, non pour détruire les Idoles, mais sans y toucher,
» pour se faire tuer eux-mêmes.

CHAPITRE XXXV.

Continuation des moïens, que les Princes Chrétiens peuvent prendre, selon Saint Augustin expliquant les Ecritures, pour faire revenir, & retenir dans l'Eglise ceux qui en étoient sortis. Réponses à diverses objections.

I. Divers exemples dans l'Ecriture, de Rois, qui ont fait des Loix rigoureuses pour le service de Dieu. II. Les Rois ne sont pas moins obligez à punir les sacrileges, & tous les autres outrages faits à l'Eglise de Jesus-Christ, que les autres crimes énormes. III. Réponse à ceux qui disent, que la crainte & la peine ne sont pas si propres à corriger les hommes, que l'amour & la douceur. IV. Reflexions admirables sur la conversion de Saint Paul, qui ne se rendit à la doctrine & à la volonté de Jesus-Christ, qu'aprés la violence & le châtiment corporel. V. L'Eglise comme un bon Pasteur doit chercher ses brebis, ou enlevées, ou égarées, ou seduites, ou errantes en quelque façon que ce soit : & doit user s'il est besoin de la verge & des peines, pour les ramener au bercail. Le Batême n'a été donné qu'à l'Eglise, quiconque l'a reçû, quelque part qu'il l'ait reçû, l'Eglise a droit sur lui, comme sur sa brebis. VI. Le Batême est le sceau roïal de Jesus-Christ. Il l'a confié à son Eglise. Quiconque en a été marqué, appartient à l'Eglise, & au bercail unique de Jesus-Christ. VII. Toutes les Sectes Chrétiennes n'ont qu'un même Batême, parce-qu'elles ont celui qu'elles ont reçû dans l'Eglise dès leur commencement. A peine le reïterent-elles jamais, parce-qu'elles sçavent que c'est le sceau incorruptible de Jesus-Christ. VIII. L'Eglise peut donc user de contrainte, & de l'autorité des Rois ses enfans, pour faire rentrer dans son unité ceux qui en portent le sceau. L'Eglise est la sale du festin, où Jesus-Christ veut qu'on force les gens d'entrer. Ce n'est pas contraindre, de contraindre à un grand bien. IX. Réponse de Saint Augustin aux plaintes des Donatistes, qui disoient, que nous les forcions d'entrer dans la communion Catholique, pour avoir leurs biens. X. Tous les gens de bien parmi les Catholiques détestoient & empêchoient de tout leur pouvoir les outrages qu'on eût voulu faire aux Donatistes soit

soit dans leurs personnes, ou dans leurs biens, loin d'en profiter. XI. A plus forte raison les Evêques, dont on produit deux grands exemples en la personne de Possidius & de Saint Augustin même, qui eurent leur effet. XII. Recit memorable de ce qui se passa à l'occasion de la Loi de Theodose le Grand contre les Hérétiques, & particulierement contre les Donatistes. Utilité de cette Loi. XIII. Justification de ce recours aux Empereurs par les actions semblables de Saint Paul. XIV. Fin de la réponse de Saint Augustin touchant l'adjudication des Eglises des Donatistes avec leurs biens aux Catholiques. XV. Remontrances de Saint Augustin pour empêcher de plus grandes peines. XVI. Application de ses autres remontrances aux derniers temps. XVII. Distinction de peines, dont les Evêques persuadoient les plus douces aux Empereurs, d'ailleurs assez bien disposez, comme on le confirme par l'exemple de Theodose, qui est raporté par Sozoméne.

I. QUi doute, dit Saint Augustin dans la même Lettre, qu'il n'ait falu implorer les Loix des Empereurs, pour empêcher les Circoncellions de se précipiter dans toutes sortes de morts corporelles? Mais qui ne voit combien il a été encore plus necessaire de les emploïer pour retirer de la mort éternelle les amateurs opiniâtres de l'héresie & du schisme? C'est en cette maniere que l'Empereur rend à Jesus-Christ le service qu'il lui doit, non comme homme, mais comme Empereur. Il sert Dieu comme homme en vivant vertueusement; mais il le sert comme Roi, en publiant des Loix qui soûtiennent la Justice, & punissent le crime avec sagesse & avec vigueur. C'est cette sorte de service qu'Ezechias rendit à Dieu en détruisant les bois & les Temples consacrez aux Idoles, & ces Autels élevez sur des lieux éminens hors du Temple de Jerusalem, contre les défenses de Dieu. Ce fut aussi le service que Josias rendit à Dieu, marchant sur les illustres traces d'Ezechias. Ce fut un semblable service que rendit à Dieu le Roi des Ninivites, quand il obligea toute la Ville à jeûner & à appaiser la colere de Dieu. Ce fut la même sorte de service que Darius rendit à Dieu, quand il mit entre les mains de Daniel l'Idole qu'il faloit briser, & quand il fit devorer par les lions ses ennemis & les ennemis de

Epist. 50.

I. PART. C. XXXV.

» Dieu. Ce fut un même service que Nabuchodonosor rendit à Dieu, quand il publia une Loi terrible dans tous ses » Etats, pour empêcher que le vrai Dieu ne fut blasphemé. » Les Rois donc servent Dieu comme Rois, quand ils font » pour son service ce que les Rois seuls peuvent faire. Mais » pour cela il faut que les Rois aïent premierement embrassé » la Foi de Jesus-Christ, ce qui ne se fit que dans le qua- » triéme siecle de l'Eglise. *Aliter enim servit quia homo est, aliter quia etiam & Rex est. Quia homo est, ei servit vivendo fideliter : quia verò etiam Rex est, servit leges justa præcipientes & contraria prohibentes, convenienti vigore sanciendo : sicut servivit Ezechias, &c.*

Ibidem.

» II. Mais, poursuit Saint Augustin, aprés que la grace » triomphante de Jesus-Christ eut donné son accomplisse- » ment à cette Prophetie : *Tous les Rois de la terre l'adoreront, toutes les Nations se dévoüeront à son service ;* ne fau- » droit-il pas être insensé pour dire aux Rois : Ne vous » mettez point en peine qui soûtient ou qui combat dans » vôtre Roïaume l'Eglise de vôtre Seigneur : qu'il vous soit » indifferent que vos Sujets soient religieux ou sacrileges: » puis qu'on ne peut pas leur dire : Ne vous mettez point » en peine qu'on vive chastement ou impudiquement dans » vôtre Roïaume ? Car pourquoi est-ce que les Loix punis- » sent les adulteres, quoique la liberté soit naturelle à tous » les hommes, & qu'elles ne puniront pas les sacrileges? » Une ame est-elle moins obligée d'être fidele à Dieu, qu'une » femme à son mari ? Il faut peut-être traiter bien plus dou- » cement les crimes contre la Religion, qui viennent de » l'ignorance, que ceux qui viennent du mépris ; mais faut-il » les negliger tout à fait ? Il vaut certainement mieux que ce » soit la doctrine de la verité qui nous porte à Dieu, que la » crainte de la peine ou des douleurs ; mais quoique ceux-là » soient les meilleurs, faut-il negliger le salut des autres ? » L'experience nous a fait connoître qu'il y en a plusieurs à » qui il a été utile qu'on les ait premierement contraints » par la crainte ou par la douleur, afin de les rendre ensuite » plus susceptibles de la doctrine ou de la pratique même

Cap. 64.

de ce qu'on leur a enseigné. *Postea verò quàm cæpit impleri quod scriptum est : Et adorabunt eum omnes Reges terræ, omnes gentes servient illi : Quis mente sobrius Regibus dicat : Nolite curare in regno vestro à quo tueatur vel oppugnetur Ecclesia Domini vestri, &c.* « I. PART. C. XXXV. *Ibid. p. 244.*

III. On nous oppose quelquefois cette sentence d'un Auteur profane, ajoûte Saint Augustin : *Il est plus à propos, ce semble, de retenir dans le devoir les personnes libres par la pudeur & par une honnête liberté, que par la crainte.* Rien n'est plus vrai que cela ; mais comme les meilleurs sont ceux qui se laissent conduire par l'amour, aussi le plus grand nombre est de ceux que la seule crainte redresse. Car pour leur repliquer quelque chose du même Auteur, on lit chez lui cette autre sentence : *Vous ne vous porteriez jamais à faire le bien, si vous n'y étiez forcé par quelque mal.* Au reste, l'Ecriture sainte parle des premiers, qui sont toûjours les meilleurs, quand elle dit : *La crainte n'est point dans la charité : la parfaite charité exclut la crainte.* Et elle parle des derniers, qui sont beaucoup inferieurs, mais en plus grand nombre, quand elle dit : *Un serviteur endurci dans le mal ne peut être corrigé par des paroles seulement ; car quoi qu'il comprenne ce qu'on desire de lui, il ne le fera pas.* Quand elle dit, que ce serviteur ne se corrigera point par des paroles, elle ne veut pas qu'on l'abandonne ; mais elle insinuë qu'il y a des manieres plus efficaces de le corriger. La même Ecriture dit ailleurs, que *les enfans mêmes qui sont indociles, doivent être domptez par les châtimens.* Elle dit même que cette conduite sera beaucoup fructueuse. Car *vous le fraperez de la verge*, dit-elle, *& vous délivrerez son ame de la mort.* Ailleurs elle dit encore : *Un homme n'aime pas son fils, quand il lui épargne les verges.* « *Ibidem.* « *Terentius in Adelph.*

IV. Qui peut aimer les hommes autant que Jesus-Christ les a aimez, continuë Saint Augustin, lui qui a donné sa vie pour ses brebis ? Et néanmoins ce même Fils de Dieu, qui n'avoit emploïé que la parole pour appeller & pour convertir Pierre & les autres Apôtres : « *Ibidem.*

I. PART. C.XXXV.

» quand il voulut appeller Saul, qui se nomma depuis Paul, & l'appliquer à la construction de son Eglise, qu'il avoit » jusqu'alors desolée, il n'usa pas seulement de sa parole » pour l'arrêter, mais aussi de sa puissance pour l'abatre; & » afin de lui faire desirer la lumiere du cœur, il lui fit pre- » mierement perdre la vuë du corps. Si ce n'eût pas été un » suplice, comment seroit-il dit ensuite qu'il en fut délivré? » S'il n'avoit pas perdu la vuë en ce temps-là, Ananias ne » lui eût pas imposé les mains pour la lui rendre, & l'Ecri- » ture ne diroit pas qu'*alors il tomba de ses yeux comme des* » *écailles*. Où sont ceux qui ont accoûtumé de crier aprés » nous: *Il faut laisser à la libertéde chacun, de croire ou de ne* » *pas croire?* A qui est-ce que Jesus-Christ a fait violence? » Qui a-t-il forcé à chose semblable? C'est Saint Paul » même, c'est l'Apôtre. Qu'on reconnoisse que Jesus-Christ » lui a premierement fait violence, & lui a ensuite pro- » posé sa doctrine: il l'a premierement frapé, & aprés il l'a » consolé. C'est une chose merveilleuse, que celui qui a » été forcé par un châtiment corporel d'embrasser l'Evan- » gile, ait plus travaillé dans la prédication de la parole di- » vine, que tous ceux qui n'avoient été appellez que par la » parole seule. La crainte le contraignit d'abord d'ouvrir son » cœur à la charité, mais ensuite la charité parfaite en chassa » la crainte.

Ibidem.

» V. Les brebis errantes s'étoient multipliées, partie par » la violence qu'on leur avoit faite, continuë Saint Au- » gustin, partie par les artifices dont on s'étoit servi pour les » seduire. L'Eglise n'a-t-elle donc pas pû, & n'a-t-elle pas » dû les contraindre de rentrer dans son sein par la terreur » de ces Loix, aprés quoi elle a témoigné pour elles plus » d'amour, plus de complaisance, plus de joïe, que pour » celles qui n'étoient jamais tombées dans l'égarement? » N'est-ce pas une partie du devoir d'un Pasteur vigilant & » charitable, s'il rencontre des brebis qui ne lui ont pas été » ôtées par violence, mais qui ont été seduites, ou se sont » égarées elles-mêmes, & sont enfin tombées sous la puis- » sance des étrangers, de les ramener au troupeau du

Seigneur, & si elles resistent, d'emploïer la verge, la crainte « & les peines ? principalement si l'on considere, que bien qu'elles se soient multipliées entre les mains de nos deserteurs, & de leurs faux Pasteurs, il est bien plus juste de juger à qui elles appartiennent, par le caractere du Seigneur qu'elles ont reçû dans le Batême, qui est le Batême non pas de chaque Secte, mais de l'Eglise Catholique, de qui toutes les autres Sectes l'ont emprunté, ou imité, ou contrefait. Car l'Eglise respecte toûjours ce caractere & ne reïtere jamais le Batême, sçachant bien que ce n'est pas le Batême de chaque Secte, mais le sien, usurpé par les Sectes nouvelles. Il faut corriger ce qu'il y a de défectueux dans les brebis qui reviennent, mais il ne faut pas violer le sceau du Redempteur, qui leur a été imprimé. Car si le sceau Roïal a été imprimé par un deserteur qui l'avoit reçû, il sera toûjours respecté, tant dans celui qui l'a donné, que dans celui qui l'a reçû, quelque part qu'il se tourne, parce que c'est le sceau Roïal. »

VI. Selon ces paroles de Saint Augustin le Batême que les Sectes separées de nous donnent & reçoivent, est un titre tres-legitime & un argument invincible, pour attirer ou pour entraîner dans l'Eglise Catholique tous ceux qui l'ont reçû. Car c'est cette Eglise ancienne, primitive & matrice, qui a reçû de Jesus-Christ la Loi & l'autorité de donner le Batême avant la naissance de toutes les autres Sectes. Aprés avoir reçû le Batême dans cette unique Eglise, elles s'en sont separées, mais elles n'ont pû se donner un autre Batême, que celui de Jesus-Christ & celui de l'Eglise, qui le tient de Jesus-Christ. Aussi ordinairement elles n'ont osé le faire. Ce Batême est ce caractere ou ce sceau de Jesus-Christ, confié à son Eglise, laquelle par ses ordres l'imprime à tous ceux qui naissent ou qui entrent dans son bercail. Si d'autres que les Ministres de cette unique Eglise impriment ce caractere aux brebis qu'ils seduisent ou qu'ils entraînent, l'Eglise a un droit tres-legitime fondé sur ce caractere, de ramener de gré ou de force ces brebis égarées, & de les faire rentrer

dans son bercail. Dans ces rencontres elle ne regarde pas ces faux Ministres, ou ces usurpateurs d'un ministere & d'un caractere qui ne leur appartient pas. Elle regarde ce divin sceau, qui ne doit être imprimé ni porté que dans le bercail de Jesus-Christ, qui l'a institué lui-même, & l'a confié à cette Eglise primitive & Apostolique, qu'il institua en même temps.

VII. Car d'où vient que toutes les Sectes Chrétiennes depuis tant de siecles n'ont qu'un même Batême, si ce n'est que leurs premiers Auteurs l'aïant reçû dans l'Eglise Catholique, où ils étoient enrolez, l'ont porté dehors étant devenus ses deserteurs, quoi-qu'ils eussent aussi peu de droit de se separer d'elle, que de porter dehors ce qu'ils ne tenoient que d'elle, parce-que Jesus-Christ ne l'avoit confié qu'à elle? Mais ce divin sceau est toûjours inviolablement demeuré le même; les Sectes nouvelles n'ont presque jamais entrepris d'y rien ajoûter, ou d'en rien retrancher, tant elles ont toûjours été persuadées que c'étoit le sceau de Jesus-Christ, & non le leur. Elles n'ont même presque jamais osé le reïterer, tant elles ont été convaincuës qu'il n'y avoit rien d'elles; mais que c'étoit toûjours ce sceau incorruptible, que le Fils de Dieu avoit institué pour être l'unique porte pour entrer dans son unique bercail. Quelque part donc que les Catholiques trouvent ce sceau, ils sont en droit, & même dans l'obligation de ne rien negliger, pour reconcilier à l'Eglise ceux qui le portent; puisque c'est elle seule à qui Jesus-Christ en a donné la dispensation, & sur qui tant de differentes Sectes l'ont usurpé dans la suite des siecles.

Ibidem. » VIII. C'est pourquoi, dit Saint Augustin un peu » aprés, si l'Eglise se sert de la puissance qu'elle a reçû par » la grace du Ciel, au temps qu'il a plû à Dieu, par la con- » version des Rois de la terre: Si l'Eglise, dis-je, se sert de » cette puissance, pour faire rentrer même par force dans » son unité ceux qui appartiennent à cette unité, dont ils » portent le caractere, & qui se sont arrêtez dans les che- » mins & dans les haïes, c'est à dire, dans les Heresies &

I. PART. C. XXXV.

dans les Schismes ; il ne faut pas nous blâmer d'user de contrainte, mais considerer le sujet & la fin qui nous en fait user. Dans l'Evangile le divin Epoux voïant que la sale du festin n'étoit pas encore pleine, il commanda qu'*on y fit entrer même par force tous ceux qu'on trouveroit sur les chemins & auprés des buissons.* Le festin du Seigneur est l'unité du Corps de Jesus-Christ ; non seulement dans le Sacrement de l'Autel, mais dans l'union de la paix. Nous pouvons dire en verité, que ce n'est pas contraindre, quand on contraint quelqu'un au bien. Car contraindre, c'est contraindre au mal. Ces Loix Imperiales qui contraignent d'entrer au festin nuptial de l'Agneau celeste, n'usant de cette douce violence, que pour le bien & le salut éternel de ceux qui vouloient se perdre, il ne faut pas dire qu'elles contraignent personne. *Quapropter si potestate quam per religionem ac fidem Regum, tempore quo debuit, divino munere accepit Ecclesia, ii qui inveniuntur in viis & in sepibus, id est, in hæresibus & schismatibus coguntur intrare, non quia coguntur reprehendant, sed quò cogantur attendant. Convivium Domini unitas est corporis Christi, non solum in sacramento Altaris, sed etiam in vinculo pacis. De ipsis sanè possumus verissimè dicere, quod neminem cogant ad bonum. Quoscumque enim cogunt, non cogunt nisi ad malum, &c.*

Ibidem.

Si quelques personnes inconsiderées, ajoûte ce Pere, s'obstinoient à demeurer dans une maison qu'ils ne sçauroient pas, mais que nous sçaurions certainement aller tomber en ruïne, seroit-ce user de contrainte, & leur faire une injuste violence de les en arracher par force, sans nous arrêter à leurs plaintes, & à leur resistance, afin de leur montrer ensuite le danger inévitable où ils étoient, d'être écrasez en un instant ? Ne serions-nous pas cruels, si nous en usions autrement ? *Si enim duo in una domo habitarent, quam certissimè sciremus esse ruituram, nobisque id prænuntiantibus nollent credere, atque in ea manere persisterent, si eos inde possemus eruere vel invitos, quibus imminentem illam ruinam posteà demonstraremus, ut redire ulterius sub*

I. PARTIE. C.XXXV.

ejus periculum non auderent : puto nisi faceremus, non immerito crudeles judicaremur.

IX. *Pour ce que les Donatistes nous objectent*, dit Saint Augustin au même endroit, *que nous sommes passionnez pour avoir leurs biens, & que nous les leur ôtons : nôtre unique desir est qu'ils se fassent Catholiques, & qu'ils possedent en paix, & en charité avec nous, non seulement ce qu'ils disent leur appartenir, mais aussi tout ce qui nous appartient.* " *Mais leur aveuglement est si étrange dans les calomnies qu'ils* " *avancent contre nous, qu'ils ne considerent pas même, com-* " *bien les choses qu'ils disent, sont contraires à elles-mêmes. Ils disent, & ils pensent faire contre nous des plaintes tres-odieuses, en disant : Que par une violente terreur des Loix nous les forçons de se joindre à nôtre communion. C'est sans doute ce que nous ne ferions pas, si nous avions envie de posseder leurs biens. Où est l'avare qui cherche de nouveaux possesseurs de ses biens ? Qui est l'avare ou l'ambitieux, qui demande d'avoir des compagnons dans la joüissance des biens & des honneurs ? Qu'ils arrêtent un peu les yeux sur ceux qui étoient autrefois leurs compagnons, & qui sont maintenant les nôtres ; que nous aimons, & qui nous aiment comme freres ; qu'ils voïent comme ils possedent leurs biens, non seulement ceux qu'ils avoient, mais aussi les nôtres qu'ils n'avoient pas ; qui sont néanmoins à eux & à nous, si comme Ecclesiastiques nous voulons vivre en pauvres, des mêmes biens que les autres pauvres. Mais si nous avons en particulier du patrimoine, ces biens communs ne sont pas à nous, mais aux pauvres, desquels nous sommes les proviseurs, & les dispensateurs de leurs biens, non les proprietaires, ce que nous ne pourrions prétendre que par une damnable usurpation.* S*I autem privatim quæ nobis sufficiant possidemus, non sunt illa nostra, sed pauperum, quorum procurationem quodammodo gerimus, non proprietatem nobis usurpatione damnabili vindicamus, &c.*

" X. Mais quoi-que les Evêques ne s'opposassent point " aux peines legeres qu'on exerçoit contre les Hérétiques " pour arrêter leur fureur, aucun des Catholiques, selon Saint

Ibidem.

Saint Augustin, qui fit profession de vertu, ne trouvoit bon « I. Part.
qu'on les punît de mort, & quand quelques particuliers C. XXXV.
commettoient des excés ou contre les personnes, ou sur les «
biens de ceux qui avoient quité l'Eglise ; les gens de bien «
détestoient ces injures voilées d'un faux zele de l'unité de «
l'Eglise, & les empêchoient, quand ils le pouvoient. Ils «
jugeoient qu'elles ne procedoient en effet que d'une damnable cupidité : & quand ils ne pouvoient les empêcher, « ils les toleroient avec beaucoup de douleur, persuadez que « pour l'amour de la paix & de l'unité, il faut souffrir beaucoup de choses qu'on condamne. Ils sçavoient qu'il ne faut « jamais se separer de la moisson à cause de l'yvraïe, ou de la « maison de Dieu à cause des vases d'iniquité qui s'y trouvent, ou des filets de l'Evangile de Jesus-Christ à cause des « mauvais poissons qui y sont enfermez avec les bons, c'est à « dire, qu'il ne faut jamais se separer de l'unité de l'Eglise, « quoique les méchans y soient mêlez avec les bons. *Hæc* « *omnia displicent bonis, & ea prohibent & cohibent quantum possunt : quantum autem non possunt, ferunt : & sicut dixi, pro pace laudabiliter tolerant, non ea laudabilia, sed damnabilia judicantes, &c.*

XI. On ne peut pas douter à plus forte raison, du « desinteressement des grands Evêques Catholiques qui « étoient alors en Afrique, lesquels offrirent jusqu'à leurs « propres Sieges aux Evêques Donatistes, s'ils vouloient « revenir de bonne foi, dans les lieux où ils étoient deux. « Ils n'avoient garde de profiter de leurs dépoüilles. Il est « bon d'en inserer ici deux insignes exemples. Possidius qui « a écrit la vie de Saint Augustin, y a raconté au long les « insultes de l'Evêque Donatiste Crispin, le jugement prononcé contre lui par le Proconsul, pour le déclarer Héretique, & le condamner à l'amende, enfin l'intervention de « l'Evêque Catholique de Calame, c'étoit Possidius même, « & de Saint Augustin qui se joignit à lui, pour faire remettre cette peine à l'Evêque Donatiste : loin d'en profiter, « ce faux Evêque ne fut pas touché à la verité lui-même « d'une douceur si merveilleuse ; mais les peuples en furent «

I. PART. C.XXXV. » touchez, & reconnurent par cet amour vraïement maternel, que l'Eglise Catholique étoit la veritable Mere de » tous les Fideles. *Qua diligentia & sancto studio multùm crevit sancta Ecclesia.*

Epist. 50. » XII. Saint Augustin a expliqué lui-même ce qu'il est » bon de sçavoir touchant cette Loi de Theodose le Grand » dans la suite de la Réponse aux reproches de Marcellin » ausquels il faut revenir. L'Empereur avoit promulgué la » Loi en general contre tous les Héretiques, condamnant » leurs Evêques & leurs Clercs à dix livres d'or, quelque » part qu'on les trouvât. Saint Augustin & quelques autres » Evêques Catholiques d'Afrique jugérent à propos de la » faire renouveller particulierement contre les Donatistes, » qui se disoient n'être point Héretiques; mais avec cet » adoucissement, que cette peine ne tombât que sur les » Evêques & les Clercs, dans le païs desquels leurs Clercs, » leurs Circoncellions ou leurs peuples exerceroient de bar- » bares & brutales insolences contre les Catholiques. Les » Députez de ces Prélats ne purent obtenir leur demande, » parce-qu'en même temps l'Evêque Catholique Maximien » aïant été cruellement massacré par les Donatistes, on avoit » déja promulgué cette Loi: Qu'on reprimeroit non seule- » ment les emportemens tragiques de cette Hérefie, mais » l'Hérefie même, imposant une amende pecuniaire à » tous les Donatistes, bannissant leurs Evêques & leurs Mi- » nistres, sans condamner personne à la mort. Saint Au- » gustin reconnut dans cette rencontre, que c'étoit un coup » de la Providence de Dieu & de sa misericorde, parce-que » la terreur des Loix & ce châtiment leger étoit comme un » medicament salutaire & entierement necessaire à des esprits » endurcis, sur qui la doctrine & l'humanité n'avoit plus de » pouvoir, mais qui cederoient plus facilement à une me- » diocre severité.

» XIII. Les Donatistes ne trouvoient pas bon alors qu'on » eût eu recours aux Empereurs contre ces violences des en- » nemis de l'Eglise; mais Saint Augustin leur protestoit que » d'agir autrement, ce ne seroit pas une patience loüable,

mais une negligence digne de blâme. Car ce n'étoit pas « pour sa conservation particuliere, mais pour le salut de l'Eglise, que Saint Paul fit connoître au Tribun la con- « *Ibidem.* spiration de ses ennemis. Il implora même les Loix Ro- « maines, & le privilege des Citoïens Romains, qu'il n'étoit « pas permis de fraper de verges; enfin, les Juifs voulant le « faire mourir, il en appella à Cesar, qui étoit un Empereur « Romain, mais qui n'étoit pas Chrétien. En cela l'Apôtre « apprit aux Ministres futurs de Jesus-Christ, ce qu'un jour « ils devroient faire, quand ils auroient des Empereurs « Chrétiens, & qu'ils verroient l'Eglise en danger. *Ubi satis* « *ostendit quid facere deberent postea Christiani dispensatores, quando Imperatores Christianos periclitante Ecclesia reperirent.*

XIV. Les Evêques Donatistes & leurs Ministres aïant « été bannis par la Loi Imperiale que Saint Augustin vient « de déclarer & de justifier, leurs Eglises avec tous leurs « biens furent en même temps ajugez à l'Eglise Catholique. « Il ne tenoit aprés cela qu'aux Donatistes mêmes de venir « joüir de ces biens, & des biens mêmes de toute l'Eglise « Catholique, rentrant dans son unité. Les peuples y ren- « trérent presque tous de cette maniere; il ne tenoit donc « qu'aux Evêques & à leurs Ministres d'y rentrer aussi, « comme il leur a dit plus haut, & d'y posseder toute l'o- « pulence spirituelle & temporelle de l'Eglise universelle, « de la maniere qu'on en doit joüir en esprit de pauvreté « & de charité, ne prenant que le necessaire, & n'aïant tous « qu'un cœur & qu'une ame. «

XV. Aprés plusieurs executions sanglantes que les Donatistes avoient faites contre nous, on croïoit que le nouveau Proconsul d'Afrique vengeroit l'Eglise, & en envoïeroit plusieurs au dernier suplice, selon toute la rigueur des Loix. Saint Augustin le prévint, & emploïa dans une Lettre qu'il lui écrivit, tout ce qu'il avoit d'éloquence, de charité & d'autorité, pour le conjurer au nom de Jesus-Christ, de n'user point de la derniere rigueur, parceque les Catholiques sçavoient non seulement ce qu'ils

I. PARTIE. C. XXXV. *Epist. 127.*

souffroient, mais aussi pour qui ils souffroient : Jesus-Christ leur aïant commandé d'aimer leurs ennemis & de prier pour eux. *Nous desirons*, disoit-il, *que la terreur des Juges & des Loix serve à les corriger & à les éloigner des peines éternelles, non pas à leur ôter la vie. Nous ne demandons pas qu'on neglige absolument d'user contre-eux d'une douce & salutaire severité ; mais qu'on leur épargne les suplices qu'ils ont meritez. Prevenez les maux qu'ils feroient, mais laissez-leur le temps d'expier par la penitence ceux qu'ils ont déja faits. Quand vous jugerez les causes de l'Eglise, quelques cruautez qu'on ait exercé contre-elle, oubliez que vous aïez le droit de faire mourir les coupables, & n'oubliez pas les prieres que nous faisons pour eux. Ne méprisez pas les prieres que nous vous faisons pour leur sauver la vie, en même temps que nous prions le Seigneur pour leur amendement ; parce-que nous ne devons jamais nous éloigner de ce precepte & de ce desir, de vaincre le mal par le bien.*

XVI. Toutes les Hérefies n'ont pas eu des Circoncellions, comme les Donatistes, ou des Fanatiques, qui dans les emportemens de leur fureur contre l'Eglise, missent tout à feu & à sang. Les Empereurs ne laissérent pas de publier des Loix, & de décerner des peines, pour les ramener toutes dans l'unité de l'Eglise qu'ils avoient déchirée, comme il paroîtra dans la suite. Mais depuis trois ou quatre siecles au moins il y a eu peu de Sectes nouvelles, qui n'aïent renversé des Eglises, desolé les Provinces & les Villes Catholiques, enfin qui n'aïent répandu beaucoup de sang, pendant qu'elles en ont eu le pouvoir. Les Prélats de l'Eglise sont toûjours demeurez fermes & inébranlables dans l'amour & dans la pratique de cette douceur, qui semble être leur propre caractere ; & qui les porte à faire épargner le sang de leurs plus cruels ennemis, & à n'agréer contre eux que des peines si douces & si legeres, que ce soient moins des peines que des graces. Ce sont les termes dont se servoit Saint Augustin dans une de ses Lettres au Comte Marcellin.

Epist. 158.

C'est un bien-fait, dit-il, dans la Lettre suivante, plutôt

qu'un suplice, quand on ôte à ces scelerats le pouvoir de mal-faire, & qu'on leur donne le moïen de faire penitence. *Quis non intelligat magis beneficium, quàm supplicium nuncupandum, ubi nec sæviendi relaxatur audacia, nec pœnitendi medicina subtrahitur?* C'étoient-là les sentimens du plus humain & du plus doux de tous les hommes; car on ne peut sans ignorance, ou sans injustice refuser cette qualité à Saint Augustin. Quoi-qu'il fut en même temps le plus humble & le plus modeste de tous, il ne laissa pas d'user de commandement envers un Officier de l'Empire, pour l'empêcher d'user de toute la severité des Loix contre les Donatistes, & d'en venir jamais aux peines de mort, quoi-que de leur part ils eussent massacré beaucoup de Catholiques: *Quoniam Christiano loquor, maximè in tali causa, non arroganter dixerim, audire te Episcopum convenit jubentem.*

I. Partie. C. XXXV. Epist. 159. Ibidem.

Le même Pere écrivant à un Juge, lui témoignoit que bien-que Dieu lui eût mis le glaive en main pour punir les coupables: il ne devoit pas néanmoins user de la même rigueur dans les causes de l'Eglise, dont il usoit dans celles des Provinces: *Legimus quod non sine causa gladium geritis: sed alia est causa Provinciæ, alia Ecclesiæ.* Là il faut se rendre redoutable, ici il faut faire éclater la douceur & la bonté de l'Eglise: *Illius terribiliter gerenda est administratio, hujus clementer commendanda est mansuetudo.*

Epist. 100.

XVII. Les Empereurs Chrétiens avoient donc publié des Loix contre les Héretiques & les Schismatiques, les unes plus douces, à quoi les Evêques avoient pû contribuer; les autres plus severes, & qui condamnoient à mort, ce que les Evêques n'avoient pû empêcher, quoi-qu'ils en empêchassent toûjours l'execution, autant qu'il leur étoit possible. Il y a bien de l'apparence que les Empereurs étoient eux-mêmes d'intelligence avec les Evêques; & qu'ils ne faisoient des Edits sanguinaires contre les Héretiques, que pour donner occasion aux Evêques de gagner par leur douceur ces brebis égarées, & les ramener au troupeau de Jesus-Christ & à l'unité Catholique.

I. PARTIE. C.XXXV.

C'est ce que Sozoméne nous a appris quand il dit, que Theodose le Grand faisoit des Loix fort rigoureuses contre toutes les Sectes separées de l'Eglise Catholique, mais qu'il n'en executoit que de fort douces. Il faisoit des Loix, & y ajoûtoit des peines atroces, dit cét Historien, mais il ne les executoit pas. Car ce n'étoit pas son dessein d'infliger des peines, mais de donner de la terreur à ses sujets, afin qu'ils se réunissent à lui dans sa Religion, donnant de grandes loüanges à ceux qui se convertissoient de bon gré.

Hist. l. 7. c. 12. *Et graves quidem legibus ascribebat pœnas, sed eas non exequebatur. Neque enim ut pœnas irrogaret, sed ut metum incuteret subditis suis, studebat, ut sibi in divinis concordes fierent; siquidem & illos laudabat, qui sua sponte convertebantur.*

C'est aussi ce que Saint Augustin vient de nous découvrir, que non seulement les peines de mort étoient arrêtées par la médiation des Evêques, mais que les amendes pecuniaires mêmes étoient relâchées. Et comme ce Pere jugeoit à propos, qu'en épargnant le sang & la vie des ennemis de l'Eglise, on usât contre-eux d'autres peines legeres, plutôt pour les corriger que pour les punir; voïons si Sozoméne nous dira qu'elles étoient ces peines selon les Edits du même Theodose. Il fit une Loi contre-eux, dit-il, qui leur défendoit de tenir leurs Assemblées, ou d'enseigner leur doctrine, ou d'ordonner soit des Evêques, soit d'autres Ministres; il les fit chasser des Villes & de la campagne, il en nota quelques-uns d'infamie, enfin, il les déclara incapables de toute sortes de Dignitez & d'Offices. *Imperator vero lege lata sanxit, ut Sectarii neque conventus agerent, neque doctrinam fidei profiterentur, neque Episcopos aut alios ordinarent: atque ut alii urbibus agrisque expellerentur, alii notarentur infamia, & Reipublicæ consimiliter ac cæteri participes non essent.*

Ibidem.

Chapitre XXXVI.

Autre Apologie que fit Saint Augustin avec les autres Peres & les Conciles de la conduite des Empereurs & des Rois tres-Chrétiens, qui emploïoient les peines temporelles pour faire rentrer dans l'unité de l'Eglise ceux qui en sont separez. Réponses à de nouvelles objections.

I. Saint Augustin montre que ces Edits severes, & ces châtimens étoient utiles & necessaires, pour obliger les opiniâtres à considerer les mauvaises raisons qui les tenoient hors de l'Eglise; de peur qu'inutilement ils ne souffrissent des peines temporelles, qui les conduisissent aux éternelles. II. Tous les Evêques d'Afrique reconnurent avec Saint Augustin, que ces peines avoient fait ouvrir les yeux aux Donatistes pour voir l'Eglise Catholique, étenduë par toute la terre, comme elle avoit été promise dans les Ecritures. III. C'eût été rendre le mal pour le mal aux Donatistes, que de les abandonner à leur impieté & à leur fureur, sans rien faire pour les corriger. C'eût été abandonner un furieux à lui-même. Exemples de ces furieux gueris par le remede des Loix. IV. Réponse à ceux qui ne laissoient pas de se vanter qu'ils n'avoient jamais fait de violence pour leur cause. V. Difference entre les Païens & les Heretiques. Quelles Propheties on peut alleguer. VI. Retour aux seuls Schismatiques emportez. VII. Utilité particuliere des Edits contre-eux, lorsque l'Eglise est assistée de ses Souverains quoi-qu'ils nous objectent encore. VIII. Exemples de l'usage qu'en ont fait ces Schismatiques contre ceux qui le sont devenus à leur égard; qu'ils ont fait tout ce qu'ils condamnent dans les Catholiques. IX. Autres utilitez plus grandes de ces Loix envers ceux qui étoient mieux disposez. Leurs actions de graces. X. Réponse de Saint Augustin à cette autre objection: Que plusieurs ne profitent pas de ces peines & de ces Loix salutaires. Plusieurs en profitent, & rompent les liens des interests bas & indignes, qui les arrêtoient. Les instructions precedent, & les peines ne servent qu'à écarter les obstacles étrangers. Ainsi tous reconnoissent l'utilité du service que les Rois rendent à Jesus-Christ. XI. Ce Pere prouve encore plus au long la necessité de joindre la terreur & les peines aux instructions, la severité à la douceur, à l'exemple de Dieu même, qui en use ainsi avec les Saints. XII. Preuves de Saint Augustin, que Dieu use souvent, & que nous pouvons user de contrainte, pour porter les

I. PARTIE. C.XXXVI. *hommes au bien. Exemples admirables tirez de l'Ecriture. XIII. Selon ce même Pere, l'Eglise ne persecute pas les méchans, quand elle les effraïe, ou les châtie, pour les corriger : c'est elle qui est alors persecutée par leur orgueil, & par tous leurs desordres.*

Epist. 48. I. DAns la Lettre que Saint Augustin écrivit à Vincent Donatiste, nous apprenons les raisons qui portérent les Peres, les Conciles & les Empereurs à emploïer la terreur des Loix & des peines, pour ramener à l'unité de l'Eglise ceux qui s'en étoient separez. On ne prétendoit pas les y faire rentrer par force, ou les obliger à embrasser la foi de l'Eglise contre leur volonté ; mais on esperoit que ces peines temporelles, quoi-que legeres, les feroient rentrer en eux-mêmes, pour y examiner, si c'étoit pour la » Justice & pour la verité qu'ils les souffriroient, ou si ce » n'étoit pas plûtôt par la force d'une longue accoûtuman- » ce, par une opiniâtreté déraisonnable, & par une attache » presomptueuse pour le parti qu'on a une fois embrassé ; de » peur que si cela étoit ainsi, ils ne souffrissent des peines » temporelles, qui fussent enfin suivies d'un suplice éternel. » Ces considerations les rendoient dociles, leur faisoient » rejeter les calomnies & les impostures, dont on les avoit » prevenus contre l'Eglise Catholique, que l'Ecriture sainte » en cent endroits clairs & évidens a prédit devoir être ré- » panduë par toute la terre, comme l'héritage entier de » Jesus-Christ, & non comme le parti de quelque Docteur » particulier, quel qu'il puisse être.

Ibidem. » II. Je ne pouvois pas, dit Saint Augustin, m'oposer à » ces sentimens communs de tous les autres Evêques, & à » leurs soins paternels, qui ont fait que nous en voïons main- » tenant plusieurs plaindre leur aveuglement precedent ; en » ce que croïant que Jesus-Christ étoit élevé au dessus des » Cieux, quoi-qu'ils ne le vissent pas ; ils ne croïoient pas » que sa gloire & son Eglise eût la même étenduë que toute » la terre, quoi-qu'ils en fussent témoins oculaires ; & quoi- » que le Prophete ait renfermé ces deux importantes veri- » tez dans un seul verset des Pseaumes, quand il a dit : *Elevez-vous, Seigneur, au dessus des Cieux, & que la gloire*

de

de vôtre Nom se répande sur toute la terre.

III. *Nous rendrions*, poursuit-il, *veritablement le mal pour le mal aux Donatistes, qui ont exercé sur nous tant de cruautez, si nous nous contentions de les mépriser, & de les tolerer, sans rien faire qui pût les effraïer & les corriger. Car si quelqu'un voïoit son ennemi travaillé de la fiévre & de la frenesie s'aller jetter dans un précipice, ne lui rendroit-il pas le mal pour le mal, s'il le laissoit courir à la mort, plutôt que de le retenir par force & le faire lier; quoi-qu'il parût alors lui être le plus facheux & le plus contraire, quand il lui seroit le plus utile & le plus charitable? Il est sans doute que quand cét ennemi auroit recouvré sa santé, il lui en rendroit des actions de graces d'autant plus grandes & plus justes, qu'on l'auroit moins épargné.* Ibidem.

Voici ce que Saint Augustin raconte plus bas de la guérison des plus violens d'entre ces furieux. *Je pourrois vous montrer*, dit-il, *combien nous avons de Circoncellions même qui sont maintenant ouvertement Catholiques, & qui condamnent leur erreur, & leur vie precedente; lors-qu'ils pensoient faire pour l'Eglise de Dieu, tout ce qu'ils faisoient par une temerité turbulente; lesquels néanmoins n'auroient jamais été guéris de leur ancienne frenesie, si on ne les avoit arrêtez comme des furieux par les liens de ces Loix Imperiales, qui vous déplaisent si fort.* Il est bon de remarquer ce propre aveu des Circoncellions, qui reconnoissoient les violences qu'ils avoient faites pour leur fausse Eglise dans le temps qu'ils la croïoient l'Eglise de Dieu. Cela pourra servir contre les autres Donatistes, qui faisoient semblant de ne se pas souvenir, qu'on eut exercé aucune violence dans leur parti pour cela. Il est bon de leur répondre ici. Ibidem.

IV. Petilien entre les autres s'étant vanté, que les Donatistes n'avoient jamais forcé personne d'embrasser leur foi, *Absit à nostra conscientia, ut ad nostram fidem aliquem compellamus:* Saint Augustin lui repliqua, *il ne faut forcer personne à embrasser la foi contre sa volonté; mais la severité, ou plûtôt la misericorde de Dieu châtie l'infidelité des hommes par le fleau des tribulations. Il est vrai que les bonnes mœurs* L. 2. contra Litt. Petil. c. 83.

demandent ; que la volonté s'y porte par son propre choix. Mais les Loix laissent-elles de punir les mauvaises mœurs ? C'est néanmoins renverser l'ordre, que de châtier la mauvaise vie, avant que d'avoir donné les enseignemens necessaires pour bien-vivre. Les Loix qu'on a donc faites contre vous, ne sont pas pour vous contraindre de faire le bien, mais pour vous empêcher de faire le mal. Car on ne peut faire le bien, qu'on ne le fasse par son propre choix, par amour, & de bon gré. Mais la crainte des peines ; quoi-qu'elle n'ait pas encore la joïe de la bonne conscience, arrête néanmoins les cupiditez desordonnées, & ne les laisse pas sortir du cœur. Qui sont ceux qui ont fait des Loix pour reprimer vôtre audace ? Ne sont-ce pas ceux de qui l'Apôtre dit : Ce n'est pas en vain qu'ils portent le glaive : car ils sont les Ministres de Dieu pour punir les méchans ? Toute la question est donc de sçavoir, si vous faites mal, vous, à qui toute la terre reproche le sacrilege d'un si grand Schisme : vous, qui negligez la discussion d'une chose si importante, vous contentant de faire des discours en l'air : vous, dis-je, qui vivez comme des brigands, & qui vous vantez de mourir comme des martyrs. Voila ce que répondoit le plus éclairé & le plus humain des Peres.

Ibid. c. 84. *Si je vous proposois cette question*, disoit un peu plus bas ce Pere à Petilien, *comment Dieu attire les hommes à son Fils, puis-qu'il les a laissez en leur liberté, vous auriez peut-être de la peine à me répondre. L'un & l'autre est veritable : mais il y en a peu qui puissent penetrer cette verité. Comme il peut donc se faire, que le Pere attire à son Fils, ceux qu'il a laissez en leur liberté : Ainsi il se peut faire, que les avertissemens & les châtimens des Loix n'ôtent point la liberté aux hommes. Car quoi-que-ce-soit, que l'homme souffre de dur & de fâcheux, on l'avertit de penser pourquoi il souffre, afin que s'il reconnoît qu'il souffre pour la Justice, il persiste à vouloir souffrir pour la Justice. Mais s'il voit, que c'est pour une injustice qu'il souffre, considerant combien ces souffrances sont infructueuses, il change sa volonté en mieux, & s'exempte en même temps, & de cette souffrance, & de cette injustice, qui lui porteroit encore plus de dommage que la souffrance.*

Lors donc que les Rois font des Loix contre vous, ne doutez point, que ce ne soient des avertissemens, pour vous faire penser, quelle est la cause de ces souffrances.

V. Il faut considerer ici en passant les Idolâtres, pour revenir encore une fois avec le même Saint Augustin aux Sectes separées d'avec nous; afin qu'on puisse bien comprendre, combien la cause des Héretiques est differente de celle des Païens; & combien les Peres & les Princes ont eu de raison de leur épargner moins les peines temporelles. Voici ce que ce Pere écrivoit à ceux de Madaure, qui étoient encore Idolâtres, sans user à leur égard d'autre contrainte, que celle de la raison & de la verité. *Vous voïez la dispersion des Juifs par tout le monde, comme elle avoit été prédite dans nos Ecritures. Vous voïez que la parole de Dieu & la Loi de Jesus-Christ, qui nâquit d'une maniere si merveilleuse, s'est renduë maîtresse de l'Univers, & a attiré à soi tous les Gentils. Nous lisons les Propheties de tout cela, & nous en voïons l'accomplissement. Vous en voïez plusieurs, qui se sont separez de la tige de la Communion & de la Societé Chrétienne, qui s'est répanduë dans toute la terre, par les Sieges Apostoliques, & par les succesions des Evêques. Ces Sectes schismatiques sont sorties de nous, & ont conservé quelque image de leur origine; mais elles ne sont Chrétiennes, que de nom; elles se vantent de l'être; mais ce sont comme des sarmens secs; nous leur donnons le nom d'Héresies & de Schismes. Tout cela a été prévû, a été prédit, a été écrit dans nos Livres saints. Vous voïez les Temples des Idoles, en partie tombez par eux-mêmes, sans qu'on les ait reparez; en partie abatus, en partie fermez, en partie emploïez à d'autres usages. Vous voïez que des Idoles, on brise les unes, on brûle les autres, on les enferme, on les détruit; vous voïez les Princes temporels, qui persecutoient autrefois les Chrétiens pour les contraindre au culte des Idoles, avoir enfin été surmontez, non pas par leur resistance, mais par leur patience à souffrir jusqu'à la mort; & avoir tourné tous leurs efforts, & leurs Loix contre les mêmes Idoles, qu'ils avoient autrefois arrosées du sang des Chrétiens; enfin vous les voïez abaisser la Couronne* Epist. 421

du plus éminent & du plus noble Empire du monde devant le Tombeau de Saint Pierre, qui n'avoit été qu'un pescheur, & lui adresser leurs plus humbles prieres. Les divines Ecritures qui sont maintenant entre les mains de tout le monde, ont prédit avant plusieurs siecles tous ces grands évenemens. Elles ont aussi prédit le dernier Jugement, que Dieu fera des Fideles & des Infideles : pensez-vous que cela seul n'arrivera pas ? Ce Passage seul seroit décisif, quand nous n'en aurions point apporté d'autre, non seulement pour le point que nous traitons dans ce Chapitre, mais pour tout ce que nous avons avancé dans cét Ouvrage ; & il est si clair, que ce seroit l'obscurcir, que d'y vouloir ajoûter de nouvelles lumieres.

Saint Augustin insiste beaucoup sur ces Propheties, mais ce n'est qu'aprés que l'évenement les avoit justifiées. Car tout ce que Saint Augustin propose aux Païens de Madaure, étoit déja manifestement accompli depuis longtemps ; & si on en lisoit les prédictions dans les Ecritures, on en lisoit aussi l'accomplissement dans les Livres d'histoire, & dans le changement actuel qui s'étoit fait dans tout le Genre-humain. Ce n'est pas ainsi qu'en usent nos Protestans. Ils font des prédictions en l'air, ou ils les publient, & c'est sans doute à leur avantage. Mais ils ne les autorisent pas par des évenemens qui soient déja arrivez ; ils ne produisent pas d'anciennes Propheties, de ce qu'on a vû depuis arriver. Ils n'ont encore remarqué aucun évenement, qui soit arrivé au temps marqué. Ce n'est qu'un artifice pueril, d'avoir publié des prédictions chimeriques, pour amuser les ignorans & les superstitieux, pour gagner temps, & pour flater & s'atacher plus fortement au moins pour un temps ceux de leur parti. Saint Augustin vient d'avoüer, que le dernier Jugement a été aussi prédit, & n'a pas encore été accompli. Mais il prouve invinciblement qu'il arrivera, par l'accomplissement de tant d'autres choses, qui avoient aussi été prédites dans les mêmes Ecritures, & qui sont depuis arrivées. Et ce qu'il y a de plus considerable, est que depuis ces Ecritures prophetiques des mysteres du

Verbe incarné, l'Eglise qui a été fondée sur elles, n'a plus reglé sa foi, ni sa conduite sur aucune Prophetie. L'Apocalypse de Saint Jean est un Livre divin: mais quel est le Pere de l'Eglise, quel est le Concile, qui ait fondé ses esperances, ou ses prétentions sur les prédictions que nous y lisons, & que nous n'y comprenons pas? Entre les Millenaires il y eut de grands & saints Evêques, qui fondérent leurs erreurs sur les prédictions de l'Apocalypse mal entenduës. Les Donatistes croïoient aussi avoir trouvé dans le Cantique des Cantiques leur petite Eglise dans le Midi de l'Afrique. Mais Saint Augustin & les Conciles d'Afrique les traitérent de Visionaires. Nous avons fait voir avec les Peres toutes les Ecritures prophetiques trop déclarées pour l'Eglise universelle, pour croire qu'elles aïent jamais pû favoriser aucun parti separé d'avec elle.

VI. Revenons à ces Schismatiques emportez, qui faisoient toute sorte de violence aux autres & à eux-mêmes. Donat Prêtre Donatiste, animé de cét esprit des Circon- « cellions, avoit voulu se tuer, pour ne pas aller au Concile, « où on l'avoit cité. Saint Augustin lui écrivit, pour le dé- « *Epist. 204.* tourner de cette fureur, & pour lui faire entendre, qu'on « pouvoit porter les gens au bien par force. *Car s'il faloit* « *abandonner les hommes à leur liberté & à leur mauvaise volonté,* lui dit-il, *pourquoi ne permit-on pas à Paul d'user de sa mauvaise volonté pour persecuter l'Eglise; pourquoi fut-il jetté par terre; pourquoi fut-il privé de la vuë? Si ce n'est afin-que cette peine le changeât, afin-qu'étant changé il fût envoïé, & qu'étant envoïé il souffrit pour la verité les maux qu'il avoit fait souffrir aux autres dans son erreur? S'il faut toûjours abandonner la mauvaise volonté à elle-même, pourquoi l'Ecriture commande-t-elle aux Peres, de corriger leurs enfans, & d'y emploïer non seulement les paroles, mais aussi les verges? Pourquoi Ezechiel fait-il cette reprimande aux Pasteurs negligens: Vous n'avez pas ramené les brebis errantes, vous n'avez pas recherché celles qui étoient égarées? Vous êtes les brebis du Seigneur. Les serviteurs de Dieu ne seroient-ils pas dignes de blâme, ne seroient-ils pas cruels, s'ils vous*

I. PARTIE. C.XXXVI. *avoient permis de faire ce que vous vouliez ? Vous vous êtes jetté dans l'eau, pour vous faire mourir, ils vous ont retiré de ce puits pour vous en empêcher. Vous avez fait ce que vous avez voulu, mais pour vous perdre ; ils ont fait contre vôtre volonté, mais pour vous sauver. Si donc ceux qui nous aiment, doivent malgré nous nous sauver la vie corporelle, combien davantage celle de l'ame ? &c.*

Ibidem. *Vous dites*, poursuit Saint Augustin, *que Jesus-Christ laissa en leur liberté les Disciples, qui voulurent se retirer, & dit aux douze Apôtres, qui étoient demeurez avec lui : Ne voulez-vous point aussi vous en aller ? Et vous ne considerez-pas, que c'étoit alors l'Eglise naissante, dans laquelle cette Prophetie n'avoit point encore été accomplie : Tous les Rois de la terre l'adoreront, toutes les Nations seront à son service. Plus cela s'accomplit, & plus aussi l'Eglise use de puissance, pour ne pas inviter seulement les hommes au bien, mais pour les y forcer. Jesus-Christ a premierement montré sa douceur & son humilité ; puis il a fait éclater sa puissance. Il invita premierement les hommes à son banquet ; puis il voulut qu'on les y menât par force. Les commencemens de l'Eglise furent doux, mais c'étoit afin d'acquerir des forces, pour user ensuite de contrainte.* Voila une traduction un peu abregée des paroles de Saint Augustin, qui vivoit dans le temps & dans le lieu, où cette doctrine & cette pratique étoit le plus d'usage, & par consequent plus éclaircie. On ne peut pas se défier, que Saint Augustin en ait été le seul Défenseur ; puis-qu'au contraire il proteste lui-même, qu'il y fut entrainé le dernier par l'exemple, par l'autorité des autres Evêques d'Afrique, & par leur commune experience, que nous trouvons confirmée ici par tant d'autres exemples.

» VII. Ce Pere dit ailleurs, que quand les Empereurs
» & les Rois Chrêtiens assistent aux Offices divins de l'E-
» glise, & qu'ils y entendent lire, que trois jeunes hom-
» mes aimérent mieux se laisser jetter dans une fournaise,
» que d'obeïr au Roi, qui leur commandoit d'adorer une
» Idole ; ils benissent Dieu de ce qu'ils ne sont pas du nom-

bre de ces Princes, qui traitent comme des sacrileges, ceux qui méprisent les Idoles. Et au contraire quand ils entendent ensuite dans les mêmes saintes Lectures; que ce Roi étant rentré en lui-même, condamna aux mêmes peines, ceux qui blasphemeroient le Dieu veritable; ils se resolvent à ordonner des châtimens contre ceux qui tâcheront de détruire le culte du même vrai Dieu, qui a déja donné la veritable liberté à toute la terre, en nous délivrant de la servitude du peché. C'est le sens de ce que Saint Augustin écrivoit un peu plus au long contre le même Perilien, qui lui avoit fait l'objection plus haut. Il y ajoûtoit encore, que les Rois devoient servir Dieu, non seulement comme hommes, mais comme Rois. Car comme Rois ils peuvent lui rendre des services, qui sont au dessus de la puissance des autres hommes. *Habent eo ipso quo Reges sunt, unde sic Domino serviant, quomodo non possunt, qui Reges non sunt.* « I. PART. C.XXXVI. *L. 2. c. 92.*

L'Ecriture, remarque de plus Saint Augustin, avoit prédit, que toutes les Idoles seroient un jour abatuës; mais nul particulier n'avoit le pouvoir de commander, qu'on les abatit: *Non enim auferenda Idola de terra, quod tantò antè futurum prædictum est, posset quisquam jubere privatus.* Si les Rois vous ménacent de vous faire souffrir de grandes pertes & de vous condamner, parce-que vous êtes Hérétiques, dit plus bas Saint Augustin, ce sont des menaces & des terreurs, non cruelles, mais misericordieuses: & si vous ne craignez point, ce n'est pas l'effet de vôtre force d'esprit, mais de vôtre opiniâtreté. *Si Reges vobis propterea damna, vel damnationem minantur, quia estis hæretici, terrent vos illi non crudeliter, sed misericorditer: vos autem non fortiter, sed pertinaciter non timetis.* *Ibidem.* *Ibid. c. 95.*

Vous dites, écrivoit le même Pere à Cresconius, autre Donatiste entêté, que *c'est persecuter Jesus-Christ, que de persecuter un Chrétien.* Vous diriez vrai, si ce qu'on persecute en lui, n'étoit pas contraire à Jesus-Christ. Car n'est-il pas vrai, qu'un Pere doit persecuter dans son Fils, un Maître dans son serviteur, un Mari dans sa femme, les vices qui sont contraires à la pieté Chrétienne? Ne seront- *l. 3. c. 51.*

» ils pas coupables de negligence, s'ils omettent cette pieuse persecution ? Mais il faut par tout garder la moderation, » l'humanité, la charité ; il ne faut pas user de tout le pou- » voir qu'on a ; dans l'usage même qu'on en fait, il faut » faire paroître beaucoup de charité, & de clemence. *In omnibus tenendus est modus aptus humanitati, congruus charitati : ut nec totum quod potestatis est, exeratur ; & in eo nodexeritur, dilectio non amittatur : in eo autem quod exeritur, mansuetudo monstretur.* C'est la plus juste réponse qu'on puisse donner aux Sectaires de nos jours, qui tiennent encore ce langage des anciens Donatistes, comme si on persecutoit Jesus-Christ même en eux.

In Psal. 57.

VIII. *Pourquoi*, disoit encore Saint Augustin aux Donatistes anciens, de qui les Maximinianistes s'étoient separez, & par qui ceux-ci étoient ensuite traitez comme des Schismatiques : *Pourquoi*, dis-je, *avez-vous recours aux Empereurs & à leurs Loix ? Car les Loix ont été faites contre tous les Hérétiques par les Empereurs de nôtre Communion, & par consequent contre vous autres. Pourquoi vous servez-vous donc contre vos ennemis, contre vos Schismatiques, des Loix, qui ont été faites contre vous-mêmes, qui êtes par vôtre Schisme & par vôtre Hérésie les ennemis de l'Eglise Catholique, pour l'unité & la défense de laquelle les Empereurs publioient ces Loix ?* La verité est, comme Saint Augustin le dit au même endroit, que quand les Donatistes anciens voulurent reprendre sur les Maximinianistes les Eglises, qu'ils avoient usurpées sur eux, ils se nommérent Catholiques devant les Juges, qui les leur ajugérent selon les Loix, lesquelles les donnoient aux Catholiques. Mais ces Loix s'entendoient des vrais Catholiques, dont la premiere tige étoit aussi ancienne que l'Eglise, & dont les Donatistes se separérent environ trois cens ans aprés, par un détestable Schisme. Ainsi les Loix étoient premierement faites contr'eux, bien plûtôt que contre les Maximinianistes, qui par un second Schisme s'étoient encore separez de cette branche separée, c'est à dire, des Donatistes.

Ce

Ce fut un trait admirable de la Providence, qui voulut « I. PART. C.XXXVI.
faire voir aux Donatistes la Justice de l'Eglise à leur égard, lors qu'ils se separérent d'elle, par la conduite dont ils usérent eux-mêmes dans la suite du temps contre les Maximinianistes, quand ils se furent separez d'eux. Car les « *Ibidem.* Donatistes alors se nommérent Catholiques, traitérent les « Partisans de Maximinien de Schismatiques, firent tous leurs « efforts pour leur ôter leurs Eglises, emploïérent pour cela « l'autorité des Juges & des Loix même, que les Empereurs « avoient faites pour les vrais Catholiques: Toute cette « conduite des Donatistes étoit leur manifeste condamnation, & l'apologie de tout ce que l'Eglise avoit fait contre-eux: C'étoit achever la réponse qu'on avoit commencé de faire à leurs objections precedentes. Enfin, c'étoit une leçon qu'ils se faisoient à eux-mêmes, s'ils eussent voulu y faire un peu de reflexion, de rentrer dans l'Eglise Catholique, & de le faire avec encore plus d'empressement, qu'ils n'en avoient pour faire rentrer les Maximinianistes dans leur Communion.

Il n'y a guere de Secte, qui n'ait vû enfin quelques-uns de ses membres se separer d'elle, comme elle s'étoit auparavant separée de l'Eglise Catholique; & qui n'ait emploïé contre-eux les mêmes preuves, les mêmes autoritez, les mêmes armes, que l'Eglise avoit emploïées contre-elle. On l'a vû dans les anciennes Héresies; & on le voit encore dans les dernieres Sectes. Elles condamnent toutes ces divisions, & en cela elles se condamnent elles-mêmes. Elles sont tres-jalouses de leur Unité, aprés avoir divisé celle de l'Eglise. Elles font des Assemblées & des décisions, & usent d'autorité pour les faire recevoir, aprés avoir rejetté les Conciles anciens de l'Eglise avec leurs décisions, parce-que, disent-elles, ce n'est qu'une autorité humaine & trompeuse. Elles veulent que les simples & les ignorans se reposent sur leur autorité, sans s'embarasser l'esprit des raisons de toutes ces divisions & de tant de décisions qui les passent: & ne considerent pas qu'il étoit bien plus juste, que tous les peuples qui les ont suivies,

I. PARTIE. C.XXXVI. se fussent d'abord arrêtez, & qu'ils retournassent encore au plûtôt à l'autorité de l'Eglise universelle. Enfin, lorsque ces Sectes ont les Princes temporels dans leur parti, elles ne manquent pas de les soliciter, à les maintenir dans leur unité : quoi-qu'elles ne puissent digerer, que les Catholiques en usent de même, quand les Rois sont aussi Catholiques. Revenons aux autres Donatistes plus moderez.

Epist.48. » IX. Il y en avoit d'autres entre les Donatistes, qui n'avoient jamais usé de ces excés de violence & de cruauté » contre nous, ajoûte Saint Augustin, mais étant comme ensevelis dans la negligence & dans l'assoupissement, ils nous » disoient : *Ce que vous nous dites est bien veritable, & il n'y a* » *rien à y repliquer : mais il nous est fâcheux de laisser la tra-* » *dition de nos Peres.* N'est-ce donc pas une chose salutaire » pour eux d'avoir emploïé une douce violence pour les re- » veiller, & pour les faire sortir de cét assoupissement mor- » tel, afin qu'ils ouvrissent les yeux, & qu'ils vissent que le » salut ne se trouve que dans l'unité de l'Eglise ? Combien y » en a-t-il d'entre-eux qui se réjoüissent maintenant avec » nous, & détestent tout ce qu'ils ont fait dans leur opi- » niâtreté precedente, & confessent que nous devions les » tourmenter pour les retirer de ce sommeil, ou plutôt de » cette lérhargie de leur accoûtumance precedente, qui les » eût enfin conduits à une mort éternelle. *Quàm multi ex ipsis nunc nobiscum gaudentes, pristinum pondus perniciosi sui ponderis accusant, & fatentur nos sibi molestos esse debuisse, ne tanquam mortifero somno, ita morbo veternosæ consuetudinis interirent.*

Ibidem. X. *Mais il y en a*, direz-vous, *à qui tout cela ne sert de rien. Je répons*, avec Saint Augustin, *qu'il ne faut pas laisser d'user de l'art & des remedes de la Medecine ; quoi-qu'il y ait des maladies desesperées & incurables. Vous ne pensez qu'à ceux qui sont si endurcis, que ces corrections ne leur servent de rien. L'Ecriture parle d'eux, quand Dieu y dit : J'ai châtié vos enfans, ils sont demeurez incorrigibles.* Il est certain néanmoins que ces châtimens partoient d'un principe de

charité & non de haine. Mais vous devez aussi faire re-« flexion à ceux dont la conversion & le salut nous a mis dans la joïe. Car si on leur donnoit de l'épouvante sans les in-« struire, ce seroit une domination odieuse & digne de blâ-« me. Et au contraire, si on les instruisoit sans leur donner « de la terreur, leur ancienne coûtume les tiendroit dans « l'endurcissement, & ils ne viendroient à la voïe du salut « qu'avec une extrême lenteur. *Si enim terrerentur, & non* « *docerentur, improba quasi dominatio videretur. Sed rursùs si* « *docerentur, & non terrerentur, vetustate consuetudinis obdu-* « *rati, ad capessendam viam salutis pigriùs moverentur.* «

I. PART. C.XXXVI.

Il semble, que S. Augustin décrive ce qui s'est passé de nos « jours pour les Nouveaux Convertis. Car nous en connois-« sons beaucoup d'entre-eux, ajoûte-t-il, lesquels aprés avoir « écouté la raison, & reconnu la verité par les témoignages de « l'Ecriture, nous répondoient : *Qu'ils eussent bien desiré d'en-* « *trer dans la communion de l'Eglise Catholique ; mais qu'il y* « *avoit des gens perdus dont ils apprehendoient les inimitiez &* « *les violences,* quoi-qu'ils eussent dû mépriser tout cela pour « la Justice, & pour la vie éternelle. Il faut endurer ces ames « foibles, & non en desesperer. Il ne faut pas oublier ce que « Jesus-Christ dit à Saint Pierre : *Vous ne pouvez me suivre* « *maintenant, vous me suivrez aprés.* Mais lors-qu'on joint à « une crainte utile les instructions salutaires de la foi ; en sorte « que non seulement la lumiere de la verité écarte les tene-« bres de l'erreur ; mais que la crainte des peines rompt les « liens d'une mauvaise accoûtumance ; alors nous nous ré-« joüissons du salut de plusieurs, qui benissent Dieu avec « nous, & le remercient de ce qu'il a accompli les promesses « qu'il avoit faites : Que les Rois de la terre emploïeroient « toute leur puissance pour le service de Jesus-Christ. C'est « ainsi que Dieu a remedié aux maladies & aux infirmitez « des hommes. *Cùm verò terrori utili doctrina salutaris ad-* « *jungitur, ut non solum tenebras erroris lux veritatis expellat, verum etiam mala consuetudinis vincula vis timoris abrumpat, de multorum sicut dixi salute lætamur, benedicentium nobiscum, & gratias agentium Deo, quod suâ pollicitatione*

Ibidem.

I. PARTIE. C.XXXVI. *completâ, quâ Reges terræ Christo, servituros esse promisit, sic curavit morbidos, sic sanavit infirmos.*

» XI. Celui qui nous caresse, n'est pas toûjours nôtre » Ami; & celui qui nous châtie, n'est pas toûjours nôtre » Ennemi, continuë Saint Augustin. *Les blessures que nous fait un ami, sont plus utiles que les caresses & les baisers d'un* » *ennemi.* Un amour sévére doit être préferé à une douceur » trompeuse. Il est plus avantageux à un pauvre qu'on lui » ôte le pain, si s'en tenant assuré, il méprisoit la Justice, » que de lui en donner avec une abondance & une facilité » qui lui fera oublier Dieu. Celui qui lie un frenetique, lui » est incommode, mais il l'aime, & il lui est utile. Il en est » de même de celui qui est tombé en léthargie; si on l'aime, » il faut le tourmenter. Qui est-ce qui a plus d'amour pour » nous que Dieu? Et néanmoins il ne cesse non seulement » de nous instruire avec bonté, mais aussi de nous imprimer » des terreurs salutaires. Aux douceurs dont il nous con- » sole, il joint souvent d'autres médicamens tres-rudes par les » tribulations qu'il nous envoïe. Quelque pieux & religieux » que fussent les Patriarches, il leur fit souffrir la famine; il » exerça des peines bien plus redoutables sur le peuple en- » durci. Il n'ôta point à Saint Paul l'éguillon de sa chair, » bien que cét Apôtre l'en eût prié par trois fois. Aimons » donc nos ennemis, afin d'être les enfans & les imitateurs » du Pere celeste. Mais n'oublions pas aussi d'imiter la se- » verité, dont il use pour châtier ceux qu'il aime. *Et qui phreneticum ligat, & qui lethargicum excitat, ambobus molestus, ambos amat. Quis non potest amplius amare quam Deus? Et tamen nos non solum docere suaviter, verum etiam salubriter terrere non cessat, &c.*

Ibidem.

Ibidem. » XII. Vous estimez, ajoûte ce Pere, qu'il ne faut forcer » personne pour le faire entrer dans le chemin de la Justice? » Mais ne lisez-vous pas dans l'Evangile, que le Pere de » famille dit à ses serviteurs: *Tous ceux que vous trouverez,* » *forcez-les d'entrer?* Ne lisez-vous pas que celui qui s'apel- » loit Saul, & qui prit depuis le nom de Paul, fut forcé de » reconnoître la verité & de s'y attacher fortement, par une

grande violence que Jesus-Christ lui fit, usant certainement de contrainte & de peines, puis-qu'il commença par lui faire perdre la lumiere & la vuë ? Car pensez-vous que l'argent ou quelque possession que-ce-soit, soit quelque chose de plus cher aux hommes, que la vuë du jour & la lumiere du Soleil ? Paul fut terrassé par un coup du Ciel, & perdit en même temps la vuë, & ne la recouvra point que lors-qu'il eut consenti à être incorporé à l'Eglise. Et aprés cela penserez-vous qu'il ne faille jamais user de contrainte, pour persuader aux hommes de renoncer à quelque pernicieuse erreur ? Puisque vous voïez par des exemples tres-certains, que Dieu même en a usé, lui dont l'amour nous est le plus utile ; & puisque vous avez oüi la parole de Jesus-Christ, qui dit : *Personne ne vient à moi, que mon Pere ne l'ait entraîné ?* Cela se fait dans le cœur de tous ceux qui se convertissent par la crainte de la colere & de la vengeance divine. Enfin, puisque vous sçavez que quelquefois un larron seme des amorces, & qu'un Pasteur se sert quelquefois de la verge pour ramener au troupeau les brebis égarées ? Sara ne persecutoit-elle pas sa servante rebelle, usant de son autorité legitime ? Elle ne haïssoit pourtant pas celle qui par son bienfait étoit devenuë mere, mais elle exerçoit un châtiment salutaire pour dompter son orgueil. *Putas neminem debere cogi ad justitiam, cùm legas patremfamilias dixisse servis : Quoscumque inveneritis, cogite intrare ? &c.* «

XIII. *Vous n'ignorez pas*, continuë ce Pere, ce qu'il avoit déja commencé un peu differemment plus haut, *que ces deux femmes, Sara & Agar, & leurs enfans, Isaac & Ismaël ont été la figure des spirituels & des charnels.* Et quoi-que nous lisions dans la Genese, que *la servante & son fils souffrirent beaucoup de Sara*, l'Apôtre Saint Paul n'a pas laissé de dire, qu'*Ismaël persecutoit Isaac. Mais comme alors*, dit l'Apôtre, *celui qui étoit né selon la chair, persecutoit celui qui étoit né selon l'esprit : il en est de même à present.* Or de là ceux qui ont assez de lumiere d'esprit, doivent apprendre que c'est bien plutôt l'Eglise Catholi- « Ibidem.

I. PART. C. XXXVII. » que qui est persecutée par l'orgueil & l'impieté des hommes charnels, qu'elle tâche de retirer de leurs égaremens » par des craintes & des peines temporelles. Quoi-que puisse » donc faire une vraïe & legitime mere, lors même que » c'est quelque chose de dur & d'amer, elle ne rend pas le » mal pour le mal; elle rend le bien d'une charitable cor» rection, pour repousser le mal d'une iniquité outrageuse; » & elle est poussée à cela, non par la haine, ou le desir de » nuire, mais par un veritable amour & une sincere volonté » de donner la santé. *Quidquid ergo facit vera & legitima mater, etiam si asperum amarumque sentiatur, non malum pro malo reddit, sed bonum disciplinæ, expellendo malum iniquitatis, apponit, non odio nocendi, sed dilectione sanandi.*

CHAPITRE XXXVIII.

Suite de l'Apologie que fit Saint Augustin des Loix Imperiales contre les Héretiques, & de toute la conduite de l'Eglise à leur égard. Réponses à d'autres objections.

I. Persecution mutuelle que les Impies font aux Justes, & les Justes aux Impies; l'importance est de considerer la fin, la cause, & la maniere de la persecution. II. Réponse à l'objection de ceux qui disoient, qu'au temps des Apôtres on n'avoit jamais eu recours aux Empereurs. Distinction des deux temps differens, de la persecution & de la paix de l'Eglise; l'un & l'autre figuré dans Nabuchodonosor. Les exils & les pertes des biens forcent les Héretiques à écouter plûtôt les Ecritures que nos calomniateurs. III. Les Héretiques loüoient les Loix des Empereurs contre les Païens. Le même interest de la Religion nous force de loüer celles qui sont faites contre les Héretiques. Contre les Païens on décernoit des peines de mort; on les épargne aux Héretiques. IV. Les crimes des autres ne peuvent nous soüiller, ni nous donner droit de nous separer de leur communion. Preuves tirées de l'Ecriture. Il est encore bien moins licite de nous separer de la societé de tant de milliers de Catholiques innocens répandus par toute la terre. V. Nouvelles preuves, qu'il n'est jamais permis de se separer de la communion des bons à cause des méchans; mais qu'il faut tolerer les méchans à cause des bons.

Aprés des preuves si évidentes, il est permis d'user de contrainte: Non qu'on puisse être bon par force; mais on dompte une animosité, ou une opiniâtreté déraisonnable par la crainte des peines. VI. Saint Augustin avoit crû qu'il ne faloit point user de contrainte dans ces occasions. Il fut enfin convaincu du contraire par la conversion de plusieurs Villes entieres, ensuite de ces Edits des Empereurs. VII. Enumeration des mauvaises raisons, & des interests charnels qui arrêtoient grand nombre de Donatistes dans leur Schisme. La crainte des peines étoit la chose la plus propre du monde pour dissiper tout cela. VIII. Reflexions & aveus admirables des Nouveaux Convertis.

I. CEs brebis égarées tirent quelquefois avantage, dit « Saint Augustin, des persecutions qu'on leur fait « souffrir. Mais il faut considerer que si on étoit toûjours « digne de loüange quand on est persecuté, Jesus-Christ au- « roit dit simplement : *Bienheureux sont ceux qui sont per-* « *secutez*, & n'auroit pas ajouté, *pour la Justice.* Et s'il y « avoit toûjours de l'injustice à persecuter quelqu'un, l'E- « criture ne diroit pas : *Je persecutois celui qui médisoit de son* « *prochain en secret.* Il y a donc des rencontres où les Justes « font la persecution, & les Impies la souffrent. Mais aprés « tout il est constant que les méchans ont toûjours perse- « cuté les bons, & en ont aussi été persecutez. Les méchans « ont toûjours persecuté les bons pour leur nuire contre la « Justice, les bons ont toûjours persecuté les méchans par « de sages & utiles corrections. Les méchans se sont por- « tez à de grands excez, les bons ont toûjours agi avec mo- « deration. Ceux-là suivoient leurs passions, ceux-ci obeïs- « soient à la charité. Celui qui veut tuer, ne considere pas « où il frape; mais celui qui fait une cure, ne coupe qu'a- « vec discernement; on peut dire que le premier est un per- « secuteur de la santé, le second de la pourriture. Les Im- « pies ont fait mourir les Prophetes, les Prophetes ont don- « né la mort à des Impies. Les Juifs flagellérent Jesus-Christ, « & il les flagella à son tour. Les Apôtres furent livrez à la « puissance des hommes, & ils livrérent eux-mêmes des « hommes à la puissance de Satan. En tout cela que faut-il « examiner serieusement, si ce n'est : Qui souffre pour la «

Ibidem. Epist. 48.

I. Part. C. XXXVII. » verité, ou pour l'iniquité ? qui travaille pour perdre les hommes, ou pour les corriger ? *Si semper esset laudabile persecutionem pati, sufficeret Domino dicere : Beati qui persecutionem patiuntur, nec adderet, propter justitiam, &c.*

II. *Nous ne lisons pas*, disoient les Donatistes à Saint Augustin, *ni dans les Evangiles, ni dans les Epîtres des Apôtres, qu'on ait demandé quelque appui aux Rois de la terre pour l'Eglise, ou contre ses ennemis. Je le confesse*, répond ce Pere, *mais le temps n'étoit pas encore venu auquel se devoit accomplir cette Prophetie : Ecoutez maintenant, vous qui êtes les Rois de ce monde ; recevez cette instruction, vous qui êtes les* » *Juges de la terre, servez le Seigneur avec crainte.* On voïoit » encore s'accomplir ce qui se lit un peu plus haut dans le » même Pseaume : *Pourquoi a-t-on oüi frémir les Nations, pourquoi les peuples ont-ils formé des desseins aussi vains que pernicieux ? Les Rois de la terre & les Princes se sont élevez, & se sont assemblez contre le Seigneur, & contre son* » *Christ.* Mais si ce qui est raporté dans les Livres Prophe» tiques, nous representoit les évenemens futurs ; nous » pouvons dire, que sous le Roi Nabuchodonosor l'un & » l'autre temps fut figuré, sçavoir, celui auquel vécurent les » Apôtres, & celui des siecles presens de l'Eglise. Au temps » des Apôtres & des Martyrs s'accomplissoit la verité de » ce qui avoit été figuré, quand ce Roi forçoit les Justes d'a» dorer des Idoles, & condamnoit au feu ceux qui refu» soient de le faire. Maintenant s'accomplit ce qui fut bien» tôt aprés representé, quand ce Roi aïant commencé à » adorer le Dieu veritable, fit publier cet Edit dans tout son » Roïaume : Que quiconque blasphemeroit le Dieu de » Sidrac, Misac & Abdenago, seroit châtié selon la gran» deur de son crime. *Non invenitur exemplum in Evangelicis & Apostolicis litteris, aliquid petitum à Regibus terræ pro Ecclesia & contra inimicos Ecclesiæ. Quis negat non inveniri? Sed nondum implebatur illa Prophetia : Et nunc Reges intelligite &c.*

Ibid. Ep. 48.

» Les premiers temps de ce Roi, conclut Saint Augustin, » étoient donc une figure des persecutions de l'Eglise sous les

les Empereurs Païens ; les derniers representoient le regne « I. Part. des Empereurs & des Rois Chrétiens, qui ont depuis perse- C.XXXVII. cuté les impies & les mauvais Chrétiens. Mais pour ramener au troupeau de Jesus-Christ ses oüailles errantes, il faut temperer la severité, & emploïer plûtôt la douceur ; il suffit que les exils & les pertes de biens les avertissent & leur fassent considerer ce qu'ils souffrent, & pourquoi ils souffrent ; afin qu'ils apprennent à préferer les divines Ecritures qu'ils lisent, aux calomnies & aux bruits que les méchans répandent. Car ils ne cessent de calomnier l'Eglise Catholique, laquelle l'Ecriture declare devoir embrasser toute la terre dans son unité, & y être la dépositaire inviolable de la verité de la foi, & des regles de la plus sainte morale. J'ai ajoûté ces quatre dernieres lignes, pour paraphraser & pour faire mieux comprendre les deux dernieres lignes du texte de Saint Augustin. Le voici tout entier en sa langue. *Prius ergo tempus illius Regis magnificabat priora tempora Regum infidelium, quos passi sunt Christiani pro impiis. Posterius verò tempus illius Regis significavit tempora posteriorum Regum jam fidelium, quos patiuntur impii pro Christianis.* Et un peu plus bas : *Temperata severitas & magis mansuetudo servatur, ut coërcitione exiliorum atque damnorum tribulatione admoneantur considerare quid & quare patiantur, & discant præponere rumoribus & calumniis hominum Scripturas quas legunt.*

III. Qui est-ce de nous, ajoûte Saint Augustin, & qui « *Ibidem.* est-ce de vous-mêmes, qui ne releve par ses loüanges les Loix que les Empereurs Chrétiens ont faites contre les sacrifices des Païens ? Et néanmoins les peines y sont bien plus formidables ; car une telle impieté n'y coûte rien moins que la vie. Mais dans les corrections & les punitions qu'on a voulu vous faire, on a eu bien d'autres égards ; on a voulu que ce fussent plûtôt des avertissemens pour vous faire quiter l'erreur, que des peines pour châtier des crimes. Car peut-être peut-on dire de vous ce que l'Apôtre dit des Juifs : *Je leur rens ce témoignage, qu'ils ont du zele pour Dieu, mais un zele qui n'est pas éclairé.* Nous

I. Partie. C. XXXVII. voulons bien avoir ces mêmes sentimens de plusieurs Protestans, quoi-que l'entreprise de leurs Auteurs ait paru plus inexcusable, que celle des premiers Donatistes.

Ibidem. » IV. Pourquoi, disoit Saint Augustin à ceux-ci, vous » êtes-vous separez de l'unité & de la communion des Fideles » répandus par toute la terre, pour les crimes vrais ou faux » de quelques particuliers ? Ces crimes n'ont pû soüiller que » ceux qui en ont été complices, & non les autres Fideles, » qui n'en ont pas eu même la connoissance. Où seront les » innocens, si c'est un crime d'ignorer les crimes des autres ? » Or si l'ignorance des crimes d'autrui a conservé dans l'in- » nocence les peuples Fideles de tout l'Univers, combien est- » ce un grand crime de se separer de la communion de cette » multitude infinie d'innocens ? Les crimes des coupables » qu'on ne peut faire connoître, ou qu'on ne peut persua- » der à ceux qui sont innocens, ne peuvent soüiller person- » ne, si on les tolere, même aprés les avoir connus, pour ne » pas se desunir & ne pas se separer de la compagnie des » bons. Car il ne faut pas quiter les bons à cause des méchans, » mais il faut suporter les méchans à cause des bons; comme » les Prophetes toleroient ceux contre les vices desquels ils » invectivoient, sans jamais quiter la communion des Sacre- » mens de ce peuple charnel; comme Jesus-Christ tolera » Judas, le plus méchant des hommes, jusqu'à la mort terri- » ble qu'il meritoit, & lui permit même de communier à ce » divin & dernier souper avec les autres Apôtres qui étoient » tres-innocens; comme les mêmes Apôtres suportérent » ceux qui annonçoient le nom de Jesus-Christ par cette » envie qui est le propre vice du demon; & enfin, comme » S. Cyprien suporta l'avarice de ses Collegues, dont l'Apô- » tre dit, que c'est une espece d'idolâtrie.

V. Rien n'étoit plus évident que ce que Saint Augustin disoit ici contre le Schisme des Donatistes, ce qui se peut dire de tous les Schismes: Pourquoi se separer de la societé des Fideles de tout l'Univers, avec lesquels on a toûjours vécu en communion, puis-qu'à leur égard il ne pût y avoir de juste sujet de separation ? Ils sont & seront ce qu'ils

ont été, ils vivent dans l'ancienne foi & dans l'ancienne communion des Eglises, sur tout des principales ; à leur égard il n'est arrivé aucun changement : pourquoi donc devenir étranger à leur communion ? Vous pourriez bien « avoir ces mêmes pensées, & peut-être les avez-vous, di- « soit ensuite Saint Augustin aux Donatistes. Mais il vau- « *Ibidem.* droit bien mieux aimer vos maisons & vos terres, & par la « crainte de les perdre, vous attacher à la verité connuë, que « d'aimer la gloire frivole & vaine des hommes, que vous « croïez devoir perdre, si vous vous attachez à la verité, que « vous ne pouvez plus ignorer. Vous voïez donc bien qu'il « ne faut plus considerer, si on est forcé à quelque chose, mais « à quoi on est forcé: si c'est un bien, ou un mal. Non qu'on « puisse être bon par force ; mais en craignant ce qu'on ne « veut pas endurer, ou on se desiste de l'animosité qui em- « pêchoit de voir la verité, ou on fait des efforts, par lesquels « on connoît enfin la verité, qu'on avoit ignorée. Ainsi la « crainte fait qu'on quite le mensonge pour lequel on s'o- « piniâtroit, ou qu'on cherche la verité qu'on negligeoit, « & qu'on retienne fortement le bien dont on s'éloignoit. « *Hac facillimè cogitare possetis, aut fortasse etiam cogitatis: sed melius erat, ut amaretis possessiones terrenas, quas timendo perdere cognita veritati consentiretis, quàm ut amaretis vanissimam hominum gloriam, quam vos putatis perdere, si cognita veritati consenseritis.* Voila justement ce qui a arrêté plusieurs de nos derniers Protestans dans leur engagement, & ils l'avoüeront s'ils veulent sonder leur cœur, & confesser la verité.

VI. Il seroit peut-être superflu de tenir ces discours, « *Ibidem.* dit ce Pere, si nous n'y joignions un grand nombre « d'exemples clairs & convaincans. Je ne parle pas d'un « petit nombre de particuliers ; mais il y a nombre de Villes, « qui autrefois ont été peuplées de Donatistes, & qui sont « maintenant Catholiques, qui détestent cette diabolique se- « paration, & aiment l'unité Catholique avec ardeur. Et « néanmoins ces Villes sont devenuës Catholiques à l'oc- « casion de cette crainte & de ces Loix Imperiales, que vous «

I. PART. C.XXXVII. » avez peine à souffrir. Ces exemples m'aïant été proposez par les autres Evêques mes Collegues, je leur ai cedé. Car » mon premier avis avoit été, qu'il ne faloit point user de » contrainte, pour faire revenir qui-que-ce-fût à l'unité; qu'il » faloit combatre par les prédications & par les disputes; » qu'il faloit vaincre par raisons; de peur que nous ne fissions » de faux Catholiques, au lieu des Hérétiques manifestes » que nous connoissions. C'étoit-là ma premiere opinion, qui » fut enfin renversée, non par des discours & des disputes con- » traires, mais par l'évidence des exemples qu'on me faisoit » voir. Car on m'oposoit premierement ma propre Ville, » laquelle aïant été toute entiere dans le parti de Donat, » avoit été portée à embrasser l'unité Catholique par la » fraïeur des Loix Imperiales; & nous la voïons presente- » ment détester si fort vôtre animosité, qu'il semble qu'elle » n'y ait jamais eu de part. Il en étoit de même de plusieurs » autres Villes qu'on me nommoit. Ce qui me fit connoître » qu'on pouvoit appliquer à cette conduite ce qui se lit dans » les Proverbes: *Donnez la moindre occasion au sage, & il de- viendra encore plus sage.*

Ibidem. » VII. Combien y en avoit-il, ce que nous sçavons tres- » certainement, ajoûte ce Pere, qui vouloient être Catholi- » ques, mais qui differoient de jour à autre, pour ne pas dé- » plaire à leurs proches? Combien y en avoit-il qui étoient » attachez à leur parti, non par la connoissance de la veri- » té; car c'est dequoi vous n'avez jamais osé presumer; mais » par les liens d'une coûtume inveterée; afin qu'on vit ac- » complir en eux cette parole de l'Ecriture: *Les paroles seu- les ne pourront jamais corriger un serviteur endurci; car quoi qu'il entende ce qu'on lui dit, il n'obeïra pas.* Com- » bien y en avoit-il, qui croïoient que la veritable Eglise » étoit dans le parti de Donat, parce-que la sureté où ils » vivoient les rendoit lents, paresseux & dédaigneux? Com- » bien y en avoit-il, à qui la porte de l'Eglise étoit fermée par » les médisances & les calomnies de ceux, qui disoient que » nous mettions je ne sçai quelle autre chose sur les divins » Autels, que ce que Jesus-Christ a ordonné? Combien y

en avoit-il qui croïoient qu'il importoit peu en quelle „ Secte on portât le nom de Chrétien ; & qui demeuroient „ dans le parti de Donat, parce qu'ils y étoient nez, & que „ personne ne les obligeoit de s'en retirer, & d'entrer dans „ l'Eglise Catholique ? La crainte de ces Loix Imperiales a „ été salutaire à toutes ces sortes de gens ainsi disposez. „ Ne croiroit-on pas entendre ici le recit des dernieres conversions que nous avons vuës de nos yeux, non seulement dans quelques Villes ; mais dans tout un grand Roïaume ? Si quelques-unes n'ont pas été suivies du don de perseverance : On en sçait les causes : Ce n'est pas qu'elles ne fussent sinceres aussi-bien que celles des Donatistes, qui furent traversées, comme les nôtres, par des contre-temps fâcheux de guerres & de revolutions differentes. Mais enfin la Secte se dissipa entierement, comme nous l'esperons des dernieres, qui se confondent où elles sont, & s'accablent dans leur confusion & leur mélange.

I. PART. C. XXXVII.

VIII. Pour tous ceux qui étoient bien disposez, il „ leur a été tres-utile, dit ensuite Saint Augustin, que les „ Empereurs aïent publié ces Loix terribles, en quoi „ consiste principalement le service qu'ils doivent rendre à „ Jesus-Christ. Aussi les uns disent maintenant : *Voila ce que* „ *nous desirions auparavant ; mais graces soient renduës à Dieu, qui nous a presenté l'occasion de le faire, & de retrancher tous ces dangereux retardemens.* Les autres disent : *Nous sçavions déja bien que cela étoit vrai, mais nous étions arrêtez par je ne sçai quelle accoûtumance : graces au Ciel qui a rompu nos chaînes, & nous a engagez dans les chaînes plus heureuses de la paix.* Les autres disent : *Nous ne sçavions pas que la verité fut dans l'Eglise Catholique, & nous ne voulions pas l'apprendre ; mais la crainte nous a forcez d'y faire attention, & de la connoître ; car nous avons apprehendé de perdre inutilement nos biens temporels sans arriver par là à ceux qui sont éternels : Nous remercions Dieu qui s'est servi de l'éguillon de la crainte pour reveiller nôtre paresse, & nous faire chercher dans l'apprehension des peines, ce que nous negligions quand nous n'avions rien à craindre.* Les autres disent :

Ibidem.

C'étoient de faux bruits qui nous empêchoient d'entrer dans l'Eglise, & nous ne pouvions connoître qu'ils fussent faux qu'en y entrant; & nous n'y fussions pas entrez si on ne nous y eut forcez. Graces au Seigneur qui a chassé par ces craintes & ces peines toutes nos vaines apprehensions, & nous a appris par nôtre propre experience, combien étoient vaines & fausses les choses que la calomnie avoit publiées de son Eglise. Nous jugeons bien maintenant de la fausseté des accusations anciennes des premiers Auteurs de cette Secte, puisque leurs successeurs ont continué d'avancer tant d'impostures. Les autres disent: *Nous pensions qu'il étoit indifferent de tenir la foi de Jesus-Christ dans quelque parti que ce fut; mais nous remercions maintenant le Seigneur, qui nous a retirez de cette division, & nous a fait connoître, que comme il n'y a qu'un seul Dieu, aussi est-il juste que la vraïe Religion l'honore dans l'unité.* GRATIAS DEO, QUI NOS A DIVISIONE COLLEGIT; ET HOC UNI DEO CONGRUERE, UT IN UNITATE COLATUR, OSTENDIT. Rien n'est plus fort que ce principe de Saint Paul, appliqué par S. Augustin contre l'indifference, & l'assemblage de differentes Religions, qui ne se peuvent souffrir elles-mêmes, & qui nous rendroient tous néanmoins complices des diverses impietez qu'elles renfermenr, tout-incompatibles qu'elles soient, comme on va le prouver invinciblement dans les Reflexions suivantes.

CHAPITRE XXXVIII.

Reflexions generales sur la doctrine de Saint Augustin établie dans les Chapitres precedens, & l'application qui s'en peut faire, à ce qui se passe de nos jours, avec des difficultez toutes semblables, qu'on nous objecte encore.

I. Les Nouveaux Convertis de ce grand Roïaume nous y font voir tout ce que Saint Augustin vient de nous dire de l'Afrique, & quelque chose de plus grand. II. Il ne se peut faire qu'il n'y ait bien

des convenances entre les divers Schismes & les diverses Héresies. On se separe toûjours de l'Eglise, elle rapelle toûjours ces brebis égarées, elle emploïe la douceur & la severité pour les ramener dans le bercail. III. Les instructions & les caresses precedent ordinairement les menaces & les peines. Instructions generales. IV. Suite des instructions generales, & des preuves tirées de l'antiquité & de l'universalité de l'Eglise, soûtenuë des témoignages évidens de l'ancien & du nouveau Testament. V. Réponse à ceux qui demandent liberté de conscience & de Religion. VI. Réponse à ceux qui ne voudroient pas qu'on interposât l'autorité & la puissance des Rois. VII. Réponse à ceux qui objectent que les Apôtres n'ont jamais recouru aux Puissances temporelles. VIII. Réponse à ceux qui disent qu'elles feront plus d'hypocrites, que de Catholiques. IX. Rien à craindre, si on joint, comme on l'a présuposé ici les instructions, principalement sur l'unité & l'universalité de l'Eglise, de quoi tout le monde est capable. X. Impossibilité de réunir les autres Sectes ensemble, pour s'oposer à cette universalité de l'Eglise. XI. Que les Loix & les peines servent au moins à lever les obstacles déraisonnables ou malicieux, qu'on opposoit à l'évidence de cet argument. XII. Exemple des conversions les plus sinceres, qui ont commencé par la terreur & par les peines, dans Saint Paul même le grand Maître des autres. XIII. Autres utilitez des Edits & des peines legeres. XIV. Réfutation de ceux qui pensent qu'on se peut sauver dans les Sectes diverses du nom Chrétien.

I. IL y a presque sujet de douter si Saint Augustin écrivoit ici l'histoire de son temps, ou celle du nôtre. Tout ce qui se lit dans cette Lettre, se voit presentement à l'œil: nous en sçavons encore plus par nôtre propre experience. Ce ne sont pas maintenant des Villes seulement qui se convertissent, mais des païs entiers & de grandes Provinces. Si l'histoire ancienne de l'Eglise nous eût raconté quelque chose d'approchant, nous aurions eu peine à le croire. Mais on ne doit pas s'étonner qu'un Roïaume qui porte le nom de tres-Chrétien entre tous ceux qui composent l'Eglise Catholique, rentre avec tant de rapidité dans le sein de cette charitable mere, d'où la plus grande partie de ses habitans n'étoit jamais sortie. Un Roïaume si prodigieusement peuplé peut passer pour plusieurs Roïaumes; & c'est ce qui m'a fait dire, que nous voïons avec

I. PARTIE. C.XXXVIII.

autant d'admiration que de joïe un Roïaume entier rentrer dans l'unité de l'Eglise, & se réjoindre à un Roïaume encore plus grand & plus nombreux, qui ne s'en étoit jamais separé. Les Edits de nôtre invincible Monarque, qui ont fait ce prodige surprenant, ont été beaucoup plus doux que ceux des anciens Empereurs que nous avons parcourus, & ont été sans comparaison plus efficaces. Les exils ont été tres-rares, les confiscations de biens jusqu'à present inouïes, les châtimens corporels encore plus inconnus; la majesté, la sagesse, la bonté, la charité du Prince, le respect & l'amour des Sujets ont supleé à tout cela; si nous n'aimons mieux dire, & il faut certainement le dire, que c'est une surabondance de graces du Ciel, qui a voulu couronner les victoires temporelles, dont il avoit comblé ce grand Roi, par une victoire d'un ordre divin, incomparablement plus souhaitable & plus glorieuse: quelques difficultez qui s'y rencontrent encore; & où ne s'en rencontre-t-il pas, sur tout dans des entreprises de cette consequence?

II. Je ne doute pas que les Lecteurs tant soit peu éclairez, en lisant les paroles de Saint Augustin, que je viens de raporter, n'aïent fait eux-mêmes toutes les reflexions & toutes les applications qui ont dû se faire à ce qui se passe presentement dans ce Roïaume. Dans toutes les Héresies & dans tous les Schismes il y a des differences à remarquer, mais il y a aussi toûjours beaucoup de ressemblance. Car on se separe toûjours de la foi & de l'unité de l'Eglise Catholique, qui est cette ancienne & primitive source de tout le Christianisme, immediatement émanée de Dieu, de Jesus-Christ, & de ses Apôtres. On s'en separe toûjours par une estime présomptueuse qu'on a de ses propres pensées, & par une insolente preference qu'on se donne à soi-même, au dessus de tout ce divin Corps que Jesus-Christ est venu se donner sur la terre, & dont on n'a été qu'un membre. Cette sainte Mere rapelle continuellement à elle ses enfans égarez, elle excite tous ceux qui lui sont demeurez fideles, à ramener les autres; & si entre

ses enfans elle compte des Rois & des Empereurs, elle les excite aussi, & tâche de les embraser d'un zele aussi ardent, que leur puissance est grande, & leur obligation plus étroite à emploïer toute cette puissance au service & à la gloire de celui de qui ils la tiennent. Ces Princes travaillans pour Jesus-Christ & pour son Eglise, & soutenant sa cause avec son même esprit, joignent quelquefois la severité à la douceur; mais ce ne seroit plus l'esprit de l'Eglise, ni l'instinct qu'elle leur donne, s'ils y emploïoient la cruauté. S'ils en sont quelquefois venus aux derniers suplices, ce n'a jamais été par ses conseils.

III. Les moindres peines, & souvent les seules menaces ou les terreurs des peines suffisent, pour faire revenir à ce celeste bercail ceux, qui s'en étoient éloignez. A ces craintes ou à ces peines legeres on joint toûjours toutes les démonstrations possibles de bonté, tout ce que la charité a d'attirant, les douces semonces, les instructions, les disputes, les conferences, les éclaircissemens reïterez & variez en mille & mille differentes manieres. On ne manque jamais de representer combien ces divisions & ces nouvelles Sectes ont été déraisonnables dans leurs commencemens. Pourquoi avoir quité la premiere mere & la nourrice dont on avoit reçû le lait, comme elle l'avoit reçû de Jesus-Christ & de ses Apôtres? pourquoi se separer d'elle? pourquoi ne pas vuider les differens survenus par les conferences, par les disputes, par les Conciles, plutôt que par la separation? Pourquoi se préferer soi-même à ces Conciles generaux; puisque Jesus-Christ a promis que son Saint Esprit présideroit même aux Conciles particuliers? Un corps de Religion peut-il subsister, sans que ceux qui en sont les Chefs & les Docteurs s'assemblent quelquefois pour conferer ensemble? Aprés ces Conferences ou ces Conciles est-il juste à chaque particulier de se donner la liberté d'y resister, & de faire son parti & sa Secte à part? Chaque particulier a-t-il assez de lumiere ou assez d'autorité, pour se préferer à tout le corps, dont il n'est qu'un membre? Est-il plus seur, ou même est-il soûtenable,

I. Partie. C.XXXVIII. que quelque particulier aime mieux se conduire lui-même par des voïes nouvelles, que de suivre le corps entier de la Religion qui a éclairé tout le monde jusqu'à son temps, & dont il a reçû lui-même toutes ses lumieres avant qu'il commençât à s'égarer ? Ceux mêmes qui suivent les premiers ces temeraires avanturiers, peuvent-ils avoir quelque repos dans leur conscience, quand ils viennent à examiner ce qu'ils ont quité & ce qu'ils ont suivi ? Car ils ont quité cette Assemblée primitive de Fideles, qui avoit toûjours subsisté depuis les temps des Apôtres & des Martyrs, sans avoir jamais été ni ébranlée par tant de persecuteurs, ni corrompuë par tant d'Héresiarques ; pour suivre un ou deux amateurs de nouveautez, qui n'ont point d'autres guides, ni d'autres peres qu'eux-mêmes ; qui se separent de l'Eglise, comme tous les anciens auteurs d'Héresies ou de Schismes s'en sont separez ; & qui se dissiperont peu de temps aprés, comme tant d'autres Sectes Heretiques ou Schismatiques se sont déja dissipées ?

IV. On n'a jamais non plus manqué de representer aux nouveaux auteurs de la division, que cette Eglise qu'ils abandonnoient, étoit celle que les Ecritures de l'ancien Testament avoient prédit devoir s'étendre dans tout l'Univers ; & que celles du Nouveau ont fortifiée dans ces assurances, par l'accomplissement même de ce qui avoit été prédit. Car Jesus-Christ commanda à ses Apôtres de prêcher
» depuis Jerusalem jusqu'aux extremitez de la terre, & Saint
» Paul écrivoit aux Romains, que leur foi étoit annoncée
» par tout le monde. L'un & l'autre Testament assûrent que
» l'Eglise est l'héritage de Jesus-Christ, & le prix de son Sang. Dieu ne peut pas avoir donné à son Fils un héritage & un Empire moins étendu que la terre, & ce Sang adorable ne peut pas en avoir merité un moindre. C'est ainsi que tous les Peres de l'Eglise en ont parlé en expliquant l'Ecriture ; c'est dequoi l'Eglise même a toûjours paru persuadée dans le traitement qu'elle a fait depuis plus de seize siecles à toutes les Héresies, & à tous les Schismes. Ces Sectes égarées ont toûjours été semblables à elles-

mêmes dans les combats qu'elles ont livrez à l'unité & à l'universalité de l'Eglise : & l'Eglise a toûjours emploïé contre elles les mêmes armes, les mêmes défenses, les mêmes autoritez des Livres Saints, les mêmes raisonnemens, qui en naissent avec toute l'évidence possible ; & qui abatent d'un seul coup toutes les erreurs par ce seul principe, qu'elles sont toutes contraires à l'unité & à l'universalité de l'Eglise, qui est la seule dépositaire, & la seule maîtresse de la verité.

V. Les ennemis de la Foi & de l'unité de l'Eglise ont toûjours demandé *la liberté de la Religion*, & on leur a répondu, que l'irreligion, ou une mauvaise Religion étant au moins un aussi grand crime, que les autres crimes les plus détestez, on n'a non plus de droit d'en demander la liberté, ou l'indifference, que de tous les autres crimes. La charité que nous devons à ceux qui s'égarent, qui se corrompent, qui se précipitent, ne permet pas aux Puissances, soit Ecclesiastiques ou Seculieres, ni à tous ceux qui en ont la moindre participation, de les laisser égarer à leur gré, de fermer les yeux à leurs impuretez, ou de les abandonner à leur propre fureur. L'Eglise conserve avec beaucoup de soin les Registres de ses enfans & de ses domaines ; elle sçait en quel temps & par quelle occasion quelques-uns de ses enfans se sont élevez contre-elle, & lui ont enlevé quelque portion de son troupeau : ni sa charité, ni la Justice ne lui permettent pas de les abandonner à eux-mêmes, puisque ce seroit les livrer à leurs plus cruels ennemis.

VI. Les Adversaires de l'Unité ont toûjours prétendu, qu'au moins *on ne devoit pas user de la Puissance temporelle des Roïs pour les opprimer.* Mais on leur a toûjours répondu, que les Rois étoient les enfans de l'Eglise & devoient défendre ses interests ; Qu'ils étoient les sujets du Roi du Ciel, & devoient lui consacrer toute leur puissance ; Qu'ils étoient établis sur la terre de la main de Dieu même, pour exercer en son nom & comme ses Vicaires un Empire religieux & saint ; & que par consequent rien ne leur

I. PARTIE. C.XXXVIII. devoit être plus cher que la pureté de la Religion; Qu'ils portoient le glaive que Dieu leur avoit commis pour la vengeance des crimes, dont les plus énormes sont ceux qui se commettent contre Dieu & contre l'Eglise de son Fils; Que les Héresies & les Schismes déchirant le Corps de Jesus-Christ, qui est son Eglise, les Princes étoient dans une obligation indispensable de s'y opposer, & de remedier à un mal dont les suites sont ordinairement si longues & si funestes; Que les Rois sont hommes & sont Rois; » que comme hommes ils sont obligez aux mêmes devoirs » de pieté que les autres Fideles; mais que comme Rois » ils sont obligez de rendre à Dieu les services que les » Rois seuls peuvent rendre, en exterminant autant qu'il est en leur pouvoir les injustices & les impietez, entre lesquelles chaque Héresie met toutes les autres Héresies, & merite par consequent d'y être mise elle-même; parce-qu'elles sont toutes également complices du crime d'avoir déchiré l'unité du Corps de Jesus-Christ, & d'avoir démembré son Etat.

VII. C'étoit aussi fort inutilement qu'ils objectoient, que *Jesus-Christ, ni les Apôtres n'avoient jamais eu recours aux Princes seculiers.* Car on leur repliquoit, que pendant que les Puissances temporelles étoient déclarées contre l'Eglise, on ne pouvoit pas implorer leur assistance; mais que depuis que Jesus-Christ par la toute-puissance de sa grace, avoit fait de ses ennemis ses adorateurs, & de ses persecuteurs les défenseurs de son Eglise, il avoit été fort naturel d'emploïer les Princes temporels à la protection de l'Epouse de leur commun Seigneur. Que Saint Paul avoit évité les embuches qu'on lui dressoit, par l'aide du Commandant des troupes Romaines, & avoit enfin conservé sa vie en appellant au Jugement de Cesar; & qu'avant cela il s'étoit prévalu de la qualité de Citoïen Romain, pour arrêter les outrages qu'il n'estimoit pas à propos de souffrir en ce temps-là, bien que quand l'interest de Jesus-Christ le demandoit, il fut toûjours prêt à courir aux prisons & à la mort.

On leur répondoit, que Nabucodonosor avoit premierement fait des Loix pour le culte des Idoles; qu'il avoit persecuté les Serviteurs du vrai Dieu, & avoit figuré les Empereurs Romains avant Constantin, qui ne s'étoient jamais lassez de persecuter l'Eglise de Jesus-Christ. Mais qu'aprés cela aïant lui-même reconnu le vrai Dieu, il avoit fait des Loix pour exterminer ceux qui le blasphemeroient, en quoi il avoit été la figure des Empereurs Chrétiens depuis Constantin, qui travaillent de toute leur puissance pour établir par tout & pour maintenir son Eglise dans toute sa pureté & dans toute sa gloire, sans épargner même les peines qui peuvent corriger les coupables, sans les détruire: Que ces Empereurs Chrétiens avoient fait des Loix contre le culte des Idoles, & avoient même décerné des peines de mort contre ceux qui leur sacrifieroient: Que les Héretiques ne pouvoient s'empêcher d'aprouver ces Loix, à moins de se déclarer fauteurs de l'idolâtrie: Que c'étoit par ces Loix, & ces pieuses persecutions que la Gentilité avoit enfin été bannie de toute la terre: Que c'étoit par elles que les anciennes Hérefies des Manichéens, des Carpocratiens, qui n'étoient gueres moins execrables que l'idolâtrie, avoient été abolies & presque effacées de la mémoire des hommes: Qu'ils ne pouvoient eux-mêmes nier qu'en ces occasions ces Loix & ces peines n'eussent été tres-utiles, & même necessaires. Car si toutes ces monstrueuses erreurs avoient pû toûjours subsister & s'étendre avec impunité, le Christianisme n'auroit plus trouvé de place sur la terre, & il n'y auroit plus eu d'Eglise, contre laquelle ces dernieres Sectes pussent s'élever, aprés avoir pris naissance d'elle.

I. Partie. C.XXXVIII.

Une grande partie des Loix que nous venons de raporter dans les Chapitres précedens, sont armées en même temps contre les Païens, contre les Juifs, contre les Manichéens, contre les plus abominables Hérefies, contre les dernieres qui paroissent toûjours les plus tolerables, & qu'on traite le plus souvent avec plus de douceur. L'indifference prétenduë de Religion qu'on nous demande, condamne tou-

I. Partie. C.XXXVIII. tes ces Loix, & en les décreditant fait revivre tout ce qu'il y a eu de plus impie & de plus imput dans toutes les Sectes condamnées.

VIII. Si on nous oppose que *ces Loix & ces peines ne seront jamais propres qu'à faire des hypocrites, ou de faux Catholiques, qui ne serviront qu'à deshonorer l'Eglise;* Nous répondons, que Saint Augustin vient de nous apprendre, qu'il avoit été autrefois lui-même dans ce sentiment, » qu'il ne falloit contraindre personne pour la Religion; » mais que tous les autres Evêques d'Afrique lui étoient » opposez en ce point, & le convainquirent enfin lui-même » du contraire par un fort grand nombre d'experiences, & » par les conversions de plusieurs Villes entieres. J'ai déja dit, que les experiences que nous voïons presentement dans la France sont des convictions de la même verité d'autant plus fortes, que ce ne sont plus des Villes, ce sont des Provinces entieres & tres-nombreuses qui rentrent dans l'unité de la foi & dans le sein de l'Eglise, dont elles étoient depuis long-temps separées, sans en sçavoir la raison. C'est ce qui fait que plusieurs sont tres-sinceres, & qu'il en revient tous les jours un grand nombre, tant du dedans que du dehors du Roïaume de tres-bonne foi, sur tout avec les secours suivans.

IX. Nous avons déja dit, que les instructions, & les conferences precedent ordinairement ces conversions, & elles n'ont presque consisté qu'à faire comprendre à ces brebis errantes, quelle étoit la foi de l'Eglise Catholique, & combien elle étoit éloignée des sentimens ou des pratiques que leurs Ministres lui attribuoient. La vitesse, & la facilité de ces conversions n'a donc rien de surprenant, puisque rien n'est plus facile que de détromper ceux qui avoient crû trop legerement les noires calomnies, que les Adversaires de l'Eglise avoient publiées contre-elle. Dés qu'on les desavouë, elles sont refutées, & les esprits reconciliez. Dés qu'on a montré l'Eglise de Jesus-Christ distinguée de toutes les autres Sectes, qui n'en sont que des images contrefaites, par son unité, par son univer-

salité, par son antiquité, par sa perpetuité, & qu'on a fait voir qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir cette Ville située sur la montagne; il n'y a plus de lieu ni de douter, ni de disputer. En un coup d'œil on découvre la difference du tronc d'avec les branches qui en sont sorties, & qui ne peuvent jamais lui être comparées ni en antiquité, ni en majesté, ni en gloire, ni en fecondité. L'Eglise est cette même plante celeste, que Jesus-Christ est venu faire voir sur la terre, pour la remplir toute entiere de ses fruits de verité & de sainteté. Pour la distinguer d'avec les branches qui y sont encore unies, ou qui s'en sont retranchées, il ne faut qu'avoir des yeux, & un peu de sincerité. Le Soleil n'est pas plus visible que Jesus-Christ s'est rendu visible lui-même dans le Corps de son Eglise.

C'est dans ces considerations que Saint Augustin disoit ci-devant aux Donatistes, que pour la verité ils n'avoient « pas eux-mêmes jamais presumé, qu'elle fut dans leur « parti; & qu'aprés avoir éclairé toutes les Nations de l'Uni- « vers, depuis que les Apôtres avoient fait retentir toute la « terre du bruit de leurs prédications, elle les eût abandon- « cées, pour ne se plus communiquer qu'à un petit coin de « l'Afrique, où Donat, ou quelque-autre plus ambitieux que « docte, plus hardi que sage avoit commencé depuis peu à « charger de ridicules & noires calomnies tout le reste du « monde Chrétien. «

C'est en ce sens que Saint Augustin nous a raconté, que quelques-uns de ceux qui étoient rentrez dans l'Eglise au « bruit des Loix Imperiales, disoient ensuite que c'étoit ce « qu'ils avoient desiré depuis long-temps, la verité s'étant « montrée à eux avec beaucoup d'évidence; mais qu'ils n'a- « voient encore osé le faire par la crainte de leurs proches « & de leurs amis. *Quam multi enim quod certo scimus, jam volebant esse Catholici, manifestissima veritate commoti, & offensionem plurimorum reverendo differebant.* Cette verité tres-manifeste, qui attiroit à l'Eglise cette multitude de gens, & qui soûtenuë enfin de la terreur des Loix les y faisoit entrer, en surmontant tous les obstacles contraires

I. PARTIE. C.XXXVIII.

des interests humains; cette verité, dis-je, ne se montroit pas si clairement à une multitude aprés une critique & une discussion exacte de tous les points contestez. Elle se faisoit voir en un moment toute entiere dans la lumiere, & comme dans le plein midi du Soleil de verité, qui n'est autre que Jesus-Christ revétu de son Eglise, & la faisant éclater d'une gloire qui est propre à elle seule dans tout l'Univers. La multitude des plus grossiers & des plus ignorans, est capable de voir ce Soleil, & en un instant se dévoüer à lui & le suivre, sans avoir égard à quelque autre lumiere, ou à quelque autre doctrine que ce puisse être; car vraïe ou fausse, lumineuse ou tenebreuse, elle n'est pas le Soleil; & si elle veut passer pour le Soleil, si elle se compare au Soleil, elle est fausse & tenebreuse.

La multitude n'est pas capable d'une recherche exacte, & d'une discussion rigoureuse des points particuliers, qui sont contestez entre ceux qui se disent posseder la veritable Religion & l'Eglise de Jesus-Christ. Les doctes mêmes en disputent, & en ont toûjours disputé avec un aveu sincere qu'ils se seroient souvent égarez, si le flambeau de la foi ne les avoit éclairez. Cependant il est de la derniere importance pour le salut de cette multitude innombrable de gens occupez & attachez aux Arts & aux métiers necessaires pour la conservation de cette vie mortelle: il est, dis-je, absolument necessaire pour le salut, qu'elle reconnoisse la veritable Religion, & l'Eglise où Dieu veut être servi & adoré, & hors laquelle il n'y a point de salut. Or il est visible qu'elle ne pourra jamais la reconoître, si ce n'est par des marques sensibles & palpables qui lui attirent l'amour & l'admiration des plus grossiers. Telles sont les marques que nous avons touchées en un mot: l'Antiquité, qui a pris son commencement au temps que Jesus-Christ s'est montré sur la terre, & a été suivi de ses Apôtres. La perpetuité; car depuis ce premier commencement l'Eglise n'a cessé de répandre dans le monde de raïons de verité & de sainteté. L'universalité; car elle a toûjours eu plus d'étenduë sans comparaison

paraiſon qu'aucune autre Secte Chrétienne, comme le tronc ſe diſtingue par ſa grandeur de toutes les branches particulieres qui en ſont ſorties ; comme la ſource par l'abondance de ſes eaux ſurpaſſe tous les ruiſſeaux qui ſont originairement émanez d'elle, & qui ſe perdent enfin en s'éloignant de leur origine. L'unité ; car toutes les autres Sectes pourroient bien ſurpaſſer en multitude l'Egliſe Catholique, ſi on les joignoit enſemble ; comme toutes les branches, tous les ruiſſeaux, tous les aſtres pourroient ſurpaſſer la grandeur du Tronc, de la Source, & du Soleil.

X. Rien ne pourroit être ni plus déraiſonnable, ni plus monſtrueux, que de faire un corps imaginaire de toutes les autres Sectes Chrétiennes, & l'oppoſer à l'Egliſe ; puiſque l'unité manqueroit à ce corps, & qu'un corps ne peut être ce qu'il eſt, s'il n'eſt un ; puiſque toutes ces Sectes ſont diviſées de créance & de communion ; puiſque elles ſe déteſtent, & s'anathematiſent les unes les autres ; puiſque leurs dogmes ſe détruiſent les uns les autres ; puiſque chacune d'elles a en horreur la doctrine, l'union & la communion de toutes les autres ; puiſque ce ſeroit rendre chacune d'elles tres-abominable, en l'infectant de toutes les erreurs, & de toutes les impuretez des autres ; puiſque chaque ſectateur de cette Religion phantaſtique ſeroit en même temps Arrien, Macedonien, Neſtorien, Eutychéen, Manichéen, Gnoſtique, Carpocratien, & enfin un cloaque de toutes les anciennes erreurs. Auſſi quelque effort qu'on ait fait dans tous les ſiecles precedens, & dans les derniers, non pas de réunir toutes les Sectes ; car cette extravagance n'a pû tomber dans l'eſprit, & la choſe ſeroit entierement impoſſible ; mais d'en concilier & unir ſeulement quelques-unes, qui ne paroiſſoient pas même fort differentes ; ces efforts ont été vains. Il a été impoſſible d'éluder la verité de la parole de Jeſus-Chriſt, qui a diſtingué ſon Roïaume de celui de Satan, en ce que *le Roïaume de Satan eſt diviſé* & compoſé de parties qui ſont toutes revoltées les unes contre les autres, ce qui fait *qu'il ne*

I. PARTIE. C.XXXVIII. *pourra subsister;* & que le Roïaume de Jesus-Christ par son unité inviolable & victorieuse de toutes les divisions, ne finira pas même avec la fin du monde.

Il n'a pas été moins impossible de former ou d'imaginer un autre corps de Religion, qui eût cette universalité, que les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament ont promise à l'Eglise de Jesus-Christ. C'est le prix de son Sang, c'est l'Empire du Verbe incarné, que le Pere a déclaré *héritier de toutes choses: Hæredem universorum.* C'est le Roïaume que son Pere lui a donné aprés sa resurrection, selon l'interpretation que Saint Paul donne à ces paroles du Psalmiste: *Demandez-moi, & je vous donnerai toutes les Nations du monde pour vôtre héritage, & un patrimoine qui s'étendra jusqu'aux extremitez de la terre.* Le Fils de Dieu s'en déclara lui-même, & commença à se mettre en possession, quand il dit à ses Apôtres avant que de monter au Ciel: *Vous recevrez la vertu du Saint Esprit, & vous serez mes témoins en Jerusalem, dans toute la Judée, en Samarie, & jusqu'au bout de la terre.* Cét Esprit saint qui descendit sur les Apôtres pour commencer à les appliquer à ce grand Ouvrage, qui n'étoit rien moins que la formation d'un nouveau monde dans le monde ancien, mais d'un monde de Religion, de verité & de charité; cét Esprit, dis-je, fut celui qui s'aparut en langues de feu, & apprit aux Apôtres à parler toutes les langues de l'Univers, pour prêcher l'Evangile aux Nations de toute la terre. C'est à quoy ce feu celeste les poussa dés le même jour. Car ce premier Auditoire fut composé de toutes sortes de Nations, qui entendirent fort bien les Apôtres chacune en leur langue. L'Eglise Catholique a toûjours continué depuis, & continuë encore de prêcher & d'annoncer Jesus-Christ en toutes sortes de langues dans toutes les contrées du monde. Les paroles & les promesses du Verbe incarné sont éternelles, & seront éternellement efficaces. Il continuë toûjours de donner son Saint Esprit, & le don des langues à son Eglise en une maniere dont ces langues de feu n'étoient que la figure, sçavoir en rem-

plissant toutes les parties du monde, même les plus reculées, de Missionnaires Apostoliques, qui y annoncent son Evangile en toutes leurs langues, & étendent toûjours davantage le regne de la verité, & l'universalité de l'Eglise.

XI. Voila les vuës generales, & aussi claires que le Soleil, qui frapent l'esprit des peuples; qui convertissoient au temps de Saint Augustin les Villes entieres, & qui convertissent presentement des Provinces en peu de jours ou en peu de mois. Nos Missionnaires les trouvent toutes disposées à leur conversion, & presque déja converties, depuis que la terreur des Loix du Prince s'étant répanduë de tous côtez, les a forcées d'ouvrir les yeux, & de considerer serieusement ce qu'elles ne pouvoient ignorer que parcequ'elles negligeoient ou refusoient de le considerer. Les Loix, les menaces & les peines n'ont pas fait ces conversions; mais elles ont éloigné les empéchemens frivoles, injustes, pernicieux qu'on y opposoit. La verité s'est montrée & s'est insinuée elle-même avec la même clarté que le Soleil fait voir le jour; mais la negligence, l'animosité, la partialité, une mauvaise honte, une extravagante opiniâtreté étoient des obstacles qu'il faloit renverser par la crainte des peines & des Loix, aprés quoi la lumiere a paru en un instant. Le Saint Esprit par sa grace & sa charité change & convertit ainsi les cœurs; mais il faut qu'auparavant la crainte des peines éternelles & les adversitez temporelles les aïent long-temps fatiguez, & aïent enfin brisé leur dureté; aprés quoi la charité & la Justice s'y répandent en un moment.

XII. La conversion même de Saint Paul, qui travailla plus, & qui convertit plus de Païens que tous les autres Apôtres, ne se fit point autrement, afin que le plus sçavant Prédicateur de la verité de la foi & de la grace, qui est la charité même, apprît par sa propre experience comment les esprits & les cœurs se convertissent. Jesus-Christ se montra à lui dans sa redoutable Majesté, & n'usa pas

I. PART. » de menaces, mais le terrassa, & lui faisant perdre la vûë
C.XXXVIII. en un instant, lui fit sentir qu'il n'avoit pas moins de pou-
» voir pour lui ravir la vie. L'Apôtre ceda à cette douce
» & terrible violence, & apprit à tenir la même conduite
» quand il trouveroit des ames endurcies; il apprit à punir
» d'un semblable aveuglement du corps le Magicien qui
» resistoit opiniâtrément à la verité; & à livrer au demon,
» comme au plus cruel des bourreaux, d'autres entêtez, dont
» il faloit mortifier la chair pour sauver l'ame, comme il le
» raconte lui-même. *Tradere satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat.*

» XIII. Il y avoit plusieurs Donatistes, comme nous
» avons vû plusieurs de nos freres errans, dont le retour dans
» l'Eglise n'étoit empêché que par de faux bruits & par des
» impostures extravagantes contre l'Eglise. Il ne tenoit qu'à
» eux de s'en éclaircir; la paresse, l'accoûtumance, la honte,
» quelques interests de la chair les empêchoient de le faire.
» La crainte des Loix, quelques legeres peines ont écarté ces
» empêchemens; ils sont entrez en conference, & on les a
» détrompez; ils entrent dans l'Eglise, & y voïent le con-
» traire de ce que leurs Ministres leur avoient dit; aprés cela
» ils loüent eux-mêmes cette conduite sage, pieuse & vigou-
» reuse des Princes Chrétiens, qui leur ont donné l'occasion
» qui leur manquoit pour rompre toutes leurs remises &
» leurs longs retardemens: *Gratias Deo qui occasionem præ-
» buit, & dilationum morulas amputavit.* C'étoit l'accoûtu-
» mance, & non la verité qui les arrêtoit, les Loix ont
» rompu ce lien: *Hoc esse verum jam sciebamus, sed nescio
» qua consuetudine tenebamur: Gratias Domino qui vincula
» nostra disrupit.* D'autres ne connoissoient pas la verité &
» ne vouloient pas l'apprendre. La crainte ou l'essai des pei-
» nes les a rendus plus diligens, plus attentifs, & ensuite plus
» clairvoïans. *Nesciebamus hîc esse veritatem, nec eam discere
» volebamus, sed nos ad eam agnoscendam metus fecit attentos.*
» Ces nouveaux Convertis s'affermissent tous les jours de
» plus en plus dans la foi & dans l'amour de l'unité: parce-
» qu'il est difficile qu'il ne leur tombe quelquefois dans la

pensée de remonter plus haut en esprit, & de penetrer jusques dans le siecle, où les premiers Auteurs de ces Sectes nouvelles vécurent. Ils commencerent, comme leurs disciples & leurs successeurs ont continué, d'abuser de la credulité des peuples par des calomnies contre l'Eglise, aussi contraires à la verité qu'à la charité. *Hinc jam credimus & illa falsa esse, quæ authores hujus hæresis criminati sunt, quando eorum posteri tam falsa & pejora finxerunt.*

XIV. Nous pensions, disoient quelques-uns de ces « nouveaux Catholiques, qu'on pouvoit se sauver dans tou- « tes les differentes Sectes; mais presentement nous benis- « sons Dieu, qui nous a retirez de la division, & nous a fait « comprendre, que Dieu étant un & l'unité même, veut « être servi dans l'unité. *Putabamus quidem nihil interesse,* « *ubi fidem Christi teneremus : sed gratias Domino, qui nos à divisione collegit : & hoc uni Deo congruere, ut in unitate colatur, ostendit.* D'abord il n'y a rien qui paroisse si plausible, que de dire, qu'on peut faire son salut dans toutes les Sectes qui confessent le nom de Jesus-Christ. Mais nous avons déja montré plus d'une fois, qu'il n'y a rien de si contraire à l'Ecriture, à la foi, à la doctrine de l'Eglise, des Conciles & des Peres, à la raison & au sens commun. Car l'Ecriture ne nous a promis qu'une Eglise, & le Fils de Dieu ne nous en a actuellement fondé qu'une sur la terre. Jesus-Christ a declaré qu'il n'auroit qu'un « troupeau, dans lequel il assembleroit toutes ses brebis, « qui n'auroient aussi qu'un Pasteur : *Et eas oportet me adducere, & fiet unum ovile, & unus Pastor.* « Les Apôtres n'ont formé avec lui & aprés lui qu'une Eglise, Jesus-Christ leur aïant donné Saint Pierre pour Chef; comme il donna les autres Apôtres & les Evêques leurs successeurs pour Chefs des Eglises particulieres, aussi unies entre-elles, que les Apôtres l'étoient entre-eux sous leur unique Chef. Saint Paul a souvent parlé des Hérésies & des Schismes, mais ç'a toûjours été avec horreur & détestation ; bien loin de dire qu'on s'y pût sauver. Ce ne seroient pas même des Hérésies, ni des Schismes, si on y faisoit son salut.

Cét Apôtre a commandé à son plus cher disciple d'*éviter les Héretiques, aprés quelques corrections.* La peinture que Saint Jean a faite des Héretiques, n'est pas moins horrible. On sçait la parole qu'il dit à un des Héresiarques de son temps: *Qu'il voïoit en lui le fils aîné du démon.*

Tous les Conciles particuliers & generaux ont condamné les Héresies de leur temps, & ont même interdit aux Fideles la conversation civile des Héretiques. Etoient-ce là des marques qu'ils tenoient toutes ces Sectes pour indifferentes? Les Peres de l'Eglise ont été les lumieres des Conciles, & n'ont pû avoir d'autres sentimens qu'eux touchant les Héresies & leurs sectateurs. Ils ont refuté les Héresies de leur temps avec autant de zele que de doctrine; & il n'y en a aucune dont ils n'aïent hautement protesté, que c'étoit une de ces portes d'Enfer, dont Jesus-Christ avoit prédit qu'elles combatroient l'Eglise; mais que bien loin de la renverser, elles seroient elles-mêmes terrassées, par la puissance & par les armes invincibles de la verité. C'est donc condamner tous les Conciles & tous les Peres, c'est faire le procés à toute l'Eglise qui se trouvoit renfermée dans ces Conciles, de dire qu'on peut faire son salut dans toutes les Sectes du nom Chrétien. Peut-on penser avec la moindre ombre de raison & de sens commun, que depuis tant de siecles l'Eglise, les Conciles, les Peres & tous les Fideles à leur exemple, & par leur ordre aïent detesté & anathematizé toutes ces Sectes, & que néanmoins on pouvoit & on peut encore y faire son salut?

Seroit-ce une Eglise, ou une Secte Chrétienne, qui di-
» roit, qu'il n'importe pour le salut qu'on croïe que le Fils
» de Dieu, soit lui-même Dieu égal à son Pere, ou une
» creature, comme Arius le disoit? Qu'il n'importe qu'on
» pense que le Saint Esprit est le Seigneur & le Dieu de
» toutes les creatures, ou qu'il est lui-même serviteur dans
» le même rang que les creatures, comme Macedonius le
» disoit? Qu'il n'importe qu'on confesse que Jesus-Christ
» est Dieu en verité, comme alliant la nature divine &

l'humaine en la seule personne du Verbe ; ou qu'il est un pur homme, que le Verbe a reçû dans une amitié & dans une confidence toute particuliere, comme Nestorius le vouloit ? Qu'il importe peu de dire, qu'aprés l'Incarnation, la nature divine ne s'est point perduë dans l'humaine, ni l'humaine dans la divine ; mais qu'étant tres-distinctes en elles-mêmes, elles ont été tres-intimement unies en unité de personne, comme l'ame & le corps composent sans se confondre, la personne unique de chaque homme : ou de dire comme Eutyche, que la divinité & l'humanité sont tellement confonduës en Jesus-Christ, que ce n'est plus qu'une seule nature ? De dire que toutes ces créances sont indifferentes pour le salut éternel, ce seroit autant que de dire : Qu'il importe peu que le Dieu que nous adorons, soit le vrai Dieu, ou une créature ; qu'il soit Dieu, ou un des serviteurs de Dieu. Qu'il n'importe, soit qu'adorant Jesus-Christ, nous adorions Dieu, ou un homme pur. Ne vaudroit-il pas autant dire, que nous soïons Idolâtres ou Chrétiens ? Car quelque créature que nous adorions pour nôtre Dieu, que s'en faut-il que nous ne soïons Idolâtres ? Aussi avons-nous fait voir ci-devant, que sur les mêmes fondemens de cette liberté indifferente des Sectes Chrétiennes, on établissoit la même liberté pour le Paganisme.

Mais ne seroit-ce pas encore la même chose, que si on disoit, qu'il est indifferent pour le salut que tout ce que la Religion Chrétienne nous ordonne de croire, soit vrai ou faux ; & que tout ce qu'elle nous commande de faire, soit bon ou mauvais ? Car il y a aussi des points de foi sur les regles de la morale : & ce qu'une Secte croit être veritable, une autre le combat, comme opposé à la verité. Pourroit-on imaginer une Secte plus monstrueuse & plus extravagante, que celle qui tiendroit cette indifference de toutes les Sectes ? Car elle admettroit dans son sein & dans sa communion toutes les erreurs & toutes les impietez des Sectes les plus abominables qui aïent jamais été. Ou si elle les excluoit de son sein & de sa communion,

comment les admettroit-elle dans son Paradis & dans sa suprême felicité, qui ne peut être autre que la joüissance de la Verité éternelle ? Voila les extravagances où l'on se précipite, quand on prend pour guide la folle présomption de son esprit, & qu'on s'écarte du guide & du Maître celeste que Dieu nous a donné en Jesus-Christ & en son Eglise.

Chapitre XXXIX.

Continuation de la doctrine des anciens Peres sur l'Unité de l'Eglise, & sur les moïens que les Peres, les Papes, les Conciles & les Empereurs ont emploïez pour y faire rentrer ceux qui en sont sortis. Difficultez sur les peines de mort.

I. Retour sur quelques Edits considerables, qui n'ont pas été renfermez dans les Codes ; mais qui se trouvent relevez soigneusement par les Peres, contre diverses Hérésies. II. Saint Prosper établit auparavant avec eux tous, le solide fondement de la communion avec les Eglises Apostoliques & les monumens des Apôtres qui sont le centre de l'Eglise universelle, hors laquelle il n'y a que Hérésie & malediction. III. Il oppose en particulier aux erreurs de Pelage les décisions de plusieurs Papes, & de plusieurs Conciles, & enfin les Edits des Empereurs, suivant l'exemple de Saint Augustin. IV. Saint Leon Pape, dont Saint Prosper a été Secretaire, dit qu'en son temps plusieurs Manichéens s'étoient convertis ; les autres qui paroissoient incorrigibles, avoient été exilez selon la rigueur des Loix Imperiales. V. Ce même Pape dit, que l'Eglise fuit les Jugemens de mort, & qu'elle n'y influë jamais ; mais que sa douceur est quelquefois soûtenuë des Loix severes des Princes ; comme quand ils firent perdre la vie à Priscillien, & à quelques-uns de ses disciples, qui alloient ruïner toute l'honnêteté & toute la pudeur du Genre-humain. VI. Reflexions importantes sur les paroles de ce Pape, & sur les Evêques Ithaciens : Enfin sur la peine de mort qui fut ici décernée par l'Empereur Maxime. VII. Autres peines moins severes, ordonnées par le même Empereur, & approuvées par Saint Ambroise, contre les Sectateurs de Jovinien. VIII. Zele de la Foi Catholique dans la profession de cét Empereur, éxigée par le Pape Sirice. IX. Les derniers efforts de

de Maxime pour y exciter Valentinien le Jeune. X. Autres efforts de l'Empereur Honorius dans la Conference de Carthage : à quoi le Clergé concourut, aussi-bien que dans le Concile de Mileve. XI. Nouveaux efforts dans le Concile Afriquain, & aprés la Conference de Carthage, tout-conformes à la doctrine de Saint Augustin. XII. Ceux du Pape Celestin avant, durant, & aprés le Saint Concile d'Ephese auprés de l'Empereur. XIII. Ceux du Clergé de Constantinople, à quoi l'Empereur répond. XIV. Derniers effets pour la réunion des Orientaux proposez aux Protestans.

I. APrés les reflexions generales sur la doctrine de Saint Augustin touchant l'utilité des Edits, dont la plûpart avoient été renfermez aprés sa mort dans le Code Theodosien avec un nouveau degré d'autorité : Il est bon d'en ramasser ici quelques-uns, qui n'y ont pas eu de place ; comme ceux de l'Empereur Maxime ; soit parce-qu'il ne fut pas reconnu lui-même dans la maison de Theodose ; soit pour d'autres raisons qui ne sont pas venuës jusqu'à nous. Le principal est, qu'ils ont été relevez, avec quelques autres Loix, comme elles le meritent, par les Peres, par les Papes, & par les Conciles ; ce qui servira à dégager la parole de Saint Augustin sur la conformité de leur doctrine avec la sienne, particulierement dans l'Afrique, tant sur cette matiere que sur plusieurs autres.

II. Je commence par Saint Prosper son principal disciple dans les Gaules. Il dit dans ses Livres des promesses & des prédictions dont plusieurs au moins le font Auteur, qu'on doit tenir en general pour retranchez de la communion des Apôtres & de l'Eglise, *tous les Hérétiques, lesquels aïant quité la communion & la paix du seul vrai Dieu, & des Apôtres, prêchent non pas dans les Eglises, où sont les monumens des Apôtres, mais dans les places publiques, & n'ont point de communication avec ces sacrez monumens : Quoique Jacques & Etienne premier Martyr à Jerusalem, Jean à Ephese, André & les autres dans toute l'Asie, Pierre & Paul à Rome, aient fondé l'Eglise de Jesus-Christ : y aient enseigné sa doctrine, & aient laissé ces Eglises en paix & en unité, &*

I. PARTIE. C.XXXIX. *les aient consacrées par leur sang & par leurs tombeaux, comme par autant de trophées de la Passion du Sauveur. Celui qui est en communion avec cette Eglise universelle, doit dire, qu'il est vraiment Chrétien, vraiment Catholique. Celui qui en est separé, est Héretique, il est l'Antechrist.* Ces paroles n'ont pas besoin d'explication, sur tout aprés ce que nous avons observé sur plusieurs endroits semblables des Peres d'Afrique, touchant les monumens des Apôtres.

III. Dans le Livre que le même Saint Prosper écrivit contre Cassien, Auteur des fameuses Conferences, il demande en particulier aux Demi-Pelagiens, pourquoi ils ont mieux aimé se bannir eux-mêmes du païs de la verité, que de continuer toûjours d'être, comme ils étoient, les Citoïens de l'Eglise? *Exulare à veritate, quàm cives esse Ecclesiæ maluerunt.* Il leur déclare, que si leur doctrine étoit Cap. 1. veritable, *il s'ensuivroit que le Pape Innocent, digne successeur du Siege de Saint Pierre, auroit erré: Que les Evêques d'Orient auroient erré, quand ils obligérent Pelage dans le Concile de Palestine à condamner sa précedente doctrine:* Cap. 10. *Que les Conciles d'Afrique auroient erré, quand ils firent des décisions contraires à celle de Pelage: Que les deux cens quarante Evêques du même païs auroient erré, quand ils confirmérent dans leur Lettre au Pape Zosime les Decrets d'Innocent I. contre Pelage & Celeste: Que le Siege de Saint Pierre auroit erré, quand le même Pape Zosime écrivit aux Evêques de toute la terre des Lettres de condamnation contre les mêmes erreurs: Enfin, que les Evêques d'Afrique auroient encore erré, quand ils firent réponse à ce Pape, & donnérent tant de loüanges aux Lettres, qu'il venoit d'écrire à toutes les Eglises du monde.* Ce sont les termes un peu abregez de Saint Prosper: on y voit l'Eglise universelle avec ses Evêques & ses Conciles, tous réunis avec le Siege Apostolique, & concertant avec lui d'un commun consentement tous les Decrets de la doctrine, sans qu'il tombât dans l'esprit d'aucun d'eux, de s'épargner toute cette fatigue & de s'en tenir à l'esprit particulier, ou à un instinct de prédestiné. Il n'apartenoit qu'aux Docteurs des dernieres Societez

Chrétiennes, de s'attribuër à eux seuls, ou quand il leur plaît, aux plus ignorans même de leurs disciples, toute cette suffisance, qui suplée à tous ces Papes, à tous ces Evêques, à tous ces Conciles, & à tous ces Peres; sans en excepter Saint Augustin même, qui emploïa vingt années, selon le même Saint Prosper, *viginti amplius annis*, à combattre les ennemis de la Grace. *c. 1.*

Saint Prosper dit encore la même chose dans son Poëme contre les Ingrats; sçavoir: *Qu'un même esprit animant toute l'Eglise, le Siege Romain qui est celui de Saint Pierre, fut le premier qui condamna le Pelagianisme;* IISDEM DECRETIS SPIRITUS UNUS: *parce que ce Siege étant le Chef de l'Episcopat de tout le monde, contient dans l'unité de la Religion, tout ce que les armes Romaines n'ont pû conquerir.* *c. 2.*

Sedes Roma Petri, quæ Pastoralis honoris
Facta caput mundo, quidquid non possidet armis.
Religione tenet.

De là ce Pere passe aux Evêques & aux Conciles d'Orient, également déclarez contre Pelage. Voila l'esprit, *Spiritus unus*, non particulier, non interieur, non d'un Ministre, non de la multitude; car de tout cela il n'en reviendra, qu'une division infinie & une contrarieté irreconciliable de dogmes & de Sectes par le monde; mais du Saint Siege, des Conciles, & des Evêques unis, tant anciens que nouveaux. Car Saint Prosper nomme ensuite Saint Jerôme, Atticus de Constantinople, Saint Augustin & les Conciles d'Afrique, que nous allons retoucher.

Je reviens pour cela à ses Conferences contre Cassien, où il dit, « que l'erreur des Demi-Pelagiens ne faisoit plus « une question nouvelle; qu'elle avoit déja été condamnée, « lorsque le Pape Innocent I. en avoit comme tranché la « tête avec son glaive Apostolique; lorsque le Synode des « Evêques de Palestine avoit obligé Pelage de se condamner « lui-même & ses complices; lorsque le Pape Zosime con- « firma les Decrets des Conciles d'Afrique, & que pour « retrancher ces impies du corps de l'Eglise, il mit l'épée «

I. PART. C.XXXIX.

» de Saint Pierre entre les mains de tous les Evêques; lorsque le Pape Boniface se servit de la pieté & de la catho» licité des Empereurs, & emploïa contre les ennemis de la » Grace les Edits, non seulement du Siege Apostolique, » mais aussi des Rois de la terre. *Quando beatæ memoriæ Innocentius nefandi erroris capita Apostolico mucrone percussit: quando Pelagium ad proferendam in se suosque sententiam, Palæstinorum Episcoporum Synodus coëgit: quando Africanorum Conciliorum decretis beatæ recordationis Papa Zosimus sententiæ suæ robur adnexuit, & ad impiorum detruncationem gladio Petri dexteras omnium armavit Antistitum: quando sanctæ memoriæ Papa Bonifacius piissimorum Imperatorum Catholicâ devotione gaudebat: & contra inimicos gratiæ Dei non solùm Apostolicis, sed etiam regiis utebatur edictis.* On voit par ces exemples comment tout conspiroit pour maintenir l'integrité de la foi & l'unité de l'Eglise, contre les nouvelles Sectes: les Papes, les Conciles, les Evêques, les Peres; tout recouroit même aux Edits des Empereurs, pour maintenir ceux de l'Eglise.

Saint Augustin n'en desavoüera pas son disciple Saint Prosper, puis qu'écrivant contre Julien, l'un de ses Adversaires, il avoit desiré ce concours de puissances, plutôt » que de commettre la chose à un nouvel examen. Pour» quoi demandez-vous un autre examen, lui dit-il, il a déja » été fait par le Siege Apostolique. Et ailleurs: Il n'est donc » plus question de faire examiner cette Hérésie par les Evê» ques, mais de la reprimer par les Puissances Seculieres. *Ergo Hæresis ab Episcopis non adhuc examinanda, sed coërcenda est Potestatibus Christianis.*

IV. Ce Pere n'avoit guere moins pris à cœur la défaite de l'Hérésie Manichéenne, dans laquelle il avoit été malheureusement engagé dans sa jeunesse; mais pour en pouvoir triompher plus glorieusement dans la suite, particulierement en Afrique où elle avoit causé plus de desordres dés le commencement. Nous avons vû divers Edits pour la proscrire depuis celui de Diocletien: Et il s'en trouve

dans le Code Theodosien, qui lui sont assez conformes. Voici encore une execution posterieure que Saint Leon Pape, dont Saint Prosper a été le Secretaire, raporte dans sa premiere Decretale : Il dit, que plusieurs de ses Sectateurs s'étoient venus convertir à Rome ; mais que quelques-uns d'entre-eux s'étoient engagez si avant dans ces détestables erreurs, que quelques remedes qu'on eût emploïez, on n'avoit pû les en retirer ; qu'on avoit ensuite usé de la rigueur des Loix ; & que selon les Constitutions des Princes Chrétiens, les Juges publics les avoient condamnez à un exil perpetuel ; de peur que leur contagieux commerce n'infectât le reste du troupeau. *Aliquanti verò, qui ita se demerserunt, ut nullum his auxiliantis posset remedium subvenire, subditi legibus, secundùm Christianorum Principum constituta, ne sanctum gregem sua contagione pollurerent, per publicos judices perpetuo sunt exilio relegati.*

V. Ce grand Pape dans une autre Lettre aprés avoir exposé les erreurs abominables des Priscillianistes, qui étoient des premiers rejettons de l'Hérésie Manichéenne en Espagne, use de ces paroles. Ce n'est pas sans raison « que nos Peres, au temps desquels cette horrible Hérésie « commença à paroître, firent toutes les instances possibles « dans tout le monde, pour bannir de toute l'Eglise l'impieté de ces furieux ; alors les Princes de la terre détesterent si fort ces insensez & ces sacrileges, qu'usant du « glaive des Loix publiques, ils en firent mourir le Chef, « & plusieurs de ses disciples. Car ils voïoient que par les « suites funestes de cette Hérésie, tout l'amour de l'honnêteté alloit se dissiper, les mariages alloient se dissoudre, « le droit divin & humain alloit être renversé, si on eût « permis à ceux qui faisoient profession de ces impietez, de « vivre en liberté quelque part que ce fût. Cette severité a « été long-temps utile à la douceur & à la clemence de l'Eglise, laquelle se contente du Jugement rendu par les « Evêques, & fuit les vengeances sanglantes ; mais les severes Constitutions des Princes Chrétiens ne laissent pas de « lui être d'un grand secours : parce-que la crainte des su- «

Epist. 93.

I. PART. » plices corporels porte souvent les hommes à recourir aux C.XXXIX. remedes spirituels & à faire leur devoir. *Et profuit diu ista districtio Ecclesiastica lenitati, quæ etsi sacerdotali contenta judicio, cruentas refugit ultiones; severis tamen Christianorum Principum constitutionibus adjuvatur, dum ad spiritale nonnunquam recurrunt remedium, qui timent corporale supplicium.*

V. La délicatesse & la justesse avec laquelle ce grand Pape vient de parler, s'accorde fort bien avec celle que nous avons vuë dans Saint Augustin, & merite bien les reflexions suivantes. 1°. Il proteste que l'Eglise non seulement n'use jamais de vengeance & de Loix sanguinaires; mais aussi qu'elle ne les demande jamais aux Princes temporels: elle se contente de ses Assemblées d'Evêques, & de ses Jugemens Ecclesiastiques, parce-qu'il est absolument interdit au Sacerdoce Chrétien de verser autre sang que celui de Jesus-Christ sur les Autels. *Ecclesiastica lenitas sacerdotali contenta judicio, cruentas refugit ultiones.* 2°. Ainsi ce Pape condamne l'Evêque Ithaque & les autres Prélats de sa faction, qui firent instance à l'Empereur Maxime, & le portérent enfin à faire décapiter Priscillien, & quelques-uns de ses disciples. Saint Martin Evêque de Tours, les autres Evêques, & des Conciles même de ce temps-là desavoüérent & blâmérent cette action, enfin separérent de leur communion tous ces Evêques Ithaciens. 3°. Mais, quoi-que l'Eglise ne répande jamais de sang, quoi-qu'elle ne conseille jamais de le faire, quoi-qu'elle declare irreguliers, & qu'elle interdise des fonctions sacrées tous les Ecclesiastiques qui donnent de semblables conseils, ou qui influent le moins du monde aux Jugemens de mort; elle déclare néanmoins que les Juges, les Princes & les Empereurs font leur devoir, quand ils punissent les coupables, & envoïent au dernier suplice les incorrigibles, dont on n'espere pas que la vie puisse être autre chose qu'une continuation ou une augmentation de leurs crimes. 4°. L'Eglise juge elle-même que son humanité tomberoit enfin dans le mépris, & serviroit à multiplier les crimes par

l'esperance du pardon & de l'impunité, si la rigueur des Loix & la justice des Princes ne venoit à son secours. 5°. La severité des peines temporelles & des Loix Roïales est quelquefois necessaire; parce-que le moindre nombre est toûjours de ceux qui se laissent gagner par la douceur: le plus grand est de ceux que la crainte des châtimens empêche de mal-faire, les accoûtume à bien-faire, & par cette accoûtumance leur fait trouver du plaisir & de la douceur dans la justice.

I. PARTIE. C.XXXIX.

6°. Il faut néanmoins confesser que Saint Leon ne fait pas moins l'excuse, que l'apologie de ces peines de mort, que l'Empereur décerna contre Priscillien, & contre les autres Chefs de cette impure Secte. Car autant que les autres peines ont été ordinaires dans ces rencontres, autant celles de mort ont été rares & extraordinaires. Il y avoit tres-peu de semblables Loix, & nous avons apporté beaucoup de preuves, que ces Loix se publioient pour donner de la terreur, mais qu'elles ne s'executoient pas. Ce sçavant Pape insinuoit donc, que cette execution sanglante de l'Empereur Maxime lui avoit été arrachée par les impuretez & les impietez inoüies des Priscillianistes, qui fouloient aux pieds tout le droit divin & humain, détruisoient la pudeur & les liens du mariage, & n'étoient pas moins contraires aux loix humaines, qu'aux Loix divines. Par cette Loi l'Empereur vengea donc pour le moins autant l'Etat que l'Eglise. 7°. Je ne sçai si nous ne pouvons pas ajoûter encore, que cette peine sanglante ne regardoit guere que les Auteurs de l'Héresie, & non les Sectateurs. Car ceux que Saint Leon appelle les disciples de Priscillien, semblent être ceux qu'il avoit dressez, pour publier son Héresie avec lui & aprés lui. 8°. Je laisse ce que ce grand Pape ordonne ensuite contre les Livres de Priscillien, & contre ceux qui pour éviter les peines des Loix Imperiales, venoient à l'Eglise, & se mêloient parmi les Catholiques, non pour se convertir, mais pour pervertir les autres. Ce Pape veut qu'on emploïe toute la diligence possible pour empêcher ces desordres.

I. Partie. C.XXXIX.

VII. Ces executions sanglantes s'étoient faites dans les Gaules avant que Maxime eût passé les Alpes pour entrer en Italie, où il trouva une autre Hérésie fort impure, enseignée par le moine Jovinien. Saint Ambroise aprés avoir raporté dans sa Lettre au Pape Sirice, la condamnation que ce Pape en avoit faite, & aprés lui tout le Concile de la Province de Milan, dont Saint Ambroise même étoit le Président, il ajoûte l'expulsion qu'on ordonna de tous ses Sectateurs ; & assure, que l'Empereur même les avoit eu en exécration, aussi-bien que les Manichéens, dont nous venons de parler, *clementissimus execratus est Imperator.*

VIII. C'étoit encore le même Empereur Maxime, à qui le Pape Sirice demanda un témoignage de sa créance. Il lui fit réponse: Qu'il avoit d'autant plus d'attache *à la Foi Catholique*, que Dieu l'avoit favorisé de l'Empire, dés qu'il avoit été batisé : que son desir & sa resolution étoit, que la Foi Catholique fut exempte de dissensions, & qu'elle demeurât dans sa pureté inviolable par la concorde generale de tous les Evêques. *Cæterum id nobis animi & voluntatis esse profitemur, ut fides Catholica procul omni dissensione submota, concordantibus universis sacerdotibus, & unanimiter Deo servientibus, illæsa & inviolabilis perseveret.*

* *Inter Epist. Siricii.*

IX. Enfin, le même Empereur Maxime aïant appris, que le jeune Valentinien par l'instigation de sa mere, qui étoit Arienne, persecutoit les Catholiques de Milan, comme nous avons vû plus haut, il lui écrivit, pour l'exhorter à faire cesser cette persecution, lui remontrant, que c'étoit une semence de discorde, de vouloir changer l'ancienne doctrine de l'Eglise, soûtenuë & confirmée depuis tant de siecles : qu'on respecte même selon les Loix humaines les anciennes coûtumes, & qu'on est toûjours digne de blâme, quand on innove quelque chose contre les usages anciens : Que l'Italie & l'Afrique conservoient la même créance : que la Gaule, l'Aquitaine, l'Espagne, Rome même, qui néanmoins dans ces sortes de choses doit

doit avoir la Primauté, se glorifioient de cette même foi. *Si jam per tot sæcula coalita & confirmata mutares, parvamne excitare discordiam videreris? Ipsis humanis legibus in hac mortalitate habet nostra reverentiam consuetudo: & in re jam vetusta & usitata aliquid novum fecisse, reprehensio est. Italia omnis atque Africa hoc Sacramento credunt. Hac fide gloriantur Gallia, Aquitania, omnis Hispania; Roma ipsa venerabilis, cujus etiam in hac parte principatus est.*

X. Il est temps de passer à l'Edit de l'Empereur Honorius, qui fut lû d'abord dans la celebre Conference de Carthage, il déclaroit que le plus grand, ou le seul soin de cét Empereur, chargé d'ailleurs d'un si grand fardeau, étoit de faire respecter la foi Catholique; parce-que toutes ses fatigues, soit à la guerre, soit pendant la paix, ne tendoient qu'à faire, que le veritable culte de la Divinité fût conservé parmi les peuples. *Inter Imperii nostri maximas curas, Catholicæ legis reverentia, aut prima semper, aut sola est. Neque enim aliud aut belli laboribus agimus, aut pacis consiliis ordinamus, nisi ut veri Dei cultum orbis nostri plebs devota custodiat.*

Dans cette Conference les Evêques Catholiques protesterent au Comte Marcellin, qui y assistoit par ordre de l'Empereur, que les Donatistes se plaignoient bien des Loix que les Rois de la terre faisoient contre les Heretiques & les Schismatiques; mais qu'ils ne pouvoient pas ignorer, que l'Ecriture depuis tant de siecles avoit prédit, que les Rois de la terre se dévoüeroient au service de Jesus-Christ: qu'ils ne pouvoient pas non plus ignorer, que les anciens Rois, non seulement des Hébreux, mais aussi des Nations étrangeres avoient publié des Loix fulminantes contre ceux qui diroient & feroient quoi-que ce fut contre le vrai Dieu.

Dans le Concile II. de Mileve il fut ordonné, que *si un Evêque negligeoit de réunir à l'Eglise les Héretiques de son Diocese, les Evêques voisins l'avertiroient de son devoir; que s'il negligeoit encore six mois de le faire, il seroit privé de la Communion, jusqu'à ce qu'il l'eût fait.* Ce qui s'en-

tendoit, s'il y avoit des Executeurs Imperiaux dans la Province. *Si in ejus Provincia executio fuerit.* Car s'il n'y en avoit point, on ne pouvoit pas s'en prendre à l'Evêque: *lequel au contraire seroit privé de son Siege, s'il imposoit, & s'il témoignoit, que les Héretiques fussent rentrez dans la Communion de l'Eglise, quoi-que cela ne fût pas.*

XI. Un autre Concile d'Afrique fit le Decret, que nous lisons dans le Concile qu'on appelle Afriquain. Il » portoit qu'on demanderoit instamment aux Empereurs, » qu'ils fissent abolir tout ce qu'il y avoit encore d'Idolâtrie » dans toute l'Afrique, & qu'ils fissent raser les Temples » des Idoles qui restoient, & qui ne pouvoient plus servir, » non pas même pour l'ornement. *Nullo ornamento sunt.*

Mais aprés la Conference de Carthage, les Evêques d'Afrique persuadez, qu'ils avoient satisfait au devoir d'Evêques & de Pacificateurs : *Impletum est Episcopale & pacificum officium :* resolurent de demander une forte pro» tection des Empereurs & des Magistrats, contre les in» sultes & les irruptions sanglantes, que les Circoncellions » faisoient sur les Catholiques, & sur les Eglises. Car quel » doute y avoit-il qu'ils ne pussent en user de la sorte, puis» que Saint Paul, comme il est raconté dans les Actes des » Apôtres, se servit du secours des soldats pour repousser les » Factieux, qui avoient conspiré contre lui. *Factiosorum conspirationem militari etiam submovit auxilio.*

Nous avons déja dit, qu'ils demandérent aussi le re» nouvellement de la Loi, qui condamnoit à une amende » de dix livres d'or les Héretiques, qui donnoient les Or» dres; celle aussi qui privoit les Donatistes opiniâtres des » successions, des Testamens & des donations, les remettant » néanmoins dans leurs anciens droits, s'ils se convertis» soient : pourveu qu'ils le fissent avant que le procez fût » intenté; car s'ils ne se convertissoient qu'aprés, il seroit à » croire, que ce seroit plutôt la cupidité des biens, que la » crainte du Jugement divin, qui les auroit touchez. *Qui lite pulsati putaverint ad Catholicam transeundum, de talibus credibile est, non metu cœlestis Judicii potius, quam terreni*

commodi aviditate unitatem Catholicam praeoptasse. En voila assez pour justifier entierement ce que Saint Augustin a avancé des sentimens des Afriquains.

XII. Finissons par ceux d'un autre grand Pape, & d'un Concile general, tenu en Orient avec ses suites. Le Pape Celestin écrivit à l'Empereur Theodose le jeune, Auteur du Code, pour le remercier de ce que par « ses soins il conservoit la Foi Catholique pure & sans « tache, faisant condamner les erreurs, & mettant en cela « le principal affermissement de son Empire. *Fidem Catho-* « *licam integram, immaculatamque pravorum dogmatum errore* « *damnato servatis; in hoc semper munimen vestri constituentes imperii.* Vous devez, ajoutoit ce Pape, prendre plus de « soin de l'interest de la Foi, que de celui de vôtre Empire: « avoir plus d'empressement pour la paix de l'Eglise, que « pour la sureté des Provinces. *Major vobis fidei causa debet esse, quam Regni: ampliusque pro pace Ecclesiarum Clementia vestra debet esse sollicita, quam pro omnium securitate terrarum.* Il lui proposoit ensuite les exemples d'Abraham, de « Moïse, de David, qui avoient armé toute leur puissance « contre les ennemis de la Religion. Et il n'oublioit pas de « lui marquer que les Empereurs font pour l'affermissement « de leur Empire tout ce qu'ils font pour la paix, & pour « l'honneur de l'Eglise. *Pro vestri Imperii salute geritur, quid-* « *quid pro quiete Ecclesiæ, vel sanctæ Religionis reverentia laboratur.*

Que tous les Evêques sçachent, écrivoit ce même Pape « au Concile d'Ephese déja achevé, que *suivant la Consti-* « *tution de l'Eglise & des Empereurs Tres-Chrétiens*, s'ils ne « condamnent l'Héresie avec ceux qui en sont les Auteurs, « ils n'auront jamais de rang entre les Evêques Catholiques. « Nous pouvons, écrivoit-il encore à l'Empereur, appli- « quer à vôtre gloire ces paroles du Prophete: *Vôtre Empire* « *est l'Empire de tous les siecles*, parce-que la défense de la « Foi lui donne toûjours de l'amplitude, & il prend les « mêmes accroissemens que la Religion, dont il est l'appui; « l'erreur n'infecte & ne perd plus personne: il n'y a point «

I. PART. CXXXIX. » de Fideles, qui ne vous doivent le salut de leur ame, à cause des soins que vous avez pris de l'Eglise universelle. *Salutem omnibus animarum suarum, dum Ecclesiæ universali consulitis, reddidistis.* C'est la gloire de vôtre Clemence, d'avoir pris la défense, non des terres & des Provinces, mais des ames. Elie, dit-il ensuite, ne se contenta pas de réfuter les faux Prophetes, il voulut en tirer vengeance; il persecuta & il perdit, ceux qu'il vit travailler à perdre son peuple. Vôtre gloire n'est pas moindre. Il resista aux faux Prophetes, & vous resistez aux faux Docteurs.

XIII. Nous ne pouvons omettre ici tout de suite, ce que le Clergé de Constantinople écrivit au même Empereur, dans la plus grande ardeur des contestations entre les fauteurs peut-être plutôt de la personne, que des erreurs de Nestorius d'un côté, & les Catholiques de l'autre. *Nous conjurons*, disoient-ils, *Vôtre Majesté de faire justice, & de confirmer les Decrets de ceux qui l'emportent, & par leur nombre, & par l'autorité de leurs Sieges, & par la profondeur de leur doctrine dans les choses de la Foi : de ne point permettre, que tout l'Univers tombe dans le trouble & dans la confusion, sous pretexte de ne pas rompre la paix, & d'empêcher qu'une petite portion des Orientaux, ne se separe du Corps de l'Eglise, à laquelle elle demeureroit toûjours tres-unie, si elle vouloit obeïr aux Canons.* Et un peu plus bas : *Prenez-garde, ô Empereur, que l'Eglise qui vous a élevé, & vous a servi de Nourrice, & qui vous a dressé des trophées sur tous vos ennemis, ne se dissipe, & ne voïe revenir sous vôtre Empire les temps des Martyrs. Suivez plutôt les traces de vos augustes Prédecesseurs, qui assemblérent des Conciles, s'y soumirent, & confirmant les Decrets des Evêques par leurs Loix Imperiales, firent paroître le respect & la déference qu'ils avoient eux-mêmes pour eux.*

Epistola Catholicorum.

Theodose ne se rendit pas seulement à des avis si salutaires & si sages; mais voïant qu'aprés le Concile fini, il y avoit encore des mesintelligences entre Jean Archevêque d'Antioche, & Cyrille d'Alexandrie, entre les amis trop passionnez de la personne de Nestorius & les zelez

Défenseurs du Concile d'Ephese & de Cyrille; il écrivit & envoïa un de ses Officiers à Jean, pour lui commander de s'accommoder avec Cyrille, en condamnant Nestorius & sa doctrine, aprés quoi, disoit ce Prince; *Cyrille avec les siens, le Pape Celestin Evêque de Rome, & tout autant qu'il y a d'Evêques Catholiques dans le monde, se réuniront de communion avec vous. Si aprés cela, il y a encore quelque chose à regler, vous le ferez tous ensemble d'un commun concert. La paix sera entierement rétablie*, écrivoit encore cét Empereur au bienheureux Simeon Stylite, *si Jean s'accorde avec Cyrille, avec lequel les Occidentaux, ceux de Constantinople, & tous les autres Evêques du monde vivent dans une parfaite concorde.*

I. PARTIE. C.XXXIX. *Conc. Ephes. part. 1. 3. 2. 4. & 25.*

XIV. Il a falu toucher ici cette affaire, pour y remarquer en passant; non seulement le pouvoir des Empereurs à convoquer les Conciles, à y maintenir la paix, à y reprimer les tumultes, à en confirmer les Decrets par leurs Edits, à les faire respecter dans tout le monde par leur exemple; mais aussi à pacifier les dissensions, qui s'élevent quelquefois entre les Evêques Orthodoxes, lesquelles pourroient enfin s'enflâmer & former un Schisme, si la vigilance des Empereurs & la celeste puissance du divin Epoux de l'Eglise, ne prévenoit un si funeste malheur. Cependant on apprend ici la difference des enfans de paix & de lumiere dans les petites divisions, qui arrivent quelquefois entre-eux, & des enfans de trouble & de tenebres. Jean d'Antioche & un assez bon nombre d'Evêques de son ressort, avoient fait éclater leur animosité & leur aigreur contre Saint Cyrille dans le Concile & aprés. Mais l'esprit de paix & de charité, qui ne laissoit pas de regner dans le cœur de ces Prélats, l'emporta enfin sur leurs autres passions, quand il fut secondé de l'autorité du Prince, des exhortations du Pape, & de la necessité où ils se virent reduits d'être privez de la Communion de toutes les autres Eglises du monde, tres-étroitement unies avec Celestin & Cyrille.

Les Auteurs des derniers Schismes & des Heresies,

I. Partie. C.XXXIX.

trouveront ici un sujet de confusion pour eux ; mais il ne tiendra qu'à eux, ou à leurs Sectateurs, de faire que ce soit une confusion salutaire, & la matiere d'un vrai & solide honneur. Ces Evêques du Concile d'Ephese, étoient des hommes, aussi-bien que ceux du Concile de Nicée. Il y eut des interests, des passions, des divisions entre-eux tous. Mais étant fortement attachez à l'unité de l'Eglise ; animez au fond de l'esprit de charité, qui est l'esprit de l'Eglise universelle ; persuadez qu'il n'y avoit de salut que dans l'unité & dans la charité ; convaincus que le mal qu'ils vouloient éviter, ne pouvoit pas être plus grand que celui du Schisme ; & que le bien qu'ils se proposoient, n'étoit pas même comparable à celui de l'unité & de la charité de l'Eglise universelle ; ils trouvérent enfin des moïens de paix & d'accommodement.

Le tout ne consista pour les Orientaux, qu'à recevoir le Concile d'Ephese, condamner Nestorius qu'il avoit condamné, suivre la Confession de foi qu'il avoit déclarée, & que *leurs Eglises avoient toûjours conservée & enseignée aux peuples*, comme l'écrivit Jean d'Antioche même au Pape Sixte, à Cyrille d'Alexandrie, & à Maximien de Constantinople. Enfin ces Evêques partisans de Jean protestérent avec lui, qu'*ils étoient liez de communion avec tous les Evêques Orthodoxes de l'Univers*. Voilà comme la paix & l'unité de l'Eglise se conservoit par l'union, la concorde & la communion des Sieges Apostoliques.

Et afin qu'on n'en doute point. Nous allons voir quels étoient sur ce sujet les sentimens du celebre Theodoret, qu'on sçait avoir eu la meilleure part à ce differend, aprés Jean d'Antioche : & nous l'allons avoüer, aprés avoir encore remarqué, que nous ne l'avons raporté plus haut, que comme Historien de ce qui s'étoit passé sous les Regnes précedens, depuis Constantin le Grand, ainsi que nous dirons encore à la fin de cette premiere Partie, pour les Conversions des peuples étrangers à l'Empire. Nous l'alons regarder dans le Chapitre suivant comme un des plus sçavans, & un des plus pieux entre les Peres de l'Eglise.

Chapitre XL.

Sentimens de Theodoret Evêque de Cyr, sur l'unité, l'universalité & la perpetuité de l'Eglise.

I. II. Les mesintelligences de Theodoret & de Saint Cyrille, ne blesserent jamais la foi. Description de l'Eglise dans les Pseaumes, son universalité, le mélange, des bons & des impies; le regne de Jesus-Christ dans le monde par ses Apôtres & leurs successeurs. III. L'étenduë de l'Eglise dans tout le monde, prédite dans les Pseaumes, accomplie en son temps, celebrée avec joie par le chant continuel de ces Pseaumes dans l'Eglise. Sujet d'édification pour les Nouveaux Convertis. IV. Perpetuité de l'Eglise. V. Son universalité, sa fermeté. VI. Le nouveau monde soûmis à Jesus-Christ & à son Eglise, l'Apostolat perpetuel de l'Eglise Catholique, sans que les Sectes y aient part. VII. Belle image de la gloire de Dieu & de l'Empire de Jesus-Christ, dans le chant des Pseaumes: aussi-bien que de la stabilité inébranlable de l'Eglise, contre les apostasies imaginaires, qu'on lui impute. VIII. Recours necessaire au consentement universel des Eglises, & des Peres, pour le discernement des Livres Canoniques, de leurs éditions, de leurs versions, de leurs explications & de leur sens veritable. IX. Autorité des Peres. Monarchie universelle de Jesus-Christ dans les Ecritures. X. Magnificence de l'Eglise dans Isaïe, contre les Juifs, & contre toutes les Héresies. Prophetie pareille de Daniel, & de Michée. Mélange de la Monarchie Romaine & du Christianisme. XI. Les Ecritures & les Peres traitent toûjours l'Eglise, comme une Vierge pure, les Sectes separées la déchirent par leurs médisances. XII. Theodoret quoi-que tres-sçavant, ne donnoit rien à son esprit particulier, ni à ses études; il se reposoit uniquement sur l'Eglise, sur les Conciles, sur les Peres. XIII. Appel de Theodoret au Pape Leon, ses déferences & sa soûmission pour le saint Siege. Quels éloges il donna à la foi & à l'autorité de l'Eglise Romaine. XIV. Combien Theodoret étoit éloigné de l'esprit de tous les Auteurs de nouvelles Sectes. XV. Déference merveilleuse de Theodoret pour les Peres anciens, qui n'étoient pourtant pas encore fort anciens. XVI. Combien les Auteurs de Sectes & leurs Docteurs sont éloignez de cét esprit. XVII. Suite du même sujet, du consentement & de l'autorité des Peres.

I. On ne peut nier qu'il n'y ait eu des dissentions entre Saint Cyrille & Theodoret, que nous venons

I. Partie. Chap. XL.

de voir assoupir. Mais nous allons voir, qu'ils ont été parfaitement d'accord sur la doctrine de l'Eglise, & qu'ainsi leurs divisions ne peuvent avoir été que de ces surprises, que les plus saints & les plus sçavans ne peuvent pas toûjours éviter, faute de se bien entendre les uns les autres, & de pouvoir reciproquement penetrer ce qu'ils ont dans le cœur.

In Psal. 39.

Theodoret expliquant ces paroles du Pseaume : *J'annoncerai vôtre Justice dans une grande Eglise*, dit que cette grande Eglise est celle qui est répanduë dans tout l'Univers. Il ajoûte aussi-tôt aprés, que cette Eglise universelle n'est pas toute composée d'hommes parfaits ; mais qu'il y a beaucoup de lâches & de voluptueux, quoi-que ne faisant qu'un corps & une personne, elle parle quelquefois dans les Pseaumes en des manieres bien differentes. L'Eglise n'est donc pas un Corps tout composé de prédestinez, ou de justes ; c'est une Societé aussi étenduë que la terre, aussi nombreuse que les sablons de la mer ; les méchans y sont mêlez avec les bons, la paille avec le froment, comme dans une aire, quoi-que ce soit principalement sur les bons, qu'on arrête les yeux, comme c'est sur le froment principalement, que l'esprit se porte, quand on parle d'une aire.

In Psal. 44.

II. *Ces maisons d'ivoire*, dit-il, dont il est parlé dans un autre Pseaume, sont *ces belles & somptueuses Eglises, que les Princes & les Rois ont élevées sur toute la terre, & dans les isles de la mer. Les parfums dont il est encore parlé, sont ces vertus d'odeur tres-douce, dont la passion de Jesus-Christ a rempli tout l'Univers. Au lieu de vos Peres*, est-il dit dans le même Pseaume, *il vous est né des enfans, vous les établirez Princes de toute la terre. Où est-ce que les Juifs ont commandé à toute la terre ?* dit Theodoret ; *ils ne regnent nulle part, ils gémissent par tout dans la servitude. Mais les divins Apôtres, qui ont eu les Patriarches pour Peres, regnérent sur toute la terre & sur la mer, Jesus-Christ le Roi de l'Univers les aïant déclarez ses Lieutenans & les Generaux de ses armées, eux & leurs successeurs, qui sont les enfans de l'Eglise ; les*

les Martyrs, dis-je, de triomphante memoire, qui sont préposez pour gouverner cét Empire, & pour dominer sur tous les hommes, sur les uns par l'amour, par la crainte sur les autres. Enfin, sur ces autres versets du même Pseaume: *Je ferai memoire de vôtre nom dans toutes les races futures; aussi les peuples vous loüeront à jamais dans tous les siecles:* Voici comment Theodoret fait parler le Prophete: *Tous les peuples de la terre chanteront les Pseaumes que j'ai composé à vôtre loüange, ô mon Dieu, & apprenant dans ces Cantiques la grace & la gloire que vous leur aviez promise par mes Propheties tant de siecles auparavant, ils confesseront que vous êtes l'Auteur de tous ces bienfaits.*

III. C'est à dire, que la Conversion des Gentils & de tous les peuples du monde, aïant été prédite si long-temps auparavant, & enfin accomplie: quand tous ces peuples chantent ces Pseaumes, ils sont sensiblement touchez d'y voir des preuves si convaincantes de la Toute-puissance & de la bonté de Dieu, qui avoit seul pû prédire si long-temps auparavant les merveilles de leur conversion & de leur salut; qui a pû lui seul les accomplir, & les leur faire chanter dans tous les siecles par toute la terre. Voila les merveilles de Jesus-Christ, & de son Evangile; voila dequoi instruire, & dequoi consoler nos freres, qui sont nouvellement rentrez dans l'Eglise, ou qui y rentrent tous les jours. Ils ont aimé & aiment toûjours à chanter les Pseaumes. Rien n'est plus saint, rien n'est plus utile. Mais ils doivent prendre garde, qu'il ne leur arrive, comme aux Juifs, d'avoir les Ecritures entre les mains pour leur propre condamnation. Les Pseaumes de David sont remplis d'une infinité de témoignages clairs & convaincans de la conversion de tous les Peuples du monde, & de leur entrée dans l'Eglise répanduë par toute la terre, où Dieu sera loüé & adoré dans tous les siecles à venir. Il ne faut qu'ouvrir les yeux à cette brillante verité, répanduë dans toutes les Ecritures, particulierement dans les Pseaumes, pour y voir Jesus-Christ avec son Eglise, regnant & dominant sur toute la terre, & y aïant par tout des Chantres

de ses loüanges, de ses anciennes Propheties dés le commencement du monde, & de l'accomplissement qu'il en a fait se faisant homme, & qu'il en fait encore tous les jours dans l'Univers.

in Psal. 45. IV. La perpetuité de l'Eglise est clairement marquée dans le Pseaume suivant. *O Dieu, nôtre refuge, nôtre force & nôtre aide dans les violentes tribulations, qui nous ont accablées. Aprés avoir prédit dans le Pseaume précedent*, dit Theodoret, *que l'Eglise composée des Nations qui auroient quité leurs impietez, seroit Reine, on montre ici que ses enfans seront les Princes de la terre: Enfin, on passe aux persecutions & aux tempêtes, qu'elle souffrira & qu'elle méprisera. Aïant Dieu pour nôtre insurmontable rempart, nous ne sentirons pas même les plus grandes afflictions. Les quatre Evangiles sont ces quatre fleuves du Paradis terrestre, qui ont arrosé toute la terre, par leurs innombrables ruisseaux.* Enfin, le même Pseaume dit, que *Dieu écarte les guerres aux extremitez de la terre; parce-que l'Empire Romain éteignit toutes les Principautez particulieres, & établit une paix generale dans toute l'étenduë de l'Empire, ce qui disposa toutes les Nations à écouter l'Evangile.*

in Psal. 46. V. *Dieu nous a soûmis les peuples*, disent les Apôtres dans le Pseaume suivant, *& a mis les Gentils sous nos pieds. La verité de cette Prophetie*, dit Theodoret, *est toute visible, car on peut voir ceux d'entre toutes les Nations, qui ont embrassé la Foi, se prosterner devant les tombaux des Apôtres, & reverer avec amour ces précieuses cendres.* Et plus bas, *Dieu avoit promis de benir toutes les Nations dans la semence d'Abraham; & c'est pour cela que ces Nations & leurs Princes, laissant les Dieux de leurs Peres, s'assemblent avec le Dieu d'Abraham, & le reconnoissent pour leur Dieu. Or les Ministres de cette vocation des Gentils ont été les Apôtres, qui ont soûtenu de leurs Miracles leur sublime Theologie.*

in Psal. 47. Et sur le Pseaume suivant, le même Theodoret dit: *Qu'il n'y a qu'une Eglise dans toute la terre & dans les mers; aussi prions-nous dans la Messe, pour la sainte, unique, Catholique & Apostolique Eglise, qui s'étend d'un bout*

de la terre à l'autre. Comme plusieurs maisons font une Ville ; ainsi les Eglises infinies & innombrables dans les Isles & dans le continent, ne font toutes ensemble qu'une Eglise, par la convenance d'une même Foi. Les Puissances de la Terre lui ont fait la guerre, mais voïant sa fermeté invincible, ses fondemens inébranlables, & la verité des prédictions faites en sa faveur, elles sont tombées dans la consternarion.

VI. Que *toute la terre vous adore*, est-il dit dans un autre Pseaume : *Cette Prophetie,* dit Theodoret, *est presentement accomplie, puisque dans toutes les Nations du monde Dieu est adoré, & le Seigneur Jesus-Christ est nommé par tout le Tres-haut.* Un autre Pseaume assure, parlant de Jesus-Christ, que *la Justice se levera en ses jours. L'évenement l'a fait voir*, dit Theodoret, *parce-que nôtre nature renonçant à l'impieté, a appris la veritable Religion. Que s'il y a encore des Fideles, qui ne vivent pas selon les Loix de l'Evangile : Il y en a pourtant un nombre innombrable entre les soldats & les particuliers, entre les habitans des Villes & de la campagne, qui ont beaucoup d'attache à la vertu.* L'abondance de la paix promise à Jesus-Christ marque l'extinction de tant de petits Princes, & ensuite de tant de guerres, qu'on peut lire, ou dans l'Histoire Grecque & Romaine, ou dans nos Livres des Rois & des Machabées. *Aprés l'Incarnation,* dit Theodoret, *il n'y a eu qu'un Empire dans le monde, qui a donné la paix & la pleine liberté de publier l'Evangile. Cela durera jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Lune, c'est à dire, pendant tout le temps de la vie presente. Enfin, Jesus-Christ dominera d'une mer à l'autre, c'est à dire, jusqu'aux extremitez du monde. Parce-qu'au delà de la terre il y a des mers, qu'on ne peut traverser, que quelques-uns nomment, les mers Atlantiques ; ou bien l'Ocean Oriental & Occidental, ce n'est pas sans raison qu'on dit, que l'Empire du monde est clos de tous côtez des mers.*

in Psal.65.

in Psal.71.

Nous comprenons mieux mainrenant, qu'on ne pouvoit faire au temps de Theodoret, cette grande étenduë de terres au delà des mers ; les Chrétiens y ont découvert

un nouveau monde; & Jesus Christ & l'Eglise ont commencé en même-temps à y regner; car toutes les Eglises y sont Catholiques, ce qui montre que la grace de l'Apostolat & la conversion des Nations toûjours nouvelles durera jusqu'à la fin du monde par le ministere des Catholiques, sans que les Sectes separées y aïent aucune part.

in Psal. 85. VII. *Toutes les Nations*, dit ailleurs le Psalmiste, *viendront & vous adoreront. La verité de cette prédiction*, dit Theodoret, *a paru lors qu'aprés le temps de la Passion, les* *in Psal. 92.* *Apôtres furent envoiez dans tout le monde. On rendoit aux Idoles l'honneur qui étoit dû à Dieu; mais aprés l'Incarnation, la connoissance divine se répandit sur toute la terre, comme la lumiere. Que toutes les Nations loüent le Seigneur*, dit le Psalmiste. *Allez, enseignez toutes les Nations*, disoit *in Psal. 116.* Jesus-Christ à ses Apôtres. *Les Apôtres obeïssant à ce commandement parcoururent toute la terre & toutes les mers; l'un amena à l'Eglise les Indiens, l'autre les Egyptiens, un autre les Ethiopiens. Saint Paul prêcha depuis Jerusalem jusqu'en Illyrie, vint en Italie, passa dans l'Espagne & dans les Isles. Jean éclaira l'Asie, André la Grece, Philippe les deux Phrygies, Pierre prêcha depuis Jerusalem jusqu'à Rome: & de cette sorte les Apôtres coururent toutes les terres, en dissipérent l'ignorance, & firent luire par tout le Soleil de Justice.* Ce sont les propres termes de Theodoret, que je viens de traduire; où il paroît que la devotion des nouvelles Sectes est aussi resserrée, que leur Eglise; & qu'au contraire la pieté des Catholiques a autant de grandeur, d'étenduë, & d'élevation, que l'Eglise universelle.

Quand les Heretiques chantent, ou recitent ces Pseaumes dans leurs prieres, quelle grande Image peuvent-ils avoir dans l'esprit, de l'Eglise, de l'Empire de Jesus-Christ, de la Religion, de la gloire de Dieu dans tout l'Univers, de la publication de l'Evangile, des promesses faites à Jesus-Christ, de leur accomplissement, des promesses faites par Jesus-Christ, & des évenemens qui ont suivi, enfin du prix du Sang de Jesus-Christ, répandu pour le salut de l'Univers. Ils ne peuvent avoir que des idées tres-basses

de tout cela : si leur Eglise est la veritable Eglise, ils n'en peuvent avoir que des idées tres-differentes de celles des anciens Peres, qui n'en ont eu, que de tres-magnifiques, dignes de la Majesté de Jesus-Christ, & de la gloire du Christianisme. Si ces Sectes étrangeres disoient, que tout cela a été prédit & accompli, mais que cette Eglise autrefois universelle, même dés le temps des Apôtres, est tombée dans l'Apostasie, comme le disoient autrefois les Donatistes, ainsi que nous l'avons raporté de Saint Augustin : Nous leur répondrions avec le même Pere, que cette prétenduë Apostasie n'est qu'une calomnie, imposée à l'Eglise par ses Adversaires, qui ne peut pas être préferée, ni même comparée à tant de passages évidens de l'Ecriture & des Saints Peres, qui nous assurent, que l'Eglise de Jesus-Christ est étenduë dans tout le monde, & qu'elle a des fondemens inébranlables. Pour balancer ces passages si clairs de l'universalité & de la stabilité immobile de l'Eglise, il faudroit en rencontrer dans les mêmes Ecritures de son Apostasie generale. Or c'est ce qui ne s'y lit point. Et comment pourroit-on y trouver rien de semblable, puis qu'on y rencontre au contraire sa fermeté immobile si bien établie jusqu'à la fin du monde ?

VIII. Le même Theodoret commence son explication du Cantique des Cantiques, par la censure qu'il fait de ceux qui l'avoient rejetté du nombre des Livres Canoniques. *Ils devoient avoir crû*, dit-il, *que les Saints Peres avoient plus de part qu'eux à la sagesse, & aux lumieres du Saint Esprit. Or les Peres ont mis ce Cantique au rang des divines Ecritures, l'estimant rempli de sens mysterieux, & digne de l'Eglise.* Voilà selon Theodoret comme nôtre Foi est appuïée sur les Ecritures, en sorte néanmoins, que nous ne distinguions les Livres Canoniques d'avec les Apocryphes, que par le témoignage & le consentement de l'Eglise universelle, qui les a reçûs, & les a mis entre les mains des Saints Peres & de tous ses enfans. Ce n'est pas par un esprit interieur, ou par un instinct d'antousiaste, que les Fideles connoissent, & reverent les veri-

I. Partie. Chap. XL.

tables Livres de l'Ecriture, ce seroit une matiere infinie d'illusions; mais par la tradition constante de l'Eglise, & par le consentement des Peres & des Ecrivains, qui ont précedé. La même raison & la même necessité de recourir à l'autorité & au consentement general de l'Eglise, a lieu, non seulement pour les Livres Canoniques, mais pour le nombre de leurs Chapitres, & de leurs Versets, ce qui s'entend de ce qui y est contenu, non de leur distinction: pour les éditions pures, ou corrompuës: pour les traductions reçuës, ou rejetées; enfin pour les explications orthodoxes, ou contraires à la foi. Car si sur tout cela chaque Fidele s'en doit tenir à sa science, à son étude, à sa capacité, à son instinct, à son esprit particulier; il y aura autant de partis & de sentimens differens, que d'hommes: & il est manifeste, que la plûpart des Fideles sont tres-incapables de cét examen: Ce qui les force malgré eux de recourir à une autorité superieure, & à la plus éminente de toutes, qui est indubitablement l'Eglise Catholique.

Theodoret ajoûte des preuves pour montrer le haut degré d'autorité du Cantique des Cantiques, & il dit, *que non seulement les Peres l'ont mis au nombre des Ecritures Canoniques, mais aussi que plusieurs d'entre-eux l'ont expliqué par leurs Commentaires, & que ceux qui n'en ont point fait de Commentaires, en ont cité des passages. Entre ces Peres il nomme Eusebe de Pamphile, Origene, Saint Cyprien, Saint Basile, les deux Gregoires, & quelques autres.* Les plus anciens de ces Peres, ne sont que de la fin du troisiéme siecle, ou du commencement, & du milieu du quatriéme. Il y avoit donc un assez grand intervale entre les Apôtres & les premiers de nos Peres, & il faloit reconnoître que ces Peres agissant par le même esprit, que leurs prédecesseurs, ne disoient rien que ce qu'ils avoient appris, ou de leurs ancêtres, ou des Eglises même. Car les Ecritures se lisoient dans les Eglises & étoient inserées dans les divins Offices, qui s'y celebroient. Ainsi chaque Eglise avoit le dépôt des Livres saints. Ce n'est pas qu'il n'y eût en cela quelque varieté, comme Eusebe l'a remarqué ci-dessus.

Car tous les Livres n'étoient pas reçûs dans toutes les Eglises, mais les plus grandes & les Apostoliques l'emportérent enfin sur les moindres, & ainsi se forma ce consentement universel. En cela les Eglises suivirent l'Esprit divin, qui est l'Esprit de Jesus-Christ & qui anime toûjours le Corps de Jesus-Christ, qui est son Eglise. C'est-là veritablement l'esprit interieur, non des particuliers, toûjours faciles à tromper & à se laisser tromper, mais de l'Eglise. C'est, dis-je, cét esprit qui fait le discernement des Livres Canoniques & des autres, des explications orthodoxes & des contraires, des éditions & des versions loüables, ou vicieuses.

IX. Il ne sera pas hors de propos de raporter ici, ce que Theodoret déclare à la fin de ce Commentaire sur les Cantiques. Il prie ses Lecteurs de ne le pas accuser de « larcin, s'ils trouvent dans son Commentaire quelque chose « de ce qui a été dit par les autres Peres. Car il confesse « qu'il a profité de leur lecture, mais que ce n'est rien moins « qu'un larcin : c'est au contraire l'héritage de ses Peres, à « peu prés comme Tertullien l'avoit appellé avant Theo- « doret : *Hoc non furtum appellari debet, sed paterna hæreditas.* « Ce n'étoit pas que les nouveaux Ecrivains Ecclesiastiques ne tâchassent toûjours de donner quelques nouveaux éclaircissemens ; mais c'étoit en bâtissant sur les mêmes fondemens des anciens Peres, qui étoient les mêmes, qui avoient été autrefois posez par les Apôtres.

Ce même Pere expliquant ces paroles du Prophete Isaïe : *Celle qui étoit abandonnée, est devenuë plus feconde en enfans ; élargissez le lieu de vôtre Pavillon, affermissez vos pieux :* dit que c'est l'Eglise des Gentils, à qui le Prophete « parle, quand il exhorte celle qui étoit sterile, à remplir « toute la terre de maisons de priere, à droit & à gauche, au « Midi & au Nord ; que ces pieux sont les Prophetes, les « Apôtres & les Martyrs, qui sont cachez en terre comme « des pieux, & tiennent ferme le Pavillon de l'Eglise par « leur doctrine, comme avec de fortes cordes. Et sur les pa- « roles suivantes d'Isaïe : *Je l'ai donné en témoignage aux Gen-* «

I. Partie. Chap. XL.

tils, il dit que c'eſt *celui que les Juifs ont crucifié, celui que toutes les terres & les mers adorent, celui dont les Loix y ſont reſpectées. A qui eſt-ce que les Juifs appliquent cela? Qui eſt-ce que les Gentils invoquent? A qui les peuples ont-ils eu recours? Pour nous, nous voïons l'évenement; nous voïons celui, que les Gentils adorent inceſſamment.* On peut faire à toutes les Sectes ſeparées de nous, la même demande qu'aux Juifs. Car elles ſont la plûpart reduites encore plus à l'étroit que les Juifs. Le Sauveur qu'elles adorent n'eſt donc pas celui de qui Iſaïe a prédit tant de grandes choſes, & à qui il a promis un Empire univerſel & éternel.

X. *Dieu a couvert de confuſion & de tenebres les perſecuteurs de l'Egliſe*, dit un peu plus bas Theodoret; *mais pour elle, il l'a renduë glorieuſe, en ſorte que ſa force invincible a été reconnuë de tous.* Voila l'évidence & la perpetuité de l'Egliſe: voici ſa gloire & ſon univerſalité. *Les Rois marcheront dans nôtre lumiere*, dit Iſaïe: *Que les Juifs nous aprenent*, ajoûte Theodoret, *quels ſont les Rois qui ont embraſſé le culte de la Loi de Moïſe, ou quelles ſont les Nations, qu'ils ont amenées au Dieu de l'Univers. Ils n'en peuvent point montrer. Mais pour nous le ſuccés de la Prophetie eſt viſible. Car la lumiere de l'Egliſe a brillé aux yeux de Gentils, & a conduit les Rois dans la Religion veritable.* Ces paroles du Prophete, l'explication & le raiſonnement de Theodoret ont la même force contre toutes les Héreſies, & contre toutes les Sectes deſunies. Car les Prophetes n'ont pû faire la peinture de la puiſſance & de la ſplendeur de l'Egliſe, que Dieu préparoit & proportionnoit en quelque maniere à ſon Fils, qu'ils ne l'aïent repreſentée toute autre, que ne fut jamais la Synagogue, & que ne pourront jamais être les Sectes Chrétiennes, ſi elles ne reviennent ſe réjoindre & ſe perdre heureuſement dans le vaſte ſein de l'Egliſe Catholique. Elles peuvent avoir quelques Rois, encore ſont-ils ſouvent de differentes créances & profeſſions; mais ce grand nombre prédit, & accompli depuis long-temps n'apartient qu'à l'Egliſe.

Ibid. p. 229. 230.

Ces veritez ne ſont pas moins claires dans Daniel, qui nous

nous fait voir *une Pierre, qui devint une grande montagne, qui remplit toute la terre, & mit en poudre toutes les autres Souverainetez du monde. Le Regne de Jesus-Christ, mettra fin à la derniere Monarchie du monde*, dit Theodoret, *& la renversera. Aucun autre Roïaume ne lui succedera, mais il manifestera le sien, & le fera voir par tout; il reduira en poudre tous les autres Roïaumes & en abolira la memoire.* Tel est presentement & depuis plusieurs siecles l'Empire de Jesus-Christ, telle est l'Eglise; la Synagogue & l'Herésie, quelle qu'elle soit, ne peut jamais rien avoir de semblable. Il est vrai que cela s'accomplira encore plus parfaitement aprés la fin du monde; mais dês les premiers siecles de l'Eglise, l'Empire Romain étant devenu Chrétien, & s'étant mêlé comme il l'est encore avec l'Empire de l'Eglise, on peut dire que cette Pierre mysterieuse de Daniel, qui est Jesus-Christ & son Eglise, remplit toute la terre, y regne & y regnera jusqu'à la fin du monde, sans qu'aucun autre regne lui succede.

I. PARTIE. Chap. XL. *Ibid. p. 161. 166. 169.*

Ce mélange de la Monarchie Romaine & du Christianisme, est marqué dans le même Isaïe & dans Michée, quand ils décrivent la paix universelle, qui suivra l'avenement de Jesus-Christ au monde. Car cette paix est commune à l'Eglise & à l'Empire, & elle a été communiquée à l'Empire par l'Eglise même & par son divin Epoux, qui est la paix lui-même. Je ne m'arrêterai pas au passage fameux de Malachie, auquel Theodoret donne une explication toute semblable à celle des autres Peres. *J'ai rejetté toutes les victimes de la Synagogue, dit le Seigneur par la bouche de ce Prophete, & en leur place toute la terre m'offre un culte religieux. Car les habitans de toutes les terres, que le Soleil éclaire à son lever, ou à son coucher, m'offrent par tout de l'encens, & m'immolent une victime pure.* *Ibid. p. 821.*

XI. *Saint Paul*, dit Theodoret, *appelle toute l'Eglise une Vierge, considerant la pureté de la Foi. Car tous les Fideles ne font pas profession de virginité, mais ils doivent tous avoir une foi pure.* Ces paroles de Saint Paul & de Theodoret, nous apprennent, qu'il faut toûjours parler de l'Eglise, *Ibid. p. 931.*

I. PARTIE. Chap. XL.

qui est l'Epouse de Jesus-Christ, avec les sentimens & les termes les plus respectueux, qu'il nous est possible. Saint Paul sçavoit bien que tous les Fideles ne gardoient pas la continence, mais trouvant en eux tous la pureté & la virginité de la Foi, il donnoit le nom de Vierge à toute leur Societé. Il sçavoit bien qu'il y avoit des scelerats parmi eux, il les traitoit néanmoins tous de Saints & d'Elûs, parlant du Corps entier. Les Sectes separées se sont données un plaisir malin, en déchainant leurs langues contre tout le Clergé, & contre tout le Corps de l'Eglise, sans avoir le moindre égard pour les Justes, qui y sont certainement en grand nombre. Ne considerant que les méchans, qui sont toûjours en plus grand nombre, elles ont donné à leur médisance envenimée une matiere, à ce qu'elles pensent, vaste & inépuisable. Ce n'est pas là le caractere de la vraïe Eglise, qui est toûjours pleine de douceur & de charité, qui trouve que la Societé des Fideles est Vierge, & que les Fideles sont Saints, par la pureté de la Foi, par la sainteté de leur profession, & par un grand nombre de Justes, qui en sont, sinon la plus grande, au moins la plus importante portion : laissant au Juge Souverain l'examen & le châtiment de ceux, dont les mœurs ne répondent pas à cela.

Tom. 3. pag. 251.

XII. Theodoret témoigne dans une de ses Lettres, qu'il avoit composée, outre ses Commentaires sur l'Ecriture, d'autres Ouvrages contre les Ariens, contre les Macedoniens, les Apollinaristes & les Marcionites, aïant toûjours gardé par la grace de Dieu *les sentimens de l'Eglise*, τὸ ἐκκλησιαστικὸν φρόνημα. Dans une autre Lettre il dit, que

Epist. 83.

» bien qu'il ne soit pas sans miseres & sans pechez ; il espere
» néanmoins que tout lui sera pardonné à cause de sa seule
» foi. *Parce*, dit-il, *que je desire suivre les traces des Saints Peres, & la doctrine de l'Evangile, qui nous a été expliquée par les Peres du Concile de Nicée.* Voila les dispositions d'un des plus sçavans Peres, qui aïent jamais été dans l'Eglise. Il ne donne rien à son esprit interieur, rien à ses sentimens particuliers, rien à son étude & à la bonne opi-

tion de lui-même, il se repose uniquement sur la doctrine de l'Eglise, sur les Peres, sur les Conciles. Quoi-que ces Peres & ces Conciles ne fussent pas encore alors fort anciens; l'approbation & le consentement de l'Eglise, leur donnoit, non seulement de l'autorité, mais aussi de l'antiquité. *Nous appuïons nôtre doctrine,* dit plus bas ce Pere, *sur celle d'Alexandre & d'Athanase Archevêques d'Alexandrie, sur celle de Basile & de Gregoire, les lumieres du monde. Nous nous servons même des écrits & des témoignages de Theophile & de Cyrille, comme il paroit dans nos Ouvrages,* marque de sa sincere reconciliation avec le dernier. *Ibidem.*

XIII. Faisant ailleurs son Apologie, il proteste qu'il ne suit, que ce qu'il a appris non seulement des Apôtres & des Prophetes, mais aussi de ceux qui ont interpreté leurs Livres, comme Ignace, Eustathius, Athanase, Basile, Gregoire, Jean Chrysostome, & les autres Astres du firmament de l'Eglise, & sur tout les Peres du Concile de Nicée. Mais il fait encore bien mieux paroître ses sentimens, dans la Lettre qu'il écrivit au Pape S. Leon, pour se jetter entre ses bras. *Si Saint Paul,* dit Theodoret, *recourut à Saint Pierre, pour avoir de lui la resolution des dissentions de l'Eglise d'Antioche sur les ceremonies Legales : il est bien plus juste, que nous qui sommes les derniers des Evêques, aïons recours à vôtre Siege Apostolique, pour remedier aux blessures des Eglises. Car en toutes choses la Primauté vous appartient. Vôtre Siege a plusieurs prérogatives. Les autres Villes ont leurs avantages, mais la vôtre est la plus grande & la plus éclatante de toutes. Elle preside à toute la terre, & elle surpasse toutes les autres en multitude d'habitans. Elle a l'Empire de l'Univers, dont tous les sujets tirent d'elle le nom des Romains. Mais son principal ornement est la Foi, dont Saint Paul est un illustre témoin quand il dit : Vôtre foi est annoncée dans tout l'Univers. Que si dés le commencement de la publication de l'Evangile, elle a produit ces admirables fruits, que pourra-t-on dire à present, qui égale sa pieté ? Elle a outre cela les Tombeaux des Peres & des Maîtres communs Pierre & Paul, d'où il sort des raïons, qui éclairent*

Epist. 89. *Epist. 113.*

les ames des Fideles. Ces deux divins Apôtres nâquirent dans l'Orient, & répandirent la lumiere de tous côtez ; mais ils moururent dans l'Occident, & c'est d'où ils éclairent tout l'Univers. Voilà les paroles de Theodoret, qui ajoûte, *qu'il attend le jugement du Siege Apostolique, & qu'il le conjure, puis-qu'il a recours à son juste Tribunal, de l'assister, de l'appeller à Rome, & d'y examiner, si sa doctrine est conforme à celle du Siege Apostoliquë. Mais il le prie principalement de déclarer, s'il doit se soûmettre à l'injuste déposition, que venoit de prononcer contre lui le second Concile d'Ephese ; car s'il juge, qu'il doit s'y rendre, il s'y rendra, & sans être plus importun à personne, il attendra le juste jugement de Dieu.*

Cependant par une Lettre de Cachet de l'Empereur Theodose le Jeune, il avoit été défendu à Theodoret de sortir de sa ville Episcopale, comme il le témoigne lui-même dans la Lettre qu'il écrivit au Patrice Anatolius, *Epist. 119.* pour le prier de lui obtenir de l'Empereur la liberté de » venir en Occident, & d'y subir le jugement des Evêques, » ne refusant pas d'être jetté dans la mer, si on jugeoit qu'il » se fût le moins du monde éloigné de la regle de la Foi. » Dans une autre Lettre écrite au même Patrice Anatolius, Theodoret lui mande, qu'il a lû la Lettre de Saint Leon Pape à Flavien, qu'il y a trouvé la même doctrine qu'il » a toûjours lui-même enseignnée dans ses prédications & » dans ses Livres, & qu'il a remercié Dieu de n'avoir pas » entierement abandonné les Eglises, mais d'y avoir conservé » une étincelle de la Foi, & non seulement une étincelle, » mais un flambeau, capable d'éclairer & d'embraser tout » le monde. *Il paroît*, dit-il, *dans cette Lettre un caractere vraiment Apostolique ; Leon y a mis ce qu'il avoit appris des Prophetes, des Apôtres, & de ceux qui ont prêché l'Evangile aprés eux, enfin ce qui avoit été enseigné par les Peres du Concile de Nicée.* Voilà les propres termes du témoignage que Theodoret rend à la Lettre celebre du Pape Leon, sur le mystere de l'Incarnation contre Nestorius & Eutyche. Voilà comme les Papes, les Peres, les Fideles étoient inviolablement attachez à la constante & uniforme tradi-

tion de la Foi, enseignée successivement par les Prophetes, par les Apôtres, par les Prédicateurs qui succedoient aux Apôtres, par les Docteurs de l'Eglise, par les Eglises mêmes, par les Conciles, sans qu'il fût jamais permis à personne de se retrancher dans la seule Ecriture, expliquée non par ces Interpretes de la tradition, que je viens de nommer, mais par son propre sens, & par la bizarrerie de l'esprit particulier, propre à forger autant de Religions qu'il y a d'hommes sur la terre, & par consequent à les éteindre toutes en même temps par cette foule & cette contrarieté monstrueuse.

XIV. Si jamais personne eût pû prétendre à s'ériger lui-même en Interprete des Ecritures, & en Chef de parti, sans s'arrêter aux autres Docteurs de l'Eglise, ç'eût été Theodoret. Les Sçavans jugent qu'il l'emportoit en profondeur & en étenduë de science sur tous les autres Peres de l'Eglise Orientale, à un, ou deux prés. Il avoit été battu de la tempête durant une vingtaine d'années, c'est à dire, depuis le premier Concile d'Ephese, jusqu'à celui de Calcedoine, comme fauteur passionné de Nestorius & de ses erreurs, quoi-qu'il s'en fût lavé. Nous venons de voir néanmoins, comme il se tint toûjours fermement attaché à la tradition vivante de l'Eglise, à la succession & au consentement de ses Prédicateurs, & de ses Ecrivains de siecle en siecle; au jugement des Evêques d'Occident, au Siege Apostolique de Rome, à la doctrine du Pape Leon. C'est-là un exemple capable de couvrir de confusion tous les Auteurs des Sectes separées, qui n'ont jamais été poussez comme Theodoret, qui n'ont jamais approché de sa prodigieuse étenduë de science, & qui ont pris des occasions tres-legeres de se separer de l'Eglise, emportez par cette présomption extravagante & insoûtenable, qu'ils avoient eux seuls plus de probité, plus de sçavoir & plus de penétration dans les Ecritures, que tous les Peres & toutes les Eglises de seize siecles, & de toute la terre; & persuadez que tous leurs disciples, auroient les mêmes sentimens d'estime pour eux.

I. PARTIE. Chap. XL.

XV. *Je vous raporterai*, écrivoit encore Theodoret à un Evêque, *ce que j'ai appris de l'Ecriture, & des Peres, qui l'ont expliquée.* *Voila*, écrit-il à un Archimandrite, *comme on nous a enseigné dés le commencement. Voila ce que nous avons crû, comme nous avons été batisez, comme nous avons prêché, comme nous avons batisé, comme nous continuons de croire.* Viclef, Jean Hus, Luther, Zuingle, Calvin, pourroient-ils user d'un tel langage? C'étoit pourtant le langage de tous les Peres & de toute l'Eglise. Theodoret n'a fait que le suivre. Je ne pense pas, qu'aucun de ces nouveaux Docteurs, quelque présomptueux qu'il fût, osât aprés s'être bien examiné, s'égaler en science à Theodoret.

Epist. 130. Epist. 142.

En un autre endroit aprés s'être autorisé du suffrage de Saint Athanase, du Pape Damase, & du Pape Leon, Il ajoûte: *Si quelqu'un nous accuse, qu'il accuse aussi ces Peres & les autres, qui disent la même chose.* *Qui est-ce,* dit-il ailleurs, *qui a jamais mis cette question en doute, entre les enfans de l'Eglise? Qui est-ce d'entre les Peres, qui n'a pas enseigné cette doctrine? Les Oeuvres du Grand Basile en sont pleines, aussi-bien que celles de Gregoire & d'Amphilochius, engagez dans la même milice que lui: aussi-bien que celles des Occidentaux, qui ont fleuri en science, Damase Evêque de Rome, Ambroise de Milan, Cyprien de Carthage: Athanase, Alexandre son Maître, Eustache, Melece, Flavien, qui ont été les lumieres de l'Orient: Ephrem, qui a versé dans la Syrie les torrens de grace, & de doctrine: Jean Chrysostome & Atticus ces Evêques de Constantinople & ces sçavans Prédicateurs: sans parler des Anciens, Ignace, Polycarpe, Justin, Hippolyte; dont il y en a plusieurs qui ont ajoûté à la qualité de Pontifes, celle de Martyrs. Celui même qui gouverne à present l'Eglise de Rome, & qui de l'Occident répand de tous côtez les raions de la Doctrine Orthodoxe, le Pape Leon, nous a exposé cette Regle de Foi dans ses Lettres. Ils nous ont tous unanimement enseigné, que Jesus-Christ est le Fils de Dieu.*

Epist. 145.

XVI. Où sont ces amateurs de Nouveautez dans la

Foi, qui n'est plus la Foi, si elle n'est ancienne; qui ne parlent des Peres, que pour les décrediter, ou pour les contredire, ou pour les opposer les uns aux autres, ou pour les mettre bien au dessous d'eux dans l'interpretation de l'Ecriture? Jamais aucun des Peres n'a agi, n'a écrit, & n'a parlé de la sorte. Ils ont tous parlé les uns des autres avec un respect mutuel, avec charité, avec admiration. Ils ont tous conspiré, non à épier dans les Ouvrages les uns des autres, quelques endroits obscurs, ou douteux, & en faire des semences de discordes, & de Nouveautez; mais à éclaircir & affermir la Foi de l'Eglise universelle par un consentement unanime entre-eux: bien persuadez que l'Empire de Jesus-Christ, de la verité, ou de l'Eglise, est un Empire d'unité & de charité: & que les divisions & les separations ne tendent qu'à le déchirer, & à se détruire elles-mêmes en se separant de l'unité.

Tom. 4. Dial. 1.

XVII. Dans le Dialogue que Theodoret a intitulé l'*Immuable*, aprés avoir prouvé le dogme de la Foi par les Ecritures, il le prouve par les *Interpretations* des Saints Peres; par Saint Athanase, par Saint Gregoire de Nazianze, par Saint Ambroise, par Flavien Evêque d'Antioche, par Gelase Evêque de Cesarée en Palestine, par Jean, cette grande lumiere du monde Chrétien, qui éclaira premierement l'Eglise d'Antioche, puis celle de Constantinople. *Ces Peres*, dit-il, *étoient separez les uns des autres par de grands intervalles, les montagnes & les mers les separoient les uns des autres; mais cette distance ne nuisoit point à leur concorde; parce-qu'ils étoient tous animez d'un même Esprit de grace.* Theodoret ajoûte encore Ignace, que Saint Pierre établit Evêque d'Antioche, & qui souffrit ensuite le martyre: Saint Irenée, qui fut disciple de Saint Polycarpe, & aprés cela la lumiere de la Galatie Occidentale, c'est à dire, de nos Gaules; Hippolyte & Methodius, Evêques & Martyrs. Et aprés en avoir raporté quelques autres. *Ce sont-là*, dit-il, *les Successeurs des divins Apôtres, dont quelques-uns d'eux avoient été les propres Auditeurs, joüissans de l'honneur de leur admirable*

Dial. 1. Tom. 4.

conversation, plusieurs même ont été honorez du Martyre. Pensez-vous donc, qu'il vous soit permis d'armer contre-eux une langue sacrilege? Ce seroit, dit-il ailleurs, *être temeraire & furieux, de s'élever & de parler contre ces grands hommes.*

Dial. 2. & 3. *Que Jesus-Christ,* dit-il encore dans ses autres Dialogues, *soit composé de deux natures sans confusion: C'est ce qui nous est enseigné par les Ecritures, par les Docteurs des Eglises, & par les lumieres de l'Univers. Je vous montrerai,* dit-il plus bas, *les mêmes veritez expliquées par les Saints Peres dans leurs Ecrits; quelques-uns d'eux ont assisté à cét admirable Concile, les autres n'ont fleuri qu'aprés eux dans l'Eglise, quelques-uns avoient éclairé le monde long-temps auparavant. Mais ni la difference des temps, ni la diversité des langues, n'a pû troubler leur concorde. Leur doctrine a été comme un concert d'instrumens tres-unis & tres-accordans.* Ibidem. *Tirez,* dit-il ailleurs, *de la lecture des Peres un miel salutaire: Si dans quelques-uns, comme dans Eusebe & dans Apollinaire vous trouvez quelque chose de dangereux, prenez ce qui est utile, laissez ce qui pourroit être nuisible.* Ce n'est donc que du consentement des Peres, qu'on peut tirer des preuves fortes & certaines. Parce-que ce consentement est une marque du consentement de l'Eglise universelle dans tous les temps & les siecles passez.

Chapitre XLI.

Suite des sentimens des Peres, des Papes & des Conciles, particulierement du Pape Saint Leon le Grand, & du Concile de Calcedoine sur l'unité, & la perpetuité de l'Eglise, aidée du secours des Princes.

I. Autorité & amplitude du Concile de Calcedoine dans ses trois parties, par le concours de toutes les puissances contre l'Hérésie d'Eutyches, & contre le faux Concile d'Ephese. II. Saint Leon ne fit d'abord que déclarer l'ancienne Foi de l'Eglise universelle, & celle du Symbole des Apôtres contre Eutyches. III. Le second Concile d'Ephese aïant été tyranisé par Dioscore, le Pape demanda

manda à l'Empereur un Concile plus nombreux ; & loüa hautement avec les autres Peres, la pureté, l'étenduë & l'infaillibilité de l'Eglise. Erreur de ceux qui voudroient bien unir diverses Sectes ensemble, ou sauver chacun dans la sienne, sans y rien corriger. IV. Les points une fois décidez par les Conciles & par le consentement universel ne peuvent plus être mis en dispute, selon Saint Leon : ce qui fait une des differences de l'Eglise d'avec les Héresies. V. Division déplorable entre les Sectes pour juger jusqu'à quel siecle il faut reconnoître les Peres, trouvant dans tous, même en ce qu'ils sont d'accord, des défauts considerables, faute de reconnoître ceux de leur siecle. VI. Dans les préliminaires du Concile. Saint Pierre Chrysologue, & Saint Leon reconnoissent ce consentement de tous les siecles jusqu'à eux. VII. Les Peres & les Magistrats ne tendent à autre chose pour la Foi dans le cours des Sessions du Concile. C'est en quoi consistoit la liberté des suffrages, bien differente de celle qu'ont demandée les Protestans. VIII. Le Concile de Constantinople sous Menas, & le V. General n'aprouvent que cela dans les quatre premiers Oecumeniques. IX. A la fin de ce quatriéme se trouve la Lettre Synodale pour demander la confirmation au Pape, & l'Edit de l'Empereur Marcien contre les personnes & les Livres Héretiques, en consequence de ces resolutions.

I. PARTIE. Chap. XLI.

I. LE Concile de Calcedoine est encore du nombre de ceux que les Protestans font profession de recevoir. Il fut composé de six cens trente Peres, & il renferme dans ses Actes, encore plus amples que ceux du premier Concile d'Ephese, une partie de ce qui se passa avant & durant sa tenuë, & aprés sa celebration, tant contre l'Héresiarque Eutyches, que contre le second Concile d'Ephese, qui fut appellé un Brigandage. Toutes les Puissances Ecclesiastiques & Seculieres concoururent à l'extinction de cette Héresie dans ces trois temps. Rien n'est plus propre à concilier de l'autorité à une Assemblée, & à nous disposer aux sentimens legitimes que nous y allons découvrir dans ces trois differentes parties du Concile.

II. Avant sa tenuë le grand Saint Leon Pape écrivant à l'Empereur, qui étoit encore Theodose le Jeune, sur la Lettre qu'il avoit écrite à Flavien Archevêque de Constantinople, & sur l'explication qu'il y avoit faite du mystere de l'Incarnation contre Eutyche dit, qu'il y avoit *Epist.*

» exposé ce que l'Eglise Catholique croit & enseigne generalement dans tout le monde touchant ce mystere: *Quid Catholica Ecclesia universaliter de Sacramento Incarnationis credat & doceat.* Dans la Lettre suivante écrite à l'Imperatrice Pulcherie, il dit, que le Symbole des Apôtres suffit pour condamner Eutyche, & toutes les autres Hérésies ensemble, étant composé de douze décisions, prononcées par les douze Apôtres. *Si quidem ipsius Catholici Symboli brevis & perfecta confessio duodecim Apostolorum totidem est signata sententiis, tanquam instructa sit munitione cælesti, ut omnes Hæreticorum opiniones solo ipsius possint gladio detruncari.* Rien ne seroit plus facile à toutes les Hérésies, que d'éluder, & de détourner en leur faveur tout ce divin Symbole, si on leur permettoit de l'interpreter en leur maniere. Mais Saint Leon prétendoit avec justice, que c'étoit à l'Eglise à l'interpreter, parce-qu'elle le porte plus fortement gravé dans son cœur, qu'on ne sçauroit l'écrire sur le marbre, & qu'elle remplit elle-même un de ses Articles.

Conc. Calced. part. 1. c. 3.

III. L'Archevêque d'Alexandrie Dioscore opprima la liberté du second Concile d'Ephese, où la cause d'Eutyche se devoit traiter, & empêcha qu'on n'y lût la Lettre de Saint Leon à Flavien. L'Empereur Theodose en écrivit aussitôt au même Pape. La réponse de ce Pape nous apprend, que l'Empereur avoit montré dans ses Lettres la solicitude, non seulement d'un Roi, mais d'un Evêque. Car outre les soins de l'Empire, il travailloit à empêcher que les Schismes, les Hérésies, & les Scandales ne se fortifiassent dans l'Eglise: *Ut vobis non solum Regum, sed etiam sacerdotalem animum inesse gaudeamus.* Et dans une autre Lettre il loüa encore Theodose de sa fermeté à ne point souffrir de division ou de diversité dans la Foi qui n'est plus la Foi, si elle n'est plus Une, ou si elle devient tant soit peu dissemblable à elle-même: *Fides quæ nonnisi una est, in nullo potest sui esse dissimilis.*

Ibidem.

Ce Pape demanda ensuite un Concile nouveau, & plus nombreux, *donec major ex toto orbe Sacerdotum numerus*

congregetur. Ce fut le Concile de Calcedoine, où nous avons dit que se trouverent six cens trente Evêques, pour réparer la honte du faux Concile d'Ephese, & pour condamner les violences de Dioscore, & l'erreur nouvelle d'Eutyche. Car tout se passoit par Conciles, & non par les décisions phantastiques de l'esprit particulier. *La pureté de l'Eglise*, dit ce Pape ailleurs, *rejette toutes les erreurs, parce qu'elle est sans tache & sans ride : La protection divine ne l'abandonne jamais*, parce qu'il a dit lui-même : *Je suis avec vous jusqu'à la fin du monde. L'Eglise*, dit encore ailleurs ce Pape, *est cette Vierge, cette chaste Epouse de Jesus-Christ, qui ne se laisse jamais soüiller d'aucune erreur, afin-que par toute la terre il y ait une pure & chaste communion avec nous.*

Où sont ceux qui voudroient réunir toutes les Eglises en une, toutes les Communions en une par la seule tolerance mutuelle de leurs erreurs ? Ce Pape n'eût pas été de leur avis, ni le Concile de Calcedoine. Car pourquoi assembler tant d'Evêques, pour condamner ceux qu'on veut tolerer, & qu'on veut garder dans sa communion ? Disons encore : Où sont ceux qui veulent qu'on se sauve parmi les Protestans, aussi-bien que parmi les Catholiques ? Les paroles de Saint Leon, que je viens de traduire & de raporter, détruisent encore cette imagination insoûtenable, & au fond c'est la même erreur, que celle qui tend à réunir les Sectes contraires les unes aux autres sans les changer.

Saint Augustin déclaroit pareillement, que *toutes les Assemblées, qui se disent les Eglises de Jesus-Christ, & qui en sont plutôt les dispersions, parce-qu'elles sont divisées & contraires entre-elles, & ennemies de l'Assemblée de l'Unité, qui est la veritable Eglise ; n'apartiennent point à l'Assemblée de l'Eglise, quoi-qu'elles semblent en porter le nom. Or elles lui appartiendroient, si le Saint Esprit, qui est le lien de l'Assemblée de l'Eglise, pouvoit être divisé.* C'est à dire, que c'est non l'imagination d'un Ministre, mais l'Esprit de verité & de charité, qui unit les Eglises : & qu'autant

I. PARTIE. Chap. XLI.

qu'il y a de contrarieté de sentimens entre les differentes Sectes, autant il y a d'impossibilitez de les réunir jamais en une. Saint Fulgence déclare hautement, que *bien qu'un Hérétique, ou un Schismatique soit batisé au nom de la Trinité; bien qu'il fasse de grandes aumônes; bien qu'il verse son sang pour le Nom de Jesus-Christ, il ne peut être sauvé, s'il n'est réuni à l'Eglise Catholique.*

IV. Mais continuonsde raporter les sentimens de Saint Léon. *Ne permettez-pas*, écrit ce Pape à l'Empereur Marcien, qui venoit de succeder à Theodose, *que dans ce Concile qu'on va tenir, on recommence à disputer de la Foi, que nos Saints Peres reçurent des Apôtres & publiérent dans le monde: ne souffrez pas que les erreurs une fois condamnées par l'autorité de nos Ancêtres, se renouvellent.* Voila le but & la fonction des Conciles, de confirmer la doctrine, que les Peres de l'Eglise ont reçuë des Apôtres, ou de leurs disciples, dans toute la succession des siecles, sans mettre jamais en doute ce qui a été une fois établi par ce consentement & cette tradition ancienne des Apôtres, de leurs Disciples, des Saints Peres, des Eglises Catholiques de tout l'Univers; & sans permettre que les erreurs une fois condamnées & étouffées puissent jamais revivre. C'est cette maxime d'unité, d'universalité, de stabilité, d'uniformité dans tous les temps & dans tous les lieux, qui a conservé jusqu'à present l'Eglise & ses Conciles dans le comble d'autorité & de gloire, où on les voit, si on ne s'opiniâtre à fermer les yeux à la lumiere.

Et au contraire, c'est la maxime contraire, d'innover & de changer toûjours, de mettre en doute tout ce qui a été décidé dans les siecles précedens, de ne point déferer à l'Eglise ancienne & universelle, d'avoir peu d'égard à ses Conciles generaux, d'attribuer à chaque Ministre, & peut-être à chaque Laïque, quelque ignorant, & quelque grossier qu'il puisse être, plus de science, plus de sagesse, & plus de communication du S. Esprit, qu'il n'y en a eu dans les Peres, dans les Conciles, & dans tous les siecles passez. C'est cette maxime, dis-je, commune à

toutes les Héresies, mais plus hardiment soûtenuë par les dernieres Sectes, qui les a toutes separées de nous : & en les separant de nous, c'est à dire, de tout l'Univers, elle les a opposées les unes aux autres, elle les a divisées dans leur propre sein, elle les a armées contre-elles-mêmes, elles les a d'autant plus affoiblies par tant de divisions ; elle en a déja dissipé & fait disparoitre une grande partie ; elle continuë toûjours de les dissiper de plus en plus : au lieu que l'Eglise Catholique conservant son inviolable unité dans tous les lieux & dans tous les siecles, va toûjours en s'augmentant, & produisant de nouveaux fruits, de nouvelles Eglises : *Crescit & fructificat in universo mundo*, comme il est dit dans l'Epitre de Saint Paul aux Colossiens.

V. On ne pouvoit attendre autre chose de la liberté que se sont donné les Sectes, de suivre leur propre esprit, au lieu de la tradition successive des Apôtres, des Peres, des Conciles, & des Ecrivains Catholiques de chaque siecle sans interruption. Car entre ces Peres que Saint Leon vient de proposer pour guides certains dans les questions de la Foi, il comprenoit non seulement ceux du second & du troisiéme siecles, mais aussi ceux du quatriéme & du cinquiéme déja commencé, tant Grecs que Latins ; comme il paroit par les témoignages, qu'il en raporte : imitant en cela le Concile d'Ephese contre Nestorius, où entre les Peres les Auteurs Catholiques du temps sont encore citez : imitant apparemment le Concile de Nicée, dont nous avons perdu les Actes ; puisque tous les Conciles & les Peres suivans ont fait une profession si solemnelle de suivre ses traces : imitant tous les Peres & tous les Ecrivains Catholiques précedens, Eusebe, Saint Athanase, Saint Cyrille, Theodoret, & les autres, qui ont toûjours ajoûté les Auteurs Orthodoxes de leur siecle aux Conciles & aux Peres précedens pour la défense de la Foi Catholique. Le Concile de Calcedoine, le plus nombreux de tous, en usa de même, & soûtint ses décisions par un entassement de passages, non seulement des Peres anciens, mais aussi des Ecrivains Catholiques du temps, comme nous allons voir

I. Partie. Chap. XLI. incontinent. Les Conciles suivans n'ont eu garde de s'éloigner de cette conduite.

Lors donc que les Défenseurs des nouvelles Sectes font une interruption, & refusent de s'en tenir aux Docteurs Catholiques du temps, ou du siecle immediatement précedent, pour ne s'en raporter qu'aux plus anciens Peres; ils font tout le contraire de ce qui a été fait par tous les Conciles, & par tous les Peres anciens même, Grecs, ou Latins; ils rompent la chaîne de la tradition & de la succession, & se privent eux-mêmes de ce qui peut donner de l'affermissement à une doctrine. Aussi sont-ils méprisez & abandonnez eux-mêmes par toutes les autres Sectes, & ils se divisent entre-eux, & se détruisent de leurs propres mains, les uns déferant aux Peres des huit premiers siecles, les autres se reduisant à six, les autres à quatre, ou à trois, les autres trouvant dans ceux du second & du troisiéme même, de justes sujets, ce leur semble, de recusation, quand » ils rencontrent dans leurs ouvrages, la priere pour les morts, » l'oblation & le Sacrifice de la Messe, le culte des Martyrs » & des Reliques, l'estime de la virginité & des mortifica» tions, la pratique des conseils Evangeliques de perfection. Dés qu'on a abandonné le Guide universel, que Jesus-Christ a donné aux ignorans & aux sçavans de tout son troupeau, l'autorité de l'Eglise universelle, expliquant les Ecritures, ou dévelopant ses traditions: & qu'on a substitué à ce Guide, qui réunit tout, celui de l'esprit propre de qui-que-ce-soit, qui divise tout, & fait presque autant de Sectes, & de Religions, qu'il y a d'hommes; il est impossible que cette division ne dissipe & ne perde enfin tous ceux, qui s'y abandonnent.

Voici le remede à toutes ces divisions, voici l'inébranlable fondement de l'unité & de l'universalité de la Foi de l'Eglise dans tous les siecles. *Jesus-Christ*, dit le même Pape Leon dans sa Lettre à Theodoret, *avoit commencé à déclarer ce qu'il faloit croire par mon ministere, il a confirmé cette déclaration par le consentement de tous les Evêques du monde, aprés lequel il n'y a plus ni appel, ni révision; &*

il paroît clairement que tout vient de lui, puisque le jugement du premier Siege a été reçû par le jugement de toute la Chrétienté, tous les membres aïant témoigné leur concorde avec leur Chef. Quæ nostro priùs ministerio definierat Dominus, universæ fraternitatis irretractabili firmavit assensu: ut verè à se prodisse ostenderit, quæ priùs à prima omnium Sede firmatum, totius Christiani Orbis judicium recepisset: ut in hoc quoque Capiti membra concordent.

VI. Dans les Actes préliminaires du Concile de Calcedoine déja citez, on a encore inseré une Lettre de Saint Pierre Chrysologue Archevêque de Ravenne, d'où il écrit à Eutyche, qu'il étoit bien étrange, qu'aprés tant de siecles il intenta procez à Jesus-Christ sur sa naissance, quoique parmi les hommes l'espace de trente ans suffise pour éteindre les differens. *Triginta annis humanæ Leges humanas adimunt quæstiones: & Christi generatio post tot sæcula disputatione temeraria ventilatur.* On y voit aussi la Lettre que le Pape Leon avoit écrite à l'Empereur Theodose, où il observe que le Concile second d'Ephese n'auroit pas eu une issuë si funeste, si Dioscore qui y présidoit avoit pû souffrir la liberté des suffrages. *Omnium sententiis ex libertate prolatis;* mais qu'il ne restoit plus de remede aprés cela, que de convoquer une plus grande Assemblée d'Evêques: *Major ex toto Orbe terrarum numerus congregetur.* Enfin, le Pape suplie cét Empereur d'être aussi favorable à la Foi de l'Eglise, que l'avoient été ses Ancêtres: puisque aussi bien cette Foi ne pourra jamais être renversée, quelque violence qu'on lui fasse. *Nulla vis, nullus poterit mundanus terror auferre.*

Le Pape Leon écrivit au Concile même de Calcedoine, qu'il s'uniroit & présideroit au Concile par ses Legats, mais que la doctrine de la Foi dans la matiere presente étoit si évidente & si claire, qu'il n'y avoit pas même lieu de douter, qu'elle étoit l'ancienne tradition: *Non potestis ignorare, quid ex antiqua traditione credamus.* Qu'ainsi on ne devoit point permettre de disputer contre la Foi: *Rejectâ penitùs audaciâ disputandi contra fidem.* La Lettre de

Ibid. c. 42.

» l'Empereur Marcien pour la convocation du Concile, » veut qu'on s'assemble à Ephese pour y confirmer les dé- » finitions des anciens Peres sur la Foi : *Ut quæ de sancta & orthodoxa fide à sanctis Patribus nostris sunt definita confirmetis.*

VII. Voila à quoi tendoit une Assemblée de six cens trente Evêques ; car il y en eut autant au Concile de Calcedoine : c'étoit non à reformer l'ancienne Foi de l'Eglise, non à donner du crédit à quelque Homme extraordinaire, qui pensât en sçavoir plus que l'Eglise universelle : non à renouveller la doctrine de quelque Eglise, ou de quelque particulier, long-temps interrompuë ; mais à déclarer & à maintenir la Foi des anciens Peres, toûjours confirmée dans l'universalité des Evêques & des Eglises, & depuis peu troublée par les innovations de Nestorius & d'Eutyche. Car ces six cens Evêques venoient tous de leurs Eglises particulieres de toutes les Provinces du monde, & en apportoient au Concile les traditions, & comme la doctrine héreditaire. A la fin de la premiere Session le » Senat & les Juges exhortent les Evêques à mettre leur » Confession de Foi par écrit, avec une entiere liberté, com- » me étant assurez, que l'Empereur ne desiroit que de s'atta- » cher à la Foi du Concile de Nicée, à celle du Concile de » Constantinople, qui est le second Oecumenique, aux Let- » tres Canoniques & aux expositions de Foi des Saints Peres » Gregoire, Basile, Athanase, Hilaire, Ambroise, Cyrille, » dont les deux Lettres avoient été confirmées dans le Con- » cile d'Ephese ; veu même que le Pape Leon avoit écrit » une Lettre à Flavien, qui contenoit un Formulaire de Foi » tres-achevé contre Eutyche. Voila un abregé du discours de ces Magistrats & de ces Senateurs, qui étoient nommez par l'Empereur, pour le bon ordre & la paix du Concile.

Il paroit. 1o. de là combien on étoit exact à ne rien laisser décider, que par le consentement des Evêques presens de tout le monde, & de ceux qui avoient précedé dans les siecles passez. Il paroit 2o. Qu'on conservoit aux

Evêques

Evêques une pleine liberté d'opiner, mais conformement aux Conciles précedens, & aux sentimens des Peres, qui avoient édifié l'Eglise par leurs discours & par leurs ouvrages. La liberté d'opiner, que les nouvelles Sectes ont demandée, étoit diamétralement opposée, à celle qu'on propose ici, & elle ne tendoit, qu'à donner à des audacieux la licence de détruire, tout ce qui avoit été bâti jusqu'alors dans l'Eglise, de ruïner l'autorité des Conciles, & des Peres anciens, de compter pour rien la tradition vivante des Eglises de tout l'Univers, même des Apostoliques. Une telle liberté ne seroit rien moins, que le comble de l'insolence & de l'impieté : Un Particulier, un Laïque, un Phanatique se mettant au dessus de tout ce qu'il y a eu de Saint, de grand & d'auguste dans l'Eglise. On se vante & on promet de mieux entendre, & de mieux expliquer les Ecritures, qu'elles n'ont jamais été expliquées. Et quelle est la Secte, qui n'ait eu la même présomption, & qui n'ait été pour cela justement méprisée, non seulement par l'Eglise Catholique, mais par toutes les autres Sectes? La doctrine de la Foi, & l'interpretation des Ecritures ne merite pas même d'être écoutée, si elle n'est semblable à celle de la seconde Session du Concile de Calcedoine, où on lût le Symbole de Nicée, puis celui de Constantinople, puis la Lettre du Pape Leon, de là on vint aux allegations des Peres, de Saint Hilaire, de Saint Gregoire de Nazianze, de Saint Ambroise, de Saint Chrysostome, de Saint Augustin, de Saint Cyrille. Tout le Concile s'écria : *C'est la Foi des Peres, c'est la Foi des Peres, c'est la Foi des Apôtres.* Car on n'a jamais douté dans l'Eglise que la Foi des Apôtres n'ait passé d'eux aux Peres, & des Peres successivement les uns aprés les autres aux Docteurs Catholiques jusqu'à nous.

VIII. Dans le Concile qui fut tenu à Constantinople sous le Pape Agapet, & sous le Patriarche Menas, on accorda aux instances pressantes des Religieux & du peuple, que dans les Diptyques qui se recitoient à la Messe, on fit memoire à l'avenir des Evêques des Conciles de

Conc. Const. sub Agap. & Mena. Act. 5.

Nicée, de Constantinople, d'Ephese, de Calcedoine, de Saint Leon Pape & de Saint Cyrille. L'Eglise témoignoit par là qu'elle demeuroit constamment dans la Foi de ces anciens Conciles & de ces anciens Peres. C'étoit un nouveau témoignage des Traditions anciennes, dont la memoire se renouvellant tous les jours par tout le monde, elles ne pouvoient jamais s'éteindre.

Synodus V. Collat. 3.

Les Peres du V. Concile general, qui fut aussi tenu à Constantinople déclarérent, que l'Empereur Justinien leur aïant demandé leurs sentimens *sur les trois Chapitres, & sur la Foi Orthodoxe, sur les Saints Peres & les Docteurs, qui ont été les lumieres de l'Eglise en divers temps: ils faisoient profession de tenir & de prêcher toûjours la Foi que Jesus-Christ avoit enseignée à ses Apôtres dés le commencement, & que les Apôtres avoient prêchée dans tout l'Univers; celle que les Saints Peres avoient expliquée, qu'ils avoient confessée, & laisée à leurs Eglises; principalement les Peres, qui avoient été presens aux quatre Conciles Oecumeniques, lesquels ce Concile present vouloit suivre en toutes choses, recevant tout ce qu'ils avoient défini, & condamnant tous ceux qu'ils avoient condamnez.* Ce sont les propres termes du cinquiéme Concile, c'est le langage éternel & uniforme de l'Eglise Catholique, elle demeure toûjours dans une unité parfaite de doctrine & de communion avec les Conciles & les Peres anciens & nouveaux de toute la terre. Personne n'y cherche à se signaler, ou à innover, ou à condamner ce qui a été reçû, ou à recevoir ce qui a esté condamné. Il ne se peut qu'une si constante & si inviolable unité entre les Eglises de tant de Provinces, éloignées les unes des autres, & de tant de siecles divers, ne provienne de l'Esprit saint de Jesus-Christ, qu'il a aussi voulu être l'Esprit de son Eglise. L'esprit humain se partage & se divise bien-tôt, comme il paroit dans toutes les Societez purement humaines, ou les sentimens & les volontez ne purent jamais être long-temps les mêmes, sur tout si ces Societez sont de quelque étenduë.

IX. Le Concile de Calcedoine aïant été heureusement consommé, écrivit au même Pape Leon, pour le congratuler, de ce qu'il avoit presidé au Concile par ses Legats, « comme le Chef à ses membres; de même que l'Empe- « reur y présidoit pour faire garder l'ordre & la bienséance: « imitans eux deux l'exemple de Zorobabel & de Jesus, par « le rétablissement des dogmes de l'Eglise, qui est la vraïe « Jerusalem. *Quibus quidem tu sicut caput membris praeras. « Imperatores verò ad ordinandum decentissimè præsidebant: sicut Zorobabel & Jesus, Ecclesiæ tanquam Jerusalem ædificationem renovare circa dogmata adnitentes.* Enfin ce Concile demanda la confirmation du Pape, pour complaire aux Empereurs, qui avoient confirmé son jugement, comme une Loi. *Tuis decretis nostrum honora judicium: sic enim & pii Principes complacebunt, qui tanquam legem tuæ sanctitatis judicium firmaverunt.* C'étoit l'usage de publier ces pieces autentiques en Latin & en Grec pour la majesté des deux Empires, qui s'apelloient toûjours l'Empire Romain. C'est ce qui nous fait préferer le Latin dans la citation de quelques mots importans.

Conc. Chalced. part. 3. c. 2.

X. Aprés que le Concile de Calcedoine eut été tenu, « l'Empereur Marcien publia aussi son Edit, pour confirmer « tous ses Decrets en ces termes dans le Latin, *sacro nostræ « serenitatis Edicto venerandam Synodum confirmantes admonuimus universos, ut de religione disputare desinerent.* La raison « qu'il en donne doit être bien pesée, parce-qu'il n'est pas « possible, dit-il, qu'un ou deux particuliers penetrent de « si grands secrets; & qu'il est certain que tant de venera- « bles Evêques avoüent être soûtenus du Ciel dans les dis- « cussions & dans les prieres qu'ils avoient faites pour dé- « couvrir la verité. *Quoniam unus & alter, tanta secreta in- « venire non possit; maximè cum summo labore & magnis orationibus tot venerabiles sacerdotes, nisi Deo autore, ad indaginem veritatis pervenire non potuerint.* Il ajoûta de nou- « velles déclarations pour condamner tous les Sectateurs « d'Eutyche, pour leur défendre d'avoir dans leur Secte des « Evêques, des Prêtres, ou des Clercs; priver de leurs biens «

tous ceux qui donneroient, ou qui recevroient parmi eux la Clericature; & les condamner à un exil perpetuel. Leur » défendre de tenir des Assemblées, de bâtir ou d'avoir des » Monasteres. Confisquer les lieux où ils s'assembleroient, » les priver du droit de donner à ceux de leur Secte, ou de » recevoir d'eux quoi-que ce soit par Testament; les exclure » de toute sorte de milice, tant soit peu honorable; les ban» nir de la ville Roïale, de la Cour, & de toutes les citez » Metropolitaines; bannir de toute l'étenduë de l'Empire » Romain les Clercs & les Moines qui avoient apostasié de » l'Eglise Catholique, poursuivre les impietez d'Eutyche. » Condamner au feu tous leurs écrits contre l'Eglise. Leur » défendre absolument d'enseigner leur perverse doctrine: » s'ils le faisoient, envoïer les Maîtres au dernier suplice, » & condamner les disciples à une amende de dix livres d'or. » Cet Edit se lit en Grec & en Latin dans les Actes pro» pres du Concile de Calcedoine: Nous en trouverons en» core d'autres dans le Code de Justinien, qu'il est temps de » joindre ici pour la suite de l'histoire qu'il renferme, & qu'il » nous donnera occasion d'éclaircir plus amplement.

Chapitre XLII.

Des Loix Imperiales du Code de Justinien, contre tous ceux, qui se disant Chrestiens, ne vivoient pas dans la Foi & dans l'unité de l'Eglise Catholique.

I. Pourquoi on entreprend de parcourir les Loix du Code de Justinien sur nôtre sujet. II. La Loi de Marcien contre les Eutychiens en confirmant le Concile de Calcedoine. III. Remarques sur cette Loi. IV. Combien cette Loi étoit douce, si on jette les yeux sur les incroïables cruautez que les Eutychiens exercérent aprés le Concile. V. Combien ces Loix des Empereurs & leurs rigueurs étoient necessaires. Desolation des Eglises & des Provinces par les Eutychiens, qui s'étendirent à l'infini dans l'Afrique & dans l'Asie. Ils commencérent de nommer les Catholiques, Melquites, c'est à dire, Roïalistes ou Imperialistes. VI. Facile application de tout cela à ce qui s'est passé dans l'Europe depuis deux siecles. VII. Multiplication prodigieuse des Nestoriens, aussi-bien que des Eutychiens, dans tous

les païs où les Empereurs n'avoient plus de puissance, ou n'y en avoient jamais eu. VIII. Causes du retardement du retour des Sectes Orientales à l'Eglise. Leur païs n'est pas soûmis à des Princes Chrêtiens. IX. Suite des Loix Imperiales contre les Heretiques. D'où venoient les peines de mort contre les Manichéens. X. Distinction de deux sortes de Manichéens. XI. Suite des Loix. Des enfans dont le pere ou la mere seulement est Catholique, ils seront élevez dans la Religion Catholique. On ne les mariera qu'à des Catholiques. XII. L'administration des Ordres, & peut-être du Batême même défenduë aux Hérétiques. XIII. XIV. Autres Loix. Les Hérétiques exclus des successions, des charges, des professions d'Avocat, &c. De ceux qui se feignent être Catholiques. XV. Reflexions sur les Loix précédentes de l'Empereur Anastase; qui étoit lui-même suspect, & sur le serment que le Patriarche tira de lui, & ne voulut jamais lui rendre, pour le rendre fidele à la Religion Catholique, au raport d'Evagrius.

I. JUstinien renouvella dans son Code une partie des Loix du Code Theodosien, qui ont déja été raportées plus haut, contre toutes les Sectes anciennes, & differentes de l'Eglise Catholique. Nous avons examiné conjointement l'usage, qu'on pouvoit faire de l'un & l'autre Code en France. Mais comme Justinien ajoûta dans le sien beaucoup d'autres Loix, tant des autres Empereurs, que de lui-même : ce sont celles qui nous restent à parcourir, particulierement contre les nouvelles Sectes de son temps, pour y découvrir ou la douceur, ou la severité de ces Loix, les ménagemens & les peines ; enfin, les divers moïens qu'elles emploïérent pour retenir les Fideles dans l'unité de l'Eglise, ou pour y rapeller ceux qui s'en étoient separez, ou pour empêcher les incorrigibles & les desesperez de perdre les autres, aprés avoir renoncé à leur propre salut. Nous les allons trouver dés le premier Livre de son Code Titre V.

II. Je commence par la huitiéme Loi de ce Titre. Elle est de l'Empereur Marcien, fort semblable à celle que nous venons de toucher, pour confirmer par l'autorité Imperiale les Actes du Concile de Calcedoine, comme les Peres l'avoient demandé. Marcien y déclare d'abord, que

I. Part. Chap.XLII. » tous ceux qui dans Constantinople, dans Alexandrie, dans l'Egypte, dans les autres Provinces, n'embrassent pas la » Foi du Concile de Nicée, où se trouvérent trois cens & dix- » huit Evêques : celle du Concile qui se tint à Constantino- » ple, & où assistérent cent cinquante Evêques : celle d'Atha- » nase, de Theophile, & de Cyrille Evêques d'Alexandrie, qui » fut aussi suivie par le Concile General d'Ephese, auquel pre- » sida Cyrille Evêque d'Alexandrie de sainte memoire : En- » fin, celle du Concile de Calcedoine, entierement conforme » aux Conciles précedens, sans rien retrancher du Symbole, » & sans y rien ajoûter : tous ceux, dis-je, qui n'embrasseront » pas la Foi de ces Conciles, & ne condamneront pas la fu- » neste doctrine d'Eutyche, doivent sçavoir qu'ils sont Héré- » tiques Apollinaristes ; car Eutyche & Dioscore n'ont fait » que renouveller la Secte execrable d'Apollinaire. Ils seront » donc punissables de toutes les peines que les Empereurs » précedens, dit Marcien, ont décernées dans leurs Consti- » tutions contre Apollinaire, & de celles que nous avons or- » données nous-mêmes dans nos Loix précedentes contre les » Eutychiens, & dans celle-ci même.

» Il sera donc défendu, ajoûte-t-il, aux Apollinaristes & » aux Eutychiens, (car quoi-que leurs noms soient differens, » ce n'est qu'une même erreur,) & à ceux qui n'auront pas » la Foi des Peres que nous venons de nommer, ou qui dans » Alexandrie ou dans l'Egypte ne seront pas dans la com- » munion de l'Archevêque d'Alexandrie Proterius : d'or- » donner des Evêques, des Prêtres ou des Clercs, la peine » d'exil, & la confiscation des biens étant décernée contre » ceux qui donneront entre-eux ou recevront ces Ordres. » Il est défendu aux Eutychiens ou Apollinaristes, de bâtir » des Eglises ou des Monasteres, de tenir des Assemblées, soit » de jour, ou de nuit ; de se trouver ensemble dans les mai- » sons, ou dans les Metairies, ou dans les Monasteres, ou en » quelque lieu que ce soit, pour l'exercice de leur Secte ; » s'ils le font, le maître de tous ces lieux le sçachant, les lieux » seront attribuez à l'Eglise Catholique du même endroit ; » si cela s'est fait à l'insçû du maître du lieu, celui qui en

« avoit l'administration, s'il est de basse naissance, souffrira la « fustigation publique : s'il est d'honnête condition, il païera « à nôtre fisc dix livres d'or. Les Eutychiens ne pourront « aspirer à aucune milice honnête, ne pourront avoir com- « merce avec les honnêtes gens, ni entrée dans le Palais. « Ils ne pourront demeurer ni dans la ville, ni dans le vil- « lage, ni dans le païs où ils sont nez. S'il y en a d'origi- « naires de Constantinople, ils seront bannis du lieu où se « trouvera la Cour, & de toutes les villes Metropolitaines « des Provinces. Il ne leur sera point permis d'atrouper des « hommes, ou de leur prêcher leurs erreurs, ni d'écrire, de « dicter, ou de publier quelque chose contte le Concile de « Calcedoine; personne ne pourra garder ces Livres, les « transgresseurs souffriront un exil tres-dur & perpetuel. « Leurs disciples païeront dix livres d'or au fisc. Ceux qui « enseigneront ces erreurs, seront punis du dernier suplice. « Leurs livres seront condamnez au feu, afin qu'il ne reste « aucune trace de ces impietez. Si les Gouverneurs de Pro- « vinces, ou leurs Officiers, manquent à executer ces Or- « donnances, ils païeront une amende de dix livres d'or au « fisc, & seront déclarez déchûs de leur réputation.

III. On voit ici quel degré d'autorité tiennent dans l'Eglise les Conciles generaux, les anciens Peres, les Evêques des lieux, comme centres de la communion de leur Diocese, & de tout leur ressort. Ce sont-là les liens sacrez de l'unité de la Foi & de la communion Catholique. Car ces Conciles & ces Peres ont été les lumieres de l'Eglise en leur temps & pour les siecles suivans, entant qu'ils ont attesté quelle étoit la doctrine de l'Eglise Universelle, dans l'attache & la communion de laquelle ils vivoient, à laquelle ils consacroient leurs bouches, leurs plumes, & tous leurs travaux, pour conserver à la posterité le sacré dépôt de la Foi. Les Empereurs ne décernoient rien qu'aprés que les Conciles avoient reglé ou declaré la doctrine orthodoxe; & ne décernoient rien que pour affermir & faire observer ce que les Conciles & les Peres avoient reglé. Les peines étoient mêlées de douceur & de severité, selon

I. PARTIE. Chap. XLII.

que la paix & la sureté de l'Eglise & de l'Etat le demandoient. La peine de mort ne fut ici ordonnée que contre ceux qui aprés la conclusion du Concile continueroient de dogmatiser, & d'enseigner les erreurs tant de fois condamnées, & qui causeroient des soûlevemens contre toutes les Puissances, tant Ecclesiastiques, que seculieres.

IV. Car les Eutychiens commencérent leurs sanglantes tragedies par le massacre de Flavien Archevêque de Constantinople au temps du second Concile d'Ephese sous Theodose le Jeune, pour l'abolition duquel Marcien, qui avoit cependant succedé au jeune Theodose, convoqua celui de Calcedoine. Tout s'y passa en paix, parce-que l'Empereur y étoit present. Mais aussi-tôt que ce Concile fut fini, il se commit tant d'éfroïables violences, & tant de meurtres dans Jerusalem & dans la Palestine, dans Alexandrie & dans l'Egypte, par la fureur des Eutychiens & par la tyrannie des partisans de Dioscore, principal fauteur de cette Secte; enfin Proterius Archevêque d'Alexandrie, subrogé à Dioscore, que le Concile avoit déposé, fut assassiné avec une cruauté si inoüie: que comparant tout cela avec la Loi de Marcien, dont nous venons de raporter en abregé tous les chefs, on demeurera infailliblement d'accord que cette Loi, quelque rigoureuse qu'elle paroisse, étoit extrêmement douce.

V. On conclura encore de là avec la même évidence, combien ces Loix Imperiales étoient necessaires pour la conservation de l'Eglise; puisque l'Egypte & les Provinces voisines furent tellement inondées & subjuguées par les Eutychiens, qu'elles n'ont jamais été depuis ce temps-là bien soûmises ou bien réunies à l'Eglise Catholique. L'autorité & le zele des Empereurs de Constantinople soûtint toûjours le Patriarche Grec d'Alexandrie dans sa ville Capitale & dans une partie de son ancien territoire Ecclesiastique. Mais les naturels du païs, ou les Egyptiens, dont le nom un peu défiguré est le même que celui de Cophtes, s'y fortifiérent tellement dans les mêmes erreurs d'Eutyche ou de Dioscore, qu'ils en furent presque les

maîtres;

maîtres ; & s'étendirent de tous côtez, principalement dans les vastes païs de l'Ethiopie d'Afrique, que nous nommons Abyssins, dont le Patriarche a relevé jusqu'à nos jours du Patriarche Cophte d'Alexandrie ; l'un & l'autre n'aïant presque pas eu depuis d'autre Foi, ni d'autre Religion que celle des Eutychiens.

De l'autre côté les Eutychiens soûtenus des Moines disciples du Moine Eutyche, s'étendirent non seulement dans la Palestine, mais dans la plûpart des Provinces Orientales : ils furent divisez en plusieurs moindres Sectes, mais toutes Eutychiennes, & diversement nommez Syriens, Jacobites, Armeniens. Ces Sectes, qui se voïoient toutes condamnées & renversées par le seul nom de l'Eglise Catholique, dont elles étoient sorties, ne voulurent plus nous nommer Catholiques, elles inventérent le nom de *Melquites*, c'est à dire, *Roïalistes*, ou *Imperialistes*, comme si ce n'eût pas été l'ancienne Foi de l'Eglise, que les Catholiques eussent défendu, mais celle de l'Empereur ; & comme si ç'eût été la seule autorité Imperiale, & non celle du Concile de Calcedoine composé de plus de six cens Evêques, qui nous eût arrêtez dans la Foi & dans l'union de l'Eglise Catholique.

VI. Il n'est pas besoin de faire ici des reflexions & des retours sur nôtre temps. Il est visible que si j'avois changé les noms propres des lieux & des personnes, ce seroit l'histoire des deux derniers siecles, & des divisions qui s'y formérent, que j'aurois déduite. Ces Sectes de l'Asie & de l'Afrique sont revenuës de temps en temps, & se sont réunies à l'Eglise Romaine, ou toutes, ou en partie, tantôt les unes, tantôt les autres, comme il sera dit ci-dessous, & comme nous l'avons dit un peu plus au long dans les livres de la Discipline de l'Eglise ; mais elles n'ont pas été toutes aussi fideles & aussi fermes, qu'elles promettoient alors. Si les Empereurs n'eussent maintenu la Foi contre les Eutychiens, toute la terre en eût été inondée. Ils ne s'étendirent beaucoup dans les Provinces de l'Afrique, de l'Ethiopie, & des païs les plus reculez de l'Orient, que

parce-que les Empereurs de Constantinople n'en étoient plus les maîtres, ou ne l'avoient jamais été.

VII. J'aurois pû dire la même chose des Nestoriens, dés qu'ils eurent été foudroïez dans le premier Concile d'Ephese, l'Empereur Theodose le Jeune fit à peu-prés de semblables Edits contre-eux ; ils furent exilez avec Nestorius dans des solitudes affreuses ; ils s'y multipliérent presqu'à l'infini vers l'Orient & le Nord, les Empereurs n'aïant pû les poursuivre au delà des frontieres de leur Empire. Les Sarrasins, ou les Mahometans se débordérent peu-aprés dans l'Afrique & dans toute l'Asie, arrachérent plusieurs Provinces à l'Empire Romain : & à la faveur des Princes Mahometans, tous ces Héretiques donnérent à leurs Sectes une étenduë incroïable. Dieu ne conserva la Foi Catholique que dans l'Empire Romain, & il le fit par les soins & les Edits des Empereurs Chrétiens & Catholiques. Sans ce secours du Ciel les Eutychiens, les Nestoriens & les Ariens, pour ne pas parler de tant d'autres Sectes anciennes, auroient occupé la plus grande partie des Provinces de l'Empire Romain, comme ils occupérent celles qui n'en étoient pas ; & les Sectateurs de toutes les nouvelles Sectes, qui ne sont nées que depuis deux cens ans, n'auroient plus trouvé d'Eglise, de laquelle ils pussent naître, & ensuite s'en separer. Ils se toient venus au monde parmi les Ariens, ou les Nestoriens, ou les Eutychiens ; ils auroient été infectez de ces mêmes erreurs depuis leur naissance. Ils prendroient le Verbe pour une pure créature, comme les Ariens : Jesus-Christ pour un pur homme, comme les Nestoriens ; & pour eux aussi-bien que pour les Eutychiens Jesus-Christ seroit Dieu, mais il ne seroit pas veritablement homme. Pourquoi s'en prennent-ils donc aux Empereurs ou aux Rois Chrétiens, & à leurs Loix sévéres pour l'ancienne Religion ; puisque ce n'est que par leur secours que la Providence les a délivrez de toutes ces erreurs ? Ils doivent au contraire rendre graces à celui qui n'a pas permis qu'ils se soient autant éloignez de nous, que ces anciens defer-

teurs de l'Eglise Catholique, qui s'en sont separez depuis plus de mille ans, & ne sont pas encore tout à fait revenus de leurs égaremens; au lieu que nos dernieres Sectes en moins de deux cens ans rentrent dans le sein charitable de l'unité Catholique avec une facilité, qui donne tout ensemble de la joïe & de l'admiration.

VIII. Il ne faut pas taire la cause de ce long retardement du retour des Sectes Orientales dans l'Eglise Catholique. C'est, comme nous avons dit, leur dispersion dans les Provinces & dans les Roïaumes qui n'apartenoient plus à l'Empire Chrétien, mais aux Princes Arabes, aux Rois de Perse, aux Mogols, ou Tartares. Les Evêques Catholiques, Grecs, ou Syriens, mais principalement les Missionnaires du saint Siege, ont toûjours fait quelques conversions & quelque progrés parmi eux; mais tous ces efforts n'étant pas soûtenus de la puissance & de la faveur des Princes temporels, ils n'ont pû avoir ni d'étenduë, ni de durée considerable. Ces remarques ont été un peu longues, mais elles étoient importantes, & elles peuvent donner beaucoup de jour à ce qui avoit déja été dit, & à ce qui nous reste à dire.

IX. La Loi suivante au même Titre du Code est du même Marcien, & elle accorde aux Hérétiques l'ancienne « & commune liberté des sepultures. La Loi suivante est de « l'Empereur Anastase, & elle ordonne que si les terres, les « fonds, enfin les immeubles, où il y a des Eglises ou des « Oratoires Catholiques, se vendent à des Héretiques, se « donnent ou se transportent en quelque maniere que ce « soit en leur domaine, rien de tout cela ne pourra appartenir aux Héretiques, & la possession en reviendra au fisc « Imperial. «

La Loi onziéme condamne les Manichéens à perdre la « tête, quelque part qu'on les trouve dans l'Empire Romain: « *Manichæo in loco Romano deprehenso caput amputare.* J'ai déja remarqué la cause certaine de cette severité extraordinaire. Les Manichéens n'étoient pas tant des Héretiques, que des Païens, plus abominables que le commun

des Païens mêmes. Outre le veritable Dieu, qui est le souverain Bien & la source de tous les biens ; ils en reconnoissoient un autre, qui étoit, pour ainsi dire, le souverain Mal, & la cause de tous les maux. Il n'y a point d'impuretez ou de méchancetez, qui ne puissent être les suites naturelles de ce principe. Ce n'étoit pas l'Eglise seule, mais la République aussi qui étoit interessée à exterminer un monstre si execrable. Ces Loix Imperiales contre-eux étoient donc autant pour la conservation de l'Etat & du Genre-humain, que pour celle de l'Eglise.

X. Les Relations qu'on nous donne souvent de l'Asie, nous y découvrent encore presentement quelques Manichéens au-delà des bornes de l'ancien Empire Romain. Je ne puis pas dire trop affirmativement, que ce soient aussi les restes, ou les déscendans de ceux, qui aïant été si souvent proscrits de tout l'Empire Romain, se retirérent dans les Provinces voisines. Il y a en cela de la probabilité, mais non pas la même certitude, que quand nous disons la même chose des Ariens, des Nestoriens & des Eutychiens. Ceux-ci sont vraiment Héretiques, qui n'ont pû prendre naissance que de l'Eglise Catholique en leur temps, dont ils déchirérent les entrailles pour en sortir. Mais les Manichéens étoient venus originairement de l'Orient de Perse, déscendans des anciens Idolâtres, qui admettoient aussi les deux premiers Principes, l'un du bien, l'autre du mal, comme on le peut lire dans Plutarque, & dans plusieurs autres Historiens profanes.

» XI. La Loi douziéme, qui suit, est de l'Empereur » Justin, & elle distingue aussi les Manichéens, non seule» ment des Héretiques, mais aussi des Grecs, c'est à dire, des » Païens, des Juifs & des Samaritains. Les Manichéens sont » punis de mort ; tous les autres ne sont condamnez non » plus que les Héretiques, qu'à ne pouvoir obtenir aucune » Magistrature, ni aucune dignité, ni faire la fonction de » Juges, ou de Défenseurs, ou de Peres des Citez : de peur » qu'en cette qualité ils n'eussent quelquefois le pouvoir de » juger les Chrétiens, ou les Evêques mêmes. Je laisse le

reste de cette Loi : mais il ne faut pas omettre le dernier article, qui porte, que si le pere & la mere ne sont pas de « même religion, celui des deux qui est Catholique élevera « les enfans communs dans sa Religion, & le pere de quelque « croïance qu'il soit, ne pourra leur refuser les alimens & les « autres dépenses necessaires. «

La treiziéme est du même Justin, elle ordonne la même « chose de l'éducation des enfans dans la Religion Catholi- « que, si le pere ou la mere la fuit ; ajoûtant, que les parens « de ces enfans ne pourront les marier qu'à des Catholiques, « sans pouvoir leur refuser leur dot, ou les autres avantages « ordinaires des mariages. Si les Hérétiques ont des enfans « qui sont Catholiques, & qui n'ont pas merité par leurs « fautes d'être deshéritez, ils ne pourront être privez de ce « qui leur est dû *ab intestat* ; s'ils ont offensé leurs parens, ils « pourront être accusez & punis ; mais aprés cela ils ne pour- « ront être privez de leur droit de legitime. «

XII. La quatorziéme est du même Empereur Justin, & il faut avoüer qu'elle est d'une severité étonnante en quelques articles. Elle dit, que les Hérétiques ne pourront « faire des Assemblées, ni des Synodes ni des Ordinations, « ni celebrer le Batême, ni avoir des Exarques, ou des Pater- « nitez, ou des Défenseurs, ou se charger de l'administration « des villages, par eux-mêmes, ou par des personnes inter- « posées, ou rien entreprendre de tout ce qui leur a été dé- « fendu ; les contrevenans courent risque de la vie. Cette « défense de donner le Batême à ceux même de leur Secte merite un peu d'attention. Nous n'avions encore rien trouvé de semblable dans les Loix, si ce n'est que quand on défendoit en general aux Hérétiques tout exercice de Religion, on y comprit aussi l'administration du Batême même. Cela n'est pas sans quelque vrai-semblance. Car qui doute que l'administration du Batême ne soit un exercice de la Religion Chrétienne, & qu'elle n'en soit même le premier ? Les Loix défendoient ordinairement aux Hérétiques toute sorte d'assemblées. Or le Batême se donnoit communément en public & dans l'Assemblée des

I. Partie. Chap. XLII.

Fideles. De leur défendre de s'assembler, & de faire étant assemblez aucun exercice de Religion, c'étoit leur défendre de donner le Batême, au moins publiquement. On leur défend ici en même temps de donner les Ordres. Et cela donne plus de facilité à croire, que c'étoit aussi le Sacrement de Batême, dont il est ici parlé.

XIII. La derniere clause de cette Loi qui punit de mort tous les transgresseurs, me paroit si étonnante, que je voudrois la croire purement comminatoire; bien moins à cause de ces termes, *ἐσχάτως κινδυνεύσει, il court danger du dernier suplice;* que parce que la rigueur n'alloit presque jamais si loin. Le Traducteur Latin de cette Loi Grecque, qui a traduit ces paroles, *πατρείας, ἢ ἐκδικίας ἐγχειρίζεσθαι. Paternitates, seu Abbatias aut defensiones instituere:* ne nous paroit pas avoir trop bien rencontré. Car comme il y avoit des Défenseurs, il y avoit aussi des Peres des Citez; c'étoient deux sortes de petites Magistratures: Or les Magistratures étoient absolument interdites aux Héretiques, aussi-bien que les Dignitez.

„ XIV. La dix-huitiéme Loi est contre les Samaritains, „ & plusieurs autres sortes d'Héretiques qui y sont nommez, à qui les seuls Catholiques succedent par Testament, „ ou *ab intestat*, & reçoivent des Legats; les Héretiques sont „ exclus de la milice & de toute dignité; ils ne peuvent exercer aucune charge publique, ni enseigner, ni faire la fon„ction d'Avocats. Si ceux qui exercent ces professions sont „ seulement semblant d'être Catholiques, & qu'on découvre „ que leurs femmes & leurs enfans sont Héretiques, & qu'ils „ n'ont pas pris le soin de les rendre Catholiques, ils en sont „ dégradez. Quoi-qu'ils cachent ce qu'ils sont, ils ne peu„vent rien donner, ni rien aliener en faveur des Héretiques; „ toutes ces successions reviendront au fisc. Car generale„ment tous ceux qui ont part à la milice, ou aux dignitez, „ ou aux fonctions d'Avocats, ou aux liberalitez publiques, „ ou aux applaudissemens, & aux honneurs publics, ne pour„ront avoir d'autres successeurs que des Catholiques; en „ quelque maniere que leurs biens tombent entre les mains

des Héretiques, le Fisc s'en saisira. Si du pere & la mere l'un est Catholique, l'autre Héretique, les enfans seront Catholiques; si entre-eux il y en a de Catholiques & d'Héretiques, les seuls Catholiques succederont au pere & à la mere: s'ils sont tous Héretiques, leurs proches qui sont Catholiques succederont; s'ils sont tous Héretiques, le Fisc succedera. Il y avoit encore dans cette Loi diverses peines contre ceux qui en negligeoient l'execution, soit que ce fussent les Juges, ou les Gouverneurs de Province, ou les Officiers de la Milice, ou des Villes, ou enfin les Evêques, qui devoient veiller sur les Gouverneurs des Provinces & des Villes, & en faire leur raport à l'Empereur, au Fisc duquel toutes les amendes étoient adjugées.

XV. Avant de finir ce Chapitre, il nous sera permis de revenir aux Loix dix & onziémes, qui ont été tirées du Code de Justinien, & qui sont toutes deux de l'Empereur Anastase. Cela est d'autant plus surprenant, que cét Empereur étoit fort suspect lui-même de favoriser les Héretiques, & particulierement les Manichéens, & cependant une de ces Loix porte la peine de mort contre-eux. Peut-être est-ce le premier effet de la précaution qu'aporta le Patriarche de Constantinople Euphemius, quand l'Imperatrice Ariane forma le dessein de l'élever à l'Empire. Evagrius raconte dans son Histoire Ecclesiastique, que le Patriarche refusa genereusement d'y consentir; jusqu'à ce qu'Anastase lui donnât un serment signé de sa main, par lequel il *promettoit, s'il parvenoit à l'Empire, de conserver l'Eglise & la Foi Catholique dans son entier.*

Mais ce Prince fit tous ses efforts depuis, au raport du même Evagrius, pour tirer ce papier d'entre les mains de Macedonius, à qui Euphemius l'avoit confié pour le mettre entre les vases sacrez, dont il avoit la garde. Mais ce fut en vain; car Macedonius aïant succedé à Euphemius dans la dignité Patriarcale, resista à l'Empereur avec une constance invincible. Anastase enfin arracha Macedonius de son Siege, sans lui pouvoir arracher cét engagement à la *Ibidem.*

I. Partie. Chap. XLII.

Catholicité. Ce Prince impie pensoit que *cette promesse qu'on avoit tirée de lui deshonoroit son Empire*, dit Evagrius. Au lieu de concevoir que ce n'étoit que le renversement de son esprit & de sa Religion, qui le faisoient parler de la sorte. Les funestes évenemens qui lui arrivérent depuis firent bien voir le contraire, & montrérent qu'il se fut affermi dans l'Empire, s'il se fut affermi lui-même dans la Foi.

Aprés tout voila un exemple illustre, pour nous apprendre, que si les Empereurs ont maintenu l'Eglise dans son ancienne Foi contre les Adversaires de l'une & de l'autre: l'Eglise a emploïé ses charitables soins pour maintenir les Empereurs dans l'ancienne Religion. Evagrius ajoûte plus » bas, qu'Anastase aïant voulu faire quelque changement » dans les Hymnes de l'Eglise, dont on pouvoit apprehender » des suites pour l'Eutychianisme: Le peuple de Constan- » tinople s'y opposa avec tant de violence, que cét Empereur eut bien de la peine à l'appaiser. Revenons au Code de Justinien.

Chapitre XLIII.

Suite des Loix du Code & des Novelles de Justinien contre les Héretiques.

I. Loix de Justinien touchant les successions des peres & des meres qui ne sont pas Catholiques, & dont les enfans le sont, au moins quelques-uns d'eux; s'il n'y en a point de Catholiques, les proches Catholiques succedent, ou le Fisc. II. Convenance des expressions de Justinien dans ces Loix avec la doctrine de Saint Augustin. Hors de l'Eglise il n'y a point de charité, point d'amour de Dieu, point d'amour de Jesus-Christ, & point d'amour du prochain. III. Le reste des Loix du Code de Justinien contre les Héretiques, pour les Testamens, pour les héritages, pour les assemblées, pour les Batêmes, &c. IV. Novelle de ce même Empereur, contre les enfans d'un pere, ou d'une mere Catholique; s'ils ne sont pas Catholiques, on peut les desheriter. V. Quelle est l'Eglise qu'il faloit embrasser pour être Catholique. VI. De la douceur de ces Loix. VII. Suite de la même Novelle, sur les enfans Catholiques, d'un pere ou d'une mere

mere Hérétique. VIII. Les peines des anciennes Hérésies, étenduës aux nouvelles. Soin des Empereurs pour le salut éternel de leurs Sujets. IX. X. XI. Les peres & les meres, les maîtres & les maîtresses chargez du même soin pour leurs enfans & leurs serviteurs. XII. Des Loix de l'un & de l'autre Code contre les Apostats; que ce n'étoient alors que ceux qui de Chrestiens s'étoient faits Païens, ou Juifs. XIII. Comment on appella ensuite Apostats ceux qui de Catholiques se faisoient Hérétiques, & particulierement les Manichéens. XIV. Les Loix de Valentinien II. & de Valentinien III. contre les Apostats.

I. LA Loi dix-neuviéme du Titre cité de Justinien, confirme les Ordonnances précedentes à l'égard des enfans Catholiques, dont le pere, ou la mere, ou tous les deux même sont Hérétiques; & elle déclare qu'ils succederont eux seuls, par Testament, ou autrement, & seront seuls capables de recevoir les donations & les liberalitez, sans que les autres enfans qui ont mieux aimé suivre la perversité de leur pere, ou de leur mere, que l'amour du Dieu Tout-puissant: *Non Dei omnipotentis amorem, sed paternam, vel impiam affectionem secuti sunt:* sans, dis-je, que ces enfans puissent avoir la moindre part à ces avantages. S'il n'y a point d'enfans Catholiques, la succession viendra aux plus proches qui le sont; & s'il n'y en a point, elle sera dévoluë au Fisc.

Justinien dit ensuite, que ce n'est pas assez de pourvoir aux enfans Catholiques, quand leur pere & leur mere viennent à mourir; il faut que de leur vivant même les enfans ne manquent point des choses necessaires; pour cela il ordonne à ces peres & à ces meres d'entretenir leurs enfans Catholiques selon les moïens que leur en donne leur patrimoine, & de leur fournir tous les besoins de la vie: d'assigner aux filles & aux petites filles leur dot & les autres avantages ordinaires; puis-qu'il ne faut pas que ceux qui se sont fortement attachez à l'amour de Dieu, soient privez pour cela des biens de leut pere, ou de leur mere. *Ne propter divini amoris electionem, paterna, vel materna sint liberi provisione defraudati.*

II. Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, que Justi-

nien parle le même langage que Saint Augustin, que c'est l'*amour de Dieu qui est le propre caractere de l'Eglise Catholique. Les Hérétiques ne peuvent avoir l'amour de Dieu, dont ils déchirent l'Eglise*, dit ce Pere, *ils ne peuvent même avoir le veritable amour du prochain, non seulement parce-que l'amour du prochain est inseparable de celui de Dieu, mais aussi parce que le prochain qu'il faut aimer selon la Loi divine, est principalement Jesus-Christ en lui-même & dans tous ses membres, qui composent l'Eglise Catholique.* Il est manifeste que les Hérétiques n'ont pas cette charité; puis-qu'ils dépoüillent Jesus-Christ de tous les avantages de son Eglise; puis-qu'ils reduisent son Empire à un coin de la terre, & à un petit espace de temps; au lieu que les Ecritures, & les dernieres paroles qu'il prononça lui-même en laissant la terre, déclarent qu'il s'étendra par tout l'Univers, & dans tous les siecles, comme Saint Augustin nous a fait voir ci-devant. Reduire Jesus-Christ si à l'étroit & pour le temps & pour les lieux; faire des interruptions dans son regne, quoi-qu'il ait dit lui-même que les portes d'Enfer n'auront point de force contre son Eglise, & qu'il sera avec elle jusqu'à la fin des siecles; lui retrancher tout l'Univers pour ne lui laisser qu'un tres-petit païs; l'Eglise Catholique se montrant dans tous les siecles & presentement même dans toute la terre, avec tant d'évidence & de gloire, refuser de le voir, le nier opiniâtrement; c'est n'aimer, ni Jesus-Christ, ni le prochain.

Ajoûtons, que charger de calomnies les Pasteurs & les Prédicateurs de cette Eglise, qui vont presentement même, comme ils ont fait dans tous les siecles passez, prêcher l'Evangile, le faire recevoir dans les Provinces, & les Roïaumes, où il n'avoit jamais été annoncé, y faire adorer le vrai Dieu, y faire regner Jesus-Christ, y confirmer ces veritez par de frequens martyres: charger, dis-je, de calomnies & d'outrages ces Pasteurs & ces Prédicateurs de la Foi Catholique, & épargner encore bien moins les autres, qui travaillent avec édification dans les anciens domaines de l'Eglise, c'est n'avoir ni la charité de Dieu, ni

celle du prochain. C'est en ce sens que Justinien parloit dans cette Loi ; car tout ce que je viens de dire, étoit de même dans le siecle de Justinien. Je reviendrai à la matiere de la Loi touchant les enfans Catholiques d'un pere ou d'une mere Héretique, ou de l'un & de l'autre Héretiques, aprés avoir achevé ce qui nous reste dans ce Titre du Code.

III. La Loi vingtiéme déclare, « que les Héretiques qui « communient ou font des Assemblées, ou celebrent des « Batêmes, doivent être punis comme transgresseurs des « Loix, aussi-bien que ceux qui leur prêtent pour cela leurs « maisons. Les seuls orthodoxes qui ont des boutiques dans « l'enceinte exterieure de l'Eglise, peuvent joüir des privileges, « non pas les Héretiques, qui ne peuvent faire aucun « negoce dans cette enceinte de l'Eglise, de peur qu'ils n'entendent « les divins Mysteres qu'on y celebre. Les Montanistes « ne peuvent plus habiter avec ceux d'entre-eux qui « se sont convertis ; ceux qui se disent être leurs Clercs & « leurs Evêques, sont bannis de Constantinople. Il leur est « défendu d'acheter des esclaves ; leurs pauvres ne peuvent « participer aux distributions d'aumônes, qui se font par les « Juges ou par les Eglises. Celui qui leur donne quelque intendance « qui ne leur convient pas, est condamné à dix livres « d'or d'amende ; à laquelle sont aussi sujets les Presidens « & les autres Officiers, qui négligent l'execution de « ces Loix. «

La Loi suivante ordonne, « que les Héretiques ne pourront « déposer ni être reçûs à témoignage, non plus que les « Juifs, contre les Parties qui sont de part & d'autre Catholiques, « ou de l'une seulement. Mais si ce sont des Juifs « ou des Héretiques qui plaident, ils pourront prendre des « témoins de leur Secte, excepté les Manichéens, les Borborites « & les Païens, les Montanistes & les Ophites, à qui « tout acte juridique est generalement interdit. Il faut excepter « les Testamens & les Contracts, où les témoins sont « d'une extrême necessité. La vingt-deuxiéme Loi prononce, « que la Loi précedente, qui excluoit les Héretiques «

des héritages, des legats & des fideicommis, auroit lieu même dans les dernieres volontez des soldats, soit qu'ils fissent un Testament militaire, ou selon les usages communs. Ce sont-là toutes les Loix de ce Titre du Code.

IV. Je passe à la Novelle cent-quinziéme, où Justinien donne plus de jour à ce qu'il avoit déja ordonné des enfans Catholiques, nez d'un pere ou d'une mere, ou de tous les deux Hérétiques. Si l'un ou l'autre, dit Justinien, étant Catholique, reconnoit qu'un de ses enfans, ou plusieurs ne sont pas dans la Foi Catholique, ni dans la communion de l'Eglise, dans laquelle tous les Patriarches d'un commun accord conspirent pour la Prédication d'une même Foi, & embrassent les quatre saints Conciles ; sçavoir ceux de Nicée, de Constantinople, le premier d'Ephese, & celui de Calcedoine, pourront pour ce sujet principalement les déclarer atteints du crime d'ingratitude, & les deshériter dans leur Testament. *Si quis de prædictis parentibus orthodoxus constitutus, senserit suum filium, vel liberos non esse Catholicæ fidei, nec in Sacrosancta Ecclesia communicare, in qua omnes beatissimi Patriarchæ una conspiratione & concordia fidem rectissimam prædicant, sanctas quatuor Synodos, Nicænam, Constantinopolitanam, Ephesinam primam, & Chalcedonensem amplecti seu recitare noscuntur: licentiam habeant pro hac maximè causa ingratos eos & exhæredes in suo scribere testamento. Et hæc quidem pro ingratitudinis causa decernimus.*

Cor. Jur. Can. 8. pag. 230.

V. Je n'ai pas dû omettre ces paroles, qui montrent quelle est cette Eglise Universelle, dont il étoit necessaire de tenir la Foi & la communion, tant pour le salut éternel, que pour n'être pas exposé aux rigueurs des Loix Imperiales. C'étoit l'Eglise, où tous les Patriarches embrassoient une même Foi, & demeuroient inviolablement attachez aux quatre premiers Conciles Generaux, qui avoient été composez des Evêques de tout le Monde Chrétien, particulierement celui de Nicée: & celui de Constantinople; quoi-qu'on pût dire la même chose des autres, lesquels au moins avoient été reçûs & confirmez par tous les Evêques

du monde. Les enfans des familles particulieres, qui ne reconnoissoient pas cette mere commune de tous les enfans de Dieu, & cette Epouse de Jesus-Christ, étoient déclarez ingrats & incapables non seulement de l'héritage du Ciel, mais encore des successions temporelles.

VI. Je ne sçai si le recit que je fais de ces Loix des anciens Empereurs Chrétiens les pourra faire passer pour douces & moderées dans l'esprit de tous les Lecteurs. Mais je suis certain de deux veritez, sur lesquelles il sera bon de faire ici quelque reflexion. La premiere est, qu'elles sont fort douces, & le paroitront indubitablement, si on les compare aux Loix des Empereurs posterieurs, & des Rois Chrétiens des siecles suivans. La seconde est, qu'au moins on sera aprés cela pleinement convaincu dans ce Roïaume, que toutes les Loix qui y ont été publiées sur la même matiere depuis peu d'années par nôtre religieux Monarque, sont pleines de douceur & de moderation, en comparaison des unes & des autres.

VII. Il faut revenir à la Loi ou à la Novelle de Justinien, dont cette petite digression avoit interrompu le recit. Pour prendre generalement soin, dit Justinien, de tous les enfans Catholiques, nous ordonnons que les mêmes Loix qui en ont été publiées, aïent la même vigueur contre les Nestoriens & les Acephales; si le pere ou la mere sont infectez de ces erreurs, ils ne pourront avoir d'autres héritiers que leurs enfans Catholiques, & qui soient dans la communion de l'Eglise: s'ils n'ont point d'enfans, ce seront leurs plus proches parens Catholiques qui leur succederont. Que si entre les enfans, il y en a qui soient attachez à la Foi & à la communion Catholique, & d'autres qui en soient separez; tous les biens viendront aux seuls Catholiques, quand même les parens feroient quelque disposition contraire. Si quelques-uns d'entre ces freres, aprés avoir été separez de l'Eglise, s'y réunissent, leur portion leur sera renduë en l'état où alors elle se trouvera, sans qu'ils puissent demander les fruits du temps qui s'est écoulé. Car comme nous avons défendu que ces freres

I. PART. Ch. XLIII. „ Catholiques puissent rien aliener de ces partages pendant „ qu'ils les possedent : aussi défendons-nous à leurs freres „ nouveaux convertis en reprenant les fonds, d'en demander les fruits passez. Que si ces deserteurs ne reviennent „ point à l'Eglise pendant leur vie ; leurs freres Catholiques „ auront aprés cela un plein domaine de tous ces biens, eux „ & leurs héritiers.

VIII. La clause de cet article est memorable, & elle merite d'être ici raportée en propres termes. Tout ce qui a „ été ordonné, dit cet Empereur, dans les autres Constitu- „ tions Imperiales contre les Héretiques, aura lieu contre „ les Nestoriens, & contre les Eutychiens, qui se nomment „ Acephales, & enfin contre tous ceux qui ne sont pas dans „ la communion de l'Eglise, dans laquelle pendant le sacri- „ fice on recite dans les Dipthyques les noms des quatre „ Conciles Generaux & des Patriarches. Car si nous pre- „ nons soin de ce qui regarde le temporel, combien de- „ vons-nous être plus attentifs & plus appliquez pour ce „ qui regarde le salut éternel des ames. *Omnibus quæ contra cæteros hæreticos in aliis constitutionibus dispositæ sunt, & contra Nestorianos & Acephalos, & alios omnes qui Catholicæ Ecclesiæ, in qua prædictæ quatuor Synodi & Patriarchæ recitantur, non communicant, & successiones eorum, similiter observandis. Si enim pro causis corporalibus cogitamus, quantò magis pro animarum salute providentia est nostra solicitudinis adhibenda.* Ibidem.

IX. Il y a encore ici quelques observations à faire. La premiere est, que les peines sont toûjours plus grandes contre les plus anciennes Héresies. Comme il paroit ici par une nouvelle extension des Loix & des peines des anciens Héretiques contre les Nestoriens, & les Eutychiens, qui étoient les plus nouveaux. L'abus qu'ils ont fait d'une longue indulgence, merite qu'on leur ôte le pouvoir d'en abuser davantage. Les Héresies sont comme des maladies ; plus elles vieillissent, & plus elles sont perilleuses.

X. La seconde remarque est, que cet Empereur se re-

connoit chargé de Dieu, non seulement pour procurer à ses Sujets tous les biens temporels qui seront en son pouvoir; mais aussi, & encore bien davantage les veritables biens, qui sont ceux de la vraïe Religion, de la pieté, de la Justice, & de la bien-heureuse éternité. Les Princes ont leurs Conseillers d'Etat pour les choses temporelles, ils ont les Evêques pour les spirituelles; ils sont comptables à Dieu de la part qu'il leur a donnée dans l'un & dans l'autre gouvernement, mais encore plus de celle qu'il leur a donnée pour procurer à tous leurs Sujets une paix & une felicité éternelle.

XI. La troisiéme remarque est, que les peres & les meres, les maîtres & les maîtresses ont reçû suivant ces Loix une portion de cette même autorité & de cette même jurisdiction paternelle sur leurs enfans & sur leurs serviteurs. C'est ce qui a paru plus d'une fois dans ces Loix: Que les peres de famille, qui étoient Catholiques, ne devoient pas souffrir que leurs femmes, leurs enfans, leurs serviteurs & leurs domestiques demeurassent separez de la Foi, de l'unité & de la communion Catholique. C'est ce que Saint Augustin a dit en quelques rencontres, que tous les Fideles dans leurs familles devoient prendre quelque part à la sollicitude pastorale, étant tous responsables de la conduite & du salut de ceux que Dieu leur a soûmis, ou qu'il leur a confiez. Mais c'est encore bien plus expressément ce que l'Empereur Constantin disoit lui-même aux Evêques, qu'ils étoient chargez du dedans de l'Eglise, mais qu'il en étoit l'Evêque exterieur, comme le Défenseur établi de Dieu, & l'executeur des Canons des Conciles, soit pour la Foi, soit pour la discipline.

XII. Dans le Titre septiéme du même Code de Justinien, qui regarde les Apostats, cet Empereur a renouvellé une Loi du Code Theodosien contre ces Apostats, qui abandonnent la Foi & l'Eglise Catholique, pour se jetter dans l'Héresie. Il est vrai qu'il y a quelques termes dans cette Loi qui devroient s'expliquer de ces sortes d'Apostats; mais ces termes y ont été inserez par une main

étrangere. On attribuë cette addition à Tribonien, qui voulut avoir aussi des Loix contre toutes sortes d'apostats. Mais la verité est, que cette Loi est tissuë de deux Loix de Valentinien le Jeune, contre les Chrétiens qui retomboient ou dans le Paganisme, ou dans la superstition Judaïque. En ajoûtant deux paroles, il n'a pas été difficile à une main hardie, d'apliquer ces Loix aux Apostats qui quitoient l'Eglise pout s'attacher à quelque Héresie.

C'est donc la verité, que ni dans le Code Theodosien, ni dans celui de Justinien, & dans le Titre *de Apostatis* de l'un & de l'autre, il n'y a point de Loi contre ceux qui se separoient de l'Eglise pour se jetter dans quelque Secte d'Héretiques ou de Schismatiques. La raison en est évidente, & si Trebonien y eût voulu faire un peu d'attention, il l'eût d'abord apperçuë. Aux temps de ces Empereurs & des Loix qui sont inserées dans leurs Codes, il n'y avoit presque pas d'Héretique, qui ne fût sorti de l'Eglise Catholique, au moins le nombre de ceux qui en étoient euxmêmes sortis, étoit incomparablement plus grand que de ceux qui étoient nez dans l'Héresie, & qui avoient déja assez d'âge pour faire quelque figure dans le monde. Toutes les Héresies sont sorties de l'Eglise, & tous ces Héretiques contre lesquels ont été décernées les Loix de l'un & de l'autre Code, que nous avons parcouruës, avoient été Catholiques avant que de se précipiter dans ces damnables nouveautez. Les Héresiarques mêmes avoient été auparavant Catholiques. Leurs premiers disciples l'avoient aussi été; mais en ce temps-là on ne nomma jamais Apostats ni les uns ni les autres. Arrius, Nestorius, Eutyche avoient été Catholiques; le premier avoit été Prêtre, le second Evêque, le troisiéme Moine. On les nomma Héretiques, eux & leurs disciples, mais non Apostats; ce qu'on ne pouvoit faire alors sans confondre les Apostats & les Heretiques, & sans reduire en un les deux Titres des deux Codes, l'un des Héretiques & l'autre des Apostats.

C'est la veritable raison pourquoi dans les deux Codes au

au Titre des Apostats, on ne rencontre des Loix que contre les Chrétiens qui sont tombez dans le Paganisme, ou dans le Judaïsme. L'Empereur Julien porta avec justice le surnom infame d'Apostat, parce qu'il tomba dans le culte des Idoles. Si Constance, si Valens ont été Ariens, ils ont été Héretiques, mais on ne les a jamais nommez Apostats. Ce ne fut qu'aprés que la Gentilité eut été abolie, aprés que le Judaïsme eut été presque reduit à néant, & qu'il n'y eut presque plus de Juifs que de naissance: ce ne fut, dis-je, qu'aprés ce temps-là, que toute l'aversion & l'horreur qu'on avoit euë des Païens & des Juifs, se tourna contre les anciennes Héresies, & qu'on donna le nom d'Apostats, non aux Chrétiens devenus Gentils ou Juifs; car il n'y en avoit plus de tels; mais aux Catholiques tombez dans l'Héresie. Ce que je dis ne diminuë pas le crime de l'Apostasie, mais en fait connoitre les differentes especes & la diverse application de ce nom. Il faut encore ajoûter à cela, que les peines décernées par les Loix contre les Héretiques, étoient d'ailleurs assez grandes, pour dire que ce n'eût pas été les augmenter de beaucoup, que de les nommer Apostats. I. PARTIE. Ch. XLIII.

XIII. Il y a néanmoins une Loi dans le Titre des Apostats du Code Theodosien, où ceux qui ont quité l'Eglise Catholique pour se faire Manichéens, sont traitez d'Apostats, & sont joints à ceux qui du Christianisme ont passé dans l'impieté des Païens ou des Juifs. Nous avons déja dit, & c'en est encore ici une preuve, que les Manichéens ont toûjours été traitez dans les Loix Imperiales, plutôt comme des Païens, que comme des Héretiques. Comme nous les mettons néanmoins le plus communément entre les Héretiques, on peut dire, qu'il y a un exemple dans le Code Theodosien, où ceux qui aprés avoir été Catholiques se sont jettez dans l'Héresie, sont traitez d'Apostats. Tribonien aura pû prendre occasion de là d'ajoûter ces deux paroles *haeretica superstitione* à la Loi du Code de Justinien, quoi-que cette même Loi se lise sans ces deux paroles dans le Code Theodosien, dont elle a été tirée. *Cod. Just. L. 1. T. 7. c. 4. Cod. Theod. L. 16. t. 7. c. 4.*

I. Partie. Ch. XLIII.

XIV. Or la Loi de Valentinien le Jeune qui comprenoit & joignoit ces trois sortes d'Apostats tombez de l'Eglise Catholique dans le culte des Idoles, dans le Judaïsme, ou dans la Secte abominable des Manichéens, cette Loi, dis-je, outre les anciennes peines, outre la défense faite à tous les Hérétiques de tester ou de donner quoi-que-ce-soit, permettoit de former des accusations contre ceux qui auroient tenu leur apostasie cachée pendant toute leur vie, & par consequent de faire casser le Testament qu'ils auroient fait à leur mort. Elle mettoit néanmoins deux limitations à cette liberté extraordinaire d'accuser les coupables, & de les faire condamner pour des crimes qui n'auroient point été connus pendant leur vie. La premiere limitation étoit, que ces accusations ne pourroient être formées que pendant l'espace de cinq ans aprés la mort. La seconde, que l'accusation eût été commencée avant la mort du coupable.

Cod. Theod. l. 16. tit. 7. c. 3.

L'Empereur Valentinien III. révoqua ces deux limitations dans une Loi qu'il fit pour confirmer celle de Valentinien le Jeune. Voici les paroles de cette revocation. *In tantùm autem contra hujusmodi sacrilegia perpetuari volumus actionem, ut universis ab intestato venientibus, etiam post mortem peccantis absolutam vocem insimulationi congrua non negemus. Nec illud patiemur obstare, si nihil in contestationem profano dicatur vivente perductum.* Mais en même temps cét Empereur limita lui-même sa Loi à l'égard des Apostats, qui quitoient l'Eglise pour le Paganisme & pour sacrifier aux Idoles. *Sed ne hujus interpretatio criminis latiùs incerto vagetur errore, eos præsentibus insectamur oraculis, qui nomen Christianitatis induti sacrificia fecerint. Quorum etiam post mortem comprobata perfidia hac ratione plectenda est, ut donationibus testamentisque rescissis, ii quibus hoc defert legitima successio, hujusmodi personarum hæreditate potiantur.* C'est une confirmation autentique de ce que nous avons observé plus haut.

Ibid. c. 7.

CHAPITRE XLIV.

Reflexions importantes sur les Loix de Justinien que nous venons de raporter. Sentimens de Facundus sur l'autorité que ce Prince se donna : & sur l'autorité de l'Eglise universelle à décider.

I. Pourquoi Facundus Evêque d'Hermiane s'éleva contre l'autorité que Justinien se donnoit de faire des Loix dans les causes Ecclesiastiques. II. Cet Evêque proposa à Justinien l'exemple de l'Empereur Marcien, qui n'entreprit point dans le Concile de Calcedoine d'opiner dans les questions de la Foi, ou de faire des Canons, ou d'éxiger des Evêques qu'ils en fissent à son gré, se contentant d'être l'executeur de ceux qu'ils auroient faits. III. IV. Il s'ensuit de là que l'Empereur peut & doit faire des Loix pour l'execution des Decrets & des Canons de l'Eglise. V. Preuves de cela même par la conduite de l'Empereur Leon, successeur de Marcien. Il fit confirmer les Decrets du Concile de Calcedoine par tous les Metropolitains separément, & par leurs Conciles Provinciaux. Ce Concile comparé au Soleil. Comment l'Eglise est dans le Concile. VI. Facundus compara aussi le Pape Leon au Soleil, comme le Chef & le President du Concile. VII. Les définitions de la Foi viennent des Conciles Generaux, ou de l'Eglise universelle, répanduë par tout le monde, parce-que le consentement de tous les Evêques du monde réunis avec leur Chef, qui est le successeur de Saint Pierre, paroit en ces deux manieres. VIII. Comparaison de nos Conciles avec les Synodes des nouvelles Sectes. IX. Suite de cette comparaison. Pourquoi ces Sectes rougissent de s'attribuer l'infaillibilité, & l'Eglise Catholique n'en rougit point? X. XI XII. Preuves de ce qu'on vient de dire, tirées de Saint Augustin.

I. DE ceux qui s'élevérent contre l'autorité que Justinien se donnoit de faire des Loix pour les causes Ecclesiastiques, les plus interessez & les plus violens furent les Défenseurs des trois fameux Chapitres, que ce Prince fit condamner dans le cinquiéme Concile general. Entre ceux-là même Facundus Evêque d'Hermiane en Afrique, fut celui qui se signala le plus par la vehemence de son zele, par son courage intrepide à ne pas épargner même les

Têtes couronnées, & par l'abondance de sa doctrine. Car la cause & la défense des trois Chapitres mise à part, l'ouvrage de ce Prélat nous fait voir en lui un des plus doctes disciples de Saint Augustin, & des plus propres aprés lui à raisonner sur ces Loix.

II. Ce sçavant homme entreprit la défense des trois Chapitres, & dédia son Ouvrage à l'Empereur Justinien même. On sçait qu'il ne s'y agissoit point de la Foi, mais de quelques personnes, ou de quelques écrits, que les uns disoient l'avoir soûtenuë, & les autres prétendoient le contraire. Justinien s'y porta avec beaucoup de chaleur, & les fit condamner dans le Concile. Facundus lui representa la modestie de l'Empereur Marcien, qui avoit convoqué le Concile de Calcedoine, & y avoit presidé en sa maniére. La condamnation d'Eutyche & de son Héresie s'y fit, avec toute la liberté qu'on pouvoit souhaiter, sans que l'Empereur interposât son autorité pour autre chose, que pour conserver aux Evêques la liberté d'opiner, & pour faire respecter, recevoir & executer par tout le monde leurs décisions. Marcien sçavoit, dit Facundus, « en quelles causes il devoit user de la puissance Imperiale, & en « quelles causes il devoit rendre l'obéissance d'un Chrétien. « Ainsi pour ne passer pas pour un impie, & pour un sacrilege, aprés que tant d'Evêques eurent opiné, il se garda « bien d'opiner lui-même. *Cognovit ille, quibus in causis uteretur Principis potestate, & in quibus exhiberet obedientiam Christiani. Et ideo ne impius atque sacrilegus videretur, post tot Sacerdotum sententiam opinioni suæ nihil reliquit.*

L. 12. c. 3.

« Marcien, ajoûte Facundus, n'ignoroit pas l'exemple fu« neste du Roi Ozias, lequel aprés plusieurs victoires voulut « sacrifier, & faire la fonction des Prêtres. Aussi fut-il sur le « champ frapé de lépre. Marcien jugea bien qu'il lui étoit « encore moins permis d'examiner les décisions de la Foi « qui avoient été faites, ce qui n'est jamais licite: ou de « faire des Canons nouveaux, ce qui n'apartient qu'aux Evê« ques, assemblez dans un Concile. Ce sage Empereur qui

Ibidem.

se contentoit de faire ce qui étoit de son devoir, voulut être l'executeur des Canons faits par l'Eglise, & non pas l'auteur, ou le promoteur, en exigeant des Evêques qu'ils les fissent à son gré. *Ob hoc itaque vir temperans, & suo contentus officio, Ecclesiarum Canonum executor esse voluit, non conditor, non exactor.* « I. Part. «Ch.XLIV.

III. Il est évident que ce Prélat ne condamne que la liberté, qu'un Prince temporel se donneroit de décider les questions de la Foi, d'y prévenir les Evêques, de leur faire violence dans ces déliberations, de faire lui-même des Canons, ou d'éxiger d'eux qu'ils les fissent selon ses intentions, & non selon les besoins de l'Eglise. Mais il n'est pas moins évident, que ce sçavant homme reconnoit que quand l'Assemblée des Evêques a déterminé les articles de Foi, & concerté les Canons necessaires pour le bien de l'Eglise: il est du devoir de l'Empereur de rendre à ces Decrets la même obeïssance qui leur est duë par tous les autres Chrétiens, & de se reconnoitre chargé de la part de Dieu de leur execution, *Canonum executor esse voluit, non conditor.* Or cette execution des Loix Ecclesiastiques se faisoit par les Loix Imperiales, & par les peines qui y sont décernées contre les transgresseurs. Ainsi l'Edit de Marcien que nous avons raporté, & qui se trouve dans le Code entre les Loix des Empereurs, fut fait en execution du Concile de Calcedoine, & Facundus en fait ici l'Apologie.

IV. Cet Ecrivain ajoûte aprés cela à l'histoire & à la punition d'Ozias, celle de Coré, de Dathan & d'Abiron, & conclut en ces termes: Comment donc un Empereur sage & religieux eût-il esperé de pouvoir impunément retoucher, ou retracter les resolutions des Saints Peres sur la Foi, ou en faire lui-même de nouvelles, n'étant que laïque? *Quomodo ergo sibi laïco religiosus & sapiens Imperator crederet impunè cessurum, vel sanctorum Patrum quæ de fide jam decreta fuerant retractare, vel nova ipse decernere?* « Ibidem.

V. Aprés que, dit Facundus, par le Decret du saint & du grand Concile de Calcedoine, ou par l'autorité de l'Em-

I. PART. Ch.XLIV. » pereur Marcien, l'Eglise se vit en paix, délivrée des attaques des Hérétiques : l'Empereur Leon successeur de Marcien eut la douleur de la voir encore troublée par les mêmes factions. Ce Prince voulut les confondre & les dissiper, non par sa seule autorité, mais par une réponse generale de l'Eglise, & il fit ce qu'un Empereur Chrétien devoit faire, en envoïant des Lettres circulaires à tous les Metropolitains, pour sçavoir leur sentiment touchant Timothée Archevêque d'Alexandrie, auteur du parricide commis contre Proterius son prédecesseur, & touchant le Concile de Calcedoine, afin que tous ces Metropolitains s'assemblassent avec les Evêques de leur Province & avec leurs Ecclesiastiques, & déclarassent quel seroit leur avis.

Nous avons déja dit que les insolens & opiniâtres partisans d'Eutyche avoient mis tout l'Orient dans une si horrible confusion aprés la fin du Concile de Calcedoine, qu'il fut tres-difficile d'y remedier, même en joignant les deux autoritez, l'Imperiale & l'Ecclesiastique. Ces Hérétiques donnoient le nom de *Melquites*, c'est à dire, *Imperialistes* à tous les Catholiques, comme si ce n'eût été que l'Empereur Marcien, qui eût fait la définition de Foi dans ce Concile, ou qui eût porté les Evêques à la faire. C'étoit rendre l'intervention du Prince tres-odieuse. Mais cela n'empêcha pas que Marcien ne fit recevoir par tout & executer ce que le Concile avoit resolu ; & Leon lui aïant succedé, continua genereusement de mépriser ces diaboliques calomnies, & d'executer tous les moïens honnêtes dont il pût s'aviser, pour faire encore une fois confirmer par les Metropolitains separez dans leurs propres Provinces, les mêmes décisions de Foi qu'ils avoient faites étant tous assemblez dans le Concile. Ce moïen étoit extraordinaire, » mais le peril & la necessité étoit extrême. Tous ces Metropolitains, & leurs Conciles Provinciaux, répondirent par leurs Lettres Synodales, qu'ils ne trouvoient absolument rien à changer à la définition du Concile. *Parce-que,* disoient-ils, *comme le Soleil a toute l'abondance de la lumiere, qu'il lui faut pour montrer qu'il est le Soleil ; ainsi le grand*

& saint Concile de Calcedoine, ne manque d'aucun des avantages necessaires; on n'y peut rien ajoûter, on n'en peut rien retrancher, parce que c'est par le Saint Esprit qu'il a été formé, comme par le divin & intelligible Soleil de la verité.

Il y auroit bien des reflexions à faire sur tout cela. Voila deux Conciles de Calcedoine, pour ainsi dire, l'un des Evêques assemblez dans cette Ville, au nombre de plus de six cens, l'autre des mêmes Evêques, au moins la plûpart, & d'un fort grand nombre d'autres répandus par toute la terre, dans l'Europe, dans l'Asie & dans l'Afrique, dont les Lettres circulaires nous sont demeurées, & sont comme un second Concile general, ou le même reïteré, & plus ample. J'ai dit avec verité, que cet exemple est singulier & extraordinaire. Mais il n'est pas moins veritable, que les autres Conciles generaux ont toûjours eu le même avantage, avec cette difference, que les autres ont été précedez par un fort grand nombre de Conciles Provinciaux de toute la Chrétienté, & que celui de Calcedoine en a été precedé & suivi. Ce n'est qu'une même Eglise universelle, quelquefois assemblée dans un seul Concile general, quelquefois convoquée dans un fort grand nombre de Provinces particulieres, dont les Conciles se rapportent tous au general, soit devant, soit aprés; toûjours étenduë dans tout l'Univers, toûjours la même Eglise, la même Epouse de Jesus-Christ, qui est le Soleil de la Verité éternelle, dont elle est revêtuë. Ce divin Epoux ne peut jamais lui manquer, ni se separer d'elle un seul moment, parce-qu'il ne peut manquer aux promesses qu'il lui a faites de l'étendre jusqu'aux extremitez du monde, & d'être avec elle jusqu'à la fin des siecles. C'est la même étenduë, la même durée, mais une plus excellente lumiere que celle du Soleil visible, il n'en étoit pas moins dû à Jesus-Christ.

VI. Il ne faut pas oublier ici, que si Facundus a comparé le Concile de Calcedoine, ou l'Eglise universelle qui y étoit representée, au Soleil qui luit dans le Firmament, & qui éclaire tout l'Univers; il y a compris le Siege Aposto- *Ibidem.*

I. PART. C. XLIV. » sique, comme la plus noble partie de ce Soleil, & qui est » un Soleil lui-même, comme ce sçavant homme l'avoit » déja dit auparavant en parlant du Pape Leon, qui présida » au Concile de Calcedoine. *Quelque part*, disoit-il, *que fut le Soleil, sa splendeur seroit merveilleuse. Mais le Soleil paroit dans le Ciel avec bien plus d'honneur, & plus de bienseance; où il est placé dans le lieu le plus éminent, pour éclairer tout l'Univers, de peur que s'il panchoit plus d'un côté, il ne laissât tout le reste dans l'obscurité.*

Enfin, ce Pape parla avec tant de liberté & tant d'autorité à l'Empereur Leon, qui pensoit à déliberer encore & à retoucher au Concile de Calcedoine, qu'il le fit renoncer à un dessein qui auroit toûjours été inutile, & qui eut même été dangereux. Il est bon d'inserer ici les propres paroles de ce Pape. *Un Empereur Tres-Chrétien*, dit-il, *& digne d'être compté entre les Prédicateurs de la Foi de Jesus-Christ, doit trouver bon qu'on use en son endroit de la liberté de la Foi Catholique, & qu'on l'exhorte avec confiance à prendre part à la grace & à la gloire des Apôtres & des Prophetes, en méprisant & rejettant ceux qui se sont rendus indignes du nom Chrétien, & en ne permettant point que ces sacrileges & ces parricides disputent de la Foi, puis-qu'il est certain qu'ils l'ont abandonnée. Vôtre Clemence doit considerer*, ajoûte ce Pape, *que la puissance Roïale lui a été donnée, non seulement pour le gouvernement de la Terre, mais encore plus pour la protection de l'Eglise, pour reprimer les entreprises des méchans, & pour maintenir ce qui a été décidé par le Concile de Calcedoine.*

Ibidem.

» Cet Empereur qui étoit un de ces enfans de paix de » l'Evangile, poursuit Facundus, se rendit à une remon- » trance si raisonnable. Mais ce Pape comme un astre établi » par la Loi éternelle dans le firmament de sa suprême » dignité & de sa Foi, se fait voir tout environné des raïons » de la verité, & fait entendre sa voix comme une trompete, » ou comme un tonnerre qui arrête l'audace des esprits tur- » bulens, en disant : *De chercher encore ce qui a été découvert, de retoucher à ce qui a été achevé, d'ébranler ce qui a déja été*

Ibidem.

été défini, qu'est-ce autre chose que de ne pas remercier Dieu des faveurs qu'il a déja faites, & par une damnable convoitise étendre les mains à des questions toûjours nouvelles, qui sont comme les fruits d'un arbre défendu. QUÆ *patefacta sunt, quarere, qua perfecta sunt, retractare, qua sunt definita, convellere quid est aliud quam de adeptis gratiam non referre, & ad interdicta arboris cibum improbos appetitus improba cupiditatis extendere?*

Ces paroles sont magnifiques, & elles contiennent des veritez importantes, sçavoir que le Pape presidant à un Concile General, ou consideré comme uni & presidant à l'Eglise universelle; ou l'Eglise même universelle, qui embrasse tous les Evêques Catholiques du monde, unis au centre de leur communion, qui est le saint Siege: se peut nommer un Soleil qui éclaire tout l'Univers, en dissipe toutes les tenebres de l'erreur, en détruit toutes les Héresies, selon les promesses de la Verité éternelle, qui dit à Saint Pierre, aprés qu'il eut fait une illustre confession de sa Divinité: Qu'*il étoit une pierre, sur laquelle il bâtiroit son Eglise, contre laquelle tous les efforts du Prince des tenebres, & tous les monstres de l'Enfer n'auroient jamais de forces.*

VII. Il n'est pas mal-à-propos de toucher au moins succinctement cette union admirable de tout l'Episcopat du Monde Catholique avec son Chef, soit dans les Conciles Generaux, soit dans toute l'étenduë de la terre; parceque c'est d'où émanent les définitions desormais incontestables de la Foi, & tous les ruisseaux de la communion Catholique. C'étoit ce que Saint Fulgence confirmoit encore au même temps, dans son Traité de l'Incarnation & de la Grace, quand il disoit: *Telle est la créance de l'Eglise Romaine, que les deux grands Luminaires, Pierre & Paul ont éclairée des divins raïons de leurs Prédications; c'est-là ce que tient & ce qu'enseigne cette Eglise, qui est la plus éminente du monde; & ce qu'avec elle tout le Monde Chrétien croit & confesse sans hésiter, sans craindre ou des obscuritez, ou des interruptions dans sa lumiere.* C'est, ce me semble,

le sens & la force de ces paroles : *Quod duorum magnorum luminarium Petri scilicet Paulique verbis tanquam splendentibus radiis illustrata, eorumque decorata corporibus, Romana quæ mundi cacumen est, tenet & docet Ecclesia, totusque cum ea Christianus orbis, & ad justitiam nihil hæsitans credit, & ad salutem non dubitat confiteri.*

VIII. Ce ne sont pas là les Assemblées, les Colloques, les Synodes, ou particuliers, ou Nationaux des Sectes separées de nous, dont il a été ci-devant parlé dans les Loix Imperiales, où on les défendoit, & qui sont encore en usage dans les nouvelles Sectes, qui n'ont pû s'en passer, & qui y ont même attaché divers degrez d'autorité selon leurs divers degrez, & enfin un comble d'autorité. Quelle comparaison de ces Synodes, mêmes des plus amples, qui sont les Nationaux, où se trouvent non des Evêques, qui sont les successeurs des Apôtres, par une succession qui remonte jusqu'à eux ; mais les Ministres de quelques Provinces, d'une Secte née depuis cent ou deux cens ans, qui n'est en communion qu'avec elle-même, qui est opposée à toutes les autres Sectes, de même âge, de même étenduë, de même merite qu'elle, & à qui elles sont toutes opposées ; qui les condamne & qui en est condamnée, ou qui les tolere & en est tolerée, par un aveu reciproque, que tout est douteux, tout est chancelant parmi elles ? Quelle comparaison, dis-je, de ces Synodes avec nos Conciles, où se trouvent ceux qui ont succedé aux Apôtres sans discontinuation depuis tant de siecles, qui ont toûjours vécu & vivent encore dans la communion du Siege Apostolique de Pierre, & en unité de Foi & de charité avec tous les Evêques Catholiques de l'Univers ; qui s'assemblent & déliberent, & expliquent aux Fideles les divines Ecritures, qu'on place sur un Trône élevé au milieu du Concile : qui imitent le plus prés qu'il se peut ces Prélats Apostoliques, ces Martyrs, ces Peres, ces Docteurs de l'Eglise, qui celebrérent autrefois le Concile de Nicée, celui de Constantinople, le premier d'Ephese, celui de Calcedoine, où assistérent, & auquel souscrivirent plus d'Evêques, qu'il

n'y a eu peut-être de Ministres dans chacune de ces Sectes depuis qu'elles sont au monde ?

IX. Quelle comparaison encore une fois de ces nouveaux & prétendus Synodes, qui se vantent de la Parole de Dieu, & qui lui donnent autant de sens differens, qu'il y a de Sectes, & dans chaque Secte qu'il y a d'Eglises, & dans chaque Eglise qu'il y a de Ministres ? Qui définissent en France ce qui est rejetté en Allemagne, ce qui est detesté en Angleterre ? Qui ne fondent le sens qu'ils donnent à l'Ecriture, que sur leur esprit particulier, c'est à dire, sur leur propre présomption ? Qui ne peuvent se donner autorité pour faire recevoir leurs décisions, sans avoüer que l'Eglise a donc toûjours eu la même necessité & la même autorité de faire des décisions de Foi dans ses Conciles, à quoi ils ne peuvent consentir sans se détruire eux-mêmes ? Enfin, qui n'osent pas même faire passer leurs décisions pour infaillibles, pour ne pas se défaire eux-mêmes avec les mêmes armes dont ils se sont servi pour combattre l'Eglise Catholique, & pour ne pas armer contre-eux autant d'infaillibilitez contraires, qu'il y a de Sectes contraires à la leur ?

Quelle comparaison, dis-je, de ces Synodes avec nos Conciles, où l'Ecriture s'explique par le consentement des Peres Grecs & Latins depuis tant de siecles ? par la Tradition & la conspiration unanime de toutes les Eglises Catholiques du monde, qui ont toûjours vécu, comme elles vivent dans l'unité inviolable de la même Foi & de la même communion ? où tous les Evêques du monde sont liez entr-eux & avec leur Chef, qui est le premier d'entre-eux ; & par cette bonne intelligence se donnent un poids d'autorité, à laquelle on ne peut resister sans s'opposer à cette Eglise universelle, à laquelle Jesus-Christ a promis son assistance éternelle & l'infaillibilité jusqu'à la fin du monde ?

Ces Sectes rougissent, l'Eglise Catholique ne rougit pas de s'attribuer l'infaillibilité dans la doctrine de la Foi necessaire au salut. La raison en est, que bien que l'Ecriture

I. PARTIE. Ch. XLIV.

soit infaillible, l'interpretation qu'ils lui donnent, ne venant que de leur esprit particulier, ne peut l'être; & ne peut par consequent donner aucune assurance du salut à ceux qui s'y attachent le plus fidelement. Au lieu que l'Eglise Catholique trouve dans sa perpetuité & dans son universalité par toute la terre l'accomplissement des promesses que Jesus-Christ lui en fit avant que de quiter la terre; & dans ce point seul elle trouve la définition infaillible de tous les doutes qui naissent dans la revolution des temps. Car si le consentement universel de tous ses Prélats venoit à manquer dans un seul point de la Foi, ce seroit le renversement de sa perpetuité & de son universalité, & en même temps des promesses de Jesus-Christ. On ne peut jamais rougir de cette infaillibilité, & c'est bien plutôt le sujet d'une confusion éternelle, de n'y avoir pas une continuelle & invincible attache.

X. C'est ce que Facundus nous insinuoit ci-dessus, & c'est ce qu'il avoit appris de Saint Augustin, qui disoit en » parlant des Pelagiens: On a déja tenu deux Conciles sur » cette matiere, on en a envoïé les Actes au siege Apostoli- » que, il en venu des Rescrits, la cause est finie, nous desirons » que l'erreur aussi prenne fin. *Jam enim de hac causa duo Concilia missa sunt ad Sedem Apostolicam; inde etiam Rescripta venerunt. Causa finita est; utinam aliquando finiatur error.* En un autre endroit, nous avons déja vû, que ce » Pere disoit à Julien Pelagien: Pourquoi demandez-vous » encore un examen, aprés celui qui a été fait par le siege » Apostolique, & qui a été encore fait par le Jugement des » Evêques de la Palestine? L'Hérefie Pelagienne ne doit » donc plus être examinée par les Evêques, mais reprimée » par les Princes Chrétiens. *Quid adhuc quarit examen, quod apud Apostolicam sedem jam factum est? Quod denique jam factum est in Episcopali judicio Palastino? Ergo haresis ab Episcopis non adhuc examinanda, sed coërcenda est Potestatibus Christianis.* Voila le Jugement rendu contre les Pelagiens par l'Eglise universelle, non assemblée en un Concile General, mais répanduë par tout le monde, & s'expli-

Serm. 2. de verb. Apost.

L. 2. Op. ult. cont. Jul. n. 103.

quant par la bouche du Siege Apostolique, & de quelques Conciles Provinciaux, ausquels le reste de la Chrétienté étoit uni de communion, de Foi & de consentement. Voila pour l'universalité.

XI. Voici pour la perpetuité, qui n'est pas moins visible dans le monde depuis tant de siecles, & qui est attestée par la succession continuelle des Evêques dans les Sieges anciens, sur tout dans les Apostoliques, & encore plus particulierement dans celui de Saint Pierre. *Je suis arrêté dans le sein de l'Eglise Catholique*, disoit Saint Augustin, *par la succession des Evêques, depuis le siege de l'Apôtre Saint Pierre, à qui Jesus-Christ donna aprés sa Resurrection le gouvernement de ses oüailles jusqu'à l'Episcopat present.* La même chose est exprimée dans le Pseaume qu'on fit pour le faire chanter au peuple Catholique contre le parti de Donat : « Comptez tous les Evêques « depuis le siege de Pierre, & dans cette suite de Peres. « Voïez ceux qui ont precedé, & ceux qui ont succedé ; « c'est-là la pierre que les superbes portes de l'Enfer ne « surmonteront point. *Numerate Sacerdotes vel ab ipsa sede Petri ; & in ordine illo Patrum quis cui successit videte ; ipsa est Petra quam non vincunt superbæ inferorum portæ.*

Con. Epist. Fund. c. 4.

XII. On ne pouvoit mieux exprimer la victoire infaillible de l'Eglise perpetuelle & universelle sur toutes les orgueilleuses Heresies, qui sont les portes de l'Enfer. Car cette succession des Evêques depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à la fin du monde, n'est pas tellement propre au Siege Romain, qu'elle ne soit aussi commune aux autres Eglises Episcopales, quoi-qu'elles n'aient pas tant de témoignages de leur antiquité & de leur perpetuité, comme l'Eglise de Rome, soit dans l'Ecriture, ou ailleurs.

Quand cette Eglise a examiné & decidé, elle qui embrasse toute la Catholicité de l'Univers, elle qui embrasse tous les sieges Episcopaux depuis la premiere publication de l'Evangile, elle qui contient dans son sein tous les Saints Peres, & tous les anciens Docteurs ; quand elle a,

I. PARTIE. Chap. XLV. dis-je, examiné & decidé, soit dans ses Conciles, ou autrément, on ne peut plus ni contester, ni même douter, que ce ne soient des décisions infaillibles, & dont la créance soit necessaire au salut ; car à moins de cela les portes d'Enfer l'auroient emporté sur elle, Jesus-Christ auroit manqué à ses promesses, il ne se seroit pas trouvé avec ses Disciples assemblez, il n'auroit pas été avec eux jusqu'à la fin des siecles.

CHAPITRE XLV.

Suite des avertissemens de Facundus Evêque d'Hermiane, sur la puissance des Princes temporels dans les causes de l'Eglise. Que l'ignorance seule ne fait pas des Héretiques, quand elle est jointe à la docilité, & soûmise à l'Eglise universelle.

I. Les Conciles opprimez par la violence, tombent quelquefois dans l'erreur. L'Empereur Leon reconnut que ce n'étoit pas à lui à proposer son sentiment, mais à soûtenir ce que les Evêques assemblez avoient decidé. II. De l'Edit d'Union que publia l'Empereur Zenon, sans obliger les Héretiques qu'il réunissoit à l'Eglise, de recevoir tout ce que l'Eglise Catholique reçoit, & de condamner tout ce qu'elle condamne. III. Réfutation de ces sortes d'unions. IV. Ce n'est pas l'ignorance qui fait les Héretiques ; mais la défense obstinée de l'erreur, & l'indocilité. Autrement tous les Catholiques seroient eux-mêmes, ou auroient été des Héretiques. V. Les Apôtres mêmes ignoroient beaucoup de choses, pendant que Jesus-Christ conversoit avec eux ; ils ne furent pourtant jamais Héretiques. VI. Combien ces sentimens de Facundus & de Saint Augustin sont contraires à ceux des nouvelles Sectes, qui veulent que chaque particulier puisse croire qu'il entend mieux l'Ecriture & la Religion, que tout le reste du monde Chrêtien. VII. Disposition contraire de tous les Catholiques, & leur docilité envers l'Eglise Catholique. VIII. Reflexions sur cette disposition necessaire de tous les Catholiques. IX. Ce que nous disons de chaque particulier, on peut le dire de toutes les Sectes separées de l'Eglise ; chacune d'elles est également ridicule de s'attribuer plus d'abondance du Saint Esprit, & plus d'infaillibilité que tout le reste de l'Eglise. X. Les Fideles les plus imparfaits dans leur intelligence, sont parfaits dans l'attache qu'ils ont à l'Eternité, & aux lumieres de

l'Eglise universelle. XI. Comment les conversions peuvent être sûres, & se faire avec tant de rapidité. Exemples de celles que fit Saint Pierre. XII. Autres exemples des Apôtres & de Saint Pierre mêmes, selon Facundus. XIII. La soûmission à l'Eglise purge les erreurs qui pourroient être dans l'esprit. XIV. Nouvelles preuves de ce qui a été dit, appliquées à nôtre état present. XV. Réponse aux défiances qu'on peut avoir du déguisement de plusieurs Nouveaux Convertis. Divers exemples raportez par Facundus des grands hommes à qui les Hérétiques cachez ont imposé sans leur nuire. Regle sur cela. XVI. Confirmation par Saint Augustin alleguée par Facundus. XVII. Enfin, qu'il n'a point écrit dans le Schisme, contre lequel il a donné d'excellens preservatifs.

I. IL nous faut revenir aux excellens avis que donne « Facundus, quand il examine à la rigueur ce que peut « le Prince temporel dans les matieres de la Foi. Il dit que « L.12.c.3. l'Empereur Leon prit le parti que nous avons expliqué « dans le Chapitre précedent, persuadé que quand on fait « quelque violence aux Conciles, c'est alors qu'ils font des « définitions & des souscriptions erronées, comme il arriva « dans le Concile de Rimini, quand il souffrit violence de « la part de l'Empereur Constance, & au second Concile « d'Ephese, quand il fut opprimé par la tyrannie de Dioscore Archevêque d'Alexandrie. Leon, dis-je, persuadé de « cela, laissa aux Evêques de tout l'Univers une entiere liberté dans la confirmation qu'ils firent du Concile de « Calcedoine, parce que c'est aux Evêques qu'a été donné « ce pouvoir. *Memor etiam prædictus Augustus, quòd nusquam coactum Concilium nisi falsitati subscripsit, sicut in Arimino factum est Constantio compellente, & apud Ephesum opprimente Dioscoro, confirmationem fidei sacerdotum dimisit examini, quorum & commissa est potestati.*

Si cet Empereur, continuë Facundus, eût fait le pre- « Ibidem. mier une Constitution de ce qu'il jugeoit être juste & rai- « sonnable, & qui l'étoit effectivement, & qu'aprés cela il « en eût demandé la confirmation aux Evêques ; quelque « juste & religieux qu'eût pû être son Decret, la confirma- « tion donnée ensuite par les Evêques, eût été suspecte à «

I. PARTIE. Ch. XLV. beaucoup de gens, qui étant peu capables de la raison & de la verité en elle-même, eussent crû que ce n'étoit pas la verité, mais la crainte du Prince qui les eût fait agir.

Ibidem. » II. Mais qui pourroit souffrir, ajoûte Facundus, l'Edit » d'Union que l'Empereur Zenon, successeur de Leon publia » ensuite, ne reglant sa puissance que par son caprice, & » foulant aux pieds l'ordre que Dieu a établi entre les Puis- » sances Ecclesiastiques & Seculieres. Ce Prince considera » bien plus ce qu'il pouvoit, que ce qu'il devoit faire, & il » ne comprit pas que la confusion de plusieurs Sectes dis- » cordantes, ne peut faire ni la concorde, ni l'unité de » l'Eglise. Car si l'unité ou la réunion doit se faire, non » par la conversion des Héretiques, mais par leur mélange » contagieux avec l'Eglise: pourquoi est-ce que Zenon dans » son Edit n'a compris que les Acephales, ou les demi-Euty- » chiens, & non pas absolument tous les Héretiques, pour » les admettre dans l'Eglise sans leur faire auparavant con- » damner leurs erreurs, & sans leur faire recevoir les De- » crets; où elles ont été condamnées? *Ea vero quæ postea Zeno Imperator, calcata reverentia ordinis Dei, pro suo arbitrio ac potestate decrevit, quis accipiat? quis attendat? in quibus potestas inconsiderata, non quòd expediret, sed quod sibi liceret, attendit; nec intellexit, quod non confusio faciat unitatem. Nam si unitas non hæreticorum conversione, sed contagio & commixtione facienda est, cur Acephali tantum, & non omnes hæretici, admitterentur in Ecclesiam suis erroribus non antè damnatis, neque receptis definitionibus, quæ adversus errores eorum constituta sunt?*

III. Ces paroles & ces maximes de Facundus sont memorables, & meritent une attention toute particuliere. On y voit que les unions avec l'Eglise Catholique, se font non par la tolerance des erreurs, non par le mélange pernicieux de differentes Sectes, ou créances; mais par des conversions sincéres, par la condamnation des erreurs précedentes, & par la reception des Decrets contraires de l'Eglise, ou en condamnant tout ce qu'elle condamne, & embrassant tout ce qu'elle embrasse. Zenon au contraire dans

dans son Edit d'Union traitoit les Acephales d'orthodoxes, & leur disoit : Joignez-vous à vôtre mere spirituelle l'Eglise, afin que vous puissiez joüir de l'unité de sa divine communion : *Conjungimini matri spiritali Ecclesiæ, ut una divina communicatione fruamini.*

Ibid. p. 1471

Comment, dit Facundus, pouvoit-il appeller les Acephales orthodoxes, quand il n'y auroit que cela, qu'ils étoient separez de l'Eglise ? Pourquoi les exhorte-t-il de se réunir à leur mere spirituelle, si en se separant d'elle ils étoient demeurez orthodoxes ? Afin-que vous puissiez joüir de l'unité de la communion divine, ajoûtoit Zenon. Ceux qui étoient sans la communion divine, & alienez de Dieu, pouvoient-ils être orthodoxes ? Direz-vous qu'ils avoient la communion divine, mais qu'ils n'avoient pas celle de l'Eglise ? Pourra-t-on donc penser qu'il y ait deux communions divines qui soient contraires l'une à l'autre, & dans des sentimens contraires ? Mais si Zenon ne reconnoit qu'un Dieu, il ne peut aussi reconnoitre qu'une communion divine. Si on veut qu'il y ait deux communions divines, avec des sentimens opposez les uns aux autres : il s'ensuivra que non seulement il y aura deux Dieux, mais aussi qu'ils seront en discorde. Ces avis sont d'un grand poids, & on ne sçauroit les trop inculquer.

Un peu plus haut Facundus avoit dit, qu'il y a des points de doctrine qu'on peut ignorer sans être reputé Heretique, soit pendant sa vie, ou aprés la mort ; pourveu qu'on témoigne, ou qu'on ait témoigné de la docilité pour la doctrine Chrétienne. Car si l'Eglise presente sur la terre, dit ce Prélat, est l'Ecole de Jesus-Christ : si tous les Fideles sont les disciples de Jesus-Christ : si on ne nomme disciples que ceux qui apprennent : si on n'aprend que ce qu'on ignore ; il est sans doute, ou que l'ignorance ne rend pas Héretiques ceux qui sont dociles : ou que tous les disciples de Jesus-Christ sont Héretiques. Qui pourra donc aprés cela se dire Catholique, si on fait passer pour Héretiques tous ceux qui apprennent quelque chose dans l'Eglise ? Si on croit qu'il y en a qui ont tellement appris

toutes choses, qu'il ne leur reste plus rien à apprendre; on confessera au moins qu'ils ignoroient les choses, avant que » de les avoir apprises, & ainsi ils auront été Héretiques avant » que de devenir Catholiques: d'où il s'ensuivra enfin, qu'il » n'y aura personne dans l'Eglise Catholique, qui ne soit en- » core, ou qui n'ait été Héretique. Or on ne peut ni dire, ni » penser rien de plus impie, rien de plus absurde. Il faut » donc reconnoitre que ce qui fait les Héretiques, n'est » pas une ignorance qui ne s'obstine point contre la verité, » mais bien plutôt une obstinée défense du mensonge. *Scire igitur debemus, quod hæreticum non faciat ignorantia, quæ doctrinæ veritatis contumax non est; sed potius obstinata defensio falsitatis.*

V. Saint Augustin nous a debité cette doctrine dans une bonne partie de ses Ouvrages, il y auroit dequoi en faire un juste Volume; n'en voulant traiter qu'en passant, j'ai jugé plus à propos de tout emprunter de Facundus, qui qui en a fait ici un abregé, & qui ne peut être suspect

Ibidem. » dans cette matiere. Les Apôtres même, dit-il un peu » aprés, ont été quelque temps imparfaits dans la Foi, mais » non pas Héretiques. Et néanmoins lorsque leur Foi étoit » encore si imparfaite & si petite, ils avoient reçû de Jesus- » Christ une grande puissance sur les esprits impurs, pour » les chasser, & pour guerir toute sorte de maladies. Si ceux » à qui la verité étoit visiblement presente en son propre » corps, ont pû sans crime avoir d'elle des sentimens moins » justes & moins veritables: Pourquoi dira-t-on que c'est un » crime & une Héresie, si celui qui est dans l'Eglise, qui y a » de la pieté, de la docilité, de l'obeïssance, disposé à appren- » dre, ne laisse pas d'avoir d'elle quelques sentimens qui » meritent quelque correction, mais dont il est prêt aussi de » se corriger? Ainsi tous ceux qui sont disciples de la verité, » & qui se font voir dociles à la verité, soûmis à l'autorité » de l'Eglise; s'ils ont cependant quelque sentiment con- » traire à la verité dans les points qui sont de la Foi pure » & purifiante: soit à cause de leur peu d'intelligence, ou de » leur inadvertence, ne peuvent sans impieté être rejettez

comme des Hérétiques. *Cùm ipsi Apostoli aliquando fuerint in fide imperfecti, nunquam tamen Haretici &c.*

VI. Cette disposition generale de tous les Catholiques, sans laquelle ils ne seroient peut-être pas sans danger d'être Hérétiques, est bien differente de la disposition & de la doctrine de ceux qui déclarent aux partisans de leur Secte, de quelque condition qu'ils soient, qu'ils peuvent croire les explications, que chacun d'eux donne aux Ecritures, plus veritables que celles de leurs Ministres assemblez, de leurs Synodes, des Synodes mêmes Nationaux; que cellés des Conciles anciens & nouveaux de l'Eglise Catholique; que celles de tous les Peres de l'Eglise ensemble; que celles de tout le reste de l'Eglise; parce-que c'est le Saint Esprit qui fait voir la verité, & peut la faire voir à un particulier, lors-qu'il la cache à tout le reste de l'Eglise. Peut-on imaginer rien de plus extravagant, ou de plus superbe? Que peut-on penser d'une Secte qui enseigne à tous ses Sectateurs, que chacun d'eux peut croire qu'il a lui seul une assistance & une plenitude du Saint Esprit pour l'intelligence de la Religion & des Ecritures, toute autre que tous les Conciles & tous les Peres anciens, enfin que tout le reste de l'Eglise ancienne & nouvelle?

VII. L'Eglise Catholique mieux fondée dans la verité, aussi-bien que dans l'humilité & la modestie, tient au contraire, que chaque Catholique particulier croit fermement dans son cœur, dit Facundus, que le plus sûr pour lui, est de se défier extrêmement de lui-même, & de s'attacher uniquement à la Foi & à la doctrine de l'Eglise; car ainsi il ne recevra point de préjudice des pensées qu'il pourra avoir, ou des discours qu'il pourra tenir contre la verité: parce-qu'il ne se confie point en sa propre science; & qu'il ne doute point que l'Eglise ne tienne la verité dans beaucoup de choses où il se trompe, au moins où il doute; quoi-que se tenant ferme dans cette Ecole de la verité, il ait desir d'apprendre ce qu'il ignore. Celui qui est ainsi disposé, n'est pas ennemi de la verité, ce qui seroit

» être Hetetique; mais il en est un disciple imparfait. Ce
» Catholique impatfait n'invente rien, ne feint rien, ne
» debite rien de sa propre autorité, comme certains Héré-
» tiques: ni il ne suit pas ceux qui enseignent telles choses;
» mais il s'apuïe sur l'autorité des divines Ecritures, & lors-
» qu'il ne les entend pas; car leur profondeur éblouït l'es-
» prit humain: quand il vient à connoitre ce que l'Eglise
» universelle en a decidé, il renonce à son erreur avec beau-
» coup d'humilité; parce-qu'il n'avoit jamais renoncé à une
» lumiere plus grande que la sienne.

VIII. Voila premierement la défiance, où chaque Catholique ignorant, ou sçavant, doit être de lui-même, & de toutes ses pensées particulieres. Rien n'est plus opposé à l'audace & à l'esprit particulier de ceux qui disent, qu'on peut se croire mieux instruit du sens des Ecritures, & plus rempli du Saint Esprit pour cela que les Conciles, les Peres, & toute l'Eglise universelle. Voila secondement la modestie où chacun doit vivre, de croire qu'il se trompe en beaucoup de choses, ou qu'il a sujet de douter, & qu'il doit toûjours souhaiter une plus ample instruction. Voila troisiémement la précaution necessaire pour recevoir instruction, de ne s'adresser pas à ceux qui ont des pensées si élevées & si présomptueuses d'eux-mêmes, qu'ils croïent en sçavoir, ou en pouvoir sçavoir plus que toute l'Eglise. Voila quatriémement celle qu'il faut consulter, & à la doctrine de laquelle il faut absolument s'abandonner, c'est l'Eglise universelle. Voila cinquiémement la certitude de la Foi, quand l'Eglise universelle a prononcé, & qu'on s'y est attaché. Car de consulter, écoûter, & n'en croire que soi-même, c'est jusqu'où peut monter l'orgueil. Enseigner à ses auditeurs qu'ils doivent en user de la sorte, quoi-qu'ils soient de la lie du Genre-humain, & qu'ils n'aïent jamais peut-être fait aucune étude, c'est faire de la Religion une extravagance. Dire que tout cela est encore sujet au doute & à l'incertitude, & que Dieu n'a point donné aux hommes de regle certaine de la Foi & de moïen de salut, que l'Ecriture expliquée en autant de differentes

& de bizarres manieres qu'il y a d'hommes, c'est dire, qu'il n'y a ni Religion, ni salut, & qu'inutilement le Fils de Dieu s'est fait homme, pour nous enseigner les voïes de salut.

IX. Il ne faut pas croire que ce soit seulement quelque particulier, ou quelque Secte qui avance ces maximes, ou dont les principes donnent lieu de les tirer. Ce sont toutes les Sectes qui sont separées de l'Eglise Catholique, & qui ne suivent pas dans tous leurs doutes cette Eglise universelle, que l'ancien Testament a promise, que Jesus-Christ a établie sur la terre, dont il a déja declaré en termes clairs & formels la perpetuité & l'universalité : cette Eglise universelle, qu'il a toûjours soûtenuë, & qu'il soûtient encore à la face de l'Univers, depuis tant de siecles, dans la joüissance de ces deux prérogatives qui lui sont propres ; & qui n'ont été communiquées à aucune autre Societé Chrétienne, non plus que l'assistance infaillible de son Saint Esprit, qu'il lui promit aussi avant que de monter au Ciel, aprés l'avoir de nouveau assurée de son universalité. Toutes les autres Sectes Chrétiennes ne peuvent non plus suivre que l'esprit particulier, ou d'un ministre, ou d'une compagnie particuliere, qui ne pourra que par une folle présomption s'élever au dessus des autres Sectes, & s'attribuer quelque chose de plus que ce qu'elles peuvent s'attribuer. C'est la seule Eglise Catholique qui se distingue d'elles toutes par son universalité, & par sa perpetuité, qui enferme l'infaillibilité ; puisque si elle tomboit dans l'erreur, elle ne seroit plus une Eglise perpetuelle, ni même une Eglise.

X. Je reviens à Facundus, qui dit immediatement aprés « que cette infaillibilité de l'Eglise universelle lui est tellement propre à elle seule, qu'elle en fait part à ses enfans, « qui ne peuvent errer tandis qu'ils se reposent sur elle de « tout ce qu'ils sçavent, de tout ce qu'ils pensent sçavoir, « de tout ce qu'ils ne sçavent pas, & de tous leurs doutes. « Comme il y en a, dit ce sçavant disciple de Saint Augustin, « de Parfaits qui s'élevent jusqu'à la contemplation & à l'in- « *Ibidem.*

I. PART. Ch. XLV.

» telligence des choses, que les autres ne peuvent atteindre » que par la Foi, parce-que leur vie est plus parfaite que » leur intelligence : aussi y en a-t-il d'Imparfaits dans l'E- » glise de Jesus-Christ, qui sont néanmoins parfaits dans » l'attache qu'ils ont à son unité. Ce sont ceux qui se trom- » pent en beaucoup de choses par ignorance; mais ils croïent » fermement que l'Eglise à laquelle ils se raportent de tout, » & dans l'unité de laquelle ils mettent toute la confiance » de leur salut, ne se trompent jamais.

XI. Voila le fondement de ce que nous avons dit ci-dessus, qu'il n'y a nulle raison de s'étonner des conversions ce semble précipitées, des Villes & des Provinces entieres, que nous avons vû, & que nous voïons encore rentrer dans le vaste sein de l'unité de l'Eglise Catholique. Pour comprendre les illusions inévitables de l'esprit particulier, il ne faut qu'un moment de loisir & un peu de bon sens & de sincerité. Pour être convaincu de l'universalité & de la perpetuité de l'Eglise de Jesus-Christ, il ne faut qu'avoir des yeux pour lire dans moins d'un Chapitre de l'Evangile les promesses que Jesus-Christ en a données, & pour en voir l'accomplissement dans toute l'étenduë du monde. Pour être instruit en abregé de tout ce qui est necessaire au salut, en attendant avec le temps des instructions plus longues & plus consolantes : il ne faut que se reposer de tout sur l'Eglise universelle, qui est la charitable mere & maitresse que le Fils de Dieu nous a donnée. Quand Saint Pierre en deux prédications convertit huit mille personnes & les mit dans l'Eglise, ce fut en leur persuadant de se raporter de toutes les instructions qui leur seroient necessaires avec le temps, à des hommes aussi saints & aussi miraculeux que les Apôtres. L'Eglise est elle-même le plus grand miracle de Jesus-Christ, & un miracle d'autant plus grand, qu'elle remplit de sa lumiere & de sa sainteté de jour à autre un plus long espace de temps, & une plus grande étenduë de Roïaumes.

Ibidem.

XII. Facundus donne un autre exemple de ce qu'il vient de dire en la personne des Apôtres & de Saint

Pierre même. Car aprés que Jesus-Christ eut fait ce discours admirable de l'Eucaristie, plusieurs incredules se retirans, il demanda à ses Apôtres s'ils ne vouloient point aussi se retirer. Saint Pierre lui répondit au nom de tous, non pas qu'ils comprenoient le mystere de son Corps & de son Sang, & qu'ainsi ils ne pensoient pas à se retirer: Mais qu'ils ne se retiroient pas, parce-qu'ils croïoient qu'il étoit le Fils de Dieu, & que tout ce qu'un tel maitre leur enseignoit ne pouvoit être que la Verité même, & la Vie éternelle. Il y a donc bien de la difference entre les opiniâtres Héretiques qui déchirent le Corps de l'Eglise, ou qui s'y cachent sans renoncer à leurs erreurs dans le fond de leur cœur ; & entre l'intelligence foible de quelques Catholiques qui se soûmet à la doctrine de Jesus-Christ sans la penetrer, & garde l'unité de l'esprit dans le lien de la paix.

XIII. Ne vous étonnez pas, ajoûte ce sçavant Disciple du plus sçavant Pere de l'Eglise, si ceux qui demeurent immobiles dans l'attache qu'ils ont au Corps de Jesus-Christ, par cette charité & par cette unité de l'esprit dans le lien de paix, sont purifiez de toutes leurs erreurs: puisque l'Ecriture dit, que la charité couvre tous les pechez. Et un peu plus haut: Il est d'un si grand poids, dit-il, de demeurer immobile dans l'unité du Corps de Jesus-Christ, de ne s'opposer point à sa doctrine par un esprit de contention; mais de se rendre docile, & de se soûmettre à la verité : qu'en consideration de cet Esprit de paix & de charité, Dieu purge tous les autres sentimens qu'on peut avoir contraires à la vraïe Foi, & donne toûjours des connoissances nouvelles de ce qu'on ignoroit : Il n'y a donc que deux écueils à éviter dans ces rencontres, de resister opiniâtrement par un esprit de contention, & de feindre qu'on croit ce qu'on ne croit pas au fond de l'ame. A cela prés l'ignorance accompagnée de douceur & de docilité : les erreurs mêmes dont on ne s'aperçoit pas, mais ausquelles on est prêt de renoncer si on en étoit averti, ne peuvent nuire à ceux qui se reposent avec simplicité

Ibid. p. 525.

dans le sein, & sous l'autorité de l'Eglise, avec laquelle ils sçavent que Jesus-Christ qui est la verité même, sera jusqu'à la fin des siecles, & ne permettra pas que les portes d'Enfer l'emportent sur elle.

Ibidem. » XIV. Un Fidele éclairé & modeste, dit Facundus, ne » nommera jamais Héretiques ceux qui ne sont pas opiniâ- » tres, mais imparfaits & ignorans, & disposez à apprendre, » quoi-qu'ils ignorent bien des articles de Foi ; puisque les » Apôtres Thomas & Philippe étoient de ce nombre. Car » Jesus-Christ dit à Thomas : Si vous m'aviez connu, vous » auriez aussi connu mon Pere ; & il dit à Philippe, Philippe » il y a long-temps que je suis avec vous, & vous ne m'avez » pas connu ? Ne croïez-vous pas que je suis dans mon Pere, » & mon Pere est en moi ? Qui est-ce donc qui nommera » Héretiques les personnes semblables, qui seront encore » dans quelque ignorance quand ils finiront leur vie, mais » qui la finiront dans l'Eglise, qu'ils sçavent ne pouvoir se » tromper ? Puis-qu'on ne peut pas même penser que ces » Apôtres fussent Héretiques, lors même qu'ils étoient dans » cette ignorance ?

J'ai estimé tous ces avertissemens d'autant plus necessaires, qu'il est impossible que dans cette foule innombrable de Nouveaux Convertis, il n'y en ait pendant long-temps un bon nombre de peu instruits & peu détrompez de beaucoup de préjugez erronés, quelque soin qu'on prenne de les instruire. Il faut faire entendre aux anciens Fideles, qu'ils ne doivent pas se scandaliser de ces connoissances encore imparfaites des Nouveaux Convertis, puis-qu'autrement ils pourroient aussi se scandaliser des commencemens grossiers des Apôtres. Et il faut faire entendre à nos Nouveaux Catholiques, que pourveu qu'ils croïent de bonne foi, que l'Eglise universelle ne peut être trompée, & qu'ils se raportent de toutes choses à elle, toûjours prêts à profiter de ses instructions, ils sont assez sçavans pour faire leur salut.

XV. Quelques-uns pourroient entrer en des défiances penibles & peu justes sur ceux qui déguiseront leurs secrets sentimens,

& cacheront un esprit & une doctrine Héretique sous des apparences trompeuses de Catholicité. Facundus avoit encore appris de Saint Augustin le grand principe qui peut servir d'antidote à ce mal ; & il l'a illustré de quelques exemples mémorables. Ce sont, dit-il, deux choses bien « differentes, de se laisser tromper par un Héretique dissimulé « qui cache ses erreurs, & fait qu'on le prend pour Catho- « lique : & de reconnoitre ses erreurs, y consentir & les dé- « fendre. Les plus saints & les plus sçavans se sont quelque- « fois laissez tromper de la premiere maniere. On trouvera « que Timothée disciple d'Apollinaire fut loüé par S. Atha- « nase, & recommandé comme orthodoxe au temps du Pape « Damase ; qu'il fut reçû par ce Pape même, non par le « moindre consentement donné à ses erreurs, mais par une « sainte simplicité, qui ne se defie pas facilement des au- « tres. On trouvera que l'héresiarque Pelage, qui a donné « son nom aux Pelagiens, déguisa ses sentimens sur la grace « de Jesus-Christ dans le Concile des Evêques de la Palesti- « ne, & expliqua ses propositions erronées avec tant d'artifice « qu'il y fut absous, parce-que sa mauvaise doctrine de- « meura toûjours cachée à ces Evêques. On trouvera que « le bien-heureux Pape Zosime, quoi-que son prédeces- « seur Innocent I. eût le premier condamné l'héresie Pe- « lagienne ; quoi-que Pelage & Celeste son complice eus- « sent été convaincus dans l'Eglise de Carthage ; ce qui les « porta à appeller au saint Siege : Zosime, dis-je, aïant voulu « encore examiner leur doctrine, la loüa comme veritable « & Catholique ; blâma même les Evêques d'Afrique, qui « les avoient pris pour des Héretiques ; croïant que Pelage & « Celeste étoient orthodoxes, parce-que les Evêques d'Afri- « que ne lui avoient pas encore appris les détours artificieux « & les déguisemens infinis, dont ils usoient pour couvrir « leur Héresie. Nonobstant tout cela, il est certain que ni « Athanase, ni Damase, ni les Evêques de Palestine, ni « Zosime ne sont pas estimez Héretiques dans l'Eglise, « quoi-qu'ils aïent eu bonne opinion de la personne de « quelques Héretiques : au contraire l'Eglise les honore & «

» les juge fort Catholiques, parce qu'une pieuse & sainte » simplicité ne devient pas criminelle, pour n'avoir pas » compris les ruses malignes des autres.

Cette innocente simplicité, à qui les Héretiques cachez & les méchans imposent, non pour leur faire agréer leurs erreurs, ou leur malice, mais pour leur faire croire qu'ils en sont exempts; bien loin de pouvoir leur être tournée à blâme, merite au contraire des loüanges, parce-qu'elle ne vient que d'un fond de bonté, de charité & d'humilité. Plus on est bon, charitable & humble, plûs on a de peine à croire que les autres soient méchans, fourbes & perfides. Chacun juge des autres par soi-même. Les méchans se défient de tout le monde, parce-qu'ils ont interest à croire que les autres ne sont pas meilleurs qu'eux. Les plus sçavans même, les Peres, les Papes ont été quelquefois sujets à ces surprises. Mais l'importance étoit, que cette estime & cette approbation qu'ils donnoient à la personne des Héretiques, étoit elle-même une condamnation de leur Hérefie; puis-qu'ils ne les admettoient, que parce-qu'ils les en croïoient innocens, & la leur faisoient desavoüer à eux-mêmes. J'ai crû que ces maximes de Saint Augustin, & ces exemples raportez par Facundus, seroient utiles aux Fideles, pour rejetter toutes les défiances trop legeres, contre ceux qui sont leurs freres, & dont ils ne sont pas les Juges.

XVI. Je ne raporterai plus que ce que Facundus raporte lui-même de Saint Augustin, dans le Livre que ce Pere a écrit de la maniere d'instruire les Cathecumenes: » *De catechizandis rudibus*. Quoi-que, dit Saint Augustin, » ceux-là même qui étant Catholiques, sont sortis de la » vie presente, & ont laissé à la posterité quelques Ou- » vrages sur la Religion; dans lesquels, ou parce-qu'on ne » les a pas entendus, ou parce-qu'eux-mêmes étant hom- » mes & infirmes, ils n'ont pû penetrer assez avant, & se » sont trompez, prenant la vraïe-semblance pour la verité; » ils ont donné occasion à d'autres plus présomptueux & plus » hardis qu'eux, de former & d'enfanter quelque nouvelle

hérefie. Voila les paroles de Saint Auguftin, dit Facundus, & voila comme il déclare Catholiques ceux qui font morts « fans être jamais fortis de l'Eglife, & qui par l'infirmité « commune à tous les hommes, n'ont pû découvrir les pro- « fonds abimes de la verité, & fe font trompez, ébloüis par « quelque vrai-femblance, qu'ils ont prife pour la verité. « Il ne veut pas qu'on les traite d'Hérétiques ; bien-qu'ils « aïent donné occafion à d'autres perfonnes hardies & pré- « fomptueufes de produire quelque Héréfie. Tant il eft « vrai que ce n'eft pas l'ignorance qui fait les Héretiques, « mais l'obftination.

XVII. Il faut encore donner ce petit avis au Lecteur: que Facundus, dont j'ai un peu étendu la doctrine, n'a écrit cet Ouvrage de la Défenfe des trois Chapitres, que pendant qu'il lui étoit licite de les défendre fous les aufpices du Pape Vigile, & dans la compagnie de tous les Evêques d'Occident qui les défendoient auffi, avant-que le cinquiéme Concile General les eût condamnez. Il ne s'agiffoit que de quelques perfonnes & de quelques Auteurs, ainfi cette divifion ne touchoit point la Foi. Dans le dernier Livre que j'ai cité, adreffé à Mocien, Facundus s'emporte à la verité contre le Pape Vigile, qui fe relâcha un peu pour le bien de la paix. Mais j'y ai raporté les paroles de Saint Auguftin qu'il raporte lui-même, & fur lequel il fe fonde. Aprés tout, ce que nous avons allegué de Facundus, montre évidemment que non feulement il n'eft pas tombé dans le Schifme, mais auffi qu'il étoit muni, & qu'il a muni tous les Fideles d'un antidote tres-excellent & infaillible contre toutes fortes de Schifmes & d'Héréfies, en les uniffant tous tres-étroitement, & les foûmettant tres-fincerement à l'Eglife univerfelle.

Chapitre XLVI.

La doctrine de S. Fulgence Evêque & de Ferrand Diacre en Afrique, sur l'unité & l'universalité de l'Eglise, & sur l'obligation des Princes à la soûtenir.

I. Virginité feconde de l'Eglise, selon Saint Fulgence. Saint Pierre & Saint Paul dans l'Eglise Romaine, les deux grands Luminaires du monde. II. Les questions de la Foi se décident, non par l'esprit particulier, mais par celui qui a inspiré aux Peres de l'Eglise les mêmes sentimens. III. Le Prince se rend plus glorieux en défendant cette Foi, que son Etat, selon le même Pere. IV. Dans les pratiques d'ailleurs douteuses des Sacremens, Saint Fulgence veut qu'on s'en tienne à l'Eglise, qui est la Colomne de la verité, selon Saint Saul & Saint Augustin. V. Le sçavant Ferrand disciple de Saint Fulgence, refuse de répondre aux questions sur la doctrine, parce que cela n'apartient qu'au Pape & aux Evêques. Qu'on ne peut prêcher, ou enseigner sans Ordination, & sans Mission. VI. Ferrand veut qu'on s'arrête à l'autorité de l'Eglise universelle & des Conciles. La vraïe raison qui a donné tant de disciples aux nouvelles Sectes. VII. On ne doit plus mettre en question, ce qui a été une fois décidé sur les choses de la Foi. VIII. Autorité des Conciles universels. IX. Illusions de l'esprit particulier des nouvelles Sectes. X. XI. Excellentes instructions de Ferrand à un Gouverneur de Province pour la conversion des Héretiques. XII. S'accommoder aux usages des païs.

I. Saint Fulgence Evêque de Ruspe en Afrique, ancien disciple de Saint Augustin dans le même siecle que Facundus, confirma pareillement tous ses sentimens. Et premierement dans sa Lettre à Proba, il dit, que *l'Eglise est une, & veritablement Catholique, Epouse de Jesus-Christ, parce-qu'elle lui est inseparablement unie; Mere, parce-qu'elle reçoit de lui sa fecondité: Vierge, parce-qu'elle persevere incorruptible en Jesus-Christ. Qu'au reste sa virginité est si étroitement jointe à sa fecondité, que si elle n'étoit pas vierge, elle ne pourroit pas être mere.* Cette fecondité de l'Eglise, fait voir que c'est de celle de la terre, qu'il est ici parlé, & non de celle du Ciel.

Dans le Traité de l'Incarnation & de la Grace, ce même Saint dit, que la doctrine qu'il vient de proposer, est celle, qui est soûtenuë & enseignée dans l'Eglise Romaine, qui est éclairée par les brillans raïons de Saint Pierre & de Saint Paul, comme de deux grands Luminaires : qu'elle possede leurs corps : qu'elle est enfin la Capitale du monde Chrétien tout entier, qui tient avec elle la même créance : *Quod duorum magnorum luminarium, Petri scilicet, Paulique verbis, tanquam splendentibus radiis illustrata, eorumque decorata corporibus, Romana, quæ mundi cacumen est, tenet & docet Ecclesia, totusque cum ea Christianus Orbis &c.*

II. Ce même Pere dans le Livre de la Verité de la Prédestination, assure que *la doctrine de la Grace, qu'il vient de proposer, est celle des anciens Peres de l'Eglise Catholique, qu'aïant été enseignée par les Apôtres, elle est tenuë pour indubitable dans les Eglises, que les Evêques Grecs & Latins remplis du Saint Esprit, l'ont tenuë d'un consentement, & & d'une concorde indissoluble.* Voila quel est l'esprit, qui éclaircit, & débroüille toutes les difficultez, soit de l'Ecriture, soit de la doctrine de la Foi & du salut, non l'esprit secret & interieur des particuliers; mais celui qui a animé & réuni tous les Peres Grecs & Latins, & les a conservez dans une inviolable concorde. Saint Augustin, ajoûte Saint Fulgence, a excellé dans cette matiere, il ne faut que lire ses Ouvrages, & prier que le même Esprit saint, qui a éclairé l'Auteur, éclaire aussi les Lecteurs. *Ut eundem Spiritum intelligentiæ legens accipiat, quem ille accepit, ut scriberet.*

III. Dans ce même lieu Saint Fulgence n'oublie pas d'apuïer les sentimens de Saint Augustin sur l'obligation des Princes à maintenir la Foi par ces memorables paroles. *L'Empereur,* dit-il, *n'est pas un vase de misericorde, destiné à la gloire du Ciel, parce-qu'il est assis sur le Trône; mais s'il joint à la majesté de l'Empire la pureté de la Foi & de la Religion : si par dessus tout il reconnoit qu'il est un des Enfans de la sainte mere, l'Eglise Catholique, afin-qu'il*

emploïe l'autorité de son Empire a conserver sa paix & la tranquillité dans tout le monde. Car on donne bien plus d'affermissement & d'étenduë à l'Empire, quand on procure les avantages de l'Eglise dans tout l'Univers, que lors-qu'on donne des batailles dans quelque endroit du monde, pour la sureté temporelle de l'Etat.

IV. Dans la Lettre que ce Pere écrivit sur le Batême d'un Ethiopien, qui aprés avoir perdu la parole & le sentiment, reçût le Batême, qu'il avoit auparavant demandé; il proteste que *l'Eglise étant la Colomne & la base de la verité, elle ne donneroit pas le Batême dans ces occurrences, si ce Sacrement ne pouvoit alors être d'aucun effet. Si nous sçavons donc que ce Sacrement n'est point alors donné inutilement, c'est parce-qu'il est certain, que l'Eglise est la Colomne & la base de la verité.* Saint Fulgence ne se met pas ici en peine de justifier la validité & l'utilité d'un tel Batême, par des passages de l'Ecriture: il auroit peut-être été difficile d'y en trouver de bien formels & convaincans, aussi-bien que pour le Batême donné par les Héretiques. Il se contente à l'exemple de Saint Augustin, de la prouver par la pratique de l'Eglise universelle, dont la seule autorité, & le témoignage que l'Ecriture même lui rend, suffit pour dissiper toutes les difficultez qu'on peut former, contre ce qu'elle juge & pratique d'un consentement general.

V. C'étoit au Diacre Ferrand son disciple, que Saint Fulgence adressa cette Lettre sur le Batême de l'Ethiopien. Nous prendrons de là occasion d'inserer ici ces belles paroles du même Ferrand Diacre de l'Eglise de Carthage, dans la Letre qu'il écrivit sur la question qu'on agitoit en ce temps-là: *Si on devoit dire, que Jesus-Christ fût un de la sainte Trinité.* Qui suis-je, disoit ce Diacre sçavant, & encore plus modeste: Qui suis-je pour dire mon sentiment » sur des questions contestées? Je souhaite seulement, que » Dieu me donne la grace de me contenter de la simplicité » de la Foi, que l'Eglise Catholique enseigne dans tout » l'Univers: *Fide simplici, quam Catholica per universum*

mundum docet Ecclesia, donet Deus esse contentum : pour ne donner ma vie qu'à la priere & au jeûne. Que ceux-là " parlent & prêchent, à qui l'honneur du Sacerdoce donne " le droit & l'autorité d'enseigner : *Loquantur & prædicent,* " *quibus honor Sacerdotii docendi authoritatem tribuit : nos* " *discere parati sumus, docere alios non præsumimus.* Pour " nous, nous sommes disposez à apprendre, mais nous n'en- " treprenons pas d'enseigner les autres. Adressez-vous donc " & proposez vos doutes, principalement au Prélat du siege " Apostolique, *principaliter Sedis Apostolicæ Antistitem*, dont " la doctrine est saine, & l'autorité éminente. Adressez-vous " aux Evéques de tant d'Eglises dans le monde ; mais sous " prétexte de charité ne me demandez pas à moi, ce que je " ne puis entreprendre sans temerité. Voila les justes & " sages sentimens, qu'il faut avoir de ceux qui remplissent " le siege Apostolique, ou les Eglises Episcopales du monde ; " & la juste défiance qu'il faut concevoir pour soi-méme, " quelque docte qu'on soit d'ailleurs, quand on n'est pas éle- " vé à cette haute participation du Sacerdoce & de l'A- " postolat. "

Que dirons-nous donc de ces Laïques présomptueux, lesquels n'aïant nulle part à l'Ordination, au Sacerdoce, à l'Episcopat, non pas méme à la Clericature, ont entrepris, non de répondre aux doutes qu'on leur proposoit, mais de prêcher & d'enseigner, qui est la plus Episcopale & la plus Apostolique de toutes les fonctions. Jesus-Christ donna son Saint Esprit aux Apôtres par son divin souffle, les ordonna, les envoïa enseigner & prêcher par toute la terre, & leur commanda de continuer successivement cette même Ordination, & cette même Mission par eux & par leurs Successeurs, comme ils le firent par l'imposition des mains, selon l'attestation méme de l'Ecriture dans les Actes des Apôtres : n'apartenant qu'à celui qui est le Principe du Saint Esprit dans la Divinité, de le donner pleinement sur la terre par le souffle de sa divine bouche. Ne sera-ce donc pas une inconcevable temerité, si des profanes, des étrangers, des laïques, qui ne sont nulle-

ment participans de cette celeste Succession, de cette Ordination, de cette Mission, viennent s'y ingerer eux-mêmes, ne considerant pas, que cette Mission est la plus sainte & la plus approchante imitation de la Mission de Jesus-Christ, & de sa generation du sein de son Pere?

VI. Ferrand ne laissa pas de répondre à la demande & à la question proposée, parce-qu'il n'écrivoit qu'à un ami particulier; & il y ajoûta ce qui fait à nôtre sujet, que le „ meilleur est, de faire cesser toutes ces disputes, & d'attendre „ en patience, que l'autorité de l'Eglise universelle approuve „ cette proposition: Que Jesus-Christ est un de la Trinité, „ ou la rejette; *Desistendum à contentionibus reor: expectandum; donec universalis Ecclesiæ authoritate, vel pronuncietur suscipienda, vel prodatur abjicienda.*

Anatolius Diacre de l'Eglise de Rome aïant consulté Ferrand sur la même question, & sur celle des deux natures de Jesus-Christ: il lui fit réponse, que la Lettre du „ Pape Leon à Flavien, & les Decrets du Concile de Calcedoine, avoient terminé pour jamais toutes ces disputes, „ qu'il faloit laisser Eutyche dans son tombeau une fois fou„ droïé par l'anathême & l'autorité de tant d'Evêques: *Semel illum fulmine anathematis judicantium Sacerdotum percussit authoritas:* Et qu'une mauvaise doctrine, quand on la reveille, même pour la condamner, fait couler quelquefois son venin dans l'esprit des simples: *Interdum pessima dogmata, dùm quasi expugnando proferuntur, veneno pestifero simplicium corda perturbant.*

C'est cette raison, qui a donné tant de Sectateurs aux Chefs des dernieres innovations. Ils ont non seulement renouvellé le souvenir de plusieurs anciennes erreurs, qu'il faloit laisser dans le sepulcre & dans l'oubli; mais ils les ont soûtenuës, ce qui n'a pû se faire, sans en infecter les oreilles & les esprits des ignorans & des simples, dont le nombre est toûjours grand. Ils ont remué une fort grande partie des anciennes difficultez, & les ont resoluës d'une maniere plus plausible à l'esprit humain, au lieu que les anciennes Héresies s'arrêtoient le plus souvent à un seul point capital,

capital. Dans cette diversité ils n'ont pû manquer de gens qui leur applaudissent, & qui eussent de la complaisance, pour ceux qui en avoient pour eux. Un seul point de ces nouveautez plausibles suffisoit pour s'exclure de l'Eglise; & il faloit les rejetter toutes pour s'y conserver. L'esprit humain aime les nouveautez; les plus Simples ne sont pas exempts de cette passion, non plus que de la présomption, & de la fausse liberté de juger par soi-même de tout, & de se rendre enfin Juge des Juges mêmes, à qui on avoit été long-temps assujetti. Voila ce qui a fait cette multitude de Partisans des nouvelles Sectes, qui n'est pourtant pas grande, si on la compare à l'Arianisme, à l'Eutychianisme & au Nestorianisme ancien, qu'elles condamnent; & qui seroit encore bien moins comparable à la multitude de l'Eglise Catholique.

VII. Dans la Lettre que le même Ferrand écrivit à Pelage & à Anatolius Diacres de l'Eglise de Rome, sur les trois Chapitres, il leur dit : Que ce qui a été une fois « reglé dans un Concile, & dans une Assemblée des saints « Peres, doit avoir une fermeté éternelle. L'Eglise Catho- « lique a prononcé par la bouche de ces Juges tres sages, ce « qu'on devoit garder, ou plutôt ce qu'on a gardé jusqu'à « present. Pourquoi voulons-nous donc condamner main- « tenant une Lettre qu'on ne condamna point alors dans le « Concile de Calcedoine? L'Eglise est une Fontaine scellée. « Aprés tant & de si grands Evêques, qui osera se rendre « Juge de la même cause? De quels endroits du monde, « & de quelles Villes assemblera-t-on des Evêques, plus « habiles & plus saints que les anciens Evêques? A qui « donnera-t-on le pouvoir de redresser & de corriger le « Jugement de nos Prédecesseurs? Quelle esperance & quelle « confiance aura-t-on de décider quelque chose, aprés avoir « vû revoquer les décisions de ces grands Prélats? Com- « ment ce que nous faisons pourra-t-il plaire à nos Succes- « seurs, s'ils voïent que nous aïons cassé, ce qu'avoient fait « nos Prédecesseurs? On ne pouvoit rien dire de mieux, ni de plus fort, s'il eût été question d'une matiere de Foi,

I. PARTIE. Ch. XLVI.

Mais il s'agissoit seulement de quelques faits & de quelques personnes, dont ni le Concile de Calcedoine, ni le Pape Leon n'avoit pas même examiné la cause ; loin de l'avoir ou approuvée, ou condamnée.

VIII. Les dernieres Sectes aïant innové même dans plusieurs Articles de Foi, on peut leur opposer avec beaucoup plus de force, tout ce que Ferrand vient de dire. Aprés avoir abatu l'autorité des anciens Conciles, avec quel front oseront-elles tenir des Synodes ? Quelque grand que pût être le nombre & le merite des Ministres, qui s'y assemblent, sera-t'il préferable, ou même comparable aux six cens trente Evêques du Concile de Calcedoine ? Comment rejugeront-ils des causes si solemnellement jugées ? Une petite troupe de gens audacieux ramassez d'un coin du monde l'emportera-t-elle sur tant d'Evêques assemblez de toutes les Citez, & de tous les endroits de la terre ? & s'ils ne déferent pas à une si grande autorité, esperent-ils que la leur sera plus respectée ? S'ils ont tant de mépris pour les siecles précedens, esperent-ils de trouver eux-mêmes dans les suivans plus de respect, ou plus de faveur ?

Ibidem.

» Aprés les Ecritures, dit ce même Auteur, le second » rang d'autorité est donné aux Conciles universels, sur » tout à ceux que le consentement de l'Eglise Romaine a » confirmez. Comme dans les Ecritures, nous reverons, » & nous croïons même ce que nous n'entendons pas : aussi » dans les Conciles, que l'antiquité a confirmez, & que la » posterité a gardez, nous n'avons autre parti à prendre, que » celui de l'obeïssance, sans qu'il soit libre d'y former aucun » doute. *Ecoutez, mon fils*, dit l'Ecriture, *la Loi de vôtre Pere, & ne méprisez pas le conseil de vôtre Mere*. La Loi du Pere, » ce me semble, paroit dans les Livres Canoniques ; le » conseil de la Mere est contenu dans les Conciles uni- » versels.

IX. Ce ne sont point là des inspirations secretes, des raïons de Divinité, ou plutôt des chimeres de l'esprit particulier, & des illusions pures, comme celle qu'on dit.

faire connoitre aux Sçavans & aux ignorans d'une Secte separée, quels sont les vrais dogmes de la Foi, les vrais Livres de l'Ecriture, les vraïes explications de tous leurs passages douteux & importans au salut. C'est s'épargner bien de la fatigue & du temps, que de s'en tenir-là, au lieu des longues études, qu'il faudroit faire pour s'éclaircir de tous ces points par des discussions penibles, dont ceux de la lie du peuple, & la plûpart même des hommes sont peu capables ; & ausquelles on ne suplée, que par la modestie & l'humble soûmission à la plus éminente societé qui soit dans le monde, c'est à dire, à l'Eglise universelle. Mais il y a cette difference, que cette profonde étude des Ecritures expliquées par les Conciles, les Peres & les Traditions, est quelque chose de tres-solide, tres-raisonnable & tres-conforme à la pieté & à la Religion : ce qu'il faut dire aussi de cette entiere soûmission, qu'ont pour l'autorité de l'Eglise universelle, ceux qui arrêtez par mille obstacles insurmontables, ne peuvent se conduire dans l'affaire importante de leur salut, que par l'autorité des autres.

Et au contraire cette inspiration de l'esprit interieur, & ce raïon de lumiere & de divinité, qu'on prétend qui fait distinguer aux plus ignorans & aux enfans, aux païsans, aux artisans même les dogmes de Foi d'avec les erreurs contraires, les Livres Canoniques de l'Ecriture d'avec les apocryphes, les sens veritables de tous les passages qu'on allegue ou qu'on oppose, d'avec les faux, n'est manifestement qu'une pure illusion. Et il est plus étrange & plus surprenant qu'on ne le sçauroit dire, que des hommes raisonnables, & des Sectes entieres appuïent l'esperance de leur salut sur des principes aussi chimeriques & sur des illusions aussi évidentes.

X. Dans l'excellente instruction que Ferrand Diacre donna au Comte Reginus, pour gouverner saintement la Province qui lui avoit été confiée, il l'exhorta premierement à se bien affermir dans la doctrine de la Foi, de la publier, de la défendre, d'y attirer les autres, bongré, malgré, non par la douleur des suplices, ni par la crainte

du glaive, mais par des corrections modestes, par une severité pleine d'amour. *La crainte seule des peines temporelles,* dit-il, *ne fait ni de bons Chrétiens, ni de vrais Catholiques. Que les Héretiques sçachent que vous êtes Catholique, que les Catholiques sçachent que vous détestez les Héretiques. Que pendant le temps de vôtre gouvernement le nombre des pecheurs diminuë, que celui des Justes s'augmente. Si c'est un comble de gloire de porter plus loin les bornes de l'Empire; combien davantage d'augmenter le nombre des enfans de l'Eglise Catholique? Que vôtre joïe soit de gagner toûjours quelqu'un à Jesus-Christ, que toute vôtre tristesse soit des pertes que fait son Eglise. Aïez toûjours dans le cœur ce que Saint Pierre disoit aux Princes de la Synagogue : A qui faut-il obeïr, à Dieu, ou aux hommes? Quand la ferveur de vôtre Foi, ô Gouverneur vraiment fidele, portera vos soldats infideles au murmure, dites-leur de cœur & de bouche : A qui faut-il obeïr, à Dieu, ou aux hommes? & vôtre conscience vous répondant que c'est à Dieu, dites, faites, commandez ce que Dieu desire : afin que tous ceux qui sont maintenant contraires à la verité, soient obligez ou de suivre de bon gré, ou de voir que ce sera inutilement qu'ils murmureront, sans pouvoir rien faire contre la Religion Catholique. Car il y en aura toûjours qui applaudiront à vos bonnes œuvres, & dont les cœurs vous seront d'autant plus étroitement attachez. La veritable Foi a toûjours ses partisans. Quelques succés que puisse avoir l'iniquité en s'élevant contre la verité, la verité demeure toûjours victorieuse. Mais supośé que dans l'armée le plus grand nombre soit d'Héretiques, & qu'il y ait peu de Catholiques; il faut que vous fassiez des efforts d'autant plus grands, afin qu'avec le secours de la grace du Ciel vous rendiez Catholiques tous les vaillans soldats, ou au moins que vous en laissiez fort peu d'Héretiques.*

Il paroit par tout ce discours, que les Héretiques étoient alors mêlez parmi les Catholiques, & non seulement tolerez, mais aussi soûtenus de la faveur des Empereurs Zenon, ou Anastase, ouvertement déclarez pour les Eutychiens, ou secretement engagez à leur défense. Il paroit même

que les armées étoient composées d'un bien plus grand nombre d'Héretiques que de Catholiques. Cependant on exige ici d'un Gouverneur de Province, qu'il s'efforce de rendre tous les soldats Catholiques, qu'il méprise genereusement les murmures des autres, quand il use de douceur & de severité, sans en venir néanmoins à répandre le sang; qu'il mette sa gloire bien plutôt à augmenter le nombre des Catholiques, qu'à éloigner les frontieres de l'Empire; enfin qu'il fasse sentir qu'il est Catholique à tous ceux qui ne le sont pas. Car quoi-que les Empereurs fussent Héretiques, sa conscience devoit à tous momens l'avertir, qu'il est juste d'obeïr plutôt à Dieu qu'aux hommes.

XI. *Je ne dis pas assez*, continuë Ferrand: *On vous a peut-être envoïé dans ces Provinces, où vous ne trouverez point de Catholiques, ou en tres-petit nombre & cachez. Mais c'est vous à y répandre la parole de Dieu avec courage pour la gloire de Jesus-Christ. Faites de fortes reprimandes à cette multitude de perfides; soïez inaccessible à la honte, à la crainte & aux défiances. Soïez plus appliqué à les corriger par des discours de pieté, qu'à les regir selon les Loix des Empereurs. Quand vous aurez imprimé la crainte par l'autorité que vous donne vôtre charge, empêchez premierement qu'ils ne s'oposent à la doctrine salutaire; aprés cela tâchez de leur persuader peu-à-peu de s'y attacher. La Foi Catholique que vous embrassez vous sera fructueuse, si vous n'abandonnez pas les autres dans l'Hérésie. Les instances d'un bon Gouverneur de Province, ou d'un bon Chef d'armée, en ont ramené plusieurs à la voie du salut. Quoi-que vous n'eussiez pas d'esperance de les pouvoir sauver, il ne faudroit pas laisser de leur donner des instructions & des avertissemens salutaires, parce-que Dieu couronne la bonne volonté, & non pas le succés. C'est le devoir d'un bon Laboureur de semer; aprés cela c'est à la grace de Dieu de donner à la terre une fecondité qui réponde aux desirs de celui qui l'a cultivée. Quand vous aurez usé de cette conduite envers vos sujets, vous pourrez facilement ne point ceder aux Puissances superieures, &* à Ibidem.

ceux mêmes de qui vous avez reçû ce gouvernement : vous pourrez même leur resister, s'ils ont des sentimens contraires à la vraie Foi ; enfin vous serez prêt à souffrir le martyre. Au reste, celui qui craignant de déplaire à ses inferieurs, ne remplit pas tous les devoirs que sa Religion exige de lui, comment pourra-t-il chanter avec le Psalmiste Roïal. Je publiois hautement vos commandemens en la presence des Rois, & je n'en rougissois pas ?

Il est manifeste dans ces paroles que les Empereurs favorisoient l'Heresie, & que quelques Provinces étoient plus remplies d'Heretiques que de Catholiques, lorsqu'on en donna une à gouverner au Comte Reginus. Cependant ce pieux & sçavant Ecrivain ne laissoit pas de l'exhorter à travailler avec un zele intrepide & infatigable à la conversion de ses soldats & de ses sujets Heretiques. Que n'eût-il donc pas fait, si le Prince eût été lui-même tres-Chrétien & tres-Catholique, & s'il eût brûlé du même zele de ramener tous ses Sujets à l'unité de la Foi, & à la communion de l'Eglise unique de Jesus-Christ ?

XII. Les coûtumes n'étoient pas alors les mêmes dans toutes les Eglises, comme elles ne le sont pas encore. Ferrand donnoit encore cet avis au Comte Reginus, *en quelque Eglise qu'il se trouvât, de s'accommoder à ses usages, avec une grande indifference, pourveu-que la pureté de la Foi ny fust point blessée. Parce-que c'est le vice ordinaire,* dit cet Auteur, *des petits esprits destituez de sagesse, de demander dans les autres Eglises les mêmes observances de l'Eglise, où ils sont nez, & où ils ont été élevez ; & de se rebuter s'ils y remarquent quelque difference. Mais vous, qui avez de la sagesse, dans quelque Eglise que vous alliez, si vous en approuvez la Foi, suivez-en les coûtumes ; & ne vous donnez pas la liberté de faire jamais aucune nouveauté dans les usages de l'Eglise. Car si un changement de coûtume vous scandalise, celui que vous feriez scandaliseroit les peuples, dont un bon Gouverneur doit toûjours gagner la bienveillance dans le bien ; selon les paroles de l'Apôtre : Ne*

donnez jamais de sujet de scandale, ni aux Juifs, ni aux Grecs, ni à l'Eglise de Dieu. Pour ne mettre donc point d'obstacle à l'Evangile de Jesus-Christ en scandalisant le peuple Chrétien, un sage Gouverneur doit plutôt en souffrir lui-même la mortification, & vaincre sa peine, jusqu'à ce qu'il comprenne la raison de cet usage qui le blesse; ou que s'y accoûtumant il y trouve même du plaisir, si néanmoins, ce qu'on ne sçauroit trop repeter, il n'y a point de danger pour la Foi. Car ce qui ne repugne point à la Foi, c'est toujours ce qu'il faut laisser faire avec égalité d'esprit, pour ne pas troubler la paix du peuple. Il est même necessaire pour la conservation de la Foi, de ne pas scandalizer le peuple. Car un peuple scandalizé se jette facilement dans les divisions & les Schismes, & vous sçavez combien les Schismes sont perilleux pour la Foi. Il est donc à propos, que sans aucun empêchement de vôtre part, au contraire avec vôtre consentement, avec vôtre faveur chaque Eglise suive ses anciennes coutumes, selon les Regles des Saints Peres; & que vous observiez vous-mêmes la coûtume qui est observée dans l'Eglise, où les necesitez du temps, ou de vôtre charge vous obligent de vous trouver.

Celui qui donnoit ce conseil à un Gouverneur de Province, ne l'auroit-il pas donné à plus forte raison à des particuliers, ou même à des Villes particulieres, qui se trouveroient au milieu d'une grande Province, d'un grand Roïaume, de toute la Chrétienté, qui observeroit une coûtume établie depuis tres-long-temps, confirmée par les Conciles, & devenuë necessaire pour la conservation de la paix publique de toute la Chrétienté? S'il faut avoir de la complaisance pour les particuliers même, combien davantage pour ne pas ébranler la paix & la concorde d'un Roïaume, ou plutôt de l'Eglise universelle? On entend assez que cette reflexion regarde la coûtume de communier sous une seule espece, qui a servi de pretexte de mécontentement aux Pretendus Réformez depuis long-temps avec quelqu'autres usages semblables, sans vouloir faire attention aux inconveniens des usages contraires.

Chapitre XLVII.

Suite des Constitutions des Papes, des Conciles, & des Empereurs du sixiéme Siecle pour maintenir l'Unité Catholique.

I. On reprend le cours de l'Histoire Ecclesiastique, où les Loix de Justinien avoient commencé de la conduire, avec les Peres qui nous ont aidé à l'éclaircir. II. Témoignages des Papes Hormisde & Agapet, des Conciles de Constantinople, & des Empereurs Justin I. & du même Justinien sur le zele & sur l'autorité des Princes à soûtenir la Foi & l'Eglise. III. Autre témoignage confirmatif du Pape Vigile contre les Eutychiens, qui susciterent aux Nestoriens l'affaire des trois Chapitres. De la part que cet Empereur Justinien y prit. IV. Nouveau témoignage rendu à ses Prédecesseurs dans son Edit à la tête du cinquiéme Concile, & à lui-même dans la suite de ce Concile. V. Doute des Historiens, si ce fut par zele, ou par politique, que Justinien se déclara d'un côté, & sa femme Theodora de l'autre. VI. D'une autre part en Afrique les Catholiques persecutez par un Roi Arien renouvellent des prodiges plus grands que dans les premiers temps. VII. Ruine de ce parti Arien en Afrique, & ensuite d'un autre en Italie par les armées & les Loix vigoureuses de Justinien. VIII. Décri excessif des Loix & de la personne de Justinien par Procope. IX. Excès où cet Empereur tomba veritablement, & qu'il voulut faire embrasser par les Evêques, touchant les passions en Jesus-Christ. X. Déclaration de son Successeur Justin II. qui rectifie & approuve pleinement la Foi orthodoxe, avec une reconnoissance autentique de l'antiquité & de la perpetuité de l'Eglise Catholique, contre les Héresies & les Schismes. XI. Suite de l'affaire des trois Chapitres en Occident, ou le Pape Pelage fait abhorrer le Sacrifice des Schismatiques. XII. Confirmation de la doctrine de Saint Augustin sur ce sujet, & par Saint Augustin même en deux points importans, pour ne se point separer, particulierement des sieges Apostoliques. XIII. Combien c'est un grand crime d'écoûter & de croire les calomnies, dont on les noircit, quelque simplicité qu'on pense avoir d'ailleurs.

I. Nous reprenons le cours de nôtre Histoire, à peu prés dans l'endroit où les Loix de Justinien éclaircies par les Peres de son temps, nous ont aidé à la conduire,

duire. On y a déja assez compris quelles furent les suites funestes des Héresies de Nestorius & d'Eutyches. On n'y a encore qu'entre-vû le Schisme scandaleux, qu'elles causérent jusques dans le sein de l'Eglise de Constantinople sous les yeux des Empereurs même Zenon & Anastase, par la faction de l'impie Acace Patriarche de cette Ville, qui entraîna presque tout l'Orient dans son parti : & ce qui fut tres-fâcheux des Prélats même tres-Orthodoxes, comme Euphemius & Macedonius, dont il a été parlé, n'osérent s'en détacher, par la crainte des peuples. Mais l'Empereur Anastase étant mort de la maniere tragique que l'on sçait ; & Justin premier avec son neveu Justinien aïant été tirez des fers, pour être élevez sur le Trône, les choses changérent de face.

II. Alors sous le Pape Hormisde il falut faire une reconciliation generale des Eglises d'Orient avec celle de Rome & de l'Occident ; les Legats que le Pape envoïa pour cela en Orient, eurent ordre de dire à l'Empereur : *Vôtre Pere a écrit aux Evêques en general, joignez vos Lettres aux siennes, pour témoigner que vous voulez maintenir, ce que le siege Apostolique enseigne, & alors ceux qui sont Orthodoxes ne se separeront point de l'Unité du siege Apostolique, & on reconnoîtra ceux qui ont des sentimens contraires.* Dans le Concile de Constantinople tenu sous Agapet & Menas, on lût une Constitution de l'Empereur Justinien, qui portoit, que toutes les fois, que le Jugement rendu par les Evêques, avoit déposé quelques-uns de ceux qui s'étoient rendus indignes du Sacerdoce : comme Nestorius, Eutyche, Arius, Macedonius, Eunomius, & quelques autres également impies : autant de fois l'Empire avoit donné son jugement conforme à celui des Evêques : *Toties Imperium ejusdem sententiæ & ordinationis fuit cum Sacerdotum autoritate.* Si le Jugement des Evêques a prononcé quelque chose de plus contre ces impies, nous le confirmons par nos Loix Imperiales : comme si c'étoit l'Empire même qui eût prononcé ce Jugement : *Imperialibus nostris Legibus ipsum corroboramus, ac si ab imperio ipso provenisset.*

I. Pratiq. Ch. XLVI. III. C'est ce qui donna droit peu de temps aprés au Pape Vigile écrivant contre les Eutychiens, qui causoient » les plus grands desordres dans les Eglises d'Orient de se » plaindre par Jesus-Christ, de ce que par une obstination » étrange, ils ne cedoient ni aux Traditions des anciens » Peres, ni aux Constitutions les plus sévéres des Empe- » reurs: *Ils aimoient mieux*, dit-il, *demeurer dans les sentimens impies, dont ils avoient été une fois infectez, que de se soûmettre à l'autorité de tant de Loix divines & humaines, qui les avoient condamnez.*

Les Nestoriens d'un autre côté leur tenoient tête & relevoient la memoire de ceux qui leur avoient été favorables autrefois, particulierement de Theodore de Mopsuestie, de Theodoret de Cyr, & d'Ybas d'Edesse, dont les personnes & les écrits avoient été épargnez au Concile de Calcedoine. Ce sont les trois fameux Chapitres qui partagerent étrangement les esprits, & quelquefois la même personne en differentes conjonctures, telles que furent celles dans lesquelles le même Pape Vigile sembla varier sans aucun préjudice de la Foi. Mais l'Empereur Justinien en poussa toûjours peut-être trop vigoureusement la condamnation, jusqu'au cinquiéme Concile Oecumenique.

IV. L'Edit de cet Empereur, qui a été mis à la tête du même cinquiéme Concile General, porte que les Empereurs Orthodoxes ont toûjours pris le soin d'assembler des Conciles Generaux, quand il survenoit quelque nouvelle Héresie. Et aprés avoir touché les quatre premiers Conciles convoquez par Constantin, par le grand Theodose, par Theodose le Jeune & par Marcien, contre Arius, contre Macedonius, Nestorius & Eutyche: il ajoûte l'occasion qui avoit obligé Justinien d'assembler ce cinquiéme Concile. C'est que le feu mal-éteint de l'Hé- » resie de Nestorius, se ralumoit sous le nom de Theodore de Mopsuestie. *Nous donc*, disoit Justinien, *pour suivre nos Prédecesseurs, pour conserver la Foi de l'Eglise pure & sans tache, & reprimer les efforts des impies, nous vous*

avons premierement consultez dans vos Eglises, & nous avons fait connoitre nos sentimens, en quoi nous avons reconnu la sincerité de vôtre Foi. Mais parce-qu'aprés que vous avez ainsi condamné les trois Chapitres, ils ont encore trouvé des Défenseurs, nous vous avons convoqué tous ensemble dans cette ville de Constantinople. A la fin de la quatriéme Session le Concile fit des exclamations pour la prosperité de l'Empereur, & on lui fit des congratulations, pour avoir arraché l'yvraie, & purifié les Eglises. *Zizania tu ejecisti, Ecclesias tu emundasti.*

V. L'Hérefie Eutychienne étoit alors plus à la mode que toutes les autres. Aussi dés que Justinien eut été élevé à l'Empire, & qu'il se fut ouvertement déclaré pour le Concile de Calcedoine, l'Imperatrice Theodora sa femme prit le parti des Eutychiens, qui ne mettoient qu'une nature en Jesus-Christ, non plus qu'une personne. Evagrius dit dans son Histoire qu'on ne sçavoit, si c'étoit serieusement « qu'ils s'étoient divisez de sentimens, ou s'ils en faisoient « seulement le semblant, afin de s'atacher de part ou d'autre « les deux partis. Si cela eût été, Justinien eût été non seule- « ment un mauvais Chrétien, mais un méchant Politique; puisque rien n'est si capable de ruiner les Etats, & de décrediter les Princes, que les broüilleries de la Religion, quand la Cour s'en mêle. Constantin & Theodose n'oubliérent rien de tout ce qui fut en leur pouvoir, pour maintenir, ou pour rétablir l'unité de l'Eglise & de sa Foi, & ils l'entendoient certainement mieux que Justinien, si ce recit d'Evagrius est veritable, ou si ce doute avoit quelque fondement.

VI. L'Arianisme avoit cours cependant en d'autres endroits, particulierement dans l'Afrique, où selon ce même Auteur, Huneric Roi des Vandales, infecté de cette im- « pieté avec tous les siens, fit souffrir d'horribles cruautez « aux Catholiques, qui ne voulurent pas s'y rendre. Eva- « grius ajoûte aprés Procope, qu'il en fit mourir quelques- « uns par le feu, & se contenta de faire couper la langue à « d'autres. Procope avoit vû quelques-uns de ces derniers «

I. Part. Ch. XLVII.

» dans Constantinople, où ils s'étoient retirez ; & il atteste, qu'il les avoit oüi parler aussi distinctement, qu'au temps » qu'on n'avoit point touché à leur langue. Il y en eut quel- » ques-uns d'entre-eux, qui perdirent ce fruit miraculeux de » leur martyre, depuis qu'ils eurent frequenté des femmes. Il est temps de raporter comment l'Empire des Vandales Ariens fut enfin détruit en Afrique par les Generaux & les armées de Justinien.

VII. Outre les Loix que Justinien publia contre tous les Héretiques, Procope nous apprend dans son Histoire » la conduite qu'il garda particulierement contre l'Aria- » nisme, qui avoit infecté quatre Nations, lesquelles des- » cendans des anciens Sarmates, au deçà de l'Istre, s'étoient répanduës dans l'Empire, sçavoir les Goths, les Vandales, Les Visigots & les Gepides. Aspar leur Capitaine vers la » fin du quatriéme Siecle, étoit déja si puissant, que bien » qu'il ne put pas prétendre à l'Empire, dit Procope, parce- » qu'il étoit Arien, & qu'il ne vouloit pas renoncer à son » Héresie, il avoit néanmoins assez de pouvoir pour donner » l'Empire à un autre. Mais le temps étoit venu sous Justinien, de dissiper tous ces partis, même en Italie, aprés ce que nous dirons, tant ici que plus bas, des autres païs. Les Vandales d'Afrique étoient donc de ce nombre, comme il nous l'a dit, & ils possedoient dans Carthage entre-autres fameuses Eglises, celle de Saint Cyprien. Aprés que la flotte de Justinien fut abordée en Afrique, le » Clergé Arien qui possedoit ce Temple, prit l'épouvante, » & s'enfuit : alors les Chrétiens, dit Procope, c'est à dire, » les Catholiques, s'en rendirent les maîtres, & y celebré- » rent les divins Offices avec leurs ceremonies accoûtumées. *Tunc fuga elapsis sacerdotibus Arianis, Christiani rectæ fidei ac veræ Religionis cultores, Cypriani Ædem ingressi, lucernas omnes accenderunt, & sacra consueto apud se ritu curarunt.*

Aprés que Belisaire eut détruit l'Etat des Vandales en Afrique, il emmena à Constantinople Gilimer leur dernier Roi ; il l'y mena même en triomphe : mais l'Empereur

Justinien & l'Imperatrice Theodora ne laissérent pas de lui faire de grands dons, & de lui donner de grandes Terres dans la Galatie; si la dignité de Patrice ne lui fut pas donnée, c'est qu'il refusa de renoncer à l'Arianisme: « *At Patriciorum Ordini ideo non fuit adscriptus, quia ab Arianismo discedere noluit.* Il paroit clairement de là que les grandes dignitez n'étoient point ouvertes aux Héretiques.

Il y avoit néanmoins encore, dit le même Procope, « environ mille soldats Ariens dans l'Armée Romaine d'Afrique. Ils y furent même excitez à une sedition par les Prêtres des Vandales, qui étoient aussi Ariens, & qui souffroient avec un extrême déplaisir d'être privez de toutes les fonctions sacrées, & de ne pouvoir celebrer ni les divins Mysteres, ni conferer les Sacremens. Car Justinien avoit interdit la celebration du Batême & de tous les Sacremens aux Héretiques. Ce qui les irritoit le plus, étoit qu'à la Fête de Pâque même, où ils avoient accoûtumé de batiser les enfans, & d'administrer les Sacremens, on les empêchoit de le faire. On en usa de même en Italie, aprés que le même Belisaire y eut subjugué les Visigots. Il paroit par tout cela, que que quelques nombreuses & belliqueuses que fussent ces Nations, Justinien ne leur permettoit pas, ni d'arriver aux dignitez de l'Empire, ni d'avoir des Temples, ni de celebrer les Mysteres, ni d'administrer les Sacremens, ni de batiser même leurs enfans. *Ibidem.*

VIII. Si Procope dans son Histoire secrete a décrié les persecutions que Justinien fit aux Héretiques, ce n'a été qu'aprés avoir dit, qu'il n'y étoit poussé que pour contenter son avarice, & qu'il n'y épargnoit pas les dernieres rigueurs. Aprés tout cet Auteur ne peut avoir blâmé les Loix de Justinien, qui sont conformes à celles de tous les autres Empereurs; & s'il l'avoit fait, il ne seroit pas plus digne de foi, que quand dans cette même Histoire scandaleuse il veut faire passer Justinien & Theodora, non pour des hommes, mais pour des démons; & d'un autre côté, ce qui semble se contredire au milieu de tant de

 belles Loix, il décrie Justinien, comme un homme sans Lettres, & qui ne sçavoit pas seulement son Alphabet. Il n'a rien pû persuader de tout cela aux habiles Jurisconsultes, & à tous ceux qui ont quelque amour de la Justice, que Justinien a certainement illustrée par tant de bonnes Loix. Nous ne prétendons pas pour cela l'exempter des grands défauts dont il sera encore parlé, non plus que les Jurisconsultes qu'il emploïa pour la plûpart de ces Loix. Mais on lui aura toûjours obligation d'avoir fait rediger par ordre celles de ses Prédecesseurs, & de s'être conformé aux meilleures en plusieurs chefs.

» IX. Justinien n'est blâmable que pour avoir prévenu » quelquefois l'Eglise, & sur tout pour avoir voulu exiger » des Evêques la souscription & l'approbation de son nou» veau dogme. Il prétendoit, que Jesus-Christ ni dans son » ame, ni dans son corps n'avoit point été susceptible des » affections, des passions & des souffrances humaines, quel» que innocentes qu'elles puissent être, au raport d'Evagrius, » c'étoit une étincelle capable de r'alumer tout l'Eutychia» nisme. Aussi les Evêques d'Orient lui firent-ils une vigou» reuse resistance, aïant à leur tête le fameux Anastase Ar» chevêque d'Antioche, qui écrivit avec une sainte har» diesse à cet Empereur, que selon la doctrine des Apôtres » & des saints Peres, le Corps de Jesus-Christ pendant sa » vie mortelle avoit été sujet à la corruption, & aux affections » innocentes de la nature humaine. Cette fermeté arrêta » Justinien, son Edit ne fut pas publié, la mort mit fin à ces » desseins vastes & mal digerez.

La Providence permit cet emportement de Justinien, pour apprendre à tout le Genre-humain, & pour faire connoitre à la posterité, que quand les Empereurs soûtiennent la Foi, c'est la Foi qui les soûtient eux-mêmes: qu'elle peut se passer d'eux, & qu'ils ne peuvent se passer d'elle; qu'ils peuvent eux-mêmes tomber, & que l'Eglise est fondée sur la pierre immobile, que l'Enfer ne peut jamais renverser; enfin, que c'est Jesus-Christ, qui est le veritable soûtien, & la victoire de l'Eglise, soit qu'il lui

plaise de se servir des Princes temporels pour sa défense; soit qu'il lui plaise de s'en passer quelquefois, pour leur apprendre à eux-mêmes, que le service qu'ils rendent à son Eglise, leur est encore plus necessaire & plus avantageux qu'à elle.

IX. L'Empereur Justin II. qui succeda à Justinien, ne fut pas plutôt monté sur le Trône, qu'il publia par toute l'étenduë de l'Empire une Confession de Foi orthodoxe, où il déclara, que la paix que Jesus-Christ étoit venu annoncer au monde, l'obligeoit à inviter tous les Fideles de s'unir tous en une même Eglise, *ut omnes credentes in eum eandemque Ecclesiam se conferant*, & d'avoir en horreur ceux qui suivent des doctrines contraires. *C'est pourquoi*, disoit ce Prince, *nous vous exhortons tous de vous rendre à une même Eglise, & à une même doctrine, &c. Et nous disons anathême à tous ceux qui ont des pensées contraires, comme à des gens separez de l'Eglise sainte, Catholique & Apostolique. Encore une fois, nous vous exhortons tous, à vous réunir à l'unité de l'Eglise Catholique & Apostolique, afin d'étouffer à l'avenir toutes les divisions, puisque l'Eglise Catholique & Apostolique a toûjours été la même jusqu'à present, sans aucune innovation, & demeurera toûjours la même à l'avenir.* Que peut-on souhaiter de plus magnifique pour l'évidence & pour la gloire de l'Eglise, pour son antiquité, pour sa perpetuité à l'avenir, qu'un tel discours, prononcé par la bouche des Empereurs mêmes, sur le Trône éminent de l'Empire.

XI. Il ne faut pas omettre la Lettre du Pape Pelage à l'occasion du Schisme, au sujet des trois Chapitres, condamnez dans le cinquiéme Concile General ce Schisme dura encore quelque temps en Occident. Nous avons vû qu'il ne s'y agissoit pas d'un point de Foi, mais de la personne de Theodore de Mopsuestie, qu'on jugea avoir été Héretique & comme le Précurseur de Nestorius; de quelques écrits de Theodoret Evêque de Cyr, & d'une Lettre d'Ibas Archevêque d'Edesse, qui sembloit favoriser l'Hérésie de Nestorius, aussi-bien que ces écrits de Theodoret.

On convenoit que ce n'étoit que des questions de fait, & non de droit ; & néanmoins ceux qui à cette occasion se separérent de l'Eglise, furent constamment traitez de Schismatiques. Quelques-uns d'entr'eux se saisirent de quelques Eglises importantes d'Italie ; & lors-qu'elles furent remplies en même temps par des Evêques Catholiques, ce fut un double Schisme, dont l'Evêque Catholique étoit néanmoins entierement exempt. C'est sur ce sujet que le Pape Pelage écrivit cette Lettre à deux personnes de qualité, qui lui avoient demandé, s'ils pouvoient assister à la Messe des Schismatiques, qui ne differoient en rien des Catholiques, excepté leur division, & ces questions de fait. *Vous devez vous abstenir*, leur écrivit ce Pape, *des sacrifices des Schismatiques, qui meritent d'être plutôt nommez des sacrileges. Car le terme de Schisme vient du Grec, & il signifie la division. Or dans l'unité il ne peut y avoir de division. Ce n'est donc pas communier avec l'unité, que de communier avec les Schismatiques. Ils se sont formez des partis, & se separant de l'unité, comme dit l'Apôtre saint Jude, ils n'ont plus le Saint Esprit. Il s'ensuit de là, que puis-qu'ils ne sont plus dans l'unité, puis-qu'ils ont mieux aimé se jetter dans un parti, puis-qu'ils n'ont point l'Esprit qui anime le Corps de Jesus-Christ, ils ne peuvent avoir de vrai sacrifice.*

Ibidem.

XII. *Il n'est pas maintenant question*, continuë ce Pape, *si nous devons tolerer les méchans, mais si nous devons avoir alliance avec les Schismatiques. Car si quoi-que voulant abonder en leur sens, ils se fussent néanmoins contenus dans les entrailles maternelles de l'Eglise, & si aprés cela ils eussent cherché la verité ; il n'eût pas falu les rebuter, ni les éloigner de nous, jusqu'à ce qu'on les eût pleinement instruits, & qu'on leur eût fait voir la lumiere de la verité. Mais puis qu'ils se sont separez de l'Eglise universelle ; tous les Catholiques*, comme dit Saint Augustin, *détesteront sans hésiter un parti, auquel ils voient que l'Eglise universelle fortifiée par les Sieges Apostoliques n'est point unie de communion.*

C'est en effet la même doctrine que Saint Augustin nous

a expliquée en plusieurs endroits, dont quelques-uns ont été touchez ci-dessus, pour les deux points qui sont ici remarquez, & qu'il ne faut pas passer trop legerement.

Le premier est, que si ces personnes se fussent contentées " d'abonder dans leur sens sur les points alors contestez, & si " elles eussent demandé de s'instruire sans se separer de la " communion de l'Eglise Catholique, elle les eût portez avec " patience dans son sein; elle eût suporté leurs doutes & " leurs disputes; elle ne se fut point lassée de les instruire, " jusqu'à ce qu'elle leur eût fait voir la lumiere de la verité. " Mais de commencer par la separation, c'est rendre le mal " d'abord irremediable. Saint Augustin a dit en cent ren- " contres toutes semblables, que c'étoit cette disposition que Saint Paul recommandoit, quand il disoit : *Si vous avez d'autres pensées que celles que vous devez avoir, Dieu vous fera connoitre sa verité, pourveu que vous perseveriez dans l'unité & dans la pieté.* Car il y a sans doute plusieurs Catholiques, il y en a même entre les Sçavans qui se trompent en des choses qui ne sont pas de peu de consequence, & qui ne s'en apperçoivent pas. Lors même qu'ils en sont avertis, ils ne reviennent pas en un moment de leur égarement. Ils sont néanmoins dans une entiere soûmission à l'autorité & à la doctrine de l'Eglise, ils demeurent fermes & inébranlables dans son unité & dans sa charité : ils ont besoin d'instruction, ils la desirent, ils sont disposez à la recevoir; mais elle demande du temps. Ce sont certainement ceux-là de qui Saint Paul a dit une fois, & de qui aprés lui Saint Augustin a dit cent fois: *Hoc quoque vobis Deus revelabit.* Quand une mort précipitée préviendroit ce temps, l'unité de l'Eglise, & la charité qui a regné dans leur cœur, feroit un suplément juste & suffisant à tout ce qui pouvoit leur manquer pour le salut.

L'autre point, que ce Pape remarque dans la doctrine de Saint Augustin, est l'union & la communion des vrais " Catholiques avec l'Eglise universelle, soûtenuë des Sieges " Apostoliques. Car l'Eglise universelle étant répanduë dans " tout l'Univers, il ne feroit peut-être pas facile de verifier

KKkk

I. Partie. Ch. XLVII.

qu'on est dans sa communion, & non pas seulement dans celle de quelque Eglise particuliere. Il suffit donc de communier avec les Sieges Apostoliques, que Saint Augustin & Tertullien nous ont ci-dessus designez, & entre lesquels ils n'ont pas dissimulé que le saint Siege de Rome avoit le premier rang, comme le Siege de Saint Pierre & le centre de la communion Catholique.

Ibid. p. 224.

XIII. *Le crime*, ajoûte ce Pape, *de ces Schismatiques n'est pas moindre, il est au contraire plus énorme, s'il est vrai comme vous le dites, qu'ils ont resisté fort long-temps, pour ne pas admettre dans leur communion ceux qui avoient la communion des Sieges Apostoliques. Ceux qui ont voulu avoir communion avec ces Schismatiques, meritent certainement d'être blâmez; mais ils meritent bien davantage eux-mêmes d'être en execration, pour avoir méprisé non seulement dans les Evêques, mais aussi dans les laïques la communion des Sieges Apostoliques. Et il ne sert de rien de dire, comme vous dites dans vos Lettres, que ce n'est que par ignorance ou par simplicité & faute d'intelligence qu'ils se sont suspendus de nôtre communion. Car c'est pour cela qu'ils sont d'autant plus Schismatiques; que ce n'est pas la contrarieté de sentimens qui les a divisez d'avec nous, mais des craintes mal-fondées, de faux raports, une credulité temeraire pour tout ce qu'on leur disoit contre le Siege Apostolique. C'est-là selon Saint Augustin ce qui fait proprement le Schisme. Celui qui croit temerairement ce qui se dit contre l'autorité des Eglises qui ont été honorées des Epitres, ou des Sieges des Apôtres, ne peut pas nier qu'il ne soit atteint du crime execrable du Schisme.*

Ibidem. pag. 225.

Ce grand Pape ajoûte: *Ou vous croïez qu'ils ont l'Eglise de leur côté, & en ce cas-là, puis qu'il n'y peut avoir qu'une Eglise, vous croïez que nous sommes Schismatiques nous-mêmes, ce qu'on ne peut penser: ou s'il est indubitable que la vraie Eglise se trouve dans les Sieges Apostoliques, concluez de là que ce sont eux qui sont separez de l'unité, & que la question de la communion est terminée; parce-qu'il est constant que la vraie communion ne peut être que dans l'unité.*

Gardez-vous donc bien d'assister indifferemment aux sacrifices des Schismatiques, & à ceux de l'Eglise, comme s'il n'y avoit point de difference entre l'Eglise & les Schismatiques. Enfin, ce Pape conclut, qu'il n'y avoit qu'un Temple à Jerusalem, & que celui qui s'en separoit, ne pouvoit sacrifier qu'aux Idoles : *Unum Hierusalem templum est; idolis necesse est ut immolet, qui semetipsum diviserit.*

Ce saint Pape dit, que *ceux qui ne sont tombez dans le Schisme, ou qui n'y sont arrêtez que par ignorance, ou faute d'intelligence & par simplicité, sont en quelque façon les plus inexcusables.* Car ne comprenant rien aux questions contestées, comme la plûpart d'eux n'en sont pas capables, & que ce n'est le plus souvent que leur orgueil, qui leur persuade qu'ils en sont capables ; pourquoi ajoûtent-ils foi aux calomnies, dont leurs Ministres chargent les Sieges Apostoliques & l'Eglise universelle, dans le respect & l'amour de laquelle ils avoient été nourris avant le Schisme ? Ce n'est donc point l'ignorance qui les pourra excuser, puisque ne comprenant rien aux questions nouvelles, ils devoient demeurer fermes dans la foi qu'ils avoient recuë avec le Batême. Ce n'est pas non plus la simplicité ; car la vraïe simplicité leur auroit plutôt fait rejetter les médisances des autres contre les Eglises Apostoliques, ou au moins suspendre leurs esprits, sans rien changer dans leur Religion. Ce n'est donc que leur présomption, qui leur a persuadé de se rendre Juges de ces grandes difficultez : ou leur malignité qui les a rendus susceptibles des impostures les plus noires contre les Prélats de l'Eglise, contre les Sieges Apostoliques & contre l'Eglise Catholique. *Ibidem.*

Chapitre XLVIII.

La doctrine de Saint Gregoire le Grand, sur tous nos differens sujets. Conformité de Cassiodore, de Saint Avit de Clermont, & de Saint Gregoire de Tours.

I. Les sentimens de respect, que Saint Gregoire le Grand avoit pour les Conciles Generaux. II. Divers exemples de l'unité & de l'universalité de l'Eglise, opposée à l'Héresie, & au Schisme, même pour les questions de fait, particulierement en France, où le Pape se fait seconder par la Reine. III. Combien furent évidemment coûpables les premiers, qui préferérent l'autorité d'un nouveau Chef de Secte, à celle de toute l'Eglise : & combien le sont encore ceux qui se jettent aprés eux dans le même précipice. IV. On doit maintenant profiter de l'exemple des premiers disciples des Protestans, & ils devoient eux-mêmes profiter d'un semblable malheur, arrivé aux anciennes Sectes. V. Par la force invincible de ce raisonnement, toutes les Sectes Mahometanes, & les autres qui ne sont pas Chrétiennes, devoient se soûmettre à l'Eglise : puis-qu'elles ne se conduisent, que par autorité, & que visiblement l'autorité de l'Eglise de Jesus-Christ est la plus éminente de toutes. VI. Les ignorans ne pouvoient revenir du Schisme des Trois Chapitres, qu'en déferant à l'autorité de l'Eglise universelle. Le Schisme est toûjours contraire à la Foi, quant au point de l'Eglise. VII. Dans ces questions de faits, & dans ce Schisme, presque tous les particuliers n'avoient, & ne pouvoient avoir autre motif, que le desir de se soustraire à la discipline de l'Eglise, & de vivre dans le libertinage d'esprit. VIII. Avec quelle facilité il faut recevoir ceux qui reviennent du Schisme : & avec quelle facilité pourroient revenir du Schisme tous ceux qui y sont engagez. IX. Si on peut lire les Ecritures, il faut d'abord y chercher l'Eglise, par laquelle on trouve facilement tout le reste. Si on ne peut les lire, le monde même est un Livre, où on voit l'Eglise dans une tres-grande lumiere, & dans elle tout ce qui est necessaire au salut, suivant Saint Gregoire & Saint Augustin. X. Cette Eglise, selon les mêmes Peres, est une dans tous les temps, malgré le mélange des bons & des méchans, & nonobstant les calomnies des Hérétiques jaloux de sa prosperité. XI. Leur inégalité sur l'estime ou le mépris des anciens & des nouveaux Docteurs, & sur ce qui les regarde eux-mêmes. XII. Leurs vaines plaintes contre la prétendue violence qu'exercent les Princes temporels à leur égard, pendant qu'ils font violence eux-mêmes à l'E-

criture, & aux Esprits par la tyrannie de leurs Ministres. XIII. De là leurs chûtes journalieres dans des précipices plus profonds, pendant que l'Eglise se releve toûjours avec plus d'éclat. XIV. Préferance inoüie des particuliers au consentement universel dedans & dehors les Conciles. XV. C'est particulierement contre ces entêtemens qu'on a besoin de l'autorité Souveraine, mais toûjours assaisonnée de temperamens, & à present plus que jamais. XVI. Saint Gregoire recommande encore plus la douceur envers les Juifs, qu'envers les Héretiques, particulierement les Manichéens. XVII. Il préfere les bienfaits aux peines, qui sont pourtant necessaires à quelques-uns. Il ne laisse pas d'estimer ces conversions quoi-qu'interessées, au moins pour les enfans. Exemple de Dieu même. XVIII. Confirmation de ces sentimens, particulierement à l'égard des Juifs par Cassiodore, par Saint Avit de Clermont, & par Saint Gregoire de Tours, qui vivoient vers le même temps.

I. IL est d'autant plus juste de consulter Saint Gregoire dans ses propres Lettres, qu'on lui attribuë une partie de celles de son Prédecesseur en qualité de Secretaire, particulierement sur l'affaire des trois Chapitres. Saint Gregoire le Grand assure dans une de ses Lettres, que *comme il reçoit les quatre Evangiles, il reçoit aussi les quatre premiers Conciles Generaux*, ce qui s'entend des Articles de Foi, qui y ont été décidez par les Ecritures sur la Divinité du Verbe & du Saint Esprit, sur l'unité de personne en Jesus-Christ, & sur ses deux natures. *Qu'il respecte pareillement le cinquiéme Concile General, quoi-qu'il n'y ait eu que des questions de fait décidées.* Enfin, qu'*il reçoit toutes les personnes, que ces Conciles ont reçuës, & qu'il condamne toutes celles, qu'ils ont condamnées; parce-que tout cela aiant été fait d'un commun consentement; vouloir le détruire, c'est se détruire soi-même.* Voila la sagesse, la modestie, la Foi, la Catholicité du premier Evêque du monde, du Successeur de Saint Pierre, rempli du Saint Esprit, mais tres-éloigné de croire, qu'il en fût plus rempli, que tous ces Conciles, & qu'il pût les mépriser, pour ne s'attacher qu'à son esprit interieur. *L.1. Ep.24.*

II. Aprés le cinquiéme Concile nous avons vû qu'il

 se forma un Schisme, sur la condamnation, qui y avoit été faite des trois Chapitres, ou des trois articles, qui ne consistoient qu'en certains faits, & en certaines personnes, & ne touchoient point la Foi. Une Dame qui avoit été engagée dans ce Schisme revint à l'unité de l'Eglise, & Saint Gregoire lui en écrivit des Lettres de congratulation. *Vous deviez*, lui dit-il, *considerer, combien grande est la multitude des Fideles, qui repose dans le sein de l'Eglise leur mere commune : combien les Evêques, qui sont morts dans la Foi de cette Eglise, ont fait éclater de grandes vertus; & combien leurs corps font encore de miracles; vous ne deviez pas vous rendre leur Juge; mais plutôt croire de si grands Hommes, & de si celebres Prélats.* *Remercions*, dit ailleurs ce Pape, *cette petite pierre, qui a été separée de la montagne mysterieuse, sans l'intervention des hommes, & qui a rempli la face de toute la terre. Elle s'est étenduë par tout l'Univers, afin que de tout le Genre-humain reduit à l'unité, le Corps de l'Eglise se formât.*

L. 2. c. 34.

L. 4. e. 36.

L. 7. Ep. 6.

Dans la Lettre que ce Pape écrivit à la Reine de France Brunehaut, il la conjura de travailler à ramener à l'unité de l'Eglise, ceux que le Schisme en avoit separez. *Car ils ne s'obstinent*, dit-il, *dans leur ignorance & leur aveuglement, que pour éviter la discipline de l'Eglise, & pour continuer de vivre dans la licence à leur gré; car au fond ils n'entendent, ni ce qu'ils tiennent, ni ce qu'ils suivent. Pour nous, nous reverons, & nous suivons le Concile de Calcedoine, qu'ils nous accusent de ne pas suivre, afin d'avoir en cela une excuse & un prétexte de se separer de nous. Mais ils sont tellement plongez dans l'erreur & dans l'ignorance, qu'ils s'éloignent de l'Eglise universelle, & des quatre Patriarches, sans aucune raison & par une malice toute pure. Celui même que vôtre Excellence nous a envoïé, lorsque nous lui avons demandé : pourquoi il vivoit separé de l'Eglise universelle : il a confessé, qu'il ne sçavoit pas.* Que d'aplications à faire de ces Lettres à nos besoins presens.

III. En effet que pouvoient sçavoir les laïques, les ignorans, les gens sans lettres & sans étude, si Theodore

autrefois Evêque de Mopsuestie en Orient avoit été Heretique ; ou si la Lettre écrite par l'Evêque Ibas à Marin Persan ; enfin, si les écrits de Theodoret contre Saint Cyrille étoient contraires à la Foi. Il y en avoit néanmoins beaucoup d'engagez dans ce Schisme, & separez pour cela de l'Eglise, sans en sçavoir la raison, non plus que cet Envoïé de la Reine de France. Il n'y a pas même lieu de douter, que le plus grand nombre des Protestans à prendre tous les âges, & toutes les conditions, ne soient dans une ignorance toute semblable des points contestez, & qu'ils ne fissent une pareille confession, s'ils avoient autant d'ingenuité. La plûpart ne peuvent alleguer que la créance, qu'ils ont à leur Ministre, & l'attache qu'ils ont à leur parti, & ils se plaignent de n'en avoir plus. Or quelle comparaison peut-on faire de cela avec l'autorité de l'Eglise universelle ? Puis-qu'ils n'agissent que par l'autorité, pourquoi ne suivent-ils pas plutôt la plus éminente, la plus ancienne, & la plus étenduë de toutes, & celle dans laquelle avoient vécu leurs Ancêtres, enfin, celle sans laquelle il n'y auroit plus de Christianisme dans le monde ?

Il est bien vrai que ce raisonnement avoit plus de force contre ceux, qui ne pouvant faire un examen exact & seur de tous les articles de la créance du salut, & qui jusques alors s'étant reposez de tout sur l'autorité de l'Eglise universelle, commencérent à écoûter les premiers Chefs des Protestans, & à préferer une autorité si nouvelle, si obscure & si petite, à celle de tout l'Univers & de tous les siecles passez de l'Eglise. Car il est plus clair que le jour, qu'ils devoient leur répondre : Nous n'avons ni la force d'esprit, ni l'étude, ni tout le loisir necessaire pour faire la discussion de tant de grandes choses. Etant donc forcez de nous en tenir à l'autorité, il nous est évident qu'il n'y a pas à hésiter, entre vôtre autorité & celle de l'Eglise universelle, où tant de Prélats, tant de Docteurs, tant de Conciles, tant de saints hommes ont éclaté depuis tant de siecles. Il est vrai, dis-je, que ce raisonnement eût eu

I. Partie. C. XLVIII.

beaucoup plus de force contre ces premiers déserteurs de l'autorité de l'Eglise universelle. Mais il ne laisse pas d'être encore tres-fort & tres-convaincant contre leurs imitateurs, & contre tous ceux qui ont continué de marcher sur les traces de ces premiers, qu'il est évident qu'ils se sont jettez volontairement dans un égarement autant déraisonnable, que damnable. Car s'il est clair & indubitable, que c'est avoir fait un choix & un jugement le plus déraisonnable du monde & le plus contraire au salut, que d'avoir préferé l'autorité d'un particulier à celle de l'Eglise universelle: il est aussi clair & indubitable, que rien n'est plus déraisonnable & plus dangereux, que de suivre ceux qu'on voit manifestement s'être égarez. Il importe extrêmement de ne pas tomber dans le précipice; mais il importe peu d'y tomber le second, & non pas le premier: d'y suivre les autres, ou de les y préceder. Il y a même quelque chose de plus inexcusable, de n'avoir pas profité de la chûte des autres, & de ne s'être pas fait sage à leurs dépens.

IV. Ce qui rend encore inexcusables les premiers qui n'étant capables, que de suivre la lumiere & l'autorité des autres, quitérent celle de l'Eglise Catholique, accreditée dans toute la terre depuis tant de siecles, pour s'attacher à celle des premiers Protestans: c'est qu'ils ne pouvoient ignorer, qu'il y avoit eu autant de conjonctures semblables, qu'il y avoit eu d'Héresies & de Schismes. Car tous les Auteurs de nouvelles Sectes depuis le commencement de l'Eglise, avoient pareillement abusé de la simplicité des peuples, & leur avoient persuadé de suivre leur autorité, & de quiter celle de l'Eglise. Les premiers disciples des Protestans n'ignoroient pas cela, & ne pouvoient s'empêcher de le condamner, puis-qu'ils ne vouloient être ni Ariens, ni Macedoniens, ni Nestoriens, ni Eutychiens. Ils étoient donc plus coûpables, qu'on ne le sçauroit dire, puis-qu'ils faisoient dans la plus importante affaire de leur salut, ce qu'ils condamnoient dans tous les autres.

V. Ajoûtons

V. Ajoûtons encore à cela, que ce raisonnement si clair & si incontestable : Que dans la necessité de se conduire par l'autorité des autres, quand il y va du salut, il est absolument necessaire de choisir l'autorité la plus éminente & la plus incapable de tromper : que ce raisonnement, dis-je, si clair & si convaincant suffit pour faire entrer dans l'Eglise, non seulement les Héretiques & les Schismatiques, qui en sont sortis, mais les Idolâtres aussi, & les Mahometans, & enfin tous ceux qui sont engagez dans les autres Religions, telles qu'elles puissent être. Il est manifeste en premier lieu que dans toutes ces Religions, excepté un tres-petit nombre d'entêtez & d'orgueilleux, qui sçavent peu & pensent sçavoir beaucoup, tout le reste n'est qu'une multitude innombrable d'ignorans, incapables d'être conduits dans la Religion autrement que par l'autorité de ceux à qui ils s'attachent. Il est manifeste en second lieu, que dans une chose de si grande consequence, ils doivent ne s'abandonner qu'à l'autorité la plus excellente, & la plus incapable de les tromper, ou de se tromper elle-même. Or la Providence qui veut donner des moïens de salut à tous les hommes, a pris soin pour cela de disposer tellement le Genre-humain, que depuis que Jesus-Christ a paru sur la terre, il n'y a point eu d'autorité au monde, & il n'y en a point encore qui puisse même entrer en comparaison avec celle de l'Eglise Catholique.

VI. Mais je reviens à Saint Gregoire. Ce Saint d'une charité vraiment paternelle, écrivit une Lettre au Solitaire Secondin, pour le retirer du même Schisme des trois Chapitres, dont nous avons parlé, sur lesquels ce bon Religieux s'étoit laissé surprendre aux calomnies des Schismatiques ; comme si le cinquiéme Concile eût condamné le Concile de Calcedoine en condamnant les trois Chapitres. La chose étoit tres-fausse ; mais c'étoient des faits, dont il étoit impossible, que tous les particuliers prissent connoissance, ou en prissent assez pour en juger eux-mêmes. Il faloit donc qu'ils s'en raportassent à l'au- *L. 7. Ep. 54.*

I. Partie. C. XLVIII.

torité de l'Eglise universelle, qui déclaroit que le Concile de Calcedoine n'y avoit point été flétri ; ou à celle des Schismatiques, qui avoient dans leur parti des Evêques & des gens sçavans, mais dont l'autorité n'étoit en aucune maniere comparable à celle de l'Eglise.

C'est ce que Saint Gregoire representoit à ce Solitaire. *Nous ne recevons le cinquiéme Concile, où les trois Chapitres ont été condamnez, que parce-qu'il a suivi en tout le Concile de Calcedoine. Il faut donc, que vivant comme vous faites, dans la pieté, dans les mortifications, dans une application tres-forte aux saintes Lettres, vous ne vous engagiez pas dans le Schisme, qui vous separeroit de l'Eglise universelle. De quoi vous serviroient tant de travaux, si vous ne perseveriez pas dans l'unité de la Foi, à laquelle nous avons la principale obligation de nôtre salut ? Car c'est ce que dit l'Ecriture : Ma Colombe, ma Parfaite est unique.* Ce Pape écrivoit à ce Religieux, pour lui donner un préservatif contre le Schisme; cependant il lui déclare, que c'est être hors de l'*Unité de la Foi*, que d'être hors de l'Eglise ; parceque la créance de l'Eglise Catholique est un des articles du Symbole ; & qu'il n'y a point de salut hors de son Sein, pour quelque cause qu'on s'en soit separé.

VII. Les trois Chapitres ne regardant, comme nous avons dit, que la personne de Theodore de Mopsuestie, & quelques Ecrits d'Ibas & de Theodoret ; quel interêt avoient tant de particuliers, tant de simples & d'ignorans à leur défense, aprés que l'Eglise les eut condamnez ? Quelle ombre de raison pouvoient-ils avoir de se tenir plutôt à un petit nombre de particuliers, qui pouvoient ne les défendre que par prévention, par passion, par des interêts secrets, par ignorance, & dont l'autorité étoit par consequent tres-petite : que de s'attacher à l'autorité, à la sagesse, & au jugement solemnellement rendu par l'Eglise universelle ? On peut faire la méme demande au sujet de tous les Sectateurs des Schismes & des Héresies des temps passez, & de ces derniers temps. Et il y a lieu de dire d'eux tous en general, ce que Saint Gregoire disoit

dans ce cas particulier : *La perversité des hommes est bien aise d'avoir trouvé l'occasion de ces trois Chapitres, pour se soustraire à la discipline, & aux corrections de l'Eglise, que leur mauvaise conduite leur faisoit justement apprehender. Ils ne veulent pas se soûmettre aux préceptes du Siege Apostolique, & c'est pour cela qu'ils blâment nôtre Foi, laquelle ils ignorent entierement. Etant aussi éloignez de la vraie Foi, que des bonnes œuvres, ils ont la passion de paroitre avoir du zele & combatre pour la Foi.* C'est l'orgueil, c'est l'interêt, c'est le libertinage des mœurs & de l'esprit, plutôt que tout autre chose, qui jette les hommes dans le Schisme ou dans l'Hérésie ; & le Schisme même par sa longue obstination tombe dans l'Hérésie, quand on s'éleve insolemment contre l'unité & l'autorité de l'Eglise universelle.

VIII. Mais il y a des exceptions dans Saint Gregoire même, comme quand il recommanda à Maximien Evêque de Syracuse le Diacre Felix, *lequel n'étant jamais tombé dans les dogmes des Héretiques, & ne s'étant jamais éloigné de la Foi Catholique,* dit ce Pape, *a seulement donné dans les défiances, qu'on a euës contre le cinquiéme Concile, & s'est separé de nous avec ceux de l'Istrie. Depuis étant venu à Rome, & aiant écoûté nos raisons, il a corrigé la faute qu'il avoit faite, & a reçû la Communion du Corps & du Sang de Jesus-Christ. Parce donc, qu'il n'est pas tombé dans l'Héresie, mais qu'aiant l'intention bonne, il s'étoit seulement absenté & avoit manqué d'assister au Sacrifice de l'Eglise Catholique, nous avons jugé à propos d'épargner sa foiblesse, de l'assister dans ses besoins, & de lui donner une place de Diacre dans nôtre Eglise, soit pour exercer les fonctions du Diaconat, soit pour en recevoir au moins les retributions.* *L.3.c.14.*

Cet exemple & cette conduite de Saint Gregoire nous apprend, combien il faut avoir de ménagement & de douceur pour ceux qui écoutent avec docilité les instructions qu'on leur donne, pour les faire rentrer dans l'unité de l'Eglise Catholique ; & qui se laissent facilement per-

I. PARTIE. C. XLVIII. ſuader, de préferer à l'avenir l'autorité de l'Egliſe univerſelle, diſtinguée par ſon étenduë dans toute la terre, par ſa durée depuis ſeize ſiecles, par la ſucceſſion & la gloire de tant de Martyrs, de tant de Peres, de tant de Docteurs, de tant de ſaints Evêques: de la préferer, dis-je, à l'autorité de leur Miniſtre, ou de leur Secte même, ſi nouvelle, ſi peu étenduë, ſi contredite par toute l'Egliſe Catholique, & par toutes les autres Sectes du monde; enfin ſi ſemblable à toutes les anciennes Héreſies, qu'elle condamne elle-même, & que l'Egliſe a combatuës & détruites par les mêmes raiſons, qu'elle la combat. Cette docilité montre, que le venin de l'Héreſie n'avoit pas penetré bien avant dans leur cœur; & qu'ils n'avoient agi ni par averſion de l'Egliſe Catholique, ni par l'amour du libertinage, ni par le plaiſir malin de calomnier & de mépriſer ce qu'il y a de plus grand & de plus diſtingué dans le monde; mais par négligence, & par inapplication aux choſes du ſalut; car pour peu qu'ils euſſent fait de reflexion, ils auroient bien pu ſe dire à eux-mêmes, ce que nous leur avons déja dit tant de fois: Que ne pouvant pas faire par eux-mêmes une recherche & une diſcuſſion aſſez exacte de toutes les Religions & de toutes les Sectes, qui ſont dans le monde, pour choiſir la meilleure, & étant obligez de s'en raporter à d'autres; Ils doivent ſans héſiter ſe rendre à l'autorité la plus éminente & la plus diſtinguée du monde, qui eſt manifeſtement & inconteſtablement, non celle de leurs Ancêtres, ou de leur Pere; non celle de leur Miniſtre; non celle de leur Secte particuliere; mais celle de l'Egliſe univerſelle.

IX. Je me ſuis un peu étendu à déduire la doctrine de Saint Gregoire; parce-qu'il a eu en tres-grande veneration tous les anciens Peres, & les a ſuivis par conſequent: & qu'il a été, & eſt encore lui-même en tres-grande veneration dans toutes les Egliſes Catholiques, qui n'ont garde de s'éloigner le moins du monde de ſes ſentimens. La plûpart de ceux qui s'arrêtent dans les Héreſies ou dans les Schiſmes, ſont des gens ſans ſcience,

ſans étude & ſans lèttres : au moins n'en ont-ils pas ſuffiſamment pour y mettre le fondement, & l'eſperance de leur ſalut : Ils n'en ont pas aſſez pour lire & pour entendre toute l'Ecriture, ou pour y découvrir la verité de tous les points conteſtez par une infinité de Sectes. Ils ſont donc réduits à l'heureuſe neceſſité de ſe repoſer ſur la Foi & ſur l'autorité de l'Egliſe, à laquelle les Ecritures rendent un ſi illuſtre témoignage : & qui ſe fait ſuffiſamment connoitre à ceux même, qui ne ſont pas capables de les lire & de les entendre ſur l'Article de l'Egliſe.

Si on peut donc prendre au moins une legere teinture des Ecritures, il faut d'abord y chercher l'Egliſe, parceque l'on trouve en elle toutes les regles du ſalut, pour les choſes mêmes, qui ne ſont peut-être pas contenuës dans les Ecritures. Et ſi on ne peut pas aſpirer même à cette teinture quoi-que legere, comme il eſt certain qu'il y a beaucoup de gens ſimples & ignorans de ce dernier rang, tout ce monde entier eſt un Livre, où ils verront l'Egliſe univerſelle dans une lumiere & dans une gloire incomparable, enfin dans une autorité ſi éminente, qu'on ne pourra ſans un aveuglement, ou une malice extrême lui en préferer aucune autre. C'eſt ce que nous avons prouvé par ce long enchainement des anciens Peres de l'Egliſe, auſquels je n'ajoûterai plus ici qu'un paſſage de Saint Auguſtin, pour montrer de temps en temps combien il leur eſt conforme. C'eſt un des plus beaux & des plus forts de ce Pere, pour l'évidence de l'Egliſe dans les Ecritures, que je n'ai peut-être pas encore raporté, quoique j'aïe ſi ſouvent cité ce Pere.

Si nous ne pouvons, dit-il aux Donatiſtes, raporter « d'exemple, ni de preuve des Ecritures ſaintes, ſur le point « dont il s'agit entre vous & nous, c'eſt toûjours ſuivre l'E- « criture, que de faire ce qui a été déterminé par l'Egliſe « univerſelle, qui nous eſt recommandée par l'autorité des « Ecritures. Car puiſque l'Ecriture ne peut nous tromper, « ceux qui craignent d'être trompez dans l'obſcurité de « quelque queſtion, doivent conſulter l'Egliſe, qui nous eſt «

Contra Creſcon. l.2.c.33.

I. Partie. C. XLVIII.

démontrée par l'Ecriture avec tant d'évidence, & sans la moindre ombre: *Quamvis hujus rei certè de Scripturis Canonicis non proferatur exemplum : Earundem tamen Scripturarum etiam in hac re à nobis tenetur veritas, cùm hoc facimus quod universæ jam placuit Ecclesiæ, quam ipsarum Scripturarum commendat authoritas. Ut quoniam sancta Scriptura fallere non potest, quisquis falli metuit hujus obscuritate quæstionis, eandem Ecclesi:m de illa consulat, quam sine nulla ambiguitate sancta Scriptura demonstrat.*

Il s'agissoit de la validité du Batême donné par les Héretiques. L'Ecriture ne dit rien de clair ni de formel sur cela, non plus que sur le Batême donné aux enfans, sur le nombre des Livres Canoniques, & sur beaucoup d'autres points. Rien n'étoit donc plus juste, que de s'en tenir à l'Eglise, si évidemment autorisée dans les Ecritures. Mais j'ajoûte, s'il y en a de si peu capables, qu'ils ne puissent pas même faire une lecture superficielle des Ecritures, qui leur montrent l'autorité de l'Eglise ; qu'ils jettent au moins les yeux sur ce grand Univers, & ils y verront tres-certainement l'Eglise exposée, comme la plus grande & la plus seure autorité, qui soit dans le monde.

X. Saint Gregoire aprés Saint Augustin & les autres Peres a découvert cette même Eglise toûjours Une dans tous les temps depuis le commencement du monde jusqu'à la fin. Il dit, que *ceux de l'ancien Testament n'ont point été separez d'elle, parce-que dans leur esprit, dans leurs œuvres & dans leurs Prédications ils ont joüi des mêmes Sacremens que nous ; ils ont vû de loin la même éminence de la sainte Eglise : que nous n'attendons plus maintenant, mais que nous embrassons.* Istam *sanctæ Ecclesiæ celsitudinem conspexerunt, quàm nos non adhuc præstolando, sed jam habendo conspicimus.* Les Héretiques, dit ailleurs ce Pape, se voïant » méprisez, & l'Eglise au contraire reverée presque par toutes « les Nations du monde : *à cunctis fere gentibus sanctam Ec-* « *clesiam venerari conspiciunt :* la déchirent par toutes les « calomnies, dont ils peuvent s'aviser, & disent, que ses « prosperitez temporelles l'excluent de la gloire de l'eter-

Homil. 15. in Ezech.

L. 23. in Job. c. 14.

nité. Mais le Sauveur du monde sçait selon l'Ecriture la consoler dans son pelerinage, & lui reserver des récompenses éternelles dans la Patrie bien-heureuse.

Comme les bons & les méchans, dit-il plus bas, *sont mêlez dans la vie presente, aussi sont-ils mêlez visiblement dans l'Eglise ; mais Dieu en fait un discernement invisible, & à la fin du monde il les separera. Mais presentement, ni les bons ne peuvent y être sans les méchans, ni les méchans sans les bons. Car en ce temps leur mélange est necessaire : afin-que les méchans se corrigent par l'exemple des bons, & que les bons soient purifiez, par l'exercice que leur donnent les méchans.* Voila comme ce Pere, qui a pris tant de plaisir à inculquer la sainteté de l'Eglise, n'y trouve rien d'incompatible avec ce mélange de bons & de méchans. Tous ceux qui sont dans l'Eglise ne sont pas justes ; mais il n'y en peut avoir que dans son sein. *In Job. l. 31. c. 9.*

L'Agneau Pascal se mangeoit dans une maison, dit ce Pape, *& ses chairs ne pouvoient être mangées dehors ; parceque c'est dans l'Eglise Catholique seule, que la vraïe Hostie de nôtre salut est immolée. C'est dans elle seule que les bonnes œuvres sont fructueuses. C'est elle seule, qui serre des liens d'une parfaite charité ceux qui la composent. D'où vient que les eaux du déluge, qui élevérent l'Arche au dessus des flots, abîmérent tous qui n'y étoient pas renfermez.* *In Job. l. 35. c. 7.*

« Job reçût de chacun de ses amis, quand ils se reconcilierent avec lui, une brebis & un pendant d'oreille : ce qui nous marque, dit plus bas ce Pere, l'innocence & l'obéïssance des enfans de l'Eglise, qui vivent dans son unité, & s'éloignent de toutes les divisions des Sectes. » *Ibid. c. 10.* *Tales veniant, qui in unitate sanctæ Ecclesiæ innocui obedientesque persistant. Ad sanctam Ecclesiam cum innocentia, atque obedientia venientes, eam mentem deferant, quam Sectarum schismata non dividant.* Ce sont-là les veritables & necessaires dispositions des nouveaux Catholiques, l'esprit d'unité, de sincerité & d'obéïssance, envers une mere, qui remplit toute la terre, & qui remplira un jour tout le Ciel.

I. Partie. C. XLVIII.

In Job. l. 12. c. 15.

XI. *Tous les Hérétiques*, dit ailleurs ce saint Pape, *sont sortis de la sainte Eglise universelle, selon saint Jean: Omnes hæretici à sancta universali Ecclesia sunt egressi. Ainsi ils sont nouveaux. Mais pour se donner de l'Antiquité dans l'esprit des ignorans, ils disent que les anciens Peres & les saints Docteurs sont de leur côté.* Les Sectes separées de l'Eglise n'ont pû éviter ces surprenantes inégalitez. Tantôt elles se font honneur des anciens Peres, tantôt elles les rejettent. Tantôt elles déferent aux anciens Conciles, puis elles les abandonnent. Elles choisissent souvent ceux qu'elles pensent ne leur être pas contraires, ou même leur être favorables. Aprés les avoir reçûs, ou tous, ou en partie; elles prennent quelquefois le parti de les rejetter tous, & de se tenir à l'entousiasme de l'esprit particulier, qui donne aux Ecritures tous les sens, qu'il lui plait, & les donne par consequent aussi differens, qu'il y a de Sectes differentes, ou qu'il y a de Ministres hardis dans chaque Secte. Toutes ces bizarreries ont paru, & paroissent encore dans les Sectes dernieres, depuis deux, ou trois siecles. En cela elles sont tombées encore plus bas, que les anciennes Héresies, dont parle ici Saint Gregoire. Car au moins elles faisoient semblant de s'attacher à la doctrine des anciens Peres, qui les avoient précedées. Ce Pape remarque que ce n'étoit qu'un effet de leur présomption, qui leur faisoit mépriser les Docteurs & les Prélats de l'Eglise de leur temps, qui les condamnoient, & recourir aux Anciens, comme pour trouver quelque protection auprés d'eux. *Cumque præsentes prædicatores despiciunt, de antiquorum Patrum magisterio falsa præsumptione gloriantur.*

On ne peut pas avoir du respect pour les Docteurs de l'ancienne Eglise, quand on n'a que du mépris & de l'éloignement pour ceux de l'Eglise presente. Aprés la mort du Fils de Dieu, il n'y eut que ceux qui l'avoient méprisé, qui mépriserent ses Apôtres. Aprés la mort des Apôtres, ceux qui avoient eu de l'estime pour eux, en eurent ensuite pour leurs successeurs & pour leurs Disciples.

Car

Ces Disciples furent les saints Peres, qui furent aussi eux-mêmes successivement maîtres, & disciples les uns des autres dans la suite des siecles, où l'Eglise a toûjours été dans le même besoin d'avoir des Pasteurs, des Docteurs, des Peres. Aussi Jesus-Christ leur a dit, & leur a promis à tous, ce qu'il disoit & ce qu'il promettoit aux Apôtres, & ce qu'il ne bornoit pas à leur vie mortelle : *Je serai avec vous jusqu'à la fin des siecles ; qui vous écoûte, m'écoûte : & qui vous méprise, me méprise :* parce-que c'est toûjours lui-même qui parle dans les Apôtres, & dans leurs successeurs, quand ils exercent la fonction de prêcher & d'enseigner, jusqu'à la fin du monde.

Nous avons déja remarqué ci-dessus une autre raison de Saint Augustin, qui fait voir fort clairement, combien cette distinction des anciens & des nouveaux, ou Peres, ou Docteurs de l'Eglise, est insoûtenable. Car d'où sçavent ceux qui font cette distinction, qui sont les anciens Peres, & quels sont au vrai leurs Ouvrages ? Ils ne peuvent le sçavoir, que de la renommée, de l'histoire & de la tradition, qui en est venuë jusqu'à eux. Or tout cela n'est qu'une petite partie de la tradition de l'Eglise universelle. L'Eglise leur a conservé par ses traditions non interrompuës, les Livres des Ecritures, & les Ouvrages des saints Peres. C'est elle qui a fait disparoitre je ne sçai combien de Livres apocryphes de l'Ecriture, & d'Ouvrages dangereux des anciens Héretiques. S'ils veulent tenir cela d'elle : Pourquoi refusent-ils le reste de ses traditions ? C'est toûjours elle-même, également sujette, ou non sujette à faillir. Il faut donc indifferemment, ou tout recevoir, ou ne rien recevoir de ses mains.

Saint Augustin demandoit aux Manichéens, d'où ils sçavoient, que certains Livres étoient de Manichée, d'autres n'en étoient pas ? Puis-qu'ils ne pouvoient le sçavoir, que par la tradition, il les pressoit de dire, pourquoi la tradition ne pourroit pas aussi nous rendre certains de plusieurs autres choses ? Nous en pouvons dire autant des Ouvrages des saints Peres anciens, qu'on veut bien re-

I. PARTIE. C.XLVIII.

cevoir. Ce ne sont que les Evêques, les Prédicateurs, les Docteurs nouveaux de l'Eglise, qui nous ont atteste le dépôt, & transmis la tradition des Ouvrages des Peres anciens. Si leur atteſtation eſt ſuffiſante pour cela, pourquoi ne le ſera-t-elle pas pour le reſte ? Si elle eſt trompeuſe dans le reſte, comment ne le ſera-t-elle pas en cela, d'où tout le reſte dépend ? On ne peut donc pas ſans ſe contraindre, avoir en veneration les anciens Docteurs de l'Egliſe, ſi on mépriſe les Nouveaux de l'atteſtation deſquels dépend le credit des Ouvrages des Anciens.

Ibid. l. 4. c. 16.

C'eſt le vice ordinaire des hommes, dit Saint Gregoire, » de croire qu'on leur fait, ce qu'ils font aux autres. Ils » croïent, qu'on les mépriſe, parce-qu'ils mépriſent eux- » mêmes les Juſtes : *Humanæ mentis eſt proprium, hoc ſibi fieri ſuſpicari, quod facit. Arbitrantur enim ſe deſpici, qui bonorum mores deſpicere conſueverunt.* Les Héretiques ſe van- » tent quelquefois, dit le même Saint Gregoire, que Dieu a » abandonné toute la terre, & qu'ils l'occupent toute par » leur multitude. Mais l'Egliſe univerſelle, dit Saint Gre- » goire aſſure, qu'il n'y a point de ſalut hors de ſon ſein. *Sancta autem univerſalis Eccleſia prædicat ſalvari veraciter, niſi intra ſe non poſſe.* Il eſt difficile qu'aucune Héreſie pût dire, qu'elle rempliſſoit toute la terre, principalement au temps de Saint Gregoire. Le ſens étoit apparemment, que toutes les Héreſies enſemble avoient inondé la face de la terre : mais Saint Gregoire ne laiſſe pas de proteſter, que l'Egliſe ſeule eſt univerſelle ; toutes ces Sectes n'aïant nulle liaiſon enſemble, ni de foi, ni de communion : & que par conſequent c'eſt en elle ſeule qu'on fait ſon ſalut, parce-qu'on ne le fait, que par la charité, amie de l'unité, & ennemie des diviſions & des diſſenſions.

L. 14. c. 14.

Il demande plus bas, comment ceux qui ceſſent d'être juſtes, ont pû être les membres de l'Egliſe ; & il répond, qu'on perd quelquefois la juſtice pour un temps, mais qu'après on y revient plus fortement par la penitence : *Juſtitia ad tempus amittitur ; ſed ad pœnitentiam redeunt, &c.* Ainſi les méchans ne laiſſent pas d'être du Corps de l'Egliſe, par-

ce-qu'ils sont dans la justice, ou ils y ont été, ou enfin on espere qu'ils y seront, ce qui empêche, qu'on ne les en retranche.

XII. Les Societez separées, continuë ce Pape, ne peuvent pas nier, que l'Eglise Catholique ne contienne dans l'unité de sa Foi les peuples de l'Univers : *Quod in fide vera populos universaliter tenet :* elles lui en portent envie, & disent, que ce n'est pas la force de la verité, qui lui a donné tant de sujets, mais la puissance temporelle des Princes Chrétiens : *Quod in prædicatione tua terram universaliter occupasti, potentia fortitudinis, non ratio veritatis fuit.* Mais l'Eglise ne se lasse pas de convaincre par la raison les Prédicateurs même des erreurs ; ou s'ils s'y opiniâtrent, de les contenir dans les liens de sa discipline. Ainsi les Héretiques voïant, que leurs peuples demeurent sans Prédicateurs, se plaignent de ce que l'Eglise a laissé leurs Temples vuides, & leurs troupeaux dans la viduité : *Sed cum sancta Ecclesia ipsos errorum Prædicatores, vel ratione victos ad se suscipit, vel studio perversitatis obduratos sub disciplinæ suæ vinculo restringit ; destituti hæretici, cum remanere apud se plebes sine Prædicatoribus vident, quid aliud à sancta Ecclsia, quam viduas vacuas relictas dolent.* Ce Pape nous montre ici, le soin que les Empereurs prenoient, non d'étendre l'Eglise dans tout le monde ; car elle avoit déja cet avantage, avant qu'il y eût des Empereurs Chrétiens ; mais de s'oposer à ceux qui étoient les ennemis jurez de sa foi, de sa paix, de son unité, ou de sa discipline ; & de seconder son zele à éteindre les Hérefies, par les voies proportionnées à sa douceur, en fermant la bouche à leurs Prédicateurs, ou par la dispute & la conviction de leurs erreurs, ou par les liens de la discipline Ecclesiastique.

L. 16. c. 3.

Les Hérefies se plaignent de la violence, qu'elles disent qu'on leur fait, par les Princes Chrétiens ou par l'Eglise. Mais c'est bien plutôt la verité, poursuit S. Gregoire, que ce sont elles qui usent de violence contre les Ecritures, qui ne contiennent que des dogmes Orthodoxes, quand elles les forcent, & les détournent malgré elles à des explica-

L. 18. c. 10. L. 19. c. 8.

I. PARTIE. C. XLVIII. tions erronées : *Scripturæ sacræ sententias recta dogmata continentes ad intellectum pravum conantur violenter inflectere. Violenti ergo sunt, etsi non rebus hominum, certè sensibus præceptorum.* C'est une étrange violence qu'on fait aux Ecritures, quand on prétend, ou les distinguer d'avec les autres Livres, ou en distinguer les vrais sens, par un instinct & un caractere secret, qui n'est connu que de l'esprit particulier : c'est-à-dire, quand les nouveaux Docteurs des Sectes veulent regner sur les esprits par ces défaites chimeriques, & par ces illusions, qui sont également capables de jetter les simples dans toutes sortes d'erreurs. L'instinct & l'esprit interieur ne dit jamais rien à ces peuples grossiers, que ce que leur Ministre leur a dit ; il leur dit tout ce qu'il a dit à celui-ci. Le langage & le silence de cet esprit, est toûjours le même que celui du Ministre. En divers temps & en diverses Sectes l'esprit dit les choses differentes & contraires, parce-que les Ministres les y disent. Ce n'est pas instruire, c'est enchanter les ignorans, & dominer sur leurs esprits par ces ridicules enchantemens, sans raison, sans autorité, sans tradition, sans étude, sans la moindre ombre de sagesse, ou de probabilité.

L. 19. c. 11. L'Eglise n'en use pas ainsi, selon Saint Gregoire : elle » abat les Héretiques, non par un esprit de domination, mais » par la force de la raison : *Non potentatu culminis, sed jugo* » *rationis.* Elle peut être combatuë par la puissance des ar- » mes, mais elle est invincible dans la doctrine des saints » Peres : *Etsi bellis coartamur Gentium ; non tamen in dictis* » *expugnamur Patrum.* Elle use quelquefois d'autorité pour » fermer la bouche aux ennemis de la verité, mais elle y » joint toûjours l'instruction & la raison. *Hi qui post se errantes populos trahere conantur, ne loqui perversa nunc audeant, & authoritatis frænantur pondere, & virtute rationis.*

C'est ce que nous experimentons presentement tous les jours. Ceux qui refusent, ou qui different de rentrer dans l'unité de l'Eglise, ou qui n'y rentrent pas de bonne foi, sont opprimez sous l'autorité imperieuse & violente de leur Ministre, qui les a pour ainsi dire enchantez, & leur a

mis dans l'esprit, que ce qu'il leur a dit, est un oracle secret de l'esprit interieur. Si le Ministre n'avoit rien dit, l'esprit secret seroit demeuré dans le silence : si le Ministre avoit dit autre chose, l'esprit auroit aussi changé de langage ; il est difficile de rien imaginer de plus chimerique, ou de plus déraisonnable. Car quelle raison peuvent-ils alleguer de cet instinct ? Quelle est la Secte, & quel est le particulier, qui ne puisse se maintenir dans des sentimens contraires à ceux des autres, en se vantant d'un instinct contraire, qui lui est propre, & inconnu à tout autre ? Il est donc évident, que ce n'est que l'illusion, ou la folle credulité des ignorans, dont abusent les Ministres, pour se donner un empire d'autorité, déguisé sous le nom d'un instinct secret. L'Eglise propose une autorité, qui est en même temps tres-necessaire, tres-évidente, & tres-convaincante, pour les simples & pour les ignorans : & qui ne laisse pas d'être tres-sure & necessaire quelquefois aux plus sçavans. C'est l'autorité même de l'Eglise universelle, etenduë dans toute la terre, & dans tous les siecles, & incontestablement la plus éminente qui soit dans le monde. N'est-il pas tres-certain & tres-évident, qu'il est plus juste & plus raisonnable de confier son salut à cette autorité, qu'à celle d'un Ministre, ou d'une Secte, née depuis si peu de temps, reduite si à l'étroit, & qui ne se soûtient pas comme l'Eglise par des Traditions, par la succession des Evêques, par les Peres, par les Conciles ; mais par un instinct imaginaire, & par un esprit chimerique, qui dit tout ce qu'on veut qu'il dise, & n'en dit pas davantage.

C'est dominer sur les esprits de la maniere la plus tyrannique, que de n'alleguer, ni raisons, ni preuves, ni autoritez, ni traditions, ni Peres, ni Conciles ; mais un esprit & un oracle imaginaire, dont au fond ni la langue, ni l'ame n'est autre que celle d'un particulier. Les Ministres ne se repaissent pas toûjours eux-mêmes de ces illusions ; ils étudient quelquefois, ils consultent les Ecritures, les Histoires, les Peres ; & se font un systême de doctrine à leur gré. Mais ne pouvant pas communiquer leur étude & leur science à

I. Partie. C.XLVIII. leurs troupeaux, & ne pouvant se les attacher que par autorité : voïant d'ailleurs, que leur autorité est comme anéantie, quand on la compare à celle de l'Eglise Catholique : ils se sont avisez de cet artifice grossier, qui n'a pas laissé de surprendre une infinité de gens grossiers & superstitieux. Ils leur ont persuadé, que tout ce que leurs Ministres leur disoient sur les Livres Canoniques, sur leur intelligence, sur toute la doctrine du salut, le Saint Esprit le leur disoit au dedans d'eux-mêmes. C'est ce qu'on pouvoit dire de plus déraisonnable & de plus extravagant. Mais dequoi ne sont capables, & dans quels égaremens ne tomberont pas ceux, qui ont abandonné le celeste Guide, que Dieu nous a donné dans son Fils & dans son Eglise universelle, pour suivre aveuglément des hommes aussi certainement trompez & trompeurs, que l'ont été tous les anciens Auteurs ou disciples de tant de Sectes differentes ?
» L'Eglise ne traite pas ainsi les petits & les simples ; elle
» leur a fait un nid dans son propre Sein, où ils se nourris-
» sent & se fortifient insensiblement comme des poussins,
» sans autre soin que de se reposer sur la charité d'une si
» bonne, si sainte & si sçavante mere : *Sancta Ecclesia, velut nidum sibi, id est, pacatissimam fidei quietem construit, in* L. 19. c. 16. *qua crescentes filios, quasi plumescentes pullos, quousque ad superiora evolent, charitatis gremio calefactos fovet.* C'est la pensée de Saint Gregoire, empruntée de Saint Augustin.

XIII. Les Heretiques ont cela de propre, dit ce Pape,
L. 3. c. 4. » qu'ils ne demeurent jamais long-temps dans leur premier
» état, ils tombent tous les jours dans de plus profonds abî-
» mes ; & embrassant des sentimens toûjours plus insoûtena-
» bles, ils se divisent en plusieurs partis, ils s'éloignent de
» plus en plus d'eux-mêmes par la confusion de leur disputes : *Habent hæretici hoc proprium, quod in eo gradu, in quo de Ecclesia exeunt, diu stare non possunt : sed ad deteriora quotidie ruunt, & sentiendo pejora in multis se partibus scindunt : atque à semetipsis plerumque longiùs confusionis suæ altercatione dividuntur.* Ceux qui ont examiné la naissance & le progrés des Sectes anciennes, ou nou-

velles, ont reconnu la verité de ce que dit ici Saint Gregoire : & elle ne nous eſt que trop palpable dans celles de nos derniers ſiecles, & de nos Provinces Occidentales. On a de la peine à croire, que Luther & Calvin dans leurs commencemens euſſent donné dans ces idées chimeriques de l'eſprit particulier, pour le diſcernement certain & infaillible des Ecritures Canoniques d'avec les autres, de leurs verſions ſinceres, de leur vrai ſens; & qu'ils aïent accordé aux enfans, aux laboureurs, aux femmes, aux artiſans, à tous les particuliers de leur Secte, ce privilege d'une ſageſſe divine & infuſe, enfin cette infaillibilité, qu'ils ſçavoient bien qu'ils n'avoient pas eux-mêmes, & qu'ils refuſérent aux Conciles, au conſentement des Peres, & à l'Egliſe univerſelle. On ne peut avoir commencé par là, on ne peut y être monté que par degrez : *Nemo repentè fit turpiſſimus*. Il ſera difficile de pouſſer plus loin l'égarement : *Omne in præcipiti vitium ſtetit*. Cette gloire étoit reſervée aux Miniſtres de ces derniers temps.

Auſſi voïons-nous parmi eux de temps en temps de nouvelles diviſions. Et en effet le moïen, que des principes auſſi chimeriques puiſſent long-temps trouver place dans des eſprits raiſonnables ; où il eſt même étrange, qu'ils aïent jamais pû entrer ? De ces abſurditez & de ces diviſions de toutes les Sectes vient leur peu de durée & leur diſſipation ; au lieu que l'Egliſe univerſelle, ſelon « Saint Gregoire eſt figurée dans l'Ecriture par les ſept Etoi- « les du Nord, qui ne ſe couchent jamais. Auſſi dans l'A- « pocalypſe elle eſt deſignée par ſept Egliſes & ſept Chan- « deliers, parce qu'étant remplie des ſept Dons du Saint « Eſprit, elle eſt toûjours brillante dans le Ciel de la verité : « *Claritate ſummæ virtutis irradians, quaſi ab axe veritatis lucet*. Comme ces ſept Etoiles du Nord ne ſe plongent « jamais dans la mer : ainſi l'Egliſe, quoi-que toûjours per- « ſecutée par les méchans, durera ſans défaillir juſqu'à la fin « du monde : *Sed tamen uſque ad mundi terminum ſine defectu perdurat*. Les perſecuteurs ont quelquefois crû avoir éteint

L. 9. c. 6.

I. PARTIE. C. XLVIII. l'Eglise, *hanc se funditus extinxisse crediderunt :* & elle a pris au contraire de nouveaux accroissemens dans la per-
„ secution même : *Eâ multipliciùs ad statum sui profectus re-*
„ *diit.* Les Apôtres & les Martyrs ont éclaté dans l'Eglise en
„ leur temps, aprés eux les Peres & les Docteurs se sont
„ montrez, lorsque la nuit & l'hyver des persecutions aïant
„ pris fin, la Foi a été plus éclatante, & que le Soleil de la
„ verité s'est montré aux Fideles avec plus de lumiere & plus
„ de chaleur : *Qui subductis Martyribus eo jam tempore ad mundi notitiam venerunt, quo fides clariùs elucet ; & repressa infidelitatis hieme, altius per corda fidelium Sol veritatis calet.* Ce sont-là des sentimens bien differens de ceux de nos Protestans, touchant les Peres de l'Eglise, & la chaîne de la Tradition de leur doctrine aprés les Martyrs & les Apôtres.

XIV. Il faut les avertir, dit ailleurs Saint Gregoire, que *l'Ecriture sainte pendant la nuit de la vie presente est comme une Lampe exposée à nos yeux. Ils ne prennent pas le vrai sens de ses paroles ; ainsi la lumiere les jette dans les tenebres. Leur volonté corrompuë ne les priveroit pas de la vraïe intelligence des Livres saints, si auparavant ils n'avoient été enflez d'orgueil. Mais s'imaginant qu'ils ont plus de sagesse que tous les autres, ils ne veulent pas suivre ceux qui ont eu plus d'intelligence qu'eux ; & afin de se faire passer pour sçavans dans l'esprit du vulgaire, ils n'oublient rien pour détruire les explications veritables, que les autres ont données, & pour donner de la couleur & de la fermeté à celles qui sont de leur invention.* Ces paroles de Saint Gregoire n'ont pas besoin de nos éclaircissemens.

Pastor. part. 3. Admon. 25.

J'ajoûterai seulement, que ce saint Pape ne pouvoit pas néanmoins encore prévoir, qu'il dût y avoir des gens qui prefereroient leurs explications de l'Ecriture, non seulement à celles de tous les Docteurs anciens & nouveaux de l'Eglise, mais aussi à celles des Conciles : & qui ôtant toute infaillibilité au consentement unanime des Peres & de l'Eglise universelle, la donneroient néanmoins à l'esprit interieur de tous les particuliers de leur Secte, même aux

femmes,

femmes, aux enfans, & aux ignorans ; c'est à dire, qu'ils se la donneroient à eux-mêmes ; puisque tous ces simples & ignorans de leur Secte, ne croïent cela d'eux-mêmes, que parce-qu'ils l'ont appris de leurs Ministres, qui se joüent de leur credulité, & sont eux-mêmes cet esprit interieur, ce raïon de Divinité, cet instinc de verité, qu'ils leur ont mis dans l'esprit, comme par une espece d'enchantement.

XV. C'est contre ces emportemens outrez, particulierement qu'on a besoin d'autorité. Car quoi-que la verité soit assez forte par elle-même pour des esprits raisonnables : Il est certain d'ailleurs, qu'il y a des entêtemens, qu'il faut briser par une Puissance souveraine, afin de faire rentrer ces esprits égarez en eux-mêmes, & leur faire aprés cela goûter à loisir les fruits de la sagesse & de la verité. « Les Chefs & les Docteurs des Heretiques, dit Saint Gregoire, considerans l'autorité éminente de l'Eglise, n'osent « plus ouvrir la bouche contre-elle ; & ce ne sont que des « plaintes aussi vaines que fausses, quand ils disent qu'on les « abat plutôt par l'autorité que par la raison. Le silence present de ceux qui entraînoient aprés eux une foule de peuples ignorans, montre que ce n'est pas le seul poids de « l'autorité, à qui on est obligé de ceder, mais une sagesse « & une verité qui demeure enfin toûjours victorieuse du « mensonge, qu'on a confondu mille fois. Ils peuvent bien « encore rouler dans leurs esprits leurs anciennes médisances contre la doctrine de l'Eglise ; mais le Soleil de la verité qui a rempli l'Univers de ses divines lumieres, les « contraint de se condamner eux-mêmes au silence & aux « tenebres : *Nunc ergo hæreticarum plebium principes authoritatem sanctæ Ecclesiæ perpendentes, cessant loqui, & quasi ori suo digitum superponunt ; dum falsis querelis non ratione vocis se reprimi, sed virtutis manu significant. Vocem suam duces cohibent ; quia nimirum hi, qui post se errantes populos trahere conantur, ne loqui perversa nunc audeant, & authoritatis frænantur pondere, & virtute rationis. Quorum lingua suo gutturi adhæret ; quia etsi perversa loqui libera*

Moral. l. 19. c. 29.

I. PARTIE. C. XLVIII. *voce non audeant, intus tamen apud se contegunt cuncta, quæ contra veram fidem proponere falsa moliuntur.* Il est évident qu'ils ne se défendent plus à present, que par les invectives sanglantes, contre le traitement, qu'ils prétendent violent, qu'on leur a fait.

Cependant dans cette gloire & parmi ces triomphes de l'Eglise sur tous ceux qui se sont égarez, & qui sont ensuite tombez dans le Schisme, ou dans l'Hérésie, les Princes Chrétiens & les Prélats de l'Eglise, ont toûjours gardé & gardent encore une admirable moderation, soûtenant avec vigueur la discipline, & ne perdant rien de leur douceur dans l'exercice même de la severité ; ils corrigent les opiniâtres sans rien diminuer de la compassion qu'ils ont de leurs excès. Mais quoi-qu'ils compatissent aux foibles, continuë Saint Gregoire, ils n'en sont pas moins fermes contre les rebelles. Il faut donc que la fermeté soûtienne la clemence, & que la clemence rehausse la fermeté ; il faut que l'une de ces vertus vienne toûjours au secours de l'autre ; afin que l'exactitude n'ait rien de dur, & que la douceur ne dégenere point en lâcheté : *Unde cunctis rectoribus utraque summopere sunt tenenda, ut nec in disciplinæ vigore benignitatem mansuetudinis, nec rursum in mansuetudine districtionem deserant disciplinæ : quatenus nec à compassione pietatis obdurescant, cum contumaces corrigunt ; nec disciplinæ vigorem molliant, cum infirmorum animos consolantur. Regat ergo disciplinæ vigor mansuetudinem, & mansuetudo ornet vigorem ; & sic alterum commendetur ex altero, ut nec vigor sit rigidus, nec mansuetudo dissoluta.*

Ibidem.

L. 19. c. 29.

XVI. Ce ne fut pas seulement envers les Schismatiques & les Héretiques que ce grand Pape voulut qu'on usât de cette conduite douce & vigoureuse, mais aussi envers les Juifs les plus implacables ennemis des Chrétiens. Il écrivit à l'Evêque de Tarracone en Espagne, qu'il avoit appris que les Juifs aïant accoûtumé de faire leurs Assemblées dans un certain lieu de Tarracone, il les en avoit chassez ; & qu'eux s'étant transportez en un autre lieu pour y tenir les Assemblées ordinaires, il l'avoit d'abord

L. 1. Regist. Ep. 34.

agreé, & les en avoit ensuite chassez une seconde fois; il lui écrivit, dis-je, qu'il n'en devoit pas user de la sorte, « mais qu'il falloit leur permettre de s'assembler dans le lieu « qu'ils avoient acquis avec sa permission. La raison qu'il en donne est, que *pour attirer à l'unité de nôtre Foi & de nôtre Religion ceux qui en sont éloignez, il faut user de bonté & de douceur, d'avertissemens & de persuasions; de peur que la terreur & les menaces ne donnent un éloignement encore plus grand de nous à ceux que la douceur de la prédication eût pû gagner, ou que la crainte du dernier Jugement eût pû fléchir. Il vaut donc bien mieux qu'ils viennent de bon gré écoûter la parole de Dieu quand vous prêcherez, que de le tenir dans une fraïeur, qui les éloignera toûjours davantage de nous.*

Je n'ai dit cela qu'en passant. Car je ne veux ici insister que sur la douceur, que S. Gregoire recommande à toutes les Puissances Chrétiennes, Ecclesiastiques ou Seculieres, pour attirer tous les étrangers dans l'Eglise, soit Juifs ou Héretiques. Ce saint Pape mettoit beaucoup de difference entre la douceur dont il falloit traiter les Héretiques, & celle qu'il faloit emploïer envers les Juifs; & quelque grande que fût cette douceur, il vouloit qu'elle fût assaisonnée de séverité & de quelques legeres peines, pour les obliger à se convertir.

Il écrivit au Diacre Cyprien, qui étoit Administrateur *L. 4. Ep. 6.* du patrimoine de l'Eglise Romaine dans la Sicile, qu'il avoit appris, qu'il y avoit des Héretiques Manichéens « dans les terres qui appartenoient à l'Eglise en Sicile, & « qu'il devoit les retrancher, les presser, afin de les faire « rentrer dans l'Eglise Catholique, selon les frequens aver- « tissemens qu'il lui en avoit donnez: *De Manichæis qui in possessionibus nostris sunt, frequenter dilectionem tuam admonui, ut eos persequi summopere debeat, atque ad fidem Catholicam revocare.* Ce Pape ne lui ordonne pas de tâcher de ramener ces Manichéens à la Foi de l'Eglise, mais de les poursuivre, & ne leur point donner de relâche, qu'ils n'y soient rentrez. Mais pour les Juifs, il commande à ce

I. PARTIE. C. XLVIII. Diacre de leur écrire & de leur promettre de sa part, que s'ils se convertissoient, on les déchargeroit d'une partie » des pensions ou des rentes annuelles qu'ils païoient à l'E- » glise. Il ordonna en effet en même temps, que dés qu'il » s'en convertiroit quelqu'un, on lui remettroit le tiers ou » le quart de la rente qu'ils devoient païer; parce-que cette » décharge étoit telle, que ces nouveaux Convertis en rece- » vroient un honnête soulagement, sans que l'Eglise en fût » beaucoup incommodée.

XVII. Ce Pape n'ignoroit pas le danger qu'il y avoit que ces conversions interessées ne fussent souvent peu sinceres. Mais il consideroit aussi, que si ces premiers Fideles étoient peu fideles, leurs enfans le seroient davantage, & pourroient être batisez avec plus d'assurance. Ainsi on étoit assuré de gagner à Jesus-Christ ou les peres, ou au moins leurs enfans; & un si grand bien recompensoit avantageusement la diminution qu'on faisoit des revenus de l'Eglise: *Nec hoc inutiliter facimus, si levandis pensionum oneribus, eos ad Christi gratiam perducamus; quia etsi ipsi minùs fideliter veniunt, hi tamen qui de eis nati fuerint, jam fidelius baptizantur. Aut ipsos ergo, aut eorum filios lucramur. Et ideo non est grave quidquid de pensiane pro Christo dimittimus.* La même raison pouvoit être alleguée pour justifier les fortes instances ou les petites persecutions qu'on faisoit aux Manichéens pour les ramener à l'Eglise. Entre plusieurs conversions justement suspectes, il y en pouvoit avoir de sinceres; avec le temps elles pouvoient devenir telles; enfin, si les peres perseveroient opiniâtrement dans leur dissimulation, leurs enfans seroient plus dociles, & indubitablement plus fideles. Ainsi ce seroit toûjours un nouveau peuple acquis à l'Eglise.

Ibidem.

Je confesse que ce n'étoit pas un nouveau tribut que ce Pape vouloit qu'on imposât aux Juifs obstinez, pour vaincre leur endurcissement par cette nouvelle peine; ce n'étoit certainement alors qu'une diminution des anciennes contributions, afin que cette grace les liât plus étroitement à la Foi, & y en attirât quelques autres. C'est ce que ce Pape

témoigne encore ailleurs, écrivant à l'Administrateur du même patrimoine Ecclesiastique de Sicile. *Quia autem multi Judæorum in massis Ecclesiæ commanent, volo ut si qui ex eis Christiani voluerint fieri, aliquantum eis pensi relaxetur, quatenus isto beneficio provocati, tali desiderio & alii urgeantur.* Il est vrai qu'il est bien plus doux d'user de bienfaits, que de peines, pour attirer ou les Juifs, ou les Hérétiques à la Foi; mais au fond ce ne sont de part & d'autre que des interêts temporels & des motifs humains, peu propres à inspirer une pieté sincére. On peut donc également user de l'une & de l'autre conduite.

Il est vrai que les bienfaits sont des moïens plus honnêtes, & peut-être même plus efficaces pour attirer les esprits & pour gagner les cœurs. Mais cela n'a lieu que pour les ames bien nées. Car il y en a d'autres qui sont absolument insensibles aux bienfaits, & dont il faut briser l'opiniâtreté par la crainte, ou par les peines mêmes. Les changemens qui se font de la sorte, ne sont pas autrement loüables dans leurs commencemens; mais dans le progrés ils se purifient & se fortifient de jour à autre. Ce ne sont assez souvent que des obstacles, ou des engagemens étrangers, qui nous tiennent dans l'éloignement que nous avons de quelque bien. S'il survient d'autres obstacles, ou d'autres engagemens temporels, contraires aux précedens, l'ame se trouvera libre & dégagée, & alors elle embrassera avec facilité le même bien, dont elle avoit eu tant d'aversion.

Dieu même se sert le plus souvent d'adversitez & de peines temporelles, pour nous détacher de l'amour du peché, & pour nous rendre plus susceptibles des attraits de la verité & des douceurs de sa grace. Les commencemens de ces conversions ne sont pas non plus fort sinceres ou fort purs. Mais ces fruits imparfaits meurissent & se perfectionnent avec le temps. Ce ne sont le plus souvent que des craintes ou des desirs terrestres qui nous amusent & nous éloignent de nôtre salut. Quand des craintes & des desirs contraires, mais qui ne sont pas contraires au salut,

I. PARTIE. C.XLVIII.

nous en ont débarrassé, l'esprit de la grace penetre les cœurs avec toute la facilité possible. Il est donc certain que la douce violence qu'on fait aux hommes, ou par des bienfaits, ou par des châtimens legers, ne tend pas proprement à les forcer à embrasser la Foi ou l'unité de l'Eglise; mais à renverser les empêchemens ridicules, toûjours pernicieux, qui les détournent de le faire, comme nous le dirons encore plus bas. C'est aussi en ce sens qu'il faut prendre ce que ce même Pape écrivoit à l'Archevêque

L. 1. Ep. 45. „ d'Arles & à l'Evêque de Marseille, qu'il ne falloit pas „ bâtiser les Juifs par force: quoique s'ils l'avoient fait, on „ ne pût nier que ce ne fût l'effet d'un zele digne de loüange „ & d'un amour sincere de Jesus-Christ: ***Nam intentionem quidem hujusmodi & laude dignam censeo, & de dilectione Domini nostri descendere profiteor.*** Mais qu'il falloit que les „ conversions se fissent, non par la necessité, mais par la „ douceur de la prédication, ***non necessitate, sed prædicatio-*** „ ***nis suavitate;*** enfin, qu'il falloit que ce fût l'attrait de la „ doctrine de celui qui nous l'a apportée du Ciel, qui fist „ ces changemens: ***Quatenus mutare veterem vitam magis de doctoris suavitate desiderent.*** Cela n'empêche pas d'y joindre les moïens humains que Jesus-Christ même a emploïez dans les corrections.

XVIII. C'est encore en ce sens que Cassiodore disoit un peu avant Saint Gregoire dans la même Italie, parlant

Variar. l. 2. comme lui particulierement des Juifs, que les Empereurs „ Chrétiens ne les avoient pas contraints de se convertir; „ parce-qu'on ne peut forcer personne à croire malgré lui, „ ce qu'il ne veut pas croire: ***Quia nemo cogitur, ut credat invitus.*** Il y avoit une raison particuliere à l'égard des Juifs, de même qu'à l'égard des autres Infideles, qui n'étant pas batisez n'étoient pas soûmis aux autres Loix de l'Eglise, comme les Hérétiques, selon les principes de Saint Gregoire & des autres Peres, qui sont les mêmes que ceux de Saint Paul, ***quid mihi de his qui foris sunt judicare?*** Mais cela n'empêchoit pas ces grands hommes d'inviter & d'engager les uns & les autres par les bienfaits,

& même par les menaces de peines legeres, & par d'autres voies de cette nature à s'aprocher de nous, & à se convertir.

En voici un dernier exemple du même temps dans Saint Avit Evêque de Clermont en Auvergne, raporté & estimé par un autre Gregoire, qui étoit du même païs, & qui est plus connu par son Episcopat de Tours. Les peuples de Clermont avoient détruit une Synagogue des Juifs, qui s'en vinrent plaindre à leur Evêque Saint Avit. Ils furent bien étonnez de voir qu'au lieu de la satisfaction qu'ils en attendoient : ce Prélat prenant occasion de cet évenement, les menaça tous de les chasser du païs, (sans doute par le credit qu'il avoit auprés de nos Rois,) s'ils ne se convertissoient à nôtre sainte Religion. Il n'en falut pas davantage pour en attirer cinq cens, qu'il ne manqua pas non plus d'instruire ; selon sa coûtume ; & qu'il batisa incontinent aprés. Les autres se retirerent à Marseille. Mais le Saint ne laissoit pas de dire aux premiers, qu'il ne les avoit pas forcez pour cela de confesser la Foi de Jesus-Christ : *Ego vos confiteri Dei filium non impello* ; tant il est vrai que ces sortes de menaces, ou de peines, ne sont pas des contraintes violentes, mais des inductions qui font lever les empêchemens à s'instruire & à se convertir. C'est ce qu'en raporte avec applaudissement Gregoire de Tours, qui s'accordoit parfaitement en tout avec S. Gregoire le Grand. Et nous en allons voir les suites plus bas dans nos Conciles de France & d'Espagne.

L. 5. Hist. Franc. c. 11.

Ibidem.

CHAPITRE XLIX.

Continuation des sentimens des Conciles, des Papes, & des Princes sur les mêmes sujets, jusque par delà le sixiéme Concile General, & le septiéme Siecle.

I. Edits & Canons publiez depuis l'Orient jusqu'aux extremitez de l'Occident, & particulierement au cinquiéme Concile de Paris, & dans un autre Concile, pour obliger les Juifs à recevoir la grace

I. Partie. Ch. XLIX.

du Batême, sans leur faire de violence. II. Temperament apporté en Espagne par le quatriéme Concile de Tolede : difference entre ceux qui ont été déja convertis, & les autres. III. Diverses peines décernees contre les prévaricateurs par le même Concile. IV. Séparation des enfans d'avec leurs parens opiniâtres. Autres séparations des Adultes mêmes entre-eux, & des maris d'avec leurs femmes, sans préjudice pour les enfans qui suivront l'un ou l'autre des parens fideles. V. Privations de divers droits, ordonnées par le même Concile contre les Juifs Infideles, ou Apostats. VI. Consequences contre les autres Adversaires de l'Eglise, appliquées par le sixiéme Concile de Tolede, qui obligea les Rois mêmes à ne souffrir que des Catholiques dans leurs Etats. VII. Les Conciles suivans de Tolede, qui se disoient Generaux en leur genre, faisoient une profession expresse de recevoir les Conciles veritablement Generaux. VIII. Profession encore plus expresse de Theodore de Canterberi Primat d'Angleterre avec son Concile de recevoir les cinq Conciles Generaux, & celui de Rome sous le Pape Martin, contre les Monothelites. IX. Le sixiéme Concile General reçoit ainsi les cinq qui l'avoient precedé avec les autres témoignages des Peres : il joint ensemble le Concile Occidental avec l'Oriental, par la Lettre du Pape Agathon. X. Autre Lettre de ce Pape & de son Concile à l'Empereur toute conforme, pour l'engager à servir l'Eglise dans la Foi. XI. Jonction des Empereurs aux Papes dans la convocation des six Conciles Generaux, reconnuë dans ce dernier. XII. Abregé de la Lettre synodale à l'Empereur & de son Edit pour confirmer le Concile. XIII. Reflexions contre les methodes contraires des nouvelles Sectes à traiter de la Foi. XIV. Témoignage du Pape Leon II. qui succeda à Agathon pour la protection que l'Empereur Constantin Pogonat avoit donnée au sixiéme Concile. XV. Eloge magnifique de cet Empereur dans la Lettre de confirmation du même Pape. XVI. Triomphes de l'Eglise par tous ces moïens contre toutes les Sectes anciennes & nouvelles, cause des conversions de Peuples entiers.

I. IL paroit qu'on s'apliquoit extraordinairement dans ces temps-là à la conversion des Juifs, par toutes les mortifications, qu'on leur pouvoit faire sans user de violence : d'où il sera aisé de tirer des consequences décisives contre tous les autres Adversaires de l'Eglise, & particulierement contre les Héretiques. Outre ce qui a été dit de l'Italie & de la France : nous allons voir que l'Empereur Maurice ne se contentoit pas d'avoir publié des Edits

Edits contre les Juifs dans ses Etats : Il poussa son zele jusqu'aux extremitez de l'Occident excitant Sizebut Roi d'Espagne à les poursuivre à toute outrance, peut-être un peu au delà des bornes. Il y a de l'apparence, qu'il n'oublia pas la France entre-deux, si on ne s'y trouvoit pas déja assez porté sous le regne de Clotaire II. mais avec la moderation & la liberté, qui a toûjours été plus propre à nôtre Nation.

C'est ce que nous tirons du cinquiéme Concile de Paris, celebré l'an 614. où les Peres en plus grand nombre qu'on en eut encore vû en France, suposent ou présument que le Prince qui étoit present, étoit de leur sentiment pour exclure les Juifs de toutes les Charges publiques, sur tout de celles qui leur donneroient jurisdiction sur les Chrétiens : *Ut nullus Judæorum qualemcumque militiam, aut actionem publicam super Christianos, aut petere à Principe, aut agere præsumat.* Et si malgré cette défense les Juifs ne laissent pas d'en exercer quelqu'une : le Concile semble prendre cela pour une déclaration de leurs desirs d'être Chrétiens. *C'est pourquoi il les oblige avec toute leur famille de recevoir la grace du Batême :* expression qui ne seroit pas propre, si on n'interpretoit ainsi leur volonté par leur nouvelle action : *Quod si tentaverit, ab Episcopo Civitatis illius, ubi actionem contra Canonum statuta competiit, cum omni familia sua baptizandi gratiam consequatur.* *Conc. Paris. V. Can. 15.*

Les Peres ne se trompérent pas dans leur attente de la jonction du Prince à leur zele. Clotaire joignit aussi-tôt son Edit de confirmation du Concile dans toutes ses parties, & en particulier pour ce qui regarde les Juifs en ces termes : *Judæi super Christianos actiones publicas agere non debeant. Quare qui se quæstuoso ordini sociare præsumpserit severissimam Legem ex Canonica incurrat disciplina.* Où l'on peut remarquer à l'ordinaire la severité dans la Loi, mais temperée par la discipline des Canons. En effet le dernier Canon que nous venons de raporter, pour toute peine ne parle que de grace, & de la plus grande des graces pour un Juif, en lui accordant celle du Batême avec toute sa *Ibidem.*

famille. La grace est d'autant plus grande, qu'avec le Batême, on recevoit d'ordinaire conjointement les Sacremens de confirmation & d'Eucaristie, comme nous l'alons encore voir un peu plus bas.

Syn. incerti loci, can. I.

Nous raporterons auparavant une nouvelle confirmation de tous ces decrets tant du Concile de Paris que du Roi Clotaire, tirées d'un autre Concile, qui se tint un peu aprés, on ne sçait pas bien en quel lieu. Mais il commence ainsi : *Ut Constitutiones illæ quæ Parisius sunt decretæ, hoc est tam à Dominis sacerdotibus, quam à Domino Clothacario Rege juxta priscas Patrum constitutiones, in omnibus conserventur :* marque d'une meure déliberation pour ces Staturs. Et la raison qu'il en rend, outre l'autorité des Constiturions précedentes des Peres, qui fait toûjours la regle uniforme de l'Eglise ; c'est qu'on n'y a rien trouvé a redire ni pour la Foi, ni pour la discipline Ecclesiastique: *Quia in nullo fidei Catholicæ vel Ecclesiasticæ regulæ contrariæ sunt inventæ.*

Conc. Tolet. IV. can. 57.

II. Cependant le quatriéme Concile de Tolede celebré quelque temps aprés dans le même siecle, sembla y apporter quelque temperament, & une tres-grande circonspection en plusieurs chefs, que nous parcourerons. Il » établit d'abord, ce que l'on doit toûjours supofer, qu'il » ne faut faire desormais aucune violence aux Juifs pour les » convertir : *De Judæis præcepit sancta Synodus nemini de-* » *inceps ad credendum vim inferre :* Parce, ajoûte-t'il, que » Dieu fait misericorde à qui il lui plait, & endurcit qui » il veut : & que comme l'homme s'est perdu volontaire- » ment par son franc-arbitre, il faut qu'excité par la grace » de Dieu il se sauve par une libre conversion : *Cui enim vult Deus miseretur, & quem vult indurat. Non enim tales inviti salvandi sunt, sed volentes, ut integra sit forma justitiæ. Sicut enim homo propria arbitrii voluntate, serpenti obediens periit, sic vocante se gratiâ Dei, propriæ mentis conversione quisque credendo salvatur.* Tout cela est certain, & n'est allegué ici, que pour servir de modification à la Loi Gothique, que le Roi Sizebut venoit de publier à

Inter leges Vvisigoth. l. 12. l. 10. tit. 3.

l'instance de l'Empereur Maurice, pour la conversion des Juifs d'une maniere un peu trop rigoureuse.

Il sied toûjours bien à l'Eglise d'adoucir ces Loix, & non pas de les abolir, comme nous allons voir qu'elle en a usé dans cette occasion. Car il faloit que les Peres de ce Concile jugeassent d'ailleurs, que les douces violences fussent suivies d'ordinaire de cet effet d'une vraïe conversion, pour ajoûter, comme ils font, que ceux qui les « avoient souffertes entre les Juifs sous le tres-Religieux « Roi Sizebut, avoient été associez aux divins Sacremens, « qu'ils avoient reçû la grace du Batême, l'onction du saint « Crême, & la participation du Corps & du Sang du Sei- « gneur. C'est à peu prés ce que nous observions un peu plus haut à la fin du cinquiéme Concile de Paris. Celui-ci de Tolede suposoit au moins, que les nouveaux Convertis entre les Juifs étoient devenus sujets & enfans de l'Eglise. C'est pourquoi il les oblige de continuer & d'entretenir « la Foi qu'ils ont reçuë, quoi-que par une espece de force « ou de necessité : de peur que le nom du Seigneur ne soit « blasphemé, & que cette Foi ne devienne méprisable. « *Qui autem jam pridem ad Christianitatem venire coacti sunt, sicut factum est temporibus Religiosissimi Principis Sizebuti, quia jam constat eos Sacramentis divinis associatos, & Baptismi gratiam suscepisse, & Chrysmate unctos esse, & corporis ac sanguinis Domini extitisse participes; oportet ut fidem quam vi vel necessitate susceperunt, tenere cogantur; ne nomen Domini blasphemetur, & fides, quam susceperunt, contemptibilis habeatur.*

Ibidem.

Tout cela est remarquable pour juger, si on peut obliger à plus forte raison les Hérétiques qui ont été portez par quelque sorte de contrainte à jurer sur les saints Evangiles de vivre & de mourir dans la Foi Catholique, si, dis-je, on les peut obliger d'y demeurer, & d'en remplir tous les devoirs avec les conditions requises. Nous avons assez démêlé plus haut ces sortes de contraintes, qui ne sont qu'apparentes par la crainte de legeres peines, ou par l'esperance des graces, d'avec les autres, qui sont plus violentes,

I. PARTIE. Ch. XLIX. telles qu'ont été celles des persecuteurs Idolâtres ou Heretiques. Et nous avons trouvé ce qui sera encore confirmé par la conduite de tous les siecles, que celles-là n'empêchoient point la persuasion, dont elles sont enfin suivies ordinairement par la force des instructions, qu'on ne doit jamais negliger. C'est le fondement de la conclusion de nôtre Concile pour ne pas laisser violer la Foi une fois promise de cette maniere : à peu-prés comme Saint Paul raisonnoit sur une autre espece de Foi, que les jeunes veuves avoient voüée à Jesus-Christ comme à leur Epoux. Quoi-qu'elles l'eussent fait un peu legerement, ainsi qu'il l'insinuë, il ne laisse pas de les juger dignes de damnation, si elles manquent à leur Foi promise, à cause de l'injure faite à Jesus-Christ : *Habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.*

1. Timoth. 5.

III. En consequence de ces principes le Concile ne disconvient pas qu'il n'y ait ensuite bien des rechutes, qu'il traite dans les Canons suivans d'*Apostasies & de prévarications*, tant dans les Chrétiens Clercs ou Laïques subornés par presens pour les fomenter, que dans les Juifs mêmes, qu'il appelle prophanes & perfides pour avoir violé leur premiere Foi, & qu'il punit diversement, rien moins que par le foudre de l'anathême. Et à l'égard de ceux qui seroienr seulement retombez dans quelques pratiques Judaïques, apparemment par un mélange semblable à celui qui arriva un peu aprés la naissance de l'Eglise: le Concile aïant pris de justes mesures avec le pieux Roi Sizenand se contente de les faire châtier par l'autorité Pontificale, & de les rapeller au simple culte du dogme Chrétien: *Autoritate Pontificia corrigantur, & ad cultum Christiani dogmatis revocentur.* C'est ici que Garsias Loaisa fait mention de quantité d'Edits, & des Loix Vwisigothes beaucoup plus severes, mais qui n'ont jamais eu grand effet pour la conversion de cette Nation perfide. Les modifications & les précautions de l'Eglise, dont nous allons parler, ont toûjours été plus efficaces, tant à l'égard des Juifs, que de ses autres Adversaires, & elles sont d'au-

Can. 58. 59.

tant plus plausibles que ce Concile a déclaré d'abord qu'il agissoit sur le principe de ne faire aucune violence aux Juifs. Donc on ne doit point mettre en ce rang les précautions que nous allons raporter. Can. 60.

IV. Les premieres précautions qu'aporte le même Concile sont à l'égard des Enfans, sur lesquels on fonde sa principale esperance. Il les separe de la compagnie dangereuse de leurs parens pour les faire élever dans la Foi, & dans les bonnes mœurs par des personnes craignant Dieu dans des Communautez, où dans des maisons particulieres : *Ne parentum involvantur erroribus, ab eorum consortio separari decernimus deputatos Monasteriis aut Christianis viris ac mulieribus Deum timentibus, ut in moribus & fide proficiant.* Mais il défend ensuite de priver les Enfans fideles de l'héritage de leurs Parens, n'étant pas juste de faire porter au fils l'iniquité du pere : *& rebus eorum fideles filios excludi non oportebit, quia scriptum est, filius non portabit iniquitatem Patris.* Can. 61.

Pour la même raison le Concile separe ensuite les Adultes même d'entre les Juifs convertis de la societé de ceux qui ne le sont pas. Il separe de plus les hommes d'avec leurs propres femmes dans le même cas, reconnoissant néanmoins les Enfans, qui étoient nez avant la separation, à condition qu'ils suivront la Religion Chrétienne de leur pere ou de leur mere, & non la superstition Judaïque de l'un ou de l'autre qui aura été perverti. Can. 62. Can. 63.

On a beau se plaindre de l'injustice & de la cruauté de ces separations, tandis qu'on ne plaint point celles qui se commettent par le Schisme ou par l'irreligion quelle qu'elle soit. C'est qu'on ne comprend pas assez, ce que c'est que separer l'ame d'avec son Dieu, & Jesus-Christ d'avec son Eglise, qui est son Epouse, & qui embrasse tous ses veritables enfans : dont les mariages même des Fideles ne sont que les Images & les Sacremens, selon Saint Paul.

V. Enfin ce Concile prive du droit de rendre témoignage ceux d'entre les Juifs, qui ont une fois prévariqué Can. 64. 65. 66.

I. PARTIE. Ch. XLIX. en la Foi, quoi-qu'ils se déclarent encore Chrétiens : & il les exclut de toutes les Charges publiques comme suspects devant les hommes, pour leur infidelité envers Dieu. » A plus forte raison les prive-t-il du droit d'avoir des Chré-» tiens à leur service, à cause du danger de la corruption. » Le tout de concert avec le tres-pieux Roi Sizenand, qui » les avoit convoquez, & à qui les Peres font à la fin mille » acclamations de prosperitez & de benedictions.

VI. On a d'autant plus de sujet de raporter ici tous ces Canons, qu'ils ont servi de regle dans les Decrets publics de Burchard, d'Yves & de Gratien, & qu'on les a appliquez aux Heretiques de tous les temps dans des Conciles posterieurs que nous raporterons en leur lieu. Il ne faut pour en tirer cette consequence qu'ajoûter ici un Canon formel du sixiéme Concile de Tolede où se trouvérent une partie des mêmes Peres en 638. & dans le même esprit contre les Juifs. Ils obligent pour cela les » Rois mêmes de promettre à leur entrée par serment de ne » souffrir aucun sujet qui ne fut Catholique, sous peine » d'anathême. Mais il faut prendre garde que le Concile exprime d'abord le consentement du Roi & de tous les Seigneurs pour un Reglement de cette force. Et nous verrons l'usage qu'on en a fait jusque dans ces derniers temps, aprés avoir raporté plus bas entre les autres conversions celle de toute la nation Wisigothe qui étoit Ariene auparavant.

Conc. Tol. VI. Can. 3.

VII. Je passe pour cela plusieurs autres Conciles de Tolede, qui se disoient aussi Conciles Generaux d'Espagne, ou la même solemnelle déclaration de Catholicité se trouve, par laquelle on promet de demeurer inseparablement attaché à la doctrine des Conciles veritablement Generaux, & à celle des saints Peres. Le Concile XII. de ce nom de Tolede fut tenu en 681. & les Evêques y protestérent d'abord, qu'*ils croïoient, & qu'ils prêchoient avec la même pureté de Foi, tout ce que la Tradition Evangelique & Apostolique avoit prescrit : tout ce que les Conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephese, de Calcedoine avoient*

défini : ce que plusieurs autres Peres avoient enseigné & transmis à leurs Successeurs. C'est la regle uniforme des anciens qui étoit passée & conservée inviolablement dans ces Eglises toutes nouvelles qu'elles fussent.

VIII. Celles d'Angleterre, convertie pareillement par les soins de Saint Gregoire le Grand, héritérent encore de sa doctrine & de son respect pour les Conciles. Bede raconte dans son Histoire d'Angleterre, que le grand Theodore Archevêque de Cantorbery & Primat du Roïaume, fit assembler un Concile où les Evêques firent cette déclaration : Ce sont les paroles de Bede, ou plutôt celles du Concile même qu'il raporte. *Nous avons exposé la Foi Orthodoxe, comme Nôtre-Seigneur Jesus-Christ l'enseigna à ses Disciples, qui furent les spectateurs & les auditeurs de ses Préaications : & comme le Symbole des Freres nous a été donné, & generalement tous les Conciles universels & tous les Docteurs reçus de l'Eglise Catholique. Nous faisons gloire de suivre leur doctrine divinement inspirée &c. Nous recevons les cinq Conciles universels, & celui que le Pape Martin assembla à Rome, au temps de l'Empereur Constantin Pogonat, contre les Monothelites.* L.4. c.15.

IX. Dans le sixiéme Concile, qui fut tenu sous ce même Empereur à Constantinople contre les mêmes Monothelites, on voit d'abord aprés les Legats du saint Siege & les Patriarches, les Evêques qui étoient chargez de la Legation des cent vingt-cinq Evêques, qui avoient assisté au Concile Romain sous le Pape Agathon, & qui y avoient été députez pour aller à Constantinople, joindre les sentimens du Concile Occidental à ceux du Concile Oriental contre les Monothelites. La Lettre du Pape Agathon, qui fut luë dans le sixiéme Concile, portoit, que *les Evêques d'Occident étant de tous côtez pressez par les Nations Barbares, & étant forcez de travailler de leurs mains pour avoir dequoi vivre, ne pouvoient pas avoir donné beaucoup de temps à approfondir les Ecritures ; mais qu'ils conservoient avec simplicité, & avec fermeté la tradition de la Foi qu'ils avoient reçuë de leurs Peres, de leurs Prédecesseurs* Act. 1. Act. 4.

I. PARTIE. Ch. XLIX. *Apostoliques, des cinq Conciles Generaux, considerant cette Foi comme le plus grand de tous les biens, sans y rien ajoûter, sans en rien diminuer, sans y rien changer, mais en conservant toûjours le même sens & les mêmes paroles.*

Ibidem. Enfin cette Lettre portoit que les Evêques députez avoient été chargez des passages des saints Peres reçûs par le Siege Apostolique, & de leurs Ouvrages mêmes, afin de soûtenir la tradition de leur Foi : *Parce-que l'Eglise Apostolique de Rome ne s'étoit jamais éloignée de la Tradition des Apôtres, n'avoit jamais donné dans les Nouveautez ; mais comme elle avoit reçû la Foi dés le commencement des Princes des Apôtres, elle la conservoit aussi tres-fidelement, selon la promesse que Jesus-Christ fit à saint Pierre, auquel il ordonna aussi de fortifier ses Freres.*

X. On lût aprés cela la Lettre écrite à l'Empereur par le même Pape Agathon, & par tous les Conciles, qui étoient immediatement sujets au Concile Romain : *Agatho cum universis Synodis subjacentibus Concilio Apostolicæ Sedis.* Act. 4. Tous ces Prélats témoignent esperer que Dieu se servira de l'Empereur pour faire luire aux yeux de tout le monde la pureté & la lumiere de la vraïe Foi, *qui est émanée*, disent-ils, *de la fontaine originale de lumiere par le ministere de Saint Pierre & de Saint Paul Princes des Apôtres, par leurs disciples & leurs Successeurs Apostoliques par degrez jusqu'à nous, sans aucune tache d'Hérésie. Car les Prédecesseurs du Pape dans le Siege Apostolique, & les nôtres ont travaillé pour la défense de cette Foi, tantôt en conspirant avec les Papes pour faire des decrets de Foi, tantôt tenant les Conciles. Toute nôtre science ne consiste qu'en cela, de garder inviolablement les définitions de la Foi Catholique & Apostolique, que le Siege Apostolique garde aussi avec vous, &c. Ce sont les Traditions que nous avons reçuës des Evangelistes & des Apôtres, & des saints Peres qui ont été reçûs par l'Eglise Catholique & Apostolique, & par les Conciles Universels, dont on a recueilli ce qu'on envoie en Orient, sur tout du Concile tenu à Rome sous le Pape Martin, Nous croions même que les Evêques de la grande Bretagne*

se

se joindront à nous avec leur Archevêque Theodore.

Voila ce que j'ai crû devoir recueillir de divers endroits de cette Lettre des Evêques de l'Occident & du Septentrion, tous réunis sous le Siege Apostolique de Rome, & exposant leur ancienne Foi au Concile Oriental. L'Archevêque de Constantinople y déposa, qu'il avoit confronté tous les passages des Conciles & des Peres alleguez par les Occidentaux, avec les Manuscrits de la Bibliotheque Patriarchale, & qu'il les avoit trouvez conformes. Aprés cela tous les Evêques qui obéïssoient au Siege Patriarchal de Constantinople, dans lequel l'Hérésie des Monothelites avoit long-temps regné, se déclarérent entierement pour la Lettre du Pape Agathon à l'Empereur, & pour celle du Concile Occidental, sur le même sujet de la Foi Catholique contre les Monothelites. *Act. 8.*

XI. Avant la fin du Concile on lût un discours de Congratulations de la part de tout le Concile à l'Empereur: *Que Dieu*, dit le Concile, *avoit choisi pour rendre la paix à son Eglise, par cette convocation d'une assemblée generale d'Evêques. Car jusqu'à present, les Conciles ont toûjours été assemblez pour reprimer les tumultes, qui s'étoient élevez, tant contre les Empereurs, que contre les saints Peres. Arius voulut diviser la Trinité, Constantin & Sylvestre assemblérent le Grand Concile de Nicée, qui fut l'organe de la divine Trinité pour nous composer un Symbole. Macedonius nia la divinité du Saint Esprit, l'Empereur Theodose & le Pape Damase le repoussérent, & le Concile de Constantinople fut tenu. On vit ensuite paroitre Nestorius, Celestin & Cyrille, dont le premier divisoit la personne de Jesus-Christ, les deux autres en défendirent l'Unité dans le Concile d'Ephese, convoqué par le jeune Theodose. L'Empereur Marcien, & Anatolius Evêque de Constantinople embrassérent avec tout le Concile de Calcedoine la Lettre du Pape Leon contre Eutyche, & les erreurs de ce Moine & de Dioscore furent dissipées. Le cinquiéme Concile fut tenu par la concorde du Pape Vigile & de l'Empereur Justinien, & les Ouvrages des ennemis de la Foi furent condamnez. Il en est donc de même à present, que tous* *Act. 18.*

I. PARTIE. Ch. XLIX. *ont reçû la Lettre que le Pape Agathon a écrite à l'Empereur sur la Foi orthodoxe, & celle qui l'accompagnoit de la part de cent vingt-cinq Evêques d'Occident. Pierre a parlé par la bouche d'Agathon, & l'Empereur a combatu pour Dieu, qui lui a fait part de son Empire.* J'ai crû pouvoir ainsi traduire & abreger les endroits de ce discours, qui faisoient le plus à mon sujet.

XII. Le Concile demanda la Confirmation de l'Empereur, & dans l'Edit que ce Prince publia pour cela, il attesta que *les Conciles Universels étoient comme un héritage celeste, qu'il faloit garder dans nos cœurs, & comme des pierres précieuses, dont nous devons tirer les tresors des dogmes de la verité de la Foi, condamner ceux qu'ils condamnent, & recevoir ceux qu'ils reçoivent; & les mettre au rang de nos Peres. Ce sont ici*, disoit cet Empereur, *les dogmes des Traditions, des Conciles & des Peres; de Pierre, qui étoit la Pierre de la Foi; nous vivons dans cette Foi, & par elle nous regnons, & nous esperons de regner éternellement avec Dieu. Nous invitons & nous exhortons tout le monde à embrasser cette Foi, que nous annonçons, élevez sur le Trône de l'Empire, comme sur une haute montagne, pour appeller tous les peuples à la paix de l'Eglise. Il n'y a qu'un Dieu, une Foi, un Batême; & maintenant il n'y a qu'une Eglise en Dieu.* Ce sont-là les termes, je ne sçai si je dois dire de l'Empereur, ou du Promoteur & du Prédicateur de la paix & de l'unité de l'Eglise, dont ce Prince avoit pris hautement la protection.

XIII. Ceux qui ont encore quelque estime, ou quelque attache pour les nouvelles Sectes, pourront facilement se convaincre, que s'ils croïent que le Verbe est consubstantiel & égal au Pere, le Saint Esprit au Pere & au Fils, ils en ont l'obligation aux deux premiers Conciles Generaux avec toute l'Eglise Catholique, de qui ils ont retenu cette créance. S'ils croïent que Jesus-Christ est la Personne même du Verbe subsistante dans nôtre nature, tres-distincte de sa nature divine : s'ils condamnent les Auteurs, & les Ouvrages qui confondoient en Jesus-

Christ les natures, qu'il falloit distinguer ; ou divisoient la Personne, qui n'est que l'unique Personne du Verbe: Enfin, s'ils croïent que Jesus-Christ est vraiment Dieu & Homme parfait, & qu'il a les volontez & les operations qui conviennent à chacune de ces deux natures, ils en ont l'obligation, avec toute l'Eglise Catholique, aux quatre premiers Conciles que je viens de nommer. Or nous venons de voir que ces Conciles ont principalement établi la créance de ces veritez Orthodoxes, sur la doctrine de l'unité & de l'universalité, de la perpetuité & de l'infaillibilité de l'Eglise, sur la Tradition perpetuelle, & la succession non interrompuë des Sieges Apostoliques, des Eglises Episcopales répanduës dans toute la terre depuis le temps des Apôtres, & secondées par les Edits des Princes, depuis qu'il y en a eu de Catholiques.

Dans tous ces Conciles, dans tous ces triomphes de la verité sur les Héresies anciennes, on n'a jamais déferé à l'esprit particulier de qui-que-ce-fut ; on n'a jamais écoûté de Novateur, ou de prétendu Réformateur de la Foi ancienne ; on n'a jamais écoûté des hommes extraordinaires. On n'a consulté que la Tradition & la créance ancienne & presente des Eglises de tout l'Univers ; on n'a pas eu la moindre pensée, qu'il y pût avoir des interruptions dans l'Eglise, en-sorte-qu'il falût comme la rebâtir & la fonder de nouveau ; on a toûjours été persuadé, que les fondemens de la Foi une fois posez par Jesus-Christ & par les Apôtres, étoient inébranlables, & que les portes d'Enfer ne l'emporteroient jamais sur elle. On a toûjours été constamment persuadé, que les Evêques venant au Concile General, y apportoient la Foi & la Tradition de toutes leurs Eglises particulieres, & que cette convenance de toutes les Eglises presentes du monde étoit une preuve convaincante, que c'étoit la doctrine même que les Apôtres & les hommes Apostoliques y avoient prêchée dés le commencement ; puis-qu'il étoit impossible d'imaginer une autre source de cette convenance. Cette raison embrasse generalement tous les points de la doctrine de l'Eglise.

I. PARTIE. Ch XLIX.

XIV. Le Pape Leon II. témoigna à Constantin Pogonat dans la Lettre qu'il lui adressa pour confirmer le sixiéme Concile Oecumenique, auquel il venoit de présider, il lui témoigna, dis-je, que *tout le monde avoit beaucoup de sujet de rendre graces à Dieu, de ce que lui aiant donné l'Empire de la terre, il lui avoit donné encore plus d'amour pour celui du Ciel. Car c'est bien plus de se reposer en Dieu par une sainte confiance, que de joüir d'un Roiaume. D'où vient*, dit ce Pape, *que vôtre Majesté Tres-Chrétienne reconnoissant, qu'elle tient son Empire de Jesus-Christ, favorise & maintient dans une fermeté inébranlable, son Eglise, qui est son Corps, dont vous êtes vraiment le Fils aîné.* (UT SINCERUS ET PRINCIPALIS FILIUS.) *Nous lisons de vous, ô Empereur, & de l'Eglise, qui est répanduë par toute la terre, ce que dit Isaïe dans l'Ecriture : Les Rois seront vos nourriciers. Si le Dieu Tout-puissant, si le Roi des Rois ne vouloit combler son Eglise de faveurs, jamais vôtre Majesté ne se fut abaissée jusqu'à ses serviteurs, & n'eut voulu en descendant pour un moment du faîte de l'Empire, se mettre au même rang, que les Evêques, &c. Mais rien n'est plus digne de vous, ni plus agréable à Dieu, que de voir, que la verité de la doctrine de la Foi, qui fait l'ornement de vôtre Couronne, & conserve vôtre Empire, s'est répanduë & a été reçuë par toute la terre, par l'Edit que vous en avez publié. C'a été comme un raion du Soleil, qui a éclairé les cœurs de tous les hommes, qui reçoivent la doctrine du salut de la même main, qui manie le gouvernail de l'Empire de tout le monde. Cette concorde du Concile Oecumenique avec l'Edit Imperial, est comme un glaive à deux tranchans, qui abat toutes les Héresies anciennes & nouvelles.*

XV. Il n'y a que l'Eglise Catholique, où on puisse trouver cette constante uniformité, cette concorde indissoluble de l'Empire & du Sacerdoce, cette multitude innombrable d'Evêques de tout l'Univers conspirans pour une même doctrine dans l'Occident & dans l'Orient. Car ce Pape protestoit, qu'il avoit trouvé la doctrine de ce

Concile tenu à Constantinople, parfaitement conforme à celle de tout le Concile Occidental du Siege Apostolique: *Eadem sensit, quæ & universum Concilium, alludens huic sanctæ Sedi Apostolicæ.* Ainsi ce Pape voïant que c'étoit la même doctrine *des Apôtres & des anciens Peres*, & celle dû Siege de Pierre; il la confirma, comme il dit, *par l'autorité même de Saint Pierre.* Un peu aprés, *Prenez, ô sainte Eglise,* continuë ce Pape, *vos ornemens de gloire & de joie; vôtre Fils, le plus invincible des Princes, vôtre aide, vôtre Défenseur, s'est ceint du glaive du Verbe divin pour separer les Infideles d'avec les Fideles: C'est ce nouveau David, qui a tranché la tête du Ministre de l'erreur. Assemblez-vous, ô saintes Eglises, les peuples de tout l'Univers avec vos Evêques, & chantez à haute voix: Le nouveau David, le plus invincible des Empereurs, a vaincu, non pas dix mille ennemis; cela ne répondroit pas à la victoire, & à l'universalité des Eglises, qui sont sans nombre; mais le Prince des démons avec toutes ses legions.* Les paroles de ce Pape sont magnifiques, les choses sont encore plus grandes, rien n'est plus digne de la Majesté de Jesus-Christ.

XVI. Les Societez separées ont beau se vanter de leur petit nombre, de leur obscurité, de leurs tenebres; l'Eglise de Jesus-Christ a triomphé de la maniere, que nous venons de voir, depuis l'Empire de Constantin, jusqu'à ce sixiéme Concile, & elle continuë de triompher en la même maniere depuis le sixiéme Concile jusqu'à present; avec toute la gloire & la protection des Princes Chrétiens, que les Ecritures lui avoient promise: & toutes les Sectes separées se sont évanouïes au bruit de ces triomphes de l'Eglise: ce qui ne laisse pas le moindre doute; que celles dont il demeure encore quelques restes, & celles qui naîtront aprés elles, ne doivent aussi s'évanouïr & se perdre aprés un petit nombre d'années. Nous pourrions nous contenter de l'avoir montré jusqu'au sixiéme Concile General, jusqu'où quelques-uns des derniers Ministres ont poussé ce qu'ils appellent les beaux jours de l'Eglise.

Ils auroient raison de ne pas pousser ces beaux jours

jusqu'au temps des Iconoclastes, & jusqu'à celui de Photius dans les huit & neuviémes Siecles, s'ils n'en vouloient reconnoitre encore des raïons dans les Edits, que quelques Empereurs publiérent en faveur de ces Impies, dont ils se déclarérent même les Chefs, en prévenant les Decrets de l'Eglise, & en suscitant les persecutions les plus attroces contre les Catholiques. Baronius a eu raison d'un autre côté, de considerer alors l'Eglise Grecque dans le plus grand lustre où elle ait été, par la constance de tant d'illustres Martyrs, au milieu des maux que leurs persecuteurs leur faisoient souffrir. Ce n'est pas ainsi qu'en avoient usé les plus sages Princes, qui les avoient précedez, & dont nous avons raporté les Loix jusqu'ici. Nous préferons pour ce sujet leurs Successeurs, qui les ont imitez aprés les sept & huitiéme Conciles Generaux, dont ils ont suivi religieusement les mouvemens dans leurs Edits. Nous nous contentons de l'indiquer pour le present, ne trouvant point de difference entre leurs Loix & celles de leurs Augustes Prédecesseurs, que nous avons assez étenduës, & expliquées avec les secours des Peres & des Conciles qui les ont approuvées. Nous nous sommes particulierement attachez à l'Empire Romain, où l'Eglise a jetté de plus profondes racines, par la conversion des Peuples, qui y habitoient de temps immemorial, & qui s'y trouvoient mieux disposez par les bonnes Loix des temps les plus purs de la Republique.

Il nous reste dans la suite plusieurs autres conversions de Peuples étrangers à parcourir au dehors & au dedans de l'Empire. Ils furent touchez particulierement des grands exemples, qu'ils y voïoient, avec le secours des Missions, & le concours des Princes, qui les gagnérent entierement à Jesus-Christ. Ce sont les derniers fruits des racines, c'est à dire, des principes que nous avons établis. Il est temps de les recueillir en abondance, en reprenant les choses de plus haut, depuis la conversion paisible de tout l'Empire Romain sous Constantin, & sous ses Successeurs, jusqu'à Charlemagne, & un peu au dela.

CHAPITRE L.

Exemples des principales Conversions anciennes de Peuples, qui restoient à tirer de l'Histoire Ecclesiastique, & premierement de celle de Theodoret.

I. La Conversion des Indes par les Missionnaires de Saint Athanase Archevêque d'Alexandrie. Combien la pieté & la renommée du Grand Constantin y contribua. II. Conversion des Iberiens, par les soins d'une Prisonniere de guerre, de la Reine, & du Roi. III. Combien les peines & les bienfaits ont d'efficace pour ces Conversions. Comment elles ne laissent pas d'être volontaires. IV. Comment la grande pieté de l'Eglise Chrétienne pouvoit toucher ces peuples barbares. V. Conversion des Sarrasins par l'authorité de la Reine, touchée de la grandeur, & de la majesté de l'Eglise. VI. Comment les Goths de Catholiques se firent Arriens, croïant qu'il n'y avoit point de difference, & cedant aux instances de l'Empereur Valens. VII. Combien étoit injuste & déraisonnable cette conduite de Valens, qui préferoit une Secte à la tige primitive du Christianisme. Difference entre lui & Constance. VIII. Comment les Goths demeurérent encore Catholiques, ne croïant pas ce que les Arriens croïoient, mais estimant que les Arriens eussent la même Foi de l'Eglise. IX. Les Goths manquérent entrant trop facilement dans la Communion des Arriens, sans s'informer si les autres Catholiques en usoient de même. Comment la Communion des Arriens les fit enfin tomber dans leur créance. X. Combien on passe facilement à la créance des Hérétiques, quand on s'est souillé de leur Communion. XI. Contre les nouvelles Sectes, qui se lient de communion avec celles d'une créance differente. XII. Suites tres-dangereuses de ce mélange de Communions. XIII. Zele de Saint Chrysostome pour la Conversion des Nations les plus éloignées dans Constantinople même. Exemple proposé aux Evêques des Capitales des Roïaumes. XIV. Comment quelques Scythes avoient pû de Païens devenir Arriens, plutôt que Catholiques. XV. Comment la plus vaste étenduë des Goths ne put jamais approcher de celle de l'Eglise Catholique.

I. ENtre les Conversions anciennes qui nous restent à parcourir, Theodoret met celle des Indiens dés le *L.1.Hist.c.23.* le temps du Grand Constantin, & il en commence la narration par le témoignage, qu'il rend à l'invincible valeur

& à la pieté de cet Empereur, dont la renommée se répandit de tous côtez, & engagea les Nations voisines à faire » la paix, à s'entre-visiter, & à trafiquer ensemble. Un Phi» losophe de Tyr s'embarqua avec deux de ses neveux, qui » étoient aussi ses disciples, pour aller aux Indes. Ils furent » pris sur mer, & ramenez au Roi, qui trouva Edesius & » Frumentius, c'étoient les noms de ces deux jeunes hom» mes, si accomplis & si sages, qu'il leur donna la conduite » de sa Maison. Ils n'eurent pas moins de credit aprés la » mort du Roi auprés de son Fils & de son Successeur. Il » leur laissa la liberté de s'assembler & de celebrer les divins » Offices, avec les marchands Chrétiens, qui y trafiquoient; » il leur permit même de s'en retourner en leur païs. Fru» mentius vint à Alexandrie, & aïant raconté à Saint Atha» nase, qui en étoit alors Evêque, le desir des Indiens de » connoître le vrai Dieu, il en fut lui-même ordonné Evê» que par ce Saint & illustre Prélat. Il retourna donc aux » Indes, & convertit avec d'autant plus de facilité, ce païs » qui ne lui étoit pas inconnu, que Dieu accompagna ses » travaux Apostoliques, de la même grace des miracles, » dont il avoit soûtenu les Prédications des Apôtres.

Dans ce discours de Theodoret, nous remarquons combien l'autorité, la pieté, la haute réputation, l'amitié des grands Rois, contribuë à la conversion des nouveaux Peuples, & à l'établissement des Eglises. Il seroit difficile de dire certainement quel étoit ce païs des Indes, que Frumentius éclaira & gouverna en-suite: Car de toute antiquité on a donné le nom d'Inde à tous les païs extrêmement éloignez vers l'Orient & l'Occident.

II. Le Roïaume des Iberiens n'étoit pas tout à fait si éloigné. Theodoret raconte ensuite comment il fut converti par une femme Chrétienne, qui fut faite prisonniere de guerre, & qui aïant pratiqué durant sa captivité » les vertus les plus éminentes, merita aussi d'avoir part à » la puissance des Apôtres, à faire des guérisons miraculeuses. » Elle rendit la santé à plusieurs malades. Elle ressuscita des » morts. La Reine même fut miraculeusement guérie, &

Ibidem.

n'aïant

n'aïant pû aprés cela lui faire recevoir aucuns presens, elle fut d'autant plus disposée à lui faire esperer la permission de bâtir un Temple à Jesus-Christ. L'agrément « du Roi étoit necessaire, la Reine l'y exhorta, & le pressa « même de porter tout son Roïaume à la Religion Chré- « tienne : Il eût peine à s'y resoudre ; mais un jour étant à « la chasse, il perdit tout à coup la vuë, comme un autre « Saint Paul, & étant en même temps aussi-bien que Saint « Paul interieurement éclairé, il invoqua le Dieu de sa Pri- « sonniere, & fut d'abord guéri. Il demanda le plan de l'E- « glise, & elle le lui donna, l'invitant d'envoïer des Ambas- « sadeurs à l'Empereur des Romains, pour lui demander « quelque Sçavant & saint Prélat. Constantin lui en envoïa « un chargé de presens, qui fut l'Apôtre de cette nou- « velle Eglise des Iberiens. «

III. On voit encore ici, combien Dieu aime à se servir des Empereurs, des Rois & des Princes pour la conversion des peuples & des Roïaumes entiers. On voit comme un Roi étant converti, son Roïaume ne tarde pas à le suivre. On voit comme Dieu attire les Infideles à la Religion par des bienfaits temporels, & par des peines temporelles. Car ne faut-il pas mettre les maladies corporelles entre les peines, & quel plus grand bienfait, au jugement des hommes charnels, qu'une guérison subite & inesperée ? On voit que ces Conversions, qui ont été forcées par la violence douce des bienfaits, ou par celle des peines corporelles, ne laissent pas d'être tres-volontaires. On voit que si les Rois usent quelquefois de contrainte pour forcer leurs Sujets au bien ; ils ne font que suivre l'exemple que Dieu leur en a donné, par les châtimens corporels, qu'il leur a fait souffrir à eux-mêmes, pour leur faire vouloir le bien qu'ils ne vouloient pas. Enfin, on voit que ce que S. Augustin nous a dit de Saint Paul avec plus d'étenduë, que nous n'eussions peut-être pensé. Sçavoir que Dieu fit une espece de violence à Saint Paul, & le fit entrer dans l'Eglise, par les châtimens corporels. Car n'est-ce pas un châtiment, que de perdre la vuë?

I. PARTIE. Chapitre L.

N'est-ce pas une contrainte, d'être reduit à ne plus voir le jour, & à apprehender des peines, peut-être encore plus grandes, si on ne consent à ce que Dieu veut ? On n'auroit pas crû qu'un Apôtre, & un des plus éminens entre les Apôtres, dût être converti de la sorte : On ne l'auroit pas crû non plus d'un Roi, & d'un Roi, que Dieu vouloit faire l'Apôtre de sa Nation. Si ce Roi en usa pour convertir ses Sujets, comme Dieu en avoit usé à son égard, ou à l'égard de la Reine sa femme, qui est le temeraire qui y puisse trouver à redire ? Pourquoi n'auroit-il pas emploïé les presens & les graces, les terreurs & les legeres peines ; puisque Dieu lui en avoit fait la leçon ?

IV. Les Iberiens n'avoïent apparemment aucune connoissance des Ecritures. Ainsi on ne pouvoit pas les entretenir des Mysteres, qui y avoient été prédits si long-temps auparavant, & qui avoient été ensuite si fidelement accomplis en la personne de Jesus-Christ & de son Eglise. Mais la réputation du Grand Constantin, la grandeur de son Empire, la majesté & l'étenduë de l'Eglise, à la gloire de laquelle il se consacroit lui & ses Etats, pouvoit bien être parvenuë jusqu'à eux : & cela accompagné des instructions de cette pieuse Prisonniere, pouvoit sans doute avoir excité ces peuples ignorans à recourir & à se soûmettre à la Religion d'une autre Nation incomparablement plus polie que la leur, plus éclairée, plus sçavante. Il n'en faloit pas davantage pour les rendre entierement dociles aux instructions, que leur nouvel Evêque leur donna sur la gloire de Jesus-Christ, & de son Eglise. Enfin, les miracles & les vertus miraculeuses de l'Esclave Chrétienne achevoient de toucher & de convaincre ce qu'il pouvoit y avoir encore de plus grossier & de plus charnel.

» V. Mavia Reine des Sarrasins, dit Theodoret, qui fit
» enfin la paix avec les Romains aprés une longue guerre,
» leur demanda en grace comme le principal fruit de la
» paix, qu'on lui donnât le Solitaire Moyse, pour Evêque

de sa Nation. La frequentation des Romains pendant une longue guerre, donna le moïen & le temps à cette Reine de connoitre Jesus-Christ, de s'informer de la grandeur de son Eglise, & de la sainteté de ses Solitaires & de ses excellens Prélats. Aprés cela il n'y avoit pas à balancer pour elle, si dans le choix de la Religion elle devoit s'en raporter à elle-même, ou à ses Ancêtres, ou aux plus habiles de ses Sujets, ne voïant en tout cela, que de la barbarie, de l'ignorance, pour ne pas dire de la brutalité, si ordinaire aux Nations belliqueuses: ou si elle ne devoit pas plutôt s'attacher à la Societé la plus éminente, la plus religieuse, la plus ancienne, la plus étenduë du monde, & la plus abondante en personnes saintes & sçavantes. Cette Reine, poursuit Theodoret, « s'adressa à l'Empereur Valens, & obtint de lui sans peine le Prélat qu'elle demandoit. Toute la Nation fut bien-tôt convertie, par l'exemple & les instances de la Reine, par les enseignemens & les miracles de son Prélat Apostolique. » Il suffit de dire qu'un Roïaume entier s'est converti par les soins d'une Puissance temporelle, pour faire comprendre, que ni les faveurs, ni les menaces, ni les dons, ni les peines n'y ont pas été épargnées. Dans une grande multitude il y a des esprits de toutes sortes, qui demandent aussi d'être traitez de fort differentes manieres. *Ibidem.*

VI. « L'Empereur Valens, continuë Theodoret, aïant fait un Traité de paix avec les Goths, qui jusqu'alors avoient été Catholiques, voulut, à la persuasion d'Eudoxe Arrien comme lui, les faire entrer dans sa Communion, afin que la paix en fut d'autant plus ferme. Les Goths resistérent à ces solicitations, jusqu'à ce que leur Evêque Vulphilas, sur lequel ils se reposoient entierement, étant gagné par les caresses & les presents d'Eudoxe, leur persuada de se rendre à la volonté de l'Empereur, les assurant qu'il n'y avoit nulle difference entre la doctrine des Catholiques & celle des Arriens; & que ce n'étoit au fond que l'ambition, qui avoit formé ces partis. Ainsi, ajoute Theodoret, les Goths jusqu'à present disent bien que le *L. 4. c. 32.* *Ibidem.*

» Pere est plus grand que le Fils; mais ils ne peuvent souffrir » qu'on dise, que le Fils est une créature, quoi-qu'ils soient » unis de Communion avec ceux qui le disent. Il est donc » vrai de dire, que les Goths n'ont pas entierement aban- » donné la doctrine de leurs Ancêtres. Car Vulphilas pour » leur persuader de communier avec Eudoxe & Valens, leur » protesta qu'il n'y avoit point de difference pour la doctri- » ne, & que la discorde des Eglises n'étoit venuë que de » l'ambition. Ce sont les propres termes de Theodoret, qui meritoient bien d'être ici raportez au long.

Je remarquerai ici, que de quelque Religion que les Rois & les autres Princes temporels fassent profession, il leur est commun à tous d'attirer leurs Sujets à leur parti, soit pour se les lier d'autant plus étroitement, soit qu'étant persuadez de la necessité de la Religion, & ne doutant pas qu'elle ne soit necessaire au salut, ils s'estiment obligez par les plus saintes Loix de la conscience, de procurer à leurs Sujets le même salut, en les invitant, ou en les entrainant à la Religion veritable. L'importance est, que ces Princes soient non pas entêtez de leurs préventions, ou entrainez par le torrent de l'accoûtumance, ou de la multitude; mais vraiment convaincus par la lumiere & par l'évidence de la verité. Autant que l'entreprise est plus grande de convertir tout un Roïaume, que de se convertir seulement soi-même; autant la conviction de la Religion doit être plus grande dans ces importantes conjonctures.

VII. Or quelle conviction pouvoit avoir Valens, ou tout autre Prince non Catholique, pour préferer & pour faire préferer une Secte, quelle qu'elle fut, à l'Eglise Catholique? Ne devoit-il pas plutôt être convaincu par l'évidence de la chose, & par l'attestation de tout le Genre-humain; que l'Eglise Catholique étant la tige primitive de tout le Christianisme, étant étenduë dans tout l'Univers, aïant la succession & la Tradition non interrompuë depuis les Apôtres, aïant precedé toutes les Hérefies, aïant elle seule donné tant de Martyrs, meritoit

d'être préferée sans comparaison à toutes les autres Sectes, qui se disoient Chrétiennes. Secondement, il ne pouvoit donc pas forcer ni les peuples, ni les Evêques Catholiques, ni inviter les Nations nouvelles à prendre parti parmi les Arriens. Bien moins devoit-il les y forcer comme il fit par des cruautez inouïes, & par les derniers suplices, qui ne servirent qu'à faire, ou des Martyrs, ou des Apostats. Constance n'en avoit pas tant fait que lui, quoi-qu'il en eût trop fait. Il n'avoit eu en vuë que les avantages de l'Eglise universelle, & il n'avoit pas porté la rigueur à de si grandes extremitez. Son zele étoit loüable; mais les Evêques qu'il prenoit pour guides le poussérent trop loin. Un Prince sage & vraiment Catholique auroit pû par la conviction de la préference toute visible de l'Eglise Catholique à toutes les autres Sectes, les y attirer, ou les y entrainer par l'amour, ou par la crainte, par les honneurs, ou par des peines moins rigoureuses.

VIII. Aussi Valens ne proposant rien aux Goths, qui pût raisonnablement les toucher; ne leur proposant pas une autre autorité, qui pût balancer dans leurs esprits celle de l'Eglise ancienne & universelle, il pût bien les tromper, mais non pas les pervertir entierement. Il leur fit accroire, que les dogmes des Arriens n'étoient au fond que les mêmes sentimens de l'Eglise Catholique; que toute la difference ne consistoit qu'en quelques termes: qu'ainsi il étoit seulement question de s'unir à la Communion des Arriens; puisque leur Foi étoit toute la même. Aussi Theodoret a pris soin de nous avertir, qu'ils persistérent dans leur ancienne créance, qui étoit celle de l'Eglise Catholique, quoi-qu'ils s'unissent à la Communion des Arriens, qu'ils croïoient leur être unis dans la doctrine de la Foi. Ils commencérent peut-être à dire, que le Pere étoit plus grand que le Fils; mais c'est une expression qui se lit dans l'Evangile, & dont Jesus-Christ usa lui-même? Enfin plusieurs des Peres en ont usé en un sens tres-Catholique, qui ne marque que la proprieté personnelle du Pere; d'être le principe des deux autres personnes, & de

ne proceder lui-même d'aucun autre principe.

I. PARTIE. Chapitre L.

IX. C'est encore ici un exemple & une preuve mémorable, de ce que Saint Hilaire & Saint Augustin nous ont dit, qu'au temps des Arriens *les oreilles des peuples étoient souvent plus chastes & plus Catholiques, que les langues de leurs Evêques :* parce-que ces faux Pasteurs cachoient le venin de l'Arianisme sous des termes ambigus, & Catholiques en un sens, qui étoit le seul, auquel les peuples Catholiques s'arrêtoient, sans se défier de rien, & sans raffiner davantage. Les Goths Catholiques entendoient leur Evêque & l'Empereur, qui leur disoient, que le Pere étoit plus grand que le Fils, & ils n'entendoient par là, que ce que les Catholiques croïoient. Quelque secretes & frauduleuses que pût être l'intelligence & l'intention de Vulphilas & d'Eudoxe, cette Nation guerriere s'arrêtoit au sens Catholique, & suivoit ces Evêques, persuadée qu'ils croïoïent la même chose qu'eux. Il n'étoit donc pas alors veritable, que la Nation entiere des Goths fût devenuë Arrienne.

Il est vrai qu'elle manqua par trop de facilité à entrer dans la Communion des Arriens, avec lesquels elle n'avoit point encore participé aux divins Mysteres. Cette nouveauté meritoit bien qu'on s'informât, si les autres Eglises Catholiques de l'Univers admettoient aussi les Arriens dans leur Communion, afin de se conformer à elles. Il étoit presque pardonnable à une armée de ne pas bien distinguer la Foi d'avec la Communion. Mais quelque pardonnable que parut alors cette faute, les consequences en furent tres-funestes. Parce-que les Goths ne se tenant point sur leurs gardes, & toûjours de plus en plus abusez par leurs Evêques, & par les Arriens, parmi lesquels ils étoient mêlez, devinrent enfin de Catholiques Arriens, aïant trop legerement crû, que les Arriens étoient Catholiques. Ils demeurérent attachez à l'erreur, que le Pere étoit plus grand que le Fils, & ils oubliérent par leur negligence, & par la malice de leurs Pasteurs, le premier correctif, qu'ils y avoient apporté selon Theodoret, de

ne point souffrir qu'on dit, que le Fils étoit une créature. La supression de cette seconde proposition les fit tomber dans le sens Hérétique de la premiere.

X. On voit par là de quelle importance il est de ne point souffrir de mélange, ou de contagion, non seulement dans la Foi, mais aussi dans la Communion Catholique. La corruption passe facilement de l'une à l'autre. Les Goths étant devenus Arriens de Communion, ils le devinrent bien-tôt de créance? On ne s'étonnera plus aprés cela, quand on lira dans l'Histoire Ecclesiastique, dans les Conciles & dans les Lettres des Papes, combien l'Eglise universelle, combien l'Eglise Romaine a fait paroitre de délicatesse, pour ne pas laisser soüiller le moins du monde sa Communion, par aucun mélange de celle des Héretiques, ou des Schismatiques. On ne peut quelquefois s'empêcher de croire d'abord, que l'Eglise a été autrefois trop délicate sur ce point, comme dans le Schisme d'Acace Evêque de Constantinople. Mais par cet exemple de la Nation entiere des Goths on pourra facilement se détromper, & se convaincre, qu'on ne peut user de trop de précautions dans des occurrences si perilleuses. Car cette Nation demeura depuis Arriene, soit dans le même païs aux environs du Danube, soit dans l'Italie & dans l'Espagne, où elle passa, & où elle forma de grands Etats. Nous verrons dans la suite le retour des Visigoths d'Espagne dans le sein de l'Eglise Catholique par les soins du Roi Recarede.

XI. Concluons de tout cela, quel jugement nous devons faire des Sectes de ces deux ou trois derniers siecles dans l'Occident & vers le Nort; & de la facilité, on pourroit dire de l'ardeur, qu'elles ont souvent, de s'unir de Communion entre-elles, bien que leur créance demeure toûjours fort differentes. Elles suivent en cela Valens, Eudoxe, Vulphilas, & les autres Arriens, qui vouloient mêler les Communions differentes des Eglises, pour corrompre enfin aussi leur créance, & les jetter insensiblement dans l'Arianisme; ce qui ne leur réussissoit

que trop souvent, comme il paroit ici par l'exemple des Goths. L'Eglise est aussi pure & aussi indivisible dans sa Communion, que dans sa Foi, tant par la liaison qu'il y a entre la Foi, & la Communion, que par la juste crainte de l'infection, qui suivroit enfin le mélange de diverses Communions.

XII. Les Sectes nouvelles suivent encore ces mêmes guides dans la couleur, qu'elles donnent à cette liaison de choses inalliables. Car comme les Arriens disoient aux Goths, que leurs differens avec l'Eglise Catholique ne venoient que de l'ambition de ses Prélats, & de quelque difference de termes, sans qu'il y en eût dans les dogmes: aussi ces Docteurs de Nouveautez prétendent, que la créance essentielle des Sectes & des Communions, qu'ils veulent réunir, eust toute la même, & ne differe qu'en des choses arbitraires, & indifferentes au salut. Nous parlerons peut-être encore plus exactement, si nous disons, que nos nouvelles Sectes vont plus loin que les Arriens. Car les Arriens prétendoient ou faisoient semblant de prétendre, qu'il n'y avoit nulle difference de dogmes entre-eux & les Catholiques; c'est ce qu'ils persuadérent aux Goths. Ainsi les Arriens & les Goths convenoient alors, qu'ils n'eussent pas pû s'unir de Communion, s'ils n'eussent été unis de sentimens. Au reste, si ce mélange de Communion perdit enfin les Goths, & les fit bien-tôt tomber dans l'Arrianisme, quels desordres n'auroit-on pas sujet de craindre, si on faisoit jamais cette réunion de Communions, que les Protestans desirent tant entr'eux, & dont ils n'ont jamais pû venir à bout? On sçait combien ils sont partagez entre-eux sur la fixation des points essentiels & fondamentaux de la Foi. Il y a peu d'anciennes Héresies, qui ne trouvent assez de faveur parmi eux, pour n'être pas excluës de la Communion ainsi étenduë, & de l'esperance du salut. On pourroit donc dire, qu'ils communient interieurement avec elles, & que leur volonté & leur consentement les associe, à une grande partie des anciennes Héresies, outre celles qu'ils y ont ajoûtées: ***Si communicant, credunt,*** disoit

difoit autrefois Saint Auguftin, dans un cas pareil.

XIII. Quelques-uns ont expliqué des Goths, ce que le même Theodoret raconte plus bas des Scythes : que « Saint Chryfoftome Archevêque de Conftantinople les « voïant engagez dans l'Arrianifme, chercha des gens qui « fçuffent leur langue ; les ordonna Prêtres, ou Diacres, ou « Lecteurs, leur donna une Eglife à Conftantinople, les « chargea de l'inftruction de ces étrangers, & en reconcilia « plufieurs à l'Eglife. Il les vifita lui-même dans l'Eglife, « qu'il leur avoit donnée, fe fervit d'un Interprete pour les « inftruire, & excita ceux qui étoient intelligens dans l'une « & l'autre Langue, à leur rendre les mêmes offices de charité. « Ainfi ce Prélat Apoftolique travailloit à la converfion des Nations & des Sectes les plus éloignées dans Conftantinople même. Car ceux qui s'y étoient convertis, retournant dans leur païs, y portoient la femence pure, & toûjours feconde de la Foi Orthodoxe. Il y a de l'apparence qu'ils y amenoient quelquefois les mêmes Miffionnaires de Conftantinople, à qui ils avoient l'obligation de leur converfion. Ce n'eft donc pas fans raifon, que les Empereurs nommoient, ou faifoient élire les plus Sçavans, les plus éloquens, & les plus zelez Pafteurs, pour être Evêques de la ville Imperiale, les Gregoire de Nazianze, les Chryfoftome. Comme la ville Roïale eft toûjours l'abregé de l'Empire, & l'attrait des Nations étrangeres : auffi le Prélat qui y préfide, trouve dans fa Ville comme un abregé de l'Univers, pour y exercer fon zele Apoftolique.

Lc. 8. c. 30.

XVI. Si on nous demande, comment les Scythes avoient pû être infectez d'abord de l'Arrianifme, avant que d'avoir reçû la Foi Catholique : Il me femble que nous pouvons répondre, que Conftantin & les autres Empereurs Chrétiens aïant puni d'exil les Héretiques, les avoient forcez de fe fauver hors des bornes de l'Empire Romain, & de fe retirer parmi les Barbares, où ils n'eurent pas de peine à fe multiplier, & à attirer à leur parti ces peuples Idolâtres. C'eft ce que Saint Profper nous a appris dans fa Chronique, quand il dit, que fous l'Empire d'Arcade «

I. Partie. Chap. L.

Radagaise Roi des Goths fondit sur l'Italie, la ravagea, & y donna entrée aux Arriens, que les Loix des Empereurs précedens avoient chassez au dela des frontieres de l'Empire parmi les Barbares : *Si-quidem Radagarius Rex Gothorum Italiæ limitem vastaturus transgreditur. Ex hoc Arriani, qui Romano procul orbe fugati, Barbararum nationum, ad quas se contulere, præsidio erigi cœpere.* Le même Saint Prosper dit un peu aprés, que sous l'Empire du jeune Valentinien & de Marcien la République se trouva dans un état déplorable, n'y aïant point de Province, où les Barbares ne se fussent établis ; & l'Hérésie des Arriens, qui s'étoient mêlez avec les Barbares, aïant l'insolence de vouloir passer pour la Foi Catholique, étenduë dans tout l'Univers : *Et infanda Arrianorum hæresis, quæ se nationibus barbaris miscuit, Catholicæ nomen fidei toto orbe diffusæ præsumat.* Ce fut effectivement le Siecle, auquel s'établirent trois Roïaumes d'Arriens, celui des Visigoths dans l'Espagne, celui des Ostrogoths dans l'Italie, & celui des Vandales en Affrique.

XV. Ce n'étoit néanmoins qu'une vaine illusion, dont les Goths se flatoient, comme s'ils eussent pû égaler, ou surpasser l'étenduë de l'Eglise Catholique. Car la verité est, que ce n'étoient que des Conquerans, qui inondérent ces grandes Provinces, & y dominérent, quoi-qu'ils ne fussent qu'en tres-petit nombre. Aussi ce ne furent, que comme des torrens qu'on vit disparoître en fort peu de temps ; leur course aïant été trop rapide, pour être de durée, au moins dans l'Italie & dans l'Affrique. L'Empire des Visigoths fut un peu plus long, & plus affermi dans l'Espagne ; mais nous verrons bien-tôt que sous le Roi Recarede, qui se convertit avec toute sa Nation, il n'y avoit que huit ou neuf Evêques Arriens ; quoi-qu'il y en eût plus de soixante & dix Catholiques dans le Concile troisiéme de Tolede, où cette conversion se fit. Les Evêques & les peuples étoient donc tous demeurez Catholiques, & dans le même état à peu prés, qu'avant le débordement des Goths. La gloire de ces Princes & de ces

peuples Arriens fut dont bien courte, si on peut dire, qu'il y eût de la gloire à se mêler avec les Barbares, & fondre avec eux pour venir desoler l'Empire Romain & l'Eglise.

Chapitre LI.

Suite des Conversions anciennes des peuples, tirées de l'histoire de Theodoret, de celle de Sozomene, & des Lettres de Saint Jean Chrysostome.

I. Les Nations Païennes voisines de l'Empire Romain, voïoient dans le Livre de l'Univers, comme dans une autre Ecriture, la grandeur & la sainteté de l'Eglise, ce qui étoit un grand attrait pour elles. II. Ces Nations ne pouvoient ignorer, quelle étoit leur ignorance & leur impuissance à se bien déterminer sur la Religion & sur la Societé, qu'il faloit suivre pour le salut. Cet aveu les conduisoit à l'Eglise Catholique. III. Les Barbares que les Arriens convertissoient, se faisoient plûtôt Chrétiens, & Catholiques, qu'Arriens, le seul éclat de l'Eglise universelle étant capable de les attirer. IV. Autres Conversions par le zele de Saint Chrysostome, soûtenu des Loix Imperiales contre les Heretiques, & d'autres sans ce secours pendant son exil. Ces Missions ne sont propres qu'à la vraie Religion. V. Conversions en partie feintes des Apollinaristes. Comment ces Conversions deviennent avec le temps sinceres. Ce défaut de sincerité est un préjugé contre les Sectes. VI. Combien les Catholiques sont incapables de dissimulation dans les choses de la Religion. VII. Discours admirable de Sozomene. Comment sous les Empereurs encore Païens, les Barbares fondans sur l'Empire, en emmenoient chez eux des Esclaves, qui les convertissoient par leurs miracles & par leurs vertus. VIII. Reflexions sur ce discours de Sozomene. La force de la verité, & des vertus Evangeliques, eût enfin converti tous les Païens, quand les Empereurs ne se seroient jamais convertis. IX. Comment la paix & la grandeur, le trouble & la décadence de l'Empire contribuoit à l'agrandissement de l'Eglise. X. Les Barbares dans ce petit nombre d'esclaves Chrétiens qu'ils emmenoient, voïoient un abregé des excellences de l'Eglise universelle qui les ravissoit, & les convertissoit. XI. L'apparition d'un prodige convertit Tiridate Roi d'Armenie, son Edit convertit tous ses peuples. Comment cela. XII. Conversion des Sectes après des conuersations frequentes avec nos grands Hommes, qui leur avoient donné une grande idée de l'Eglise uni-

verselle ; d'où vint aussi leur fermeté étonnante dans une horrible persecution. XIII. Comment Vulphilas cultivant & polissant les Goths encore Barbares, les porta à se comparer aux Chrêtiens, à les préferer, à s'incorporer à eux. XIV. Le Roi des Ismaëlites obtint un fils par les prieres des Solitaires, & il convertit toute sa Nation. Reflexions sur cela. XV. Conversion des Païens & des Heretiques, faute de Temples & d'exercice de leur fausse Religion.

I. NOus avons déja fait voir que le zele de S. Jean Chrysostome Archevêque de Constantinople, avoit plus d'étenduë, que tout l'Empire Romain. En voici encore un » exemple. Aïant appris que les Scythes, qu'on appelloit » Nomades, & qui habitoient le long du Danube, desire- » roient ardemment de se convertir & d'embrasser la Reli- » gion Chrétienne, il chercha, dit Theodoret, des hommes » Apostoliques, pour y aller travailler, il écrivit même à » l'Evêque d'Ancyre, afin qu'il lui en cherchât, l'assurant » qu'il y en avoit déja qui s'étoient convertis. Le fondement de ces conversions n'étoit autre que la gloire, & l'étenduë de l'Empire & de l'Eglise Catholique, & sa grande réputation de sagesse & de sainteté, répanduë dans tout le monde. Saint Augustin nous a dit, que les ignorans, qui ne pouvoient pas lire les Ecritures, pour y voir l'Eglise promise dans les Propheties de l'ancien Testament, & l'accomplissement de ces Propheties dans les Livres du nouveau, pouvoient jetter les yeux sur ce grand Univers, & y voir cette même Eglise établie par tout avec un éclat, & une majesté, qui n'a rien d'égal dans le reste du monde : & que ce second Livre n'étoit gueres moins propre, que le premier, pour leur faire connoitre la veritable Religion. Les Nations incultes & grossieres, qui habitoient sur les frontiéres de l'Empire, dans lequel l'Eglise étoit si florissante, ne pouvoit pas s'empêcher de jetter quelquefois les yeux sur leur Religion & sur la nôtre, sur leur malheur & sur nôtre felicité, & il n'en faloit pas davantage pour donner quelque commencement à leur conversion.

L. 5. hist. c. 31.

II. Le même Saint Augustin nous a encore dit, qu'entre les Chrétiens mêmes, les ignorans & les simples étoient

assez convaincus par eux-mêmes, qu'ils n'avoient pas autant d'esprit, d'etude, de loisir, & d'aplication qu'il en faloit, pour faire un choix sûr & un sage discernement entre tant de Sectes; & que par cette vuë claire & certaine, ils étoient forcez de s'en tenir à quelque autorité excellente, qui supleât à leur défaut, & les conduisit à la veritable Eglise, qui n'est autre que la Catholique, distinguée de toutes les autres, par tant de caracteres de grandeur, & de prééminence. Il en faut dire autant des Nations infideles; elles ne sont pas si aveugles, qu'elles ne sentent quelquefois leur aveuglement, & que voïant à leur voisinage, une Eglise aussi éclatante en dignité, en sagesse, & en sainteté, que la Catholique, elles ne soient persuadées, que le plus avantageux & le plus seur pour elles, est de s'abandonner à elle, & de se mettre au nombre de ses enfans. C'est ce que Saint Chrysostome disoit de ces Nomades, qui erroient sur les rives du Danube, & y habitoient sous des pavillons; qu'ils avoient une ardente soif du salut éternel.

III. Il faut porter le même jugement des Nations étrangeres, que les Arriens convertirent dans leur exil au delà des bornes de l'Empire. Elles se firent Chrétiennes plutôt qu'Arrienes. Car on demeurera sans doute d'accord, qu'elles n'étoient pas capables, & ne pouvoient pas même devenir capables de discuter la question de l'égalité, ou de l'inégalité du Verbe avec son Pere, & prendre parti aprés en avoir jugé. Cela les passoit, & ce n'étoit certainement que l'éclat & la haute renommée du Christianisme, de la sagesse, & de la pieté qui y regne, qui les attiroit. Il leur arriva la même chose qu'aux Goths au temps de Valens & de Vulphilas. Ils ne crurent pas qu'il y eût aucune difference entre les Catholiques & les Arriens. Ces sortes de gens ne se conduisent que par l'autorité. Or de quelle autorité pouvoit être une troupe d'Arriens exilez aux extremitez du monde, en comparaison de l'Eglise Catholique, qui éclatoit en tant de maniéres, & qui éclatoit dans toute la terre. Il est certain que l'idée du Christianisme

I. PARTIE. Chap. LI.

étoit si grande dans l'esprit même de ces Barbares, qu'ils en embrassoient & en respectoient l'ombre même dans ces Arriens exilez, dont ils ne pouvoient pas sçavoir les démêlez avec l'Eglise Catholique.

Ibidem.

IV. Enfin Theodoret raporte un dernier exemple de la solicitude Apostolique de Saint Chrysostome & de son » ardeur à imiter Saint Paul: Car aïant appris, qu'il y avoit » des terres de l'Empire, où les Marcionites habitoient dans » quelques villages, il écrivit à l'Evêque du lieu, pour » l'exhorter à éteindre cette Hérésie: & pour lui en faciliter » l'execution: *Il lui envoïa les Edits des Empereurs contre les Héretiques*, dit expressément Theodoret. Ce mot peut achever la preuve que nous avons commencée en son lieu, des sentimens de ce Pere, pour l'usage des Edits en matiere de Religion.

Epist. 126.

Il est bon de confirmer ce que Theodoret nous a raporté du zele de Saint Chrysostome par les propres Lettres » de ce Saint. Son exil même ne le pût arrêter: Il écrivit de » Cucuze, qui en étoit le terme, aux Prêtres qui faisoient » la fonction de Missionnaires dans la Phenicie, & y tra- » vailloient à la Conversion des Païens avec encore plus de » zele que de succez. Ce Saint les animoit au combat, qu'ils » avoient à soûtenir de la part des Infideles; & pour leur » donner encore plus de courage, il leur faisoit considerer » le fruit qu'ils avoient déja fait, & les horribles impietez » qu'ils avoient déja étoufées avec le secours du Ciel. C'est sans doute un tres-puissant motif, & pour ceux qui travaillent à convertir les Infideles, & pour les Infideles même qu'on tâche d'attirer, de considerer l'Idolâtrie & tant d'effroïables impietez qui l'accompagnoient, bannies de toute la terre, & l'Eglise Catholique dominant avec tant de pureté, tant de Religion, & tant d'excellentes pratiques de toutes sortes de vertus.

Dans une autre Lettre au Prêtre Ruffin, Saint Chrysostome le pressoit de partir au plutôt, pour se rendre à ces Missions de la Phenicie; l'assurant qu'il ne doutoit point, qu'il n'auroit qu'à emploïer les prieres, la douceur, la

bonté, la patience & sa constance ordinaire, pour mettre ses Adversaires en fuite : & pour encourager les nôtres, lui offroit d'envoïer aussi souvent qu'il le desireroit, à « Constantinople, pour en avoir toutes les choses necessaires. « Enfin, il lui offroit de lui envoïer des Reliques, & de lui « en faire donner par l'Evêque d'Arabisse, qui en avoit de « tres-certaines. «

Ce saint Archevêque étant en voïage pour aller au lieu « *Epist. 221.* de son exil, avoit écrit au Prêtre Constance, que la tempête étoit grande ; mais que c'étoit le temps auquel un « bon Pilote est plus vigilant & plus infatigable ; que rien « ne le devoit empêcher, de persecuter les Idolâtres, d'ériger des Eglises nouvelles, & de travailler au salut des « ames ; puisque ni Saint Paul dans sa prison n'avoit rien « diminué de son travail & de sa solicitude ; ni Jonas dans « le ventre de la baleine, & les trois enfans dans la fournaise n'avoient rien relâché de leurs prieres, & de leur « ferveur : Qu'il devoit prendre soin des Eglises de Phenicie, d'Arabie & d'Orient : Qu'il lui écrivit souvent, & lui « apprit, quels étoient les nouveaux Ouvriers, qui s'étoient « allez joindre aux Missionnaires, & quel progrés ils faisoient : Qu'il avoit trouvé un Moine de Nicée enfermé « dans sa Cellule, & qu'il lui avoit persuadé d'aller travailler « en Phenicie. Enfin, il lui mandoit, qu'au temps qu'on « l'exila, il étoit prêt de ramener à l'Eglise, les Marcionites, « qui s'étoient beaucoup multipliez dans Salamine en Chipre ; qu'il écrivit à l'Evêque Cyriacus, s'il étoit à Constantinople, & qu'il l'exhortât à poursuivre cette Conquête. «

Cette seule ardeur des Prélats & des Prédicateurs de l'Eglise Catholique, cette application infatigable à gagner à Dieu les Païens, les Heretiques, les Impies, non seulement du païs qui leur est plus particulierement recommandé, mais de toute la terre ; est une preuve convaincante, de la verité de la Religion, & de l'Eglise, pour laquelle ils se sacrifient avec tant de joie & tant de constance. Dieu seul, la verité seule, la seule conviction de la verité, peut donner cette fermeté & cette perseve-

rance, pendant tant de siecles, & dans tout l'Univers. L'Idolâtrie, l'Hérésie, le Judaïsme, n'ont jamais rien eu de semblable : Aussi ne peut-on leur attribuer, ni une perpetuité, ni une étenduë pareille. La pieté, la charité, le zele, l'ardeur d'un Missionnaire a quelquefois touché & converti un Païen, ou un Hétetique. Que faut-il donc penser de cette multitude infinie de Missionnaires infatigables depuis dix-sept Siecles, d'un bout du monde jusqu'à l'autre? C'est comme il faut concevoir l'Universalité de l'Eglise. Ce n'est pas une étenduë sterile & oisive. Elle est feconde, agissante, & toûjours fructifiante, selon Saint Paul, selon l'experience. Le Soleil de la verité ne peut pas être, & ne luire, ou n'éclairer pas. Le feu de la charité ne peut pas être, sans brûler & sans s'étendre toûjours davantage.

V. L'Archevêque d'Antioche Theodotus gagna de même les Apollinaristes par son zele, par sa douceur, par ses prieres, & les réunit aux autres Eglises de son Diocese. Mais Theodoret dont nous reprenons l'histoire ne dissimule pas, qu'il y en eût plusieurs d'entre-eux, qui demeurérent toûjours secretement attachez à leurs erreurs précedentes. Il y a de l'apparence qu'avec le temps ces Conversions devinrent plus sinceres, par les instructions, par la frequentation des Catholiques, par l'oubli des contestations entierement assoupies, enfin par la confusion secrete de vivre toûjours dans l'hypocrisie, qui ne peut venir, que d'une honteuse bassesse d'esprit, & d'une seconde perfidie contre les Loix de l'Evangile, ou Jesus-Christ proteste si solemnellement, qu'il niera devant son Pere celeste & desavoüera, ceux qui l'auront nié devant les hommes. C'est l'ordinaire des Hérétiques d'être peu affermis dans leur créance, & de ceder, je ne dis pas aux tourmens & aux derniers suplices, mais à des instances moins pressantes, comme il paroit ici dans les Apollinaristes mal-convertis, qui devoient eux-mêmes mal augurer de leur Secte, par le peu d'attache & le peu de sincerité qu'ils témoignoient à s'y maintenir.

VI.

VI. Les Catholiques de Perse en usérent bien d'une autre maniere, comme Theodoret le raconte immediatement aprés. Ils souffrirent avec une patience invincible les dernieres rigueurs des suplices, qu'on exerça sur eux. Loin de cacher leur créance, & de la renier de bouche, ils déclarérent, qu'ils ne pouvoient pas même garder le silence qu'on exigeoit d'eux, ni s'empêcher de communiquer aux autres la lumiere de la verité, que Dieu leur avoit fait connoitre : parce-que c'est un grand crime dans l'Evangile, de cacher le talent qu'on a reçû du Ciel. Cette persecution des Perses, continuë Theodoret, ne doit pas nous étonner. Car tous les Empereurs avant Constantin avoient persecuté l'Eglise. Diocletien fit démolir toutes les Eglises du monde le jour propre de la Passion de Jesus-Christ, & neuf ans aprés elles furent rebâties avec plus de gloire & plus de somptuosité. Jesus-Christ avoit prédit, que ces guerres s'éleveroient contre l'Eglise, & qu'elle demeureroit invincible. L'évenement nous a appris, que la guerre nous est plus avantageuse que la paix. Car la paix engendre la mollesse, la negligence, la timidité ; la guerre au contraire nous excite, nous anime & nous apprend à mépriser les choses passageres. L. 5. c. 38.

VII. Sozomene nous apprend pareillement, qu'avant l'Empire de Constantin même, la Religion Chrétienne s'étoit étenduë, non seulement dans tout l'Empire Romain ; mais aussi parmi les Barbares. Les habitans des rivages du Rhin, les Celtes, les Gaulois qui étoient étendus jusqu'à l'Ocean, les Goths, & les Nations voisines, qui avoient habité sur le Danube, étant devenus Chrétiens, étoient aussi devenus civils & humains. Or ce qui fit entrer presque tous les Barbares dans la Religion Chrétienne, ce furent les guerres, qui arrivérent en divers temps, sçavoir sous l'Empire de Gallien & de ses Successeurs. Car une multitude infinie de Nations étant fonduës de la Thrace dans l'Asie, & aprés plusieurs incursions s'en étant renduës maîtresses, les autres Barbares en aïant fait autant dans les autres Provinces Romaines, plusieurs Eccle- L. 2. c. 5.

siastiques furent emmenez esclaves par ces Barbares. Ils ne rardérent gueres à guérir des malades, à chasser les » démons par l'invocation du Nom de Jesus-Christ, à faire » des leçons, & à donner des exemples d'une morale tres- » pure, & tres-excellente, qui fermoit la bouche aux plus » médisans. Les Barbares admiroient leur vie, leurs actions, » leurs miracles, leur sagesse, & ne pouvoient plus douter, » que s'ils se rendoient les imitateurs de leurs vertus, & de » leur Religion envers la Divinité, elle ne leur devint à » l'avenir favorable. Aprés cela ils venoient à l'envi recevoir » leurs instructions, apprendre la doctrine de la Foi, rece- » voir le Barême, & s'assembler dans les Eglises, selon l'usage » des Chrétiens.

VIII. C'est à peu prés la traduction que j'ai crû devoir faire des discours de Sozomene, dans lequel on voit premierement, qu'avanr qu'il y eut des Empereurs Chrétiens, la Religion & la Foi de Jesus-Christ s'étoit déja répanduë dans tout l'Empire, par la seule force de la verité victorieuse de toutes les persecutions qu'on lui faisoit. Si les Empereurs s'étant donc ensuite convertis, firent des Edits pour l'Eglise qu'ils avoient persecutée; ce fut bien plûtôt pour s'aquirer de leur devoir, que pour satisfaire à ses besoins. La paix qu'ils lui procurérent parut aux plus sages lui avoir été desavantageuse en plusieurs manieres; aïant rendu plus voluptueux, plus lâches, plus timides, ceux que la persecution tenoit toûjours en haleine, toûjours dans la pratique necessaire des plus hautes vertus.

IX. Secondement, si la vigueur, la paix, & l'étenduë de l'Empire Romain furent utiles, pour donner un cours plus libre à l'Evangile dans toutes les Provinces Romaines, qui faisoient la plus belle, la plus noble, & peut-être la plus grande partie de l'Univers: la décadence du même Empire vers le temps de Gallien, & de ceux qui lui succédérent, ne fut pas moins avantageuse aux nations Barbares, pour les faire entrer dans l'Eglise. Car se jettant sur les Terres des Romains, où elles les subjuguérent, & se mêlant avec les Chrétiens, avec le temps se firent aussi

Chrétiennes : ou emmenant à leur retour chez eux plusieurs de nos Evêques, de nos Prêtres, & de nos autres Ecclesiastiques, elles emmenoient des esclaves, qui alloient devenir leurs Maîtres, leurs Docteurs, & leurs Conquerans. Si une seule esclave Chrétienne posa les fondemens de la conversion des Iberiens, comme Theodoret vient de nous le dire : que ne devons-nous pas croire de tant d'Evêques, de Prêtres & d'Ecclesiastiques, qui furent enlevez de leur païs par les Infideles, & qui les enlevérent aprés cela eux-mêmes au demon & à l'infidelité?

X. Troisiémement, je confesse, que les Conversions de ces peuples Barbares venoient en partie, des guérisons, des miracles, des actions héroïques de vertu qu'ils voïoient faire; mais je ne pense pas qu'on puisse nier, que cela ne revienne à l'idée que nous avons déja plusieurs fois donnée, & que nous ne sçaurions trop inculquer. Car dans ce petit nombre de Missionnaires Chrétiens, plûtôt que d'esclaves, ces Barbares voïoient un abregé de l'Eglise Catholique; & apprenoient d'eux, ce qu'ils sçavoient peut-être déja, que l'Eglise Catholique étoit la même dans le reste du monde, par tout admirable dans son Clergé, dans ses Solitaires, dans ses Vierges, dans les pratiques de toutes les plus sublimes vertus, dans ses miracles, dans l'excellence de sa doctrine, dans la sainteté de ses Sacremens. Aprés cela, ces Barbares venant à se considerer eux-mêmes, leurs superstitions, leur ignorance, leur grossiereté, leurs vices effroïables, il ne se pouvoit faire, qu'avec la grace du Ciel, ils ne se resolussent du sortir de leur état déplorable en toute maniere, & d'entrer dans une Societé aussi éclairée, aussi sage, aussi saine, aussi aimée de Dieu, que celle des Chrétiens. C'est le raisonnement frequent de Saint Augustin, comme nous l'avons fait voir; c'est celui de Sozomene, que je viens de raporter.

XI. Il se fit, au raport du même Sozomene, une apparition miraculeuse aux environs du Palais de Tiridate « Roi d'Armenie; ce Roi se convertit, & publia un Edit, « pour commander à tous ses Sujets d'embrasser la Religion « *L. 2. c. 7.*

I. PARTIE. Chap. LI.

Chrétienne. Cette apparition divine, θεοπτεία, étoit peut-être quelque chose d'aprochant de celle, que vit l'Empereur Constantin dans les Gaules; aprés laquelle il se convertit, & ramena tant de Païens dans le sein de la veritable Religion. Ces prodiges extraordinaires pour la Conversion des Empereurs & des Rois, ne viennent pas d'une acceptation de personnes, que la Providence divine fasse, préferant les Grands aux petits; puis-qu'à son égard rien n'est grand, & rien n'est petit; ou en un autre sens tout est grand & tout est petit. Ils viennent bien plûtôt, de la bonté generale de Dieu; & de la volonté qu'il a de sauver tous les hommes; parce-que la Conversion des Princes est ordinairement suivie de celle de leurs Etats. Tiridate ne pouvoit pas dire raisonnablement à ses peuples: Faites-vous Chrétiens, parce-que je le suis. Mais aïant beaucoup de connoissance des Romains, y aïant beaucoup de commerce & de communication entre les deux Nations depuis plusieurs Siecles, comme l'histoire Romaine en fait foi: Il ne pouvoit pas ignorer quelle étoit alors la Religion des Romains, la sagesse, l'éminente science, l'éminente vertu, la pieté de plusieurs Empereurs, des Princes, des Seigneurs, des Prélats, des Ecclesiastiques, enfin, tous les grands avantages de l'Eglise Catholique sur toutes les autres Religions du monde: & proposant tout cela à ses Peuples, il leur proposoit des preuves tres-convaincantes pour les convertir.

Ibidem.

» XII. Cet Historien dit aussi, que ce fut en la même » maniere, que les Perses commencérent à entrer dans l'E- » glise: aïant eu beaucoup de commerce & de longues con- » versations avec les Osroëniens, & les Armeniens, & avec » les grands Hommes, qui se trouvoient parmi ces Na- » tions; aïant peut-être même été témoins de leurs vertus, » & de leurs miracles. On voit en tout cela une grande & admirable Image de l'Eglise, & de ses excellentes prérogatives, au dessus de toutes les autres Sectes, ou de Philosophie, ou de Religion: & cela suffisoit pour convaincre des peuples grossiers, qu'ils devoient se joindre

& se soûmettre à une Societé, qui l'emportoit si fort sur toutes les autres.

Sapores Roi de Perse excita une horrible persecution contre ses Sujets, qui s'étoient faits Chrétiens: Sozomene dit, qu'il y en eut jusqu'à seize mille de martyrisez, de tout âge & de tout sexe. Ce n'étoit pas apparemment une longue étude des Ecritures, qui rendit cette nouvelle Colonie de Chrétiens en Perse, victorieuse de tant de tourmens: peut-être ne les avoient-ils la plûpart jamais luës: Mais ils avoient sans doute une grande idée de l'Eglise Catholique qui florissoit dans leur voisinage, & dans tout le reste du monde; & ce motif soûtenu d'une grace puissante du Ciel, leur faisoit mépriser les Divinitez des Perses, qui n'étoient autres que les Feux du Ciel, ou de la Terre. Constantin écrivant à Sapores afin d'obtenir de lui quelque soulagement pour les Chrétiens, lui raporta son propre exemple, Dieu l'aïant comblé, lui & l'Empire Romain, de victoires & de toutes sortes de prosperitez, depuis-qu'il avoit embrassé la Religion Chrétienne; au lieu que l'Empereur Valerien aïant été autrefois victorieux & triomphant, pendant qu'il laissoit l'Eglise en liberté, tomba dans des malheurs horribles, depuis qu'il commença de la persecuter. Constantin étoit trop instruit des veritez du Christianisme, pour compter beaucoup sur les grandeurs & sur les prosperitez temporelles seules. Mais quand elles servent à donner de la fermeté, de l'étenduë, & de la gloire à la veritable Religion, distinguée de toutes les autres, par des avantages qui leur sont incommunicables, ce Prince ne doutoit pas qu'on ne pût les faire valoir. Car alors ce n'est plus l'Empire, mais l'Eglise & la Religion qu'on estime & qu'on respecte tant. J'en dis autant des nations Barbares, qui se convertissoient à la vuë de la Monarchie & de l'Eglise Romaine en même temps; puis-qu'alors ces deux choses étoient si étroitement unies, & se donnoient reciproquement tant de lustre & tant d'appui.

L. 2. c. 13. 14.

XIII. Sozomene raconte aussi le changement de Re- *L. 6. c. 36.*

I. PARTIE. Chap. LI.

ligion, qui se fit parmi les Goths ; & quoi-qu'il ne convienne pas entierement avec Theodoret, il demeure d'accord, que l'Evêque Vulphilas avoit cultivé cette nation Barbare, & leur aprenant la politesse avec le culte du vrai Dieu, s'étoit acquis tant de credit sur leurs esprits, qu'ils ne pensoient pas, qu'il pût leur rien proposer, qui ne fut conforme à la sagesse, à la pieté & à leurs propres interêts. Il leur apprit même à lire & à écrire ; & pendant qu'ils étoient encore Païens, il leur fit voir des exemples d'un courage & d'une patience admirable pour la Religion Chrétienne. Ce n'étoit pas la seule personne de ce Prélat courageux, intrepide, pieux, charitable, patient, poli, sçavant, qui touchoit les Goths, & les ravissoit d'admiration ; mais tout le Corps & la Societé de la Religion Chrétienne, dont ce Prélat étoit un illustre membre, & dont les qualitez & les vertus toutes semblables avoient ravi tout l'Univers, & avoient forcé, & forçoient encore tous les jours les Nations incultes de se jetter dans son sein, & d'aprendre à être hommes, en devenant Chrétiens ; à être sages, polis, & heureux, en devenant vertueux. Il étoit impossible, que pendant tout ce temps, que Vulphilas les cultivoit, & les polissoit, ils ne fissent quelquefois, ou chacun en particulier, ou dans leurs entretiens communs, la comparaison de leur Nation & de leur Religion, avec la Nation & la Religion Chrétienne ; & qu'ils ne fussent d'abord convaincus, qu'étant aussi grossiers, aussi ignorans, & aussi abrutis qu'ils étoient, ils ne dussent autant qu'ils pourroient se joindre à s'incorporer à la Societé, & à l'Eglise Chrétienne.

L. 6. c. 38.

XIV. Les Ismaëlites, selon le recit qu'en fait le même Historien, embrasserent aussi la Religion Chrétienne environ le même temps, sous l'Empire de Gratien. Ils y » furent portez par la conversation des Prêtres & des Moi- » nes, qui étoient leurs parens, & qui s'étoient consacrez à » la vie monastique dans les deserts, où leur vie ne donnoit » gueres moins d'admiration, que leurs miracles. Il y en » eut une Nation toute entiere ; qui se fit Chrétienne, aussi-

tôt que leur Prince Zacome se fut fait batiser. Il n'avoit point d'enfans, & avoit une extrême passion d'en avoir. « Il le témoigna un jour à un de ces pieux Solitaires, qui « lui promit qu'il auroit un fils, s'il se resolvoit de croire « en Jesus-Christ. Il le promit, & ils tinrent tous deux pa- « role. Le Solitaire lui obtint un Fils, & il se fit aussi-tôt « bâtiser, ce qui ne manqua pas d'être suivi de la Con- « version de tous ses Sujets.

Tout ce discours est de Sozomene. Il y est évident, que quelque pente, que ces Ismaëlites pussent déja avoir pour la Religion Chrétienne, qu'ils voïoient briller avec tant de gloire, & tant de marques de sainteté dans les vertus & les miracles de ces Solitaires : Il s'en faloit néanmoins encore beaucoup, que toute la Nation ne se convertit. Mais dés que le Roi eut donné l'exemple, dés qu'il eut interposé son autorité, ses prieres, ses Loix, on n'hésita plus, il ne vit plus que des Chrétiens dans ses Etats. Il ne fut pas besoin d'user de contrainte ; l'ancienne superstition de ces peuples étoit si extravagante, qu'ils la quitoient sans peine, & pour cela il ne faloit qu'être raisonnable. La Religion Chrétienne, qu'ils embrassoient, étoit si belle, si sainte, si charmante, & ils en avoient vû une image si ravissante dans cette innombrable multitude de Solitaires, qui les assuroient que tout le reste de l'Eglise universelle répondoit à proportion à cela, qu'ils accouroient à elle avec une pleine conviction de la verité, & par consequent avec joie. L'autorité du Prince ne contribuoit donc, que pour ôter peut-être quelques obstacles exterieurs & ridicules, pour faire secouër une mauvaise honte, ou pour chasser une paresse, & une lenteur vicieuse, qui empêche souvent l'execution des bonnes resolutions qu'on a prises, parce-qu'elle les retarde.

XV. Dans un autre endroit cet Historien raporte les « grands progrés, que faisoit l'Eglise Catholique, tant par « *L. 7. c. 20.* la conversion des Héretiques, lesquels fatiguez de leurs « dissensions reciproques, ne trouvoient plus de paix, ni « d'esperance du salut, que dans son unité : que par la mul- «

titude des Païens, qui venoient à elle. Car l'Empereur Theodose aïant abatu leurs Temples, leur aïant défendu » de faire aucun exercice de leur profane Religion dans les » bois, aïant même fait couper ces bois, enfin aïant dé» cerné la peine de mort, & la confiscation des biens contre » ceux qui sacrifieroient. Ces Païens furent forcez, faute » de Temples, de venir à l'Eglise, & de se faire Chrétiens. Les hommes ne peuvent se passer de Religion, il ne faut que renverser tous les monumens des fausses Religions, pour les obliger de se rendre à celle qui est veritable. Le discernement même ne leur en est pas difficile; car n'étant presque tous poussez à embrasser la Religion, que par le poids de l'autorité, il est visible, qu'il n'y a point dans le monde d'autorité, je ne dis pas, qui égale celle de l'Eglise Catholique, mais qui en approche. La plûpart suivent l'exemple & l'autorité de leurs Ancêtres, qui ont été aussi ignorans & aussi incapables de démêler la vraie Religion d'avec les fausses, qu'ils la font eux-mêmes. Mais pourquoi prendre pour regle la Religion de ses Ancêtres, puisque cette Regle autorise également les Religions les plus extravagantes, & les plus impies.

Chapitre LII.

Autres exemples de Conversions tres-considerables, particulierement dans nos Gaules, & dans d'autres païs plus ou moins éloignez.

I. II. Quelle part eurent les Rois Clovis & Sigismond à la Conversion des François & des Bourguignons dans nos Gaules. Discours & Lettres de Saint Avit Archevêque de Vienne à l'un & à l'autre Roi. III. La Conversion des Erules, par les soins & les bienfaits de l'Empereur Justinien, qui étoient comme autant de raïons de la douceur & de la Religion Chrétienne. IV. La Conversion des Abasges, par les bienfaits & les soins du même Empereur, qui leur apprenoit par là même, quelle étoit la Religion Chrétienne. V. Conversion des peuples, qui habitoient sur le Tanais, combien y contribuoit le soin & la majesté des Empereurs. VI. Le Prince Idolâtre

des Arabes se convertit avec toute sa Nation. A quoi servoit l'exemple & l'autorité du Prince. VII. Comment Gregoire Archevêque d'Antioche convertit tant d'Eutychiens. VIII. De la Conversion des Lombards. IX. Clovis défit l'Etat des Goths Arriens en France. Ces Goths n'étoient qu'une petite troupe de gens de guerre, les peuples étoient tous Catholiques. Recarede acheva de tout convertir. X. Constitution memorable de Valentinien III. contre tous les Héretiques. XI. Diverses abjurations, principalement des Clercs qui furent rétablis ensuite dans leurs Ordres dans le même païs. XII. XIII. XIV. & XV. Zele de nos Rois pour l'extirpation du reste de superstitions Païennes & Héretiques jusqu'à Charlemagne.

I. JE joindrai d'abord ensemble les Conversions de deux Peuples qui nous touchent de prés, puis-qu'ils étoient venus occuper les plus belles Provinces des Gaules. La premiere est de nos propres Ancêtres les Francs, dont on ne pese peut-être pas assez la maniere, qui est, qu'il n'en coûta quasi pas une parole au Roi Clovis pour les faire Chrétiens. Aprés que sa sainte Epouse Clotilde « fille du Roi des Bourguignons, l'eût persuadé lui-même « avec le secours de Saint Remi de quiter les Idoles, il y « consentit volontiers, mais il craignit que son Armée ne « voulut pas suivre son exemple. Il offrit néanmoins de « leur parler suivant le desir du saint Prélat. Chose mer- « veilleuse,au raport de Gregoire de Tours dans son Histoire, « *L. 2. c. 31.* Le Roi étant allé trouver les siens, avant qu'il leur parlat, « la grace de Dieu les prévenant tous, ils s'écriérent, qu'ils « renonçoient à des Dieux mortels, pour suivre la pieté de « leur Roi, & pour se consacrer au Dieu immortel, que « Remi prêchoit: *Conveniens autem cum suis, priusquam ille loqueretur præcurrente potentia Dei, omnis populus acclamavit : mortales Deos abigimus, pie Rex, & Deum quem Remigius prædicat immortalem sequi parati sumus.* Il y en eut environ trois mille Convertis qui furent batisez avec Clovis, autant qu'à la premiere Prédication de Saint Pierre, avec cette difference que la majesté Roïale toucha sensiblement le cœur des Sujets, ce que nous verrons arriver plus d'une fois; Dieu se servant visiblement de ce moïen,

I. PRATIE. Chap. LII.

pour arrêter les passions basses de la crainte & du respect humain, qui sont souvent ridicules, & qui empêchent qu'on ne se rende à la lumiere de la veritable Religion. L'autorité des Rois est plus propre & plus puissante, pour reprimer ces passions, & pour en faire naître de contraires.

Il faut demeurer d'accord que ces conversions nombreuses & précipitées, ne peuvent pas avoir été d'abord fort parfaites. Mais il est commun à presque toutes les conversions d'avoir leurs commencemens, leur progrés & enfin leur perfection. Ces enfantemens spirituels ont beaucoup de raport avec ceux de la nature. Les enfans naissent, croissent, & se perfectionnent fort lentement; ils ne laissent pas d'être créatures de Dieu tres-excellentes dés leur naissance, & ce même Genre-humain, qui sera un jour la gloire & la merveille de tout l'Univers. L'importance est aussi de faire entrer ces nouveaux peuples dans le sein de l'unité de l'Eglise, qui embrasse tout le peuple de Dieu sur la terre. Ils y entrent pour n'en jamais sortir; ainsi ils auront tout le temps necessaire pour y prendre les justes accroissemens & tous les degrez de perfection, ausquels il plaira à Dieu de les élever. Pour les applications qui se doivent faire de tout ceci à ce qui se passe presentement dans ce Roïaume, la modestie & la sagesse m'obligent à dire peu, & à laisser beaucoup à penser.

II. Mais je joins tout de suite ici la Conversion des Bourguignons, qui occupoient alors une autre partie des Gaules. Ce fut le fruit des soins de Saint Avit Archevêque de Vienne, & du Roi Sigismond. Agobard Archevêque de Lyon assure, que ce saint Prélat n'aïant pû réussir dans le dessein & les efforts qu'il avoit faits pour convertir Gombaud Roi des Bourguignons, fut plus heureux dans le soin qu'il prit de faire rentrer dans l'Eglise Catholique Sigismond son fils, & son Successeur dans le Roïaume.

Lib. adverf. Legem Gundob.

» vêque de Lyon assure, que ce saint Prélat n'aïant pû réussir
» dans le dessein & les efforts qu'il avoit faits pour convertir
» Gombaud Roi des Bourguignons, fut plus heureux dans
» le soin qu'il prit de faire rentrer dans l'Eglise Catholique

Les Lettres de Saint Avit nous font connoître que Sigismond se convertit du vivant de son Pere, duquel selon le raport que nous en a fait Gregoire de Tours, nous pou-

vons à peu prés former le même jugement que nous ferons incontinant de Leuvigilde Roi des Visigoths en Espagne. Car Gregoire de Tours raconte, que Gombaud fit écrire le sçavant & éloquent Saint Avit contre « la plûpart des Héresies de son temps, particulierement « contre celles des Ariens & des Photiniens, qui regnoient « le plus parmi les Bourguignons. Il demeura convaincu « que toutes ces Héresies n'étoient rien; il confessa que « Jesus-Christ & le saint Esprit étoient égaux au Pere, & « demanda d'être secretement reconcilié à l'Eglise par l'onction du Chrême. C'étoit alors la maniere usitée de recevoir ces Héretiques. *L. 2. 34.*

Mais S. Avit, poursuit l'historien, lui déclara que J. C. vouloit qu'on fit une confession publique de son Nom. *Si la crainte du peuple vous arrête*, dit le Prélat à ce Roi, *ne sçavez-vous pas qu'il est bien plus juste que ce peuple imite vôtre exemple en embrassant la même Foi que vous, que si vous favorisiez sa lâche perfidie ? Car vous êtes le Chef du peuple, & ce n'est pas le peuple qui est vôtre Chef. Quand vous allez à la guerre, vous marchez à la tête de vos troupes, & elles vous suivent par tout. Il est donc aussi bien plus raisonnable, que vos peuples à vôtre exemple embrassent la verité de la Foi, que de les voir perdre avec vous dans ces damnables erreurs. Car on ne se moque pas de Dieu, & Dieu ne peut aimer ceux qui pour conserver un Roïaume temporel, refusent de confesser publiquement son Nom sur la terre. Ce discours du saint Prélat confondit le Roi, mais il ne le convertit pas.* Il mourut dans son obstination, sans « avoir voulu confesser publiquement l'égalité des trois « Personnes divines. *Ibidem.*

Ce discours de Saint Avit nous montre, comment les Rois sont obligez de confesser publiquement la Foi de l'Eglise Catholique, & qu'ils y sont obligez même dans le danger de perdre leur Roïaume; enfin, qu'ils y sont d'autant plus obligez, qu'ils sont chargez du soin du salut éternel, non seulement de leur ame en particulier, mais aussi de celles de tous leurs Sujets. Car la Catholi-

I. PARTIE. Chap. LII.

cité des Rois n'est pas comme celle des autres Fideles; elle doit être fructueuse à tous leurs Sujets, qui sont comme les membres, dont ils sont les Chefs; & comme les Armées qu'ils précedent, & qu'ils conduisent à une guerre spirituelle, où il ne s'agit de rien moins, que de la gloire & de la damnation éternelle. Car enfin, Saint Avit ne doutoit pas que le Prince aïant embrassé la Religion Catholique; tous ses peuples ne doivent l'imiter, & qu'il ne doive lui-même faire tous ses efforts pour cela.

Epist. 29.

C'est ce qu'on voit manifestement dans une de ses Lettres au même Roi Sigismond: *Je reconnois bien*, lui écrit-il, *que je dois consacrer toute ma vie à vôtre service, mais encore plus particulierement le temps de ces Fêtes, où vous n'êtes pas moins occupé à observer les entreprises des Héretiques, qu'à celebrer les Mysteres de nôtre Religion. Car nos Adversaires demeurant assemblez depuis environ un an, vous devez avoir une application infatigable pour empêcher que les artifices de l'Héresie ne fassent revivre les erreurs, que vôtre courage & vôtre victoire a extirpées avec l'assistance de Dieu. Le triomphe de l'Eglise est d'autant plus memorable sous vôtre Regne*, dit ce Prélat ensuite; qu'*elle y voit deux Héresies en même temps terrassées.* CLARET *gloriosior sub Principatu vestro noster triumphus, cùm duabus hæresibus in unum redactis, tam acquirentibus, quàm convincentibus nobis, & schismaticorum numerus decrescit, & schismatum.* Ces paroles insinuent assez clairement, que ce Roi emploïoit non seulement sa puissance, mais aussi ses persuasions, pour » dompter & pour convainore les Héretiques, & faire de » nouvelles conquêtes pour l'Eglise, en diminuant le nom» bre des Schismes & des Schismatiques: *Tam acquirentibus, quàm convincentibus nobis, & schismaticorum numerus decrescit & schismatum.*

Epist. 41.

Ce grand Evêque écrivit aussi au Roi Clovis aprés sa Conversion une Lettre de congratulation, sur ce qu'il avoit non seulement renoncé au Paganisme, mais entre toutes les Sectes Chrétiennes il avoit choisi par un discernement celeste l'Eglise Catholique: *Le choix que vous avez*

fait, lui dit-il, *est un jugement que vous avez rendu : vôtre Foi est nôtre victoire. Dans ces sortes de rencontres, lorsque les Evêques emploïent leurs exhortations, ou les amis leurs conseils, pour faire qu'on embrasse la Foi saine & veritable, on a accoûtumé de s'excuser sur la vieille accoûtumance, & sur la bienseance de tenir la Religion de ceux, de qui on tient l'être. Ainsi donnant plus à la honte qu'au salut, & persistant dans l'incredulité par un ridicule respect de ses Ancêtres, on confesse qu'on ne sçait ce qu'on doit choisir. Mais pour vous, ô grand Roi, aprés la victoire miraculeuse dont le Ciel vous a favorisé, vous ne pouvez plus user de ces excuses, ni ceder à cette mauvaise honte. Content de vôtre Roïale extraction, vous avez voulu donner à vôtre auguste famille une gloire plus éclatante. Vos Ancêtres vous font honneur, mais vous leur en faites bien davantage. Vous tenez de vos Ayeux un Roïaume temporel, vous y en ajoûtez un éternel pour vôtre posterité. La Grece se vante avec raison d'avoir un Empereur Chrétien ; mais elle n'est pas la seule qui possede cet avantage. L'Occident possede maintenant un nouveau Soleil dans un Roi qui n'est pas nouveau. Aussi a-t-il reçû sa naissance spirituelle le même jour que Jesus-Christ nâquit au monde. Ce même jour sera donc celebre par la Naissance de Jesus-Christ, & par la rénaissance d'un Roi Tres-Chrétien & Catholique. Vous êtes né en Jesus-Christ le même jour qu'il est né au monde. En ce jour vous avez consacré à Dieu vôtre ame, vôtre vie aux hommes presens, vôtre gloire & vôtre réputation à la posterité.* Et un peu aprés : *Nous n'avons plus à desirer*, lui dit-il, *que l'augmentation d'une chose, sçavoir que puisque Dieu convertira toute vôtre Nation par vôtre ministere, vous preniez soin de répandre la même Foi Catholique & incorruptible dans les Provinces plus reculées du Paganisme, où les Hérétiques n'ont point encore semé leur doctrine pestilentielle ; & que vous ne craigniez point pour cela d'envoïer des Ambassades : pour étendre & pour affermir l'Empire de Jesus-Christ, qui donne tant d'étenduë & de fermeté au vôtre, afin que toutes ces Nations soûmises à vôtre Empire & à vôtre Religion, continuent bien d'être des*

Ibidem.

Nations differentes, mais ne reconnoissent toutes qu'un Souverain. Aussi ne devez-vous pas donner toutes les dignitez de vôtre Etat à une seule Nation. Vos faveurs & vos graces doivent s'étendre de tous côtez, autant que les raïons du Soleil. Ceux qui sont plus proches, joüissent d'une plus grande abondance de lumiere, mais les plus éloignez en reçoivent aussi l'éclat & le jour. Que ce soit donc pour jamais que le lustre de vôtre Couronne éclaire les presens, & que les absens en sentent la majesté. Enfin ce Prélat déclare, que les cha-» ritez de Clovis se répandoient plus liberalement sur les » Catholiques, & qu'on n'admiroit pas moins en lui une » éminence de sainteté, que de puissance. *Inter hæc tamen Catholicæ Religionis affectum servat in vobis cura miserandi: & in apice rerum omnium gubernacula continente, non minùs eminet sanctitas, quàm potestas.* Voila, selon ce saint & sçavant Evêque, les devoirs d'un Roi Catholique, de n'avoir pas moins d'amour pour la sainteté, que pour la puissance: pour la Religion, que pour son Etat: de faire entrer tous ses Sujets dans l'Eglise, & d'y attirer même les Nations étrangeres.

De bello Goth. L. 2. c. 14.

III. L'Empereur Justinien, au raport de Procope, parut entrer dans ce zele, lorsque voïant la Nation des Erules agitée depuis long-temps, & errante de Province en Province, il se resolut de leur donner de bonnes terres, de les combler de ses liberalitez, & de les inviter par ces attraits à vouloir entrer dans l'aliance des Romains, & dans la Religion Chrétienne: *Agro donatos perbono, atque auctos largitione.* Ces peuples se rendirent, se civilisérent, eurent rang entre les Alliez des Romains, & embrassérent la Loi Chrétie[illegible]. Ils considerérent sans doute dans la conduite de l'[illegible]pereur Justinien à leur égard plusieurs raïons de la Religion, de la pieté & de la charité Chrétienne: & comparant les dispositions de toute leur Nation avec les Loix, les maximes & les manieres des Chrétiens; ils reconnurent qu'il ne faloit pas davantage déliberer, n'aïans déja que trop tardé, de faire un changement si glorieux & si necessaire pour eux. Il y a de l'apparence,

qu'ils étoient Païens, quoi-qu'il y eut quelques Erules Ariens dans les armées d'Afrique, comme le même Procope le remarque en un autre endroit. *De bello Vandal. l. 2. c. 4.*

IV. Cet Historien parle en un autre endroit des Abasges, qui n'étoient pas loin du Mont-Caucase. Ils habitoient au temps de Procope dans des Forêts, & ils se faisoient des Divinitez des plus beaux arbres. « Les plus beaux de leurs enfans étoient d'abord saisis par leurs Princes, pour en faire des Eunuques. Il en coûtoit souvent la vie aux Peres mêmes, afin de pouvoir plus librement exercer ces inhumanitez sur leurs enfans. La plûpart des Eunuques de l'Empire Romain étoient Abasges. Justinien envoïa un Eunuque Abasge pour défendre à leurs Princes d'en user à l'avenir de la sorte, & gagna tellement les esprits de toute la Nation, qu'elle se convertit toute entiere. Il fit bâtir dans leur païs une Eglise sous le nom de la sainte Vierge, & leur envoïa en même temps des Prêtres, pour les instruire des Mysteres, & des Ceremonies de nôtre Religion. » *De bello Goth. l. 4. c. 4.* La majesté de l'Empire Romain, le credit, les bienfaits de Justinien avoient certainement beaucoup de force, pour toucher les Abasges, & pour les disposer au changement qu'on desiroit qu'ils fissent. Mais quelque legere connoissance qu'on leur donnât de l'Eglise Catholique, de la grandeur & de la sainteté de nôtre Religion, elle n'étoit que trop suffisante, pour leur imprimer la honte & le repentir de leurs superstitions, & pour les forcer en quelque maniere à se soûmettre à une autorité si sainte & si éminente. C'est dequoi les entretenoient ces Prêtres envoïez par Justinien : & dequoi eux-mêmes étoient capables. Car ils ne l'étoient nullement ni de la lecture des Ecritures, ni de la discussion des Mysteres, qu'on leur proposoit à croire. Il leur suffisoit de s'être formez une grande idée de l'Eglise universelle, de se reposer sur son autorité, & par ce moïen de croire, tout ce qu'ils ne pouvoient entendre.

V. Evagrius a raporté ces Conversions, empruntées de Procope. Il y ajoûte celle des peuples, qui habitoient sur la Tanais, qui se décharge dans le Pont-Euxin. Ils de- *L. 4. c. 19. 21.*

PARTIE. Chap. LII. mandérent un Evêque à Justinién, & il leur en envoïa un. Ce recours aux Empereurs étoit donc absolument necessaire; & c'étoit la Providence divine, qui avoit ainsi disposé les choses. Ces Barbares faisoient en cela même leur cour à l'Empereur, qui les tenoit toûjours dans la crainte & dans le respect, quoi-qu'ils ne fussent pas absolument dans sa sujetion. Les Evêques & les autres Ecclesiastiques, qui leur étoient envoïez par les Empereurs, étoient bien plus respectez parmi eux, & leurs Prédications mieux écoûtées. L'image de la grandeur de l'Empire Romain, se mêloit avec celle de l'Eglise, & étoit en plus grande veneration parmi ces peuples. Quelque sauvages qu'ils fussent, ils étoient raisonnables, & rien ne pouvoit leur paroître plus raisonnable, que de se joindre & de se soûmettre à une Religion, qui avoit tous les avantages imaginables, sur celle qu'ils avoient tenuë, & sur celles du reste de l'Univers.

L. 6. c. 21. » VI. Naamanes, selon le même Evagrius, Prince des » Arabes, ou des Sarrasins, qu'on nommoit Scenites, parce- » qu'ils logeoient sous des Tentes, reçût le Batême, & » aprés avoit fondu une Statuë d'or de Venus, qu'il adoroit, » & l'avoir distribuée aux pauvres, ramena tous ses Sujets » au culte du vrai Dieu. Le respect qu'on porte aux Princes, & l'inclination naturelle qu'on a de les imiter, pouvoit certainement influer dans ces Conversions; on peut dire en general, qu'en cela il n'y avoit rien que de loüable. Mais les peuples ne pouvoient-ils pas être touchez, aussi-bien que le Prince, de la honte si juste d'avoir adoré un métail inanimé, & une divinité impudique? Aïant à leur voisinage, & voïant briller à leurs yeux la Religion Catholique, étenduë dans tout l'Univers, pure & chaste, & appliquée à l'adoration, non pas d'une matiere riche, & inanimée, mais d'une suprême & ineffable Sagesse, n'en pouvoient-ils pas être sensiblement touchez? Ils l'étoient indubitablement, & c'est ce qui les attiroit à se faire batiser; l'autorité de leur Prince ne servant, qu'à reveiller leur attention, & à les faire rentrer en eux-mêmes, pour y trouver

trouver une ame raisonnable, qui est toûjours d'intelligence, avec toute la doctrine & la morale Chrétienne.

VII. Il faut raisonner à peu prés de même, sur ce qu'Evagrius dit au même endroit du genereux & sçavant Prélat Gregoire, Archevêque d'Antioche. Il parcourut un grand nombre de Châteaux, de Villages, & de Monasteres, où les Demi-Eutychiens disciples de Sévére avoient répandu leur venin. Il leur exposa la veritable doctrine de l'Eglise, & y ramena des Nations entieres: *Gentes integras ad Dei Ecclesiam adduxit.* Il n'étoit pas besoin d'un long examen pour persuader à ces Nations Eutychiennes, que Jesus-Christ étoit vrai Dieu & vrai Homme; ce qui ne pouvoit être, qu'en confessant ses deux natures distinctes: & que l'Eglise ancienne & universelle, dont les Eutychiens étoient sortis depuis peu, & en si petit nombre en comparaison d'elle, étoit d'une autorité bien plus grande que l'Eutychianisme. (*Ibidem.*)

VIII. Revenons aux Nations, qui nous ont été plus voisines. Alboin Roi des Lombards se jetta sut l'Italie; & aprés avoir épousé Clodosinde fille du Roi de France Clotaire; il ne laissa pas de tout ravager, & de désoler les Eglises. Cette Nation se partagea ensuite, les uns se mirent sous la protection des Empereurs de Constantinople; les autres s'alliérent avec les Rois de France, & se rendirent leurs tributaires. Ni dans Gregoire de Tours, ni dans Fredegaire, de qui cela est tiré, on ne voit point encore la conversion de la Nation des Lombards; mais il est difficile de croire, qu'un nombre considerable de particuliers n'eût déja embrassé la Religion Chrétienne. Si un petit nombre de Catholiques, & quelquefois un seul, emmené en captivité, convertissoit une multitude d'Infideles, & une region entiere, comme nous l'avons déja vû; que devons-nous penser des Infideles particuliers, qui se trouvoient dans les Provinces, où tout étoit Catholique, & où la grandeur & la sainte magnificence de l'Eglise se présentoit à tous momens à leurs yeux, & leur donnoit une confusion salutaire, quand ils rentroient un peu en

Greg. Tur. l. 4. c. 35.

Du Chesne tom. 1. pag. 215. 321. 322. 734. 754.

I. PARTIE. Chap. LII.

eux-mêmes, & qu'ils comparoient le mépris, l'impieté, & l'absurdité de leur Religion, avec la sainteté, l'éclat, & la sagesse de la nôtre?

L. 3. c. 80. Aimoin raconte, qu'aprés la mort d'Autharis, les Lom» bards trouvérent bon, que la Reine Theodolinde sa » femme épousât Agilulfe Duc de Turin, & lui fit part de » la Couronne & de la dignité Roïale. Il ajoûte, que Saint » Gregoire Pape adressa les quatre Livres de ses Dialogues à » cette Reine, sçachant qu'elle étoit Catholique & vertueuse; *Sciens eam & Christi fidei deditam, & in bonis actibus esse præcipuam.* Cette Reine étoit donc Catholique. Elle rendit aussi le Roi Agilulphe Catholique en l'épousant, & toute la Nation suivit cet exemple, comme le raporte Paul Diacre en 591. Le celebre Saint Colomban quitant la France & se retirant dans l'Italie, y fut reçû par Agilulphe avec beaucoup d'honneur: ce Roi lui donna le choix & la liberté de se loger où il desireroit. Le Saint choisit alors les environs de la ville de Milan; parce-qu'il y avoit beaucoup d'Arriens, qu'il tâcha de convaincre par les Ecritures, & contre lesquels il écrivit même un Ouvrage rempli de beaucoup d'érudition & d'éloquence: *Contra quos libellum florentis scientiæ edidit.* C'est ce qu'en dit Jonas dans la vie de ce Saint. On demeure d'accord, que les Lombards étoient autrefois Arriens; de la même maniere apparemment que les Goths, aïant été infectez par les Arriens, que les Empereurs releguoient au dela des bornes de l'Empire, & où ces peuples Barbares, & presque sauvages embrassoient facilement la Religion Chrétienne, la préferoient sans comparaison à la Païenne; mais sans beaucoup distinguer la créance Arrienne d'avec la Catholique, comme Theodoret nous l'a expliqué des Goths.

Baron. an. 613. n. 8.

IX. Nous avons raporté plus haut la Conversion de Clovis, & en même temps celle de toute l'armée Françoise. Ce grand Roi ne pût long-temps souffrir que les Arriens d'Espagne dominassent dans une grande partie des Gaules. Il donna bataille à Alaric leur Roi dans le Poitou, à dix

milles de Poitiers ; l'aïant vaincu & tué, il conquit la plus grande partie de ce que les Goths possedoient au deça des Pyrenées, & enleva leurs tresors de Toulouse. Gregoire de Tours ne dit pas que ce Roi eût trouvé beaucoup de difficulté à faire rentrer ces nouvelles Conquêtes dans l'Eglise Catholique. Il est même fort probable, qu'ils n'en étoient jamais sortis. Car la nation des Goths ne consistoit, non plus que la Françoise, que dans une troupe de guerriers, qui dominoit le païs conquis, mais ne le peuploit pas, & se perdoit enfin elle-même dans la multitude innombrable des anciens habitans, qui étoient les anciens Gaulois, ou Romains, convertis à la Religion Catholique depuis plusieurs siecles. C'est la raison pourquoi Gregoire de Tours ne parle point des soins du Roi Clovis pour la Conversion de ses nouveaux Sujets aprés cette Conquête. Les Goths qui y avoient habité, aïant été vaincus & tuez, ou s'étant retirez dans l'Espagne, ce qui restoit étoit depuis long-temps Catholique. On se tromperoit, si on pensoit que Clovis content de sa victoire, & de l'agrandissement de son Etat, se fut mis peu en peine de rendre Catholiques ses nouveaux Sujets. Gregoire de Tours assûre au contraire, que ce grand Roi n'entreprit cette guerre, que parce-qu'il ne pouvoit plus souffrir que les Arriens occupassent une partie des Gaules : *Valde molestè fero, quòd hi Arriani partem teneant Galliarum. Eamus cum Dei adjutorio &c.* Ce sont les paroles de ce grand Roi. Cela sert encore à rabatre la gloire des Arriens, & à diminuer leur prétenduë multitude dans la Chrétienté. S'ils possedoient des Roïaumes dans les Gaules, dans l'Espagne & dans l'Italie, les Peuples de tous ces Etats persistoient dans l'ancienne Religion Catholique, & gémissoient sous la domination étrangere d'un petit nombre de Barbares victorieux.

I. Partie. Chap. LII.

L. 2. c. 37.

Ibidem.

Aimoin témoigne aussi, que ce qui porta le plus le Roi « Clovis à faire la guerre aux Goths, c'est qu'ils étoient « Arriens, comme les Bourguignons, & tenoient la meilleure « partie des Gaules, depuis la Loire jusqu'aux Pyrenées : « *Quam pugnam ideo maximè noscitur inchoasse, quia Gothi*

L. 1. c. 20.

I. PARTIE. *Arrianæ hæreseos, sicuti Burgundiones erant: optimamque* Chap. LII. *Galliarum partem, à fluvio scilicet Ligeris, usque ad Pyrenæorum juga montium obtinebant.* Ce Roi Tres-Chrétien n'a-
Idem l. 2. c. 8. voit garde de souffrir les Arriens dans son Roïaume, puisqu'il n'en souffroit pas même dans son voisinage. Cet éloignement que nos Rois avoient de l'Hérésie, n'empêcha pas, qu'Amalric aïant succedé à Alaric dans la Monarchie des Goths en Espagne, & aïant demandé à Childebert & à Clotaire, fils & Successeurs de Clovis, leur sœur en mariage, ils ne la lui accordassent. La raison pouvoit en être tirée du même zele de la Religion Catholique. Car nous avons bien des exemples de nos Princesses Catholiques, qui ont attiré dans l'Eglise les Rois leurs maris, soit Païens, soit Héretiques, avec tous leurs Etats. Ce dessein ne réussit pas dans la Princesse dont nous parlons. Il suffit que le succés en soit souvent heureux, pour ne pas s'en rebuter. Il est seulement important que ces entreprises se fassent avec prudence. Ce sont au reste, autant de bonnes dispositions pour la suite.

Il demeura toûjours quelques restes d'Arrianisme dans la Province Narbonoise des Gaules, qui étoit sous la puissance des Goths d'Espagne. Le Roi Recarede s'étoit réuni à l'Eglise Catholique avec tous ses Etats d'Espagne, comme nous allons voir dans le Chapitre suivant, aprés plusieurs Conferences avec les Evêques Arriens, il leur re-
L. 9. c. 15. prochoit, selon Gregoire de Tours, qu'ils ne faisoient voir de leur côté aucunes guérisons miraculeuses: *Quod nullum signum sanitatis super infirmos ab hæreticorum ostenderetur Episcopis.* Il n'oublioit pas aussi de leur renouveller la mé-
» moire de ce qui s'étoit passé sous le regne de son Pere,
» quand un Evêque Arrien entreprit de rendre la vuë à un
» aveugle, & qu'il n'en remporta que la confusion. Mais
» aprés cela ce Roi envoïa des Députez dans la Provin-
» ce Narbonnoise, pour y publier ce qu'il avoit fait, &
» pour inviter ces peuples à l'imiter: *Quibus narrantibus ea quæ ille gesserat, simili credulitate populus ille connecteretur.*
» Un Evêque Arrien, qu'on eût pû prendre pour un autre

Arius, dit cet Historien, fut si affligé de ne pouvoir retenir „ ces peuples dans l'erreur, qu'il se retira dans sa chambre, „ & y mourut subitement. Ainsi tout ce qu'il y avoit d'Héré- „ tiques dans cette Province, renonça à l'Arianisme, & rentra „ dans l'Eglise : *Sic hæreticorum populus in ipsa Provincia consistens, inseparabilem Trinitatem confessus ab errore discessit.*

X. Il y avoit eu auparavant d'autres Héretiques dans nos Provinces, contre lesquels on eut besoin de la Constitution de Valentinien III. dés l'an 423. Elle nous apprend, quelle étoit alors la disposition des Gaules, sur la fin de la domination Romaine ; ce qui la fait inserer par le Pere Sirmond dans le premier Tome de nos Conciles „ de France. Il y étoit ordonné, que l'Evêque Catholique „ Patrocle confereroit avec les Evêques attachez aux erreurs „ de Pelage & de Celeste : *qu'on esperoit, qu'ils se convertiroient :* (Ce sont les termes de la Constitution ;) qu'on leur „ donnoit vingt jours pour déliberer, à compter depuis le „ jour que la signification leur en auroit été faite ; que si „ aprés cela ils s'opiniâtroient encore, ils seroient bannis des „ Gaules, & qu'on leur substitueroit des Evêques Catholi- „ ques, pour retirer les peuples de ces erreurs, & pour les „ soûmettre à des Pasteurs, & à des regles plus legitimes : „ *Quatenus erroris præsentis macula de populorum animis tergeatur, & futura bonum disciplinæ justioris instituatur.* Cela ne regardoit que les Ecclesiastiques : voici pour les Laïques. Comme il ne faut pas, dit la Constitution, que les peuples „ soient infectez d'aucune superstition, Nous ordonnons, „ que les Manichéens, tous les Héretiques, ou Schismati- „ ques, les Mathématiciens, enfin toutes les Sectes con- „ traires à la Religion Catholique, ne puissent habiter à l'en- „ tour, ou à la vuë de quelque Ville que ce soit ; de peur que „ les peuples ne soient infectez de la contagion même de „ leur presence : *Ne præsentia quidem criminosorum, contagione fœdentur.* Ces Mathématiciens étoient ceux, qui soûmettoient toutes les créatures, & quelquefois la Divinité même à une fatale necessité, avec laquelle la liberté n'étoit pas compatible. Enfin, on ne permettoit, ni aux

Conc. Gall. tom. 1. pag. 54.

I. PART. Chap. LII. » Juifs, ni aux Païens, d'avoir la moindre part aux fonctions
» du Barreau, & de la Milice, ni d'avoir des Chrétiens entre
» leurs serviteurs; de peur qu'abusant de leur autorité, ils ne
» leur fissent changer de Religion : *Ne occasione dominii Sectam venerandæ religionis immutent.*

XI. Nous avons dans le même Tome de nos Conciles, l'abjuration d'un Manichéen en l'an 526. elle contient la détestation d'un grand nombre d'impietez ; & enfin, le
» nouveau Converti proteste, qu'il embrasse la Foi de tout
» ce que croit l'Eglise Catholique : *Et me, quæcumque Ecclesia Catholica confitetur, credere.* Le Concile d'Orleans dés l'an 511. sous Clovis voulut que les Clercs, qui avoient
» sincerement renoncé à l'Héresie, fussent conservez dans
» leurs Ordres : & que les Eglises, qui avoient été possedées
» par les Goths, fussent consacrées selon l'usage des Egli-
» ses Catholiques. Le Concile troisiéme d'Orleans en 538.
» ordonna, que si le Magistrat Roïal d'une Ville, ou de
» quelque autre lieu, dés qu'il auroit appris, qu'un Prêtre
» Héretique auroit rébatisé quelqu'un des Catholiques,
» ne l'ameneroit pas devant les Tribunaux de la Justice
» Roïale pour y être châtié, puisque la France obéïssoit à
» des Rois Catholiques, *Quia Reges nos constat habere Ca-*
» *tholicos*, il seroit soûmis à l'excommunication, pendant
» une année.

Ibid. pag. 209.

Can. 10.

Can. 31.

XII. On peut dire que nos Rois de France étoient devenus dés le commencement Tres-Chrétiens autant que Catholiques, n'aïant pas témoigné moins de zele pour l'extinction des restes du Paganisme, que pour la destruction des Héresies. Le Pape Saint Gregoire n'eût pas de peine à inspirer ce zele à la Reine Brunehault même, à laquelle il donne d'ailleurs de grands Eloges pour l'extinction de l'Héresie Simoniaque, & pour la fondation de quelques Eglises. On est partagé sur la justice de ces loüanges, à cause des differentes Relations d'Auteurs, sur le sujet de cette Princesse. Mais on ne le peut être sur le zele de Clothaire II. pour la Conversion des Juifs selon les principes du même Saint Gregoire, aprés ce que nous en

L. 7. Ep. 5.

avons vû par avance plus haut à l'occasion de plusieurs autres Conversions de cette Nation.

XIII. On doute d'ailleurs, si une Constitution tronquée du Roi Childebert, est du premier ou du second Roi de ce nom dans le sixiéme ou le septiéme Siecle. Le Pere Sirmond penche pour le premier, aïant encore inseré ce fragment dans son premier Tome des Conciles de France. Mais personne ne doute de la Justice de cette Constitution, quand elle ordonne, que si le peuple n'a pas eu assez de déferance pour les Mandemens des Evêques, portant l'extirpation des restes de l'Idolâtrie, il doit être corrigé par l'autorité du Roi: *Et quia necesse est, ut plebs quæ Sacerdotis præceptum, non ita ut oportet, custodit, nostro etiam corrigatur imperio &c.* Et il ajoûte diverses peines pour les Roturiers & les Nobles coupables de divers autres abus superstitieux. *To. 1. p. 300.*

XIV. Dans le Concile de Leptine en 743. où Carloman Duc & Prince des François présidoit en sa maniere avec l'autorité Roïale, il fut ordonné que l'Evêque conformement aux Canons travailleroit à abolir plusieurs autres superstitions païennes, & qu'il se feroit soûtenir du Comte & du Gouverneur de la Province, qui est le défenseur de l'Eglise: *Adjuvante Gravione, qui defensor Ecclesiæ, ut populus pagania non faciat.* On fait ensuite le dénombrement de ces superstitions à la fin du Concile. *Can. 5.*

XV. La même année, ou la suivante 744. Pepin autre Duc & Prince des François fils de Charle Martel, & qui fut aussi-tost aprés déclaré Roi, fit confirmer dans le Concile de Soissons où il présidoit pareillement, le même statut obligeant les Evêques d'empêcher que le peuple ne fit rien, qui parût encore tenir du Paganisme. Ces Conciles qu'on peut déja appeller *mixtes* estant composez des grands du Roïaume & des Evêques, ajoutoient pour ce sujet des peines temporelles contre les violateurs de leurs statuts, comme on le peut voir dans le dernier de Soissons. L'usage en fut encore plus frequent sous Charlemagne fils de Pepin, comme on le peut voir plus amplement dans les *Can. 6.* *Can. 10.*

Capitulaires. Nous en verrons bientost les fruits dans les autres conversions qu'il procura particulierement dans la Saxe.

CHAPITRE LIII.

Relation abregée de la conversion des Goths & des Sueves d'Espagne par le zele du Roi Reccarede.

I. Sommaire de cette conversion comparée à celles que nous avons vûes en France. II. III. Paroles du Roi Reccarede, les mêmes dont se servoit saint Augustin, pour se reünir à l'Eglise universelle, dans le III. Concile de Tolede. IV. Présomption des Sectes separées. La seule Eglise universelle s'autorise par les Ecritures, respectées par toutes les autres Sectes. V. La nation des Sueves ramenée dans l'unité en même temps que celle des Goths, par le même Recarede. VI. Les Goths estant rentrez dans l'Eglise, le Roi exhorte les Evêques à les instruire plus pleinement des veritez de la foi. VII. Quelles furent les démarches de cette conversion, quels furent les soins du Roi & des Evêques. Quelle fut la Confession de Foi qu'on fit faire aux nouveaux Convertis. VIII. On souscrivit à tout ce qu'enseigne l'Eglise Catholique, repanduë par tout le monde. Acclamations au Roi Recarede, comme à l'Apôtre de sa nation. Apologie de ces acclamations & de ces éloges. IX. Autres remarques sur les Confessions de Foi. Autres professions de s'attacher à l'Eglise universelle, & à ses Conciles generaux. X. Le Roi passe jusqu'à la réformation des mœurs dans ce Concile. XI. Excellent discours de saint Leandre Archevêque de Seville, semblable à ceux de saint Augustin, sur tout pour l'accomplissement des Propheties. XII. Usage que continuë saint Leandre de ne faire que coudre les passages des anciens Peres. XIII. Circonstances remarquées par Mariana dans cette conversiou des Goths. XIV. Facilité prodigieuse des Heretiques à changer, ou à cacher leur Religion. Constance des Catholiques toute opposée. XV. Mouvemens inévitables dans ces grands changemens de Religion. XVI. Autres circonstances de la facilité de ces conversions sans contrainte. XVII. Diverses causes du petit nombre des Hérétiques dans les lieux qu'ils ont conquis. XVIII. Raison particuliere tirée de la difficulté qu'il y a dans presque toutes les Sectes à examiner quelques points de doctrine les plus élevez. XIX. Congratulation du Pape saint Gregoire au Roi Recarede, pour avoir surmonté toutes ces difficultez de differentes manieres. XX. Fidelité de ses successeurs à se conserver le titre de Catholique.

I. Les

I. LEs Goths déja infectez de l'Arianisme, subjuguérent toute l'Espagne un peu aprés l'an quatre cens de Jesus-Christ; & un peu moins de deux cens ans aprés, le Roi Recarede revint lui-même, & les ramena tous dans le sein de l'unité & de la foi de l'Eglise. Cette conversion d'une grande nation, & d'un Roïaume tout entier se fit solennellement dans le troisiéme Concile de Tolede en 589. le Roi Recarede qui s'étoit converti quelques années auparavant, aïant convoqué ce Concile, & y aïant présidé en sa maniére, parce-que c'étoit comme des Etats Generaux, où les Evêques s'assembloient avec tous les Seigneurs & les Nobles du Roïaume. Il y a plus de douze cens ans que la France a des Rois Chrétiens & Catholiques, comme nous venons de voir. Il n'y a donc point de comparaison à faire sur cet article. Mais pour le reste les conversions innombrables qui viennent de s'y faire, & qui s'y font encore tous les jours dans un grand nombre de Provinces, peuvent passer pour quelque chose d'aussi prodigieux, & d'aussi avantageux pour l'Eglise Catholique, & pour la gloire de Jesus-Christ, que la conversion de tous les Goths d'Espagne & des Suéves mêmes qui les imitérent, étant alors leurs Sujets, quoi-qu'ils eussent auparavant composé un Roïaume à part. C'étoient donc deux Roïaumes & deux Nations entieres, qui se convertissoient tout à la fois; mais qui n'égaloient pourtant pas le nombre de nos nouveaux Catholiques; parce-que les anciens Catholiques d'Espagne avoient toûjours continué d'y avoir leurs Eglises & leurs Evêques sous l'Empire des Rois Goths, & excedoient apparemment toûjours de beaucoup le nombre des Goths. Pour ce qui est de Recarede, sa conversion & son zele meritent sans doute des loüanges éternelles; mais ni le zele de nôtre invincible Monarque ne lui cedera pas, ni sa gloire ne sera pas moins éclatante, pour avoir une Catholicité constante de plus de douze siécles dans son Auguste famille, ainsi que nous la venons d'établir dans le chapitre précedent.

I. PARTIE. Chap. LIII.

II. Aprés cet avertissement necessaire je ne doute pas que le Lecteur ne soit bien-aise d'apprendre briévement ce qui se passa dans les Conciles de Tolede, & ce qu'on en peut tirer d'utile pour éclaircir & pour fortifier tout ce qui „ a déja été dit dans ce Traité. Le Roi Recarede témoigna „ au Concile de son temps, qu'autant qu'il se sentoit élevé „ au-dessus de ses Sujets par sa Roïauté: autant il s'estimoit „ obligé à prendre plus de soin de la Religion, tant pour „ affermir ses esperances pour la bienheureuse éternité, que „ pour procurer le même salut éternel aux Nations, dont „ Dieu lui avoit commis la conduite: *Pro quâ re quantò subditorum gloria regali excellimus, tantò providi esse debemus in his quæ ad Deum sunt, vel nostram spem augere, vel gen-* „ *tibus à Deo nobis creditis consulere.* Ce Roi declara au Con- „ cile, que la justice de toute la Nation seroit consommée, „ quand elle embrasseroit la même Foi dans le sein de l'E- „ glise universelle, & qu'elle garderoit les preceptes des A- „ pôtres, aprés s'être affermie sur les fondemens de la do- „ ctrine des Apôtres: *Ita erit consummatio justitiæ, si eandem fidem intra universalem Ecclesiam teneamus, & Apostolica monita in Apostolico positi fundamento servemus.* Il ajoûta que „ toute la nation des Goths, si célebre par le monde pour sa „ valeur, étoit presente; & que bien que jusqu'àpresent par „ la perversité de ses Docteurs elle eût été separée de l'uni- „ té de la Foi & de l'Eglise Catholique, elle rentroit main- „ tenant avec lui d'un commun consentement dans la con- „ corde & la communion de la même Eglise, qui enferme „ dans son sein maternel la multitude des Nations differen- „ tes, & les nourrit des mammelles de sa charité; parce-que „ c'est d'elle que Dieu parle dans le Prophete, qui dit, *Ma maison sera nommée la maison de priere pour toutes les Nations du monde.*

Conc. Tolet. 3. can. 589.

III. Quand ce Roi disoit que toute la nation des Goths par la perversité de ses Docteurs s'étoit éloigné de l'unité de la Foi & de l'Eglise universelle, il nous donnoit à connoître la difference de cette Eglise d'avec toutes les autres Eglises & de toutes les Sectes particulieres, en-ce-que l'E-

glise universelle est manifestement autorisée par les Ecritures, qui l'ont annoncée long-temps avant qu'elle fut, & l'ont fait voir sur la terre au temps que Jesus-Christ vint l'y établir. Ainsi si on croit sa Foi & ses décisions infaillibles, c'est que l'Ecriture respectée par toutes les Societez Chrétiennes, rend des témoignages tres-clairs à son universalité, à sa perpetuité, & à l'assistance infaillible du saint Esprit, que le Fils de Dieu lui a promise. Au lieu que toutes les autres Societez du nom de Chrétien ne s'apuïent que sur la doctrine de quelque Docteur particulier, capable de se tromper & de tromper les autres; ou sur l'autorité de leur Eglise particuliere, contredite par toutes les autres Sectes, & n'aïant nul droit de se préferer à elles, si elle ne le fonde sur sa propre présomption, en quoi les autres ne lui cederont peut-être pas.

IV. Car il est bon de sçavoir que toutes les Sectes Orientales & anciennes confessent qu'il y a une Eglise, à la foi de laquelle il faut s'attacher, & qui ne peut faillir. Il n'y a que les dernieres Sectes de l'Occident, qui disent, que toutes les Eglises, sans en excepter la leur propre, peuvent faillir & tomber dans l'erreur, Dieu seul étant infaillible. Ces derniers sont sans doute les plus insoûtenables, parce-qu'elles ôtent tout moïen certain aux Chrétiens de trouver la verité & la voïe de leur salut, & laissent à chaque particulier la liberté de croire, qu'il n'y a rien de certain en tout ce que l'Eglise propose ou definit de Foi; parce-que comme il peut se tromper lui-même en expliquant l'Ecriture, en appuïant sa Foi sur ses explications: l'Eglise peut s'y tromper aussi, sans en excepter aucune Eglise particuliere, ni même l'Eglise universelle, dans tous les Peres mêmes & dans les Conciles universels, puisque l'infaillibilité est reservée à Dieu seul. Quoi-que les Sectes Orientales obligent tous les Fideles à croire ce que l'Eglise decide; elles retombent neanmoins dans un malheur presque tout semblable. Car elles prennent pour maîtresse dans la Foi, & pour interprete des Ecritures une Eglise particuliere, qui n'a pas plus de raison de s'approprier le droit d'interpreter les Ecri-

tures, & de se croire infaillible, que les autres Sectes & les autres Eglises particulieres, qui s'attribuënt la mesme infaillibilité, & font des décisions fort contraires entre-elles. Ni ces Sectes, ni ces Eglises ne peuvent s'élever les unes sur les autres, & se donner l'autorité de définir en dernier ressort, que par un esprit d'orgueil, ou par une estime excessive & arbitraire de celui, qui a été leur premier fondateur, & l'auteur de leur séparation d'avec l'Eglise Catholique. Il a fallu que ce premier fondateur ait crû de lui-même, & que tous ceux qui l'ont suivi, aïent crû de lui, qu'il en sçavoit plus que toutes les Eglises du monde, & que l'Eglise Catholique même, qui remplit elle seule tout l'Univers.

Aucune de ces Sectes ne peut prouver par les Ecritures, qu'elle seule ait obtenu du saint Esprit le don de proposer la Foi & de tout decider sans pouvoir faillir. Il n'y a que l'Eglise Catholique qui prouve par les Ecritures, qui ne lui sont point contestées par toutes les societez Chrétiennes, que Dieu avoit promis à Jesus-Christ une Eglise qui rempliroit tout l'Univers, & dont la durée égaleroit celle du monde, sans que les portes d'enfer pûssent jamais prévaloir & l'emporter sur elle, ou l'éteindre. En voilà assez pour marquer évidemment l'infaillibilité de cette Eglise, sa distinction & son excellence sur toutes les autres Sectes Chrétiennes. C'est elle seule qu'on ne peut accuser de présomption, si elle croit avoir plus de lumiere & plus de participation du saint Esprit que toutes les sectes particulieres, qui sont sorties d'elle les unes aprés les autres, les unes opposées aux autres, & se condamnant reciproquement; enfin éteintes les unes aprés les autres, pour faire place à d'autres qui s'éteindront aussi. Parce-que comme chacune d'elles n'occupe qu'un coin de la terre, elles ne doivent aussi avoir qu'une durée aussi courte à proportion; & ne peuvent jamais entrer en comparaison avec l'Eglise universelle, dont l'étenduë & la durée ne doit point avoir de bornes selon les Ecritures verifiées par l'experience de plus de dix-sept siecles.

V. Il faut reprendre le discours du Roi Recarede, qui disoit qu'il n'avoit pas seulement réüni à l'Eglise Catholique toute la nation des Gots, mais aussi l'infinie multitude de celle des Sueves, soûmise à son domaine; que d'autres l'avoient jettée dans l'heresie; mais que Dieu lui avoit fait la grace de la ramener dans l'origine de la verité: *Quinimò & Suevorum gentis infinita multitudo, quam præsidio cælesti nostro regno subjecimus, alieno licèt in hæresim deductam vitio, nostro tamen ad veritatis originem studio revocavimus.* *Ibidem.*

VI. Ce saint Roi disoit aux Evêques, que Dieu s'étant servi de lui pour entraîner tous ces peuples dans l'unité de l'Eglise de Jesus-Christ, il étoit de leur devoir de les instruire de la Foi Catholique: afin que remplis de la lumiere de la verité, ils pûssent renoncer parfaitement à l'erreur, & s'attacher par un principe de charité à la verité, & embrasser avec ardeur l'unité de la Foi Catholique. Qu'au reste il y avoit sujet d'esperer que l'ignorance precedente seroit facilement pardonnée à cette Nation. Mais qu'il étoit fort certain qu'à l'avenir ils seroient d'autant plus coupables, si aprés avoir connû la verité, ils flottoient dans le doute, ou s'ils détournoient leurs yeux pour ne pas voir une lumiere si claire: *Sicut enim divino nutu nostræ curæ fuit, hos populos ad unitatem Christi Ecclesiæ pertrahere, ita sit vestræ docibilitatis, Catholicis eos dogmatibus instituere; quo in toto cognitione veritatis instructi, noverint ex solido errorem hæresis perniciosæ respuere, & veræ fidei tramitem ex charitate retinere, vel Catholicæ Ecclesiæ communionem desiderio avidiori amplecti. Cæterùm sicut facile ad veniam pervenisse confido, quòd nescia hucusque tam clarissima erraverit gens; ita gravius esse non dubito, si agnitam veritatem dubio corde teneat, atque à patenti lumine, quod absit, oculos suos avertat.* *Ibidem.*

VII. Voilà comment se fit premierement la conversion du Roi à la Foi Catholique; & comment le Roi se sentant aussi chargé en sa maniere du salut éternel de ses peuples, aussi-bien que de leur défense temporelle, les attira.

I. PARTIE. Chap LIII. tous à l'Eglise. Comment les peuples à l'exemple & par les instances du Roi se convertirent à l'Eglise Catholique, qui étoit si manifestement declarée seule universelle, seule perpetuelle, & pat consequent seule infaillible dans les Ecritures, à l'autorité desquelles ils avoient toûjours deferé; mais dont les illusions de leurs faux-Evêques ne leur avoit pas laissé voir la veritable doctrine en ce point, quoi-qu'elle y soit aussi manifeste, que l'Eglise est elle-même manifeste par toute la terre & dans tous les siecles. Voila enfin comment les peuples convertis & reconciliez à l'Eglise, en s'abandonnant entierement à elle & generalement à tout ce qu'elle croit, il fallut ensuite qu'ils fussent instruits en détail pat les soins du Roi & par la doctrine, les conferences & les sermons des Evêques, ou de leurs Substituts.

Ibidem. On lit aprés cela dans ce Concile la confession de Foi en abregé, particulierement sur les points autrefois contestez pat les Arriens. Les quatre premiers Conciles Géneraux y sont reçûs avec éloge, comme les oracles pat lesquels l'Eglise universelle a parlé: *Cum omni Ecclesia Catholica reverenter suscipio.* On y reçoit en même temps tous les autres Conciles d'Evêques, dont la pureté de la Foi sera la même que celle de ces quatre premiers: *Omnium quoque Orthodoxorum venerabilium Concilia, quæ à suprascriptis quatuor sanctis Synodis fidei puritate non dissonant, pari veneratione observo.* Ces dernieres patoles semblent contenir une sage dispensation & une acceptation tacite, plûtost qu'expresse du cinquiéme Concile, contre lequel il s'excita tant de tumultes, qui n'étoient pas encore bien calmez, mais qui ne regardoient point la Foi, & encore moins la nouvelle conversion des Goths en Espagne.

VIII. Aprés cela on voit les souscriptions des nouveaux *Ibidem.* Catholiques, & à leur tête celle du Roi Recarede, qui dé- » claroit qu'il croïoit de cœur, confessoit de bouche, & sous- » crivoit de sa main, la foi sainte & la confession veritable, » que l'Eglise Catholique confessoit par tout le monde: *Fidem hanc sanctam & veram confessionem, quam unam per to-*

tum orbem Catholica confitetur Ecclesia, corde retinens, ore affirmans, mea dextera Deo protegente subscripsi. Aprés que le Roi & la Reine eurent souscrit, tout le Clergé fit des acclamations de joïe semblables à celles des anciens Conciciles; *Gloire soit à nostre Dieu & Seigneur Jesus-Christ, qui a assemblé son Eglise Catholique de toutes les Nations du monde, aiant donné pour elle tout son sang. Gloire soit à Jesus-Christ nostre Dieu, qui a réüni une nation si illustre à l'unité de la Foi veritable, & a voulu qu'il n'y eût plus qu'un troupeau & un Pasteur.* Et un peu aprés: *Le Roi Recarede est le vrai conquerant, qui a acquis à l'Eglise Catholique ces nouveaux peuples; nous esperons avec justice qu'il aura le merite & la gloire des Apôtres, puisqu'il en remplit les devoirs: Ipse novarum plebium in Ecclesiâ Catholica conquisitor, ipse mereatur veraciter Apostolicum meritum, qui Apostolicum implevit officium.*

Ce n'étoient-là ni des exaggerations, ni des flatteries. Il y a des Apôtres & des hommes Apostoliques de plus d'une façon. Saint Paul & l'usage des premiers siecles a honoré de ces noms bien d'autres, que ceux que le Fils de Dieu nomma au Sacré College des douze. Constantin a été communément honoré dans l'Eglise Grecque du nom d'Apôtre, ou d'égal aux Apôtres. Les Evêques sont les successeurs des Apôtres: comme Constantin se disoit l'Evêque exterieur de l'Eglise, on pouvoit aussi l'en nommer l'Apôtre exterieur. Le Concile de Calcedoine fit des acclamations fort approchantes de celles du Concile de Tolede, en faveur de Marcien & de l'Imperatrice Pulcherie. Marcien y fut nommé Prêtre ou Pontife, & Empereur; on lui dit que c'étoit lui qui avoit relevé les Eglises; qu'il étoit le vainqueur des ennemis, le Docteur de la Foi; que lui & l'Imperatrice avoient détruit les Heretiques & conservé la Foi. *Hæc fide digna sunt. Sacerdoti Imperatori multos annos. Ecclesias tu erexisti, victor hostium, Doctor fidei. Hæreticos vos destruxistis; fidem vos custodistis.* Les Conciles suivans en userent de même envers les Empereurs.

IX. Quand on invita les Evêques & les Ecclesiastiques,

I. PARTIE. Chap. LIII.

aussi-bien que tous les Grands de la Secte Arrienne, de faire une semblable Confession de Foi, ils répondirent, qu'ils ne » refusoient pas de donner cette satisfaction aux Evêques Ca- » tholiques, quoi-qu'ils l'eussent déja fait au temps de leur » conversion, lorsque imitant le Roi Recarede, ils étoient » entrez dans l'Eglise, & avoient condamné la perfidie Ar- » rienne avec toutes ses superstitions. On prononça anathe- » me contre tous ceux qui s'attachoient à une Foi & à une » communion autre que la Catholique, & ailleurs que dans » l'Eglise universelle, qui tient & honore les Decrets du Con- » cile de Nicée, de celui de Constantinople, du premier d'E- » phese, de celui de Calcedoine: *Quicunque alibi fidem & communionem Catholicam, præterquam in Ecclesiâ universali, quæ Nicæni & Constantinopolitani, & primi Ephesini, & Calcedonensis Concilii decreta tenet pariter & honorat, anathema sit.* Voilà l'union indissoluble & reciproque des Conciles generaux & de l'Eglise universelle: parce-que ce n'est qu'une même Eglise universelle, ou dans les personnes seules de ses Pasteurs, qui y portent en eux-mêmes leurs trou- » peaux dans les Conciles: ou dans les mêmes Pasteurs re- » pandus par tout le monde avec leurs troupeaux. Enfin tous » ces nouveaux Catholiques s'écriérent par un vœu & par un » desir commun, que l'Eglise demeurât toûjours florissante » & en paix par tout le monde, sans jamais rien perdre de l'éminence de sa doctrine, de sa sainteté & de sa puissance. *Floreat autem Ecclesia sancta per omnem mundum pacatissime, & emineat doctrina, sanctitate & potestate.*

Ibidem.

X. On pensa ensuite à dresser des Canons & des regles pour reformer la discipline & les mœurs dans l'Espagne. » Le Roi Recarede continua de se montrer comme le Pro- » moteur du Concile, protestant qu'il ne donnoit pas seule- » ment ses soins & ses veilles à conserver la paix & les au- » tres avantages temporels à ses Sujets: mais aussi à s'elever » d'esprit & de cœur aux choses du Ciel, & à s'instruire de » tout ce qui pouvoit contribuer à les rendre plus fideles à » Dieu. Car si un Roi doit emploïer son pouvoir à regler les » mœurs des hommes, & à reprimer les esprits turbulens; s'il

s'il doit même s'appliquer à maintenir la paix dans ses Etats ; combien davantage doit-il s'appliquer à se nourrir de desirs divins & de saintes pensées, tenir son cœur élevé au Ciel, & aprés avoir une fois retiré ses peuples des tenebres de l'erreur, continuer de leur faire voir de plus en plus les plus pures lumieres de la verité.

XI. Si saint Léandre n'étoit pas le President de ce Concile, il en étoit l'ame & le genie, comme autrefois saint Augustin l'étoit des Conciles d'Afrique. Aussi fit-il un admirable discours à la clôture du Concile, (Mariana dit au commencement) où il y fit voir combien il étoit versé dans la doctrine de saint Augustin, particulierement dans celle de l'unité & de l'universalité de l'Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut. *Ne vous étonnez pas*, dit ce saint Prelat, *si dans le Cantique des Cantiques les Heresies sont appellées tantôt du nom de filles, & tantôt de celui d'épines. Elles sont nommées filles, parce-qu'elles sont sorties du sein de l'Eglise ; elles sont appellées épines, parce-qu'elles ne se trouvent que hors du Paradis, & hors de l'Eglise Catholique. Cette explication ne vient pas de nous, elle est tirée du même Cantique des Cantiques, où Salomon dit, Comme le lis est entre les épines, ainsi ma bien-aimée est entre les filles. Les Heresies ne sont jamais que dans un coin du monde, & sont enfermées dans une seule nation. Mais l'Eglise Catholique comme elle s'étend par tout le monde, aussi est-elle composée des societez de toutes les Nations du monde. Les Heresies amassent quelque peu de richesses dans les cavernes où elles sont cachées : mais l'Eglise Catholique étant située sur un lieu trés-éminent, les surpasse toutes en opulence.*

L'Eglise, ajoûte saint Léandre, *profite de ses propres pertes, parce-que son Epoux est si grand & si puissant, que s'il souffre que ses ennemis lui portent quelque dommage, il repare avec usure cette perte, & soûmet à son Empire ces mêmes ennemis. L'Eglise sçachant tres-bien combien la charité est douce, combien l'unité est delicieuse, soit qu'elle nous entretienne des predictions des Prophetes, ou des Oracles de l'Evangile, ou des enseignemens des Apôtres, elle ne nous an-* Ibidem.

nonce rien plus ordinairement que l'union des nations; elle ne desire rien tant que l'unité des peuples; elle ne répand dans le monde que des semences de paix & de charité. Ce qui reste à accomplir des avantages de l'Eglise, doit être crû & esperé, dit ce Pere, *avec d'autant plus de confiance, que nous voïons l'accomplissement déja fait de tant d'autres merveilles, qui avoient été en même temps prédites d'elle. Jesus-Christ a dit, qu'il avoit d'autres brebis qui n'étoient pas de l'ancien troupeau de la Synagogue, & qu'il les ameneroit, afin qu'il n'y eût qu'un troupeau & un Pasteur. Nous voïons que cela a été accompli. Ne doutons donc plus que tout le monde ne doive croire en Jesus-Christ, & se réünir tout dans une même Eglise. Le même Fils de Dieu a dit, Cet Evangile du Roïaume du Ciel sera prêché dans tout l'Univers, en témoignage à toutes les Nations, & alors viendra la consommation des siécles. S'il reste donc encore quelque partie du monde, ou quelque nation barbare que la Foi n'ait pas encore éclairée, ne doutons point qu'un jour elle ne doive croire en Jesus-Christ, & entrer dans l'unité de l'Eglise, si nous croïons que ce que le Fils de Dieu a dit est veritable.*

Ibidem.

Comme Dieu est le seul maître & possesseur de tout le monde, continuë ce Pere, *aussi afin que tout son domaine n'eût qu'un cœur & une ame, Demandez-moy, dit-il à Jesus-Christ, & je vous donneray les nations en heritage, & pour vostre domaine, jusqu'aux extremitez de la terre. C'est pour cela aussi que Dieu a fait naître tout le genre humain d'un seul homme, afin que tous ceux qui naîtroient de ce seul Pere, eussent les mêmes sentimens, cherchassent & aimassent l'unité. L'ordre naturel demande donc que tous ceux qui tirent leur origine du même premier Pere, conservent une charité mutuelle, & que n'y aïant point de division dans l'origine & dans la propagation de leur nature, il n'y en ait point aussi dans leur creance. Mais les Heresies & les divisions viennent de la même source, que les vices; d'où vient que quiconque revient à la douceur de la charité & de l'unanimité, il revient aussi d'un vice qui lui étoit étranger, & rentre dans sa nature. Parce-que comme c'est la pente de la nature de joindre plusieurs personnes*

dans l'unité : aussi est-ce le propre du vice d'éviter les douceurs de l'unanimité des freres.

XII. Cette doctrine & toutes ces pensées sont entierement de saint Augustin. C'étoit déja l'usage des Ecrivains Ecclesiastiques, de coudre les passages des anciens Peres & d'en faire un tissu. Telles étoient les Sommes Theologiques de ces temps-là & des siecles suivans. On en voit un modele dans la Somme des Sentences de saint Isidore successeur de saint Léandre dans l'Archevêché de Seville. Ces Sentences étoient les plus beaux morceaux des ouvrages des anciens Peres. C'étoit ce que Clement d'Alexandrie, Origene, & peut-être quelques-autres avoient surnommé Tapisseries, *Stromata*. Isaïe est ensuite rapporté par saint Leandre, & ce sont les mêmes promesses de l'universalité, de l'évidence, de la perpetuité de l'Eglise future, que saint Augustin nous a déja expliquées. *La montagne de la Maison du Seigneur, disoit Isaïe, sera aprés quelques siécles levée sur les autres montagnes, & sur les collines, & toutes les Nations y viendront en foule. Cette montagne, dit saint Leandre, est Jesus-Christ, & la maison du Dieu de Jacob est son Eglise toûjours une, vers laquelle il dit que les Nations doivent accourir, & la multitude des peuples doit s'assembler. Et dans un autre endroit Isaïe dit encore, Levez-vous Jerusalem, & receevez la lumiere : car vostre lumiere est venuë, & la gloire du Seigneur se levera sur vous; les Gentils marcheront dans vostre clarté, & les Rois dans la splendeur de vostre Orient. Levez les yeux & voïez, ces assemblées de peuples viennent à vous; les enfans des Nations étrangeres bâtiront vos murailles, & leurs Rois vous serviront.* *Ibidem.*

Rien ne pouvoit être ni plus admirable ni plus touchant, que de lire ces Propheties si claires & si évidentes, & de les lire aux fideles dans ces agreables conjonctures, où elles s'accomplissoient, par le retour d'un Roïaume ou d'une Nation entiere dans le sein de l'Eglise Catholique; enfin de les lire à ces Nations, au moment même de leur conversion. Ces lectures & ces conjonctures n'ont jamais manqué à l'Eglise : elles avoient été aussi frequentes avant

cette conversion des Goths, & elles l'ont été depuis, & le seront jusqu'à la fin du monde, autant de fois qu'il y a eu, & qu'il y aura encore de Nations differentes incorporées à l'unité de l'Eglise. Cette majesté, cette grandeur de l'Eglise Catholique étoit-elle seule capable de remplir les esprits de tous les hommes & de gagner leurs cœurs, sur tout quand on en faisoit la comparaison aux autres Religions & aux autres Compagnies Chrétiennes. *Enfin*, dit saint Leandre, *il n'y a qu'un seul Seigneur Jesus-Christ, & il n'y a qu'une seule Eglise par tout le monde & une possession sainte : il en est le Chef, & elle est son corps, & c'est ce qui est écrit au commencement de la Genese, Ils seront deux en une chair : ce que saint Paul explique de Jesus-Christ & de l'Eglise. Jesus-Christ aïant donc voulu n'avoir qu'une Eglise de toutes les Nations du monde, quiconque est separé d'elle, quoiqu'il se dise Chrétien, n'est pas neanmoins contenu dans l'unité de son Corps.* (Ibidem.)

XIII. Mariana remarque dans son Histoire d'Espagne, que ce fut Hermenegilde, fils de Leuvigilde, qui fut le premier Roi Catholique d'Espagne, son pere l'aïant associé à la Roïauté ; & sa femme Ingonde, fille de Sigebert Roi de Mets, des descendans du grand Clovis, l'aïant gagné à la Foi & à l'Eglise Catholique. Recarede frere d'Hermenegilde devoit aussi épouser Ringonde fille du Roi Chilperic, & elle avoit déja été amenée jusqu'à Toulouse : mais par je ne sçai quel malheur ce mariage ne se fit pas. Ingonde eut beaucoup à souffrir de son beau-pere Leuvigilde, qui fit enfin mourir dans une prison le bien-heureux Martyr Hermenegilde. Saint Leandre Archevêque de Seville avoit été le principal instrument, dont Dieu s'étoit servi pour la conversion d'Hermenegilde ; & comme il le vit cruellement persecuté par son pere, il se chargea d'aller à Constantinople demander du secours à l'Empereur Tibere ; ce qui ne lui réussit pas. Mais il y fit connoissance avec Saint Gregoire, qui y exerçoit alors la Nonciature du Saint Siege, & qui fut depuis Pape : & ce saint Pape fut depuis toûjours lié d'une étroite amitié avec saint Leandre, (L. 5. c. 12.)

dont il estima tellement la doctrine & la sainteté, qu'il lui dédia son grand Ouvrage des Morales sur Job.

Mariana ajoûte que Leuvigilde pour retirer son fils de la créance de l'Eglise Catholique, fit tenir une assemblée d'Evêques à Tolede, où on condamna l'usage précedent des Arriens, de rebatiser ceux qui abandonnoient l'Eglise pour se jetter dans leur parti; on y declara même le Fils de Dieu égal à son Pere, quoi-que ce ne fut que de bouche qu'on y fit ces declarations, l'erreur demeurant d'autant plus profondement enracinée dans leur cœur, qu'elle étoit plus cachée. Cependant sous ce pretexte specieux on débaucha à Hermenegilde tous ceux de ses partisans qui lui avoient été les plus attachez. Mais le sang de ce jeune Roi Martyr n'eut pas moins de merite, ni moins de force auprés de Dieu, que celui des anciens Martyrs de l'Eglise naissante, qui étoit comme une semence feconde, dont l'Eglise se repeuploit toûjours davantage. Car si saint Gregoire a ignoré la conversion du Roi Leuvigilde: les Historiens Espagnols apparemment mieux informez de l'histoire de leur païs, ont écrit qu'il renonça à l'Arrianisme avant sa mort, commanda à Recarede son fils & son successeur d'en faire autant, rappella saint Leandre de l'exil, lui recommanda de donner à Recarede les mêmes instructions qu'il avoit données à son frere. Ce jeune Roi ne tarda guere de se declarer Catholique, éclairé & fortifié par les conseils de saint Leandre, qui étoit comme son premier Ministre d'Etat, & par les avis duquel il convoqua le Concile III. de Tolede, & y ramena toute la Nation des Goths à la Foi orthodoxe. Il s'y trouva environ soixante & dix Evêques Catholiques, au lieu que les Arriens n'y parurent qu'en tres-petit nombre, sçavoir huit Evêques & cinq Seigneurs.

Ibidem.

XIV. Il y a sujet de s'étonner de ce que les Rois Goths d'Espagne y aïant regné prés de deux cens ans, tous les Evêques Catholiques qui s'y étoient auparavant multipliez & établis sous l'Empire des Romains, y persevérerent & y conservérent leurs Eglises dans la Foi & dans l'unité Ca-

I. PARTIE. Chap. LIII. tholique avec une constance admirable, sans rien diminuer ni de leur nombre, ni de leur zele. Au contraire dés qu'il y eut un Roi Catholique, il ramena sans beaucoup de peine toute la Nation & tous les Evêques des Goths dans le bercail de l'Eglise. C'est la difference de l'Eglise Catholique & des Sectes separées d'elle. Jesus-Christ lui a promis à elle seule, & à l'universalité de ses Pasteurs, une perpetuité & une constance invincible & enfin victorieuse des portes d'enfer. La facilité avec laquelle on quitte toutes ces fausses Religions, est une marque de leur fausseté, & du peu d'attache qu'on pouvoit y avoir. La verité seule est ferme & éternelle, le mensonge se dissipe presque de lui-même. Aussi toutes les Heresies & toutes les Sectes étrangéres se sont enfin éclipsées & s'éclipsent encore tous les jours; au lieu que l'Eglise acquiert tous les jours plus de gloire & plus d'étenduë.

XV. Ce n'est pas que les Arriens d'Espagne n'aïent fait quelque resistance à Recarede. Mais elle fut si foible & si courte, qu'on pouvoit bien juger de là même que ce n'étoit que pour le mensonge qu'on combatoit, & non pour la verité, qui est seule capable de dominer les esprits raisonnables, » & leur inspirer de la fermeté. Il arriva à Recarede, dit Maria- » na, ce que je ne sçai s'il est jamais arrivé à aucun Roi, que » changeant la Religion il y eût bien quelques émeutes, car » cela ne se peut pas entierement éviter : mais elles ne furent » ni longues, ni fâcheuses; il falut user de quelque severité, » mais elle n'eut rien d'odieux, parce-qu'elle étoit necessai- » te; elle fut même populaire, & agreable non-seulement » aux gens qui se distinguoient par leur qualité & par leur » probité, mais aussi au petit peuple : *Contigit autem Recaredo,* L. 5. c. 14. *quod haud scio an Regum ulli, ut Religione permutanda, quod propemodum necesse erat, motus existerent; sed neque diuturni admodum, neque graves : & severitas animadversionis, non modò invidiosa non esset, quia necessariò suscipiebatur, sed etiam popularis, & cùm bonis omnibus, tùm infimo cuique gratissima.*

XVI. Cette autorité que le Roi Recarede se donna, pour porter les Goths & les Sueves à entrer dans la berge-

rie de l'Eglise, n'empêche pas que les anciens Auteurs n'aïent dit avec verité, qu'il emploïa plûtôt la raison, que l'empire : *Sacerdotes Secta Ariana sapienti colloquio aggressus, ratione potiùs quam imperio converti ad Catholicam fidem facit; gentemque omnium Gothorum & Suevorum ad unitatem & pacem revocat fidei Ecclesiæ Catholicæ.* Joannes Biclarensis.

Il faut aussi confesser que le saint & fameux Martin, qui fut Abbé de Dumes, puis Evêque de Lugo, & enfin Archevêque de Brague, avoit peu d'années auparavant beaucoup travaillé à la conversion des Sueves, selon le recit de Venantius Fortunatus, & selon le témoignage même de saint Isidore Archevêque de Seville, dans le Traité qu'il a fait des Hommes illustres. S'il est donc veritable, que l'autorité Roïale influa dans la conversion de ces deux Nations, il n'est pas moins certain, que les Evêques avoient auparavant commencé, & continuérent toûjours depuis à instruire ces Peuples, afin-que ce fût la lumiere de la Verité, qui les fit entrer dans l'Eglise, en même temps que les Puissances temporelles écartoient tous les obstacles, qu'on opposoit, ou qu'ils opposoient eux-mêmes à leur propre salut. Il n'est pas necessaire que je m'explique sur les rapports de toute cette histoire avec celles qui se sont passées dans nostre siecle pour la maniere de revenir à la veritable Religion.

XVII. Il y auroit bien d'autres reflexions à faire. Les Lecteurs les suppléeront sans peine, tant elles sont manifestes. Mais je ne puis omettre celle-cy ; Si les Arriens d'Espagne étoient réduits à sept ou huit Evêques, quoiqu'ils eussent eu des Rois de leur Religion l'espace de prés de deux cens ans ; qu'est-ce qu'on doit croire des Goths d'Italie, qui y furent aussi Ariens, & eurent des Rois de leur Secte : & des Arriens d'Afrique sous les Rois Vandales qui étoient aussi Arriens ; enfin de tous les Arriens des autres païs & des siecles precedens, qui n'eurent jamais de Rois de leur créance ? On doit sans doute conclure, que le nombre de leurs Evêques fut toûjours tres-petit, & par consequent celui de leur peuples ne fut pas grand ; & que s'ils

firent quelquefois beaucoup de bruit, ce ne fut que parce-que l'Heresie est toûjours turbulente. Ils imposérent au Concile de Rimini, ils ébranlérent le Pape Libere, ils firent violence à l'un & à l'autre; la violence passée tous ces Prélats furent Catholiques, n'aïant au vray jamais cessé de l'être, leurs Eglises & leurs successeurs furent toûjours Catholiques. C'est la gloire de l'Eglise universelle, d'être en une infinité de Provinces où l'heresie n'est pas: & dans les lieux mêmes où est l'heresie, & où elle regne le plus, d'y être encore ordinairement plus nombreuse qu'elle.

Il y a une autre raison évidente & palpable de cela. C'est que toutes les Espagnes étoient Catholiques sous l'Empire Romain. Les Goths Arriens y entrérent avec une armée plus grande & plus forte que celle des Romains, qui étoient tres-foibles, & dont l'Empire alloit en décadence. L'armée Gothe subjugua le païs, & y domina; mais dans le même petit nombre qui fait une armée, & qui ne peut pas même approcher des peuples innombrables d'un tres-grand Roïaume. Et c'est ce qui fait que ce petit nombre d'étrangers se pert enfin en peu de temps avec sa fausse Religion, dans cette multitude infinie de Catholiques naturels du païs. Il en faut juger de la même sorte des Goths & des Vandales Arriens dans l'Italie & dans l'Afrique, aussi-bien que des François, & des Anglois encore Païens, qui fondirent d'Allemagne dans la Gaule & dans la Grande Bretagne. Ils étoient assez courageux pour conquerir ces Roïaumes; mais leur petit nombre fut comme un petit ruisseau qui ne peut plus se reconnoitre lui-même, ni garder ses méchantes qualitez, s'il en a, quand il s'est une fois jetté dans un grand fleuve.

XVIII. Il y a encore une autre raison de cela même qui n'a pas moins d'évidence que de solidité. C'est que dans toutes les Compagnies Chrétiennes separées de l'Eglise Catholique, il y a toûjours quelque chose de fort difficile à bien comprendre, & à bien démêler, même dans les points importans de leur difference d'avec l'Eglise. Or ni les soldats, ni les particuliers n'ont ni assez d'étude, ni assez de lumiere

miere ni peut-être même assez d'esprit, pour bien sçavoir pourquoi ils s'arrêtent si fortement à ces points contestez, en-sorte qu'ils puissent dire que c'est la raison, & la lumiere de la verité qui les y arrête, & non l'opinâtreté, ni les préjugez, ni une mauvaise honte, ou un interêt d'honneur, ni une estime excessive de leur Ministre. Car enfin tout se réduit à sçavoir si quelque particulier que ce soit peut se persuader, ou demeurer persuadé, qu'il ait lui-même, ou que son Ministre ait une abondance de lumiere & de doctrine plus grande, que celle de toute l'Eglise Catholique, dans tout le monde, dans tous les siecles passez, dans tous les Peres & dans tous les Conciles. Entre les Arriens d'Espagne & les Catholiques il s'agissoit de la Consubstantialité du Verbe avec son Pere, & de l'intelligence de tous les passages de l'Ecriture où elle est touchée. Chaque Arrien d'Espagne pouvoit-il croire avoir mieux pénetré tout cela, que toute l'Eglise universelle? Cela ne se pouvoit sans un orgueil effroïable & tres-déraisonnable. Il falloit donc qu'il se reposât sur l'autorité de son Evêque, ou de son Ministre. Or s'il avoit à choisir une autorité sur laquelle il appuiât sa Foi, sa Religion, & son salut éternel, pouvoit-il préferer celle d'un particulier, toûjours capable de se tromper, à celle de l'Eglise universelle, par tout le monde & dans tous les siecles?

La realité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucaristie est un de ces points élevez & impenetrables de la Foi Catholique. Quelque particulier que ce soit de ceux qui la combattent, peut-il se croire lui-même plus intelligent dans ce grand Mystere, & plus éclairé dans tous les passages de l'Ecriture, ou des saints Peres qui en parlent, & qui disent si formellement, que *c'est le corps & le sang de Jesus-Christ;* quoi-qu'il y en ait d'autres moins clairs, & qu'on puisse contester; ce particulier, dis-je, peut-il se croire plus habile & plus instruit de tout cela, & plus éclairé du saint Esprit que l'Eglise universelle, & tout ce qu'il y a presentement en elle, d'Evêques, de Docteurs, de gens pieux & sçavans? Si cette folle présomption lui fait horreur à lui-

même, & qu'il se repose sur l'autorité de son Ministre, avec quelle apparence de raison, ou de justice, peut-il préferer l'autorité de son Ministre à celle de toute l'Eglise universelle? Car la science de son Ministre n'est pas la sienne; & s'il défere à la science de son Ministre, ce n'est que parcequ'il défere à l'autorité d'un homme qu'il croit sçavant, & qu'il regarde comme son maitre. Ne pouvant donc se déterminer que par l'autorité de quelque autre, peut-il préferer l'autorité de qui-que-ce-soit, à celle de l'Eglise universelle.

C'est pour cela que Jesus-Christ a donné à son Eglise veritable tant d'étenduë, tant de durée, par tout le monde & dans tous les siecles, tant de Pontifes, tant de Peres, tant de pieux & sçavans Docteurs; afin que le seul éclat de sa gloire & de sa Majesté, fist disparoître toute autre autorité que la sienne. Afin, dis-je, que ceux qui ne peuvent pas se conduire par leur science & leur lumiere particuliere, dans l'affaire de leur salut & de leur éternité: & qui sont dans la necessité de suivre un guide & une autorité qui les détermine, ne pûssent pas même hésiter, voïant d'un côté un homme particulier, ou une petite troupe de gens, sortis depuis peu de l'Eglise, comme tous les anciens Heretiques, qu'ils condamnent eux-mêmes, en sortirent dans leur temps: & de l'autre côté l'Eglise Catholique, qui garde depuis tant de siecles sa même stabilité, sa gloire, son universalité, laquelle s'augmente tous les jours par la conversion des Nations infideles qui entrent dans son sein, & par le retour des Sectes qui en étoient sorties. La raison & la bonne conscience pourra-t-elle jamais reprocher à personne d'avoir consenti & souscrit à tout ce que l'Eglise universelle croit & professe, & d'avoir rejetté tout ce qu'elle rejette, plûtôt que d'avoir eu la même déference pour un seul particulier qui a été son Ministre, ou qui a donné commencement à sa Secte en se separant de l'Eglise Catholique? Au contraire aux derniers momens de la vie, ne sera-ce pas un terrible reproche, que se pourra faire la conscience des autres, lesquels n'aïant pas assez de science & de lumiere, se seront plûtôt fiez à l'autorité d'un homme

particulier, qu'à celle de l'Eglise de tout le monde.

XIX. Il ne nous reste plus qu'à rapporter ici le commencement de la lettre, que saint Gregoire le Grand écrivit au Roi Recarede, quand il eut appris ces conversions miraculeuses de la Nation des Goths en Espagne. *Je ne sçaurois exprimer, Tres-Excellent fils*, disoit ce Pape, *combien grande est la joïe que vôtre conduite & vôtre vie nous cause. Car aprés avoir appris ce nouveau Miracle en nos jours, de la conversion de toute la nation des Goths, que vôtre Excellence a retiré de l'heresie Arrienne, pour la faire passer sur la pierre solide de la Foi orthodoxe : Je ne puis m'empêcher de m'écrier, C'est ici le changement que la droite du Tres-Haut a fait. Car pourroit-il y avoir un cœur si endurci, qui ne fût pénetré du sentiment d'une si grande action, & qui ne fût touché d'une tendresse qui le porte à benir Dieu, & à aimer de plus en plus vostre Excellence ? Je confesse que je n'ai pas de plus sensible plaisir, que de m'entretenir dans l'Assemblée de mes enfans, de ce que Dieu a fait par vous, & de nous en entretenir avec une admiration commune. J'en suis même quelquefois si fort touché, que je m'excite contre moi-même de ce que je languis dans un repos inutile, & dans une sterile oisiveté ; lorsque les Rois mêmes travaillent à ajoûter de nouveaux peuples à l'Eglise & à la Patrie celeste. Que dirai-je donc au souverain Juge qui doit venir au jour du terrible jugement, si j'y viens les mains vuides, lorsque vôtre Excellence y amenera aprés soi ces troupes de nouveaux Convertis, qu'elle vient d'attirer à l'Eglise & à la vraie foi, par ses ardentes & continuelles prédications ? Ma consolation est que par la grace de Dieu j'aime en vous ce que je n'ai pas en moi, l'avantage de cette grande œuvre. Ainsi l'extrême joïe que je ressens de vos grandes actions, fait que les avantages que vôtre travail vous rend propres, la charité me les rend communs. Il est juste que dans cette conversion des Goths dont vous avez eu toute la peine, pour ne nous en laisser que la joie, nous chantions avec les Anges, Gloire soit à Dieu dans le Ciel & la paix aux hommes de bonne volonté sur la terre. Car pour nous, je crois que nous sommes d'autant plus obligez de remercier le Dieu tout-*

Regist. l. 7. Epist. 127.

puissant, que n'aiant point eu de part à vôtre travail, nous ne laissons pas de participer au merite par la joie que nous en recevons.

Ce grand Pape qu'on sçait n'avoir pas été d'humeur à flater les Grands de la terre, reconnoît pourtant qu'aprés Dieu le Roi Recarede étoit ou le seul, ou le principal auteur de la conversion d'une Nation entiere. Il reconnoît même que ce n'étoit pas seulement par son consentement qu'il en avoit été l'auteur, mais par ses travaux, par ses exhortations, par ses prédications; soit quand il harangua dans le Concile; soit dans ses entretiens & les instances qu'il fit en particulier; soit enfin quand il excita tous les Evéques Catholiques de s'appliquer entierement à donner les instructions necessaires à ces nouveaux Convertis. Car on peut dire avec verité, que ce Roi prêcha la Foi Catholique par autant de bouches, qu'il emploïa d'Evêques à le faire. Si le Pape saint Gregoire se sentoit tout enflammé du zele, de l'exemple & de la ferveur de ce Roi; que devons-nous penser non-seulement de saint Leandre Archevêque de Seville, mais de tous les Evêques d'Espagne, qui étoient trop proches pour n'être pas embrasez du même feu de la charité, dont ce saint Roi brûloit?

Mariana a touché en un mot les traverses que Recarede souffrit dans ce grand ouvrage, les émeutes & les tumultes qu'il appaisa par un sage & salutaire temperament de la sévérité avec la clemence. C'est ce que ce Pape sembloit aussi insinuer, quand il donnoit tant de loüanges aux travaux du Roi Recarede. Le détail en eût été non-seulement curieux, mais édifiant. Il ne sera peut-être pas fort difficile d'y suppléer, en nous figurant les mouvemens qui sont toûjours inévitables dans le changement de Religion d'une multitude innombrable d'hommes: & les ménagemens sages & charitables de la rigueur & de la bonté d'un Roi prudent, bon & zelé pour la Religion: de quoi nous avons de si grands exemples devant les yeux.

XX. On a commencé de voir plus haut par avance la fidelité des successeurs de Recarede à maintenir la Reli-

gion Catholique à l'occasion des Juifs mêmes, que le pieux Roi Sizebut poussa peut-être un peu trop, pour les convertir. Les Conciles suivans de Tolede y apportérent des temperamens fort prudens, que nous avons aussi rapportez & appliquez à nos besoins. Mais enfin le Concile VI. tenu dans la même ville de Tolede prit une resolution qu'on peut appeller le denoüement de cette affaire. Ces Conciles étoient mixtes des deux premiers ordres du Roïaume. Le Roi y présidoit assisté de tous les Seigneurs de sa Cour. Il ne fut pas mal-aisé de tirer avant toutes choses leur consentement, que les Prélats eurent soin d'exprimer pour la validité de leur reglement. Il portoit que « nul ne monteroit sur le trône dorénavant, qu'il n'eût pro- « mis par serment entre les autres à son avenement à la Cou- « ronne de ne souffrir personne dans ses Etats, qui ne fut ve- « ritablement Catholique. *Sanctum Concilium, simul & cum consensu Christianissimi Principis, suorumque Optimatum & illustrium virorum, hanc promulgamus placituram Deo sententiam; ut quisquis succedentium temporum Regni sortitus sit apicem, non ante conscendat Regiam sedem, quàm inter reliqua conditionum sacramenta pollicitus sit nullum non Catholicum permittere in suo Regno degere. Si verò postquàm ad Regni gubernacula accesserit, ipse temerator hujus extiterit promissi, ipse sit anathema Maranatha in conspectu sempiterni Dei & pabulum efficiatur ignis aeterni, & omnes qui cum eo consenserint.* Ce Concile fut tenu la seconde année du Regne de Chindilane, qui y consentit.

Conc. Tol. VI. Can. 3.

Il est bon d'ajoûter ici l'Edit du Roi Rechesvind ou Recesuinthe qui regna au milieu du VII. siecle. Il est tiré des Loix Wisigothes, qui avoient été compilées en partie des coûtumes des Goths, & en partie des Loix Romaines ou Imperiales, telles qu'on les avoit receuës dans les Eglises d'Espagne, avant que les Goths s'y répandissent, & qui y eurent encore plus de cours depuis la conversion du Roi Recarede, du moins pour ce qui concerne la Religion : ensorte qu'elles étoient devenuës tout-ecclesiastiques, & conformes aux Canons précedens. Celle dont il s'agit en par-

L. 12. Tit. 2. l. 2.

» ticulier défendoit de rien avancer qui fut contre la foi de l'E-
» glise, contre les Evangiles, contre les Epitres des Apôtres,
» contre les saints Peres, contre les Ecrivains du temps: *Nullus*
» *antiquorum Patrum impugnationibus suis sacras definitiones irrumpat; nullus Modernorum discernentium congruentes fidei*
» *tractatus spernat.* Ceux qui violeront cette Loi, poursuit-on,
» si ce sont des personnes élevées en dignité, ou dans le Cler-
» gé, seront dégradez de tout honneur, & privez de tous leurs
» biens: *Amisso loci & dignitatis ordine, perpetuo reatu erit obnoxius; rerum etiam cunctarum amissione mulctatus.* Si ce
» sont des Laïques, ils perdront aussi leur état, leur rang &
» leurs biens: *Si verò ex Laicis extiterit, & honore solutus &*
» *loco, omni rerum erit possessione nudatus.* Enfin tous les trans-
» gresseurs de cette Loi seront exilez pour jamais, ou ils se convertiront: *Ita ut omnis transgressor Sanctionis istius, aut æterno exilio mancipatus intereat; aut divinâ miseratione respectus, à prævaricatione convertatur & vivat.* Il est donc certain, que dans tout l'Etat des Wisigoths, on ne souffroit point d'Heretiques.

Chapitre LIV.

Anciennes Conversions dans les Isles Britanniques, par le zele & le soin des Rois & des Evêques.

I. La Conversion de la Grande-Bretagne par les soins de son Roi & du Pape. II. Comment le Pelagianisme fut banni de cette grande Isle par le soin de nos Evêques François. III. De qu'elle rigueur on usa envers les Heretiques incorrigibles. L'exil, les prisons. IV. Les Anglois & les Saxons Idolâtres aïant fondu dans ces Isles, Etelbert un de leurs Rois connut la Religion Chrétienne en épousant Berthe du sang Roïal de France. Comment Augustin y fut envoïé par saint Gregoire Pape. V. Comment ce Roi se convertit avec son peuple. Les motifs de ces Conversions. VI. Il eût fallu aux premiers Protestans les mêmes preuves d'une mission extraordinaire, que celles d'Augustin, & de ses compagnons. VII. La Croix & l'image de Jesus-Christ présentée à ce Roi, le retira de l'idolatrie. Ce n'étoit donc pas une nouvelle idolatrie. VIII. Les Romains

dont parle ici Bede, étoient les anciens Catholiques Bretons. IX. Comment ce Roi convertit ses peuples sans les forcer. X. Comparaison de la methode dont se servit saint Augustin pour convertir le Roi des Anglois & des Saxons Païens, avec celle, dont se fût servi en cas semblable un Protestant. XI. L'étenduë de la charité de l'Eglise est le propre caractere de l'Eglise de Jesus-Christ, qui veut gagner toute la terre. XII. L'Angleterre convertie à Jesus-Christ par beaucoup de choses, que les Protestans traitent de superstition. XIII. Exhortation de saint Gregoire Pape au Roi nouvellement Converti. Combien il étoit éloigné de l'indifference pour la Religion, ou pour la liberté de conscience.

I. BEde raconte dans son Histoire Ecclesiastique d'Angleterre, qu'environ l'an cent quatre-vingt-trois Lucius Roi des Isles Britanniques écrivit au Pape Eleuthere, le conjurant de prendre soin de le rendre Chrétien; que sa demande fut exaucée, & que les Bretons aïant reçû la Foi, la conservérent en paix & dans toute sa pureté jusqu'à l'Empire de Diocletien. *L. I. c. 4.*

Ce fut donc ce Roi, qui eut la gloire d'avoir converti toute sa nation, aprés s'être converti lui-même, & avoir reçû les Missionnaires, qui lui furent envoïez. Durant la cruelle persecution de Diocletien les Fideles se retirérent dans les forêts, dit Bede, & ne tardérent pas aprés qu'elle fut finie de revenir fonder des Eglises, & de rétablir tout le culte de la Religion, jusqu'à ce que les Arriens répandirent de tous côtez le venin de leur heresie, sans que ces Isles si reculées pussent s'en exempter. Aprés l'an quatre cens, sous l'Empire d'Arcade, Pelage Breton & Julien de Campanie, qui ne pouvoit digerer la perte de son Evêché, publiérent une nouvelle heresie contre la grace de Jesus-Christ. *L. I. c. 8. 10.*

II. Ni l'Arianisme, ni le Pelagianisme ne purent empêcher, que l'Eglise Catholique ne s'étendit beaucoup dans ce Roïaume Insulaire, jusqu'à ce que les divisions survenuës, firent qu'on demanda du secours aux Anglois, ou aux Saxons, peuples d'Allemagne, ou de Scandinavie. La nation des Vites se mêla & se confondit parmi eux. Ils étoient Païens, & aïant été d'abord receus, comme des hos-

I. Partie. Chap. LIV. tes & des amis, il parut bientôt, que c'étoient de cruels ennemis. Peu de temps aupatavant, selon Bede, les Catholi-

l. 1. c. 7. „ ques Bretons, sentant qu'ils ne pouvoient, ni apptouver, ni „ assez fortement refuter le Pelagianisme, avoient envoïé de„ mander du secours aux Evêques des Gaules. On assembla „ un Concile, où saint Germain Evêque d'Auxerre & saint „ Loup Evêque de Troïe furent nommez pour aller com„ batre cette heresie dans la Grande-Bretagne. Ces Prélats „ Apostoliques firent retentir toute l'Isle du bruit de leurs „ predications, de leurs vertus & de leurs miracles. On ne „ prêchoit pas seulement dans les Eglises, mais aussi dans les „ ruës, & dans les places publiques: les Catholiques se forti„ fioient dans leur Foi; & ceux qui l'avoient abandonnée, „ y revenoient. Ces Evêques étoient comme de nouveaux „ Apôtres; ils en avoient l'autorité, la confiance, la doctri„ ne, les miracles & les merites. Ainsi toute l'Isle se trouva „ bien-tôt réunie dans leurs sentimens. Il se fit une celebre „ conference, entre nos Prelats d'un côté, Pelage & les siens „ de l'autre. Le peuple en étoit le spectateur & le juge. D'un „ côté on voïoit la Foi divine, de l'autre la présomption hu„ maine. Ici la pieté, là l'orgueil: ici Jesus-Christ, là Pela„ ge. La victoire demeura aux Evêques, la confusion aux „ Heretiques; & le peuple fit paroître son jugement par ses „ acclamations.

l. 1. c. 21. „ Quelque temps aprés, suivant le même Bede, la même „ Heresie se renouvellant, les Evêques Bretons demandérent „ encore du secours; & S. Germain y retourna, accompagné „ d'un autre S. Evêque, disciple de S. Loup Evêque de Troïe. „ C'étoit Sévére Evêque de Treves, qui venoit de prêcher „ l'Evangile aux Païens de la premiere Germanie. *Treviris Episcopus ordinatus, gentibus primæ Germaniæ Verbum Dei* „ *prædicabat.* Les guerisons miraculeuses, que fit saint Ger„ main, ne furent pas moins efficaces, que ses prédications „ pour abatre l'heresie. On avoit condamné les Heretiques „ à sortir de l'Isle, on jugea alors plus à propos de les enfer„ mer au milieu du païs, afin qu'ils pussent se convertir, & „ que les peuples ne fussent plus exposez à leurs discours

conta-

contagieux : *Omnium sententiâ pravitatis authores, qui erant expulsi Insulâ, sacerdotibus adducuntur ad mediterranea deferendi ; ut & Regia absolutione, & illi emendatione fruerentur.* Ainsi la pureté de la Foi fut long-temps conservée dans ce grand Etat.

III. Il est vrai qu'on n'oppose ici à l'heresie, que des Evêques & des Prédicateurs, des sermons & des conferences, des miracles & de grandes vertus. Ce sont les armes propres & ordinaires de l'Eglise, qui lui ont acquis tant de glorieuses victoires dans tout l'univers. Mais comme « tout ce peuple étoit Catholique, il usa aussi d'autorité pour « bannir de toute l'Isle ceux qui n'avoient pas voulu se convertir, au rapport du même Bede : *Omnium sententia pravitatis authores, qui erant expulsi Insulâ, &c.* Si on demande pourquoi on revoqua cette Sentence ; puisque l'exil & la proscription étoit la peine ordinaire des Héretiques ; il me semble qu'on pourroit répondre, que d'exiler & de disperser les auteurs d'une heresie, c'est bien en purger un païs ; mais c'est peut-être aussi en infecter plusieurs autres. On estima donc, qu'il valoit mieux resserrer ces nouveaux Dogmatistes dans quelque petit endroit du milieu du païs, & ne leur laisser aucune communication avec les Fideles. Il est même à remarquer, qu'on n'en usa de la sorte, qu'envers ceux qui étoient les Chefs du parti ; *pravitatis authores.* Le nombre en étoit donc petit, & il étoit d'autant plus facile de les renfermer quelque part. Enfin il faut observer, que bien que le peuple dans ces occasions, fût lui-même le juge & l'arbitre de ces peines, il s'en rapporta neanmoins ce semble à ces Evêques, en leur amenant les coupables, *Sacerdotibus adducuntur.* Aussi est-il certain que les Evêques & les Conciles du même quatriéme ou cinquiéme siecle décernoient les peines d'exil & des prisons.

IV. Nous avons dit, que toutes ces Nations qui fondirent de l'Allemagne dans la Grande-Bretagne, étoient Païennes. Elles y formérent plusieurs Roïaumes, & lorsque saint Gregoire Pape envoïa Augustin avec un petit nombre d'autres saints Religieux, tirez de son Monastere de Ro-

I. PARTIE. Chap. LIV. L. 1. c. 25.

me, pour y travailler à la conversion de ces Infideles, Etelbert, continuë Bede, étoit Roi de Kent, & dominoit sur la » plus grande partie de l'Isle, & même sur d'autres petits Rois. » La Religion Chrétienne ne lui étoit pas inconnuë, parce- » qu'il avoit épousé Berthe, Princesse du sang Roïal de Fran- » ce, & l'avoit épousée, aprés avoir promis de la laisser dans » le libre exercice de la Religion Chrétienne avec l'Evêque » Liudard, qu'on lui avoit donné pour la diriger. Ce Roi » aïant appris qu'Augustin étoit arrivé dans une petite Isle » voisine, & demandoit audience, y vint lui-même pour la » lui donner, & ne fut pas peu surpris de le voir précedé d'u- » ne Croix d'argent avec une image peinte de JesusChrist, » & de leur entendre chanter des Litanies. D'abord ce Mis- » sionnaire Apostolique lui annonça la Foi de l'Evangile, & » le Roi lui répondit, Que cette doctrine étoit belle, mais » qu'elle lui paroissoit encore douteuse; qu'ainsi il ne pou- » voit pas la préferer à celle qu'il avoit receuë de ses Ancê- » tres; mais que puisqu'ils étoient venus de si loin, pour lui » communiquer, ce qu'ils croïoient être tres-excellent & tres- » utile, il fourniroit à toutes leurs necessitez temporelles, & » leur donneroit une entiere liberté de prêcher leur Reli- » gion, & d'y admettre tous ceux qui desireroient l'embras- » ser. Ce Roi tint parole, & leur donna un logement dans » Cantorbery, qui étoit la capitale de ses Etats.

V. Il y a bien de l'apparence, que la Reine Berthe avoit quelque part à la reception si obligeante que ce Roi païen fit à Augustin, & à la liberté qu'il donna à tous ses sujets d'écouter ses prédications, & de se faire Chrétiens. C'étoient-là les demarches d'un Prince déja gagné à Jesus-Christ. Il y avoit prés de la ville une ancienne Eglise, dédiée à Dieu sous le nom de saint Martin; c'étoit l'Eglise, où les Romains prioient, quand ils habitoient encore dans la Grande-Bretagne, & dans laquelle la Reine Berthe venoit aussi faire ses prieres. Ce fut dans cette Eglise qu'Augustin & ses Confreres s'assemblérent pour chanter les Pseaumes, pour prier, pour celebrer la Messe, pour prêcher & pour bâtiser; jusqu'à ce que le Roi fut converti, & leur permit

de prêcher avec encore plus de liberté, & de bâtir de nouvelles Eglises, ou de réparer les anciennes. Enfin ce Roi plein de joïe, dit Bede, & ravi de la vie sainte de ces Religieux, attiré par l'attrait des biens éternels, qu'ils faisoient esperer, & dont on ne pouvoit plus douter aprés avoir veu leurs miracles : ce Roi, dis-je, se convertit, & fut bâtisé. Alors l'auditoire d'Augustin commença à être plus nombreux, on renonça à l'Idolatrie, & on embrassa la Foi & l'unité de l'Eglise Catholique. Le Roi témoigna que ces conversions lui donnoient une extrême joïe, mais il ne contraignit personne à se faire Chrétien, se contentant de faire paroître un amour plus ardent pour ceux qui devenoient avec lui les citoïens du Roïaume celeste. Car il avoit appris de ces nouveaux docteurs, qui lui avoient enseigné la doctrine du salut, que Jesus-Christ ne vouloit point de services contraints, mais volontaires. Aprés cela sans differer davantage, il donna à ces divins maistres un séjour digne d'eux dans Cantorbery, & diverses terres pour leur entretien.

I. PARTIE. Chap. LIV. *Ibidem.*

VI. Ce sont-là les paroles de Bede, sur lesquelles nous ferons ces remarques. 1. La Grande-Bretagne étoit comme un petit monde à part, separé de nostre continent : & il falloit y établir la Religion Chrétienne, comme elle avoit été établie dans ses commencemens par tout le monde ; c'est-à-dire par la douceur, par la prédication, par la force de la verité, par le zele, par la charité, par les vertus Apostoliques, par les miracles. Lorsque les premiers Docteurs Protestans prétendirent avoir une mission extraordinaire, pour délivrer l'Eglise Romaine du prétendu paganisme, où ils disoient qu'elle étoit tombée ; ils devoient avoir autorisé cette mission extraordinaire, comme Augustin autorisa la sienne, par toutes les vertus Apostoliques & par les miracles. Puisqu'ils n'avoient pas la succession ordinaire dans l'Eglise de leur temps, il leur en falloit une extraordinaire, comme il en falloit une pour convertir les Païens d'Angleterre, qui n'eussent pas déferé à la mission ordinaire. Or les premiers Prédicateurs Protestans ne donnérent nulles

marques de leur mission extraordinaire, ils ne furent pas moins éloignez des vertus des Apôrres, que de leurs miracles. Il en faut dire autant de tous leurs successeurs, & de tous les ministres de cette prétenduë mission extraordinaire. On n'a vû, & on ne voit encore parmi eux, ni miracles, ni zéle Apostolique à aller prêcher l'Evangile aux extremitez du monde, ni pauvreté volontaire, ni profession de virginité, ou de continence; enfin nul témoignage de leur Apostolat, que celui qu'ils se rendent à eux-mêmes par une frivole vanité, sans les moindres effets, qui y répondent.

VII. 2. Comment Augustin auroit-il renversé l'idolatrie de toute la Grande-Bretagne, si y porter une Croix, & une image peinte de Jesus-Christ, étoit y introduire une nouvelle idolatrie? nous avons parlé dans la Discipline de l'Eglise des Croix, qu'on portoit, & qu'on porte encore devant les Archevêques, les Primats, & les Legats du saint Siege: comme si tous leurs voiages & toutes leurs démarches ne devoient tendre, qu'à arborer, & à faire révérer la Croix par toute la terre. Saint Gregoire imita ses prédecesseurs, quand il donna une Croix à Augustin, en l'établissant Vicaire & Lgat Apostolique, pour aller prêcher aux infideles, & détruire l'idolatrie. N'est-ce pas monter au plus haut point de l'impieté, de dire que ce qui a renversé les idoles de tout l'univers, a été une autre espece d'idolatrie? & que quand la Croix de Jesus-Christ a triomphé du démon, qui se faisoit adorer dans les idoles, il n'a fait que substiruer des idoles nouvelles aux anciennes? Le Roi Ethelbert le comprit mieux, que les Protestans, & il reconnut, que ce n'étoit ni le bois, ni l'image de la Croix, ni la peinture, qu'on lui presentoit; mais le Fils de Dieu-même, qui s'est rendu visible par l'humanité, dont il s'est revêtu, & qui rend encore cette humanité en quelque maniere visible, par ces images, qui nous en conservent le souvenir.

VIII. 3. Lorsque Bede dit, que les Romains prioient dans cette Eglise de saint Marrin prés de Cantorbery, au temps qu'ils occupoient encore la Grande-Bretagne: ces

Romains pourroient bien être les anciens originaires du Païs, pendant qu'ils étoient soumis à l'Empire Romain avant le débordement des Anglois & des Saxons. On appella aussi en France Romains, ceux qui étoient originaires des Gaules, & qui vivoient à la Romaine, pendant qu'ils obéïssoient aux Romains. Leur langue s'appelloit Romaine; leur Loi étoit la Loi Romaine, distinguée de la Loi Salique, qui étoit celle des Saliens & des François venus d'Allemagne. Ce fut pour la même raison, que les Chrétiens & les Catholiques étoient nommez Romains, parce-que c'étoit l'Eglise & la Religion universelle de l'Empire Romain, distinguée de toutes les Religions des peuples étrangers, idolâtres ou heretiques. Car nous avons fait voir, que les Arriens revinrent avec les Barbares du Nord, qui fondirent sur les terres de l'Empire.

IX. 4. Il est vrai, que le Roi Etelbert ne força personne à se faire Chrétien à son exemple; mais son exemple, ses caresses, ses graces, ses sollicitations attirérent enfin tous ses peuples à la Religion, qu'il avoit preferée à celle de ses Ancêtres. Ceux qui suivent la Religion de leurs Ancêtres, déferent à leur autorité. Or cette autorité ne peut pas être d'un grand poids parmi des peuples nouvellement descendus du nom, c'est-à-dire du païs des Sauvages, & du milieu de la Barbarie. Ainsi ni la Princesse Berthe, ni son Evêque François, ni Augustin n'eurent pas beaucoup de peine à montrer à ce Roi, & à le convaincre, que la Religion Chrétienne & Catholique étoit fondée sur une autorité incomparablement plus éminente, & devoit indubitablement être preferée à celle des Anglois idolatres. Ce Roi ne pouvoit pas même douter; que ces saints Religieux, dont la doctrine, la charité, le zéle, les vertus & les miracles lui donnoient tant d'admiration, ne s'entendissent mieux en Religion, que tous ses Ancêtres, & qu'il ne deût préferer leur autorité à celle des anciens Saxons: quand même elle n'auroit pas été appuiée de celle de l'Eglise universelle.

X. 5. Si quelque Docteur Protestant eût entrepris de con-

vertir ce Roi & toute sa Nation, comment s'y seroit-il pris? Il n'auroit pas paru devant lui avec cette Croix & cette image de Jesus-Christ. C'est de-quoi nous ne doutons pas; mais nous doutons avec raison, s'il auroit mieux réussi, ne marchant pas sur les traces des hommes Apostoliques, qui ont gagné à Jesus-Christ les Roïaumes de la Gentiliré. Auroit-il fait connoître à ce Roi que les Missionnaires Apostoliques, qui abatoienr les idoles de toute la terre, n'étoient eux-mêmes que des idolatres en leurs manieres? Auroit-il dit à ce Prince, que le Christianisme étoit retombé dans les anciennes erreurs des Païens, & qu'il s'étoit éclipsé; ce qui obligeoit une Secte de Protestans à le rétablir? Auroit-il embarassé ce nouveau Roi de toutes les contestations excitées par ces nouvelles Sectes? Lui auroit-il persuadé, que sa nouvelle Secte, quoi-que fort obscure & fort petite, quoi-que combatuë & détestée par toutes les autres societez Chrétiennes, principalement par la Catholique, la plus ancienne & sans comparaison la plus étenduë de toutes, devoit l'emporter dans son esprit sur elles toutes? Lui auroit-il prouvé sa doctrine par les Ecritures? Lui auroit-il fait admirer les grandes vertus, ou les miracles de ses partisans? Il est visible, que rien de tout cela n'eût pû réussir à un Ministre Protestant; & qu'encore moins eût-il pû faire estimer à ce Roi l'antiquité, l'étenduë, la grande autorité & la préeminence de sa Secte; de sorte-que ceux qui ne pourroient pas faire un examen exact & rigoureux de toutes les Religions, pourroient raisonnablement se reposer sur elle, comme sur celle qui seroit generalement la plus autorisée.

XI. 6. Il est donc manifeste que nulle Societé Chrétienne, separée de l'Eglise Carholique, n'a ni la charité, ni la verité, ni l'autorité necessaire pour convertir les Nations infidéles. Etelbert admira d'abord la charité de ces Predicateurs Apostoliques, qui venoient de si loin pour lui communiquer les tresors de leur celeste doctrine: il se piqua aussi de generosité à leur égard, & se trouva d'autant plus disposé à écouter leurs enseignemens. Saint Augustin nous a appris, que c'est le propre de l'Eglise universelle, d'avoir aussi

une charité universelle, qui embrasse tout le genre-humain, l'heresie divise, au lieu d'unir : se resserre dans un coin, au lieu d'embrasser l'univers : enfin elle est aussi éloignée de la charité que de la verité ; car on n'entre selon les Peres dans la verité, que par la charité. Enfin l'heresie étant également destituée de verité & de charité, ne court pas d'une extremité du monde à l'autre, pour aller communiquer à tout le genre-humain la lumiere de l'Evangile & la doctrine du salut ; ce qui fait voir encore, qu'elle n'est pas moins destituée de cette éminente autorité, qui pourroit attirer les Nations Barbares.

XII. Il faut maintenant reprendre la suite de l'histoire de Bede. Il dit que S. Gregoire envoïant l'Abbé Melitus en Angleterre, lui ordonna de dire à Augustin, qu'il ne « falloit pas détruire les Temples des idoles, mais détruire « les idoles, & consacrer les Temples au vrai Dieu, les purifier avec l'Eau-benite, & y mettre des Reliques des Martyrs. Ensuite ce Pape écrivit à Augustin au sujet des miracles, que Dieu operoit par lui, parmi ces Infideles, pour « l'exhorter à mêler la crainte avec la joïe. Car s'il falloit se « réjoüir, de ce que par ces miracles exterieurs les Anglois « étoient excitez à suivre les raïons de la grace interieure : « il y avoit aussi un juste sujet de craindre, que parmi ces « divines merveilles, l'orgueil ne se glissât dans l'esprit de « celui, qui en étoit l'organe ; & que cette élevation apparente ne lui causât une veritable chute. C'est à peu-prés « le sens des paroles de ce Pape ; qui nous apprennent encore ; que ce que les nouvelles Sectes traitent de superstition, l'eau-benite, les ceremonies de la consecration des Eglises, les Reliques des saints Martyrs placées dans les Eglises, loin d'être des superstitions, sont au contraire les instrumens, dont il a plû à Dieu de se servir, pour abolir toutes les superstitions diaboliques de la terre, & introduire en leur place un culte saint & des ceremonies sacrées, qui élevent les esprits & les cœurs des hommes à Dieu.

L. 1. c. 30. 31.

XIII. Enfin saint Gregoire écrivit au Roi Etelbert, pour l'exhorter à remplir tous les devoirs d'un Roi Chré-

I. Partie. Chap. LIV. tien & Catholique, dans une conjoncture si importante. *Conservez fidélement,* disoit ce Pape, *la grace, que vous avez receuë du Ciel, hâtez-vous de faire recevoir la Foi de l'Eglise aux peuples, qui nous sont soumis; faites éclater vôtre zéle & vôtre pieté dans leur conversion; travaillez à abolir le culte des idoles, détruisez leurs Temples; purifiez les mœurs de vos sujets, par les exhortations, par les menaces, par les caresses, par les corrections, par les bons exemples, & par une vie édifiante. Dieu vous comblera de gloire dans le Ciel, & rendra vôtre nom illustre dans la posterité, si vous prenez soin de faire connoître son nom, & d'étendre son culte parmi les Nations de la terre. Ce fut ainsi que le pieux Empereur Constantin, aïant délivré la Republique Romaine de l'idolatrie, la soumit à l'obéïssance de Jesus-Christ, & se soûmit lui-même au vrai Dieu, avec tous ses Sujets. C'est ce qui lui a donné tant de gloire & tant d'élevation au-dessus des autres Empereurs; ne les aiant pas moins surpassé en gloire, qu'en pieté. Hâtez-vous donc aussi de communiquer la connoissance de la divine Trinité, qui est le vrai Dieu, le Pere, le Fils & le saint Esprit, à tous les Rois & à tous les peuples, qui sont sous vostre obéïssance, afin de laisser derriere vous tous les anciens Rois de vôtre Nation, & de vous purifier d'autant plus de vos propres pechez, que vous aurez travaillé à abolir le crime parmi tous vos Sujets.*

Ibidem. c. 32.

Il s'en faut donc beaucoup, que ce Pape approuvât, ou tolerât la liberté de conscience, & l'indifference de toute sorte de Religions dans un Roi Chrétien. Il ne conseille pas à ce Roi de faire violence; ou d'emploïer les tourmens & les derniers supplices pour faire entrer ses peuples dans la Religion Chrétienne. Mais il veut qu'il n'oublie rien pour les y attirer, qu'il y emploie les instructions, les exhortations, les bons exemples, la terreur, les caresses, les corrections. Enfin il veut qu'il use d'une souveraine autorité à abolir les Idoles & leurs Temples, soit en ruinant ces Temples, soit en les consacrant au vrai Dieu. Il l'exhorte à en user comme Constantin avoit fait autrefois. Or Constantin commença, & Theodose acheva d'abolir l'idolatrie de tout l'Empire Romain.

Chapitre LV.

Suite du même sujet, des Conversions dans les Isles Britanniques, par le zele des Rois & des Evêques, selon Bede.

I. Augustin étant mort, ses successeurs presserent les anciens Evêques Bretons de revenir à l'unité de l'Eglise universelle sur le jour de Pâque, & sur quelques autres points. II. Conversion admirable du Roi Eduin, qui avoit épousé la fille d'Ethelbert ; longues déliberations, conversion de sa noblesse, & d'une partie de son peuple. III. Reflexions sur les longues déliberations de ce Roi, & de ses Gentils-hommes. La nature faisoit retentir au fond de leur ame, tout ce que nos Evêques leur prêchoient ; ainsi on les convainquoit par eux-mêmes contre l'Idolatrie. IV. La veüe & l'histoire de l'Univers n'étoit pas moins convaincante pour les dégoûter des autres Sectes Chrêtiennes, & les attacher à l'Eglise Catholique. V. Du schisme pour la celebration de la Fête de Pâque en Irlande. VI. Comment les Hibernois ne furent ni heretiques, ni schismatiques, quoi-que les Quartodecimains l'eussent été. Exemples des Antropomorphites & des Demi-Pelagiens. VII. Combien la douceur est necessaire pour réussir dans les Conversions des peuples. VIII. Diverses conversions des Rois & des peuples d'Angleterre. Les Loix Roïales & les peines contre les idolatres. IX. Comment Bede a crû, qu'Aidan avoit été un tres-saint Evêque, quoi-qu'il celebrât la Pâque à la maniere des Schismatiques. X. Comment les Rois s'engageoient en se convertissant, à faire que leurs peuples se convertissent. XI. Comment ils promettoient de se convertir, afin de pouvoir épouser une Princesse Chrêtienne : La passion d'un mariage repoussoit les autres passions, qui détournoient l'esprit & le cœur de la Religion. Preuves de ces réponses, tirées de Bede. XII. Nouvelles Conversions des Rois & des peuples ; Explication des motifs humains & divins, exterieurs & interieurs, qui y contribuoient, tant pour la conversion des Idolatres ; que pour celle des Sectes separées de l'Eglise Catholique. XIII. Comparaison de ces deux sortes de veritez. Pourquoi les Rois & les peuples Païens d'Angleterre ne furent convertis, que par les Catholiques Romains, non par les Bretons Insulaires. XIV. Concile tenu en Angleterre sur la celebration de la Fête de Pâque. Diverses preuves pour l'Eglise universelle, dont

le poids l'emporte, lors même qu'il semble, qu'on ne défere qu'à l'autorité des Rois. Combien il est dangereux de se reposer entierement sur la Foi, & sur la Religion de ses Ancêtres. XV. Les moindres bienfaits même temporels, gagnent les Barbares & les rendent plus dociles pour la Religion. Nos arts, nos sciences les étonnoient, & les rendoient plus flexibles. XVI. Réünion de divers peuples à la celebration Catholique du jour de Pâque. XVII. Reflexion sur la Communion sous les deux especes. Aversion des anciens Bretons contre les Anglois & contre les Catholiques Romains.

I. Augustin étant mort, Laurent son successeur dans » l'Achevêché de Cantorbery, dit Bede, ne prit pas » seulement soin de la nouvelle Eglise des Anglois, mais aussi » de celle des anciens Bretons, dont les pratiques n'étoient » pas tout-à-fait conformes aux Loix de l'Eglise, principa- » lement pour la celebration du jour de Pâque, qu'ils fi- » xoient entre le quatorziéme & le vingtiéme de la Lune, » au lieu de la fixer, entre le quinziéme & le vingt-uniéme. » Il écrivit pour cela avec ses Collegues une lettre aux Evê- » ques Bretons, pour les exhorter de s'attacher à l'unité de » la paix & de l'observance Catholique avec l'Eglise de Je- » sus-Christ, répanduë dans tout le monde. *Contestans unitatem pacis & Catholicæ observationis cum ea, quæ toto orbe diffusa est, Christi Ecclesia tenere.* La lettre de ces Prelats est mise ensuite, & elle s'exprime en mêmes termes sur la necessité de suivre entierement les pratiques & les regles de l'Eglise universelle.

L. 2. c. 4.

II. Paulin étoit un des Evêques de la compagnie d'Augustin. Il alla prêcher l'Evangile à ceux de Northumberland, c'est-à-dire aux Anglois septentrionaux, étendus au-delà du fleuve Ombre. Eduin en étoit Roi, & c'est lui qui eut le premier la gloire d'avoir sous son obéïssance l'Angleterre toute entiere, habitée par les Anglois, & par les anciens Bretons. Il avoit demandé en mariage Edelburge, fille du Roi Ethelbert. On lui fit réponse, qu'une vier- » ge Chrêtienne ne pouvoit pas épouser un Païen, pour ne » pas profaner la Foi & les Sacremens du Roi du Ciel par » l'alliance d'un Roi, qui ignoroit le culte du vrai Dieu.

L. 2. c. 9.

Eduin promit de ne rien faire de contraire à la Religion de la Princesse; mais de lui en laisser l'exercice entierement libre, avec tous ceux qui l'accompagneroient, hommes & femmes, Evêques ou Ministres. Il ne refusa pas même d'embrasser cette Religion, si aprés avoir été examinée par des personnes prudentes, elle étoit trouvée plus sainte & plus digne de Dieu. *Neque abnegavit se etiam eandem subiturum esse Religionem; si tamen examinata à prudentibus, sanctior ac Deo dignior possit inveniri.* La Princesse lui fût donc envoïée, accompagnée de l'Evêque Paulin, pour la fortifier dans la Religion Chrétienne, mais avec une secrette intention de travailler à la conversion de tous ces peuples nouveaux. Eduin en aïant eu une fille la fit bâtiser, & promit de se convertir lui-même, s'il remportoit la victoire sur ses ennemis. Il la remporta, & renonça depuis aux idoles; mais il ne se précipita point à recevoir les Sacremens de l'Eglise, il voulut en apprendre les raisons, s'instruire de la Foi, s'en entretenir avec l'Evêque Paulin, en conferer avec ses Seigneurs, & avec les plus Sages de son Etat, pour apprendre leurs sentimens. Il passoit lui-même beaucoup de temps à méditer dans la solitude, sur ce qu'il avoit à faire, & sur la Religion qu'il devoit embrasser. Je ne fais que traduire nostre Historien. Enfin ce Roi se convertit, & fut bâtisé avec toute la Noblesse de son Etat, & avec une grande multitude de peuple. *Cum cunctis gentis suæ Nobilibus, ac plebe perplurima.* Cela arriva l'an 627. de Jesus-Christ, environ 180. ans aprés la premiere descente des Anglois dans la Grande-Bretagne.

L. 2. c. 9.

Cap. 13. 14.

III. Ces longues déliberations du Roi Eduin, & ses Consultations avec les Grands & les Sages de son Roïaume, ses serieuses meditations dans la retraite, enfin ses longs & frequens entretiens avec l'Evêque Paulin, nous donnent occasion de conjecturer, que ce Roi & ces Seigneurs rentrant en eux-mêmes, & déliberant serieusement sur la Religion, virent bientôt luire dans le fond de leur ame les lumieres & les connoissances que la nature, ou plû-

tôt que l'auteur de la nature y a semées, & l'intelligence secrete de toutes ces veritez avec celles de la Religion Chrétienne, que Paulin leur prêchoit. Car la nature nous apprend au fond du cœur, ce que l'Evangile nous enseigne, de l'unité de Dieu, de son incomprehensible Majesté, de ses bontez pour toutes les creatures, & encore plus pour les natures intelligentes & raisonnables, de sa providence toute-puissante & misericordieuse pour les hommes, de l'alliance de l'ame raisonnable avec la divinité, de son immortalité, de la Loi naturelle écrite dans nos cœurs, de l'excellence des vertus, & de leurs récompenses, de la laideur du vice & des châtimens qui lui sont deûs. Paulin prêchoit ces veritez Chrétiennes aux Anglois encore Païens, & en même temps leur ame naturellement Chrétienne se reveilloit, & entendoit une voix secrete, qui faisoit retentir ces mêmes points de Religion au milieu d'elle-même. Tous ces Seigneurs voïoient clairement que non-seulement le fond de leur ame étoit d'intelligence avec la Religion de Paulin, mais aussi qu'ils en tomboient tous d'accord eux-mêmes, & qu'ils convenoient de tout cela entre-eux, non par caprice, non par un dessein premedité, mais par un instinct de leur propre nature, dont ils n'étoient pas les maîtres. Je sçai bien qu'on conteste quelquefois quelques-uns de ces points, que je viens de toucher : mais ce n'est que par le plaisir qu'on prend à contester ce qui est le plus incontestable. Nous avons depuis quelques siecles découvert plus de terres, & plus de peuples nouveaux, qu'on n'en avoit jamais connu. On a reconnu qu'excepté un tres-petit nombre des plus abrutis, tous les hommes convenoient de toutes ces veritez. C'est aussi ce qui faisoit, qu'Ethelbert & Eduin étoient à moitié gagnez, dés la premiére audience, qu'ils donnérent à nos Evêques. Ils eussent trahi leur conscience propre, s'ils eussent fait une plus grande resistance.

Tertul. Apolog. & Lib. de Testim. animæ, ac de anima. Plura apud August.

IV. Si Eduin aprés ces premieres avances, aprés avoir laissé bâtiser sa fille, aprés avoir donné liberté de prêcher l'Evangile, délibera encore assez long-temps : c'est peut-

être qu'il avoit appris que plusieurs Societez convenoient de tous ces mêmes Articles de créance, mais qu'elles ne s'accordoient pas en beaucoup d'autres points, ni entr'elles, ni avec l'Eglise Catholique, à laquelle Paulin l'invitoit de s'attacher. Sans aller plus loin, il voïoit les Bretons Insulaires Chrétiens, & à peu-prés Catholiques, mais en dissension neanmoins avec les Catholiques, sur la celebration de la Fête de Pâque, & sur quelques autres points de discipline. Il n'ignoroit peut-être pas aussi, & l'Evêque Paulin n'eût pas manqué de l'en avertir, qu'il y avoit dans le monde un grand nombre d'autres Sectes Chrétiennes, séparées de l'Eglise Catholique. Dans cette occurrence, ni ce Roi, ni les Grands & les Sages de sa Cour, ne pouvoient rien penser de plus raisonnable en leur particulier, que ce que l'Evêque Paulin leur disoit en public, Qu'ils devoient chercher la perfection de la Religion parmi ceux, qui leur en donnoient le commencement. Que les anciens Bretons étant si voisins, ne s'étoient pas donné la peine de les venir instruire, & que manquant si fort de charité, il y avoit peu d'apparence, qu'ils fussent en possession de la Religion veritable, au moins dans toute l'exactitude. Que les autres Sectes Chrétiennes n'avoient pas été plus charitables à leur égard, ni plus zélez à étendre la Foi & la connoissance des voïes de salut. Qu'ils ne pouvoient mieux faire, que d'apprendre quel étoit le vrai Christianisme de ceux-mêmes, de qui ils avoient appris, qu'il y avoit un Christianisme dans le monde. Que les Catholiques Romains avoient autrefois communiqué leur creance & leur Religion aux Bretons Insulaires, comme ils venoient encore la communiquer aux Anglois & aux Saxons idolatres, fondus d'Allemagne dans cette Grande Isle. Qu'ils en avoient sans doute fait autant aux Nations plus proches, & mêmes aux plus éloignées. Que c'étoit donc la principale & primitive souche du Christianisme. Qu'il étoit plus seur & plus raisonnable de puiser le Christianisme dans sa premiere origine, que dans les ruisseaux. Que puisque c'étoit la Religion la plus nombreuse, la plus an-

BBBbb iij

cienne, la plus charitable, la plus autorisée de toutes, & avec cela tres-conforme avec ce que la nature leur enseignoit à tous au plus profond du cœur. C'étoit donc celle que la providence divine leur offroit, & les invitoit d'embrasser. Enfin que puisque c'étoit cette seule Societé Religieuse, qui avoit banni l'idolatrie du monde, comme elle l'avoit depuis quelques siecles bannie de la Grande-Bretagne, & comme elle venoit de la bannir des conquêtes des Anglois & des Saxons dans la même Isle, il étoit visible, que la verité étoit dans la Societé qui triomphoit du mensonge par tout le monde, bien plûtôt que dans toutes les autres.

L. 2. c. 19. V. Environ le même temps Bede dit, que le Pape Honorius écrivit des lettres à la Nation des Ecossois, c'est-à-dire des Irlandois, qui observoient le jour de Pâque, comme les Bretons, & non pas comme les Catholiques Romains. Ce Pape les exhortoit à ne pas préferer le petit nombre d'un peuple, situé aux extrémitez de la terre à toutes les Eglises de Jesus-Christ anciennes & nouvelles, qui étoient dans le reste du monde; & qu'il étoit bien plus juste de suivre pour la Pâque les supputations, qui avoient été approuvées par les Decrets des Conciles & des Pontifes. Sévérin succeda à Honorius, & Jean à Sévérin. C'est ce Jean, lequel étant éleû, écrivit avant que d'être sacré, des lettres pleines d'érudition, & de marques d'autorité, montrant évidemment, qu'il falloit fixer le jour de Pâque entre le quinziéme & le vingt-uniéme de la Lune, conformement aux reglemens du Concile de Nicée.

L'hérésie Pelagienne commençant à revivre dans l'Angleterre, ce Pape insista encore, afin qu'on s'en donnât de garde. Il traita d'hérésie cette observance irreguliere de la Pâque; & neanmoins il addressa sa lettre, *Aux tres-chers, & tres-saints Evêques, Prêtres, & aux Docteurs, ou Abbez d'Irlande*. Ce qui donne sujet de croire que c'étoit plûtôt une mésintelligence, qu'une rupture; parce qu'il ne s'agissoit, que d'un point de discipline. Ce n'est pas, que les anciens Quartodecimains n'eussent passé pour héretiques

sur ce même sujet. Mais il se peut faire, que dans ces sortes de questions, on n'ait pas toûjours agi avec la même sévérité contre ceux qui étoient dans l'erreur, & que ceux qui étoient dans l'erreur n'aïent pas toûjours fait paroître autant d'animosité, que les premiers.

Bede nous apprend que les successeurs d'Eduin ne furent pas aussi fermes que lui dans la Religion Chrétienne, jusqu'à ce que Osvald parvint à la Couronne. Etant autrefois banni dans l'Irlande, il y avoit été bâtisé avec son armée, aprés avoir souvent experimenté dans ses expeditions contre les Barbares, que le Ciel étoit déclaré pour les Chrétiens : ce fut ce qui le porta à demander aux Irlandois, qu'ils lui envoïassent un Evêque, qui pût instruire dans la Foi Chrétienne les Anglois de son Etat, & leur administrer les sacremens. On lui envoïa aussi-tôt l'Evêque Aidan, qui avoit beaucoup de douceur & de pieté, beaucoup de moderation & de zele, quoi-que ce zele ne fût pas toûjours accompagné de la science. Je ne fais que traduire Bede. Car il mettoit toûjours *le Dimanche de Pâque* entre le quatorziéme & le vingtiéme de la Lune, prétendant suivre le celebre Anatolius ; ce qui étoit aussi suivi par toute l'Irlande Septentrionale, & par toute la Nation des Pictes. Je croi que ce sont ceux que nous nommons presentement Ecossois. Quant à l'Irlande Meridionale, il y avoit déja long-temps, que déferant aux avertissemens du Siege Apostolique, elle gardoit la Pâque, comme les Catholiques. Voila pour les differens sur le jour de Pâque. *L. 3. c. 3.*

VI. Pour les Païens d'Angleterre, on vit souvent, dit Bede, un spectacle admirable, quand l'Evêque Aidan expliquant l'Evangile, & n'aïant pas une entiere connoissance de la langue Angloise, le Roi lui servoit d'interprete, pour ses Ducs & pour ses Ministres ; parce-qu'il avoit appris la langue d'Irlande, pendant le temps, qu'il y avoit été exilé. Depuis, les Hibernois accoururent en foule dans l'Angleterre, y prêchérent la Foi, batisérent les nouveaux Convertis, instruisirent les enfans des Anglois, le Roi fon- *Ibidem.*

da des Monasteres pour cela. Car ces Missionnaires étoient le plus souvent des Moines, Aidan même avoit été tiré d'un Monastere, pour être ordonné Evêque.

L. 3. c. 4. L'an 565. de Jesus-Christ, selon le même Bede, » Colomban Prêtre & Abbé passa d'Irlande dans les provinces » Septentrionales de la Grande-Bretagne, & y prêcha l'E- » vangile aux Pictes, vêcut & mourut tres-saintement. Il » laissa des successeurs celebres en abstinence, en discipline » reguliere, & en d'autres vertus, qui étoient comme les suites » de leur grand amour pour Dieu. Il est vrai que pour le jour » de la Fête de Pâque, ils suivoient des supputations dou- » teuses : mais c'étoit, parce-qu'étant reculez aux extre- » mitez du monde, on ne leur avoit pas communiqué les De- » crets, qui en avoient été faits dans les Conciles ; & ils n'a- » voient pû apprendre sur ce sujet, que ce qui en est rap- » porté dans les livres des Prophêtes, dans les Evangiles, & » dans les Epitres des Apôtres. Or ils persistérent dans cette » observance peu exacte de la Pâque pendant l'espace de 150. » ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 716. Alors le S. Evêque Egbert, » Anglois de Nation, mais qui avoit souffert un long exil en » Irlande pour Jesus-Christ, leur apprit à celebrer la Pâ- » que selon l'usage des Catholiques ; car il n'étoit pas moins » sçavant, que vertueux. Ce n'est pas qu'auparavant ils fis- » sent toûjours la Pâque avec les Juifs ; car ils ne la cele- » broient certainement que le Dimanche, qui est le jour de » la resurrection de Jesus-Christ ; mais ils ne prenoient pas » le Dimanche de la même semaine, que le reste de l'Egli- » se. Cette erreur ne venoit que de leur barbarie, & de leur » rusticité. Mais parce-que leur charité demeuroit toûjours » tres-fervente, ils méritérent enfin, que cette connoissance » parfaite leur fût communiquée, selon la promesse de l'A- pôtre, *Si vous avez encore quelques sentimens differents, Dieu vous fera connoître la verité.*

Tout ce discours est de Bede, & il y paroit que non-seulement selon son sentiment, mais selon la conduite des Pâpes & de toute l'Eglise, ni ces Irlandois, ni ces Ecossois, ni enfin les anciens Bretons ne furent jamais retranchez

de

de la Foi & de la communion Catholique, quoi-qu'ils fixassent le Dimanche de Pâque en un autre semaine, qu'il ne falloit; & quoi-que les Papes & les autres Evêques Catholiques leur protestassent souvent, que c'étoit une Hérésie, que c'étoit un soulevement contre l'Eglise universelle, que c'étoit déferer davantage à la sagesse d'un petit coin de la terre, qu'à celle de tout le monde Chrétien. La raison en étoit, que les Pasteurs, les Moines, & les Peuples de ces Eglises, pêchoient plûtôt par simplicité & par ignorance, que par orgueil ou par un esprit de contestation. Ainsi vivant toûjours dans l'unité & dans la communion de l'Eglise Catholique, leurs vertus extraordinaires compensoient ce défaut de lumiere, & donnoient un juste sujet de croire, que leur opiniatreté même étoit plûtôt une simplicité pardonnable, qu'une damnable obstination.

Les anciens Moines d'Egypte, qui donnérent dans l'erreur des Anthropomorphites, ont été traitez avec la même indulgence par les anciens Peres, dans l'esprit desquels ils passérent bien moins pour des Heretiques, que pour des gens simples & ignorans, au reste tres-pénitens & tres-vertueux. Il en fut de même des Demi-Pelagiens. Leurs erreurs furent condamnées par les Conciles & par les Papes; mais leurs personnes furent non-seulement épargnées, mais aussi respectées. On jugea que ce n'étoit que par simplicité ou par inadvertence, que des gens si eminens en vertu ne comprenoient pas bien les veritez les plus élevées de la grace. C'est une leçon admirable, que la sagesse de Jesus-Christ a voulu faire aux Fidéles, pour leur apprendre à ne se séparer jamais de la communion & de l'unité de l'Eglise Catholique. Car il est certain que cette attache respectueuse à l'unité & à la communion de l'Eglise suffit quelquefois pour la Catholicité & pour le salut de ceux, qui se sont innocemment laissez prévenir de quelques opinions erronées: & au contraire la seule division & l'obstination contre l'unité de l'Eglise, peut faire des Héretiques; lors-même qu'on ne soûtient aucun dogme contraire à la Foi orthodoxe.

I. PARTIE. Chap. LV. L. 3. c. 5.

VII. Bede ajoute une circonstance trop remarquable, » pour être omise. Le premier Evêque, dit-il, que les » Irlandois envoïérent aux Anglois Sujets du Roi Osvald, » étoit d'une humeur austére : aussi n'avança-t-il rien ; & » s'en étant retourné en Irlande, il déclara que c'étoit une » Nation Barbare & indomptée, sur laquelle il n'avoit rien » pû avancer. Le saint Religieux Aidan étoit dans le Con- » cile, ou l'Evêque fit cette declaration, & il ne craignit » point de lui dire, que s'il n'avoit pas réussi dans une si » sainte entreprise, c'étoit peut-être, parce-qu'il avoit par- » lé avec trop de dureté à des Auditeurs ignorans, & qu'il » n'avoit pas suivi lui-même la doctrine de l'Apôtre, en leur » presentant d'abord le lait d'une instruction douce & faci- » le ; jusqu'à ce que se nourrissant peu à peu de la parole de » Dieu, ils se rendissent assez forts, pour pouvoir comprendre » des veritez plus élevées, & pour pratiquer les preceptes » de la perfection. Ce sont les paroles que Bede fait dire à Aidan dans cette sainte Assemblée, qui jetta alors, dit-il, » les yeux sur lui-même, & le choisit pour être envoïé à » cette nouvelle moisson ; ne doutant pas, qu'il ne fut rem- » pli de l'esprit de discretion, qui est la mere de toutes les » vertus ; & qui est si necessaire pour instruire des gens igno- rans & grossiers : *Ipsum esse dignum Episcopatu, ipsum ad erudiendos incredulos & indoctos mitti debere decernunt ; qui gratia discretionis, quæ virtutum mater est, ante omnia pro-* » *batur imbutus.* Aidan prit son temps, & se ménagea dans » cette fonction Apostolique, il fit premierement éclater sa » prudence & sa discretion, & ensuite ses autres vertus : *Ubi tempus accepit, sicut prius moderamine discretionis, ita post- modum & cæteris virtutibus ornatus apparuit.*

L. 3. c. 6.

» VIII. Le Roi Osvald, continuë Bede, s'étant fait » Catholique, ne gagna pas seulement le Roïaume du » Ciel ; mais il subjuga aussi plus de Roïaumes sur la ter- » re, que n'avoit fait aucun de ses Ancêtres. Il enferma mê- » me dans son Domaine les quatre Langues, qui séparent les » Bretons, les Pictes, les Ecossois & les Anglois. Il se trou- » va aussi present, lorsque le Roi de la Province des Saxons

Occidentaux se convertit avec toute sa Nation, & fut batisé par l'Evêque Byrinius, qui avoit été envoïé par le Pape Honorius, avec ordre de porter l'Evangile chez les Nations les plus éloignées, où il n'avoit jamais été annoncé.

Ercombart aïant succedé à son Pere Eadbald dans le Roïaume de Kent, en l'an 640. fut le premier des Anglois, dit Bede, qui publia des Ordonnances Roïales, pour commander, qu'on abandonnât, & qu'on détruisit les idoles, & qu'on observât le jeûne des quarante jours du Carême. Et afin que ces Ordonnances ne pussent être méprisées, il ordonna de grandes peines contre ceux qui les transgresseroient: *In transgressores dignas & competentes punitiones proposuit.* Voila les regles, que nous avons proposées, fidélement observées. Dans les commencemens on n'use point de contrainte, non pas même contre les idolâtres. Mais aprés que la Religion a pris son cours, & s'est fortement établie par les seules forces de la verité, des instructions, de la douceur, de la patience & de toutes sortes de vertus: alors les Rois publient des Loix pour la maintenir, & pour empêcher, qu'on ne la viole impunément. C'est la pratique de la doctrine, que saint Augustin nous a enseignée plus haut. Il fut même resolu d'un consentement unanime, dit Bede, que le nom des Apostats seroit effacé du catalogue des Rois Chrétiens, & leur mémoire abolie, enfin que les années de leur Regne ne seroient point comptées.

L. 3. c. 8.

L. 3. c. 9.

IX. J'ai passé sous silence beaucoup de grandes actions de vertu, & les miracles de l'Evêque Aidan. Bede dit, qu'il n'avoit rien trouvé dans l'Evangile, dans les Epitres des Apôtres, ou dans les livres Prophetiques, qu'il n'eût accompli avec toute la fidelité possible. Qu'il ne pouvoit s'empêcher d'estimer & d'aimer ces grandes vertus, parcequ'on ne peut douter, qu'elles n'aïent été fort-agreables à Dieu. Mais qu'il ne peut, ni loüer, ni approuver, qu'il ne fit pas la Pâque en son propre jour; soit qu'il en ignorât le temps reglé par les Canons; soit que le connois-

L. 3. c. 17.

» sant il se fût laissé entraîner par le torrent & l'autorité de » ceux de sa Nation. Qu'au reste il étoit toûjours tres-loüa- » ble: que dans la celebration de la Pâque il ne croïoit, il » n'honoroit, & ne prêchoit, que la même créance de l'E- » glise Catholique, sur la redemption du genre-humain, » par la Passion, la Resurrection & l'Ascension de Jesus- » Christ dans le Ciel. D'où vient aussi qu'il ne celebroit la » Fête de Pâque que le Dimanche. Ce discours de Bede nous apprend un tres-sage & tres-necessaire temperament, à ne pas blâmer tout en ceux, où il y a quelque chose à blâmer: & à ne pas loüer en toutes choses, ceux en qui il y en a beaucoup à loüer. Ce sçavant Historien ne doute pas, comme il paroit par toute son histoire, que l'Evêque Aidan n'ait eu un rang honorable entre les Prélats Catholiques, quoi-qu'il errât, ou qu'il pêchât, contre l'observance Catholique de la Pâque; parce-qu'il a cru que la charité, l'amour de l'unité, la simplicité, les travaux & les veritez Apostoliques de ce Prélat avoient effacé cette tâche.

L. 3. c. 21. X. Penda Roi des Anglois Mediterranéens, poursuit Be- » de, c'est-à-dire placez au milieu du païs, aïant succedé à » son Pere de même nom, fit un voïage vers le Roi de Nor- » tumberland Osviu, pour lui demander sa fille Alchflede » en mariage. Il ne put obtenir ce qu'il demandoit, s'il » n'embrassoit la Foi de Jesus-Christ & le Batéme, avec tou- » te sa Nation: *Neque aliter quod petebat impetrare potuit, nisi fidem Christi ac Baptisma, cum gente, cui praerat, acciperet.* Comment pouvoit-on faire promettre à un Roi, & comment pouvoit-il promettre lui-même, que tous ses Peuples se convertiroient avec lui? Est-ce qu'on présumoit avoir des preuves si convaincantes pour la Religion Chrétienne, qu'on ne doutoit pas, que le Roi & tout son peuple n'en demeurât persuadé. Est-ce-que ce Roi étoit résolu de ne se rendre à cette nouvelle Religion, que par des motifs & des raisons capables de l'entraîner, lui & tous ses Sujets? Ces réponses me paroissent fort-veritables, comme il se verra encore par la suite.

XI. Mais on peut encore demander, comment il a pû se faire, que l'amour des Princesses ouvrît les yeux, ou touchât les cœurs des Princes qui desiroient les épouser, (car les exemples en ont été frequens,) & les déterminât à suivre une Religion, pour laquelle jusqu'alors ils n'avoient eu, que du mépris, & de l'indifference? Peut-on répondre, que cette passion humaine ne rendoit pas la Religion, ni plus plausible aux yeux de l'esprit, ni plus aimable & plus proportionnée aux pentes du cœur? Mais qu'elle arrêtoit, ou repoussoit dans ces Princes d'autres passions aussi peu loüables, qui empeschoient qu'ils ne se donnassent la peine d'examiner cette Religion, de s'en faire instruire, de la comparer à leur Religion précedente, & à celle des autres Nations: & que cet examen aïant été fait à loisir, avec la sincerité & la maturité necessaire, la conversion s'en ensuivoit? On peut sans doute, & on doit répondre de la sorte, selon tous les principes de saint Augustin & des autres Peres, qui ont été rapportez plus haut. Car ces Peres ont reconnu, que les Loix Imperiales, les peines, les recompenses proposées par les Puissances temporelles, ne donnoient pas à la Religion plus de probabilité qu'elle n'en avoit. Mais qu'elles écartoient les obstacles, & reprimoient les passions déraisonnables, qui empêchoient, qu'on ne considerât cette probabilité toute visible, ou que l'aïant apperceüe, on ne s'y rendît. La passion d'un mariage, le desir d'y réussir, la crainte d'en être refusé, ne font pas moins d'impression dans l'ame, que les Loix, les recompenses, les peines; & ont par consequent assez de force pour empêcher, que d'autres passions ne détournent ailleurs l'application de l'esprit, & la pente du cœur.

Cette réponse se justifiera par l'exemple même que nous rapportons, & que nous tâchons d'éclaircir. Car le « Roi Penda, dit Bede, aïant oüi la prédication de l'Evan- « gile, la promesse du Roïaume celeste, l'esperance de la re- « surrection, & de l'immortalité future, confessa qu'il ne lais- « seroit pas de se faire Chrétien, quand on ne lui donneroit « *Ibidem.*

I. PARTIE. LV.

pas cette fille en mariage : *At ille auditâ prædicatione veritatis & promissione Regni cælestis, speque resurrectionis & futuræ immortalitatis, libenter se Christianum fieri velle confessus est, etiamsi virginem non acciperet.* Ce ne sont donc pas ces motifs humains, ces esperances, ces craintes temporelles, qui font qu'on embrasse la Foi : mais elles font qu'on renonce à l'aversion mal-fondée qu'on en avoit, à l'inapplication, à la paresse, à la mauvaise honte : & ces obstacles étant éloignez, on arrête les yeux sur la lumiere & sur la beauté de la verité, & on s'attache à elle par l'amour d'elle-même, sans avoir plus d'égard à toutes les considerations, les craintes, les esperances humaines.

Ibidem.

Ce Roi s'étant donc converti, poursuit Bede, » emmena quatre Prêtres dans son Roïaume, par les prédica- » tions desquels les Nobles & les Peuples furent instruits, & » renonçant aux impietez de l'idolatrie, ils receurent la » Foi, & ensuite le Batême. Les exemples & les instances des Rois sont encore de ces aiguillons humains, qui ne peuvent pas inspirer à l'ame, ni la connoissance, ni l'amour de la verité : mais qui peuvent combatre & détruire les passions humaines, qui leur faisoient obstacle. Car il faut confesser que ce qui tenoit ces peuples attachez au culte infame des idoles, n'étoit, & ne pouvoit être qu'une accoûtumance à se tenir à ce qu'on avoit receu de ses Ancêtres, & une étrange negligence à ne pas considerer, que les autres peuples de l'univers, avoient des Religions fort contraires, qu'ils avoient aussi receuës de leurs Ancêtres ; & qu'il n'y avoit pas plus de raison à suivre les Ancêtres des uns, que ceux des autres. Les motifs humains, dont les hommes charnels sont plus susceptibles que des divins, peuvent rompre les liens qui attachent les peuples à ces sortes de vices, & alors la veritable Religion ne leur paroît plus rien avoir que de lumineux & de charmant.

Id. l. 3. c. 22.

XII. Ce fut aussi par les sollicitations du même Roi » Osviu, au rapport de Bede, que Sigebert Roi d'Essex, ou

des Saxons Orientaux, renonça à ses idoles avec tout son peuple. Osviu lui representoit, que les ouvrages de la main des hommes ne pouvoient pes être des Dieux : que le bois « & la pierre ne pouvoient pas être une matiere propre à « faire des Dieux ; puisque les pieces ou les restes de ces « mêmes matieres nous servent à tant d'usages tres-vils ; que « Dieu étoit une Majesté incomprehensible, invisible, tou- « te-puissante, éternelle, qui a créé le monde, le gouverne, « & le jugera un jour, enfin qui recompensera les justes, & « punira les coupables. Le Roi Sigebert ouvrit les yeux à « des veritez si claires, & fut batisé avec les siens. La na- « ture faisoit retentir au fond du cœur de Sigebert, tout ce que cet autre Roi lui disoit au dehors ; & elle n'avoit cessé de lui faire ces leçons, depuis-que sa raison eut acquis quelque maturité. J'en dis autant de ses amis, de ses Princes & de ses Peuples. Ils demeuroient tous dans un mortel assoupissement, jusqu'à ce que ces aiguillons exterieurs les rendirent attentifs à ce que la lumiere naturelle leur montroit, & leur montroit inutilement, pendant qu'ils n'y faisoient point d'attention. Sigebert écouta un Roi, qu'il aimoit, & de qui il étoit aimé. Ses peuples écoutérent leur Roi. Mais tout cela ne servit qu'à faire qu'ils écoutassent l'oracle secret de la verité, l'oracle de la nature & de la grace, qui leur parloit dans le fond du cœur. Si aprés cela ils crûrent & demandérent le Batême, ce ne fut pas à cause de ces motifs, ou de ces discours exterieurs ; mais parce-qu'ils demeurérent persuadez de la verité, qui brilloit aux yeux de leur ame. Le discours d'un Roi ami, n'inspira pas à Sigebert la créance du vrai Dieu ; l'autorité d'un Souverain n'inspire pas à ses Peuples la volonté de croire au vrai Dieu. Tout cela ne servit, qu'à faire qu'on rentrât en soi-même, & qu'on y vît des veritez trés-visibles, sur lesquelles on ne s'étoit jamais donné la peine d'arrêter les yeux.

Quoi-que Bede ne nous parle ici, que de la conversion des Idolatres, les reflexions que nous y faisons, ont la même force pour celles des Heretiques, ou des Schismati-

ques. Car si on y est excité par des occasions exterieures, semblables ou approchantes, par la crainte, par l'esperance, par les peines, par les honneurs, par les persuasions des amis, des sçavans, des grands, des proches; ces occasions exterieures ne contribuent au vrai, qu'à éloigner des obstacles ridicules, ou à finir la negligence, l'inapplication, le mépris pour des choses, dont la consideration est de la derniere consequence. Ces empêchemens ôtez, la lumiere de la verité se montre à découvert, & c'est elle, qui fait les conversions sincéres du cœur. Que peut-il y avoir de plus clair que les propositions du Roi Osviu à Sigebert: Que l'ouvrage de la main des hommes ne peut pas être leur Dieu? Que le bois & la pierre, dont nous faisons tant de vils usages, ne peuvent être mis en œuvre pour en faire un Dieu? Que Dieu est un être tres-parfait, le premier & le maître des êtres, la premiere & la plus parfaite des intelligences, maîtresse, & juge de toutes les autres? La lumiere du Soleil n'est pas plus claire aux yeux de nôtre corps, que celle de ces veritez l'est à ceux de nôtre esprit. C'est cette évidence, qui convertit sincerement les Idolatres, quand les motifs humains les forcent de s'y appliquer. Voila pour les Païens.

Quant aux partisans des Societez Chrétiennes, qui se convertissent & s'unissent à l'Eglise Catholique, même aprés y avoir été sollicitez par les Puissances temporelles; que peut-on leur dire de plus clair & de plus convaincant, que ce que saint Augustin & les autres Peres leur disoient plus haut. Que la providence misericordieuse de Dieu avoit établi une Religion dans le Monde. Qu'elle étoit necessaire au salut. Que le salut étoit pour tous les hommes, pour les foibles mêmes, pour les ignorans, pour les simples. Que l'examen & le discernement de la vraie Religion entre tant de fausses Religions, qui ont cours dans le monde, étoit d'une longue & difficile discussion, & au-dessus de la portée des simples. Que les ignorans & les simples, les artisans & tous ceux qui sont occupez aux servitudes accablantes de cette vie, ne peuvent être conduits

duits à la vraie Religion, que par la voïe de l'autorité. Qu'il est par consequent de la bonté, de la sagesse & de la providence de Dieu, d'avoir établi une autorité sur la terre, éminente sur toutes les autres, visible & palpable aux plus ignorans, qui les conduise à la vraie Religion, ou qui soit elle-même cette Religion. Que cette autorité & cette Religion si éminente, & si distinguée de toutes les autres, est visiblement l'Eglise universelle.

XIII. Toutes ces veritez ne sont ni moins évidentes, ni moins certaines, que celles qui regardoient les Idolâtres; elles ont même quelque chose de plus facile & de plus proportionné aux personnes grossieres; enfin elles ont aussi plus d'étenduë. Car nous avons fait voir plus d'une fois, que les avantages de l'Eglise Catholique sur toutes les autres Religions du monde, contenoient une preuve convaincante non-seulement contre les Sectes separées d'elle, mais aussi contre les Juifs & contre les Gentils. Ainsi le Roi Osviu pouvoit aussi emploïer cet argument contre le Roi des Merciens, ou plûtôt contre ses peuples: car aprés avoir souffert bien des insultes de ce Roi, il le défit entierement, & convertit ses peuples, avec quelques nations voisines. Voici ce que Bede en dit: *Ipsam gentem Merciorum, finitimarumque provinciarum, dejecto capite perfido, ad fidei Christianæ gratiam convertit.* C'est-à-dire que ces peuples étoient auparavant Païens, parce-qu'ils avoient un Roi Païen; mais que Osviu Prince Chrétien & Catholique les aïant subjuguez, ils embrasserent la Foi Catholique. Car il est à remarquer que tant de Rois & tant de peuples differens d'Angleterre, aïant quitté le Paganisme pour entrer dans l'Eglise, il n'y en eut pas un seul, qui se jettât dans les Eglises des Bretons anciens ou des Hibernois, qui étoient en quelque dissension avec l'Eglise Catholique. *L. 3. c. 24.*

Si on en demande la raison, elle n'est pas difficile à trouver. Ce n'étoit pas les anciens Bretons, ou les Chrêtiens insulaires, qui avoient travaillé à la conversion des Anglois, ou des Saxons Païens venus d'Allemagne; c'étoient les Catholiques envoïez de Rome, c'étoit Augustin,

c'étoient ses compagnons, ou ses successeurs. Ce n'est que cette souche primitive de l'Eglise Catholique, qui fructifie, qui multiplie, & qui remplit l'univers de la gloire de Jesus-Christ. Le Schisme ou l'Heresie ne tend pas à étendre le Christianisme, mais à le diviser, & à le détruire. Il n'y a que l'Eglise universelle, qui ait aussi une charité universelle pour tout le genre humain, & qui travaille pour le faire entrer tout entier dans la bergerie de Jesus-Christ. Les nouveaux peuples, qui pensoient à se faire Chrétiens, étoient bien autrement touchez de la grande image & de la gloire de l'Eglise Catholique, si étenduë & si ancienne dans le monde; que non pas de l'idée d'une Secte particuliere, si nouvelle & si réduite à l'étroit.

On peut même remarquer dans Bede, que cette Societé de Bretons, & d'Irlandois, qui etroit dans l'observation du jour de Pâque, alloit tous les jours en diminuant; parce-qu'ils entroient souvent en conversation avec les Catholiques des Gaules, ou de l'Italie. Ce n'est pas à mon avis, qu'on puisse dire que cette Societé fût vraïement Heretique, ou Schismatique: j'ai seulement dit qu'elle etroit par simplicité plûtôt que par obstination. Cela paroit encore « fort clairement dans ce que dit Bede, Que pendant la vie « de l'Evêque Aidan, cette diversité dans l'observation du « jour de la Pâque étoit tolerée de tous avec patience; par- « ce-qu'on voïoit bien, qu'il ne pouvoit pas faire la Pâque « autrement que les Irlandois, qui l'avoient envoïé: mais « aussi voïoit-on son application infatigable à des actions de « Foi, de pieté, de charité, conformément aux pratiques « de tous les Saints; aussi étoit-il parfaitement aimé & res- » pecté de tous ceux qui ne l'imitoient pas dans la Pâque, & non-seulement des particuliers, mais des Evêques même. Cette remarque a été necessaire; parce-qu'Aidan convertit sans doute beaucoup d'infideles. Or il ne le faisoit que parce-qu'il étoit aussi uni de Foi & de Communion avec les Catholiques.

L. 3. c. 25.

XIV. Aprés la mort d'Aidan, Bede rapporte que l'Evê- « que Colman, qui lui succeda, étant aussi venu d'Irlande, gar-

Ibidem.

da la Pâque comme les Hibernois. Le Roi Osviu, qui avoit été instruit en Irlande, le suivoit. La Reine suivoit la Pâque des Romains, comme aïant été instruite par les Catholiques « Romains de Cantorberi. Ainsi le Roi & la Reine faisoient « quelquefois la Fête de Pâque en des jours differens l'un de « l'autre. Osviu assembla un Concile, & y proposa qu'adorant « le même Dieu, ils devoient tous garder le même culte, & « examiner quelle étoit la plus saine tradition. Colman assura « que la Pâque qu'il celebroit étoit celle, qu'il avoit receuë de « ses Ancêtres, & que c'étoit celle qu'on tenoit de l'Apôtre S. « Jean, le bien aimé du Seigneur. L'Evêque Agilbert, qui te- « noit la Pâque des Romains, & qui étoit soûtenu de la « Reine & du fils du Roi, chargea Wilfrid son Diacre de « parler pour lui, parce-qu'il parloit mieux que lui la lan- « gue Angloise. Wilfrid avoit passé un temps considerable « à Rome & à Lyon, pour s'y instruire des sciences Ecclesias- « tiques, & aïant alors pris la parole par ordre du Roi, & « de son Evêque, il dit, Que la Pâque, qu'il soûtenoit, é- « toit celle qu'il avoit vû celebrer à Rome: celle que saint « Pierre & saint Paul, qui y furent martyrisez, & y sont en- « terrez, y avoient enseignée; celle qu'il avoit vû celebrer « dans l'Italie & dans les Gaules; celle qui se celebroit dans « l'Afrique, dans l'Asie, dans l'Egypte, dans la Grece, & « par tout, où l'Eglise Catholique s'étendoit; & qu'il n'y « avoit dans le parti contraire, que les Pictes, & les Bretons « resserrez dans une partie seulement des deux dernieres Isles « de l'Ocean, qui ne pouvoient s'elever contre tout le reste « de l'Univers, que par des efforts aussi vains, qu'injustes: « *Cum quibus de duabus ultimis Oceani Insulis, & his non totis contra totum orbem stulto labore pugnant.*

Wilfrid ajoûta, dit Bede; Que l'Apôtre saint Jean ju- « daïsa pour un temps avec toute l'Eglise de Palestine, par « *Ibidem.* une dispensation necessaire, pour ne pas traiter le culte Ju- « daïque avec la même rigueur, que celui des Idoles, qu'- « on éteignoit d'abord entierement. Mais que saint Pierre « avoit établi la veritable Pâque à Rome; ce qui avoit été « confirmé par le Concile de Nicée. Quant au saint Abbé «

» Colomban, qui étoit en si grande veneration, Wilfrid ré-
» pondit, qu'il ne nioit pas, que lui & les siens ne fussent
» de saints hommes, dont la simplicité rustique dans leur Pâ-
» que irreguliere, n'avoit pas empêché qu'ils ne fussent a-
» greables à Dieu, parce-que leurs intentions avoient été
» saintes: *Qui simplicitate rusticâ, sed intentione piâ Deum*
» *dilexerunt*. Que Colomban n'avoit trouvé personne, qui
» lui apprît la vraïe supputation de la Pâque; que pre-
sentement aïant entendu *les Decrets du Siege Apostoli-*
» *que, ou plûtôt de l'Eglise universelle*, on ne pouvoit plus
» y resister sans crime. Car enfin un petit coin de la derniere
» des Isles ne doit pas contester avec l'Eglise de Jesus-Christ,
» étenduë dans tout le monde, quelque saint qu'ait pû être
» Colomban: *Etsi enim Patres tui sancti fuerunt, numquid universali quæ per orbem est Christi Ecclesia horum est paucitas uno de angulo extremæ insulæ præferenda?* Et quelque
» saint qu'ait été Colomban, ajoûtoit Wilfrid, peut-on le
» préferer à Pierre, à qui Jesus-Christ a dit, *Tu es Pierre & sur cette pierre j'édifieray mon Eglise, & les portes de l'enfer ne l'emporteront pas sur elle, & je te donnerai les clefs du Roïaume du Ciel*. Aprés ce discours le Roi protesta,
» qu'il ne croïoit pas qu'on *pût se dispenser de suivre saint Pierre, à qui Jesus-Christ avoit donné tant de préference sur les autres Apôtres, & qui avoit le privilege special d'ouvrir & de fermer le Ciel, dont il craignoit qu'il ne leur fermât la porte*. Ainsi plusieurs des Auditeurs se rendirent à l'observation Catholique de la Pâque.

On voit manifestement, que c'est l'universalité de l'Eglise, son Apostolat, sa succession & sa tradition depuis les Apôtres, la préeminence de saint Pierre, & le Siege Apostolique, qui l'emporte & qui attire à soi ceux qui entrent dans l'Eglise, quoi-qu'il semble quelquefois qu'ils n'y entrent, que par complaisance pour les Rois, qui s'y interessent. On voit qu'il n'est pas seur de suivre la Religion de ses Ancêtres, par cette seule raison, que c'est la Religion des Ancêtres. Colomban & les autres saints Religieux, qui l'avoient suivi, les Evêques même de ce par-

ti, étoient des personnages tres-saints. Il étoit neanmoins tres-perilleux de les suivre, aprés qu'on avoit reconnu, que ce qu'ils avoient tenu, étoit contraire au sentiment de l'Eglise universelle. Que penserons-nous donc de ceux qui s'arrêtent opiniâtrement à la Religion de leurs peres charnels qui n'ont rien de comparable avec ces saints illustres des Monasteres anciens d'Irlande.

XV. Le Pape Vitalien, ajoûte Bede, écrivit des lettres de congratulation au Roi Osviu sur sa conversion, & sur son zele à convertir tous ses Sujets, ne pensant jour & nuit qu'à ramener tous ses Sujets à la Foi Catholique & Apostolique, & ne doutant point, qu'il ne fist son salut en procurant le salut des autres: *Quia non solùm Dei cultor extitit, sed etiam omnes Subjectos suos meditatur die ac nocte ad fidem Catholicam atque Apostolicam pro suæ animæ redemptione converti.* Ce Pape ajoûtoit un tissu de plusieurs passages de l'Ecriture ancienne, qui faisoit esperer, que tous les peuples & tous les Rois de la terre embrasseroient la Foi de Jesus-Christ. Enfin il exhortoit ce Roi à suivre en toutes choses les traditions de saint Pierre & de saint Paul, qui sont comme les deux grands Luminaires qui éclairent le monde: *Ut duo Luminaria Cœli illuminant mundum.* (L. 3. c. 29.)

Aprés la mort du Roi Osviu, continuë Bede, le fameux Theodore Archevêque de Cantorbery, envoïé de Rome, tint un Concile, dont le premier Decret fut un reglement Catholique sur la Pâque. La province des Saxons située vers le midy étoit encore toute païenne. Il y avoit des moines Hibernois, dont la vie étoit fort sainte. Mais ils ne convertissoient personne: l'Evêque Wilfrid, dont nous venons de parler, y vint, les prêcha, les convertit tous. Aprés en avoir banni l'idolatrie, il leur donna même les moïens de vivre: car leur pauvreté & leur grossiereté étoit extréme. Ils avoient une mer & des rivieres fort abondantes en poissons, mais ils ne sçavoient pêcher que des anguilles. Wilfrid leur apprit la pêche en leur joignant ses domestiques. Ce bienfait gagna le cœur de ces Barbares, ils se portérent plus volontiers à esperer les biens (L. 4. c. 5.)

I. PARTIE. Chap. LV.

éternels, par le ministere de celui, qui leur en procuroit de temporels : *Quo beneficio multum Antistes cor omnium in suum convertit amorem, & libentius eo prædicante Ecclesiæ sperare cœperunt, cujus ministerio temporalia bona ceperunt.* L'aversion qu'on a de la verité, vient souvent bien moins de la persuasion des sentimens contraires, que de je ne-sçai combien d'autres motifs étrangers & ridicules. Quand le cœur au contraire est gagné, on écoute plus volontiers, & on comprend beaucoup mieux la verité. C'est ainsi que les bienfaits contribuent beaucoup aux Conversions. Mais ce qui gagnoit encore ici ces Barbares, étoit apparemment l'experience agreable qu'ils faisoient de nôtre adresse, même pour les arts, en comparaison de leur grossiereté. Combien se devoient-ils croire plus grossiers pour la Religion, que pour la pêche? En cent autres points, les Barbares voïant combien les Romains, les Chrétiens, les Catholiques les surpassoient, ils en étoient ensuite plus dociles.

XVI. La pieté extraordinaire des Moines de l'Isle d'Hii,

L. 5. c. 16. » ajoûte Bede, ne contribua pas peu à leur retour, & à ce-
» lui de tous ceux de leur dépendance, à la celebration Ca-
» tholique de la Fête de Pâque. Leur Abbé Adamnan fut
» envoïé en Ambassade vers Alfrid Roi des Anglois; il y vit
» les usages de la Pâque Catholique, on l'exhorta à ne pas
» s'obstiner contre toute l'Eglise, avec un si petit nombre
de gens : *Ne contra universalem Ecclesiæ morem, cum suis paucissimis, & in extremo mundi angulo positis vivere præsumeret, vel in observantiâ Paschali, vel in quibuscumque*
» *aliis.* Cet Abbé étoit sage & bon, *vir bonus & sapiens ;*
» ainsi il ne tarda pas à se rendre, & quand il fut de retour
» dans son Isle, il gagna bien-tôt tous les siens, qui étoient
» tous fort vertueux. Car le moïen que des gens qui ont de
» la vertu, de la sagesse & de la modestie, se préferent eux-
» mêmes & leur petit nombre en quoi-que-ce-soit à toute
» l'Eglise. Enfin l'an 716. le saint & sçavant Prêtre Egbert
» vint dans cette Isle, & avec une éloquence pleine de dou-
» ceur, *Doctor suavissimus*, il les amena à la celebration Ca-
» tholique de la Pâque. Egbert étoit Anglois, & Dieu se

servit de lui pour achever la conversion des Hibernois, qui « avoient eux-mêmes tant travaillé à convertir les Anglois à la « Foi Chrétienne. C'est ainsi que la providence recompensa « l'une & l'autre Nation de leur facilité à se communiquer reci- « proquement ce qu'elles avoient de bon, dit Bede: *Quod mira divina constat factum dispensatione pietatis.* C'est-à-dire que « les Hibernois rendirent les Anglois Chrétiens; & les Anglois « devenus de Païens bons Chrétiens, rendirent enfin les Hi- « bernois bons Catholiques: *Ut quoniam gens illa, quam noverat; scientiam divinæ cognitionis libenter ac sine invidiâ populis Anglorum communicare curavit: ipsa quoque postmodum per gentem Anglorum in eis quæ minus habuerat, ad perfectam vivendi normam perveniret.* Et au contraire les anciens « Bretons, qui n'avoient pas voulu communiquer leur do- « ctrine celeste aux Anglois, voïent maintenant ces mêmes « Anglois parfaitement instruits des regles de la Foi Catho- « lique, dit Bede, pendant qu'ils clochent eux-mêmes, ne « portant pas la Couronne Clericale, comme le reste du Cler- « gé d'Occident, & faisant la solemnité de Pâque autre- « ment, que la Societé de l'Eglise de Jesus-Christ: *Et solennia Christi sine Ecclesiæ Christi societate venerantur.*

I. Part. Chap. LV.

L. 5. c. 23.

XVII. Nous remarquerons ici en passant, combien ce seroit un grand obstacle à l'unité & à la communion de l'Eglise Catholique, si quelques-uns de ses membres s'obstinoient à vouloir faire communier les Laïques sous les deux especes: puisque la seule difference de la semaine ou du jour de Pâque, y mettoit autrefois un si grand empêchement. Bede parle ici avec toute la sagesse & la moderation possible, n'excusant nullement, & ne traitant pas aussi trop aigrement cette erreur sur le jour de la Fête de Pâque. Mais cet Ecrivain ne déguise point que c'étoit par « une haine inveterée contre les Anglois & contre l'Eglise « Catholique, que les anciens Bretons agissoient: & que ce « fut, ce qui les retint si long-temps dans leurs dissensions. *Quamvis maximâ ex parte domestico sibi odio gentem Anglorum, & totius Ecclesiæ Catholicæ statum impugnent.* N'aïant pas travaillé à la conversion des Anglois, les Catholiques

Ibidem c. 24.

Romains y étant venu travailler, ils eurent de l'aversion pour les uns & pour les autres; & la corruption de la volonté, entretint long-temps l'erreur dans l'esprit. On sçait assez par experience, que c'est la source empoisonnée des Heresies & des Schismes, qui ont éclaté dans tous les temps, & particulierement dans ces Isles Britanniques, où nous nous sommes arrêtez plus long-temps, afin de tirer de toute cette déduction historique des remedes aux maux qui les ont inondez dans nos derniers siecles. Nous allons nous étendre pareillement sur les diverses revolutions de la Saxe au temps moïen, pour en faire tel usage que l'on pourra dans le temps, ou l'on verra commencer en ce païs-là l'Heresie à la fin de nôtre seconde partie.

CHAPITRE LVI.

Les Conversions des Saxons, & des autres peuples d'Allemagne par les soins & les armes victorieuses de nos Rois, principalement de Charlemagne.

I. Diverses guerres de plusieurs de nos Rois de la premiere race contre les Saxons & autres peuples d'Allemagne. II. Comment ces guerres & ces victoires purent contribuer à la conversion de ces peuples Barbares & indomptez, qui semble avoir été reservée à Charles-Martel, à Pepin, & encore plus à Charle-Magne. III. L'Empire Romain servit à dompter les Nations de l'Orient, de l'Occident & du Midi, pour les rendre plus douces & plus susceptibles de l'Evangile: l'Empire François dompta les Nations Septentrionales, pour la même fin. IV. D'autres Nations subjuguées avec les Saxons, & d'autant plus disposées à se faire Chrétiennes. Les ôtages y contribuoient. V. Diverses vicissitudes de guerre & de paix, de conversion & d'apostasie des Saxons, parmi lesquels le Christianisme se fortifioit toûjours de plus en plus. VI. Ces guerres de Charle-Magne étoient des guerres de Religion: les trente campagnes que ce Prince y fit, nous apprennent à ne nous jamais rebuter, quand il s'agit de convertir des Nations entieres. VII. Charlemagne dépaïsa enfin les Saxons, & les transporta en France. Les grands Empires en ont souvent usé de même. A quoi ce transport est utile. VIII. Le recit memorable que fait Eginhard de toutes ces guerres des Saxons,

IX.

IX. Victoires de Charlemagne sur les Huns, qui avoient pillé & désolé toute la Chrétienté. Combien ses victoires sur les Saxons & sur les Huns furent avantageuses à l'Eglise. Charlemagne subjugua ces Nations plus par la douceur, les bienfaits, & la pieté, que par les armes. X. Conversions des Esclaves & autres peuples d'Allemagne. XI. Autres conquêtes de Charlemagne pour l'Eglise. XII. Approbation qu'y donne le Pape Adrien, avec les actions de graces du Prince. XIII. Moïens qu'on emploïa dans les Capitulaires pour faire exercer la Religion par ces peuples rebelles, sous les peines les plus févéres.

I. MArius Evêque d'Avenche ou de Lausanne, qui a continué la Chronique de saint Prosper, nous apprend que les Saxons d'Allemagne s'étant revoltez contre « le Roi Clotaire, il gagna une sanglante bataille sur eux, « ce qui ne se fit pas sans beaucoup de perte du côté des « François. Aprés une seconde revolte, ce Roi les défit encore, « & la plus grande partie des Saxons y perit. Gregoire « de Tours dit la même chose, & ajoûte que ce Roi victorieux « renvoïa toute la Turinge, parce-qu'elle avoit donné « du secours aux Saxons. Ces peuples étoient donc tributaires « des François. Aussi se révoltérent-ils encore; & « ce Roi marchant contre eux avec une puissante armée, « ils lui envoïérent des Ambassadeurs, pour demander la « paix & l'alliance des François, & pour offrir même un plus « grand tribut. Le Roi en demeuroit d'accord, de peur d'offenser « Dieu; *ne forte peccemus in Deum.* Mais les François « n'y pouvant consentir, à cause des frequentes perfidies « des Saxons: ils envoïérent d'autres Ambassadeurs, offrant « la moitié de leurs biens. Le Roi en fut encore plus « touché, & voulut la paix pour ne pas irriter Dieu: *Ne super « nos Dei ira concitetur.* Les François persistant dans leur « refus, les Saxons offrirent leurs biens, & la moitié de leurs « terres, pourvû-qu'on ne leur fit pas la guerre: le cœur impiroïable « des Officiers de guerre & des soldats n'en fut pas « touché; & comme le Roi leur protesta qu'il ne pouvoit se « resoudre d'aller à une guerre si injuste, ils se jettérent sur « lui, le chargérent d'outrages, & le menacérent de le tuer, «

Duchesne To. 1. pag. 214. 310. 912.

I. PARTIE. Chap. LVI. s'il n'alloit au combat avec eux. Il y alla, & eut le déplaisir de voir le carnage de toute son armée, ce qui l'obligea de » demander la paix, & de s'en retourner aprés l'avoir obtenuë.

Ce sage Roi meritoit d'avoir une armée plus sage & plus obéïssante; alors il auroit pû ménager cette occasion favorable de gagner les Saxons humiliez, & de les attirer par sa » douceur à l'Eglise. Clotaire les dompta néanmoins encore » aprés cela, & en tira un tribut annuel, qui fut encore païé » sous Clotaire II. jusqu'à ce que le Roi Dagobert I. le leur » remit, comme il est porté dans son histoire, étant peut- » être touché de l'extrême désolation de leur païs, par les » victoires de Clotaire II. Fredegaire dit, que s'étant encore revoltez, Charles-Martel les subjugua de nouveau; & peut-être faut-il en dire autant des autres peuples d'Allemagne, dont les Ducs ne voulurent plus obéir aux François pendant la décadence de la famille du grand Clovis, jusqu'à ce que Charles-Martel les fit tous rentrer dans l'obéïssance de la Monarchie Françoise.

Ibid. p. 681. 770. 780.

Quelque steriles que parussent ces guerres pour la Religion, il n'est pourtant pas hors d'apparence, que la providence s'en servit pour dompter peu-à-peu l'orgueil & la ferocité de ces peuples sauvages, & leur faire connoître quoi-qu'à leurs dépens la valeur des Chrétiens, leur adresse, leur sagesse, leur douceur & leurs bien-faits envers ceux qui s'en rendoient dignes; enfin leur vertu, leur pieté, leur Religion. Car il faut du temps pour apprivoiser des Sauvages, & il en faut encore bien davantage, quand il faut les rendre susceptibles d'une Religion sainte & élevée. Ni les guerres, ni les traitez de paix ne se faisoient pas sans quelque frequentation, & sans que de part & d'autre on se vît de plus prés; d'où il étoit difficile, que ces peuples grossiers & barbares ne conçussent de l'admiration, de l'estime, & ensuite de l'amour pour les Chrétiens. Dieu reservoit la conversion des Saxons, & des autres peuples d'Allemagne, à la maison de de Charles-Martel, de » Pepin & de Charlemagne. Carloman & Pepin entrérent » dans le païs des Saxons, qui s'étoient revoltez, & y fi-

Ibidem.

rent quelques conquêtes: plusieurs d'entre-eux se firent Chrétiens, & furent batisez: *Plurimi eorum Christiani effecti, baptizati sunt.* Aprés que Pepin les eut entierement « défaits, une grande multitude d'entre-eux voïant qu'ils ne « pouvoient plus resister aux François, & que leurs forces é- « toient entierement détruites, demandérent le batéme. « *Plurima multudo videntes se contra impetum Francorum rebellare non posse propris viribus destituti, petierunt sibi Christianitatis sacramenta conferri.*

III. Voilà donc ces guerres contre les Saxons & les autres peuples d'Allemagne, qui sembloient jusqu'àlors n'avoir tendu, qu'à maintenir, ou à étendre l'Empire François, devenuës des guerres de Religion, qui affermissoient les Sujets de nos Rois dans leur obéïssance, en les soumettant aux loix de l'Evangile, qui nous font respecter les Rois, comme les Ministres de Dieu & les Vicaires de Jesus-Christ sur la terre. Les Peres de l'Eglise nous ont dit, que Dieu avoit étendu & pacifié l'Empire Romain jusqu'aux extremitez de la terre, pour donner un cours plus libre & une plus vaste étenduë à la predication de l'Evangile & à l'établissement de son Eglise. Les Nations Septentrionales avoient oüi parler des Romains; mais elles ne leur avoient jamais été sujettes. Elles ne se convertirent donc à la Foi Chrétienne, que par les irruptions qu'elles firent sur les provinces Romaines, ou par les victoires que les Rois de France de la maison de Clovis & de Charlemagne ensuite remportérent sur elles dans leur propre païs. Car lorsque ces Nations barbares se débordérent sur l'Empire Romain, elles y firent des dégats horribles, qui servirent à châtier & à purger la mollesse, l'ambition & les autres vices de ce riche & puissant Empire; mais elles s'y perdirent enfin elles-mêmes; c'est-à-dire, qu'elles y perdirent leur barbarie, leur humeur sauvage, leur cruauté, leurs superstitions, leur idolatrie, & devinrent enfin Romaines & Chrétiennes. Et lorsque nos Rois des deux premieres races portérent leurs armes victorieuses dans les païs affreux de ces peuples indomptez, ils ne les détruisirent en partie, que

I. PARTIE. Chap. LVI.

pour les sauver enfin entierement, aprés avoir détruit dans leurs propres termes leur brutalité, leur barbarie, leur ferocité. Aprés s'être fait craindre & admirer par leur puissance & leurs victoires; ils sçeurent se faire aimer par leur douceur & leurs bienfaits : enfin il les convainquirent par cette conduite, & par le commerce qu'ils eurent avec elles, que leur condition, leur police, leur Religion avoit été jusqu'alors déplorable, en comparaison de celle de la Monarchie Françoise, & de l'Eglise Catholique. Voila à quoi servirent & à quoi se terminérent les guerres de nos Rois contre ces Nations Septentrionales pendant l'espace de deux ou trois cens ans, avant & aprés le Regne de Charlemagne. Il fallut polir le genre humain dans l'Occident, l'Orient & le Midi, par les armes Romaines, & par la puissance redoutable de ce grand Empire, pour le rendre susceptible du Christianisme; & il fallut dompter & polir les peuples innombrables du Septentrion par les armes Françoises, pour les soumettre & pour les accoûtumer au joug doux & aimable de la verité & de la charité Evangelique. C'est ce que nous allons encore voir dans la suite.

IV. Ce n'étoient pas seulement les Saxons, quoi-que ce nom & cette nation eût plus d'étenduë, qu'on ne sçautoit croire : mais un grand nombre d'autres peuples, que nos Rois cultivoient & préparoient à recevoir la Foi de l'Eglise, en les accoûtumant à leur être fidéles, ou comme alliez, ou comme sujets. Pepin & Carloman dans ces heureux exploits, que nous venons de toucher contre les Saxons, avoient dans leur alliance les Frisons & les Vinides, » qui étoient Esclavons. Fredegaire asseure, que dés le temps » du Roi Dagobert, les Esclavons confessoient, qu'ils étoient » ses sujets, & que leur terre lui appartenoit; mais qu'il de» voit lui-même garder les loix d'une fidéle alliance : *Et terra quam habemus, Dagoberti est, & nos sui sumus, si tamen nobiscum disposuerit amicitias conservare.* Ce même » auteur raconte que Charles-Martel dompta les Allemans, » ceux du païs de Suaube, & les Bavarois; & que pour les Sa» xons qui étoient les plus adonnez à l'idolatrie, *Paganissimis*

Duchesne To. 1. Ibidem. p. 760. 770. 771. 773.

Saxonibus, il ruina une grande partie de leur païs, leur imposa un tribut, & prit d'eux un grand nombre d'ôtages: *Quam plures obsides ab eis accepit.* Voila ce qui facilita les victoires de Pepin sur les Saxons & les Conversions qu'il en fit, étant soûtenu des Rois des Vinides, ou des Frisons. Ce grand nombre d'ôtages apprenoit parmi nous la politesse, les arts, les sciences, la Religion, & portoit ensuite tous ces grands avantages à ceux de leur Nation dans leur propre païs.

V. Charlemagne continua les conquêtes de ses aïeuls dans la Saxe & dans toute l'Allemagne, & y faisant avec le temps un peu plus de sejour, il y fit aussi de plus grands progrés pour la Religion. L'an 777. il tint son Parlement, « ou les Etats à Paderborne en Saxe, ou plusieurs Saxons « s'assemblérent pour recevoir le Batéme; on y en batisa plu- « sieurs milliers, il y bâtit même une Eglise, ainsi il peut « passer pour le Jean-Baptiste des Saxons. Les années suivan- « tes furent autant de continuelles expeditions contre les Saxons rebelles, qui comprenoient neanmoins toûjours d'autant plus en quelle detestation ils devoient avoir leurs idoles; ils les abandonnérent en l'an 780. adorérent le veri- « table Dieu, & le reconnurent pour Créateur de l'Univers; « ils bâtirent en même temps des Eglises: plusieurs milliers « de Gentils s'assemblérent auprés de Charlemagne, qui les « gagna tous avec le secours de Dieu. Cela n'empêcha pas « que les années suivantes ne fussent des années de revoltes continuelles des Saxons, & de victoires de Charlemagne sur eux; qui éprouva dans cette Nation, ce que nous lisons dans l'histoire de l'Ancien Testament, & dans celle de l'Empire Romain, qu'il y a des peuples si brutaux, ou si obstinez, qu'il faut presque les détruire, pour les changer, & pour les faire ou plus humains ou plus religieux. Parmi ces frequentes rebellions des Saxons, il s'en convertissoit toûjours quelques-uns: le vainqueur prenoit d'eux des ôtages dans lesquels il trouvoit encore plus de facilité pour leur conversion. Charlemagne ne les forçoit pas de se faire batiser; mais Dieu les y forçoit en quelque façon ne

Duchesne To. To. 1. p. 8. 9. 10. 14. 15.

leur laissant presque pas d'autre maniere d'appaiser & de regagner ce Roi victorieux aprés tant de revoltes. En 795. » ils se firent batiser, & promirent d'être à l'avenir fidéles à » Dieu & au Roi, quoi-qu'ils ne le fissent pas sincerement. *Quamvis fraudulenter, & Christianos se & fideles domno Regi promiserunt fore.* La facilité qu'on avoit à leur pardonner ces perfidies si souvent réïterées, ne contribuoit pas peu à leur ouvrir les yeux, & à leur faire goûter peu-à-peu la douceur de la domination Françoise & de la Religion Chrétienne.

Ibid. pag. 17.

VI. Les Lecteurs remarqueront ici, qu'être fideles à Dieu & au Roi, à la Religion & à l'Etat, n'étoit qu'une même chose: & que par consequent toutes ces guerres étoient des guerres de Religion, & l'avantage en étoit commun à l'Etat & à l'Eglise. Si je suis un peu long à observer toutes ces démarches, ces guerres, ces victoires, ces conversions, ces revoltes, ces apostasies, ces retours à la Foi & à l'Eglise, c'est parce-que rien n'est plus necessaire, que de bien comprendre, qu'il ne faut jamais se rebuter, jamais se lasser, quand il s'agit de convertir des peuples entiers. La conversion d'un particulier coûte souvent plusieurs années aux plus habiles, & aux plus zelez directeurs: que penserons-nous donc, quand il sera question de convertir, & de bien affermir dans la Foi des provinces, & des Nations entieres? une douceur, une patience, & une perseverance infatigable, n'est nulle part plus necessaire. Charlemagne fit plus de trente campagnes contre les Saxons, bien plus pour les conquerir à Jesus-Christ & à l'Eglise, qu'à lui-même. Le travail fut long, ennuieux & pénible: les fruits en ont été d'autant plus doux, plus longs & plus glorieux; puisque l'Allemagne fut depuis un des plus beaux païs de la Chrétienté.

VII. Charlemagne aïant été couronné Empereur, se crut d'autant plus engagé à étendre l'Empire de Jesus-Christ. L'an 805. il transporta en France, c'est-à-dire au deça de l'Elbe tous les Saxons, qui étoient au-delà, avec leurs femmes & leurs enfans. Les Assyriens, les Greces, les

Romains en avoient souvent usé de la sorte, pour dépaïser les peuples, les plus portez à la revolte, & pour rabatre leur fierté. Le climat influë souvent beaucoup dans les qualitez & dans les inclinations de l'esprit. Etre originaire d'un païs, est la matiere d'une vanité presque aussi frequente, qu'elle est frivole. On est humilié de se voir étranger dans un païs inconnu, & on en devient plus traitable. Les Huns & les Bavarois s'allioient souvent avec les Saxons, » & ces alliances étoient suivies de quelque revolte contre » Charlemagne & contre l'Eglise. Et ce Prince trouvoit en » cela une nouvelle matiere de continuer, & d'étendre ses victoires.

I. PARTIE. Chap. LIV.

Ibidem. p. 39.

VIII. Pour donner plus de lumiere & plus de fermeté à ce que je viens de dire, je rapporterai ici un passage d'Eginard, dans la vie qu'il a écrite de Charlemagne, auprés duquel il eut toûjours beaucoup de credit, & y avoit même été élevé. La guerre, dit cet Ecrivain, fut donc en- » treprise contre les Saxons, & elle dura trente-trois ans, » avec beaucoup d'animosité de part & d'autre, mais avec » plus de perte du côté des Saxons. Elle n'auroit pas été si » longue, si les Saxons n'eussent pas été si perfides. Il seroit » difficile de dire combien de fois ils furent vaincus, se ren- » dirent à discretion, promirent de se soumettre à tout ce » qu'on leur commanderoit, & donnérent les ôtages, qu'on » leur demanda. Ils furent quelquefois si abatus & si adou- » cis, qu'ils promirent de renoncer au culte des demons, & » d'embrasser la Religion Chrétienne. Autant qu'ils avoient » alors de promptitude à le promettre & à le faire, autant » en avoient-ils aprés à détruire ce qu'ils avoient fait. Il » n'est pas aisé de dire, à quoi ils témoignoient plus de fa- » cilité, à se convertir, ou à se pervertir. Depuis que la » guerre eût été commencée, à peine se passa-t-il une an- » née, qu'ils ne fissent paroître cette inconstance & ces alter- » natives. Mais la magnanimité du Roi, & la fermeté iné- » branlable de son esprit, soit dans les prosperitez, soit dans » les adversitez, ne se rebutoit point de leur inconstance, ne » se lassoit, & ne se relâchoit jamais de ce qu'il avoit en- »

Ibid. & seq.

Ibid. p. 96.

I. PARTIE. Ch. LVI. trepris. Car il ne laissa jamais leurs rebellions impunies ; „ il y mena toûjours lui-même ses armées, ou il les y fit „ conduire par ses Lieutenans, pour venger & punir leurs perfidies ; jusqu'à-ce qu'aïant terrassé tous ceux qui avoient „ accoûtumé de lui resister, & les aïant en son pouvoir, il „ en transporta dix mille de ceux qui habitoient sur l'un, „ ou l'autre rivage de l'Elbe, avec leurs femmes & leurs enfans, & les dispersa en divers endroits des Gaules & de „ l'Allemagne. Ces conditions aïant été proposées par le Roi, „ & acceptées par ses peuples, on vit la fin de cette longue guerre : les Saxons abandonnérent le culte des démons & toutes leurs anciennes superstitions, ils receurent „ la Foi & la Religion Chrétienne, & étant incorporez avec „ les François, ils ne firent plus, qu'un peuple avec eux.

IX. Ce discours d'Eginard est plein de sagesse, & on en peut ce me semble tirer beaucoup d'utilité dans les conjonctures semblables. Graces au Ciel il n'y a plus de guerres à craindre, il n'y a plus que des Chrétiens, il n'y a plus que des Catholiques ; mais il y a toûjours beaucoup d'occasions, où la douceur, la fermeté, une perseverance, „ & une vigilance infatigable sont necessaires. Cet historien

Ibid. p. 98. „ dit, qu'aprés la guerre des Saxons, la plus grande & la plus „ importante de toutes pour Charlemagne fut celle qu'il entreprit contre les Huns & les Avares, c'est-à-dire contre les „ Hongrois, dont le nom semble composé de ces deux autres noms. Ce grand Roi désola entierement cette Nation, „ qui avoit couru & désolé jusqu'alors toute l'Europe, & qui „ habitoit alors dans la Pannonie. Toute la noblesse des Huns „ y perit, dit encore Eginard, toute leur gloire fut éteinte, „ les tresors qu'ils avoient amassez depuis si long-temps furent pillez. Les François ne firent jamais de guerre, qui „ leur apportât tant de richesses. Il sembloit que jusqu'alors „ ils avoient été pauvres. On trouva tant d'or & tant d'argent dans le Palais Roïal de Caganus Roi des Huns, tant de „ riches dépouilles, qu'on pouvoit croire, que les François „ avoient ôté aux Huns avec justice, ce que les injustices „ & les rapines des Huns avoient enlevé aux autres Nations.

Si

Si on jette les yeux sur l'Etat florissant, où la Saxe & la Hongrie ont été dans les siecles, qui ont suivi ces guerres de Charlemagne; si on considere combien l'Eglise & la Religion y ont éclaté; on jugera avec raison, que ce grand Empereur peut passer pour l'Apôtre de la Saxe : & que saint Estienne, qui fut le Roi & l'Apôtre de la Hongrie environ l'an mille, n'eût peut-être jamais pû meriter ces glorieuses qualitez, si Charlemagne n'avoit long-temps devant jetté les premiers fondemens de la conversion des Hongrois. Je ne puis omettre sur ce sujet ce que nous lisons dans les Annales de Charlemagne, écrites par le Poete Saxon, qu'on croit avoir vêcu vers la fin du neuviéme siecle. En huit cens trois, dit cet Auteur, la paix se fit entre les François & les Saxons, à condition que les Saxons renonceroient au culte des démons, embrasseroient la Foi Catholique, adoreroient Jesus-Christ pour leur Dieu : mais qu'ils ne païeroient, ni cens, ni tribut aux Rois de France; sans autre obligation, que de païer les dixmes aux Prélats, de leur obéir, aussi-bien qu'aux Ecclesiastiques, de qui ils apprendroient la doctrine de la Foi; le Roi leur donnant des juges, mais avec pouvoir de vivre toûjours selon leurs Loix, & de conserver leurs anciennes libertez. Enfin ensorte-que les deux Nations des François & des Saxons n'en feroient plus qu'une sous un même Roi. *Ibid. p. 167.*

De la il paroît, que Charlemagne faisoit ces guerres bien moins pour sa gloire & pour l'agrandissement de ses Etats, que pour la Religion & pour la conversion de ces Infideles. Aussi cet Auteur asseure, que ce Prince avançoit bien plus par sa pieté & par ses liberalitez, que par la terreur de ses armes : *Plus Regis pietas & munificentia fecit, quàm terror.* Il ne manqua jamais de combler d'honneurs & de richesses, tous ceux qui renonçoient à leurs ceremonies profanes, pour suivre la Foi Chrétienne : *Nam se quisquis commiserat ejus egregiæ fidei, ritus spernendo profanos, Hunc opibus ditans, ornabat honoribus amplis.* Ce fut alors que les Saxons, qui avoient toûjours été fort pauvres, commencérent à connoitre l'abondance des richesses de la Fran-

I. Partie. Chap. LVI.

ce. Le Roi en donna de grands fonds aux Principaux des Saxons, pour en retirer des étoffes précieuses, de grandes » sommes d'argent, des vins excellens: & aprés avoir gagné » les Seigneurs par ces attraits, il avoit contraint tout le » reste de ceder à ses armes. Enfin il donna tant de preuves » de ce qu'un grand Roi peut avoir de doux, & de ce qu'il » peut avoir de formidable, que les Saxons ne pensérent » plus à se revolter. Je n'ai fait que la traduction du reste du discours de ce Poëte. Aprés cela je crois qu'on me pardonnera sans peine, si je me suis un peu étendu sur ces guerres des Saxons, comme aïant certainement été des guerres de Religion, qui ne tendoient qu'à la conversion des Nations Infidéles.

X. Quant aux Huns & aux Esclavons, nous apprenons » d'ailleurs, que Charlemagne travailla par lui-même & par » Pepin son fils à les subjuguer & à les convertir. Pepin y » donna une fort grande étenduë de païs à Arnon Archevê- » que de Salzbourg, afin qu'il y établit des Ecoles de la do- » ctrine Chrétienne, & des Offices de l'Eglise; ce qui fut » confirmé par Charlemagne, quand il y vint lui-même. » L'Archevêque y dédia des Eglises, ordonna des Prêtres, » instruisit les peuples, & avertit l'Empereur, qu'on y avoit » besoin d'un Evêque. Theodoric fut nommé & ordonné » Evêque, & ensuite conduit par l'Archevêque, & le Com- » te dans le païs des Esclavons, aux Princes desquels le nou- » vel Evêque fut recommandé, afin qu'il pût publier l'E- » vangile avec une pleine liberté. Aprés cela les Bavarois, » & les Esclavons habitérent librement dans le païs. Il paroît de-là que Charlemagne auroit pû être nommé l'Apôtre, non-seulement des Saxons, mais de toute l'Allemagne.

Ibid. p. 220. 221.

XI. Guillaume de Malmesburi a inseré dans son histoire une lettre d'Alcuin, pour faire voir que Charlemagne avoit passé toute sa vie à faire la guerre aux Païens: *Documentum ingens magnanimitatis & fortitudinis Caroli, qui omnem ætatem triverit in bellis contra Paganos Deo rebelles.* Ce sont les paroles de cet historien Anglois. Voici celles qu'il rapporte d'Alcuin. Les anciens Saxons & tous les peuples de la

Duchesne To. 2. p. 222.

Frise se soumirent à la Foi de Jesus-Christ, par les soins & les instances de Charlemagne, qui n'épargnoit ni les recompenses, ni les menaces. Un an aprés ce Roi fondit « avec son armée sur les Esclavons, & les soumit à sa domi- « nation. Les Avares, que nous nommons Huns, se jetté- « rent sur l'Italie, & ils furent repoussez par les Généraux- « d'armée de ce Roi tres-Chrétien. Ils se jettérent sur la Ba- « viére, & ils en furent encore repoussez. Les troupes & les « Officiers de ce grand Roi enlevérent trois cens lieuës de « terre sur les Sarrazins d'Espagne sur les côtes de la mer. « Tous ces Païs sont maintenant Catholiques, & c'est à Charlemagne que l'Eglise en a l'obligation, puisque ce fut de lui que Dieu voulut se servir pour en bannir l'Idolatrie.

XII. De peur qu'on ne croie que ces Conversions mêlées de quelque sorte de contrainte ne fussent pas approuvées en ce temps-là ; il est bon d'ajouter ici les complimens de congratulation que le Pape Adrien adressa à Charlemagne sur ce sujet, à peu prés comme saint Gregoire en avoit usé avec le Roi Reccarede. Voici les termes d'Adrien : *Nous vous felicitons des victoires que vous avez remportées sur les Saxons par un secours particulier de Dieu. Vous avez rangé par les armes cette redoutable nation sous les Loix de l'Eglise, & vous les avez fait approcher des fonds sacrez du Batême. Nous ne sçaurions assez remercier Dieu de ce qu'il a operé ces merveilles par vôtre bras, & pendant nôtre Pontificat.* Non-seulement le Pape loüe cette action de Charle comme irreprehensible : mais il en rapporte toute la gloire à Dieu.

Epist. 1.

Aussi loin que ce grand Prince en eût du scrupule, il en glorifie pareillement le Seigneur en propres termes, & fonde là-dessus ses plus grandes esperances : *Nous nous glorifions en Dieu*, dit-il, *& non pas en nous de la victoire, que nous avons remportée : & nous esperons qu'il recompensera nos travaux, non-seulement par la paix & la prosperité que nous lui demandons en cette vie : mais nous avons encore cette confiance, que le Seigneur ne refusera pas la recompense éternelle au merite, dont nous sommes redevables à sa*

Praecept. de institu. Episc. per Saxoniam.

grace en cette occasion. En effet c'est par son secours que nous avons dompté les Saxons, si souvent rebelles à Dieu, à nos predecesseurs, & à nous; & que nous les avons fait participer à la grace du Batême.

XIII. Outre les moïens que prit ce sage Empereur de maintenir le bien des Conversions par l'érection des Evêchez de concert avec le Pape : il pourveut par ses Capitulaires à ce que les Saxons tant de fois relaps s'acquitassent des devoirs de la Religion, sous les peines les plus séveres. Rien moins que la mort *contre ceux qui manqueroient de se faire batiser, comme ils l'avoient promis : ou qui retourneroient à leur vomissement. Contre ceux qui bruleront les corps des deffunts, au lieu de les enterrer. Et même contre ceux qui n'auront pas jeûné le Carême, ou qui auront mangé de la viande.*

Ditmar. l. 8. c. 4. 7. 8. 9. 21.

Cela nous fait voir que Trithéme n'a pas exageré, quand » il dit que Charlemagne avoit envoïé des personnes de con» fiance parmi les Saxons, pour s'informer des fautes qu'ils » commettroient contre la Foi & contre les commandemens » de l'Eglise; avec ordre de faire mourir les coupables. Cette rigueur paroîtroit excessive, si on n'eût experimenté les frequentes recheutes de ces peuples opiniâtres; & si l'on n'eût apprehendé de voir tomber le grand ouvrage des Conversions, qui avoit coûté si cher à la France.

L. 6. polyg.

L'Empereur se contente plus bas de *grosses amendes contre ceux, qui negligeroient dans l'année de faire batiser leurs enfans; & contre ceux, qui contractent des mariages dans les dégrez défendus.* Et dans un autre Capitulaire il ordonne que *les Evêques donneront ordre que tous les Prêtres administrent le Batême Catholique : & qu'ils entendent parfaitement les prieres de la Messe.* A quelle fin cette intelligence parfaite des prieres de la Messe, si tous n'eussent été obligez d'y assister? & c'est ce que Trithéme comprenoit plus haut dans *les commandemens de l'Eglise.* L'Empereur y comprenoit ailleurs les dispositions interieures avec une injonction expresse *d'y être presens en esprit par leur attention à Dieu : & de corps, en ne sortant qu'aprés avoir receu la benediction du Prêtre à la fin.* Ce n'étoit que l'execution de plusieurs Canons ge-

Cap. 19. 20.

Item 1. Capit. incerti anni c. 28.

L. 1. Capitul. c. 67.

neraux, qui obligent tous les Fidéles à entendre la Messe entiere.

Il n'y a de difference que pour les peines, qui ne sont jamais que spirituelles dans les Canons : en sorte que ce qui portoit peine de mort dans l'ancienne Loi, ou dans les Loix Civiles, étoit converti en excommunication dans les Canons ; ce qui suppose toujours la mort de l'ame par le peché. Ainsi comme par une suite naturelle, ce que les Canons avoient jugé digne de l'excommunication, les Princes dans leurs Loix le punissoient de mort, sur tout quand il y avoit eu autant de recidives qu'on en avoit éprouvé dans ces peuples rebelles. On voit par tout cela combien nous sommes éloignez des rigueurs des premiers temps. Nous esperons aussi qu'on y donnera moins de sujet à l'avenir, par une fidelité inviolable à tous ses devoirs.

Chapitre LVII.

Des Missionnaires Apostoliques envoïez par les Papes, par les Evêques & par les Princes, pour les Conversions des Nations, vers le même temps, & un peu aprés.

I. Les guerres de Charlemagne & de Pepin, pour la conversion des Infidéles. II. Les Heretiques condamnez dans les Conciles, renfermez dans des prisons. III. IV. Les efforts de Charlemagne pour la condamnation de Felix Evêque d'Urgel, & d'Elipand Archevêque de Tolede. V. Depuis que Charlemagne eut été déclaré Empereur, il ne lui fallut presque plus que des Evêques & des Vicaires Apostoliques pour la conversion des Païens. VI. Il en étoit arrivé autant, lorsque Constantin eût embrassé la Religion Chrêtienne. VII. Confirmation de ce qui a été dit par la conversion des peuples du Nord, l'Empire & l'Eglise y conspirant. VIII. Diverses révolutions de l'Eglise de Hambourg, qui répandit la Foi dans tout le Septentrion. IX. C'étoient les Empereurs qui érigeoient les Evêchez en Principautez d'Empire, afin que l'une & l'autre puissance contint dans le devoir les nouveaux Convertis. X. Conversions du Dannemarc, de la Norvege & de la Suede, par le soin & le zele infatigable des Rois. XI. Tous les Roïau-

I. PARTIE. Chap. LVII.

mes du Nord convertis par les Archevêques de Hambourg, soutenus de l'autorité des Empereurs. XII. Comment tous les Rois du Nord relevoient en quelque maniere des Empereurs; & combien cela facilitoit leur Conversion & celle de leurs Etats. XIII. Domaine des Archevêques de Hambourg sur toutes les Eglises du Nord: combien d'avantages ces Roïaumes avoient reçus du Christianisme. XIV. Comment ces Roïaumes du Nord eurent enfin leurs propres Metropoles, & ne voulurent plus relever des Empereurs. XV. Les Evêques ne relevoient que des Empereurs, des Rois & des Ducs Souverains, qui avoient conquis le païs sur les Infideles, & les avoient convertis. XVI. Les Rois affectant une entiere independance des Empereurs, voulurent avoir des Metropolitains & des Primats dans leurs Roïaumes mêmes. Conversion de la Livonie. Celle de l'Islande, & des Orcades, avec les restes de la Norvege. Melange de douceur & d'aigreur dans ces Conversions. XVII. Conversion de la Hongrie par les soins du saint Roi Etienne, qui érigea dix Evêchez, en fut l'Apôtre & le Legat Apostolique. XVIII. Charlemagne commença à donner les Principautez temporelles & les grands Fiefs aux Evêques pour le bien de la Religion. Il fut imité par tous les Princes Chrétiens ensuite. Cette police autorisée par les Ecritures & par les Peres. XIX. La conversion des Roïaumes du Nord est deuë originairement à la Couronne de France. XX. Consequence generale qu'on peut tirer de toutes ces differentes manieres de conversions.

I. LEs guerres de Charlemagne pouvoient passer pour autant de Croisades, comme il nous a paru, avant toutes les fameuses Croisades, qui ont tant fait de bruit dans l'histoire des siecles suivans. De-là vient qu'Eginard asseure, que ce grand Empereur se plaisoit à la lecture des ouvrages de saint Augustin, principalement des livres de la Cité de Dieu: *Delectabatur ex libris sancti Augustini; præcipuéque his qui de Civitate Dei prætitulati sunt.* Il y avoit apparemment appris, que les Rois doivent servir Jesus-Christ, non-seulement comme hommes, mais aussi comme Rois, & lui rendre les services, qui ne lui peuvent être rendus que par des Rois.

Duchesne To. 2. pag. 102.

On peut dire que ces sentimens étoient hereditaires à Charlemagne. Dans l'histoire d'Angleterre écrite par le venerable Bede, nous lisons que Pepin Duc des François son

L. 5. c. 11.

Pere aïant vaincu & chassé le Roi Radbode, & subjugué toute la Frise, il y envoïa le saint Prêtre Vilbrord, avec onze autres Missionnaires, emploïant toute l'autorité Roïale, pour empêcher, qu'on ne s'opposât à leurs travaux Apostoliques, & comblant de bienfaits ceux qui vouloient se convertir, ce qui fit que plusieurs Idolatres aidez du secours d'en-haut embrassérent la Religion Chrétienne : *Ipse quoque imperiali authoritate juvans, ne quis prædicantibus quidquam molestiæ inferret, multisque eos qui fidem suscipere vellent beneficiis attollens ; unde factum est, ut multos opitulante gratia divina in brevi ab idololatria ad fidem converterent.*

Deux Prêtres Anglois, dit ce même historien, allérent dans le Païs des anciens Saxons pour en convertir quelques-uns. Ils demandérent qu'on les conduisit vers leur Satrape, comme aïant des affaires importantes à lui communiquer. Car les Saxons n'avoient point de Roi, mais plusieurs Satrapes, dit Bede, l'un desquels ils élisoient pour leur Roi, tant que la guerre duroit ; & dés qu'elle étoit finie, ce n'étoit plus qu'un Satrape. Les Saxons apprehendérent que ces deux Prêtres ne vinssent pour convertir leur Satrape, car ils s'occupoient jour & nuit de la psalmodie & de l'oraison, & celebroient tous les jours le sacrifice de la celeste victime, aïans tous les vases sacrez necessaires pour cela, & une table consacrée pour servir d'Autel. Pour empêcher que ces saints Prêtres ne persuadassent à leur Satrape de quitter ses faux Dieux, & d'embrasser la Religion Chrétienne, ils les firent mourir. Pepin transporta les corps de ces deux martyrs dans l'Eglise de Cologne, & Vilbrord alla à Rome, pour recevoir du Pape Sergius la permission de prêcher la Foi aux Infidéles, & pour obtenir de lui quelques reliques des Apôtres & des Martyrs, pour les déposer dans les Eglises, qu'il bâtiroit aprés avoir détruit les Idoles. Enfin Pepin envoïa ce même Vilbrord à Rome en l'an 696. afin que le même Pape Sergius le consacrât Archevêque de la nation des Frisons ; ce qui fut accordé par ce Pape. Voilà comme se faisoient les nouvelles conversions des Païens & des Nations entieres,

Ibidem.

Ibid. c. 12.

I. PARTIE. Chap. LVII. par la conspiration de toutes les puissances, des Papes, des Princes temporels & des Evêques.

II. A peine parloit-on alors d'Heretiques en France, tant les Rois & les Prélats avoient eu de soin de n'y en point souffrir. Le Concile de Soissons en l'an 744. auquel présidoit Pepin, alors Maire du Palais, depuis Roi, fait mention de l'Heretique Adalbert, & de Simon son adjoint, » qui y furent condamnez par vingt-trois Evêques, par plu- » sieurs autres Prêtres, avec le consentement du Prince & du » peuple, afin-que ces faux Prêtres ne pussent plus perver- » tir les peuples, & que l'Heresie ne pût plus se renouvel- » ler. On ordonna aussi, que les Croix que l'Heretique Adal- » bert avoit plantées sans autorité à la campagne, seroient » mises au feu, & que les Evêques auroient soin de prendre » garde, que le peuple Chrétien ne fist rien, qui sentît le paganisme: *& populus Christianus paganismum non faciat.* Le Pape Zacharie écrivit à l'Archevêque Boniface qui présida aussi à ce Concile, pour confirmer la condamnation de ces mêmes Faux-Prophetes Adalbert & Simon, qui séduisoient les peuples, par leurs fausses prédications, les détournoient de venir aux Eglises, plantoient des Croix à la campagne, & y avoient des Oratoires, où ils attiroient les Fidéles par les superstitions qu'ils mêloient dans leur culte. Le Pape loüa Boniface d'avoir condamné ces ministres & ces précurseurs de l'Antechrist, & de les avoir enfermez dans des prisons: *Bene tua fraterna sanctitas juxta Ecclesiasticam Regulam eos damnavit, & in custodiam reclusit, & optimè vocavit Antichristi ministros & præcursores.* Ce Prélat n'auroit pû sans l'intervention de l'autorité Roïale condamner ces Heretiques à la prison. Aussi Boniface avoit » asseuré le Pape, que les Princes Pepin & Carloman étoient » ses Aides & ses Coadjuteurs dans la prédication de l'Evangile: *ut tibi in prædicatione socii & adjutores esse niterentur ex inspiratione divina.* Dans une autre lettre, ce même Pape ordonna à Boniface d'assembler tous les ans un Con- » cile dans la France, afin-que les peuples ne pussent être sé- » duits par de faux Prêtres, mais qu'ils demeurassent toujours

Can. 6. 7.

Conc. Gal. To. p. 544. 545. 547.

Ibid. p. 546. 560.

jours vrais Catholiques, dans l'unité de l'Eglise, & dans l'observance de la discipline Ecclesiastique & Apostolique : *Sed magis Ecclesiæ Dei unitate, & disciplina Ecclesiastica, atque Apostolica in illis partibus dilatata, cunctæ populorum turbæ, etiam in occiduis partibus veri Catholici esse possint.* Cette exactitude à ne point souffrir d'Heretiques dans le Roïaume, & à les chasser, ou à les arrêter dans les prisons, donnoit ensuite une grande facilité aux Princes, aux Evêques & aux Missionnaires, pour travailler à la conversion des Païens, qui étoient encore en grand nombre dans les Isles Britanniques & dans toute l'Allemagne.

III. Lorsque Charlemagne fut monté sur le trône, comme nous avons veu, il garda toûjours exactement la même regle, de ne point souffrir d'heresie dans ses Etats. Dés que les Evêques Elipand de Tolede & Felix d'Urgel eurent commencé de renouveller le Nestorianisme, disant que Jesus-Christ étoit Fils adoptif de Dieu son Pere ; ce grand Roi convoqua le Concile de Francfort l'an 794. y faisant concourir l'autorité Apostolique avec la Roïale, *Apostolica autoritate, atque Caroli Regis jussione.* Les Evêques de France, d'Italie & d'Aquitaine s'y trouvérent, & d'un commun consentement y condamnérent cette Heresie ; *Hanc Hæresin funditùs à sancta Ecclesia, eradicandam statuerunt.* Felix avoit déja été condamné dans le Synode de Ratisbonne en 792. & avoit abjuré ses erreurs, comme il est dit dans le Concile Romain tenu en 799. sous le Pape Leon III. qui dit que ce perfide Prélat aprés avoir juré, qu'il déteſteroit pour jamais ses erreurs, s'enfuit parmi les Païens, comme plus favorables à ses sentimens, & se parjura : *Fugiens apud Paganos consentaneos suos, perjuratus effectus est.* L'Heresie n'étoit donc pas tolerée parmi les Fidéles ; ce fut ce qui porta Felix à s'enfuir parmi les Païens. Aussi le Pape Leon le declara retranché de l'Eglise & de la compagnie des Chrétiens: *A sancta & Apostolicâ Dei Ecclesia extorris, nostroque consortio alienus.* Je ne sçai, si ces Païens n'étoient point les Sarrasins d'Espagne ; car un autre Concile de Francfort aïant été assemblé en 799. Felix y vint, & y aïant conferé avec Al-

Can. 1.

cuin pendant une semaine toute entiere, il fit une nouvelle abjuration, mais plus sincére, que les précedentes, & se confessa convaincu par *la confrontation des autoritez des Peres, & par le consentement de l'Eglise universelle*, comme il le declara lui-même dans son abjuration, où il reconnut, que la dispute avoit été tres libre, comme l'Evêque Ledrald le lui avoit promis dans Urgel.

Concil. Gal. To. 2. p. 190.

IV. Je ne rapporterai plus ici que la fin de la lettre, que Charlemagne écrivit en l'an 794. à Elipand Archevêque de Tolede & aux autres Evêques d'Espagne: *Nous vous conjurons tous, nos chers freres, de vous affermir dans cette foi; & si vous avez eu d'autres sentimens, de les quitter, & de vous hâter de rentrer dans l'unité de la sainte Eglise; enfin de laisser les disputes, les contestations, & les nouveautez de termes, parce-que selon l'Apôtre, ce n'est que l'esprit de contestation, qui fait les Heresies. Le nombre de vos Partisans étant si petit, comment pouvez-vous croire, que vous ayiez trouvé quelque chose de plus certain, que ce que tient l'Eglise universelle répanduë dans tout le monde? Venez plûtôt vous reposer sous l'ombre de ses aîles, de-peur-que vous ne deveniez la proïe du démon, s'il vous trouve hors de l'Eglise. rentrez dans le sein de cette pieuse mere, afin-qu'elle vous nourisse de son lait, jusqu'à ce que vous parveniez à l'âge de la perfection, & à la plenitude du corps de Jesus-Christ. Recevez-nous pour cooperateurs de vôtre salut, & pour les aides de la paix de l'Eglise Catholique.* ET HABETE NOS COOPERATORES SALUTIS VESTRÆ, CATHOLICÆ PACIS AUXILIATORES. On ne se tromperoit pas tout-à-fait, si on prenoit ce discours pour celui d'un Evêque plûtôt que d'un Prince, & d'un Evêque tres-zelé pour la paix & pour la Foi de l'Eglise Catholique. Le nom d'Evêque exterieur de l'Eglise, ne convenoit pas moins à Charlemagne, qu'à Constantin.

V. Par ces grandes & heureuses entreprises de Charlemagne dans toute l'Europe, il paroit qu'il agissoit comme Empereur d'Occident, & qu'il en avoit toute l'autorité, quoi-qu'il n'en eût pas encore receu le nom & la couronne du Pape Leon III. Cela ne se fit que l'an 800. Cette

qualité, & cette confirmation celeste de la grande puissance que ce Prince possedoit déja, semble avoir fait beaucoup d'impression sur les esprits des Nations voisines & des Barbares mêmes. Depuis ce temps-là les armes furent rarement necessaires, & encore plus rarement emploïées pour la conversion des Idolâtres. Les Vicaires Apostoliques, les Archevêques, les Evêques, leurs Missionnaires se répandirent de tous côtez & convertirent avec le temps, tout ce qui restoit encore de Païens dans l'Europe. Ces hommes Apostoliques ne laissérent pas d'être quelquefois maltraitez, ou même martirisez par les Infidéles; mais les exemples en furent rares: & le plus souvent l'autorité des Papes, la crainte des Empereurs, le respect de cette double puissance, eut assez de pouvoir pour reprimer les peuples Barbares, ou pour les attirer dans l'Eglise.

Eginnard dit, qu'en 823. Ebbon Archevêque de Reims par ordre de l'Empereur, & par l'autorité du Pape, *Consilio Imperatoris & Romani Pontificis autoritate*, étoit allé prêcher l'Evangile aux Danois, & en un Eté en avoit beaucoup converti, & leur avoit donné le Batême. Ce ne fut là qu'une Mission, mais elle réussit si heureusement, que Loüis le Debonnaire étant parvenu à l'Empire fit ordonner pat un Synode d'Evêques, dont il suivoit les avis, saint Anscharius Archevêque d'Hambourg, pour gouverner toutes les Eglises Septentrionales, sans doute aprés qu'il les auroit fondées. Drogon frere de l'Empereur le sacra Archevêque dans une assemblée de plusieurs Evêques. Aprés cela il fut envoïé à Rome pour recevoir du Pape Gregoire IV. la confirmation de tout ce qui avoit été fait. Le Pape confirma, ce que l'Empereur & le Concile des Evêques avoit fait, donna le Pallium à ce nouvel Archevêque, le déclara son Legat Apostolique dans toutes les contrées du Nord, avec Ebbon Archevêque de Reims, qui avoit auparavant exercé cette même Légation, par la délegation du Pape Pascal: *Legatum in omnibus Aquilonis partibus, una cum Ebbone Remensi Archiepiscopo, qui ipsam Legationem ante susceperat, delegavit, &c.* C'est ce que nous lisons dans la vie de S. Anscharius.

I. PARTIE. Chap. LVII.

VI. Quand les Papes nommoient ces Légats & ces Vicaires Apostoliques, ils leur soumettoient des Provinces, & de grandes Regions, avec plusieurs Nations infidéles, qui n'étoient pas encore subjuguées, ni acquises à Jesus-Christ, mais qui ne pouvoient pas échaper, ni resister long-temps à cette union de l'autorité des Papes avec celle des Empereurs. La seule Nation des Saxons, comme nous venons de voir, resista trente-trois ans aux armes de Charlemagne, sans parler des expeditions des Rois précedens de la maison de Clovis. Mais depuis que la réputation & la Monarchie de ce grand Empereur se fut établie, & que la majesté, la sainteté & la grandeur de l'Eglise parut à l'univers soûtenuë de toute la gloire & des forces de l'Empire; il ne fallut presque plus que des Prédicateurs pour achever de convertir tous les Barbares & tous les Infidéles du Nord. Nous avons veu un succés tout semblable dans l'Empire d'Orient. Dés que Constantin eût ajoûté à la sainteté du Christianisme la grandeur & la terreur de l'Empire Romain, on vit entrer dans l'Eglise quantité de peuples infidéles, qui prévenoient les Empereurs, & leur demandoient des Evêques & des Prédicateurs. Les commencemens du Christianisme furent trés-differens, comme nous l'avons dit, afin qu'il fût toûjours évident, que la seule force de la verité contre toutes les forces de l'Empire avoit abatu l'Idolatrie, & converti l'univers. Mais aprés que l'Empire a été ainsi converti, sa grandeur & sa puissance a toûjours beaucoup influé dans toutes les conversions qui restoient à faire; non en faisant violence à la liberté des hommes, mais en faisant ceder leur entêtement à des raisons, à des motifs, à des craintes & à des attraits sans comparaison plus raisonnables & plus conformes à la liberté.

VII. Adam Chanoine de Breme a écrit l'histoire des Eglises du Nord, & l'a dediée à Liemar Archevêque de Breme & Légat du saint Siege pour la prédication & la conversion des peuples Septentrionaux: *A te qui hæreditariam prædicandi Legationem possides in totam Septentrionis*

latitudinem. Il dit que Charlemagne érigea l'Evêché de « Hambourg, & en voulut faire la Metropole des Esclavons « & des Danois, *Sclavorum, Danorumque Metropolin*: mais qu'il « y survint des obstacles. Que Loüis le Debonnaire fonda « l'Abbaïe de Corbie en Allemagne, y envoïant des Moi- « nes de Corbie en France. Qu'Anscharius Religieux de cet- « te Abbaïe, prêcha la Foi en Dannemark & autres païs du « Nord avec grand succés. L'Empereur érigea Hambourg « en metropole, executant la resolution d'un Concile d'E- « vêques en 833. Il en fit sacrer Anscharius Evêque, & fit « confirmer par le Pape, tout ce qui avoit été fait. Anscha- « rius fut sacré par Drogon Archevêque de Mets & Archicha- « pelain du Palais, en presence des autres Archevêques. Nous « voïons ici la Religion jointe à l'Empire; les Papes, les Conciles, les Archevêques, les Evêques, les Empereurs conspirer pour autoriser & pour soutenir ces prédicateurs & ces Missionnaires, qu'on envoïoit pour convertir plusieurs Nations Barbares & Idolatres dans les vastes contrées du Septentrion. Il est indubitable, que toute cette pompe & cette grandeur temporelle jointe à la sainteté de la Religion jettoit de la terreur dans l'esprit de ces Barbares, & les rendoit plus traitables, plus respectueux & plus dociles aux veritez, qu'on leur annonçoit en même temps.

I. PART. Ch. LVII. *L. 1. 11. 12. 14.*

VIII. C'est apparemment pour cela, que bien qu'il s'agit principalement des interêts de la Religion & de l'Eglise, c'étoient neanmoins toujours les Empereurs, qui paroissoient être les promoteurs & les executeurs de ces saintes entreprises. Ebbon assista quelque temps Anscharius, & « ils se rejoignirent pour ordonner Evêque Huibert neveu « d'Ebbon, & pour l'envoïer en Suede. Les Normans brû- « lérent la ville & l'Eglise de Hambourg. Loüis II. Empe- « reur aïant succedé à son pere Lothaire, donna à Anscha- « rius l'Evêché de Bréme pour y resider. C'étoit le transferer « de Hambourg à Bréme, & faire un Archevêque de l'Evêque de Bréme, qui avoit jusqu'alors relevé de celui de Cologne. Pour lever ces difficultez, l'Empereur recourut au Pape, & lui fit unir l'Evêché de Bréme à l'Archevêché

Idem ibid. L. 1. c. 17. 20.

I. PARTIE. Chap. LVII.

de Hambourg. Ce furent ces Archevêques de Hambourg & de Breme; lesquels étant revêtus de l'autorité des Papes comme leurs Légats, & de celle des Empereurs, qui étoient les executeurs de tous ces grands desseins, instruisirent, & gagnérent enfin tous ces peuples infidéles. L'Empereur Otton I. porta enfin le Roi de Danemarh à embrasser la Foi de l'Eglise, & aussi-tôt trois Evêchez furent érigez dans la Jutie par Adaldah Archevêque de Hambourg & de Bréme. L'Archevêque de Cologne Brunon frere de l'Empereur Otton prit de là occasion de redemander Breme. Mais enfin ces deux freres, l'Empereur & l'Archevêque eurent assez de grandeur d'ame pour vouloir perdre leur cause, & reconnoître que les Archevêques de Hambourg qui travailloient si utilement à acquerir de nouveaux Etats à l'Eglise & à l'Empire Chrétien meritoient bien, qu'on ne les inquiétât plus, & qu'on ne démembrât pas leur Eglise.

Idem L. 1. c. 11.

IX. Charlemagne, les Empereurs & les Rois qui lui succedérent, érigérent des Evêchez & des Metropoles, nommérent des Evêques & des Metropolitains dans tous ces païs nouvellement conquis à l'Eglise. Ils reconnurent bien qu'ils agissoient de concert avec les Papes & avec les anciens Archevêques, ou Evêques de ces Provinces, & que c'étoit à eux qu'il falloit attribuer l'érection de ces dignitez Ecclesiastiques. Mais sous la direction des Papes & des Evêques, ce furent toûjours les Empereurs & les Rois, qui firent ces fondations d'Archevêchez, d'Evêchez, d'Abbaïes, qui en firent la dotation; & qui faisant des Prélats & des Prélatures, firent en même temps des Princes & des Principautez d'Empire: afin-que l'éclat de la puissance temporelle contînt dans le devoir & dans la soumission à l'Eglise, des nations qui n'étoient pas encore bien acoûtumées, ou qui n'avoient peut-être pas encore commencé à porter le joug de la Foi, & de la discipline de l'Eglise. Dans l'érection du Siege de Bréme, & dans la nomination de l'Evêque Villehad Charlemagne declara hautement, qu'il avoit commis l'Eglise de Breme à Villehad,

suivant en cela l'ordre, *precepto*, du Pape Adrien, & le Conseil de l'Archevêque de Maïence & des autres Evêques, *Consilio*. Ce modele fut suivi par les Empereur & les Rois, qui le suivirent; comme il paroit par ses Capitulaires. "I. PART. "Ch. LVII. Baluz. Capit l. T. I. pag. 247.

X. Olaph Roi de Norvege, selon le même Historien Adam, travailloit avec beaucoup de zele & de succés pour extirper de ses Etats l'idolatrie & la magie, & pour y faire toûjours d'autant plus fleurir la Religion Chrétienne. Il avoit avec lui plusieurs Evêques & plusieurs Prêtres venus d'Angleterre, dont il écoutoit les conseils pour sa conduite, & pour celle de ses Etats. Il les envoïa en Suede, en Gothie, & dans les Isles du voisinage pour prêcher l'Evangile aux Barbares. Il envoïa même un Ambassadeur à Wan Archevêque de Hambourg avec des presens, afin-qu'il receût avec bonté ses Evêques, & lui envoïât les siens pour fortifier les Normans & les habitans de Norvege dans la Religion Chrétienne. Enfin ce Roi fit mourir plusieurs Dames, convaincuës de malefice; ce qui n'étoit qu'une suite de l'idolatrie. Les maris de ces Dames le chassérent de ses Etats, & appellérent en sa place Canut Roi de Norvege, de Danemarc & d'Angleterre. Aucun Roi n'avoit auparavant possedé tous ces Roïaumes ensemble. Olaph s'allia du Roi des Ruzliens, des Surons, & joignant aux troupes qu'ils lui fournirent, une multitude innombrable d'insulaires, il recouvra ses Etats à force d'armes. "L. 2. c. 40. Baron. anno 1028. n. 7.

Un autre Olaph regnoit en même temps en Suede, & n'avoit pas moins d'ardeur pour y détruire le Paganisme, & pour abattre le temple fameux des Idoles, qui étoit à Upsal. Les Suedois traitérent avec lui, afin-que s'il vouloit se faire Chrétien, il choisît à son gré la plus belle contrée de Suede, pour y bâtir une Eglise, & y établir le Christianisme, sans faire violence à personne pour l'arracher du culte des idoles. Le Roi accepta cette condition, & choisit la Gothie Occidentale, qui approche le plus des Danois ou des Normans, & y fonda une Eglise & un Evêché. Ce fut dans la ville de Scara, qu'à la demande du Roi Olaph l'Archevêque Wan ordonna un Evêque. Ibidem.

I. Partie. Chap. LVII. Il est vrai que ce Roi consentit à cet accommodement. Mais l'autre Olaph Roi de Norvege n'auroit eu garde d'y consentir aprés son rétablissement; puisque le même Adam asseure, que mettant son esperance en Dieu, il tourna toutes ses forces à éteindre absolument l'idolatrie. Car

Ibidem. „ il étoit persuadé, que Dieu ne lui avoit remis la Couronne „ sur la tête, qu'afin qu'il n'épargnât aucun de ceux, qui per„ sisteroient à être Magiciens, ou à ne vouloir pas être Chré„ tiens: ***Ad hoc in regnum se credidit à Deo restitutum, ut jam tunc nemini parcere deberet, qui vel magus permanere vellet, aut Christianus fieri nollet.*** Ces traîtres s'élevérent encore une „ fois contre lui, & le firent mourir. Ainsi aïant consommé „ sa vie par le martyre, son corps fut porté à Tronden ca„ pitale de Norvege, où tous les peuples de l'Ocean Septen„ troinal le révérent, comme un illustre martyr, sçavoir, dit „ Adam, les Normans, les Surons, les Goths, les Sembes, „ les Danois, & les Esclavons.

XI. Je reviens aux Archevêques de Hambourg, entre lesquels Adalbert se signala par son zéle, & par l'autorité qu'il se donna sur toutes les Nations Septentrionales, au

L. 4. c. 46. „ rapport du même Adam. Il établit neuf Evêques en Da„ nemark, six en Suede, deux en Norvege, un aux Orca„ des, un en Irlande. Il étoit toujours accompagné de qua„ tre ou cinq Evêques; & il lui échapoit quelquefois de di„ re, qu'il n'avoit que deux Maîtres, le Pape & l'Empereur. „ Aussi il ne craignit point d'ériger quelquefois des Evêchez „ contre la volonté des Rois, quand il jugea que leur refus „ étoit aussi préjudiciable à leur conscience, qu'aux avanta„ ges de l'Eglise: ***Adeo ut per totum Aquilonem, in quibus locis opportunum videbatur, sæpe invitis Regibus Episcopatus constituerit, ordinaritque Episcopos, ex Capella sua, quos vellet electos.*** Il paroit par là que tous ces Rois du Nord vivoient en quelque dépendance des Empereurs; puisque cet Archevêque en usoit si librement à leur égard, soûtenu du credit qu'il avoit auprés de l'Empereur son maître.

Baron. anno 1067.

XII. Il en a toûjours été de même, & on en demeurera persuadé, si on se donne la peine de jetter les yeux

sur

sur les grands Empires. Tous les anciens Rois voisins des Empires d'Assyrie, de Medie, de Perse & de Grèce, faisoient leur cour aux Empereurs de ces grandes Monarchies; & comme les monumens de l'Empire Romain sont plus recens, & nous ont été mieux conservez, on n'a qu'à se rappeller la memoire de ce que Tite-Live, Suetone, Tacite & les autres Historiens en ont écrit, & on ne doutera plus que les Rois mêmes, qui n'étoient pas sujets à l'Empire, n'en fussent pour ainsi dire les sujets volontaires, parce-qu'ils en étoient les voisins, & qu'ils avoient trop à esperer, ou à craindre de ces puissances superieures. Ainsi dés que la Monarchie de Charlemagne fut établie, tous les petits Rois d'Espagne, d'Angleterre, du Nort se faisoient un honneur de relever de lui, quoi-qu'au vrai ils n'en relevassent pas. Lors donc que cet Archevêque de Hambourg disoit, qu'il ne reconnoissoit que deux maîtres, le Pape & l'Empereur, & qu'ensuite de cela il en usoit si cavalierement avec ces Rois du Nord, qu'il érigeoit des Evêchez dans leurs Etats sans leur consentement; il nous donnoit une preuve manifeste, que tous ces Roïaumes, leurs Rois & ceux qui relevoient d'eux, vivoient toûjours dans quelque ombre de dépendance, à l'égard de l'Empire Romain. De-là on infere, que les Evêques & les Missionnaires, que cet Archevêque envoïoit dans ces païs Septentrionaux pour les convertir, portoient avec eux un caractére d'autorité, & comme un raïon de la protection Imperiale, qui faisoit, que les peuples les respectoient, & les écoutoient plus volontiers.

XIII. Helmode, qui étoit un Curé du païs d'Holstein, & qui écrivit environ l'an 1140. la Chronique des Esclavons, raconte plusieurs choses, qui marquent le haut degré d'autorité, où étoient ces Archevêques de Hambourg, comme Legats Apostoliques; comme ils erigoient, ils divisoient, ils transferoient les Evêchez avec une autorité absoluë. Ce détail ne seroit pas de nôtre sujet. Il vaut mieux remarquer avec cet Historien, que l'Apostasie generale des Esclavons, dont la conversion n'avoit pas été *L. 1. c. 69.*

HHHhh

fincére, fit que ces Evêchez demeurérent sans Evêques l'espace de quatre-vingt-quatre ans, en commençant en 1066. Comme les Eglises se furent depuis rétablies, & beaucoup étenduës vers le Nord, Harvic Archevêque de Hambourg tâcha d'obtenir de l'Empereur & du Pape, que les Evêchez de Danemark, de Norvege, & de Suede, relevassent selon leur premiere institution de la Metropole de Hambourg. Mais il ne put jamais leur faire agréer, les Rois du Nord aïant commencé de se dégouter de la dépendance de l'Empire, & aïant obtenu du saint Siege des Métropoles propres dans leurs Etats. Les Empereurs avoient gardé cette marque de superiorité sur ces Roïaumes, qu'ils n'eussent point d'autre Métropole, que celle de Hambourg, qui étoit du corps de l'Empire. La raison en étoit, que c'étoient les Empereurs, qui s'étoient unis avec les Papes, pour ériger Hambourg en Siege de Métropole, & pour donner à ce Métropolitain un Vicariat, ou une Légation Apostolique, afin de publier l'Evangile dans tout le Septentrion, où il n'avoit point encore été prêché. Ces Evêques & ces prédicateurs soutenus de l'autorité de l'Empereur & du Pape, ne communiquérent pas seulement la lumiere de l'Evangile à ces peuples idolatres & barbares; mais aussi les autres nobles avantages, qui accompagnent le Christianisme, la politesse, l'humanité, une police reglée, les bonnes mœurs, les loix, les arts, les sciences. Ainsi c'étoit donner une seconde & une plus noble naissance à tous ces Etats, que de les rendre Chrétiens. Voila ce qui les tenoit avec justice dans quelque dépendance de l'Empire.

XIV. Mais cela ne pouvoit durer, qu'autant de temps que ces Eglises seroient nouvelles, & comme naturellement obligées de se tenir plus étroitement soumises à celle qui étoit leur mere. C'est un avantage commun à toutes les Eglises, aprés avoir dépendu long-temps de leurs meres, ou de leurs anciennes Métropoles, de devenir ellesmêmes meres, ou Métropoles. C'est ce qui a si fort multiplié les Métropoles dans le monde Chrétien; les Eglises devenant fécondes avec le temps, & donnant à leur filles

ſpirituelles ce qu'elles avoient receu de leurs meres. C'eſt ainſi que les Roïaumes du Nord eurent avec le temps leur propre Métropole, ou même leur Primat, quand ils ont eu pluſieurs Métropoles. Mais en même temps les Rois de ces divers Etats ſont auſſi devenus eux-mêmes les défenſeurs & les protecteurs des Egliſes Epiſcopales, ou Métropolitaines de leurs Roïaumes; & leur ont rendu les mêmes bons offices, que les Empereurs leur rendoient autrefois, en y conſervant la Religion, ou même en lui procurant plus de gloire & plus d'étenduë.

XV. C'eſt auſſi ce qui a fait, que les Evêques ont toujours immediatement relevé des Empereurs ou des Rois, comme aïant receu d'eux une protection immediate, pour s'autoriſer de ces auguſtes noms, dans la converſion des peuples au commencement, ou dans leur conduite dans les temps ſuivans. Lors neanmoins que les Ducs ou les Comtes avoient conquis le païs ſur les infideles, & y avoient fondé des Evêchez; il eſt viſible, que ces Evêques devoient relever d'eux, & recevoir d'eux l'inveſtiture, au temps que les inveſtitures eurent cours. Nous en avons un exemple rapporté par Helmode. L'Archevêque de Hambourg aïant conſacré des Evêques à Aldembourg, à Ratzembourg & à Mekelbourg, Vicelin fut fait Evêque d'Aldembourg en Holſace. Mais comme cela ſe fit ſans en donner avis ni au Duc ni au Comte, *Facta ſunt hæc inconſulto Duce & Comite noſtro*, ce fut une ſource de meſintelligence & de diſſenſions. Le Comte ſaiſit les Diſmes, le Duc refuſa ſes bonnes graces & ſa protection à l'Evêque Vicelin, s'il ne recevoit de ſa main l'inveſtiture de l'Evêché. L'Evêque ne put d'abord s'y réſoudre. Il conſulta l'Archevêque de Hambourg, qui l'en diſſuada encore davantage. Mais la neceſſité, où il ſe trouva réduit lui & ſon Egliſe, fut un argument convaincant, qui le perſuada de s'abaiſſer à cette inveſtiture, qu'il avoit deſiré de ne recevoir, que de l'Empereur. Le Duc & le Comte, aprés avoir receu de lui cette ſatisfaction, lui rendirent la meilleure partie des biens & des honneurs de ſon Egliſe. Herold ſucceſſeur de Vicelin transfera ſon Evêché

L. 1. c. 69.

Voïez la diſcipline de l'Egliſe. Part. IV. l. 1. c. 20. n. 6. &c.

I. PART. Ch. LVII. » d'Aldembourg à Lubec, par l'autorité seule du Duc, sans » que l'Empereur s'en mêlât; parce-que les Ducs avoient » conquis eux-seuls le Païs sur les Infideles, & fondé ces » Evêchez. Voila donc ce qui mettoit les Evêques dans la dépendance & sous la protection des Empereurs, des Rois, ou des Ducs Souverains seulement: parce-que ce n'étoient que ces souverains, qui avoient conquis le païs sur les Infideles y avoient créé des Evêchez, y avoient planté & étendu l'Eglise.

Arnoldus Lubec. l. 4. c. 24.

XVI. Ce fut encore l'Archevêque de Breme, ou de Hambourg Harduic, qui donna la mission & la consecration Episcopale au premier Evêque de Livonie, qu'on appella depuis Evêque de Riga. Ce fut Reynard, qui de Missionnaire Apostolique fut fait Evêque. Mais comme les Rois du Nord devinrent avec le temps plus jaloux de leur autorité, & ne voulurent plus relever de la Primatie de Hambourg, qui étoit un membre de l'Empire, le Pape Innocent III. fut prié de créer deux nouveaux Evêchez dans le Danemark en des lieux nouvellement convertis. Voilà comme les Empereurs avoient jusqu'alors le plus influé dans la conversion des nouveaux peuples, y envoïant des Missionnaires, par eux, ou par l'Archevêque de Hambourg, y érigeant des Evêchez, y nommant des Evêques, & les appuïant de leur autorité contre toutes les résistances qu'ils pouvoient trouver. Cela tenoit ces petits Roïaumes dans quelque dépendance d'eux, de quoi les Rois s'étant enfin dégoûtez, ils voulurent avoir des Métropolitains & des Primats de leur païs; & ne reconnoissant plus les Archevêques de Hambourg, ils se mirent aussi dans une entiere indépandance de l'Empire.

Baronius ann. 1186. n. 20. Arnold. Lubec. l. 7. c. 89.

Mais ces Rois en secoüant le joug des Empereurs succedoient ordinairement à leur zele pour la conversion de leurs peuples. On nous a donné depuis peu l'histoire du Moine Theodoric qui vivoit au douziéme siecle sous le Roi Olaus. Il rapporte les deux moïens dont ce Prince se servoit pour achever la conversion des peuples de Norvege, d'Islande & des Orcades, ausquels il commandoit: &

Commentar. hist. de vetustis Regibus Norvagicis, &c.

il exprime ces moïens par *l'huile & le vin* que le bon Sa- « I. PART.
maritain fit répandre dans les plaïes de son malade, se- « Ch. LVII.
lon l'histoire ou la parabole de l'Evangile. Il entend par «
l'huile la douceur de la prédication & des promesses, par
lesquelles ce Roi vouloit qu'on commençât; & par le *vin*
l'aigreur des menaces qu'il ajoutoit, si on ne se rendoit à
son pieux desir: & par cette espece d'*aigre-doux*, comme in-
sinuë cet auteur, il faisoit réussir l'effet de ces autres pa- «
roles du même Evangile qu'il ajoute, *contrains-les d'entrer,* « *Luc. 14.*
afin-que ma maison soit remplie. Enfin, dit-il, le Roi y joi- «
gnoit quelquefois ces salutaires confusions, qui font sou- «
vent retourner les ames à Dieu, selon le mot du Psalmi- «
ste, qu'il cite encore: *Imple facies eorum ignominia, & quæ-* « *Psalm. 82.*
rent nomen tuum Domine.

XVII. Les Hongrois qui avoient autrefois désolé tou-
te l'Europe, étant encore Païens, furent enfin convertis
aussi par les soins de leur Duc Geisa, & de son fils Estien-
ne. Herisa donna une libre entrée aux étrangers dans ses «
Etats, & aïant conversé avec les Chrétiens qui y abor- «
doient, il ne tarda guere à embrasser leur Religion. Il «
tourna aussi-tôt toutes ses pensées à dompter les rebelles, «
à abolir l'idolatrie, à établir des Evêchez pour fonder & «
étendre l'Eglise. Saint Adalbert Evêque de Prague, aïant «
passé en Hongrie, bâtisa Geisa & son fils Estienne. Ce «
fut ce saint Roi Estienne, à qui Dieu destinoit la gloire «
de convertir toute la Hongrie, & d'y fonder des Evêchez. «
C'est à quoi il s'appliqua avec un zele admirable, aussi- «
tôt aprés la mort de Geisa son pere. Tout ceci est tiré de
l'Evêque Chartuirius, qui a écrit la vie de ce saint Roi.
Gardant, dit cet Auteur, tous les commandemens de Dieu «
avec beaucoup de fidelité, il déliberoit comment il pour- «
roit ramener tous ses sujets au culte du vrai Dieu: *Cum-* «
que omnia Dei præcepta sedulo observare conaretur, apud se *Surius die 20. Augusti c. 5.*
pertractabat, quemadmodum populum suum ad unius Dei cul-
tum adducere possit. Les Païens de ses Etats pour le préve- «
nir prirent les armes avec les Seigneurs du Païs, & com- «
mencérent à ravager les villes & les campagnes. Ce gene- «

HHHhh iij

I. PART. Ch. LVII. » reux Prince les alla rencontrer à Vesptin, leur donna ba- » taille, & les défit entierement. Cette victoire lui donna » les terres & les fonds necessaires pour établir dix Evêchez. » Il partagea tout son Etat en ces dix Evêchez, dont il vou- » lut que Strigonie, ou Gran fût la Métropole. Il la fit confirmer, aussi-bien que tous les autres Evêchez, par le saint Siege. Le Pape lui envoïa une Croix, afin-qu'on la portât devant lui, pour marque de son Apostolat, & de la Légatioin Apostolique, dont il le chargoit. Ce n'est pas sans rai- » son, disoit ce Pape, qu'on nommera ce Roi Apôtre, puis- » qu'il a ajouté un si grand Roïaume à l'Empire de Jesus- » Christ: *Pontifex Crucem ante Regem, ceu Apostolatus insigne, gestandam adjunxit. Ego, inquiens, sum Apostolicus; at ille merito Christi Apostolus dici potest, cujus operâ tantum populum sibi Christus acquisivit.* En effet il lui abandonna entierement la disposition & le gouvernement des Eglises de Hongrie.

L. 3. c. 25. XVIII. Chartuitius ne raconte pas toutes les difficultez, que ce saint Roi trouva à consommer ce qu'il avoit si heureusement commencé, c'est-à-dire à convertir entierement tous les peuples infideles de la Hongrie. On en peut juger par ces commencemens, & par l'établissement qu'il fit de dix Evêchez, qui furent en même temps autant de Principautez temporelles. Car ce fut une police commune, que Charlemagne introduisit dans toute l'Allemagne, & qui de là se répandit dans tous les Roïaumes voisins du Nord, dans la Hongrie & dans la Pologne, que les Evêchez fussent aussi des Principautez temporelles; que les grands fiefs fussent en partie donnez aux Prélats; & que les Evêques aïant à convertir, ou à gouverner des peuples nouvellement convertis, emploïassent pour cela un pieux, sage & charitable mélange de l'une & de l'autre puissance.

Cette police se peut autoriser par les mêmes exemples de l'Ecriture, & par les mêmes raisons, que saint Augustin & les autres Peres nous ont fournies pour prouver, que les Empereurs & les Rois pouvoient, ou plûtôt devoient

emploïer toute leur puissance temporelle pour établir, ou pour rétablir le veritable culte de Dieu, extirper l'idolatrie, éteindre les Heresies, soutenir & étendre l'Eglise. Car si les Empereurs & les Rois ont ce pouvoir, & en même temps cette obligation, pour-quoi ne s'en acquitteront-ils pas par leurs Ministres, par leurs Princes, leurs Ducs & leurs Comtes? & pour-quoi toutes ces puissances inferieures n'emploïront-elles pas pour la défense & la propagation de l'Eglise toute l'autorité qu'elles tiennent des Rois, puisque c'est l'usage, que les Rois mêmes en doivent faire? Enfin si les Rois, les Ducs, les Comtes, les Gouverneurs sont obligez de prendre quelque part au zele & à la sollicitude des Evêques pour la conversion des Infideles & des Heretiques: comment les Evêques mêmes, qui se trouvent revêtus de la même puissance temporelle, n'en feront-ils pas un aussi saint usage, puisque c'est principalement à eux à donner l'exemple?

XIX. C'est donc à la Couronne Roïale de France, & à la ferveur des Evêques qui lui étoient sujets, que tous les Roïaumes du Nord sont redevables originairement de leur conversion à la Religion Chrétienne. Car nous avons fait voir, que ce furent les Archevêques de Hambourg en qualité de Légats du saint Siege, sous la protection de Charlemagne, de Loüis le Debonnaire & de leurs successeurs, qui érécrent une vingtaine d'Evêchez dans le Danemark, la Norvege, la Suede, les Orcades & l'Islande; & que ce furent autant de pepinieres de Missionnaires, & autant de remparts de l'Eglise contre les Idolatres.

« Saint Brunon Apôtre de la Prusse avoit obtenu sa Mission du Pape, & avoit été sacré Evêque par ses ordres, & par ceux de l'Empereur, selon Ditmar. La Livonie aïant receu son premier Evêque de l'Archevêque de Bréme, ou de Hambourg, se ressentoit aussi un peu de l'ombre de la protection de l'Empire. De la Livonie la lumiere de l'Evangile pénétra dans la Lithuanie, dont le Grand Duc nommé Mindan mit ses Etats sous la protection de l'Eglise Romaine. Le Pape Innocent IV. l'y admit: man-

I. PART. Ch. LVII. „ da à l'Evêque de Culme de donner à ce Prince les ornemens Roïaumes au nom de saint Pierre; & d'ordonner un „ Evêque pour la Lithuanie, qui dépendit immediatement du saint Siege. Enfin il écrivit aux Evêques de Livonie, de communiquer à leurs voisins les celestes lumieres, dont ils avoient eu le bonheur d'être eclairez les premiers. L'Archevêque de Livonie avoit pris le devant, en ordonnant l'Evêque nouveau de Lithuanie, & recevant de lui le serment d'obéissance. Mais le Grand Duc aïant desiré, que les Eglises de son Etat fussent dans la dépendance immédiate du saint Siege, ce même Pape dégagea cet Evêque du serment, qu'il avoit fait, & le fit relever immediatement de l'Eglise Romaine. Saint Otton Evêque de Bamberg merita le titre glorieux d'Apôtre de la Pomeranie: mais il avoit premierement receu sa Mission du Siege Apostolique, selon l'Abbé d'Usperg; *Prædicti Apostolici autoritate & assensu roboratus.*

La discipline de l'Eglise. par. IV. l. I. c. 21.

XX. Il ne feroit pas maintenant hors de propos de faire quelques reflexions sur cette foule d'exemples, si leur multitude n'avoit déja poussé trop loin cette premiere partie. Il suffira d'observer que lorsque la Monarchie de la maison de Charlemagne sembla tomber en décadence, vers le dixiéme siecle, les Rois & les peuples des contrées Septentrionales commencérent à ne plus tant déferer aux Empereurs d'Allemagne, & à ne plus recevoir des Legats, des Metropolitains & des Evêques, ou des Missionnaires de leurs mains. Ils voulurent trouver tous ces avantages dans leur propre sein, ou les recevoir de la main des Papes, qui servirent désormais d'unique lien commum à tout ce grand corps de l'Eglise. Les conversions n'en furent ni moins frequentes, ni moins libres. Les Princes & les peuples trouvoient au contraire un plus grand avantage à ne dépendre que d'une puissance toute spirituelle qui ne génoit point leur liberté. Nulle Secte n'a pu proposer rien de semblable pour tout l'Univers. D'où il s'ensuit que la seule Eglise Catholique aïant conquis tout l'Univers à Jesus-Christ, aïant accompli & accomplissant encore de plus

en

en plus par ses nouveaux accroissemens, ce qu'il avoit prédit & promis de l'étenduë & de la perpetuité de son Empire dans tous les siecles & par toute la terre: si les Héresies viennent à la traverser dans ce grand ouvrage; elle est en droit d'emploïer les plus illustres de ses enfans pour arrêter leur audace, & pour les condamner à un silence éternel. Autant que leur puissance est legitime & divine dans son origine; autant est-il juste de l'emploïer pour un sujet aussi legitime & divin, qu'est celui de la veritable Religion, & du culte sincére de Dieu, de qui toute puissance est émanée, & dont les Rois sont les plus illustres Ministres, selon toute la doctrine Apostolique.

De la multiplicité de ces moïens si bien autorisez, il est arrivé que l'Eglise à toûjours conservé, & même augmenté considerablement son étenduë, que nous appellons sa Catholicité ou son universalité, laquelle sert elle-même d'un moïen trés-puissant pour l'entretenir. Car à mesure qu'elle a perdu quelque chose d'un côté, elle s'est dédommagée de l'autre, comme on l'a veu à la naissance de diverses Heresies qui lui enlevoient des Sujets, elle en recouvroit d'autres, soit dedans, soit dehors l'Empire. C'est en partie la raison pourquoi nous en avons accumulé tant d'exemples. Ils peuvent encore nous préparer à l'objection, par laquelle nous allons finir cette premiere partie, en répondant à ceux qui nous opposent la rupture de la plûpart des Eglises Orientales, que les Peres nous avoient tant vantées, & qui se sont pourtant séparées, particulierement depuis le IX. siecle. Ne semble-t-il pas que Dieu y avoit pourveu par avance, en nous recompensant par tant de conquêtes, principalement dans le Nord; & enfin au défaut du Nord, par un Monde nouveau tout entier, & par le retour des Indes tant Orientales, qu'Occidentales à l'Eglise. Ajoûtons que ces séparations de plusieurs Eglises anciennes n'ont été ni si réelles ni si longues qu'on a cru, & c'est ce qui nous reste à prouver en finissant cette premiere partie.

Chapitre LVIII.

Réponses à tout ce qu'on peut opposer contre la durée de ces Conversions, tant au-dedans qu'au-dehors de l'Empire, pour rompre l'unité Catholique, qui en devoit être le fruit.

I. L'union des Eglises Grecques & Orientales, entre-elles, & avec celle de Constantinople, dont les mesintelligences avec la Romaine, rompoient tres-rarement l'unité. Preuve convaincante tirée du Concile de Florence. II. Réunions tres-frequentes de toutes les Eglises Chrêtiennes de l'Orient avec la Romaine immediatement comme avec le centre de la Catholicité. III. Ces unions subsistent encore pour la plûpart; diverses raisons pourquoi elles sont peu connuës. Des Missions Apostoliques presentes par tout le monde; de nos Evêques in partibus *IV. Suite des Evêques* in partibus *dans l'Orient & dans l'Espagne, dont les Eglises se sont enfin rétablies dans leur premiere gloire. Exemple de cela dans l'Espagne. V. Exemple de cela même dans la Grece, dans la France, dans l'Italie & dans l'Angleterre. VI. Ces interruptions ne peuvent empêcher que l'on ne puisse dire, que l'Eglise Catholique a toûjours été dans ces Roïaumes. VII. Pourquoi cela peut paroître difficile à comprendre, aux Sectes qui se sont séparées de l'Eglise universelle. Combien les anciennes Sectes ont eu peu d'étenduë & de durée. VIII. Marques de l'union des Grecs presentement même avec l'Eglise Latine. IX. Combien l'oubli des anciennes disputes, l'ignorance & l'humiliation a rendu les Grecs & les Sectes Orientales souples & faciles à se rendre à l'unité de l'Eglise. X. Ce qui leur a facilité la soumission qu'ils devoient à la primauté du Pape dans toute l'Eglise. XI. L'ignorance des peuples de Malabar, quand saint François Xavier y arriva. XII. Celle de plusieurs Eutychiens, Jacobites, Nestoriens, n'étoit gueres moindre, & ne les rendoit gueres moins dociles, & faciles à se réünir. Difference remarquable de l'ignorance de ces Sectes séparées, & de celle des Catholiques. XIII. Tout l'Univers partagé en trois Patriarchats, Rome, Alexandrie & Antioche. Jesus-Christ commença à y envoïer des Apôtres & des Prédicateurs, comme dans son heritage. XIV. Comment tous ces Patriarchats sont encore dans l'unité & dans la Communion invisible de l'Eglise Catholique. Du Patriarchat d'Antioche. XV. De celui d'Alexandrie. De celui de Rome. XVI. Utilité de cette digression.*

I. APrés toutes ces réflexions il faut ici necessairement inserer un autre avertissement, par maniere de réponse à l'objection contre cette foule d'exemples de conversions que nous avons accumulées, comme le fruit des moïens, dont on s'étoit servi dedans & dehors les deux Empires, pour en composer l'unité Catholique & universelle. Que sert tout cela maintenant, dira-t-on, si ce grand ouvrage n'a point eu de durée & si tout est renversé avec les Empires ? Il faut premierement resoudre les difficultez qui ont pû se presenter à l'esprit dans la lecture de plusieurs autoritez, qui ont été rapportées plus haut de saint Irenée, de Tertullien, de S. Cyprien, de S. Augustin, d'Optat, & de quelques autres. Ils ont dit, que l'Eglise Catholique répanduë dans tout l'Univers étoit encore en communion avec ces anciennes Eglises, fondées par les Apôtres, & nommées avec honneur dans les Actes des Apôtres, dans les Epitres de saint Paul, & dans l'Apocalypse. Cependant plusieurs de ces Eglises ont été, & sont encore la plûpart en dissension avec l'Eglise Romaine, & on les tient séparées de sa communion. Je croi avoir satisfait à cette difficulté dans les Livres *de la Discipline de l'Eglise*, où on a vû que toutes ces Eglises Grecques, ou Orienrales, qu'on a crû, & qu'on croit encore assez communément, être en mésintelligence avec l'Eglise Romaine, & hors de sa communion, se sont tres-souvent réünies avec elle, depuis plus de cinq ou six cens ans. Qu'elles communioient presque toutes avec celle de Constantinople, qui étoit aussi presque toûjours unie avec la Romaine de foi & de communion. Que dans le Concile de Florence il n'y a guere que deux cens ans on fit une union des deux Eglises, qui consistoit à dire, qu'elles avoient toujours été toutes deux dans la mesme créance touchant le saint Esprit, qui étoit pourtant le point capital de leurs dissensions. Qu'on y déclara, qu'elles avoient toûjours été inviolablement attachées à la doctrine des Peres Latins & des Peres Grecs, qui n'avoient jamais eu qu'une même communion, & qu'une

même foi touchant la Proceſſion même du ſaint Eſprit, quoi-qu'ils ſe fuſſent ſervis de termes un peu differens ; qu'il les faloit entendre au ſens de ces Peres, leſquels avoient toujours été tres-perſuadez, que leur foi étoit toute la même de part & d'autre. Dans ce Concile on ſe réünit parce-qu'on le voulut, & que l'Empereur & le Pape y conſpiroient. Tant il eſt vrai, comme nous avons dit, que les diviſions vraïes, ou apparentes de ſentimens, ne viennent ſouvent que de celles de la volonté ; & que la volonté étant guerie, non-ſeulement on convient de ſentiments, mais on verifie qu'au fond on n'en étoit jamais diſconvenu. Changer quelques termes, laiſſer dans le ſilence des points legers & non neceſſaires à l'integrité de la foi, oublier le paſſé, s'entr'aimer reciproquement, ſont des moïens faciles, aimables & tres-efficaces pour réünir les eſprits, & raſſembler les diverſes Sectes dans l'Egliſe Catholique.

II. Nous avons encore montré dans la Diſcipline de l'Egliſe, que les Sectes Orientales de Chrétiens, qui s'étoient il y a tres-long-temps deſ-unies d'avec l'Egliſe Grecque, ſe ſont fort ſouvent réunies, non avec l'Egliſe Grecque, mais avec la Romaine. Soit à cauſe de l'antiquité, de la gloire, de l'étenduë de celle-ci, qui eſt en un ſens tout particulier l'Egliſe Catholique, avec laquelle communient encore preſentement tous les Catholiques de l'Univers, de l'ancien & du nouveau Monde. Soit à cauſe de la memoire de Pierre, le chef des Apôtres, dont le nom a toujours été & eſt encore en veneration dans tout l'Orient. Soit à cauſe du tombeau de ſaint Pierre & de ſaint Paul : car c'eſt ce que ſaint Auguſtin, Optat, les anciens Peres, les Conciles mêmes ont appellé la Memoire de Pierre, la Memoire des Apôtres. Soit à cauſe des progrés continuels de l'Egliſe Romaine & des Miſſionnaires Apoſtoliques, qu'elle n'a jamais ceſſé d'envoïer par tout le monde, pour remplir le nom qu'elle porte ſpecialement d'Egliſe Catholique, dont elle eſt le chef, chargé du ſoin de tout le troupeau de Jeſus-Chriſt ſur la terre. Ceux qui ſe ſont élevez contre l'unité de l'Egliſe

Catholique, & contre l'Eglise Romaine depuis quelques siecles dans l'Europe, devroient avoir rougi de n'avoir pas veu de si proche ce Soleil, que les Nations les plus reculées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, les Russiens, les Armeniens, les Jacobites, les Nestoriens, les Cophtes, les Ethiopiens ont vû de si loin, & le sont venus réverer, profitant de ses lumieres, de ses instructions, de sa charité & de ses bienfaits.

III. Ces unions subsistent encore la plûpart, & s'il y en a qui ne nous paroissent plus, la cause n'en peut être probablement attribuée qu'au grand éloignement des lieux, à la difference des langues, à la difficulté du commerce necessaire pour l'envoi reciproque des lettres & des députez, enfin à la distinction des Empires, qui sont encore ennemis déclarez de Jesus-Christ. L'Eglise Romaine ne laisse pas de surmonter toutes ces difficultez, d'envoïer de tous côtez des Missionnaires, de répandre dans ces Nations autrefois absolument inconnuës, & peu connuës à present même, le sang de ses Martyrs, qui commence à y être une semence feconde de Chrétiens pour les siecles à venir. Les Cardinaux de l'Eglise Romaine, & les Evêques Catholiques qu'on nomme *in partibus* portent encore les titres de toutes ces anciennes Eglises Patriarcales, Primatiales, Metropolitaines, Episcopales de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique : ils sont encore chargez d'en prendre soin, d'y envoïer autant qu'il se peut des lettres, des instructions, des députez, & d'en rendre compte au Pape.

IV. Nous avons montré de plus dans la Discipline, que les Empereurs de Constantinople & les Patriarches faisoient la même chose, & continuoient toujours de nommer aux Metropoles & aux Evêchez, dont les villes avoient été saisies & étoient possedées par les Infidéles, qui n'y souffroient pas le culte de nostre Religion. C'étoient autant de titres & d'archives vivantes, qui conservoient à l'Empire Chrétien & à l'Eglise, leurs anciens droits sur ces villes, & sur ces Etats. Il y avoit même assez souvent des restes de fidéles dans ces villes, dans ces Metropoles, ou dans

I. Partie. Ch. LVIII.

leurs terroirs, dans leurs villages, dans leurs Provinces. Ce n'étoient pas alors des archives pures, ou des titres steriles. Mais quand cela n'étoit pas, c'étoient des monumens vivans & immortels des droits & de l'étenduë de l'Empire & de l'Eglise. Les travaux, au moins les prieres de ces Evêques, ou Metropolitains, ont souvent fait retomber entre nos mains ces villes, ces païs & ces provinces. D'où il s'ensuit, que ce n'avoient été que de courtes & petites éclypses de l'Eglise dans tous ces païs-là, & qu'elles n'avoient pû beaucoup nuire à l'universalité de l'Eglise Catholique dans tout le monde.

L'exemple en est manifeste dans l'Espagne, qui fut absorbée dans une innondation des Mores d'Afrique un peu aprés l'an sept cens de Jesus-Christ. Les Evêques & les fideles qui y restérent, quoi-qu'ils n'eussent que peu d'Eglises, & dans les montagnes seulement, conservérent toujours les droits & les titres de toutes les autres Eglises désolées. Les Rois & les Prélats y nommérent des Evêques, qui travaillérent de toutes leurs forces à réparer ces bréches, & continuérent de faire les fonctions Episcopales dans quelques petites Eglises des Dioceses qui nous étoient demeurez; principalement dans la ville d'Oviedo, qui en fut nommée la ville des Evêques. Tout cela a été expliqué ailleurs fort au long; je me dispense donc d'en dire ici davantage, aprés avoir néanmoins remarqué, que pendant cette funeste éclypse de tant d'Eglises en Espagne, l'Eglise ne laissoit pas d'être & de se dire Catholique & universelle, eu égard à l'Espagne même. Quel est l'Empire & quel est l'Etat un peu étendu, où il n'arrive quelquefois de semblables démembremens, qui sont bien-tôt aprés réparez, & n'empêchent pas que l'Etat n'ait toujours été le même, & toujours fort étendu?

V. Les Empereurs & les Patriarches Grecs recouvrérent aussi quelquefois des Eglises qui leur étoient échapées, & les Prélats qui y avoient été nommez se mirent en possession de l'ancien domaine de leurs ancestres. Outre les titres dont nous avons parlé, ils en avoient un autre encore

plus illustre & plus infaillible, la promesse de Dieu dans toutes les Ecritures, la parole de Jesus-Christ dans l'Evangile, Que l'Eglise seroit éternelle & rempliroit tout l'Univers. Cela s'accomplit, non-seulement en ne souffrant jamais d'interruption, comme il arrive le plus souvent; mais aussi en reconquerant ce qui avoit été perdu, & en se montrant avec encore plus d'éclat & plus de gloire aprés quelque éclypse, comme il est arrivé à l'Espagne. Je pourrois dire, qu'il en est arrivé autant à la France en partie, à l'Italie, à l'Angleterre. Les Sarrasins d'Afrique & d'Espagne auroient subjugué toute l'Europe, sans l'assistance particuliere que Dieu donna à son Eglise, par les armes victorieuses de Charles-Martel, qui en défit trois ou quatre cens mille dans la Touraine. Ces Barbares avoient poussé jusques-là, & ce n'avoit pû être sans laisser par toutes nos Provinces où ils avoient passé, des marques sanglantes & infames de leur impie superstition. Les noms même qui sont demeurez en quelques lieux dans le Languedoc en font foi; aussi-bien que les Annales de plusieurs Eglises Episcopales dans cette même Province, & dans la Provence, où on voit des interruptions frequentes en ces temps-là & des interregnes de l'Episcopat. Il en fut de même dans l'Italie, sur laquelle les Sarrasins d'Afrique & des Isles voisines qu'ils avoient occupées, firent pendant long-temps de terribles irruptions. La chose est encore plus claire dans l'Angletere, dont l'ancienne Chrétienté fut presque étouffée par le débordement des Anglois & des Saxons, peuples barbares & païens d'Allemagne. Les Papes & les François commencérent à y rétablir les Eglises vers la fin du sixiéme siécle, & avant que ce grand ouvrage fut entierement achevé, les Danois & les Normans qui étoient aussi païens, y firent des irruptions & des dégats étranges, jusqu'à ce que les Seigneurs François de la maison de nos Ducs de Normandie, & de nos anciens Comtes d'Anjou se rendirent les maitres de ce grand Roïaume, où leur posterité a depuis regné pendant plusieurs siecles, aussi-bien que leur langue, leurs Loix, & leur Religion, comme elle y regne encore aprés une petite interruption.

VI. Bien que ces interruptions aïent été quelquefois de plus d'un ou de deux siecles, on ne laisse pas de dire, & de dire avec verité, que l'unité & la Foi Catholique, a toujours été la même dans la France, dans l'Italie, & l'Angleterre. Ce sont de tres-grands pais, dont quelques parties seulement ont été un peu de temps ébranlées, ou infectées: mais cela ne peut empêcher, que ce n'aïent été des Roïaumes toûjours attachez, toûjours fidéles à Jesus-Christ & à son Eglise. Si les livres ne nous avoient conservé la memoire des évenemens passez, on ignoreroit maintenant que les Sarrazins eussent jamais dominé dans une petite partie de la France, de l'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne & de la Corse ; j'en dis autant des Danois, des Sa-Normans, & des Anglois Païens en Angleterre.

VII. Les Sectes qui se sont arrêtées dans le schisme ou dans l'heresie, auront peine à le bien comprendre, par-ce-que leur esprit est accoûtumé à ne regarder qu'un corps de Religion de fort petite étenduë, soit pour le temps, ou pour les lieux. Orez aux Donatistes une petite portion de l'Afrique, leur Secte est aneantie, parce-qu'elle y étoit toute renfermée. Aussi n'avoient-ils garde de croire qu'elle pût en être exterminée; ils cherchoient même, & croïoient avoir trouvé dans l'Ecriture des passages formels qui les en assuroient, comme saint Augustin nous a dit ci-dessus. Orez aux mêmes Donatistes une aussi petite étenduë de temps, environ depuis l'an trois cens jusqu'à l'an six cens de Jesus-Christ, & ils ne paroîtront plus pour en parler, ni devant ni aprés. Ce que j'ai dit des Donatistes, j'ai prétendu le dire de toutes les autres Sectes à proportion : leur durée & leur étenduë peut être un peu plus considerable que celle des Donatistes; mais quand on la compare à la perpetuité & à l'immensité, pour ainsi dire, de l'Eglise, elles ne paroissent plus, elles deviennent presque imperceptibles. Des Sectes nouvelles de l'Europe depuis deux cens ans au plus, celles qui ont le plus de durée & de plus grands païs, ne sont pas même comparables à quelques anciennes Sectes, dont il ne reste plus que peu de vestiges ; & nous ignore-

ignorerions même les noms de quelques-unes, si l'histoire ne nous les avoit conservez. Les Ariens, les Nestoriens, & les Eutychiens sont ceux qui ont possedé de plus grands païs, & qui ne sont pas encore bien éteints; mais la verité est qu'ils n'ont jamais été bien étendus que dans quelque endroit du monde, & qu'ils y vont tous les jours en décadence. Les Ariens n'ont paru dans l'Afrique que dans le petit Etat des Vandales, qui s'étendit peu, & dura encore moins. Leur plus grande étenduë a été dans l'Europe par le regne des Goths, dont la memoire n'est plus que dans les livres. Les Nestoriens ont eu le plus d'étenduë, mais ce n'a été que dans l'Asie vers l'Orient. Les Eutychiens, les Cophtes, les Jacobites ont eu grand nombre d'Eglises dans l'Asie & dans l'Afrique, sans avoir jamais pû penetrer dans l'Europe. Nous avons montré ailleurs combien le nombre en est maintenant petit, & combien il diminuë tous les jours Toutes ces particularitez feront certainement que nous ne serons point surpris de voir que ces nouvelles Sectes formées dans l'Europe depuis deux cens ans, se dissipent tous les jours avec une vitesse dont nous avons peine de nous convaincre, quoi-que nous en soïons les témoins oculaires dans ce Roïaume & dans les Etats voisins.

Mais ce que nous devons ici le plus remarquer est, que si toutes ces Sectes dans leurs premiers progrés ont semblé imiter quelquefois la rapidité des torrens, elles l'ont encore mieux imitée dans leur dissipation. Les Eglises qu'elles avoient surprises & comme détournées de leur cours naturel dans l'Eglise universelle; quand elles y ont été une fois ramenées, ne s'en sont jamais plus separées, & n'ont plus quitté leur païs natal. La prévention & l'opiniâtreté des Ministres les avoit abusé eux-mêmes, & abusoit ensuite de la credulité des peuples; dés qu'on leur a imposé silence, les Peuples qui n'avoient pas encore pu en si peu de temps oublier la Religion de leurs peres & de tous leurs Ancêtres, y sont revenus sans peine, & le plus souvent même avec une joïe qui sembloit témoigner qu'on leur avoit fait violence de les arrêter hors du sein de leur mere l'Eglise Catholique.

VIII. Il est temps de revenir aux ancienes Eglises Grecques ou Orientales, dont Optat relevoit tant la communion. Nous avons fait voir qu'elles sont encore toutes dans l'Eglise Grecque, qui fit voir son union avec la Romaine dans le Concile de Latran sous Innocent III. & depuis encore dans celui de Florence. Il ne s'est rien passé depuis ce temps qui puisse prouver le contraire. Le Patriarche Jeremie fut prest de se declarer ouvertement, & le Pape fut prêt de le faire Cardinal, si l'opposition & la terreur du Turc n'eût arrêté un dessein si glorieux & si avantageux. Les Chrétiens Grecs presentement même, dans la Grece, dans l'Archipel, dans l'Asie Mineure vivent en tres-bonne intelligence avec les Religieux & les Laïques Latins, & ne font nulle difficulté d'assister à leur sacrifice, & à y participer, aprés s'être confessez à eux, de l'agrément même de leurs Evêques, qui ont fait faire quelques missions à leur peuples par nos Moines Latins. Enfin autant qu'il y a de liberté, ou publique, ou secrette, tous ces Grecs, que quelques-uns pensent être tous schismatiques, montrent que l'amour de l'unité & la veneration de l'Eglise Romaine a jetté de tres-profondes racines dans leur cœur.

IX. Je ne dois pas omettre ici ce qui peut être d'une grande consolation pour les Lecteurs, & pour nos nouveaux Catholiques particulierement. C'est que tous ces Evêques Grecs & leurs peuples, dont je viens de parler, ont d'autant plus de pente à se jetter entre nos bras, & à s'unir à nôtre communion, qu'ils ignorent presentement quel a été le sujet des differends entre les deux Eglises; & quand on le leur explique, ils n'y comprennent presque rien. A peine sçavent-ils qu'on a contesté sur la procession du saint Esprit, s'il procede du Pere seul, ou du Pere & du Fils, ou du Pere par le Fils. Les peuples ne comprennent rien à ces questions, & il est moralement impossible de les en rendre capables. Leurs Evêques, leurs Ecclesiastiques, leurs Moines sont tombez dans une profonde ignorance, qui a pû quelquefois leur nuire, mais qui leur a été dans cette rencontre d'une grande utilité, aïant rabatu leur orgueil

& leur obstination, & leur aïant fait fuir les disputes, où ils ne sçavent plus de quoi il est question.

Il faut faire le même jugement des Eutychiens & des Nestoriens de l'Asie, de l'Egypte & de l'Ethiopie. Les Relations nouvelles qu'on nous en a données depuis quelques années, attestent que les Eutychiens ne sçavent plus quel est le point précis des anciens differens entre-eux & les Catholiques, & que dés le commencement de la dispute ils lâchent le pied & se rendent. Ils confessent que la Nature divine & la Nature humaine en Jesus-Christ sont unies à peu prés comme l'ame & le corps dans chaque homme : l'Eglise n'en demande pas davantage, pour dire que ce sont deux natures unies sans mêlange & sans confusion, & qui font neanmoins une seule personne, de quoi ils demeurent d'accord. C'est ce qui a donné tant de facilité à faire tant de réünions depuis quatre ou cinq cens ans entre ces Sectes & l'Eglise Romaine, comme on le peut voir dans les Annales Ecclesiastiques. L'ambition rendoit les anciens Heresiarques trop subtils & trop obstinez à soûtenir leur présomptueuse doctrine. L'ignorance & la simplicité de leurs sectateurs dans ces derniers siecles fait un effet tout contraire, les rendant autant éloignez de la dispute, qu'ils en sont incapables ; ce qui les fait rendre facilement aux simples propositions de la doctrine de la Foi, sans y trop raffiner.

X. Si on excepte ces points importans de la Procession du saint Esprit & des deux natures de Jesus-Christ, & de l'unité de sa Personne, tous les autres points de contestation entre les Grecs, les Eutychiens & les Nestoriens d'un côté, & les Catholiques de l'autre, ne sont que des points de discipline pour la plûpart, dans lesquels l'Eglise les releve plus facilement de leurs erreurs, ou les y tolére, jusqu'à ce qu'il plaise au souverain dispensateur de la grace, de répandre ou plus de lumiere dans leurs esprits, ou plus de docilité. L'article qui regarde la Primauté du Pape, n'a plus rien que d'aisé pour eux. La grande puissance du Patriarche de Constantinople, & la vanité étoient autrefois un grand obstacle à la soumission que les Grecs devoient, aussi-bien

I. PARTIE. Ch. LVIII.

que tous les autres Fidéles, au Siege & aux Successeurs de Pierre, que Jesus-Christ avoit établi pour être le premier & le Chef de tous les Evêques du monde. Mais depuis que le faste est tombé avec la puissance; depuis que tous les Grecs sont tombez sous la servitude des Princes infidéles; ils ont vû leurs Eglises si obscurcies & si méprisées: ils ont vû au contraire l'Eglise Romaine dans une si haute gloire, dans une si grande étenduë d'autorité, avec ses Empereurs & ses Rois, avec les nouveaux accroissemens que Dieu lui donne tous les jours dans tout l'Univers, qu'il a été presque impossible qu'ils ne la regardassent avec de profonds respects, & qu'ils ne se réünissent & ne se soûmissent à elle, quand ils seroient en liberté de le faire.

XI. Lisant autrefois les Lettres de saint François Xavier, l'Apôtres des Indes Orientales, je fus extrémement surpris d'y apprendre de lui-même l'extrême facilité qu'il trouva à y faire ses premieres conquêtes dans le Cap de Comorin & dans tout le païs de Malabar. Il leur demanda s'ils » étoient Chrétiens, ils répondirent qu'ils l'étoient, mais qu'» ils ne sçavoient en façon quelconque ce qu'il falloit faire » pour être Chrétien, n'aïant pû l'apprendre, parce-qu'ils » n'entendoient pas la langue Portugaise. Il n'avoit qu'à leur » proposer sa doctrine, ou par lui-même, ou par ses disci» ples, qui étoient de fort jeunes enfans; ils l'embrassoient, » ils la suivoient, ils la confessoient sans hesiter, ils rece» voient en même temps le Batême. De-là vient que ce saint y en instruisit & en batisa tant de milliers. C'étoient en effet les anciens Chrétiens de ce païs, convertis à Jesus-Christ ou par l'Apôtre S. Thomas, ou par quelque autre Prédicateur Apostolique, si ancien que la memoire de son nom s'étoit perduë, aussi-bien que celle de sa doctrine, sans qu'il en fût resté autre chose que le souvenir qu'ils étoient Chrétiens, & que leurs Ancêtres l'avoient été.

L. 1. Epist. 5.

Tursel. in Vita Xaverii. Lib. 2. c. 6.

XII. Il en étoit, & il en est encore de même des Grecs, des Eutychiens, des Cophtes, des Ethiopiens & des Nestoriens, dont nous venons de parler. Je pouvois ajoûter les Jacobites & les Armeniens, qui ne sont au vrai que des Eutychiens, aussi-

bien que les Ethiopiens & les Cophtes. Comme ces peuples n'étoient pas si barbares, ni si éloignez du commerce des hommes, que ceux de Malabar; aussi n'étoient-ils pas si ignorans, que toute leur science se réduisit à dire qu'ils étoient Chrétiens. Mais ils ne laissoient pas de leur être semblables, en ce qu'ils avoient oublié, ou plûtôt qu'ils n'avoient jamais sceu, ni eux, ni apparement leurs peres & leurs aïeuls depuis un assez long-temps, en quoi ils étoient differens de la foi de l'Eglise Catholique, & pourquoi leurs Ancêtres avoient cessé d'être dans sa communion. C'est un accident inévitable à tous les peuples de se reposer de leur créance sur leurs Pasteurs, d'avoir d'abord quelque ardeur de s'en instruire, mais de la laisser rallentir ensuite, d'oublier peu-à-peu le détail des choses, & de n'en conserver que des idées grossieres; ce qui les rend plus susceptibles de changement, soit pour embrasser la verité, s'ils étoient dans l'erreur; soit pour se jetter dans l'erreur, s'ils étoient auparavant dans la bonne Religion. En quoi il y a neanmoins quelque difference; parce-qu'il est bien plus facile aux Catholiques les plus grossiers & les plus ignorans, de se tenir toûjours inviolablement attachez à l'Eglise Catholique, dont ils ne peuvent ignorer l'excellence pardessus toutes les autres Sectes en antiquité, en étenduë, en gloire, en perpetuité non interrompuë depuis Jesus-Christ, les Apôtres, les Martyrs, les Docteurs, les Colonies de saints Religieux. Ces connoissances generales peuvent attacher les plus ignorans d'entre les Catholiques à l'unité de la foi & de l'Eglise, sans pouvoir jamais en être separez. Au lieu que les Sectateurs de quelque schisme ou de queque doctrine particuliere n'ont rien de semblable, qui puisse les affermir dans leur parti, quand une fois ils ont oublié les causes ou les pretextes de leurs divisions, & que le temps, ce grand & admirable Medecin, a gueri les aversions, les animositez & les préventions qui les avoient tenus si long-temps hors de l'Eglise. Aprés ces considerations on ne s'étonnera plus, quand on verra des Villes, & des Provinces entieres revenir du schisme en

tres-peu de temps, & rentrer dans l'Eglise.

XIII. Il ne nous reste plus qu'un mot à dire des Patriarcats d'Alexandrie & d'Antioche, qui partagérent autrefois tout l'Univers avec le Patriarcat de Rome. Je dis tout l'Univers, & non-seulement l'Empire Romain, ou ce que l'Eglise possedoit alors. Les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament attestent que le Pere Eternel a donné à son Fils Jesus-Christ tout l'Univers, sans en rien excepter, & que Jesus-Christ envoïa ses Apôtres, & destina tous leurs successeurs, les Predicateurs Evangeliques par toute la terre, pour lui conquerir ce vaste Empire. L'Eglise des premiers siecles partagea ce grand Etat déja conquis dans la prédestination de Dieu & dans l'infaillibilité de ses promesses, en trois Patriarcats, de Rome, d'Alexandrie, & d'Antioche, à chacun desquels devoient appartenir toutes les conquêtes les plus prochaines, qui se feroient dans la revolution des siecles. Le Patriarcat d'Antioche s'étendit dans les siecles moïens dans les Provinces les plus reculées de l'Asie vers le Nord & vers l'Orient; celui d'Alexandrie dans toutes les Provinces de l'Afrique vers le Midi & le Couchant; celui de Rome, auquel le plus grand partage devoit écheoir, dans tous les Roïaumes du Nord, entre lesquels necessairement se compte l'Amerique Septentrionale, à laquelle est attachée la Meridionale, ne faisant toutes deux qu'un même continent, mais faisant un nouveau Monde que Jesus-Christ a ajoûté à son Eglise.

XIV. Venons presentement à ce qu'on nous demande, comment l'Eglise Catholique est encore presentement en unité de communion avec ces anciennes Eglises Apostoliques, Alexandrie & Antioche, & avec les sept Eglises de l'Asie Mineure, qui sont toutes celebres dans les Actes des Apôtres, dans les Epitres de saint Paul, & dans l'Apocalypse. Outre ce qui a été dit, que la plûpart de ces Eglises se sont souvent réünies à la Romaine depuis peu de temps, que dans le ressort de chacune d'elles il y a bon nombre de Catholiques Latins, de Grecs, de Syriens, de Chaldéens communians avec nous; enfin que le souvenir

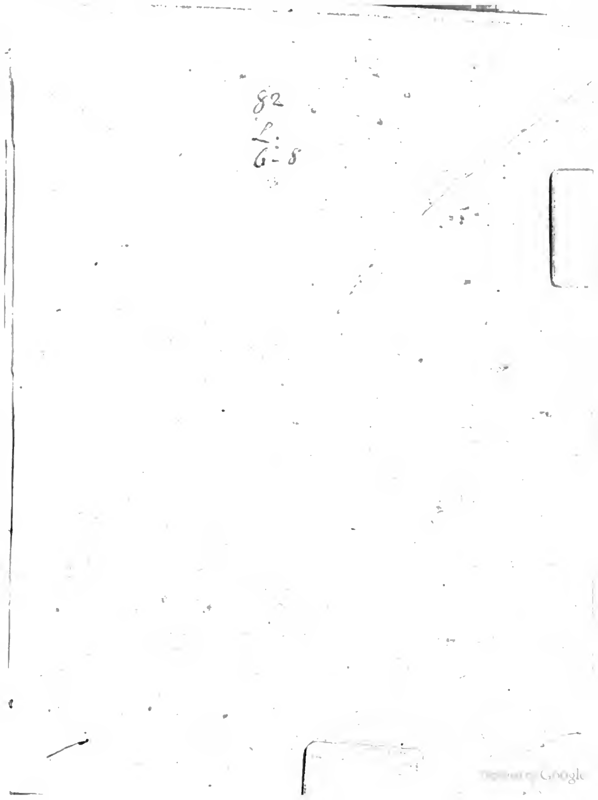
des anciennes contestations étant presque entierement effacé de leurs esprits : si la separation des Etats les divise & les separe de nostre communion, la disposition presente de leur cœur les y réünit. Mais outre cela il faut répondre, que jamais le Patriarcat d'Antioche, à le prendre tout entier, n'a été plus visiblement, plus constamment & plus magnifiquement dans la communion du Pape & dans l'unité de l'Eglise Catholique, que dans le temps present & depuis ces derniers siecles. Tant d'Eglises Catholiques que les Missionnaires Latins ont formées depuis deux ou trois cens ans, & qu'ils multiplient encore presentement avec une fécondité toute miraculeuse, dans la Caldée, dans la Mesopotamie, dans la Perse, dans le Roïaume de Siam, dans le Tonquin, dans la Cochinchine, dans la Chine, dans la Tartarie & dans le Japon; tant d'Eglises Catholiques, dis-je, sont dans le ressort de l'ancien Patriarcat d'Antioche, qui doit indubitablement aprés cela nous paroître plus étendu que jamais, & plus uni à l'Eglise Romaine, qui est le centre de la communion Catholique.

XV. Il en faut dire autant à proportion du Patriarcat d'Alexandrie, qui commença à s'étendre dans les Indes le temps de saint Athanase, & à qui semblent appartenir les Eglises de l'Ethiopie Africaine. Peut-être auroit-il pû prétendre aux Provinces les plus voisines de l'Amerique Meridionale, si le Pape outre son droit universel de Pasteur de tout le troupeau de Jesus-Christ, n'avoit encore acquis un droit nouveau, en conquerant le premier à Jesus-Christ ces Provinces, & suppléant à la negligence ou à l'impuissance des Pasteurs immediats selon les Canons des Conciles d'Afrique. Mais comme il est tres-probable, que l'Amerique toute entiere ne fait qu'un même continent vers le Nord avec l'Europe; il paroit de-là qu'elle appartient proprement au Patriarcat de Rome, dont l'Eglise aïant toujours été la plus illustre de toutes, & fondée sur de plus grands privileges que toutes les autres Eglises particulieres, elle a deû prendre aussi de plus grands accroissemens. Concluons donc que jamais les Eglises Apo-

ſtoliques d'Antioche & d'Alexandrie n'ont été plus unies à la communion de l'Egliſe Romaine, & à l'unité Catholique de l'Univers, qu'elles le ſont preſentement, en prenant ces Egliſes Patriarcales dans une idée, qui n'eſt pas nouvelle, mais qui eſt digne de leur grandeur, & de leur primitive nobleſſe, dans l'heritage univerſel que le Pere a donné à Jeſus-Chriſt. Et de tout cela il s'enſuit que l'Egliſe Catholique jointe à ſon centre, qu'on a toujours reconnu à Rome, n'a rien perdu de ſon étenduë, aïant toujours acquis au double, à meſure qu'elle a perdu quelque part, juſqu'à ces derniers temps qu'elle s'eſt dédommagée par un nouveau monde entier, pour une partie du Septentrion, ou elle ne laiſſe pas de conſerver de grands reſtes.

XVI. On donnera tel nom qu'on voudra à tout ce diſcours des Egliſes Orientales, ou Occidentales, Septentrionales ou Meridionales, qui compoſent encore preſentement l'Egliſe Catholique. Ce ſeront ou des digreſſions, ou des illuſtrations, mais entierement neceſſaires pour donner une image grande, mais veritable & hiſtorique de l'Egliſe univerſelle, afin que nos nouveaux Convertis en faſſent la comparaiſon avec quelque Secte particuliere que ce puiſſe être, & qu'ils voïent quelle difference il y a, entre l'Egliſe univerſelle que le Pere a donné à ſon Fils, comme ſon heritage & comme le prix de tout ſon ſang ; & entre les petites Egliſes que quelques Particuliers ont fondées & aſſemblées dans un coin du monde, de quelque doctrine & de quelque merite qu'ils puſſent être. L'heritage du Fils, l'Egliſe qu'il a formée lui-même dure & durera toûjours, s'étend & s'étendra toujours par tout le monde juſqu'à la fin du monde, ſelon les témoignages évidens de l'Ecriture: les Egliſes des Sectes particulieres periſſent & periront toujours en peu de temps, comme l'hiſtoire en fait foi, où il ne reſte que le nom d'une infinité de Sectes, toutes ſemblables en leur temps à celles de noſtre ſiecle.

Fin de la premiere Partie.


82
f
6-8